

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TABLE DES DÉBATS DU SÉNAT

Année 2000

TABLE NOMINATIVE

ÉTABLIE PAR LE SERVICE DES ARCHIVES DU SÉNAT



JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

ABADIE (François) , sénateur (Hautes-Pyrénées) RDSE. 6	BOURDIN (Joël) , sénateur (Eure) RI 114
ABOUT (Nicolas) , sénateur (Yvelines) RI-A.6	BOYER (André) , sénateur (Lot) RDSE..... 116
ADNOT (Philippe) , sénateur (Aube) NI7	BOYER (Jean) , sénateur (Isère) RI..... 116
ALLÈGRE (Claude) , ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.....9	BOYER (Louis) , sénateur (Loiret) RI 117
ALLOUCHE (Guy) , sénateur (Nord) SOC.....9	BOYER (Yolande) , sénateur (Finistère) SOC. 118
ALTHAPÉ (Louis) , sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR. 1	BRANGER (Jean-Guy) , sénateur (Charente-Maritime) UC 118
AMOUDRY (Jean-Paul) , sénateur (Haute-Savoie) UC. 33	BRAUN (Gérard) , sénateur (Vosges) RPR-A..... 119
ANDRÉ (Pierre) , sénateur (Aisne) RPR.35	BRAYE (Dominique) , sénateur (Yvelines) RPR-A. 120
ANGELS (Bernard) , sénateur (Val-d'Oise) SOC.....35	BRET (Robert) , sénateur (Bouches-du-Rhône) CRC. .. 123
ARNAUD (Philippe) , sénateur (Charente) UC.....37	BRISEPIERRE (Paulette) , sénateur (Français établis hors de France) RPR..... 129
ARTHUIS (Jean) , sénateur (Mayenne) président du groupe UC38	BROISSIA (Louis de) , sénateur (Côte-d'Or) RPR. 130
ATTILIO (Henri d') , sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.39	BUFFET (Marie-George) , ministre de la jeunesse et des sports..... 133
AUBAN (Bertrand) , sénateur (Haute-Garonne) SOC. ...39	CABANEL (Guy-Pierre) , sénateur (Isère) président du groupe RDSE..... 138
AUBRY (Martine) , ministre de l'emploi et de la solidarité.40	CALDAGUÈS (Michel) , sénateur (Paris) RPR. 141
AUTAIN (François) , sénateur (Loire-Atlantique) SOC. 40	CALMÉJANE (Robert) , sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR. 142
AUTEXIER (Jean-Yves) , sénateur (Paris) NI, puis CRC.41	CAMPION (Claire-Lise) , sénateur (Essonne) NI, puis SOC 142
BADINTER (Robert) , sénateur (Hauts-de-Seine) SOC. 43	CANTEGRIT (Jean-Pierre) , sénateur (Français établis hors de France) UC-R. 143
BADRÉ (Denis) , sénateur (Hauts-de-Seine) UC.....44	CARLE (Jean-Claude) , sénateur (Haute-Savoie) RI .. 143
BALARELLO (José) , sénateur (Alpes-Maritimes) RI. ...48	CARRÈRE (Jean-Louis) , sénateur (Landes) SOC..... 145
BALLAYER (René) , sénateur (Mayenne) UC.....53	CAZALET (Auguste) , sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR. 147
BARDOU (Janine) , sénateur (Lozère) RI54	CAZEAU (Bernard) , sénateur (Dordogne) SOC..... 148
BARRAUX (Bernard) , sénateur (Allier) UC.....55	CECCALDI-RAYNAUD (Charles) , sénateur (Hauts-de- Seine) RPR. 149
BARTOLONE (Claude) , ministre délégué à la ville.55	CERISIER-ben GUIGA (Monique) , sénateur (Français établis hors de France) SOC. 149
BAUDOT (Jacques) , sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.62	CÉSAR (Gérard) , sénateur (Gironde) RPR. 150
BAYLET (Jean-Michel) , sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.....63	CHABROUX (Gilbert) , sénateur (Rhône) SOC. 152
BEAUDEAU (Marie-Claude) , sénateur (Val-d'Oise) CRC.....63	CHARASSE (Michel) , sénateur (Puy-de-Dôme) SOC. 152
BÉCART (Jean-Luc) , sénateur (Pas-de-Calais) CRC.68	CHARMANT (Marcel) , sénateur (Nièvre) SOC. 160
BÉCOT (Michel) , sénateur (Deux-Sèvres) UC.69	CHARZAT (Michel) , sénateur (Paris) SOC..... 160
BEL (Jean-Pierre) , sénateur (Ariège) SOC.....70	CHAUMONT (Jacques) , sénateur (Sarthe) RPR. 160
BELLANGER (Jacques) , sénateur (Yvelines) SOC.....70	CHÉRIOUX (Jean) , sénateur (Paris) RPR. 161
BELOT (Claude) , sénateur (Charente-Maritime) UC-R.74	CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre) , ministre de l'intérieur.165
BERCHET (Georges) , sénateur (Haute-Marne) RDSE. 75	CLÉACH (Marcel-Pierre) , sénateur (Sarthe) RI-R. 171
BERGÉ-LAVIGNE (Maryse) , sénateur (Haute-Garonne) SOC.....75	CLOUET (Jean) , sénateur (Val-de-Marne) RI..... 171
BERNADAUX (Jean) , sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC76	COLLIN (Yvon) , sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE. . 172
BERNARD (Jean) , sénateur (Marne) RPR76	COLLOMB (Gérard) , sénateur (Rhône) SOC..... 173
BERNARDET (Daniel) , sénateur (Indre) UC.77	CORNU (Gérard) , sénateur (Eure-et-Loir) RPR. 173
BESSE (Roger) , sénateur (Cantal) RPR.77	COSSÉ-BRISSAC (Charles-Henri de) , sénateur (Loire- Atlantique) RI. 176
BESSON (Jean) , sénateur (Drôme) SOC.....77	COURRIÈRE (Raymond) , sénateur (Aude) SOC..... 176
BESSON (Louis) , secrétaire d'Etat au logement.78	COURTEAU (Roland) , sénateur (Aude) SOC..... 176
BIARNÈS (Pierre) , sénateur (Français établis hors de France) SOC.....96	COURTOIS (Jean-Patrick) , sénateur (Saône-et-Loire) RPR. 177
BIDARD-REYDET (Danielle) , sénateur (Seine-Saint- Denis) CRC.....96	CUTTOLI (Charles de) , sénateur (Français établis hors de France) RPR. 178
BIMBENET (Jacques) , sénateur (Loir-et-Cher) RDSE. 97	DARCOS (Xavier) , sénateur (Dordogne) RPR-R. 179
BIZET (Jean) , sénateur (Manche) RPR.....99	DARNICHE (Philippe) , sénateur (Vendée) NI. 179
BLANC (Paul) , sénateur (Pyrénées-Orientales) RPR. ..100	DEBARGE (Marcel) , sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC. 180
BLIN (Maurice) , sénateur (Ardennes) UC.101	DEBAVELAERE (Désiré) , sénateur (Pas-de-Calais) RPR-A..... 181
BOCANDÉ (Annick) , sénateur (Seine-Maritime) UC. 101	DEJOIE (Luc) , sénateur (Loire-Atlantique) RPR. 181
BOHL (André) , sénateur (Moselle) UC.104	DELANEAU (Jean) , sénateur (Indre-et-Loire) RI..... 182
BONNET (Christian) , sénateur (Morbihan) RI.104	DELANOË (Bertrand) , sénateur (Paris) SOC. 184
BONY (Marcel) , sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.....106	
BORDAS (James) , sénateur (Indre-et-Loire) RI.....106	
BOROTRA (Didier) , sénateur (Pyrénées-Atlantiques) UC111	
BORVO (Nicole) , sénateur (Paris) CRC.111	

DELEVOYE (Jean-Paul) , sénateur (Pas-de-Calais) RPR. 184	FRANÇOIS (Philippe) , sénateur (Seine-et-Marne) RPR. 247
DELFAU (Gérard) , sénateur (Hérault) NI puis RDSE. 187	FRANÇOIS-PONCET (Jean) , sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE. 248
DELONG (Jacques-Richard) , sénateur (Haute-Marne) RPR. 190	FRÉVILLE (Yves) , sénateur (Ille-et-Vilaine) UC. 249
DEL PICCHIA (Robert) , sénateur (Français établis hors de France) RPR-R. 191	GAILLARD (Yann) , sénateur (Aube) RPR-A. 253
DEMERLIAT (Jean-Pierre) , sénateur (Haute-Vienne) SOC. 192	GARREC (René) , sénateur (Calvados) RI. 256
DEMESSINE (Michelle) , secrétaire d'Etat au tourisme. 193	GAUDIN (Jean-Claude) , sénateur (Bouches-du-Rhône) RI. 258
DEMILLY (Fernand) , sénateur (Somme) RDSE. 194	GAULLE (Philippe de) , sénateur (Paris) RPR. 258
DEMUYNCK (Christian) , sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR-R. 195	GAYSSOT (Jean-Claude) , ministre de l'équipement, des transports et du logement. 259
DENEUX (Marcel) , sénateur (Somme) UC. 195	GÉLARD (Patrice) , sénateur (Seine-Maritime) RPR. ... 266
DÉRIOT (Gérard) , sénateur (Allier) UC. 196	GÉRARD (Alain) , sénateur (Finistère) RPR. 270
DERYCKE (Dinah) , sénateur (Nord) SOC. 196	GERBAUD (François) , sénateur (Indre) RPR. 271
DESCOURS (Charles) , sénateur (Isère) RPR. 199	GILLOT (Dominique) , secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. 272
DÉSIRÉ (Rodolphe) , sénateur (Martinique) SOC-A. 203	GINÉSY (Charles) , sénateur (Alpes-Maritimes) RPR. ... 277
DIEULANGARD (Marie-Madeleine) , sénateur (Loire-Atlantique) SOC. 204	GIRAUD (Francis) , sénateur (Bouches-du-Rhône) RPR. 278
DILIGENT (André) , sénateur (Nord) UC. 206	GIROD (Paul) , sénateur (Aisne) RDSE. 278
DOMEIZEL (Claude) , sénateur (Alpes de Haute-Provence) SOC. 207	GLAVANY (Jean) , ministre de l'agriculture et de la pêche. 283
DOMINATI (Jacques) , sénateur (Paris) RI. 208	GODARD (Serge) , sénateur (Puy-de-Dôme) SOC. 285
DONNAY (Jacques) , sénateur (Nord) NI. 208	GOULET (Daniel) , sénateur (Orne) RPR. 285
DOUBLET (Michel) , sénateur (Charente-Maritime) RPR. 209	GOURNAC (Alain) , sénateur (Yvelines) RPR. 286
DREYFUS-SCHMIDT (Michel) , sénateur (Territoire de Belfort) SOC. 209	GOUTEYRON (Adrien) , sénateur (Haute-Loire) RPR. 287
DUBRULE (Paul) , sénateur (Seine-et-Marne) RPR-R. 213	GRIGNON (Francis) , sénateur (Bas-Rhin) UC. 289
DUFAUT (Alain) , sénateur (Vaucluse) RPR. 213	GRILLOT (Louis) , sénateur (Côte-d'Or) RI. 291
DUFFOUR (Michel) , sénateur (Hauts-de-Seine) CRC. 214	GRUILLOT (Georges) , sénateur (Doubs) RPR. 291
DUGOIN (Xavier) , sénateur (Essonne) RPR. 217	GUÉRINI (Jean-Noël) , sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC. 291
DULAIT (André) , sénateur (Deux-Sèvres) UC. 217	GUIGOU (Elisabeth) , garde des Sceaux, ministre de la justice. 291
DUPONT (Ambroise) , sénateur (Calvados) RI. 218	HAENEL (Hubert) , sénateur (Haut-Rhin) RPR. 302
DUPONT (Jean-Léonce) , sénateur (Calvados) RI. 220	HAMEL (Emmanuel) , sénateur (Rhône) RPR. 304
DURAND-CHASTEL (Hubert) , sénateur (Français établis hors de France) NI. 220	HASCOËT (Guy) , secrétaire d'Etat à l'économie solidaire. 304
DURRIEU (Josette) , sénateur (Hautes-Pyrénées) SOC. 222	HAUT (Claude) , sénateur (Vaucluse) SOC. 306
DUSSAUT (Bernard) , sénateur (Gironde) SOC. 222	HEINIS (Anne) , sénateur (Manche) RI. 306
ECKENSPIELLER (Daniel) , sénateur (Haut-Rhin) RPR-A. 224	HENRY (Marcel) , sénateur (Mayotte) UC. 313
ÉMIN (Jean-Paul) , sénateur (Ain) RI. 225	HÉRISSON (Pierre) , sénateur (Haute-Savoie) UC. 313
ÉMORINE (Jean-Paul) , sénateur (Saône-et-Loire) RI. 225	HERMENT (Rémi) , sénateur (Meuse) UC. 320
ESNEU (Michel) , sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR. 226	HESLING (Roger) , sénateur (Moselle) SOC. 321
ESTIER (Claude) , sénateur (Paris) président du groupe SOC. 227	HETHENER (Alain) , sénateur (Moselle) NI, PUIS RPR. 321
FABIUS (Laurent) , ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. 229	HOEFFEL (Daniel) , sénateur (Bas-Rhin) UC. 322
FALCO (Hubert) , sénateur (Var) RI. 230	HUCHON (Jean) , sénateur (Maine-et-Loire) UC. 327
FATOUS (Léon) , sénateur (Pas-de-Calais) SOC. 230	HUGOT (Jean-Paul) , sénateur (Maine-et-Loire) RPR. 328
FAUCHON (Pierre) , sénateur (Loir-et-Cher) UC. 231	HUGUET (Roland) , sénateur (Pas-de-Calais) SOC. ... 339
FAURE (Jean) , sénateur (Isère) UC. 233	HUMBERT (Jean-François) , sénateur (Doubs) RI. 339
FERRAND (André) , sénateur (Français établis hors de France) RI. 235	HURIET (Claude) , sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC. 339
FISCHER (Guy) , sénateur (Rhône) CRC. 235	HUSSON (Roger) , sénateur (Moselle) RPR. 342
FLANDRE (Hilaire) , sénateur (Ardennes) RPR. 239	HUWART (François) , secrétaire d'Etat au commerce extérieur. 342
FLOSSE (Gaston) , sénateur (Polynésie française) RPR. 239	HYEST (Jean-Jacques) , sénateur (Seine-et-Marne) UC. 343
FOUCAUD (Thierry) , sénateur (Seine-Maritime) CRC. 240	JARLIER (Pierre) , sénateur (Cantal) UC. 349
FOURCADE (Jean-Pierre) , sénateur (Hauts-de-Seine) RDSE. 242	JEAMBRUN (Pierre) , sénateur (Jura) RDSE. 353
FOURNIER (Bernard) , sénateur (Loire) RPR. 244	JOLIBOIS (Charles) , sénateur (Maine-et-Loire) RI. ... 353
FOY (Alfred) , sénateur (Nord) NI. 246	JOLY (Bernard) , sénateur (Haute-Saône) RDSE. 358
FRANCHIS (Serge) , sénateur (Yonne) UC. 246	JOSPIN (Lionel) , premier ministre. 360
	JOSSÉLIN (Charles) , ministre délégué à la coopération et à la francophonie. 362
	JOURDAIN (André) , sénateur (Jura) RPR. 364
	JOURNET (Alain) , sénateur (Gard) SOC. 365

JOXE (Pierre) , <i>Premier président de la Cour des comptes</i> RPR.....365	5RPR 467
JOYANDET (Alain) , <i>sénateur (Haute-Saône)</i> RPR.....365	MIQUEL (Gérard) , <i>sénateur (Lot)</i> SOC..... 468
KAROUTCHI (Roger) , <i>sénateur (Hauts-de-Seine)</i> RPR.....368	MIRAUX (Jean-Luc) , <i>sénateur (Eure)</i> RPR..... 469
LABEYRIE (Philippe) , <i>sénateur (Landes)</i> SOC.....369	MOINARD (Louis) , <i>sénateur (Vendée)</i> UC..... 469
LACHENAUD (Jean-Philippe) , <i>sénateur (Val-d'Oise)</i> RI.....369	MONORY (René) , <i>sénateur (Vienne)</i> UC..... 469
LAFFITTE (Pierre) , <i>sénateur (Alpes-Maritimes)</i> RDSE.....369	MONTESQUIOU (Aymeri de) , <i>sénateur (Gers)</i> RDSE.....469
LAGAUCHE (Serge) , <i>sénateur (Val-de-Marne)</i> SOC..... 372	MOREIGNE (Michel) , <i>sénateur (Creuse)</i> SOC..... 472
LAGORSSE (Roger) , <i>sénateur (Tarn)</i> SOC.....376	MOSCOVICI (Pierre) , <i>ministre délégué chargé des affaires européennes</i> 473
LA MALÈNE (Christian de) , <i>sénateur (Paris)</i> RPR.....376	MOULY (Georges) , <i>sénateur (Corrèze)</i> RDSE..... 474
LAMBERT (Alain) , <i>sénateur (Orne)</i> UC.....376	MURAT (Bernard) , <i>sénateur (Corrèze)</i> RPR..... 474
LANG (Jack) , <i>ministre de l'éducation nationale</i>380	MUZEAU (Roland) , <i>sénateur (Hauts-de-Seine)</i> NI puis CRC..... 477
LANIER (Lucien) , <i>sénateur (Val-de-Marne)</i> RPR.....380	NACHBAR (Philippe) , <i>sénateur (Meurthe-et-Moselle)</i> RI.....479
LARCHÉ (Jacques) , <i>sénateur (Seine-et-Marne)</i> RI.....382	NATALI (Paul) , <i>sénateur (Haute-Corse)</i> RPR..... 480
LARCHER (Gérard) , <i>sénateur (Yvelines)</i> RPR.....386	NEUWIRTH (Lucien) , <i>sénateur (Loire)</i> RPR..... 480
LARIFLA (Dominique) , <i>sénateur (Guadeloupe)</i> SOC-A.....389	NOGRIX (Philippe) , <i>sénateur (Ille-et-Vilaine)</i> UC..... 481
LASSOURD (Patrick) , <i>sénateur (Ille-et-Vilaine)</i> RPR.....390	OLIN (Nelly) , <i>sénateur (Val-d'Oise)</i> RPR..... 484
LAUFOAULU (Robert) , <i>sénateur (Iles Wallis-et-Futuna)</i> RPR-R.....393	ORNANO (Paul d') , <i>sénateur (Français établis hors de France)</i> RPR, puis RPR-R..... 484
LAURET (Edmond) , <i>sénateur (La Réunion)</i> RPR.....394	OSTERMANN (Joseph) , <i>sénateur (Bas-Rhin)</i> RPR..... 484
LAURIN (René-Georges) , <i>sénateur (Var)</i> RPR.....395	OTHILY (Georges) , <i>sénateur (Guyane)</i> RDSE..... 490
LEBRANCHU (Marylise) , <i>secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat</i>395	LOUDIN (Jacques) , <i>sénateur (Vendée)</i> RPR..... 492
LE BRETON (Henri) , <i>sénateur (Morbihan)</i> UC.....403	PARLY (Florence) , <i>secrétaire d'Etat au budget</i> 496
LE CAM (Gérard) , <i>sénateur (Côtes-d'Armor)</i> CRC.....403	PASTOR (Jean-Marc) , <i>sénateur (Tarn)</i> SOC..... 510
LECLERC (Dominique) , <i>sénateur (Indre-et-Loire)</i> RPR.....408	PATRIAT (François) , <i>secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation</i> 511
LEFEBVRE (Pierre) , <i>sénateur (Nord)</i> CRC.....409	PAUL (Christian) , <i>secrétaire d'Etat à l'outre-mer</i> 515
LEGENDRE (Jacques) , <i>sénateur (Nord)</i> RPR.....413	PAYET (Lylian) , <i>sénateur (La Réunion)</i> RDSE..... 517
LE GRAND (Jean-François) , <i>sénateur (Manche)</i> RPR.....416	PELCHAT (Michel) , <i>sénateur (Essonne)</i> RI..... 518
LEJEUNE (André) , <i>sénateur (Creuse)</i> SOC.....419	PELLETIER (Jacques) , <i>sénateur (Aisne)</i> RDSE..... 522
LEMAIRE (Guy) , <i>sénateur (Loire-Atlantique)</i> RPR.....419	PENNE (Guy) , <i>sénateur (Français établis hors de France)</i> SOC..... 523
LEPELTIER (Serge) , <i>sénateur (Cher)</i> RPR.....419	PÉPIN (Jean) , <i>sénateur (Ain)</i> RI..... 524
LE PENSEC (Louis) , <i>sénateur (Finistère)</i> SOC.....419	PERCHERON (Daniel) , <i>sénateur (Pas-de-Calais)</i> SOC.....524
LESBROS (Marcel) , <i>sénateur (Hautes-Alpes)</i> UC.....420	PERY (Nicole) , <i>secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle</i> 524
LISE (Claude) , <i>sénateur (Martinique)</i> SOC-A.....420	PEYRAT (Jacques) , <i>sénateur (Alpes-Maritimes)</i> RPR..... 528
LORIDANT (Paul) , <i>sénateur (Essonne)</i> CRC.....422	PEYRONNET (Jean-Claude) , <i>sénateur (Haute-Vienne)</i> SOC..... 528
LORRAIN (Jean-Louis) , <i>sénateur (Haut-Rhin)</i> UC.....425	PICHERAL (Jean-François) , <i>sénateur (Bouches-du-Rhône)</i> SOC..... 530
LOUECKHOTE (Simon) , <i>sénateur (Nouvelle-Calédonie)</i> RPR.....429	PIERRET (Christian) , <i>secrétaire d'Etat à l'industrie</i> 530
LUART (Roland du) , <i>sénateur (Sarthe)</i> RI.....429	PINTAT (Xavier) , <i>sénateur (Gironde)</i> RI..... 533
LUC (Hélène) , <i>sénateur (Val-de-Marne) présidente du groupe</i> CRC.....431	PIRAS (Bernard) , <i>sénateur (Drôme)</i> SOC..... 535
MACHET (Jacques) , <i>sénateur (Marne)</i> UC.....434	PLANCADE (Jean-Pierre) , <i>sénateur (Haute-Garonne)</i> SOC..... 535
MADRELLE (Philippe) , <i>sénateur (Gironde)</i> SOC.....435	PLASAIT (Bernard) , <i>sénateur (Paris)</i> RI..... 539
MAHÉAS (Jacques) , <i>sénateur (Seine-Saint-Denis)</i> SOC.....435	POIRIER (Jean-Marie) , <i>sénateur (Val-de-Marne)</i> UC.....540
MALÉCOT (Kléber) , <i>sénateur (Loiret)</i> UC.....436	POIRIEUX (Guy) , <i>sénateur (Loire)</i> RI..... 540
MAMAN (André) , <i>sénateur (Français établis hors de France)</i> UC-R.....437	PONCELET (Christian) , <i>sénateur (Vosges)</i> RPR..... 540
MARC (François) , <i>sénateur (Finistère)</i> SOC.....438	PONIATOWSKI (Ladislas) , <i>sénateur (Eure)</i> RI..... 541
MAREST (Max) , <i>sénateur (Essonne)</i> NI puis RPR.....439	POURNY (André) , <i>sénateur (Saône-et-Loire)</i> RI-R..... 549
MARINI (Philippe) , <i>sénateur (Oise)</i> RPR.....439	POURTAUD (Danièle) , <i>sénateur (Paris)</i> SOC..... 549
MARQUÈS (René) , <i>sénateur (Pyrénées-Orientales)</i> UC.....459	PRINTZ (Gisèle) , <i>sénateur (Moselle)</i> SOC..... 555
MARTIN (Pierre) , <i>sénateur (Somme)</i> RPR.....459	PUECH (Jean) , <i>sénateur (Aveyron)</i> RI..... 556
MASSERET (Jean-Pierre) , <i>secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants</i>460	QUEYRANNE (Jean-Jack) , <i>secrétaire d'Etat à l'outre-mer</i> 557
MASSION (Marc) , <i>sénateur (Seine-Maritime)</i> SOC.....461	RAFFARIN (Jean-Pierre) , <i>sénateur (Vienne)</i> RI..... 565
MASSON (Paul) , <i>sénateur (Loiret)</i> RPR, puis RPR-R..... 463	RAINCOURT (Henri de) , <i>sénateur (Yonne) président du groupe</i> RI..... 567
MATHIEU (Serge) , <i>sénateur (Rhône)</i> RI.....464	
MAUROY (Pierre) , <i>sénateur (Nord)</i> SOC.....464	
MÉLENCHON (Jean-Luc) , <i>sénateur (Essonne)</i> SOC.....465	
MERCIER (Louis) , <i>sénateur (Loire)</i> UC.....465	
MERCIER (Michel) , <i>sénateur (Rhône)</i> UC.....465	
MICHAUX-CHEVRY (Lucette) , <i>sénateur (Guadeloupe)</i>	

DEBATS DU SENAT - TABLE NOMINATIVE

RALITE (Jack) , sénateur (Seine-Saint-Denis) CRC.568	VÉZINHET (André) , sénateur (Hérault) SOC..... 640
RAOULT (Paul) , sénateur (Nord) SOC.570	VIAL (Jean-Pierre) , sénateur (Savoie) RPR. 641
RAUSCH (Jean-Marie) , sénateur (Moselle) RDSE-R. 570	VIDAL (Marcel) , sénateur (Hérault) SOC. 642
RENAR (Ivan) , sénateur (Nord) CRC.571	VILLEPIN (Xavier de) , sénateur (Français établis hors de France) UC. 642
REUX (Victor) , sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon) RPR.574	VINÇON (Serge) , sénateur (Cher) RPR. 643
REVEL (Charles) , sénateur (Seine-Maritime) RI.....576	VISSAC (Guy) , sénateur (Haute-Loire) RPR. 644
REVOL (Henri) , sénateur (Côte-d'Or) RI.....578	VOYNET (Dominique) , ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement..... 645
RICHARD (Alain) , ministre de la défense.....580	WEBER (Henri) , sénateur (Seine-Maritime) SOC. 651
RICHEMONT (Henri de) , sénateur (Charente) RPR. 581	ZUCCARELLI (Emile) , ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. 653
RICHERT (Philippe) , sénateur (Bas-Rhin) UC.582	
RINCHET (Roger) , sénateur (Savoie) SOC.584	
RISPAT (Yves) , sénateur (Gers) RPR-R.585	
ROBERT (Jean-Jacques) , sénateur (Essonne) RPR.585	
ROCCA SERRA (Louis-Ferdinand de) , sénateur (Corse- du-Sud) RI.....585	
ROHAN (Josselin de) , sénateur (Morbihan) président du groupe RPR.585	
ROUJAS (Gérard) , sénateur (Haute-Garonne) SOC....587	
ROUVIÈRE (André) , sénateur (Gard) SOC.587	
ROYAL (Ségolène) , ministre déléguée, auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, chargée de l'enseignement scolaire.....588	
RUFIN (Michel) , sénateur (Meuse) RPR.590	
SAPIN (Michel) , ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.....591	
SAUNIER (Claude) , sénateur (Côtes-d'Armor) SOC....593	
SAUTTER (Christian) , ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.....593	
SCHOSTECK (Jean-Pierre) , sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.594	
SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard) , ministre de la recherche.....596	
SEILLIER (Bernard) , sénateur (Aveyron) NI.597	
SERGENT (Michel) , sénateur (Pas-de-Calais) SOC....597	
SIGNÉ (René-Pierre) , sénateur (Nièvre) SOC.598	
SOUCARET (Raymond) , sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE.....598	
SOUPLET (Michel) , sénateur (Oise) UC.....599	
SOUVET (Louis) , sénateur (Doubs) RPR.601	
SUTOUR (Simon) , sénateur (Gard) SOC.601	
TASCA (Catherine) , ministre de la culture et de la communication.....603	
TAUGOURDEAU (Martial) , sénateur (Eure-et-Loir) RPR.610	
TERRADE (Odette) , sénateur (Val-de-Marne) CRC....610	
TESTON (Michel) , sénateur (Ardèche) SOC.....616	
TORRE (Henri) , sénateur (Ardèche) RI.....616	
TRAUTMANN (Catherine) , ministre de la culture et de la communication.....617	
TRÉGOUËT (René) , sénateur (Rhône) RPR.622	
TRÉMEL (Pierre-Yvon) , sénateur (Côtes-d'Armor) SOC.623	
TRUCY (François) , sénateur (Var) RI624	
TÜRK (Alex) , sénateur (Nord) NI.625	
ULRICH (Maurice) , sénateur (Paris) RPR.626	
VAILLANT (Daniel) , ministre des relations avec le Parlement.627	
VALADE (Jacques) , sénateur (Gironde) RPR.....628	
VALLET (André) , sénateur (Bouches-du-Rhône) RDSE.629	
VASSELLE (Alain) , sénateur (Oise) RPR.630	
VECTEN (Albert) , sénateur (Marne) UC.....636	
VÉDRINE (Hubert) , ministre des affaires étrangères..637	
VERGÈS (Paul) , sénateur (La Réunion) CRC.639	

A

ABADIE (François), sénateur (Hautes-Pyrénées) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

ABOUT (Nicolas), sénateur (Yvelines) RI-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Secrétaire de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à renforcer la responsabilité pénale des personnes qui exercent l'autorité parentale sur un mineur délinquant [n° 223 (1999-2000)] (11 février 2000) (rattachée

pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Famille.**

*Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 287 (1999-2000)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'adoption internationale [n° 164 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Famille.***

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 257 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 191) - Ministère : Education - *Réglementation des sorties scolaires* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 192) - **Enseignement**

n° 303 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1549) - Ministère : Education - *Réformes en cours dans l'éducation nationale* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1549) - **Education (ministère de l')**

n° 349 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3158) - Ministère : Justice - *Recours abusif au PACS* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3158) - **Contrats**

n° 413 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6167) - Ministère : Santé - *Diffusion de l'épidémie de "vache folle" dans la population* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6168) - **Santé publique**

Questions orales sans débat :

n° 634 (JO Débats du 2 novembre 1999) (p. 5591) - Ministère : Santé - *Moyens de lutte contre la douleur* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 13) - **Santé publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000)
- **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 569) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de ce pouvoir). Exemple de l'aire d'accueil de Trappes - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 571) : se déclare favorable à l'amendement n° 58 de M. Patrick Lassourd (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Exemple de la ville de Saint-Quentin-Yvelines - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 585, 587) : sur l'amendement n° 25 de la commission (nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public), son sous-amendement n° 30 : possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien à usage industriel, commercial ou professionnel; adopté.

*Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)] - (23 mars 2000) - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 1530) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Détérioration des aires d'accueil dans les Yvelines. (p. 1532) : soutient l'amendement n° 27 de M. Jean-Claude Carle (suppression de la référence à un plafond de dépenses déterminé par voie réglementaire) - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 1536, 1537) : s'abstiendra lors du vote sur les amendements n° 29 du Gouvernement (rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites du domaine public,*

limitation du pouvoir du maire en matière de stationnement illégal si le terrain n'appartient ni au domaine public ni à la commune et maintien de la non-codification de cet article dans le code général des collectivités territoriales) et n° 22 de la commission (rétablissement d'une procédure spécifique devant le juge administratif pour toute occupation du domaine public) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1539, 1540) : doute sur l'efficacité de ce dispositif. Pouvoir de contrainte du préfet sur les collectivités territoriales pour la réalisation d'aires d'accueil sans contrepartie de soutien. Non-reconnaissance du délit d'occupation illicite d'un terrain. Ne votera pas ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1896, 1898) : possibilité de révision à la baisse des prestations compensatoires lorsqu'elles prennent la forme de rentes viagères. Droit légitime à réparation aux victimes de la loi de 1975. Nécessité de combattre la formule de la rente et de privilégier le versement en capital. Echelonnement du versement du capital sur huit ans. Nécessité de mesures fiscales. Inégalité des débiteurs vis-à-vis du fisc. Obligation faite aux juges de motiver leur décision lorsqu'ils optent pour la rente. Objet de la prestation compensatoire : compensation financière temporaire. Fixation préalable de la rente sous forme de capital. Possibilité d'attribution d'une rente viagère dans certains cas. Dénonciation de certains abus. Transmissibilité aux héritiers. Déductibilité de la pension de réversion. Possibilité de demande de capitalisation par les héritiers. Problèmes humain et juridique de ce dossier - **Art. 1er** (*principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil*) (p. 1910) : son amendement n° 1 : fin de la prestation compensatoire en cas de remariage du créancier, de concubinage notoire ou de conclusion d'un PACS ; retiré. Son amendement n° 2 : non-cumul de plusieurs prestations compensatoires ; retiré - **Art. 1er quater** (*modalités de versement du capital - art. 276 du code civil*) (p. 1913) : son amendement n° 27 : limitation de la transmission à l'hérédité dans la limite des trois quarts de l'actif successoral ; retiré - **Après l'art. 1er quater** (p. 1914, 1915) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de la commission (précision du caractère exceptionnel de la rente : réintégration à l'article 276 des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale à l'article 276-1) - **Art. 2** (*prestation compensatoire attribuée sous forme de rente viagère - art. 276-1 du code civil*) (p. 1916) : ses amendements n° 4 : fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire ou de conclusion d'un PACS ; et n° 5 : fin de la rente viagère en cas d'attribution d'une nouvelle prestation compensatoire ; rejetés - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1918, 1919) : son amendement n° 7 : disparition de la charge de la rente à la mort du conjoint débiteur ; devenu sans objet. : son amendement de repli n° 26 : maintien de la rente dans les cas d'exceptionnelle gravité ; devenu sans objet. (p. 1922) : votera contre l'amendement n° 37 de la commission (maintien de la déduction de la pension de réversion en cas de cessation de son versement pour cause de remariage ou de concubinage notoire du créancier).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2449) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), se déclare favorable au sous-amendement n° 651 de M. Patrick Lassourd (obligation pour les communes entrant dans le champ d'application de cet article de consacrer 25 % des réalisations de résidences principales au logement social). (p. 2452) : se déclare favorable à l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des

établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE).

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche** [n° 0348 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4084) : se déclare scandalisé par l'utilisation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage** - *Nouvelle lecture* [n° 0352 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4205, 4206) : incidents entre les gens du voyage et les habitants des communes. Impuissance des maires. Texte équilibré adopté par le Sénat lors des précédentes lectures. Demande le respect de la loi et son application aux gens du voyage comme à tous les citoyens français. Devoir d'accueil des collectivités territoriales sans appui réel du Gouvernement. Le groupe des RI votera les amendements de la commission et le texte amendé.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0397 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4228, 4229) : rappel des trois points de sa proposition de loi. Estime que ses objectifs sont globalement satisfaits. Problème de la transmissibilité de la rente aux héritiers : anomalie française générant des situations aberrantes. Votera le texte.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code** - *Deuxième lecture* [n° 0150 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8149) : le groupe des RI s'abstiendra sur l'ensemble du texte. Refus de cautionner les erreurs d'appréciation du Gouvernement.

ADNOT (Philippe), sénateur (Aube) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 311 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1556) - Ministère : Budget - **Remboursement de la TVA aux collectivités locales** - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1557) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 719, 720) : situation catastrophique de la forêt dans le

département de l'Aube. Côté positif de la mobilisation générale. Rôle actif des maires. Souhait d'une augmentation de l'enveloppe de la dotation globale d'équipement, DGE. Souhait de mesures dérogatoires pour commencer les travaux. Souhait de reversement des taxes prélevées par l'Etat au titre de la sécurité sur les assurances pour assurer le financement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Troisième lecture* [n° 0212 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1106, 1107) : intérêt du Gouvernement à l'instauration de la proportionnelle. Conséquences du non-cumul pour l'élu national et pour l'élu local. Non-prise en compte du cumul de la fonction ministérielle. Désaccord avec la commission sur la non-prise en compte de la fonction exercée à la tête d'une communauté d'agglomération. Votera contre le texte - **Après l'art. 1er ter** (p. 1124) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges).

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Nouvelle lecture* [n° 0213 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1158) : non-prise en compte de la situation faite aux présidents de communautés d'agglomération. Votera contre ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3631, 3632) : contexte national et international du débat d'orientation budgétaire. Irresponsabilité du financement des dépenses de fonctionnement à partir de l'emprunt. Augmentation du niveau des prélèvements en contradiction avec l'annonce de baisse d'impôt. Utilisation de l'argent public. Priorité à donner à l'investissement structurant plutôt qu'aux dépenses de fonctionnement. Efforts à accomplir en faveur du développement des potentiels logistiques et de la formation des jeunes. Insuffisance de la compétitivité économique française.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3690, 3691) : existence de recettes cachées. Dette de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Amendements sur la fiscalité des entreprises de services de moins de cinq salariés et sur la baisse de la TVA dans la restauration. Décalage de remboursement de la TVA concernant les collectivités locales. Caractère anormal de l'impôt supplémentaire prélevé sur les indemnités versées aux entreprises touchées par la tempête et sur celles versées aux éleveurs dont les troupeaux ont été abattus à cause de la maladie de la "vache folle".

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3772) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de la commission (maintien du taux de compensation à son niveau actuel) - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3780, 3781) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Désapprouve les surfinancements en faveur des communautés d'agglomération - **Après l'art. 15** (p. 3837) : son amendement n° 52 : réduction de l'assiette de la taxe professionnelle des professions libérales employant moins de cinq salariés ; retiré au profit de l'amendement n° 79 de M. Jacques Oudin portant sur le même objet.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République** [n° 0423 (1999-2000)] - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4570) : fléau de la cohabitation. Manque de lisibilité du pouvoir. Favorable à la mise en place d'un véritable régime présidentiel. S'abstiendra sur ce texte. Nécessité d'un référendum.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières** [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5575) : autonomie fiscale des collectivités territoriales. Nécessité des dotations de l'Etat. Problème de leur pérennité. Exemples de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et de la compensation de la réduction pour embauche et investissements, REI. Proposition de loi garantissant la lisibilité de l'impôt local.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** [n° 0060 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5806) : votera l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), ainsi que le sous-amendement n° 4 de M. Dominique Braye (prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6016) : endettement de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Crainte d'un allongement de la durée de remboursement ou d'une augmentation des cotisations.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6067, 6068) : son amendement n° 106 : suppression du versement de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, entre 2001 et 2009 ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6706) : son amendement, soutenu par M. Jacques Donnay, n° I-210 : application aux véhicules 4 X 4 classés "camionnettes" utilisés par les entreprises pour conduire les salariés sur leur lieu de travail du même régime fiscal que les autres véhicules classés "camionnettes" ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 18** (*détermination du montant du prélèvement de solidarité pour l'eau affecté au compte d'affectation spéciale n° 902-00 "fonds national de l'eau"*) (p. 6828) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-45 de la commission.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits** - **Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*)

(p. 7193) : son amendement, soutenu par M. Hubert Durand-Chastel, n° II-39 de suppression ; retiré au profit de l'amendement n° II-34 de M. Claude Huriet (fixation du taux de cette taxe).

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7250, 7251) : baisse du budget de l'environnement. Priorité aux dépenses de fonctionnement. Détournement de la fiscalité écologique. La commission des finances propose le rejet des crédits du ministère de l'environnement.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7690) : son amendement, soutenu par M. Hubert Durand-Chastel, n° II-74 : contribution à l'élimination des déchets produits par la distribution de documents publicitaires ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 7938) : intervient sur l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Interrogation sur l'utilité de créer un compte de commerce. - **Après l'art. 5 ter** (p. 7941, 7942) : intervient sur l'amendement n° 71 de M. Jean Arthuis (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat). Dispositif mis en place au terme d'un accord entre les départements et le Gouvernement. Demande la réouverture du dossier et l'engagement d'une discussion pour évaluer la réalité du contentieux et les problèmes posés - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7957) : son amendement de réduction de crédits n° 39 ; retiré.

ALLÈGRE (Claude), *ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.*

Fin de ses fonctions ministérielles le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 277 de M. Claude Huriet : **Médecine (enseignement de la)** (*Réforme des études médicales*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 599).

n° 278 de M. Jean-Claude Carle : **Violence** (*Violences scolaires*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 600).

n° 279 de M. Dominique Leclerc : **Carte scolaire** (*Nouvelle carte scolaire*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 958).

n° 293 de M. José Balareello : **Education (ministère de l')** (*Réformes en cours dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1331).

n° 303 de M. Nicolas About : **Education (ministère de l')** (*Réformes en cours dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1549).

n° 306 de M. André Vallet : **Education (ministère de l')** (*Réformes en cours dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1552).

ALLOUCHE (Guy), *sénateur (Nord) SOC.*

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 21, 27, 28 janvier ; 4, 9, 23 février ; 2, 10, 28 mars ; 5, 27 avril ; 2, 10, 23, 30 mai ; 5, 6, 8, 15, 22, 26, 29 juin ; 4, 12, 24, 26 octobre ; 8, 9, 16, 21, 22, 29 novembre ; 1er, 6, 7, 8, 14 et 18 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Conférence des présidents** - (22 février 2000) (p. 862) : prend acte de la protestation de Mme Hélène Luc, relative à la non-inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi portant sur la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Gouvernement de l'Ouzbékistan** - (1er mars 2000) (p. 1037).

- **Rappel au règlement** - (1er mars 2000) (p. 1057) : réponse au rapporteur. Nécessité de demander article par article la clôture des explications de vote.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Lettonie** - (1er mars 2000) (p. 1067, 1068).

- **Souhaits de bienvenue** - (28 mars 2000) (p. 1619) : souhaits de bienvenue à Mme Catherine Tasca pour sa

première venue au Sénat dans ses nouvelles fonctions de ministre de la culture et de la communication et félicitations à M. Michel Duffour pour sa nomination aux fonctions de secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle.

- **Rappel au règlement** - (2 mai 2000) (p. 2214) : prend acte du rappel au règlement de M. Daniel Hoeffel. Préoccupation partagée par l'unanimité des sénateurs.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4085) : hommage à M. Neuwirth à l'occasion de l'examen de cette proposition de loi.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Monténégro** - (22 juin 2000) (p. 4270).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Koweït** - (4 octobre 2000) (p. 4747).

- **Rappel au règlement** - (9 novembre 2000) (p. 5916) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean Chérioux. Regrette que le Parlement n'ait pas été informé de la date de l'inauguration de la statue du général de Gaulle.

- **Rappel au règlement** - (9 novembre 2000) (p. 5943) : intervient sur le rappel au règlement de M. François Autain.

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1109, 1111) : position du Sénat à l'encontre de la modernisation des institutions. Crise de la représentation nationale. Priorité à la limitation stricte du cumul des mandats. Elaboration d'un nouveau statut de l'élu. Confusion des intérêts locaux et des intérêts de la nation. Maintien du lien avec la vie locale. Refus de la confusion des intérêts par la complémentarité des pouvoirs. Distinction entre mandat et fonction. Extension du principe constitutionnel de parité sans préjudice sur l'équilibre institutionnel des communes de moins de 3 500 habitants. (p. 1112, 1113) : problème des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre. Volonté de faire aboutir cette réforme. Appel à un référendum sur la modernisation des institutions. Se ralliera à l'avis majoritaire dégagé au sein de son groupe. Réforme du Sénat - **Art. 1er A (âge d'éligibilité du député)** (p. 1119) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (âge d'éligibilité maintenu à 23 ans) ; interrogation sur l'abaissement de l'âge d'éligibilité lors de l'examen de la loi organique relative au Sénat - **Art. 1er (incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral)** (p. 1120) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1123, 1124) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) - **Art. 3 (publication au Journal officiel des déclarations d'activité professionnelle et d'intérêt général - art. L.O. 151 du code électoral)** (p. 1132) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la disposition prévoyant la publication au Journal officiel des déclarations de patrimoine des parlementaires) - **Après l'art. 8 bis** (p. 1135) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 21 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1139, 1140) : le groupe socialiste ne votera pas ce texte. Situation du département des Landes.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice**

- **Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Art. 3 bis (interdiction de donner une délégation au conseiller municipal ayant démissionné de ses fonctions de maire pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales)** (p. 1144) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 8 (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen)** - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977 (incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale)** (p. 1149, 1150) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 16 de la commission. Interdiction du cumul dans les autres pays de l'Union européenne - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1158) : le groupe socialiste votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1368) : rappel de la participation de la gauche parlementaire au vote du texte sur la contraception. (p. 1374, 1379) : respect du principe constitutionnel de l'égalité du suffrage par le projet du Gouvernement amendé par l'Assemblée nationale. Volonté de ne pas porter atteinte au bicamérisme. Favorable à une modernisation du Sénat. Indifférence des députés de l'opposition à la réforme proposée par le Gouvernement. Mission constitutionnelle des sénateurs de représentation de la nation indivisible. Représentation de la population par l'Assemblée nationale et le Sénat. Correction par le projet gouvernemental du non-respect de l'article 3 de la Constitution. Justification de l'abaissement de la représentation proportionnelle pour certains départements. Pertinence de la représentation proportionnelle pour le Sénat. Favorable à l'augmentation du nombre de grands électeurs non élus des conseils municipaux. Nécessité d'adapter et de rénover les institutions - **Art. 1er A (plafonnement et contrôle du financement des dépenses électorales - art. L. 52-11-2 du code électoral)** (p. 1384) : avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er (représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral)** (p. 1385, 1386) : souhait d'une meilleure représentation des grandes agglomérations dans le collège électoral. Se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture). Absence d'équilibre de la proposition de l'amendement n° 2 précité de la commission - **Art. 5 (champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral)** (p. 1391) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements ayant moins de quatre sièges à pourvoir). Fondement solide de la proposition du Gouvernement. (p. 1392, 1393) : application de la parité possible uniquement avec le scrutin proportionnel - **Après l'art. 11** (p. 1394, 1395) : son amendement n° 16 : déroulement des opérations de vote ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1398) : avec le groupe socialiste, votera contre le texte présenté par la commission des lois.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 236 (1999-2000)** (p. 1413, 1415) : évolution démographique mise en lumière par le recensement général de la population de 1999. Prise en compte des mutations de la population au sein de la métropole. Exode rural Urbanisation rapide de certaines zones rurales. Nouveau montant de la dotation globale de fonctionnement pour les communes. Respect de l'article 3 de la Constitution. Position de la majorité sénatoriale. Exemple des Etats-Unis. Principe de l'égalité du

suffrage. Le groupe socialiste soutient ce projet de loi organique - **Question préalable** (p. 1417, 1418) : position de la majorité sénatoriale. Référence à l'opinion publique. Evolution de la population française. Opposition de la majorité sénatoriale à toute nouvelle répartition même à effectif constant. Le groupe socialiste se déclare opposé à l'adoption de la motion n° 1 de la commission des lois tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 0236 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 235 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 31 (fonctionnement des copropriétés)** (p. 2563) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade, n° 812 : non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4169, 4172) : échec prévisible de la commission mixte paritaire. Interprétation des articles 3, 24 et 72 de la Constitution. Excellent débat en commission. Conditions d'existence d'une collectivité territoriale. Nécessaire prise en compte des évolutions démographiques par une assemblée parlementaire. Bien-fondé de l'accroissement du nombre des grands électeurs. Attachement au bicamérisme. Augmentation du nombre de grands électeurs par rapport à l'effectif des conseils municipaux. Incidence sur la désignation des grands électeurs de l'importance de la prime. Divergences sur l'extension de la proportionnelle. Interrogation concernant la constitutionnalité de la pluralité des modes de scrutin pour l'élection des membres d'une même assemblée. Avec le groupe socialiste, n'approuve pas le texte issu des travaux du Sénat. Favorable au texte présenté par le Gouvernement et amendé par l'Assemblée nationale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4185) : qualité du travail du rapporteur. Avec le groupe socialiste, votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Nouvelle lecture [n° 0363 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Art. 1er (dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Polynésie française)** (p. 4162, 4163) : détournement de procédure de la part de l'Assemblée nationale. Jurisprudence du Conseil constitutionnel sur le droit d'amendement. Intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire). - **Art. 2 (dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna)** (p. 4164) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4165) : favorable au texte adopté par l'Assemblée nationale. Application du principe de parité sur l'ensemble du territoire de la République. Souci de ne pas introduire de disparité entre les territoires d'outre-mer. Validation par le Conseil constitutionnel de la loi ordinaire. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi organique modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Art. unique** (p. 4509) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (élargissement de l'objet de la proposition de loi). Caractère spécifique de la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 31 (copropriétés en difficulté)** (p. 5332) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 249 : non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Après l'art. 6** (p. 6402) : son amendement, soutenu par M. Jacques Mahéas, n° 78 : réparation d'une éventuelle situation de précarité des personnels des associations accomplissant une mission d'intérêt général et recrutés en application de l'article 63 de la loi du 12 juillet 1999 ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6341, 6343) : salutations adressées aux polynésiens. Nécessité d'une réforme rapide. Difficulté de sa mise en oeuvre. Proposera au nom du groupe socialiste un compromis acceptable. Félicitations à M. Lucien Lanier. Modification de l'effectif de l'assemblée territoriale et non de son mode de scrutin. Voeu de l'assemblée territoriale. Historique. Volonté politique. Critères retenus pour la répartition des sièges. Evolution démographique. Prise en compte des archipels éloignés. Spécificité de la Polynésie française. Réajustement du nombre de conseillers. Souhait d'un rapprochement des points de vue. Concomitance des élections municipales et territoriales - **Art. 1er (répartition des sièges)** (p. 6344, 6346) : son amendement n° 3 : proposition de porter à 51 le nombre de membres de l'assemblée de la Polynésie française et nouvelle répartition ; devenu sans objet. Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (proposition de porter à 49 le nombre de conseillers à l'assemblée de la Polynésie française). Souhait de déboucher sur une solution acceptable - **Après l'art. 1er** (p. 6347) : son amendement n° 4 : report des élections municipales ; rejeté. (p. 6349) : précisions sur son amendement. Se déclare prêt à le rectifier - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6350) : espère un accord en commission mixte paritaire. Avec ses collègues du groupe socialiste, ne votera pas le texte.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0112 (2000-2001)] - (13 décembre 2000) (p. 7800, 7801) : succès de la commission mixte paritaire. Nécessité d'un accord. Prise en compte des critères géographiques et démographiques. Nécessité de l'augmentation du nombre de conseillers. Regrette la modification de la représentation. Solution préservant le présent et ménageant le futur.

ALTHAPÉ (Louis), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, par le groupe de travail sur la modernisation du droit de l'urbanisme [n° 265 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Urbanisme.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 279 (1999-2000)] , adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 304 (1999-2000)] (5 avril 2000) - **Urbanisme**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 381 (1999-2000)] (6 juin 2000) - **Urbanisme**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 17 (2000-2001)] (11 octobre 2000) - **Urbanisme**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, avec M. Pierre Hérisson, par le groupe de travail sur la modernisation du droit de l'urbanisme, sur la réforme du droit de l'urbanisme à mi-parcours [n° 18 (2000-2001)] (11 octobre 2000) - **Urbanisme**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Gérard Larcher, Pierre Hérisson, Paul Girod et François Trucy, en application de l'article 73 bis, du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 89 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Gérard Larcher, François Trucy, Pierre Hérisson et Paul Girod, relative à l'entreprise nationale La Poste [n° 104 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Postes et télécommunications**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 394 (*JO Débats* du 20 octobre 2000) (p. 5399) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Politique du Gouvernement en direction des artisans et des petites entreprises* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5400) - **Commerce et artisanat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Deuxième lecture** [n° 0136 (1999-2000)] - (22 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 873) : efficacité du juge administratif statuant en urgence. Se félicite du consensus entre les deux assemblées et des apports notables de l'Assemblée nationale. Référé-injonction. Suppression de l'intérêt à agir du préfet. Accroissement des contentieux. Succès de la réforme subordonnée à l'augmentation du nombre de magistrats et de greffiers.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 2085, 2090) : déclaration d'urgence sur ce texte privant le Parlement de possibilités de dialogue. Présentation de plusieurs projets de loi en un seul. Rapprochement des structures chargées de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale de celles des organismes de coopération intercommunale existants. Mixité sociale dans l'habitat rural et l'habitat urbain. Conservation de l'appellation "POS", plan d'occupation des sols. Convention publique d'aménagement. Cas des zones de montagne. Politique de la ville : solidarité entre les communes en matière d'habitat, protection de l'acquéreur, régime des copropriétés. Bilan de la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991. Construction de logements sociaux. Prise en compte de l'accession sociale à la propriété : citation de Mme Marie-

Noëlle Lienemann. Récusation du pouvoir de substitution du préfet. Plans de déplacements urbains, articulation avec les nouveaux schémas de cohérence territoriale. Coopération entre les autorités administratives de transport : création de syndicats mixtes de transport. Contrat pluriannuel entre la régie autonome des transports parisiens, RATP, et le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF. Régionalisation des transports collectifs d'intérêt régional. Insuffisance de la compensation financière des régions.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Titre Ier** (*renforcer la cohérence des politiques urbaines*) (p. 2165) : son amendement, identique à l'amendement n° 59 de la commission des lois saisie pour avis, n° 201 : changement d'intitulé : renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales ; adopté - **Avant l'art. 1er** (p. 2166, 2167) : accepte les amendements de M. Jean-Paul Hugot n° 620 (reconnaissance du sous-sol dans le code de l'urbanisme) et n° 621 (création d'une agence de valorisation du sous-sol) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, SCT, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2169) : son amendement, identique aux amendements n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislav Poniatowski, n° 202 : maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU ; adopté - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2172, 2180) : ses amendements n° 203 : mention d'un rééquilibrage de l'aménagement de l'espace urbain et rural ; identique à l'amendement n° 62 de la commission des lois saisie pour avis ; n° 205 rédactionnel, identique au n° 64 rédactionnel de la commission des lois saisie pour avis ; n° 206 : référence à une utilisation équilibrée de l'espace ; identique à l'amendement n° 65 de la commission des lois saisie pour avis ; n° 207 : intégration du droit du sous-sol dans le code de l'urbanisme ; et n° 208 : application des dispositions de cet article aux directives territoriales d'aménagement ; adoptés ; et n° 204 : objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale ; adopté après intégration du sous-amendement n° 63 de la commission des lois saisie pour avis. Sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, demande le retrait du n° 3 rédactionnel au profit du n° 61 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte (précision selon laquelle les documents d'urbanisme détermineront les conditions de prise en considération des principes énoncés), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 4 (suppression de la référence au respect des objectifs du développement durable), accepte les n° 6 (prise en compte des sources d'énergie dans les documents d'urbanisme) et n° 10 (intégration de la notion de création architecturale au titre de la qualité de construction), estime le n° 7 satisfait par les amendements précités identiques n° 206 de la commission et n° 65 de la commission des lois saisie pour avis, estime le n° 8, identique à l'amendement n° 700 de M. Dominique Leclerc (suppression des compétences des documents d'urbanisme en matière de limitation de la circulation automobile) satisfait par les amendements identiques n° 9 du même auteur et n° 66 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 942 de M. Gérard Le Cam (intégration dans les documents d'urbanisme des conditions du développement de l'offre en moyens de transport collectif adaptés aux besoins) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme** (*participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2181, 2182) : son amendement, identique à l'amendement n° 67 de la commission des lois saisie pour avis, n° 209 : obligation d'information mise à la charge du représentant de l'Etat sans effet de blocage des procédures engagées par les communes ou leurs groupements ; son amendement, identique à l'amendement n° 68 de la commission des lois saisie pour avis, n° 211 : suppression de la mise à disposition du public du "porter à connaissance" ; ses amendements n° 210 : transmission aux communes des études techniques dont dispose l'Etat en matière de

prévention des risques et de protection de l'environnement ; et n° 212 : synthèse des informations portées à la connaissance des communes annexée au dossier d'enquête publique ; adoptés. Sur l'amendement n° 67 précité de la commission des lois saisie pour avis, s'oppose au sous-amendement n° 576 de M. Ambroise Dupont. S'oppose à l'amendement n° 758 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret en Conseil d'Etat d'un délai pour l'information des communes en cours d'élaboration d'un plan d'occupation des sols) - **Paragraphe additionnel après l'art. L. 121-3 du code de l'urbanisme** (p. 2184) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1044 du Gouvernement (changement de statut des agences d'urbanisme en groupements d'intérêt public, GIP, et rappel de leur mission de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme) - **Art. L. 121-4 du code de l'urbanisme (personnes morales compétentes pour être associées à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2185) : accepte l'amendement n° 13 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des organisations représentatives des usagers sur les documents d'urbanisme) - **Après l'art. L. 121-4 du code de l'urbanisme** (p. 2186) : accepte l'amendement n° 909 de M. Pierre Hérisson (rétablissement de la compétence des chambres consulaires pour la réalisation des études économiques préalables aux documents prévisionnels d'organisation commerciale) - **Art. L. 121-5 du code de l'urbanisme (consultation des associations locales d'usagers et des associations agréées)** (p. 2187) : son amendement n° 213 : consultation du conservatoire du littoral et, le cas échéant, du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ; adopté. Accepte les amendements n° 14 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des représentants des propriétaires immobiliers, bailleurs et occupants) et n° 69 de rectification de la commission des lois saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 1er (suite)** - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme (commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme)** (p. 2195, 2199) : son amendement, identique à l'amendement n° 70 de la commission des lois saisie pour avis, n° 214 : extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général ; adopté. Application restrictive de la loi "montagne". S'oppose à l'amendement n° 943 de M. Gérard Le Cam (élargissement de la composition de la commission de conciliation aux présidents des conseils généraux). (p. 2200, 2202) : ses amendements n° 215 de coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 1072 de M. Charles Revet qu'il accepte (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration d'un document d'urbanisme) ; n° 216 : effet suspensif de la saisine de la commission de conciliation ; et, identique à l'amendement n° 71 de la commission des lois saisie pour avis, n° 217 : suppression de la compétence de la commission de conciliation en matière de localisation d'équipements publics relevant de la législation des installations classées ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 944 de M. Gérard Le Cam (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration des documents d'urbanisme). Accepte l'amendement n° 577 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour la commission de conciliation de recueillir l'avis de tout organisme compétent) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 897 de M. Jean-Paul Amoudry (compétence de la commission de conciliation pour présenter des suggestions relatives à l'interprétation des dispositions particulières de la loi "montagne" et la compatibilité entre les plans d'occupation des sols, les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme (compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2203) : accepte l'amendement n° 578 de M. Ambroise Dupont (inscription des études d'urbanisme à la section investissements du budget des communes). (p. 2204, 2208) : estime l'amendement n° 16 de M. Ladislav Poniatowski (compensation par la dotation

globale de fonctionnement des dépenses supportées par les communes résultant de l'élaboration des nouveaux documents) satisfait par l'amendement portant sur le même objet n° 75 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte. Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 73 (rétablissement de la dénomination des services de l'Etat résultant de la loi d'orientation du 6 février 1992) et n° 74 (concertation des services de l'Etat avec les professionnels qualifiés), n° 17 de M. Ladislav Poniatowski (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes) et n° 910 de M. Pierre Hérisson (responsabilité pour faute de l'Etat du fait de son activité de conseil dans l'élaboration de documents d'urbanisme) - **Art. L. 121-8 du code de l'urbanisme (effets des annulations contentieuses sur les documents d'urbanisme)** (p. 2209) : accepte l'amendement n° 894 de M. Jean-Paul Amoudry (restitution aux propriétaires des droits acquittés en cas d'annulation de plans d'occupation des sols) - **Art. L. 121-9 du code de l'urbanisme (décrets d'application du chapitre 1er)** (p. 2210) : son amendement n° 1048 : suppression du B de cet article relatif aux pays dont les territoires sont soumis à une forte pression d'urbanisation ; adopté. Rapport de M. Gérard Larcher de 1998 : "les terroirs urbains et paysagers : pour un nouvel équilibre des espaces périurbains". Proposition de M. Gérard Larcher de création d'un label "terroir urbain et paysager". Difficultés d'application de la proposition de Mme Nicole Bricq, députée - **Après l'art. 1er** (p. 2211, 2213) : son amendement n° 218 : droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle ; adopté. Lois "montagne" et "littoral". Suppression des prescriptions particulières par la loi Pasqua en 1995. (p. 2215, 2218) : demande le retrait de l'amendement n° 574 de M. Daniel Hoeffel au profit des amendements identiques n° 787 de M. Pierre Mauroy et n° 911 de M. Pierre Hérisson qu'il accepte (prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes, sous réserve de réciprocité). (p. 2219) : accepte l'amendement n° 788 de M. Pierre Mauroy (participation des collectivités étrangères au capital des sociétés d'économie mixte locales concernées par la coopération transfrontalière en matière d'urbanisme). - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme)** - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme (régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT)** (p. 2225) : son amendement, identique à l'amendement n° 76 de la commission des lois saisie pour avis, n° 219 : nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs ; adopté après modification par les sous-amendements n° 912 de M. Pierre Hérisson (intégration dans le SCT des éléments relatifs à l'implantation artisanale), n° 622 de M. Gérard César (prise en compte du développement des réseaux de télécommunications) et n° 729 de Mme Lucette Michaux-Chevry (ajout de dispositions visant à requalifier les centres des aires urbaines dévitalisées) qu'il accepte. Sur cet amendement n° 219 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 579 de M. Ambroise Dupont qu'il estime satisfait (prise en compte des problèmes liés aux entrées de ville). Demande le retrait des amendements de Mme Lucette Michaux-Chevry n° 727 (prise en compte de la notion de risque naturel prévisible) et n° 728 (obligation de définir les grands projets d'équipements et de services) qu'il estime satisfait et s'oppose aux amendements n° 948 de M. Jean-Yves Autexier (obligation de définir les grands projets d'équipements et de services) et n° 946 de M. Gérard Le Cam (insertion des grands projets d'équipements et de services parmi les centres d'intérêt des SCT) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme (interdiction d'ouvrir des zones d'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002)** (p. 2229, 2233) : son amendement de suppression n° 220, identique à l'amendement n° 77 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté. S'oppose aux amendements portant

sur le même objet n° 947 de M. Gérard Le Cam, n° 20 de M. Ladislav Poniatowski et n° 789 de M. Jean-Pierre Plancade (consultation de l'autorité organisatrice de transport), ainsi qu'aux amendements n° 21 de M. Ladislav Poniatowski (report en 2007 de la date d'application de la mesure proposée), n° 730 de Mme Lucette Michaux-Chevry (suppression de l'alinéa relatif à l'assimilation des schémas de cohérence territoriale aux schémas d'aménagement régionaux, SAR, des départements d'outre-mer et au schéma d'aménagement de la Corse), n° 790 de M. Claude Domeizel (dérogation à la règle des quinze kilomètres dès lors qu'existe une rupture géographique due à des circonstances naturelles) et n° 623 de M. Philippe François (application de la mesure proposée en 2004 au lieu de 2002). Problème posé par la gestion des limites du SCT. Choix arbitraire d'un rayon de quinze kilomètres - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (*initiative de l'élaboration et périmètre du SCT*) (p. 2234, 2237) : ses amendements n° 221 : suppression de la concertation avec les populations concernées ; devenu sans objet ; n° 222 : prise en compte dans le périmètre du SCT des périmètres des plans d'exposition au bruit et des plans de prévention des risques naturels et prévisibles, PPR ; n° 223 : majorité portée aux deux tiers des communes intéressées si elles ne sont pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI ; identique à l'amendement n° 82 de la commission des lois saisie pour avis ; et n° 224 : précision selon laquelle, lorsqu'un organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre aura émis un avis défavorable, celui-ci ne pourra être inclus dans le périmètre d'un SCT qu'après avis conforme de la commission départementale de la coopération intercommunale ; identique à l'amendement n° 83 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle le périmètre du SCT délimite un territoire présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux). Accepte l'amendement n° 81 de la commission des lois saisie pour avis (avis de la commission départementale de la coopération intercommunale) - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (*organe compétent pour élaborer le SCT*) (p. 2238) : ses amendements n° 225 : définition par l'EPCI des contours et de la portée de la concertation avec les communes ; et, identique à l'amendement n° 85 de la commission des lois saisie pour avis, n° 226 : suppression de la procédure de diagnostic urbain ; adoptés. Sur son amendement n° 225 précité, accepte le sous-amendement n° 84 de la commission des lois saisie pour avis. Estime l'amendement n° 791 de M. Claude Domeizel (remplacement des mots "diagnostic urbain" par les mots "diagnostic territorial") satisfait par l'amendement n° 219 précité de la commission - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2239, 2241) : accepte les amendements de M. Ambroise Dupont n° 580, identique à l'amendement n° 915 de M. Pierre Hérisson (recherche d'une compatibilité entre les schémas de cohérence territoriale et les documents de protection ou de zonage d'intérêt environnemental préexistants), n° 581, identique aux amendements n° 898 de M. Denis Badré et n° 914 de M. Pierre Hérisson (nécessité de demander l'avis de l'EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration des documents d'intérêt environnemental), et n° 582, identique à l'amendement n° 913 de M. Pierre Hérisson (élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le représentant de l'Etat se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis). Demande le retrait de l'amendement n° 760 de M. Pierre Hérisson (élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le préfet se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis) - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT*) (p. 2243) : approuve le retrait des amendements de suppression n° 904 de M. Michel Souplet et n° 936 de M. Gérard César. Estime les amendements n° 23 et n° 24 de M. Ladislav Poniatowski (participation des services du département à la demande du président du conseil général) satisfaits par l'amendement n° 86 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte (participation des services du département à la demande du président du conseil général). Demande le retrait des amendements n° 895 de M. Pierre

Hérisson (association des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture à l'élaboration des SCT et des plans locaux d'urbanisme) et n° 792 de M. Paul Raoult (association des parcs naturels régionaux à l'élaboration des SCT) - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (*consultations préalables à l'élaboration du SCT*) (p. 2245, 2246) : son amendement, identique à l'amendement n° 87 de la commission des lois saisie pour avis, n° 227 : consultation des présidents du conseil régional, du conseil général, des établissements publics intéressés, des EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, ainsi que des maires des communes voisines ; adopté. Accepte l'amendement n° 583 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'obtenir les conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE) - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (*établissement du projet de SCT et procédures de consultation*) (p. 2247, 2249) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 88 (organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement préalablement à l'adoption du projet de SCT), n° 90 (suppression de la référence à la notion de débat public) et n° 91 (nécessité d'une majorité des deux tiers au sein de l'organe délibérant pour l'approbation du projet du schéma en cas de désaccord de l'EPCI à fiscalité propre), et n° 25 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des associations mentionnées à l'article L. 121-5 du code de l'urbanisme, à leur demande, dans un délai de trois mois après notification du projet de schéma au préfet) et s'oppose à l'amendement n° 949 de M. Gérard Le Cam (concertation avec la population). Son amendement, identique à l'amendement n° 89 de la commission des lois saisie pour avis, n° 228 : avis des communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ; adopté - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (*clause de sauvegarde*) (p. 2250, 2251) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 26 (possibilité pour les communes associées de saisir le préfet lorsqu'elles estiment que l'un de leurs intérêts essentiels est compromis) et n° 28 (suppression des éléments destinés à caractériser les atteintes aux intérêts essentiels de la commune), identique à l'amendement n° 92 de la commission des lois saisie pour avis. Accepte l'amendement n° 93 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de l'avis du préfet et renforcement du rôle de la commission de conciliation), ainsi que les amendements identiques n° 584 de M. Ambroise Dupont et n° 888 de M. Daniel Hoeffel (notification par le préfet à l'EPCI des modifications à apporter au SCT et, à défaut, saisine de la commission de conciliation).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 2 (suite)** - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme** (*régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés*) (p. 2265) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 761 de M. Pierre Hérisson, n° 885 de M. Daniel Hoeffel et n° 585 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour une commune d'obtenir une solution de compromis en saisissant le préfet, puis en cas de défaillance de celui-ci la commission de conciliation) - **Art. L. 122-14 du code de l'urbanisme** (*"clause de rendez-vous" relative à l'application du SCT*) : son amendement rédactionnel n° 229 ; adopté - **Art. L. 122-16 du code de l'urbanisme** (*compatibilité d'autres documents avec le SCT*) (p. 2266) : son amendement n° 1062 : approbation des modifications mineures du SCT par l'organe délibérant de l'établissement public l'ayant élaboré, après enquête publique ; retiré - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*compétences des EPCI en matière de SCT*) (p. 2267) : accepte les amendements n° 32 de M. Ladislav Poniatowski (soumission des schémas directeurs en cours d'élaboration au régime d'élaboration des schémas de cohérence territoriale) et n° 896 de M. Pierre Hérisson (procédure d'approbation des schémas directeurs en cours de révision). Son amendement de coordination n° 1049 ; adopté - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux**

d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2273, 2277) : son amendement, similaire à l'amendement n° 96 de la commission des lois saisie pour avis, n° 230 : maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 625 de M. Gérard César qu'il accepte (possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles). Estime les amendements n° 950 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des besoins répertoriés), et portant sur le même objet n° 586 de M. Ambroise Dupont et n° 905 de M. Denis Badré (obligation pour le plan d'occupation des sols, POS, de définir des règles concernant l'implantation des constructions) satisfaits par son amendement n° 230 précité sous-amendé. (p. 2278, 2279) : son amendement n° 231 : prise en compte par le POS du programme local de l'habitat sans nécessité d'une compatibilité intégrale, avec mention de la compatibilité avec le plan d'exposition au bruit, et application du POS pendant les trois ans suivant l'approbation des documents d'urbanisme visés dans cet article ; adopté après modification par le sous-amendement n° 97 de la commission des lois saisie pour avis et intégration de l'amendement n° 33 de M. Ladislav Poniatowski (compatibilité entre le POS et les autres documents d'urbanisme en distinguant le schéma de cohérence territoriale des autres documents). Demande le retrait de l'amendement n° 902 de M. Jean-Paul Amoudry (possibilité d'un urbanisme concerté et décentralisé dans les zones de montagne). Son amendement rédactionnel n° 232 ; adopté. (p. 2280, 2283) : accepte l'amendement n° 1005 du Gouvernement (précision selon laquelle le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communal, à l'exception des zones couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur). Ses amendements n° 233 de clarification, n° 1084 : possibilité d'invocation de motifs économiques pour imposer une reconstruction ou l'aménagement de bâtiments existants ; n° 234 et n° 235 rédactionnels ; adoptés. Accepte les amendements n° 794 de M. Claude Domeizel (possibilité de requalification des quartiers pour des motifs esthétiques) et n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme). (p. 2284, 2286) : s'oppose aux amendements identiques n° 795 de M. Michel Teston et n° 1006 du Gouvernement (suppression de la compétence des plans locaux d'urbanisme pour l'identification, en zone de montagne, des hameaux à partir desquels l'urbanisation peut se réaliser en continuité). Accepte les amendements n° 887 de M. Pierre Hérisson (avis de la commission de conciliation), n° 98 de la commission des lois saisie pour avis (suppression d'une précision prévoyant une représentation des espaces publics dans le POS) et demande le retrait de l'amendement n° 624 de M. Philippe François (autorisation du maire pour toute transformation de bâtiments à usage de logements ayant pour effet une augmentation du nombre de ceux-ci). Ses amendements n° 236 et n° 237 rédactionnels, n° 238 : suppression de l'alinéa relatif à l'autorisation du maire pour tout changement de destination d'un local commercial ou artisanal ; identique à l'amendement n° 99 de la commission des lois saisie pour avis ; n° 239 : possibilité de réalisation en relief des documents graphiques ; adoptés - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme (institutions de servitudes en zones urbaines)** (p. 2287, 2288) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, accepte les n° 39 (obligation de motivation des interdictions provisoires des constructions d'une superficie d'une certaine taille) et n° 41 (limitation à dix ans de la réserve publique foncière) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 40 (suppression de la possibilité de gel d'emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale) - **Art. L. 123-3 du code de l'urbanisme (précisions apportées par le PLU aux zones d'aménagement concerté, ZAC)** (p. 2289) : accepte l'amendement n° 100 de la commission des lois saisie pour avis (dans les ZAC, détermination obligatoire par le POS des espaces publics à conserver et des principaux ouvrages publics) - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU)** (p. 2290, 2291) : s'oppose aux amendements n° 796 de M. Paul Raoult (précision

concernant les modalités d'association de l'établissement public chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de l'établissement public chargé de la mise en oeuvre de la charte du parc naturel régional) et n° 43 de M. Ladislav Poniatowski (association possible des services départementaux à l'élaboration du plan local d'urbanisme). Risque de substitution du département à la commune pour l'élaboration du POS - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme (entités associées à l'élaboration du PLU)** (p. 2292, 2293) : son amendement, identique à l'amendement n° 101 de la commission des lois saisie pour avis, n° 241 rédactionnel ; adopté. Sur l'amendement n° 591 de M. Ambroise Dupont qu'il accepte (possibilité pour les maires de recueillir l'avis du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, ainsi que d'organisations compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement), accepte les sous-amendements n° 1075 de M. Bernard Joly (remplacement des mots "des conseils" par les mots "de l'assistance technique") et n° 575 de M. Daniel Hoeffel (consultation des représentants des collectivités territoriales étrangères voisines) - **Art. L. 123-9 du code de l'urbanisme (élaboration du projet de PLU et consultations sur celui-ci)** (p. 2294) : accepte l'amendement n° 102 de la commission des lois saisie pour avis (organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement avant l'adoption du projet de plan d'occupation des sols) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme (mise à l'enquête publique du projet de PLU)** (p. 2295) : son amendement rédactionnel n° 242 ; adopté. Accepte les amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée) - **Art. L. 123-13 du code de l'urbanisme (procédure de révision ou de modification forcée du PLU à l'initiative du préfet)** (p. 2298) : son amendement de coordination n° 243 ; adopté - **Art. L. 123-13-1 du code de l'urbanisme (compétence des communautés de communes ou d'agglomération pour faire aboutir la révision des PLU)** (p. 2299) : son amendement de suppression n° 244, identique à l'amendement n° 104 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Art. L. 123-14 du code de l'urbanisme (déclaration d'utilité publique d'une opération incompatible avec un PLU)** : son amendement rédactionnel n° 245 ; adopté - **Art. L. 123-15 du code de l'urbanisme (espaces réservés - droit de délaissement)** : son amendement rédactionnel n° 246 ; adopté - **Art. 3 bis (soumission des lignes à haute tension au régime des installations classées)** (p. 2300) : son amendement de suppression n° 247, identique à l'amendement n° 105 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Art. 4 (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales)** - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme (possibilité d'élaborer une carte communale)** (p. 2301, 2302) : accepte les amendements de M. Ambroise Dupont, n° 592 (possibilité d'élaboration d'une carte communale dans le cadre de groupements intercommunaux) et n° 593 (conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, pour l'élaboration de la carte communale) ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement n° 1076 de M. Bernard Joly - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme (régime juridique des cartes communales)** (p. 2303, 2305) : accepte les amendements n° 106 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité d'une carte communale partielle) et n° 682 de Mme Janine Bardou (identification par la carte communale de la qualification des hameaux en zone de montagne). Ses amendements n° 248 : ajout des extensions des éléments de construction existants parmi les exceptions concernant les secteurs où les constructions ne sont pas admises ; rejeté ; n° 249 : pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale, association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 107 de la commission des lois saisie pour avis. Demande le retrait de l'amendement n° 798 de M. Jacques Bellanger (pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale,

association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers) au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 107 précité. Demande le retrait des amendements n° 44 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'accord du préfet pour la carte communale), qu'il estime satisfait par l'amendement n° 107 précité, et n° 901 de M. Jean-Paul Amoudry (possibilité pour les conseils municipaux des zones de montagne d'autoriser l'extension des possibilités de construction) qu'il estime satisfait par son amendement n° 218. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 951 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les communes élaborant une carte communale de se doter d'un plan d'aménagement des espaces publics) - **Après l'art. L. 124-2 ou après l'art. L. 124-3 du code de l'urbanisme** (p. 2306) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 594 de M. Ambroise Dupont et n° 762 de M. Pierre Hérisson (prévision d'une période transitoire pendant laquelle les cartes communales demeureront soumises au régime juridique antérieur jusqu'à l'expiration de leur délai de validité) - **Art. 5 (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC))** (p. 2307) : accepte l'amendement n° 939 de M. Gérard César (précision selon laquelle une ZAC ne peut être localisée que dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le plan d'occupation des sols). Sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 45 (suppression des dispositions modifiant la date de référence d'évaluation des biens compris dans une ZAC), s'oppose au n° 47 (suppression des dispositions supprimant les plans d'aménagement de zone, PAZ) et accepte le n° 48 de repli - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme (cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC)** (p. 2309) : accepte les amendements n° 49 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité de prescriptions dérogatoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation) et n° 683 de Mme Janine Bardou (possibilité en zone de montagne de prescriptions dérogatoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation) - **Art. L. 311-7 du code de l'urbanisme (application du régime des PLU aux plans d'aménagement de zone, PAZ, existants)** (p. 2310) : son amendement rédactionnel n° 1050 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de la possibilité de créer un PAZ en ZAC) - **Art. L. 311-8 du code de l'urbanisme (décrets d'application du chapitre Ier)** (p. 2311) : son amendement de coordination n° 251 ; adopté - **Art. 6 (modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme)** (p. 2312, 2313) : son amendement n° 253 : substitution de l'appellation "convention publique d'aménagement" à l'appellation "convention" ; adopté. Demande le retrait des amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 50 de suppression et n° 51 de repli. Estime les amendements n° 108 de la commission des lois saisie pour avis (précision concernant la notion de "convention") et n° 953 rédactionnel de M. Gérard Le Cam satisfaits par son amendement n° 253 précité. Accepte les amendements identiques de coordination n° 109 de la commission des lois saisie pour avis et n° 954 de M. Gérard Le Cam ainsi que les amendements de coordination de la commission des lois saisie pour avis n° 110 à n° 113 - **Art. 7 (clauses financières d'une convention d'aménagement)** (p. 2314, 2315) : ses amendements n° 254 rédactionnel, n° 255 de coordination, n° 256 : mesures tendant à assurer une parfaite transparence financière des opérations d'aménagement ; et n° 257 de coordination ; adoptés. Accepte les amendements de M. Gérard Le Cam n° 955 rédactionnel et n° 956 de coordination identique à son amendement n° 255 précité - **Art. 8 (suppression de la notion de lois d'aménagement et d'urbanisme)** : son amendement n° 258 : soumission à enquête publique de toutes les directives territoriales d'aménagement ; adopté - **Art. 8 bis (aménagement à l'application de l'amendement "Dupont")** (p. 2316, 2317) : s'oppose à l'amendement n° 595 de M. Ambroise Dupont (nécessité d'une réflexion préalable à travers la carte communale intégrant une véritable réflexion d'urbanisme). Problème de l'application de l'amendement "Dupont" dans les zones de montagne - **Après l'art. 9** (p. 2318) : accepte

l'amendement n° 114 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'acquéreur d'un terrain des caractéristiques de celui-ci, dont l'origine des mentions pour les terrains situés en zone diffuse et l'indication des limites et de la superficie réelle résultant d'un bornage préalable lorsque la parcelle de terrain correspond à un lot de lotissement issu d'une ZAC) et s'oppose sur celui-ci au sous-amendement de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1029 (mention obligatoire de la délimitation ou du bornage du terrain, ainsi que de sa superficie) - **Art. 10 bis (assouplissement de la règle d'urbanisation en continuité en zone de montagne)** (p. 2320) : s'oppose à l'amendement n° 1007 du Gouvernement (limitation de l'application de cet article aux secteurs identifiés par les directives territoriales d'aménagement ou par les prescriptions particulières prévues à l'article L. 145-7 du code de l'urbanisme) - **Art. 10 ter (contenu des directives territoriales d'aménagement, DTA, en zone de montagne)** (p. 2321) : accepte l'amendement n° 1008 du Gouvernement (extension du traitement dans le cadre des DTA de l'ensemble des questions visées par le paragraphe I de l'article L. 145-3 du code de l'urbanisme). Son amendement n° 259 : extension aux bâtiments ruraux du régime des chalets d'alpage ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 115 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 10 ter** : accepte l'amendement n° 800 de M. Marcel Bony (autorisation de délégation des droits de préemption du département à un établissement public foncier local) - **Art. 11 (assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption)** (p. 2322) : accepte l'amendement n° 53 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de la disposition réduisant à cinq ans l'obligation d'informer le propriétaire d'un bien préempté lorsque le titulaire du droit de préemption décide d'utiliser le bien acquis à d'autres fins). Son amendement rédactionnel n° 260 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 11 bis (champ d'application du droit de préemption)** (p. 2332) : accepte l'amendement n° 521 de M. Ladislav Poniatowski (exclusion des immeubles acquis par les organismes d'HLM du champ du droit de préemption urbain) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2333) : accepte l'amendement n° 706 de M. Daniel Eckenspieller (possibilité d'exercice du droit de préemption sur la seule partie urbanisable du terrain avec possibilité pour le propriétaire d'exiger l'acquisition de la totalité de celui-ci) - **Art. 12 (titre III du livre II de la partie législative du code de l'urbanisme)** - **Art. L. 230-1 du code de l'urbanisme (unification du régime du droit de délaissement)** (p. 2334) : son amendement de coordination n° 261 ; adopté - **Art. L. 230-2 du code de l'urbanisme (terrains transmis pour cause de décès)** : son amendement rédactionnel n° 262 ; adopté - **Art. L. 230-3 du code de l'urbanisme (prix d'acquisition et date de référence)** : son amendement rédactionnel n° 263 ; adopté - **Art. L. 230-6 du code de l'urbanisme (gestion des terrains acquis par une collectivité ou un service public)** : son amendement rédactionnel n° 264 ; adopté - **Avant l'art. 13** (p. 2335) : son amendement n° 265 : remplacement des mots "la restructuration urbaine" par les mots "la restructuration et le renouvellement urbains" ; adopté - **Art. 13 (définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement)** (p. 2336) : sur l'amendement n° 596 de M. Ambroise Dupont (mention des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE) qu'il accepte, son sous-amendement n° 1077 ; devenu sans objet. Accepte les amendements identiques n° 54 de M. Ladislav Poniatowski et n° 763 de M. Pierre Hérisson (suppression de l'alinéa relatif à la possibilité de recours à des professionnels qualifiés dans les domaines de la conception et de l'aménagement de l'espace). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 742 de Mme Lucette Michaux-Chevry (référence à des professionnels qualifiés en matière de conception et d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire) - **Art. 14 (concertation préalable avec la population)** (p. 2337) :

accepte l'amendement de coordination n° 116 de la commission des lois saisie pour avis. Son amendement de coordination n° 266 ; adopté - **Art. 15** (*secteurs sauvegardés*) (p. 2338) : accepte les amendements de rectification de la commission des lois saisie pour avis n° 118, n° 119 et n° 120 ainsi que l'amendement de clarification n° 900 de M. Pierre Hérisson. Son amendement, identique à l'amendement n° 117 de la commission des lois saisie pour avis, n° 267 : suppression de la procédure dérogatoire au principe de délivrance des actes dans une zone couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur ; adopté - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) (p. 2339) : son amendement de clarification rédactionnelle n° 268 ; retiré au profit de l'amendement n° 121 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte (obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots) - **Art. 17** (*recette du budget des établissements publics fonciers*) (p. 2342, 2344) : son amendement de suppression n° 269 ; réservé jusqu'à la fin de l'examen de ce projet de loi - **Après l'art. 17** (p. 2345) : accepte l'amendement n° 1010 du Gouvernement (remise des équipements aux collectivités au fur et à mesure de leur réalisation) - **Art. 19** (*dispositions relatives aux permis de construire*) (p. 2346, 2347) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 712 de M. Patrick Lassourd (association aux certificats d'urbanisme et aux demandes de permis de construire d'un plan précisant les éléments de nature à influencer sur la constructibilité du terrain) et accepte l'amendement n° 1045 du Gouvernement (inutilité de recueillir l'avis du préfet lorsque l'annulation d'une carte communale, d'un POS ou d'un PLU n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur). Son amendement de coordination n° 1088 ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 2348) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 957 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) - **Art 19 bis** (*application des dispositions relatives aux chalets d'alpage*) (p. 2349) : son amendement de suppression n° 684 ; adopté. S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 802 de M. Paul Raoult et n° 1011 du Gouvernement (nouvelle rédaction plus précise de cet article). - **Après l'art. 19 bis** (p. 2350, 2351) : ses amendements n° 270 : possibilité d'adaptation et de changement de destination des constructions en zone de montagne ; et n° 271 : possibilité d'implantation de constructions à usage industriel et artisanal intégrées à l'environnement en zone de montagne ; adoptés - **Après l'art. 19 bis ou après l'art. 20** (p. 2352, 2353) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 439 (majoration du seuil de surface de plancher à partir duquel une opération visant à augmenter la capacité d'hébergement touristique doit être soumise à la procédure des unités touristiques nouvelles) et n° 440 (distinction entre les notions d'"extension" et de "renforcement significatif" des remontées mécaniques) - **Après l'art. 19 bis (suite)** (p. 2354, 2359) : ses amendements n° 272 : délimitation des zones d'habitat traditionnel dans lesquelles le plan d'occupation des sols ou la carte communale pourrait autoriser des constructions individuelles nouvelles, sous réserve de l'accord de la commission départementale des sites ; et n° 273 : possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles ; adoptés. Avis de la commission de conciliation - **Avant l'art. 20** (p. 2361) : accepte l'amendement n° 921 de M. Pierre Hérisson (condamnation à une peine d'amende en cas de recours abusif) - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 2362, 2364) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 122 (possibilité de satisfaire aux obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en justifiant l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement) et n° 123 de clarification, le n° 56 de M. Ladislav Poniatowski (obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises) tel que présenté sur l'article 20, ainsi que les amendements identiques n° 598 de

M. Ambroise Dupont et n° 764 de M. Pierre Hérisson (suppression de la dérogation pour problèmes techniques ou architecturaux). S'oppose à l'amendement n° 714 de M. Patrick Lassourd (précision selon laquelle ne sont pas concernées par la limitation de la superficie des aires de stationnement des établissements commerciaux les zones de stockage et d'entreposage). Son amendement n° 274 : possibilité de dérogation à la limitation de la surface des aires de stationnement des surfaces commerciales par disposition contraire d'un schéma de cohérence territoriale ou suite à l'avis conforme de la commission départementale des sites ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 1086 de M. Pierre Hérisson - **Après l'art. 20** (p. 2368) : accepte l'amendement n° 441 de M. Ladislav Poniatowski (notification du requérant au bénéficiaire du permis de construire de sa demande d'aide juridictionnelle dans les quinze jours à compter du dépôt de cette demande) - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2369) : son amendement n° 275 : possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population ; adopté. Accepte l'amendement de suppression n° 124 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 20 ter** (*examen de l'ensemble des moyens par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation en matière d'urbanisme*) (p. 2373) : son amendement n° 276 : exigence d'un examen de l'ensemble des moyens de la requête, en l'état du dossier, par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation ou de sursis à exécution en matière d'urbanisme ; adopté - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374, 2375) : son amendement n° 919 : interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative ; adopté. Accepte l'amendement n° 920 de M. Pierre Hérisson (avis du préfet lorsque l'architecte des Bâtiments de France a opposé deux refus à un projet) - **Après l'art. 20 ter ou après l'art. 25** : accepte les amendements portant sur le même objet, n° 18 de M. Ladislav Poniatowski et n° 923 de M. Pierre Hérisson (impossibilité d'invoquer l'exception d'irrecevabilité pour des raisons de fond comme de forme après l'expiration d'un délai de six mois à compter de la prise d'effet d'un document d'urbanisme) - **Après l'art. 20 ter (suite)** (p. 2377, 2384) : accepte les amendements de M. Pierre Hérisson n° 928, identique à l'amendement n° 716 de M. Patrick Lassourd (obligation pour le préfet, à la suite de la transmission incomplète d'une autorisation relative à l'occupation ou à l'utilisation du sol, d'informer les titulaires de l'autorisation de l'existence d'une demande de complément d'information), n° 927, identique à l'amendement n° 715 de M. Patrick Lassourd (recours à la technique de la "légalité sous réserve" par le juge administratif en cas de recours à l'encontre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol), n° 924 (obligation pour les requérants d'invoquer, dans le délai de recours contentieux, la totalité des moyens fondant leur recours à l'encontre des permis de construire), n° 925 (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol), n° 931 (suspension du délai de validité du permis de construire en cas de recours contentieux à l'encontre de la décision portant octroi dudit permis) et n° 932 (consignation d'une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme formée par une association) - **Art. 20 quinquies** (*ajustement du périmètre de protection des monuments historiques*) (p. 2385) : accepte l'amendement n° 599 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'initiative de la commune pour l'ajustement du périmètre de protection des monuments historiques et obligation d'un accord conjoint de la commune et de l'architecte des Bâtiments de France) - **Art. 20 sexies** (*droit de retrait des communes membres d'une communauté de communes adhérent à un EPCI*) (p. 2386) : accepte l'amendement de

suppression n° 126 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2387, 2390) : ses amendements n° 277 : application de certaines dispositions de ce projet de loi au plus tard un an après la publication de celles-ci ; n° 279 : application aux herbiers d'algues marines de la procédure de classement au titre des espaces boisés ; n° 278 : extension aux rivages des lacs de plus de mille hectares des servitudes longitudinale et perpendiculaire de passage des piétons existant le long des rivages de la mer ; adoptés ; et n° 280 : possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites ; réservé jusqu'à la fin de la discussion des articles puis adopté (le 18 mai 2000, p.2941). Question des "paillotes". Accepte les amendements n° 689 de Mme Janine Bardou (possibilité pour les collectivités d'aménager les rives des lacs de montagne en ouvrant les possibilités d'équipements à la promenade et à la randonnée) et n° 922 de M. Pierre Hérisson (soumission à enquête publique des chartes des parcs naturels régionaux) que la commission préfère à l'amendement portant sur le même objet n° 1012 du Gouvernement - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2392, 2393) : sur l'amendement n° 765 de M. Pierre Hérisson qu'il accepte (possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles), son sous-amendement n° 883 : nouvelle rédaction de cet article tendant à éviter une confusion entre les compétences des communes et celles des EPCI concernant notamment le financement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité ; adopté. Ses amendements n° 881, n° 884 et n° 886 portant sur le même objet que le sous-amendement n° 883 précité, n° 1051 rédactionnel ; devenus sans objet et n° 882 portant sur le même objet que le sous-amendement n° 883 précité ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 442 de M. Ladislav Poniatowski et accepte les amendements n° 600 de M. Ambroise Dupont (extension de l'application de cet article aux voies gérées à l'échelon supracommunal), et de M. Pierre Hérisson n° 930 (coordination de la délibération du conseil municipal instituant la participation avec l'intervention des EPCI ou des concessionnaires compétents pour certains équipements) et n° 929 (possibilité pour une collectivité maître d'ouvrage de travaux d'extension sur des réseaux existants de continuer à percevoir une participation pour ces travaux s'ils concernent une voie existante) - **Après l'art. 21** (p. 2396) : accepte l'amendement n° 1046 du Gouvernement (lorsque la commune fait partie d'un EPCI ou syndicat mixte compétent pour la réalisation des équipements donnant lieu à participation, institution de celle-ci, dans les mêmes conditions, par l'EPCI qui exerce la compétence considérée, quel que soit le mode de gestion retenu, et versement à l'établissement public) - **Art. 21 bis** (*régime de la redevance sur la construction de bureaux*) (p. 2397) : accepte l'amendement n° 958 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 21 ter** (*application du taux minimum de taxe*) : accepte l'amendement n° 959 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 22** (*suppression du plafond légal de densité*) (p. 2398) : s'oppose à l'amendement n° 960 de M. Gérard Le Cam (partage de la décision entre le conseil municipal et l'organe délibérant de l'EPCI compétent) et accepte l'amendement n° 1013 du Gouvernement (prise en compte des surfaces de plancher supplémentaires nécessaires destinées à l'hébergement des personnes handicapées) - **Après l'art. 22** : accepte l'amendement n° 863 de M. Pierre Hérisson (application dès le 1er janvier 1999 des modifications apportées à l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales par la loi de finances pour 1999) - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) (p. 2399) : son amendement de suppression n° 281, identique à l'amendement n° 443 de M. Ladislav Poniatowski ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 2400) : accepte l'amendement de précision n° 862 de M. Pierre Hérisson - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur*

les propriétés non bâties) (p. 2401) : son amendement de suppression n° 282, identique à l'amendement n° 444 de M. Ladislav Poniatowski ; adopté. S'oppose à l'amendement de repli n° 522 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2404) : importance de cet article. Objectif de mixité sociale. Propositions de la commission tendant à l'amélioration du dispositif proposé. Définition du logement social. Accession sociale à la propriété. Prise en compte pour l'appréciation du seuil des 20 % d'un critère fondé sur les flux de construction constatés dans la commune.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 25 (suite)** - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2438) : son amendement n° 283 : prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE ; adopté. (p. 2447) : sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements de M. Denis Badré n° 1089 (application des dispositions de cet article aux communes dont la population est supérieure à la moitié de la population moyenne des communes du département) et n° 871 (remplacement du taux de 20 % des résidences principales par le taux de 25 % des logements construits) et au n° 651 de M. Patrick Lassourd (obligation pour les communes entrant dans le champ d'application de cet article de consacrer 25 % des réalisations de résidences principales au logement social) et accepte le sous-amendement n° 1064 de M. Alain Vasselle (application de cet article aux communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes pour lesquelles il existe une ville-centre de plus de quinze mille habitants). Sur les sous-amendements de M. Dominique Braye déposés sur son amendement n° 283 précité, accepte les n° 750 (application du seuil de 3500 habitants pour les communes de province comme pour les communes d'Ile-de-France) et n° 752 (non-application de cet article lorsque le nombre d'habitants de la communauté ou de l'agglomération a diminué), demande le retrait du n° 751 (non-exclusion du champ d'application de cet article des communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou de certaines communautés de communes pour lesquelles il n'existe pas de commune-centre de plus de quinze mille habitants), s'oppose au n° 753 (non-application de cet article aux communes retenues pour la mise en oeuvre d'un grand projet de ville) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 754 (non-application de cet article aux communes faisant partie d'un parc naturel régional). Sur les sous-amendements de M. Ladislav Poniatowski, déposés sur son amendement n° 283 précité, s'oppose aux n° 447 (application de cet article aux logements à vocation sociale), n° 451 (application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux aux communes dont la surface urbaine représente moins de 50 % du territoire communal) et n° 452 (non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au moins 20 % des résidences principales) et demande le retrait du n° 450 (application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux dans les communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits et les sites classés représentent plus de 25 % de la surface urbanisée). (p. 2449, 2451) : demande le retrait des amendements n° 870 de M. Denis Badré (exclusion du champ d'application de cet article des communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits, les sites classés ou les espaces forestiers domaniaux représentent plus de 75 % du territoire communal), n° 449 de M. Ladislav Poniatowski (application du taux de 20 % à l'agglomération) et n° 856 de M. Yves Fréville (application de cet article aux communes faisant partie d'un noyau dense d'une agglomération et calcul du taux de logements sociaux à l'échelon intercommunal). S'oppose aux amendements n° 746 de M. Dominique Braye (non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au

moins 20 % des résidences principales) et n° 961 de Mme Odette Terrade (application de cet article aux villes qui accusent une perte de population), et accepte l'amendement n° 406 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou, à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). (p. 2455, 2456) : souhaite le règlement du problème de la mixité sociale par une politique incitative. (p. 2458) : accepte l'amendement n° 454 de M. Ladislav Poniatowski (non-application de cet article aux communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumise à une inconstructibilité résultant d'un plan d'exposition au bruit ou d'une servitude relative aux installations classées). (p. 2459, 2466) : ses amendements, n° 287 de coordination, identique à l'amendement n° 408 de la commission des affaires sociales saisie pour avis ; n° 284 de précision, n° 285 : intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition ; n° 286 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais ; n° 288 de cohérence rédactionnelle, identique à l'amendement n° 409 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 1101 : intégration dans la définition du logement social des logements financés par un prêt locatif intermédiaire lorsqu'ils sont inclus dans un programme collectif de construction de logements locatifs sociaux conventionnés ou réalisés dans une commune où la charge foncière au mètre carré dépasse un certain montant ; adoptés ; et n° 289 de clarification ; retiré au profit de l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Sur l'amendement n° 467 de M. Ladislav Poniatowski qu'il accepte (intégration dans la définition du logement social des logements financés par des prêts du crédit foncier de France), son sous-amendement n° 1073 : application aux logements construits par des personnes morales de droit privé ; adopté. Sur l'amendement n° 410 précité de la commission des affaires sociales saisie pour avis, qu'il accepte, son sous-amendement n° 520 rédactionnel ; adopté. (p. 2467, 2470) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, demande le retrait des n° 455 (référence à la notion de logement social de la loi d'orientation pour la ville de 1991), n° 456 (référence à la notion de logement social de la loi du 26 mars 1996) et n° 468 (intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés privés, des logements d'insertion privés appartenant aux organismes agréés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ou de l'Etat), accepte le n° 457 de cohérence, s'oppose au n° 460, identique à l'amendement n° 749 de M. Dominique Braye (intégration des logements non conventionnés mais encadrés par l'Etat dans la définition du logement social), n° 461 (intégration des logements du parc privé conventionné au titre de la lutte contre les exclusions et du nouveau dispositif Besson dans la définition du logement social), n° 462 (intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés ou aidés du parc immobilier privé), n° 464 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'Etat) et n° 466 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux établissements industriels ou commerciaux) et estime satisfait les amendements n° 463 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux collectivités locales), n° 465 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte) et n° 470 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à des associations, des unions d'économie sociale et des organismes sans but lucratif ayant bénéficié de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ou de l'Etat). Sur les amendements de M. Dominique Braye, demande le retrait des n° 745 (référence à la notion de logement social de la loi d'orientation pour la ville de 1991) et n° 747 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'Etat). Sur les amendements de M. Denis Badré, s'oppose aux n° 874 (intégration des logements conventionnés ou aidés du parc privé dans la définition du logement social) et n° 873 (intégration dans la

définition du logement social des logements conventionnés privés et des logements d'insertion privés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et estime le n° 872 satisfait par l'amendement n° 467 précité de M. Ladislav Poniatowski assorti de son sous-amendement n° 1073 précité. S'oppose aux amendements n° 766 de M. Pierre Hérisson (intégration dans la définition du logement social des logements locatifs faisant l'objet d'une convention au titre de l'aide personnalisée au logement), n° 941 de M. Jean-Pierre Schosteck (intégration dans la définition du logement social des logements non conventionnés de la société civile immobilière de la Caisse des dépôts et consignations) et accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 407 (intégration, dans la définition du logement social, de logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur vente) et n° 410 rédactionnel et de précision. Demande le retrait de l'amendement n° 708 de M. Michel Caldaguès (rétablissement dans la définition du logement social des logements locatifs gérés par les organismes d'HLM et des logements des sociétés d'économie mixte et des bailleurs se référant à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation). Sur son amendement n° 285 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 755 de M. Dominique Braye (ajout des logements financés par des prêts du crédit foncier de France), accepte les sous-amendements n° 650 de repli de M. Patrick Lassourd et n° 721 de M. Jean Chérioux (intégration des logements financés par un prêt locatif intermédiaire dans les communes où la charge foncière au mètre carré dépasse un montant fixé par un décret en Conseil d'Etat) et s'oppose au sous-amendement n° 1100 de M. Alain Vasselle (intégration des logements-étudiants). Sur l'amendement n° 407 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (intégration dans la définition du logement social de logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur vente) estime le sous-amendement n° 1065 de M. Alain Vasselle satisfait par son amendement n° 285 précité et le sous-amendement n° 650 de repli de M. Patrick Lassourd. Sur les sous-amendements de M. Alain Vasselle, déposés sur l'amendement rédactionnel et de précision n° 410 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte le n° 1066 rédactionnel, s'oppose aux n° 1067 (introduction de la notion de résidence sociale) et n° 1068 (prise en compte des populations en situation d'exclusion ou de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur besoin de protection) et estime le n° 1099 satisfait par son sous-amendement n° 520 rédactionnel précité. (p. 2478) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. (p. 2479, 2483) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, s'oppose aux n° 458 (intégration dans la définition du logement social des logements du secteur privé dont le loyer au mètre carré est inférieur ou égal au loyer de référence applicable aux logements sociaux) et n° 479 (prise en compte dans le calcul des logements sociaux des logements ayant bénéficié d'une subvention à la réhabilitation de la part d'une collectivité locale), demande le retrait du n° 473 (intégration dans la définition du logement social des logements régis par la loi de 1948), accepte le n° 480 (affectation d'un coefficient de majoration de 2 pour les logements locatifs sociaux construits ou acquis et améliorés à l'aide d'un prêt locatif aidé très social) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 459 (maintien dans le compte des 20 % des logements sociaux aliénés). Accepte l'amendement n° 748 de M. Dominique Braye (intégration dans la définition du logement social des logements soumis à la loi de 1948, dont les locataires sont exonérés partiellement ou totalement de la taxe d'habitation) et demande le retrait des amendements de M. Alain Gournac n° 996 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant au ministère de la défense, occupés par des familles de militaires) et n° 997 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux communes accueillant les pompiers des centres intercommunaux de secours) - **Art. L. 302-5-1 du code de la**

construction et de l'habitation (*établissement d'un inventaire contradictoire des logements sociaux*) (p. 2484) : ses amendements n° 290 rédactionnel de conséquence ; n° 291 : remplacement de la date "1er juillet" par la date "1er juin" ; n° 292 : remplacement de la date "1er octobre" par la date "1er septembre" ; n° 294 : transmission aux communes des inventaires établis par les organismes d'HLM pour vérification ; n° 293 : remplacement des mots "un mois" par les mots "deux mois" ; et n° 296 : fixation du contenu de l'inventaire par décret en Conseil d'Etat permettant de localiser les logements sociaux décomptés ; adoptés ; et n° 295 : intégration dans l'inventaire de la liste des logements sociaux décomptés ; retiré - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2485, 2492) : son amendement n° 297 : réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 652 de M. Patrick Lassourd (délibération concordante du conseil municipal et de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, sur les constructions de logements sociaux) et accepte les sous-amendements de M. Yves Fréville n° 859 (précision selon laquelle le taux de 20 % s'applique aux communes éligibles ou non à la dotation de solidarité urbaine, DSU), n° 860 (plafonnement à 25 % des constructions neuves de la construction de logements sociaux prévue au cours de la période triennale) et n° 858 (paiement des pénalités de retard des communes à la communauté de communes et paiement de celles des communautés de communes au fonds d'aménagement urbain). Demande le retrait de l'amendement n° 875 de M. Denis Badré (prise en compte pour la fixation des pénalités, des bases de taxe professionnelle par habitant des communes) et estime l'amendement n° 411 de la commission des affaires sociales saisi pour avis satisfait par son amendement n° 297 précité portant sur le même objet. Sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, s'oppose aux n° 484 (report au 1er janvier 2005 de la date d'application des dispositions et prélèvement au niveau des ressources fiscales de l'EPCI) et n° 485 (remplacement de la somme de "1 000 francs" par la somme de "500 francs"), demande le retrait des n° 486 (calcul du prélèvement au niveau des EPCI), n° 488 (possibilité de dérogations pour les communes ayant perdu plus de 10 % de leur population entre les deux derniers recensements), n° 490 (prise en compte de la richesse de la commune pour le calcul du prélèvement sur les ressources fiscales), n° 491 (prise en compte de certaines dépenses communales au titre des dépenses susceptibles d'être diminuées du prélèvement annuel sur les ressources fiscales), n° 492 (application du prélèvement pour les communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits et les sites classés représentent plus de 25 % de la surface urbanisée, si le taux de construction de logements locatifs sociaux représente moins de 15 % des résidences principales) et n° 493 (application du prélèvement pour les communes dont la surface urbaine représente moins de 50 % du territoire communal, si le taux de construction de logements locatifs sociaux représente moins de 15 % des résidences principales). Intervient sur les sous-amendements de M. Ladislav Poniatowski, déposés sur son amendement n° 298 portant sur l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation, n° 482 (remplacement du millésime 2002 par le millésime 2005), n° 483 (aménagement transitoire de trois ans et réduction du seuil de logements sociaux pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine), n° 487 (exonération pour les communes dont le prélèvement est inférieur à 50 000 francs) et n° 489 (report sur l'année suivante du surplus des dépenses engagées par les communes par rapport au montant de la pénalité, pour le calcul de la pénalité) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2494, 2504) : son amendement, similaire à l'amendement n° 412 de la commission des affaires sociales saisi pour avis qu'il accepte, n° 298 : définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu ; adopté. Sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements n° 861 de M. Yves Fréville (suppression de la référence à un paiement par l'EPCI),

n° 653 de M. Patrick Lassourd (précision selon laquelle la contribution est dégressive pour les communes les plus pauvres) et n° 756 de M. Dominique Braye (provision de la contribution sur un compte foncier bloqué pendant 20 ans pour une utilisation différée pour les logements sociaux), accepte les sous-amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 487 (exonération pour les communes dont le prélèvement est inférieur à 50 000 francs) et n° 489 (report sur l'année suivante du surplus des dépenses engagées par les communes par rapport au montant de la pénalité, pour le calcul de la pénalité), le n° 654 de M. Patrick Lassourd (prise en compte dans le calcul de la contribution des efforts financiers effectués par la commune en faveur de l'accession sociale à la propriété), le n° 757 de M. Dominique Braye (déduction du montant du prélèvement, de la participation d'une commune ou d'un EPCI à la réhabilitation de logements sociaux existants), le n° 1059 de M. Jean-Paul Delevoye (précision concernant les dépenses réelles fonctionnelles prises en compte pour le taux de 5 % correspondant au maximum de la contribution due) et le n° 1069 de M. Alain Vasselle (dispense de contribution des bourgs-centres bénéficiant de la dotation de solidarité rurale), demande le retrait du sous-amendement n° 483 de M. Ladislav Poniatowski (aménagement transitoire de trois ans et réduction du seuil de logements sociaux pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine) et s'oppose aux sous-amendements n° 482 de M. Ladislav Poniatowski (remplacement du millésime 2002 par le millésime 2005), n° 655 de M. Patrick Lassourd (versement de la contribution directement aux acteurs locaux du logement social), et n° 1061 de M. Jean-Paul Delevoye (dispense de contribution de la commune pendant la durée d'éventuelles procédures de recours). Sur l'amendement n° 412 précité de la commission des lois saisi pour avis, s'oppose au sous-amendement n° 1070 de M. Alain Vasselle (précision concernant la pondération en fonction du potentiel fiscal moyen de la commune). Accepte l'amendement n° 497 de M. Ladislav Poniatowski (information et recueil de l'avis des conseils généraux sur la répartition de l'offre de logements) et s'oppose aux amendements n° 804 de M. Jean-Pierre Placade (consultation de la conférence intercommunale du logement), n° 962 de Mme Odette Terrade (suppression de la dérogation prévue au troisième alinéa pour les communes regroupées au sein d'un EPCI), n° 776 de M. Pierre Laffitte (possibilité de construction de logements sociaux en faveur des télétravailleurs), n° 963 de Mme Nicole Borvo (application du taux de 20 % à l'échelon communal pour les villes de Paris, Marseille et Lyon et application d'un taux de 10 % au niveau de l'arrondissement) et n° 803 de M. Bertrand Delanoë (fixation d'un objectif de 20 % de logements sociaux par arrondissement ou groupement d'arrondissements à Paris) - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non-respect du programme local de l'habitat*) (p. 2505, 2506) : ses amendements n° 299 de conséquence ; n° 300 : suppression de l'arrêté préfectoral constatant la carence de la commune et fondant le pouvoir de substitution du préfet, application de pénalités conventionnelles progressives ; identique à l'amendement n° 413 de la commission des affaires sociales saisi pour avis ; et n° 301 de conséquence ; identique aux amendements n° 414 de la commission des affaires sociales saisi pour avis et n° 499 de M. Ladislav Poniatowski ; adoptés. Accepte l'amendement n° 498 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle le conseil départemental de l'habitat examine la cohérence générale de l'offre de logements et sa répartition sur l'ensemble des zones d'habitat urbain, périurbain et rural) et demande le retrait de l'amendement n° 649 de M. Patrick Lassourd (débat contradictoire entre le préfet et la commune et avis du conseil départemental de l'habitat) - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2507) : son amendement de suppression n° 302 ; identique aux amendements n° 415 de la commission des affaires sociales saisi pour avis et n° 500 de M. Ladislav Poniatowski ; adopté. Estime l'amendement de repli n° 501 de M. Ladislav Poniatowski satisfait par les amendements de suppression

précités - **Art. L. 302-10 du code de la construction et de l'habitation** (*décret d'application*) (p. 2510) : son amendement rédactionnel n° 303 ; adopté - **Après l'art. 25** : accepte l'amendement n° 857 de M. Yves Fréville (majoration de l'attribution de compensation d'une fraction de la contribution d'une commune définie à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation) - **Après l'art. 25 bis** (p. 2511) : accepte l'amendement n° 127 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de définir les réservations de logements au profit d'une commune ou d'un EPCI ayant fait un apport en vue de leur construction) - **Art. 25 quater** (*exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties*) (p. 2512) : son amendement de suppression n° 304 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 964 de M. Paul Vergès (extension de l'exonération aux logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, s'ils sont conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation et, dans les départements d'outre-mer, aux logements appartenant aux SEM construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'Etat) - **Après l'art. 25 quater** (p. 2513) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 656 de M. Patrick Lassourd (exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale) et n° 805 de M. Serge Godard (possibilité de conventionner des logements sans obligation de travaux même s'ils n'ont pas été réalisés avec l'aide de l'Etat) - **Avant l'art. 26** (p. 2515) : accepte l'amendement n° 1047 du Gouvernement (possibilité pour les communes et les départements d'accorder des subventions d'investissement aux sociétés d'économie mixte immobilières intervenant dans le domaine du logement social et du logement intermédiaire) et, sur celui-ci, le sous-amendement n° 1090 de M. Jean-Pierre Schosteck - **Art. 26** (*compétences des communes et des établissements publics de coopération intercommunale en matière de logements sociaux*) (p. 2516, 2517) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 129 (précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté de communes n'interdit pas le même droit pour la commune) et n° 128 (précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté d'agglomération n'interdit pas le même droit pour la commune) ainsi que, sur ce dernier, le sous-amendement n° 657 de M. Patrick Lassourd. Accepte l'amendement n° 1014 du Gouvernement (initiative des communautés urbaines pour le rapprochement des offices publics d'aménagement et de construction et des offices publics d'habitations à loyer modéré) - **Après l'art. 26** (p. 2518, 2519) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, accepte les n° 523 (possibilité pour les régions, les groupements, les communes, les départements et les EPCI de consentir des aides aux organismes d'HLM) et n° 524 (référence à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation) et s'oppose au n° 525 (référence à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation) qu'il estime satisfait par l'amendement portant sur le même objet n° 524 précité. S'oppose à l'amendement n° 806 de M. Jean-François Picheral (mesures prévoyant que l'ensemble des compétences obligatoires des communautés d'agglomération, telles qu'issues de cette loi, est visé par les délibérations prises dans le courant 2000 visant, soit à la création d'une communauté d'agglomération, soit à la transformation d'un EPCI en communauté d'agglomération - sécurisation des transformations d'EPCI en communautés d'agglomération) - **Art. 26 bis** (*mise à disposition de locaux par un organisme d'HLM*) : accepte l'amendement n° 502 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'avis du représentant de l'Etat dans le département) - **Après l'art. 26 ter** (p. 2520) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1015 du Gouvernement (possibilité, pour les organismes d'HLM, de participer à des actions de développement à caractère social d'intérêt direct pour les habitants des quartiers d'habitat social) - **Art. 27** (*modifications de conséquence dans le code de l'urbanisme*) : son amendement de suppression n° 305 ; adopté - **Art. 27 bis** (*représentants des associations de locataires au sein de la conférence régionale du logement*) (p. 2521) : son amendement n° 306 : représentation au niveau de la région de ces associations ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532) : accepte l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel) et, sur celui-ci, les sous-amendements identiques n° 573 de M. Roland du Luart, n° 630 de M. Dominique Braye, n° 807 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 1103 de M. Michel Mercier (extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique). Souhaite entendre le rapporteur de la commission des lois saisie pour avis sur l'amendement n° 526 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle cet article concerne un professionnel vendeur et un acquéreur non professionnel) - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (*interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration d'un délai de rétractation*) (p. 2536) : accepte l'amendement n° 131 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un professionnel garanti financièrement, restituable en cas de rétractation) et s'oppose, sur celui-ci, au sous-amendement n° 718 de M. Patrick Lassourd (obligation de mentionner, à peine de nullité, les limites juridiques, les dimensions, la superficie ainsi que les servitudes publiques et privées dont est grevé le terrain). S'oppose à l'amendement n° 658 du même auteur (possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un tiers séquestre disposant d'une garantie financière) - **Art. L. 271-3 du code de la construction et de l'habitation** (*information sur la consistance des terrains à bâtir*) (p. 2537) : accepte l'amendement de suppression n° 132 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation** (*diagnostic technique du bâtiment et de ses équipements*) (p. 2538) : accepte l'amendement de suppression n° 133 de la commission des lois saisie pour avis - **Paragraphes II et III** (*conséquences des modifications des articles L. 271-1 à L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation sur la loi du 31 décembre 1989 et sur le code civil*) (p. 2539, 2540) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 134 rédactionnel et n° 135 (entrée en vigueur de cet article au 1er octobre 2000) et s'oppose à l'amendement n° 631 de M. Jean-Pierre Schosteck (obligation pour le vendeur d'un terrain à bâtir d'informer l'acheteur des limites, des dimensions et de la surface du terrain selon un plan établi par un géomètre) - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** : accepte l'amendement n° 151 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic) et estime l'amendement n° 659 de M. Patrick Lassourd (obligation de faire procéder à un audit technique d'un bâtiment en cas de mise en copropriété d'un immeuble de plus de 15 ans et information des acquéreurs des lots) satisfait par les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 151 précité et n° 139 (précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans) - **Art. 28 bis** (*précommercialisation de lots de lotissements*) (p. 2542) : s'en remet, à titre personnel, à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 de suppression de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 29** (*interdiction de créer des logements de surface réduite ou insuffisamment équipés*) (p. 2543, 2544) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 137 (retour au texte du projet de loi initial visant l'espace vital minimum en ajoutant les conditions minimales de viabilité et le critère d'accès au courant électrique), n° 138 rédactionnel, et n° 139 (précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire

préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans) ainsi que, sur ce dernier et à titre personnel, le sous-amendement n° 1092 du Gouvernement - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Art. 14-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*budget prévisionnel de la copropriété*) (p. 2545, 2547) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les n° 140 de précision et n° 142 (possibilité pour l'assemblée générale de fixer des modalités différentes de versement des provisions) et s'oppose au n° 141 de précision. Accepte les amendements portant sur le même objet n° 529 de M. Ladislav Poniatowski et n° 660 de M. Patrick Lassourd (délai de vote d'un budget prévisionnel porté de 4 à 6 mois à compter de la date d'arrêtés des comptes de l'exercice) et s'oppose à l'amendement n° 503 de M. Ladislav Poniatowski (constitution d'une avance permanente de trésorerie). Sur l'amendement de précision n° 141 de la commission des lois saisie pour avis, accepte le sous-amendement n° 1106 du Gouvernement (remplacement du délai de quatre mois par un délai de six mois) - **Art. 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*dépenses de copropriété hors budget prévisionnel*) (p. 2548) : s'oppose à l'amendement n° 504 de M. Ladislav Poniatowski (détermination de deux catégories de dépenses du syndicat : les dépenses inscrites au budget et les autres dépenses décidées par l'assemblée générale) - **Art. 14-3 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*plan comptable applicable aux copropriétés*) : s'oppose à l'amendement n° 505 de M. Ladislav Poniatowski (établissement d'un bilan) et accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 143 (précision selon laquelle le plan comptable sera un plan comptable simplifié) et n° 144 de précision - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2551, 2555) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 809 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 965 de Mme Odette Terrade (extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance). Accepte les amendements n° 808 de M. Jean-Pierre Plancade (obligation de voter un budget de fonctionnement du conseil syndical) et n° 506 de M. Ladislav Poniatowski (mention dans les règlements de copropriété des modalités de fonctionnement du syndicat coopératif) ainsi que les amendements identiques n° 146 de la commission des lois saisie pour avis et n° 530 de M. Ladislav Poniatowski (suppression du paragraphe IV). S'oppose aux amendements portant sur le même objet, n° 809 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 965 de Mme Odette Terrade (extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance). Sur l'amendement n° 145 de la commission des lois saisie pour avis (entrée en vigueur des articles 14-1 et 14-2 modifiés de la loi du 10 juillet 1965 au premier janvier 2001 et de l'article 14-3 modifié au premier janvier 2003), s'oppose au sous-amendement n° 632 de M. Jean Chérioux (remplacement des dates d'entrée en vigueur par la date d'arrêtés des comptes du premier exercice comptable suivant la publication de la loi) - **Après l'art. 30** (p. 2556) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 147 (obligation de mentionner dans les nouveaux règlements de copropriété les éléments pris en considération pour fixer la répartition des quotes-parts de parties communes et des charges) et n° 148 (obligation légale d'ouverture d'un compte séparé pour chaque syndicat) - **Art. 30 bis** (*carnet d'entretien de l'immeuble*) : accepte l'amendement n° 149 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis de l'obligation faite au syndic d'établir et de tenir à jour un carnet d'entretien de l'immeuble) - **Après l'art. 30 bis** (p. 2557) : accepte l'amendement n° 150 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité pour tout bénéficiaire d'un avant-contrat ou d'un contrat tendant à l'acquisition d'un lot de copropriété, de prendre connaissance du carnet d'entretien de l'immeuble) - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2559, 2569) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'oppose au n° 152 (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges

communes, les frais correspondants) et accepte les n° 153 de précision, n° 154 (suppression du paragraphe précisant le délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble), n° 155 (possibilité de statuer à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, au cours d'une deuxième assemblée générale, sur les travaux rendus obligatoires par des dispositions législatives ou réglementaires), n° 156 de coordination, n° 157 de clarification rédactionnelle, n° 158 de coordination rédactionnelle, n° 159 de clarification, n° 160 rédactionnel, n° 161 (possibilité pour le syndic d'une copropriété en difficulté de conclure une convention lui permettant de continuer à assumer certaines tâches matérielles), n° 162 (suppression de la faculté de demander au président du tribunal de grande instance la modification de la mission de l'administrateur provisoire), n° 163 de clarification, n° 164 (communication des conclusions du rapport de l'administrateur provisoire au préfet et au maire), n° 165 rédactionnel et n° 166 (définition d'un statut légal pour les unions). Accepte les amendements n° 507 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat), de M. Jean-Pierre Plancade n° 811 (fixation par l'assemblée générale des copropriétaires du montant des marchés et contrats à partir duquel un appel d'offres est rendu obligatoire) et n° 814 (interdiction de nommer comme administrateur provisoire d'une copropriété en difficulté le syndic existant), les n° 812 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) et n° 813 de M. Serge Lagache (assouplissement de la règle de l'unanimité pour le vote des décisions indispensables à la réalisation de travaux sur les parties communes - application de ces dispositions aux actions mises en oeuvre par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 508 de M. Ladislav Poniatowski (vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 et réduction des frais de publication) et n° 815 de M. Jean-Pierre Plancade (vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) et s'oppose aux amendements n° 810 de M. Jean-Pierre Plancade (affichage obligatoire des coordonnées du syndic dans l'entrée des immeubles) et de M. Jean Chérioux n° 633 (délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble ramené de 15 à 2 jours) et n° 634 (information du syndic par le notaire dans le cas d'une vente judiciaire par adjudication ou sur saisie). Estime que l'amendement n° 661 de M. Patrick Lassourd (transfert facultatif des pouvoirs du syndic à un administrateur provisoire pour les copropriétés en difficulté) est devenu sans objet suite à l'adoption de l'amendement n° 814 précité de M. Jean-Pierre Plancade - **Art. 32** (*interventions des organismes d'HLM dans les copropriétés en difficulté*) (p. 2570) : ses amendements n° 307 : élargissement des modalités d'intervention des organismes d'HLM dans les copropriétés en difficulté afin de faciliter le portage immobilier provisoire de lots de copropriétaires en difficulté ; et n° 308 de rectification ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 816 de M. Jean-Pierre Plancade - **Après l'art. 34** (p. 2571) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1034 du Gouvernement (insertion d'une division additionnelle : section 3 : dispositions relatives à la revitalisation économique des quartiers) - **Art. 34 ter** (*modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU*) (p. 2573, 2576) : accepte les amendements n° 722 de M. Dominique Braye (suppression de l'alinéa conduisant à diviser par deux les exonérations de charges sociales pour les emplois transférés en ZFU), de M. Pierre André n° 638 (suppression de la mesure prévoyant la non-application des exonérations de charges aux

embauches effectuées dans les douze mois suivant la date à laquelle un employeur a procédé à un licenciement), n° 639 (suppression de l'obligation pour les entreprises installées en zone franche d'adresser à l'organisme de recouvrement des cotisations une déclaration des mouvements de main-d'oeuvre intervenus au cours de l'année précédente) et n° 640 (prolongation du dispositif zone franche jusqu'au 31 décembre 2004) et le n° 1035 du Gouvernement (non-limitation du bénéfice des exonérations aux entreprises ayant licencié pour faute grave ou pour inaptitude physique dans l'année précédant une embauche) - **Après l'art. 34 ter** (p. 2577, 2579) : sur les amendements du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 1036 (création d'un fonds de revitalisation économique afin de soutenir et développer l'activité économique dans les zones urbaines sensibles), n° 1037 (création des sociétés d'investissement régional) et n° 1039 (suppression du troisième alinéa du I de l'article 1466 A du code général des impôts relatif aux révisions des zonages) et accepte les n° 1038 (extension du champ d'intervention de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA, à l'ensemble du territoire des communes signataires d'un contrat de ville) et n° 1040 (précision concernant la dénomination de la zone franche de Grigny/Viry-Châtillon : la Grande Borne et le village de Grigny) - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2580, 2582) : accepte les amendements identiques de précision n° 767 de M. Pierre Hérisson et n° 662 de M. Patrick Lassourd. Sur ce dernier, son sous-amendement n° 1107 : libre choix d'une société tierce pour l'individualisation des contrats ; retiré - **Art. 35** (*adaptation et mesures transitoires*) (p. 2584) : accepte, à titre personnel, l'amendement de cohérence n° 1108 du Gouvernement - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2585, 2588) : ses amendements n° 309 et n° 311 rédactionnels et n° 310 : suppression des mots "en privilégiant les véhicules non polluants" ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 509 (suppression du 1° de cet article confiant de nouvelles attributions aux plans de déplacements urbains), n° 56 (obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises) et n° 57 (non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat). Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose au n° 966 (nécessité d'une politique d'acquisitions foncières adaptée dans le cadre de la mise en place des plates-formes multimodales) et accepte le n° 967 (précision selon laquelle l'intégration du prix du stationnement dans la billetterie des transports collectifs sera optionnelle) - **Après l'art. 36** (p. 2589) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 893 de M. Michel Mercier (possibilité d'instituer à titre expérimental dans les agglomérations de plus de 300 000 habitants une tarification des déplacements pour les véhicules terrestres à moteur) - **Art. 37** (*stationnement public et privé*) - **Art. 28-1-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982** (*mise en conformité des actes pris au titre du pouvoir de police du stationnement et des actes relatifs à la gestion du domaine public routier avec les dispositions prévues au 4 de l'art. 28-1*) (p. 2590) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 511 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 28-1-2 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982** (*limitation des déplacements automobiles lors du trajet domicile-travail et vers des zones desservies en transports publics réguliers*) (p. 2591) : accepte l'amendement rédactionnel n° 512 de M. Ladislav Poniatowski. Son amendement de clarification rédactionnelle n° 312 ; adopté - **Art. 37 bis** (*compétences en matière de lancement de l'enquête publique*) : son amendement rédactionnel n° 313 ; adopté - **Art. 38** (*élaboration du schéma de cohérence territoriale et du plan de déplacements urbains par un même établissement public*) (p. 2592) : son amendement de coordination n° 1079 ; adopté - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** (p. 2593) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 642 de M. Charles Descours et n° 817 de M. Jean-Pierre Plancade (possibilité pour la région d'Ile-de-France d'avoir des plans de déplacements urbains au niveau local élaborés soit par des syndicats mixtes soit par des établissements

publics communaux) et pour l'amendement n° 968 de M. Pierre Lefebvre (validation des initiatives prises au niveau des syndicats d'agglomération nouvelle ou de tout autre structure de coopération intercommunale) - **Art. 38 bis** (*coordination*) (p. 2595) : accepte, à titre personnel, l'amendement n° 1105 du Gouvernement (précisions concernant certaines mesures transitoires) - **Art. 39 bis** (*décentralisation des compétences*) (p. 2596) : son amendement n° 1080 : décentralisation progressive du syndicat des transports parisiens ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 45, puis devenu sans objet p. 2611 - **Après l'art. 40 bis** : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 969 de M. Pierre Lefebvre (compensation par l'Etat de la mise en oeuvre de la gratuité du transport collectif en cas de pic de pollution) - **Après l'art. 40 ter** (p. 2597) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 778 de M. Jean-Pierre Fourcade (création d'un système de redevance majorée en cas de dépassement de la durée du stationnement préalablement payé) - **Art. 40 quinquies** (*participation des départements à l'élaboration des plans de déplacements urbains*) (p. 2598) : ses amendements n° 314 rédactionnel ; adopté ; et n° 1081 : association des départements gestionnaires d'un réseau routier et des régions à l'élaboration des plans de déplacements urbains ; devenu sans objet. Sur son amendement n° 314 rédactionnel précité, estime satisfait le sous-amendement n° 605 de M. Jean-Pierre Raffarin - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2601) : s'oppose aux amendements n° 890 de M. Michel Mercier (possibilité, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de regroupement au sein d'un syndicat mixte ou d'élaboration d'une convention pour organiser entre elles des services de transport) et n° 970 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour la région, le département, une ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport). Accepte l'amendement n° 606 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité pour deux autorités organisatrices de transport de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 516 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics de voyageurs de confier, par convention, à des collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'un réseau de transport). Accepte, à titre personnel, l'amendement n° 819 de M. Jean-Pierre Plancade (possibilité de créer, auprès de chaque syndicat mixte de transport, un comité des partenaires du transport public) - **Après l'art. 41** (p. 2603) : son amendement n° 315 : possibilité pour une région ou un département de passer une convention avec une autorité organisatrice de transports urbains en l'absence de syndicat mixte ; retiré au profit de l'amendement n° 607 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité, par voie de convention, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, d'organiser les services de transport relevant de leurs compétences) - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2604) : s'oppose à l'amendement n° 891 de M. Michel Mercier (possibilité de regroupement des autorités organisatrices de transports en syndicats mixtes en leur affectant des ressources financières) et accepte l'amendement n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement) - **Après l'art. 42** (p. 2606) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 820 de M. André Vézinhel (légalisation de l'application de la délibération instituant et fixant le versement transport sur le périmètre étendu de la communauté d'agglomération) - **Art. 43** (*outils d'aide à la décision publique*) (p. 2607) : accepte, à titre personnel, l'amendement n° 821 de M. Jean-Pierre Plancade (création facultative d'un comité des partenaires du transport public auprès de chaque autorité compétente pour l'organisation des transports publics dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants) - **Art. 45** (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des*

transports parisiens) (p. 2609, 2610) : accepte l'amendement n° 674 de M. Roger Karoutchi (contrôle par le syndicat de la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements assurés par les entreprises) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 822 de M. Jacques Bellanger (possibilité de créer des autorités organisatrices des transports de voyageurs en Ile-de-France) - **Art. 39 bis (suite)** (p. 2611) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 818 de M. Jacques Bellanger.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 47 (consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France)** (p. 2735, 2736) : demande le retrait de l'amendement n° 933 de M. Pierre Hérisson (consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF) et s'oppose aux amendements n° 823 de M. Jacques Bellanger (élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France) et de M. Pierre Lefebvre n° 971 (élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France) et n° 972 (participation des organisations syndicales représentatives des salariés). Sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, demande le retrait du n° 519 (représentation au sein du comité des partenaires du transport public des entreprises de transport public), ainsi que du n° 518 (consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France) au profit de l'amendement n° 664 de M. Patrick Lassourd, qu'il accepte (consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France). (p. 2737) : son amendement de précision n° 1082 ; adopté. Estime les amendements de précision n° 643 de M. Charles Descours et n° 824 de M. Jean-Pierre Placade satisfaits par son amendement de précision n° 1082 précité. Accepte l'amendement n° 825 de M. Jacques Bellanger (suppression de l'alinéa précisant que la présidence du comité des partenaires du transport public est assurée par le président du conseil régional d'Ile-de-France) - **Après l'art. 49** (p. 2738) : accepte l'amendement n° 644 de M. Roger Karoutchi (identification de l'activité voyageurs de la SNCF dans les comptes d'exploitation lors de la rédaction des conventions avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF) - **Art. 50 bis (réduction tarifaire)** (p. 2739, 2740) : son amendement de suppression n° 316, identique à l'amendement n° 645 de M. Charles Descours ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 973 de M. Pierre Lefebvre (extension de l'application aux demandeurs d'emploi de la réduction tarifaire sur le réseau ferroviaire utilisé pour les liaisons d'intérêt régional) - **Art. 51 (transfert des compétences ferroviaires aux régions)** (p. 2743, 2746) : son amendement n° 317 : suppression de l'alinéa exposant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine du service public des transports ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 974 (prise en compte des impératifs de sécurité et de continuité de service public, ainsi que de la garantie du développement des transports ferroviaires) et n° 975 (respect des orientations mises en oeuvre par la SNCF visant à élargir l'accès au transport ferroviaire), et accepte l'amendement n° 826 de M. Jean-Pierre Placade (possibilité de créer, auprès de chaque région, un comité régional des partenaires du transport public). Son amendement n° 318 : remplacement du mot "reste" par le mot "est" ; adopté après modification par le sous-amendement de précision n° 1063 de M. Pierre Hérisson, qu'il accepte - **Avant l'art. 52** (p. 2747) : accepte l'amendement n° 608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi) - **Art. 52 (compensation financière de la part de l'Etat)** (p. 2749, 2756) : ses amendements n° 319 de coordination, n° 323 : compensation de toute augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire ; et n° 324 : compensation des charges

nouvelles due à une modification des tarifs sociaux décidée par l'Etat ; adoptés ; n° 320 : augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares et points d'arrêt ; et n° 322 : indexation de la dotation générale de décentralisation sur la croissance nominale du produit intérieur brut, PIB ; irrecevables (article 40 de la Constitution) ; et n° 321 : compensation des tarifs sociaux décidés par l'Etat ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 611 de M. Jean-Pierre Raffarin. Sur les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin, estime satisfaits les n° 610 (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à l'aménagement des conditions d'accès aux gares, à leur modernisation et à leur remise en état) par son amendement n° 320 précité, n° 612 par son amendement portant sur le même objet n° 322 précité et n° 613 par son amendement portant sur le même objet n° 323 précité. Accepte les n° 609 (prise en compte du nécessaire rajeunissement de l'âge moyen du parc de matériel roulant) et n° 614 (précision selon laquelle la compensation de l'augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire sera intégrale) du même auteur. Estime l'amendement n° 976 de M. Pierre Lefebvre (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares) satisfait par son amendement n° 320 précité - **Après l'art. 52** (p. 2759) : son amendement n° 325 : exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région ; adopté. (p. 2764, 2766) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin, accepte le n° 616 (réévaluation de la dotation de l'Etat pour l'exploitation des services et pour le renouvellement du matériel, lors de chaque recomposition de l'offre régionale liée à une modification de la consistance des services transférés aux régions, résultant d'une modification des services d'intérêt national) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 617 auquel il est favorable à titre personnel (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux). S'oppose à l'amendement n° 977 de M. Pierre Lefebvre (attribution à la SNCF du rôle de cohérence d'ensemble des services ferroviaires sur le réseau national) - **Art. 53 (convention SNCF-région)** : son amendement rédactionnel n° 326 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 978 de M. Pierre Lefebvre (consultation des comités régionaux et départementaux) et demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 618 de M. Jean-Pierre Raffarin - **Art. 53 bis (inscription d'office)** (p. 2767) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 619 de M. Jean-Pierre Raffarin (organisation d'une procédure progressive) et accepte l'amendement de forme n° 1102 du Gouvernement - **Art. 53 quater (consultation des régions)** (p. 2768) : son amendement de coordination n° 327 ; adopté - **Après l'art. 53 quater** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 646 de M. Roger Karoutchi (réalisation d'un audit des comptes de la RATP et de la SNCF pour sa partie francilienne) - **Art. 55 (convention entre autorités organisatrices de transport)** (p. 2769) : son amendement de suppression n° 328, identique à l'amendement n° 635 de M. Jean-Pierre Raffarin ; adopté - **Art. 57 (coordination)** : son amendement de rectification matérielle n° 329 ; adopté - **Après l'art. 59 bis** (p. 2771) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 979 de M. Pierre Lefebvre (remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur les conditions de financement des investissements et de l'exploitation des transports collectifs de voyageurs) - **Art. 60 (objectifs et moyens de la politique d'aide au logement)** - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation (objectifs de la politique d'aide au logement)** (p. 2776, 2779) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 855 de M. André Diligent (introduction de la notion de décence du logement). Ses amendements n° 330 : nouvelle rédaction de cet article indiquant une prise en charge partielle des dépenses de logement ; et n° 331 : suppression de la dernière phrase de cet article relative aux moyens de la

politique du logement ; adoptés. Sur son amendement n° 330 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 665 de M. Patrick Lassourd (maintien d'un effort de la part du locataire). S'oppose à l'amendement n° 531 de M. Ladislav Poniatowski (définition du logement social) - **Art. L. 301-2 du code de la construction et de l'habitation** (*moyens de la politique du logement*) (p. 2780) : demande le retrait de l'amendement n° 827 de M. Roger Rinchet (création d'aides publiques à l'investissement pour des installations utilisant des énergies renouvelables) - **Paragraphes II et III (compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat)** (p. 2781) : ses amendements n° 332 : suppression du dispositif conditionnant les compétences des EPCI en matière d'habitat à l'élaboration des contrats de plan ; et, identique à l'amendement n° 416 de la commission des affaires sociales saisi pour avis, n° 333 : suppression du dispositif instituant un comité régional de l'habitat ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 828 de M. Gérard Miquel (possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH) - **Art. 60 bis (agrément des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine du logement)** (p. 2782) : ses amendements n° 334 : nouvel intitulé du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation : organismes consultatifs et organismes concourant aux objectifs de la politique d'aide au logement ; n° 335 et n° 336 de coordination ; n° 337 : renvoi à un décret de la fixation de la liste des activités d'utilité sociale ; et n° 338 : indication selon laquelle l'agrément d'une association peut viser une ou plusieurs des activités qu'elle exerce ; adoptés. Accepte l'amendement n° 854 de M. André Diligent (possibilité de conventions entre les fédérations et les autorités compétentes portant sur l'amélioration des services rendus aux populations, sur la modernisation des conditions d'activité et sur l'évolution des conditions d'équilibre économique) - **Art. 60 ter (bilan territorialisé des besoins qualitatifs et quantitatifs en matière de logements)** (p. 2783) : son amendement n° 339 : promulgation du rapport tous les trois ans à compter du 1er janvier 2002 ; adopté - **Art. 61 A (congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM)** (p. 2784, 2786) : accepte l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisi pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés). Sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 698 de M. Jean-Pierre Vial (fixation de l'indemnité versée aux salariés siégeant au sein du conseil d'administration) et accepte les sous-amendements n° 666 de M. Patrick Lassourd (compensation du coût du déplacement du salarié) repris par M. Ladislav Poniatowski, et n° 1071 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif aux autres activités professionnelles par versement d'un dédommagement forfaitaire) - **Après l'art. 61 A** (p. 2787) : accepte l'amendement n° 532 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les organismes d'HLM de louer librement les aires de stationnement vacantes) - **Art. 61 (pérennité du logement social)** (p. 2788, 2792) : ses amendements n° 340 : reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété ; et n° 341 : attribution d'aides et de subventions aux organismes d'HLM ; adoptés. Estime les amendements de M. Roland Courteau n° 830 (attribution d'exonérations fiscales et d'aides de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général) et n° 829 (attribution d'aide de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général ainsi que dans le cadre de l'accession à la propriété) satisfaits par ses amendements n° 340 et n° 341 précités - **Art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation (règles applicables aux logements sociaux en cas de transfert de propriété)** (p. 2794) : son amendement n° 342 : nouvelle rédaction plus précise de cet article et mention de la non-rétroactivité de ce dispositif ; adopté. Sur celui-ci, estime satisfait le sous-amendement n° 668 de M. Patrick Lassourd (non-application de ce dispositif aux logements détenus par les sociétés civiles immobilières de location attribués aux associés). S'oppose à l'amendement n° 667 du même auteur (fixation des minima et maxima de loyer par le représentant de l'Etat après avis conforme du conseil départemental de

l'habitat) et estime satisfait l'amendement n° 534 de M. Ladislav Poniatowski portant sur le même objet que le sous-amendement n° 668 précité de M. Patrick Lassourd - **Après l'art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (p. 2796, 2797) : s'oppose à l'amendement n° 980 de Mme Odette Terrade (pérennisation dans le parc locatif social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et faisant l'objet d'une convention même après l'expiration de celle-ci - application de ce dispositif aux logements appartenant aux sociétés civiles immobilières de la Caisse des dépôts et consignations construits, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et aux logements situés dans des communes en zone urbaine sensible) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements rédactionnels du Gouvernement n° 1093 et n° 1094 - **Art. L. 411-5 du code de la construction et de l'habitation (attribution des locaux commerciaux)** (p. 2798) : son amendement de suppression n° 343 ; adopté - **Art. L. 411-6 du code de la construction et de l'habitation (conventions d'objectifs signées entre l'Etat et les organismes d'HLM)** : accepte l'amendement n° 537 de M. Ladislav Poniatowski (utilisation de la nouvelle dénomination de l'Union des HLM). Son amendement n° 344 : entrée en vigueur des conventions dès leur publication au journal officiel ; retiré - **Après l'art. 61** (p. 2799) : s'oppose à l'amendement n° 831 de M. André Vézihnet (création des offices publics de l'habitat se substituant aux offices publics d'aménagement et de construction et aux offices publics d'habitations à loyer modéré) - **Avant l'art. 62** (p. 2800) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 981 de Mme Odette Terrade (dépôt d'un rapport sur l'avenir des offices publics d'aménagement et de construction et des offices publics d'habitations à loyer modéré).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 62 (statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC)** (p. 2812, 2817) : son amendement n° 1114 : définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété ; adopté après modification par le sous-amendement n° 1129 de M. Patrick Lassourd qu'il accepte. Sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 1119 de M. Patrick Lassourd (suppression de la référence à des prix de vente maxima fixés par l'autorité administrative), accepte le sous-amendement n° 1120 de M. Ladislav Poniatowski (suppression des mots "un îlot, un quartier") et intervient sur le sous-amendement n° 1122 du Gouvernement (suppression des mots "à la demande d'une collectivité territoriale"). Accepte les amendements de M. Patrick Lassourd n° 669 (possibilité pour les OPAC, de réaliser ou acquérir et améliorer des logements en vue de leur location ou de leur vente à des personnes de ressources modestes) et n° 671 (reconnaissance aux OPAC de la capacité d'intervenir pour le compte d'associations ou d'organismes agréés en vue de l'insertion sociale qui souhaitent leur confier la réalisation de logements) et intervient sur l'amendement n° 892 de M. Michel Mercier (nouvelle rédaction du 1 de cet article précisant le rôle des OPAC et leurs missions auprès des collectivités territoriales) - **Art. 62 ter (règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC)** (p. 2822) : accepte l'amendement n° 541 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emplois par concours) - **Art. 63 (compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM)** (p. 2825, 2826) : son amendement n° 1115 : définition des compétences des sociétés anonymes d'HLM en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété ; adopté. (p. 2829) : demande le retrait de l'amendement n° 544 de M. Ladislav Poniatowski (inscription dans la loi des possibilités d'intervention des sociétés d'HLM en contrat de construction de maisons individuelles et en contrat de location-accession). (p. 2831, 2833) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 546 de M. Ladislav

Poniatowski (possibilité pour les sociétés anonymes d'HLM de créer entre elles des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire déterminé) et accepte l'amendement rédactionnel n° 1041 du Gouvernement. Ses amendements n° 349 : possibilité pour l'administrateur provisoire d'exercer les pouvoirs d'administration de direction et de représentation de la société ; adopté ; et n° 350 rédactionnel ; retiré - **Après l'art. 63** (p. 2834) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 603 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les organismes d'HLM de créer entre eux des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire donné) et accepte l'amendement n° 848 de M. Alain Vasselle (possibilité pour les sociétés d'HLM de réaliser du logement social comme mandataires de maîtres d'ouvrage public) - **Art. 63 ter** (*création des conférences communales du logement*) (p. 2835, 2836) : ses amendements n° 351 : présidence de la conférence communale du logement par le maire ; n° 352 : présence d'un représentant du conseil général au sein de la commission nationale de concertation ; n° 353 : suppression de l'indication concernant le mode de délibération ; n° 354 rédactionnel ; et n° 355 : représentation des conseils généraux concernés au sein des conférences intercommunales du logement ; adoptés. Accepte l'amendement n° 548 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'obligation de créer une commission d'attribution de logements, CALO, dans les communes disposant d'au moins 2 000 logements locatifs sociaux) - **Avant l'art. 64** (p. 2837) : accepte l'amendement n° 1016 du Gouvernement (possibilité pour les associations déclarées et les centres communaux d'action sociale de proposer en sous-location, à des travailleurs saisonniers, des logements appartenant à des organismes d'HLM ou à des sociétés d'économie mixtes, pour leurs logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement) - **Art. 64** (*mise en gérance d'immeubles appartenant à des organismes d'HLM*) (p. 2838) : son amendement n° 356 : nouvelle rédaction de cet article prévoyant des délégations au gérant et renvoyant à un décret les précisions concernant les conditions d'exercice de cette gérance ; adopté - **Après l'art. 64** (p. 2839) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 549 et n° 550 (autorisation de délégation du pouvoir d'ordonnateur pour l'exécution d'un mandat de gérance de logements sociaux par l'ordonnateur d'un office d'HLM à un organisme d'HLM ou à une société d'économie mixte dans les conditions de droit commun), n° 551 (ajout des mandats de gérance de logements locatifs sociaux confiés à un organisme d'HLM parmi les dérogations prévues à l'article 41 de la "loi Sapin") et n° 552 (versement de l'aide personnalisée au mandataire en cas de mandat de gérance de logements) - **Art. 64 bis** (*procédure d'attribution des logements sociaux en cas de signature d'une convention gérance*) (p. 2840) : son amendement de clarification n° 357 ; adopté - **Art. 64 ter** (*modalités de vente de logements sociaux HLM à leurs occupants*) (p. 2841) : accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 553 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 66** (*contrôle, redressement des organismes et garantie de l'accession sociale à la propriété*) (p. 2842) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1017 rédactionnel et n° 1018 (renvoi au régime de sanctions prévu à l'article L. 451-2-1 du code de la construction et de l'habitation visant les infractions à l'attribution des logements). Ses amendements n° 359 : délibération obligatoire du conseil d'administration d'un organisme d'HLM si le contrôle exercé par l'administration sur sa gestion a donné lieu à l'établissement d'un rapport ; et n° 360 rédactionnel ; adoptés - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2843, 2849) : ses amendements n° 361 : nouvel intitulé de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLS ; caisse de garantie du logement social, CGLS ; n° 362 : octroi à la caisse de garantie du logement social du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial ; et n° 363 : création d'un fonds pour l'accession à la propriété HLM ; adoptés. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement d'appel n° 1121 de M. Alain Vasselle. Accepte l'amendement n° 554 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLS, aux frais de

l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte) et s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). (p. 2850, 2855) : ses amendements n° 364 : désignation d'une personne qualifiée par le ministre en charge du logement, après avis des représentants des organismes d'HLM ; n° 365, n° 368, n° 372, n° 373 et n° 374 de coordination ; n° 366 de précision rédactionnelle ; n° 369 : fixation du taux de la cotisation par le conseil d'administration ; et n° 371 rédactionnel ; adoptés ; n° 367 de précision rédactionnelle ; rejeté ; et n° 370 de cohérence ; retiré au profit de l'amendement n° 1019 du Gouvernement qu'il accepte (prévision d'une correction territoriale). S'oppose aux amendements n° 678 de M. Patrick Lassourd (composition du conseil d'administration à parts égales des représentants de l'Etat et des représentants des organismes d'HLM), de M. Pierre Lefebvre n° 983 et n° 984 (création d'un troisième collège au sein du conseil d'administration composé de représentants d'élus locaux et d'associations de locataires) ainsi qu'au n° 985 de Mme Odette Terrade (prise en compte, pour le calcul de la réduction, du nombre de bénéficiaires potentiels des aides lorsque la politique de modernisation des loyers a eu pour effet de ne pas ouvrir le droit au versement de l'allocation). Intervient sur l'amendement n° 555 de M. Ladislav Poniatowski (désignation d'une personne qualifiée par les représentants des organismes d'HLM) - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 2856, 2858) : ses amendements de coordination n° 375, n° 376, n° 377 et n° 378 ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 1020 du Gouvernement (rétablissement du caractère complémentaire de l'activité de vente par rapport à la mission de base de réalisation de logements locatifs sociaux par la fixation d'un seuil de constructions de logements) et n° 558 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de la dispense du contrat de promotion immobilière et de la garantie d'achèvement pour les organismes d'HLM) - **Art. 69** (*assujettissement des sociétés d'économie mixte des départements d'outre-mer aux règles de contrôle*) : son amendement de coordination n° 379 ; adopté - **Art. 70** (*dispositions particulières aux sociétés d'économie mixte*) : son amendement de coordination n° 380 ; adopté - **Art. 71** (*abrogations de conséquences*) (p. 2859) : son amendement n° 381 : suppression de la modification des seuils de déclenchement du supplément de loyer de solidarité ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 986 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 2863) : accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisis pour avis n° 422 (nouvelle rédaction de cet article élargissant la procédure aux immeubles exploités), n° 423 de coordination et n° 424 rédactionnel et de précision - **Art. 73** (*procédures préalables au constat d'insalubrité*) (p. 2865) : estime l'amendement n° 679 du Gouvernement (suppression de l'obligation faite au syndic de copropriété de porter à la connaissance du préfet, sur sa demande, les noms et adresses des copropriétaires) satisfait par l'amendement n° 426 de la commission des affaires sociales saisi pour avis (suppression de l'obligation faite au syndic de copropriété de porter à la connaissance du préfet, sur sa demande, les noms et adresses des copropriétaires et de la disposition prévoyant que l'invitation à la réunion du conseil départemental d'hygiène est valablement faite au seul syndicat des copropriétaires). Accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisis pour avis n° 427 (obligation de dépôt en mairie du rapport du directeur départemental chargé de la santé et de l'action sociale ou du directeur du service communal compétent sur le caractère dangereux d'un immeuble), n° 428 (suppression du paragraphe supprimant le recours au juge des référés pour autoriser l'exécution des travaux en cas de défaillance du propriétaire) et n° 429 de rectification - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) : accepte l'amendement n° 430 de la commission des affaires sociales

saisie pour avis (suppression de la possibilité pour le propriétaire de satisfaire ses objections à l'égard de l'insalubrité à travers la conclusion d'un bail emphytéotique ou d'un viager) - **Art. 75** (*procédures de déclaration d'insalubrité*) (p. 2868, 2869) : accepte les amendements n° 559 de M. Ladislav Poniatowski (obligation pour le syndic de copropriété d'informer l'ensemble des copropriétaires lorsque les travaux prescrits ne concernent que les parties communes), de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 431 rédactionnel, n° 432 de coordination et n° 433 (suppression de la constitution d'un fonds de prévoyance pour travaux) et souhaite connaître l'avis de la commission des affaires sociales saisie pour avis sur l'amendement n° 680 de M. Patrick Lassourd (affirmation du caractère d'impartabilité du fonds de prévoyance pour travaux) - **Art. 76** (*sanctions du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 2870) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1091 du Gouvernement (inscription dans la loi de la procédure d'exécution d'office des travaux par le maire ou par le préfet) et s'oppose à l'amendement n° 988 de Mme Odette Terrade (réalisation de la créance dans un délai de deux ans et inscription de celle-ci au premier ordre) - **Après l'art. 76** (p. 2871, 2872) : s'oppose aux amendements n° 989 de Mme Odette Terrade (déductibilité automatique de la subvention de la créance des propriétaires défaillants) et n° 990 de M. Pierre Lefebvre (avance par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, aux communes des sommes nécessaires aux travaux de sortie d'insalubrité) - **Art. 77** (*inscription d'une hypothèque légale*) (p. 2873) : estime l'amendement de clarification n° 681 de M. Patrick Lassourd satisfait par l'amendement rédactionnel n° 434 de la commission des affaires sociales saisie pour avis qu'il accepte - **Art. 78** (*obligation d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants*) : s'oppose à l'amendement n° 991 de M. Paul Vergès (possibilité d'intervention publique quels que soient le régime de la propriété et les modalités d'occupation des logements concernés) - **Art. 80** (*dispositions diverses*) (p. 2874) : accepte l'amendement n° 435 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet de l'avis de la tenue de la réunion du conseil départemental d'hygiène) - **Art. 81** (*exécution d'office des travaux dans un immeuble menaçant ruine*) (p. 2875) : accepte l'amendement n° 167 de la commission des lois saisie pour avis (intervention du juge en cas de litige sur les conditions d'entrée dans l'immeuble) - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 2877, 2880) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 168 (référence aux titulaires de droits réels et immobiliers), n° 169 de précision, n° 170 de conséquence, n° 171 de clarification et de précision, n° 172 (suppression de la référence à l'arrêté d'interdiction et d'utilisation des lieux), n° 173 de clarification et de conséquence, n° 174 de précision, n° 175 et n° 176 de clarification, n° 177 (suppression de l'extension de l'obligation d'effectuer des travaux d'amélioration dans le cadre d'un viager ou d'un bail emphytéotique), n° 178 (suppression des dispositions précisant le contenu du bail), n° 179 de coordination, n° 180 de précision, n° 181 de clarification rédactionnelle et n° 182 (suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet d'un arrêté prescrivant la réparation ou la démolition du bâtiment menaçant ruine ou d'un arrêté portant interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux) - **Après l'art. 82** (p. 2881) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 560 (possibilité de reloger les locataires d'un logement régi par la loi de 1948 dans toute commune de l'agglomération figurant dans le plan global de relogement et incluse dans le périmètre de renouvellement urbain) et n° 561 (référence aux immeubles inscrits dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain) - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2882, 2886) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 183 de clarification, n° 185 rédactionnel, n° 186 et n° 190 de précision, n° 187 (suppression de la référence à la capacité financière de la personne hébergée), n° 188 de coordination, n° 189 (indemnité forfaitaire fixée à douze mois de loyer brut au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au

relogement de l'occupant d'un logement insalubre), n° 191 (maintien de la possibilité d'indemnisation de la suppression d'un commerce portant sur l'utilisation comme habitation de locaux impropres à cet usage) et n° 192 (suppression de l'inscription dans ce texte de la sanction pénale des menaces et intimidations à l'encontre d'un occupant d'un immeuble insalubre ou en état de péril) ainsi que les amendements du Gouvernement n° 1021 de cohérence et n° 1022 et n° 1023 de forme - **Après l'art. 83** : accepte l'amendement n° 1024 du Gouvernement (possibilité pour un occupant de continuer à bénéficier d'aides au logement après réoccupation du logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril) - **Art. 83 bis** (*définition de la notion d'occupants*) : accepte l'amendement de précision n° 193 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 84** (*agence française pour l'amélioration de l'habitat privé*) (p. 2887, 2888) : son amendement n° 382 : nouvelle rédaction de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation relatif à la mission de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 1132 de Mme Odette Terrade. S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 993 de Mme Odette Terrade et n° 833 de M. Jean-Pierre Placade (financement des associations de locataires par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) - **Après l'art. 84** (p. 2889, 2893) : ses amendements n° 383 : conditions d'octroi des aides financières accordées par les collectivités publiques en matière de réhabilitation de l'immobilier touristique et de loisir ; et n° 384 : définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, dans le code de la construction et de l'habitation ; retirés au profit de l'amendement n° 834 de M. Roger Rinchet (définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, définition de leur objet, contours de l'intervention des communes concernées et énumération des bénéficiaires des aides). Intervient sur l'amendement n° 772 de M. Pierre Hérisson portant sur le même objet que son amendement n° 383 précité. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet que son amendement n° 384 précité, n° 771 de M. Pierre Hérisson et n° 994 de Mme Odette Terrade au profit de l'amendement précité n° 834 de M. Roger Rinchet. (p. 2895, 2898) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 194 (suppression des dispositions inscrivant dans le code civil une interdiction de donner à bail un local à usage d'habitation principale ne présentant pas les caractéristiques de décence), n° 195 (définition du logement décent), n° 196 (possibilité d'actions conjointes d'une association dans les cas où le litige locatif concerne plusieurs locataires face à un même bailleur) et n° 197 (report au 1er janvier 2001 de l'entrée en vigueur des dispositions sur le logement décent) et les amendements du Gouvernement n° 1025 (extension de la notion de décence à l'ensemble des logements), n° 1026 rédactionnel, n° 1027 et n° 1028 (maintien de l'aide personnelle au logement et de l'allocation de logement sociale tout au long de la procédure de mise en conformité du logement). S'oppose aux amendements n° 836 de M. Jean-Pierre Placade (obligation pour le bailleur d'informer les locataires par voie d'affichage des résultats de la recherche d'amiante, de plomb et de termites) et n° 850 de M. André Diligent (suppression de la limite à un an à compter de la prise d'effet du contrat initial de la possibilité de former un recours en vue de la mise en conformité du local) - **Après l'art. 85 A** (p. 2899) : demande le retrait des amendements de M. André Diligent n° 851 (introduction du respect des normes de salubrité, de décence et de sécurité des immeubles à usage d'habitation dans la définition de l'objet de la police municipale) et n° 852 (droit d'intervention directe du maire sur la salubrité et la sécurité) - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans les parcs privés*) (p. 2900, 2901) : s'oppose à l'amendement n° 564 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité de créer des sections spécifiques au secteur locatif social et privé au sein des commissions départementales de conciliation) et accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 198 de forme, n° 199 (suppression des dispositions étendant aux litiges portant sur l'appréciation du caractère décent du logement

donné à bail, le champ de compétence de la commission départementale de conciliation) et n° 200 (suppression de la disposition rendant possible à tout moment la saisine du juge pour qu'il se prononce sur la mise aux normes de confort et d'habitabilité du logement) - **Art. 85 bis** (*régime applicable en cas de pacte civil de solidarité*) : accepte l'amendement de rectification n° 1130 du Gouvernement - **Art. 85 quater** (*création de l'établissement public foncier de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais*) (p. 2903) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1042 (possibilité de subventions par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et contribution sur les revenus tirés de la location des locaux) et n° 1043 (présence au conseil d'administration de membres désignés par les fédérations des organisations syndicales de mineurs représentatives parmi les membres de leurs instances).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 2913, 2916) : ses amendements n° 385 : suppression des dispositions prenant en compte la représentativité des associations de locataires ; n° 387 : suppression du critère de représentativité pour les groupements de locataires non constitués en association ; n° 388 : suppression de la disposition prévoyant les bilans et les révisions du plan de concertation locative ; n° 390 : suppression de l'ajout concernant la composition des conseils de concertation locative ; n° 391 : avis des représentants de locataires sur tous les projets d'amélioration ou de construction-démolition ; et n° 392 : suppression de la disposition autorisant un bailleur à confier la gestion des charges et l'entretien de l'immeuble à des locataires réunis dans une société civile immobilière ; adoptés. Son amendement, identique à l'amendement n° 567 de M. Ladislas Poniatowski, n° 386 : suppression de l'obligation de représentativité des associations de locataires au niveau d'un groupe d'immeubles ; adopté. Accepte les amendements n° 1104 de précision du Gouvernement et n° 568 de M. Ladislas Poniatowski (limitation des pouvoirs du conseil de concertation locative) - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) (p. 2917, 2918) : ses amendements n° 393 de précision ; n° 394 : complément à la liste des éléments devant figurer dans le titre d'occupation ; n° 395 : précisions concernant les modalités de résiliation du contrat par le gestionnaire ; n° 396 de rectification ; et n° 397 : avis du conseil de concertation sur le règlement intérieur ; adoptés - **Art. 86 ter** (*représentants des locataires dans les conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, SEM*) : son amendement n° 648 : voix consultative des représentants des locataires au sein des conseils d'administration des SEM ; adopté - **Art. 86 quinquies** (*procédure de résiliation du bail en cas de versement de l'APL*) (p. 2919) : son amendement de suppression n° 399 ; adopté - **Art. 86 septies** (*modalités du congé-vente*) (p. 2920) : accepte l'amendement de cohérence n° 838 du Gouvernement - **Art. 86 octies** (*délai de préavis du locataire*) : son amendement de suppression n° 400 ; adopté - **Art. 86 decies** (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) (p. 2921) : son amendement de suppression n° 401 ; adopté - **Art. 86 undecies** (*associations départementale et nationale d'information sur le logement*) : son amendement n° 402 de codification et de précision ; adopté - **Après l'art. 86 undecies** (p. 2922, 2923) : intervient sur les amendements n° 569 et n° 570 de M. Ladislas Poniatowski (non-application du double régime du contrôle des sociétés anonymes d'HLM aux sociétés d'HLM soumises aux articles de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) et accepte l'amendement n° 571 du même auteur (possibilité de calcul par référence à la surface utile des loyers antérieurement calculés à la surface corrigée) - **Art. 87 A** (*aggravations des peines en cas d'agressions contre les agents d'organismes d'HLM*) (p. 2924) : son amendement de suppression n° 403 ; adopté - **Art. 87** (*abrogations diverses dans le code de l'urbanisme*) (p. 2927) : son amendement de coordination n° 1111 ; adopté. Estime l'amendement de rectification n° 869 de M. Pierre Hérisson satisfait par son amendement de coordination n° 1111 précité - **Après l'art. 87** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1110 du Gouvernement (modification de la composition de la

conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire de Corse) - **Art. 88** (*abrogation de l'article L. 111-3 du code rural*) (p. 2928, 2930) : son amendement n° 404 : préservation de la règle de réciprocité pour les obligations de respect des distances minimales entre constructions d'habitation et bâtiments agricoles ; retiré au profit de l'amendement n° 719 de M. Michel Souplet (restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999). Sur ce dernier, son sous-amendement n° 1112 ; retiré. Estime l'amendement n° 940 de M. Gérard César satisfait par l'amendement portant sur le même objet n° 719 précité de M. Michel Souplet - **Après l'art. 88** (p. 2932, 2933) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 840 de M. André Vézinhet (modification de la composition du comité syndical des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et des conditions d'exercice des mandats) et n° 841 de coordination de M. Paul Raoult. Son amendement n° 864 : possibilité de reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre ; adopté - **Art. 89** (*suppression d'une forme de concertation prévue par la loi d'orientation pour la ville*) : son amendement de suppression n° 405 ; adopté - **Après l'art. 89** (p. 2934) : ses amendements n° 1083 : modification du régime d'autorisation de la transformation de l'affectation des locaux ; et n° 1113 : clarification du régime des habitations légères de loisirs ; adoptés - **Art. 17** (*suite*) (p. 2936, 2938) : son amendement de suppression n° 269 ; retiré (précédemment réservé le 4 mai 2000, p. 2344). Sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux), accepte les sous-amendements n° 1118 de M. Charles Revet, n° 1133 de Mme Odette Terrade et n° 1124 à n° 1128 de M. Joël Bourdin - **Après l'art. 20 sexies** (*suite*) (p. 2939, 2941) : sur son amendement n° 280 (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites) (précédemment réservé le 4 mai 2000, p. 2389), accepte le sous-amendement n° 1078 de M. Dominique Braye (mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année) après sa rectification par le sous-amendement n° 1131 de M. Jacques Bellanger (possibilité de procéder à certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes lorsque le site est dégradé par une intense fréquentation touristique) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2948, 2949) : déspecialisation de la RATP. Blocage du Gouvernement sur le financement du transfert aux régions des compétences en matière de services ferroviaires régionaux. Invocation de l'article 40 de la Constitution. Obligation de construire des logements sociaux. Remerciements au ministre et au secrétaire d'Etat. Conditions d'examen en commission d'un nombre important d'amendements. Procédure d'urgence. Simplification et réforme du droit de l'urbanisme. Remerciements à ses collègues qui l'ont soutenu dans son premier rapport ainsi qu'aux rapporteurs pour avis et au personnel.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3025, 3026) : se déclare opposé aux amendements n° 243 de suppression de Mme Maryse Bergé-Lavigne, n° 338 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs) et n° 276 de M. Jean-Marc Pastor (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 4272, 4275) : opposition à la remise en cause par un amendement du Gouvernement d'un texte voté conforme

dans les deux assemblées. Problème de l'introduction d'ours. Se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (reprise du texte voté conforme par les deux assemblées).

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 5229, 5231) : quelques améliorations techniques en matière d'urbanisme apportées par le Sénat, retenues par l'Assemblée nationale ; nombreux points de désaccords. Définition des logements à vocation sociale. Protection de l'acquéreur d'un bien immobilier. Modification du statut des copropriétés. Définition du logement décent. Procédure d'insalubrité et de péril. Adoption de la notion de service d'intérêt général pour la production de logements locatifs. Plans de déplacements urbains, PDU. Coopération entre autorités organisatrices de transport. Déspecialisation de la RATP. Régionalisation des services ferroviaires régionaux - **Art. 1er A** (intitulé du titre Ier du livre Ier du code de l'urbanisme - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5247) : son amendement de rétablissement n° 2 ; adopté - **Art. 1er B** (création d'une agence de valorisation du sous-sol - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 3 ; adopté - **Art. 1er** (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales) (p. 5251, 5252) : son amendement n° 4 : maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU ; adopté. (p. 5253, 5258) : ses amendements n° 5, n° 6, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12, n° 14 et n° 15 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; n° 7 et n° 13 rédactionnels ; adoptés ; n° 8 de coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 214 de M. Pierre Hérisson pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. S'oppose à l'amendement de codification n° 273 du Gouvernement - **Art. 1er bis** (droit à une constructibilité minimale mis en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 16 ; adopté - **Art. 2** (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (régime des schémas de cohérence territoriale, SCT) (p. 5262, 5263) : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à partir de 2002) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (initiative de l'élaboration et périmètre du schéma de cohérence territoriale, SCT) (p. 5264) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-4-1 du code de l'urbanisme** (mise en cohérence des dispositions d'un schéma de cohérence territoriale, SCT, avec un document de protection ou un zonage environnemental préexistant - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 20 ; adopté - **Art. L. 122-4-2 du code de l'urbanisme** (avis de l'EPCI chargé d'élaborer un schéma de cohérence territoriale, SCT, sur tout document de protection environnementale en cours de préparation - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 21 ; adopté - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT) (p. 5265) : son amendement n° 22 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (consultations préalables à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, SCT) : son amendement n° 23 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (établissement du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT, et procédures de consultation) (p. 5266) : son amendement n° 24 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (clause de sauvegarde) : son

amendement n° 25 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-10 du code de l'urbanisme** (mise à l'enquête publique du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT) (p. 5267) : son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - **Art. L. 122-11 du code de l'urbanisme** (approbation et entrée en vigueur du schéma de cohérence territoriale, SCT) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme** (régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés) : son amendement n° 28 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (dispositions transitoires) (p. 5268) : ses amendements n° 289 de rectification rédactionnelle ; n° 29 et n° 30 de coordination ; adoptés. Accepte l'amendement n° 190 du Gouvernement (révision des schémas directeurs en vigueur dans les dix ans suivant la publication de la loi) - **Art. 3** (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme** (plans locaux d'urbanisme) (p. 5272) : son amendement n° 31 : nouvel intitulé : plan d'occupation des sols ; adopté - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (objectifs des PLU) (p. 5273, 5274) : son amendement n° 32 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. Estime les amendements de M. Claude Domeizel n° 243 (ajout du mot "esthétique") et n° 244 (possibilité pour les collectivités d'inclure dans leur plan local d'urbanisme des dispositions relatives à la signalétique et à la publicité) satisfaits par son amendement n° 32 précité - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme** (institution de servitudes en zone urbaine) : son amendement n° 33 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 123-3 du code de l'urbanisme** (précisions apportées par le PLU aux zones d'aménagement concerté, ZAC) : son amendement de coordination n° 34 ; adopté - **Art. L. 123-4 du code de l'urbanisme** (transfert de coefficient d'occupation du sol) (p. 5275) : son amendement de coordination n° 35 ; adopté - **Art. L. 123-5 du code de l'urbanisme** (opposabilité du PLU approuvé) : son amendement de coordination n° 36 ; adopté - **Art. L. 123-6 du code de l'urbanisme** (compétence de la commune en matière d'élaboration du PLU) : son amendement de coordination n° 37 ; adopté - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU) : son amendement n° 38 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme** (entités associées à l'élaboration du PLU) (p. 5276) : son amendement n° 39 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 123-9 du code de l'urbanisme** (élaboration du projet de PLU et consultations sur celui-ci) : son amendement de coordination n° 40 ; adopté - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (mise à l'enquête publique du projet de PLU) (p. 5277) : son amendement n° 41 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. Sur celui-ci, accepte les sous-amendements identiques n° 1 de M. Jean-Claude Gaudin et n° 257 de M. Robert Bret (accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes) - **Après l'art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (p. 5278) : accepte l'amendement n° 191 du Gouvernement (indication selon laquelle l'enquête publique des PLU pourra valoir enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux prévus dans la zone) - **Art. L. 123-11 du code de l'urbanisme** (entrée en vigueur du PLU dans les communes non couvertes par un SCT) : son amendement de coordination n° 42 ; adopté - **Art. L. 123-12 du code de l'urbanisme** (révision du PLU) (p. 5279) : son amendement de coordination n° 43 ; adopté - **Art. L. 123-13 du code de l'urbanisme** (procédure de révision ou de modification forcée du PLU à l'initiative du préfet) : son amendement de coordination n° 44 ; adopté - **Art. L. 123-13-1 du code de**

l'urbanisme (compétences des communautés de communes ou d'agglomération pour faire aboutir la révision du PLU) (p. 5280) : son amendement rédactionnel n° 45 ; adopté - **Art. L. 123-14 du code de l'urbanisme** (déclaration d'utilité publique d'une opération incompatible avec un PLU) : son amendement de coordination n° 46 ; adopté - **Art. L. 123-15 du code de l'urbanisme** (espaces réservés, droit de délaissement) : son amendement de coordination n° 47 ; adopté - **Art. L. 123-16 du code de l'urbanisme** (applicabilité des dispositions relatives au PLU communal au PLU intercommunal) : son amendement de coordination n° 48 ; adopté - **Art. L. 123-17 du code de l'urbanisme** (régime transitoire applicable aux POS approuvés ou en cours de révision avant l'entrée en vigueur de la loi) : son amendement de coordination n° 49 ; adopté - **Art. 4** (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales) - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme** (possibilité d'élaborer une carte communale) (p. 5281) : son amendement de coordination n° 50 ; adopté - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (régime juridique des cartes communales) (p. 5282, 5286) : son amendement n° 51 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté après modification par le sous-amendement n° 267 de M. Pierre Jarlier (mesures visant à lutter contre la désertification des communes rurales), qu'il accepte à titre personnel. S'oppose à l'amendement n° 245 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article réservant son application aux petites communes rurales). Définition des hameaux en zone de montagne - **Art. 5** (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacré aux zones d'aménagement concerté, ZAC) (p. 5288) : ses amendements n° 52 et n° 53 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; et n° 54 de coordination ; adoptés - **Art. 6** (modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme) (p. 5289) : son amendement de coordination n° 55 ; adopté - **Art. 8 bis** (aménagement à l'application de "l'amendement Dupont") : son amendement de coordination n° 56 ; adopté - **Art. 10** (coordination relative aux anciennes zones opérationnelles) (p. 5290) : son amendement de coordination n° 57 ; adopté - **Art. 10 ter** (contenu des directives territoriales d'aménagement, DTA, en zone de montagne) : son amendement n° 58 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 11** (assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption) (p. 5291) : ses amendements n° 59 et n° 60 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 11 bis** (coordination) : accepte l'amendement de codification n° 278 du Gouvernement - **Art. 12** (titre III du livre II de la partie législative du code de l'urbanisme) (p. 5292) : son amendement de coordination n° 61 ; adopté - **Art. 14** (concertation préalable avec la population) : son amendement de coordination n° 62 ; adopté - **Art. 15** (secteurs sauvegardés) (p. 5293) : son amendement de coordination n° 63 ; adopté - **Art. 16** (projet architectural et paysager des lotissements) : accepte l'amendement n° 240 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour le conseil municipal de décider que les autorisations et actes relatifs au lotissement sont délivrés au nom de l'Etat) - **Art. 17** (établissements publics fonciers locaux, EPFL) - **Art. L. 324-1 du code de l'urbanisme** (définition du régime des établissements publics fonciers locaux) (p. 5294) : son amendement n° 64 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; retiré - **Art. L. 324-2 du code de l'urbanisme** (modalités de création des établissements publics fonciers locaux) : ses amendements de coordination n° 65 et n° 66 ; adoptés - **Art. L. 324-9 du code de l'urbanisme** (comptabilité des établissements publics fonciers locaux) (p. 5295) : son amendement de coordination n° 67 ; adopté - **Art. 18** (certificat d'urbanisme) : son amendement de coordination n° 68 ; adopté. Accepte l'amendement n° 241 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour le conseil municipal de décider que les certificats d'urbanisme sont délivrés au nom de l'Etat) - **Art. 19** (dispositions relatives au permis de construire) (p. 5296) : son amendement n° 69 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et accordant un "droit

d'option" aux conseils municipaux ; adopté - **Art. 19 quater** (implantation de constructions à usage industriel et commercial en zone de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5297) : son amendement de rétablissement n° 70 ; adopté - **Art. 19 sexies** (application du régime des unités touristiques nouvelles, UTN - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 71 ; retiré - **Art. 19 septies** (délimitation des zones d'habitat individuel existantes en zone de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5298) : son amendement de rétablissement n° 72 ; adopté - **Après l'art. 19 octies** : son amendement n° 73 : possibilité d'autoriser deux constructions par an dans les petites communes rurales ; adopté - **Art. 19 nonies** (sanction des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5299) : son amendement de rétablissement n° 74 ; adopté - **Art. 20** (réalisation d'aires de stationnement) (p. 5300) : accepte les amendements n° 221 de M. Patrick Lassourd (remplacement du prix plafond de 80 000 francs par un prix plancher de 50 000 francs) et n° 279 de codification du Gouvernement - **Art. 20 bis A** (notification d'une demande d'aide juridictionnelle - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 75 ; adopté - **Art. 20 bis** (constructibilité en zone C des plans d'exposition au bruit) (p. 5301) : son amendement n° 76 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 20 quater A** (incompatibilité des fonctions des architectes des Bâtiments de France) (p. 5302) : son amendement n° 77 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 246 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article) - **Après l'art. 20 quater A** (p. 5303) : accepte l'amendement n° 222 de M. Patrick Lassourd (obligation pour le représentant de l'Etat de consulter la commission de conciliation en cas de désaccord entre l'architecte des Bâtiments de France et le maire pour la délivrance de certaines autorisations) - **Art. 20 quater B** (exception d'illégalité - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 78 ; retiré - **Art. 20 quater C** (information du titulaire d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol en cas de transmission incomplète de cette autorisation au préfet - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5304) : son amendement de rétablissement n° 79 ; adopté - **Art. 20 quater D** (légalité sous réserve de certaines autorisations d'occupation du sol - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 80 ; adopté - **Art. 20 quater E** (obligation d'invoquer l'ensemble des moyens de la requête dans le délai du recours contentieux - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5305) : son amendement de rétablissement n° 81 ; adopté - **Art. 20 quater F** (sanctions des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 82 ; adopté - **Art. 20 quater G** (consignations versées par les associations en cas de dépôt d'un recours pour excès de pouvoir formé contre une autorisation d'occupation du sol - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5306) : son amendement de rétablissement n° 83 ; adopté - **Art. 20 quater** (reconnaissance de la vacance de biens) : ses amendements rédactionnels n° 84 et n° 85 ; adoptés - **Art. 20 quinquies** (ajustement des contours du périmètre de protection des monuments historiques) (p. 5307) : son amendement de coordination n° 86 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 223 de M. Patrick Lassourd, qu'il accepte - **Art. 20 sexies** (droit de retrait des communes membres d'une communauté de villes adhérent à un établissement public de coopération intercommunale) (p. 5308) : son amendement de suppression n° 87 ; adopté - **Art. 20 septies** (date d'entrée en vigueur des articles 2 à 5 et 18 du projet de loi) : accepte, à titre personnel, l'amendement n° 296 du Gouvernement (entrée en vigueur un mois après la publication de la loi) - **Art. 20 nonies** (classement d'herbiers marins en espaces boisés par les plans d'occupation des sols - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 88 ; adopté - **Art. 20 decies** (servitudes de passage le long

des lacs de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 5309) : son amendement de rétablissement n° 89 ; adopté - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 5310) : accepte les amendements identiques de coordination n° 192 du Gouvernement, n° 217 de M. Pierre Hérisson et n° 242 de M. Jacques Bimbenet - **Art. 22** (*coordination*) : son amendement de coordination n° 285 ; adopté - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) : son amendement de suppression n° 90 ; adopté - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*) (p. 5311) : son amendement de suppression n° 91 ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 5312) : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Jean-Pierre Placade (non-application du troisième alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales aux cas de retrait d'une commune d'une communauté d'agglomération issue de la transformation d'une communauté de villes pour adhérer à une autre communauté d'agglomération ou à une communauté urbaine jusqu'au 1er janvier 2002) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 5316, 5320) : ses amendements n° 92, n° 93, n° 95, n° 96, n° 98 et n° 99 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; n° 94 rédactionnel et de coordination ; et n° 97 : prise en compte des lits des logements-foyers et des places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale dans des conditions fixées par décret ; adoptés. Accepte les amendements du Gouvernement n° 280 de cohérence et n° 193 de correction rédactionnelle, et demande le retrait de l'amendement n° 220 de M. Serge Franchis (prise en compte des logements HLM vendus par les organismes à leurs locataires) - **Art. L. 302-5-1 du code de la construction et de l'habitation** (*établissement d'un inventaire contradictoire des logements sociaux*) : ses amendements n° 286 de cohérence et n° 100 de précision ; adoptés - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) : son amendement n° 101 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté après modification par le sous-amendement n° 224 de M. Patrick Lassourd, qu'il accepte - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation des logements sociaux*) (p. 5322) : son amendement n° 102 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non respect du programme local de l'habitat*) son amendement n° 103 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 5323) : son amendement n° 104 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Après l'art. 25 quater** : accepte l'amendement n° 225 de M. Patrick Lassourd (exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale) - **Art. 26 bis** (*mise à disposition de locaux par un organisme d'HLM*) (p. 5324) : son amendement n° 105 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 27** (*modifications de conséquence dans le code de l'urbanisme*) (p. 5325) : son amendement de suppression n° 106 ; adopté - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension du délai de rétractation aux acquisitions de logements anciens*) (p. 5326) : son amendement n° 107 : nouvelle rédaction de cet article accordant un délai de rétractation aux acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation ; adopté - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (*interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration du délai de rétractation ou de réflexion*) (p. 5327) : son amendement de simplification rédactionnelle n° 108 ; adopté - **Art. L. 271-3 et L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation** (*information sur la consistance des terrains à bâtir - diagnostic technique du bâtiment et de ses équipements*) : son amendement n° 109 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en

première lecture ; adopté - **Art. 30** (*budget prévisionnel, plan comptable et compte séparé du syndicat*) (p. 5328, 5329) : ses amendements n° 110 rédactionnel ; n° 111 : non-application aux syndicats de copropriétaires de la loi du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable et adaptation du régime de la publicité foncière ; et n° 287 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 258 de Mme Odette Terrade (constitution d'un fonds de prévoyance spécifique pour travaux) - **Art. 30 ter** (*consultation du carnet d'entretien par l'acquéreur d'un lot*) (p. 5330) : ses amendements n° 112 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; et n° 113 de rectification ; adoptés - **Art. 31** (*copropriétés en difficulté*) (p. 5332, 5334) : ses amendements n° 288 de précision ; les n° 114, n° 115 identique à l'amendement n° 248 de M. Jacques Bellanger, n° 116 et n° 117 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés. Accepte les amendements du Gouvernement n° 294 de coordination et n° 295 de précision. Demande le retrait de l'amendement n° 249 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées) - **Art. 34 ter** (*modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU*) (p. 5335) : son amendement n° 118 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 34 quater A** (*fonds de revitalisation économique*) : s'oppose à l'amendement n° 254 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article permettant un domaine d'intervention plus large) - **Art. 34 quater B** (*coordination*) (p. 5336) : accepte l'amendement rédactionnel n° 281 du Gouvernement - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) : son amendement de précision rédactionnelle n° 119 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 5348) : accepte l'amendement de précision n° 194 du Gouvernement - **Art. 60 ter** (*bilan de l'offre et des besoins en matière de logements*) : son amendement n° 138 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 5349, 5350) : s'oppose à l'amendement n° 259 de Mme Odette Terrade (remplacement des mots "de la mission d'intérêt général" par les mots "des missions de service public") et accepte l'amendement de rectification n° 195 du Gouvernement. Ses amendements n° 139 : suppression de la disposition pérennisant les logements des filiales de la Caisse des dépôts et consignations dans le parc locatif social ; et n° 140 : avis consultatif du maire pour les baux portant sur les locaux commerciaux situés au pied des immeubles dans certaines zones ; adoptés - **Art. 62 ter** (*statut des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction*) (p. 5351) : accepte l'amendement de rectification n° 196 du Gouvernement - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré*) (p. 5352) : accepte les amendements du Gouvernement n° 282 de codification et n° 197 de cohérence et de conséquence - **Art. 63 bis B** (*compétences des organismes d'habitations à loyer modéré en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage*) : son amendement rédactionnel n° 141 ; adopté - **Art. 63 ter** (*conférence communale du logement*) : son amendement n° 142 : création facultative d'une commission spécifique d'attribution ; retiré - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 5354) : adoption par l'Assemblée nationale du principe de deux structures séparées pour la garantie des opérations de construction de logements locatifs par les organismes d'HLM et la garantie des opérations d'accession sociale. Accord de la commission sur ce principe - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation** (*statut et compétences de la caisse*) (p. 5355) : ses amendements n° 143 : attribution du statut d'établissement public industriel et commercial à la caisse ; et n° 144 : rétablissement des dispositions votées par

le Sénat en première lecture ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 261 rédactionnel de Mme Odette Terrade et n° 255 du Gouvernement (précision selon laquelle l'aide aux associations s'inscrit dans une fraction des concours financiers apportés à l'Union et aux fédérations groupant les organismes d'HLM) - **Art. L. 452-2 du code de la construction et de l'habitation** (*composition du conseil d'administration*) (p. 5357) : s'oppose à l'amendement n° 260 de Mme Odette Terrade (présence d'élus des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de la caisse de garantie). Son amendement n° 145 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 452-3 du code de la construction et de l'habitation** (*ressources de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 5358) : son amendement n° 146 : ajout du produit des emprunts contractés parmi les ressources de la caisse ; adopté - **Art. L. 452-4 du code de la construction et de l'habitation** (*création d'une cotisation à la charge des organismes d'HLM*) (p. 5359) : ses amendements n° 147 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; n° 148 et n° 149 rédactionnels, n° 150 de cohérence et n° 151 de coordination ; adoptés. Accepte l'amendement n° 256 du Gouvernement (extension de la contribution à la caisse de garantie du logement locatif ayant bénéficié de prêts accordés en contrepartie de conditions de ressources des occupants) - **Art. L. 452-5 du code de la construction et de l'habitation** (*mode de perception de la cotisation*) : son amendement rédactionnel n° 152 ; adopté - **Art. L. 452-7 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités d'application*) : son amendement de simplification rédactionnelle n° 153 ; adopté. Accepte l'amendement n° 198 du Gouvernement (remplacement de la date du 1er janvier 2001 par celle du 30 juin 2001) - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 5361, 5362) : ses amendements n° 154 rédactionnel, n° 155 : précision du champ d'application et des modalités de fonctionnement du dispositif de garantie créé à l'intention des organismes d'HLM ; n° 156 : précision de la nature des garanties à souscrire par les organismes d'HLM intervenant dans le secteur de la vente d'immeubles d'habitation en l'état futur d'achèvement ; et n° 157 : entrée en vigueur de ce dispositif à compter du 1er janvier 2002 ; adoptés. Accepte les amendements du Gouvernement n° 283 de codification et n° 199 de coordination - **Art. 71** (*abrogations de conséquence*) (p. 5363) : son amendement, identique à l'amendement n° 200 du Gouvernement, n° 158 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 263 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5364) : accepte les amendements de codification du Gouvernement n° 201, n° 275 et n° 276 - **Art. 73** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5365) : son amendement rédactionnel n° 159 ; adopté - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 202 du Gouvernement - **Art. 75** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5366) : ses amendements rédactionnels n° 160 et n° 161 ; adoptés - **Art. 76** (*sanction du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 5367) : accepte l'amendement de cohérence n° 203 du Gouvernement. Son amendement n° 162 : précision selon laquelle les travaux sont effectués aux frais du propriétaire ; adopté - **Art. 79** (*coordination*) (p. 5368) : accepte l'amendement de codification n° 277 du Gouvernement - **Art. 80** (*dispositions diverses*) : ses amendements n° 163 de rectification et n° 164 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 5369, 5370) : accepte les amendements du Gouvernement n° 204 de coordination et n° 205 de rectification. Ses amendements n° 165 de précision et n° 166 : suppression du dispositif de sanction du délit d'intimidation ; adoptés - **Art. 82 bis** (*obligations de relogement - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 167 ; retiré - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) - **Art. L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation** (*suspension des obligations contractuelles pendant la période d'indisponibilité de l'immeuble*) (p. 5372) : accepte les amendements du Gouvernement n° 206 de précision et

n° 207 de cohérence - **Art. L. 521-3 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités financières d'exécution de l'obligation de relogement ou d'hébergement*) : son amendement n° 168 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation** (*sanction des mesures d'intimidation à l'encontre de l'occupant d'un immeuble insalubre*) (p. 5373) : son amendement de suppression n° 169 ; adopté - **Art. 83 ter** (*cession d'immeubles en état d'abandon manifeste*) : son amendement n° 170 : précision selon laquelle les immeubles doivent être compris dans le périmètre d'une opération de restauration immobilière fixé après enquête publique ; adopté - **Art. 84** (*agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH*) (p. 5374, 5375) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 250 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 264 de Mme Odette Terrade (financement des associations de locataires par l'ANAH) et accepte l'amendement rédactionnel n° 208 du Gouvernement - **Art. 85 A** (*définition du logement décent et action en réduction du loyer*) (p. 5376, 5378) : ses amendements n° 171 et n° 172 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; n° 173 : encadrement de l'application du dispositif de règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé aux contrats en cours ; n° 174 : précision des conditions dans lesquelles le maire peut signaler l'existence d'un logement ne répondant pas aux critères de décence ; et n° 175 de rectification, identique à l'amendement n° 284 du Gouvernement ; adoptés. Accepte l'amendement de cohérence n° 209 du Gouvernement - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 5379) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 265 de M. Alain Joyandet (limitation du champ de compétence des commissions départementales de conciliation aux litiges relatifs au dépôt de garantie et aux charges locatives ainsi qu'aux difficultés résultant de l'application des accords collectifs prévus par les articles 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986) - **Après l'art. 85 quater** : son amendement de coordination n° 176 ; adopté - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 5380, 5381) : accepte les amendements identiques de rectification n° 210 du Gouvernement et n° 251 de Mme Danièle Pourtaud et s'oppose à l'amendement n° 266 de M. Alain Joyandet (suppression de l'article 44 bis de la loi n° 86-1290 relatif au plan de concertation locative). Ses amendements n° 177 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; n° 178, n° 179 et n° 180 rédactionnels ; adoptés - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) - **Art. L. 633-2 du code de la construction et de l'habitation** (*contenu et modalités d'élaboration du contrat écrit*) (p. 5382, 5384) : demande le retrait de l'amendement n° 252 de M. Jean-Pierre Plancade (affirmation du caractère privatif de la chambre). Son amendement de simplification rédactionnelle n° 181 ; adopté - **Art. L. 633-4 du code de la construction et de l'habitation** (*définition du conseil de concertation*) : ses amendements n° 182 de simplification rédactionnelle et n° 183 de précision ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 253 de M. Jean-Pierre Plancade (participation des résidents à l'élaboration et à la révision du règlement intérieur) - **Après l'art. 86 septies** (p. 5385) : s'oppose à l'amendement n° 271 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de reconduction automatique du bail des locataires en situation précaire, reposant sur le bailleur institutionnel, vers l'acquéreur de l'immeuble) - **Art. 86 decies** (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) : son amendement de suppression n° 184 ; adopté - **Art. 87** (*coordinations et abrogations*) (p. 5389) : son amendement de coordination n° 185 ; adopté - **Art. 88 quater** (*reconstruction à l'identique des bâtiments détruits par un sinistre*) : son amendement rédactionnel n° 186 ; adopté - **Art. 89** (*abrogation d'un article de la loi d'orientation pour la ville*) : son amendement de suppression n° 187 ; adopté - **Art. 90** (*changement d'affectation de locaux - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5390) : son amendement de rétablissement n° 188 ; adopté - **Après l'art. 91** (p. 5391) : accepte l'amendement de coordination n° 213 du Gouvernement. Son amendement de coordination

n° 298 ; adopté - **Art. 35 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*adaptation et mesures transitoires*) (p. 5401) : son amendement de coordination n° 120 ; adopté - **Art. 36 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*renforcement du contenu des plans de déplacement urbains*) (p. 5402) : ses amendements n° 121 et n° 122 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 37 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*stationnement public et privé*) (p. 5403) : son amendement n° 123 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 41 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 5404) : ses amendements n° 124 et n° 125 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 42 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*versement transport additionnel*) : son amendement n° 126 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 44 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*coordination*) (p. 5405) : son amendement de suppression n° 127 ; rejeté - **Art. 45 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens, STIF*) (p. 5406) : ses amendements n° 128 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; et n° 129 : possibilité offerte au syndicat des transports d'Ile-de-France de déléguer aux départements des missions pour les services routiers réguliers de pôle à pôle ou de bassin à bassin ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 189 de M. Paul Lorient portant sur le même objet que son amendement n° 129 précité - **Section 3 bis (précédemment réservée le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*mettre en oeuvre le droit au transport*) (p. 5407, 5408) : son amendement n° 130 : suppression de la division et de son intitulé ; adopté - **Art. 50 bis (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*aide au transport des personnes à faibles ressources*) : son amendement de suppression n° 131 ; adopté - **Art. 51 bis (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*rapport de la SNCF aux régions - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5409) : son amendement de rétablissement n° 132 ; retiré au profit de l'amendement n° 228 de M. Jean-Pierre Raffarin (établissement par la SNCF et pour chaque région d'un rapport présentant l'état de ses comptes six mois et dix-huit mois après la promulgation de la loi pour l'année 2000, d'une part, et pour l'année 2001, d'autre part) - **Avant l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** : accepte l'amendement n° 228 précité de M. Jean-Pierre Raffarin - **Art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 5412, 5413) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 229 (mode d'évaluation de la compensation), n° 230 (prise en compte du rajeunissement de l'âge moyen du parc matériel), n° 231 (accès gratuit au transport pour les demandeurs d'emploi), n° 232 (prise en compte de la dotation nécessaire à la remise et au maintien en état des gares et points d'arrêt) et n° 233 (révision, au titre de la dotation de 2003, de la part de la compensation correspondant à la contribution pour l'exploitation des services transférés, afin de tenir compte des incidences des nouvelles règles comptables mises en oeuvre par la SNCF sur les charges du service ferroviaire régional) ainsi que, sur ce dernier, le sous-amendement n° 299 du Gouvernement - **Après l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5414) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 234 (exonération de taxe professionnelle des véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région) et n° 235 (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux) - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5416, 5418) : son amendement de suppression n° 134 ; devenu sans objet. Accepte la première partie et s'oppose à la deuxième partie de l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF) - **Art. 53 bis (précédemment réservé le 18 octobre**

2000, p. 5336) (*inscription d'office*) (p. 5420) : son amendement, identique à l'amendement n° 236 de M. Jean-Pierre Raffarin, n° 137 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5423, 5424) : record d'amendements sur ce texte. Déclaration d'urgence. Inapplicabilité de l'article 25 relatif à l'obligation de construction de logements sociaux. Absence d'amélioration des lois "littoral" et "montagne". Clarification de l'organisation des HLM. Régionalisation des transports ferroviaires de voyageurs. Remerciements.

AMOUDRY (Jean-Paul), sénateur (Haute-Savoie) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

DÉPÔTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 170 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Administration (relation avec le public).**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 256 rectifié (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 268 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Administration.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 84 (1999-2000)] de M. Jacques Oudin et plusieurs de ses collègues, tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 325 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Juridictions administratives.**

Proposition de loi relative à l'abaissement du taux de T.V.A. dans le secteur de la restauration traditionnelle [n° 27 (2000-2001)] (17 octobre 2000) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 343 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2649) - Ministère : Intérieur - *Dotation globale de fonctionnement* - Réponse le

12 mai 2000 (p. 2649) - **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]* - (21 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1440, 1442) : désaccord en commission mixte paritaire. Lutte contre les recours abusifs. Maisons des services publics. Transposition dans la loi de la jurisprudence "Berkani" relative aux agents non titulaires de la fonction publique. Consignation d'une somme d'argent par les associations déposant un recours devant la juridiction administrative. Ne pense pas souhaitable de rendre automatique l'attribution d'un contrat de droit public aux agents non titulaires de la fonction publique. Echec de la commission mixte paritaire sur la coordination en matière de fonction publique territoriale. Volonté de rapprochement avec l'Assemblée nationale. Champ d'application de la loi. Autorités administratives indépendantes. Action en substitution des contribuables. La commission des lois propose au Sénat d'adopter en nouvelle lecture ce projet de loi en tenant compte de ses propositions - **Art. 2** (*accès simple aux règles de droit*) (p. 1445) : son amendement n° 2 : définition dans la loi de la mission de service public que constitue la mise à disposition et la diffusion des normes juridiques ; adopté - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens*) (p. 1446) : son amendement n° 3 : extension du champ d'application de cet article aux services publics industriels et commerciaux ; adopté - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif, régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA*) (p. 1447, 1448) : ses amendements n° 4 : communicabilité des documents administratifs de plein droit aux personnes qui en font la demande ; et n° 5 : suppression de la compétence de la CADA pour l'application de l'article L. 111 du livre des procédures fiscales relatif aux personnes assujetties à la taxe départementale sur le revenu ; adoptés - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes de droit privé subventionnés*) (p. 1449) : ses amendements n° 6 et n° 7 : suppression de la généralisation de la possibilité pour une autorité administrative de communiquer des documents qu'elle n'a pas produits ; adoptés - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant aux départements*) (p. 1450, 1452) : son amendement n° 13 : suppression de la convocation spéciale du conseil général ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de M. Josselin de Rohan ainsi qu'aux amendements de M. Philippe Darniche n° 25 (fixation par le tribunal administratif d'une somme à consigner auprès du greffe en cas d'action exercée par un contribuable), n° 26 (réparation du préjudice en cas de refus d'autorisation du tribunal administratif) et n° 27 (restitution de la somme consignée auprès du greffe du tribunal administratif - possibilité pour la collectivité territoriale qui s'estime lésée par le recours abusif d'un contribuable de solliciter du juge l'octroi de dommages et intérêts). Accepte l'amendement n° 28 de M. Josselin de Rohan (amende fixée par le tribunal administratif pour l'auteur d'une demande jugée abusive ou dilatoire) - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant à la région*) (p. 1453, 1454) : son amendement n° 15 : suppression de la convocation spéciale du conseil régional ; adopté. Sur les amendements de M. Josselin de Rohan, s'oppose au n° 17 de suppression et accepte le n° 29 (sanction des recours abusifs) - **Art. 21** (*retrait pour illégalité des décisions implicites d'acceptation*) (p. 1455) : son amendement n° 8 : possibilité pour l'administration de retirer la décision administrative illégale, à la demande d'un tiers intéressé, dans le cas où aucune mesure de publicité de la décision administrative n'a été prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle est intervenue la décision ; adopté - **Art. 26 quater** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat*) (p. 1457, 1458) : ses amendements n° 9 : fixation à trois ans du contrat à durée déterminée dont peuvent bénéficier les agents non

titulaires de l'Etat et de ses établissements publics ; et n° 10 : suppression de toute référence aux recrutés locaux dans le présent projet de loi ; adoptés - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales*) (p. 1459) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Après l'art. 27 AA** (p. 1460) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. Alain Gérard et n° 20 de M. François Marc (validation de l'inscription en deuxième année des étudiants en médecine et en odontologie de la faculté de Brest qui avaient été admis à poursuivre ces études).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2137, 2138) : hommage aux rapporteurs. Déclaration d'urgence. Responsabilité de la commune lors d'annulation de plans d'occupation des sols pour non-conformité à la "loi montagne" de 1985. Question des recours abusifs. Problème de la superposition de contraintes issues de différents dispositifs : plans de prévention des risques naturels prévisibles et lois "montagne" ou "littoral". Alourdissement des procédures suite à l'obligation de subordonner les plans locaux d'urbanisme aux schémas de cohérence territoriale.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2201) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 897 : compétence de la commission de conciliation pour présenter des suggestions relatives à l'interprétation des dispositions particulières de la loi "montagne" et la compatibilité entre les plans d'occupation des sols, les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale ; adopté - **Art. L. 121-8 du code de l'urbanisme** (*effets des annulations contentieuses sur les documents d'urbanisme*) (p. 2209) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 894 : restitution aux propriétaires des droits acquittés en cas d'annulation de plans d'occupation des sols ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2278, 2279) : son amendement n° 902 : possibilité d'un urbanisme concerté et décentralisé dans les zones de montagne ; retiré - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2304) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 901 : possibilité pour les conseils municipaux des zones de montagne d'autoriser l'extension des possibilités de construction ; retiré.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2652, 2654) : texte résultant d'une réflexion approfondie : exemple de la méthode de travail du Sénat. Proposition de loi de MM. Patrice Gélard et Jean-Patrick Courtois déposée en 1997. Grievs formulés par les élus locaux à l'égard des chambres régionales des comptes. Création en 1997 d'un groupe de travail commun aux commissions des finances et des lois. Reprise dans cette proposition de loi des recommandations émises dans le rapport du groupe de travail. Nécessité d'un contrôle a posteriori des actes des collectivités locales. Normalisation des relations entre les élus locaux et les chambres régionales des comptes. Retrait

d'une disposition instaurant une mission de conseil aux collectivités territoriales. Rénovation des conditions d'exercice du contrôle financier. Renforcement des garanties accordées à la collectivité contrôlée. Possibilité pour les collectivités locales de déférer au Conseil d'Etat les lettres d'observations définitives par la voie du recours pour excès de pouvoir. Objectif de favoriser l'émergence d'une culture de l'évaluation de l'action publique locale - **Après l'art. 2** (p. 2666) : demande le retrait de l'amendement n° 26 de M. Henri de Raincourt (plafonnement de la participation financière accordée par certaines collectivités territoriales à leurs agents par le biais des titres-restaurant) - **Art. 4 (conditions d'application du régime de l'apurement administratif)** (p. 2667) : accepte l'amendement n° 23 de la commission saisie pour avis (appréciation triennale de l'évolution du montant des recettes des communes pour l'apurement administratif et transfert aux comptables supérieurs du Trésor du contrôle des comptes des associations syndicales autorisées et des associations foncières de remembrement) - **Après l'art. 4** (p. 2668, 2669) : accepte les amendements de M. Michel Charasse n° 5 (diminution à cinq ans du délai de prescription en matière d'action en déclaration de gestion de fait) et n° 6 (impossibilité de prononcer une déclaration de gestion de fait sur les exercices ayant déjà fait l'objet d'un apurement définitif de la chambre régionale des comptes avec décharge donnée au comptable) - **Après l'art. 5** (p. 2670, 2671) : accepte l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les destinataires des lettres d'observations provisoires d'obtenir un entretien préalable à l'élaboration de ces documents avec le magistrat rapporteur ou le président de la chambre) et estime satisfait l'amendement n° 7 de M. Michel Charasse (publication avec les observations définitives des éventuelles réponses adressées par les personnes mises en cause) par l'article 7 de cette proposition de loi - **Avant l'art. 6** (p. 2672) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 8 (possibilité pour l'élu local déclaré gestionnaire de fait pour le versement irrégulier de rémunérations accessoires à des fonctionnaires territoriaux, de n'être tenu au remboursement des sommes en cause qu'à la condition que les fonctionnaires intéressés soient tenus au même remboursement et n'aient pas honoré leur dette) et demande le retrait du n° 9 (fixation d'un double plafonnement à l'amende pouvant être prononcée par le juge financier en cas de gestion de fait) au profit de l'amendement n° 4 de M. José Balarello (impossibilité de mettre en débet à titre personnel l'ordonnateur déclaré comptable de fait ayant obtenu de la part de l'organe délibérant de la collectivité locale la reconnaissance du caractère d'utilité publique sur les comptes présentés) - **Avant l'art. 6 ou après l'art. 14** (p. 2673, 2674) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 précité de M. José Balarello - **Avant l'art. 6 (suite)** (p. 2676, 2679) : sur les amendements de M. Michel Charasse, accepte le n° 11 (obligation d'une délibération motivée rendue dans certains délais de l'assemblée délibérante appelée à statuer sur l'utilité publique de dépenses litigieuses), demande le retrait du n° 12 (en cas de déclaration de gestion de fait par une chambre régionale des comptes, obligation d'épuiser toutes les voies de recours avant d'appliquer la décision de justice), s'oppose au n° 13 (mission de conseil des chambres régionales des comptes sur les questions soumises par les préfets) et au n° 14 (notification à la chambre régionale des comptes de tous les jugements et arrêts rendus par les tribunaux administratifs, les chambres administratives d'appel et par le Conseil d'Etat concernant une collectivité territoriale de sa dépendance) et estime le n° 15 sans objet (impossibilité pour le commissaire du Gouvernement de la chambre régionale des comptes de participer au délibéré) - **Art. 6 (présentation des conclusions du ministère public avant l'adoption des observations définitives sur la gestion)** : accepte l'amendement n° 25 de la commission saisie pour avis (élargissement de la liste des personnes pouvant demander communication des conclusions du ministère public à l'ordonnateur en fonction au cours de l'exercice concerné et à toute personne explicitement ou nominativement mise en cause au cours de la procédure) - **Art. 7 (réponse de l'ordonnateur aux observations définitives sur la gestion - suspension de la publication et de la**

communication des observations définitives sur la gestion dans la période précédant des élections) (p. 2680, 2681) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Michel Charasse (augmentation de la durée de cette suspension pour l'aligner sur le délai prévu par le code électoral pour l'interdiction de toute promotion sur une gestion locale à la veille d'une élection) - **Art. 10 (inéligibilité au conseil général des comptables exerçant dans le département)** (p. 2682, 2683) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. José Balarello et n° 17 de M. Michel Charasse (limitation de cette inéligibilité aux seuls comptables exerçant en qualité de fonctionnaires). Nécessité si ces amendements sont adoptés de modifier les articles suivants - **Art. 12 (coordination)** (p. 2684) : sur les amendements de coordination, préfère le n° 2 de M. José Balarello au n° 19 de M. Michel Charasse.

ANDRÉ (Pierre), sénateur (Aisne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 18 octobre 2000).

Membre titulaire du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées (COLITRAH).

Membre titulaire du Comité de liaison pour l'accessibilité des transports et du cadre bâti (COLIAC) (JO Lois et décrets du 16 mars 2000).

Membre titulaire du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie (JO Lois et décrets du 22 juin 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les troisièmes contrats de plan Etat-Régions (1994-1999) [n° 446 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Contrats de plan.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 34 ter (modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU)** (p. 2573, 2576) : ses amendements n° 637 : application au 1er janvier 2001 des dispositions prévoyant la division par deux des exonérations de charges sociales pour les emplois transférés en ZFU ; devenu sans objet ; n° 638 : suppression de la mesure prévoyant la non-application des exonérations de charges aux embauches effectuées dans les douze mois suivant la date à laquelle un employeur a procédé à un licenciement ; n° 639 : suppression de l'obligation pour les entreprises installées en zone franche d'adresser à l'organisme de recouvrement des cotisations une déclaration des mouvements de main-d'oeuvre intervenus au cours de l'année précédente ; et n° 640 : prolongation du dispositif zone franche jusqu'au 31 décembre 2004 ; adoptés.

ANGELS (Bernard), sénateur (Val-d'Oise) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur les missions fiscales de la direction générale des impôts [n° 205 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Administration**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - Services financiers [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 11] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3641, 3644) : nouvelle donne économique constituée par la reprise de la croissance, le recul progressif du chômage et le regain de confiance. Réalité incontestable des chiffres. Contexte économique international favorable. Reconnaissance du rôle décisif de l'action gouvernementale. Répartition des fruits de la croissance. Impératifs de solidarité et de partage. Réduction du déficit budgétaire. Maîtrise des dépenses publiques. Modernisation du service public. Priorité à l'emploi, à l'éducation nationale, à la santé, à la sécurité et à la justice. Poursuite de la réforme fiscale. Baisse des prélèvements obligatoires. Remise en cause de la redevance télévisuelle. Justice fiscale et justice sociale. Objectif du plein-emploi. Refus d'un système d'assistanat. Politique d'incitation au retour à l'emploi. Dialogue avec les partenaires sociaux. Ecoute des besoins des citoyens. Volonté d'assurer à tous une véritable égalité des chances.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 2 (abaissement du taux normal de la TVA)** (p. 3712, 3713) : son amendement, soutenu par M. Gérard Miquel, n° 51 : application de cet abaissement aux ventes d'immeubles à construire conclues avant le 1er avril 2000 et simplification du formalisme lié à cette réduction ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 64 (par priorité) (information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux)** (p. 5022) : son amendement, soutenu par M. Marc Massion, n° 408 : prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité d'une société dans son rapport annuel de gestion ; adopté - **Après l'art. 13** (p. 5078) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 409 : contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6439, 6442) : contribution de la politique budgétaire à la croissance. Budget équilibré s'appuyant sur la croissance. Politique volontaire en matière d'emploi, de services publics et de justice sociale. Souci de privilégier la responsabilité et la volonté politique. Lutte contre les déficits. Nécessité de réduire la dette. Fruits du respect des engagements. Partage de la croissance. Dynamisme de l'économie. Harmonisation fiscale accélérée indispensable à l'échelon européen. Le groupe socialiste soutiendra le Gouvernement tout au long de la discussion.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6538) : soutient l'amendement n° I-228 de M. Jean-Pierre Plancade (possibilité pour les propriétaires-bailleurs de logements anciens de rentrer dans le statut de bailleur privé pour les locations en cours). (p. 6539, 6540) : soutient l'amendement n° I-229 de M. Jean-Pierre Plancade (modalités d'autorisation de la location d'un logement à des ascendants ou à des descendants). (p. 6551, 6554) : ses amendements, sur le même objet, n° I-223 et n° I-226 : révision du dispositif de réduction d'impôt en matière de frais de long séjour ; retirés. Ne votera pas l'amendement n° I-67 de M. Jean Chérioux (égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6568) : son amendement, soutenu par Mme Maryse Bergé-Lavigne, n° I-234 : mesures en faveur des conjoints d'artisan et de commerçant ; retiré - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6587) : données chiffrées sur les personnes assujetties à l'ISF. Rendement de l'ISF - **Art. 7 (aménagement de l'impôt sur les sociétés)** (p. 6626) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° I-20 (suppression de la contribution sur l'impôt sur les sociétés, surtaxe Juppé, à partir de 2003), n° I-21 (suppression du III de l'article relatif au régime des sociétés mères et des sociétés filiales) et n° I-22 (suppression du IV de l'article proposant la poursuite de la diminution du taux de l'impôt fiscal pour les personnes morales). Opposition du groupe socialiste à revenir sur la diminution du taux de l'impôt fiscal ou sur les coefficients d'amortissement dégressif. - **Après l'art. 11** (p. 6633) : avec le groupe socialiste, s'abstient pour le vote de l'amendement n° I-40 de la commission (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Art. 8 (simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises)** (p. 6646) : se déclare opposé à l'amendement n° I-27 de la commission (maintien d'exonération de taxe sur les salaires pour les options de souscription ou d'achat d'actions) - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité des entreprises pétrolières)** (p. 6650) : se déclare opposé à l'amendement n° I-30 de la commission (suppression des dispositions fiscales rétroactives de l'article) - **Art. 10 (modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur le fioul domestique, amélioration du remboursement pour le transport routier de marchandises, mise en oeuvre d'un remboursement aux exploitants de transport public routier en commun de voyageurs et mise en place d'un mécanisme de régulation des taux)** (p. 6656) : se déclare favorable aux dispositions de cet article.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6680) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Demerliat, sur le même objet que les amendements n° I-97 de M. Francis Grignon et n° I-264 de M. Bernard Joly, n° I-225 : exonération de la taxe

d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés ; devenu sans objet - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6710) : intervient sur l'amendement n° I-124 de Mme Marie-Claude Beaudeau (baisse de la taxe sur la valeur ajoutée) - **Débat sur les collectivités locales - Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6739) : son amendement, soutenu par M. Gérard Miquel, n° I-233 : extension de l'exonération de la vignette aux artisans, agriculteurs et commerçants possédant des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6808) : son amendement, soutenu par M. Gérard Miquel, n° I-230 : application du taux réduit de TVA aux réseaux de chaleur ; devenu sans objet - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6837) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-50 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6872) : part prépondérante du Gouvernement dans les résultats économiques. Evolution des prélèvements obligatoires conforme au programme pluriannuel des finances publiques. Avec le groupe socialiste, votera contre la première partie du projet de loi de finances.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Services financiers (et consommation)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7543, 7544) : difficulté d'identification des moyens des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Caractère d'universalité budgétaire de ce ministère. Nécessité de nouveaux progrès de présentation. Refondation des régimes indemnitaires. Résorption des écarts entre emplois budgétaires et emplois effectifs. Modernisation de l'administration fiscale. Informatique commune. Dossier fiscal unique. Fusion des réseaux de recouvrement. Création de la direction des grandes entreprises. Simplification des processus fiscaux. Nécessité de réussir la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959. Respect du principe de réalisme et du principe de continuité. Instauration d'un interlocuteur économique pour les entreprises. Accès aux moyens d'expertise et de simulation.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 terdecies** (p. 7729) : intervient sur l'amendement n° II-93 de Mme Hélène Luc (augmentation des ressources des deux fonds de compensation des nuisances aéroportuaires d'Orly et de Roissy). Marché immobilier local. Développement économique des régions avoisinantes.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7765, 7767) : analyse de la croissance. Données chiffrées. Conjoncture internationale. Maîtrise des dépenses. Réductions d'impôts. Le groupe socialiste votera contre les orientations préconisées par le Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure*) : son amendement n° 63 : taux de réduction d'impôt porté à 50 % dans la limite de trente mille francs des sommes versées ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8051, 8052) : son amendement n° 65 : dotation

de coopération et attribution de péréquation des agglomérations nouvelles ; adopté. Son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Demerliat, n° 66 : versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8064) : le groupe socialiste votera contre le texte issu de la délibération du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0151 (2000-2001)]** (19 décembre 2000) (p. 8068) : impossibilité de trouver des points de convergence avec le texte adopté par l'Assemblée nationale.

ARNAUD (Philippe), sénateur (Charente) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 196 (1999-2000)] de M. André Dulait et plusieurs de ses collègues, portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 402 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Environnement**.

Proposition de loi organique relative à la durée du mandat de sénateur [n° 13 (2000-2001)] (10 octobre 2000) - **Parlement**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 412, 414) : caractère fondamental de la proposition de loi. Problème de la responsabilité pénale des maires. Confusion entre mise en examen et présomption de culpabilité. Défense des élus et des responsables associatifs. Application du principe de précaution. Nécessité d'un statut de l'élu. Multiplicité des normes réglementaires. Déchargement par l'Etat de ses responsabilités sur les élus locaux. Comme le groupe de l'UC, votera cette proposition de loi.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 716, 717) : responsabilité des compagnies d'assurance. Problème des biens non assurables ou non assurés. Indemnisation. Rôle de la solidarité nationale. Hommage aux agents d'EDF, aux agents de l'Etat et aux collectivités. Interrogation sur la responsabilité d'EDF et de l'Etat.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1040) : intervient sur l'amendement n° 38 de M. Paul Girod (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives). Approbation de la proposition et de la méthode utilisées par M. Paul Girod - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1080) : se déclare personnellement opposé à ce texte. Mesures contraignantes non conformes à la révision constitutionnelle prévoyant de favoriser l'égal accès des hommes et des femmes à la vie publique. Atteinte à

la démocratie et à la liberté de choix de l'électeur. Nécessité de mettre en place un vrai statut de l'élu. Ne votera pas le texte.

- **Proposition de loi portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 0196 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4085, 4087) : consultation directe et préalable des citoyens des communes intéressées par un nouveau projet. Rapport du Conseil d'Etat sur l'utilité publique. Renforcement du droit à l'information. Evaluation publique préalable de la pertinence et de l'opportunité d'une opération. Discussion publique en amont du déclenchement de la procédure d'enquête publique. Débat contradictoire. Complexité des procédures existantes. Convention européenne sur l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement non ratifiée par la France. Futur projet de loi sur la réforme de l'utilité publique au printemps 2001. Transparence de la procédure garantie par le maire. Simple avis ne liant pas l'autorité publique compétente. Recherche d'efficacité de la procédure. Audition du préfet Hubert Blanc, président de la commission nationale du débat public. La commission propose l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5069) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° 155 : extension des catégories d'organismes habilités à créer des fondations d'entreprise ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 5174) : son amendement n° 405 : extension de l'obligation d'utilisation du logo AOC aux boissons spiritueuses et produits intermédiaires ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 5 (simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural)** (p. 6075) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Lorrain, n° 62 : maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues ; adopté - **Art. 6 (simplification du calcul de l'assiette de la CSG sur les revenus professionnels des exploitants agricoles - art. L. 136-4 et L. 136-5 du code de la sécurité sociale)** (p. 6078) : son amendement de coordination n° 64, soutenu par M. Jean-Louis Lorrain ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 11** (p. 6664) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-90 : adaptation de l'article 31 du code général des impôts à la situation spécifique de la viticulture ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6676) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-216 : possibilité de comptabiliser en immobilisations les stocks d'eau-de-vie et de spiritueux ; retiré.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7700) : votera l'amendement n° II-85 de M. Philippe François (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée,

FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité) - **Art. 48 quinquies (extension de l'éligibilité des structures intercommunales à la dotation globale d'équipement)** (p. 7708) : se déclare favorable à l'amendement n° II-64 de la commission (application de ces dispositions aux établissements de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre).

ARTHUIS (Jean), sénateur (Mayenne) président du groupe UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 183 (1999-2000)] (25 janvier 2000) - **Administration pénitentiaire.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Alain Gournac, Pierre Laffitte, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 44 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Emploi.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Guy-Pierre Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 73 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Agroalimentaire.**

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe de l'UC, visant à créer une indemnité de retour à l'emploi pour les élus locaux [n° 98 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Elus locaux.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 375 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4797) - Ministère : Premier ministre - *Volet économique et financier de la présidence française de l'Union européenne* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4798) - **Union européenne**

Questions orales avec débat :

n° 21 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1481) - Ministère : Education - *Stockage des déchets radioactifs* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1968) - **Déchets**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 2 DA (respect de la dignité de la personne au cours de la garde à vue)** (p. 1715) : le groupe de l'UC soutiendra l'amendement de suppression n° 2 de la commission.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union**

européenne - (30 mai 2000) (p. 3392, 3394) : cinquantenaire de l'appel de Robert Schuman. Construction européenne. Difficultés de l'euro. Institution d'un conseil de l'euro. Conférence intergouvernementale. Coopérations renforcées. Taille et composition de la Commission européenne. Conseil européen. Nouvelle pondération des voix. Réforme de la procédure de vote. Evolution fédérale de l'Europe. Nécessité pour l'Europe de se doter d'une constitution. Charte des droits fondamentaux européens. Le groupe de l'UC a entamé une réflexion sur les grandes lignes de la possible constitution. Nécessité pour l'Europe de se doter d'un président.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 38 (création de deux départements à La Réunion)** (p. 4050) : le groupe de l'UC se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Lauret.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4566, 4567) : réduction du mandat de sept à cinq ans. Historique du septennat. Favorable à une consultation référendaire. Volonté de démocratie participative. Conséquences du quinquennat : cohérence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire et diminution des risques de cohabitation. Se déclare favorable au rétablissement d'un calendrier électoral équilibré faisant précéder l'élection des députés par celle du chef de l'Etat. Prévention des risques d'affaiblissement du Parlement. Respect de l'équilibre des pouvoirs. Nature et rôle des institutions à donner à l'Europe. Ouverture d'un nouvel espace de réflexion sur la France politique de demain dans son environnement européen. Le groupe de l'UC votera dans sa très grande majorité ce projet de loi constitutionnelle.

- **Allocution de M. Christian Poncelet, Président du Sénat** - (29 juin 2000) (p. 4582) : remerciements adressés au Président du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 70 ter (par priorité) (modification du régime fiscal des stock-options)** (p. 5065) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° 342 : simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 12 (conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE)** (p. 5900) : son amendement, soutenu par M. Serge Franchis, n° 134 : institution de l'élection comme mode unique de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionariat salarié ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6445, 6447) : favorable à une réforme de la discussion budgétaire et de l'ordonnance de 1959 sur les finances publiques. Résignation du Gouvernement face au déficit, à l'endettement, aux dépenses publiques, à la réduction du temps de travail, aux réformes structurelles, aux jeunes générations, à l'harmonisation fiscale européenne et aux impôts. Priorité de l'allègement des cotisations sociales, de la réforme de l'impôt sur le revenu et de l'assouplissement du régime des 35 heures dans les PME. Hommage au président et au rapporteur général de la commission des finances.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Avant l'art. 2** (p. 6524) : se déclare favorable à l'amendement n° I-2

de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) - **Art. 2 (aménagement du barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6532, 6533) : se déclare favorable à l'amendement n° I-3 de la commission (révision du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de la croissance). Lien entre salaire et temps de travail. Souhait d'un vrai débat sur la fiscalité - **Après l'art. 2 bis** (p. 6553, 6554) : se déclare favorable à l'amendement n° I-67 de M. Jean Chérioux (égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6640) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-93 sur le même objet que l'amendement n° I-26 de la commission ; (indexation du taux de l'intérêt de retard) ; retiré au bénéfice de celui-ci.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Après l'art. 5 ter** (p. 7938) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 71 : majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat ; adopté. Prise en compte du désaccord sur les ajustements opérés à la suite de l'instauration de la couverture maladie universelle, CMU.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8125) : rôle privilégié des partenaires sociaux. Fin du vide juridique relatif au travail de nuit des femmes. Le groupe de l'UC apporte son soutien au texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8079, 8180) : protestation contre les propos tenus par le ministre de l'économie rendant fautifs les parlementaires pour avoir saisi le Conseil constitutionnel. Principe d'égalité des citoyens devant l'impôt violé par l'introduction de la ristourne dégressive de la CSG. Proposition par le Sénat d'un dispositif de crédit d'impôt. Souhait d'une réforme audacieuse de l'ordonnance de 1959 - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8199) : son amendement n° 37 : modalités de mise en place du mécanisme de crédit d'impôt ; retiré. Occasion donnée au Gouvernement de reprendre l'amendement. (p. 8203, 8204) : intervient sur l'amendement n° 13 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité). Mauvaise foi du Gouvernement.

ATTILIO (Henri d'), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

AUBAN (Bertrand), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire du conseil supérieur de la Réserve militaire (JO Lois et décrets du 8 novembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 722 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 881) - Ministère : Défense - *Candidature du char Leclerc de GIAT-Industries en Grèce* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1188) - **Armement**

n° 773 (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1665) - Ministère : Santé - *Maintien du plateau de qualification biologique des dons de sang à Toulouse* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2020) - **Sang et organes humains**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3028, 3029) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 243 de Mme Maryse Bergé-Lavigne. Est favorable au sous-amendement n° 352 de M. Michel Michel Charasse (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs) déposé sur l'amendement n° 338 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3409, 3410) : défense. Initiatives françaises. Exemple des conflits dans les Balkans. "Missions de Petersberg". Evaluation précise des capacités militaires. Phase d'engagement des Etats membres. Conférence de génération des forces. Différence de niveau entre les dépenses des différents pays. Industrie européenne. Exemple de la Haute-Garonne, département impliqué dans les industries de la défense. Relations transatlantiques. Relations avec l'OTAN.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7502, 7504) : pacte de stabilité budgétaire européen. Budget de continuité. Respect de la loi de programmation militaire. Projet fédérateur au niveau européen de l'Airbus A400M. Intensification de la coopération européenne. Baisse des crédits de recherche-développement. Restructuration des chantiers navals. Pérennité du centre d'essai aéronautique de Toulouse. Candidature de la Haute-Garonne à l'implantation de l'autorité européenne pour la sécurité aérienne. Le groupe socialiste votera ce budget.

AUBRY (Martine), ministre de l'emploi et de la solidarité.

Fin de ses fonctions ministérielles le 18 octobre 2000 (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique, prise en application de la loi n° 99-1071 du 16 décembre 1999 portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 461 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Santé publique**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 302 de M. Denis Badré : **Retraite** (*Avenir des retraites*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1548).

n° 305 de M. Jean-Paul Hugot : **Retraite** (*Avenir des retraites*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1551).

n° 314 de M. Claude Estier : **Chômage** (*Baisse du chômage*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1977).

n° 316 de M. Aymeri de Montesquiou : **Retraite** (*Avenir des retraites agricoles*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1979).

Questions orales avec débat :

n° 22 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Retraite** (*Régimes de retraite*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2686).

AUTAIN (François), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local* - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral) (p. 1125, 1126) : ses amendements, soutenus par M. Marcel Charmant, n° 32 : insertion d'un seuil pour les maires des communes dont les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; n° 34 ayant le même objet et, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 33 : extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 1er** (*généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément* - art. L. 46-1 du code électoral) (p. 1141) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 45 : insertion d'un seuil pour les communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; devenu sans objet - **Art. 3** (*fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire* - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales)

(p. 1143) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 46 : limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; et n° 47 : extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenus sans objet - **Art. 4** (*fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales*) (p. 1146) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 48 : incompatibilité limitée aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; et n° 49 : extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenus sans objet - **Art. 5** (*fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales*) (p. 1147) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 50 : limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; et n° 51 : extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenus sans objet - **Art. 8** (*régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977** (*incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale*) (p. 1149) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 52 : limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; et n° 53 : extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenus sans objet - **Art. 6-3 de la loi du 7 juillet 1977** (*compatibilité du mandat européen avec un mandat local unique, et règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection*) (p. 1150) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 54 : limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; devenu sans objet - **Art. 11** (*incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française*) (p. 1153) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 56 : extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; et n° 55, analogue au n° 57 : limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours ; retirés.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Art. 1er quater** (*modalités de versement du capital - art. 276 du code civil*) (p. 1913, 1914) : se déclare opposé au principe de la transmissibilité. Se déclare favorable à l'amendement n° 72 de M. Jacques Pelletier qu'il votera ainsi que certains de ses collègues du groupe socialiste (non-transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers à moins de conséquences d'une extrême gravité).

- **Rappel au règlement** - (5 avril 2000) (p. 1911) : recours systématique au scrutin public.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3700, 3702) : saisine de ce collectif budgétaire par la commission des affaires sociales. Ouverture de crédits destinés aux hôpitaux. Climat de confiance entre les praticiens hospitaliers et le Gouvernement. Jurisprudence du Conseil constitutionnel sur le caractère facultatif du recours au collectif social. Fonds de financement des trente-cinq heures. Financement de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire par la Caisse nationale des allocations familiales. Engagement du Premier ministre devant la conférence de la famille. Souhait de dialogue social du Président de la République.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale** [n° 0318 (1999-2000)] - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4730, 4733) : personnellement favorable à un élargissement des compétences de l'institut de veille sanitaire, IVS, plutôt qu'à la création d'une nouvelle agence. Eparpillement des moyens et dispersion des institutions. Sécurité sanitaire dans le domaine nucléaire. Proposition du rapporteur de rattacher l'office de protection contre les rayonnements ionisants, OPRI, à l'agence française de sécurité sanitaire environnementale, AFSSE. Risque de déséquilibrer l'ensemble. Proposition alternative de M. Le Déaut, député. Risque de reléguer la dimension sanitaire de la sécurité nucléaire au second plan. Son amendement visant à supprimer le Conseil supérieur de l'hygiène publique en France. Volonté de consolidation et de simplification du dispositif actuel. Adhésion aux propositions du rapport Kourilsky relatif au principe de précaution. Nécessité d'une définition du risque sanitaire environnemental. Déclaration de M. Seillière, président du Mouvement des entreprises de France, MEDEF. - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4744, 4746) : son amendement n° 18 : définition plus précise de la mission de l'agence ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 4750) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (affectation de 2% de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux ressources de l'agence) - **Après l'art. 6** (p. 4754) : son amendement n° 19 : dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4756) : le groupe socialiste s'abstiendra sur le texte.

- **Rappel au règlement** - (9 novembre 2000) (p. 5942, 5943) : en application de l'article 48, alinéa 2 du règlement du Sénat, proteste contre l'inscription de son nom parmi les signataires de deux amendements de M. Claude Huriet déposés sur la proposition de loi relative au génocide arménien de 1915. Avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce texte tel qu'il a été présenté au Sénat.

AUTEXIER (Jean-Yves), sénateur (Paris) NI, puis CRC.

Remplace le 28 janvier 2000 M. Michel Charzat, élu député (JO Lois et décrets du 29 janvier 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 24 février 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec Mme Nicole Borvo, portant sur la vérification des listes électorales [n° 406 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Elections**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à faciliter l'accès à la nationalité française [n° 419 (1999-2000)] (20 juin 2000) - **Nationalité**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 291 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1329) - Ministère :
Industrie - *Restructuration du groupe ABB-Alstom Power* -
Réponse le 10 mars 2000 (p. 1329) - **Industrie**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2223) : son amendement, soutenu par M. Gérard le Cam, n° 948 : obligation de définir les grands projets d'équipements et de services ; devenu sans objet.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3407, 3408) : projet fédéral de l'Allemagne. Discours du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer. Elargissement de l'Union européenne. Risque de la fédération. Coopérations renforcées.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4585) : intervient sur l'amendement n° 19 de M. Paul Loridant, dont il est coauteur (responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale). Nécessaire réévaluation du rôle du Parlement.

B

BADINTER (Robert), sénateur (Hauts-de-Seine) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt [n° 165 (1999-2000)] (18 janvier 2000) - **Administration pénitentiaire**.

Proposition de loi, déposée avec Mme Dinah Derycke et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à sanctionner les propos à caractère discriminatoire [n° 274 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Droits de l'homme**.

Proposition de loi organique, déposée avec M. Claude Estier et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à fixer à six ans la durée du mandat de sénateur [n° 429 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Mandats électoraux**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - **Après l'art. 7** (p. 450) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Alain Vasselle (possibilité pour le préfet d'élever le conflit dès la phase d'instruction pénale) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 451) : le groupe

socialiste votera la proposition de loi. Relativisation du caractère systématique de la poursuite des élus locaux. Possibilité d'une assurance civile obligatoire contractée par les collectivités territoriales. Amélioration du fonctionnement des juridictions administratives.

- **Propositions de résolution n° 165 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et n° 183 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France** [n° 0209 (1999-2000)] - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 771, 775) : conditions de détention dans les établissements pénitentiaires français. Conditions difficiles d'exercice de la mission des personnels pénitentiaires. Hostilité de l'opinion publique et de la presse à la progression de la condition carcérale. Retard de la prison sur la société. Indissolubilité de la condition des personnels et de celle des détenus. Rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, CPT. Opposition entre les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme et la situation de la prison de la Santé. Caractère fondamental du respect de la présomption d'innocence. Surpopulation pénale. Inscription dans le code de procédure pénale de l'obligation de visite des établissements pénitentiaires par les autorités administratives et judiciaires. Commission d'enquête créée à l'Assemblée nationale. Accord unanime de la commission des lois pour améliorer la condition carcérale.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture** [n° 0222 (1999-2000)] - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1684, 1685) : enrichissement du projet de loi. Présence de l'avocat dès la première heure de la garde à vue. Enregistrement sonore de la garde à vue. Dissociation du pouvoir de placement en détention et du pouvoir du juge d'instruction. Fixation de seuils pour la détention provisoire. Réduction de sa durée. Double degré de juridiction criminelle. "Juridictionnalisation" de l'application des peines. (p. 1686, 1687) : rappel de son projet de loi non abouti de 1983 de création d'un tribunal de l'application des peines. Respect de la convention européenne des droits de l'homme. Instauration d'un nouveau cas de révision en matière pénale. Souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle européen de procédure pénale.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 1711) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de cet article ne retenant que les dispositions concrètes) - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1720) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour les parties de demander elles-mêmes le dessaisissement du juge d'instruction et l'exercice par le premier président de la cour d'appel des pouvoirs reconnus au président du tribunal s'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans la juridiction) - **Art. 3 bis (caractère des indices permettant la mise en examen)** (p. 1721) : son amendement n° 110 : suppression du mot "précis" pour la qualification des indices permettant la mise en examen par le juge d'instruction ; adopté - **Art. 5 ter A (conséquence de la nullité de la mise en examen)** (p. 1725) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (changement de dénomination de la chambre d'accusation en chambre de l'instruction) - **Avant l'art. 7** (p. 1726) : son amendement n° 111 : sanction du refus de comparaître des témoins fixée à dix mille francs d'amende ; devenu sans objet - **Art. 8 bis (membres du Gouvernement entendus comme témoins)** (p. 1731) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Art. 9 nonies (contrôle judiciaire des avocats)** (p. 1740, 1742) : son amendement n° 113 : compétence du conseil de l'ordre pour le contrôle judiciaire des avocats et

l'interdiction d'exercer leur profession ; devenu sans objet - **Art. 15 (conditions de la détention provisoire) - Art. 144-1-A du code de procédure pénale (interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans)** (p. 1755) : se déclare opposé à l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire) et favorable à l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Art. 17 bis A (consultation de services d'insertion avant toute prolongation de la durée de la détention provisoire)** (p. 1757) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 38 de la commission - **Art. 18 ter (référé-liberté)** (p. 1760, 1761) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de la commission (remplacement de la procédure du référé-liberté par une procédure d'appel devant la chambre de l'instruction). Sa préférence pour une demande par le procureur au juge de la détention pour un placement sous mandat afin d'éviter que le juge d'instruction soit juge et partie.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 21 nonies B (recours contre les décisions rendues par la cour d'assises) - Art. 380-2 du code de procédure pénale (principe selon lequel la faculté d'appeler n'appartient qu'à l'accusé)** (p. 1816) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 115 : possibilité d'appel par le ministère public sauf en cas d'acquiescement ; retiré - **Art. 21 terdecies (révision après une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme)** (p. 1838) : sur l'amendement n° 171 du Gouvernement (création d'une procédure spécifique de réexamen des décisions pénales), son sous-amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 182 : examen de l'affaire par la Cour de cassation statuant en assemblée plénière ; adopté. Son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 116 : application de cette procédure aux arrêts de la Cour de cassation ; retiré - **Avant l'art. 22 A ou après l'art. 27** (p. 1844) : ses amendements, soutenus par M. Michel Charasse, portant sur le même objet, n° 118 au n° 125 : suppression des peines de prison et renforcement des peines d'amendes pour les délits de presse ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Après l'art. 32 A** (p. 1870) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 168 de M. Robert Bret (inscription du principe de respect de la dignité humaine dans l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) - **Art. 32 F (juridictionnalisation des décisions du juge de l'application des peines)** (p. 1878, 1879) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (exclusion des autorisations de sortie de l'application de cet article, compétence du juge d'application des peines lorsque la peine est inférieure à dix ans d'emprisonnement et création d'une juridiction régionale de la libération conditionnelle lorsque la peine est supérieure à dix ans d'emprisonnement) - **Après l'art. 32 F** (p. 1881) : sur l'amendement rédactionnel n° 79 de la commission, son sous-amendement n° 126 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1889) : les sénateurs socialistes voteront ce projet de loi. Apport des travaux parlementaires. Projet commun du Président de la République et du Premier ministre pour une révision constitutionnelle sur le statut de la magistrature. Indépendance du parquet.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)] - (30 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3357, 3358) : remerciements au garde des sceaux. Remerciements au rapporteur pour la réforme de la cour d'assises. Juridictionnalisation des sanctions. Limitation de la détention provisoire. Discussion à propos de l'enregistrement audiovisuel des interrogatoires de garde à vue. Sa préférence pour la présence d'un avocat sur demande de la personne gardée à vue.

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4510, 4511) : disparition du quart de

la communauté juive de France. Complicité du Gouvernement de Vichy. Hommage aux hommes et aux femmes qui ont sauvé des vies humaines. Son expérience personnelle en Savoie. Sa reconnaissance envers les habitants de la commune de Cognin.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4562, 4566) : stabilité des institutions. Caractéristiques du modèle français. Maintien des pouvoirs du Président de la République. Légitimité de l'élection au suffrage universel. Originalité du régime de la V^e République au regard du régime présidentiel américain. Passage au quinquennat fondé sur l'élection du Président de la République au suffrage universel. Conséquences de cette réforme : concordance des mandats entraînant une concordance des majorités. Stabilité de l'exécutif. Nécessaire restauration du pouvoir du Parlement. Favorable à une modification du calendrier électoral. Conformité du référendum à la logique constitutionnelle. Report indispensable de ce dernier au terme de la présidence de l'Union européenne par la France.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. 4 (remboursement forfaitaire des dépenses électorales - art. 3, paragraphe V, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République)** (p. 5618) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 12 : suppression de l'augmentation du plafond de remboursement des dépenses ; rejeté.

- **Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6355, 6356) : avancées présentées par le projet de loi : simplification du statut, amélioration des traitements mais insuffisance en début de carrière, mobilité. Votera le texte. Interroge le Gouvernement sur la révision constitutionnelle. Souhaite en finir avant la fin de la législature - **Après l'art. 2** (p. 6365) : intervient sur les amendements de M. Pierre Fauchon n° 4, n° 5 et n° 6 (limitation de la durée dans le temps de certaines fonctions à sept ans). Mobilité, source d'enrichissement pour les magistrats. Rappel du principe d'inamovibilité. Problème posé par le dispositif proposé - **Après l'art. 6** (p. 6374) : s'abstiendra sur l'amendement n° 18 de M. Hubert Haenel (élargissement des possibilités de consultation de la Cour de cassation en les étendant au domaine pénal). Amendement intéressant mais posant problème - **Intitulé du projet de loi** (p. 6377) : intervient sur l'amendement n° 15 de la commission ("projet de loi organique relatif au statut des magistrats").

BADRÉ (Denis), sénateur (Hauts-de-Seine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ; nouvelle nomination le 6 septembre 2000 (JO Lois et décrets du 13 septembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur le Livre Blanc sur la modernisation des règles d'application des articles 81 et 82 du traité CE (E-1277) [n° 176 (1999-2000)] (20 janvier 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec M. Michel Mercier, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 206 (1999-2000)] (3 février 2000) - **Droits de l'homme**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 330 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, portant habilitation du Gouvernement à adapter par ordonnance la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs [n° 372 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Euro**.

Proposition de loi tendant à appliquer le taux réduit de TVA au chocolat, à la confiserie et à la margarine [n° 416 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (Urgence déclarée) [n° 36 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 302 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1548) - Ministère : Premier ministre - *Avenir des retraites* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1548) - **Retraite**

n° 348 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3157) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Réglementation relative aux installations utilisées par les commerçants sur les marchés de plein air* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3157) - **Foires et marchés**

n° 381 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4803) - Ministère : Economie - *Suppression de l'obligation de traduction française des brevets européens* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4803) - **Brevets et inventions**

Questions orales sans débat :

n° 781 (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1861) - Ministère : Emploi - *Prévention des risques liés à l'exposition aux rayonnements des antennes-relais de téléphone* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2717) - **Téléphone**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1011, 1012) : exemple du conseil municipal de Ville d'Avray où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Problème culturel nécessitant une solution autre que législative. Refus de la "femme quota". Ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2128, 2130) : méconnaissance des réalités du terrain. Application de la loi de 1991 à Ville d'Avray. Mesures préconisées par le projet de loi irréalisables dans de nombreuses villes de région parisienne. Mixité logements-espaces verts. Coût du logement social à Ville d'Avray. Définition du logement social. Relation entre recettes de taxe professionnelle et besoin de logements sociaux. Exemple de la supériorité d'une action au niveau d'une municipalité plutôt qu'au niveau de l'Etat - **Art. 1er (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales) - Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme (principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme)** (p. 2180) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Ladislav Poniatowski (intégration de la notion de création architecturale au titre de la qualité de construction).

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2240) : son amendement n° 898 : nécessité de demander l'avis de l'EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration de documents d'intérêt environnemental; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2274) : son amendement n° 905 : obligation pour le plan d'occupation des sols, POS, de définir des règles concernant l'implantation des constructions ; devenu sans objet. (p. 2281) : ses amendements n° 906 : caractère obligatoire des règles définies par les plans locaux d'urbanisme ; et n° 907 : caractère facultatif de certaines règles définies par les plans locaux d'urbanisme ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19 bis ou après l'art. 20** (p. 2353) : se déclare favorable à l'amendement n° 440 de M. Ladislav Poniatowski (distinction entre les notions d'"extension" et de "renforcement significatif" des remontées mécaniques) - **Art. 21 bis (régime de la redevance sur la construction de bureaux)** (p. 2397) :

intervient sur l'amendement n° 958 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi). Exemple des Hauts-de-Seine. - **Art. 21 ter** (*application du taux minimum de taxe*) : intervient sur l'amendement n° 959 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2438, 2445) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), ses sous-amendements n° 1089 : application des dispositions de cet article aux communes dont la population est supérieure à la moitié de la population moyenne des communes du département ; et n° 871 : remplacement du taux de 20 % des résidences principales par le taux de 25 % des logements construits ; rejetés. Son amendement n° 870 : exclusion du champ d'application de cet article des communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits, les sites classés ou les espaces forestiers domaniaux représentent plus de 75 % du territoire communal ; devenu sans objet. (p. 2461, 2463) : ses amendements, soutenus par M. Pierre Hérisson, n° 874 : intégration des logements conventionnés ou aidés du parc privé dans la définition du logement social ; et n° 873 : intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés privés et des logements d'insertion privés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; rejetés ; et n° 872 : intégration dans la définition du logement social des logements locatifs ayant bénéficié de prêts spéciaux du crédit foncier de France ; retiré - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (p. 2488) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 875 : prise en compte pour la fixation des pénalités, des bases de taxe professionnelle par habitant des communes ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2599, 2602) : réponse par cet article aux préoccupations réelles de nombreux élus. Concentration entre les acteurs du transport collectif. Difficultés particulières des communes du plateau des Hauts-de-Seine : le bassin Traverciel, soutien des transporteurs locaux, des collectivités territoriales, de la RATP, du syndicat des transports parisiens. Se déclare favorable à l'amendement n° 516 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité pour l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics de voyageurs de confier, par convention, à des collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'un réseau de transport) - **Après l'art. 46** (p. 2612, 2613) : sur l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la régie autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France), soutient le sous-amendement n° 1109 de M. Pierre Hérisson (précisions selon lesquelles les filiales exerceront leurs missions dans le respect réciproque des règles de concurrence et qu'elles auront le statut de sociétés anonymes de droit privé).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la préidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3410, 3412) : élargissement de l'Union européenne. Euro. Question autrichienne. Fédéralisme. Contenu de l'Union européenne. Questions posées par du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer. Défense. Exemple de la fiscalité. Conférence intergouvernementale.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de*

radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre) (p. 3546) : soutient l'amendement n° 181 de M. Claude Belot (suppression de la disposition permettant au CSA de faire figurer dans les conventions des services de télévision des obligations relatives aux services associés aux programmes de télévision diffusés). Risque de délocalisation.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à adapter par ordonnance la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs [n° 0330 (1999-2000)]** - (6 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3604, 3606) : inconvénient d'une application directe des règles de conversion. Approbation de l'objectif pédagogique du projet de loi. Portée du projet de loi limitée aux textes législatifs. Calendrier de passage à la monnaie unique. Réduction de la période de double circulation des monnaies nationales de l'euro. Défavorable au maintien des frais de change au sein de la zone euro. Règlement communautaire relatif aux techniques de conversion. Loi du 2 juillet 1998 harmonisant les règles d'arrondi en matière fiscale et sociale. Développement des actions d'information et de sensibilisation à l'euro. Faible utilisation de l'euro scriptural. Recommandations du groupe de travail interministériel chargé d'étudier les conséquences de l'introduction de l'euro sur les effets de seuil. Nécessité d'un projet d'ordonnance juridiquement et financièrement neutre conservant la même échelle de référence et confirmant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2002 des montants relibellés. Situation dans les départements et territoires d'outre-mer. Approbation des modifications apportées par l'Assemblée nationale. La commission propose l'adoption du projet de loi.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3644, 3647) : affectation des plus-values de recettes fiscales à l'amélioration de l'équilibre budgétaire. Transparence indispensable des finances publiques. Caractère modeste des réductions d'impôts. Fragilité de la conjoncture économique. Nécessité de réformes structurelles. Caractère indispensable de la baisse des prélèvements obligatoires. Remise en cause du choix des impôts sur lesquels portent les baisses. Favorable à des passages ciblés au taux réduit de TVA plutôt qu'à une réduction générale. Existence de distorsions injustifiées dans l'application des taux de TVA. Exemple du chocolat et du secteur de la restauration. Souhaite la levée de l'euro-incompatibilité actuelle afin de réduire ces écarts. Caractère incontournable de la réduction de la dépense publique. Rigidité des dépenses publiques : absence de véritables réformes.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3718) : se déclare favorable à l'amendement n° 83 de M. Claude Huriet (application du taux réduit de TVA à certains matériels utilisés par les personnes stomisées ou incontinentes).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 16** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères*) (p. 3838) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 85 : possibilité pour les syndicats mixtes de communes mis en place avant le vote de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 de continuer à percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 20** (*par priorité*) (*extension du champ de la déclaration de soupçon*) (p. 5037) : son amendement n° 333 : conditions de détermination de l'identité des constituants ou des bénéficiaires des opérations financières ; retiré au profit de l'amendement n° 29 de la commission des lois saisie pour avis (mise en place d'un décret imposant aux banques un certain nombre de vérifications) - **Art. 70 ter** (*par priorité*) (*modification du*

régime fiscal des stock-options) (p. 5066, 5068) : soutient l'amendement n° 342 de M. Jean Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options) - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5069) : soutient l'amendement n° 155 de M. Philippe Arnaud (extension des catégories d'organismes habilités à créer des fondations d'entreprise).

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5496, 5498) : construction européenne. Urgence avancée par le Gouvernement. Procédure d'habilitation par ordonnances. Refonte du code de la mutualité. Réforme du financement autoroutier. La commission propose le rejet des articles 3 et 4 et donne un avis favorable à l'article 1er relatif à la transposition d'une directive technique. Présidence française de l'Union européenne. Pouvoirs du Parlement - **Art. 3 (habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité)** (p. 5533, 5534) : son amendement de suppression n° 18 ; rejeté. Refonte complète du code. Projet de loi soumis au Conseil d'Etat. Groupe de travail de la commission des finances. Défense de la mutualité française. (p. 5535) : rôle du Parlement.

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 4 (dispositions sur les infrastructures routières)** (p. 5774, 5775) : son amendement de suppression n° 19 ; devenu sans objet. Nécessité d'un débat parlementaire sur la réforme du système autoroutier.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 3 (plan d'épargne de groupe)** (p. 5862) : son amendement, soutenu par M. Serge Franchis, n° 127 : inclusion dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes prévu à cet article des personnes morales dont les membres appartiennent majoritairement au même périmètre ; rejeté - **Après l'art. 3** (p. 5864) : son amendement, soutenu par M. Serge Franchis, n° 128 : possibilité pour les sociétés d'un groupe de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise des sociétés incluses dans le périmètre du groupe ; retiré - **Après l'art. 3 bis** : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 129 : dépôt limité à l'acte d'adhésion au régime de branche pour les entreprises relevant d'une branche professionnelle ayant conclu une convention ou des accords d'intéressement ; retiré - **Art. 5 bis (extension aux coopératives agricoles)** (p. 5876, 5877) : ses amendements, soutenus par M. Serge Franchis, n° 130 rédactionnel ; retiré au profit de l'amendement rédactionnel n° 63 de la commission ; et n° 131 de précision ; retiré - **Art. 8 (dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV)** (p. 5888) : son amendement, soutenu par M. Serge Franchis, n° 132 : imposition des intérêts des sommes en déshérence ; retiré.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 6** (p. 6079) : son amendement, soutenu par M. Jean-Jacques Hyest, n° 63 : affiliation des notaires, à l'exception des notaires salariés, à la caisse de retraite des notaires ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 46 bis (date de versement de la CSG sur les produits de placement par les institutions financières - art. L. 136-7 du code de la sécurité sociale)** (p. 6212) : son amendement de suppression n° 72, soutenu M. André Maman ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6547) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° I-91 : possibilité pour un couple de bénéficiaire deux fois de la décote ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6578) : se déclare favorable à l'amendement n° I-150 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans). Accueil des enfants. (p. 6580) : se déclare favorable à l'amendement n° I-152 de M. Joseph Ostermann (création d'un crédit d'impôt aux particuliers pour frais de déménagement) - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6583, 6584) : travaux de la mission d'information sur l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises. Souhait de voir poser le problème des contraintes d'harmonisation fiscale consécutif à la libéralisation des capitaux et à la mondialisation de l'économie. (p. 6588) : nécessité de se conformer aux contraintes mondiales - **Après l'art. 4** (p. 6591, 6593) : son amendement n° I-62, identique à l'amendement n° I-9 de la commission : rétablissement du plafonnement de l'ISF ; adopté. Défense du développement économique d'avenir de la France et non d'une catégorie sociale - **Après l'art. 8** (p. 6614, 6615) : soutient l'amendement n° I-95 de M. Francis Grignon (dispositif fiscal pour favoriser l'investissement dans les nouvelles technologies et la modernisation des biens productifs et pour améliorer la structure financière des entreprises individuelles).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6675, 6682) : soutient les amendements de M. Bernard Barraux n° I-218 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux), de M. Philippe Arnaud n° I-216 (possibilité de comptabiliser en immobilisations les stocks d'eau-de-vie et de spiritueux) et de M. Francis Grignon n° I-97 (exonération de la taxe d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés). Se déclare favorable à l'amendement n° I-176 de M. Joseph Ostermann (harmonisation des modalités de suppression du report d'imposition des plus-values en cas de résiliation des baux ruraux ou des conventions de mise à disposition). (p. 6686) : se déclare favorable à l'amendement n° I-284 de la commission (déduction fiscale des charges exceptionnelles d'exploitation des bois et forêts supportées par les propriétaires de parcelles sinistrées par les tempêtes de décembre 1999) - **Après l'art. 12** (p. 6699) : son amendement, identique à l'amendement n° I-42 de la commission, n° I-88 : diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de 5 salariés ; adopté - **Après l'art. 12 quinquiés** (p. 6711, 6714) : son amendement n° I-89 : application du taux réduit de TVA au chocolat et à la margarine ; adopté - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5 (suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières)** (p. 6737) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-212 : extension de la suppression de la vignette aux véhicules de location ; retiré. (p. 6744) : son amendement de conséquence n° I-213, soutenu par M. Jacques Machet ; retiré - **Après l'art. 12 quinquiés (suite)** (p. 6775) : intervient sur l'amendement n° I-200 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de TVA aux supports de multimédia et aux prestations télématiques). (p. 6777) : euro-compatibilité de la mesure prévue par l'amendement n° I-127 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de TVA aux lunettes correctrices et prothèses auditives). (p. 6779) : son amendement n° I-64 : application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration ; adopté. (p. 6782) : répercussion de la baisse du taux de TVA.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6792, 6794) : division de l'Europe sur de nombreux grands dossiers. Bases incertaines du calcul du montant versé au budget européen. Complexité des mécanismes influant sur le niveau effectif de la contribution. Absence de caractère démocratique du budget européen. Absence de sincérité du prélèvement. Absence du consentement des nations au prélèvement européen. Urgence d'une réforme de fond de la procédure budgétaire européenne. Demande le vote de l'article 28 du projet de loi de finances - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6807, 6808) : se déclare favorable à l'amendement n° I-204 de M. Bernard Fournier (application du taux réduit de TVA aux prestations juridiques et judiciaires dispensées par les avocats aux particuliers). Eurocompatibilité. Soutient l'amendement n° I-100 de M. Claude Belot (application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique). (p. 6811) : caractère vivant et évolutif du droit européen. (p. 6814, 6815) : son amendement n° I-101 : application du taux réduit de TVA au droit d'utilisation des installations sportives ; adopté.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7769, 7771) : amélioration de l'organisation du travail parlementaire. Absence de débat sur les comptes consolidés de la protection sociale. Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Réforme de l'ordonnance de 1959. Fiscalité. Réforme globale de l'impôt sur le revenu. Mesures favorables aux familles. Réduction des charges. Exemple du passage au taux réduit de TVA de l'ensemble des activités de restauration. Suppression de la taxe d'équarrissage. Application du taux réduit de TVA aux prestations des avocats. Le groupe de l'UC votera le projet de loi de finances tel qu'il a été modifié par le Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7989) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° 35 : suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 7993) : son amendement, soutenu par M. André Maman, n° 36 : modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8201) : déception des Français devant la censure du Conseil constitutionnel de la mesure de ristourne de CSG. Demande au Gouvernement de prendre en compte la solution proposée par le Sénat - **Art. 25** (*modification de la taxe sur les achats de viande*) (p. 8211) : engagement d'une réflexion d'ensemble sur la taxe d'équarrissage non tenu par le Gouvernement.

BALARELLO (José), sénateur (*Alpes-Maritimes*) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 135 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption. [n° **202 (1999-2000)**] (2 février 2000) - **Code pénal**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 237 (1999-2000)] organisant une consultation de la population de Mayotte et sur la proposition de loi [n° 426 (1998-1999)] de M. Marcel Henry et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions de l'article 2 de la loi n° 79-1113 du 22 décembre 1979 relative à Mayotte afin de prévoir la consultation de la population de cette collectivité territoriale sur le choix de son statut définitif dans la République [n° **270 (1999-2000)**] (15 mars 2000) - **Référendums**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° **275 (1999-2000)**] (21 mars 2000) - **Code pénal**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi d'orientation [n° 342 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, pour l'outre-mer [n° **393 (1999-2000)**] (7 juin 2000) - **Outre-mer**.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° **3 (2000-2001)**] (3 octobre 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi d'orientation [n° 28 (2000-2001)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, pour l'outre-mer [n° **48 (2000-2001)**] (25 octobre 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer [n° 97 (2000-2001) tome 7]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 293 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1330) - Ministère : Education - *Réformes en cours dans l'éducation nationale* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1331) - **Education (ministère de l')**

Questions orales sans débat :

n° 866 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4629) - Ministère : Equipement - *Réseau ferroviaire du sud-est de la France et liaisons avec l'Italie* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5691) - **Transports ferroviaires**

n° 933 (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5479) - Ministère : Justice - *Rapport d'inspection relatif au tribunal de grande instance de Nice* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8031) - **Cours et tribunaux**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Art. 1er** (*encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 434) : intervient sur l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail).

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Deuxième lecture [n° 0135 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 680, 682) : transposition en droit interne d'engagements internationaux signés par la France. Points d'accord et points de divergence. Favorable à l'adoption de ce texte sous réserve des modifications proposées - **Art. 1er A** (*définition du délit de corruption*) (p. 685) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 1er** (*incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres États membres de l'Union européenne*) - **Art. 435-1 du code pénal** (*corruption passive de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre État membre de l'Union européenne*) (p. 686) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 435-2 du code pénal** (*corruption active de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre État membre de l'Union européenne*) (p. 687) : ses amendements de coordination n° 3 et n° 4 ; adoptés - **Art. 435-3 du code pénal** (*corruption active d'agents publics étrangers ou appartenant à des organisations internationales autres que les Communautés européennes*) : ses amendements n° 5 : peine d'emprisonnement ramenée de dix à cinq ans ; et de coordination n° 6 ; adoptés - **Art. 435-4 du code pénal** (*corruption de magistrat dans un État étranger ou une organisation internationale publique*) (p. 688) : ses amendements n° 7 : diminution des peines de dix ans à cinq ans pour la corruption de magistrats étrangers ; et de coordination n° 8 ; adoptés - **Art. 435-6 du code pénal** (*responsabilité pénale des personnes morales*) : son amendement n° 9 : limitation des peines encourues par les personnes morales à l'amende et au placement sous surveillance judiciaire ; adopté - **Art. 2** (*non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère*) (p. 689) : son amendement n° 10 : application du principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère ; adopté - **Art. 3 bis** (*compétence du procureur et des juridictions de Paris pour la corruption active d'agents publics étrangers - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 11 ; adopté - **Art. 4** (*compétence des tribunaux correctionnels spécialisés en matière économique et financière*) (p. 690) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté - **Art. 4 bis** (*déductibilité fiscale des sommes ou avantages versés à des agents publics dans le cadre des transactions commerciales internationales*) : son amendement n° 13 : maintien de la déductibilité pour les commissions versées dans le cadre de contrats antérieurs à l'entrée en vigueur de la convention ; adopté.

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1543, 1546) : "Accord sur l'avenir de Mayotte" du 27 janvier 2000. Statut de collectivité départementale. Mission d'étude de la commission des lois à Mayotte. Situation géographique de l'île. Vote de la population mahoraise en 1974 contre l'indépendance. Statut particulier. Inéligibilité aux fonds structurels européens. Statut des personnes. Justice cadiale. Evolution démographique. Faiblesse des infrastructures. Importance des besoins en matière d'éducation, de formation et de logement. Non-application du principe de consultation de la population prévu par la loi de 1976. Caractère provisoire du statut actuel. Dépôt de propositions de loi par les deux parlementaires de Mayotte. Mise en place de deux groupes de réflexion, les groupes Bonnelle et Boisadam. Envoi d'une mission interministérielle en 1999. Décision du Conseil constitutionnel. Refus des parlementaires mahorais de signer l'accord du 27 janvier 2000. Désaccord sur la rédaction de la question posée lors de la consultation ; retrait du texte proposé par la commission des lois. Sous réserve de quelques modifications, propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1er** (*principe d'une consultation de la population mahoraise*) (p. 1567) : son amendement n° 1 : dépôt d'un projet de loi prenant en compte les résultats de la consultation de la population mahoraise avant le 31 décembre 2000 ; adopté - **Art. 4** (*dispositions du code électoral applicables à la consultation*) (p. 1568) : son amendement n° 3 : impression des bulletins de vote sur des papiers de couleurs différentes ; adopté - **Art. 6** (*missions de la commission de contrôle*) : son amendement n° 4 : précision des pouvoirs d'investigation, de contrôle et de vérification, sur pièces et sur place des membres de cette commission ; adopté - **Art. 7** (*organisation de la campagne radiotélévisée*) : son amendement n° 5 : application à la consultation organisée à Mayotte de la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinion ; adopté.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0275 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 1807, 1808) : élaboration d'un texte commun aux deux assemblées. Mise en place de nouvelles infractions de corruption d'agents publics, appartenant aux pays de l'Union européenne et de corruption d'agents publics étrangers. Echelle des peines retenue. Centralisation des poursuites à Paris. Application du principe de non-rétroactivité de la loi pénale.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2662, 2664) : création et mission des chambres régionales des comptes en 1982. Contrôle financier a posteriori des collectivités locales. Tendance des chambres régionales à faire abstraction du contexte de la gestion des collectivités. Contrôles d'opportunité. Se déclare favorable à l'article 1er qui précise le contenu de l'examen de la gestion. Médiatisation des observations provisoires des chambres. Malaise des élus et crise de candidatures aux élections municipales. Suppression par la commission des lois des articles créant un groupement d'intérêt public pour l'aide à la gestion des collectivités. Dispositions du titre III sur l'inéligibilité : ses amendements. Responsabilité financière des élus et saisie de leurs biens. Reconnaissance d'utilité publique des dépenses. Le groupe des RI soutiendra le texte proposé - **Après l'art. 2** (p. 2666) : soutient l'amendement n° 26 de M. Henri de Raincourt (plafonnement de la participation financière accordée par certaines collectivités territoriales à leurs agents par le biais des titres-restaurant). Règle de parité entre les fonctions publiques - **Après l'art. 4**

(p. 2669) : intervient sur l'amendement n° 5 de M. Michel Charasse (diminution à cinq ans du délai de prescription en matière d'action en déclaration de gestion de fait) - **Avant l'art. 6 ou après l'art. 14** (p. 2673, 2675) : son amendement n° 4 : impossibilité de mettre en débet à titre personnel l'ordonnateur déclaré comptable de fait ayant obtenu de la part de l'organe délibérant de la collectivité locale la reconnaissance du caractère d'utilité publique sur les comptes présentés ; adopté. Arrêt de la Cour des comptes du 7 octobre 1993 - **Art. 10** (*inélégibilité au conseil général des comptables exerçant dans le département*) (p. 2682, 2683) : son amendement n° 1 : limitation de cette inélégibilité aux seuls comptables exerçant en qualité de fonctionnaires ; adopté - **Art. 12** (*coordination*) (p. 2684) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3893, 3898) : premier volet économique et social. Création d'emplois dans les départements d'outre-mer. Deuxième volet de caractère institutionnel. Saisine de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Mission d'information effectuée en outre-mer. Situation économique et sociale préoccupante. Nombre élevé de bénéficiaires du RMI. Transferts publics assurés par la métropole. Cadre juridique commun des départements d'outre-mer défini par les articles 73 de la Constitution et 299-2 du traité d'Amsterdam. Statut particulier de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Statut de régions ultrapériphériques des départements d'outre-mer. Régime d'aides communautaires spécifiques et crédits accordés au titre des fonds structurels européens. Exemple des archipels portugais des Açores et de Madère. Iles Canaries. Rapport de Mme Eliane Mossé sur les possibilités de réforme du régime de surrémunérations dans la fonction publique de l'Etat, ainsi que sur les moyens de parvenir à une utilisation plus efficace des fonds structurels communautaires. Rapport de M. Bertrand Fragonard sur les mesures susceptibles de permettre une amélioration de la situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer. Rapport de MM. Claude Lise et Michel Tamaya sur un approfondissement de la décentralisation dans les départements d'outre-mer. Accroissement des responsabilités locales par le transfert de nouvelles compétences. Clarification des compétences entre la région et le département. Diverses propositions tendant à une amélioration du système fiscal. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Rapports de MM. Seners et Thuau sur les îles du nord rattachées à la Guadeloupe et sur Saint-Pierre-et-Miquelon. Priorité accordée au développement des activités économiques, à l'aménagement du territoire et à l'emploi. Allègement de charges en faveur des entreprises. Egalité sociale et lutte contre l'exclusion. Droit au logement. Développement de la culture et des identités outre-mer. Action internationale de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion dans leur environnement régional. Négociations avec l'Union européenne. Mise en place de quatre fonds de coopération régionale. Possibilité pour un conseil régional de recourir aux sociétés d'économie mixte locales pour la mise en oeuvre des actions engagées en matière de coopération régionale. Approfondissement de la décentralisation. Consultation obligatoire des conseils généraux et régionaux d'outre-mer sur les projets de loi, d'ordonnances ou de décrets, comportant des dispositions d'adaptation de leur régime législatif et de leur organisation administrative. Consultation des conseils régionaux d'outre-mer par l'Autorité de régulation des télécommunications et sur les projets d'attribution ou de renouvellement des concessions portuaires et aéroportuaires. Etablissement par le Gouvernement d'un rapport bisannuel relatif aux échanges aériens, maritimes et en matière de télécommunications. Transferts de compétences de l'Etat. Création d'un office de l'eau. Compétences de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Finances locales. Création d'un deuxième département à La Réunion. Création d'un congrès dans les régions d'outre-mer monodépartementales. Délibération de ce congrès sur toute proposition d'évolution institutionnelle. Statut particulier de Saint-Pierre-et-Miquelon. Transparence et évaluation des

politiques publiques. Création d'une commission des comptes économiques et sociaux des départements d'outre-mer et de suivi de la loi d'orientation. Actions susceptibles de réduire le chômage massif qui frappe la jeunesse des départements d'outre-mer. Réduction du coût du travail. Nécessité d'encourager le développement des secteurs d'activités à haute valeur ajoutée. Obligation de veiller à une utilisation efficace des fonds publics. Difficultés dans la gestion des crédits communautaires. Création d'une commission du suivi de l'utilisation des fonds structurels européens. Renforcement des responsabilités exercées à l'échelon local. Soumission de la création d'un second département à La Réunion à l'accord unanime des élus réunionnais, ainsi qu'à l'adhésion de la population. La commission des lois proposera la suppression de l'article qui tend à la création d'un second département à La Réunion et de l'article portant création d'un congrès dans les régions d'outre-mer monodépartementales. Renégociation de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam définissant le statut des régions ultrapériphériques. La commission des lois approuve un grand nombre de mesures prévues mais regrette qu'il s'agisse davantage d'un texte portant diverses dispositions relatives à l'outre-mer que d'une grande réforme. Sous réserve de l'adoption des amendements qu'elle soumettra au Sénat, la commission des lois propose d'adopter ce projet de loi. (p. 3908, 3909) : fonds structurels européens. Modification du traité d'Amsterdam.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*développement des départements d'outre-mer, priorité de la nation*) (p. 3955) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission des affaires économiques saisie pour avis, modifié par le sous-amendement n° 225 de Mme Dinah Derycke (promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes). S'oppose à l'amendement n° 226 de M. Claude Lise (définition d'une procédure d'évolution institutionnelle ou statutaire dans les départements d'outre-mer) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3956) : accepte l'amendement de clarification n° 160 du Gouvernement - **Après l'art. 7** (p. 3982) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 135 de Mme Lucette Michaux-Chevry (obligation spécifique de conservation des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) - **Art. 7 ter** (*mention obligatoire d'une date limite de consommation sur les produits alimentaires provenant du surplus communautaire*) (p. 3983) : accepte l'amendement de suppression n° 42 de la commission des affaires économiques saisie pour avis - **Art. 7 quater** (*extension de la compétence de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'agriculture*) : accepte l'amendement n° 170 du Gouvernement (appellation de la chambre consulaire de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 7 quinquies** (*rapport du Gouvernement sur le rapprochement des taux bancaires dans les départements d'outre-mer et en métropole*) (p. 3984) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Avant l'art. 9 bis** (p. 3991) : accepte l'amendement n° 172 du Gouvernement (insertion d'une division additionnelle "Dispositions pour l'amélioration de l'activité économique dans les départements d'outre-mer") - **Chapitre III** (*Dispositions pour l'amélioration de l'activité économique dans les départements d'outre-mer*) : accepte l'amendement de suppression n° 173 du Gouvernement - **Après l'art. 9 quater** (p. 3997) : accepte l'amendement n° 200 de M. Georges Othily (gestion de la forêt guyanaise). (p. 3998) : s'oppose aux amendements de M. Georges Othily n° 201 et n° 202 (harmonisation du calcul de l'indemnité de vie chère dans les départements d'outre-mer) et au n° 203 (harmonisation du taux de réduction de l'impôt sur le revenu dans les DOM) - **Art. 9 quinquies** (*rapport sur l'évolution du dispositif d'incitation à l'investissement*) (p. 3999) : accepte l'amendement n° 44 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (obligation pour le Gouvernement de remettre ce rapport au Parlement avant le 15 septembre 2001) - **Après l'art. 9 quinquies** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 178 du Gouvernement (élargissement du champ des aides

susceptibles d'être accordées par les collectivités locales dans le cadre de conventions avec l'Etat à l'ensemble des actions en faveur du développement économique et de l'emploi) ainsi que, sur celui-ci, pour le sous-amendement n° 263 de M. Jean-Jacques Hyest (précision sur les formes que peuvent revêtir les interventions économiques des collectivités locales). (p. 4000) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Robert Bret (garanties en matière de durabilité des investissements incluses dans les futures mesures d'incitation à l'investissement) - **Art. 12 bis** (*prime d'éloignement des fonctionnaires affectés dans les départements d'outre-mer*) (p. 4008) : s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Georges Othily (suppression de la prime d'éloignement et affectation des montants à un fonds d'aménagement du territoire et des infrastructures) - **Art. 16** (*fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU*) (p. 4015) : ses amendements n° 7 : suppression de la consultation des représentants des maîtres d'ouvrages sociaux sur la gestion et l'évaluation de ce fonds ; n° 8 : consultation des représentants des maîtres d'ouvrages sociaux sur la programmation des logements sociaux réalisés grâce au fonds ; et n° 9 rédactionnel ; adoptés. Accepte l'amendement n° 46 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (présidence alternée par le président du conseil général et le président du conseil régional) - **Après l'art. 16** (p. 4016) : s'oppose à l'amendement n° 259 de M. Claude Lise (dispositions concernant le traitement particulier des immeubles en indivision dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 17** (p. 4019) : accepte l'amendement n° 239 de Mme Dinah Derycke (reconnaissance des communautés autochtones et locales) - **Après l'art. 19** (p. 4022) : accepte l'amendement n° 210 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (égalité d'accès de Saint-Pierre-et-Miquelon au système d'information des multimédia) - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4025) : ses amendements n° 10 : possibilité pour les conseils généraux d'outre-mer de formuler des propositions au vu de la conclusion d'accords avec des organisations internationales régionales ; et n° 11 : possibilité pour les conseils généraux des départements d'outre-mer de recourir aux sociétés d'économie mixte locales en matière de coopération régionale ; adoptés. S'oppose à l'amendement de suppression n° 154 de Mme Lucette Michaux-Chevry et accepte les amendements n° 243 de M. Claude Lise (possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés d'organisations internationales régionales) et n° 223 de M. Robert Bret (possibilité pour le maire de Saint-Martin d'être autorisé à négocier des accords de coopération entre Saint-Martin (partie française) et Sint-Maarten (partie néerlandaise)) - **Art. 23** (*action internationale des régions d'outre-mer*) (p. 4027) : ses amendements n° 12 : extension aux conseils régionaux d'outre-mer des dispositions adoptées précédemment pour les conseils généraux ; n° 13 rédactionnel ; adoptés. (p. 4028) : son amendement n° 14 : possibilité pour les conseils régionaux d'outre-mer de recourir à des sociétés d'économie mixte en matière de coopération régionale ; adopté. Accepte les amendements n° 244 de M. Claude Lise (création d'une instance de concertation des politiques de coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane) et n° 224 de conséquence de M. Robert Bret - **Art. 24** (*consultation des assemblées locales des départements d'outre-mer*) (p. 4029) : son amendement n° 15 : extension aux conseils généraux de la procédure obligeant le Premier ministre à accuser réception sous quinzaine des propositions de modifications législatives formulées par les conseils généraux d'outre-mer ; adopté. (p. 4030) : accepte les amendements de M. Claude Lise n° 245 (consultation des conseils généraux d'outre-mer par l'autorité de régulation des télécommunications) et n° 246 de conséquence - **Art. 24 bis** (*consultation des conseils régionaux sur les projets d'attribution de concessions portuaires et aéroportuaires*) : son amendement n° 16 : codification dans le code général des collectivités territoriales des dispositions de cet article ; adopté. Accepte l'amendement n° 247 de M. Claude Lise (consultation des conseils généraux d'outre-mer sur les projets d'attribution et de renouvellement des concessions portuaires et aéroportuaires) - **Art. 24 ter** (*rapport bisannuel du Gouvernement sur les échanges aériens, maritimes et des*

télécommunications dans les départements d'outre-mer) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Art. 26** (*transfert de compétences en matière de gestion et conservation des ressources biologiques de la mer*) (p. 4032) : ses amendements n° 18 : précision sur les conditions de mise à disposition des services techniques de l'Etat s'agissant des compétences transférées aux régions en matière de pêche ; et n° 19 : ajout à la liste des actes de la région soumis au contrôle de légalité des décisions qui seront prises par les régions en matière de pêche ; adoptés - **Art. 28** (*schéma d'aménagement régional*) (p. 4033) : son amendement n° 20 : possibilité pour les conseils généraux de donner leur avis sur les schémas d'aménagement régionaux lors de leur élaboration ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression de la disposition prévoyant que les schémas d'aménagement régionaux déterminent la localisation des activités relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication) - **Art. 31** (*programmation des aides de l'Etat au logement*) (p. 4035, 4036) : ses amendements n° 21 : consultation du conseil régional chaque année sur la programmation des aides de l'Etat au logement ; et n° 22 : suppression de la consultation du conseil régional par le conseil général prévue à cet article ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 185 du Gouvernement (possibilité pour le conseil régional d'être saisi pour avis par l'Etat) et accepte l'amendement n° 248 de M. Claude Lise (transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé) - **Art. 32** (*dispositions particulières applicables aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy*) (p. 4037) : son amendement n° 23 : adjonction des routes départementales à la liste des domaines pouvant faire l'objet d'un transfert de compétences au profit de ces communes ; adopté - **Art. 33** (*majoration de la dotation forfaitaire des communes*) (p. 4038) : ses amendements n° 24 : suppression du prélèvement de 40 millions sur la dotation d'aménagement prévu par le projet de loi pour financer la majoration de la dotation forfaitaire des communes d'outre-mer ; et n° 25 : prise en compte de la situation particulière des communes enclavées de l'intérieur de la Guyane dans la répartition de la majoration de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; adoptés - **Après l'art. 33** (p. 4039) : sur les amendements de M. Dominique Larifla, accepte le n° 249 (création d'une taxe locale sur la production d'alcool prélevée par l'administration des douanes et redistribuée aux communes au prorata de leur population) et s'oppose au n° 250 (réduction du montant de la dotation forfaitaire, à compter de 2001, d'un montant égal à la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale du département au titre de 1996 et revalorisée comme la dotation globale de fonctionnement mise en répartition) - **Après l'art. 34** (p. 4040) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Vergès (titularisation du personnel journalier en poste dans les communes de La Réunion) - **Art. 35 bis** (*redevance communale des mines pour les gîtes géothermiques*) (p. 4042) : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - **Art. 36** (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélémy*) (p. 4043) : son amendement n° 27 : institution au profit des communes de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin d'une taxe additionnelle sur les carburants destinée à la modernisation des infrastructures routières ; adopté. (p. 4044) : son amendement n° 28 : institution au profit de la commune de Saint-Barthélémy d'une taxe sur les débarquements des passagers par voie maritime ; adopté - **Après l'art. 36** : son amendement n° 29 : définition dans le contrat de plan d'une enveloppe spécifique pour Saint-Martin et Saint-Barthélémy ; adopté - **Art. 37** (*prise en charge par les communes du premier numérotage des maisons*) (p. 4045) : accepte l'amendement n° 186 du Gouvernement (actualisation de la liste des dispositions du code général des collectivités territoriales non applicables dans les départements d'outre-mer) - **Art. 37 bis** (*affectation d'une part de la taxe d'embarquement au profit des communes classées comme stations balnéaires*) (p. 4046) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 146 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Après l'art. 37 bis** : son amendement

n° 30 : création dans chacune des régions d'outre-mer d'une commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens ; adopté - **Chapitre IV** (*De la création de deux départements à La Réunion*) : son amendement de suppression n° 38 ; adopté (p. 4051 ; précédemment réservé p. 4046) - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4047) : son amendement de suppression n° 31 ; adopté. Evolution démographique et aménagement du territoire. Avis défavorable du conseil général et du conseil régional. Opinion de la population locale.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Titre VII** (*De la démocratie locale et de l'évolution des départements d'outre-mer*) (p. 4134) : son amendement de suppression n° 32 ; adopté (p. 4140 ; précédemment réservé p. 4134) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4136) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté. (p. 4137) : avis défavorable des assemblées locales concernées. Lourdeur de la procédure envisagée. S'oppose à l'amendement n° 254 de M. Dominique Larifla (possibilité pour les élus membres du congrès de faire des propositions sur l'évolution statutaire) - **Après l'art. 39** (p. 4141, 4142) : s'oppose aux amendements n° 255 de M. Rodolphe Désiré (application à la Martinique et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale) et n° 256 de M. Dominique Larifla (impossibilité dans les régions monodépartementales de cumuler les mandats de conseiller général et de conseiller régional) - **Art. 40** (*application du projet de loi à Saint-Pierre-et-Miquelon*) : son amendement de précision n° 34 ; adopté - **Art. 41 quater** (*création d'un observatoire de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4146) : son amendement de suppression n° 35 ; retiré. : s'oppose à l'amendement n° 187 de précision du Gouvernement et accepte l'amendement n° 257 de Mme Dinah Derycke (établissement de la cartographie dressée par l'observatoire de la fonction publique par sexe et par fonction) - **Art. 42** (*commission des comptes économiques et sociaux et de suivi de la loi d'orientation*) (p. 4148) : son amendement de précision n° 36 ; adopté. : accepte l'amendement n° 258 de Mme Dinah Derycke (mention dans le futur rapport d'évaluation de la loi de l'impact des mesures prévues sur l'égalité entre les hommes et les femmes) - **Art. 43** (*création d'un observatoire des prix et des revenus à La Réunion*) : son amendement de suppression n° 37 ; retiré. (p. 4149) : accepte l'amendement n° 188 du Gouvernement (extension à chaque département d'outre-mer de la création d'un tel observatoire) - **Après l'art. 43** : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 122 de M. Yann Gaillard et n° 151 de M. Edmond Lauret (création d'un comité de coordination de la commande publique dans chaque département d'outre-mer).

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5708, 5711) : échec de la commission mixte paritaire. Situation économique et sociale des départements d'outre-mer. Amélioration de la compétitivité des départements d'outre-mer. Extension du bénéfice des exonérations de cotisations sociales patronales. Mesures en faveur de l'emploi. Volet institutionnel. Création d'un second département à La Réunion. Suppression de l'article 39 relatif à la création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Consultation des populations. Prise en compte des spécificités et de l'identité culturelle des différents départements. Développement de la coopération régionale décentralisée. Elargissement des compétences exercées au niveau local et approfondissement de la décentralisation. Commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens. Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon. Suppression de la prime d'éloignement dont bénéficient les fonctionnaires des départements d'outre-mer. Dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Insertion professionnelle des jeunes. Dispositif de congé-solidarité. Article 9 quinquies relatif aux forêts domaniales guyanaises.

Priorité à accorder à la réduction du chômage des jeunes. Renforcement de la portée des mesures prévues en faveur de l'emploi et de l'insertion. Insuffisance du volet institutionnel eu égard à la diversité des situations locales. Possibilité d'évoluer pour les départements d'outre-mer vers des organisations institutionnelles qui leur soient propres. Organisation institutionnelle de La Réunion. Dispositions adoptées par le Sénat en première lecture. La commission propose l'adoption de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements qu'elle soumettra - **Art. 1er** (*préambule*) (p. 5724) : son amendement n° 1 : suppression de la disposition qui précise que la présente loi a pour objet de poursuivre, avec les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon, la rénovation du pacte qui unit l'outre-mer à la République ; adopté. (p. 5725) : ses amendements n° 2 : possibilité pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion d'évoluer à l'avenir vers des organisations institutionnelles qui leur soient propres ; et n° 3 de coordination ; adoptés - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 5727) : ses amendements : n° 4 : relèvement de la limite de l'exonération de cotisations sociales patronales de 1,3 SMIC à 1,5 SMIC ; et n° 5 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés. (p. 5728) : son amendement n° 6 : ajout dans la liste des secteurs d'activité pouvant bénéficier de l'exonération de charges sociales des secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la formation professionnelle et des transports régionaux, aériens et maritimes ; adopté - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) : accepte les amendements du Gouvernement n° 39 (exonération des pêcheurs du paiement des cotisations sociales en cas de catastrophe naturelle pendant les six mois qui suivent cette catastrophe) et n° 40 de coordination - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 5729, 5730) : ses amendements n° 7 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; n° 8 : maintien de la suppression de la référence à la force majeure tout en conservant un tempérament à l'automatisme de la caducité du plan d'apurement en cas de cyclone ; n° 9 : précision de la notion de fraude fiscale en visant l'article 1741 du code général des impôts qui s'y rapporte ; et n° 10 : possibilité d'annuler des pénalités et majorations de retard applicables aux créances ; adoptés. Accepte l'amendement de coordination n° 41 du Gouvernement - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 5731, 5732) : ses amendements n° 11 : suppression de la possibilité de remises partielles ou totales de créances fiscales ; n° 12 rédactionnel ; n° 13 de précision et n° 14 de coordination ; adoptés. Accepte, à titre personnel, l'amendement rédactionnel n° 62 du Gouvernement - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) : son amendement n° 15 : relèvement de l'exonération de cotisations sociales prévue à l'article 2 de ce projet de loi ; adopté - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 5734) : accepte les amendements de précision n° 42 et n° 50 du Gouvernement - **Art. 9 bis A** (*emplois-jeunes dans les départements d'outre-mer*) : ses amendements rédactionnels n° 16 et n° 17 ; adoptés - **Art. 9 bis B** (*accès des jeunes au contrat d'accès à l'emploi, CAE - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 18 ; adopté - **Art. 9 quater** (*création du congé emploi-solidarité*) (p. 5735) : accepte l'amendement n° 43 du Gouvernement (application à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon). Son amendement n° 19 : suppression de l'obligation pour l'entreprise d'avoir réduit la durée du travail à 35 heures pour bénéficier du congé emploi-solidarité ; adopté. (p. 5736) : sur son amendement n° 19 précité, accepte le sous-amendement n° 63 de M. Claude Lise (possibilité dans le cadre du congé emploi-solidarité d'embaucher un jeune bénéficiaire d'un contrat emploi-jeune parvenu à son terme) - **Art. 9 quinquies A** (*possibilité de transfert des forêts guyanaises dans le patrimoine des collectivités territoriales guyanaises - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5737) : son amendement de rétablissement n° 20 ; adopté - **Art. 10** (*institution du titre de travail simplifié*) (p. 5738) : son amendement n° 21 : non-prise en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise des

salariés bénéficiant du titre de travail simplifié ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 5739) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Claude Lise (suppression des articles du code du travail qui fixent les modalités d'évolution du SMIC dans les départements d'outre-mer) - **Art. 11 bis** (dotation spéciale permettant d'assurer le financement des actions d'insertion - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 22 ; adopté - **Art. 13 bis** (convention de retour à l'activité - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 23 ; adopté - **Art. 16** (fonds régional d'aménagement foncier et urbain) (p. 5740) : son amendement de coordination n° 24 ; adopté - **Art. 18 bis** (adaptation des programmes scolaires) (p. 5741) : accepte l'amendement de cohérence n° 44 du Gouvernement - **Art. 21 bis** (continuité territoriale du service public de l'audiovisuel) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Paul Vergès (affirmation du principe de la continuité territoriale des chaînes publiques). RFO - **Art. 22** (action internationale des départements d'outre-mer) (p. 5742) : ses amendements n° 26 de coordination et n° 27 : possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés des associations internationales régionales ; adoptés - **Art. 24 ter** (rapport bisannuel du Gouvernement sur les échanges aériens, maritimes et des télécommunications dans les départements d'outre-mer) (p. 5744) : son amendement rédactionnel n° 28 ; adopté - **Art. 31** (programmation des aides de l'Etat au logement) : ses amendements n° 29 : saisine obligatoire du conseil régional sur les orientations générales de la programmation des aides au logement ; n° 30 de conséquence ; et n° 31 : transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé ; adoptés - **Art. 33** (majoration de la dotation forfaitaire des communes) (p. 5746) : son amendement n° 32 : suppression du prélèvement de 40 millions de francs sur la dotation d'aménagement prévu pour financer la majoration ; adopté - **Art. 36** (ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélémy) : accepte l'amendement n° 61 du Gouvernement (clarification de la codification des dispositions relatives à l'affectation de la taxe spéciale visée par cet article pour les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy) - **Après l'art. 36** (p. 5747) : s'oppose à l'amendement n° 51 de Mme Lucette Michaux-Chevry (création d'une taxe ad valorem sur toutes les marchandises qui entrent à Saint-Martin et à Saint-Barthélémy) - **Art. 36 bis** (contrat de plan pour Saint-Martin et Saint-Barthélémy) (p. 5748) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 52 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 37 ter** (commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens) (p. 5749) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 53 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Chapitre IV** (De la création de deux départements à La Réunion) (p. 5750) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté. (p. 5760 ; réserve ordonnée p. 5750) - **Art. 38** (création de deux départements à La Réunion) (p. 5751) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté. (p. 5752, 5753) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Vergès (dénomination du département du Nord et du département du Sud de La Réunion). Composition des futurs conseils généraux - **Art. 38 bis** (modalités de la bidépartementalisation de La Réunion) (p. 5757, 5758) : son amendement de suppression n° 35 ; adopté - **Après l'art. 38 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Edmond Lauret (confirmation du statut monodépartemental de La Réunion et soumission de toute modification du périmètre de ce département à une consultation pour avis de sa population). Décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2000 concernant Mayotte - **Titre VII** (De la démocratie locale et de l'évolution des départements d'outre-mer) (p. 5761) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté. (p. 5765 ; réserve ordonnée p. 5761) - **Art. 39** (création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer) (p. 5762) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Art. 40** (application du projet de loi à Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 5766) : accepte l'amendement n° 57 de M. Victor Reux (possibilité pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier des mesures concernant le revenu de solidarité dont peuvent bénéficier les personnes qui perçoivent depuis au moins deux ans le RMI). Accepte

l'amendement n° 45 du Gouvernement (énumération de l'ensemble des mesures du projet de loi qui s'appliquent à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 40 ter** (extension et adaptation à Saint-Pierre-et-Miquelon de la législation concernant les personnes handicapées) : son amendement rédactionnel n° 38 ; adopté - **Après l'art. 41 quater** (p. 5768) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Victor Reux (indemnité versée à certains fonctionnaires retraités territoriaux et hospitaliers de Saint-Pierre-et-Miquelon).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les départements d'outre-mer (p. 6888, 6889) : insuffisance du budget en matière d'équipement pénitentiaire, de palais de justice et d'emploi. Aggravation de la délinquance, évolution du trafic de drogue dans la zone Caraïbe, blanchiment d'argent sale à Saint-Martin. Contrôle difficile de l'immigration. Apports de l'Union européenne aux départements d'outre-mer. Manque d'ambition institutionnelle de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Avis favorable de la commission des lois pour l'adoption des crédits consacrés aux départements d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

BALLAYER (René), sénateur (Mayenne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 13] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7569, 7570) : budget à finalité économique : aides à la formation, actions économiques variées et interventions tendant à faciliter l'accès des PME à des prêts bancaires. Contribution des PME au retour au plein emploi. Consolidation et amplification de la reprise des créations d'entreprises. Pénurie de main-d'oeuvre. Prêt à la création d'entreprise. Projet de loi de modernisation sociale. Rôle de la formation. Régime fiscal des petites entreprises individuelles. Problème de la transmission d'entreprises. Agrément des plates-formes d'initiative locale. Simplifications administratives. Interroge le Gouvernement sur une éventuelle budgétisation du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. La commission

des finances rejette ce budget - **Examen des crédits - Art. 53 quinquies** (*revalorisation du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7585) : intervient sur l'amendement n° II-76 de M. Joseph Ostermann (fiscalité des chambres de métiers). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-55 de M. Gérard Cornu (augmentation du droit fixe des chambres de métiers) - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 7586) : s'oppose à l'amendement n° II-77 de M. Joseph Ostermann (remise d'un rapport au Parlement chaque année par le fonds national de promotion et de communication de l'artisanat) - **Art. 53 sexies** (*communication des informations nécessaires au contrôle concernant la taxe pour frais de chambres de métiers*) : son amendement de suppression n° II-56 ; adopté.

BARDOU (Janine), sénateur (Lozère) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur la proposition de loi [n° 12 (2000-2001)], adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative à la contraception d'urgence [n° 43 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Santé**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Plan [n° 94 (2000-2001) tome 12] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 755 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1402) - Ministère : Emploi - *Situation des établissements d'accueil pour les handicapés* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1778) - **Handicapés (établissements spécialisés et soins)**

n° 892 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4633) - Ministère : Economie - *Régime fiscal des micro-entreprises* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5968) - **Entreprises**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité** - *Nouvelle lecture* [n° 0174 (1999-2000)] - (25 janvier 2000) - **Art. 21 (atteinte à la sécurité des réseaux)** (p. 311) : son amendement n° 41, identique à l'amendement n° 40 de M. Jean Besson (mise en oeuvre de la procédure

exceptionnelle) ; retiré au profit de l'amendement n° 51 de la commission (place des autorités concédantes et des distributeurs non nationalisés dans les commissions de concertation).

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1012, 1013) : a voté en première lecture le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes. Refus de l'amendement de l'Assemblée nationale tendant à étendre le scrutin proportionnel aux communes de plus de 2000 habitants. Défense de la liberté de l'électeur. Rejet d'une application trop dogmatique et trop contraignante de la parité.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 4 (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales)** - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme (régime juridique des cartes communales)** (p. 2302) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° 682 : identification par la carte communale de la qualification des hameaux en zone de montagne ; adopté - **Art. 5 (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC))** - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme (cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC)** (p. 2309) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° 683 : possibilité en zone de montagne de prescriptions dérogatoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2386) : son amendement, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 689 : possibilité pour les collectivités d'aménager les rives des lacs de montagne en ouvrant les possibilités d'équipements à la promenade et à la randonnée ; adopté.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence** [n° 0012 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - Au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale** (p. 5630, 5631) : approbation à l'unanimité, par la délégation, du projet de recommandation. Sous-information en matière de contraception. Données chiffrées. Se félicite de la reconduction de la campagne d'information. Initiatives prises en milieu scolaire depuis 1996. Nécessité d'une information en direction des jeunes garçons. Initiative du Gouvernement afin de permettre un accès facile et rapide au NorLevo. Rôle reconnu aux infirmières scolaires. Recommandations de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Nécessité de donner plus d'informations à la population. Association nécessaire des médecins scolaires au dispositif. Nécessité de moyens supplémentaires, de véritables partenariats entre établissements scolaires et centres de planification ou d'éducation familiale. Bilans réguliers sur l'application du présent dispositif. - **Après l'art. unique** (p. 5660, 5661) : son amendement n° 2 : présentation d'un rapport au Parlement avant le 31 octobre 2002 sur le bilan de l'application de ces dispositions ; adopté après modification

par le sous-amendement de cohérence n° 9 de M. Philippe Nogrix.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (4 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7203) : évaluation des politiques publiques. Défaut d'information des collectivités locales. Difficultés d'application de la réforme de l'évaluation. Crédibilité de l'évaluation des nouveaux contrats de plan. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat sur les crédits du Plan.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7235, 7236) : exclusion de la Lozère des zones bénéficiant de la prime d'aménagement du territoire, PAT. Conséquences désastreuses de cette décision.

BARRAUX (Bernard), sénateur (Allier) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 11** (*mesures d'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 6660) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-215 et identique à l'amendement n° I-35 de la commission (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement) ; adopté. (p. 6663) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-214 : dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11** (p. 6673) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-217 : possibilité pour les groupements d'employeurs d'accroître leurs réserves par la constitution d'une provision comptabilisée en franchise d'impôt sur les sociétés et représentant une somme correspondant à un mois de salaire ; retiré. (p. 6674) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-218 : apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux ; retiré. (p. 6679, 6684) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Machet, n° I-220 : simplification du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles ; et n° I-219 : substitution à la déduction du revenu cadastral des terres en propriété de la possibilité, pour le propriétaire exploitant relevant d'un régime réel, de déduire de ses revenus professionnels une somme égale à un fermage moyen, dans les limites prévues dans chaque département par arrêté préfectoral ; retirés.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7444, 7446) : drame de la filière bovine. Conséquences économiques du climat de suspicion. Solution de substitution aux farines animales. Conséquences de la suppression du code de la race.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° II-106 : extension aux fusions de sociétés civiles agricoles de certaines mesures favorables existant pour les sociétés de capitaux ; adopté.

BARTOLONE (Claude), ministre délégué à la ville.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 259 de M. Charles Descours : **Travail (durée du)** (*Financement des 35 heures*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 193).

n° 266 de M. Alain Vasselle : **Retraite** (*Rapports Charpin et Teulade sur l'avenir des retraites*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 200).

n° 414 de M. Marcel Debarge : **Jeunes** (*Rapport de l'INSERM sur "souffrance et violence à l'adolescence"*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6169).

n° 428 de Mme Josette Durrieu : **Emploi** (*Pérennisation des "emplois-jeunes"*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7839).

n° 433 de M. Jacques Mahéas : **Violence** (*Violence des adolescents en banlieue*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7843).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2080, 2082) : question du modèle urbain. Oppositions stériles entre ville et campagne. Objectif de donner de nouvelles réalités sociales et images aux quartiers défavorisés. Renforcement des contrats de ville. Programme national de renouvellement urbain. Plans de sauvegarde et mesures préventives en faveur de certaines copropriétés. Création de sociétés d'investissement régionales. Image du logement social moderne. Bilan de la loi d'orientation pour la ville dite loi "Delebarre" de 1991. Mixité urbaine et mixité rurale. Confrontation des villes à une crise urbaine et sociale.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 2147, 2150) : approbation unanime de la loi d'orientation sur la ville de 1991 et de ses objectifs de mixité sociale. Nécessité de l'application à l'échelon communal du critère de 20 % de logements sociaux : exemple de l'agglomération lyonnaise. Projet de loi adapté aux problèmes du logement locatif social. Absence de souci concernant l'accession sociale à la propriété. Système de

provision dans le budget communal en vue de la construction de logements sociaux. Définition du logement social. Programme national de renouvellement urbain. Exemple du Mantois. Question de l'emploi dans les quartiers. Nécessité de la contribution des communes pour les logements manquants. Possibilité d'acquisitions-améliorations dans le parc ancien. Dénigrement de ce texte auprès de la population par les maires de droite de certaines communes de la Seine-Saint-Denis.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2389, 2390) : s'oppose à l'amendement n° 278 de la commission (extension aux rivages des lacs de plus de mille hectares des servitudes longitudinale et perpendiculaire de passage des piétons existant le long des rivages de la mer). Son amendement n° 1012 : soumission à enquête publique des chartes des parcs naturels régionaux ; devenu sans objet. Accepte l'amendement n° 922 de M. Pierre Hérisson portant sur le même objet que son amendement n° 1012 précité - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2393, 2396) : demande le retrait des amendements de la commission n° 881, n° 884, n° 886 et du sous-amendement n° 883 (nouvelle rédaction de cet article tendant à éviter une confusion entre les compétences des communes et celles des EPCI concernant notamment le financement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité) déposé sur l'amendement n° 765 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles) au profit de son amendement n° 1046 après l'article 21. Accepte l'amendement n° 882 de la commission portant sur le même objet que le sous-amendement n° 883 précité. S'oppose à l'amendement de suppression n° 442 de M. Ladislav Poniatowski et demande le retrait des amendements n° 765 précité de M. Pierre Hérisson et n° 600 de M. Ambroise Dupont (extension de l'application de cet article aux voies gérées à l'échelon supracommunal). Jurisprudence d'Alsace-Moselle - **Après l'art. 21** : son amendement n° 1046 : lorsque la commune fait partie d'un EPCI ou syndicat mixte compétent pour la réalisation des équipements donnant lieu à participation, institution de celle-ci, dans les mêmes conditions, par l'EPCI qui exerce la compétence considérée, quel que soit le mode de gestion retenu, et versement à l'établissement public ; adopté - **Art. 21 bis** (*régime de la redevance sur la construction de bureaux*) (p. 2397) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 958 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 21 ter** (*application du taux minimum de taxe*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 959 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 22** (*suppression du plafond légal de densité*) (p. 2398) : s'oppose à l'amendement n° 960 de M. Gérard Le Cam (partage de la décision entre le conseil municipal et l'organe délibérant de l'EPCI compétent). Son amendement n° 1013 : prise en compte des surfaces de plancher supplémentaires nécessaires destinées à l'hébergement des personnes handicapées ; adopté. - **Après l'art. 22** (p. 2399) : accepte l'amendement n° 863 de M. Pierre Hérisson (application dès le 1er janvier 1999 des modifications apportées à l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales par la loi de finances pour 1999) - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) : s'oppose aux amendements de suppression n° 281 de la commission et n° 443 de M. Ladislav Poniatowski - **Après l'art. 23** (p. 2400) : accepte l'amendement de précision n° 862 de M. Pierre Hérisson - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*) (p. 2401) : s'oppose aux amendements de suppression n° 282 de la commission et n° 444 de M. Ladislav Poniatowski ainsi qu'à l'amendement de repli n° 522 du même auteur.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2434, 2437) :

rééquilibrage du logement social entre les différentes communes d'une agglomération. Dangers d'un examen de la mixité sociale au niveau de l'agglomération : risque de sortie du dispositif de la plupart des grandes communautés urbaines et d'entrée de petites unités urbaines. Exemple de la communauté d'agglomération de Rennes. Intégration des logements en accession sociale à la propriété dans la comptabilisation de l'objectif de 20 %. Développement nécessaire du parc locatif social. Exemple de Mantes-la-Jolie. Existence des "conventions post-PLH". Budgétisation des engagements de l'Etat sur ce projet. Equilibre entre communes et structure d'agglomération. Nécessité de mesures coercitives pour faire appliquer la loi. Amendements de la majorité sénatoriale visant à contourner la loi - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2447) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), auquel il s'oppose, s'oppose aux sous-amendements de M. Denis Badré n° 1089 (application des dispositions de cet article aux communes dont la population est supérieure à la moitié de la population moyenne des communes du département) et n° 871 (remplacement du taux de 20 % des résidences principales par le taux de 25 % des logements construits), de M. Alain Vasselle n° 1064 (application de cet article aux communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes pour lesquelles il existe une ville-centre de plus de quinze mille habitants), de M. Dominique Braye n° 750 (application du seuil de 3 500 habitants pour les communes de province comme pour les communes d'Ile-de-France), n° 751 (non-exclusion du champ d'application de cet article des communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou de certaines communautés de communes pour lesquelles il n'existe pas de commune-centre de plus de quinze mille habitants), n° 752 (non-application de cet article lorsque le nombre d'habitants de la communauté ou de l'agglomération a diminué), n° 753 (non-application de cet article aux communes retenues pour la mise en oeuvre d'un grand projet de ville) et n° 754 (non-application de cet article aux communes faisant partie d'un parc naturel régional), de M. Ladislav Poniatowski n° 447 (application de cet article aux logements à vocation sociale), n° 450 (application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux dans les communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits et les sites classés représentent plus de 25 % de la surface urbanisée), n° 451 (application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux aux communes dont la surface urbaine représente moins de 50 % du territoire communal) et n° 452 (non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au moins 20 % des résidences principales), ainsi qu'au n° 651 de M. Patrick Lassourd (obligation pour les communes entrant dans le champ d'application de cet article de consacrer 25 % des réalisations de résidences principales au logement social). (p. 2451) : s'oppose aux amendements n° 870 de M. Denis Badré (exclusion du champ d'application de cet article des communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits, les sites classés ou les espaces forestiers domaniaux représentent plus de 75 % du territoire communal), n° 746 de M. Dominique Braye (non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au moins 20 % des résidences principales), n° 449 de M. Ladislav Poniatowski (application du taux de 20 % à l'agglomération), n° 406 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou, à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE) et n° 856 de M. Yves Fréville (application de cet article aux communes faisant partie d'un noyau dense d'une agglomération et calcul du taux de logements sociaux à

l'échelon intercommunal), et demande le retrait de l'amendement n° 961 de Mme Odette Terrade (application de cet article aux villes qui accusent une perte de population). (p. 2458) : accepte l'amendement n° 454 de M. Ladislav Poniatowski (non-application de cet article aux communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumise à une inconstructibilité résultant d'un plan d'exposition au bruit ou d'une servitude relative aux installations classées). (p. 2470, 2471) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 457 de cohérence, n° 460, identique à l'amendement n° 749 de M. Dominique Braye (intégration des logements non conventionnés mais encadrés par l'Etat dans la définition du logement social), n° 461 (intégration des logements du parc privé conventionné au titre de la lutte contre les exclusions et du nouveau dispositif Besson dans la définition du logement social) et n° 467 (intégration dans la définition du logement social des logements financés par des prêts du crédit foncier de France), au n° 708 de M. Michel Caldaguès (rétablissement dans la définition du logement social des logements locatifs gérés par les organismes d'HLM et des logements des sociétés d'économie mixte et des bailleurs se référant à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation), au n° 766 de M. Pierre Hérisson (intégration dans la définition du logement social des logements locatifs faisant l'objet d'une convention au titre de l'aide personnalisée au logement) et au n° 941 de M. Jean-Pierre Schosteck (intégration dans la définition du logement social des logements non conventionnés de la société civile immobilière de la Caisse des dépôts et consignations). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 287 de coordination, identique à l'amendement n° 408 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et pour le n° 288 de cohérence rédactionnelle identique à l'amendement n° 409 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte les n° 284 de précision et n° 286 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais) et s'oppose aux n° 285 (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition) et n° 1101 (intégration dans la définition du logement social des logements financés par un prêt locatif intermédiaire lorsqu'ils sont inclus dans un programme collectif de construction de logements locatifs sociaux conventionnés ou réalisés dans une commune où la charge foncière au mètre carré dépasse un certain montant). Sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose au n° 407 (intégration, dans la définition du logement social, de logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur vente) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 410 rédactionnel et de précision. Sur les amendements de M. Denis Badré, s'oppose au n° 874 (intégration des logements conventionnés ou aidés du parc privé dans la définition du logement social) et demande le retrait du n° 873 (intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés privés et des logements d'insertion privés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Sur l'amendement n° 467 précité de M. Ladislav Poniatowski, s'oppose au sous-amendement n° 1073 de la commission (application aux logements construits par des personnes morales de droit privé). Sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 520 rédactionnel de la commission et s'oppose aux sous-amendements de M. Alain Vasselle n° 1066 rédactionnel, n° 1067 (introduction de la notion de résidence sociale) et n° 1068 (prise en compte des populations en situation d'exclusion ou de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur besoin de protection). Sur l'amendement n° 285 précité de la commission, s'oppose aux sous-amendements n° 650 de repli de M. Patrick Lassourd et n° 1100 de M. Alain Vasselle (intégration des logements-étudiants). (p. 2473) : intervient sur l'amendement n° 708 précité de M. Michel Caldaguès. Problème des plafonds de ressources retenus par la ville de Paris pour l'attribution des logements non conventionnés. (p. 2479, 2483) : sur les

amendements de M. Ladislav Poniatowski, s'oppose aux n° 458 (intégration dans la définition du logement social des logements du secteur privé dont le loyer au mètre carré est inférieur ou égal au loyer de référence applicable aux logements sociaux), n° 473 (intégration dans la définition du logement social des logements régis par la loi de 1948), n° 479 (prise en compte dans le calcul des logements sociaux des logements ayant bénéficié d'une subvention à la réhabilitation de la part d'une collectivité locale), n° 480 (affectation d'un coefficient de majoration de 2 pour les logements locatifs sociaux construits ou acquis et améliorés à l'aide d'un prêt locatif aidé très social) et n° 459 (maintien dans le compte des 20 % des logements sociaux aliénés) et demande le retrait du n° 476 (intégration dans la définition du logement social des logements gérés par des organismes sociaux, la SONACOTRA et les associations caritatives). S'oppose à l'amendement n° 748 de M. Dominique Braye (intégration dans la définition du logement social des logements soumis à la loi de 1948, dont les locataires sont exonérés partiellement ou totalement de la taxe d'habitation) et demande le retrait des amendements de M. Alain Gournac n° 996 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant au ministère de la défense, occupés par des familles de militaires) et n° 997 (intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux communes accueillant les pompiers des centres intercommunaux de secours) - **Art. L. 302-5-1 du code de la construction et de l'habitation** (*établissement d'un inventaire contradictoire des logements sociaux*) (p. 2484, 2485) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 290 rédactionnel de conséquence, n° 291 (remplacement de la date "1er juillet" par la date "1er juin"), n° 292 (remplacement de la date "1er octobre" par la date "1er septembre"), n° 294 (transmission aux communes des inventaires établis par les organismes d'HLM pour vérification), n° 293 (remplacement des mots "un mois" par les mots "deux mois") et n° 296 (fixation du contenu de l'inventaire par décret en Conseil d'Etat permettant de réaliser les logements sociaux décomptés) et demande le retrait du n° 295 (intégration dans l'inventaire de la liste des logements sociaux décomptés) - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2492) : s'oppose à l'amendement n° 297 de la commission (réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements n° 652 de M. Patrick Lassourd (délibération concordante du conseil municipal et de l'EPCI sur les constructions de logements sociaux) et de M. Yves Fréville n° 859 (précision selon laquelle le taux de 20 % s'applique aux communes éligibles ou non à la dotation de solidarité urbaine, DSU), n° 860 (plafonnement à 25 % des constructions neuves de la construction de logements sociaux prévue au cours de la période triennale) et n° 858 (paiement des pénalités de retard des communes à la communauté de communes et paiement de celles des communautés de communes au fonds d'aménagement urbain). S'oppose aux amendements n° 411 de la commission des affaires sociales saisie pour avis portant sur le même objet que le n° 297 précité de la commission et n° 484 de M. Ladislav Poniatowski (report au 1er janvier 2005 de la date d'application des dispositions et prélèvement au niveau des ressources fiscales de l'EPCI) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2502, 2504) : s'oppose à l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 482 (remplacement du millésime 2002 par le millésime 2005), n° 483 (aménagement transitoire de trois ans et réduction du seuil de logements sociaux pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine), n° 487 (exonération pour les communes dont le prélèvement est inférieur à 50 000 francs) et n° 489 (report sur l'année suivante du surplus des dépenses engagées par les communes par rapport au montant de la pénalité, pour le calcul de la pénalité), de M. Patrick

Lassourd n° 653 (précision selon laquelle la contribution est dégressive pour les communes les plus pauvres), n° 654 (prise en compte dans le calcul de la contribution des efforts financiers effectués par la commune en faveur de l'accès sociale à la propriété) et n° 655 (versement de la contribution directement aux acteurs locaux du logement social), de M. Dominique Braye n° 757 (déduction du montant du prélèvement, de la participation d'une commune ou d'un EPCI à la réhabilitation de logements sociaux existants) et n° 756 (provision de la contribution sur un compte foncier bloqué pendant 20 ans pour une utilisation différée pour les logements sociaux), de M. Jean-Paul Delevoye n° 1059 (précision concernant les dépenses réelles fonctionnelles prises en compte pour le taux de 5 % correspondant au maximum de la contribution due) et n° 1061 (dispense de contribution de la commune pendant la durée d'éventuelles procédures de recours), ainsi qu'aux n° 861 de M. Yves Fréville (suppression de la référence à un paiement par l'EPCI) et n° 1069 de M. Alain Vasselle (dispense de contribution des bourgs-centres bénéficiant de la dotation de solidarité rurale). S'oppose aux amendements n° 497 de M. Ladislav Poniatowski (information et recueil de l'avis des conseils généraux sur la répartition de l'offre de logements), n° 412 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, similaire à l'amendement n° 298 précité de la commission, n° 962 de Mme Odette Terrade (suppression de la dérogation prévue au troisième alinéa pour les communes regroupées au sein d'un EPCI), n° 776 de M. Pierre Laffitte (possibilité de construction de logements sociaux en faveur des télétravailleurs) et n° 963 de Mme Nicole Borvo (application du taux de 20 % à l'échelon communal pour les villes de Paris, Marseille et Lyon et application d'un taux de 10 % au niveau de l'arrondissement). Demande le retrait de l'amendement n° 804 de M. Jean-Pierre Placade (consultation de la conférence intercommunale du logement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 803 de M. Bertrand Delanoë (fixation d'un objectif de 20 % de logements sociaux par arrondissement ou groupement d'arrondissements à Paris) - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non-respect du programme local de l'habitat*) (p. 2505, 2506) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 299 de conséquence, au n° 300 identique à l'amendement n° 413 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de l'arrêté préfectoral constatant la carence de la commune et fondant le pouvoir de substitution du préfet, application de pénalités conventionnelles progressives) et au n° 301 identique aux amendements de conséquence n° 414 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 499 de M. Ladislav Poniatowski. S'oppose à l'amendement n° 498 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle le conseil départemental de l'habitat examine la cohérence générale de l'offre de logements et sa répartition sur l'ensemble des zones d'habitat urbain, périurbain et rural) - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2508) : s'oppose aux amendements de suppression n° 302 de la commission, n° 415 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 500 de M. Ladislav Poniatowski ainsi qu'au n° 501 de repli de ce dernier - **Art. L. 302-10 du code de la construction et de l'habitation** (*décret d'application*) (p. 2510) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 303 de la commission - **Après l'art. 25** : s'oppose à l'amendement n° 857 de M. Yves Fréville (majoration de l'attribution de compensation d'une fraction de la contribution d'une commune définie à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation) - **Après l'art. 25 bis** (p. 2511) : demande le retrait de l'amendement n° 127 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de définir les réservations de logements au profit d'une commune ou d'un EPCI ayant fait un apport en vue de leur construction) - **Art. 25 quater** (*exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties*) (p. 2512) : accepte l'amendement de suppression n° 304 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 964 de M. Paul Vergès (extension de l'exonération aux logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, s'ils sont conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation et, dans les

départements d'outre-mer, aux logements appartenant aux SEM construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'Etat) - **Après l'art. 25 quater** (p. 2513) : demande le retrait de l'amendement n° 656 de M. Patrick Lassourd (exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale) et accepte l'amendement n° 805 de M. Serge Godard (possibilité de conventionner des logements sans obligation de travaux même s'ils n'ont pas été réalisés avec l'aide de l'Etat) - **Avant l'art. 26** (p. 2515) : son amendement n° 1047 : possibilité pour les communes et les départements d'accorder des subventions d'investissement aux sociétés d'économie mixte immobilières intervenant dans le domaine du logement social et du logement intermédiaire ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 1090 de M. Jean-Pierre Schosteck. S'oppose à l'amendement n° 647 du même auteur (possibilité pour les sociétés d'économie mixte, SEM, qui construisent ou gèrent des logements de bénéficier de prêts ou subventions alloués par les collectivités locales) - **Art. 26** (*compétences des communes et des établissements publics de coopération intercommunale en matière de logements sociaux*) (p. 2516, 2517) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 128 (précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté d'agglomération n'interdit pas le même droit pour la commune) et s'oppose au n° 129 (précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté de communes n'interdit pas le même droit pour la commune). Sur l'amendement n° 128 précité de la commission des lois saisie pour avis, accepte le sous-amendement n° 657 de M. Patrick Lassourd. Son amendement n° 1014 : initiative des communautés urbaines pour le rapprochement des offices publics d'aménagement et de construction et des offices publics d'habitations à loyer modéré ; adopté - **Après l'art. 26** (p. 2518, 2519) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, accepte le n° 524 (référence à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 523 (possibilité pour les régions, les groupements, les communes, les départements et les EPCI de consentir des aides aux organismes d'HLM) et n° 525 portant sur le même objet que le n° 524 précité. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 806 de M. Jean-François Picheral (mesures prévoyant que l'ensemble des compétences obligatoires des communautés d'agglomération, telles qu'issues de cette loi, est visé par les délibérations prises dans le courant 2000 visant, soit à la création d'une communauté d'agglomération, soit à la transformation d'un EPCI en communauté d'agglomération - sécurisation des transformations d'EPCI en communautés d'agglomération) - **Art. 26 bis** (*mise à disposition de locaux par un organisme d'HLM*) : accepte l'amendement n° 502 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'avis du représentant de l'Etat dans le département) - **Après l'art. 26 ter** (p. 2520) : son amendement n° 1015 : possibilité, pour les organismes d'HLM, de participer à des actions de développement à caractère social d'intérêt direct pour les habitants des quartiers d'habitat social ; adopté - **Art. 27** (*modifications de conséquence dans le code de l'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 305 de la commission - **Art. 27 bis** (*représentants des associations de locataires au sein de la conférence régionale du logement*) (p. 2521) : accepte l'amendement n° 306 de la commission (représentation au niveau de la région de ces associations).

- **Eloge funèbre de Jean-Jacques Robert, sénateur de l'Essonne** - (9 mai 2000) (p. 2457) : s'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de Jean-Jacques Robert, sénateur de l'Essonne.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et**

de l'habitation (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532) : accepte l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant à la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel) et, sur celui-ci, les sous-amendements identiques n° 573 de M. Roland du Luart, n° 630 de M. Dominique Braye, n° 807 de M. Jean-Pierre Placade et n° 1103 de M. Michel Mercier (extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique) - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (*interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration d'un délai de rétractation*) (p. 2537) : accepte l'amendement n° 131 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un professionnel garanti financièrement, restituable en cas de rétractation) - **Art. L. 271-3 du code de la construction et de l'habitation** (*information sur la consistance des terrains à bâtir*) : accepte l'amendement de suppression n° 132 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation** (*diagnostic technique du bâtiment et de ses équipements*) (p. 2538) : accepte l'amendement de suppression n° 133 de la commission des lois saisie pour avis - **Paragraphes II et III** (*conséquences des modifications des articles L. 271-1 à L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation sur la loi du 31 décembre 1989 et sur le code civil*) (p. 2539, 2540) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 134 rédactionnel et accepte le n° 135 (entrée en vigueur de cet article au 1er octobre 2000). S'oppose à l'amendement n° 631 de M. Jean-Pierre Schosteck (obligation pour le vendeur d'un terrain à bâtir d'informer l'acheteur des limites, des dimensions et de la surface du terrain selon un plan établi par un géomètre) - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2541) : accepte l'amendement n° 151 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic) - **Art. 28 bis** (*précommercialisation de lots de lotissements*) (p. 2542) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 136 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 29** (*interdiction de créer des logements de surface réduite ou insuffisamment équipés*) (p. 2543, 2544) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 137 (retour au texte du projet de loi initial visant l'espace vital minimum en ajoutant les conditions minimales de viabilité et le critère d'accès au courant électrique), n° 138 rédactionnel et n° 139 (précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans). Sur ce dernier, son sous-amendement n° 1092 ; adopté - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Art. 14-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*budget prévisionnel de la copropriété*) (p. 2545, 2548) : sur l'amendement de précision n° 141 de la commission des lois saisie pour avis qu'il accepte, son sous-amendement n° 1106 : remplacement du délai de quatre mois par un délai de six mois ; adopté. Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 140 de précision et n° 142 (possibilité pour l'assemblée générale de fixer des modalités différentes de versement des provisions) - **Art. 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*dépenses de copropriété hors budget prévisionnel*) : s'oppose à l'amendement n° 504 de M. Ladislav Poniatowski (détermination de deux catégories de dépenses du syndicat : les dépenses inscrites au budget et les autres dépenses décidées par l'assemblée générale) - **Art. 14-3 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*plan comptable applicable aux copropriétés*) (p. 2549, 2550) : s'oppose à l'amendement n° 505 de M. Ladislav Poniatowski (établissement d'un bilan) et accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 143 (précision selon laquelle le plan comptable sera un plan comptable simplifié) et n° 144 de précision - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et*

obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat) (p. 2551, 2555) : accepte les amendements n° 808 de M. Jean-Pierre Placade (obligation de voter un budget de fonctionnement du conseil syndical), n° 145 de la commission des lois saisie pour avis (entrée en vigueur des articles 14-1 et 14-2 modifiés de la loi du 10 juillet 1965 au premier janvier 2001 et de l'article 14-3 modifié au premier janvier 2003) et n° 506 de M. Ladislav Poniatowski (mention dans les règlements de copropriété des modalités de fonctionnement du syndicat coopératif) ainsi que les amendements identiques n° 146 de la commission des lois saisie pour avis et n° 530 de M. Ladislav Poniatowski (suppression du paragraphe IV). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 809 de M. Jean-Pierre Placade et n° 965 de Mme Odette Terrade (extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance). Sur l'amendement n° 145 précité de la commission des lois saisie pour avis, s'oppose au sous-amendement n° 632 de M. Jean Chérioux (remplacement des dates d'entrée en vigueur par la date d'arrêté des comptes du premier exercice comptable suivant la publication de la loi) - **Après l'art. 30** (p. 2556) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 147 (obligation de mentionner dans les nouveaux règlements de copropriété les éléments pris en considération pour fixer la répartition des quotes-parts de parties communes et des charges) et n° 148 (obligation légale d'ouverture d'un compte séparé pour chaque syndicat) - **Art. 30 bis** (*carnet d'entretien de l'immeuble*) : accepte l'amendement n° 149 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis de l'obligation faite au syndic d'établir et de tenir à jour un carnet d'entretien de l'immeuble) - **Après l'art. 30 bis** (p. 2557) : accepte l'amendement n° 150 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité pour tout bénéficiaire d'un avant-contrat ou d'un contrat tendant à l'acquisition d'un lot de copropriété, de prendre connaissance du carnet d'entretien de l'immeuble) - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2561, 2569) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 153 de précision, n° 154 (suppression du paragraphe précisant le délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble), n° 155 (possibilité de statuer à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, au cours d'une deuxième assemblée générale, sur les travaux rendus obligatoires par des dispositions législatives ou réglementaires), n° 156 de coordination, n° 157 de clarification rédactionnelle, n° 158 de coordination rédactionnelle, n° 159 de clarification, n° 160 rédactionnel, n° 161 (possibilité pour le syndic d'une copropriété en difficulté de conclure une convention lui permettant de continuer à assumer certaines tâches matérielles), n° 162 (suppression de la faculté de demander au président du tribunal de grande instance la modification de la mission de l'administrateur provisoire), n° 163 de clarification, n° 164 (communication des conclusions du rapport de l'administrateur provisoire au préfet et au maire), n° 165 rédactionnel et n° 166 (définition d'un statut légal pour les unions). S'oppose aux amendements n° 508 de M. Ladislav Poniatowski (vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 et réduction des frais de publication) et n° 633 de M. Jean Chérioux (délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble ramené de 15 à 2 jours). Accepte les amendements de M. Jean-Pierre Placade n° 810 (affichage obligatoire des coordonnées du syndic dans l'entrée des immeubles), n° 811 (fixation par l'assemblée générale des copropriétaires du montant des marchés et contrats à partir duquel un appel d'offres est rendu obligatoire), n° 814 (interdiction de nommer comme administrateur provisoire d'une copropriété en difficulté le syndic existant) et n° 815 (vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) ainsi que les amendements n° 812 de

M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) et n° 813 de M. Serge Lagache (assouplissement de la règle de l'unanimité pour le vote des décisions indispensables à la réalisation de travaux sur les parties communes - application de ces dispositions aux actions mises en oeuvre par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA). Demande le retrait de l'amendement n° 634 de M. Jean Chérioux (information du syndic par le notaire dans le cas d'une vente judiciaire par adjudication ou sur saisie) - **Art. 32** (*interventions des organismes d'HLM dans les copropriétés en difficulté*) (p. 2570) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 307 (élargissement des modalités d'intervention des organismes d'HLM dans les copropriétés en difficulté afin de faciliter le portage immobilier provisoire de lots de copropriétaires en difficulté) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 308 de précision. Accepte l'amendement de précision n° 816 de M. Jean-Pierre Plancade - **Après l'art. 34** (p. 2571) : son amendement n° 1034 : insertion d'une division supplémentaire : section 3 : dispositions relatives à la revitalisation économique des quartiers ; adopté - **Art. 34** (*modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU*) (p. 2574, 2576) : s'oppose aux amendements de M. Dominique Braye n° 722 (suppression de l'alinéa conduisant à diviser par deux les exonérations de charges sociales pour les emplois transférés en ZFU) et n° 786 de repli. Sur les amendements de M. Pierre André, accepte le n° 637 (application au 1er janvier 2001 des dispositions prévoyant la division par deux des exonérations de charges sociales pour les emplois transférés en ZFU) et s'oppose aux n° 638 (suppression de la mesure prévoyant la non-application des exonérations de charges aux embauches effectuées dans les douze mois suivant la date à laquelle un employeur a procédé à un licenciement), n° 639 (suppression de l'obligation pour les entreprises installées en zone franche d'adresser à l'organisme de recouvrement des cotisations une déclaration des mouvements de main-d'oeuvre intervenus au cours de l'année précédente) et n° 640 (prolongation du dispositif zone franche jusqu'au 31 décembre 2004). Son amendement n° 1035 : non-limitation du bénéfice des exonérations aux entreprises ayant licencié pour faute grave ou pour inaptitude physique dans l'année précédant une embauche ; devenu sans objet - **Après l'art. 34 ter** (p. 2577, 2579) : ses amendements n° 1036 : création d'un fonds de revitalisation économique afin de soutenir et développer l'activité économique dans les zones urbaines sensibles ; n° 1037 : création des sociétés d'investissement régional ; n° 1038 : extension du champ d'intervention de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA, à l'ensemble du territoire des communes signataires d'un contrat de ville ; n° 1039 : suppression du troisième alinéa du I de l'article 1466 A du code général des impôts relatif aux révisions des zonages ; et n° 1040 : précision concernant la dénomination de la zone franche de Grigny/Viry-Châtillon : la Grande Borne et le village de Grigny ; adoptés - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2580, 2581) : s'oppose aux amendements identiques de précision n° 767 de M. Pierre Hérisson et n° 662 de M. Patrick Lassourd ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 1107 de la commission (libre choix d'une société tierce pour l'individualisation des contrats).

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4243, 4246) : compromis équilibré entre les préoccupations des chasseurs et celles des non-chasseurs présenté par le projet du Gouvernement. Compatibilité du texte avec le droit communautaire. Solution aux problèmes relatifs à la confrontation entre l'évolution de la société et celle du monde de la chasse. Equilibre du texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Nécessaire nouvelle légitimité de la chasse. Incompatibilité de l'inscription dans la loi des périodes de chasse et de l'application de la directive. Souhait d'éviter les restrictions en adaptant la loi Verdeille - **Art. 1er A** (*clarification des*

compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse) (p. 4271) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture en ajoutant la mention de la directive Natura 2000) - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) : s'oppose aux amendements n° 2 et n° 3 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 1er** (p. 4272) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rapport du Gouvernement) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 4273, 4274) : refus de la division entre monde rural et monde urbain. S'oppose à l'amendement n° 5 de la commission si celui-ci n'est pas retiré (reprise du texte voté conforme par les deux assemblées) - **Art. 1er ter** (*objet et composition du conseil national de la chasse et de la faune sauvage - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4275) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 6 de la commission. - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 4276, 4278) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture en y ajoutant la nomination du directeur général par le conseil des ministres et la possibilité de détacher les gardes de l'office avec l'accord des ministres de tutelle). Souhait du maintien de la compétence unique du ministre de l'environnement sur la chasse - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4280, 4282) : s'oppose aux amendements de la commission n° 9, n° 10 et n° 11 (reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture) ainsi qu'au sous-amendement n° 52 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'obligation de prêter serment pour les gardes des fédérations départementales des chasseurs) déposé sur l'amendement n° 9 de la commission - **Art. 3 bis** (*constitution de partie civile des fédérations départementales de chasseurs et transmission des procès-verbaux - art. L. 221-2-1 nouveau du code rural*) (p. 4283) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en ce qui concerne le transfert des copies des procès-verbaux et la qualité d'associations agréées de protection de l'environnement pour les fédérations départementales des chasseurs) - **Art. 3 ter** (*contenu du schéma départemental de gestion cynégétique*) (p. 4284) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 3 quater** (*fédération régionale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 4285, 4286) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ajoutant le contrôle de l'Etat et des juridictions financières sur les fédérations régionales) - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-9 du code rural*) (p. 4287) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (rôle et compétences des fédérations et alimentation du fonds de péréquation) - **Après l'art. 5** (p. 4288) : accepte l'amendement n° 61 de M. Gérard Larcher (référence à deux fédérations interdépartementales existantes) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 4289, 4291) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jean-Marc Pastor (inscription de la prévention et de la répression du braconnage dans le cadre des plans de chasse). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 17 (droit d'opposition cynégétique), s'oppose au n° 18 (limitation de l'opposition à l'ensemble des terrains situés dans les départements ou les cantons limitrophes) et au n° 19 (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat en prévoyant un seuil de superficie minimum fixé par décret en Conseil d'Etat) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 20 (suppression d'une disposition touchant au droit local de l'exercice de la chasse en Alsace-Moselle) - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) : s'oppose à l'amendement n° 40

de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat s'agissant des dispositions transitoires relatives à la mise en oeuvre du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4293, 4295) : s'oppose aux amendements de de M. Ladislav Poniatowski n° 41 (réintroduction du texte adopté en première lecture), n° 42 (contrôle des finances de la fédération départementale par un commissaire aux comptes), n° 43 (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture et autorisant le renouvellement du permis) et de coordination n° 44. Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 21 (validation annuelle du permis de chasser pour une période de douze mois consécutifs) et accepte le n° 66 (renvoi à la loi de finances pour fixer chaque année le montant des redevances cynégétiques). Demande le retrait de l'amendement n° 57 de M. Jean-Marc Pastor (caractère exceptionnel du dispositif fixant le montant des redevances cynégétiques) - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 4296) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de M. Pierre Martin (suppression de la phrase prévoyant pour la chasse à tir la possibilité de disposer d'une seule arme pour la personne autorisée et l'accompagnateur) et s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (modalités de l'examen du permis de chasser) - **Art. 9** (*affectation du produit des redevances cynégétiques et des sommes perçues lors de la délivrance des licences de chasser - art. L. 223-23 du code rural*) (p. 4297) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (rétablissement du texte présenté en première lecture et déclaré irrecevable, assorti d'un gage) - **Art. 9 bis** (*règles de sécurité - art. L. 224-13 et L. 224-14 du code rural*) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (précisions relatives aux règles de sécurité) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4305, 4306) : favorable à la fixation du calendrier de la chasse dans un décret. S'oppose aux amendements n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux"), n° 37 (introduction dans la loi de périodes échelonnées d'ouverture et de fermeture pour la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage) et n° 38 (modalités de détermination du jour hebdomadaire de non-chasse et application au seul gibier sédentaire) de M. Roland Courteau, n° 49 de M. Gérard Le Cam (inscription des périodes de chasse dans la loi), n° 47 de Mme Josette Durrieu (non-application du jour de non-chasse aux oiseaux migrateurs terrestres ou aquatiques) et n° 58 de M. Jean-Marc Pastor (fixation par décret du calendrier de la chasse) - **Art. 10 bis** (*réglementation de la chasse au gibier sédentaire - art. L. 224-2-1 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4310) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 26 de la commission, ainsi qu'au sous-amendement n° 64 de M. Pierre Martin (possibilité pour l'autorité administrative de fixer la date d'ouverture de la chasse dès le deuxième dimanche de septembre en accord avec les fédérations de chasseurs) - **Art. 10 quater** (*conditions de chasse au gibier d'eau*) : s'oppose aux amendements n° 27 et n° 28 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 10 quinquies** (*jour de non-chasse - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4311) : s'oppose aux amendements identiques de rétablissement n° 29 de la commission et n° 50 de M. Gérard Le Cam - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 4313) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (liste de 21 départements où la chasse de nuit au gibier d'eau est traditionnelle) - **Art. 12 bis** (*droit de chasser avec des lévriers - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 31 de la commission - **Art. 13** (*plan de chasse*) (p. 4314) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ce qui concerne les plans de chasse pour le gros gibier) - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture concernant les battues administratives contre

les nuisibles). (p. 4315) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (application du prélèvement maximum autorisé à l'échelon départemental) - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 4316) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) et s'oppose aux amendements de la commission n° 67 de coordination et n° 34 (récapitulation des ressources des fédérations pour le financement des indemnités des dégâts de grand gibier) - **Art. 14 ter** (*suppression de la redevance grand gibier et sanglier*) : accepte l'amendement n° 68 de la commission (abrogation des dispositions de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1993 au 1er juillet 2001) - **Art. 18 bis** (*chasse sur des terrains non clos privés - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 35 de la commission - **Art. 24** (*règles relatives au transport de gibier*) (p. 4317) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Jean Bernard (modalités de transport du gibier à une période pendant laquelle la chasse n'est pas ouverte) - **Art. 25** (*exercice du droit de chasse dans les zones Natura 2000 - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 36 de la commission - **Coordination - art. 26** (*entrée en vigueur des dispositions relatives à l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux récoltes et au financement des comptes d'indemnisation des dégâts*) (p. 4318) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 69 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4321, 4322) : nécessité d'un compromis sur le sujet. Dossier de la chasse dépendant de l'aménagement du territoire. Volonté de trouver un consensus sur ce sujet.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 5316, 5320) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 92, n° 93, n° 95, n° 96, n° 98 et n° 99 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et accepte les n° 94 rédactionnel et de coordination et n° 97 (prise en compte des lits des logements-foyers et des places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale dans des conditions fixées par décret). Ses amendements n° 280 de cohérence et n° 193 de correction rédactionnelle ; adoptés - **Art. L. 302-5-1 du code de la construction et de l'habitation** (*établissement d'un inventaire contradictoire des logements sociaux*) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 286 de cohérence et accepte le n° 100 de précision - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 5321) : s'oppose à l'amendement n° 101 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 224 de M. Patrick Lassourd - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation des logements sociaux*) (p. 5322) : s'oppose à l'amendement n° 102 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non respect du programme local de l'habitat*) : s'oppose à l'amendement n° 103 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 5323) : s'oppose à l'amendement n° 104 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 25 quater** : intervient sur l'amendement n° 225 de M. Patrick Lassourd (exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale) - **Art. 26 bis** (*mise à disposition de locaux par un organisme d'HLM*) (p. 5325) : s'oppose à l'amendement n° 105 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 27** (*modifications de*

conséquence dans le code de l'urbanisme) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 106 de la commission - **Art. 28** (délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (extension du délai de rétractation aux acquisitions de logements anciens) (p. 5326) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (nouvelle rédaction de cet article accordant un délai de rétractation aux acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation) - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration du délai de rétractation ou de réflexion) (p. 5327) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de simplification rédactionnelle n° 108 de la commission - **Art. L. 271-3 et L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation** (information sur la consistance des terrains à bâtir - diagnostic technique du bâtiment et de ses équipements) : accepte l'amendement n° 109 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 30** (budget prévisionnel, plan comptable et compte séparé du syndicat) (p. 5328, 5330) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 110 rédactionnel et n° 287 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 111 (non-application aux syndicats de copropriétaires de la loi du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable et adaptation du régime de la publicité foncière). S'oppose à l'amendement n° 258 de Mme Odette Terrade (constitution d'un fonds de prévoyance spécifique pour travaux) - **Art. 30 ter** (consultation du carnet d'entretien par l'acquéreur d'un lot) : accepte les amendements de la commission n° 112 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et n° 113 de rectification - **Art. 31** (copropriétés en difficulté) (p. 5332, 5334) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 288 de précision, ainsi que les n° 115, identique à l'amendement n° 248 de M. Jacques Bellanger, et n° 117 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture). S'en remet à la sagesse du Sénat sur les n° 114 et n° 116 portant sur le même objet que les n° 115 et n° 117 précités. Ses amendements n° 294 de coordination et n° 295 de précision ; adoptés. Accepte l'amendement n° 249 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées) - **Art. 34 ter** (modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU) (p. 5335) : s'oppose à l'amendement n° 118 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 34 quater A** (fonds de revitalisation économique) : son amendement n° 254 : nouvelle rédaction de cet article permettant un domaine d'intervention plus large ; rejeté - **Art. 34 quater B** (coordination) (p. 5336) : son amendement rédactionnel n° 281 ; adopté - **Art. 34 quater** (individualisation des contrats de fourniture d'eau) : accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 119 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7075, 7078) : politique de développement solidaire. Augmentation des crédits. Accroissement des moyens accordés aux acteurs de la politique de la ville dans les quartiers. Simplification des procédures administratives. Apparition de nouveaux intervenants dans cette politique. Mission des chefs de projet de contrat de ville. Programme "adultes relais". Métiers de la médiation. Grands projets de villes, GPV. Opérations de démolition. Participation des habitants des quartiers populaires aux fruits de la croissance : recul du chômage ; mise en place d'équipes emploi-insertion. Problème de la violence : exemple de la ville de Strasbourg. Revitalisation économique des quartiers. Bilan des zones franches urbaines, ZFU. Association du secteur privé à la politique de la ville.

Budget global de la politique de la ville. Programme de développement des unités d'encadrement éducatif renforcé. Professionnalisation des chefs de projet de contrat de ville.

BAUDOT (Jacques), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la décrystallisation de la retraite du combattant des anciens combattants de l'ex-Union française [n° 66 (2000-2001)] (7 novembre 2000) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6929, 6931) : retraite du combattant. Attribution de la carte du combattant. Rattrapage de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité. Pensions et retraites des anciens combattants d'outre-mer. Effort insuffisant en faveur de la mémoire. Attribution du titre de reconnaissance de la nation. Rôle des anciens d'Afrique du nord et des anciens d'Indochine. Augmentation des crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Médaille accordée aux anciens d'Afrique du nord. En cas d'absence des efforts demandés, la commission rejettera le budget des anciens combattants - **Examen des crédits - Art. 52** (rattrapage de la valeur du point de pension militaire d'invalidité pour les grands invalides) (p. 6948) : accepte l'amendement n° II-11 de M. Guy Fischer (augmentation du taux de la revalorisation des pensions d'invalidité) - **Art. 53** (relèvement du plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant) (p. 6949) : accepte l'amendement n° II-12 de M. Guy Fischer (relèvement plus important du plafond de la rente mutualiste du combattant) - **Après l'art. 53** (p. 6950) : accepte les amendements de M. Guy Fischer n° II-13 (revalorisation de la valeur du point d'indice cristallisé applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant) et n° II-14 (abaissement de l'âge pour le bénéfice de la retraite du combattant) - **Art. 53 ter** (levée de la forclusion pour l'attribution de la retraite du combattant aux anciens combattants) : affirmation de l'absence de décrystallisation. (p. 6952) : accepte l'amendement n° II-15 de M. Guy Fischer (extension aux veuves de la levée de la forclusion pour les retraites d'anciens combattants des

ressortissants des Etats anciennement sous souveraineté française) - **Après l'art. 53 quater** (p. 6953, 6954) : accepte les amendements sur le même objet n° II-9 de M. Francis Grignon et n° II-10 de Mme Gisèle Printz (indemnisation des jeunes d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans les organisations paramilitaires nazies). Au nom de la commission des finances, demandera une deuxième délibération de l'article 52 à l'issue de l'examen des articles de la deuxième partie.

Seconde délibération :

- (12 décembre 2000) - **Art. 52** (*poursuite de la revalorisation du point de pension militaire d'invalidité pour les grands invalides - supprimé par le Sénat*) (p. 7758) : présente l'amendement de la commission n° B-32 : rétablissement de cet article ; adopté lors du vote unique.

BAYLET (Jean-Michel), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. André Boyer, Yvon Collin et Gérard Delfau, tendant à la mise en place d'une VIème République [n° 370 rect. (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Constitution**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Gérard Delfau et Yvon Collin, visant à instituer un service universel bancaire [n° 378 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Banques et établissements financiers**.

Proposition de loi organique, déposée avec MM. André Boyer, Yvon Collin et Gérard Delfau, visant à modifier l'article L.O. 121 du code électoral en vue de la concomitance de l'élection présidentielle et des élections législatives [n° 40 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Elections**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0130 (2000-2001)] - **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 39** (p. 8057, 8058) : son amendement, soutenu par M. Gérard Delfau, n° 50 : levée de la forclusion des demandes de mesures d'aide au désendettement des rapatriés ; retiré. Son amendement, soutenu par M. Gérard Delfau, n° 51 : moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés ; adopté.

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur (Val-d'Oise) CRC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - V - Tourisme [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 27] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 327 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2154) - Ministère : Economie - *Institution de la taxe Tobin* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2154) - **Marchés financiers**

n° 407 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6162) - Ministère : Santé - *Place des handicapés au travail* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6162) - **Handicapés (travail et reclassement)**

Questions orales sans débat :

n° 667 (JO Débats du 30 novembre 1999) (p. 6457) - Ministère : Economie - *Réforme de la Caisse des dépôts et consignations* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 18) - **Caisse des dépôts et consignations**

n° 716 (JO Débats du 9 février 2000) (p. 694) - Ministère : Budget - *Fiscalité applicable à l'énergie* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1180) - **Energie**

n° 724 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 882) - Ministère : Industrie - *Diminution de la qualité du service de maintenance dans les centrales nucléaires* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1613) - **Nucléaire**

n° 746 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1354) - Ministère : Emploi - *Mesures en faveur des femmes* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2015) - **Femmes**

n° 780 (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1861) - Ministère : Equipement - *Développement du trafic aérien et construction d'un aéroport international* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3330) - **Transports aériens**

n° 860 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4628) - Ministère : Santé - *Devenir de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5685) - **Hôpitaux**

n° 862 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4628) - Ministère : Tourisme - *Mesures en faveur des employés saisonniers dans l'industrie touristique* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4849) - **Travailleurs saisonniers**

INTERVENTIONS

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1314, 1316) : forêts rendues plus vulnérables. Conclusions du rapport Bianco. Bilan de la tempête. Approbation des mesures financières prises par le Gouvernement pour assurer les objectifs de mobilisation, de stockage et de valorisation des bois, et de reconstitution des écosystèmes forestiers. Situation des communes forestières. Opposition à l'article 1er proposant une dérogation à l'obligation pour les collectivités locales de placer leur trésorerie au Trésor public - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1326) : inutilité de la navette parlementaire pour atteindre les objectifs fixés par les propositions de loi. Avec le groupe CRC, ne votera pas les conclusions de la commission des finances sur les deux propositions de loi organique.

- **Demande de la commission des finances tendant à obtenir du Sénat, en application de l'article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, qu'il confère à la commission des finances les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête pour recueillir des éléments d'information sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et l'exécution des lois de finances** - (29 mars 2000) (p. 1671, 1672) : le groupe CRC ne refusera pas de participer aux travaux de cette commission bien qu'il en perçoive mal l'utilité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 bis** (*soumission des lignes à haute tension au régime des installations classées*) (p. 2300) : se déclare opposée aux amendements de suppression n° 247 de la commission et n° 105 de la commission des lois saisie pour avis. Exemple du site du château d'Ecouen et de la construction d'ensembles pavillonnaires sous la ligne à haute tension.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2508) : le groupe CRC votera contre les amendements de suppression n° 302 de la commission, n° 415 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 500 de M. Ladislav Poniatowski.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 46** (p. 2615, 2616) : doute sur la concertation du personnel de la RATP. Approbation par le conseil d'administration de la RATP de la création d'une filiale préalablement à la discussion de cet amendement au Parlement. Son opposition à la réciprocité public-privé. Risque d'adoption de la directive européenne d'ouverture de l'ensemble des transports à la concurrence. Risque d'éclatement de la RATP. Perspective de mise en bourse de la filiale RATP International. Se déclare opposée à l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la régie autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3634, 3638) : nécessité de tempérer l'optimisme gouvernemental. Souhait d'un raccourcissement des délais pour l'examen du projet de loi de règlement. Dangers menaçant la prospérité américaine apparente. Conséquence sur l'économie de la France. Relance de la guerre économique. Souhait d'une augmentation des salaires et des minima sociaux. Aggravation des inégalités. Augmentation massive du montant des dividendes distribués. Excellente santé des entreprises ne justifiant pas les mesures prises en leur faveur. Exemple de Michelin. Nécessité de redéfinir les caractères de l'intervention publique. Stagnation du dossier fiscal européen. Souhait d'une plus grande marge de liberté laissée aux Etats membres en matière de TVA. S'interroge sur la position du Gouvernement face aux exigences de la commission sur la monnaie unique. Souhait d'une majoration des ressources des Français. Revalorisation du pouvoir d'achat. Baisse ciblées de la TVA. Réforme de la fiscalité. Croissement du nombre de dossiers de surendettement. Exemple du Val-d'Oise. Propose une nouvelle définition de la notion de dépenses publiques en fonction des besoins. Situation des comptes sociaux. Dépenses pour l'emploi. Refus des citoyens d'être tenus à l'écart de la richesse du pays. Priorité à la lutte contre l'inégalité et l'injustice dans les choix budgétaires.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 1er** (*baisse des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu*) (p. 3706, 3707) : dispositif applicable à l'ensemble des contribuables imposables. Transformation des contribuables en créanciers de l'Etat. Nécessité d'une réforme complète de l'impôt sur le revenu et d'une remise en question des dispositions dérogatoires. Souhaite un allègement de la contribution sociale généralisée - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3744) : soutient l'amendement n° 58 de M. Thierry Foucaud (compensation pour les régions indexée sur la cotisation moyenne des taxes).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 9** (p. 3783) : soutient l'amendement n° 63 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation forfaitaire des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale). Exemple d'Argenteuil - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (minoration des dépenses ordinaires civiles de 10 milliards de francs). Conséquences de cette réduction de crédits - **Après l'art. 11 bis** (p. 3814, 3815) : soutient l'amendement n° 65 de Mme Hélène Luc (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés à la compensation d'exonérations sociales ou au financement de mesures spécifiques). Nécessité de majorer les crédits de l'éducation nationale. Exemple de l'académie de Créteil et du département du Val-d'Oise - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3852) : "budget virtuel" de la majorité sénatoriale. Répartition des fruits de la croissance. Nécessité de prendre en compte la satisfaction des besoins collectifs. Ne votera pas ce projet de loi de finances rectificative tel que modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Renvoi à la commission** (p. 4113, 4114) : sa motion n° 4 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Réflexion à mener quant aux répercussions potentielles sur les droits des victimes. Historique de la proposition de loi. Mise en place par le Gouvernement d'une concertation avec les associations pour effectuer un travail d'évaluation. Démarche court-circuitée par l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour du Sénat. Absence d'audition des associations des victimes avant la publication du rapport de la seconde lecture. Absence d'instauration d'un véritable débat. Les sénateurs du groupe CRC appellent à voter la motion de renvoi à la commission.

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France**

[n° 0244 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4506, 4507) : reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans l'exclusion, la répression et la déportation de milliers de Juifs. Mise en exergue de l'action de milliers de héros anonymes. Mesures antérieures prises dans ce sens. Persistance de l'antisémitisme en France. Le groupe CRC votera la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4517, 4519) : risque croissant lié à la fonction de convoyeur de fonds. Nécessité d'une réflexion d'ensemble sur la sécurité privée. Statistiques relatives à la violence. Indignation devant la situation des victimes innocentes. Sévérité à l'égard des sociétés de convoyage privilégiant les profits plutôt que la sécurité. Insuffisance du dispositif existant. Remise en cause de la vente libre des fourgons blindés. Souhait de l'élaboration d'un statut particulier pour les sociétés de transport de fonds. Nécessité d'une interdiction d'utiliser des véhicules banalisés. Mise en place d'un système nouveau d'accueil des fourgons sur le lieu de livraison. Le groupe CRC votera le projet de loi tout en restant vigilant quant à la publication des décrets d'application. Nécessité d'aller plus loin dans les obligations imposées aux donneurs d'ordre.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Art. 6** (*obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail*) (p. 4675) : soutient l'amendement n° 48 de M. Roland Muzeau (extension du champ de la négociation à la reconnaissance professionnelle et au salaire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4707, 4708) : s'interroge sur le fondement de l'amendement n° 1 (autorisation de principe du travail de nuit) présenté par le Gouvernement. Sa proposition d'interdire le travail de nuit des hommes comme celui des femmes, dans le respect du principe d'égalité de traitement requis par la directive européenne.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Après l'art. 62 (par priorité)** (p. 5016) : se déclare favorable à l'amendement n° 468 de M. Paul Loridant (mise en place d'une restitution sociale pour les entreprises prospères procédant à des licenciements). Exemple de l'entreprise Spie-Batignolle à Cergy-Pontoise - **Art. 69 bis (par priorité)** (*délai accordé aux conseils d'administration et aux conseils de surveillance pour diminuer le nombre de leurs membres*) (p. 5056) : le groupe CRC vote contre les amendements identiques de suppression n° 310 de la commission et n° 126 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 70 bis (par priorité)** (*renforcement des règles de transparence visant les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés*) (p. 5061, 5063) : le groupe CRC se déclare opposé aux amendements identiques n° 314 de la commission et n° 132 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'assemblée générale sur les options nominatives consenties aux mandataires sociaux et sur les options levées par ses mandataires), aux amendements identiques n° 316 de la commission et n° 136 de la commission des lois saisie pour avis (dispositions relatives aux options donnant droit à la souscription ou l'achat de titres) et aux amendements de coordination identiques n° 318 de la commission et n° 137 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 70 bis (par priorité)** (p. 5064) : soutient l'amendement n° 469 de M. Paul Loridant (autorisation préalable du Gouvernement pour les opérations portant à plus de 20 % le pourcentage des titres détenus par les non résidents) - **Art. 70 ter (par priorité)** (*modification du régime fiscal des stock-options*) (p. 5066) : son amendement n° 470 : soumission au barème progressif des revenus tirés des cessions de parts ; rejeté - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5074) : ses amendements n° 472 : insertion d'une division : du respect des fonctions des institutions représentatives du personnel ; et n° 478 : obligation pour les sociétés d'inclure dans leurs

statuts l'engagement de respecter la législation relative aux institutions représentatives du personnel ; retirés - **Avant l'art. 12** (p. 5075, 5076) : soutient l'amendement n° 445 de M. Paul Loridant (création d'une commission de sanction des autorités financières et économiques) - **Après l'art. 13** : soutient l'amendement n° 446 de M. Paul Loridant (contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers).

- **Rappel au règlement** - (12 octobre 2000) (p. 5062) : condamnation des actes de guerre perpétrés au Proche-Orient par l'armée israélienne et demande de leur arrêt immédiat.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 16** (*règlement intérieur du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5098) : soutient l'amendement rédactionnel n° 447 de M. Paul Loridant - **Après l'art. 17** (p. 5103) : le groupe CRC se déclare opposé aux amendements n° 183 à n° 185 de la commission (mise en place d'une autorité de régulation des marchés financiers par la fusion de la commission des opérations de bourse et du conseil des marchés financiers) - **Après l'art. 31 quinquies** (p. 5130) : soutient l'amendement n° 459 de Mme Odette Terrade (interdiction de la pratique publicitaire limitée aux seuls organismes non soumis aux impôts commerciaux) - **Avant l'art. 48** (p. 5182, 5184) : soutient les amendements de Mme Odette Terrade n° 461 (extension du champ d'investigation du conseil de la concurrence) et n° 462 (mise en oeuvre d'un plan de licenciement collectif soumise à autorisation préalable de l'autorité administrative dans le cas d'entreprises réalisant des bénéfices) - **Art. 52** (*délais et conditions d'autorisation de concentrations*) (p. 5188) : soutient l'amendement n° 465 de Mme Odette Terrade (intégration de la publication des résultats de l'offre publique dans le délai initial de décision du ministre de l'économie) - **Art. 53** (*avis du conseil et sanction du non-respect des règles d'autorisation des concentrations*) (p. 5191) : soutient l'amendement n° 466 de Mme Odette Terrade (prise en compte des conséquences sociales dans l'avis du conseil de la concurrence) - **Après l'art. 74** (p. 5209) : son amendement n° 473 : rapport au Parlement sur les concours financiers publics ou semi publics accordés pour des exportations civiles ou militaires ; rejeté - **Art. 75** (*mise à disposition de fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations à la société CDC Finance*) (p. 5210) : son amendement n° 474 : cohabitation entre agents issus de la fonction publique et salariés de droit privé au sein des effectifs de CDC Finance ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5213, 5214) : contradiction entre régulations économiques et économie libérale. Manque de responsabilité politique dans la mise en place des autorités de régulation. Le groupe CRC ne votera pas le projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5523) : soutient l'amendement n° 34 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail). (p. 5524) : soutient l'amendement n° 35 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à la protection des jeunes au travail).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5802, 5803) : se déclare opposée à la motion n° 3 de M. Jacques-Richard Delong tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Devoir de mémoire. Vérité historique. Compétences du Parlement. Protection de la dignité humaine.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Art. 14** (*incitations au développement de l'actionnariat salarié*) (p. 5921, 5922) : se déclare opposée à toute extension de l'actionnariat salarié. Ressemblance avec les fonds de pension anglo-saxons. Substitution d'une rémunération différée et aléatoire à une rémunération immédiate et assurée. Menace pour le système de retraite par répartition. Le groupe CRC votera contre cet article.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 42** (*création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante*) (p. 6193, 6194) : forte progression des affections provoquées par l'amiante. Déficit du nombre de médecins du travail. Rôle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT. (p. 6196) : soutient l'amendement n° 96 de M. Guy Fischer (modalités d'intervention du fonds lors de l'action en justice d'une victime). (p. 6198, 6203) : soutient les amendements de M. Guy Fischer n° 97 (retour au délai de trois mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation pour la présentation d'une offre d'indemnisation par le fonds), n° 98 (suppression du dernier alinéa du IV de l'article prévoyant la transaction juridique obligatoire), n° 99 de précision et n° 100 (renforcement de la cohérence du dispositif proposé par son amendement n° 96 précité et intervention du fonds en tant que partie jointe).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Avant l'art. 2** (p. 6523, 6524) : se déclare opposée à l'amendement n° I-2 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6526, 6527) : intervient sur l'article. Inégalité de traitement entre revenus catégoriels. (p. 6528, 6529) : ses amendements n° I-105 : modification des seuils de la première tranche d'imposition ; et n° I-106 : accroissement du taux de la dernière tranche d'imposition ; devenus sans objet. (p. 6536, 6537) : avec le groupe CRC, se déclare opposée à l'amendement n° I-5 de la commission (rattachement au foyer fiscal de tous les enfants majeurs âgés de moins de 25 ans, quel que soit leur statut et simplification du régime fiscal pour les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal) ainsi qu'à l'article 2 modifié par le Sénat - **Après l'art. 2** (p. 6537) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-107 : aménagement de la législation fiscale pour les foyers fiscaux composés de personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité ; rejeté. (p. 6541, 6542) : son amendement n° I-108 : alignement des déductions supplémentaires accordées aux VRP en matière d'impôt sur le revenu sur celles des professionnels de la presse ; rejeté. Ses amendements, soutenus par M. Thierry Foucaud, n° I-109 : possibilité pour l'ensemble des salariés de déduire de leurs revenus imposables le montant de leurs cotisations mutualistes ; et n° I-110 : augmentation du montant de l'abattement professionnel dont bénéficient les salariés ; rejetés. (p. 6545) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-111 : remise à niveau de l'abattement dont bénéficient les pensions et retraites au titre de la détermination du revenu imposable au barème de l'impôt sur le revenu ; rejeté. (p. 6546) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-112 : réduction du taux de l'impôt fiscal ; retiré. (p. 6549) : se déclare favorable à l'amendement n° I-77 de M. Roland du Luart (augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants). (p. 6557) : souci des familles surendettées. Se déclare opposée à l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 4** (p. 6589, 6590) : son amendement n° I-113 : réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune ; rejeté. (p. 6592, 6593) : se déclare opposée aux amendements identiques n° I-

9 de la commission et n° I-62 de M. Denis Badré (rétablissement du plafonnement de l'ISF). (p. 6596) : son amendement n° I-115 : rétablissement de l'application du droit de timbre aux opérations de bourse menées par les non-résidents ; rejeté. (p. 6600, 6601) : question de la taxation des opérations menées sur devises. Se déclare favorable à l'amendement n° I-114 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration de la taxe Tobin). Réflexion indispensable sur le devenir de la fiscalité française. **Projet de taxe Tobin - Avant l'art. 7** (p. 6618) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-118 : abrogation de l'article 242 quater du code général des impôts prévoyant le bénéfice de l'avoir fiscal pour les non-résidents ; rejeté - **Art. 7** (*aménagement de l'impôt sur les sociétés*) (p. 6622) : son amendement n° I-119 : bénéfice de la réduction de la surtaxe accordé aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs ; rejeté. (p. 6626) : évolution de l'impôt sur les sociétés. Se déclare opposée aux amendements de la commission n° I-20 (suppression de la contribution sur l'impôt sur les sociétés, surtaxe Juppé, à partir de 2003), n° I-21 (suppression du III de l'article relatif au régime des sociétés mères et des sociétés filiales) et n° I-22 (suppression du IV de l'article proposant la poursuite de la diminution du taux de l'impôt fiscal pour les personnes morales). Constat de la réduction de la charge fiscale pour la plus grande partie des entreprises assujetties. (p. 6628) : avec le groupe CRC, votera contre l'article 7, modifié par le Sénat - **Après l'art. 7** (p. 6638) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-120 : majoration de la cotisation minimale annuelle des grandes entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 6642) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-121 : suppression de la taxe sur les salaires due par les établissements de santé ; rejeté. Son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° I-122 : possibilité pour les agents des collectivités locales de bénéficier du ticket restaurant ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6707) : son amendement n° I-124 : baisse de la taxe sur la valeur ajoutée ; rejeté. (p. 6712) : son amendement n° I-125 : application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie ; devenu sans objet - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6739, 6740) : ses amendements, soutenus par M. Thierry Foucaud, n° I-116 : extension du champ d'application de l'exonération ; et n° I-117 : compensation de la recette fiscale en fonction de l'évolution du parc automobile ; devenus sans objet - **Avant l'art. 26 bis** (p. 6748) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-138 : suppression du prélèvement de l'Etat destiné à financer la révision des valeurs locatives ; rejeté - **Après l'art. 12** (p. 6749) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-141 : prise en compte des actifs financiers par l'extension de l'assiette de la taxe professionnelle ; rejeté - **Avant l'art. 26** (p. 6752) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-137 : indexation du contrat de croissance et de solidarité ; devenu sans objet - **Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6753) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-136 : augmentation du montant de la dotation d'intercommunalité ; devenu sans objet - **Art. 26 bis** (*allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements sociaux à usage locatif*) (p. 6766) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-139 : attribution aux départements du dispositif de compensation ; devenu sans objet - **Art. 26 ter** (*allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les redevables âgés de plus de 70 ans*) (p. 6769) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° I-140 : extension de la franchise d'impôt accordée aux contribuables de la taxe foncière sur les propriétés bâties âgés de plus de 70 ans au redevables de la taxe foncière RMIstes ou bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité ; adopté - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6774) : son amendement n° I-126 : application du taux réduit de TVA au

gaz naturel utilisé comme combustible ; rejeté. (p. 6776) : son amendement n° I-127 : application du taux réduit de TVA aux lunettes correctrices et prothèses auditives ; adopté. (p. 6777) : son amendement n° I-128 : application du taux réduit de TVA aux sièges-auto pour enfants ; adopté. (p. 6778) : ses amendements n° I-130 : application du taux réduit de TVA aux casques motocyclistes homologués ; rejeté ; et n° I-129 : application du taux réduit de TVA aux prestations de déménagement des particuliers ; retiré. (p. 6780) : son amendement n° I-134 : application d'un taux de TVA de 15 % à la restauration traditionnelle ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6808, 6809) : son amendement n° I-131 : application du taux réduit de TVA à la géothermie ; devenu sans objet. (p. 6812) : aide nécessaire pour les collectivités locales ayant réalisé des réseaux de chaleur. (p. 6815) : son amendement, sur le même objet que l'amendement n° I-101 de M. Denis Badré, n° I-135 : application du taux réduit de TVA au droit d'utilisation des installations sportives ; devenu sans objet. (p. 6816, 6817) : son amendement n° I-132 : application du taux réduit de TVA aux services funéraires ; retiré. (p. 6818) : son amendement n° I-133 : application du taux réduit de TVA aux prestations relevant de la collecte et du traitement des déchets ménagers ; rejeté - **Art. 17 (modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs)** (p. 6823, 6824) : cohérence entre la suppression de l'article et l'adoption d'un crédit d'impôt. Objet du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Se déclare opposée à l'amendement de suppression n° I-44 de la commission - **Art. 22 (clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-26 "fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN")** (p. 6832) : solde du FITTVN. Avec le groupe CRC, se déclare opposée à l'amendement de suppression n° I-49 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6871, 6872) : budget s'éloignant des véritables besoins de la nation. Avec le groupe CRC, votera contre la première partie de la loi de finances.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6918, 6920) : regret du dépôt d'une motion tendant à opposer une question préalable. Priorité de l'indemnisation des victimes de l'amiante. Droit des victimes indemnisées par le fonds à engager des procédures en responsabilité. Financement du fonds. Favorable au texte de l'article 42 voté en première lecture par le Sénat.

Projet de loi de finances pour 2001 (suite)

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6962, 6964) : intérêt et faiblesse du budget du tourisme. Extension de l'accès au chèque-vacances. Forte proportion de citoyens ne partant pas en vacances. Absence de création d'emplois. Réflexion à mener sur l'accueil des touristes. Perturbations climatiques et naufrage de l'Erika. Budget en hausse. Orientation vers la décentralisation. Développement des parcs à thème. Nécessité d'un tourisme social et associatif. Favorable à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme pour 2001 que la commission des finances n'a pas votés.

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7221, 7223) : situation des personnels du tourisme

recrutés localement à l'étranger. Carrière des anciens fonctionnaires d'Afrique du Nord. Devoir de mémoire.

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (4 décembre 2000) (p. 7203, 7204) : faiblesse des crédits ouverts. Pertinence des analyses et des études menées. Répartition inégale des fruits de la croissance. Définition des politiques publiques basée sur l'analyse économique. Le groupe CRC votera ce projet de budget.

Éducation nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7400, 7401) : dégradation des conditions de travail des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service, IATOSS.

Budget annexe des monnaies et médailles

- (8 décembre 2000) (p. 7540, 7541) : chute du budget de 14 %. Fin de l'activité de frappe du franc. Programme en diminution. Baisse des produits de cession des monnaies françaises au Trésor. Remarques sur l'euro. Mise en cause d'une des missions régaliennes. Progression du chiffre d'affaires à l'exportation. Mission d'étude sur l'évolution des achats. Renforcement et modernisation de l'établissement de Pessac. Indique que le groupe CRC votera contre ce budget.

Économie, finances et industrie : Services financiers (et consommation)

- (8 décembre 2000) (p. 7545, 7546) : stabilisation des effectifs budgétaires. Modernisation et rationalisation des services financiers. Transformation du système de contributions indirectes et des services de l'enregistrement. Évolution des modalités d'instruction et de recouvrement des déclarations des contribuables. Confirme l'opposition du groupe CRC au principe de la procédure de la retenue à la source. Distorsion entre la mensualisation proposée aux redevables de l'impôt sur le revenu et les versements trimestriels applicables aux redevables de l'impôt sur les sociétés. Qualité du recouvrement. Lutte contre la fraude fiscale. Nécessité du maintien d'un large contrôle public sur l'ensemble de la procédure d'instruction et de recouvrement des impôts et des taxes. Le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ces crédits.

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (11 décembre 2000) (p. 7626, 7627) : histoire de l'ordre de la Libération. Le groupe CRC votera ces deux budgets. Différence entre l'ordre de la Libération et l'ordre national de la Légion d'honneur. Efforts de féminisation de l'ordre de la Légion d'honneur. Conséquences de la réduction des crédits. Création de certaines communes "compagnons de la Libération". Maisons d'éducation de Saint-Denis et des Loges.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Art. 48 duoviciés (rapport sur la péréquation de la taxe professionnelle)** (p. 7736, 7737) : son amendement n° II-95 : suppression du second alinéa de cet article relatif à l'écrêtement de la totalité des bases de taxe

professionnelle des communes et établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, départements et régions ; adopté.

- Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7911, 7913) : tendance nettement marquée à la réduction du déficit. Nécessaire mobilisation de la dépense publique pour répondre aux besoins collectifs. Multiples effets de la précarité. Décalage sensible entre loi de finances initiale et loi de finances rectificative. Niveau du déficit pour 2000. Observations sur les nouveaux engagements souscrits par l'Etat. Remise en cause du rôle du Parlement dans le suivi de l'exécution du budget. Appréciation de la dépense publique en fonction de la pertinence et non de l'intérêt comptable immédiat. Le vote final du groupe CRC dépendra des votes intervenus sur le chacun des points principaux qu'il aura soulevés - **Avant l'art. 1er** (p. 7921) : son amendement n° 45 : majoration des recettes de l'Etat par augmentation du niveau du prélèvement opéré sur les plus-values de cession d'actifs ; rejeté - **Art. 2** (*affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2000*) (p. 7929) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 5 bis** (*aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles*) (p. 7936) : utilité du compte de soutien à la production cinématographique. Le groupe CRC se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7956) : capitalisation des deux tiers des dépenses nouvelles sur le budget des charges communes. Interrogation sur la méthodologie choisie. Choix d'une mobilisation de la dépense publique en vue d'en accroître la pertinence et l'efficacité. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'article 7 qui témoigne d'une timidité budgétaire - **Après l'art. 18** (p. 7968) : son amendement n° 46 : réduction du taux de l'avoir fiscal ; rejeté. Rééquilibrage du système de prélèvement passant par un accroissement de la fiscalité des revenus. Objectifs de réduction des déficits et de satisfaction des besoins collectifs par la dépense publique - **Après l'art. 19 bis** (p. 7970) : son amendement n° 47 : suppression des dispositions relatives au plafonnement de l'impôt de bourse ; rejeté. Souhait d'une réforme du système fiscal axée sur l'allègement des prélèvements effectués sur le travail et une taxation accrue des revenus du capital - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7989, 7992) : favorable à l'introduction d'une discrimination plus nette dans l'assiette de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, à l'encontre des modes les plus polluants. Manque de pertinence de l'affectation du produit de la TGAP. Financement des 35 heures par l'accroissement du produit des cotisations sociales. Son amendement n° 48 : réduction de la quotité de la taxe sur les consommations intermédiaires d'électricité ; devenu sans objet.

- Suite de la discussion - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8047, 8048) : son amendement n° 49 : surclassement au titre de la dotation globale de fonctionnement des communes riveraines d'aéroports ; rejeté. Mise en oeuvre insuffisante de l'article 37 de la loi du 30 décembre 1999 concernant les mécanismes de compensation fiscale. Conséquences des nuisances et des contraintes d'urbanisme pour Orly et Roissy. Intervient sur les amendements de M. Bernard Angels n° 65 (dotation de coopération et attribution de péréquation des agglomérations nouvelles) et n° 66 (versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8064) : obstacle à la mise en oeuvre d'une politique budgétaire plus audacieuse. Désaccord avec la commission des finances. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi de finances rectificative pour 2000.

- Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture - [n° 0151 (2000-2001)] (19 décembre 2000) (p. 8067, 8068) : divergences profondes d'appréciation entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Souhait de l'application du principe d'égalité devant l'impôt. Amélioration de ce projet de loi de finances sur certains aspects. Avec le groupe CRC, votera contre la motion de la commission des finances tendant à opposer la question préalable.

- Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8175, 8176) : regret des conditions d'incertitude et de précipitation d'examen de ce texte. Question cruciale du rôle du Parlement dans le fonctionnement des institutions et dans l'exercice du contrôle budgétaire. Manque de transparence et de libilité budgétaire. Le groupe CRC ne votera pas le texte qui ressortira de la nouvelle lecture. Présentation d'un amendement tendant à modifier l'économie générale de la contribution sociale généralisée, CSG - **Art. 2** (*affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2001*) (p. 8185) : le groupe CRC vote contre l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3** (*consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA*) (p. 8186) : le groupe CRC vote contre l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 4** (*modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés"*) (p. 8186) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 5 de la commission (maintien de l'affectation au compte des produits de cessions des titres détenus par l'Entrepreneur de recherches et d'activités pétrolières, ERAP, et suppression de l'affectation des recettes du compte à des dépenses de prises de participation dans les fonds de capital-risque) - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 8187) : le groupe CRC vote contre l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 5 bis** (*aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles*) : le groupe CRC vote contre l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 8188) : le groupe CRC vote contre l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 5 quater** (*majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8190) : le groupe CRC vote contre l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8204) : son amendement n° 32 : majoration de la réduction forfaitaire du montant des rémunérations et émoluments perçus pris en compte pour l'assiette de la contribution sociale généralisée ; rejeté. Recherche d'une alternative au dispositif censuré par le Conseil constitutionnel. Invite le Gouvernement à augmenter le salaire minimum interprofessionnel de croissance.

BÉCART (Jean-Luc), sénateur (Pas-de-Calais) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transport dans la convention [n° 0048 (1999-2000)] - (9

février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** (p. 700, 701) : approbation des objectifs à atteindre. Interrogation relative à la création du système d'information des douanes, SID. Insuffisance des mesures prises par les gouvernements européens pour lutter contre l'investissement de fonds d'origine criminelle dans les entreprises. Avec le groupe CRC, s'abstiendra sur les cinq projets de loi visant à autoriser la ratification des cinq conventions.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0049 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0050 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0051 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 0138 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 51 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part [n° 0095 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 704, 705) : préoccupation face à l'évolution de la situation au Proche-Orient. Souhait d'un engagement de la France dans la relance du processus de paix. Engagements contraignants des partenaires européens et israéliens par l'accord d'association Union européenne - Israël. Avec le groupe CRC, votera la ratification de cet accord.

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national - Deuxième lecture [n° 0179 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 744) : approbation par les sénateurs du groupe CRC du projet de loi malgré leurs préventions à l'égard de la professionnalisation de l'armée. Urgence de la mise en place du volontariat civil.

- **Rappel au règlement** - (20 juin 2000) (p. 4158, 4159) : émotion du groupe CRC à la suite du drame de Douvres. Insuffisances du système Schengen. Nécessité de mettre l'accent sur le codéveloppement avec les pays d'origine.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4591) :

soutient l'amendement n° 25 de Mme Nicole Borvo (possibilité pour l'Assemblée nationale de prendre des décrets d'application en cas de défaillance du Gouvernement).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7290, 7291) : approbation de la politique africaine du Gouvernement. Souhait d'une meilleure implication du Parlement. Agrandissement du fossé entre le Nord et le Sud. Nécessité de rapports internationaux plus justes. Solution à rechercher au niveau européen. Dangers de dispersion et de saupoudrage de l'aide au développement. Le groupe CRC votera le projet de budget des affaires étrangères.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - **Après l'art. 50** (p. 7484) : soutient l'amendement n° II-49 de M. Gérard Le Cam (augmentation du montant de la pension forfaitaire due au personnel agricole non-salarié).

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) (p. 7488, 7489) : déséquilibre démographique entre cotisants et retraités. Indigence des retraites agricoles. Exigence d'une revalorisation des prestations familiales. Situation des conjoints des chefs d'exploitation. Problème du coefficient de minoration. Le groupe CRC votera ce projet de budget.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7500, 7502) : coût de la professionnalisation des forces armées. Déficit en personnels civils. Respect de la loi de programmation militaire. Relâchements du lien entre l'armée et la nation. Processus de défense autonome européenne. Remise en cause de la légitimité de l'OTAN. Relance de la course aux armements par les Américains. Avenir du traité de non-prolifération nucléaire. Souhaite une relance du processus de réduction des arsenaux nucléaires. Situation préoccupante des industries de défense. Abstention du groupe CRC pour l'adoption de ces crédits.

BÉCOT (Michel), sénateur (Deux-Sèvres) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7271, 7272) : protection de la nature, des sites et des paysages. Publication du décret portant sur l'agrément des conservatoires régionaux. Renforcement des moyens alloués au conservatoire de l'espace, du littoral et des rivages lacustres. Importance de la création d'emplois déconcentrés.

BEL (Jean-Pierre), sénateur (Ariège) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 263 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 196) - Ministère : Industrie - *Avenir de l'industrie textile* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 197) - **Industrie textile**

n° 318 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1981) - Ministère : Industrie - *Remboursement des aides versées à l'industrie textile* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1981) - **Industrie textile**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA)** (p. 3110) : soutient l'amendement n° 281 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de la verbalisation lors du passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 1er bis (encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices)** (p. 4274) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (reprise du texte voté conforme par les deux assemblées). Avec le groupe socialiste, ne votera pas l'amendement n° 5 précité - **Art. 8 A (instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser)** (p. 4295) : soutient l'amendement n° 57 de M. Jean-Marc Pastor (caractère exceptionnel du dispositif fixant le montant des redevances cynégétiques).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7634, 7636) : retard accumulé. Conclusions de plusieurs rapports établis par des sénateurs. Volonté gouvernementale. Services pénitentiaires. Difficile situation du personnel. Nouvelles mesures de prise en charge des détenus. Créations de postes. Renforcement du suivi des personnes en milieu ouvert. Placement sous surveillance électronique. Mesures indemnitaires et statutaires. Augmentation substantielle des moyens de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire. Dégradation des équipements pénitentiaires. Mise en place d'un établissement public chargé de la rénovation des établissements pénitentiaires. Protection judiciaire de la jeunesse. Délinquance juvénile. Préparation d'une grande loi pénitentiaire qui devrait être

soumise au Parlement à l'automne 2001. Le groupe socialiste soutiendra ce budget.

BELLANGER (Jacques), sénateur (Yvelines) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Vice-président de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

Membre suppléant du Conseil national des transports (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme [n° 94 (2000-2001) tome 15] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 386 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5393) - Ministère : Intérieur - *Multipliation des actes antisémites* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5393) - **Racisme et antisémitisme**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 334) : regret du manque de conciliation. Avec le groupe socialiste, votera contre le projet de loi amendé par la majorité sénatoriale.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 791, 792) : contradiction dans la conception du texte. Prise en compte par cette proposition de loi de revendications traditionnelles. Intérêt des mesures spécifiques à l'aménagement du territoire et de certaines mesures novatrices. Mesures parfois dangereuses, inefficaces et inapplicables. Regret de l'absence du tutorat, de l'absence de simplification des formalités et de l'absence d'une clarification en matière d'intervention économique. Texte ne pouvant pas recueillir un consensus - **Art. 1er (création de fonds communs de placement de proximité - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988)** (p. 807, 808) : se déclare opposé aux dispositions proposées par l'article 1er - **Art. 3 (participation des collectivités territoriales aux incubateurs et aux fonds d'amorçage) - Art. L. 1511-7 du**

code général des collectivités territoriales (*participation des collectivités locales aux incubateurs d'entreprises*) (p. 810, 811) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 1 (caractère obligatoire à peine de nullité des obligations - encadrement de l'engagement financier de la collectivité en contrepartie de certaines obligations pour l'incubateur), n° 2 (prévision par la convention du montant et des modalités de versement des aides) et n° 3 (mise en oeuvre de l'action conjointe de la collectivité ou du groupement dans le cadre d'un groupement d'intérêt public) - **Art. L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales** (*versement d'une aide à des jeunes créateurs d'entreprise*) (p. 812) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 4 de la commission des lois saisie pour avis (renforcement des garanties prudentielles destinées à éviter un risque financier excessif pour les collectivités) - **Art. L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales** (*participation des collectivités territoriales à des fonds d'amorçage*) (p. 813) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 5 (définition par la convention des modalités de restitution des concours financiers de la collectivité) et n° 6 (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la définition des cas de restitution de plein droit aux collectivités et groupements des financements versés) - **Art. 6** (*subventions des collectivités territoriales aux organismes distribuant des avances remboursables*) (p. 814, 815) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 7 (conditions du caractère non obligatoire du remboursement en cas de cessation d'activité créée ou reprise ou de cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure judiciaire) et n° 8 (modalités de restitution des sommes avancées par l'organisme à la collectivité) - **Après l'art. 6** : avec le groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 15 de la commission des finances saisie pour avis (déductibilité des dons faits à des organismes distribuant des aides financières en faveur de la reprise d'entreprises) - **Art. 7** (*réduction de droits pour les donations anticipées d'entreprises dans les zones économiquement fragiles* - art. 790 du code général des impôts) (p. 816) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé aux dispositions prévues par l'article 7 et aux amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 16 de clarification, n° 17 (possibilité de partage de l'entreprise entre plusieurs donataires), n° 18 (subordination de l'avantage fiscal au maintien des activités de l'entreprise dans les zones économiquement fragiles) et n° 19 rédactionnel - **Art. 10** (*extension de l'avantage Madelin aux prêts des personnes physiques aux entreprises individuelles en création* - art. 199 terdecies OA du code général des impôts) (p. 820) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 20 rédactionnel et n° 21 (augmentation du plafond de l'intérêt auquel le prêteur peut prétendre en remplaçant le taux de l'intérêt légal par un taux plus représentatif des conditions du marché) - **Après l'art. 10** (p. 821) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission des finances saisie pour avis (suppression progressive de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les sociétés) - **Art. 11** (*temps partiel pour création d'entreprise* - art. L. 122-32-12 à L. 122-32-27 du code du travail) (p. 822) : avec le groupe socialiste, votera cet article - **Art. 12** (*allocation chômage des salariés démissionnant pour créer leur entreprise*) (p. 823) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur l'article 12 - **Art. 13** (*conseil national de la création d'entreprise*) (p. 824) : avec le groupe socialiste, votera contre l'article - **Art. 16** (*délais de paiement des marchés publics*) (p. 827) : avec les sénateurs du groupe socialiste, se déclare opposé à l'article 16 ainsi qu'aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 10, n° 12 et n° 11 sur le même objet (substitution pour le démarrage des intérêts moratoires, de la notion de paiement à celle de mandatement) - **Art. 17** (*compensation financière de la proposition de loi*) (p. 828) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 23 de la commission des finances saisie pour avis (création d'une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 829) :

concessions du groupe socialiste. Avec le groupe socialiste, votera contre la proposition de loi.

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer** [n° 0159 (1999-2000)] - (6 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1965, 1966) : le groupe socialiste votera cette proposition de loi. Ratification du protocole de Kyoto. Missions de l'observatoire national.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 2166) : se déclare opposé à l'amendement n° 620 de M. Jean-Paul Hugot (reconnaissance du sous-sol dans le code de l'urbanisme) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2171) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 202 de la commission, n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU) - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2172) : se déclare opposé à l'amendement n° 61 de la commission des lois saisie pour avis (précision selon laquelle les documents d'urbanisme détermineront les conditions de prise en considération des principes énoncés) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme** (*participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2182, 2183) : se déclare opposé à l'amendement n° 212 de la commission (synthèse des informations portées à la connaissance des communes annexée au dossier d'enquête publique).

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite)** - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2202) : intervient sur les amendements n° 214 de la commission (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général) et n° 897 de M. Jean-Paul Amoudry (compétence de la commission de conciliation pour présenter des suggestions relatives à l'interprétation des dispositions particulières de la loi "montagne" et la compatibilité entre les plans d'occupation des sols, les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale). Se déclare favorable à l'amendement n° 216 de la commission (effet suspensif de la saisine de la commission de conciliation) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2207) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Ladislav Poniatowski (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes). (p. 2208) : les membres du groupe socialiste s'abstiendront sur l'amendement n° 910 de M. Pierre Hérisson (responsabilité pour faute de l'Etat du fait de son activité de conseil dans l'élaboration de documents d'urbanisme) - **Après l'art. 1er** (p. 2211) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2227) : projet d'aménagement du territoire. Assouplissement de la portée des principes généraux du droit de l'urbanisme. Suppression des schémas de secteur à Paris, Marseille et Lyon. Votera contre l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic

préalable des besoins et définira des objectifs) tel que modifié par le sous-amendement n° 622 de M. Gérard César (prise en compte du développement des réseaux de télécommunications) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2230, 2231) : soutient l'amendement n° 790 de M. Claude Domeizel (dérogation à la règle des quinze kilomètres dès lors qu'existe une rupture géographique due à des circonstances naturelles). Se déclare opposé aux amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (*organe compétent pour élaborer le SCT*) (p. 2238) : soutient l'amendement n° 791 de M. Claude Domeizel (remplacement des mots "diagnostic urbain" par les mots "diagnostic territorial") - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2240) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 580 de M. Ambroise Dupont et n° 915 de M. Pierre Hérisson (recherche d'une compatibilité entre les schémas de cohérence territoriale et les documents de protection ou de zonage d'intérêt environnemental préexistants).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2276) : se déclare opposé à l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs) modifié par le sous-amendement n° 625 de M. Gérard César (possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles). Son opposition au maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et à un encadrement plus strict du projet de développement des communes. Problème de l'évaluation de l'intégration des équipements à l'environnement. (p. 2279) : se déclare opposé à l'amendement n° 231 de la commission (prise en compte par le POS du programme local de l'habitat sans nécessité d'une compatibilité intégrale, avec mention de la compatibilité avec le plan d'exposition au bruit, et application du POS pendant les trois ans suivant l'approbation des documents d'urbanisme visés dans cet article) - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2304, 2305) : son amendement n° 798 : pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale, association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 107 de la commission des lois saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) (p. 2340) : intervient sur l'amendement n° 121 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2383, 2384) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 928, identique à l'amendement n° 716 de M. Patrick Lassourd (obligation pour le préfet, à la suite de la transmission incomplète d'une autorisation relative à l'occupation ou à l'utilisation du sol, d'informer les titulaires de l'autorisation de l'existence d'une demande de complément d'information), n° 927, identique à l'amendement n° 715 de M. Patrick Lassourd (recours à la technique de la "légalité sous réserve" par le juge administratif en cas de recours à l'encontre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol), n° 924 (obligation pour les requérants d'invoquer, dans le délai de recours contentieux, la totalité des moyens fondant leur recours à l'encontre des permis de construire), n° 925 (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol), n° 931 (suspension du délai de validité

du permis de construire en cas de recours contentieux à l'encontre de la décision portant octroi dudit permis), et n° 932 (consignation d'une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme formée par une association).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2501) : soutient l'amendement n° 803 de M. Bertrand Delanoë (fixation d'un objectif de 20 % de logements sociaux par arrondissement ou groupement d'arrondissements à Paris).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2534) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), se déclare favorable aux sous-amendements identiques n° 573 de M. Roland du Luart, n° 630 de M. Dominique Braye, n° 807 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 1103 de M. Michel Mercier (extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique) - **Art. 38 bis** (*coordination*) (p. 2595) : se déclare favorable à l'amendement n° 1105 du Gouvernement (précisions concernant certaines mesures transitoires) - **Art. 39 bis** (*décentralisation des compétences*) : son amendement de suppression n° 818 ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 45, puis adopté p. 2611 - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2602) : au nom du groupe socialiste, déclare préférer l'amendement n° 970 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour la région, le département, une ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport) à l'amendement n° 606 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité pour deux autorités organisatrices de transport de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport) - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2606) : difficulté de légiférer sur la grande distribution - **Après l'art. 42** : soutient l'amendement n° 820 de M. André Vézinhét (légalisation de l'application de la délibération instituant et fixant le versement transport sur le périmètre étendu de la communauté d'agglomération) - **Art. 45** (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens*) (p. 2609, 2610) : son amendement n° 822 : possibilité de créer des autorités organisatrices des transports de voyageurs en Ile-de-France ; adopté - **Après l'art. 46** (p. 2613, 2614) : intervient sur l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la région autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France). Problème de la pacification des éventuelles compétitions entre la RATP et la SNCF. Position de la commission européenne en faveur de l'ouverture des marchés des transports à la concurrence. Risque de dépôt de plainte contre la France auprès de la Cour de justice européenne. (p. 2617) : sa perplexité face aux dangers d'une ouverture plus grande à la concurrence. Se déclare favorable à l'amendement n° 1058 précité du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2735) : son amendement, soutenu par M. André Vézinhét, n° 823 : élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF ; devenu sans objet. (p. 2737) : son amendement n° 825 : suppression de l'alinéa précisant que la présidence du comité des partenaires du transport public est assurée par le président du conseil régional d'Ile-de-France ; adopté - **Après l'art. 49** (p. 2738) :

se déclare opposé à l'amendement n° 644 de M. Roger Karoutchi (identification de l'activité voyageurs de la SNCF dans les comptes d'exploitation lors de la rédaction des conventions avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF). Salue l'existence d'une comptabilité analytique à la SNCF - **Art. 50 bis (réduction tarifaire)** (p. 2740) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression n° 316 de la commission et n° 645 de M. Charles Descours, et favorable à l'amendement n° 973 de M. Pierre Lefebvre (extension de l'application aux demandeurs d'emploi de la réduction tarifaire sur le réseau ferroviaire utilisé pour les liaisons d'intérêt régional) - **Art. 51 (transfert des compétences ferroviaires aux régions)** (p. 2744) : se déclare opposé à l'amendement n° 317 de la commission (suppression de l'alinéa exposant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine du service public des transports) - **Avant l'art. 52** (p. 2747) : intervient sur l'amendement n° 608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi). Son accord sur le fond et son opposition sur la forme.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62 (statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC)** (p. 2820) : intervient sur l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété). Problème de la comptabilisation des logements ayant fait l'objet d'une accession sociale à la propriété dans le contingent des logements sociaux - **Art. 67 (constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social)** (p. 2844) : se déclare opposé à l'amendement n° 361 de la commission (nouvel intitulé de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS : caisse de garantie du logement social, CGLS).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2939, 2940) : sur l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites), son sous-amendement n° 1131 : possibilité de procéder à certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes lorsque le site est dégradé par une intense fréquentation touristique ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2943, 2944) : texte novateur et refondateur. Transfert de la responsabilité des services ferroviaires régionaux de voyageurs aux régions. Réforme de fond du droit de l'urbanisme. Remerciements aux rapporteurs. Renforcement de la coopération transfrontalière décentralisée dans les domaines de l'urbanisme et de l'économie. Approfondissement de la décentralisation. Renforcement de la démocratie participative. Amélioration du fonctionnement des copropriétés. Désaccords sur certaines modifications du code de l'urbanisme. Mixité sociale et demande de la population en matière de logements locatifs. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi amendé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5234, 5236) : adaptation de l'urbanisme aux nouvelles réalités de l'occupation spatiale de notre territoire. Egal accès de tous les Français à l'ensemble du territoire. Coopération intercommunale. Approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration. Opposition de la majorité sénatoriale à une grande majorité des mesures proposées. Soutien du groupe socialiste au Gouvernement et maintien des positions affirmées en première lecture. Conception des cartes communales - **Art. 1er (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales)** (p. 5252) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU) - **Art. 4 (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales)** - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme (régime juridique des**

cartes communales) (p. 5283, 5285) : son amendement n° 245 : nouvelle rédaction de cet article réservant son application aux petites communes rurales ; devenu sans objet. Se déclare opposé à l'amendement n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture). Autorisation de construction dans les hameaux de montagne - **Art. 16 (projet architectural et paysager des lotissements)** (p. 5293) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 240 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour le conseil municipal de décider que les autorisations et actes relatifs au lotissement sont délivrés au nom de l'Etat) - **Art. 20 quater A (incompatibilité des fonctions des architectes des Bâtiments de France)** (p. 5301, 5302) : son amendement n° 246 : nouvelle rédaction de cet article ; retiré. Votera l'amendement n° 77 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 5316, 5319) : le groupe socialiste votera contre les amendements n° 92, n° 93, n° 95, n° 96, n° 98 et n° 99 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), et pour l'amendement n° 97 de la commission (prise en compte des lits des logements-foyers et des places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale dans des conditions fixées par décret) - **Art. 30 (budget prévisionnel, plan comptable et compte séparé du syndicat)** (p. 5330) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 258 de Mme Odette Terrade (constitution d'un fonds de prévoyance spécifique pour travaux) - **Art. 31 (copropriétés en difficulté)** (p. 5332, 5333) : soutient l'amendement n° 249 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées). Son amendement n° 248 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 67 (constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social)** - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation (statut et compétences de la caisse)** (p. 5356) : se déclare opposé à l'amendement n° 144 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336) (cohérence d'ensemble des services ferroviaires)** (p. 5417, 5419) : se déclare favorable à l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5421, 5422) : retour au texte voté par le sénat en première lecture. Refus par la majorité sénatoriale de la mise en oeuvre du droit au transport. Le groupe socialiste s'opposera au texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Art. 4 (dispositions sur les infrastructures routières)** (p. 5779) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'urbanisme (p. 6980, 6981) : conséquences de la suppression du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France, FARIF.

Volet urbanisme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Evolution des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales au titre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Décrets d'application de la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer. Place des architectes dans le cadre de la réforme du droit de l'urbanisme. Difficile conciliation entre les activités agricoles et les dispositions de la loi "littoral". A titre personnel est favorable à l'adoption des crédits de l'urbanisme. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7018) : création de corridors européens ferroviaires. Nécessité d'investissements lourds, rapides et importants.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7237, 7238) : mise en oeuvre des lois adoptées dans le domaine de l'aménagement du territoire. Délai de publication des décrets de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Caractère structurant des services d'intérêt général. Schéma des services collectifs de l'information et de la communication. Le groupe socialiste votera les crédits de l'aménagement du territoire.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion de la résolution** (p. 7883, 7884) : soutient les amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1 (nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation) et, de repli, n° 2, n° 3 et n° 4. Caractère inacceptable de la proposition présentée par la commission. Sous-estimation des conséquences sur l'emploi et l'aménagement du territoire. Soutient les propositions du Parlement européen. Attachement au service postal universel. Principe de péréquation tarifaire. Prix unique du timbre. Contenu du service universel. Reconnaissance européenne des services d'intérêt général.

BELOT (Claude), sénateur (Charente-Maritime) UC-R.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Vice-président de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 392 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 161 (1999-2000)] (18 janvier 2000) - **Audiovisuel**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le financement de l'audiovisuel public [n° 162 (1999-2000)] (18 janvier 2000) - **Audiovisuel**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Culture - Presse [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 10] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Culture - Communication audiovisuelle [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 9] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 40, 42) : création d'une société nouvelle, France Télévision, insérée dans une holding. Poids financier des groupes audiovisuels français et américains. Unanimité du groupe de travail de la commission des finances sur la nécessité du maintien d'un audiovisuel public fort. Souhaite un bon niveau de capitalisation pour France Télévision. Evolution du produit de la redevance. Question des droits audiovisuels : exportation des produits audiovisuels français à l'étranger, exemple de "Fort Boyard". Transparence en matière de ressources des chaînes. Emergence des télévisions locales : soutien par les collectivités locales. Nécessité d'une réussite française dans l'audiovisuel.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 159) : son amendement, soutenu par M. Hubert Haenel, n° 115 : indication d'un budget prévisionnel pour les sociétés de programmes et de moyens en annexe du projet de loi de finances ; adopté - **Avant l'art. 7 bis** (p. 172) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 116 : obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques ; retiré - **Art. 17 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 215) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 117 : possibilité pour les associations et les sociétés d'économie mixte de faire acte de candidature pour exploiter un service de télévision hertzienne ; adopté - **Avant l'art. 26 bis** (p. 257, 259) : ses amendements, soutenus par M. Alain Joyandet, n° 118 : possibilité pour les départements et les communes d'apporter des aides aux télévisions locales et à certaines entreprises de production audiovisuelle ; rejeté ; et n° 119 : possibilité pour les télévisions locales d'accéder aux aides de l'Etat ; adopté.

Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - (5 juin 2000) - **Art. 21 (conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 3546) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° 181 : suppression de la disposition permettant au CSA de faire figurer dans les conventions des services de télévision des obligations relatives aux services associés aux programmes de télévision diffusés ; devenu sans objet.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6808) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-100 : application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique ; adopté. (p. 6810, 6811) : nécessité d'une reconversion énergétique.

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7079, 7081) : inadéquation de la loi Bichet de 1947 à la situation actuelle des Nouvelles Messageries de la presse parisienne, NMPP. Difficultés de l'agence France-Presse : mission de M. Giully. Prix du papier. Fonds de modernisation de la presse. Augmentation des crédits de l'audiovisuel. Avènement du numérique : nécessité pour l'audiovisuel public français d'avoir les moyens de vivre. Groupe de travail sénatorial. Diminution des recettes publicitaires sur les chaînes publiques. Capital de France Télévision. Télévision de proximité. Propose le rejet des crédits budgétaires consacrés à la communication audiovisuelle - **Examen des crédits - Art. 46** (*répartition, entre les organismes du secteur public et de la communication audiovisuelle, des ressources publiques affectées au compte spécial n°902-15*) (p. 7099) : son amendement de suppression n° II-17 ; adopté - **Après l'art. 46** (p. 7101, 7103) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques). Groupe de travail parlementaire sur l'audiovisuel public. Service de la redevance de Rennes. (p. 7104) : s'oppose à l'amendement n° II-36 de M. Pierre Laffitte (institution d'un fonds alimenté par les recettes tirées de la cession des licences d'attribution des fréquences hertziennes) - **Lignes 40 et 41 de l'état E** (p. 7105, 7106) : avis défavorable de la commission sur ces deux lignes.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 duovicies** (p. 7740) : son amendement n° II-87 : maintien à 0,5 % du taux de la cotisation minimale professionnelle pour les entreprises de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ; retiré.

BERCHET (Georges), sénateur (Haute-Marne) RDSE.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de

cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports terrestres [n° 94 (2000-2001) tome 18] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les transports terrestres (p. 7006, 7007) : préoccupation due à la disparition du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Objectif de doublement du fret d'ici à 2010. Libéralisation du rail. Situation du réseau à grande vitesse. Electrification de la totalité du réseau SNCF. Endettement de la SNCF et de Réseau ferré de France, RFF. Situation de la RATP. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits des transports terrestres.

BERGÉ-LAVIGNE (Maryse), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Monnaies et médailles [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 41] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - (23 mai 2000) - Art. 1er bis (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3021, 3022) : son amendement de suppression n° 243 ; rejeté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 15** (p. 3833) : son amendement, soutenu par Mme Danièle Pourtaud, n° 95 : instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2 (aménagement du barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6531) : création d'emplois par le biais des 35 heures - **Après l'art. 2** (p. 6549, 6550) : soutient l'amendement de M. Marc Massion n° I-227 (élargissement du champ de la réduction d'impôt accordée aux salariés d'une entreprise souscrivant au capital initial ou aux augmentations de capital à l'investissement dans l'économie solidaire).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6578) : se déclare opposée à l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-150 (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans). - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6587, 6588) : exigence par l'actionnariat d'un taux de rentabilité de plus en plus élevé - **Après l'art. 4** (p. 6596, 6597) : son amendement, soutenu par M. Marcel Debarge, n° I-114 : instauration de la taxe Tobin ; rejeté. (p. 6601) : cheminement international du principe de la taxe Tobin. Opposition aux mouvements spéculatifs de capitaux.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (4 décembre 2000) - En remplacement de M. Claude Lise, rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7200, 7201) : budget en progression. Traduction budgétaire des réformes engagées. Création d'un service de la communication et d'un service des relations internationales. Pratique de la "transversalité". Consultation régulière des conseils économiques et sociaux régionaux, CESR. La commission des finances propose l'adoption de ces crédits.

Budget annexe des monnaies et médailles

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7539, 7540) : infléchissement de 14 % du budget. Baisse de l'activité de frappe de la monnaie. Objectif d'équilibre budgétaire non atteint. Opérations complémentaires au programme de frappe de l'euro. Logique de compétition. Diminution des prévisions de recettes. Nécessité d'une maîtrise des dépenses. Problème du laminage-fonderie de Pessac. Devenir administratif de la direction des monnaies et médailles. La commission des finances propose l'adoption de ce budget.

BERNADAUX (Jean), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) (JO Lois et décrets du 15 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement scolaire [n° 93 (2000-2001) tome 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement scolaire (p. 7371, 7373) : progression des crédits. Créations d'emplois. Mise en oeuvre tardive des nouveaux programmes de l'école primaire. Rénovation du collège. Réforme controversée du lycée. Violence scolaire. Avenir des aides-éducateurs. La commission des affaires culturelles émet un avis défavorable sur les crédits de l'enseignement scolaire.

BERNARD (Jean), sénateur (Marne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 21 janvier 2000).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 411 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6165) - Ministère : Agriculture - *Crise de la "vache folle"* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6166) - **Maladies du bétail**

Questions orales sans débat :

n° 844 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3246) - Ministère : Equipement - *Réglementation du transport de marchandises par les taxis* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4387) - **Taxis**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième**

lecture [n° 0286 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3447) : intervient sur l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 3455) : son amendement n° 146 : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil ; devenu sans objet - **Après l'art. 6** (p. 3510) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public).

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture** [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 24** (*règles relatives au transport de gibier*) (p. 4317) : son amendement, soutenu par M. Pierre Martin, n° 65 : modalités de transport du gibier à une période pendant laquelle la chasse n'est pas ouverte ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 4436) : intervient sur l'amendement n° 121 de M. Michel Pelchat (modification de l'article L. 321-5 du code de la propriété intellectuelle, de préférence à l'article 1855 du code civil).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural*) (p. 6076) : son amendement n° 103, identique à l'amendement n° 62 de M. Philippe Arnaud (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) ; adopté - **Art. 6** (*simplification du calcul de l'assiette de la CSG sur les revenus professionnels des exploitants agricoles - art. L. 136-4 et L. 136-5 du code de la sécurité sociale*) (p. 6078) : son amendement de coordination n° 104, identique à l'amendement de coordination n° 64 de M. Philippe Arnaud ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7010, 7011) : nécessité d'une politique visionnaire et audacieuse en matière de transport. Insuffisance des crédits de paiement affectés aux routes nationales. Collaboration de l'Etat avec les collectivités locales. Problème de la RN 4 Paris-Strasbourg.

BERNARDET (Daniel), sénateur (Indre) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

BESSE (Roger), sénateur (Cantal) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 740 (*JO Débats* du 3 mars 2000) (p. 1165) - Ministère : Aménagement du territoire - *Suppression de services publics* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1603) - **Services publics**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7232, 7233) : variation du budget de l'aménagement du territoire. Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Réforme des zonages. Plates-formes d'initiative locale. Suppression du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Réforme de la prime d'aménagement du territoire, PAT.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7443, 7444) : Conseil national de l'enseignement agricole : développement de l'enseignement public au détriment de l'enseignement privé. Originalité de l'enseignement agricole. Remise en cause de la paix scolaire. Conséquences de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB, sur la filière bovine. Difficultés des éleveurs du Massif central. Agrément des laboratoires d'analyses pour le dépistage de l'ESB en région Auvergne.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Art. 27 quinquies** (*extension du régime du mécénat aux dons à des organismes à gestion désintéressée qui versent des aides aux entreprises en difficulté et aux PME indépendantes*) (p. 7997) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° 44 : déduction fiscale pour les aides à la reprise d'entreprises dans les zones rurales et les zones défavorisées ; rejeté.

BESSON (Jean), sénateur (Drôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Energie [n° 94 (2000-2001) tome 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 900 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4841) - Ministère : Logement - *Réforme de l'aide personnalisée au logement* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5979) - **Aide personnalisée au logement (APL)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité** - *Nouvelle lecture* [n° 0174 (1999-2000)] - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 284, 285) : volonté du Gouvernement d'un nouveau service public à la française pour l'organisation de l'électricité. Prérogatives des collectivités territoriales, autorités concédantes des réseaux publics de distribution. Hommage à l'action d'EDF à la suite de la tempête. Importance de l'électricité dans la société et dans l'activité économique. Avec le groupe socialiste, favorable à la rédaction de l'Assemblée nationale - **Art. 21 (atteinte à la sécurité des réseaux)** (p. 311) : son amendement n° 40 : mise en oeuvre de la procédure exceptionnelle ; retiré au profit de l'amendement n° 51 de la commission (place des autorités concédantes et des distributeurs non nationalisés dans les commissions de concertation).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6966, 6967) : progression du budget du tourisme. Volonté du Gouvernement de redynamiser ce secteur. Développement territorial du tourisme. Modernisation et rénovation du parc hôtelier. Priorité forte en faveur du social et de l'emploi. Effort marqué en faveur des actions de promotion de la France à l'étranger. Problème du tourisme des jeunes. Le groupe socialiste votera ce budget.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'énergie (p. 7550, 7551) : bouleversements du marché de l'énergie. Souci d'une véritable indépendance énergétique. Protocole de Kyoto. Application de la loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Moyens dévolus à la commission de régulation de l'électricité, CRE. Assurances demandées au Gouvernement par la commission. Développement des mécanismes de marché dans le secteur de la vente et de l'achat d'électricité. Position du Gouvernement sur la création d'une bourse de l'électricité. Problème de l'éventuelle ouverture du capital de Gaz de France. Procédure d'infraction engagée par la Commission européenne pour défaut de transposition de la directive gaz. Interrogation relative à la hausse de l'intensité énergétique du secteur des transports. Préoccupation concernant l'avenir du nucléaire et le sort de l'Institut de protection et de sûreté nucléaires. Retraitement des déchets nucléaires.

Enfouissement des lignes électriques. Procédure de classement des lignes. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de l'énergie.

BESSON (Louis), *secrétaire d'Etat au logement*.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 357 de M. Jean-Pierre Cantegrit : **Sécurité routière** (*Sécurité routière*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3794).

n° 359 de Mme Yolande Boyer : **Pollution et nuisances** (*Pompage de l'Erika*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3795).

n° 399 de M. Pierre Hérisson : **Autoroutes** (*Travaux de l'autoroute A 41*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5948).

Questions orales sans débat :

n° 709 de M. Charles Descours : **Enseignants** (*Absence de professeurs dans l'Isère*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2026).

n° 743 de M. Philippe Richert : **Pollution et nuisances** (*Toxicité de la cargaison de l'Erika*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2029).

n° 756 de M. Jean-Pierre Raffarin : **Piscines** (*Installation de matériels de sécurité autour des piscines à usage privatif*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1791).

n° 758 de M. Jacques Legendre : **Communes** (*Rattachement administratif des communes de Boursies, Doignies et Moevres*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2024).

n° 774 de M. Bernard Joly : **Conseil économique et social** (*Absence de représentation équilibrée au sein du Conseil économique et social*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2028).

n° 775 de M. René Marquès : **Sports** (*Situation des opérateurs des activités physiques et sportives*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2027).

n° 777 de M. Patrice Gélard : **Etablissements scolaires** (*Rattachement des écoles du canton de Goderville à l'inspection académique d'Yvetot*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3876).

n° 821 de M. Paul Blanc : **Union européenne** (*Programme d'aides communautaires*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3879).

n° 823 de M. Aymeri de Montesquiou : **Union européenne** (*Demande de simplification administrative des mesures communautaires*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3878).

n° 825 de Mme Danièle Pourtaud : **Baux de locaux d'habitation** (*Reconduction des baux de locataires en situation précaire*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3877).

n° 881 de M. René Marqués : **Police municipale** (*Régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi de police municipale*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5694).

n° 887 de M. Christian Bonnet : **Logement (financement)** (*Aide à la construction pour les insulaires*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5693).

n° 900 de M. Jean Besson : **Aide personnalisée au logement (APL)** (*Réforme de l'aide personnalisée au logement*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5979).

n° 910 de M. Bernard Piras : **Eau et assainissement** (*Financement des réseaux de distribution d'eau potable*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5980).

n° 913 de M. Joseph Ostermann : **Sécurité publique** (*Financement des services d'incendie et de secours*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5981).

n° 918 de M. Jean-Marie Poirier : **Police** (*Contenu des conventions de coordination policière*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5982).

n° 930 de M. Christian Demuynck : **Etat civil** (*Suppression des fiches d'état civil et justificatifs de domicile*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5695).

n° 931 de M. Lucien Lanier : **Délinquance** (*Petite délinquance à Vincennes et Saint-Mandé*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5983).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 461, 462) : future présidence française du Conseil des ministres européens. Délai entre le dépôt et la discussion de ce texte. Densité du calendrier parlementaire et nécessité d'une concertation avec les professions concernées. Naufrage de l'Erika. Sécurité du transport maritime. Amélioration des conditions de travail et des qualifications des marins. Mise en place d'un système européen de surveillance maritime. Responsabilité financière des pollueurs. Suppression des charges de courtiers maritimes. Francisation des navires. (p. 463, 464) : harmonisation des licences des personnels navigants entre les pays de l'Union européenne. Dispositions relatives aux transports routiers de voyageurs. Développement du transport par voie d'eau. Principe du régime de la liberté d'affrètement. Formation des prix. Demande l'adoption de ce projet de loi. (p. 474, 475) : hommage au travail du rapporteur. Courtiers maritimes. Label "d'euconstructivité". Concertation avec les professions concernées. Sanctions en cas de prix trop faibles. Travaux du Parlement. Contrôle réalisé dans les ports.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 513, 515) : tensions liées à l'accueil des gens du voyage. Débat en novembre 1998 au congrès de l'Association des maires de France. Article 28 de la loi du 31 mai 1990 portant création d'un schéma départemental d'accueil. Difficultés de mise en oeuvre. Equilibre nécessaire des droits et devoirs des collectivités territoriales, des gens du voyage et de l'Etat. Contenu de ce texte : nouvelle définition du schéma départemental d'accueil ; approbation de ce schéma par le

préfet et le président du conseil général ; réalisation et gestion intercommunales des aires d'accueil ; subventions de l'Etat pour les investissements et la gestion des aires ; renforcement des pouvoirs des maires et des juges en cas de stationnement illicite ; création de "terrains familiaux". Objectif de cohabitation harmonieuse des différentes composantes de la population. (p. 538, 541) : remerciements aux différents intervenants. Evocation de situations difficiles. Son expérience de maire. Difficulté d'établir le dialogue. Misère de certains groupes : exemple d'une famille yéliche alsacienne. Département des Yvelines. Retard dans l'examen de ce texte. Travaux de la commission animée par M. Delamon. Décentralisation. Commission nationale consultative des gens du voyage. Création d'aires d'accueil et évaluation des coûts. Liberté constitutionnelle d'aller et venir. Mise en place de dispositifs tendant à lutter contre les occupations illégales : intervention rapide du juge ; référé d'heure à heure ; mise en oeuvre des décisions d'expulsion. Référence à l'humanisme. Financement de l'Etat - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 543, 545) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Dominique Braye (remplacement de la conception d'accueil par celle de stationnement) et à l'amendement n° 28 de la commission saisie pour avis (définition des résidences mobiles des gens du voyage comme des résidences principales mobiles). Sur les amendements de la commission, intervient sur le n° 1 (définition juridique des termes "résidence mobile") et s'oppose au n° 2 (introduction dans ce texte d'un schéma national définissant les conditions d'accueil des gens du voyage lors de grands rassemblements) ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 56 de M. Dominique Braye qui le modifie. (p. 546, 548) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 3 (prise en compte pour l'élaboration de ce schéma d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante) et pour le n° 5 de clarification rédactionnelle, intervient sur le n° 4 (recensement des terrains familiaux) et s'oppose au n° 6 de coordination. S'oppose aux amendements n° 37 de Mme Yolande Boyer (préservation des espaces terrestres, maritimes et lacustres) et n° 46 de M. Jean-Claude Carle (élaboration de ce schéma uniquement par le représentant de l'Etat dans le département et les communes) ainsi qu'aux amendements de la commission n° 7 (suppression de la faculté pour le représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental) et n° 8 (suppression du caractère opposable de ce schéma).

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 1er (suite)** (p. 558, 561) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 9 de précision et s'oppose au n° 11 (maintien de la coordination régionale des schémas départementaux pour l'Ile-de-France et instauration de commissions interdépartementales dans les autres régions). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 10 de la commission et n° 38 de M. Jean-Claude Peyronnet (élargissement de la composition de la commission consultative des gens du voyage) ainsi qu' à l'amendement n° 39 de M. Serge Lagauche (mise en demeure par le préfet de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de l'aire d'accueil). Rejet de cet article par la majorité sénatoriale. Jurisprudence du Conseil constitutionnel confirmant la libre administration des collectivités territoriales dans le respect des lois de la République. Demandra une seconde délibération sur cet article - **Après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (mise en oeuvre par le représentant de l'Etat dans le département des orientations fixées par le schéma national pour l'accueil des grands rassemblements) - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 562, 564) : sur l'amendement de clarification n° 40 de M. Jean-Claude Peyronnet qu'il accepte, son sous-amendement n° 73 ; rejeté. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 14 (prolongation à la demande de la commune et après avis de la commission consultative départementale du délai de mise en oeuvre de ce schéma en cas de difficultés techniques ou procédurales) et au n° 13 (suppression du seuil de

5 000 habitants pour la mise en application des prescriptions du schéma d'accueil) ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 29 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les communautés de petites communes de se substituer à leurs membres pour la mise en oeuvre de ce schéma). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 48 de Mme Odette Terrade et n° 57 de M. Jacques Legendre (dispense de l'obligation de participer à l'accueil permanent des gens du voyage défini par le schéma départemental, pour les communes disposant d'emplacements susceptibles d'être occupés temporairement lors de grands rassemblements) - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) (p. 566, 569) : s'oppose aux amendements de la commission n° 15 (suppression de ce pouvoir) et n° 16 de conséquence ainsi qu'à l'amendement n° 49 de Mme Odette Terrade (intervention obligatoire de l'Etat en cas de refus d'une commune de participer à la mise en place du schéma départemental d'accueil). Application des lois de la République. Entretien des aires d'accueil - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 570, 571) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Patrick Lassourd (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Accepte l'amendement de précision n° 17 de la commission. (p. 572) : invoque l'article 40 de la Constitution pour les amendements identiques n° 47 de M. Jean-Claude Carle et n° 50 de Mme Odette Terrade (suppression d'un plafonnement des dépenses fixé par décret) ainsi que pour l'amendement n° 18 de la commission (attribution de subventions exceptionnelles pour réparer les dommages causés par les gens du voyage sur des sites classés ou inscrits) - **Après l'art. 4** (p. 573) : invoque l'article 40 de la Constitution pour l'amendement n° 60 de M. Auguste Cazalet (participation de l'Etat aux travaux engagés par les communes pour interdire l'accès des sites naturels classés à tout véhicule) - **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) (p. 575, 576) : accepte les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 41 (versement de cette aide sous réserve de la conformité aux normes techniques de l'aire d'accueil) et n° 42 (versement de cette aide liée à un entretien satisfaisant de cette aire). Financement par la caisse nationale d'allocations familiales des mesures touchant à l'accueil et à l'habitat des familles. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 19 (remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue) et invoque l'article 40 de la Constitution pour le n° 20 (augmentation du montant de l'aide forfaitaire) - **Art. 6** (*organisation des interventions sociales relatives aux gens du voyage*) (p. 577) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 21 de clarification de la commission et n° 62 de M. Dominique Braye (mutualisation des coûts de fonctionnement des aires d'accueil) - **Après l'art. 6** (p. 578) : demande le retrait de l'amendement n° 51 de Mme Odette Terrade (abrogation de la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe) - **Art. 7** (*majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF*) (p. 579, 580) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean-Claude Peyronnet (majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil). Abondement de la DGF. Son amendement n° 74 : référence aux conditions de la convention prévue à l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ; adopté - **Art. 8** (*dispositions modifiant le code de l'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (soumission de la délivrance d'une autorisation d'aménagement de terrains familiaux au respect des règles du plan d'occupation des sols ou des règles générales d'urbanisme) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 581, 584) : son amendement n° 68 : nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé ; rejeté. Avis du Conseil d'Etat sur la codification de ces dispositions. Détermination du Gouvernement de mieux maîtriser les occupations illégales. Engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris

en urgence par un maire. (p. 588) : s'oppose aux amendements de la commission n° 24 (nouvelle rédaction du premier paragraphe codifiant les dispositions proposées dans le code général des collectivités territoriales et permettant au maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors des aires aménagées dès la réalisation de celles-ci) et n° 25 (nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public) ainsi que, sur ce dernier, aux sous-amendements de M. Michel Charasse n° 69 (possibilité pour le maire, même si le terrain n'appartient pas à la commune, de saisir le tribunal de grande instance à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques), n° 70 (engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire), n° 71 (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue ou non), n° 72 (recouvrement des frais d'astreinte en fonction des éléments recueillis à partir des plaques d'immatriculation des véhicules) et au sous-amendement n° 30 de M. Nicolas About (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien à usage industriel, commercial ou professionnel). Accepte le sous-amendement n° 45 de M. Jean-Claude Peyronnet (obligation pour les aires aménagées dans des communes non inscrites au schéma départemental de satisfaire aux normes techniques) déposé sur son amendement n° 68 précité. S'oppose aux amendements de M. Philippe Darniche n° 31 (possibilité de faire procéder à l'immobilisation ou à la mise en fourrière des véhicules tracteurs de résidences mobiles dans l'attente de la décision du juge), n° 32 (raccourcissement du délai d'obtention du référé), n° 33 (obligation pour le préfet de faire exécuter la décision judiciaire), n° 34 (immédiateté de cette décision) et n° 35 (rehaussement du niveau de la contravention en cas de stationnement irrégulier de caravanes). S'oppose également à l'amendement n° 26 de conséquence de la commission ainsi qu'aux amendements n° 52 de Mme Odette Terrade (non-application de ces dispositions aux personnes propriétaires du terrain sur lequel elles stationnent), n° 63 de M. Dominique Braye (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien) et n° 64 de M. Patrick Lassourd (expulsion en cas d'occupation illicite d'équipements ou d'installations sportives, culturelles ou de loisirs appartenant au domaine public ou au domaine privé des collectivités). Débat au Sénat de la proposition de loi relative aux délits non intentionnels - **Après l'art. 9** (p. 602, 604) : demande le retrait de l'amendement n° 65 de M. Dominique Braye (impossibilité d'invoquer le droit au logement pour justifier d'une occupation illicite de terrain ou d'une construction d'habitation en zone non constructible). S'oppose à l'amendement n° 66 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime) - **Art. 9 bis** (*hébergement des gens du voyage dans le cadre d'emplois saisonniers*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Après l'art. 10** (p. 605) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Philippe Darniche (organisation d'un recensement des populations composant la communauté des gens du voyage au plus tard un an après la promulgation de cette loi) et n° 67 de M. Dominique Braye (publication tous les cinq ans par la commission nationale consultative des gens du voyage d'un rapport statistique et sociologique des gens du voyage) - **Seconde délibération - Art. 1er** (p. 607) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par le Sénat au cours de sa première délibération dans une nouvelle rédaction intégrant les amendements adoptés).

Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)] - (23 mars 2000) - Discussion générale (p. 1515, 1517) : rappel des lignes de force de ce texte. Préférence du terme "accueil" au terme de "stationnement". Emergence d'autres problèmes. Objectif du Gouvernement d'une cohabitation harmonieuse de toutes les composantes de la société sur le territoire national. Nécessité d'aménager des aires d'accueil en nombre suffisant. Carences du premier cadre législatif institué par l'article 28 de la loi du 31 mai 1990. Préférence de l'échelon départemental pour l'analyse des besoins et l'élaboration de réponses adaptées. Nécessité de trouver des terrains pour les grands rassemblements. Intercommunalité. Importance de fixer des délais. Soutien financier de l'Etat pour l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil. Prise en compte des places de caravanes pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Obligation d'une décision de justice pour toute expulsion. Souhaite un approfondissement du débat et un enrichissement du texte sans en altérer la cohérence. (p. 1521, 1523) : remerciements. Nécessité de rétablir des liens entre sédentaires et itinérants. Absence de méfiance du Gouvernement à l'égard des élus locaux. Disposition incitative prévue à l'article 4. Faculté du préfet de se substituer à une collectivité territoriale pour réaliser une aire d'accueil. Disposition similaire prévue dans la loi du 31 décembre 1990 relative aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées. Décision du Conseil constitutionnel du 30 mai 1990 sur la libre administration des collectivités territoriales dans le respect des lois de la République. Lassitude de certains élus. Priorité au dialogue et au volontariat. Utilisation de terrains militaires pour les grands rassemblements nationaux. Aires d'accueil des Yvelines. Mise en place par l'Etat d'un système de financement du fonctionnement des aires. Possibilité pour une commune de disposer de moyens renforcés dès qu'elle aura satisfait à ses obligations d'accueil sans attendre les autres communes du département. Objectif de ce texte de faire prévaloir une égalité de droits et de devoirs pour chacun - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 1524, 1528) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 1 (définition de la notion de "résidence mobile") et n° 9 (instauration d'une coordination régionale pour la région d'Ile-de-France), s'oppose aux n° 2 (instauration d'un schéma national d'accueil des gens du voyage pour assurer la coordination des grands rassemblements), n° 3 (suppression de l'obligation de faire figurer toutes les communes de plus de 5000 habitants dans le schéma départemental), n° 4 (recensement des autorisations d'aménagement des terrains familiaux délivrées en conformité avec l'article L. 443-3 du code de l'urbanisme), n° 5 (articulation du schéma national et du schéma départemental), n° 6 (suppression de la faculté reconnue au représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental), n° 10 (instauration d'une coordination interdépartementale pour les régions autres que l'Ile-de-France) ainsi qu'au n° 8 (composition de la commission consultative des gens du voyage) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 25 de M. Jean-François Humbert (suppression des représentants de la région). Intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (suppression du caractère opposable du schéma départemental) - **Art. 1er bis** (*pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département dans le cadre des grandes migrations traditionnelles des gens du voyage*) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (rétablissement du rôle de l'Etat dans le schéma national) - **Art. 2** (*obligations des communes*) (p. 1529) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 (rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture précisant l'obligation pour les communes quelle que soit leur taille de mettre en oeuvre les prescriptions du schéma départemental) et n° 13 (possibilité de délai supplémentaire pour la réalisation des aires en cas de difficultés techniques ou procédurales) - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 14 (suppression de ce pouvoir) et n° 15 de coordination - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 1530, 1532) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Caractère systématique de cet amendement. Invoque l'article 40 de la

Constitution pour l'amendement n° 27 de M. Jean-Claude Carle (suppression de la référence à un plafond de dépenses déterminé par voie réglementaire) - **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 17 (remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue) et invoque l'article 40 de la Constitution pour le n° 18 (fixation à 15000 francs minimum du montant de l'aide forfaitaire par place de résidence mobile) - **Art. 7** (*majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 1534) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil) - **Art. 8** (*dispositions modifiant le code de l'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (soumission de la délivrance d'une autorisation d'aménagement de terrains familiaux au respect des règles du plan d'occupation des sols ou des règles générales d'urbanisme) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 1535, 1536) : son amendement n° 29 : rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites du domaine public, limitation du pouvoir du maire en matière de stationnement illégal si le terrain n'appartient ni au domaine public ni à la commune et maintien de la non-codification de cet article dans le code général des collectivités territoriales ; rejeté. S'oppose aux amendements de la commission n° 21 (possibilité pour le maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors de l'aire aménagée dès la réalisation de celle-ci), n° 22 (rétablissement d'une procédure spécifique devant le juge administratif pour toute occupation du domaine public) et n° 23 de conséquence - **Après l'art. 9** (p. 1538) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Dominique Leclerc (transformation de l'infraction civile en infraction pénale pour un stationnement illicite). Proposition de créer une contravention de quatrième classe pour l'occupation illégale d'un terrain - **Art. 9 bis** (*hébergement des gens du voyage dans le cadre d'emplois saisonniers*) (p. 1539) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1540, 1541) : espère un rapprochement des points de vue en commission mixte paritaire. Qualification de délit. Circulaire aux juridictions pour l'application de l'ensemble de ces dispositions. Rôle du préfet. Possibilité d'intervention de l'Etat par substitution.

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - Discussion générale (p. 2082, 2085) : qualité de l'habitat. Rôle indispensable des aides au logement. Liberté de choix du logement et diversité de l'offre. Relèvement des plafonds de ressources pour l'accès au logement social. Problème de la transformation de certains quartiers d'HLM. Prêt à taux zéro. Réintégration dans le budget du financement de l'accession sociale à la propriété. Modernisation du 1% patronal. Statut du bailleur privé. Réforme de la caisse de garantie du logement social, CGLS. Concertation entre organismes d'HLM et locataires. Aides financières à la réhabilitation du parc privé. Amendement du Gouvernement sur le logement décent. Réforme de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH.

- Suite de la discussion - (27 avril 2000) - Discussion générale (suite) (p. 2160, 2165) : remerciements aux rapporteurs. Procédure d'urgence. Logique de décentralisation. Délivrance des permis de construire par les maires des communes dotées d'une carte communale. Prerogatives des préfets. Disponibilité et compétence des directions départementales de l'équipement, DDE, malgré leur manque de moyens. Pérennisation du financement par l'Etat des prêts à taux zéro. Existence d'une aide publique à l'accession à la propriété. Nécessité de légiférer sur le logement locatif social, seul domaine posant problème. Détermination du seuil de 20 % de logements sociaux. Choix de l'échelon infra-communal plutôt que l'échelon de

l'agglomération. Plan local d'aménagement, PLA, construction-démolition. Prêt pour les constructeurs d'HLM amortissable en 50 ans. Situation du Mantois. Reconstitution urbaine de qualité. Création d'un lien entre l'urbain et le rural. Thème de la coopération transfrontalière. Constructibilité des zones de montagne : exemple de la Haute-Savoie. S'en remettra à la sagesse du Sénat pour les principaux amendements déposés sur les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme - **Titre Ier** (*renforcer la cohérence des politiques urbaines*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 201 de la commission et n° 59 de la commission des lois saisie pour avis (changement d'intitulé : renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales) - **Avant l'art. 1er** (p. 2166, 2167) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Paul Hugot n° 620 (reconnaissance du sous-sol dans le code de l'urbanisme) et n° 621 (création d'une agence de valorisation du sous-sol) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2169, 2171) : création des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols par la loi d'orientation foncière de 1967. Objectif actuel de recomposition des agglomérations. Soumission des schémas de cohérence territoriale à une enquête publique. Mise en place d'outils nouveaux. Diminution des contentieux. Demande le retrait des amendements identiques n° 202 de la commission, n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU) - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2172, 2180) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, demande le retrait du n° 4 (suppression de la référence au respect des objectifs du développement durable), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 (prise en compte des sources d'énergie dans les documents d'urbanisme) et s'oppose au n° 7 (utilisation équilibrée plutôt qu'économie des espaces urbains et naturels), n° 9 identique à l'amendement n° 66 de la commission des lois saisie pour avis (substitution de la notion de maîtrise à la notion de limitation de la circulation automobile) et n° 10 (intégration de la notion de création architecturale au titre de la qualité de construction). Sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'oppose au n° 61 (précision selon laquelle les documents d'urbanisme détermineront les conditions de prise en considération des principes énoncés), accepte le n° 62, identique à l'amendement n° 203 de la commission (mention d'un rééquilibrage de l'aménagement de l'espace urbain et rural), s'oppose au n° 64, identique à l'amendement rédactionnel n° 205 de la commission et accepte le n° 65 identique à l'amendement n° 206 de la commission (référence à une utilisation équilibrée de l'espace). Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 204 (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale) modifié par le sous-amendement n° 63 de la commission des lois saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 207 (intégration du droit du sous-sol dans le code de l'urbanisme) et accepte le n° 208 (application des dispositions de cet article aux directives territoriales d'aménagement). Demande le retrait de l'amendement n° 942 de M. Gérard Le Cam (intégration dans les documents d'urbanisme des conditions du développement de l'offre en moyens de transport collectif adaptés aux besoins) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme** (*participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2181, 2183) : s'oppose aux amendements identiques n° 209 de la commission et n° 67 de la commission des lois saisie pour avis (obligation d'information mise à la charge du représentant de l'Etat sans effet de blocage des procédures engagées par les communes ou leurs groupements), ainsi que sur celui-ci, au sous-amendement n° 576 de M. Ambroise Dupont. Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 210 (transmission aux communes des études techniques dont dispose l'Etat en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement) et s'oppose au n° 212 (synthèse des informations portées à la connaissance

des communes annexée au dossier d'enquête publique). Accepte les amendements identiques n° 211 de la commission et n° 68 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la mise à disposition du public du "porter à connaissance") - **Paragraphe additionnel après l'art. L. 121-3 du code de l'urbanisme** (p. 2184) : son amendement n° 1044 : changement de statut des agences d'urbanisme en groupements d'intérêt public, GIP, et rappel de leur mission de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme ; adopté - **Art. L. 121-4 du code de l'urbanisme** (*personnes morales compétentes pour être associées à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2185) : accepte l'amendement n° 13 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des organisations représentatives des usagers sur les documents d'urbanisme) - **Après l'art. L. 121-4 du code de l'urbanisme** (p. 2186) : s'oppose à l'amendement n° 909 de M. Pierre Hérisson (rétablissement de la compétence des chambres consulaires pour la réalisation des études économiques préalables aux documents prévisionnels d'organisation commerciale) - **Art. L. 121-5 du code de l'urbanisme** (*consultation des associations locales d'usagers et des associations agréées*) (p. 2187) : s'oppose aux amendements n° 14 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des représentants des propriétaires immobiliers, bailleurs et occupants) et n° 213 de la commission (consultation du conservatoire du littoral et, le cas échéant, du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et accepte l'amendement n° 69 de rectification de la commission des lois saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite)** - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2196, 2198) : s'oppose aux amendements identiques n° 214 de la commission et n° 70 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général) ainsi qu'au n° 943 de M. Gérard Le Cam (élargissement de la composition de la commission de conciliation aux présidents des conseils généraux). Examen dans la suite du texte d'assouplissements de la loi "montagne". (p. 2200, 2203) : s'oppose aux amendements de la commission n° 215 de coordination et n° 216 (effet suspensif de la saisine de la commission de conciliation), de M. Gérard Le Cam n° 944 (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration des documents d'urbanisme) et n° 945 (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation pour formuler des propositions concernant la localisation d'équipements publics relevant de la législation des installations classées), au n° 897 de M. Jean-Paul Amoudry (compétence de la commission de conciliation pour présenter des suggestions relatives à l'interprétation des dispositions particulières de la loi "montagne" et la compatibilité entre les plans d'occupation des sols, les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale) et estime le n° 577 de M. Ambroise Dupont satisfait par le dispositif réglementaire (possibilité pour la commission de conciliation de recueillir l'avis de tout organisme compétent). Accepte les amendements identiques n° 217 de la commission et n° 71 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la compétence de la commission de conciliation en matière de localisation d'équipements publics relevant de la législation des installations classées). Sur l'amendement de coordination de la commission n° 215, s'oppose au sous-amendement n° 1072 de M. Charles Revet (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration d'un document d'urbanisme) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement n° 578 de M. Ambroise Dupont (inscription des études d'urbanisme à la section investissements du budget des communes). (p. 2204, 2208) :

sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'oppose aux n° 72 de précision et n° 75 (compensation par la dotation globale de fonctionnement des dépenses supportées par les communes résultant de l'élaboration des nouveaux documents), accepte le n° 73 (rétablissement de la dénomination des services de l'Etat résultant de la loi d'orientation du 6 février 1992) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 74 (concertation des services de l'Etat avec les professionnels qualifiés). S'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 16 portant sur le même objet que le n° 75 précité de la commission des lois saisie pour avis et n° 17 (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1 000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes) ainsi qu'au n° 910 de M. Pierre Hérisson (responsabilité pour faute de l'Etat du fait de son activité de conseil dans l'élaboration de documents d'urbanisme) - **Art. L. 121-8 du code de l'urbanisme** (*effets des annulations contentieuses sur les documents d'urbanisme*) (p. 2209) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 894 de M. Jean-Paul Amoudry (restitution aux propriétaires des droits acquittés en cas d'annulation de plans d'occupation des sols) - **Art. L. 121-9 du code de l'urbanisme** (*décrets d'application du chapitre Ier*) (p. 2210) : s'oppose à l'amendement n° 1048 de la commission (suppression du B de cet article relatif aux pays dont les territoires sont soumis à une forte pression d'urbanisation) - **Après l'art. 1er** (p. 2211, 2213) : s'oppose à l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle). Identification des zones à la fois de montagne et de littoral par la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. Son implication dans l'élaboration de la loi "montagne". (p. 2216, 2218) : accepte les amendements identiques n° 787 de M. Pierre Mauroy et n° 911 de M. Pierre Hérisson (prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes, sous réserve de réciprocité). Initiative du président de la mission opérationnelle transfrontalière. (p. 2219) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 788 de M. Pierre Mauroy (participation des collectivités étrangères au capital des sociétés d'économie mixte locales concernées par la coopération transfrontalière en matière d'urbanisme) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2225, 2226) : souci d'allègement des procédures. Développement de l'enquête publique. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs). Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements n° 912 de M. Pierre Hérisson (intégration dans le SCT des éléments relatifs à l'implantation artisanale), n° 622 de M. Gérard César (prise en compte du développement des réseaux de télécommunications) et n° 729 de Mme Lucette Michaux-Chevry (ajout de dispositions visant à requalifier les centres des aires urbaines dévitalisées). S'oppose aux amendements n° 948 de M. Jean-Yves Autexier (obligation de définir les grands projets d'équipements et de services) et n° 946 de M. Gérard Le Cam (insertion des grands projets d'équipements et de services parmi les centres d'intérêt des SCT) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2230, 2233) : s'oppose aux amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis. Accepte les amendements portant sur le même objet n° 947 de M. Gérard Le Cam, n° 20 de M. Ladislav Poniatowski et n° 789 de M. Jean-Pierre Plancade (consultation de l'autorité organisatrice de transport) ainsi que le n° 790 de M. Claude Domeizel (dérogation à la règle des quinze kilomètres dès lors qu'existe une rupture géographique due à des circonstances naturelles). S'oppose aux amendements n° 730 de Mme Lucette Michaux-Chevry (suppression de l'alinéa

relatif à l'assimilation des schémas de cohérence territoriale aux schémas d'aménagement régionaux, SAR, des départements d'outre-mer et au schéma d'aménagement de la Corse) et n° 21 de M. Ladislav Poniatowski (report en 2007 de la date d'application de la mesure proposée) - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (*initiative de l'élaboration et périmètre du SCT*) (p. 2234, 2237) : accepte les amendements n° 78 (suppression de la concertation avec les populations concernées et de la notification de la délibération prescrivant l'élaboration du SCT à différentes personnes publiques) et n° 79 rédactionnel de la commission des lois saisie pour avis. Estime l'amendement n° 221 de la commission (suppression de la concertation avec les populations concernées) satisfait par les amendements n° 78 précité et n° 225 de la commission (définition par l'EPCI des contours et de la portée de la concertation avec les communes) et demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle le périmètre du SCT délimite un territoire présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux). S'oppose aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 80 rédactionnel, n° 81 (avis de la commission départementale de la coopération intercommunale), n° 82 identique à l'amendement n° 223 de la commission (majorité portée aux deux tiers des communes intéressées si elles ne sont pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI) et n° 83 identique à l'amendement n° 224 de la commission (précision selon laquelle, lorsqu'un organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre aura émis un avis défavorable, celui-ci ne pourra être inclus dans le périmètre d'un SCT qu'après avis conforme de la commission départementale de la coopération intercommunale) ainsi qu'à l'amendement n° 222 de la commission (prise en compte dans le périmètre du SCT des périmètres des plans d'exposition au bruit et des plans de prévention des risques naturels et prévisibles, PPR) - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (*organe compétent pour élaborer le SCT*) (p. 2238) : accepte l'amendement n° 225 de la commission (définition par l'EPCI des contours et de la portée de la concertation avec les communes) et s'oppose sur celui-ci au sous-amendement n° 84 de la commission des lois saisie pour avis. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 226 de la commission et n° 85 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la procédure de diagnostic urbain) ainsi que pour l'amendement n° 791 de M. Claude Domeizel (remplacement des mots "diagnostic urbain" par les mots "diagnostic territorial") - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2239, 2242) : s'oppose aux amendements identiques n° 580 de M. Ambroise Dupont et n° 915 de M. Pierre Hérisson (recherche d'une compatibilité entre les schémas de cohérence territoriale et les documents de protection ou de zonage d'intérêt environnemental préexistants) ainsi qu'aux amendements identiques n° 581 de M. Ambroise Dupont, n° 898 de M. Denis Badré et n° 914 de M. Pierre Hérisson (nécessité de demander l'avis de l'EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration des documents d'intérêt environnemental). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 582 de M. Ambroise Dupont et n° 913 de M. Pierre Hérisson (élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le représentant de l'Etat se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis) - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT*) (p. 2243, 2244) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 904 de M. Michel Souplet et n° 936 de M. Gérard César, aux amendements portant sur le même objet n° 23 et n° 24 de M. Ladislav Poniatowski et n° 86 de la commission des lois saisie pour avis (participation des services du département à la demande du président du conseil général), ainsi qu'aux amendements n° 895 de M. Pierre Hérisson (association des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture à l'élaboration des SCT et des plans locaux d'urbanisme) et n° 792 de M. Paul Raoult (association des parcs naturels régionaux à l'élaboration des SCT) - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (*consultations préalables à l'élaboration du SCT*) (p. 2245, 2246) : accepte

les amendements identiques n° 227 de la commission et n° 87 de la commission des lois saisie pour avis (consultation du président du conseil régional, du conseil général, des établissements publics intéressés, des EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, ainsi que des maires des communes voisines), et s'oppose à l'amendement n° 583 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'obtenir les conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE) - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme (établissement du projet de SCT et procédures de consultation)** (p. 2247, 2249) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte le n° 88 (organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement préalablement à l'adoption du projet de SCT) et le n° 89 (avis des communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme), identique à l'amendement n° 228 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 90 (suppression de la référence à la notion de débat public) et s'oppose au n° 91 (nécessité d'une majorité des deux tiers au sein de l'organe délibérant pour l'approbation du projet du schéma en cas de désaccord de l'EPCI à fiscalité propre). Demande le retrait de l'amendement n° 949 de M. Gérard Le Cam (concertation avec la population) et s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Ladislav Poniatowski (consultation des associations mentionnées à l'article L 121-5 du code de l'urbanisme, à leur demande, dans un délai de trois mois après notification du projet de schéma au préfet) - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme (clause de sauvegarde)** (p. 2250, 2252) : intervient sur l'amendement n° 26 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les communes associées de saisir le préfet lorsqu'elles estiment que l'un de leurs intérêts essentiels est compromis). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 92 de la commission des lois saisie pour avis et n° 28 de M. Ladislav Poniatowski (suppression des éléments destinés à caractériser les atteintes aux intérêts essentiels de la commune), et pour les amendements identiques n° 584 de M. Ambroise Dupont et n° 888 de M. Daniel Hoefel (notification par le préfet à l'EPCI des modifications à apporter au SCT et, à défaut, saisine de la commission de conciliation). S'oppose à l'amendement n° 93 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de l'avis du préfet et renforcement du rôle de la commission de conciliation).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite)** - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme (régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés)** (p. 2265) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 761 de M. Pierre Hérisson, n° 885 de M. Daniel Hoefel et n° 585 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour une commune d'obtenir une solution de compromis en saisissant le préfet, puis en cas de défaillance de celui-ci la commission de conciliation) - **Art. L. 122-14 du code de l'urbanisme ("clause de rendez-vous" relative à l'application du SCT)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 229 de la commission - **Art. L. 122-16 du code de l'urbanisme (compatibilité d'autres documents avec le SCT)** (p. 2266) : estime déjà satisfait l'amendement n° 1062 de la commission (approbation des modifications mineures du SCT par l'organe délibérant de l'établissement public l'ayant élaboré, après enquête publique) - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme (compétences des EPCI en matière de SCT)** (p. 2267) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Ladislav Poniatowski (soumission des schémas directeurs en cours d'élaboration au régime d'élaboration des schémas de cohérence territoriale) et accepte les amendements n° 896 de M. Pierre Hérisson (procédure d'approbation des schémas directeurs en cours de révision) et n° 1049 de coordination de la commission. Conséquences sur le SCT des modifications dans le domaine des transports - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU)** - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2274) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements similaires n° 96 de la commission des lois saisie pour avis et n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des

sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs) ainsi que, sur celui-ci, pour le sous-amendement n° 625 de M. Gérard César (possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles). Demande le retrait de l'amendement n° 950 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des besoins répertoriés) et s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 586 de M. Ambroise Dupont et n° 905 de M. Denis Badré (obligation pour le plan d'occupation des sols, POS, de définir des règles concernant l'implantation des constructions). Passage d'une logique foncière à une logique de projet. (p. 2279) : s'oppose à l'amendement n° 231 de la commission (prise en compte par le POS du programme local de l'habitat sans nécessité d'une compatibilité intégrale, avec mention de la compatibilité avec le plan d'exposition au bruit, et application du POS pendant les trois ans suivant l'approbation des documents d'urbanisme visés dans cet article) et, sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 97 de la commission des lois saisie pour avis. Accord du Gouvernement sur la deuxième partie de l'amendement n° 231 précité relative au délai de trois ans pour l'adaptation du plan local d'urbanisme avec les autres documents. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 232 de la commission. (p. 2280, 2283) : son amendement n° 1005 : précision selon laquelle le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communal, à l'exception des zones couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur ; adopté. Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 233 de clarification et n° 1084 (possibilité d'invocation de motifs économiques pour imposer une reconstruction ou l'aménagement de bâtiments existants) et accepte les n° 234 et n° 235 rédactionnels. Accepte l'amendement n° 794 de M. Claude Domeizel (possibilité de requalification des quartiers pour des motifs esthétiques) et s'oppose à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme). (p. 2284, 2286) : son amendement, identique à l'amendement n° 795 de M. Michel Teston, n° 1006 : suppression de la compétence des plans locaux d'urbanisme pour l'identification, en zone de montagne, des hameaux à partir desquels l'urbanisation peut se réaliser en continuité ; rejeté. S'oppose à l'amendement n° 887 de M. Pierre Hérisson (avis de la commission de conciliation) et accepte les amendements de la commission n° 236 et n° 237 rédactionnels, n° 238 identique à l'amendement n° 99 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de l'alinéa relatif à l'autorisation du maire pour tout changement de destination d'un local commercial ou artisanal), n° 239 (possibilité de réalisation en relief des documents graphiques), et n° 98 de la commission des lois saisie pour avis (suppression d'une précision prévoyant une représentation des espaces publics dans le POS) - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme (institutions de servitudes en zones urbaines)** (p. 2287, 2288) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 39 (obligation de motivation des interdictions provisoires des constructions d'une superficie d'une certaine taille) et s'oppose aux n° 40 (suppression de la possibilité de gel d'emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale) et n° 41 (limitation à dix ans de la réserve publique foncière) - **Art. L. 123-3 du code de l'urbanisme (précisions apportées par le PLU aux zones d'aménagement concerté, ZAC)** (p. 2289) : accepte l'amendement n° 100 de la commission des lois saisie pour avis (dans les ZAC, détermination obligatoire par le POS des espaces publics à conserver et des principaux ouvrages publics) - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU)** (p. 2290, 2291) : demande le retrait de l'amendement n° 796 de M. Paul Raoult (précision concernant les modalités d'association de l'établissement public chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de l'établissement public chargé de la mise en oeuvre de la charte du parc naturel régional) et s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Ladislav Poniatowski (association possible des services départementaux à l'élaboration du plan

local d'urbanisme) - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme** (*entités associées à l'élaboration du PLU*) (p. 2292, 2293) : accepte les amendements identiques rédactionnels n° 241 de la commission et n° 101 de la commission des lois saisie pour avis et s'oppose à l'amendement n° 591 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour les maires de recueillir l'avis du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, ainsi que d'organisations compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement). Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 1075 de M. Bernard Joly (remplacement des mots "des conseils" par les mots "de l'assistance technique") et accepte le sous-amendement n° 575 de M. Daniel Hoeffel (consultation des représentants des collectivités territoriales étrangères voisines) - **Art. L. 123-9 du code de l'urbanisme** (*élaboration du projet de PLU et consultations sur celui-ci*) (p. 2294) : accepte l'amendement n° 102 de la commission des lois saisie pour avis (organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement avant l'adoption du projet de plan d'occupation des sols) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 2295, 2297) : accepte l'amendement rédactionnel n° 242 de la commission. S'oppose aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée). Application de ces amendements aux seules communautés de communes et communautés d'agglomération - **Art. L. 123-13 du code de l'urbanisme** (*procédure de révision ou de modification forcée du PLU à l'initiative du préfet*) (p. 2298) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 243 de la commission - **Art. L. 123-13-1 du code de l'urbanisme** (*compétence des communautés de communes ou d'agglomération pour faire aboutir la révision des PLU*) (p. 2299) : accepte les amendements de suppression n° 244 de la commission et n° 104 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 123-14 du code de l'urbanisme** (*déclaration d'utilité publique d'une opération incompatible avec un PLU*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 245 de la commission - **Art. L. 123-15 du code de l'urbanisme** (*espaces réservés - droit de délaissement*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 246 de la commission - **Art. 3 bis** (*soumission des lignes à haute tension au régime des installations classées*) (p. 2300, 2301) : accepte les amendements de suppression n° 247 de la commission et n° 105 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme** (*possibilité d'élaborer une carte communale*) (p. 2302) : sur les amendements de M. Ambroise Dupont, accepte le n° 592 (possibilité d'élaboration d'une carte communale dans le cadre de groupements intercommunaux) et s'oppose au n° 593 (conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, pour l'élaboration de la carte communale) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2303, 2305) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 106 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité d'une carte communale partielle) ainsi que pour les amendements portant sur le même objet n° 107 de la commission des lois saisie pour avis et n° 798 de M. Jacques Bellanger (pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale, association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers), s'oppose aux amendements n° 682 de Mme Janine Bardou (identification par la carte communale de la qualification des hameaux en zone de montagne) et n° 248 de la commission (ajout des extensions des éléments de construction existants parmi les exceptions concernant les secteurs où les constructions ne sont pas admises), et demande le retrait de l'amendement n° 951 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les communes élaborant une carte communale de se doter d'un plan d'aménagement des espaces publics) - **Après l'art. L. 124-2 ou après l'art. L. 124-3 du code de l'urbanisme** (p. 2306) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 594 de M. Ambroise Dupont et n° 762 de M. Pierre Hérisson

(prévision d'une période transitoire pendant laquelle les cartes communales demeureront soumises au régime juridique antérieur jusqu'à l'expiration de leur délai de validité) - **Art. 5** (*modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC)*) (p. 2307, 2308) : s'oppose aux amendements n° 939 de M. Gérard César (précision selon laquelle une ZAC ne peut être localisée que dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le plan d'occupation des sols) et de M. Ladislav Poniatowski n° 45 (suppression des dispositions modifiant la date de référence d'évaluation des biens compris dans une ZAC), n° 47 (suppression des dispositions supprimant les plans d'aménagement de zone, PAZ) et n° 48 de repli - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme** (*cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC*) (p. 2309) : accepte l'amendement n° 49 de M. Ladislav Poniatowski après rectification (possibilité de prescriptions dérogoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation) - **Art. L. 311-7 du code de l'urbanisme** (*application du régime des PLU aux plans d'aménagement de zone, PAZ, existants*) (p. 2310) : s'oppose aux amendements n° 1050 rédactionnel de la commission et n° 46 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de la possibilité de créer un PAZ en ZAC) - **Art. L. 311-8 du code de l'urbanisme** (*décrets d'application du chapitre Ier*) (p. 2311) : accepte l'amendement de coordination n° 251 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 952 de M. Gérard Le Cam (prévision d'un dispositif transitoire pour permettre l'achèvement des opérations engagées pour l'élaboration de plans d'aménagement de zone) - **Art. 6** (*modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme*) (p. 2313) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 50 de suppression et n° 51 de repli, accepte les amendements n° 253 de la commission, ainsi que les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 108 (précision concernant la notion de "convention") et n° 110 à n° 113 de coordination ; et n° 953 rédactionnel de M. Gérard Le Cam - **Art. 7** (*clauses financières d'une convention d'aménagement*) (p. 2314, 2315) : accepte les amendements de la commission n° 254 rédactionnel, n° 255 de coordination, identique à l'amendement n° 956 de M. Gérard Le Cam, n° 256 (mesures tendant à assurer une parfaite transparence financière des opérations d'aménagement) et n° 257 de coordination. Accepte l'amendement rédactionnel n° 955 de M. Gérard Le Cam - **Art. 8** (*suppression de la notion de lois d'aménagement et d'urbanisme*) (p. 2316) : accepte l'amendement n° 258 de la commission (soumission à enquête publique de toutes les directives territoriales d'aménagement) - **Art. 8 bis** (*aménagements à l'application de l'amendement "Dupont"*) (p. 2317) : s'oppose à l'amendement n° 595 de M. Ambroise Dupont (nécessité d'une réflexion préalable à travers la carte communale intégrant une véritable réflexion d'urbanisme) - **Art. 10 bis** (*assouplissement de la règle d'urbanisation en continuité en zone de montagne*) (p. 2320) : son amendement n° 1007 : limitation de l'application de cet article aux secteurs identifiés par les directives territoriales d'aménagement ou par les prescriptions particulières prévues à l'article L. 145-7 du code de l'urbanisme ; rejeté. Limitation du problème à la frange sud de la zone de montagne dans les Alpes-Maritimes - **Art. 10 ter** (*contenu des directives territoriales d'aménagement, DTA, en zone de montagne*) (p. 2321) : son amendement n° 1008 : extension du traitement dans le cadre des DTA de l'ensemble des questions visées par le paragraphe I de l'article L. 145-3 du code de l'urbanisme ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 115 de la commission des lois saisie pour avis (extension aux bâtiments ruraux du régime des chalets d'alpage) - **Art. 11** (*assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption*) (p. 2322, 2323) : respect de la convention cadre sur le logement passée entre la ville de Paris et l'Etat. S'oppose à l'amendement n° 53 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de la disposition réduisant à cinq ans l'obligation d'informer le propriétaire d'un bien préempté lorsque le titulaire du droit de préemption décide d'utiliser le

bien acquis à d'autres fins) et accepte l'amendement rédactionnel n° 260 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 11 bis** (*champ d'application du droit de préemption*) (p. 2332) : accepte l'amendement n° 521 de M. Ladislav Poniatowski (exclusion des immeubles acquis par les organismes d'HLM du champ du droit de préemption urbain) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2333) : accepte l'amendement n° 706 de M. Daniel Eckenspieller (possibilité d'exercice du droit de préemption sur la seule partie urbanisable du terrain avec possibilité pour le propriétaire d'exiger l'acquisition de la totalité de celui-ci) - **Art. 12** (*titre III du livre II de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 230-1 du code de l'urbanisme** (*unification du régime du droit de délaissement*) (p. 2334) : accepte l'amendement de coordination n° 261 de la commission - **Art. L. 230-2 du code de l'urbanisme** (*terrains transmis pour cause de décès*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 262 de la commission - **Art. L. 230-3 du code de l'urbanisme** (*prix d'acquisition et date de référence*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 263 de la commission - **Art. L. 230-6 du code de l'urbanisme** (*gestion des terrains acquis par une collectivité ou un service public*) (p. 2335) : accepte l'amendement rédactionnel n° 264 de la commission - **Avant l'art. 13** : accepte l'amendement n° 265 de la commission (remplacement des mots "la restructuration urbaine" par les mots "la restructuration et le renouvellement urbains") - **Art. 13** (*définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement*) (p. 2336) : s'oppose aux amendements identiques n° 54 de M. Ladislav Poniatowski et n° 763 de M. Pierre Hérisson (suppression de l'alinéa relatif à la possibilité de recours à des professionnels qualifiés dans les domaines de la conception et de l'aménagement de l'espace), aux amendements n° 742 de Mme Lucette Michaux-Chevry (référence à des professionnels qualifiés en matière de conception et d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire) et n° 596 de M. Ambroise Dupont (mention des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE) ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 1077 de la commission - **Art. 14** (*concertation préalable avec la population*) (p. 2337) : accepte les amendements de coordination n° 116 de la commission des lois saisie pour avis et n° 266 de la commission - **Art. 15** (*secteurs sauvegardés*) (p. 2338) : accepte les amendements de rectification de la commission des lois saisie pour avis n° 118, n° 119 et n° 120, l'amendement de clarification n° 900 de M. Pierre Hérisson et les amendements identiques n° 267 de la commission et n° 117 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la procédure dérogatoire au principe de délivrance des actes dans une zone couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur) - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) (p. 2339) : accepte l'amendement n° 121 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots) et s'oppose à l'amendement n° 597 de M. Ambroise Dupont (référence à la notion de projet urbain) - **Art. 17** (*recette du budget des établissements publics fonciers*) (p. 2342, 2344) : son amendement n° 1009 : nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux ; réservé jusqu'à la fin de l'examen de ce projet de loi - **Après l'art. 17** (p. 2345) : son amendement n° 1010 : remise des équipements aux collectivités au fur et à mesure de leur réalisation ; adopté - **Art. 19** (*dispositions relatives au permis de construire*) (p. 2346, 2347) : s'oppose aux amendements n° 712 de M. Patrick Lassourd (association aux certificats d'urbanisme et aux demandes de permis de construire d'un plan précisant les éléments de nature à influencer sur la constructibilité du terrain) et n° 1088 de coordination de la commission. Son amendement n° 1045 : inutilité de recueillir l'avis du préfet lorsque l'annulation d'une carte communale, d'un POS ou d'un PLU n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 2348) : s'oppose à l'amendement n° 957 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de

protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) - **Art. 19 bis** (*application des dispositions relatives aux chalets d'alpage*) (p. 2349) : son amendement n° 1011 : nouvelle rédaction plus précise de cet article ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 684 de la commission - **Après l'art. 19 bis** (p. 2350, 2351) : s'oppose aux amendements de la commission n° 270 (possibilité d'adaptation et de changement de destination des constructions en zone de montagne) et n° 271 (possibilité d'implantation de constructions à usage industriel et artisanal intégrées à l'environnement en zone de montagne). Son attachement aux prescriptions de massif. Exemple du Massif Central. Application des directives territoriales d'aménagement aux zones à forte densité - **Après l'art. 19 bis ou après l'art. 20** (p. 2352, 2353) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 439 (majoration du seuil de surface de plancher à partir duquel une opération visant à augmenter la capacité d'hébergement touristique doit être soumise à la procédure des unités touristiques nouvelles) et n° 440 (distinction entre les notions d'"extension" et de "renforcement significatif" des remontées mécaniques). Son engagement de relever le seuil prévu pour considérer un projet de remontée mécanique comme une unité touristique nouvelle - **Après l'art. 19 bis (suite)** (p. 2354, 2360) : s'oppose aux amendements de la commission n° 272 (délimitation des zones d'habitat traditionnelles dans lesquelles le plan d'occupation des sols ou la carte communale pourrait autoriser des constructions individuelles nouvelles, sous réserve de l'accord de la commission départementale des sites) et n° 273 (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Exemple du département de la Marne - **Avant l'art. 20** (p. 2361) : s'oppose à l'amendement n° 921 de M. Pierre Hérisson (condamnation à une peine d'amende en cas de recours abusif) - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 2362, 2365) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 122 (possibilité de satisfaire aux obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en justifiant l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement) et n° 123 de clarification. Demande la discussion des amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 56 (obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises) et n° 57 (non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat) lors de celle de l'article 36. Accepte les amendements identiques n° 598 de M. Ambroise Dupont et n° 764 de M. Pierre Hérisson (suppression de la dérogation pour problèmes techniques ou architecturaux). S'oppose aux amendements n° 714 de M. Patrick Lassourd (précision selon laquelle ne sont pas concernées par la limitation de la superficie des aires de stationnement des établissements commerciaux les zones de stockage et d'entreposage) et n° 274 de la commission (possibilité de dérogation à la limitation de la surface des aires de stationnement des surfaces commerciales par disposition contraire d'un schéma de cohérence territoriale ou suite à l'avis conforme de la commission départementale des sites) et, sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 1086 de M. Pierre Hérisson - **Après l'art. 20** (p. 2368, 2369) : s'oppose à l'amendement n° 441 de M. Ladislav Poniatowski (notification du requérant au bénéficiaire du permis de construire de sa demande d'aide juridictionnelle dans les quinze jours à compter du dépôt de cette demande) - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) : s'oppose aux amendements n° 124 de suppression de la commission des lois saisie pour avis et n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Art. 20 ter** (*examen de l'ensemble des moyens par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation en matière d'urbanisme*) (p. 2373) : accepte les amendements

identiques n° 276 de la commission et n° 125 de la commission des lois saisie pour avis (exigence d'un examen de l'ensemble des moyens de la requête, en l'état du dossier, par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation ou de sursis à exécution en matière d'urbanisme)

- **Après l'art. 20 ter** (p. 2374, 2375) : s'oppose à l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'œuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative) et demande le retrait de l'amendement n° 920 de M. Pierre Hérisson (avis du préfet lorsque l'architecte des Bâtiments de France a opposé deux refus à un projet) - **Après l'art. 20 ter ou après l'art. 25** (p. 2376) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 18 de M. Ladislav Poniatowski et n° 923 de M. Pierre Hérisson (impossibilité d'invoquer l'exception d'irrecevabilité pour des raisons de fond comme de forme après l'expiration d'un délai de six mois à compter de la prise d'effet d'un document d'urbanisme) - **Après l'art. 20 ter (suite)** (p. 2377, 2384) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Hérisson, n° 928, identique à l'amendement n° 716 de M. Patrick Lassourd (obligation pour le préfet, à la suite de la transmission incomplète d'une autorisation relative à l'occupation ou à l'utilisation du sol, d'informer les titulaires de l'autorisation de l'existence d'une demande de complément d'information), n° 927, identique à l'amendement n° 715 de M. Patrick Lassourd (recours à la technique de la "légalité sous réserve" par le juge administratif en cas de recours à l'encontre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol), n° 924 (obligation pour les requérants d'invoquer, dans le délai de recours contentieux, la totalité des moyens fondant leur recours à l'encontre des permis de construire), n° 925 (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol) et n° 932 (consignation d'une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme formée par une association). S'oppose à l'amendement n° 931 du même auteur (suspension du délai de validité du permis de construire en cas de recours contentieux à l'encontre de la décision portant octroi dudit permis) et s'engage à procéder à cette modification par voie réglementaire - **Art. 20 quinquies** (*ajustement du périmètre de protection des monuments historiques*) (p. 2385) : accepte l'amendement n° 599 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'initiative de la commune pour l'ajustement du périmètre de protection des monuments historiques et obligation d'un accord conjoint de la commune et de l'architecte des Bâtiments de France) - **Art. 20 sexies** (*droit de retrait des communes membres d'une communauté de communes adhérant à un EPCI*) (p. 2386) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 126 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2387, 2389) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 277 (application de certaines dispositions de ce projet de loi au plus tard un an après la publication de celles-ci) et s'oppose au n° 279 (application aux herbiers d'algues marines de la procédure de classement au titre des espaces boisés). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 689 de Mme Janine Bardou (possibilité pour les collectivités d'aménager les rives des lacs de montagne en ouvrant les possibilités d'équipements à la promenade et à la randonnée). Intervient sur l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites) et, sur celui-ci, sur le sous-amendement n° 1078 de M. Dominique Braye (mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2559) : accepte l'amendement n° 152 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants) et s'oppose à l'amendement n° 507 de

M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 2775, 2776) : objectif de maîtrise des loyers et de retour de l'aide à la pierre. Maîtrise du phénomène de renchérissement des loyers. Gel des loyers pendant deux ans. Solvabilisation des charges. Effets pervers de la législation pour la sauvegarde de l'habitat ancien - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation** (*objectifs de la politique d'aide au logement*) (p. 2777, 2779) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 855 de M. André Diligent (introduction de la notion de décence du logement). S'oppose à l'amendement n° 330 de la commission (nouvelle rédaction de cet article indiquant une prise en charge partielle des dépenses de logement) et, sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 665 de M. Patrick Lassourd (maintien d'un effort de la part du locataire). Accepte l'amendement n° 331 de la commission (suppression de la dernière phrase de cet article relative aux moyens de la politique du logement) et s'oppose à l'amendement n° 531 de M. Ladislav Poniatowski (définition du logement social) - **Art. L. 301-2 du code de la construction et de l'habitation** (*moyens de la politique du logement*) (p. 2780) : demande le retrait de l'amendement n° 827 de M. Roger Rinchet (création d'aides publiques à l'investissement pour des installations utilisant des énergies renouvelables) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2781) : accepte l'amendement n° 332 de la commission (suppression du dispositif conditionnant les compétences des EPCI en matière d'habitat à l'élaboration des contrats de plan), les amendements identiques n° 333 de la commission (suppression du dispositif instituant un comité régional de l'habitat) et n° 416 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression du dispositif instituant un comité régional de l'habitat), ainsi que l'amendement n° 828 de M. Gérard Miquel (possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH) - **Art. 60 bis** (*agrément des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine du logement*) (p. 2782) : accepte les amendements de la commission n° 334 (nouvel intitulé du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation : organismes consultatifs et organismes concourant aux objectifs de la politique d'aide au logement), n° 335 et n° 336 de coordination, n° 337 (renvoi à un décret de la fixation de la liste des activités d'utilité sociale) et n° 338 (indication selon laquelle l'agrément d'une association peut viser une ou plusieurs des activités qu'elle exerce), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 854 de M. André Diligent (possibilité de conventions entre les fédérations et les autorités compétentes portant sur l'amélioration des services rendus aux populations, sur la modernisation des conditions d'activité et sur l'évolution des conditions d'équilibre économique) - **Art. 60 ter** (*bilan territorialisé des besoins qualitatifs et quantitatifs en matière de logements*) (p. 2783) : accepte l'amendement n° 339 de la commission (promulgation du rapport tous les trois ans à compter du 1er janvier 2002) - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2784, 2787) : accepte l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés). Sur celui-ci, accepte les sous-amendements n° 698 de M. Jean-Pierre Vial et n° 1071 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif aux autres activités professionnelles par versement d'un dédommagement forfaitaire), et s'oppose au n° 666 de M. Patrick Lassourd (compensation du coût du déplacement du salarié), repris par M. Ladislav Poniatowski - **Après l'art. 61 A** : accepte l'amendement n° 532 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les organismes d'HLM de louer librement les aires de stationnement vacantes) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2789, 2793) : s'oppose aux amendements de la commission n° 340 (reconnaissance,

comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété) et n° 341 (attribution d'aides et de subventions aux organismes d'HLM). Sur les amendements de M. Roland Courteau, accepte le n° 830 (attribution d'exonérations fiscales et d'aides de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général) et demande le retrait du n° 829 (attribution d'aide de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général ainsi que dans le cadre de l'accession à la propriété) - **Art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (*règles applicables aux logements sociaux en cas de transfert de propriété*) (p. 2795) : accepte l'amendement n° 342 de la commission (nouvelle rédaction plus précise de cet article et mention de la non-rétroactivité de ce dispositif) et, sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 668 de M. Patrick Lassourd (non-application de ce dispositif aux logements détenus par les sociétés civiles immobilières de location attribués aux associés). S'oppose à l'amendement n° 667 du même auteur (fixation des minima et maxima de loyer par le représentant de l'Etat après avis conforme du conseil départemental de l'habitat) et demande le retrait de l'amendement n° 534 de M. Ladislav Poniatowski portant sur le même objet que le sous-amendement n° 668 précité de M. Patrick Lassourd - **Après l'art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (p. 2796) : sur l'amendement n° 980 de Mme Odette Terrade qu'il accepte (pérennisation dans le parc locatif social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et faisant l'objet d'une convention même après l'expiration de celle-ci - application de ce dispositif aux logements appartenant aux sociétés civiles immobilières de la Caisse des dépôts et consignations construits, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et aux logements situés dans des communes en zone urbaine sensible), ses sous-amendements n° 1093 ; adopté ; et n° 1094 ; rejeté - **Art. L. 411-5 du code de la construction et de l'habitation** (*attribution des locaux commerciaux*) (p. 2798) : accepte les amendements n° 343 de suppression de la commission et n° 536 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'avis consultatif du maire de la commune) - **Art. L. 411-6 du code de la construction et de l'habitation** (*conventions d'objectifs signées entre l'Etat et les organismes d'HLM*) : accepte l'amendement n° 537 de M. Ladislav Poniatowski (utilisation de la nouvelle dénomination de l'Union des HLM) et demande le retrait de l'amendement n° 344 de la commission (entrée en vigueur des conventions dès leur publication au journal officiel) - **Après l'art. 61** (p. 2799) : demande le retrait de l'amendement n° 831 de M. André Vézhinet (création des offices publics de l'habitat se substituant aux offices publics d'aménagement et de construction et aux offices publics d'habitations à loyer modéré) - **Avant l'art. 62** (p. 2800) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 981 de Mme Odette Terrade (dépôt d'un rapport sur l'avenir des offices publics d'aménagement et de construction et des offices publics d'habitations à loyer modéré).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2813, 2817) : sur l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété), qu'il accepte, son sous-amendement n° 1122 : suppression des mots "à la demande d'une collectivité territoriale" ; retiré. Sur l'amendement n° 892 de M. Michel Mercier (nouvelle rédaction du 1 de cet article précisant le rôle des OPAC et leurs missions auprès des collectivités territoriales), qu'il estime satisfait par l'amendement précité n° 1114 de la commission, son sous-amendement n° 1096 ; devenu sans objet. Sur l'amendement précité n° 1114 de la commission, demande le retrait des sous-amendements n° 1120 de M. Ladislav Poniatowski (suppression des mots "un îlot, un quartier") et n° 1119 de M. Patrick Lassourd (suppression de la référence à des prix de vente maxima fixés par l'autorité administrative) et accepte le sous-amendement n° 1129 de ce dernier. Sur les amendements de M. Patrick Lassourd, demande le retrait du n° 669 (possibilité pour les OPAC, de

réaliser ou acquérir et améliorer des logements en vue de leur location ou de leur vente à des personnes de ressources modestes) et estime le n° 671 (reconnaissance aux OPAC de la capacité d'intervenir pour le compte d'associations ou d'organismes agréés en vue de l'insertion sociale qui souhaitent leur confier la réalisation de logements) satisfait par l'amendement n° 1114 précité de la commission. (p. 2821, 2822) : distinction entre le logement social locatif et la politique sociale du logement. Dispositif Périsol et prêt à taux zéro - **Art. 62 ter** (*règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2823, 2824) : s'oppose à l'amendement n° 541 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emploi par concours) - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2827) : accepte l'amendement n° 1115 de la commission (définition des compétences des sociétés anonymes d'HLM en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété). (p. 2831, 2833) : s'oppose à l'amendement n° 546 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les sociétés anonymes d'HLM de créer entre elles des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire déterminé). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 349 (possibilité pour l'administrateur provisoire d'exercer les pouvoirs d'administration de direction et de représentation de la société) et s'oppose au n° 350 rédactionnel. Son amendement rédactionnel n° 1041 ; adopté - **Après l'art. 63** (p. 2834) : s'oppose à l'amendement n° 603 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les organismes d'HLM de créer entre eux des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire donné) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 848 de M. Alain Vasselle (possibilité pour les sociétés d'HLM de réaliser du logement social comme mandataires de maîtres d'ouvrage public) - **Art. 63 ter** (*création des conférences communales du logement*) (p. 2835, 2836) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 351 (présidence de la conférence communale du logement par le maire), n° 352 (présence d'un représentant du conseil général au sein de la commission nationale de concertation), n° 353 (suppression de l'indication concernant le mode de délibération), n° 354 rédactionnel et n° 355 (représentation des conseils généraux concernés au sein des conférences intercommunales du logement). S'oppose à l'amendement n° 548 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'obligation de créer une commission d'attribution de logements, CALO, dans les communes disposant d'au moins 2 000 logements locatifs sociaux) - **Avant l'art. 64** (p. 2837) : son amendement n° 1016 : possibilité pour les associations déclarées et les centres communaux d'action sociale de proposer en sous-location, à des travailleurs saisonniers, des logements appartenant à des organismes d'HLM ou à des sociétés d'économie mixtes, pour leurs logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement ; adopté - **Art. 64** (*mise en gérance d'immeubles appartenant à des organismes d'HLM*) (p. 2838) : accepte l'amendement n° 356 de la commission (nouvelle rédaction de cet article prévoyant des délégations au gérant et renvoyant à un décret les précisions concernant les conditions d'exercice de cette gérance) - **Après l'art. 64** (p. 2839) : sur les amendements de M. Ladislav Poniatowski, estime satisfait les n° 549 et n° 550 (autorisation de délégation du pouvoir d'ordonnateur pour l'exécution d'un mandat de gérance de logements sociaux par l'ordonnateur d'un office d'HLM à un organisme d'HLM ou à une société d'économie mixte dans les conditions de droit commun), s'oppose au n° 551 (ajout des mandats de gérance de logements locatifs sociaux confiés à un organisme d'HLM parmi les dérogations prévues à l'article 41 de la "loi Sapin") et accepte le n° 552 (versement de l'aide personnalisée au mandataire en cas de mandat de gérance de logements) - **Art. 64 bis** (*procédure d'attribution des logements sociaux en cas de signature d'une convention gérance*) (p. 2840) : accepte l'amendement de clarification n° 357 de la commission - **Art. 64 ter** (*modalités de vente de logements*)

sociaux HLM à leurs occupants) (p. 2841) : accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 553 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 66** (*contrôle, redressement des organismes et garantie de l'accession sociale à la propriété*) (p. 2842) : ses amendements n° 1017 rédactionnel et n° 1018 : renvoi au régime de sanctions prévu à l'article L. 451-2-1 du code de la construction et de l'habitation visant les infractions à l'attribution des logements ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 359 (délibération obligatoire du conseil d'administration d'un organisme d'HLM si le contrôle exercé par l'administration sur sa gestion a donné lieu à l'établissement d'un rapport) et n° 360 rédactionnel - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2844, 2849) : s'oppose aux amendements de la commission n° 361 (nouvel intitulé de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS : caisse de garantie du logement social, CGLS), n° 362 (octroi à la caisse de garantie du logement social du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) et n° 363 (création d'un fonds pour l'accession à la propriété HLM) ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement d'appel n° 1121 de M. Alain Vasselle. S'oppose à l'amendement n° 554 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, aux frais de l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Placade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). (p. 2851, 2855) : s'oppose aux amendements de M. Patrick Lassourd n° 678 (composition du conseil d'administration à parts égales des représentants de l'Etat et des représentants des organismes d'HLM), de M. Pierre Lefebvre n° 983 et n° 984 (création d'un troisième collègue au sein du conseil d'administration composé de représentants d'élus locaux et d'associations de locataires) ainsi qu'au n° 555 de M. Ladislav Poniatowski (désignation d'une personne qualifiée par les représentants des organismes d'HLM). Demande le retrait de l'amendement n° 985 de Mme Odette Terrade (prise en compte, pour le calcul de la réduction, du nombre de bénéficiaires potentiels des aides lorsque la politique de modernisation des loyers a eu pour effet de ne pas ouvrir le droit au versement de l'allocation). Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 364 (désignation d'une personne qualifiée par le ministre en charge du logement, après avis des représentants des organismes d'HLM), aux n° 365, n° 368, n° 372, n° 373 et n° 374 de coordination, au n° 367 de précision rédactionnelle et au n° 369 (fixation du taux de la cotisation par le conseil d'administration) et accepte les n° 366 de précision rédactionnelle et n° 371 rédactionnel. Son amendement n° 1019 : prévision d'une correction territoriale ; adopté - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 2856, 2858) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose aux n° 375, n° 376 et n° 377 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 378. Son amendement n° 1020 : rétablissement du caractère complémentaire de l'activité de vente par rapport à la mission de base de réalisation de logements locatifs sociaux par la fixation d'un seuil de constructions de logements ; rejeté. S'oppose à l'amendement n° 558 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de la dispense du contrat de promotion immobilière et de la garantie d'achèvement pour les organismes d'HLM) - **Art. 69** (*assujettissement des sociétés d'économie mixte des départements d'outre-mer aux règles de contrôle*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 379 de la commission - **Art. 70** (*dispositions particulières aux sociétés d'économie mixte*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 380 de la commission - **Art. 71** (*abrogations de conséquences*) (p. 2859, 2860) : accepte l'amendement n° 381 de la commission (suppression de la modification des seuils de déclenchement du supplément de loyer de solidarité) et s'oppose à l'amendement n° 986 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 2863) : accepte

les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 422 (nouvelle rédaction de cet article élargissant la procédure aux immeubles exploités), n° 423 de coordination et n° 424 rédactionnel et de précision - **Art. 73** (*procédures préalables au constat d'insalubrité*) (p. 2864, 2866) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte les n° 425 de précision, n° 427 (obligation de dépôt en mairie du rapport du directeur départemental chargé de la santé et de l'action sociale ou du directeur du service communal compétent sur le caractère dangereux d'un immeuble), n° 428 (suppression du paragraphe supprimant le recours au juge des référés pour autoriser l'exécution des travaux en cas de défaillance du propriétaire) et n° 429 de rectification et s'oppose au n° 426 (suppression de l'obligation faite au syndic de copropriété de porter à la connaissance du préfet, sur sa demande, les noms et adresses des copropriétaires et de la disposition prévoyant que l'invitation à la réunion du conseil départemental d'hygiène est valablement faite au seul syndicat des copropriétaires). Son amendement n° 679 : suppression de l'obligation faite au syndic de copropriété de porter à la connaissance du préfet, sur sa demande, les noms et adresses des copropriétaires ; adopté - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) (p. 2867) : s'oppose à l'amendement n° 430 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la possibilité pour le propriétaire de satisfaire ses objections à l'égard de l'insalubrité à travers la conclusion d'un bail emphytéotique ou d'un viager) - **Art. 75** (*procédures de déclaration d'insalubrité*) (p. 2868, 2869) : s'oppose aux amendements n° 559 de M. Ladislav Poniatowski (obligation pour le syndic de copropriété d'informer l'ensemble des copropriétaires lorsque les travaux prescrits ne concernent que les parties communes) et n° 680 de M. Patrick Lassourd (affirmation du caractère d'impartabilité du fonds de prévoyance pour travaux) et accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 431 rédactionnel, n° 432 de coordination et n° 433 (suppression de la constitution d'un fonds de prévoyance pour travaux) - **Art. 76** (*sanctions du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 2870) : son amendement n° 1091 : inscription dans la loi de la procédure d'exécution d'office des travaux par le maire ou par le préfet ; adopté - **Après l'art. 76** (p. 2871, 2872) : accepte l'amendement n° 989 de Mme Odette Terrade (déductibilité automatique de la subvention de la créance des propriétaires défaillants) et demande le retrait de l'amendement n° 990 de M. Pierre Lefebvre (avance par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, aux communes des sommes nécessaires aux travaux de sortie d'insalubrité) - **Art. 78** (*obligation d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants*) (p. 2873) : estime l'amendement n° 991 de M. Paul Vergès (possibilité d'intervention publique quels que soient le régime de la propriété et les modalités d'occupation des logements concernés) satisfait par l'article 24 de la "loi Vivien" du 10 juillet 1970 - **Art. 80** (*dispositions diverses*) (p. 2874) : s'oppose à l'amendement n° 435 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet de l'avis de la tenue de la réunion du conseil départemental d'hygiène) - **Art. 81** (*exécution d'office des travaux dans un immeuble menaçant ruine*) (p. 2875) : accepte l'amendement n° 167 de la commission des lois saisie pour avis (intervention du juge en cas de litige sur les conditions d'entrée dans l'immeuble) - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 2876) : question de la possibilité de prévention des risques naturels majeurs. (p. 2877, 2880) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les n° 168 (référence aux titulaires de droits réels et immobiliers), n° 169 de précision, n° 170 de conséquence, n° 171 de clarification et de précision, n° 172 (suppression de la référence à l'arrêté d'interdiction et d'utilisation des lieux), n° 173 de clarification et de conséquence, n° 174 de précision, n° 175 et n° 176 de clarification, n° 178 (suppression des dispositions précisant le contenu du bail), n° 180 de précision et n° 181 de clarification rédactionnelle et s'oppose aux n° 177 (suppression de l'extension de

l'obligation d'effectuer des travaux d'amélioration dans le cadre d'un viager ou d'un bail emphytéotique), n° 179 de coordination ainsi qu'au n° 182 (suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet d'un arrêté prescrivant la réparation ou la démolition du bâtiment menaçant ruine ou d'un arrêté portant interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux) - **Après l'art. 82** (p. 2881) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 560 (possibilité de reloger les locataires d'un logement régi par la loi de 1948 dans toute commune de l'agglomération figurant dans le plan global de relogement et incluse dans le périmètre de renouvellement urbain) et n° 561 (référence aux immeubles inscrits dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain) - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2882, 2886) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les n° 183 de clarification, n° 184, n° 186 et n° 190 de précision, n° 185 rédactionnel, n° 187 (suppression de la référence à la capacité financière de la personne hébergée), n° 188 de coordination, n° 189 (indemnité forfaitaire fixée à douze mois de loyer brut au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre) et n° 192 (suppression de l'inscription dans ce texte de la sanction pénale des menaces et intimidations à l'encontre d'un occupant d'un immeuble insalubre ou en état de péril) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 191 (maintien de la possibilité d'indemnisation de la suppression d'un commerce portant sur l'utilisation comme habitation de locaux impropres à cet usage). S'oppose aux amendements n° 853 de M. André Diligent (indemnité forfaitaire fixée à douze mois du premier loyer au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre) et n° 992 de Mme Odette Terrade (indemnité forfaitaire fixée à deux ans du loyer brut initial au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre). Ses amendements n° 1021 de cohérence, n° 1022 et n° 1023 de forme ; adoptés - **Après l'art. 83** : son amendement n° 1024 : possibilité pour un occupant de continuer à bénéficier d'aides au logement après réoccupation du logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; adopté - **Art. 83 bis** (*définition de la notion d'occupants*) (p. 2887) : accepte l'amendement de précision n° 193 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 84** (*agence française pour l'amélioration de l'habitat privé*) (p. 2888) : accepte l'amendement n° 382 de la commission (nouvelle rédaction de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation relatif à la mission de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement n° 1132 de Mme Odette Terrade et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 993 de Mme Odette Terrade et n° 833 de M. Jean-Pierre Placade (financement des associations de locataires par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) - **Après l'art. 84** (p. 2892) : accepte l'amendement n° 834 de M. Roger Rinchet (définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, définition de leur objet, contours de l'intervention des communes concernées et énumération des bénéficiaires des aides). Intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 384 de la commission, n° 771 de M. Pierre Hérisson et n° 994 de Mme Odette Terrade (définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, dans le code de la construction et de l'habitation) - **Art. 85 A** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 2895, 2898) : sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 194 (suppression des dispositions inscrivant dans le code civil une interdiction de donner à bail un local à usage d'habitation principale ne présentant pas les caractéristiques de décence), n° 196 (possibilité d'actions conjointes d'une association dans les cas où le litige locatif concerne plusieurs locataires face à un même bailleur) et n° 197 (report au 1er janvier 2001 de l'entrée en vigueur des dispositions sur le logement décent) et s'oppose au n° 195 (définition du logement décent). Demande le retrait de l'amendement n° 836 de M. Jean-Pierre Placade (obligation pour le bailleur d'informer les locataires par voie d'affichage des résultats de la recherche d'amiante, de plomb

et de termites) et s'oppose à l'amendement n° 850 de M. André Diligent (suppression de la limite à un an à compter de la prise d'effet du contrat initial de la possibilité de former un recours en vue de la mise en conformité du local). Ses amendements n° 1025 : extension de la notion de décence à l'ensemble des logements ; n° 1026 rédactionnel, n° 1027 et n° 1028 : maintien de l'aide personnelle au logement et de l'allocation de logement sociale tout au long de la procédure de mise en conformité du logement ; adoptés. Estime l'amendement n° 995 de Mme Odette Terrade satisfait par son amendement portant sur le même objet n° 1025 précité - **Après l'art. 85 A** (p. 2899) : demande le retrait des amendements de M. André Diligent n° 851 (introduction du respect des normes de salubrité, de décence et de sécurité des immeubles à usage d'habitation dans la définition de l'objet de la police municipale) et n° 852 (droit d'intervention directe du maire sur la salubrité et la sécurité) - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans les parcs privés*) (p. 2900, 2901) : s'oppose à l'amendement n° 564 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité de créer des sections spécifiques au secteur locatif social et privé au sein des commissions départementales de conciliation). Sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les n° 198 de forme et n° 200 (suppression de la disposition rendant possible à tout moment la saisine du juge pour qu'il se prononce sur la mise aux normes de confort et d'habitabilité du logement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 199 (suppression des dispositions étendant aux litiges portant sur l'appréciation du caractère décent du logement donné à bail, le champ de compétence de la commission départementale de conciliation) - **Art. 85 bis** (*régime applicable en cas de pacte civil de solidarité*) : son amendement de rectification n° 1130 ; adopté - **Art. 85 quater** (*création de l'établissement public foncier de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais*) (p. 2902, 2903) : son engagement pour l'achèvement du programme de réhabilitations lourdes du patrimoine immobilier de Charbonnages de France. Gestion de ce patrimoine. Garantie des droits des mineurs. Ses amendements n° 1042 : possibilité de subventions par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et contribution sur les revenus tirés de la location des locaux ; et n° 1043 : présence au conseil d'administration de membres désignés par les fédérations des organisations syndicales de mineurs représentatives parmi les membres de leurs instances ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 2913, 2916) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 385 (suppression des dispositions prenant en compte la représentativité des associations de locataires), n° 387 (suppression du critère de représentativité pour les groupements de locataires non constitués en association), n° 390 (suppression de l'ajout concernant la composition des conseils de concertation locative) et n° 392 (suppression de la disposition autorisant un bailleur à confier la gestion des charges et l'entretien de l'immeuble à des locataires réunis dans une société civile immobilière), accepte les n° 386, identique à l'amendement n° 567 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'obligation de représentativité des associations de locataires au niveau d'un groupe d'immeubles) et n° 391 (avis des représentants de locataires sur tous les projets d'amélioration ou de construction-démolition) et s'oppose au n° 388 (suppression de la disposition prévoyant les bilans et les révisions du plan de concertation locative). Accepte l'amendement n° 568 de M. Ladislav Poniatowski (limitation des pouvoirs du conseil de concertation locative). Son amendement de précision n° 1104 ; adopté - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) (p. 2917, 2918) : accepte les amendements de la commission n° 393 de précision, n° 394 (complément à la liste des éléments devant figurer dans le titre d'occupation), n° 395 (précisions concernant les modalités de résiliation du contrat par le gestionnaire), n° 396 de rectification et n° 397 (avis du conseil de concertation sur le règlement intérieur) - **Art. 86 ter** (*représentants des locataires dans les conseils d'administration des sociétés*

d'économie mixte, SEM) : s'oppose à l'amendement n° 648 de la commission (voix consultative des représentants des locataires au sein des conseils d'administration des SEM) - **Art. 86 quinquies** (*procédure de résiliation du bail en cas de versement de l'APL*) (p. 2919) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 399 de la commission - **Art. 86 septies** (*modalités du congé-vente*) (p. 2920) : son amendement de cohérence n° 838 ; adopté - **Art. 86 octies** (*délai de préavis du locataire*) : accepte l'amendement de suppression n° 400 de la commission - **Art. 86 decies** (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) (p. 2921) : accepte l'amendement de suppression n° 401 de la commission - **Art. 86 undecies** (*associations départementale et nationale d'information sur le logement*) : accepte l'amendement de codification et de précision n° 402 de la commission - **Après l'art. 86 undecies** (p. 2922, 2923) : sur les amendements de M. Ladislas Poniatowski, demande le retrait des n° 569 et n° 570 (non-application du double régime du contrôle des sociétés anonymes d'HLM aux sociétés d'HLM soumises aux articles de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) et s'oppose au n° 571 (possibilité de calcul par référence à la surface utile des loyers antérieurement calculés à la surface corrigée) - **Art. 87 A** (*aggravations des peines en cas d'agressions contre les agents d'organismes d'HLM*) (p. 2924) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 403 de la commission - **Art. 87** (*abrogations diverses dans le code de l'urbanisme*) (p. 2927) : accepte l'amendement de rectification n° 869 de M. Pierre Hérisson et s'oppose à l'amendement de coordination n° 1111 de la commission - **Après l'art. 87** : son amendement n° 1110 : modification de la composition de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire de Corse ; adopté - **Art. 88** (*abrogation de l'article L. 111-3 du code rural*) (p. 2930) : accepte l'amendement n° 719 de M. Michel Souplet (restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999) - **Après l'art. 88** (p. 2932, 2933) : s'oppose aux amendements n° 840 de M. André Vézinhel (modification de la composition du comité syndical des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et des conditions d'exercice des mandats) et n° 841 de coordination de M. Paul Raoult et accepte l'amendement n° 864 de la commission (possibilité de reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre) - **Art. 89** (*suppression d'une forme de concertation prévue par la loi d'orientation pour la ville*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 405 de la commission - **Après l'art. 89** (p. 2934) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 1083 (modification du régime d'autorisation de la transformation de l'affectation des locaux) et accepte le n° 1113 (clarification du régime des habitations légères de loisirs) - **Art. 17 (suite)** (p. 2936, 2938) : son amendement n° 1009 : nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux ; adopté (précédemment réservé le 4 mai 2000, p. 2344) après rectification par le sous-amendement n° 1118 de M. Charles Revet auquel il s'oppose et par les sous-amendements n° 1133 de Mme Odette Terrade et n° 1124 à n° 1128 de M. Joël Bourdin qu'il accepte - **Après l'art. 20 sexies (suite)** (p. 2941) : s'oppose à l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 1078 de M. Dominique Braye (mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2949, 2951) : remerciements aux rapporteurs et aux collaborateurs des commissions. Procédure d'urgence. Nécessité d'élaborer un système cohérent couvrant l'ensemble des démarches urbaines. Progression dans le sens de la décentralisation. Actions du Gouvernement en faveur de l'accession sociale à la propriété. Définition du logement locatif social. Nécessité d'accompagner une approche contractuelle par la contrainte. Chiffres de la vacance des logements HLM. Recherche d'une réduction des contentieux dans le domaine de l'urbanisme.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4207, 4208) : mesures coercitives en cas de non-application spontanée de la loi par les collectivités locales. Décentralisation. Rôle de l'Etat. Financement. Aide au fonctionnement des aires d'accueil. Mesures contre les occupations illicites. Unification de la juridiction compétente. Sensibilisation des préfets à la nécessité d'accorder le concours de la force publique et des juges à la nécessité de faire diligence dans l'instruction des instances - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 4209, 4213) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 5 (recensement des terrains mis à disposition par les employeurs de travailleurs saisonniers) et s'oppose aux n° 1 (définition juridique de la notion de "résidence mobile"), n° 2 (élaboration d'un schéma national pour l'accueil des gens du voyage lors des grands rassemblements), n° 3 (suppression de l'obligation de faire figurer toutes les communes de plus de 5 000 habitants dans le schéma départemental), n° 4 (articulation du schéma national et du schéma départemental), n° 6 (suppression de la faculté reconnue au représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental), n° 7 (composition de la commission départementale consultative des gens du voyage), n° 8 (instauration d'une coordination régionale pour la région d'Ile-de-France) et n° 9 (instauration d'une coordination interdépartementale pour les autres régions) - **Art. 1er bis** (*pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département dans le cadre des grandes migrations traditionnelles des gens du voyage - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement de cet article dans la rédaction adoptée par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 2** (*obligations des communes*) (p. 4214) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11 (précision sur la mise en oeuvre par les communes du schéma départemental) et n° 12 (possibilité d'un délai supplémentaire pour la réalisation des aires en cas de difficultés techniques ou procédurales) - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 13 (suppression de ce pouvoir) et n° 14 de coordination - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 4215) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels) - **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue) - **Art. 7** (*majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 4216, 4217) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 4218, 4220) : s'oppose aux amendements de la commission n° 18 (codification dans le code général des collectivités territoriales des dispositions relatives au pouvoir de police du maire et à la procédure juridictionnelle d'évacuation forcée des résidences mobiles stationnant de manière illicite), n° 19 (rétablissement de la compétence du juge administratif pour les occupations illicites du domaine public, sans préjudice de la compétence du juge judiciaire pour le domaine public routier) et n° 20 de conséquence. Son amendement n° 21 : non-codification des dispositions de cet article dans le code général des collectivités territoriales, rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites de terrains publics et limitation des nouveaux pouvoirs du juge au seul cas où il serait saisi par le maire ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0396 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4223) : efficacité du juge administratif. Travail constructif du Parlement. Possibilité d'appel garantissant le double degré de juridiction. Codification des dispositions relatives au référé dans le code

de justice administrative. Mise en oeuvre de la réforme possible par la création de nouvelles juridictions et par l'augmentation des effectifs.

- Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0397 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4228) : réforme consensuelle. Qualité de la réflexion menée par le rapporteur. Législation obsolète ne correspondant plus aux réalités familiales et professionnelles. Principe du versement en capital. Diversification des modalités de paiement du capital. Aménagements fiscaux. Cantonnement des rentes viagères à des cas exceptionnels. Adoption de passerelles permettant de transformer ces rentes en capital. Transmissibilité de la prestation aux héritiers.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0392 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 218 (1999-2000)** (p. 4231, 4232) : contribution importante à l'action menée par la France pour la préservation et l'amplification de l'influence du droit écrit romano-germanique dans la sphère asiatique. Nécessité de cette convention. Premier pays d'origine des enfants étrangers adoptés en France. Convention bilatérale permettant de répondre à une situation d'urgence. Reprise des adoptions sur des bases claires. Préparation du Viêt-nam à une future adhésion à la convention de La Haye. Spécificités institutionnelles du Viêt-nam. Problème de l'activité d'intermédiaires. Demande l'approbation de ces deux projets de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4235) : revient sur l'article 8 de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants, prévoyant les formes selon lesquelles le consentement de l'enfant est recueilli.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0218 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 392 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - *Nouvelle lecture* [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5244, 5246) : remerciements au rapporteur. Echec de la commission mixte paritaire. Enrichissement du texte par les deux assemblées. Nécessité d'une approche globale et d'une mise en cohérence des textes sur les démarches urbaines. Question de la présence du président du conseil général à la commission de conciliation. Volonté de caricature sur le logement social de la majorité sénatoriale. Aide à la réalisation de la diversité sociale. Accession sociale à la propriété. Aide à la pierre. Actualisation du barème des aides au logement. Développement des fonds de solidarité pour le logement. Question des surloyers. Réalisme de l'objectif de construction de logements sociaux. Action au niveau infracommunal. Nécessité d'une application rapide de ce projet de loi - **Art. 1er A** (*intitulé du titre Ier du livre Ier du code de l'urbanisme - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5247) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 2 de la commission - **Art. 1er B** (*création d'une agence de valorisation du sous-sol - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5248) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 3 de la commission - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 5250, 5252) : coopération entre le monde urbain et le monde rural facilitée par le schéma de cohérence territoriale. Extension aux communes de la possibilité d'accès au financement des prêts HLM. S'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS,

au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU). (p. 5253, 5258) : s'oppose aux amendements de la commission n° 5, n° 6, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12, n° 14 et n° 15 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), n° 7 et n° 13 rédactionnels et n° 8 de coordination. Ses amendements de codification n° 273 et n° 274 ; devenus sans objet. Sur l'amendement de coordination précité n° 8 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 214 de M. Pierre Hérisson - **Art. 1er bis** (*droit à une constructibilité minimale mis en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 16 de la commission - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 5263) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à partir de 2002*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (*initiative de l'élaboration et périmètre du schéma de cohérence territoriale, SCT*) (p. 5264) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-4-1 du code de l'urbanisme** (*mise en cohérence des dispositions d'un schéma de cohérence territoriale, SCT, avec un document de protection ou un zonage environnemental préexistant - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission - **Art. L. 122-4-2 du code de l'urbanisme** (*avis de l'EPCI chargé d'élaborer un schéma de cohérence territoriale, SCT, sur tout document de protection environnementale en cours de préparation - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT*) (p. 5265) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (*consultations préalables à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, SCT*) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (*établissement du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT, et procédures de consultation*) (p. 5266) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (*clause de sauvegarde*) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT*) (p. 5267) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 26 de la commission - **Art. L. 122-11 du code de l'urbanisme** (*approbation et entrée en vigueur du schéma de cohérence territoriale, SCT*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme** (*régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés*) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*dispositions transitoires*) (p. 5268) : son amendement n° 190 : révision des schémas directeurs en vigueur dans les dix ans suivant la publication de la loi ; adopté. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 289 de rectification rédactionnelle et s'oppose aux n° 29 et n° 30 de coordination - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme** (*plans locaux*

d'urbanisme) (p. 5272) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (nouvel intitulé : plan d'occupation des sols) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 5274) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture). Sur les amendements de M. Claude Domeizel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 243 (ajout du mot "esthétique") et demande le retrait du n° 244 (possibilité pour les collectivités d'inclure dans leur plan local d'urbanisme des dispositions relatives à la signalétique et à la publicité) - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme** (*institution de servitudes en zone urbaine*) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 123-3 du code de l'urbanisme** (*précisions apportées par le PLU aux zones d'aménagement concerté, ZAC*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 34 de la commission - **Art. L. 123-4 du code de l'urbanisme** (*transfert de coefficient d'occupation du sol*) (p. 5275) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 35 de la commission - **Art. L. 123-5 du code de l'urbanisme** (*opposabilité du PLU approuvé*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 36 de la commission - **Art. L. 123-6 du code de l'urbanisme** (*compétence de la commune en matière d'élaboration du PLU*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 37 de la commission - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU*) : s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme** (*entités associées à l'élaboration du PLU*) (p. 5276) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 123-9 du code de l'urbanisme** (*élaboration du projet de PLU et consultations sur celui-ci*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 40 de la commission - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 5277, 5278) : s'oppose à l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements identiques n° 1 de M. Jean-Claude Gaudin et n° 257 de M. Robert Bret (accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes) - **Après l'art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** : son amendement n° 191 : indication selon laquelle l'enquête publique des PLU pourra valoir enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux prévus dans la zone ; adopté - **Art. L. 123-11 du code de l'urbanisme** (*entrée en vigueur du PLU dans les communes non couvertes par un SCT*) (p. 5279) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 42 de la commission - **Art. L. 123-12 du code de l'urbanisme** (*révision du PLU*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 43 de la commission - **Art. L. 123-13 du code de l'urbanisme** (*procédure de révision ou de modification forcée du PLU à l'initiative du préfet*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 44 de la commission - **Art. L. 123-13-1 du code de l'urbanisme** (*compétences des communautés de communes ou d'agglomération pour faire aboutir la révision du PLU*) (p. 5280) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 45 de la commission - **Art. L. 123-14 du code de l'urbanisme** (*déclaration d'utilité publique d'une opération incompatible avec un PLU*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 46 de la commission - **Art. L. 123-15 du code de l'urbanisme** (*espaces réservés, droit de délaissement*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 47 de la commission - **Art. L. 123-16 du code de l'urbanisme** (*applicabilité des dispositions relatives au PLU communal au PLU intercommunal*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 48 de la commission - **Art. L. 123-17 du code de l'urbanisme** (*régime transitoire applicable aux POS approuvés ou en cours de révision avant l'entrée en vigueur de la loi*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 49 de la commission - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme** (*possibilité*

d'élaborer une carte communale) (p. 5281) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 50 de la commission - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 5284, 5286) : s'oppose aux amendements n° 245 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article réservant son application aux petites communes rurales) et n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 267 de M. Pierre Jarlier (mesures visant à lutter contre la désertification des communes rurales) - **Art. 5** (*modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacré aux zones d'aménagement concerté, ZAC*) (p. 5288) : s'oppose aux amendements de la commission n° 52 et n° 53 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), et n° 54 de coordination - **Art. 6** (*modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme*) (p. 5289) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 55 de la commission - **Art. 8 bis** (*aménagement à l'application de "l'amendement Dupont"*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 56 de la commission - **Art. 10** (*coordination relative aux anciennes zones opérationnelles*) (p. 5290) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 57 de la commission - **Art. 10 ter** (*contenu des directives territoriales d'aménagement, DTA, en zone de montagne*) : s'oppose à l'amendement n° 58 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 11** (*assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption*) (p. 5291) : s'oppose aux amendements de la commission n° 59 et n° 60 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 11 bis** (*coordination*) : son amendement de codification n° 278 ; adopté - **Art. 12** (*titre III du livre II de la partie législative du code de l'urbanisme*) (p. 5292) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 61 de la commission - **Art. 14** (*concertation préalable avec la population*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 62 de la commission - **Art. 15** (*secteurs sauvegardés*) (p. 5293) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 63 de la commission - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) : estime satisfait l'amendement n° 240 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour le conseil municipal de décider que les autorisations et actes relatifs au lotissement sont délivrés au nom de l'Etat) - **Art. 17** (*établissements publics fonciers locaux, EPFL*) - **Art. L. 324-1 du code de l'urbanisme** (*définition du régime des établissements publics fonciers locaux*) (p. 5294) : intervient sur l'amendement n° 64 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 324-2 du code de l'urbanisme** (*modalités de création des établissements publics fonciers locaux*) : s'oppose aux amendements de coordination n° 65 et n° 66 de la commission - **Art. L. 324-9 du code de l'urbanisme** (*comptabilité des établissements publics fonciers locaux*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 67 de la commission - **Art. 18** (*certificat d'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 68 de la commission et estime satisfait l'amendement n° 241 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour le conseil municipal de décider que les certificats d'urbanisme sont délivrés au nom de l'Etat) - **Art. 19** (*dispositions relatives au permis de construire*) (p. 5296) : s'oppose à l'amendement n° 69 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et accordant un "droit d'option" aux conseils municipaux) - **Art. 19 quater** (*implantation de constructions à usage industriel et commercial en zone de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5297) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 70 de la commission - **Art. 19 sexies** (*application du régime des unités touristiques nouvelles, UTN - supprimé par l'Assemblée nationale*) : intervient sur l'amendement de rétablissement n° 71 de la commission - **Art. 19 septies** (*délimitation des zones d'habitat individuel existantes en zone de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5298) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 72 de la commission - **Après l'art. 19 octies** : s'oppose à l'amendement n° 73 de la commission (possibilité d'autoriser

deux constructions par an dans les petites communes rurales) - **Art. 19 nonies** (*sanction des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5299) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 74 de la commission - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 5300) : s'oppose à l'amendement n° 221 de M. Patrick Lassourd (remplacement du prix plafond de 80 000 francs par un prix plancher de 50 000 francs). Son amendement de codification n° 279 ; adopté - **Art. 20 bis A** (*notification d'une demande d'aide juridictionnelle - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 75 de la commission - **Art. 20 bis** (*constructibilité en zone C des plans d'exposition au bruit*) (p. 5301) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 20 quater A** (*incompatibilité des fonctions des architectes des Bâtiments de France*) (p. 5302) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 77 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et n° 246 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article) - **Après l'art. 20 quater A** (p. 5303) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Patrick Lassourd (obligation pour le représentant de l'Etat de consulter la commission de conciliation en cas de désaccord entre l'architecte des Bâtiments de France et le maire pour la délivrance de certaines autorisations) - **Art. 20 quater B** (*exception d'illégalité - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5304) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 78 de la commission - **Art. 20 quater C** (*information du titulaire d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol en cas de transmission incomplète de cette autorisation au préfet - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 79 de la commission - **Art. 20 quater D** (*légalité sous réserve de certaines autorisations d'occupation du sol - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 80 de la commission - **Art. 20 quater E** (*obligation d'invoquer l'ensemble des moyens de la requête dans le délai du recours contentieux - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5305) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 81 de la commission - **Art. 20 quater F** (*sanctions des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 82 de la commission - **Art. 20 quater G** (*consignations versées par les associations en cas de dépôt d'un recours pour excès de pouvoir formé contre une autorisation d'occupation du sol - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5306) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 83 de la commission - **Art. 20 quater** (*reconnaissance de la vacance de biens*) : s'oppose aux amendements rédactionnels n° 84 et n° 85 de la commission - **Art. 20 quinquies** (*ajustement des contours du périmètre de protection des monuments historiques*) (p. 5307) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 86 de la commission, ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 223 de M. Patrick Lassourd - **Art. 20 sexies** (*droit de retrait des communes membres d'une communauté de villes adhérant à un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 5308) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 87 de la commission - **Art. 20 septies** (*date d'entrée en vigueur des articles 2 à 5 et 18 du projet de loi*) : son amendement n° 296 ; entrée en vigueur un mois après la publication de la loi ; adopté - **Art. 20 nonies** (*classement d'herbiers marins en espaces boisés par les plans d'occupation des sols - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 88 de la commission - **Art. 20 decies** (*servitudes de passage le long des lacs de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5309) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 89 de la commission - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 5310) : son amendement de coordination n° 192 identique aux amendements n° 217 de M. Pierre Hérisson et n° 242 de M. Jacques Bimbenet ; adopté - **Art. 22** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 285 de la commission - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) (p. 5311) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 90 de la commission - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 91 de la commission - **Après l'art. 24** (p. 5312) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 247 de M. Jean-Pierre Plancade (non-application du troisième alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales aux cas de retrait d'une commune d'une communauté d'agglomération issue de la transformation d'une communauté de villes pour adhérer à une autre communauté d'agglomération ou à une communauté urbaine jusqu'au 1er janvier 2002).

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 5347, 5348) : son amendement de précision n° 194 ; adopté - **Art. 60 ter** (*bilan de l'offre et des besoins en matière de logements*) : accepte l'amendement n° 138 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 5350) : s'oppose à l'amendement n° 259 de Mme Odette Terrade (remplacement des mots "de la mission d'intérêt général" par les mots "des missions de service public"). Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 139 (suppression de la disposition pérennisant les logements des filiales de la Caisse des dépôts et consignations dans le parc locatif social) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 140 (avis consultatif du maire pour les baux portant sur les locaux commerciaux situés au pied des immeubles dans certaines zones). Son amendement de rectification n° 195 ; adopté - **Art. 62 ter** (*statut des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction*) (p. 5351) : son amendement de rectification n° 196 ; adopté - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré*) (p. 5352) : ses amendements n° 282 de codification et n° 197 de cohérence et de conséquence ; adoptés - **Art. 63 bis B** (*compétences des organismes d'habitations à loyer modéré en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 141 de la commission - **Art. 63 ter** (*conférence communale du logement*) (p. 5353) : s'oppose à l'amendement n° 142 de la commission (création facultative d'une commission spécifique d'attribution) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation** (*statut et compétences de la caisse*) (p. 5354, 5355) : son amendement n° 255 : précision selon laquelle l'aide aux associations s'inscrit dans une fraction des concours financiers apportés à l'Union et aux fédérations groupant les organismes d'HLM ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 261 de Mme Odette Terrade et s'oppose aux amendements de la commission n° 143 (attribution du statut d'établissement public industriel et commercial à la caisse) et n° 144 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 452-2 du code de la construction et de l'habitation** (*composition du conseil d'administration*) (p. 5357) : s'oppose aux amendements n° 260 de Mme Odette Terrade (présence d'élus des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de la caisse de garantie) et n° 145 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 452-3 du code de la construction et de l'habitation** (*ressources de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 5358) : accepte l'amendement n° 146 de la commission (ajout du produit des emprunts contractés parmi les ressources de la caisse) - **Art. L. 452-4 du code de la construction et de l'habitation** (*création d'une cotisation à la charge des organismes d'HLM*) (p. 5359) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 147 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et accepte les n° 148 et n° 149 rédactionnels, le n° 150 de cohérence et le n° 151 de coordination. Son amendement n° 256 : extension de la contribution à la caisse de garantie du logement locatif ayant bénéficié de prêts accordés en contrepartie de conditions de ressources des occupants ; adopté - **Art. L. 452-5 du code de la construction et de l'habitation** (*mode de perception de la cotisation*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 152 de la

commission - **Art. L. 452-7 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités d'application*) (p. 5360) : accepte l'amendement de simplification rédactionnelle n° 153 de la commission. Son amendement n° 198 : remplacement de la date du 1er janvier 2001 par celle du 30 juin 2001 ; adopté - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 5361, 5362) : accepte les amendements de la commission n° 154 rédactionnel, n° 155 (précision du champ d'application et des modalités de fonctionnement du dispositif de garantie créé à l'intention des organismes d'HLM), n° 156 (précision de la nature des garanties à souscrire par les organismes d'HLM intervenant dans le secteur de la vente d'immeubles d'habitation en l'état futur d'achèvement) et n° 157 (entrée en vigueur de ce dispositif à compter du 1er janvier 2002). Ses amendements n° 283 de codification et n° 199 de coordination ; adoptés - **Art. 71** (*abrogations de conséquence*) (p. 5363) : son amendement, identique à l'amendement n° 158 de la commission, n° 200 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 263 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5364) : ses amendements de codification n° 201, n° 275 et n° 276 ; adoptés - **Art. 73** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5365) : accepte l'amendement rédactionnel n° 159 de la commission - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) : son amendement rédactionnel n° 202 ; adopté - **Art. 75** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 5366) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 160 et n° 161 - **Art. 76** (*sanction du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 5367) : son amendement de cohérence n° 203 ; adopté. Accepte l'amendement n° 162 de la commission (précision selon laquelle les travaux sont effectués aux frais du propriétaire) - **Art. 79** (*coordination*) (p. 5368) : son amendement de codification n° 277 ; adopté - **Art. 80** (*dispositions diverses*) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 163 de rectification et s'oppose au n° 164 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 5369, 5370) : ses amendements n° 204 de coordination et n° 205 de rectification ; adoptés. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 165 de précision et s'oppose au n° 166 (suppression du dispositif de sanction du délit d'intimidation) - **Art. 82 bis** (*obligations de relogement - supprimé par l'Assemblée nationale*) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 167 de la commission - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) - **Art. L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation** (*suspension des obligations contractuelles pendant la période d'indisponibilité de l'immeuble*) (p. 5372) : ses amendements n° 206 de précision et n° 207 de cohérence ; adoptés - **Art. L. 521-3 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités financières d'exécution de l'obligation de relogement ou d'hébergement*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 168 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation** (*sanction des mesures d'intimidation à l'encontre de l'occupant d'un immeuble insalubre*) (p. 5373) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 169 de la commission - **Art. 83 ter** (*cession d'immeubles en état d'abandon manifeste*) : accepte l'amendement n° 170 de la commission (précision selon laquelle les immeubles doivent être compris dans le périmètre d'une opération de restauration immobilière fixé après enquête publique) - **Art. 84** (*agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH*) (p. 5374, 5375) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 250 de M. Jean-Pierre Placade et n° 264 de Mme Odette Terrade (financement des associations de locataires par l'ANAH). Son amendement rédactionnel n° 208 ; adopté - **Art. 85 A** (*définition du logement décent et action en réduction du loyer*) (p. 5377, 5378) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 171 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et n° 173 (encadrement de l'application du dispositif de règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé aux contrats en cours), accepte le n° 172 (rétablissement des

dispositions votées par le Sénat en première lecture) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 174 (précision des conditions dans lesquelles le maire peut signaler l'existence d'un logement ne répondant pas aux critères de décence). Ses amendements n° 209 de cohérence et n° 284 de rectification, identique à l'amendement n° 175 de la commission ; adoptés - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 5379) : s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Alain Joyandet (limitation du champ de compétence des commissions départementales de conciliation aux litiges relatifs au dépôt de garantie et aux charges locatives ainsi qu'aux difficultés résultant de l'application des accords collectifs prévus par les articles 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986) - **Après l'art. 85 quater** : accepte l'amendement de coordination n° 176 de la commission - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 5380, 5381) : son amendement de rectification n° 210, identique à l'amendement n° 251 de Mme Danièle Pourtaud ; adopté. Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 177 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et accepte les n° 178, n° 179 et n° 180 rédactionnels. S'oppose à l'amendement n° 266 de M. Alain Joyandet (suppression de l'article 44 bis de la loi n° 86-1290 relatif au plan de concertation locative) - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) - **Art. L. 633-2 du code de la construction et de l'habitation** (*contenu et modalités d'élaboration du contrat écrit*) (p. 5382, 5383) : demande le retrait de l'amendement n° 252 de M. Jean-Pierre Placade (affirmation du caractère privatif de la chambre) et accepte l'amendement de simplification rédactionnelle n° 181 de la commission - **Art. L. 633-4 du code de la construction et de l'habitation** (*définition du conseil de concertation*) (p. 5384) : accepte les amendements de la commission n° 182 de simplification rédactionnelle et n° 183 de précision ainsi que l'amendement n° 253 de M. Jean-Pierre Placade (participation des résidents à l'élaboration et à la révision du règlement intérieur) - **Après l'art. 86 septies** (p. 5385) : demande le retrait de l'amendement n° 271 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de reconduction automatique du bail des locataires en situation précaire, reposant sur le bailleur institutionnel, vers l'acquéreur de l'immeuble). Conclusions à venir d'un groupe de travail - **Art. 86 decies** (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 184 de la commission - **Art. 87** (*coordinations et abrogations*) (p. 5389) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 185 de la commission - **Art. 88 quater** (*reconstruction à l'identique des bâtiments détruits par un sinistre*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 186 de la commission - **Art. 89** (*abrogation d'un article de la loi d'orientation pour la ville*) (p. 5390) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 187 de la commission - **Art. 90** (*changement d'affectation de locaux - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 188 de la commission - **Après l'art. 91** (p. 5391) : son amendement de coordination n° 213 ; adopté. S'oppose à l'amendement de coordination n° 298 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6993, 6998) : croissance du secteur de l'immobilier et du bâtiment. Création d'emplois. Mise en oeuvre de la réforme des aides personnelles au logement. Application future aux aides personnelles à l'accession à la propriété. Aides à la pierre. Secteur locatif et social. Mobilisation effective de l'ensemble des moyens financiers disponibles. Assouplissement de la condition de travaux après acquisition dans l'ancien. Production de logements et restructuration des banlieues. Renouvellement de l'offre d'HLM. Compensation de l'augmentation du taux

du livret A. Allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Mobilisation de l'ensemble des acteurs pour relancer la production de logement social. Réhabilitation des logements. Prêt à taux zéro. Modernisation du prêt d'accession sociale, PAS. Réforme de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. Mise en place d'un système rénové pour le prêt locatif social et le prêt locatif intermédiaire. Mise en place du statut du bailleur privé. Rénovation du droit de l'urbanisme mis en place par loi sur la solidarité et le renouvellement urbains. Application de la loi "littoral". Problème des terrains de l'hôpital Laënnec.

- **Rappel au règlement** - (2 mai 2000) (p. 2214) : sur le rappel au règlement de Mme Nicole Borvo indique qu'un représentant de la diplomatie française s'est rendu auprès du journaliste Taoufik Ben Brick.

BIARNÈS (Pierre), sénateur (Français établis hors de France)
SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur (Seine-Saint-Denis)
CRC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires étrangères.

Vice-présidente de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de résolution [n° 240 (1999-2000)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement, par M. Louis Le Penec au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement n° 1488/96 du 23 juillet 1996 sur les mesures financières et techniques accompagnant la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA) (n° E-1331) [n° 322 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Union européenne**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 380 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4802) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation au Proche-Orient* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4802) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 664 (JO Débats du 24 novembre 1999) (p. 6210) - Ministère : Economie - *Taxe professionnelle de Pantin* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 15) - **Taxe professionnelle**

n° 827 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3036) - Ministère : Intérieur - *Commémoration des événements d'octobre 1961* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3871) - **Commémorations**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 523, 525) : présente l'intervention de Mme Odette Terrade. Ordonnance de Colbert de 1662 sur le nomadisme. Nécessité de faire évoluer les mentalités. Carnet de circulation. Difficultés d'application de la loi du 31 mai 1990. Objectif d'une cohabitation harmonieuse de toutes les catégories de population sur l'ensemble du territoire. Droit à des conditions de vie décentes pour les gens du voyage. Pouvoir des maires de lutter contre les stationnements illicites. Tendances à la sédentarisation d'une partie de ces populations. Amendement de la commission relatif à l'élaboration d'un schéma national d'accueil pour les grands rassemblements. Développement du mode de vie dans des caravanes pour des personnes en très grande précarité. Les membres du groupe CRC approuvent globalement ce projet de loi. Pouvoirs des commissions consultatives départementales des gens du voyage. Participation financière de l'Etat.

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1564, 1565) : choix des Mahorais en 1976 de rester français. Complexité de la situation. Validation de ce projet par une large majorité d'élus locaux. Approuve le rapporteur de la commission des lois d'avoir retiré l'amendement modifiant le texte de la question soumise à la population mahoraise. Le groupe CRC votera ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1576, 1578) : importance de la mission des législateurs. Hommage du Sénat à Victor Schoelcher lors du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Compétence légitime du Parlement. Texte à forte valeur politique et symbolique. Valeur pédagogique de l'adoption d'une telle proposition de loi. Devoir de mémoire, de connaissance et de vérité. Caractère fondamental de l'article 2.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 30 (plan comptable des copropriétés) - Paragraphes II à IV (nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat)** (p. 2554, 2555) : soutient l'amendement n° 965 de Mme Odette Terrade (extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 15** (p. 3834, 3835) : le groupe CRC votera l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs) et demande un scrutin public. Mouvement revendicatif de plus en plus important en faveur de la mise en oeuvre de la "taxe Tobin".

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4596) : son amendement n° 34 : renforcement du contrôle du Parlement sur les décisions européennes ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4913, 4914) : soutient l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions

financières) - **Avant l'art. 1er** (p. 4918, 4920) : son amendement n° 431 : institution d'une taxe sur les mouvements de capitaux au taux de 0,05 % ; rejeté. Aspiration à rompre la soumission face à la loi du marché. Son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 432 : application du droit de timbre sur les opérations de bourse menées par les non-résidents ; rejeté. (p. 4921) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 433 : déplafonnement de l'impôt sur les opérations de bourse ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 21 (par priorité)** (*sanctions à l'encontre des centres financiers extra-territoriaux*) (p. 5040) : sur l'amendement n° 196 de la commission (suppression de la référence aux recommandations du groupe d'action financière internationale, GAFI), son sous-amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 453 : mise en place d'une interdiction de transaction générale ; rejeté - **Après l'art 25 bis (par priorité)** (p. 5046) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 454 : répression du défaut de vigilance manifeste ; retiré.

- **Rappel au règlement** - (25 octobre 2000) (p. 5484) : article 36, alinéa 3 du règlement du Sénat. Echec du coup d'État des militaires de Côte d'Ivoire.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6799, 6800) : absence de marge de manoeuvre des parlementaires pour voter le budget communautaire. Réformes de la politique agricole commune. Politique d'élargissement. Insatisfaction de la répartition du budget communautaire. Favorable à une réflexion de fond sur l'efficacité des dépenses de la politique communautaire. Avec le groupe CRC, s'abstiendra pour le vote de l'article 28.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6892, 6893) : difficultés économiques et sociales des collectivités territoriales d'outre-mer. Insuffisance de la réforme institutionnelle de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Bonne progression du budget de l'outre-mer. Interrogation sur l'avenir des emplois-jeunes. Fin de la défiscalisation prévue par la loi Pons. Problème du logement. Avec les sénateurs du groupe CRC, votera le projet de budget de l'outre-mer.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7956, 7957) : insuffisance des créations de postes à l'université Paris XIII-Villetaneuse.

BIMBENET (Jacques), sénateur (Loir-et-Cher) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 279 (1999-2000)] , adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 306 (1999-2000)] (6 avril 2000) - **Urbanisme**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - **Logement social [n° 96 (2000-2001) tome 9]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Après l'art. 2 septies** (p. 1929, 1930) : soutient l'amendement n° 80 de M. Georges Othily (exonération des droits de partage pour un époux bénéficiaire de l'aide juridictionnelle).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2443) : son amendement n° 406 : prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération

intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou, à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE ; devenu sans objet. (p. 2459, 2465) : ses amendements n° 408 de coordination ; n° 409 de cohérence rédactionnelle ; et n° 410 rédactionnel et de précision ; adoptés ; et n° 407 : intégration, dans la définition du logement social, de logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur vente ; devenu sans objet - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2487) : son amendement n° 411 : réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux ; devenu sans objet - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2498, 2499) : son amendement n° 412 : définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu ; devenu sans objet. A titre personnel, soutient l'amendement n° 776 de M. Pierre Laffitte (possibilité de construction de logements sociaux en faveur des télétravailleurs). - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non-respect du programme local de l'habitat*) (p. 2506) : ses amendements n° 413 : suppression de l'arrêté préfectoral constatant la carence de la commune et fondant le pouvoir de substitution du préfet, application de pénalités conventionnelles progressives ; et n° 414 de conséquence ; adoptés - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2507) : son amendement de suppression n° 415 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2780) : son amendement n° 416 : suppression du dispositif instituant un comité régional de l'habitat ; adopté - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2783, 2784) : son amendement n° 417 : versement d'une compensation financière aux salariés ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2815) : ses amendements de précision n° 418 et n° 419 ; retirés au profit de l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 2862, 2863) : ses amendements n° 422 : nouvelle rédaction de cet article élargissant la procédure aux immeubles exploités ; n° 423 de coordination et n° 424 rédactionnel et de précision ; adoptés - **Art. 73** (*procédures préalables au constat d'insalubrité*) (p. 2864, 2866) : ses amendements n° 425 de précision ; n° 427 : obligation de dépôt en mairie du rapport du directeur départemental chargé de la santé et de l'action sociale ou du directeur du service communal compétent sur le caractère dangereux d'un immeuble ; n° 428 : suppression du paragraphe supprimant le recours au juge des référés pour autoriser l'exécution des travaux en cas de défaillance du propriétaire ; et n° 429 de rectification ; adoptés. Son amendement n° 426 : suppression de l'obligation faite au syndic de copropriété de porter à la connaissance du préfet, sur sa demande, les noms et adresses des copropriétaires et de la disposition prévoyant que l'invitation à la réunion du conseil départemental d'hygiène est valablement faite au seul syndicat des copropriétaires ; retiré - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) : son amendement n° 430 : suppression de la possibilité pour le propriétaire de satisfaire ses objections à l'égard de l'insalubrité à travers la conclusion d'un bail emphytéotique ou d'un viager ; adopté - **Art. 75** (*procédures de déclaration d'insalubrité*) (p. 2868, 2869) : ses amendements n° 431 rédactionnel, n° 432 de coordination et n° 433 : suppression de la constitution d'un fonds de prévoyance pour travaux ; adoptés. Se déclare favorable à

l'amendement n° 559 de M. Ladislas Poniowski (obligation pour le syndic de copropriété d'informer l'ensemble des copropriétaires lorsque les travaux prescrits ne concernent que les parties communes) et opposé à l'amendement n° 680 de M. Patrick Lassourd (affirmation du caractère d'impartagibilité du fonds de prévoyance pour travaux) - **Art. 76** (*sanctions du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 2870) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1091 du Gouvernement (inscription dans la loi de la procédure d'exécution d'office des travaux par le maire ou par le préfet) - **Après l'art. 76** (p. 2871, 2872) : se déclare opposé à l'amendement n° 989 de Mme Odette Terrade (déductibilité automatique de la subvention de la créance des propriétaires défailants) et intervient sur l'amendement n° 990 de M. Pierre Lefebvre (avance par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, aux communes des sommes nécessaires aux travaux de sortie d'insalubrité) - **Art. 77** (*inscription d'une hypothèque légale*) : son amendement rédactionnel n° 434 ; adopté - **Art. 78** (*obligation d'assurer le logement ou l'hébergement des occupants*) (p. 2873) : demande le retrait de l'amendement n° 991 de M. Paul Vergès (possibilité d'intervention publique quels que soient le régime de la propriété et les modalités d'occupation des logements concernés) - **Art. 80** (*dispositions diverses*) (p. 2874) : son amendement n° 435 : suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet de l'avis de la tenue de la réunion du conseil départemental d'hygiène ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2947) : enrichissement du texte par le Sénat. Difficultés soulevées par l'examen du texte en urgence. Cohérence du texte sur la construction de logements sociaux. Promotion de la mixité sociale. Apports de l'intercommunalité, encouragement de l'accession à la propriété et préservation des compétences des acteurs locaux. Problème de l'insalubrité. La majorité du groupe du RDSE votera ce texte tel que modifié par le Sénat. Félicitations aux rapporteurs et au secrétaire d'Etat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 8** (p. 3165) : son amendement n° 252 : protection des chasseurs détenteurs de fusils à pompe ; rejeté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3723) : soutient l'amendement n° 81 de M. Paul Girod (application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5214, 5215) : procédure d'urgence imposée par le Gouvernement au détriment de la qualité juridique et de la cohérence d'ensemble du texte. Adoucissement par le Sénat des dispositions les plus contraignantes. En accord avec la majorité du groupe du RDSE, suivra la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) (p. 5293) : son amendement n° 240 : possibilité pour le conseil municipal de décider que les autorisations et actes relatifs au lotissement sont délivrés au nom de l'Etat ; adopté - **Art. 18** (*certificat d'urbanisme*) (p. 5295) : son amendement n° 241 : possibilité pour le conseil municipal de décider que les certificats d'urbanisme sont délivrés au nom de l'Etat ; adopté - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 5310) : son amendement de coordination n° 242 ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) -

Discussion générale (p. 6026, 6027) : fragilité de l'équilibre. Hostilité à la réduction dégressive de la contribution sociale généralisée, CSG, et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, CRDS. Trop grande diversité des taxes affectées au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Détournement des ressources. Préoccupation de l'avenir des retraites. Votera le projet de loi modifié par les propositions de la commission des affaires sociales.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0087 (2000-2001)]* - (30 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6927) : gratuité du NorLevo. Accord en commission mixte paritaire. Nombre élevé d'interruptions volontaires de grossesse, IVG. Non-banalisation de la contraception d'urgence. Nécessité d'une meilleure éducation sexuelle des jeunes. Campagne sur la contraception. Le groupe du RDSE votera ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour le logement social (p. 6982, 6984) : stagnation des crédits alloués au logement. Réforme des aides personnelles au logement limitée au seul secteur locatif. Marasme du secteur de la construction de logements sociaux. Politique de démolition-reconstruction des logements sociaux. Réforme de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. La commission des affaires sociales émet un avis défavorable à l'adoption des crédits du logement social.

BIZET (Jean), sénateur (Manche) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis rapporteur (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur le codex alimentarius [n° 450 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Union européenne.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 455 (1999-2000)] (30 juin 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Collectivités territoriales.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Marcel Deneux et Bernard Dussaut, tendant à créer une charte pour les produits

alimentaires sensibles [n° 458 (1999-2000)] (5 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Consommation.**

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne en application de l'article 73bis du règlement, sur le Livre Blanc sur la sécurité alimentaire (n° E-1405) et sur les propositions de règlements et de directives du Parlement européen et du Conseil relatives à l'hygiène des denrées alimentaires (n° E-1529) [n° 24 (2000-2001)] (12 octobre 2000) - **Union européenne.**

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne en application de l'article 73bis du règlement, sur la proposition de règlement du Conseil portant organisation des marchés dans le secteur du sucre (n° E-1585) [n° 84 (2000-2001)] (16 novembre 2000) - **Union européenne.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 94 (2000-2001) tome 17] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 315 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1978) - Ministère : Economie - *Maîtrise des dépenses publiques et baisse des prélèvements obligatoires* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1978) - **Politique économique**

Questions orales sans débat :

n° 742 (JO Débats du 9 mars 2000) (p. 1304) - Ministère : Aménagement du territoire - *Conséquences de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes aux produits phytosanitaires* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1604) - **Impôts et taxes**

n° 851 (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3421) - Ministère : Affaires étrangères - *Financement de la politique agricole commune* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4864) - **Politique agricole commune (PAC)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports** - *Deuxième lecture* [n° 0375 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4778) : amélioration du sort des courtiers maritimes. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural** [n° 0326 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4781, 4782) : bon état sanitaire du cheptel français. Priorité pour l'Union européenne du thème de la sécurité alimentaire. Rôle des industries agro-alimentaires. Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Objectifs en terme de sécurité des produits issus de l'élevage fixés par la loi d'orientation agricole de juillet 1999. Incidences sur la sécurité alimentaire de la course à la productivité. Dépôt d'une proposition de loi pour favoriser la mise en place d'une charte pour les produits alimentaires sensibles. Souhait d'une réflexion sur la mise en place d'un principe de compensation - **Art. 1er** (*extension des mesures de police administrative - art. 253-2 du code rural*) (p. 4785, 4786) : ses amendements n° 19 : mise en place d'un système d'indemnisation pour compenser le coût des mesures de prévention ; et n° 20 : consultation préalable

du détenteur ou du propriétaire des produits susceptibles de présenter un danger; adoptés - **Art. 4** (*réseaux de surveillance des risques zoonosaires - art. 214-1 A du code rural*) (p. 4787, 4788) : son amendement n° 21 : recours aux vétérinaires pour la surveillance des risques zoonosaires relatifs à des maladies réputées contagieuses; rejeté - **Après l'art. 14** (p. 4794) : son amendement n° 22, identique à l'amendement n° 16 de M. Marcel Deneux (modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification); adopté - **Après l'art. 16** (p. 4795) : son amendement n° 23 : possibilité d'appel des décisions des chambres régionales de discipline; retiré.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6319, 6321) : épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Contamination de l'homme. Importations britanniques. Interdiction des farines animales dans l'alimentation animale. Pertinence de la création d'une commission d'enquête. Solutions de substitution et d'élimination de ces farines animales. Traçabilité. Principe de précaution. Identification de l'agent de l'ESB. Rôle de la Grande-Bretagne dans l'évolution et la propagation de la maladie. Dimension européenne par la mise en oeuvre du livre blanc sur la sûreté alimentaire et la création de l'autorité alimentaire européenne. Substitution aux farines animales de produits à base de protéines végétales; accords de Blair House. Instauration d'un dialogue avec les concitoyens.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7253, 7254) : progression du budget et extension du champ des compétences du ministère. Créations de postes. Crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Application de l'écotaxe aux consommations intermédiaires d'énergie. Difficulté des relations entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'environnement. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'environnement.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7437, 7438) : crise de confiance. Désaffection pour le monde rural. Coût de la sécurité alimentaire. Echec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Réforme du système des retraites. Incohérence de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Conséquences de la crise de l'encéphalite spongiforme bovine, ESB. Renégociation des accords de Blair House. Estime ce budget inadapté aux préoccupations des agriculteurs.

BLANC (Paul), sénateur (Pyrénées-Orientales) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Conseil national du bruit; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 10 février 2000).

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à supprimer la redevance pour droit d'usage [n° 463 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Impôts et taxes**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Ville [n° 96 (2000-2001) tome 3] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 298 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1335) - Ministère : Economie - Niveau atteint par les prélèvements obligatoires - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1335) - **Impôts et taxes**

n° 393 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5398) - Ministère : Industrie - Poste en milieu rural - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5399) - **Poste (La)**

Questions orales sans débat :

n° 737 (JO Débats du 3 mars 2000) (p. 1165) - Ministère : Emploi - Avenir de la clinique de Prades - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1600) - **Etablissements sanitaires et sociaux**

n° 821 (JO Débats du 18 mai 2000) (p. 2905) - Ministère : Affaires européennes - Programme d'aides communautaires - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3879) - **Union européenne**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 8** (*régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977** (*incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale*) (p. 1149, 1150) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 16 de la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 33** (*conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1289) : nécessité de prendre en compte les spécificités des disciplines ne figurant pas sur la liste de Bruxelles.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3024) : se déclare opposé aux amendements n° 243 de suppression de Mme Maryse Bergé-Lavigne et n° 276 de M. Jean-Marc Pastor (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 4439) : se déclare favorable à l'amendement n° 140 du Gouvernement (nécessité pour le Parlement de se prononcer à l'avenir sur le remboursement des futures exonérations de redevance). Favorable à la suppression de la redevance.

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours [n° 0405 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4524) : favorable à la mise en cohérence avec le calendrier électoral du renouvellement de ces conseils d'administration. Absence d'examen en commission des lois de l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement reprenant les termes de l'accord sur la cessation anticipée d'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels. Retombées financières importantes pour les collectivités territoriales. Le groupe du RPR votera la proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 7067, 7068) : hausse spectaculaire des crédits de la ville. Aspects positifs de ce projet de budget : fonds interministériel pour la ville, FIV ; financement des cinquante grands projets de ville ; augmentation des dépenses de fonctionnement du ministère. Stagnation des moyens consacrés aux opérations "ville-vie-vacances". Absence d'un véritable redéploiement des dépenses de communication du ministère. Réticence du Gouvernement à l'égard des zones franches urbaines, ZFU. Coût du dispositif des "adultes relais". Efficacité incertaine du fonds de revitalisation économique. Nécessité d'actions fortes en matière de sécurité. La commission des affaires sociales est opposée à l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7079) : différence entre la notion de contrat et les contrats de ville.

Communication

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7100) : son amendement n° II-29 : suppression de la redevance ; retiré. (p. 7101) : se déclare favorable à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques). Exemple des Pyrénées-Orientales.

BLIN (Maurice), sénateur (Ardennes) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - II - Défense - Exposé d'ensemble et dépenses en capital [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 43] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Défense :

- **Deuxième partie** - (7 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7491, 7493) : professionnalisation. Force européenne de réaction rapide. Coopération européenne. Données chiffrées. Régression du budget. Retard dans l'exécution des programmes. Vieillesse du matériel. Mise en place de la structure intégrée de maintien en conditions opérationnelles des matériels aéronautiques de la défense, SIMMAD. Accroissement du décalage entre la France et la Grande-Bretagne. Préparation de la loi de programmation 2003-2008. La commission propose le rejet de ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8177, 8179) : observations sur l'article 10 relatif aux ouvertures de crédit militaire d'équipement. Déploie le rôle de variable d'ajustement joué par les dépenses d'équipement. Critique du recours à des collectifs budgétaires pour financer des programmes fondamentaux. Interrogation sur les facteurs de sous-consommation chronique des crédits d'équipement militaire. Observations sur l'article 9 relatif aux ouvertures de crédit militaire de fonctionnement. Création d'une société commune Thomson CSF-DCN. Refus de la méthode gouvernementale de recours à l'amendement. Volonté de transparence et de clarté du Gouvernement contredite par la manière désinvolte dont est traitée la loi de finances rectificative.

BOCANDÉ (Annick), sénateur (Seine-Maritime) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Revet et Patrice Gélard, visant à instaurer une procédure simplifiée permettant aux collectivités territoriales d'entreprendre des travaux d'urgence en cas d'intempéries graves [n° 420 (1999-2000)] (20 juin 2000) - **Risques naturels.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 258 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 475 (1999-2000)] (19 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Femmes**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Formation professionnelle [n° 96 (2000-2001) tome 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 111 (2000-2001)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 139 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Femmes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1078) : souplesse nécessaire dans l'ordre de présentation des candidats. Maintien du seuil de population à 3 500 habitants pour l'application du scrutin proportionnel aux élections municipales. Approbation de la sanction financière appliquée aux partis politiques. Le groupe de l'UC votera les conclusions du rapporteur. Nécessité d'établir un statut de l'élu.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** [n° 0258 (1999-2000)] - (3 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4645, 4648) : inégalités professionnelles. Réponse inadaptée de cette proposition de loi. Application imparfaite de la loi Roudy de 1983. Nouvelle détermination des partenaires sociaux : négociation de "refondation sociale". Manque de considération du Gouvernement pour le dialogue social. Obstacles culturels. Contenu décevant du texte. Regrette le dépôt tardif de l'amendement du Gouvernement visant à la suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes. Mise en conformité de la législation avec la directive européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Difficile conciliation de la vie familiale et professionnelle. Propositions de la commission sur l'amélioration des systèmes de garde et la réinsertion professionnelle des femmes ; exemple du "contrat parental de libre choix" - **Art. 1er** (contenu du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail) (p. 4669) : son amendement n° 2 : définition des indicateurs par une convention de branche ou un accord professionnel ; adopté - **Art. 1er bis** (motivation du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail) (p. 4670) : son amendement de suppression n° 3 ; rejeté - **Art. 2** (affichage dans l'entreprise du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail) : son amendement n° 4 : extension à d'autres supports d'information ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 64 du Gouvernement (maintien de l'obligation d'affichage et extension à d'autres moyens d'information) - **Art. 3** (obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise - art. L. 132-27 du code du travail) (p. 4671, 4672) : son amendement n° 5 : simplification dans le déroulement de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 47 de M. Roland Muzeau (périodicité de la négociation portée de trois à deux ans) - **Art. 4** (sanctions pénales en cas de manquement à l'obligation spécifique de négocier dans l'entreprise - art. L. 153-2 du code du travail) (p. 4673, 4674) : son amendement n° 6 : suppression de la nouvelle sanction pénale et mise en place d'un dispositif plus souple ; adopté. Sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 19 de M. Gérard Cornu (introduction de sanctions financières) - **Art. 5** (prise en compte de l'égalité

professionnelle dans le cadre des négociations annuelles obligatoires dans l'entreprise sur les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail - art. L. 132-27-1 du code du travail) : son amendement rédactionnel de cohérence n° 7 ; adopté - **Art. 6** (obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail) (p. 4675) : ses amendements n° 8 : périodicité de la négociation portée à 5 ans ; et n° 9 : suppression de l'obligation de présenter un rapport de situation comparée ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 48 de M. Roland Muzeau (extension du champ de la négociation à la reconnaissance professionnelle et au salaire) - **Art. 7** (prise en compte de l'égalité professionnelle dans le cadre des négociations obligatoires en matière de salaires, de classifications et de formation professionnelle au niveau de la branche - art. L. 132-12-1 du code du travail) (p. 4676) : son amendement rédactionnel de cohérence n° 10 ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 4677, 4681) : ses amendements n° 11 : électoral et éligibilité des conjoints collaborateurs d'artisans aux conseils de prud'hommes ; n° 12 : doublement de l'aide financière versée pour la garde d'un enfant de moins de trois ans ; et n° 13 : modification du régime du congé parental d'éducation ; adoptés. Sur les amendements de M. Gérard Cornu, demande le retrait des n° 14 (amélioration de la protection des conjoints collaborateurs d'artisans et de commerçants par la réévaluation de la part insaisissable du patrimoine) et n° 18 (promotion des candidatures féminines aux élections professionnelles confiée aux syndicats) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 15 (parité dans les élections professionnelles), n° 16 (parité dans les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise) et n° 17 (parité dans les élections des délégués du personnel). : demande le retrait de l'amendement n° 49 de M. Roland Muzeau (renversement de la charge de la preuve) - **Art. 14 bis** (institution d'un rapport de situation comparée dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires) (p. 4682, 4683) : sur l'ensemble des dispositions relatives à la fonction publique, s'en remet à l'avis de la commission des lois saisie pour avis. Accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 20 (maintien de l'intitulé du rapport actuellement en vigueur : "rapport dressant le bilan des mesures prises pour garantir, à tous les niveaux de la hiérarchie, le respect du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique"), n° 21 (suppression de l'obligation de présentation d'indicateurs pertinents dans le rapport) et n° 22 (révision périodique par le Gouvernement des dispositions relatives aux recrutements distincts entre hommes et femmes) - **Art. 18** (renforcement de la mixité dans les jurys et les comités de sélection constitués pour l'avancement des fonctionnaires - art. 58 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée) (p. 4686) : accepte l'amendement de coordination n° 24 de la commission saisie pour avis - **Art. 19** (renforcement de la mixité dans les jurys de la fonction publique territoriale - art. 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée) : accepte l'amendement de coordination n° 25 de la commission saisie pour avis - **Art. 20 bis** (renforcement de la mixité au sein des comités techniques d'établissement - art. 23 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée) (p. 4687) : accepte les amendements de suppression n° 26 de la commission saisie pour avis et n° 51 du Gouvernement - **Art. 21** (renforcement de la mixité pour les jurys de concours de recrutement de la fonction publique hospitalière - art. 30-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée) : accepte l'amendement de coordination n° 27 de la commission saisie pour avis - **Art. 22** (renforcement de la mixité pour les jurys des examens professionnels de la fonction publique hospitalière - art. 35 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée) (p. 4688) : accepte l'amendement de coordination n° 28 de la commission saisie pour avis - **Art. 23** (modalités d'entrée en vigueur des dispositions du titre II) : accepte l'amendement de coordination n° 29 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 8 (suite)** (p. 4691, 4698) : déplore la démarche du Gouvernement. Condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes sur l'interdiction du travail de nuit des femmes. Sous réserve de l'adoption des sous-amendements de la commission, ne

s'opposera pas à l'adoption de l'amendement n° 1 du Gouvernement (autorisation de principe du travail de nuit). Sur ce dernier, ses sous-amendements rédactionnels n° 53, n° 56 et n° 63, de précision n° 54 et n° 57, de cohérence n° 62, et ses sous-amendements n° 55 : extension des possibilités de dérogation à la durée quotidienne maximale du travail de nuit par simple accord d'entreprise ; n° 66 : retour au texte examiné en commission sur la durée moyenne hebdomadaire de travail de nuit ; n° 58 : application des dispositions en vigueur du code du travail pour le travail de nuit par cycles ; n° 67 : suppression du caractère impératif des contreparties sous forme de repos supplémentaire ou de majoration de rémunération ; n° 59 : remplacement de l'autorisation de l'inspecteur du travail par une simple information de celui-ci ; n° 60 : suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application des nouvelles dispositions sur le travail de nuit ; et n° 61 : renforcement de la protection des femmes enceintes ; adoptés. (p. 4699, 4700) : sur les sous-amendements de M. Roland Muzeau, déposés sur l'amendement n° 1 précité du Gouvernement, s'oppose aux n° 38 (aménagement de la période de travail par un accord collectif au niveau de l'entreprise ou de l'établissement), n° 40 (cumul du repos compensateur et de la majoration du salaire comme contrepartie), n° 41 (aménagement du travail de nuit soumis à la conclusion d'accords collectifs au niveau de la branche et au niveau de l'entreprise, après consultation du comité d'entreprise), n° 42 (limitation du recours au travail de nuit dans des secteurs définis par décret), n° 43 (avis conforme du comité d'entreprise requis pour l'aménagement du travail de nuit et contreparties basées sur l'addition d'un repos compensateur et d'une majoration de rémunération), n° 45 (changement d'affectation, sans diminution de la rémunération, en cas d'incompatibilité du travail de nuit avec l'état de santé du salarié), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 39 (consultation de l'ensemble des organisations syndicales), n° 44 (traitement spécifique du travail de nuit par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT) et n° 46 (appréciation de l'aptitude d'une salariée enceinte à exercer un travail de nuit, par le médecin du travail en liaison avec le médecin traitant). Sur les sous-amendements de Mme Gizèle Printz, déposés sur l'amendement précité n° 1 du Gouvernement, accepte le n° 30 (caractère individuel du licenciement d'un salarié refusant le travail de nuit), s'oppose aux n° 31 (durée maximale du travail de nuit fixée à 38 heures), n° 32 (caractère obligatoire du repos supplémentaire), n° 33 de conséquence, n° 34 rédactionnel, n° 35 (visite médicale semestrielle) et n° 37 (allongement de la durée d'interdiction du travail de nuit des femmes enceintes), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 36 (compatibilité des postes de travail avec la santé des salariés vérifiée par un médecin du travail). S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Roland Muzeau (réaffirmation du caractère exceptionnel du travail de nuit en France). (p. 4705) : constate le vote négatif des groupes de la majorité plurielle sur l'amendement du Gouvernement.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 14** (p. 6104) : son amendement n° 66 : maintien d'une aide aux familles d'au moins trois enfants lorsqu'elles n'ont plus qu'un seul enfant à charge ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la formation professionnelle (p. 7138, 7140) : budget de continuité. Adaptation de l'offre de formation au marché du travail. Conjoncture favorable. Réforme retardée. Incohérence d'ensemble des actions de l'Etat. S'oppose aux mesures restrictives limitant l'attractivité de l'apprentissage.

Diminution des entrées en contrat de qualification et suppression de la prime s'y rapportant. Recul du contrat d'adaptation. Manque de concertation dans le programme national de formation professionnelle. Diminution des crédits alloués à la politique contractuelle de formation des salariés. Financement de l'allocation formation reclassement, AFR. Recentrage des objectifs et réorganisation de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA. Situation financière préoccupante de l'association de gestion du fonds des formations en alternance, AGEFAL, et du comité paritaire du congé individuel de formation, COPACIF. La commission des affaires sociales émet un avis défavorable à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7161) : son amendement de suppression n° II-1 ; adopté.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 8102, 8104) : disparition des apports du Sénat. Divergences entre les deux assemblées : négociation collective sur l'égalité professionnelle ; articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Reconnaissance professionnelle des conjoints collaborateurs d'artisans. Institution de la parité sur les listes de candidats aux élections prud'homales. Absence d'accord pour la représentation des femmes dans les comités d'entreprise ou parmi les délégués du personnel. Suppression par l'Assemblée nationale de la "clause de sauvegarde" relative à la mixité dans les jurys de la fonction publique. Modification de la portée de ce texte par la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes. Mise en conformité de notre législation avec le droit européen. Projet de loi de modernisation sociale. Rédaction retenue par l'Assemblée nationale insatisfaisante. La commission propose de voter cette proposition de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Chapitre Ier (de la négociation collective sur l'égalité professionnelle)** (p. 8108) : son amendement n° 1 : suppression de la division "Chapitre Ier" et de son intitulé ; adopté - **Art. 1er, art. 3, art. 4, art. 5 et art. 6** (p. 8109) : ses amendements n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adoptés - **Chapitre II (de la représentation des hommes et des femmes dans les élections professionnelles)** (p. 8110) : son amendement n° 8 : suppression de la division "Chapitre II" et de son intitulé ; adopté - **Art. 8 bis (électorat et éligibilité des conjoints collaborateurs d'artisans aux conseils de prud'hommes)** : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 46 du Gouvernement - **Art. 8 ter (aide à la garde d'enfant des salariés - art. L. 129-3 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 8111) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté - **Art. 8 quater (extension du temps partiel choisi - art. L. 122-28-1 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** : son amendement de rétablissement n° 10 ; adopté - **Art. 8 quinquies (parité pour les élections prud'homales - art. L. 513-6 du code du travail)** (p. 8112) : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - **Art. 8 sexies A (accord sur la composition des listes de candidats pour les élections au comité d'entreprise - art. L. 433-2 du code du travail)** (p. 8113) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 47 du Gouvernement (mise en place d'un examen des listes électorales lors de l'élaboration du protocole d'accord préélectoral-opposabilité) - **Après l'art. 8 sexies A** : s'oppose à l'amendement n° 48 du Gouvernement (mise en place d'un examen des listes de candidatures des délégués du personnel lors de l'élaboration du protocole d'accord préélectoral-opposabilité) - **Art. 8 sexies (parité pour les élections au comité d'entreprise - art. L. 433-2 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 8114) : son amendement de rétablissement n° 13 ; adopté - **Art. 8 septies A (création d'une commission de l'égalité professionnelle au sein du comité d'entreprise - art. L. 434-7 du code du travail)** : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 8 septies (parité pour les élections des délégués du personnel - art. L. 423-2 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** : son amendement de

rétablissement n° 15 ; adopté - **Art. 8 octies** (*rapport sur la place des femmes dans les élections professionnelles*) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Chapitre III** (*de l'encadrement du travail de nuit*) (p. 8115) : son amendement, identique à l'amendement n° 44 de Mme Hélène Luc, n° 17 : suppression de la division "Chapitre III" et de son intitulé ; adopté - **Art. 8 nonies** (*travail de nuit - art. L. 213-1 à L. 213-6 et L. 122-25-1-1 du code du travail et art. L. 713-9 du code rural*) (p. 8117, 8120) : ses amendements n° 32 de cohérence ; et n° 36 rédactionnel ; adoptés ; n° 34 de cohérence ; retiré. Ses amendements n° 56 : conditions d'encadrement du travail de nuit ; n° 30 : suppression du recours à un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application des nouvelles dispositions sur le travail de nuit ; n° 31 : possibilité de prolonger l'affectation temporaire d'une salariée à un poste de jour à l'issue du congé de maternité ; n° 33 : rétablissement du financement mixte de la garantie de rémunération entreprise - sécurité sociale ; et n° 35 : choix laissé aux partenaires sociaux de déterminer la nature des contreparties ; adoptés. Sur l'amendement n° 51 du Gouvernement qu'elle accepte (conditions d'attribution de l'allocation journalière de maternité versée par la sécurité sociale), ses sous-amendements n° 54 et n° 55 ; adoptés. S'oppose à l'amendement de suppression n° 45 de Mme Hélène Luc. Accepte les sous-amendements du Gouvernement n° 49, déposé sur son amendement précité n° 31, ainsi que le n° 53 déposé sur son amendement précité n° 33. Accepte les amendements du Gouvernement n° 50 (affectation d'office d'une salariée enceinte à un poste de jour sur décision du médecin du travail) et n° 52 (composition de la garantie de rémunération d'une salariée enceinte affectée provisoirement à un poste de jour) - **Art. 14 bis** (*institution d'un rapport de "situation comparée" dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) (p. 8122, 8123) : ses amendements n° 37 et n° 38 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adoptés - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) son amendement n° 39 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 18** (*renforcement de la mixité dans les jurys et les comités de sélection constitués pour l'avancement des fonctionnaires - art. 58 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) : son amendement n° 40 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 19** (*renforcement de la mixité dans les jurys de la fonction publique territoriale - art. 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) : son amendement n° 41 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 21** (*renforcement de la mixité pour les jurys de concours de recrutement de la fonction publique hospitalière - art. 30-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986*) (p. 8124) : son amendement n° 42 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 22** (*renforcement de la mixité pour les jurys des examens professionnels de la fonction publique hospitalière - art. 35 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986*) : son amendement n° 43 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8126) : se félicite de l'avancée obtenue sur la représentation des femmes dans les élections professionnelles et la protection des salariés travaillant la nuit.

BOHL (André), sénateur (Moselle) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (JO Lois et décrets du 24 février 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 279, 280) : absence de projection par l'Assemblée nationale des différentes situations envisageables. Fonds créés par la réalisation de la péréquation tarifaire. Interrogation sur le contrôle de la distribution de l'électricité par les collectivités territoriales. Décrets d'application du texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 17** (*prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale*) (p. 3842) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de M. Jacques Oudin (rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale).

BONNET (Christian), sénateur (Morbihan) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Comité des finances locales.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 97 (1999-2000)] adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant un défenseur des enfants [n° 187 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Enfants**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 301 (1999-2000)], modifiée par l'Assemblée nationale, interdisant les candidatures multiples aux élections cantonales [n° 324 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Elections cantonales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 277 (1999-2000)] de MM. Jean-Claude Gaudin, Michel Mercier, Emmanuel Hamel, Serge Mathieu, Francis Giraud et André Vallet tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 390 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 16 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage

universel [n° 47 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Elections présidentielles.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 400 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5948) - Ministère : Justice - *Mise en oeuvre de la loi relative à la présomption d'innocence* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5948) - **Loi (application de la)**

Questions orales sans débat :

n° 887 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4633) - Ministère : Logement - *Aide à la construction pour les insulaires* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5693) - **Logement (financement)**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 890) : modifications apportées au texte en seconde lecture. Compétences et financement du défenseur des enfants. Indépendance du défenseur des enfants. Appel unanime de la commission à voter conforme ce texte. Nécessité d'une proposition de loi organique.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1688, 1690) : dangers de la présence de l'avocat dès la première heure de la garde à vue. Place minimale réservée dans ce texte aux droits des victimes. Multiplication des entraves à l'action de la police et de la gendarmerie. Son opposition à l'enregistrement des gardes à vue. Méconnaissance des réalités du terrain. Moyens de cette réforme. Sécurité publique. Caractère partiel de cette réforme du code de procédure pénale.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 2 quater (participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 1718) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 16 (durée de la détention provisoire en matière correctionnelle)** (p. 1756) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de la commission (instauration d'une possibilité de prolongation exceptionnelle d'un an de la durée maximale de détention provisoire lorsque celle-ci est prévue pour une durée de deux ans).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715) (enregistrement des interrogatoires de garde à vue)** (p. 1820, 1821) : modernisme et indépendance du Sénat. Son opposition à l'enregistrement des interrogatoires de la garde à vue et son accord pour la formule de compromis proposée par la commission.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)] - (30 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3380, 3381) : s'abstiendra sur ce texte. Projet ne répondant pas à l'aspiration des Français à une meilleure sécurité et à leur désir d'une justice plus prompte. Prégnance médiatique.

- **Proposition de loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 0277 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4091, 4092) : mode de désignation des délégués des communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Application spécifique aux

communautés urbaines de Lyon, Marseille et Paris ; loi PLM. Caractéristiques et légitimité des conseillers d'arrondissement. La commission propose l'adoption de l'article unique de cette proposition.

- **Proposition de loi interdisant les candidatures multiples aux élections cantonales - Deuxième lecture [n° 0301 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4529) : texte d'origine sénatoriale. Proposition de la commission d'adopter conformes les dispositions restant en discussion : élection lors du renouvellement triennal le plus proche d'un conseiller général d'un nouveau canton créé par fusion de deux cantons n'appartenant pas à la même série de renouvellement. Harmonisation des procédures devant les assemblées délibérantes pour le contribuable exerçant une action en justice appartenant à une collectivité territoriale. Maintien à son niveau actuel de la partie non fiscalisée des indemnités de fonction des maires.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5607, 5609) : projet de loi visant à donner suite aux recommandations faites par le Conseil constitutionnel. Département de rattachement des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse. Suppression de toute évocation des personnes morales, des prêts et avances remboursables aux candidats. Inscription des frais d'expertise comptable dans les comptes de campagne. Prolongation de la durée des fonctions des associations de financement et de mandataire financier. Dégagement des agents de l'administration des finances du secret professionnel vis-à-vis des membres du Conseil constitutionnel. Adaptation des plafonds de dépenses en euro. Actualisation des dispositions du code électoral applicables à l'élection présidentielle. Majoration du taux maximum de remboursement forfaitaire des dépenses électorales. Extension de la liste des élus habilités à présenter un candidat. Abaissement de l'âge d'éligibilité. Pouvoir d'appréciation et possibilité de réexamen des comptes de campagne par le Conseil constitutionnel - **Art. 1er (élus habilités à présenter un candidat à la présidence de la République - art. 3, paragraphe 1, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel)** (p. 5614) : son amendement n° 1 : détermination du département de rattachement des conseillers régionaux et des conseillers à l'assemblée de Corse et extension de la possibilité de parrainage aux maires délégués des communes associées, aux maires des arrondissements de Lyon et Marseille, aux présidents de certaines structures intercommunales et aux parlementaires européens de nationalité française élus en France ; adopté. sur son amendement n° 1 précité, s'oppose au sous-amendement n° 14 du Gouvernement (suppression de la distinction opérée entre députés européens français selon leur lieu d'élection) - **Art. 2 (actualisation des dispositions applicables à l'élection du Président de la République - âge d'éligibilité - financement des campagnes présidentielles - art. 3, paragraphe 2 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962)** (p. 5615) : ses amendements n° 2 et n° 3 : maintien à 23 ans de l'âge d'éligibilité du Président de la République ; adoptés. (p. 5616) : son amendement n° 4 : intégration, parmi les dispositions du code électoral applicables à l'élection présidentielle, de règles relatives à l'outre-mer ; adopté. Son amendement n° 5 : fixation par le Conseil constitutionnel, en cas de dépassement du plafond des dépenses, de la somme versée au Trésor public par le candidat ; adopté - **Art. 3 bis (réexamen des comptes de campagne - art. 3-III de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République)** (p. 5617) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 4 (remboursement forfaitaire des dépenses électorales - art. 3, paragraphe V, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République)** (p. 5618, 5619) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression de l'augmentation du plafond de remboursement des dépenses). (p. 5620, 5621) : son amendement n° 7 : pouvoir d'appréciation du Conseil

constitutionnel sur une méconnaissance de la législation concernant les comptes de campagnes ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Michel Charasse (retour au texte initial, marge d'appréciation du Conseil constitutionnel similaire à celle du Conseil d'Etat) - **Après l'art. 4** (p. 5622) : son amendement n° 8 : adaptation à l'euro ; adopté - **Art. 5** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 5623) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (31 octobre 2000) (p. 5623) : proteste contre l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi sur la contraception d'urgence une veille de jour férié.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Art. 1er** (*concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6252) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 du Gouvernement (limites à la possibilité de consentir des avances en compte courant d'associés pour les sociétés d'économie mixte locales). Encadrement strict de l'activité des sociétés d'économie mixte, SEM - **Art. 5** (*appréciation des garanties professionnelles et financières - art. L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6261) : intervient sur l'amendement de suppression n° 9 du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 6824) : contradiction entre le financement de certaines missions et l'impossibilité d'assumer les tâches régaliennes de l'Etat. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 1-44 de la commission.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7348, 7349) : délaissement par l'Etat de ses attributs régaliens. Votera ce projet de budget malgré ses insuffisances.

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7638, 7639) : part peu importante accordée à la justice. Augmentation des textes. Obstacles à l'application de la loi sur la présomption d'innocence. Juridictionnalisation de l'application des peines. Alourdissement de la charge de travail du juge de l'application des peines. Possibilité de faire appel des arrêts rendus par les cours d'assises. Décisions de la cour de cassation. Exemple de la Bretagne. Création d'un juge des libertés et de la détention. Réforme des tribunaux de commerce.

BONY (Marcel), sénateur (*Puy-de-Dôme*) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **304** (*JO Débats* du 24 mars 2000) (p. 1550) - Ministère : Industrie - *Enfouissement des déchets radioactifs* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1550) - **Nucléaire**

Questions orales sans débat :

n° **891** (*JO Débats* du 3 octobre 2000) (p. 4633) - Ministère : Intérieur - *Emplois fonctionnels et intercommunalité* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5453) - **Groupements de communes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Après l'art. 10 ter** (p. 2321) : son amendement, soutenu par M. Serge Godard, n° 800 : autorisation de délégation des droits de préemption du département à un établissement public foncier local ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6972, 6973) : enjeu du tourisme de moyenne montagne. Incitation à la coopération intercommunale intégrée. Aide à la petite hôtellerie. Développement du thermalisme. Aménagement et développement du territoire. Revalorisation du statut des saisonniers du tourisme. Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

BORDAS (James), sénateur (*Indre-et-Loire*) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Vice-président de la délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 207 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 248 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Sports**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 292 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Sports**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 331 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 84-640 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 354 (1999-2000)] (24 mai 2000) - **Sports**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 93 (2000-2001) tome 9] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1200, 1202) : réformes en cascade du cadre législatif du sport. Mesures diverses et parfois contradictoires. Lacunes non comblées. Faible portée des dispositions du texte. Absence de mesure en faveur des bénévoles. Incohérence du dispositif proposé pour la moralisation du sport professionnel. Confusion des rôles entre les différents acteurs de la politique du sport. Conditions d'accès aux fonctions d'éducateur sportif. Propositions de la commission. Au nom de la commission et sous réserve de l'adoption de ses amendements, propose l'adoption du projet de loi - **Après l'art. 3** (p. 1225) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Hélène Luc (inscription dans la loi des activités physiques et sportives intégrées dans les différents cursus) - **Art. 3 bis** (*conventions relatives à l'utilisation par les groupements sportifs des équipements sportifs des collectivités territoriales* - art. 5-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 4** (*éducation physique et sportive des élèves et des étudiants handicapés* - art. 6 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1226) : accepte l'amendement n° 30 de M. Bernard Murat (substitution des mots "établissements spécialisés" aux mots "centres spécialisés") - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'intermédiaire sportif* - art. 15-2 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1227, 1228) : son amendement n° 2 : régime de licence inspiré de celui des agents artistiques ; adopté. Demande le retrait du sous-amendement n° 31 de M. Bernard Murat (attribution aux fédérations d'une compétence pour délivrer les licences d'agent sportif), déposé sur son amendement n° 2 précité - **Art. 8** (*fédérations sportives* - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1230, 1232) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de l'article et clarification de sa rédaction en supprimant des dispositions inutiles ou d'ordre réglementaire ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jean Faure n° 82 auquel il s'oppose et n° 81 qu'il accepte, ainsi que par le sous-amendement n° 54 de M. Paul Vergès qu'il accepte. Sur les sous-amendements déposés sur son amendement n° 3 précité, s'oppose au n° 53 de Mme Hélène Luc, demande le retrait du n° 32 de M. Bernard Murat et s'oppose au n° 33 de celui-ci. S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Serge Lagauche (précisions relatives aux conditions de représentation des sportifs dans les instances dirigeantes des fédérations) - **Art. 9** (*fédérations*

délégués - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1235, 1236) : son amendement n° 4 : nouvelle rédaction de l'article en le clarifiant par la suppression de dispositions contestables, inutiles ou réglementaires ; adopté après modification par les sous-amendements n° 98 de M. Jean-Guy Branger auquel il s'oppose et n° 83 de M. Jean Faure, pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. Sur son amendement n° 4 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 92 de M. Jean-Guy Branger. S'oppose à l'amendement n° 59 de M. Serge Lagauche (suppression de la référence aux règlements internationaux) - **Art. 10** (*"référé ministériel" - insertion dans la loi des dispositions relatives à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux* - art. 17-1 et 17-2 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1237) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. 11** (*autorisation des manifestations sportives par les fédérations délégataires* - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1238, 1239) : son amendement de suppression n° 6 ; rejeté. S'oppose aux amendements n° 84 de M. Jean Faure (établissement du processus d'agrément des manifestations) et n° 60 de M. Serge Lagauche (modalités d'obtention d'une autorisation pour l'organisation de manifestations sportives) - **Après l'art. 11** (p. 1240) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Michel Mercier (attribution conjointe aux fédérations et aux clubs sportifs professionnels du bénéfice des droits de retransmission) - **Art. 11 bis** (*accès des journalistes aux enceintes sportives* - art. 18-4 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1241) : son amendement n° 7 : retour au texte de 1992 sur le maintien pour la presse de l'accès aux enceintes sportives en cas de cession du droit d'exploitation et diminution de la durée des contrats exclusifs ; adopté - **Art. 12** (*Comité national olympique et sportif français, CNOSF* - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1242, 1243) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean Faure n° 85 (suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour l'établissement des règles déontologiques du sport afin de maintenir le CNOSF dans ses prérogatives) et n° 86 (suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour la conclusion des conventions avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels) ainsi que pour l'amendement n° 34 de M. Bernard Murat, identique au n° 85 de M. Jean Faure. Accepte les amendements de M. Jean Faure n° 87 (dispositions en cas de refus des mesures de conciliation par les intéressés) et n° 88 (suppression de la référence au décret d'application) ainsi que les amendements de M. Serge Lagauche n° 61 (sanction en cas de manquement à l'obligation du secret professionnel par les membres de la conférence des conciliateurs) et n° 62, identique à l'amendement n° 87 de M. Jean Faure - **Art. 14** (*rétablissement des garanties d'emprunt et des cautionnements* - art. 19-2 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1244) : son amendement n° 8 : plafond de la garantie d'emprunt contracté par une association sportive et limitation de cette garantie aux emprunts destinés à financer l'achat de matériels ; adopté. - **Art. 15** (*limitation du montant des contrats conclus entre les collectivités territoriales et les sociétés sportives* - art. 19-4 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) : son amendement n° 9 : extension du champ d'application de l'article à tous les contrats de prestations de services et toutes les conventions dans le cadre desquelles seront attribuées les subventions ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 1246) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau, n° 73 (mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), n° 63 (création d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, sous l'autorité du président du conseil général) et n° 74 (signalisation nécessaire sur les chemins privés ouverts au public) - **Art. 16** (*intitulé du chapitre IV du titre 1er de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1247) : son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté - **Art. 17** (*organisation des activités physiques et sportives des personnels des administrations publiques* - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1248) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Hélène Luc (inscription dans la loi des dispositions destinées à la promotion du sport en entreprise) - **Art. 18** (*organisation des activités physiques et sportives des personnes handicapées*) : accepte l'amendement n° 35 de M. Bernard Murat (aide des pouvoirs publics en faveur des associations sportives organisant des

activités physiques et sportives destinées à des personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** ("*mutualisation*" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives) (p. 1265) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 36 de M. Bernard Murat. S'oppose à l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci). (p. 1268, 1269) : maintient son opposition à l'amendement précité n° 96 de M. Bernard Murat, après rectification par son auteur - **Après l'art. 19** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de M. Jean-Guy Branger (application d'un taux de TVA de 5,5 % sur les installations sportives) - **Art. 21** (*Commission nationale du sport de haut niveau - art. 26 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1270, 1271) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 37 de M. Bernard Murat et n° 89 de M. Jean Faure (suppression des dirigeants des associations sportives de la composition de la Commission nationale du sport de haut niveau), ainsi que pour l'amendement n° 93 de M. Jean-Guy Branger (rétablissement des compétences de la Commission nationale du sport de haut niveau en matière d'application des normes des équipements sportifs) - **Art. 22** (*droits et obligations des sportifs de haut niveau - art. 26-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction de l'article et encadrement par un décret en Conseil d'Etat; adopté - **Art. 23** (*conditions d'emploi dans les administrations publiques des sportifs de haut niveau - art. 31 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1272) : accepte l'amendement n° 64 de M. Serge Lagache (extension à l'ensemble du sport de haut niveau du bénéfice de conditions particulières d'emploi pour préparer les concours de la fonction publique) - **Après l'art. 23** : accepte l'amendement n° 100 de M. Jean-Claude Carle (présentation par le Gouvernement d'un rapport au Parlement avant la fin de l'année 2000 sur la situation du sport professionnel) - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 12; rejeté. (p. 1273, 1274) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Bernard Murat (possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres) - **Art. 24** (*conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau - art. 32 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 13; adopté. S'oppose à l'amendement n° 65 de M. Serge Lagache (suppression de l'association du comité d'entreprise ou du délégué du personnel à la conclusion d'une convention destinée à faciliter l'emploi d'un sportif de haut niveau dans une entreprise) - **Art. 25** (*Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - art. 33 et 34 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1276) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean-Guy Branger (extension des compétences du CNAPS au déroulement des manifestations ouvertes aux licenciés des fédérations mentionnées à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Bernard Cazeau (élargissement de la participation au comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, institué au sein du CNAPS, à l'ensemble des personnes qualifiées des associations représentatives énumérées) - **Art. 26** (*obligation d'assurance des groupements sportifs, des organisateurs de manifestations sportives et des exploitants d'établissements sportifs - art. 37 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement rédactionnel n° 14; adopté - **Art. 27** (*obligations d'information et de conseil des groupements sportifs en matière d'assurance de personne*) (p. 1277) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de l'article tendant à renforcer l'obligation d'information des adhérents sur l'intérêt de souscrire une assurance, supprimer l'obligation de conseil imposée aux groupements sportifs, préciser l'obligation d'information sur les garanties offertes par les contrats collectifs proposés aux pratiquants et préciser à qui incombe la preuve des informations; adopté - **Art. 28** (*conditions de conclusion par les fédérations de contrats d'assurance collectifs - art. 38-1 de la loi du 16 juillet 1984*) : son

amendement n° 16 : suppression des sociétés sportives de la définition des personnes pouvant adhérer à un contrat collectif souscrit par une fédération agréée; adopté - **Art. 29** (*élaboration du schéma directeur des équipements sportifs d'intérêt national et schéma des services collectifs du sport - art. 39 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1278) : son amendement n° 17 : abrogation de l'article 39 de la loi du 16 juillet 1984; adopté - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1279, 1280) : accepte les amendements n° 99 de M. Jean-Claude Carle (inclusion des équipements sportifs des lycées et collèges dans les compétences transférées aux collectivités locales) et n° 56 de Mme Hélène Luc (financement des équipements sportifs) et s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Bernard Cazeau (modalités d'utilisation des équipements sportifs des collèges) - **Après l'art. 30** : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Jean-Louis Branger (détermination par un décret en Conseil d'Etat des conditions d'application et de modification des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs pour la participation aux compétitions) - **Après l'art. 31** (p. 1281) : accepte les amendements n° 57 de Mme Hélène Luc (possibilité pour les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme d'ester en justice pour tous les phénomènes de violence ayant pour motif le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme), n° 68 de M. Serge Lagache (élargissement de la liste des personnes pouvant se porter parties civiles à l'occasion des manifestations sportives agréées par le ministre chargé des sports et d'y inclure les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme) et n° 91 de M. André Diligent (possibilité pour les associations dont la vocation est de lutter contre le racisme d'assumer leur rôle en justice) - **Art. 32** (*conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1284, 1285) : son amendement n° 18 : nouvelle rédaction de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 tendant à limiter son champ d'application à l'exercice rémunéré des professions sportives, à conserver l'exigence de diplôme, à faire entrer les formations sportives dans le cadre de la loi de 1971 sur l'enseignement technologique et à inscrire les diplômes délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports sur la liste d'homologation de la loi de 1971; adopté. S'oppose à l'amendement rédactionnel n° 70 de M. Serge Lagache - **Après l'art. 32** (p. 1286, 1288) : son amendement n° 19 : exercice à titre bénévole des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43-1 de la loi du 16 juillet 1984; adopté après modification par le sous-amendement n° 50 de M. Jean Faure qu'il accepte (référence à l'aspect non lucratif de l'activité bénévole). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Jean Faure (prise en compte de la situation particulière des activités s'exerçant dans un environnement spécifique, supposant des contraintes de sécurité particulières) - **Art. 33** (*conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1289) : son amendement n° 20 : principe de la liberté de circulation des éducateurs sportifs - conditions d'exercice pour les migrants dont la qualification serait d'un niveau inférieur au diplôme français; adopté après modification par le sous-amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Vial qu'il accepte (distinction du régime spécifique auquel sont soumis les sports à risques du droit commun des autres activités physiques et sportives) - **Art. 34** (*compétences des fédérations agréées en matière de formation - art. 45 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 102 du Gouvernement (modalités de délivrance par les fédérations des diplômes d'encadrement des activités physiques et sportives) - **Art. 34 bis** (*congé individuel de formation des salariés exerçant des fonctions bénévoles dans des associations sportives - art. 45-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984 - art. L. 931-1 du code du travail*) (p. 1291) : son amendement rédactionnel n° 21; adopté - **Après l'art. 34 bis** (p. 1291) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Bernard Murat (dépôt devant le Parlement par le Gouvernement d'un rapport visant à étendre les possibilités d'aménagement du temps de travail offertes aux responsables associatifs tout en préservant l'organisation et la compétitivité des entreprises) - **Après**

l'art. 34 ter : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Aymeri de Montesquiou (création d'un statut du dirigeant sportif associatif) - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) (p. 1292) : accepte l'amendement n° 40 de M. Bernard Murat (assimilation à des dons des frais engagés par les contribuables membres d'une association dans le cadre de leur activité bénévole et alignement du calcul de ces frais sur celui des frais professionnels réels) - **Après l'art. 34 ter (suite)** (p. 1293) : sur les amendements de M. Bernard Murat, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 41 (assimilation à un don de la mise à disposition de locaux par des particuliers au monde associatif et mise en place de réductions d'impôts) et demande le retrait du n° 42 (mise en place d'un contrat relatif aux engagements financiers des diverses administrations et collectivités locales avec leurs partenaires associatifs) - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1294) : accepte l'amendement n° 43 de M. Bernard Murat (remplacement des mots : "activités physiques ou sportives" par les mots : "activités physiques et sportives" pour exclusion du champ d'application de la loi de 1984 les établissements hôteliers ainsi que les campings-caravanings) - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1295) : accepte l'amendement de coordination n° 44 de M. Bernard Murat. Son amendement de coordination n° 22 ; adopté - **Art. 39** (*interdictions professionnelles prononcées par le ministre chargé des sports - art. 48-1 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 23 ; adopté - **Art. 40** (*infractions pénales relatives à l'enseignement des activités physiques et sportives - art. 49 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1296) : ses amendements de coordination n° 24 et n° 25 ; adoptés - **Art. 41** (*abrogations*) (p. 1297) : son amendement n° 27 : conséquence des amendements tendant à maintenir le dernier alinéa de l'article 18-2 de la loi de 1984, relatif à la durée des contrats de cession de droits télévisés, et à réécrire l'article 43-1 de la loi précitée relatif aux conditions d'exercice des bénévoles ; adopté - **Art. 43** (*parrainage par des associations de projets collectifs proposés par des mineurs*) (p. 1298) : son amendement n° 28 : substitution du mot "conception" au mot "réalisation" ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 90 de M. Jean Faure - **Après l'art. 43** : accepte les amendements de M. Serge Lagache n° 71 (délai accordé aux fédérations pour la première instance) et n° 72 (délai d'auto-saisine dont dispose le conseil de prévention et de lutte contre le dopage) - **Art. 44** (*application à Mayotte des textes modifiant la loi du 16 juillet 1984 ainsi que de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage*) (p. 1299) : son amendement n° 29 : suppression de références inutiles ; adopté.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1°) n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises, 2°) n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1344, 1345) : interrogation sur les moyens fiscaux nécessaires pour assurer le dynamisme du marché de l'art et garantir la protection du patrimoine national. Inquiétude relative à l'augmentation du volume des exportations d'oeuvres d'art. Nécessaire modification de la procédure de classement prévue par la loi de 1913. Amélioration des mécanismes de la dation et de la donation par des incitations fiscales pour retenir les oeuvres d'art. Favorable à une avancée du dossier du droit de suite. Avec le groupe des RI, votera les conclusions de la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3461, 3462) : échec de la commission mixte paritaire. Adoption par

L'Assemblée nationale en nouvelle lecture de neuf articles additionnels. Rapprochement relatif à la formation des éducateurs sportifs. Divergences relatives à la réglementation de la profession d'agent sportif et à l'extension du monopole des fédérations délégataires. Dispositif nouveau sur les sports de nature. Sous réserve de l'adoption des amendements proposés par la commission, demande l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'agent sportif - art. 15-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984*) (p. 3469, 3470) : ses amendements n° 1 : compétence du ministre du travail pour le régime des agents sportifs ; n° 2 et n° 3 rédactionnels ; n° 4 : rétablissement d'un paragraphe supprimé par l'Assemblée nationale ; et n° 5 : suppression de l'alinéa obligeant les fédérations à communiquer les contrats ; adoptés - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3471, 3473) : ses amendements n° 6 : suppression du II du texte proposé par l'article prévoyant la mise en place de dispositions pratiques par les fédérations pour favoriser l'accès aux activités sportives ; n° 7 : mission de service public des fédérations agréées ; n° 8 : mission de service public des fédérations agréées en faveur de l'égal accès au sport ; n° 9 rédactionnel ; n° 10 : suppression de l'alinéa relatif au pouvoir disciplinaire des fédérations agréées ; n° 11 : suppression du IV prévoyant le mode d'élection des organes dirigeants des fédérations ; et n° 12 : suppression des deux derniers alinéas du V relatifs à la conclusion de contrats par les fédérations au profit de leurs associations affiliées ; adoptés. Accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement (possibilité pour les fédérations de déléguer aux ligues une partie de leur mission de service public) - **Art. 9** (*fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3474, 3475) : ses amendements n° 13 et n° 14 : suppression de l'extension des compétences réglementaires des fédérations délégataires ; n° 15 : dispositions relatives aux ligues professionnelles ; et n° 16 : suppression des dispositions imposant aux collectivités territoriales de respecter les normes techniques applicables aux sports de nature ; adoptés - **Art. 11** (*autorisation des manifestations sportives par les délégations - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3476) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté. Satisfaction du système de l'agrément retenu en 1984 - **Art. 11 bis** (*accès des journalistes aux enceintes sportives et limitation à quatre ans de la durée de cession des droits de télévision - art. 18-2 et 18-4 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3477) : son amendement n° 18 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture et tendant à rétablir les dispositions adoptées en 1992 ; adopté - **Art. 12** (*comité national olympique et sportif, CNOSF*) - *art. 19 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3478) : accepte l'amendement n° 49 de M. Jean-Pierre Vial (élargissement du champ de contrôle établi au profit du CNOSF) - **Art. 16 bis** (*activités physiques et sportives dans l'entreprise - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 19 ; adopté - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives - art. 24 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3479) : son amendement n° 20 : décision par le FNDS de la redistribution des fonds prélevés qui lui sont affectés ; adopté - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 21 ; adopté - **Art. 22** (*droits et obligations des sportifs de haut niveau - art. 26-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3481) : son amendement n° 22 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 23 : compétence de l'autorité territoriale pour autoriser le cumul ; adopté. (p. 3482) : demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. Bernard Murat (modalités d'autorisation pour les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales d'exercice d'une activité rémunérée sportive) - **Après l'art. 23 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de M. Bernard Murat (ajout à la liste des exceptions à l'interdiction de cumul des activités sportives) - **Art. 24** (*conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau - art. 32 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3483) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté -

Art. 25 (*conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - art. 33 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3484) : accepte l'amendement n° 47 du Gouvernement (correction d'une erreur) - **Art. 27** (*obligations des groupements sportifs à l'égard de leurs adhérents en matière d'assurance personnelle - art. 38 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 25 : suppression de l'alinéa prévoyant la satisfaction de l'obligation générale d'information lorsque l'adhésion à un contrat collectif d'assurance sera proposée en même temps que la licence ; adopté - **Art. 29** (*élaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs d'intérêt national dans le cadre du schéma de services collectifs du sport - art. 39 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 26 : retour au texte voté par le Sénat en première lecture abrogeant l'article 39 de la loi de 1984 ; adopté - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3485) : accepte l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires) - **Art. 32** (*conditions d'accès à l'exercice professionnel des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3488, 3489) : son amendement n° 27 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en retenant certaines modifications introduites par l'Assemblée nationale : mention des diplômes étrangers admis en équivalence, insertion des dispositions relatives aux activités à risque et suppression de l'exigence de diplôme pour les bénévoles ; et n° 28 de coordination ; adoptés. Demande le retrait du sous-amendement n° 52 de M. Bernard Murat (détermination obligatoire d'un diplôme pour l'entraînement de sportifs contre rémunération) déposé sur son amendement n° 27 précité - **Art. 34** (*pour coordination*) (*compétence des fédérations agréées en matière de formation - art. 45 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3490) : son amendement n° 29 : retour au texte adopté conforme en première lecture ; adopté - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) : son amendement n° 30 : avantage fiscal pour les bénévoles ; adopté - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3492) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 39** (*interdictions professionnelles prononcées par le ministre des sports - art. 48-1 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 31 : protection du titre d'éducateur sportif et suppression de l'allongement du délai dont dispose le ministre pour confirmer ou infirmer une mesure d'interdiction professionnelle prononcée en urgence par le préfet ; adopté - **Art. 40** (*sanctions pénales - art. 49 de la loi du 16 janvier 1984*) (p. 3493) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 40 bis** (*pour coordination*) (*modalités d'autorisation par l'autorité administrative des manifestations non autorisées par la fédération compétente*) : son amendement de suppression n° 59 ; adopté - **Art. 40 ter** (*insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature"*) (p. 3494) : son amendement de suppression n° 32 ; adopté - **Art. 40 quater** (*définition des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3496) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté - **Art. 40 quinques** (*plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté - **Art. 40 sexies** (*commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-3 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3497) : son amendement de suppression

n° 35 ; adopté - **Art. 40 septies** (*travaux susceptibles de porter atteinte à l'exercice des sports de nature - art. 50-4 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté - **Art. 40 octies** (*extension au public du droit de passage des pêcheurs le long des cours d'eau et des plans d'eau domaniaux - art. L. 235-9 du code rural*) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Art. 41** (*abrogations*) (p. 3498) : son amendement de coordination n° 38 ; adopté - **Art. 43** (*parrainage par des associations de projets présentés par des mineurs*) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté - **Art. 43 bis A** (*coordination*) : son amendement de suppression n° 40 ; adopté - **Art. 43 bis B** (*coordination*) : son amendement de suppression n° 41 ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0392 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 218 (1999-2000)** (p. 4233, 4234) : Viêt-nam, premier pays d'origine des enfants étrangers adoptés en France. Nombreux abus. Nécessité de garantir la régularité et la transparence des procédures d'adoption. Texte imparfait. Absence de clause prévoyant l'obligation de s'assurer du consentement de l'enfant. Convention permettant la reprise des adoptions sur des bases légalement indiscutables. Nécessité de débloquer les dossiers en cours. Adhésion future du Viêt-nam à la convention de La Haye.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0218 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 392 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5508, 5509) : affaiblissement du rôle des parlements. Urgence des transpositions nécessaires. Le groupe des RI soutiendra la position des commissions.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6737) : soutient l'amendement n° I-81 de M. Roland du Luart (extension de la suppression de la vignette à l'ensemble des propriétaires de véhicules terrestres à moteur) - **Après l'art. 12 quinques** (p. 6780) : soutient l'amendement de M. Roland du Luart n° I-84 (application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6797, 6798) : souhait d'une meilleure association des parlementaires français au processus de décision européenne. Priorités de la défense européenne, de la mise en place d'un espace judiciaire européen et de la fiscalité européenne. Retard de la France pour le versement de ses contributions au budget de l'Union de l'Europe occidentale. Processus d'élargissement. Interrogation sur l'augmentation de la contribution française dans l'avenir. Le groupe des RI votera l'article 28.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7053, 7054) : augmentation des crédits et des moyens en personnel. Création de postes au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP. Lutte contre le dopage : soutien des initiatives gouvernementales ; inquiétude quant au retard de la mise en place des dispositifs prévus par la loi du 23 mars 1999 ; mesures nouvelles prévues dans ce budget. Transfert des joueurs de football. Devenir des emplois-jeunes. Problèmes de responsabilité et d'assurance des bénévoles. Accès des personnes handicapées aux activités sportives. Félicitations à la nageuse médaillée d'or aux jeux paralympiques de Sydney. Réserves sur la variété des actions gouvernementales annoncées. Montée de la violence chez les jeunes. S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7849) : soutien aux auteurs de la proposition de loi. Mise en valeur des petites communes à travers des manifestations culturelles.

BOROTRA (Didier), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

BORVO (Nicole), sénateur (Paris) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 5 avril 2000).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice (JO Lois et décrets du 17 mai 2000).

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une journée nationale pour l'instauration d'un moratoire universel sur les exécutions capitales en vue de leur abolition totale dans le monde [n° 338 (1999-2000)] (16 mai 2000) - **Droits de l'homme**.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean-Yves Autexier, portant sur la vérification des listes électorales [n° 406 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Elections**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 271 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 593) - Ministère : Santé - *Mesures en faveur des hôpitaux* - Réponse le 4 février 2000 (p. 593) - **Hôpitaux**

n° 416 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7452) - Ministère : Premier ministre - *Agenda social européen* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7452) - **Politique sociale**

Questions orales sans débat :

n° 692 (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 81) - Ministère : Education - *Situation de la direction de la programmation et du développement* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1189) - **Education (ministère de l')**

n° 702 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 264) - Ministère : Emploi - *Fonctionnement des caisses d'assurance maladie* - Réponse le 9 février 2000 (p. 641) - **Sécurité sociale (organismes)**

n° 721 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 881) - Ministère : Economie - *Projet de délocalisation de l'Imprimerie nationale* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3339) - **Délocalisation**

n° 761 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1484) - Ministère : Culture - *Devenir de la Maison des métallurgistes* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4386) - **Patrimoine (protection du)**

n° 772 (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1665) - Ministère : Santé - *Situation du service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital Cochin-Saint-Vincent-de-Paul* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2019) - **Hôpitaux**

n° 880 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Budget - *Situation du centre médico-social Clavel de Paris 19e* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5440) - **Etablissements sanitaires et sociaux**

n° 914 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4970) - Ministère : Emploi - *Ventes de terrains par l'Assistance publique de Paris* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5976) - **Logement**

n° 916 (JO Débats du 13 octobre 2000) (p. 5083) - Ministère : Industrie - *Mode de transport du courrier* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8019) - **Poste (La)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1043, 1044) : incidence positive de l'application du scrutin proportionnel sur la représentation des femmes. Le groupe CRC votera contre les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon.

- **Rappel au règlement** - (2 mai 2000) (p. 2214) : situation dramatique en Tunisie sur le plan des droits humains. Grève de la faim du journaliste Taoufik Ben Brick.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 11** (*assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption*) (p. 2322) : utilisation des terrains publics à Paris. Son opposition à la vente des emprises foncières des hôpitaux Laennec, Broussais et Boucicaut. Absence d'inventaire pourtant prévu par la convention cadre sur le logement entre la ville de Paris et l'Etat.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2430, 2431) : principe positif d'une mixité sociale par commune. Son opposition au principe de mixité au niveau intercommunal proposé par la commission : exemple de la communauté urbaine de Lyon, la COURLY. Souhaite l'examen de la mixité au niveau de l'arrondissement pour les villes de Paris, Lyon et Marseille. Prise en charge de la surcharge foncière des opérations très sociales à Paris - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2500) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 963 : application du taux de 20 % à l'échelon communal pour les villes de Paris, Marseille et Lyon et application d'un taux de 10 % au niveau de l'arrondissement ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2657, 2658) : création des chambres régionales des comptes en 1982. Importance de l'action économique des collectivités locales. Principe de mobilité des magistrats financiers. Contrôle administratif de la gestion des collectivités locales, de leurs établissements publics et des associations dépendant financièrement d'elles. Constat d'une absence de dialogue entre les chambres régionales des comptes et les collectivités territoriales. Accord du groupe CRC sur la proposition d'instaurer un "droit de réponse" des élus aux lettres d'observations. Interrogation sur le seuil de partage entre l'apurement administratif et le contrôle des chambres régionales des comptes, la définition légale du contrôle de gestion, l'interdiction de publier les lettres d'observations définitives dans les six mois précédant une élection générale. Doute sur l'efficacité de l'interdiction de communiquer les documents préparatoires. Recours pour excès de pouvoir contre les lettres d'observations définitives. Gestion de fait : insécurité juridique des élus locaux ; possibilité de trouver une solution durable dans le renforcement du conseil aux collectivités locales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2686) : le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4106, 4108) : surprise devant le refus du rapporteur suivi par la majorité sénatoriale de différer le vote de la proposition de loi. Répercussions possibles sur les droits des victimes. Nécessité d'une concertation avec les associations de victimes. Question du statut de l'élu. Le groupe CRC est favorable à une réhabilitation des voies civile et administrative afin de proposer des alternatives crédibles au pénal. Mise en garde contre la tentation de créer un régime d'exception pour les élus. Souci de responsabilisation des acteurs. Réflexion d'ensemble à mener sur les procédures administratives et judiciaires. Réserves quant aux conséquences que pourrait avoir l'adoption de ce texte. Réelles avancées constituées par les amendements gouvernementaux. Le groupe CRC a déposé une motion de renvoi en commission - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4118) : se déclare favorable aux amendements déposés par le Gouvernement - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4122) : légitimité de la recherche de la meilleure rédaction possible. Se déclare opposée à la demande de retrait de l'ordre du jour.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4559, 4561) : consultation précipitée du Parlement. Interdiction imposée par le Président de la République d'amender le texte. Crise institutionnelle. Volonté de réelle démocratisation des institutions : revalorisation du Parlement, scrutin proportionnel, réduction de la durée des mandats y compris celui des sénateurs, non-cumul des mandats et statut de l'élu. Déséquilibre de la Constitution de 1958. Présidentialisation du régime. Volonté de renforcer les pouvoirs du Parlement. Aggravation des problèmes de fond de la Constitution avec la mise en place d'un "quinquennat sec". Le groupe CRC ne votera pas cette réforme - **Après l'art. unique** (p. 4586) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 20 : abrogation de l'article 16 de la Constitution ; rejeté. (p. 4588) : son amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 21 : inscription dans la Constitution de la fonction de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement ; rejeté. Son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 22 : élection des députés au scrutin proportionnel, sans concomitance possible avec l'élection du Président de la République, et limitation du pouvoir de dissolution de ce dernier ; rejeté. (p. 4591) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 24 : consultation obligatoire du Parlement pour toute intervention des forces armées françaises à l'extérieur de la République ; rejeté. : son amendement, soutenu par M. Jean-Luc Bécart, n° 25 : possibilité pour l'Assemblée nationale de prendre des décrets d'application en cas de défaillance du Gouvernement ; rejeté. (p. 4592) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 26 : création pour le peuple d'une voie d'accès à l'initiative de la loi et renforcement du pouvoir d'initiative législative du Parlement ; rejeté. (p. 4593, 4595) : ses amendements n° 27 : suppression de l'article 40 de la Constitution ; n° 28 : suppression de la pratique du vote bloqué ; n° 29 : mise en place d'une journée hebdomadaire d'initiative des assemblées ; n° 30 : inscription des projets et des propositions de loi adoptés dans une assemblée à l'ordre du jour de l'autre assemblée dans un délai d'un mois ; n° 31 : abrogation de l'article 49-3 de la Constitution ; n° 32 : contrôle régulier de l'activité internationale de l'Etat par le Parlement ; et n° 33 : extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux résidents étrangers non communautaires ; rejetés.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 55 A (par priorité)** (*droits des comités d'entreprise*) (p. 4983) : conceptions différentes du gouvernement d'entreprise. Favorable à un droit de regard et de contrôle pour les salariés - **Après l'art. 62 (par priorité)** (p. 5015) : soutient l'amendement n° 468 de M. Paul Loridant (mise en place d'une restitution sociale pour les

entreprises prospères procédant à des licenciements). Contexte de l'affaire Michelin. Urgence d'une mesure luttant contre les destructions massives d'emplois - **Art. 19 (par priorité)** (*extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment"*) (p. 5033) : ses amendements n° 451 et n° 452 : intégration des professions juridiques indépendantes et des experts-comptables dans l'obligation de déclaration de soupçon ; retirés.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** - *Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]* - (18 octobre 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 5314) : approbation de cette mesure par les Parisiens. Taux de logements sociaux à Paris. Réalisation de la mixité sociale à Paris. Vente au privé des terrains des hôpitaux Laënnec, Boucicaut et Broussais. Interventions des élus communistes de Paris. Demande au Gouvernement l'arrêt des rétrocessions des terrains publics.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5502, 5503) : retard de la France dans le domaine des transpositions de directives européennes. Procédure de transposition par ordonnances. Présidence française de l'Union européenne. Renforcement des prérogatives et du rôle des parlements nationaux. Le groupe CRC n'accepte pas dans la forme ce projet de loi. Directive relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles. Directive relative à la mise en oeuvre du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Directive relative à la protection des jeunes au travail. Directive postale. Evolution du secteur autoroutier. Dimension citoyenne à promouvoir dans le processus de construction européenne. Le groupe CRC déposera une question préalable - **Question préalable** (p. 5513) : sa motion n° 20, soutenue par M. Robert Bret, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives au parties de directives*) (p. 5520) : son amendement n° 33 : retrait de la directive relative à un système de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans ; rejeté. (p. 5523) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 34 : retrait de la directive relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail ; rejeté. (p. 5524) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 35 : retrait de la directive relative à la protection des jeunes au travail ; rejeté. Son amendement n° 36 : retrait de la directive relative à l'égalité entre les hommes et les femmes ; rejeté.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5596) : dépôt circonstanciel de cette proposition de loi constitutionnelle. Nécessité de rapprocher les citoyens des collectivités territoriales. Démocratisation des collectivités. Péréquation financière. Consistance de la citoyenneté : vote des étrangers. Inévitable réforme du Sénat. Le groupe CRC ne votera pas cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5783) : droits et pouvoirs du Parlement. Rapports entre le droit communautaire et le droit national. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (16

novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6152, 6153) : soutient l'amendement de Mme Odette Terrade n° 93 (rétablissement de la filière d'enseignement de la gynécologie médicale sans conditions particulières). (p. 6159) : importance de la spécialité de gynécologie médicale.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 0474 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6313) : intervient sur l'amendement n° 15 du Gouvernement (localisation des débats contradictoires en matière d'application des peines). Possibilité de choix du lieu du débat contradictoire - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6316) : réparation des erreurs relevées dans la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence. Illisibilité de la loi. Inflation législative. Insécurité juridique. Insuffisance des moyens. Le groupe CRC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6382, 6383) : problème de la précarité dans la fonction publique. Rôle de l'observatoire de l'emploi public. Gel de l'emploi public et retard dans la modernisation des emplois. Prise en compte des nombreux départs en retraite dans les prochaines années. Situation de La Poste. Emplois-jeunes. Faiblesses et limites du dispositif proposé. Propositions des organisations professionnelles. Interroge le ministre sur les négociations de la réduction du temps de travail. Absence de mesures financières. Faiblesse des ressources des collectivités territoriales - **Art. 1er** (*concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat*) (p. 6392, 6393) : ses amendements n° 43, n° 44, n° 45 et n° 46 : élargissement du dispositif proposé ; rejetés - **Art. 3** (*conditions communes pour bénéficier des concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale*) (p. 6397) : son amendement n° 47 : formulation plus large et plus souple des fonctions ; rejeté. (p. 6398) : son amendement n° 48 : mise en place d'examens professionnels ; rejeté - **Après l'art. 5** (p. 6402) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 50 : situation juridique des associations para-administratives et de leurs personnels ; devenu sans objet. (p. 6408) : cosigne l'amendement n° 77 de M. Jacques Mahéas (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public). (p. 6408) : son amendement n° 49 : élargissement des possibilités d'intégration ; rejeté - **Avant l'art. 6** (p. 6409) : son amendement n° 52 : possibilité pour les titulaires d'emplois jeunes en poste dans les collectivités territoriales d'être titularisés ; rejeté.

- **Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6359, 6360) : texte à vocation pragmatique et technique. Réforme équitable et indispensable recevant l'agrément des organisations professionnelles représentatives. Non-application de la revalorisation aux magistrats en début de carrière. Situation des assistants de justice. Aspect limité du texte. Relecture de l'obligation de mobilité. Système équilibré. S'interroge sur certaines propositions de la commission des lois. Position favorable des sénateurs du groupe CRC sur l'amélioration du régime disciplinaire des magistrats. Représentation sociologique du corps au sein du conseil supérieur de la magistrature. Les sénateurs membres du groupe CRC voteront ce texte sous réserve de la prise en compte de leurs remarques - **Après l'art. 6** (p. 6375, 6376) : ses amendements n° 22, n° 23, n° 24, n° 25 et n° 21 : démocratisation de la représentation professionnelle au sein du Conseil supérieur de la magistrature ; retirés.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction**

publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion - (24 novembre 2000) (p. 6500) : son amendement n° 53 : adaptation des cadres d'emplois et création de nouveaux cadres pour tenir compte de l'évolution des missions de service public ; retiré - **Après l'art. 15** (p. 6510) : intervient sur l'amendement n° 38 de M. Francis Giraud (reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés en service commandé) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6517) : le groupe CRC votera ce texte. Regrette la non-prise en compte des agents de La Poste. Nécessité de poursuivre le dialogue social.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7633, 7634) : Mouvements sociaux des acteurs de la justice. Augmentation des crédits. Incidences du report de l'application de la loi votée le 15 juin 2000 relative au renforcement de la présomption d'innocence. Conséquences de l'ajournement de la réforme des libérations conditionnelles. Gestion quotidienne des tribunaux. Délais de jugement. Réforme du droit de la famille. Interrogations sur la capacité de la structure judiciaire à assimiler de nouvelles réformes. Réforme des prestations compensatoires. Conséquences de la judiciarisation de la société. Egalité d'accès à la justice. Aide juridictionnelle. "Privatisation" de la justice. Réforme de la justice. Crédibilité de l'action du Gouvernement. Le groupe CRC est réservé sur ce projet de budget tel qu'il est présenté - **Examen des crédits - Art. 61 (revalorisation des plafonds d'admission à l'aide juridictionnelle)** (p. 7655) : augmentation des demandes d'aide juridictionnelle. Mouvements actuels des professionnels. Accès égal à la justice. Dysfonctionnements. Rémunération des avocats. Nécessité de prendre des mesures urgentes. Le groupe CRC votera cet article en l'état.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 0448 (1999-2000)] - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7792, 7793) : rôle de la France depuis 1989 dans la reconnaissance du droit des enfants. Problème posé par l'assimilation de la prostitution à un travail. Approbation des dispositions de la convention.

- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0132 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8135, 8136) : droits du Parlement. Le groupe CRC ne votera pas ce texte. Décalage entre les centres de décision européens et la population nationale. Contestes la pratique des ordonnances. Directive "Natura 2000". Retrait de la directive postale.

- Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code - Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8143, 8144) : corrections des défauts de la loi du 15 juin 2000 relative au renforcement de la présomption d'innocence. Objectif initial de la proposition de loi visant les condamnés reconnus innocents. Problème de lisibilité de la loi. Inflation législative. Difficultés d'application de la loi au 1er janvier 2001. Période transitoire sur la mise en oeuvre du débat contradictoire devant le juge de l'application des peines. Incapacité des tribunaux à faire face aux effets de la réforme. Portée symbolique du report de la juridictionnalisation des peines. Minoration des droits des détenus. Les sénateurs du groupe CRC s'abstiendront - **Explications de vote sur**

l'ensemble (p. 8150) : votera les dispositions générales de ce texte qu'elle approuve entièrement.

BOURDIN (Joël), sénateur (Eure) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Président de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) dans les communes rurales.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre titulaire de la Section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites (JO Lois et décrets du 8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme (2000-2005) [n° 79 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Prévisions et projections économiques.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture et pêche [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 3] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 42] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 353 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3162) - Ministère : Agriculture - *Modulation des aides directes européennes à l'agriculture* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3162) - **Aides publiques**

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (18 mai 2000) - **Art. 17 (précédemment réservé)** (*recette du budget des établissements publics fonciers*) (p. 2936) : sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux), ses sous-amendements, soutenus par M. Ladislav Poniatowski, n° 1124 à n° 1128 ; adoptés.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3647, 3649) : politique économique et budgétaire à mener pour prolonger durablement la phase actuelle d'expansion économique et de diminution du chômage. Absence de politique durable d'allègement des prélèvements obligatoires et de réforme fiscale. Manque de compétitivité fiscale de la France. Absence de mesures de soutien de l'offre et de l'investissement. Caractère injustifié de l'orientation expansionniste de la politique budgétaire dans un contexte de croissance. Manque de volontarisme en matière de prélèvements obligatoires, de dépenses, de déficit et de redressement des finances publiques. Favorable à l'allègement des cotisations sociales. Manque de transparence des engagements à moyen terme du Gouvernement en matière de finances publiques. Le groupe des RI émet des réserves sur les orientations budgétaires gouvernementales.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 4** (p. 3733) : son amendement, soutenu par M. Jean-Claude Carle, n° 93 : possibilité pour les entreprises de sciage et de première transformation du bois de constituer une provision pour investissements ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4880, 4881) : caractère d'opportunité du texte dépourvu de véritable construction cohérente. Parcours chaotique du projet de loi. Evolution des relations entre les fournisseurs et la grande distribution depuis la loi Galland de 1996. Apparition de pratiques commerciales discriminatoires. Phénomène de la "marge arrière". Distorsions provoquées par la pratique des prix sur catalogue des fruits et légumes. Crise de 1999 dans le secteur des fruits et légumes. Obligation de disposer d'un cadre législatif adapté. Amendements proposés. Caractère modeste du volet "distribution" du projet de loi. Souci de ne pas favoriser un retour au dirigisme économique et à la multiplication des réglementations. Le groupe des RI adoptera ce texte tel qu'il sera amendé par le Sénat - **Question préalable** (p. 4900) : le groupe des RI ne votera pas la motion n° 606 de M. Paul Lorient tendant à opposer la question préalable.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4916) : se déclare opposé à l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières). Taxe Tobin.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 27** (p. 5123) : son amendement n° 344 : possibilité de conclure dans un cadre interprofessionnel les contrats visés à l'article 71 de la loi d'orientation agricole ; adopté - **Art. 31 (conditions d'utilisation simultanée d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine)** (p. 5173) : son amendement n° 348 : interdiction d'un signe officiel de qualité pour les produits sous marque de distributeur ; adopté - **Après l'art. 31** (p. 5174) : son amendement n° 349 : obligation de faire figurer le nom et l'adresse du fabricant dans l'étiquetage du produit laitier d'appellation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 3 (plan d'épargne de groupe)** (p. 5860) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 163 : élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce ou constituant une unité économique et sociale ; retiré - **Art. 12 (conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE)** (p. 5904) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 164 : allongement du délai accordé aux FCPE d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6469, 6470) : décalage probable entre l'estimation de la croissance et la croissance effective. Incidences de l'économie américaine sur l'évolution de l'économie française. Evolution du déficit. Non-respect par la France des objectifs assignés aux Etats membres de l'Union européenne. Observations sur le dispositif de soutien de la consommation et des ménages. Avec le groupe des RI, votera les amendements présentés par la commission des finances.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6721, 6723) : base saine indispensable dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Esprit de la décentralisation en péril. Dérive du système de l'intercommunalité. Nécessaire équilibre des dotations entre les différentes collectivités locales. Réforme indispensable de la DGF.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 23 (création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat")** (p. 6837) : bien-fondé du fonds de réserve pour les retraites. Interrogation sur les recettes pérennes assurant le fonctionnement du fonds. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-50 de la commission.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7424, 7426) : gestion insuffisante des crises par le Gouvernement : encéphalite spongiforme bovine, ESB, conséquences des tempêtes sur le secteur sylvicole et sinistres affectant les pêches maritimes et l'aquaculture. Iniquité du fonds national de garantie contre les calamités agricoles. Echec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Politique de la montagne : démantèlement inacceptable des indemnités compensatrices de handicap naturel, ICHN. Résultats insuffisants de la politique d'installation des agriculteurs. La commission propose le rejet de ces crédits - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7480) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-59 du Gouvernement (renforcement des moyens en personnels du ministère dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre l'ESB par une majoration des crédits). Défaut d'évaluation du coût total de l'épidémie d'ESB. S'oppose à l'adoption des crédits du titre III - **Titre IV** (p. 7481) : accepte l'amendement du Gouvernement n° II-60 (majoration des crédits dans le cadre du programme de lutte contre l'ESB). S'oppose à l'adoption des crédits du titre IV - **Art. 49 (contribution additionnelle établie au profit du fonds national de garantie des calamités agricoles)** (p. 7482) : son amendement de suppression n° II-19 : adopté - **Après l'art. 50** (p. 7484) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-49 de M. Gérard Le Cam (augmentation du montant de la pension forfaitaire due au personnel agricole non-salarié). Accepte l'amendement n° II-52 de M. Pierre-Yvon Trémel (instauration du régime temporaire de retraite de l'enseignement privé, RETREP, pour les personnels de l'enseignement agricole privé) - **Après l'art. 50** (p. 7485) : accepte l'amendement de précision n° II-51 de M. Jean-Marc Pastor.

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7485, 7487) : données chiffrées. Imprécisions budgétaires. Conséquences sur le BAPSA du plan de soutien à la filière bovine. Financement des dépenses supplémentaires liées à la revalorisation des retraites agricoles. Absence de coordination entre le projet de loi de financement de la sécurité sociale et le BAPSA. Retard dans

la mise en place d'un régime de retraite complémentaire obligatoire et d'une amélioration de la couverture du risque accident du travail. La commission des finances propose l'adoption de ce budget.

BOYER (André), sénateur (Lot) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 107 (1999-2000)] autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la convention internationale de 1989 sur l'assistance [n° 167 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur l'avenir du groupe aéronaval [n° 358 (1999-2000)] (25 mai 2000) - **Défense.**

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Yvon Collin, Jean-Michel Baylet et Gérard Delfau, tendant à la mise en place d'une VIème République [n° 370 rect. (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Constitution.**

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Jean-Michel Baylet, Yvon Collin et Gérard Delfau, visant à modifier l'article L.O. 121 du code électoral en vue de la concomitance de l'élection présidentielle et des élections législatives [n° 40 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Elections.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Kosovo du 5 au 8 octobre 2000 [n° 56 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Europe de l'Est.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Marine [n° 95 (2000-2001) tome 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 19 (2000-2001)] autorisant l'approbation du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (ensemble trois annexes) [n° 161 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la convention internationale de 1989 sur l'assistance** [n° 0107 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 760) : évolution du transport maritime. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Marine" (p. 7498, 7499) : niveau satisfaisant des crédits du titre III. Professionnalisation. Déficit du recrutement. Développement de la sous-traitance. Incidence de l'augmentation des produits pétroliers. Taux d'activité des forces. Renouvellement de la flotte de surface. Difficultés du porte-avions Charles-de-Gaulle. Crédits inférieurs aux prévisions de la revue de programme. La commission des affaires étrangères demande le rejet de ce budget. (p. 7510, 7512) : contributions des différents pays à la construction de l'Europe de la défense. Coordination des périodes de disponibilité des matériels. Harmonisation des efforts de défense. Avenir de la direction des constructions navales. Restructuration de la construction navale militaire européenne.

BOYER (Jean), sénateur (Isère) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à compléter l'article 203 du code civil [n° 477 (1999-2000)] (20 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Code civil.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 333 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2159) - Ministère : Santé - **Menace de disparition de la gynécologie médicale** - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2160) - **Médecine**

Questions orales sans débat :

n° 698 (JO Débats du 20 janvier 2000) (p. 148) - Ministère : Economie - **Réorganisation des services des contributions indirectes** - Réponse le 23 février 2000 (p. 854) - **Administration**

n° 803 (JO Débats du 5 mai 2000) (p. 2419) - Ministère : Industrie - **Conditions d'accompagnement de l'arrêt de Superphénix** - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3340) - **Nucléaire**

n° 894 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4634) - Ministère : Equipement - **Liaison aérienne Paris-Grenoble** - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5443) - **Transports aériens**

n° 928 (JO Débats du 19 octobre 2000) (p. 5338) - Ministère : Santé - **Usage de stupéfiants et sécurité routière** - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8027) - **Drogues et stupéfiants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6151) : son

amendement n° 1 : maintien de la spécialité de gynécologie médicale ; adopté. (p. 6159) : évocation d'une question orale posée à M. Bernard Kouchner.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7090) : insuffisance des crédits de la communication malgré leur augmentation. Production nationale audiovisuelle. Manque de ressources des chaînes publiques. Nécessité de réformer le mode de perception de la redevance. Remboursement des exonérations de redevance. Ne votera pas ce projet de budget.

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7116, 7117) : création d'un secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Déséquilibre de l'action culturelle entre Paris et les régions. Equipements culturels locaux. Spectacle vivant : crédits accordés aux établissements publics nationaux situés essentiellement à Paris. Soutien d'une exception parisienne. Exemple du Cargo à Grenoble. Célébration en 2003 du bicentenaire de la naissance d'Hector Berlioz à la Côte-Saint-André.

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7142, 7143) : vertus de l'apprentissage. Désengagement financier de l'Etat. Suppression de la prime d'aide à l'embauche pour les contrats de qualification. Absence de politique de l'apprentissage. Transfert de charges vers les régions. Poursuite de la revalorisation culturelle de l'apprentissage. Amélioration de l'orientation. Aménagement de la filière.

BOYER (Louis), sénateur (Loiret) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Santé [n° 96 (2000-2001) tome 2] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Budget annexe des prestations sociales agricoles [n° 96 (2000-2001) tome 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6016, 6017) : dérive progressive des lois de financement de la sécurité sociale. Dérapage des dépenses caché par l'excédent de la sécurité sociale. Dérapage de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Favorable à l'amendement proposé par la commission visant à substituer au système des lettres clés flottantes un mécanisme de maîtrise de l'évolution des dépenses médicales. Hostilité au financement des 35 heures par un prélèvement sur la branche famille et le fonds de solidarité vieillesse. Injustice d'une réduction dégressive de la CSG. Insuffisance de l'abondement du fonds de réserve des retraites.

- Suite de la discussion - (15 novembre 2000) - **Art. 4 bis** (*compétence territoriale de l'URSSAF pour les contrôles de l'application de la législation de sécurité sociale - art. L. 213-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6074) : son amendement n° 59 : suppression de la condition de résidence pour l'assujettissement à l'assurance obligatoire des non-salariés non agricoles ; retiré. Son amendement n° 60 : possibilité pour les caisses de mutualité sociale agricole, MSA, de déléguer leur pouvoir de contrôle à une autre caisse de MSA ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la santé (p. 7167, 7169) : crédits en diminution. Relâchement de l'effort poursuivi en matière de veille et de sécurité sanitaire. Diminution de la subvention accordée à l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS. Insuffisance des efforts consentis au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Débudgétisation des dépenses relatives à la prévention et à la lutte contre les pratiques addictives et le sida. Désengagement de l'Etat du financement de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES. Forte diminution des crédits de paiement alloués au fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO, rebaptisé fonds d'aide à l'adaptation des établissements hospitaliers. Absence de financement des remplacements de personnels hospitaliers. Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*) (p. 7195) : avis favorable de la commission sur le principe de la contribution. A titre personnel, se déclare favorable aux amendements n° II-34 de M. Claude Huriet (fixation du taux de cette taxe) et n° II-41 de la commission (modification du seuil d'exonération de la taxe).

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 7487, 7488) : complexité de ce budget en liaison avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Financement de la revalorisation des petites retraites. Retard dans la mise en place d'un régime complémentaire obligatoire. Nécessité de mensualiser les

pensions. Report de la création d'une branche accidents du travail. La commission des affaires sociales émet un avis favorable à l'adoption de ce budget.

BOYER (Yolande), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 359 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3795) - Ministère : Equipement - *Pompage de l'Erika* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3795) - **Pollution et nuisances**

n° 419 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7454) - Ministère : Agriculture - *Suites de la crise de la "vache folle"* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7454) - **Maladies du bétail**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 472, 473) : soutiendra ce texte. Suppression du privilège des courtiers interprètes et des conducteurs de navires. Salariés affectés par cette mesure. Dispositions relatives à la francisation des navires. Naufrage de l'Erika venant après celui d'autres pétroliers. Nécessité de faire progresser la législation dans le domaine de la sécurité maritime de l'Union européenne.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 547) : son amendement n° 37 : préservation des espaces terrestres, maritimes et lacustres ; retiré. Exemple du Finistère.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1014, 1015) : hommage à la politique volontariste du Gouvernement. Distinction nécessaire entre quota et parité. Approbation du projet de loi. Importance des modifications apportées par l'Assemblée nationale. Impact positif sur la mixité et sur la place des femmes dans l'intercommunalité. Souhait d'une société plus égalitaire.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale -**

commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000) - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1062) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Volonté des femmes à exercer des responsabilités.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 26** (*régime spécial de sécurité sociale des marins - art. L. 12 et L. 41 du code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance*) (p. 6142) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Madeleine Dieulangard, n° 111 : modification de l'assiette des cotisations vieillesse acquittées ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7448) : conséquences du naufrage de l'Erika et de l'augmentation du prix du gazole. Problèmes structurels de la pêche. Protection des ressources. Préparation de la politique commune des pêches pour 2002. Soutien fiscal à la profession. Statut du conjoint collaborateur. Politique sociale. Le groupe socialiste votera ce budget - **Après l'art. 50** (p. 7485) : soutient l'amendement de précision n° II-51 de M. Jean-Marc Pastor.

BRANGER (Jean-Guy), sénateur (Charente-Maritime) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 728, 729) : hommage au dévouement et à la solidarité de la population, des élus locaux, des agents communaux, des agents de l'Etat, des militaires et des sapeurs-pompiers. Mesures d'urgence nécessaires sur le plan financier. Domaine forestier de la Charente-Maritime. Prise en charge de dépenses concernant des opérations effectuées sur le territoire de l'Etat. Efficacité des moyens militaires. Plan de reconstruction. Mesures fiscales. Réponse à l'urgence de la situation par une procédure adaptée. Expression de la solidarité nationale.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Art. 9** (*fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1235, 1236) : sur l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle rédaction de l'article en le clarifiant par la suppression de dispositions contestables, inutiles ou

réglementaires), ses sous-amendements n° 92 ; retiré ; et n° 98 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** ("*mutualisation*" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives) (p. 1264, 1268) : son amendement n° 96 : affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci ; adopté. Crainte de budgétisation - **Après l'art. 19** (p. 1269) : son amendement n° 97 : application d'un taux de TVA de 5,5 % sur les installations sportives ; adopté - **Art. 21** (*Commission nationale du sport de haut niveau* - art. 26 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1270) : son amendement n° 93 : rétablissement des compétences de la Commission nationale du sport de haut niveau en matière d'application des normes des équipements sportifs ; retiré - **Art. 25** (*Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS* - art. 33 et 34 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1275) : son amendement n° 94 : extension des compétences du CNAPS au déroulement des manifestations ouvertes aux licenciés des fédérations mentionnées à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 ; rejeté - **Après l'art. 30** (p. 1280) : son amendement n° 95 : détermination par un décret en Conseil d'Etat des conditions d'application et de modification des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs pour la participation aux compétitions ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation** (*objectifs de la politique d'aide au logement*) (p. 2777) : sur l'amendement n° 330 de la commission (nouvelle rédaction de cet article indiquant une prise en charge partielle des dépenses de logement), se déclare favorable au sous-amendement n° 665 de M. Patrick Lassourd (maintien d'un effort de la part du locataire) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2781) : se déclare favorable à l'amendement n° 828 de M. Gérard Miquel (possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH).

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2983, 2985) : transformation de la société française. Opposition entre le monde rural et le monde urbain. Rôle fondamental d'intérêt général des chasseurs, des pêcheurs et des utilisateurs de l'espace rural. Poids économique de la chasse. Insuffisance du texte élaboré par le Gouvernement. Favorable à un calendrier de la chasse par espèces. Volonté "antichasse" des mouvements écologiques. Attachement à la chasse au gibier d'eau, de nuit, à la passée et à la tonne. Jour de non-chasse. Respect du droit de non-chasse. Rôle essentiel de la chasse dans la protection de l'environnement. Souhait d'un cadre juridique stable pour la chasse. Favorable à une réforme du droit communautaire de la chasse.

BRAUN (Gérard), sénateur (Vosges) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rendre inéligible de façon définitive tout élu ayant manqué à son devoir de probité [n° 319 (1999-2000)] (26 avril 2000) - **Elections**.

Rapport d'information, fait avec M. Joseph Ostermann, au nom de la commission des finances, sur la situation, la gestion et les rémunérations des personnels du ministère de l'emploi [n° 65 (2000-2001)] (7 novembre 2000) - **Fonctionnaires et agents publics**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - **Fonction publique et réforme de l'Etat [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 28]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 797 (*JO Débats* du 27 avril 2000) (p. 2117) - Ministère : Economie - **Exonération de taxe d'habitation pour les étudiants logés dans les résidences des CROUS** - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5438) - **Taxe d'habitation**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2302) : soutient l'amendement n° 682 de Mme Janine Bardou (identification par la carte communale de la qualification des hameaux en zone de montagne) - **Art. 5** (*modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC)*) - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme** (*cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC*) (p. 2309, 2310) : soutient l'amendement n° 683 de Mme Janine Bardou (possibilité en zone de montagne de prescriptions dérogoatoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2752, 2755) : déclare les amendements de la commission n° 320 (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares et points d'arrêt) et n° 322 (indexation de la dotation générale de décentralisation sur la croissance nominale du produit intérieur brut, PIB), de M. Jean-Pierre Raffarin n° 610 (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à l'aménagement des conditions d'accès aux gares, à leur modernisation et à leur remise en état), n° 609 (prise en compte du nécessaire rajeunissement de l'âge moyen du parc de matériel roulant) et n° 612 (indexation de la dotation générale de décentralisation sur la croissance nominale du produit intérieur brut, PIB) ainsi que le n° 976 de M. Pierre Lefebvre (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares) irrecevables au titre de l'article 40 de la Constitution. Insuffisance des moyens alloués aux régions.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3658, 3660) : contraste entre les intentions affichées par le Gouvernement et le manque de réforme visant à réduire les dépenses de la fonction publique. Coût élevé de la rémunération des fonctionnaires. Absence de vraie réforme de l'Etat. Logique dépensière adoptée par le Gouvernement. Mauvaise gestion de l'éducation nationale. Absence de rigueur. Part croissante

des dépenses de personnel de la fonction publique. Avenir des emplois-jeunes. Coût des pensions. Nécessité d'engager rapidement une réforme des régimes spéciaux de retraite. Coût du passage aux 35 heures dans la fonction publique. Attend des réponses claires du Gouvernement.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6677, 6682) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann, n° I-173 (majoration du plafonnement de la déduction dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition), n° I-176 (harmonisation des modalités de suppression du report d'imposition des plus-values en cas de résiliation des baux ruraux ou des conventions de mise à disposition), n° I-177 (suppression du plafond de déduction du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles) et n° I-178 (mesures en faveur du portage du foncier par des capitaux extérieurs et possibilité pour les agriculteurs de conserver les moyens nécessaires à leurs investissements productifs) - **Après l'art. 12** (p. 6699) : soutient l'amendement n° I-179 de M. Joseph Ostermann (diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6775, 6776) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann n° I-200 (application du taux réduit de TVA aux supports de multimédia et aux prestations télématiques) et n° I-201 (application du taux réduit de TVA aux disques et supports de musique enregistrée) ainsi que l'amendement de M. Alain Joyandet n° I-202 (application du taux réduit de TVA aux matériels informatiques à usage non professionnel). (p. 6780) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-203 (application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration).

- Suite de la discussion - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6821, 6822) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann, n° I-180 (application aux revenus de l'entrepreneur individuel des dispositions du code du travail relatives à la saisie des rémunérations des salariés) et n° I-181 (possibilité pour l'entrepreneur individuel de constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle).

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - en remplacement de M. Joseph Ostermann, rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7134, 7136) : crédits en diminution. Amélioration conjoncturelle du marché du travail. Coût des 35 heures supporté par le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Débudgétisation massive. Limites à l'amélioration de la situation de l'emploi : niveau élevé du chômage structurel et faible incitation au travail. Propositions visant à instituer un revenu minimum d'activité, RMA. Economies dégagées sur les crédits de l'emploi. Coût et avenir des emplois-jeunes. Propose le rejet des crédits de l'emploi pour l'année 2001 - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7159) : s'interroge sur la finalité des créations d'emplois dans la filière bovine sous couvert de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Son rapport d'information sur la gestion des personnels du ministère de l'emploi. Sur l'amendement du Gouvernement n° II-43 : majoration des crédits, s'en remet à la sagesse du Sénat et précise que la commission émettra un avis défavorable sur l'ensemble des crédits du ministère - **Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7161) : son amendement de suppression n° II-23 présenté au nom de la commission ; adopté. Atteinte au financement de l'apprentissage - **Art. 58 (suppression de l'exonération de cotisations d'allocations familiales concernant les**

entreprises des zones de revitalisation rurale et les entreprises nouvelles exonérées d'impôts) (p. 7163) : son amendement de suppression n° II-24 présenté au nom de la commission ; adopté.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7207, 7209) : non-respect du devoir d'information du Gouvernement à l'égard des rapporteurs spéciaux. Multiplication des rapports relatifs à la gestion des personnels de l'Etat et du fonctionnement de l'administration. Attentisme du Gouvernement face à leurs conclusions. Souhaite un alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur le secteur privé. Abandon de la réforme de l'Etat. Créations massives d'emplois. Avenir des emplois-jeunes. Coût des 35 heures. Adaptation nécessaire des dépenses de fonction publique aux évolutions démographiques futures.

- Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7913, 7915) : remarques sur le montant du déficit budgétaire affiché. Scepticisme quant au souci permanent de transparence affiché par le Gouvernement. Sous-évaluation évidente des recettes de certains impôts. Absence de maîtrise des dépenses. Dévoiement de la fiscalité écologique. Non-compensation des charges résultant de la mise en place de la couverture maladie universelle pesant sur les départements. Le groupe du RPR votera le projet de loi de finances rectificative pour 2000 dans le texte résultant des travaux du Sénat - **Avant l'art. 17 A** (p. 7964) : son amendement n° 41 : taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique ; adopté - **Avant l'art. 20 bis** (p. 7974) : soutient l'amendement n° 42 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires) - **Art. 26 (aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes)** (p. 7991, 7992) : soutient l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Vial (suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie). Regret de l'absence d'étude accompagnant la proposition d'extension. Fort pourcentage des émissions de gaz à effet de serre échappant à la TGAP. Défavorable à l'utilisation de la fiscalité écologique à d'autre but que la protection de l'environnement. Favorable à un dispositif d'engagement négocié assorti de sanction en cas de non-respect - **Art. 27 quinquies (extension du régime du mécénat aux dons à des organismes à gestion désintéressée qui versent des aides aux entreprises en difficulté et aux PME indépendantes)** (p. 7997) : soutient l'amendement n° 44 de M. Roger Besse (déduction fiscale pour les aides à la reprise d'entreprises dans les zones rurales et les zones défavorisées).

BRAVE (Dominique), sénateur (Yvelines) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'obligation de la forme authentique pour la cession de droits sociaux de sociétés civiles à prépondérance immobilière [n° 180 (1999-2000)] (25 janvier 2000) - **Sociétés**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 837 (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3114) - Ministère : Economie - *Mode de calcul de taxe sur les emprises sur le domaine public fluvial* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4399) - **Eau et assainissement**

n° 838 (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3114) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Guichet unique pour le recouvrement des cotisations sociales des artisans et commerçants* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4852) - **Charges sociales**

n° 897 (JO Débats du 5 octobre 2000) (p. 4758) - Ministère : Intérieur - *Redéploiement des forces de police et de gendarmerie dans les Yvelines* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5683) - **Sécurité publique**

n° 919 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5217) - Ministère : Aménagement du territoire - *Stockage des déchets radifères* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8032) - **Déchets**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 536, 537) : regrette que la proposition de loi de MM. Philippe Marini et Louis Souvet, votée en 1997 au Sénat, n'ait pas été discutée à l'Assemblée nationale. Absence de réalisme et d'efficacité de ce projet de loi. Hommage au travail des deux rapporteurs. Insuffisance des aires de stationnement. Dysfonctionnements graves dans les Yvelines : stationnement illicite ou anarchique ; tension avec les habitants des communes ; problèmes d'hygiène et de sécurité publique ; non-scolarisation des enfants ; sédentarisation partielle avec des constructions illicites en zones inconstructibles ; coût des référés pour les petites communes ; branchements sauvages sur les bouches d'incendie pour l'eau et sur les lignes d'EDF ; absence de contrôle fiscal des revenus des gens du voyage ; dans certains camps, grande délinquance. Sa préférence pour une application des lois et des réglementations déjà existantes. Responsabilité de l'Etat de faire respecter la loi. Soutiendra les amendements présentés par les rapporteurs qui améliorent le texte. Oubli par les gens du voyage de leurs devoirs de citoyens - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 543, 546) : son amendement n° 54 : remplacement de la conception d'accueil par celle de stationnement ; rejeté. Intervient sur les amendements n° 1 de

la commission (définition juridique des termes "résidence mobile") et n° 28 de la commission saisie pour avis (définition des résidences mobiles des gens du voyage comme des résidences principales mobiles). Sur l'amendement n° 2 de la commission (introduction dans ce texte d'un schéma national définissant les conditions d'accueil des gens du voyage lors de grands rassemblements), son sous-amendement n° 56 ; adopté. Son amendement n° 55 : remplacement de la conception d'accueil par celle de stationnement ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 1er (suite)** (p. 558) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (élargissement de la composition de la commission consultative des gens du voyage) - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 564, 565) : se déclare favorable à la suppression du seuil de population proposé par la commission - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 568) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de ce pouvoir). Exemple de la ville de Trappes - **Après l'art. 4** (p. 573) : son amendement n° 59 : mise en place d'un répertoire national des terrains aménagés pour le stationnement des gens du voyage ; retiré - **Art. 6 (organisation des interventions sociales relatives aux gens du voyage)** (p. 576, 577) : son amendement n° 62 : mutualisation des coûts de fonctionnement des aires d'accueil ; adopté - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 587, 588) : son amendement n° 63 : possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 64 de M. Patrick Lassourd (expulsion en cas d'occupation illicite d'équipements ou d'installations sportives, culturelles ou de loisirs appartenant au domaine public ou au domaine privé des collectivités). (p. 589) : intervient sur le sous-amendement n° 75 de M. Michel Charasse (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue) déposé sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé). Réalités du terrain - **Après l'art. 9** (p. 602, 603) : son amendement n° 65 : impossibilité d'invoquer le droit au logement pour justifier d'une occupation illicite de terrain ou d'une construction d'habitation en zone non constructible ; retiré. Remise en cause des pouvoirs du maire en matière d'urbanisme par l'arrêt de la Cour de cassation du 28 mai 1997. Soutient l'amendement n° 66 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime) - **Après l'art. 10** (p. 605) : son amendement n° 67 : publication tous les cinq ans par la commission nationale consultative des gens du voyage d'un rapport statistique et sociologique des gens du voyage ; devenu sans objet - **Intitulé du projet de loi** (p. 606) : son amendement n° 53 : remplacement des mots "à l'accueil" par les mots "au stationnement" ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 608, 609) : nécessité de faire appliquer les lois de la République. Prise en compte des réalités du terrain grâce aux amendements votés par le Sénat. Attitude complaisante et laxiste de l'Etat face aux gens du voyage. Réintroduction de l'éducation citoyenne à l'école. Respect des droits et des devoirs des gens du voyage et des autres citoyens. Votera ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1061) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de

l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Faible représentativité des femmes au Sénat résultant du mode d'élection plutôt que d'un manque de volonté politique.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Art. 1er** (*représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 1386) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2138, 2141) : indignation des élus visés par les quotas de construction de logements sociaux. Manque de concertation avec les élus locaux. Mépris de la représentation parlementaire. Remise en cause du principe de la décentralisation. Retour au passé par le choix du Gouvernement de privilégier le logement locatif. Définition du logement social. Exemple de la ville d'Issou dans les Yvelines. Cas de la divergence entre l'offre et la demande de logements sociaux. Cas de l'absence de réserves foncières. Dimension intercommunale des problèmes de l'urbanisme, de l'habitat et du logement social : remise en cause du choix de l'agglomération. Son expérience d'habitant du Val-Fourré. Soutiendra les amendements présentés par les rapporteurs.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2207) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Ladislav Poniatowski (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes) - **Après l'art. 1er** (p. 2211, 2212) : votera l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2232) : intervient sur les amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (*initiative de l'élaboration et périmètre du SCT*) (p. 2233, 2235) : votera les amendements n° 78 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la concertation avec les populations concernées et de la notification de la délibération prescrivant l'élaboration du SCT à différentes personnes publiques) et n° 221 de la commission (suppression de la concertation avec les populations concernées). Intervient sur l'amendement rédactionnel n° 80 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (*organe compétent pour élaborer le SCT*) (p. 2238) : sur l'amendement n° 225 de la commission (définition par l'EPCI des contours et de la portée de la concertation avec les communes), se déclare opposé au sous-amendement n° 84 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (*consultations préalables à l'élaboration du SCT*) (p. 2246) : se déclare favorable à l'amendement n° 583 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'obtenir les conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE) - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (*clause de sauvegarde*) (p. 2250) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les communes associées de saisir le préfet lorsqu'elles estiment que l'un de leurs intérêts essentiels est compromis).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux*

d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 2296) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée). Légitimité des décisions de l'organe délibérant.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2371) : se déclare favorable à l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374) : se déclare favorable à l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative). (p. 2381, 2384) : se déclare favorable aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 925 (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol) et n° 932 (consignation d'une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme formée par une association) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2387, 2388) : sur l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites), son sous-amendement n° 1078 : mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année ; réservé jusqu'à la fin de la discussion des articles puis adopté (le 18 mai 2000, p. 2941). Exemple de la plage de Pampelonne sur la commune de Ramatuelle - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2395) : se déclare favorable à l'amendement n° 765 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2431, 2432) : accession sociale à la propriété. Remise en cause du principe de la loi Chevènement de 1999 de prise en compte du périmètre de l'agglomération pour les problèmes importants. Exemple de l'agglomération de Mantes-la-Jolie : record du taux de la population étrangère. Ghettoïsation, exclusion et violence. Nécessité d'une prise en compte des difficultés locales spécifiques - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2439, 2442) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), ses sous-amendements n° 750 : application du seuil de 3 500 habitants pour les communes de province comme pour les communes d'Ile-de-France ; n° 752 : non-application de cet article lorsque le nombre d'habitants de la communauté ou de l'agglomération a diminué ; et n° 754 : non-application de cet article aux communes faisant partie d'un parc naturel régional ; adoptés ; n° 751 : non-exclusion du champ d'application de cet article des communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou de certaines communautés de communes pour lesquelles il n'existe pas de commune-centre de plus de quinze mille habitants ; retiré ; et n° 753 : non-application de cet article aux communes retenues pour la mise en oeuvre d'un grand projet de ville ; rejeté. (p. 2446) : son amendement n° 746 : non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au

moins 20 % des résidences principales ; devenu sans objet. (p. 2448) : conflit de compétence entre la commune et l'agglomération. (p. 2450) : intervient sur son sous-amendement n° 754 précité. (p. 2453, 2454) : problème du peuplement de la cité du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie. Fonctions régaliennes du Gouvernement non assumées en matière de sécurité. Rôle stabilisateur du Sénat. Se déclare favorable à l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). (p. 2459, 2465) : ses amendements n° 745 : référence à la notion de logement social de la loi d'orientation pour la ville de 1991 ; et n° 747 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'Etat ; retirés ; n° 749 : intégration des logements non conventionnés mais encadrés par l'Etat dans la définition du logement social ; retiré au profit de l'amendement identique n° 460 de M. Ladislas Poniatowski. Sur l'amendement n° 285 de la commission (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition), son sous-amendement n° 755 : ajout des logements financés par des prêts du crédit foncier de France ; retiré. (p. 2471) : intervient sur l'amendement n° 457 de cohérence de M. Ladislas Poniatowski. (p. 2476) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. (p. 2479) : son amendement n° 748 : intégration dans la définition du logement social des logements soumis à la loi de 1948, dont les locataires sont exonérés partiellement ou totalement de la taxe d'habitation ; adopté - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2496, 2497) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), ses sous-amendements n° 757 : déduction du montant du prélèvement, de la participation d'une commune ou d'un EPCI à la réhabilitation de logements sociaux existants ; et n° 756 : provision de la contribution sur un compte foncier bloqué pendant 20 ans pour une utilisation différée pour les logements sociaux ; adoptés - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2509) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 302 de la commission, n° 415 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 500 de M. Ladislas Poniatowski.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532, 2534) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), son sous-amendement n° 630 : extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique ; adopté. Objectif de protection de l'acquéreur privé. - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2562) : se déclare favorable à l'amendement n° 811 de M. Jean-Pierre Plancade (fixation par l'assemblée générale des copropriétaires du montant des marchés et contrats à partir duquel un appel d'offres est rendu obligatoire) - **Art. 34 ter** (*modalités de mise en oeuvre des exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, ZFU*) (p. 2572, 2575) : ses amendements n° 722 : suppression de l'alinéa conduisant à diviser par deux les exonérations de charges sociales pour les emplois transférés en ZFU ; adopté ; et n° 786 de repli ; devenu sans objet. Remise en cause par le Gouvernement de la pérennité du dispositif d'exonération des charges sociales. Se déclare favorable à l'amendement n° 639 de M. Pierre André (suppression de l'obligation pour les entreprises installées en zone franche d'adresser à l'organisme de recouvrement des cotisations une déclaration des

mouvements de main-d'oeuvre intervenus au cours de l'année précédente).

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5240, 5243) : échec de la commission mixte paritaire. Méthode coercitive du Gouvernement. Obligation de construction de logements locatifs sociaux. Absence de consultation des citoyens et des élus locaux. Libre administration des collectivités locales. Exclusion de l'accession sociale à la propriété de la définition du logement social. Absence de prise en compte de la dimension intercommunale pour l'obligation de construction de logements sociaux. Non-prise en compte des spécificités des communes. Réalisation de l'objectif d'une meilleure mixité sociale par la promotion sociale. Le groupe du RPR soutiendra le établissement du texte proposé en première lecture - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 5252) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** [n° 0060 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5804, 5805) : sur l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), son sous-amendement n° 4 : prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle ; rejeté. Devoir de mémoire. Rôle des Arméniens.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48** (p. 7691, 7693) : son amendement n° II-99 : contribution à l'élimination des déchets produits par la distribution de documents publicitaires ; retiré.

BRET (Robert), sénateur (Bouches-du-Rhône) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 26 mai 2000).

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation (JO Lois et décrets du 4 mai 2000).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à préciser le caractère facultatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés pour les entreprises de pêche maritime [n° 234 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Pêche**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 347 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3156) - Ministère : Equipement - *Ouverture à la concurrence des liaisons maritimes vers la Corse* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3157) - **Transports maritimes**

Questions orales sans débat :

n° 711 (JO Débats du 3 février 2000) (p. 551) - Ministère : Emploi - *Schéma régional d'organisation sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* - Réponse le 23 février 2000 (p. 844) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité** - *Nouvelle lecture* [n° 0174 (1999-2000)] - (25 janvier 2000) - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non*

nationalisés, DNN, et de la compagnie nationale du Rhône, CNR) (p. 319) : soutient l'amendement n° 49 de M. Pierre Lefebvre (rapprochement d'EDF et de la CNR dans un cadre défini).

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 417, 419) : inopportunité du texte pour les sénateurs du groupe CRC. Accroissement des responsabilités et découragement des élus. Interrogation sur la portée du texte et l'efficacité du dispositif. Risque d'accréditation de l'idée d'une protection infondée des élus locaux. Nécessité de temps et de dialogue. Hâte injustifiée du rapporteur. Divergence des points de vue exprimés brs des auditions. Flou de la notion de cause directe ou indirecte du dommage. Responsabilité des personnes morales. Réflexion à mener sur les alternatives à la voie pénale. Réhabilitation de la voie administrative. Indemnisation des victimes. Caractère trop réducteur de la question du délit non intentionnel. Formation des élus et des agents publics. Approche globale du phénomène de pénalisation - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 450) : le groupe CRC s'abstiendra.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 602) : le groupe CRC votera contre le sous-amendement n° 30 de M. Nicolas About (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien à usage industriel, commercial ou professionnel) déposé sur l'amendement n° 25 de la commission (nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 610) : le groupe CRC ne votera pas le texte amendé par le Sénat. Souhaite la prise en compte de la question des gens du voyage dans sa globalité. Discriminations vécues au quotidien.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - **Discussion générale** (p. 617, 618) : police de proximité. Nécessité de définir des règles déontologiques. Création en 1993 du Conseil supérieur de l'activité de la police nationale, puis du Haut conseil de la déontologie de la police nationale. Rôle et champ de compétence de cette nouvelle commission. Souhait du groupe CRC de renforcer le contrôle sur les prisons. S'interroge sur le caractère logique, opérationnel et opportun d'une extension à l'administration pénitentiaire. Son opposition à certains amendements de la commission des lois. S'élève contre l'application du délit de dénonciation calomnieuse aux plaintes reçues par la commission. Le groupe CRC déterminera son vote en fonction du sort réservé à son sous-amendement - **Art. 1er** (*création et champ de compétence de la commission nationale de déontologie de la sécurité*) (p. 621) : sur l'amendement n° 1 de la commission (extension du champ de compétence de cette commission aux agents de l'administration pénitentiaire), son sous-amendement n° 24 : extension à tous les personnels exerçant des activités de sécurité dans tout lieu où des personnes sont privées de liberté ; rejeté. Référence à la convention européenne du 26 octobre 1987 pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 665, 666) : développement de l'informatique et

multiplication des documents électroniques échangés. Inquiétude sur l'utilisation de cette forme d'échanges commerciaux. Valeur des documents électroniques. Détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions de fiabilité de la signature électronique. Proposition de la commission des lois qui souhaite que soient admissibles comme preuve des actes authentiques établis et conservés sur support électronique. Définition du statut de la signature électronique de l'officier public. Force probante des actes établis sur support électronique. Conservation des documents. Irréversibilité des manipulations informatiques. Gestion des clefs de certification. Création d'un nouveau type de service public de certification. Les membres du groupe CRC adopteront ce texte.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Deuxième lecture [n° 0135 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 683, 684) : favorable à l'équivalence des peines et à la responsabilité des personnes morales adoptées par l'Assemblée nationale. Applicabilité du principe de non-rétroactivité de la loi pénale. Suppression immédiate de la déductibilité fiscale des commissions. Adhésion totale du groupe CRC à ce projet de loi sous réserve du maintien des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale - **Art. 2 (non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère)** (p. 689) : le groupe CRC s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 10 de la commission (application du principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 691) : le groupe CRC votera contre le texte du Sénat.

- **Propositions de résolution n° 165 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et n° 183 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 0209 (1999-2000)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 775, 777) : évolution du regard sur la prison. Nécessité de connaître la situation des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires. Réflexion souhaitable sur le sens de la peine privative et ses conséquences. Conditions de travail du personnel pénitentiaire. Conditions de détention des centres de rétention. Nécessité d'une réflexion sur la politique d'enfermement. Favorable avec les sénateurs du groupe CRC à la création d'une commission d'enquête sénatoriale sur la situation des prisons.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Deuxième lecture [n° 0136 (1999-2000)]** - (22 février 2000) - **Discussion générale** (p. 866, 867) : réforme globale des procédures de référé. Progression constante du contentieux. Mise en place de procédures d'urgence : référé-suspension, référé-injonction et référé conservatoire. Regrette la suppression par la majorité sénatoriale du référé-injonction accordé au préfet ; dépenalisation de la responsabilité des élus. Inquiétude sur l'instauration de l'appel des décisions du juge des référés. Manque de moyens. Soutien du groupe CRC.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 915, 916) : place de la France sur le marché de l'art. Réforme de la profession de commissaire-priseur voulue par les sociétés anglo-saxonnes ; "Loi Sotheby's". Adaptation de la législation aux contraintes communautaires. Conséquences de la réforme au plan social. Risque de concentration du marché et de création d'un monopole de fait. Insuffisance de l'indemnisation prévue pour les commissaires-priseurs. Demande de précision sur la réglementation des ventes en ligne. Encadrement de la profession d'expert. Rétablissement par la commission des lois du texte adopté en première lecture. Insuffisance de la réglementation des ventes au détriment de la protection du consommateur. Le groupe CRC s'abstiendra - **Art. 28 (faculté de recourir à des experts agréés)** (p. 924, 925) : son amendement n° 21 : obligation de recourir à des experts

agréés ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 936) : les sénateurs du groupe CRC s'abstiendront.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1444, 1445) : égal accès de tous au service public. Souhaite des crédits supplémentaires pour la fonction publique. Lutte des agents de l'éducation nationale. Moyens des maisons de service public. Points d'accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Refus de la commission d'adopter l'article 2 relatif à l'accès simple aux règles de droit et de l'article 8 qui rend obligatoire la communication des documents administratifs. Conséquence de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat et des collectivités territoriales. Possibilité pour ces jeunes agents de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée. Le groupe CRC attendra l'issue des travaux du Sénat pour se prononcer sur l'ensemble du texte - **Art. 26 quater (conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat)** (p. 1457) : exclusion de certaines catégories d'agents de cette jurisprudence. Proposition de la majorité sénatoriale de ne faire bénéficier les agents visés à cet article que d'un contrat à durée déterminée de trois ans. Se déclare favorable à l'amendement de la commission qui propose de supprimer les dispositions prévoyant de soumettre les recrutés locaux au droit local - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1461) : en raison de son opposition aux propositions de la majorité sénatoriale sur la jurisprudence "Berkani" et sur la communication des documents administratifs, le groupe CRC s'abstiendra lors du vote sur ce projet de loi.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1692, 1694) : débat sur la question de la dénomination du juge de la détention provisoire. Texte ambitieux. Protection des élus locaux. Enregistrement sonore des gardes à vue : hostilité des policiers et des gendarmes. Etat des locaux de garde à vue. Conditions strictes pour le placement et la durée de la détention provisoire. Placement sous surveillance électronique. Absence dans ce débat de la question des peines de substitution. Judiciarisation de l'application des peines. Moyens budgétaires de cette réforme.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 1711) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de cet article ne retenant que les dispositions concrètes) - **Art. 2 DA (respect de la dignité de la personne au cours de la garde à vue)** (p. 1714) : son amendement n° 156 : attribution d'un budget spécifique pour le financement de l'hébergement des personnes gardées à vue ; devenu sans objet - **Après l'art. 2 ter** (p. 1716) : les membres du groupe CRC s'abstiendront sur les amendements de la commission n° 6 (insertion d'une division additionnelle : section I bis : dispositions relatives au contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire), n° 7 (renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire) et n° 8 (effet immédiat des décisions de la chambre d'accusation concernant les interdictions d'exercer prononcées à l'encontre des officiers de police judiciaire) - **Avant l'art. 7** (p. 1726) : se déclare favorable à l'amendement n° 111 de M. Robert Badinter (sanction du refus de comparaître des témoins fixée à dix mille francs d'amende) - **Art. 9 nonies (contrôle judiciaire des avocats)** (p. 1741, 1742) : se déclare opposé aux amendements similaires n° 23 de la commission et n° 113 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour le contrôle judiciaire des avocats et l'interdiction d'exercer leur profession). Protection des professionnels de l'enfance : exemple du docteur Bonnet, pédopsychiatre - **Art. 10 B (suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance)** (p. 1743) : son amendement n° 157 : application de cet article le jour de l'entrée en vigueur du décret portant révision de la carte judiciaire ; devenu sans objet. Se déclare

favorable à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) - **Art. 143-1 du code de procédure pénale** (*définition des seuils de peine encourue à partir desquels la détention provisoire est possible*) (p. 1752) : son amendement n° 158 : rejet de la prise en compte d'une condamnation antérieure comme critère d'application des seuils de mise en détention ; devenu sans objet - **Art. 144 du code de procédure pénale** (*motifs de placement en détention provisoire*) (p. 1753) : son amendement n° 159 : suppression de la référence à l'ordre public ; rejeté - **Art. 144-1-A du code de procédure pénale** (*interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans*) (p. 1754) : son amendement n° 160 : nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire ; devenu sans objet - **Art. 18 bis A** (*placement sous surveillance électronique*) (p. 1758) : lutte contre la surpopulation carcérale. Problème de l'application de cette mesure dans le cadre de la détention provisoire. Risque de remise en cause de la présomption d'innocence. Traitement inégalitaire. Le groupe CRC votera contre cet article et contre l'amendement n° 39 de la commission (précision selon laquelle le bénéficiaire du placement sous surveillance électronique est une modalité d'application de la détention provisoire, décidée préalablement) - **Art. 18 septies** (*emprisonnement individuel des prévenus*) (p. 1764) : son amendement n° 161 : mise automatique sous contrôle judiciaire dans les 48 heures en cas de non-respect de l'enfermement individuel ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 21 octies** (*composition de la cour d'assises*) (p. 1813, 1814) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de la commission (maintien de neuf jurés dans la composition de la cour d'assises en première instance) - **Après l'art. 21 octies** : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 51 de la commission (présidence de la cour d'assises en appel par un président de chambre de la cour d'appel) - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1824, 1825) : opposition des syndicats de police à l'enregistrement des interrogatoires de garde à vue. Le groupe CRC votera contre l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 1832) : sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), se déclare opposé aux sous-amendements de M. Jacques Larché n° 177 (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue) et n° 183 (entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure) - **Avant l'art. 28 quinquies et art. 28 quinquies** (*droit pour les associations combattant les discriminations fondées sur le sexe ou les mœurs d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) (p. 1853) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 163, n° 164 et n° 165 : référence aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ; devenus sans objet.

- **Proposition de loi relative à la validation législative d'un examen professionnel d'accès au grade de premier surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire [n° 0245 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1806, 1807) : votera cette proposition de loi avec les sénateurs du groupe CRC. Lien entre les conditions de vie des prisonniers et les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0275 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** p. 1810) : accord de la commission mixte paritaire sur les peines encourues, les sanctions applicables aux personnes morales, la compétence exclusive du tribunal de grande instance de Paris et le principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère. Les sénateurs communistes voteront ce texte sans réserve.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Art. 32 A** (*visite des locaux de rétention administrative par le procureur de la République*) (p. 1868) : son amendement n° 167 : fréquence des contrôles portée de un an à six mois ; adopté - **Après l'art. 32 A** (p. 1869) : son amendement n° 168 : inscription du principe de respect de la dignité humaine dans l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ; rejeté - **Art. 32 F** (*juridictionnalisation des décisions du juge de l'application des peines*) (p. 1877, 1878) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (exclusion des autorisations de sortie de l'application de cet article, compétence du juge d'application des peines lorsque la peine est inférieure à dix ans d'emprisonnement et création d'une juridiction régionale de la libération conditionnelle lorsque la peine est supérieure à dix ans d'emprisonnement). Rapport Farge. Coût de cette réforme - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1888, 1889) : nombreux points à examiner en commission mixte paritaire. Responsabilité pénale des élus. Prise en compte de la victime. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1902, 1905) : souci de mettre un terme aux situations douloureuses. Nécessité de moderniser les dispositions du code civil. Effets pervers de la loi de 1975. Transmissibilité de la rente. Interprétation restrictive de la révision de la prestation compensatoire. Rappel des propositions de M. Robert Pagès lors des débats de 1998. Risque de création de deux catégories de divorcés. Nécessité de dispositions fiscales adaptées en cas de versement en capital. Fixation du montant du capital selon un barème national prévu par décret. Suppression du versement de la prestation compensatoire en cas de remariage, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS, ou en cas de décès du débiteur. Nécessité d'une loi claire, précise, ambitieuse et équitable à l'égard de tous les divorcés - **Art. 1er** (*principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil*) (p. 1909) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 61 : fin de la prestation compensatoire en cas de remariage du créancier, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou de cumul de prestations compensatoires ; rejeté - **Après l'art. 1er** (p. 1911) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 62 : éléments permettant d'apprécier l'ampleur de la révision de la prestation compensatoire ; retiré. Son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 63 : détermination de la prestation compensatoire selon un barème fixé par décret ; devenu sans objet - **Art. 2** (*prestation compensatoire attribuée sous forme de rente viagère - art. 276-1 du code civil*) (p. 1915) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 64 : précision sur les critères d'âge ou d'état de santé du créancier ; devenu sans objet. (p. 1916) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 65 : fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou en cas de cumul de plusieurs prestations compensatoires ; rejeté - **Après l'art. 2** (p. 1917) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 66 : dispositions fiscales incitant au versement de la prestation compensatoire en capital ; retiré - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1918) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Le Cam, n° 67 : disparition de la charge de la rente à la mort de l'époux débiteur ; et n° 68 : prise en compte des cas pour lesquels l'arrêt du versement de la rente créerait une situation difficile ; devenus sans objet - **Après l'art. 2 septies** (p. 1925) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 69 : dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire en capital ; rejeté - **Art. 4** (*révision des rentes viagères en cours de versement*) (p. 1930) : son amendement, identique à l'amendement n° 58 de M. Bernard Fournier, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 70 : motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères

en cours ; adopté - **Art. 7** (*application de la loi aux instances en cours*) (p. 1932) : son amendement de suppression, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 71 ; retiré.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité - Deuxième lecture [n° 0242 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1936) : retour rapide de ce projet de loi pour une seconde lecture au Sénat. Points restant en discussion : question du secret opposable aux membres de la Haute autorité ; rétablissement du préavis avant une vérification sur place. Le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 2296) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19** (p. 2348) : soutient l'amendement n° 957 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2500) : soutient l'amendement n° 963 de Mme Nicole Borvo (application du taux de 20 % à l'échelon communal pour les villes de Paris, Marseille et Lyon et application d'un taux de 10 % au niveau de l'arrondissement). (p. 2505) : se déclare opposé à l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 2774, 2775) : réalisation de logements décents. Exemple de dérive de l'utilisation des deniers publics. Ville de Marseille ; programme de rénovation de logements dans le cadre de la définition d'un périmètre de restauration immobilière, PRI. Pertinence du dispositif Malraux.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2884) : soutient l'amendement n° 992 de Mme Odette Terrade (indemnité forfaitaire fixée à deux ans du loyer brut initial au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au logement de l'occupant d'un logement insalubre).

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution [n° 0015 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 16 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** (p. 3126, 3127) : lutte contre la pollution en Méditerranée. Caractère international de la protection de l'environnement et du développement durable. Avec le groupe CRC, se déclare favorable à l'adoption des quatre projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique [n° 0016 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs [n° 0017 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 0018 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 17 (1999-2000)** Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)]** - (30 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3358, 3360) : oeuvre collective. Remerciements au garde des sceaux, aux rapporteurs et aux présidents des commissions des lois des deux assemblées. Convergence des points de vue : enregistrement des interrogatoires de garde à vue. Réserves à l'égard du bracelet électronique. Contrôle accru lors de la garde à vue. Meilleur respect de la séparation des pouvoirs par la judiciarisation des décisions de libération conditionnelle. Contrôle des centres de rétention et des zones d'attente. Les sénateurs du groupe CRC voteront ce texte sans réserve.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3912, 3913) : crise des sociétés dominiennes. Taux de chômage. Manque d'ambition du texte. Affirmation des compétences des départements d'outre-mer en matière internationale. Solidarité porteuse pour le développement de la francophonie. Domaine du contrôle des flux migratoires. Volet socio-économique du projet de loi. Alignement du RMI et de l'allocation de parent isolé sur le niveau métropolitain. Mesures tendant à la création d'entreprises. Reconnaissance des identités culturelles. Valorisation des langues régionales. Volet institutionnel. Bidépartementalisation de La Réunion. Principe de base de l'autodétermination. Article 299-2 du traité d'Amsterdam qui conforte la spécificité du régime applicable aux départements d'outre-mer. Appelle le Gouvernement à prendre date pour un nouveau débat.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3958) : ses amendements n° 216 : contrat à durée indéterminée pour les salariés visés par cet article ; et n° 217 : conditions dans lesquelles le bénéfice de l'exonération reste acquis ; devenus sans objet - **Après l'art. 9 quinquies** (p. 4000) : son amendement n° 218 : garanties en matière de durabilité des investissements incluses dans les futures mesures d'incitation à l'investissement ; retiré - **Art. 11** (*alignement du revenu minimum d'insertion, RMI*) (p. 4005) : son amendement n° 219 : alignement, dès la promulgation de la loi, du RMI sur celui de la métropole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 14** (*alignement de l'allocation de parent isolé*) (p. 4012) : son amendement n° 220 : mise en oeuvre du principe d'égalité sociale entre les citoyens des départements d'outre-mer et de métropole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 14** (p. 4014) : son amendement n° 221 : alignement des modalités d'attribution du complément familial dans les départements d'outre-mer sur celles de la métropole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Avant l'art. 17** (p. 4017) : son amendement n° 222 : éducation et formation des jeunes ; retiré - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4025) : son amendement n° 223 : possibilité pour le maire de Saint-Martin d'être autorisé à négocier des accords de coopération entre Saint-Martin (partie française) et Sint

Maarten (partie néerlandaise); adopté - **Art. 23** (*action internationale des régions d'outre-mer*) (p. 4028) : son amendement de conséquence n° 224 ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 0277 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4094) : adaptation des règles relatives à la désignation des délégués au sein des conseils de communautés urbaines pour les communes de Paris, Marseille et Lyon. Légitimité des conseillers d'arrondissement élus au suffrage universel. Renforcement du rôle des mairies d'arrondissement et des conseillers d'arrondissement. Dépôt par le groupe CRC d'une proposition de loi visant à la représentation du conseil d'arrondissement dans tous les établissements publics. Dans l'attente de voir cette proposition inscrite à l'ordre du jour, le groupe CRC approuve ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4138) : se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 33 de la commission et n° 124 de M. Lucien Lanier - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4153) : volet institutionnel. Les sénateurs du groupe CRC ne voteront pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4172, 4174) : progression de la méfiance à l'égard de la politique et de ses représentants. Capacité de blocage du Sénat. Absence de reflet par le Sénat de la réalité politique. Réflexion indispensable sur une évolution du Sénat et sur le fonctionnement et l'avenir du bicamérisme. Réduction indispensable du mandat sénatorial et de l'âge d'éligibilité au Sénat. Favorable au scrutin proportionnel dans les départements comprenant au moins trois sénateurs. Opposition aux propositions de la majorité sénatoriale. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0396 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4223, 4224) : démocratisation des procédures administratives. Points de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat résolus de façon équilibrée. Suppression de l'intérêt à agir du préfet en matière de référé-injonction. Instauration d'un appel pour les procédures d'urgence. Le groupe CRC affirme son soutien à ce texte, en insistant sur l'effort financier nécessaire.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0397 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4229) : consensus apportant des remèdes durables à un dossier aux conséquences sociales, humaines et économiques. Nécessité et urgence de moderniser les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire. Regret de l'impossibilité en droit de supprimer la transmissibilité de la dette. Rappel des propositions communistes pour supprimer le versement de la prestation en cas de remariage, de concubinage ou de conclusion d'un PACS. Les sénateurs du groupe CRC voteront le texte résultant des travaux de la commission mixte paritaire.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4501, 4502) : nécessité d'un effort effectif de pédagogie en direction des citoyens. Adoption d'une rédaction équitable permettant de préserver les droits des victimes et d'éviter les situations injustes. Le groupe CRC votera la proposition de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-**

2000)] - (29 juin 2000) - **Article unique** (*durée du mandat du Président de la République fixée à cinq ans*) (p. 4583) : les sénateurs du groupe CRC ne prendront pas part au vote - **Après l'art. unique** (p. 4591) : soutient l'amendement n° 24 de Mme Nicole Borvo (consultation obligatoire du Parlement pour toute intervention des forces armées françaises à l'extérieur de la République) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4598, 4599) : renforcement du présidentielisme. Remise en cause du droit d'amendement des parlementaires. Soumission du Parlement au Président de la République. Appauvrissement de la démocratie. Le groupe CRC ne participera pas au vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 4920) : soutient l'amendement n° 432 de Mme Danielle Bidard-Reydet (application du droit de timbre sur les opérations de bourse menées par les non-résidents) - **Art. 4** (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 4957) : soutient l'amendement n° 435 de M. Paul Lorient (consultation du personnel des entreprises faisant l'objet d'une offre publique d'achat ou d'échange).

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Avant l'art. 55 A (par priorité)** (p. 4981, 4982) : soutient l'amendement n° 467 de M. Paul Lorient (représentation obligatoire des salariés dans les organes délibérants des entreprises) - **Art. 19 (par priorité)** (*extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment"*) (p. 5030, 5031) : volonté affichée par le Gouvernement en matière de transparence de la vie économique et financière et de lutte contre la corruption et la délinquance financière. Classement de la France dans le palmarès des pays les plus corrompus. Urgence de mesures radicales. Caractère trop restrictif de la définition du délit de blanchiment donnée par les amendements de la commission des lois et de la commission des finances. Ligne de conduite adoptée par le groupe CRC et les membres du groupe de travail parlementaire ATTAC - **Art. 21 (par priorité)** (*sanctions à l'encontre des centres financiers extra-territoriaux*) (p. 5040, 5041) : sur l'amendement n° 196 de la commission (suppression de la référence aux recommandations du groupe d'action financière internationale, GAFI), soutient le sous-amendement n° 453 de Mme Danielle Bidard-Reydet (mise en place d'une interdiction de transaction générale) - **Après l'art 25 bis (par priorité)** (p. 5046) : soutient l'amendement n° 454 de Mme Danielle Bidard-Reydet (répression du défaut de vigilance manifeste).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 5277) : sur l'amendement n° 41 de la commission, son sous-amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 257 : accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) - **Art. L. 633-2 du code de la construction et de l'habitation** (*contenu et modalités d'élaboration du contrat écrit*) (p. 5384) : le groupe CRC votera contre l'amendement de simplification rédactionnelle n° 181 de la commission.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Question préalable** (p. 5513,

5515) : soutient la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable. Texte de transposition méritant l'attention du Parlement. Procédure des ordonnances. Renforcement potentiel du pouvoir du Président de la République par le quinquennat. Campagne référendaire. Télécommunications. Article 4 relatif aux dispositions sur les infrastructures routières - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5522) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote des amendements identiques n° 11 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000").

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5559, 5562) : texte de circonstance. Défense de la décentralisation. Inefficacité du dispositif proposé. Rejet de la constitutionnalisation du principe de l'autonomie fiscale. Importance de la péréquation. Rôle de solidarité de l'Etat. Nécessité de réformer en profondeur la fiscalité locale. Inégalité des entreprises devant l'impôt local. Révision du système de dotations de l'Etat. Manque de lisibilité des finances locales pour le contribuable. Prééminence naturelle de la chambre élue au suffrage universel direct. Se déclare opposé à la procédure des lois organiques pour l'organisation et les compétences des collectivités locales. Le groupe CRC votera contre le texte.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5609, 5610) : dispositions disparates du projet de loi. Absence de débat sur les questions institutionnelles. Possibilité de la rénovation de la démocratie parlementaire. Rappel de la position des parlementaires communistes opposés à l'inversion du calendrier électoral. Mise en garde sur le renforcement du pouvoir présidentiel personnel. Approbation des dispositions visant à donner plus de transparence financière et un caractère plus démocratique à l'élection présidentielle. Favorables à l'abaissement de l'âge d'éligibilité du Président de la République. Nécessité d'uniformisation des mandats électifs. Réticence des parlementaires communistes à toute extension du rôle du Conseil constitutionnel. Refus des possibilités de réexamen des comptes de campagne. Sous réserve de la prise en compte de ses propositions, le groupe CRC votera ce texte - **Art. 2** (*actualisation des dispositions applicables à l'élection du Président de la République - âge d'éligibilité - financement des campagnes présidentielles - art. 3, paragraphe 2 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962*) (p. 5616) : le groupe CRC votera contre les amendements portant sur le même objet n° 2 et n° 3 de la commission (maintien à 23 ans de l'âge d'éligibilité du Président de la République). : et l'amendement n° 5 de la commission (fixation par le Conseil constitutionnel, en cas de dépassement du plafond des dépenses, de la somme versée au Trésor public par le candidat).

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. 1er** (*préambule*) (p. 5724) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition qui précise que la présente loi a pour objet de poursuivre, avec les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon, la rénovation du pacte qui unit l'outre-mer à la République). Evolution positive apportée au texte lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Affirmation du principe de la consultation des populations.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5793, 5794) : communauté arménienne française. Reconnaissance de ce génocide par les institutions internationales. Dialogue entre les nouvelles générations arméniennes et turques. Construction de l'avenir. Capacité du peuple turc à faire face

à cette histoire tragique. Souhaite l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7338, 7339) : aspect qualitatif du budget. Intégration des adjoints de sécurité au corps des gardiens de la paix. Défi de la police de proximité. Les sénateurs du groupe CRC voteront ce budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7347, 7348) : manque d'ambition du budget de la sécurité civile. Statut des sapeurs-pompiers. Financement des secours. Nécessité d'un transfert de moyens pour le fonctionnement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS - **Etat C - Titre V** (p. 7349, 7350) : traitement des étrangers en France. Question des centres de rétention et des zones d'attente. Situation particulière du centre d'Arcenc. Nécessité de mesures d'urgence.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7356, 7358) : insuffisance des transferts financiers accompagnant les transferts de compétences consentis aux collectivités locales. Diversification et multiplication des missions des collectivités territoriales. Financiarisation des budgets locaux au détriment de leur fiscalisation. Perte d'autonomie financière et d'autonomie de gestion des collectivités locales. Nécessaire mobilisation de nouveaux financements. Coopération intercommunale. Attente du futur projet de loi relatif à la démocratie locale. Souhait de l'élaboration d'un véritable statut de l'élu. Les sénateurs du groupe CRC voteront le projet de budget tout en souhaitant une réforme d'ensemble des finances locales.

Justice

- (11 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7650, 7651) : conditions de détention dans les prisons françaises. Conditions de travail des personnels pénitentiaires. Malaise des personnels. Développement des modes alternatifs à l'incarcération. Modification des pratiques professionnelles. Locaux des services pénitentiaires d'insertion et de probation, SPIP. Saupoudrage budgétaire en matière de créations d'emplois. Souhaite que le Gouvernement lui apporte des précisions.

BRISEPIERRE (Paulette), sénateur (*Français établis hors de France*) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission nationale des bourses de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Membre titulaire du conseil d'orientation stratégique du Fonds de solidarité prioritaire (anciennement comité directeur du Fonds d'aide et de coopération) (JO Lois et décrets du 19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Aide au développement [n° 95 (2000-2001) tome 3] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 399 (1999-2000)] autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire [n° 162 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Traités et conventions**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national** - *Deuxième lecture* [n° 0179 (1999-2000)] - (9 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 752) : nécessité du volontariat civil. Enrichissement du texte par le travail de l'Assemblée nationale et du Sénat. Avec le groupe du RPR, votera ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'aide au développement (p. 7285, 7286) : inquiétude de la commission sur les crédits consacrés à l'aide au développement. Baisse des crédits de l'aide publique française. Financement d'opérations dans des pays situés hors de la zone de solidarité prioritaire, ZSP. Diminution des effectifs de la coopération technique. Crainte d'une évolution vers des missions de courte durée. Encouragement des investissements en Afrique. La commission des affaires étrangères a décidé d'adopter le budget des affaires étrangères.

BROISSIA (Louis de), sénateur (Côte-d'Or) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi modifiant la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse [n° 368 (1999-2000)] (30 mai 2000) - **Presse**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de loi [n° 368 (1999-2000)] modifiant la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse [n° 387 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Presse**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Presse écrite [n° 93 (2000-2001) tome 11] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 0392 (98-99)] - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 53, 56) : calendrier parlementaire. Souhaite un traitement conjoint de l'audiovisuel et de la société de l'information. Transposition en droit français de la directive "Télévision sans frontières". Problème de la définition des missions du service public. Numérisation de la diffusion hertzienne : rapport du sénateur Jean-Paul Hugot. Avantages du numérique : établissement de programmes sur mesure, développement de la télévision de proximité et de la télévision de services. Rapport Hadas-Label sur l'analyse économique du numérique. Passage de l'analogique au numérique. Le groupe du RPR soutiendra le texte réécrit par la commission des affaires culturelles du Sénat.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 88) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Pierre Laffitte (institution d'un conseil supérieur des technologies de l'information) - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 98) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 104) : se déclare favorable à l'amendement n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 121, 122) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 130) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 160) : sur l'amendement de la commission n° 20 rédactionnel, intervient sur le sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision). (p. 165, 166) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires) - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 176, 179) : sur l'amendement de la commission n° 26 (transposition exacte des articles de la directive "Télévision sans frontières"), ses sous-amendements n° 95 : suppression de la référence aux scènes de violence gratuite ; rejeté ; et n° 96 : introduction de la référence à la discrimination pour des raisons de mœurs ; adopté. Sur l'amendement n° 26 de la commission précité, se déclare opposé au sous-amendement de M. Jack Ralite n° 156 (suppression de la référence aux scènes de pornographie ou de violence gratuite). Son soutien au CSA - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure*) (p. 181) : se déclare favorable à l'amendement n° 214 de Mme Danièle Pourtaud (fixation de

la liste des événements d'importance majeure par décret en Conseil d'Etat après avis du CSA). Catastrophes météorologiques - **Avant l'art. 15** (p. 186, 190) : sur l'amendement n° 137 de la commission (affectation prioritaire des fréquences libérées par la numérisation des services de communication audiovisuelle aux nouveaux services de télécommunications), son sous-amendement n° 262 : attribution des fréquences analogiques libérées par le passage au numérique à des télévisions d'expression locale et de proximité ; adopté. Ses amendements n° 97 : rapport annuel du CSA, sur l'application du droit de réponse ; n° 107 : incompatibilités des fonctions de membre du CSA ; n° 108 : ouverture de l'accès au CSA à des personnalités de toutes origines ; n° 109 : passage d'un an à six mois de la durée d'interdiction des prises de position publique par les anciens membres du CSA ; et n° 110 : modification du régime applicable aux membres du CSA ayant cessé leurs fonctions ; adoptés - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 208, 211) : se déclare favorable aux amendements n° 32 de la commission (suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA) et n° 216 de Mme Danièle Pourtaud (octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national). Ses amendements n° 98 : attribution de fréquences aux radios généralistes diffusant sur l'ensemble du territoire des programmes d'information politique et générale ; et n° 99 : remise à la disposition du CSA des fréquences non utilisées pendant un an ; rejetés - **Avant l'art. 20** (p. 223) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques) - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 233, 234) : se déclare favorable à l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 237) : se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Michel Pelchat (création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones) - **Après l'art. 22** (p. 245) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de la commission (introduction dans la loi de 1986 d'un régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 196 de M. Alain Joyandet (obligation pour les bénéficiaires des différents canaux de rechercher les solutions techniques et financières à une couverture de la totalité du territoire français) - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 253, 255) : sur l'amendement de la commission n° 61 auquel il est favorable (conditions dans lesquelles le CSA pourra affecter un canal à des services associatifs), se déclare opposé au sous-amendement n° 192 du Gouvernement (suppression de la disposition prévoyant l'intervention du CSA dans le partage des frais de réalisation). Son amendement n° 112 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; adopté - **Avant l'art. 26 bis** (p. 260) : se déclare opposé à l'amendement n° 119 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les télévisions locales d'accéder aux aides de l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 364) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 167 de M. Pierre Hérisson et n° 252 de M. Paul Loridant (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 365) : son amendement n° 113 : contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de

l'industrie des programmes française et européenne ; adopté. (p. 367) : se déclare favorable à l'amendement n° 64 de la commission (restitution au CSA de sa compétence sur la fixation des seuils des services indépendants pour les bouquets du satellite) - **Art. 29** (*sanction pénale du défaut de déclaration d'une offre de services distribuée par satellite ou du défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision distribué par câble ou diffusé par satellite*) (p. 375) : se déclare favorable à l'amendement de coordination n° 80 de la commission - **Avant l'art. 30** (p. 378) : se déclare favorable aux amendements de M. André Diligent n° 170 (rémunération des réalisateurs par un salaire) et n° 171 (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur la situation des réalisateurs) - **Art. 31 bis** (*installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé*) (p. 387) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 264 du Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 390, 391) : publicité à la télévision. Rôle du Sénat. Elargissement des missions du CSA. Missions de service public. Remerciements. Le groupe du RPR votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 663, 665) : extension de la définition de la preuve littérale. Valeur juridique du document électronique comme mode de preuve. Règlement des conflits de preuve littérale. Mention de la définition de la signature électronique sur tout document électronique. Commerce sur Internet. Données chiffrées. Nécessité de rendre les transactions électroniques plus fiables. Double niveau de sécurisation. Certificats qualifiés prévus par la directive européenne. Responsabilité des tiers de certification. Le groupe du RPR votera tous les amendements allant dans le sens de l'accessibilité.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1690, 1692) : enrichissement de ce texte par la discussion parlementaire. Conditions de la détention provisoire. Enregistrement sonore des interrogatoires. Dispositions concernant la presse : fenêtres de publicité. Suppression des peines de prison en matière de délits de presse.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Avant l'art. 22 A ou après l'art. 27** (p. 1845) : intervient sur l'amendement n° 169 du Gouvernement (suppression des peines d'emprisonnement prévues par la loi sur la liberté de la presse en matière de diffamation ou d'injures envers les particuliers et d'outrage envers les agents diplomatiques étrangers). Notion trop floue de diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public - **Art. 22 A** (*actions aux fins de faire cesser une atteinte à la présomption d'innocence*) (p. 1846) : se déclare opposé à l'amendement n° 67 de la commission (extension de l'application de l'article 9-1 du code civil relatif au "référé présomption d'innocence" à toute personne présentée comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction) - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne*) (p. 1847) : son amendement n° 91 : interdiction de la publication de l'image d'une personne en détention provisoire ; adopté - **Après l'art. 29 B** (p. 1856, 1857) : son amendement n° 89 : limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile ; retiré - **Après l'art. 31** (p. 1858) : son amendement n° 90 : faculté pour la Cour de cassation de

condamner la partie adverse à publier à ses frais le texte d'un jugement dans la presse ; retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 3 bis (conseil consultatif des programmes)** (p. 3316) : sur l'amendement de la commission n° 14 (remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées), son sous-amendement, soutenu par M. Alain Joyandet, n° 165 : représentation des associations familiales ; adopté.

- **Conférence des présidents** - (30 mai 2000) (p. 3347) : absence de suivi pour la discussion du projet de loi relatif à la liberté de communication.

- **Rappel au règlement** - (31 mai 2000) (p. 3429) : regrette les interruptions dans la discussion du projet de loi sur la liberté de communication par l'examen de trop nombreux projets et propositions de lois.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Art. 4 (organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes)** - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 (composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales)** (p. 3432) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) - **Art. 4 bis (interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques)** (p. 3434) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 5 (Institut national de l'audiovisuel, INA)** (p. 3438, 3440) : sur l'amendement n° 24 de la commission (suppression de la précision concernant la propriété des supports originaux), se déclare favorable au sous-amendement n° 135 de M. Michel Charasse (précision selon laquelle l'INA demeure propriétaire des supports techniques). Se déclare opposé à l'amendement n° 137 du même auteur (interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3448) : se déclare opposé à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 5 bis A (contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD)** (p. 3459) : sur l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes), se déclare opposé aux paragraphes II et III - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 3504, 3506) : se déclare favorable aux amendements de la commission, n° 31 (mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public) et n° 37 (présentation au Parlement des prévisions de dépenses et de recettes publiques et propres des sociétés nationales de programmes) ainsi qu'au n° 155 de M. Jack Ralite portant sur le même objet que le n° 31 précité et opposé à l'amendement n° 236 du Gouvernement (suppression de l'approbation par le Parlement du produit attendu des recettes propres des chaînes publiques) - **Art. 9 (protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne)** (p. 3512, 3513) : sur

l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) auquel il se déclare favorable, son sous-amendement n° 166 ; adopté - **Art. 15 A (répartition des fréquences par le Premier ministre)** (p. 3516) : se déclare favorable à l'amendement n° 44 de la commission (affectation préférentielle des fréquences libérées par le passage au numérique de terre aux nouveaux services de télécommunications et de télévision locale) - **Art. 15 C (rapport annuel sur l'application du droit de réponse dans l'audiovisuel - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 3517) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 46 de la commission - **Art. 15 G (incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 3518) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 47 de la commission - **Art. 16 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre)** (p. 3523) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de la commission (précision sur la portée de la priorité reconnue pour l'attribution des fréquences aux services radiophoniques dont les programmes contribuent à l'information politique et générale).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 30 (équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 3486) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires) - **Art. 40 ter (insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature")** (p. 3495) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 32 de la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 20 (décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre)** (p. 3539, 3540) : son amendement n° 168 : obligation pour les diffuseurs de consacrer une partie de leur contribution à la production d'oeuvres émanant d'entreprises de productions indépendantes d'une société de télévision ; rejeté - **Art. 20 bis (critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production)** (p. 3542) : son amendement n° 169 : définition des critères mesurant l'indépendance ; adopté - **Art. 22 bis (régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques)** (p. 3552, 3553) : sur l'amendement de la commission n° 78 (rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe), soutient le sous-amendement n° 170 de M. Alain Joyandet - **Art. 22 decies (planification des fréquences)** (p. 3561, 3562) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud. Rôle du comité technique radiophonique, CTR - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 3567) : se déclare favorable à l'amendement n° 198 de Mme Danièle Pourtaud (extension de la clause d'obligation de transport sur le câble à la chaîne TV5) - **Art. 27 bis A (reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite)** (p. 3577) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 107 de la commission - **Après l'art. 29 quater** (p. 3588) : se déclare opposé à l'amendement n° 204 de Mme Danièle Pourtaud (création d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3593) : processus législatif complexe et saccadé. Remerciements à Mme la ministre. Le groupe du RPR votera ce texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

Propositions sénatoriales sur le numérique terrestre hertzien. Importance du service public.

Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Art. 1er C** (*accès à la boucle locale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4425) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 4429) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 5 bis AB** (*exonération du paiement des droits d'auteur au bénéfice des fêtes locales annuelles des petites communes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4435) : votera contre les amendements identiques n° 25 de la commission et n° 134 de M. Jean-Pierre Placade (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 4459, 4460) : se déclare opposé à l'amendement n° 144 du Gouvernement (possibilité pour le CSA de continuer ses travaux de planification par delà la publication des principales listes de fréquences disponibles) - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 4463) : se déclare favorable à l'amendement n° 132 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le câble) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4479, 4480) : travail heureux de la Haute assemblée. Avancée de l'audiovisuel français et de la cause du numérique hertzien terrestre. Dégrouper de la boucle locale. Souhait d'une production indépendante. Renforcement du rôle du CSA. Le groupe du RPR soutiendra ce projet cohérent et porteur d'avenir.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** [n° 0060 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5791, 5792) : gravité avec laquelle ce texte doit être traité. Votera cette proposition de loi. Génocides du vingtième siècle. Responsabilité du Sénat - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5806) : votera l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle).

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6718, 6720) : désengagement de l'Etat. Défisiscalisation des budgets locaux. Signes alarmants de la recentralisation de la fiscalité locale. Compensation de la perte de revenus due à la suppression de la vignette. Proposition de deux amendements symboliques - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6745, 6746) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° I-13 (suppression totale de la vignette), n° I-15 (suppression de la compensation par le biais de la dotation générale de décentralisation), n° I-14 de coordination, n° I-16 (création de trois nouveaux impôts au profit des départements) et n° I-17 (création de nouvelles taxes en complément du dispositif des créations d'impôt au profit des départements).

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la presse écrite (p. 7083, 7085) : diminution des aides budgétaires directes. Fragilité de l'augmentation du chiffre d'affaires de la presse.

Prix du papier. Politique attentiste du Gouvernement. Difficultés de l'agence France-Presse et non-prise en considération des propositions de la commission des affaires culturelles. Réorganisation des Nouvelles Messageries de la presse parisienne, NMPP. Dégradation du lectorat : son idée de créer un fonds de concours permettant à l'ensemble des classes des établissements d'enseignement d'avoir des abonnements à des conditions favorables aux journaux de toute tendance. Suggestion d'une aide à la transmission de données numériques et d'un élargissement du champ d'intervention du fonds de modernisation de la presse. Absence de mesures pour les correspondants de presse. Emet un avis défavorable à l'adoption des crédits de la presse pour 2001. (p. 7088, 7089) : à titre personnel : diffusion numérique. Avenir de la redevance : son amendement, déposé en collaboration avec M. Alain Joyandet ; son opposition à un amendement de suppression. Programmation de la télévision publique. Financement public dans les autres pays européens. Indépendance du secteur public. Doutes à l'égard de ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7100, 7103) : soutient l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques). Associe M. René Tréguët à la rédaction de cet amendement.

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7121) : seuil du "1 % culturel". Faiblesse des crédits alloués au patrimoine : entretien des monuments nationaux ; réparation des dégâts dus à la tempête. Sa satisfaction des déclarations ministérielles sur le cinéma. Implantation des multiplexes. Cartes d'abonnement illimité. Spécificité du cinéma français. Réhabilitation du site d'Alésia.

BUFFET (Marie-George), ministre de la jeunesse et des sports.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 313 de M. Michel Pelchat : **Sports** (*Cyclisme et sécurité routière*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1976).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** [n° 0207 (1999-2000)] - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1197, 1200) : modernisation du cadre législatif du sport. Objectifs du projet de loi. Données chiffrées. Transformation des pratiques sportives. Enjeu économique du sport. Inquiétude des dérives potentielles. Renforcement des missions de service public du sport. Démocratisation des organisations sportives et valorisation du bénévolat. Renforcement de l'unité, de l'indépendance et de la responsabilisation du mouvement sportif. Reconnaissance de la diversité des pratiques. Consolidation de l'organisation du sport de haut niveau. Modernisation de l'encadrement des activités physiques et sportives. Reconnaissance de la place du sport. Spécificité du sport associatif. (p. 1222, 1224) : concertation préalable à l'élaboration du texte. Démarche d'ouverture allant dans le sens des intérêts du sport, de son développement, de la promotion de ses valeurs. Lutte contre les violences. Complémentarité entre bénévoles et salariés nécessaire pour le mouvement associatif sportif. Formation des bénévoles. Distinction entre la validation des acquis et l'emploi salarié. Exigence en matière de diplômes. Besoin de sécurité pour toutes les disciplines sportives. Moyens supplémentaires pour les établissements du ministère de la jeunesse et des sports. Sport à l'échelon européen - **Après l'art. 3** (p. 1225) : accepte l'amendement n° 52 de Mme Hélène Luc (inscription

dans la loi des activités physiques et sportives intégrées dans les différents cursus) - **Art. 3 bis** (*conventions relatives à l'utilisation par les groupements sportifs des équipements sportifs des collectivités territoriales - art. 5-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 4** (*éducation physique et sportive des élèves et des étudiants handicapés - art. 6 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1226) : accepte l'amendement n° 30 de M. Bernard Murat (substitution des mots "établissements spécialisés" aux mots "centres spécialisés") - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'intermédiaire sportif - art. 15-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1228) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (régime de licence inspiré de celui des agents artistiques) - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1232, 1233) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et clarification de sa rédaction en supprimant des dispositions inutiles ou d'ordre réglementaire). Sur les sous-amendements déposés sur celui-ci, accepte les n° 82 et n° 81 de M. Jean Faure, le n° 53 de Mme Hélène Luc, le n° 54 de M. Paul Vergès et s'oppose aux n° 32 et n° 33 de M. Bernard Murat. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Serge Lagache (précisions relatives aux conditions de représentation des sportifs dans les instances dirigeantes des fédérations) - **Art. 9** (*fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1236) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle rédaction de l'article en le clarifiant par la suppression de dispositions contestables, inutiles ou réglementaires) et accepte les sous-amendements n° 83 de M. Jean Faure et n° 98 de M. Jean-Guy Branger déposés sur celui-ci. Accepte l'amendement n° 59 de M. Serge Lagache (suppression de la référence aux règlements internationaux) - **Art. 10** (*"référé ministériel" - insertion dans la loi des dispositions relatives à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux - art. 17-1 et 17-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1237) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Art. 11** (*autorisation des manifestations sportives par les fédérations délégataires - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1238, 1239) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 84 de M. Jean Faure (établissement du processus d'agrément des manifestations) et n° 60 de M. Serge Lagache (modalités d'obtention d'une autorisation pour l'organisation de manifestations sportives) - **Après l'art. 11** (p. 1240) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Michel Mercier (attribution conjointe aux fédérations et aux clubs sportifs professionnels du bénéfice des droits de retransmission) - **Art. 11 bis** (*accès des journalistes aux enceintes sportives - art. 18-4 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1241) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (retour au texte de 1992 sur le maintien pour la presse de l'accès aux enceintes sportives en cas de cession du droit d'exploitation et diminution de la durée des contrats exclusifs) - **Art. 12** (*Comité national olympique et sportif français, CNOSF - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1242, 1243) : accepte les amendements identiques n° 34 de M. Bernard Murat et n° 85 de M. Jean Faure (suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour l'établissement des règles déontologiques du sport afin de maintenir le CNOSF dans ses prérogatives), les amendements de M. Serge Lagache n° 61 (sanction en cas de manquement à l'obligation du secret professionnel par les membres de la conférence des conciliateurs) et n° 62, identique à l'amendement n° 87 de M. Jean Faure qu'elle accepte également (dispositions en cas de refus des mesures de conciliation par les intéressés). Sur les amendements de M. Jean Faure, s'oppose au n° 88 (suppression de la référence au décret d'application) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 86 (suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour la conclusion des conventions avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels) - **Art. 14** (*rétablissement des garanties d'emprunt et des cautionnements - art. 19-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1244) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (plafond de la garantie d'emprunt contracté par une association sportive et limitation de cette garantie aux emprunts destinés à financer l'achat de

matériels) - **Art. 15** (*limitation du montant des contrats conclus entre les collectivités territoriales et les sociétés sportives - art. 19-4 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1245) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (extension du champ d'application de l'article à tous les contrats de prestations de services et toutes les conventions dans le cadre desquelles seront attribuées les subventions) - **Après l'art. 15** (p. 1246) : accepte les amendements de M. Bernard Cazeau, n° 73 (mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), n° 63 (création d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, sous l'autorité du président du conseil général) et n° 74 (signalisation nécessaire sur les chemins privés ouverts au public) - **Art. 16** (*intitulé du chapitre IV du titre Ier de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1247) : accepte l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission - **Art. 17** (*organisation des activités physiques et sportives des personnels des administrations publiques - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1248) : accepte l'amendement n° 55 de Mme Hélène Luc (inscription dans la loi des dispositions destinées à la promotion du sport en entreprise) - **Art. 18** (*organisation des activités physiques et sportives des personnes handicapées*) : accepte l'amendement n° 35 de M. Bernard Murat (aide des pouvoirs publics en faveur des associations sportives organisant des activités physiques et sportives destinées à des personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 1263, 1264) : mise en place par l'article 19 d'une mesure de solidarité entre les différentes pratiques sportives. Affectation des recettes à une ligne du Fonds national pour le développement du sport, FNDS. Modalités d'ouverture des buvettes. (p. 1265) : s'oppose aux amendements n° 36 de suppression de M. Bernard Murat et n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au fonds national pour le développement du sport, FNDS, et redistribution par celui-ci). (p. 1268) : accepte l'amendement précité n° 96 de M. Jean-Guy Branger, après rectification par son auteur - **Après l'art. 19** (p. 1269) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de M. Jean-Guy Branger (application d'un taux de TVA de 5,5 % sur les installations sportives) - **Art. 21** (*Commission nationale du sport de haut niveau - art. 26 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1270, 1271) : accepte les amendements identiques n° 37 de M. Bernard Murat et n° 89 de M. Jean Faure (suppression des dirigeants des associations sportives de la composition de la Commission nationale du sport de haut niveau). Demande le retrait de l'amendement n° 93 de M. Jean-Guy Branger (rétablissement des compétences de la Commission nationale du sport de haut niveau en matière d'application des normes des équipements sportifs) - **Art. 22** (*droits et obligations des sportifs de haut niveau - art. 26-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et encadrement par un décret en Conseil d'Etat) - **Art. 23** (*conditions d'emploi dans les administrations publiques des sportifs de haut niveau - art. 31 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1272) : accepte l'amendement n° 64 de M. Serge Lagache (extension à l'ensemble du sport de haut niveau du bénéfice de conditions particulières d'emploi pour préparer les concours de la fonction publique) - **Après l'art. 23** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 100 de M. Jean-Claude Carle (présentation par le Gouvernement d'un rapport au Parlement avant la fin de l'année 2000 sur la situation du sport professionnel) - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1273) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Bernard Murat (possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres) - **Art. 24** (*conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau - art. 32 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1274, 1275) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la

commission ainsi qu'à l'amendement n° 65 de M. Serge Lagache (suppression de l'association du comité d'entreprise ou du délégué du personnel à la conclusion d'une convention destinée à faciliter l'emploi d'un sportif de haut niveau dans une entreprise) - **Art. 25** (*Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - art. 33 et 34 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1276) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean-Guy Branger (extension des compétences du CNAPS au déroulement des manifestations ouvertes aux licenciés des fédérations mentionnées à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984) et accepte l'amendement n° 66 de M. Bernard Cazeau (élargissement de la participation au comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, institué au sein du CNAPS, à l'ensemble des personnes qualifiées des associations représentatives énumérées) - **Art. 26** (*obligation d'assurance des groupements sportifs, des organisateurs de manifestations sportives et des exploitants d'établissements sportifs - art. 37 de la loi du 16 juillet 1984*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 14 de la commission - **Art. 27** (*obligations d'information et de conseil des groupements sportifs en matière d'assurance de personne*) (p. 1277) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction de l'article tendant à renforcer l'obligation d'information des adhérents sur l'intérêt de souscrire une assurance, supprimer l'obligation de conseil imposée aux groupements sportifs, préciser l'obligation d'information sur les garanties offertes par les contrats collectifs proposés aux pratiquants et préciser à qui incombe la preuve des informations) - **Art. 28** (*conditions de conclusion par les fédérations de contrats d'assurance collectifs - art. 38-1 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1278) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (suppression des sociétés sportives de la définition des personnes pouvant adhérer à un contrat collectif souscrit par une fédération agréée) - **Art. 29** (*élaboration du schéma directeur des équipements sportifs d'intérêt national et schéma des services collectifs du sport - art. 39 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (abrogation de l'article 39 de la loi du 16 juillet 1984) - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1279, 1280) : s'oppose aux amendements n° 99 de M. Jean-Claude Carle (inclusion des équipements sportifs des lycées et collèges dans les compétences transférées aux collectivités locales) et n° 56 de Mme Hélène Luc (financement des équipements sportifs) et accepte l'amendement n° 67 de M. Bernard Cazeau (modalités d'utilisation des équipements sportifs des collèges) - **Après l'art. 30** : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Jean-Guy Branger (détermination par un décret en Conseil d'Etat des conditions d'application et de modification des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs pour la participation aux compétitions) - **Après l'art. 31** (p. 1281) : accepte les amendements n° 57 de Mme Hélène Luc (possibilité pour les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme d'ester en justice pour tous les phénomènes de violence ayant pour motif le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme), n° 68 de M. Serge Lagache (élargissement de la liste des personnes pouvant se porter parties civiles à l'occasion des manifestations sportives agréées par le ministre chargé des sports et d'y inclure les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme) et n° 91 de M. André Diligent (possibilité pour les associations dont la vocation est de lutter contre le racisme d'assumer leur rôle en justice) - **Art. 32** (*conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1282, 1283) : inquiétude des moniteurs de ski quant à l'avenir de leur profession. Nécessité de prendre en compte toutes les données relatives à l'encadrement sportif. Renforcement indispensable de la qualification des éducateurs. Besoin de formation des bénévoles. Validation des acquis professionnels. Son amendement n° 101 : précisions sur les diplômes et sur leur délivrance par des établissements sous contrôle de l'Etat ; devenu sans objet. (p. 1285) : réponse aux inquiétudes par l'amendement gouvernemental. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 tendant à

limiter son champ d'application à l'exercice rémunéré des professions sportives, à conserver l'exigence de diplôme, à faire entrer les formations sportives dans le cadre de la loi de 1971 sur l'enseignement technologique et à inscrire les diplômes délivrés par le ministre chargé de la jeunesse et des sports sur la liste d'homologation de la loi de 1971) et accepte l'amendement rédactionnel n° 70 de M. Serge Lagache - **Après l'art. 32** (p. 1287, 1288) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (exercice à titre bénévole des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43-1 de la loi du 16 juillet 1984) ainsi qu'au sous-amendement n° 50 de M. Jean Faure, déposé sur celui-ci. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Jean Faure (prise en compte de la situation particulière des activités s'exerçant dans un environnement spécifique, supposant des contraintes de sécurité particulières) - **Art. 33** (*conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1289) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de la commission (principe de la liberté de circulation des éducateurs sportifs - conditions d'exercice pour les migrants dont la qualification serait d'un niveau inférieur au diplôme français) ainsi que pour le sous-amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Vial déposé sur celui-ci (distinction du régime spécifique auquel sont soumis les sports à risques du droit commun des autres activités physiques et sportives) - **Art. 34** (*compétences des fédérations agréées en matière de formation - art. 45 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1290) : son amendement n° 102 : modalités de délivrance par les fédérations des diplômes d'encadrement des activités physiques et sportives ; rejeté - **Art. 34 bis** (*congé individuel de formation des salariés exerçant des fonctions bénévoles dans des associations sportives - art. 45-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984 - art. L. 931-1 du code du travail*) (p. 1291) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - **Après l'art. 34 bis** (p. 1291, 1292) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Bernard Murat (dépôt devant le Parlement par le Gouvernement d'un rapport visant à étendre les possibilités d'aménagement du temps de travail offertes aux responsables associatifs tout en préservant l'organisation et la compétitivité des entreprises) - **Après l'art. 34 ter** : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Aymeri de Montesquiou (création d'un statut du dirigeant sportif associatif) - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Bernard Murat (assimilation à des dons des frais engagés par les contribuables membres d'une association dans le cadre de leur activité bénévole et alignement du calcul de ces frais sur celui des frais professionnels réels) - **Après l'art. 34 ter (suite)** (p. 1293) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Murat n° 41 (assimilation à un don de la mise à disposition de locaux par des particuliers au monde associatif et mise en place de réductions d'impôts) et n° 42 (mise en place d'un contrat relatif aux engagements financiers des diverses administrations et collectivités locales avec leurs partenaires associatifs) - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1294) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Bernard Murat (remplacement des mots : "activités physiques ou sportives" par les mots : "activités physiques et sportives" pour exclusion du champ d'application de la loi de 1984 les établissements hôteliers ainsi que les campings-caravanings) - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1295) : s'oppose aux amendements de coordination n° 44 de M. Bernard Murat et n° 22 de la commission - **Art. 39** (*interdictions professionnelles prononcées par le ministre chargé des sports - art. 48-1 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 23 de la commission - **Art. 40** (*infractions pénales relatives à l'enseignement des activités physiques et sportives - art. 49 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1296) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 24 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 25 - **Art. 41** (*abrogations*) (p. 1297) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (conséquence des amendements tendant à maintenir le dernier alinéa de l'article 18-2 de la loi de 1984, relatif à la durée des contrats de cession de droits télévisés, et à réécrire l'article 43-1 de la loi précitée relatif aux conditions d'exercice des bénévoles) - **Art. 43** (*parrainage par des associations de projets collectifs proposés par des mineurs*) (p. 1298) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 90 de suppression de M. Jean Faure et n° 28 de la commission (substitution du mot "conception" au mot "réalisation") - **Après l'art. 43** : accepte les amendements de M. Serge Lagauche n° 71 (délai accordé aux fédérations pour la première instance) et n° 72 (délai d'auto-saisine dont dispose le conseil de prévention et de lutte contre le dopage) - **Art. 44** (*application à Mayotte des textes modifiant la loi du 16 juillet 1984 ainsi que de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage*) (p. 1299) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (suppression de références inutiles) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1302) : remerciements. Regret des modifications apportées par certains amendements.

Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)] - (31 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3459, 3461) : atteinte de l'objectif de rénovation du dispositif législatif relatif à l'organisation et à la promotion du sport. Vigilance quant à la parution des textes d'application. Richesse du débat et enrichissement du projet de loi. Large convergence sur l'essentiel du texte. Opposition à la disposition s'efforçant de concilier droit à l'information et droits des fédérations sur les événements sportifs. Divergence concernant le parrainage par des associations de projets présentés par des jeunes. Nouveaux articles introduits par l'Assemblée nationale et concernant les sports de nature. Travail de la commission et du rapporteur. (p. 3468, 3469) : représentation de l'Europe à l'agence mondiale antidopage. Candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2008. Mission de la présidence française de l'Union européenne en matière de sport. Situation des bénévoles. Redistribution au fonds national pour le développement du sport, FNDS, des redevances sur les droits de retransmission télévisée. Rapport Asensi sur la démocratie dans les fédérations - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'agent sportif - art. 15-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984*) (p. 3470) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 1 (compétence du ministre du travail pour le régime des agents sportifs) et au n° 5 (suppression de l'alinéa obligeant les fédérations à communiquer les contrats), accepte le n° 2 rédactionnel et le n° 4 (rétablissement d'un paragraphe supprimé par l'Assemblée nationale), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 3 rédactionnel - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3472, 3473) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 6 (suppression du II du texte proposé par l'article prévoyant la mise en place de dispositions pratiques par les fédérations pour favoriser l'accès aux activités sportives), au n° 7 (mission de service public des fédérations agréées), au n° 8 (mission de service public des fédérations agréées en faveur de l'égal accès au sport), au n° 11 (suppression du IV prévoyant le mode d'élection des organes dirigeants des fédérations) et au n° 12 (suppression des deux derniers alinéas du V relatifs à la conclusion de contrats par les fédérations au profit de leurs associations affiliées), et accepte le n° 9 rédactionnel et le n° 10 (suppression de l'alinéa relatif au pouvoir disciplinaire des fédérations agréées). Son amendement n° 46 : possibilité pour les fédérations de déléguer aux ligues une partie de leur mission de service public ; adopté - **Art. 9** (*fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3475) : s'oppose aux amendements de la commission n° 13 et n° 14 (suppression de l'extension des compétences réglementaires des fédérations délégataires), n° 15 (dispositions relatives aux ligues professionnelles) et n° 16 (suppression des

dispositions imposant aux collectivités territoriales de respecter les normes techniques applicables aux sports de nature) - **Art. 11** (*autorisation des manifestations sportives par les délégations - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3476) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 11 bis** (*accès des journalistes aux enceintes sportives et limitation à quatre ans de la durée de cession des droits de télévision - art. 18-2 et 18-4 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3477) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture et tendant à rétablir les dispositions adoptées en 1992) - **Art. 12** (*comité national olympique et sportif, CNOSF - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3478) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Jean-Pierre Vial (élargissement du champ de contrôle établi au profit du CNOSF) - **Art. 16 bis** (*activités physiques et sportives dans l'entreprise - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives - art. 24 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3479) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (décision par le FNDS de la redistribution des fonds prélevés qui lui sont affectés) - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission - **Art. 22** (*droits et obligations des sportifs de haut niveau - art. 26-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3480) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3482) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (compétence de l'autorité territoriale pour autoriser le cumul) et s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Bernard Murat (modalités d'autorisation pour les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales d'exercice d'une activité rémunérée sportive) - **Après l'art. 23 bis** : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Bernard Murat (ajout à la liste des exceptions à l'interdiction de cumul des activités sportives) - **Art. 24** (*conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau - art. 32 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3483) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 25** (*conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - art. 33 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3484) : son amendement n° 47 : correction d'une erreur ; adopté - **Art. 27** (*obligations des groupements sportifs à l'égard de leurs adhérents en matière d'assurance personnelle - art. 38 de la loi du 16 juillet 1984*) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant la satisfaction de l'obligation générale d'information lorsque l'adhésion à un contrat collectif d'assurance sera proposée en même temps que la licence) - **Art. 29** (*élaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs d'intérêt national dans le cadre du schéma de services collectifs du sport - art. 39 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3485) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (retour au texte voté par le Sénat en première lecture abrogeant l'article 39 de la loi de 1984) - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires) - **Art. 32** (*conditions d'accès à l'exercice professionnel des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3488, 3489) : s'oppose aux amendements de la commission n° 27 (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en retenant certaines modifications introduites par l'Assemblée nationale : mention des diplômes étrangers et admis en équivalence, insertion des dispositions relatives aux activités à risque et suppression de l'exigence de diplôme pour les bénévoles) et n° 28 de coordination. Inquiétude des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS - **Art. 34 (pour coordination)** (*compétence des fédérations agréées en matière de formation - art. 45 de la*

loi du 16 juillet 1984) (p. 3490) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (retour au texte adopté conforme en première lecture) - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (avantage fiscal pour les bénévoles). (p. 3491) : mesures concernant les bénévoles - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3492) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 39** (*interdictions professionnelles prononcées par le ministre des sports - art. 48-1 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3493) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (protection du titre d'éducateur sportif et suppression de l'allongement du délai dont dispose le ministre pour confirmer ou infirmer une mesure d'interdiction professionnelle prononcée en urgence par le préfet) - **Art. 40** (*sanctions pénales - art. 49 de la loi du 16 janvier 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Bernard Murat (exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning) - **Art. 40 bis (pour coordination)** (*modalités d'autorisation par l'autorité administrative des manifestations non autorisées par la fédération compétente*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 59 de la commission - **Art. 40 ter** (*insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature"*) (p. 3494, 3495) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 32 de la commission - **Art. 40 quater** (*définition des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3496) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 40 quinquies** (*plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Art. 40 sexies** (*commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - art. 50-3 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3497) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de la commission - **Art. 40 septies** (*travaux susceptibles de porter atteinte à l'exercice des sports de nature - art. 50-4 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Art. 40 octies** (*extension au public du droit de passage des pêcheurs le long des cours d'eau et des plans d'eau domaniaux - art. L. 235-9 du code rural*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 37 de la commission - **Art. 41** (*abrogations*) (p. 3498) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 38 de la commission - **Art. 43** (*parrainage par des associations de projets présentés par des mineurs*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 39 de la commission - **Art. 43 bis A** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 40 de la commission - **Art. 43 bis B** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7061, 7062) : budget en augmentation pour la quatrième année consécutive. Plan emploi-jeunes. Dialogue avec les jeunes. Réseau information jeunesse. Office franco-allemand de la jeunesse, OFAJ. Efforts en faveur des vacances et des centres de loisirs des jeunes. Jeux olympiques et paralympiques de Sydney. Développement du handisport. Fonds national pour le

développement du sport, FNDS. Démocratisation du golf. (p. 7063, 7064) : indemnité de l'Etat versée au consortium exploitant le Stade de France. Adoption probable par le Conseil européen de Nice d'une déclaration sur la prise en compte du sport et de ses fonctions sociales dans la mise en oeuvre des politiques communes. Transfert des joueurs. Fiscalité. Subventions publiques aux clubs professionnels. Lutte contre le dopage et nécessité de l'internationaliser. Dispositif contre la violence. Soutien aux associations. Statut des bénévoles. Contrats éducatifs locaux - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** : Stade de France : indemnité pour absence de club résident.

C

CABANEL (Guy-Pierre), sénateur (Isère) président du groupe RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Vice-président de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis rapporteur (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 192 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ; - sur le projet de loi organique [n° 193 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 231 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - la proposition de loi [n° 120 (98-99)] présentée par Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, assurant la parité des femmes et des hommes dans la vie publique ; - la proposition de loi organique [n° 99 (1999-2000)] présentée par M. Nicolas About, visant à instaurer un système de remplaçants provisoires en cas de vacance de siège d'un député ou d'un sénateur, ainsi qu'une parité hommes-femmes entre les candidats et leurs remplaçants ; - la proposition de loi [n° 100 (1999-2000)] présentée par M. Nicolas About, visant à instaurer un système de remplaçants provisoires en cas de vacance de siège d'un conseiller régional, d'un conseiller général ou d'un maire, ainsi qu'une parité hommes-femmes entre les candidats et leurs remplaçants [n° 231 suite (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 263 (1999-2000)] (9 mars 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 295 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives et le projet de loi organique [n° 296 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 299 (1999-2000)] (5 avril 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 332 (1999-2000)] (9 mai 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 363 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 413 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission d'enquête, sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 10 février 2000 [n° 449 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Prisons**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Jean Arthuis, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 73 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Agroalimentaire**.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean-Jacques Hyest, relative aux conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et au contrôle général des prisons [n° 115 (2000-2001)] (29 novembre 2000) - **Prisons**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 991, 993) : rôle primordial du Sénat dans l'élaboration du texte de la révision constitutionnelle sur la parité de juin 1999. Respect de l'esprit de la Constitution par les projets de loi gouvernementaux tendant à favoriser la parité plutôt qu'à l'imposer. Caractère contraignant du texte adopté par l'Assemblée nationale. Mise en cause de la modification du mode de scrutin municipal. Conclusions de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Retour aux projets de loi initiaux préconisés par la commission. Exception à l'appréciation de la parité au niveau des candidatures. Attachement au principe de liberté de présentation des candidatures. Entrée en vigueur lors du prochain renouvellement des assemblées concernées.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Avant l'art. 1er A** (p. 1035) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité). (p. 1038, 1039) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Girod (application du principe de parité dans les contrats de communauté de vie à incidence patrimoniale) et à l'amendement n° 38 du même auteur (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives) repris par M. Alain Vasselle - **Art. 1er A (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants)** (p. 1042, 1043) : son amendement de suppression n° 3, identique à l'amendement n° 22 de M. Francis Grignon ; adopté. Refus de la modification du mode de scrutin pour les élections municipales - **Après l'art. 1er A** (p. 1050) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Daniel Eckenspieller (publicité des candidatures dans les communes de moins de 3500 habitants) - **Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants)** (p. 1050, 1051) : son amendement n° 4 : suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes ; adopté. (p. 1053, 1054) : sur l'amendement n° 4 de la commission précité, demande le retrait du sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de

l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007). Principe de l'unicité de la République - **Après l'art. 1er** (p. 1057) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Dinah Derycke (extension de la parité aux élections des délégués dans les organes délibérants des structures intercommunales à fiscalité propre) - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1058) : son amendement n° 5 : suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes ; adopté. (p. 1063) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 1064) : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) - **Art. 3 (dispositions relatives aux élections régionales)** (p. 1068) : son amendement n° 7 : suppression des listes de stricte parité pour les élections régionales ; adopté. Demande la clôture de la discussion de l'article en application de l'article 38 du règlement du Sénat - **Art. 4 (dispositions relatives aux élections territoriales en Corse)** : son amendement n° 8 : suppression des listes de stricte parité pour les élections territoriales en Corse ; adopté. Demande la clôture de la discussion sur l'article en application de l'article 38 du règlement du Sénat - **Art. 5 (dispositions relatives aux élections européennes)** (p. 1069) : son amendement n° 9 : suppression de l'obligation d'alternance des candidats pour les élections européennes ; adopté. Demande la clôture de la discussion de l'article en application de l'article 38 du règlement du Sénat - **Art. 6 (dispositions relatives aux élections cantonales à Saint-Pierre-et-Miquelon)** : son amendement n° 10 : suppression des listes de stricte parité ; adopté. Demande la clôture de la discussion de l'article en application de l'article 38 du règlement du Sénat - **Art. 7 (dispositions relatives aux élections municipales en Polynésie française)** (p. 1070) : ses amendements n° 11 : retour au seuil de 3500 habitants pour l'application du principe de parité ; et n° 12 : interdiction des candidatures multiples dans les communes de plus de 3500 habitants ; adoptés - **Art. 11 bis (mention du sexe du candidat sur les déclarations de candidature aux élections législatives, cantonales et sénatoriales)** (p. 1071) : ses amendements n° 13 et n° 14 : mentions nécessaires au dépôt d'une candidature ; adoptés - **Art. 12 (modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe)** (p. 1072, 1073) : ses amendements n° 15 rédactionnel ; n° 16 : dérogation permettant la prise en compte de l'écart de pourcentage au niveau du nombre total d'élus ; et n° 17 : application à l'outre-mer de la prise en compte du nombre d'élus dans le calcul de l'écart ; adoptés - **Art. 12 bis (rapport d'évaluation de la loi)** (p. 1074) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Gérard Cornu (extension de la parité aux élections professionnelles) en raison de la discussion prochaine d'un texte sur la parité dans la vie professionnelle. Demande la clôture de la discussion de l'article en application de l'article 38 du règlement du Sénat - **Art. 13 (dates d'entrée en vigueur)** (p. 1075) : son amendement de conséquence n° 18 ; adopté - **Titre IV (dispositions diverses)** : son amendement de suppression n° 19 ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 26 tendant à insérer un article additionnel après l'article 15, puis adopté p. 1077 - **Art. 14 (démission d'office du conseiller général)** : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 15 (éligibilité au conseil consultatif d'une commune associée)** (p. 1076) : son amendement de suppression n° 21 ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 1076, 1077) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Lucien Neuwirth (éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers) en raison de la prochaine discussion d'un texte sur la parité dans la vie professionnelle. Conseille le dépôt d'une proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1082, 1084) : remerciements aux divers acteurs du débat. Prolongation du compromis adopté au Congrès de Versailles. Retour au texte initial du Gouvernement. Nécessité d'une approche patiente et persuasive pour la mise en place de la parité. Exemple de la Suède. Adoption d'une disposition de l'Assemblée nationale relative à la remise d'un rapport d'évaluation.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 1096) : son amendement n° 1 : suppression de la liste alternative ; adopté - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1097) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Laufoaulu - **Art. 3** (*candidatures au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) (p. 1099) : son amendement n° 3 : suppression du système de listes alternatives ; adopté - **Art. 4** (*date d'entrée en vigueur*) (p. 1100) : non-application de la loi à une élection partielle.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2035, 2037) : échec de la commission mixte paritaire sur le seuil de partage des modes de scrutins municipaux. Consensus sur le principe constitutionnel de parité. Principaux points d'accord entre les deux assemblées. Refus d'une modification du mode de scrutin municipal. Caractère contraignant des modifications apportées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Proposition de la commission de revenir au texte initial du Gouvernement. Conciliation du principe d'égal accès avec celui de la liberté de candidature - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2 500 habitants à 3 499 habitants du mode de scrutin applicable aux communes d'au moins 3 500 habitants*) (p. 2043) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté. Demande un scrutin public - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 3 500 habitants*) (p. 2044) : son amendement n° 2 : suppression de la parité par groupe de six dans les listes ; adopté - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) : son amendement n° 3 : suppression de l'obligation d'alternance sur les listes ; adopté - **Art. 2 bis** (*dispositions relatives à l'élection des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE*) (p. 2045, 2047) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. S'oppose à l'amendement rédactionnel n° 17 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga. Nécessité d'une concertation entre les sénateurs représentant les Français de l'étranger et le CSFE - **Art. 3** (*dispositions relatives aux élections régionales*) : son amendement n° 5 : suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats ; adopté - **Art. 4** (*dispositions relatives aux élections territoriales en Corse*) (p. 2048) : son amendement n° 6 : suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats ; adopté - **Art. 5** (*dispositions relatives aux élections européennes*) : son amendement n° 7 : suppression de l'obligation d'alternance pour les élections européennes ; adopté - **Art. 6** (*dispositions relatives aux élections cantonales à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 2049) : son amendement n° 8 : suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats ; adopté - **Art. 7** (*dispositions relatives aux élections municipales en Polynésie française*) : son amendement n° 9 : relèvement du seuil d'application du principe paritaire aux communes d'au moins 3 500 habitants ; adopté - **Art. 8** (*application des articles 1er et 5 du projet de loi dans les collectivités d'outre-mer*) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives*) (p. 2050, 2052) : ses amendements n° 11 : non-application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2% ; et n° 12 de conséquence ; adoptés - **Titre IV** (*dispositions diverses*) : son amendement de suppression n° 13 ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 15 ; puis adopté p. 2053 - **Art. 14** (*démission d'office du conseiller général pour cause d'inéligibilité*) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 14 bis** (*démission d'office du conseiller général*

pour cause d'incompatibilité) (p. 2053) : son amendement n° 15 de suppression ; adopté - **Art. 15** (*éligibilité au conseil consultatif d'une commune associée*) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2054, 2055) : sentiment de tristesse devant la persistance du désaccord. Absence d'une démarche de concertation de la part du Gouvernement. Incohérence des lois électorales. Demande au Sénat de voter le texte tel qu'il ressort de ses débats.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Deuxième lecture [n° 0296 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 2055, 2056) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Dinah Derycke (obligation d'alternance sur les listes pour les élections à l'assemblée territoriale de Polynésie française) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) : son amendement n° 1 : composition paritaire globale des listes sans obligation d'alternance ; adopté - **Art. 3** (*candidatures au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) : son amendement n° 2 : suppression de l'obligation d'alternance sur les listes ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0363 (1999-2000)] - (20 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4160, 4161) : adoption définitive du projet de loi simple. Remise en cause en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale de l'accord entre les deux assemblées sur le projet de loi organique. Détournement de procédure. Exigence de stricte alternance de candidats de chaque sexe. Doute sur la régularité de la procédure législative suivie par l'Assemblée nationale. Retour à la rédaction votée par les deux assemblées pour l'article 1er. Retour à une parité globale sans contrainte supplémentaire. Unification du régime applicable outre-mer. Difficultés d'appliquer une parité stricte et complète dès les prochains scrutins - **Art. 1er** (*dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Polynésie française*) (p. 4162, 4163) : son amendement n° 1 : composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire ; adopté. Adoption conforme de l'article 1er en deuxième lecture par les deux assemblées. Remise en cause de l'organisation des discussions parlementaires. - **Art. 2** (*dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 4164) : son amendement n° 2 : composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire ; adopté - **Art. 3** (*dispositions relatives au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) : son amendement n° 3 : composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4561, 4562) : septennat institué en 1873 pour des raisons circonstanciées. Tentative de mise en place du quinquennat en 1973 par Georges Pompidou. Adaptation de la Constitution à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct et à son irresponsabilité. Portée incertaine de la réforme du quinquennat. Equilibre des institutions préservé. Recours au référendum non justifié. Au sein du groupe du RDSE, chacun pourra déterminer librement son vote. A titre personnel, votera ce texte sans amendement, en souhaitant un suivi attentif des incidences sur les institutions.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4916, 4917) : intervient sur l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières). Taxe Tobin.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code - Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8146) : choix par le Gouvernement d'une date d'entrée en vigueur inapplicable de la loi renforçant la protection de la présomption d'innocence - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8148, 8149) : déception des juges de l'application des peines. Déploie la conclusion du processus parlementaire : transformation du texte en "diverses mesures d'ordre judiciaire", DDOJ. S'abstiendra sur l'ensemble de la proposition de loi, avec le regret de ne pouvoir voter les dispositions proposées par M. Michel Dreyfus-Schmidt.

CALDAGUÈS (Michel), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Membre suppléant du conseil supérieur de la Réserve militaire (JO Lois et décrets du 8 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la diminution des prélèvements opérés par l'Etat sur les cotisations d'impôts locaux [n° 228 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Finances locales.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 218 (1999-2000)] autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 282 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 392 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 410 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1061, 1062) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Rôle actif du RPR dans la participation des femmes à la vie publique. Exemple du conseil du 1er arrondissement de Paris.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1124) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges). Causes de l'absentéisme parlementaire. Abondance de l'ordre du jour.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1736) : se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux) - Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2459, 2467) : son amendement n° 708 : rétablissement dans la définition du logement social des logements locatifs gérés par les organismes d'HLM et des logements des sociétés d'économie mixte et des bailleurs se référant à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation; retiré. (p. 2472, 2473) : intervient sur son amendement n° 708 précité. Problème du plafond de ressources retenu pour l'attribution des logements à Paris. Intervient sur le sous-amendement n° 721 de M. Jean Chérioux (intégration des logements financés par un prêt locatif intermédiaire dans les communes où la charge foncière au mètre carré dépasse un montant fixé par un décret en Conseil d'Etat) déposé sur l'amendement n° 285 de la commission (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition). (p. 2476) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisi pour avis. Attribution des logements de l'office HLM de la ville de Paris à Boulogne.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 1er A (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services)** (p. 3302) : urgence dans l'application des mesures permettant les suspensions d'accès. Son expérience personnelle de diffamation par une association de fait - **Avant l'art. 1er** (p. 3307) : le groupe du RPR votera les amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001) - **Art. 3 bis (conseil consultatif des programmes)** (p. 3316) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées). Définition de la "société civile".

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0392 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 218 (1999-2000)** (p. 4232, 4233) : place importante acquise par la coopération française dans le domaine juridique. Refonte du système juridique vietnamien. Elaboration d'un code civil et d'un droit commercial. Demande l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière civile. Amélioration de la sécurité juridique des opérations menées par les entreprises françaises au Viêt-nam. Urgence de la convention relative à l'adoption. Domaine très sensible. Convention permettant la poursuite des adoptions d'enfants vietnamiens dans un cadre plus précis et plus transparent. Rapprochement du Viêt-nam des procédures de la convention de La Haye. Demande l'approbation de la convention relative à l'adoption.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0218 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 392 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Art. 1er** (*concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6252, 6253) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 du Gouvernement (limites à la possibilité de consentir des avances en compte courant d'associés pour les sociétés d'économie mixte locales) - **Art. 3** (*statut des élus mandataires des collectivités territoriales - art. L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6258, 6260) : sur l'amendement n° 7 du Gouvernement (perte de la qualité de mandataire pour les représentants des collectivités locales percevant des rémunérations non autorisées par une délibération de la collectivité), son sous-amendement n° 14 : exclusion des moyens de travail usuels ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 4** (p. 6593, 6594) : nécessité de prendre en compte les réalités.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Avant l'art. 12** (p. 6690) : se déclare opposé à l'amendement n° I-238 de Mme Danièle Pourtaud (élargissement du bénéfice du fonds de soutien des radios associatives, créé en 1989, aux télévisions associatives conventionnées par le CSA).

CALMÉJANE (Robert), sénateur (*Seine-Saint-Denis*) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 369 (*JO Débats* du 23 juin 2000) (p. 4265) - Ministère : Intérieur - *Filières d'immigration clandestine* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4265) - **Immigration**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2406, 2407) : manque de concertation entre tous les acteurs. Ghettoïsation. Négation des lois de décentralisation. Coercition fiscale. Définition du logement social. Rôle social des diverses formes d'accession à la propriété : commune de Villemonble. Saturation du tissu urbain. Hausse de la fiscalité locale. Erreur des services de l'équipement concernant le taux de logements sociaux dans la commune des Lilas.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5243, 5244) : échec de la commission mixte paritaire. Conséquences néfastes de cette loi. Exploitation du "mal-vivre" par les communes de gauche. Nécessité d'une mixité sociale. Accession sociale à la propriété. Suppression de toute référence normative dans les plans locaux d'urbanisme, PLU. Conséquence de la déréglementation sur l'urbanisme des villes. Recentralisation.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6048, 6050) : complexité des transferts et des réaffectations de recettes. Difficultés sous-jacentes de la branche retraite et de la

branche maladie. Absence d'une volonté de réforme de la part du Gouvernement dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé. Situation de l'industrie pharmaceutique et des professionnels de santé. Reconnaissance de la maladie d'Alzheimer. Limitation des crédits concernant certains médicaments. Taxation de la branche famille. Souhait de voir le Gouvernement assumer ses responsabilités.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7659, 7660) : modernisation du débat budgétaire. Budgétisation de certaines dépenses. Dépense publique. Dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le groupe du RPR suivra les recommandations de la commission des finances sur l'article 30.

CAMPION (Claire-Lise), sénateur (*Essonne*) NI, puis SOC.

Remplace le 28 avril 2000 M. Jean-Luc Mélenchon, nommé ministre (*JO Lois et décrets* du 29 avril 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 3 mai 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires sociales (*JO Lois et décrets* du 29 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 392 (*JO Débats* du 20 octobre 2000) (p. 5398) - Ministère : Famille - *Modes de garde de la petite enfance* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5398) - **Enfants**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5633, 5635) : progression des droits spécifiques et fondamentaux des femmes. Données chiffrées. Progrès représenté par la contraception d'urgence. Vente libre du NorLevo. Rôle des infirmières scolaires. Arrêt du Conseil d'Etat annulant les dispositions du protocole national. Inégalité des jeunes dans l'accès à la contraception et à l'éducation sexuelle. Complémentarité de l'infirmière scolaire et des parents. Caractère exceptionnel de la contraception d'urgence - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5650) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), son sous-amendement, soutenu par Mme Marie-Madeleine Dieulangard, n° 6 : formulation simplifiée pour l'accès à la contraception d'urgence ; rejeté. (p. 5658) : que le groupe socialiste votera le premierement de l'amendement n° 1 de la commission. Volonté de garantir l'accès libre de toutes les femmes à la contraception d'urgence - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5662, 5663) : avancée essentielle

pour les femmes. Baisse probable du nombre d'interruptions volontaires de grossesse, IVG. Souhait d'une éducation permettant une véritable appropriation de la contraception et de son contrôle. Le groupe socialiste votera ce texte.

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion - (15 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6048) : continuité de la politique familiale du Gouvernement. Réponse aux besoins des familles. Aide à la petite enfance. Satisfaction de la création d'un congé et d'une allocation de présence parentale et de l'aide au retour à l'emploi des femmes bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. Favorable à la réduction de la contribution sociale généralisée, CSG, et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, CRDS, sur les bas salaires, à la réforme des aides au logement, à la revalorisation du quotient familial et à la baisse des taux de l'impôt sur les revenus. Avancées du Gouvernement pour la santé et le système de soins - **Art. 14** (*renforcement de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, AFEAMA - art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6100, 6101) : importante dotation supplémentaire pour le fonds national d'action sociale. Rétablissement de l'égalité entre les familles - **Art. 15** (*création de l'allocation et du congé de présence parentale*) (p. 6109) : satisfaction de la création du congé parental accompagné d'une allocation. Proposition de loi de M. Lucien Neuwirth. Avec le groupe socialiste, votera l'article 15 - **Art. 16** (*prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pensions pour enfant - art. L. 135-3 et L. 223-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6111) : satisfaction du financement des avantages familiaux par les excédents de la branche famille - **Art. 17** (*cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6113) : réponse à l'attente des familles par l'APE - **Art. 18** (*fonds d'investissement pour les crèches*) (p. 6116) : amélioration du nombre de places d'accueil.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7177, 7179) : renouvelle son soutien au Gouvernement dans sa politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité professionnelle. Augmentation du budget consacré aux droits des femmes. Mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Moyens insuffisants accordés aux centres d'information sur le droit des femmes, CIDF. Mise en oeuvre du plan pluriannuel en faveur des personnes handicapées. Objectifs. Crédits en augmentation. Reconnaissance d'un droit à l'autonomie. Amélioration du fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP. Attend avec impatience la loi sur la modernisation sociale.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur (*Français établis hors de France*) UC-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger.

Membre titulaire du conseil d'administration du centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingt.

Membre titulaire de la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger (JO Lois et décrets du 21 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 357 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3793) - Ministère : Equipement - *Sécurité routière* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3794) - **Sécurité routière**

INTERVENTIONS

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Art. 2 bis** (*dispositions relatives à l'élection des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE*) (p. 2047) : votera l'amendement de suppression n° 4 de la commission. Favorable à une large concertation au sein du conseil supérieur des Français de l'étranger.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7169, 7170) : protection sociale : caisse des Français de l'étranger, CFE. Retard dans l'examen du projet de loi de modernisation sociale. Nécessité d'une couverture sociale attractive pour les jeunes s'installant à l'étranger. Avenir du système de retraite. Mauvaise application des conventions bilatérales.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7295, 7296) : couverture sociale des Français expatriés. Crédits du fonds d'assistance aux expatriés. Nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions entreprises. Prise en charge partielle de la cotisation maladie de la caisse des Français de l'étranger, CFE. Rôle des sociétés françaises de bienfaisance. Sous réserve de ces remarques, votera le projet de budget des affaires étrangères.

CARLE (Jean-Claude), sénateur (*Haute-Savoie*) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Haut conseil de l'évaluation de l'école (JO Lois et décrets du 17 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à revaloriser les indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'un établissement public de coopération intercommunale [n° 454 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Communes**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 278 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 599) - Ministère : Education - *Violences scolaires* - Réponse le 4 février 2000 (p. 600) - **Violence**

n° 418 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7453) - Ministère : Agriculture - *Situation de l'enseignement agricole* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7454) - **Enseignement agricole**

Questions orales sans débat :

n° 731 (JO Débats du 1er mars 2000) (p. 1027) - Ministère : Emploi - *Assujettissement des frontaliers travaillant en Suisse à la CSG et à la CRDS* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1177) - **Frontaliers**

n° 771 (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1665) - Ministère : Santé - *Remboursement des frais d'hospitalisation des ressortissants français à l'étranger* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2018) - **Sécurité sociale**

n° 812 (JO Débats du 11 mai 2000) (p. 2618) - Ministère : Budget - *Augmentation du taux de remise sur les ventes de tabac* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3885) - **Débits de boisson et de tabac**

n° 905 (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4907) - Ministère : Emploi - *Réforme des aides à l'embauche de jeunes en contrat de qualification* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5974) - **Emploi**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 519, 521) : multiplication des difficultés et des incidents. Adoption par le Sénat en novembre 1997 d'une proposition de loi sur ce sujet, non inscrite par le Gouvernement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Insuffisances et inadaptation du dispositif prévu par la loi de 1990. Impuissance des maires face aux problèmes. Atteinte à la libre administration des collectivités territoriales. Nécessité d'un dialogue et d'une concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des gens du voyage. Définition d'un "droit d'usage" pour les aires d'accueil aménagées. Confusion entre les regroupements d'ordre familial et les grandes migrations. N'approuve pas ce texte en l'état mais soutient les propositions d'amélioration de la commission des lois. Moyens de contrôle de l'administration fiscale. Respect de l'état de droit en France - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 547, 548) : son amendement n° 46 : élaboration de ce schéma uniquement par le représentant de l'Etat dans le département et les communes ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 572) : son amendement n° 47 : suppression d'un plafonnement des dépenses fixé par décret ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Seconde délibération** -

Art. 1er (p. 607) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par le Sénat au cours de sa première délibération dans une nouvelle rédaction intégrant les amendements adoptés). Problème d'actualité. Caractère incomplet et inadapté de ce texte. Demande au Gouvernement l'engagement de donner aux préfets les moyens de faire respecter la loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1213, 1215) : cinquième projet de loi sur le sport en deux ans. Déception malgré des dispositions positives. Rôle et place du sport. Faiblesse des moyens du ministère de la jeunesse et des sports. Remise en cause de l'équilibre des clubs professionnels par l'amputation des ressources des sports les plus présents à la télévision. Amendements proposés. Nécessité d'une décentralisation accrue. Nivellement par le bas sous couvert d'éthique égalitaire. Sportifs de haut niveau. Distinction indispensable entre enseignants professionnels et bénévoles. Absence de réponse aux attentes. Bien-fondé du souci de moralisation mais réalisation insuffisante. Avec le groupe des RI, soutiendra les propositions du rapporteur.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Après l'art. 23** (p. 1272) : son amendement n° 100 : présentation par le Gouvernement d'un rapport au Parlement avant la fin de l'année 2000 sur la situation du sport professionnel ; adopté - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1279) : son amendement n° 99 : inclusion des équipements sportifs des lycées et collèges dans les compétences transférées aux collectivités locales ; adopté - **Art. 32** (*conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1285, 1286) : avec le groupe RI, se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 tendant à limiter son champ d'application à l'exercice rémunéré des professions sportives, à conserver l'exigence de diplôme, à faire entrer les formations sportives dans le cadre de la loi de 1971 sur l'enseignement technologique et à inscrire les diplômes délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports sur la liste d'homologation de la loi de 1971).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 1532) : son amendement, soutenu par M. Nicolas About, n° 27 : suppression de la référence à un plafond de dépenses déterminé par voie réglementaire ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Rappel au règlement** - (24 mai 2000) (p. 3047) : déplore le déploiement de force lors de l'arrestation d'une jeune femme d'origine vietnamienne dans l'enceinte du Sénat, symbole de la liberté et du respect de la personne humaine.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3048) : favorable à la double tutelle du ministre chargé de l'agriculture et de la forêt et du ministre chargé de la chasse pour l'office national de la chasse, ONC - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3105) : rôle essentiel des ACCA.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3485) : son amendement, soutenu par M. Ladislav Poniatowski, n° 48 : prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3699, 3700) : ouverture de crédits supplémentaires : financement des dépenses de solidarité ; saupoudrage en faveur de l'éducation nationale et de la politique de la ville. "Fuite en avant" budgétaire. Approuve la démarche de la commission de financer les dépenses nouvelles par redéploiement. Propositions du Gouvernement. Transparence budgétaire. Limitation par le Gouvernement du rôle du Parlement. Souhaite que le Sénat propose une réforme de l'Etat et de la fiscalité. Hommage au travail de la commission des finances, de son président et de son rapporteur général dont il soutiendra les propositions - **Après l'art. 3** (p. 3719, 3720) : soutient les amendements de M. Roland du Luart n° 92 (application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels) et n° 91 (application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle). (p. 3723) : soutient l'amendement n° 97 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques) - **Après l'art. 4** (p. 3733) : soutient l'amendement n° 93 de M. Joël Bourdin (possibilité pour les entreprises de sciage et de première transformation du bois de constituer une provision pour investissements).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 9 bis** (p. 3788, 3791) : son amendement n° 87 : revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale ; adopté. Cosignature de cet amendement par M. Jean-Paul Delevoye, président de l'association des maires de France. Proposition de loi de M. Pierre Fauchon.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 29** (*pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge*) (p. 5168) : son amendement n° 412 : lutte contre les pratiques d'abus de puissance de vente ; devenu sans objet - **Après l'art. 29** (p. 5172) : son amendement n° 413 : limitation des rabais et ristournes ; adopté - **Art. 31 bis** (*étiquetage des produits vendus sous marque de distributeur*) (p. 5175) : son amendement n° 414 : suppression de l'obligation de faire apparaître le nom et le sigle de l'enseigne distributrice du produit ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Après l'art. 15** (p. 6750, 6751) : son amendement n° I-87 : extension du bénéfice de la revalorisation des indemnités des maires à leurs adjoints, aux conseillers municipaux, aux présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; adopté.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7150, 7152) : gouffre financier des 35 heures. Augmentation des frais de structure du ministère de l'emploi. Continuité de l'inflation budgétaire malgré la croissance économique et le dynamisme des entreprises. Indispensable réforme de structure. Inefficacité des aides à l'emploi. Pénuries de main-d'oeuvre. Défauts du système des emplois-jeunes. Réforme attendue de la formation professionnelle. Inadaptation des aides aux entreprises. Nécessité de restaurer une confiance dans les entreprises, de baisser le coût du travail et d'alléger les contraintes administratives. Mise en place d'une incitation active au retour à l'emploi. Le groupe des RI votera contre ce projet de budget.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7382, 7383) : insuffisance des débats parlementaires sur l'éducation nationale. Essentiel des crédits consacré aux salaires. Paradoxe de la progression du budget et de la persistance des problèmes. Crise globale de la société s'étendant au monde de l'enseignement. Nécessité d'une remise en question du rôle et des missions de l'école. Souhait d'une évaluation de l'éducation nationale dans toutes ses dimensions. Proposition d'un débat d'orientation budgétaire autour de l'éducation et d'un référendum sur l'école. Le groupe des RI votera contre ce budget.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - **Art. 42** (*autorisation de perception des taxes parafiscales*) (p. 7676) : son amendement de suppression n° II-97 ; retiré. Financement des centres techniques professionnels. Exemple du département de la Haute-Savoie - **Après l'art. 42** (p. 7678) : son amendement n° II-98 : mention dans le rapport visé à l'article 81 de la loi de finances pour 1977 d'un état récapitulatif des taxes parafiscales créées, modifiées ou supprimées dans l'année et des raisons de ces changements ; adopté.

CARRÈRE (Jean-Louis), sénateur (Landes) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 mai 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 4 octobre 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 6 octobre 2000).

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2980, 2983) : problème de la mise en conformité du droit national avec le droit communautaire. Procédure d'urgence. Souhait d'une amélioration du texte adopté par l'Assemblée nationale. Excellent travail de la commission des affaires économiques, du groupe d'études sénatorial sur la chasse et du rapporteur. Souhait d'une organisation plus démocratique de la chasse. Favorable au renforcement du pouvoir des fédérations. Préoccupation majeure du calendrier de la chasse et favorable à sa fixation par le pouvoir réglementaire. Favorable au jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire et à la liberté de chasse au gibier migrateur. Interrogation relative au décret prévoyant la fixation de dates et de dérogations. Favorable à la dérogation permettant des prélèvements d'espèces d'oiseaux migrateurs. Souhait d'aboutir à un texte commun - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3011) : soutient le sous-amendement n° 302 de M. Jean-Marc Pastor déposé sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats). (p. 3015) : demande l'adoption du sous-amendement n° 302 déposé sur l'amendement n° 159 précité de la commission - **Après l'art. 1er bis** (p. 3020) : avec ses collègues du groupe

socialiste, ne participera pas au vote sur le sous-amendement n° 236 de M. Ladislav Poniatowski (composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) déposé sur l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage).

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3057) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS). (p. 3060) : soutient l'amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 278 (composition du conseil d'administration de l'ONCFS) - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3074) : se déclare favorable à l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale). Respect du principe "un homme - une voix" - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3083) : se déclare favorable à l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations). (p. 3088) : soutient l'amendement n° 297 de M. Jean-Marc Pastor (suppression du contrôle financier du décret-loi du 25 octobre 1935) - **Après l'art. 3 bis** (p. 3091) : se déclare opposé à l'amendement n° 172 de la commission (schéma de mise en valeur cynégétique) - **Après l'art. 4** (p. 3094, 3095) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 73 de M. Ladislav Poniatowski (création de fédérations régionales des chasseurs) - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3098) : soutient l'amendement n° 280 de M. Jean-Marc Pastor (missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3137, 3138) : se déclare favorable à l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les associations communales de chasse agréées, ACCA, ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse) - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 3139) : avec le groupe socialiste, votera contre l'amendement n° 353 de la commission (entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse*) (p. 3142, 3151) : soutient les amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 286 (localisation du guichet unique et modernisation des procédures de validation), n° 287 (durée de validité du permis de chasser), n° 288 sur le même objet que l'amendement n° 186 de la commission (création d'un permis de chasser temporaire), n° 289 sur le même objet que l'amendement n° 86 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de validation du permis de chasser des étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et non résidents), et n° 291 sur le même objet que l'amendement n° 345 du Gouvernement (faculté pour le préfet de restreindre les possibilités de chasser des agents chargés d'assurer la police de la chasse) - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 3154) : conditions de l'examen du permis de chasser. Votera l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (codification des épreuves pratiques du permis de chasser) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3184) : soutient l'amendement n° 292 de M. Jean-Marc Pastor (proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse fixées par décret par le ministre de tutelle dans le cadre des orientations déterminées dans la loi) - **Après l'art. 10** (p. 3197, 3198) : soutient l'amendement n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire). (p. 3200, 3201) : raisons conduisant chaque fédération à instaurer au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire. (p. 3204, 3206) : souhait d'une expertise réelle de la tourterelle des bois. Quota de prélèvement. Intervient sur l'amendement n° 121 de M. Xavier Pintat

(dérogation à la directive européenne s'agissant de la chasse à la tourterelle des bois) et se déclare favorable à l'amendement n° 122 de celui-ci (autorisation de la chasse au pigeon ramier en Ardèche durant le mois de mars) - **Après l'art. 11** (p. 3206) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Ladislav Poniatowski (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre) - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3213, 3214) : se déclare favorable à l'amendement n° 200 de la commission (liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté) sauf si un sous-amendement augmente le nombre d'installations - **Après l'art. 13 A** (p. 3216) : se déclare favorable à l'amendement n° 254 de M. Aymeri de Montesquiou (établissement de la date de broyage de la jachère) - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 3228) : soutient l'amendement n° 295 de M. Jean-Marc Pastor (impossibilité de dédommager les propriétaires opposants en cas de dégâts causés par le grand gibier) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3242) : souhait d'exercer la chasse dans de bonnes conditions. Travail de la commission et de son rapporteur. Dispositions ne résolvant pas les problèmes de la chasse : double tutelle, vote plural et fixation par la loi des périodes de chasse. Avec le groupe socialiste, ne participera pas au vote.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4259, 4261) : hostilité à l'opposition du monde urbain à la ruralité. Nécessaire mise en conformité de la directive européenne. Souhait de voir prendre en compte les travaux du Sénat. Danger de la double tutelle. Problème de la fixation des dates et du jour de non-chasse. Souhait de voir accordée la dérogation "ortolan" au département des Landes - **Art. 1er ter** (*objet et composition du conseil national de la chasse et de la faune sauvage - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4275) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 6 de la commission - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 4278, 4279) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture). Avec le groupe socialiste, s'abstiendra lors du vote de l'amendement précité - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4281) : suggère la réécriture de l'amendement n° 9 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture) - **Art. 3 quater** (*fédération régionale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 4285) : favorable à la création d'associations dénommées fédérations régionales des chasseurs. Se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ajoutant le contrôle de l'Etat et des juridictions financières sur les fédérations régionales) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 4290) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (limitation de l'opposition à l'ensemble des terrains situés dans les départements ou les cantons limitrophes) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4303, 4304) : soutient l'amendement n° 58 de M. Jean-Marc Pastor (fixation par décret du calendrier de la chasse). (p. 4307) : hostilité à la fixation du calendrier de la chasse dans la loi. Se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux") - **Après l'art. 10** (p. 4309) : soutient l'amendement n° 59 de M. Jean-Marc Pastor (jour de non-chasse) - **Art. 10 quinquies** (*jour de non-chasse - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4311) : se déclare favorable aux amendements identiques de rétablissement n° 29 de la commission et n° 50 de M. Gérard Le Cam - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 4315) : avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture concernant les battues administratives contre les nuisibles) - **Explications de vote sur l'ensemble**

(p. 4320, 4321) : souhait d'un texte cohérent et équilibré. Souhait d'une prise en compte par l'Assemblée nationale des votes unanimes émis sur de nombreux amendements. Avec le groupe socialiste, ne pourra voter ce texte en raison de la non-légalité de la fixation du calendrier.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7381, 7382) : hausse du budget traduisant une priorité politique indiscutable. Satisfaction devant les créations d'emplois. Nombreuses avancées positives. Le groupe socialiste soutiendra ce budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7401) : incohérence de la position de la commission des finances. Invite à voter le budget de l'enseignement scolaire.

CAZALET (Auguste), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - Transports [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 22] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 621 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5397) - Ministère : Equipement - *Recommandations de l'association internationale du transport aérien (IATA) concernant le contrôle aérien* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 7) - **Transports aériens**

n° 899 (JO Débats du 5 octobre 2000) (p. 4758) - Ministère : Agriculture - *Nouvelles dispositions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5697) - **Agriculture**

n° 907 (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4908) - Ministère : Economie solidaire - *Situation des associations intermédiaires d'Aquitaine* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8031) - **Emploi**

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion - (3 février 2000)
- **Après l'art. 4** (p. 573) : son amendement n° 60 : participation de l'Etat aux travaux engagés par les communes pour interdire l'accès des sites naturels classés à tout véhicule ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 23** (p. 6840) : soutient l'amendement de M. René Trégouët n° I-182 (remboursement de 50 % de la redevance à tout opérateur ayant déployé le téléphone mobile de troisième génération sur 95 % du territoire métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer).

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les transports (p. 7001, 7002) : réintégration dans le budget des crédits du fonds pour l'investissement des transports terrestres et des voies navigables, le FITTVN. Fusion des crédits destinés aux routes, aux transports terrestres, aux voies navigables et au transport aérien dans un même fascicule. Définition des agrégats en fonction du service rendu et non plus en fonction du mode de transport. Opacité des conditions de suppression du FITTVN. Remplacement des agrégats sectoriels par des agrégats transversaux. Programme de modernisation du réseau ferroviaire. Accroissement des dépenses de fonctionnement de la SNCF. Diminution du chiffre d'affaires du fret. Poids de l'endettement du secteur ferroviaire. Régionalisation des services de transport de voyageurs. Réforme du financement des transports en Ile-de-France. La commission des finances émet un avis défavorable quant à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Après l'art. 60 bis** (p. 7024) : accepte l'amendement n° II-16 de M. Jean-Pierre Placade (continuité dans la perception du versement destiné aux transports communs dans les communautés d'agglomération).

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7689, 7690) : soutient l'amendement n° II-27 de M. Joseph Ostermann (incitation fiscale à l'investissement dans les petites entreprises) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7697, 7698) : soutient l'amendement n° II-85 de M. Philippe François (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité) - **Après l'art. 48 ter** (p. 7704, 7705) : soutient l'amendement n° II-84 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures perçue précédemment par leurs communes membres pendant la période précédant les délibérations du syndicat mixte) - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : soutient l'amendement n° II-35 de M. Joseph Ostermann (baisse de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7720, 7721) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann n° II-26 (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires) et n° II-83 (possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques) - **Art. 48 duodecies** (*report du délai*)

de délibération en matière de fiscalité directe locale (p. 7724, 7725) : soutient l'amendement n° II-28 de M. Jacques Valade (report de la date limite de délibération des collectivités et autres organismes compétents en matière de fiscalité directe locale du 15 septembre au 15 octobre).

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8176, 8177) : soutien aux dispositions alternatives votées par le Sénat lors de la première lecture. Rôle de variable d'ajustement joué par les recettes non fiscales. Non-respect par le Gouvernement de ses engagements pris en matière de réduction des dépenses. Annulation par le Conseil constitutionnel du mécanisme de ristourne dégressif proposé par le Gouvernement. Responsabilité totale du Gouvernement dans la censure du Conseil constitutionnel. Caractère inéquitable des mesures fiscales adoptées par l'Assemblée nationale. Le groupe du RPR votera le projet de loi de finances rectificative dans la même rédaction qu'en première lecture.

CAZEAU (Bernard), sénateur (Dordogne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 658 (JO Débats du 19 novembre 1999) (p. 6142) - Ministère : Industrie - *Monopole de gaz de France sur l'importation et l'exportation du gaz naturel* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 20) - **Energie**

n° 677 (JO Débats du 8 décembre 1999) (p. 7105) - Ministère : Emploi - *Fermeture du secteur psychiatrique du centre hospitalier Vauclaire* - Réponse le 23 février 2000 (p. 840) - **Hôpitaux**

n° 810 (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Santé - *Situation des infirmiers anesthésistes* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3335) - **Infirmiers et infirmières**

n° 906 (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4907) - Ministère : Fonction publique - *Reconstitution de carrière des médecins sous contrat dans les centres hospitaliers publics* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5975) - **Fonction publique hospitalière**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 731, 733) : conséquences dramatiques de la tempête pour le département de la Dordogne. Elan de solidarité. Efficacité des grands services publics et de la solidarité gouvernementale. Plan en faveur de la forêt. Taux de prise en charge des pertes d'exploitation par le fonds des calamités agricoles. Fragilité du réseau EDF.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Après l'art. 15** (p. 1245, 1246) : ses amendements, n° 73 : mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ; n° 63 : création d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, sous l'autorité du président du conseil général ; et n° 74 : signalisation nécessaire sur les chemins privés ouverts au public ; rejetés.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 25** (*Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - art. 33 et 34 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1276) : son amendement n° 66 : élargissement de la participation au comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, institué au sein du CNAPS, à l'ensemble des personnes qualifiées des associations représentatives énumérées ; adopté - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1279, 1280) : son amendement n° 67 : modalités d'utilisation des équipements sportifs des collèges ; rejeté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6022, 6023) : contexte de redressement des comptes de la sécurité sociale. Développement de la confiance par les mesures du Gouvernement. Redressement sans augmentation des prélèvements sociaux ni baisse des remboursements aux assurés. Instauration de la couverture maladie universelle, CMU. Progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Mesures en faveur de la prévention. Développement des équipements sanitaires, publics et privés. Objectif d'amélioration de la pratique médicale. Réduction des prélèvements sociaux sur les bas revenus. Hostilité au refus de la commission de rééquilibrer les bases de l'ONDAM.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6066) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 2 de la commission et n° 46 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6068) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (compensation à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des mesures d'exonération de la CRDS).

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6149) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de M. Claude Huriet (ajout dans la procédure d'agrément à l'échelon régional d'une concertation avec les professionnels et les établissements de santé) - **Après l'art. 31** (p. 6156, 6157) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale). Importance du choix entre le médecin généraliste et le gynécologue obstétricien. (p. 6173, 6174) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de la commission (suppression des lettres-clés flottantes et institution d'un mécanisme de maîtrise médicalisée des dépenses) - **Art. 31 bis** (*troisième rapport d'équilibre sur l'objectif de dépenses déléguées - art. L. 162-15-3 du code de la sécurité sociale*) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 24 de la commission. Souhait du maintien de la disposition adoptée à l'Assemblée nationale - **Art. 33** (*création d'un fonds pour la modernisation sociale des établissements de santé - art. 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998*) (p. 6177) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 26 de la commission et n° 70 de M. Claude Huriet (extension du bénéfice du fonds aux établissements privés) - **Art. 38** (*publicité pour les médicaments en voie de remboursement - art. L. 5122-6 du code de la santé publique*) (p. 6185) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (suppression de la précision apportée par l'Assemblée nationale limitant à six mois la durée d'autorisation de la publicité) - **Art. 39** (*création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique*) (p. 6186) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 32 de la commission et n° 71 de M. Claude Huriet - **Art. 41** (*clause de sauvegarde applicable à la progression du chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques - art. L. 138-10 du code de la sécurité sociale*) (p. 6188) : se déclare opposé à l'amendement n° 34 de la commission (baisse du taux maximal de la contribution globale) - **Art. 41 quater** (*report de la date limite de signature des conventions relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées - art. 5-1 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales*) (p. 6191) : se déclare opposé à l'amendement n° 37 de la commission (modification du report de la date limite de signature des conventions tripartites) - **Art. 44** (*fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM*) (p. 6209, 6210) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 39 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7173, 7175) : budget en augmentation constante. Données chiffrées. Renforcement du dispositif de veille et de contrôle sanitaires. Amélioration de la promotion et de la prévention en matière de santé publique. Politiques régionales. Pratiques addictives. Evolution des crédits affectés à l'offre de soins. Instauration de la couverture maladie universelle, CMU. Evolution du revenu minimum d'insertion, RMI. Progression des crédits du fonds d'aide aux jeunes, FAJ. Politique de maintien et de soutien à domicile des personnes âgées. Se félicite de l'action menée en faveur des droits des femmes. Le groupe socialiste souscrit pleinement à ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7188) : se déclare très favorable à l'amendement n° II-44 du Gouvernement (majoration des crédits). Lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB, et ses conséquences - **Art. 55** (*développement des ressources propres de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS, et de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES*) (p. 7192) : se déclare opposé à l'amendement n° II-21 de la commission (suppression de la taxe créée au profit de l'ANAES).

CECCALDI-RAYNAUD (Charles), sénateur (Hauts-de-Seine) *RPR*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

CERISIER-ben GUIGA (Monique), sénateur (Français établis hors de France) *SOC*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1060, 1061) : se déclare opposée à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Meilleure crédibilité du Sénat attachée à une représentativité féminine plus grande - **Après l'art. 2** (p. 1064, 1066) : son amendement n° 36 : parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE ; rejeté. Influence positive des femmes sur l'orientation des travaux du CSFE. Egalité entre les citoyens résidant en France et ceux établis à l'étranger.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1443, 1444) : statut précaire des agents contractuels des services de l'Etat à l'étranger. Tâches des recrutés locaux. Contraintes budgétaires. Cotisations d'assurance maladie et d'assurance vieillesse. Francophonie. Ajout de la référence au respect des conventions internationales. Annonce de la présentation par le Gouvernement d'un rapport après consultation de l'ensemble des organisations syndicales sur le statut social de l'ensemble des personnels sous contrat à l'étranger.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Art. 2 bis** (*dispositions relatives à l'élection des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE*) (p. 2045, 2046) : son amendement rédactionnel n° 17 ; devenu sans objet. Justification de la parité au sein du conseil supérieur des Français de l'étranger. Blocage de la réforme de la carte électorale du CSFE par la droite sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6388, 6389) : engagement du Gouvernement pour réduire la précarité des agents contractuels de l'Etat français dans le monde. Données chiffrées. Plan d'action pour le recrutement local. Progrès au niveau de l'assurance maladie des agents français. Recours à la vacance horaire évitant le respect des droits sociaux. Modification nécessaire du fonctionnement de la présence

française à l'étranger - **Art. 1er** (*concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat*) (p. 6394) : ses amendements n° 74 : ouverture des concours réservés aux agents contractuels de nationalité française des services à l'étranger du ministère des affaires étrangères dans les mêmes conditions qu'aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales en France ; et n° 75 : accès aux concours réservés de l'éducation nationale ; retirés.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7302, 7303) : action en faveur des Français à l'étranger. Absence de moyens pour la formation professionnelle. Volonté gouvernementale d'éviter le fossé Nord-Sud. Difficulté des services extérieurs du ministère des affaires étrangères. Précarité et bas salaires des recrutés locaux. Agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEF.

CÉSAR (Gérard), sénateur (Gironde) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture [n° 94 (2000-2001) tome 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 779 (JO Débats du 31 mars 2000) (p. 1769) - Ministère : Economie - *Mesures fiscales en faveur des sylviculteurs victimes des intempéries de décembre 1999* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2725) - **Bois et forêts**

n° 941 (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5819) - Ministère : Santé - *Situation du centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5973) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 730, 731) : hommage aux bénévoles. Bilan de la tempête sur la forêt en Aquitaine. Conséquences de la déforestation sur l'environnement. Conséquences de la catastrophe sur le tourisme. Inadéquation entre les mesures annoncées et les besoins des forestiers. Caractère prioritaire de l'aide au transport et à l'exploitation des bois. Compensation impérative des pertes de revenus des sylviculteurs. Nécessité d'une remise en état rapide des infrastructures forestières. Mesures fiscales. Réflexion souhaitable sur la mise en place d'un fonds de calamités forestières. Pertinence du concept de plan épargne forêt. Bilan de la tempête pour le monde agricole en Aquitaine. Souhait d'une indemnisation correcte en faveur des agriculteurs sinistrés.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Nouvelle lecture* [n° 0213 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Art. 2 bis** (*incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture* - art. L. 46-2 du code électoral) (p. 1142) : son amendement de suppression, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 35 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2224) : sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), son sous-amendement n° 622 : prise en compte du développement des réseaux de télécommunications ; adopté - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT*) (p. 2242) : son amendement de suppression n° 936 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2272) : sur l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs), son sous-amendement, soutenu par M. Patrick Lassourd, n° 625 : possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles ; adopté - **Art. 5** (*modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC)*) (p. 2307) : son amendement, soutenu par M. Patrick Lassourd, n° 939 : précision selon laquelle une ZAC ne peut être localisée que dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le plan d'occupation des sols ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 88** (*abrogation de l'article L. 111-3 du code rural*) (p. 2929, 2930) : son amendement n° 940 : restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la chasse** [n° 0298 (1999-2000)] - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3001, 3002) : interrogation sur la portée du jour de non-chasse. Lien entre droit de chasse et droit de propriété. Favorable au respect des traditions locales. Calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs. Favorable aux dates échelonnées par département et par espèce conformément à la loi du 3 juillet 1998. Interrogation sur l'utilité d'une réglementation rigide dans le cadre européen. Votera le texte amendé par le rapporteur - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de*

chasse - art. L. 220-1 du code rural) (p. 3012) : son amendement n° 3, identique à l'amendement n° 124 de M. Michel Souplet (suppression de la phrase "faisant éventuellement penser que les usages de la nature autres que la chasse pourraient se faire sans contrainte ni respect du droit de propriété") ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3052) : ses amendements, ayant le même objet, n° 9 et n° 10 : placement de la chasse sous la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt ; retirés. (p. 3060, 3061) : son amendement n° 13 : représentation du secteur de l'agriculture ; retiré au profit de l'amendement n° 162 de la commission (précision relative à la composition du conseil d'administration de l'office). (p. 3063) : son amendement n° 14 : nomination du futur directeur général de l'ONC en conseil des ministres ; retiré - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3069) : sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 306 : introduction de la notion de territoire ; retiré. (p. 3071) : sur l'amendement n° 165 précité de la commission, son sous-amendement n° 250 : reconnaissance de la représentativité des chasseurs propriétaires ; retiré. (p. 3075) : favorable à la présence du territoire à l'échelon des fédérations - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3079) : son amendement n° 18 : représentation et défense des intérêts de la chasse et des chasseurs par les fédérations des chasseurs ; retiré. (p. 3086, 3088) : soutient les amendements de M. Philippe François n° 22 (suppression de la tutelle de l'Etat sur les fédérations) et n° 24 (suppression du contrôle financier du décret-loi du 25 octobre 1935). Se déclare favorable à l'amendement n° 169 de la commission (contrôle a posteriori du préfet). Son amendement n° 23, identique à l'amendement n° 71 de M. Ladislas Poniatowski (suppression de la référence au contrôle financier institué à l'égard des fédérations des chasseurs par le décret du 25 octobre 1935) ; retiré - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3101) : son amendement n° 26, sur le même objet que l'amendement n° 177 de la commission (fixation par la fédération nationale du montant maximum de la cotisation des chasseurs) ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3138) : se déclare favorable à l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les associations communales de chasse agréées, ACCA, ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse) - **Après l'art. 13** (p. 3223) : soutient l'amendement n° 46 de M. Philippe François (conditions préalables à l'obtention d'un plan de chasse) - **Art. 20** (*personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural*) (p. 3232, 3233) : son amendement n° 47 : ajout à la liste des personnes habilitées à rechercher et à constater des infractions au droit de la chasse des gardes des fédérations départementales et des gardes particuliers assermentés ; retiré - **Après l'art. 20** (p. 3233, 3234) : son amendement, soutenu par M. Pierre Martin, n° 49 : concours des fédérations départementales au respect de l'ordre public cynégétique ; retiré.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3656, 3658) : impact de la réforme de la politique agricole commune. Baisse du revenu des agriculteurs. Caractère marginal des aides françaises par rapport aux subventions européennes. Contraintes subies par la politique agricole nationale. Nécessité de mettre en oeuvre des mesures significatives en faveur du monde agricole. Souhaite la simplification de la fiscalité agricole. Mesures préconisées par le rapport parlementaire de Mme Marre et de M. Cahuzac. Séparation du revenu du travail et du revenu du capital. Refonte des

régimes d'imposition agricoles. Mise en place d'incitations fiscales. Suppression des droits de mutation à titre gratuit. Maintien de la déduction pour investissement. Réforme de la politique de l'eau. Alourdissement des taxations pesant sur le monde agricole. Opposition du monde agricole à toute baisse du montant des crédits affectés à la politique agricole commune. Revalorisation des retraites agricoles et de la dotation aux jeunes agriculteurs. Nécessité d'évoquer le devenir de l'agriculture dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4247, 4249) : remise en cause par l'amendement du Gouvernement à l'article 1er bis des dispositions votées en termes identiques dans les deux assemblées. Regret de l'échec de la commission mixte paritaire. Cadre général de la chasse et de ses structures futures fixé par le Sénat. Déclaration contradictoire de la majorité plurielle à l'Assemblée nationale. Avec le groupe du RPR, votera le texte proposé par le rapporteur - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 4279) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4282) : son amendement n° 62 : remplacement du représentant de l'Etat dans le département par un commissaire aux comptes ; retiré - **Art. 3 quater** (*fédération régionale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 4285) : coût pour les collectivités de l'amendement n° 14 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ajoutant le contrôle de l'Etat et des juridictions financières sur les fédérations régionales). Propose la modification de l'amendement n° 14 précité - **Après l'art. 5** (p. 4287, 4288) : soutient l'amendement de M. Gérard Larcher n° 61 (référence à deux fédérations interdépartementales existantes) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4293, 4294) : souscrit aux propos de M. Michel Charasse pour la modification de la rédaction de l'amendement n° 41 de M. Ladislas Poniatowski (réintroduction du texte adopté en première lecture). Se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Ladislas Poniatowski (contrôle des finances de la fédération départementale par un commissaire aux comptes) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4308) : avec le groupe du RPR, votera l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux").

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4511) : hommage au travail accompli par le rapporteur. Caractère manifestement réglementaire de la proposition de loi. Limitation du vote des résolutions par le Conseil constitutionnel en 1959. Le groupe du RPR ne partage pas l'opinion de la commission souhaitant engager une réflexion en vue de permettre au Parlement de s'exprimer solennellement sur certains sujets sans avoir recours à la loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'agriculture (p. 7426, 7427) : diminution du revenu agricole. Crise de la filière bovine. Inexistence de plan de soutien aux éleveurs. Constat d'échec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Régime de retraite complémentaire. Modestie de la dotation au fonds national de garantie des calamités agricoles. Attente

d'une réforme fiscale ambitieuse. Avis défavorable de la commission sur l'adoption de ces crédits.

CHABROUX (Gilbert), sénateur (Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 832 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3037) - Ministère : Culture - *Situation de la radio "FIP"* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3870) - **Radiodiffusion et télévision**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0238 (98-99)]** - (21 mars 2000) - **Demande de discussion immédiate** (p. 1476, 1478) : en application de l'article 30, alinéas 1 et 4, du règlement du Sénat, demande la discussion immédiate de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915. Nombre de morts. Problème de la reconnaissance juridique du génocide arménien par le gouvernement turc. Sentence du tribunal permanent des peuples qui s'est tenu en 1984 à la Sorbonne. Adoption par le Parlement européen le 18 juin 1987 d'une résolution qui subordonnait l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne à la reconnaissance de ce génocide. Reconnaissance du génocide par le Sénat de Belgique. Reconnaissance du génocide par l'Assemblée nationale le 29 mai 1998. Etablissement d'un dialogue sincère et effectif entre les nouvelles générations arméniennes et turques. Instabilité dans la région du Caucase.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4070, 4071) : politique du Gouvernement alliant efficacité économique et justice sociale. Ampleur des réformes sociales engagées : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, création d'une couverture maladie universelle et aide aux personnes handicapées. Lutte contre l'inégalité devant la maladie. Cas des familles monoparentales. Exemple de la proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs en instituant un droit au congé d'accompagnement. Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Fondements d'une nouvelle démocratie sanitaire. Droit de l'enfant à être protégé. Proposition visant à améliorer l'accueil des enfants malades à l'hôpital adoptée par le Parlement des enfants. Amélioration des conditions de fin de vie au domicile. Mise en place d'une allocation de présence familiale ; futur dispositif du Gouvernement.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5803) : le groupe socialiste se déclare opposé à la motion n° 3 de M. Jacques-Richard Delong tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Demande de discussion immédiate débattue le 21 mars 2000. Problème de conscience. Responsabilité morale. Réconciliation des Etats du Caucase. Dénonciation du gouvernement turc de l'époque.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6028, 6030) : extension de la couverture maladie universelle, CMU. Augmentation de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Mesures en faveur de la branche vieillesse.

Mesures en faveur de la branche famille : accueil de la petite enfance, allocation de rentrée scolaire, logement social. Mise en oeuvre des engagements du Gouvernement. Problème des jeunes adultes déstructurés. Lien entre la politique familiale et la maîtrise des dépenses de santé. Avec le groupe socialiste, soutiendra le texte du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 14** (p. 6105, 6106) : réalisation des engagements pris lors de la conférence de la famille.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6934, 6936) : rapprochement entre le budget présenté pour 2001 et celui des années précédentes. Amélioration du contentieux avec les anciens d'Afrique du nord. Retraite mutualiste du combattant. Pensions des grands invalides de guerre. Situation des veuves d'anciens combattants. Crédits sociaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Indemnisation des orphelins de déportés. Crédits consacrés à la politique de la mémoire. Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7072, 7074) : progression des crédits. Position de la commission des affaires sociales. Développement économique des quartiers sensibles. Avantages des zones franches urbaines, ZFU. Mesures de revitalisation économique des quartiers. Dispositif "adultes relais". Financement des opérations "ville-vie-vacances". Augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

CHARASSE (Michel), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre suppléant du conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre titulaire du conseil d'orientation stratégique du Fonds de solidarité prioritaire (anciennement comité directeur du Fonds d'aide et de coopération) (JO Lois et décrets du 19 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, portant modification de l'article L. 52-1 du code électoral [n° 58 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Elections.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur les crédits d'aide publique au développement affectés aux pays du Maghreb [n° 83 (2000-2001)] (16 novembre 2000) - **Aide au développement.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères - Aide au développement [n° 92 (2000-2001) **tome 3 annexe 2]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, reconnaissant aux orphelins de toutes les victimes de persécutions mortes en déportation le droit à réparation [n° 131 (2000-2001)] (11 décembre 2000) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 3 bis** (*Conseil national des programmes*) (p. 114) : se déclare favorable à l'amendement n° 162 de M. André Diligent (nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des programmes). Problème de la fraude à la redevance - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 116) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 122, 123) : intervient sur l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA). Risque d'inconstitutionnalité de cet amendement - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 132, 133) : nécessité de mettre un terme aux difficultés entre l'INA et les titulaires des oeuvres déposées. Respect des droits liés aux oeuvres. Droits de propriété de l'INA limités aux supports matériels et techniques des oeuvres. Modalités de rémunération des artistes solistes. (p. 135, 141) : sur l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 239, n° 240, n° 241, n° 242 et n° 243 ; retirés. Ses amendements n° 244 : respect par l'INA des droits intellectuels, moraux et patrimoniaux des auteurs des oeuvres déposées ; n° 245 : droit de propriété de l'INA sur les seuls supports matériels et techniques ; n° 246 : ajout de la mention des artistes solistes ; n° 247 : rémunération des artistes solistes sans contrat ou dont le contrat est caduc ; et n° 248 : interdiction d'exploiter commercialement la possibilité de consulter les archives ; retirés. Mise à profit de la navette. Spoliation des artistes solistes. Se déclare favorable à l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction de cet article). Demande l'intervention du Gouvernement auprès de l'INA pour une révision de sa tarification - **Après l'art. 5** (p. 142, 144) : son amendement n° 238 : contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 367, 368) : se déclare opposé à l'amendement n° 64 de la commission (restitution au CSA de sa compétence sur la fixation des seuils des services indépendants pour les bouquets du satellite). Mise au point sur ses propos du 19 janvier relatifs au contrôle comptable et financier des sociétés chargées de collecter les droits.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Art. 1er** (*encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 435) : intervient sur l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail). Caractère délibéré des manquements aux obligations des élus locaux. Application de la notion de faute lourde dans tous les cas - **Après l'art. 7** (p. 443, 448) : son amendement n° 8 : simplification de la procédure des marchés publics dans les situations d'urgence ; adopté. Cas des catastrophes naturelles et des réparations urgentes des bâtiments publics. Nécessité d'une intervention immédiate. Souci d'éviter les poursuites. Votera les amendements de M. Alain Vasselle n° 11, n° 12 et n° 13 (faculté pour les collectivités territoriales d'assurer la défense des élus locaux). Alignement de la situation des agents élus sur celle des agents non élus.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 581, 585) : difficulté d'obtenir une décision d'un juge administratif ou judiciaire, de connaître les identités des gens du voyage et d'avoir le concours de la force publique en cas de mesures administratives d'expulsion. Sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé), ses sous-amendements n° 75 : assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue ; adopté ; n° 76 : possibilité pour le maire, même si le terrain n'appartient pas à la commune, de saisir le tribunal de grande instance à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques ; n° 77 : recouvrement des frais d'astreinte en fonction des éléments recueillis à partir des plaques d'immatriculation des véhicules ; et n° 78 : engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire ; rejetés. Sur l'amendement n° 25 de la commission (nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public), ses sous-amendements n° 69 : possibilité pour le maire, même si le terrain n'appartient pas à la commune, de saisir le tribunal de grande instance à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques ; n° 70 : engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire ; n° 71 : assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue ou non ; et n° 72 : recouvrement des frais d'astreinte en fonction des éléments recueillis à partir des plaques d'immatriculation des véhicules ; adoptés.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 1er** (*principes généraux*) (p. 1711) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de cet article ne retenant que les dispositions concrètes). Rappel du principe de la liberté individuelle. - **Après l'art. 1er** (p. 1712, 1713) : son amendement n° 130 : attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat ; retiré - **Art. 2 DA** (*respect de la dignité de la personne au cours de la garde à*

vue) (p. 1715) : se déclare opposé aux amendements n° 2 de suppression de la commission et n° 156 de M. Robert Bret (attribution d'un budget spécifique pour le financement de l'hébergement des personnes gardées à vue) - **Après l'art. 2 ter** (p. 1717) : intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire) - **Art. 2 quater** (*participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1718) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1719, 1720) : soutient l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour les parties de demander elles-mêmes le dessaisissement du juge d'instruction et exercice par le premier président de la cour d'appel des pouvoirs reconnus au président du tribunal s'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans la juridiction) - **Art. 8 bis** (*membres du Gouvernement entendus comme témoins*) (p. 1728, 1730) : soutient l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1732, 1738) : ses amendements n° 128 : précision selon laquelle les ministres et les anciens ministres ne peuvent être interrogés comme simples témoins pour des faits relatifs à leurs fonctions que devant la Cour de justice de la République ; n° 137 et n° 138 : peines encourues par les juges, les procureurs et les officiers de police en cas de violation du principe de séparation des pouvoirs ; retirés ; n° 139 : principe de non-exploitation des dénonciations anonymes ; et n° 129 : peines encourues par une personne dépositaire de l'autorité publique en cas d'exploitation d'une dénonciation anonyme ; adoptés. Nécessité de trouver une solution en commission mixte paritaire. Son amendement n° 140 : compétence de la chambre d'accusation pour les actes relatifs à la convocation des témoins lors de leur audition ; rejeté - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) - **Art. 143-1 du code de procédure pénale** (*définition des seuils de peine encourue à partir desquels la détention provisoire est possible*) (p. 1752) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de la commission (adoption d'un seuil de trois ans applicable aux personnes qui ont déjà été condamnées) - **Art. 144-1-A du code de procédure pénale** (*interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans*) (p. 1754, 1755) : souhaite le retrait de l'amendement de suppression n° 34 de la commission et se déclare favorable à l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire) - **Art. 18 ter** (*référé-liberté*) (p. 1762) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de la commission (remplacement de la procédure du référé-liberté par une procédure d'appel devant la chambre de l'instruction). Confusion des fonctions du juge d'instruction.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 19 bis A** (*décentralisation des décisions d'indemnisation*) (p. 1795, 1796) : soutient l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétence de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, CIVI, pour le contentieux de l'indemnisation à raison d'une détention provisoire) - **Après l'art. 19 bis** (p. 1799, 1800) : ses amendements n° 141, n° 142 et n° 143 : compétence du tribunal des conflits pour la détermination du caractère détachable des faits incriminés contre les élus locaux ; retirés - **Après l'art. 21** (p. 1803, 1804) : votera l'amendement n° 131 de la commission (dépenalisation des violations des dispositions du code des marchés publics non commis dans le but de l'enrichissement des auteurs et des bénéficiaires), dont il était l'initiateur - **Art. 21 nonies B** (*recours contre les décisions rendues par la cour d'assises*) - **Art. 380-2 du code de procédure pénale** (*principe selon lequel la faculté d'appeler n'appartient qu'à l'accusé*) (p. 1816, 1817) : soutient l'amendement n° 115 de M. Robert Badinter (possibilité d'appel par le ministère public sauf en cas d'acquiescement) - **Art. 380-10 du code de procédure pénale** (*possibilité pour l'accusé de se désister de son appel*) (p. 1819) : intervient sur l'amendement de précision n° 57 de la commission - **Art. 2 bis A** (**précédemment réservé le 30 mars 2000**

p. 1715) (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1823) : soutient les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 109 (versement au dossier des enregistrements sonores à titre indicatif), n° 107 (répression de la diffusion de l'enregistrement) et n° 108 (montant de l'amende en cas de publication ou de diffusion de l'enregistrement). (p. 1826) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel - **Art. 2 ter** (**précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715**) (*enregistrement des interrogatoires de mineurs*) (p. 1827) : le groupe socialiste s'abstient sur cet article - **Art. 2 D** (**précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715**) (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 1832, 1833) : au nom du groupe socialiste, sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), se déclare opposé au sous-amendement n° 177 de M. Jacques Larché (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue) et s'abstiendra sur le n° 183 du même auteur (entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure) - **Après l'art. 21 undecies** (p. 1836, 1837) : ses amendements de précision n° 145, n° 146, n° 147, n° 148 et n° 149 ; retirés - **Art. 21 terdecies** (*révision après une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme*) (p. 1840) : soutient l'amendement n° 116 de M. Robert Badinter (application de cette procédure aux arrêts de la Cour de cassation) ainsi que le sous-amendement n° 182 du même auteur (examen de l'affaire par la Cour de cassation statuant en assemblée plénière) déposé sur l'amendement n° 171 du Gouvernement (création d'une procédure spécifique de réexamen des décisions pénales) - **Avant l'art. 22 A ou après l'art. 27** (p. 1844) : soutient les amendements portant sur le même objet de M. Robert Badinter, n° 118 à n° 125 (suppression des peines de prison et renforcement des peines d'amendes pour les délits de presse) - **Art. 22 A** (*actions aux fins de faire cesser une atteinte à la présomption d'innocence*) (p. 1846) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de la commission (extension de l'application de l'article 9-1 du code civil relatif au "référé présomption d'innocence" à toute personne présentée comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction) - **Après l'art. 25** (p. 1848, 1850) : ses amendements n° 150 : interdiction de publication des noms, images et qualité des magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier ayant en charge l'instruction d'une affaire ; et n° 151 : suppression de la distinction entre personnes protégées ou non protégées lors des actions en diffamation ; adoptés - **Après l'art. 27** (p. 1851, 1852) : son amendement n° 136 : possibilité d'action publique pour injure, diffamation ou outrage envers un membre du Gouvernement sur sa demande à adresser au ministre de la justice ; adopté - **Après l'art. 28 sexies ou après l'art. 33** (p. 1855) : son amendement n° 127 : possibilité d'action publique par les associations de maires ; retiré - **Après l'art. 29 B** (p. 1857, 1858) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile) - **Avant l'art. 32 A** (p. 1859) : son amendement n° 99 : prescription de cinq ans en matière de gestion de fait ; retiré. Soutient les amendements, portant sur le même objet, de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 101 à n° 104 (inéligibilité pour gestion de fait prononcée uniquement en cas de délit et par le juge de l'ordre judiciaire).

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Avant l'art. 33** (p. 1881, 1884) : ses amendements n° 152 : automaticité des poursuites pénales contre les magistrats et fonctionnaires responsables lorsque l'Etat est condamné pour faute lourde du service de la justice ; n° 153 : création d'une commission chargée de procéder à des recherches sur le comportement des magistrats pendant la période 1940-1945 ; et n° 154 : établissement d'une comptabilité des frais engagés par dossier d'instruction ; retirés.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2659, 2662) : groupe de travail commun aux

commissions des finances et des lois. Au nom du groupe socialiste, refuse la remise en cause de l'existence des chambres régionales des comptes. Sa contribution à leur création dans le cadre des lois de décentralisation. Principe du contrôle financier a posteriori. Pilier de la déconcentration. Mission de faire vivre les grands principes de la déclaration de 1789 dans le cadre de la liberté locale. Juridictions indépendantes. Impossibilité pour les chambres régionales de se prononcer sur l'opportunité politique des choix et des décisions d'assemblées locales élues au suffrage universel. Principe du débat contradictoire. Statut des magistrats financiers. Nécessité de modifier certaines mesures issues des lois de 1982. Propos d'un délégué syndical des magistrats des chambres parus dans "Les Echos". Le groupe socialiste déterminera son vote en fonction du texte final - **Après l'art. 4** (p. 2667, 2669) : ses amendements n° 5 : diminution à cinq ans du délai de prescription en matière d'action en déclaration de gestion de fait ; et n° 6 : impossibilité de prononcer une déclaration de gestion de fait sur les exercices ayant déjà fait l'objet d'un apurement définitif de la chambre régionale des comptes avec décharge donnée au comptable ; adoptés - **Après l'art. 5** (p. 2670) : son amendement n° 7 : publication avec les observations définitives des éventuelles réponses adressées par les personnes mises en cause ; retiré - **Avant l'art. 6** (p. 2671, 2672) : ses amendements n° 8 : possibilité pour l'élu local déclaré gestionnaire de fait pour le versement irrégulier de rémunérations accessoires à des fonctionnaires territoriaux, de n'être tenu au remboursement des sommes en cause qu'à la condition que les fonctionnaires intéressés soient tenus au même remboursement et n'aient pas honoré leur dette ; retiré ; et n° 9 : fixation d'un double plafonnement à l'amende pouvant être prononcée par le juge financier en cas de gestion de fait ; retiré au profit de l'amendement n° 4 de M. José Balareello (impossibilité de mettre en débet à titre personnel l'ordonnateur déclaré comptable de fait ayant obtenu de la part de l'organe délibérant de la collectivité locale la reconnaissance du caractère d'utilité publique sur les comptes présentés) - **Avant l'art. 6 ou après l'art. 14** (p. 2673, 2675) : son amendement n° 10 portant sur le même objet que le n° 4 précité de M. José Balareello ; retiré au profit de ce dernier - **Avant l'art. 6 (suite)** (p. 2676, 2679) : ses amendements n° 11 : obligation d'une délibération motivée rendue dans certains délais de l'assemblée délibérante appelée à statuer sur l'utilité publique de dépenses litigieuses ; adopté ; n° 12 : en cas de déclaration de gestion de fait par une chambre régionale des comptes, obligation d'épuiser toutes les voies de recours avant d'appliquer la décision de justice ; n° 13 : mission de conseil des chambres régionales des comptes sur les questions soumises par les préfets ; n° 14 : notification à la chambre régionale des comptes de tous les jugements et arrêts rendus par les tribunaux administratifs, les chambres administratives d'appel et par le Conseil d'Etat concernant une collectivité territoriale de sa dépendance ; n° 15 : impossibilité pour le commissaire du Gouvernement de la chambre régionale des comptes de participer au délibéré ; retirés - **Art. 7 (réponse de l'ordonnateur aux observations définitives sur la gestion - suspension de la publication et de la communication des observations définitives sur la gestion dans la période précédant des élections)** (p. 2680, 2681) : son amendement n° 16 : augmentation de la durée de cette suspension pour l'aligner sur le délai prévu par le code électoral pour l'interdiction de toute promotion sur une gestion locale à la veille d'une élection ; rejeté - **Art. 10 (inéligibilité au conseil général des comptables exerçant dans le département)** (p. 2682) : son amendement n° 17 : limitation de cette inéligibilité aux seuls comptables exerçant en qualité de fonctionnaires ; adopté - **Art. 11 (suspension des fonctions d'ordonnateur en cas de gestion de fait)** : son amendement de coordination n° 18 ; adopté - **Art. 12 (coordination)** (p. 2684) : son amendement n° 19 de coordination ; retiré au profit de l'amendement de coordination n° 2 de M. José Balareello - **Art. 13 (coordination)** : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - **Art. 14 (coordination)** : son amendement de coordination n° 21 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2685) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er bis (encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices)** (p. 3022, 3023) : soutient l'amendement n° 276 de M. Jean-Marc Pastor (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs). (p. 3027, 3028) : sur l'amendement n° 338 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs), son sous-amendement n° 352, ayant le même objet que l'amendement n° 276 précité ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2 (statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural)** (p. 3055, 3056) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), son sous-amendement n° 354 : référence à la tutelle de l'Etat ; rejeté. (p. 3057, 3058) : intervient sur le sous-amendement n° 258 de M. Gérard Le Cam (prépondérance des fédérations pour la formation), déposé sur l'amendement n° 161 précité de la commission. Inutilité de désigner le ministre chargé de la tutelle de l'ONC. Se déclare opposé à l'amendement n° 161 précité de la commission. (p. 3066) : souhait de voir la référence au décret du 16 décembre 1999 figurer dans l'amendement n° 339 du Gouvernement (précisions sur les ressources de l'ONCFS) - **Art. 2 bis (vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural)** (p. 3072, 3073) : se déclare opposé au sous-amendement n° 340 du Gouvernement (possibilité de prendre en compte les droits de vote non seulement des personnes physiques mais aussi des personnes morales) déposé sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale). Remise en cause du vote plural.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3137, 3138) : se déclare favorable à l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les associations communales de chasse agréées, ACCA, ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse) - **Art. 7 (dispositions transitoires)** (p. 3139) : se déclare opposé à l'amendement n° 353 de la commission (entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A (instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse)** (p. 3142, 3143) : caractère fiscal du permis de chasser. Favorable à la perception du permis de chasser par le trésor public. Se déclare réservé à l'égard de l'amendement n° 184 de la commission (localisation du guichet unique au siège de la fédération départementale des chasseurs). Responsabilité du maire. (p. 3144, 3145) : mission et statut des comptables publics. Suggestion de modification de l'amendement n° 185 de la commission (suivi des questions financières au sein de chaque fédération départementale par un agent comptable). (p. 3146) : sur l'amendement précité n° 185 de la commission, son sous-amendement n° 360 : rôle de régisseur de recettes du comptable public et nomination de celui-ci conjointement par le président de la fédération et le trésorier payeur général ; rejeté. (p. 3148) : se déclare favorable à l'amendement n° 186 de la commission (création d'un permis de chasser temporaire). Souhait d'une réponse par la commission mixte paritaire à la question du vote des titulaires d'un permis temporaire - **Art. 8 (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural)** (p. 3152) : intervient sur l'amendement n° 189 de la commission (initiation à la chasse à tir) et suggère une modification de l'amendement rédactionnel n° 190 de la commission - **Art. 8 quater (création d'un fichier national des permis et des autorisations de chasser)** (p. 3167) : conséquences de la suppression de cet article - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 3179, 3180) : propose la modification du sous-

amendement n° 249 de M. Gérard Larcher (conciliation du calendrier de la chasse avec le respect de la directive européenne) déposé sur l'amendement n° 197 de la commission (réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire). Rôle du préfet de département. Avec le groupe socialiste, votera contre le sous-amendement n° 249 précité. (p. 3191, 3192) : domaines respectifs de la loi et du règlement. Compétences du législateur pour encadrer les libertés publiques. Se déclare favorable à l'amendement n° 292 de M. Jean-Marc Pastor (proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse fixées par décret par le ministre de tutelle dans le cadre des orientations déterminées dans la loi). Avec le groupe socialiste, ne prendra pas part au vote sur l'ensemble des autres amendements ayant pour objet de fixer les dates de chasse par la loi - **Après l'art. 10** (p. 3199, 3200) : se déclare favorable à l'amendement n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire) et opposé à l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage) ainsi qu'au sous-amendement n° 362 de M. Alain Vasselle déposé sur ce dernier (suspension de l'exercice de la chasse à tir, une journée par semaine, dans les forêts domaniales).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 3 bis (conseil consultatif des programmes)** (p. 3316) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées). Définition de la "société civile".

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Art. 5 (Institut national de l'audiovisuel, INA)** (p. 3435, 3440) : ses amendements n° 134 : suppression du transfert prévu à l'INA du droit d'exploitation sous forme d'extraits des archives des sociétés nationales de programmes ; et n° 138 : détail des droits à respecter par l'INA ; retirés ; et n° 137 : interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes ; adopté. Sur l'amendement n° 24 de la commission (suppression de la précision concernant la propriété des supports originaux), son sous-amendement n° 135 : précision selon laquelle l'INA demeure propriétaire des supports techniques ; adopté - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3442, 3443) : son amendement n° 139 : suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986 ; adopté. (p. 3444, 3447) : soutient l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants). (p. 3448, 3450) : son amendement n° 140 : possibilité pour tout titulaire de droits de devenir associé d'une société de perception de droits ; retiré. Possibilité de gestion individuelle des droits. Modification des statuts de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM. Son amendement n° 141 : affectation à des actions d'intérêt général des droits perçus par les sociétés de droits au titre des régimes de gestion collective obligatoire qui n'ont pu être répartis soit en application des conventions internationales, soit parce que leurs destinataires n'ont pu être identifiés ou retrouvés ; adopté - **Art. 5 bis A (contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD)** (p. 3451) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 205 : paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes ; paragraphe I ; adopté et paragraphes II et III ; rejetés. (p. 3455) : sur l'amendement n° 28 de la

commission (établissement d'une liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil et modification de la composition de la commission de contrôle), ses sous-amendements n° 206 et n° 209 ; adoptés ; n° 207 et n° 210 ; retirés ; et n° 208 ; rejeté.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à adapter par ordonnance la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs [n° 0330 (1999-2000)]** - (6 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3608) : le groupe socialiste votera le projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 8 (fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999)** (p. 3771, 3774) : votera contre les amendements de la commission n° 7 (maintien du taux de compensation à son niveau actuel) et n° 8 (extension du dispositif de remboursement anticipé aux investissements réalisés en 2001 par les collectivités en réparation des dommages causés par les intempéries). Dérogation aux directives européennes en matière de TVA. Pression des élus pour obtenir le remboursement de la TVA en temps réel. Souhaite l'harmonisation des dispositifs pour les catastrophes : subventions et fonds de compensation de la TVA - **Après l'art. 8** (p. 3776) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (report d'imposition en faveur d'entreprises exerçant leur activité dans les départements victimes de la marée noire) - **Art. 9 (dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération)** (p. 3779, 3780) : intervient sur l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Conséquences financières de l'intercommunalité. Abandonnement pour le moment de cette dotation par France Télécom - **Art. 10 et Etat A (équilibre général)** (p. 3804, 3805) : prérogatives respectives du Gouvernement et du Parlement en matière de dépenses publiques. Avec le groupe socialiste, votera contre l'amendement n° 13 de la commission (réduction forfaitaire de 1 % des crédits ouverts aux titres III et IV des budgets civils non régaliens) déposé à l'article 11. Evoque l'irrecevabilité de cet amendement - **Art. 14 bis (ouverture de crédits au fonds de modernisation de la presse)** (p. 3822) : parole sur l'article - **Art. 14 quater (indemnisation des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation)** (p. 3823) : travaux de la commission Mattéoli. Interroge le Gouvernement sur la possibilité d'indemnisation des victimes autres que juives des lois raciales de Vichy - **Art. 15 A (extension du champ du contrôle des membres du Parlement sur le secteur public)** (p. 3824) : contrôle budgétaire des organismes privés et des associations - **Art. 15 B (précisions apportées aux pouvoirs de contrôle des membres du Parlement chargés d'un rapport sur le budget d'un ministre)** (p. 3825, 3826) : interroge le Gouvernement sur la portée de ce contrôle : inclusion des taxes parafiscales et des fonds européens. Suppression de la dimension politique lors des contrôles - **Art. 15 C (précisions apportées aux compétences des rapporteurs généraux des commissions en charge des affaires budgétaires)** (p. 3827, 3828) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (octroi aux présidents des commissions des finances de prérogatives de contrôle identiques à celles reconnues aux rapporteurs généraux). Possibilité de donner les mêmes pouvoirs aux présidents des commissions d'enquête - **Art. 15 D (renforcement des pouvoirs d'investigation des membres du Parlement investis d'une mission de contrôle financier)** (p. 3829) : souhaite le remplacement des mots "des agents des services financiers" par les mots "des agents publics ou non publics". Levée du secret professionnel. Mention des autorités de contrôle et de régulation. Secret du délibéré pour les magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (14 juin 2000) -

Art. 5 (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3974) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 76 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la condamnation pénale pour fraude de la liste des condamnations ne permettant pas de bénéficier des dispositions de cet article) - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3976, 3977) : augmentation des pertes de recettes. Risque de contentieux engendré par cet article ainsi que par le précédent.

- **Rappel au règlement** - (15 juin 2000) (p. 4124) : intervient sur la demande de retrait de l'ordre du jour de la deuxième lecture de la proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Art. 3 quater** (*fédération régionale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 4286) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ajoutant le contrôle de l'Etat et des juridictions financières sur les fédérations régionales) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4293) : propose la suppression de la mention "en vue de l'annulation de la validation du permis" figurant dans la rédaction de l'amendement n° 41 de M. Ladislas Poniatowski (réintroduction du texte adopté en première lecture).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 4429) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 17 et n° 18 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 4432) : son amendement n° 123 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; retiré - **Art. 5 bis AA** (*droits des artistes interprètes décédés sur les exploitations d'oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs au 1er janvier 1986 - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4433) : son amendement n° 124 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en deuxième lecture dans une nouvelle rédaction supprimant la rétroactivité de son application ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4494, 4497) : intervient sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (précision sur la responsabilité pénale des auteurs indirects). Demande de précision sur la formule "contribué à créer". Intervient sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte). Propose d'ajouter l'adverbe "sciemment" à la rédaction de l'amendement gouvernemental.

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Art. unique** (p. 4507, 4510) : son amendement n° 1 : élargissement de l'objet de la proposition de loi ; retiré. Caractère trop restreint du texte. Injustice à l'égard de ceux qui ne sont pas reconnus par la République. Attitude courageuse de la population pendant l'Occupation. Exemple de l'Auvergne. Demande au Gouvernement l'assurance que sera complété le dispositif de devoir de mémoire ou d'hommage à l'égard de ceux qui ne font pas l'objet de la présente proposition de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4583, 4584) : son amendement n° 2 : révision de l'article 27 sur le vote personnel, de l'exercice du pouvoir réglementaire, du rôle et du nombre des commissions parlementaires, abrogation du vote bloqué et de l'article 16, réduction des possibilités d'usage de l'article 49-3 et révision de l'article 48 relatif à l'ordre du jour ; retiré. Rééquilibrage d'ensemble des institutions. Programme du parti socialiste. Déclare qu'il ne prendra pas part au vote final. (p. 4591) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de Mme Nicole Borvo (consultation obligatoire du Parlement pour toute intervention des forces armées françaises à l'extérieur de la République). Interventions placées dans le cadre de missions internationales. (p. 4592) : intervient sur l'amendement n° 25 de Mme Nicole Borvo (possibilité pour l'Assemblée nationale de prendre des décrets d'application en cas de défaillance du Gouvernement). S'inquiète du transfert du pouvoir réglementaire du Gouvernement à des pouvoirs non élus et irresponsables tels que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou la Commission nationale de l'informatique et des libertés. (p. 4595) : intervient sur l'amendement n° 27 de Mme Nicole Borvo (suppression de l'article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 4922, 4923) : se déclare opposé à l'amendement n° 434 de M. Claude Saunier (taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents) - **Art. 1er** (*transmission des pactes d'actionnaires au conseil des marchés financiers*) (p. 4924) : intervient sur l'amendement n° 157 de la commission (suppression du délai de transmission des clauses comportant des conditions préférentielles d'acquisition et de cession) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4925, 4929) : ses amendements n° 152 : limitation de la facturation des chèques ; et n° 153 : limitation de la facturation de tenue de comptes ; retirés. Obligation faite par les textes législatifs et réglementaires de passer par les banques. Souci de préserver la liberté des usagers. Possibilité de se passer de la banque en cas de tarification imposée. Exemple des marchés aux bestiaux en Auvergne.

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Après l'art. 13** (p. 5078) : soutient l'amendement n° 409 de M. Bernard Angels (contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers) - **Art. 13 quater** (*levée de l'interdiction d'effectuer des opérations de crédit pour les associations dites de "micro-crédit"*) (p. 5080) : possibilité d'un contrôle seulement sur les subventions publiques accordées aux associations dans le droit actuel. Souhait de règles de contrôle identiques pour toutes les catégories d'associations. Impossibilité de modifier l'article 13 quater en cas d'un vote conforme. Demande que la procédure d'agrément soit prévue dans la loi.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 72** (*instauration des contrats d'entreprise entre l'Etat et les entreprises du secteur public*) (p. 5208) : intervient sur l'amendement de suppression n° 325 de la commission - **Après l'art. 75** (p. 5212, 5213) : son amendement n° 26 : droits à rémunération des héritiers d'artistes décédés ; retiré.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Art. 1er** (*art. 72-1 de la Constitution - définition de l'autonomie fiscale*) (p. 5589, 5590) : fiscalité locale et intercommunalité. Imprécisions dans la rédaction de l'article qu'il ne votera pas - **Art. 2** (*art. 72-2 de la Constitution - compensation intégrale et concomitante des charges transférées*) (p. 5592) : absence des charges imposées par voie réglementaire - **Art. 3** (*art. 72-3 de la Constitution - vote des projets ou propositions de loi relatifs à l'administration des collectivités territoriales*) (p. 5593, 5594) : se déclare opposé au renvoi à la loi organique de

l'ensemble des textes relatifs à l'organisation et aux compétences des collectivités locales. Attachement à l'autorité et à la continuité de l'Etat - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5596) : le groupe socialiste votera contre l'ensemble du texte.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5612, 5613) : approbation par le groupe socialiste des finalités du texte traduisant les recommandations du Conseil constitutionnel. Préférence pour le projet de loi initial. Approbation du rétablissement et de l'encadrement de la marge d'appréciation du Conseil constitutionnel sur le remboursement forfaitaire. Se réjouit du consensus dégagé sur le texte. Observations personnelles. Avec ses collègues du groupe socialiste, votera le texte ainsi que ses collègues - **Art. 1er** (*élus habilités à présenter un candidat à la présidence de la République - art. 3, paragraphe 1, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel*) (p. 5614, 5615) : sur l'amendement n° 1 de la commission (détermination du département de rattachement des conseillers régionaux et des conseillers à l'assemblée de Corse et extension de la possibilité de parrainage aux maires délégués des communes associées, aux maires des arrondissements de Lyon et Marseille, aux présidents de certaines structures intercommunales et aux parlementaires européens de nationalité française élus en France), craint la non-conformité à la Constitution du sous-amendement n° 14 du Gouvernement (suppression de la distinction opérée entre députés européens français selon leur lieu d'élection) - **Art. 3 bis** (*réexamen des comptes de campagne - art. 3-III de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République*) (p. 5617) : son amendement de suppression n° 11, identique à l'amendement n° 6 de la commission ; retiré - **Art. 4** (*remboursement forfaitaire des dépenses électorales - art. 3, paragraphe V, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République*) (p. 5618) : soutient l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression de l'augmentation du plafond de remboursement des dépenses). (p. 5619, 5620) : souhaite l'instauration d'un débat avec l'Assemblée nationale. (p. 5621) : sur l'amendement n° 7 de la commission (pouvoir d'appréciation du Conseil constitutionnel sur une méconnaissance de la législation concernant les comptes de campagnes), son sous-amendement n° 13 : retour au texte initial, marge d'appréciation du Conseil constitutionnel similaire à celle du Conseil d'Etat ; rejeté. (p. 5622) : nécessité de donner la plus grande souplesse au Conseil constitutionnel.

- **Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Art. 2** (*liste des emplois hors hiérarchie - art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958*) (p. 6363) : rappel de l'énumération des grades hors hiérarchie par la loi organique. Problème posé par l'article 2. Imprécision des critères concernant certaines personnes. Problème de la fixation des critères par décret. Complexité du sujet. Risque d'opposition du Conseil constitutionnel. Nécessité de réécrire les paragraphes II et III.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6463, 6465) : nécessité de poursuivre la réduction des déficits. Réduction de la dette. Poids de la dette dans le PIB. Priorités annoncées dans le projet de budget. Charges de la fonction publique et nécessité de choisir entre les effectifs et les salaires. Engagements européens. Situation des comptes sociaux. Risque de dépenses supérieures aux prévisions. Respect impératif des objectifs fixés précédemment.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6506) : son amendement, soutenu par M. Claude Domeizel, n° 89, portant sur le même objet que l'amendement n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 (suite)**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6811, 6812) : application de la directive. Souhait de la création d'un groupe de travail sous la présidence française de l'Union. Se déclare favorable à l'amendement n° I-100 de M. Claude Belot (application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique) - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6839, 6840) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-50 de la commission. Absence de compétence du Parlement pour l'évaluation des biens domaniaux. Compétence des parlementaires pour approuver ou refuser l'affectation des recettes. Interrogation sur les conséquences de la suppression de l'article 23 - **Après l'art. 23** (p. 6841) : pertinence de la question soulevée par l'amendement de M. René Trégoüet n° I-182 (remboursement de 50 % de la redevance à tout opérateur ayant déployé le téléphone mobile de troisième génération sur 95 % du territoire métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer). Se déclare favorable à l'amendement de la commission n° I-285 (rapport au Parlement sur l'évolution de la desserte du territoire par des réseaux à haut débit).

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour l'aide au développement (p. 7280, 7283) : régression de l'aide publique française aux pays en développement et aux organismes multilatéraux. Apport croissant aux pays à niveau élevé et à revenu intermédiaire au détriment des pays les moins avancés. Maintien de la priorité accordée à l'enseignement. Renforcement de l'aide multilatérale au profit d'un prélèvement communautaire et au détriment de l'aide bilatérale. Manque de lisibilité de l'action de la France. Lourdeur des procédures de décision communautaire. Impossibilité de contrôler l'utilisation des fonds. Multiplicité des ministères et des organismes intervenant dans le secteur de l'aide publique au développement. Analyse des crédits. Intégration de l'ancien ministère de la coopération au sein du quai d'Orsay. Baisse des effectifs de l'assistance technique. Passage d'une logique de projet à une logique de subvention. Avenir du fonds de solidarité prioritaire, FSP. Problématique de la zone de solidarité prioritaire, ZSP. Importance de l'aide accordée à la région des Balkans. La commission des finances propose l'adoption des crédits des affaires étrangères - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7318, 7319) : à titre personnel, son amendement de réduction de crédits n° II-46 ; retiré. Interrogation sur l'utilité du Haut Conseil de la coopération internationale. Au nom de la commission, s'oppose à son amendement précité - **Avant l'art. 49** (p. 7319, 7320) : son amendement n° II-18 : bénéfice exclusif des crédits affectés au fonds de solidarité prioritaire aux pays inscrits dans la zone de solidarité prioritaire ; retiré. Spécificité des crédits budgétaires. Utilisation des crédits réservés à la zone de solidarité prioritaire pour des aides dans les Balkans. Non-compétence de la commission des finances en matière de politique extérieure. Respect de l'autorisation budgétaire.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7699, 7701) : souhaite que l'amendement n° II-85 de M. Philippe François soit modifié pour qu'il puisse le voter (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité). Commissariats. Gendarmeries. Abris de montagne. Abris de berger. (p. 7704) : pense que l'amendement n° II-96 de M. Thierry Foucaud n'est pas recevable en application de l'article 40 de la Constitution (augmentation du nombre de jours de formation mis à la disposition de chaque élu local dans le cadre de son mandat) - **Après l'art. 48 sexies** (p. 7711) : intervient sur l'amendement n° II-105 de M. Yves Fréville (dépôt d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les effets sur la répartition des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du changement de la définition du potentiel fiscal) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7721, 7722) : le groupe socialiste ne votera pas les amendements identiques n° II-57 de M. Michel Pelchat et n° II-83 de M. Joseph Ostermann (possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques) - **Art. 48 terdecies** (*extension aux signataires d'un contrat territorial d'exploitation, CTE, du bénéfice du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs*) (p. 7726, 7727) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement de suppression n° II-66 de la commission - **Art. 48 sexdecies** (*extension de l'applicabilité du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles aux personnes non titulaires de l'établissement "Domaine de Pompadour"*) (p. 7731) : intervient sur l'amendement de suppression n° II-67 de la commission - **Après l'art. 48 unvicies** (p. 7735) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° II-69 de la commission (précisions sur la taxe professionnelle acquittée par France Télécom) - **Après l'art. 48 duovicies** (p. 7743) : souhaite que les amendements de M. Paul Masson n° II-6 (possibilité pour les groupements de communes de contribuer aux frais de grosses réparations des systèmes d'assainissement non collectif lorsqu'un programme général de réhabilitation est prévu dans leur périmètre de compétence), n° II-7 (possibilité pour un syndicat mixte d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun dans le cadre de programmes préalablement définis) et n° II-8 (travaux de raccordement des eaux usées au collecteur principal dans le cas de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans les communes de moins de 3 500 habitants regroupées en communautés de communes, en syndicats de communes ou en syndicats mixtes) soient repris dans un autre texte. Cavaliers budgétaires - **Avant l'art. 49 A** (p. 7746) : son amendement n° II-47 : possibilité pour les fonctionnaires des douanes de consulter les fichiers des cartes grises et des véhicules volés ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages*) (p. 7928) : son amendement n° 52 : non-mise en oeuvre de pénalité ou d'intérêt de retard en cas de rétroactivité ; devenu sans objet - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 7932, 7935) : son amendement n° 53 : suppression de l'abandon de créances sur l'agence France-presse ; devenu sans objet. Devoir de la Nation d'assurer le pluralisme. Nécessité d'une réforme de l'AFP. Se déclare opposé au nom du groupe socialiste à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 7938) : le groupe

socialiste ne votera pas l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Après l'art. 5 ter** (p. 7941) : intervient sur l'amendement n° 71 de M. Jean Arthuis (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat). Demande de précision sur les chiffres avancés. Difficulté technique soulevée par l'inscription des 409 millions de francs à la dotation globale de fonctionnement plutôt qu'à la dotation globale de décentralisation. Crainte d'une péréquation de cette somme. Attend l'avis de la commission consultative sur l'évaluation des charges - **Art. 6 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7953) : intervient sur les amendements n° 16 de la commission (revalorisation des recettes non fiscales) et n° 79 du Gouvernement (prise en compte de l'effet des modifications apportées par le Sénat au cours de l'examen de la première partie). Effort de sincérité du Gouvernement. Incohérence d'une double inscription de ces recettes dans le collectif et dans le projet de loi de finances pour 2001 - **Art. 17** (*suppression de la majoration de 3 % applicable aux contribuables défailants ayant opté pour le paiement mensuel de l'impôt*) (p. 7967) : son amendement de suppression n° 55 ; retiré. Souci de ne pas créer d'inégalité devant l'impôt - **Art. 19 ter** (*report d'un an des dispositions relatives au droit de succession en Corse*) (p. 7970, 7972) : son amendement de suppression n° 56 ; retiré. Souhait de l'application du régime normal des droits de succession en Corse - **Art. 22** (*aménagement du régime des déclarations électroniques et du téléversement des impôts pour les grandes entreprises*) (p. 7976, 7977) : son amendement n° 57 : substitution de la faculté à l'obligation de déclaration d'impôt par voie électronique ; retiré - **Art. 24** (*aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture*) (p. 7979, 7980) : son amendement n° 58 : fixation de l'augmentation du produit de la taxe finançant les chambres d'agriculture par référence au revenu agricole plutôt qu'à l'évolution des prix ; retiré. Le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 24 de la commission (simplification des dispositions relatives à l'augmentation de la taxe finançant les chambres d'agriculture). Augmentation des charges pour les agriculteurs - **Après l'art. 27** (p. 7994) : son amendement n° 73 : modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés ; réservé jusqu'à la séance du 19 décembre 2000 - **Art. 30** (*interceptions des correspondances émises par la voie des télécommunications*) (p. 8000, 8002) : son amendement n° 60 : extension des dispositions de l'article aux missions de service public et de protection des grands intérêts nationaux et remboursement par l'Etat des frais engagés par les opérateurs ; retiré. Mauvaise rédaction de l'article. Souhait de conduire le Gouvernement à mener une réflexion dans ce domaine. Absence de surveillance exercée sur le régime actuel de sous-traitance des écoutes judiciaires.

- **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 27 (suite)** (p. 8037) : son amendement, soutenu par M. Marc Massion, n° 73 : modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés ; adopté (précédemment réservé le 18 décembre 2000 p. 7993) - **Après l'art. 33** (p. 8040) : son amendement n° 1 : obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile ; retiré puis repris par M. Michel Pelchat. Respect du principe d'égalité au regard de l'utilisation du domaine public des ondes. Objectif d'une desserte couvrant 95 % de la population au terme de dix années. Exemple de l'Auvergne. Attitude peu courageuse des autorités face au monde de l'argent. (p. 8044) : son amendement n° 2 : maintien des activités du Trésor public lorsque leur suppression réduit le nombre d'établissements bancaires et financiers à moins de deux ; retiré puis repris par M. Gérard Delfau. Principe d'égalité des citoyens devant le service bancaire. Prise en compte nécessaire du problème de la distance. (p. 8049) : son amendement n° 61 : modification des modalités de calcul de l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; retiré. Application du système en 2002. Suggestion de simulation opérée par le Gouvernement.

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Art. 1er A** (*extension aux indemnités de départ à la retraite du régime fiscal des indemnités versées aux salariés*)

ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions) (p. 8183) : le groupe socialiste vote contre l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 2** (affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçus en 2001) (p. 8185) : le groupe socialiste vote contre l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3** (consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA) (p. 8186) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 4 de suppression de la commission - **Art. 4** (modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés") (p. 8186) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 5 de la commission (maintien de l'affectation au compte des produits de cessions des titres détenus par l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, ERAP, et suppression de l'affectation des recettes du compte à des dépenses de prises de participation dans les fonds de capital-risque) - **Art. 5** (abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse) (p. 8187) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 6 de suppression de la commission - **Art. 5 bis** (aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles) (p. 8188) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 7 de suppression de la commission - **Art. 5 ter** (création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat") : le groupe socialiste vote contre l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 5 quater** (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8190) : le groupe socialiste vote contre l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 13** (compte de prêts - ouverture) (p. 8198) : le groupe socialiste s'oppose à l'amendement n° 12 de suppression de la commission - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8199, 8205) : inconstitutionnalité de l'amendement n° 13 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) déjà présenté en première lecture du projet de loi de finances pour 2001. Inconvenance des critiques dirigées contre la décision du Conseil constitutionnel. Intérêt de la formule proposée. Se déclare opposé à l'amendement précité n° 13 de la commission et à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beaudeau (majoration de la réduction forfaitaire du montant des rémunérations et émoluments perçus pris en compte pour l'assiette de la contribution sociale généralisée). - **Art. 17 AA** (taux de l'impôt fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8206, 8207) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission. Problème posé par l'amendement lié aux deux catégories de ressources dont disposent les fondations. Demande au Gouvernement d'étudier la possibilité d'un régime particulier d'impôt fiscal pour les fonds gelés - **Art. 41** (autorisation donnée à la caisse de mutualité sociale agricole de Corse d'accorder un plan d'échelonnement de la dette sociale portant sur les cotisations patronales des exercices antérieurs au 31 décembre 1998) (p. 8222) : le groupe socialiste votera l'article 41. A titre personnel, votera contre l'article et se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 35 de la commission.

CHARMANT (Marcel), sénateur (Nièvre) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 24 mai 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 11 octobre 2000).

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **699** (JO Débats du 20 janvier 2000) (p. 148) - Ministère : Education - *Avenir du centre d'information et d'orientation de Nevers* - Réponse le 23 février 2000 (p. 851) - **Orientation scolaire et professionnelle**

n° **811** (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Emploi - *Réforme de la prestation spécifique dépendance* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3331) - **Dépendance**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 2** (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral) (p. 1129, 1130) : soutient les amendements ayant le même objet de M. François Autain n° 32 et n° 34 (insertion d'un seuil pour les maires des communes dont les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours). Cohérence entre loi organique et loi ordinaire.

CHARZAT (Michel), sénateur (Paris) SOC.

Elu député le 5 décembre 1999 - Cesse d'appartenir au Sénat suite à la validation de son élection en tant que député par le Conseil constitutionnel le 27 janvier 2000 (JO Lois et décrets du 29 janvier 2000).

CHAUMONT (Jacques), sénateur (Sarthe) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre suppléant de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 78 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 434 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 79 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 435 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 80 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 436 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 26 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 437 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la mission qu'il a effectuée dans six pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Chypre, Pologne, Estonie, République tchèque, Hongrie et Slovaquie), entre mai et juillet 2000 [n° 102 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Union européenne.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 0080 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 78 (1999-2000) et n° 79 (1999-2000)** (p. 4361, 4362) : refus d'adhésion des Etats baltes à la convention fiscale franco-soviétique de 1985. Conformité des conventions au modèle de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Aménagements. Période transitoire de dix ans. Entrée en vigueur rétroactive. Propose l'adoption de ces trois projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 0078 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 80 (1999-2000) et n° 79 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 80 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 0079 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 80 (1999-2000) et n° 78 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 80 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 0026 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4364) : inadaptation de la convention fiscale franco-soviétique de 1985. Convention globalement conforme au modèle de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Aménagements prévus. Développement de relations économiques prometteuses. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les affaires étrangères (p. 7278, 7280) : démarche de sénateurs auprès du Gouvernement en faveur du budget des affaires étrangères. Diminution des crédits malgré une hausse apparente. Influence du taux de change. Réajustement nécessaire des contributions multilatérales. Faiblesse relative des contributions volontaires de la France. Importance du prélèvement communautaire. Réflexion sur la direction générale de la coopération internationale et du développement, DGCID. Réforme de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. Nécessaire poursuite des efforts en faveur de ce budget. La commission des finances propose l'adoption du budget des affaires étrangères - **Examen des crédits - Avant l'art. 49** (p. 7319) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° II-18 : bénéfice exclusif des crédits affectés au fonds de solidarité prioritaire aux pays inscrits dans la zone de solidarité prioritaire ; retiré.

CHÉRIOUX (Jean), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 321 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 343 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Politique économique.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 11 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'épargne salariale [n° 61 (2000-2001)] (31 octobre 2000) - **Entreprises**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Solidarité [n° 96 (2000-2001) tome 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 351 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3160) - Ministère : Intérieur - *Problèmes de sécurité publique dans le 20e arrondissement de Paris* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3160) - **Sécurité publique**

Questions orales sans débat :

n° 882 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Emploi - *Dispositif de rémunération des heures de veille pour le personnel des établissements d'accueil d'handicapés* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5450) - **Handicapés (établissements spécialisés et soins)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1037) : se déclare opposé à l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité) - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1044) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon - **Après l'art. 1er A** (p. 1050) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Daniel Eckenspieller (publicité des candidatures dans les communes de moins de 3500 habitants).

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 1er ter** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral*) (p. 1121) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 4 de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 1525, 1526) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 3 (suppression de l'obligation de faire figurer toutes les communes de plus de 5000 habitants dans le schéma départemental) et n° 7 (suppression du caractère opposable du schéma départemental).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 8 bis** (*membres du Gouvernement entendus comme témoins*) (p. 1731) : intervient sur l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction). Question concernant le recours du juge d'instruction à la force publique - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1737) : se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1825) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel.

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Après l'art. 32 A** (p. 1870) : intervient sur l'amendement n° 168 de M. Robert Bret (inscription du principe de respect de la dignité humaine dans l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2357, 2358) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Dangers d'une trop grande administration du logement. Exemple de la ville de Paris.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2462) : sur l'amendement n° 285 de la commission (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition), son sous-amendement n° 721 : intégration des logements financés par un prêt locatif intermédiaire dans les communes où la charge foncière au mètre carré dépasse un montant fixé par un décret en Conseil d'Etat; retiré au profit de l'amendement n° 1101 de la commission (intégration dans la définition du logement social des logements financés par un prêt locatif intermédiaire lorsqu'ils sont inclus dans un programme collectif de construction de logements locatifs sociaux conventionnés ou réalisés dans une commune où la charge foncière au mètre carré dépasse un certain montant).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2551, 2553) : sur l'amendement n° 145 de la commission des lois saisie pour avis (entrée en vigueur des articles 14-1 et 14-2 modifiés de la loi du 10 juillet 1965 au premier janvier 2001 et de l'article 14-3 modifié au premier janvier 2003), son sous-amendement n° 632 : remplacement des dates d'entrée en vigueur par la date d'arrêté des comptes du premier exercice comptable suivant la publication de la loi; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 507 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat) - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2560, 2562) : se déclare opposé à l'amendement n° 152 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants). Ses amendements n° 633 : délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble ramené de 15 à 2 jours; devenu sans objet; et n° 634 : information du syndic par le notaire dans le cas d'une vente judiciaire par adjudication ou sur saisie; retiré.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3089, 3090) : votera l'article 3 amendé par la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des*

services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre) (p. 3540) : se déclare favorable à l'amendement n° 168 de M. Louis de Broissia (obligation pour les diffuseurs de consacrer une partie de leur contribution à la production d'oeuvres émanant d'entreprises de productions indépendantes d'une société de télévision).

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4076, 4077) : refus de discuter du Gouvernement. Regrette l'absence de consensus autour de ce texte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4084) : votera ce texte. Demande l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du texte voté à l'unanimité par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Troisième lecture [n° 0300 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4411, 4412) : le groupe du RPR votera cette proposition de loi. Manque des moyens financiers nécessaires pour la conservation des trésors nationaux sur le territoire français. Qualité du travail de M. Yann Gaillard.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4876, 4877) : souci de ne pas accroître la complexité du texte par l'adjonction de dispositions d'ordre social. Contexte de la saisine pour avis de la commission des affaires sociales. Désir de répondre à une carence du Gouvernement en matière d'épargne salariale. Conclusions du rapport Balligand-Foucauld. Retrait par la commission de ses amendements sur le texte dans l'attente de l'examen du projet de loi sur l'épargne salariale.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5646, 5647) : caractère ambigu du texte. Mise en vente d'un médicament. Problème de santé publique. Risques en cas d'utilisation répétitive du NorLevo. Rappel de la position de l'Académie de pharmacie. Rejette les dispositions désresponsabilisant la famille. Votera la proposition de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. unique (contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique)** (p. 5650, 5651) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), son sous-amendement n° 4 : maintien de l'obligation de prescription par un médecin ; rejeté. (p. 5652) : sur l'amendement n° 1 précité de la commission, son sous-amendement n° 5 : possibilité de refus des familles quant à l'application du texte à leurs enfants ; rejeté. (p. 5658) : votera contre le premierement de l'amendement n° 1 précité de la commission - **Après l'art. unique** (p. 5661) : son amendement n° 3 : adoption de la proposition de loi pour une durée de cinq ans ; rejeté. (p. 5662) : risque de banalisation. Danger présenté par l'utilisation répétitive de ce médicament.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 5836, 5839) : texte attendu. Son rapport présenté au Sénat en septembre 1999. Refus du Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le texte adopté par le Sénat en décembre 1999 résultant de sa proposition de loi et de celle de M. Jean Arthuis. Préférence du Gouvernement pour la notion "d'épargne salariale", plutôt que celle de "participation". Mission de MM. Balligand et de Foucauld. Objectifs de ce projet de loi : ouverture de l'épargne salariale au plus grand nombre ; création d'un dispositif d'épargne à long terme ; modernisation de l'actionnariat salarié ; renforcement des droits des salariés. Reprise de certaines

dispositions adoptées précédemment par le Sénat. Caractère décevant de ce texte. Faiblesse du dispositif d'actionnariat salarié proposé. Plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV : possibilité d'une sortie "glissante". Complément de rémunération. Proposition de la commission d'un renforcement de l'actionnariat salarié. Grandes lignes du texte voté par le Sénat en 1999. Examen par la commission des titres V et VI - **Art. 1er A (modification d'intitulés dans le code du travail)** (p. 5854) : son amendement de suppression n° 1 ; retiré au profit des amendements de la commission n° 40 et n° 41 (remplacement des mots "épargne salariale" par les mots "intéressement, participation et plans d'épargne salariale"). Texte adopté par le Sénat il y a un an : développement de l'actionnariat salarié à travers l'épargne salariale. Conseils de surveillance - **Art. 1er (ancienneté minimale requise pour bénéficier des dispositifs d'épargne salariale)** (p. 5856) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 2 (transfert des valeurs épargnées dans un plan d'épargne d'entreprise en cas de départ de l'entreprise)** (p. 5857, 5858) : ses amendements n° 3 : limite de l'état récapitulatif fourni au salarié à l'ensemble des sommes épargnées dans l'entreprise ; n° 5 : suppression du livret d'épargne salariale ; adoptés ; et n° 4 : intégration dans cet état récapitulatif des sommes transférées ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 44 de la commission. Utilisation du numéro INSEE - **Art. 3 (plan d'épargne de groupe)** (p. 5859) : son amendement n° 6 : maintien de la rédaction actuelle de l'article L. 444-3 et renvoi du nouveau texte à un article L. 444-3-1 ; adopté - **Art. 3 ter (soumission des unités économiques et sociales de plus de 50 salariés à la participation obligatoire)** (p. 5865) : ses amendements n° 7 : précision sur les modalités d'application de cet article ; et n° 8 de coordination ; adoptés - **Après l'art. 3 ter** (p. 5866) : son amendement n° 9 : révision annuelle du taux de rémunération des sommes issues de la participation affectées à un compte courant bloqué ; adopté - **Art. 3 quinquies (formation des membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise)** (p. 5867) : son amendement n° 10 : extension de ce droit à la formation aux domaines financier et économique ; adopté - **Art. 8 (dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV)** (p. 5887, 5888) : son amendement n° 11 : indexation des plafonds applicables aux versements complémentaires de l'employeur sur le plafond de la sécurité sociale ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 74 de la commission - **Après l'art. 11** (p. 5893) : son amendement n° 13 : extension du champ des entreprises soumises à la négociation annuelle sur la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale ; adopté - **Art. 12 (conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE)** (p. 5896, 5899) : ses amendements n° 14 : renforcement de la représentation des salariés actionnaires dans les conseils de surveillance des FCPE diversifiés ; n° 15 : pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE diversifiés en matière d'apport de titres aux offres publiques d'échange ou d'achat ; n° 16 : encadrement du dessaisissement des conseils de surveillance en cas de modifications du règlement des FCPE diversifiés ; n° 17 : modification de la définition des FCPE diversifiés et de celle des FCPE d'actionnariat salarié ; et n° 18 de coordination ; adoptés. (p. 5900) : son amendement n° 19 : garantie du régime juridique du FCPE d'actionnariat salarié en cas de franchissement de manière transitoire du seuil de détention de titres de l'entreprise ; retiré. (p. 5901) : ses amendements n° 20 : précision sur la composition et modalités de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié ; et n° 21 : exercice par le conseil de surveillance des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise ; adoptés. (p. 5902) : son amendement n° 22 : suppression de la communication au conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié des informations normalement transmises au comité d'entreprise ; adopté. (p. 5903) : ses amendements n° 23 : pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié en cas d'offre publique d'achat ou d'échange de titres ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 95 de la commission et n° 24 de coordination ; adopté. (p. 5904) : son amendement n° 25 : allongement du délai accordé aux FCPE

d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article ; retiré - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5905, 5907) : ses amendements n° 26 et n° 27 : suppression de l'obligation faite aux entreprises de s'interroger tous les trois ans sur la nécessité de faire élire les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance par les salariés ; adoptés - **Après l'art. 13** (p. 5910) : ses amendements n° 28 : remise par le Gouvernement d'un rapport sur l'application du "rendez-vous obligatoire" institué par la loi du 25 juillet 1994 ; n° 29 : amélioration de la possibilité de représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en cas de non-respect du dispositif de "rendez-vous obligatoire" ; n° 31 : extension des cas de consultation des salariés actionnaires prévue par la loi du 25 juillet 1994 afin de leur permettre de désigner des mandataires pour les représenter à l'assemblée générale ; n° 32 : instauration d'un crédit d'heures pour les salariés mandataires afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale ; adoptés ; et n° 30 : précision par décret des sanctions applicables en cas de non-respect de l'obligation de publier chaque année un rapport sur l'état de la participation au capital de l'entreprise ; retiré au profit de l'amendement n° 168 de la commission (injonction par le président du tribunal saisi en référé de rendre publique la part de capital détenue par les salariés de la société).

- **Rappel au règlement** - (9 novembre 2000) (p. 5916) : regrette en raison des contraintes de l'ordre du jour de ne pouvoir assister à l'inauguration de la statue du général de Gaulle sur les Champs-Élysées. Associe M. Joseph Ostermann à l'hommage qu'il rend à l'initiateur de la participation.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 14** (*incitations au développement de l'actionnariat salarié*) (p. 5917, 5918) : son amendement n° 33 : octroi aux salariés de 5 % des actions émises lors de toute augmentation de capital d'une société ; adopté - **Après l'art. 14** (p. 5922, 5926) : ses amendements n° 34 : modulation dérogatoire de l'aide de l'entreprise en cas d'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise ; n° 35 : introduction d'une possibilité de décote sur le prix de souscription des actions d'une société non cotée ; n° 36 : assimilation pour l'impôt de solidarité sur la fortune, à un bien professionnel des actions de son entreprise détenues par un salarié ; n° 37 : rétablissement du régime du rachat d'une entreprise par ses salariés ; n° 38 : dérogation à l'assujettissement à l'enregistrement pour les cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionnariat salarié ; n° 39 : intégration de l'actionnariat salarié dans le champ du rapport du Conseil supérieur de la participation ; adoptés - **Art. 10 (précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890)** (*obligation d'offrir des modes de placement sécurisés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise*) (p. 5929) : son amendement n° 12 : maintien du régime actuel applicable aux actions acquises à l'occasion d'une reprise d'entreprise par ses salariés ; adopté - **Intitulé du projet de loi** (p. 5938) : sur l'amendement n° 120 de la commission (nouvel intitulé "Projet de loi sur l'épargne salariale et l'épargne retraite"), son sous-amendement n° 169 : ajout des mots "l'actionnariat salarié" ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** : enrichissement de ce texte par les dispositions votées par le Sénat en 1999. Intérêt des salariés.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 14** (*renforcement de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, AFEAMA - art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6102) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de la commission (maintien à son niveau actuel du plafond de la majoration de l'allocation pour l'emploi d'une aide maternelle). Remboursement des sommes indues - **Après l'art. 14** (p. 6105) : se déclare favorable à l'amendement

n° 66 de Mme Annick Bocandé (maintien d'une aide aux familles d'au moins trois enfants lorsqu'elles n'ont plus qu'un seul enfant à charge) - **Art. 17** (*cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6114) : se déclare favorable à l'amendement n° 88 de M. Guy Fischer (élargissement de la possibilité de réouverture d'une APE à un changement de situation professionnelle).

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 25** (*alimentation du fonds de réserve pour les retraites - art. L. 135-6 du code de la sécurité sociale*) (p. 6141, 6142) : problème de la gestion. Se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de l'affectation au fonds de réserve du produit des licences UMTS et esquisse d'un statut pour le fonds de réserve) - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6150) : s'étonne de la réponse négative d'une personnalité à sa convocation devant la représentation nationale - **Art. 37** (*appartements de coordination thérapeutique et consultations en alcoologie*) (p. 6182) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de la commission (suppression du III de l'article relatif aux dépenses de fonctionnement des appartements thérapeutiques) - **Après l'art. 37** (p. 6183) : son amendement n° 76 : modalités de fixation du taux directeur servant au calcul de la dotation annuelle des établissements sociaux et médico-sociaux ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6530, 6531) : favorable à la progressivité et non à la proportionnalité de l'impôt. (p. 6536) : se déclare favorable à l'amendement n° I-5 de la commission (rattachement au foyer fiscal de tous les enfants majeurs âgés de moins de 25 ans, quel que soit leur statut et simplification du régime fiscal pour les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6551, 6554) : son amendement n° I-67 : égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 6556, 6557) : se déclare favorable à l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 4** (*actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 6586) : engagement de réactualisation de l'ISF non tenu par le Gouvernement - **Après l'art. 4** (p. 6591) : se déclare opposé à l'amendement n° I-113 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Après l'art. 4 bis** (p. 6606, 6607) : souhait de prendre en compte dans l'amendement n° I-12 de la commission (extension du régime des biens professionnels, au regard de l'ISF, aux parts et actions détenues par des associés liés par une convention de vote) l'existence de l'actionnariat salarié - **Avant l'art. 7** (p. 6619) : se déclare opposé à l'amendement n° I-118 de Mme Marie-Claude Beaudeau (abrogation de l'article 242 quater du code général des impôts prévoyant le bénéfice de l'avoir fiscal pour les non-résidents).

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la solidarité (p. 7166, 7167) : effort qualitatif dans la lutte contre les exclusions. Effets tardifs de l'amélioration de la conjoncture économique. Adaptation du revenu minimum d'insertion, RMI. Insuffisance de l'aide à l'investissement des centres

d'hébergement et de réadaptation sociale, CHRS. Lacunes du système de couverture maladie universelle, CMU. Effort en faveur des personnes handicapées. Prévision d'une hausse des dépenses du secteur social et médico-social en 2001. Mise en sommeil du projet de loi de modernisation sociale. Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 7934) : intervient sur l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure*) (p. 7966) : intervient sur l'amendement n° 19 de la commission (augmentation du plafond de dépenses pris en compte pour l'application de la réduction d'impôt). Situation financière difficile des personnes âgées. Manque de générosité de la majorité plurielle - **Après l'art. 18** (p. 7968) : intervient sur l'amendement n° 46 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réduction du taux de l'avoir fiscal).

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Art. 17 AA** (*taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8206) : raison de la suppression de l'article par l'Assemblée nationale. Distinction à opérer entre les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure médicale*) (p. 8208) : indignation devant l'insuffisance du dispositif de réduction d'impôt proposé par le Gouvernement.

CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre), ministre de l'intérieur.

Fin de ses fonctions ministérielles le 29 août 2000 (JO Lois et décrets du 30 août 2000).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Déclaration du Gouvernement sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999 [n° 216 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Gouvernement (déclarations)**.

Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 235 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections sénatoriales**.

Projet de loi organique modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 236 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections sénatoriales**.

Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 237 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Référendums**.

Projet de loi relatif aux activités de sécurité privées et à la sécurité interne de certains services publics [n° 346 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Ordre public**.

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-28 du 13 janvier 2000, n° 2000-29 du 13 janvier 2000, n° 2000-99 du 3 février 2000, n° 2000-189 du 2 mars 2000, n° 2000-190 du 2 mars 2000, n° 2000-285 du 30 mars 2000 et n° 2000-351 du 19 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer et de certaines dispositions de l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique [n° 462 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la

séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-218 du 8 mars 2000, n° 2000-219 du 8 mars 2000, n° 2000-350 du 19 avril 2000, n° 2000-370 du 26 avril 2000, n° 2000-371 du 26 avril 2000, n° 2000-372 du 26 avril 2000, n° 2000-373 du 26 avril 2000 et n° 2000-374 du 26 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 467 (1999-2000)] (19 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-347 du 19 avril 2000, n° 2000-27 du 13 janvier 2000, n° 2000-352 du 19 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 468 (1999-2000)] (19 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 282 de M. Daniel Hoeffel : **Intercommunalité** (*Développement de l'intercommunalité*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 961).

n° 324 de M. Pierre Mauroy : **Police** (*"Bavure" policière de Lille-Sud*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2152).

n° 336 de M. Paul Girod : **Décentralisation** (*Evolution de la décentralisation*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2643).

n° 343 de M. Jean-Paul Amoudry : **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** (*Dotation globale de fonctionnement*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2649).

n° 366 de M. André Dulait : **Communes** (*Intercommunalité dans le marais poitevin*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4263).

n° 367 de M. Jean-Pierre Raffarin : **Communes** (*Application de l'intercommunalité*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4264).

n° 369 de M. Robert Calmégane : **Immigration** (*Filières d'immigration clandestine*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4265).

Questions orales sans débat :

n° 696 de M. Michel Esneu : **Elections municipales** (*Elections municipales et communication communale sur site Internet*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 856).

n° 704 de M. Jean-Paul Hugot : **Collectivités locales** (*Continuité territoriale et coopération intercommunale*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 856).

n° 708 de M. Gérard Delfau : **Groupements de communes** (*Refus de transformation d'une communauté de communes*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 858).

n° 715 de M. Claude Domeizel : **Enseignants** (*Recrutement des enseignants vacataires des collèges situés en zone rurale*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 859).

n° 767 de M. Xavier Darcos : **Sécurité publique** (*Insécurité des biens et des personnes à Périgueux*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2730).

n° 783 de M. Gérard Cornu : **Sécurité publique** (*Conséquences des "raves parties"*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2729).

n° 799 de M. Roland Courteau : **Sécurité publique** (*Politique de lutte contre l'insécurité*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2732).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - **Discussion générale** (p. 610, 614) : droit à la sûreté. Partenariat actif entre les services de l'Etat. Apparition de sociétés privées prestataires de services de sécurité. Codification des règles de comportement. Multiplication des textes. Nécessité de mettre en place une instance unique. Nature et composition de cette commission : création d'une autorité administrative indépendante ; durée du mandat de ses membres et incompatibilités. Champ de compétence : agents des services publics, secteur privé marchand et bénévoles. Exclusions : forces armées, sécurité civile, administration pénitentiaire. Mode de saisine. Rôle confié aux membres du Parlement. Attributions et prérogatives : droit de communication, d'audition et vérifications sur place. Emission de recommandations et d'avis. Relations avec les autorités judiciaires et disciplinaires. Souhaite l'adoption de ce texte - **Art. 1er** (*création et champ de compétence de la commission nationale de déontologie de la sécurité*) (p. 621, 622) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (extension du champ de compétence de cette commission aux agents de l'administration pénitentiaire) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 24 de M. Robert Bret (extension à tous les personnels exerçant des activités de sécurité dans tout lieu où des personnes sont privées de liberté). Accepte les amendements de la commission n° 2 (suppression de la référence aux gardes-chasse et aux gardes-pêche) et n° 3 (extension du champ de compétence de cette commission aux bénévoles assurant une mission de sécurité) - **Art. 2** (*composition de la commission nationale*) (p. 623, 624) : son amendement n° 23 : désignation du président de la commission par décret du Président de la République ; adopté. Sur les amendements de la commission, accepte les n° 4 (augmentation du nombre de membres de la commission), n° 6 (renouvellement de la commission par moitié tous les trois ans), n° 8 (cessation de fonction des parlementaires membres de la commission, lorsqu'ils cessent d'appartenir à l'assemblée au titre de laquelle ils ont été désignés) et n° 9 (détermination par tirage au sort des quatre membres dont les mandats prendront fin à l'issue d'un délai de trois ans), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 5 (suppression de la référence à une personnalité "connue en raison de ses compétences en matière de droits de l'homme" et augmentation du nombre de personnalités qualifiées) et s'oppose au n° 7 (limitation de l'incompatibilité à l'exercice, à titre principal, d'une activité dans le domaine de la sécurité) - **Art. 4** (*saisine de la commission nationale*) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 10 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 11 (obligation pour la commission d'accuser réception de la saisine des parlementaires) - **Art. 5** (*pouvoirs d'investigation de la commission nationale*) (p. 625) : accepte les

amendements de la commission n° 12 (motivation des demandes de communication de documents adressées à des autorités publiques), n° 13 (motivation des demandes de communication de documents adressées à des personnes privées) et n° 14 (possibilité de refuser de divulguer à la commission l'ensemble des informations relevant de secrets protégés par la loi) - **Art. 6** (*vérifications sur place*) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (limitation des vérifications sur place aux lieux où se sont déroulés les faits et rétablissement du préavis destiné à permettre aux agents concernés et à leurs supérieurs hiérarchiques ou employeurs d'être présents) - **Art. 7** (*suites de la saisine*) (p. 626) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la mention relative à l'information par la commission de l'auteur de la saisine) - **Art. 8** (*rapports avec la justice*) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 17 (possibilité d'incriminer les dénonciations calomnieuses) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 18 de coordination - **Art. 9** (*rapports avec l'autorité disciplinaire*) (p. 627) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (possibilité pour la commission d'imposer à l'autorité disciplinaire un délai de réponse) - **Après l'art. 9** : accepte l'amendement n° 20 de la commission (information du parlementaire auteur de la saisine) - **Art. 13 bis** (*délit d'entrave*) (p. 628) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (rectification d'une erreur matérielle) - **Art. 14** (*application dans les territoires d'outre-mer*) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (prise en compte des modifications constitutionnelles intervenues ou en cours relatives à la Polynésie et à la Nouvelle-Calédonie).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 706, 707) : mobilisation rapide du Gouvernement. Intervention commune et complémentaire de l'Etat et des collectivités locales. Force de la solidarité nationale. Rôle des élus. Bilan humain des tempêtes. Mobilisation d'ensemble des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises du service public et des professionnels concernés. Mobilisation et solidarité des pays voisins. Mobilisation et solidarité consécutives au naufrage de l'Erika. Bilan du plan de nettoyage. Protection de la santé des bénévoles. (p. 708, 709) : installation d'une cellule d'évaluation de l'impact écologique de la marée noire et d'un observatoire des conséquences de la marée noire. Moyens financiers pour le nettoyage des côtes. Aides aux personnes. Mécanismes d'indemnisation. Aides aux collectivités locales. Contributions du budget du ministère de l'intérieur et de l'Etat. Versement d'aides exceptionnelles aux budgets des communes sinistrées. Aides attribuées aux secteurs économiques touchés par les tempêtes et la pollution pétrolière. Plan national pour la forêt. Taux réduit de TVA en faveur des travaux d'exploitation forestière. Procédure des calamités agricoles pour les biens non assurables par nature. (p. 710, 711) : intervention de la banque des petites et moyennes entreprises, BDPME, et du fonds d'intervention et de soutien au commerce et à l'artisanat, FISAC. Conséquences de la pollution de l'Erika. Concours du fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, FIPOL. Elaboration d'une charte de la sécurité maritime sur la fiabilité des matériels et la qualification des équipages. Réunion d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire et d'un comité interministériel de la mer. Evaluation de l'effort budgétaire pour 2000. Souhait d'une solidarité de l'Union européenne. Enseignements tirés des opérations liées aux intempéries. Rôle de la mission interministérielle d'évaluation du dispositif mis en oeuvre à l'occasion des tempêtes. Hommage au sens civique et à la solidarité humaine. Enrichissement de la réflexion et de l'action du Gouvernement grâce aux remarques des sénateurs. (p. 738, 739) : accord exprimé sur la qualité du service public et le rôle de l'Etat. Rôle du préfet. Débat enrichissant. Priorité de la police et de la sécurité maritimes pour la présidence française de l'Union européenne. Mise en oeuvre du plan de lutte contre la pollution marine, POLMAR, et d'autres procédures destinées à prendre en charge les dommages. Situation des communes forestières. Subventions d'investissement. Prévention des

incendies. Prise en compte par l'administration des informations récoltées.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 988, 990) : mise en oeuvre du principe de parité dans le droit électoral. Urgence d'une refondation de la démocratie. Approfondissement des principes républicains par l'adoption du principe de parité. Application aux partis politiques du système de pénalisation financière. Simplicité et pragmatisme du dispositif présenté. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Propositions de la commission des lois du Sénat. Interrogation sur la prise en compte du nombre des élus en plus de celui des candidats. Souhait d'un juste équilibre entre la réalisation de l'objectif de parité et la souplesse des moyens mis en oeuvre. Application du texte dès les prochaines élections.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000) (suite)** (p. 1033, 1034) : hommage à la qualité du travail de la commission. Respect des engagements pris par le Gouvernement. Proposition d'abaissement du seuil des communes concernées par la parité pour les élections municipales à 2500 habitants. Application outre-mer de la parité en accord avec les aspirations des femmes. Constitutionnalité des projets de loi - **Avant l'art. 1er A** (p. 1035) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité). (p. 1038, 1039) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Girod (application du principe de parité dans les contrats de communauté de vie à incidence patrimoniale) et à l'amendement n° 38 du même auteur (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives) repris par M. Alain Vasselle - **Art. 1er A (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants)** (p. 1043) : s'oppose aux amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon - **Après l'art. 1er A** (p. 1050) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Daniel Eckenspieller (publicité des candidatures dans les communes de moins de 3500 habitants) - **Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants)** (p. 1051) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007) - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1058) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes) - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1063) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - **Après l'art. 2** (p. 1064) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) - **Art. 3 (dispositions relatives aux élections régionales)** (p. 1068) :

s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (suppression des listes de stricte parité pour les élections régionales) - **Art. 4 (dispositions relatives aux élections territoriales en Corse)** : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (suppression des listes de stricte parité pour les élections territoriales en Corse) - **Art. 5 (dispositions relatives aux élections européennes)** (p. 1069) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance des candidats pour les élections européennes) - **Art. 6 (dispositions relatives aux élections cantonales à Saint-Pierre-et-Miquelon)** : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (suppression des listes de stricte parité) - **Art. 7 (dispositions relatives aux élections municipales en Polynésie française)** (p. 1070) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 11 (retour au seuil de 3500 habitants pour l'application du principe de parité) et accepte le n° 12 (interdiction des candidatures multiples dans les communes de plus de 3500 habitants) - **Art. 11 bis (mention du sexe du candidat sur les déclarations de candidature aux élections législatives, cantonales et sénatoriales)** (p. 1071) : accepte les amendements n° 13 et n° 14 de la commission (mentions nécessaires au dépôt d'une candidature) - **Art. 12 (modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe)** (p. 1072, 1073) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 15 rédactionnel et s'oppose aux n° 16 (dégrogation permettant la prise en compte de l'écart de pourcentage au niveau du nombre total d'élus) et n° 17 (application à l'outre-mer de la prise en compte du nombre d'élus dans le calcul de l'écart) - **Art. 13 (dates d'entrée en vigueur)** (p. 1075) : accepte l'amendement de conséquence n° 18 de la commission - **Art. 14 (démission d'office du conseiller général)** : accepte l'amendement de suppression n° 20 de la commission - **Art. 15 (éligibilité au conseil consultatif d'une commune associée)** (p. 1076) : accepte l'amendement de suppression n° 21 de la commission - **Après l'art. 15** (p. 1076) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Lucien Neuwirth (éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers) - **Titre IV (dispositions diverses)** (p. 1077) : accepte l'amendement de suppression n° 19 de la commission ; précédemment réservé p. 1075 - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1084) : remerciements à tous les intervenants. Avancée considérable vers l'institution de la parité.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Discussion générale (suite) - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1101, 1102) : points d'accord et points de divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi organique. Rétablissement par la commission des lois de l'exclusion des communes de moins de 3500 habitants du dispositif mis en place ; incohérence de cette position. Echec de la commission mixte paritaire sur le projet de loi ordinaire. Maintien d'un différend entre les deux assemblées sur le mandat de représentant au Parlement européen - **Art. 1er A (âge d'éligibilité du député)** (p. 1118) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (âge d'éligibilité maintenu à 23 ans) - **Art. 1er (incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral)** (p. 1119) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral) - **Art. 1er bis (incompatibilité du**

mandat parlementaire avec la fonction de membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France - art. L.O. 139 du code électoral) (p. 1120) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 1er ter** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Après l'art. 1er ter** (p. 1122) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 1127, 1130) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (compatibilité du mandat parlementaire avec un mandat local y compris dans une fonction exécutive, limitation non applicable aux communes de moins de 3 500 habitants) et sur ce dernier aux sous-amendements n° 28 et n° 35 de M. Gérard Cornu. S'oppose aux amendements de M. Albert Vecten n° 26 (extension du régime d'incompatibilité aux fonctions de vice-président membre du bureau d'un conseil régional ou d'un conseil général et d'adjoint au maire ainsi qu'au président ou vice-président d'un établissement public à fiscalité propre), de M. François Autain n° 32 (insertion d'un seuil pour les maires des communes dont les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours), n° 34 ayant le même objet et n° 33, ce dernier identique à l'amendement de M. Michel Duffour n° 31 (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 2 bis** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre de cabinet du président de la République ou d'un cabinet ministériel - art. L.O. 142-1 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 2 ter** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre du directoire de la Banque centrale européenne et de membre de la Commission européenne - art. L.O. 143-1 du code électoral*) (p. 1131) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Art. 2 quater** (*missions confiées à un parlementaire - art. L.O. 144 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 2 quinquies** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 9 de la commission - **Art. 2 sexies** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec des fonctions de direction de sociétés ayant un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne - art. L.O. 146 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 2 septies** (*interdiction pour un parlementaire d'exercer les droits attachés à la propriété de tout ou partie d'une société visée à l'article L.O. 146 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 2 octies** (*interdiction pour un parlementaire d'exercer une fonction de direction ou de conseil dans une société énumérée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 147 du code électoral*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Art. 2 decies** (*limitation pour les parlementaires du droit d'exercer la profession d'avocat - art. L.O. 149 du code électoral*) (p. 1132) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 3** (*publication au Journal officiel des déclarations d'activité professionnelle et d'intérêt général - art. L.O. 151 du code électoral*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 14 de conséquence et n° 15 (suppression de la disposition prévoyant la publication au Journal officiel des déclarations de patrimoine des parlementaires) - **Art. 4** (*règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection du parlementaire - art. L.O. 151-1 du code électoral*) (p. 1133) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (liberté laissée au député de démissionner du mandat de son choix) -

Art. 4 bis (*âge d'éligibilité des sénateurs - art. L.O. 296 du code électoral*) : accepte l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 4 ter A** (*âge d'éligibilité aux mandats et fonctions dans les collectivités d'outre-mer*) (p. 1134) : accepte l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 6** (*incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L.O. 328-2 du code électoral*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 19 de la commission - **Après l'art. 6** (p. 1135) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les élus d'une circonscription donnée de participer aux structures intercommunales implantées sur son aire géographique) - **Art. 7** (*incompatibilités applicables à Mayotte - art. L.O. 334-7-1 du code électoral*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 20 de la commission - **Après l'art. 8 bis** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 21 de la commission - **Art. 8 ter** (*assimilation du mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna au mandat de conseiller général - art. 13-1-1 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961*) (p. 1136) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de la commission - **Art. 10** (*dispositions transitoires*) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (possibilité pour le parlementaire de faire cesser l'incompatibilité au plus tard lors du renouvellement de son mandat) - **Intitulé du projet de loi** : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (nouvel intitulé "Projet de loi organique relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux").

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Art. 1er A** (*fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité - art. L. 44 du code électoral*) (p. 1140) : accepte l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (*généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral*) (p. 1141) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (compatibilité de deux mandats locaux et principe de liberté de choix entre les mandats pour l'élu en situation d'incompatibilité) et de M. François Autain n° 45 (insertion d'un seuil pour les communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 2 bis** (*incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L. 46-2 du code électoral*) (p. 1142) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de suppression n° 3 de la commission et n° 35 de M. Gérard César - **Art. 2 ter** (*fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers généraux - art. L. 194 du code électoral*) : accepte l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 2 quater** (*inéligibilité au conseil municipal des directeurs de cabinet du président du conseil général, du conseil régional ou du conseil exécutif de Corse - art. L. 231 (8°) du code électoral*) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 2 quinquies** (*fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers régionaux - art. L. 339 du code électoral*) (p. 1143) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 3** (*fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales*) (p. 1144) : s'oppose aux amendements de la commission n° 7 (limitation des incompatibilités aux fonctions de maire d'une commune de plus de 3500 habitants avec celles de président de conseil général ou de conseil régional - maintien de la compatibilité avec les fonctions au sein des établissements publics de coopération intercommunale) et de M. François Autain n° 46 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 47 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 3 bis** (*interdiction de donner une délégation au conseiller municipal ayant démissionné de ses fonctions de maire pour se conformer à la législation sur les incompatibilités -*

art. L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 3 quinquies** (suspension du contrat de travail des élus municipaux - art. L. 2123-9 du code général des collectivités territoriales) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (extension à l'ensemble des maires et adjoints aux maires des dispositions sur la suspension du contrat de travail des élus) - **Après l'art. 3 sexies** (p. 1145) : son amendement n° 67 : maintien de la fraction défiscalisée des indemnités des élus locaux pour les communes de moins de 500 habitants ; adopté - **Art. 4** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 1146) : s'oppose aux amendements de la commission n° 10 (limitation et organisation des incompatibilités) et de M. François Autain n° 48 (incompatibilité limitée aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 49 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 4 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller général ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil général pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 5** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 1147) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 (limitation et organisation des incompatibilités) et de M. François Autain n° 50 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 51 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 5 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller régional ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil régional pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 7 A** (âge d'éligibilité des ressortissants de l'Union européenne pour l'élection des parlementaires européens - art. 5 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) (p. 1148) : accepte l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 8** (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 15 de la commission - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977** (incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale) (p. 1149) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 52 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 53 (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) et de la commission n° 16 de suppression - **Art. 6-3 de la loi du 7 juillet 1977** (compatibilité du mandat européen avec un mandat local unique, et règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection) (p. 1150) : s'oppose aux amendements n° 17 de la commission (liberté de choix entre les mandats incompatibles) et n° 54 de M. François Autain (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 6-3-1 de la loi du 7 juillet 1977** (incompatibilité entre le mandat européen et les fonctions de membre de la Commission européenne, membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ou membre du directoire de la Banque centrale européenne) (p. 1151) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 6-3-2 de la loi du 7 juillet 1977** (incompatibilité du mandat européen avec la fonction de juge des tribunaux de commerce) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 19 de la

commission - **Art. 6-4 de la loi du 7 juillet 1977** (règlement des incompatibilités) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 20 de la commission - **Après l'art. 8** (p. 1152) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour le parlementaire européen de faire cesser l'incompatibilité lors du renouvellement de son mandat) - **Art. 9** (incompatibilités applicables au remplaçant du parlementaire européen - art. 24 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 22 de la commission - **Art. 11** (incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française) (p. 1153) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (application des dispositions en vigueur en métropole) - **Art. 11 bis A** (statut des élus locaux en Polynésie française) (p. 1154) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de la commission (maintien des pouvoirs de délégation du maire) - **Art. 11 bis** (application de la loi en Nouvelle-Calédonie) (p. 1155) : sur les amendements de coordination n° 29 de la commission, accepte le n° 25, s'oppose au n° 27 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 26 et n° 28 - **Art. 12** (incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 1156) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 29 de la commission - **Art. 12 bis** (statut des élus locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 30 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 - **Art. 13 bis** (application de la loi à Mayotte) (p. 1157) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 32 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 33 - **Intitulé du projet de loi** (p. 1158) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de la commission (nouvel intitulé "projet de loi relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux et fonctions électives").

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1361, 1363) : renforcement de la représentativité du Sénat. Rappel des principes constitutionnels. Souci du Gouvernement de concilier la fonction du Sénat de représentant des collectivités territoriales et le respect du principe de l'égalité des suffrages. Inégalité de représentation des délégués des conseils municipaux. Nécessaire modernisation du mode de scrutin du Sénat. Inégalités de représentation injustifiées réintroduites dans le rapport à l'occasion de la deuxième lecture. Maintien par le Gouvernement de sa position initiale. Conditions de coexistence de modes de scrutin différents pour les sièges d'une même assemblée. Réforme allant dans le sens d'une meilleure représentativité - **Art. 1er A** (plafonnement et contrôle du financement des dépenses électorales - art. L. 52-11-2 du code électoral) (p. 1384) : accepte l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral) (p. 1385) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 1er bis A** (suppléants des délégués des conseils municipaux dans le collège électoral sénatorial - art. L. 286 du code électoral) (p. 1387) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 1er bis B** (remplacement du délégué de droit au titre de plusieurs mandats - art. L. 287 du code électoral) (p. 1388) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 1er bis** (délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9000 habitants - art. L. 285 du code électoral - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 2** (mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 2000 habitants - art. L. 288 du code électoral) (p. 1389) : s'oppose aux amendements n° 6 de la commission (élection des délégués et des suppléants au sein du conseil municipal et plafond d'application du scrutin majoritaire) et n° 17 de M. Michel Duffour (élection des délégués à la proportionnelle dans les communes élisant au moins trois

délégués) - **Art. 3** (mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 2000 habitants - art. L. 289 du code électoral) (p. 1390) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 5** (champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral) (p. 1391) : justesse du scrutin proportionnel. S'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements ayant moins de quatre sièges à pourvoir) - **Art. 6** (champ d'application du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs - art. L. 295 du code électoral) (p. 1394) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Après l'art. 11** (p. 1395) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Guy Allouche (déroulement des opérations de vote) - **Art. 14** (application de la loi dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-4 du code électoral) (p. 1396) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 10 de la commission - **Art. 15** (application de la loi dans la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Art. 15 bis** (application dans les collectivités d'outre-mer des dispositions du code électoral sur l'élection des sénateurs - art. 16 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985) : accepte l'amendement de coordination n° 12 de la commission - **Art. 16** (application de la loi en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie - art. 16-1, 16-2 et 21 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985) (p. 1397) : s'oppose aux amendements de coordination n° 13 et n° 14 de la commission - **Art. 18** (abrogations) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 15 de la commission.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 236 (1999-2000)** (p. 1407, 1409) : nombre de sénateurs. Loi organique du 16 juillet 1976. Prise en compte du recensement général de la population de 1999. Départements concernés par une modification de la représentation. Exemple de la Nouvelle-Calédonie. Modification du code électoral. Fixation par loi ordinaire de la répartition des sièges entre les départements et entre les séries. Polynésie française. Suppression du siège de sénateur du territoire des Afars et des Issas. Possibilité d'une nouvelle répartition des sièges par département à chiffre national constant - **Question préalable** : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 0236 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 235 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi organique précité. (p. 1420) : en raison de l'adoption par le Sénat de la motion n° 1 de la commission des lois tendant à opposer la question préalable au projet de loi organique précité, qui engendre le rejet de ce dernier, retire de l'ordre du jour ce projet de loi ordinaire.

- **Rappel au règlement** - (20 juin 2000) (p. 4158) : sur le rappel au règlement de M. Daniel Hoeffel, réaffirme la préoccupation du Gouvernement au sujet du sort des otages français retenus aux Philippines.

- **Rappel au règlement** - (20 juin 2000) (p. 4159) : sur le rappel au règlement de M. Jean-Luc Bécart, déclare que le drame bouleversant de Douvres doit être l'occasion d'une prise de conscience de l'immensité du problème de l'immigration. Adoption d'une politique combinant codéveloppement, intégration des étrangers présents légalement et répression de l'immigration clandestine. Lutte contre les filières d'immigration.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4165, 4166) : souhait d'une réforme rapide. Regret de l'échec de la commission mixte paritaire. Réforme modérée destinée à conforter le bicamérisme. Composition du collège électoral des sénateurs. Objectifs du projet de loi.

Opposition du Gouvernement aux amendements proposés par la commission des lois - **Art. 1er** (représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral) (p. 4177) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 1er bis A** (suppléments des délégués des conseils municipaux dans le collège électoral sénatorial - art. L. 286 du code électoral) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 1er bis B** (remplacement du délégué de droit au titre de plusieurs mandats - art. L. 287 du code électoral) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 1er bis** (délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9 000 habitants - art. L. 285 du code électoral - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4178) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission - **Art. 2** (mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants - art. L. 288 du code électoral) (p. 4179) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (mode de scrutin pour l'élection des délégués des communes et modification du seuil de partage entre les scrutins majoritaire et proportionnel) - **Art. 3** (mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 3 500 habitants - art. L. 289 du code électoral) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 6 de la commission - **Art. 4 bis** (désignation des délégués des communes associées - art. L. 290 du code électoral) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (précision relative à un article inséré par l'Assemblée nationale) - **Art. 5** (champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral) (p. 4180) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (retour à une représentation équilibrée au Sénat entre les élus selon le système majoritaire et les élus selon le système proportionnel) - **Art. 6** (champ d'application du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs - art. L. 295 du code électoral) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Art. 14** (adaptation du code électoral à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-3-1 et L. 334-3-2 du code électoral, art. 2-VII de l'ordonnance n° 2000-350 du 19 avril 1950) (p. 4181) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 10 de la commission - **Art. 15** (adaptation du code électoral à la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Art. 16** (adaptation du code électoral à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie - art. L. 439-1, L. 439-2 et L. 446 du code électoral) (p. 4182) : s'oppose aux amendements de coordination n° 12 et n° 13 de la commission - **Art. 18** (abrogations) (p. 4183) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (abrogation de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1966 maintenant le mode de scrutin proportionnel dans le département du Val-d'Oise).

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Nouvelle lecture [n° 0363 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4160) : pleine application du principe constitutionnel d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions électives dans les collectivités d'outre-mer. Nécessité d'une loi organique. Echec de la commission mixte paritaire. Respect du principe d'égalité - **Art. 1er** (dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Polynésie française) (p. 4163) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 1 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire) - **Art. 2** (dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna) (p. 4164) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 2 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire) - **Art. 3** (dispositions relatives au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 3 de la

commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire).

- Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4512, 4514) : intégration du projet de loi dans une réflexion globale sur la sécurité. Projet de loi en préparation réglementant l'exercice de l'ensemble des activités de sécurité privées. Souci du Gouvernement d'améliorer la sécurité des convoyeurs de fonds et de garantir la sécurité du public. Concertation approfondie menée avec l'ensemble des acteurs. Refonte du dispositif réglementaire. Objet du présent projet de loi. Amélioration de la circulation des véhicules de transport de fonds. Limitation de la phase piétonne du transport de fonds. Evolution du taux des agressions. Obligation pour les établissements desservis de réaliser des aménagements permanents. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Publication, élaboration et contenu du décret relatif aux aménagements de sécurité. Dispositif retenu de sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réaliser ces aménagements. Souhaite que le Sénat s'accorde pour voter ce texte de la manière la plus large.

CLÉACH (Marcel-Pierre), sénateur (Sarthe) RI-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil national de l'habitat ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 16 mars 2000).

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 323 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2151) - Ministère : Economie - *Dissensions apparues au sein de la majorité plurielle au sujet de la politique fiscale* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2151) - **Politique économique**

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6943, 6944) : réponses positives aux attentes du monde combattant. Interrogation sur l'état d'avancement du mémorial de la guerre d'Algérie. Pensions des grands invalides de guerre. Situation des veuves. Favorable à une décristallisation des pensions d'invalidité et de retraite du combattant.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6991, 6992) : panne du secteur de la construction locative sociale dans un contexte de conjoncture exceptionnelle. Non-consommation des crédits. Cause de l'échec persistant de la construction sociale. Insuffisance du financement d'Etat.

CLOUET (Jean), sénateur (Val-de-Marne) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - Industrie [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 12] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4084) : le groupe des RI votera ce texte.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (27 novembre 2000) - **Art. 3** (*mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés*) (p. 6581) : soutient l'amendement de M. Michel Pelchat n° I-61 (incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles) - **Art. 7** (*aménagement de l'impôt sur les sociétés*) (p. 6621, 6624) : soutient l'amendement de M. Roland du Luart n° I-82 (taux de l'imposition sur les sociétés ramené à 30 % et suppression de la surtaxe de 10 % dès 2001).

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7549) : restes démembrés du budget de l'industrie. Absence de crédits de fonctionnement. Reports des précédents exercices. Concept d'annualité budgétaire réduit à néant. Budget composé de quatre agrégats : Commissariat à l'énergie atomique, développement de la recherche industrielle et innovation, aide postale au transport de la presse, Charbonnages de France. Caractère de "fourre-tout aléatoire". Vote impossible - **Examen des crédits - Après l'art. 53 sexies** (p. 7568) : accepte l'amendement n° II-40 de M. Pierre Laffitte (rapport annuel au Parlement suivi d'un débat sur les conséquences de la numérisation des fréquences).

- Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages*) (p. 7926) : soutient l'amendement n° 69 de M. Jean-Claude Gaudin (mise en conformité stricte de l'article 1er à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes).

COLLIN (Yvon), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : dessertes aériennes.

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : plates-formes aéroportuaires.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. André Boyer, Jean-Michel Baylet et Gérard Delfau, tendant à la mise en place d'une VIème République [n° 370 rect. (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Constitution**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Michel Baylet et Gérard Delfau, visant à instituer un service universel bancaire [n° 378 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Banques et établissements financiers**.

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Jean-Michel Baylet, André Boyer et Gérard Delfau, visant à modifier l'article L.O. 121 du code électoral en vue de la concomitance de l'élection présidentielle et des élections législatives [n° 40 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Elections**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - Transport aérien et météorologie [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 24] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 24] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 290 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1328) - Ministère : Premier ministre - *Création d'un corps de gardes-côtes européens* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1329) - **Mer et littoral**

n° 406 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6161) - Ministère : Agriculture - *Crise de la "vache folle"* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6161) - **Maladies du bétail**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2997) : gestion du patrimoine naturel par les chasseurs. Urgence du réexamen des dispositions fondant l'exercice et l'organisation de la

chasse. Souhait de légitimer la chasse en l'adaptant au cadre communautaire. Nécessaire conciliation des intérêts légitimes des chasseurs. Se prononcera en fonction des amendements adoptés - **Après l'art. 1er bis** (p. 3016) : son amendement, soutenu M. Gérard Delfau, n° 307 : statut du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6339) : clarté de l'objet du texte. Surplus de démocratie conféré à l'assemblée de la Polynésie française. Déséquilibre entre la répartition des sièges et les réalités démographiques. Redistribution des sièges. Consensus sur le principe, divergences sur les moyens. Ratio proposé par la proposition de loi. Nombre d'élus. Principe de l'égal suffrage - **Après l'art. 1er** (p. 6347) : son amendement n° 2 : report des élections municipales ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipelement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7015, 7016) : augmentation des crédits consacrés au problème de la sécurité routière. Augmentation des unités de gendarmerie. Proposition d'un permis de conduire renouvelable. Prévention des accidents de la route.

Equipelement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7025, 7028) : désaccord avec la suppression des budgets annexes. Appréciation de la variation du budget. Interrogation sur le financement du nouveau protocole triennal 2001-2003. Représentation des usagers du transport aérien. Surveillance des coûts des infrastructures. Intégration du ciel unique européen. Mission de contrôle de la navigation aérienne. Question du troisième aéroport. Intégration de l'industrie aéronautique européenne. Projet de l'A3XX. La commission des finances a décidé de rejeter les crédits du budget annexe de l'aviation civile pour 2001.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7364) : nécessaire modernisation des financements locaux. Prise en charge croissante de la fiscalité locale par l'Etat. Avantages de la décentralisation. Le groupe du RDSE votera les crédits de la décentralisation.

COLLOMB (Gérard), sénateur (Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 64, 66) : contexte de ce projet de loi : mutations technologiques. Son accord sur la méthode de concertation du Gouvernement concernant la législation sur la diffusion numérique terrestre hertzienne. Exception culturelle française. Insuffisance du financement du secteur audiovisuel français et de la production de fictions nationales. Constitution d'une holding. Abaissement du temps de publicité dans le secteur privé. Ouverture du champ audiovisuel français : lutte contre les monopoles. Transparence sur la réalité économique des groupes audiovisuels. Rétablissement du lien entre culture et production.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 165) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires) - **Art. 15 (informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions)** (p. 205) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de la commission (suppression des dispositions relatives au droit d'information du CSA sur les offres présentées par les distributeurs de services comportant des programmes d'information pour l'attribution de marchés publics ou de délégations de service public) - **Avant l'art. 20** (p. 226) : intervient sur l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7

novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5797) : conséquences juridiques de l'adoption de cette proposition de loi. Nécessité d'aider la Turquie à reconnaître ce génocide. Votera cette proposition de loi - **Art. unique (reconnaissance publique du génocide arménien de 1915)** (p. 5805, 5806) : se prononcera contre l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), ainsi que contre le sous-amendement n° 4 de M. Dominique Braye (prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle).

CORNU (Gérard), sénateur (Eure-et-Loir) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (JO Lois et décrets du 6 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Lucien Neuwirth, relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dans les élections professionnelles [n° 255 (1999-2000)] (2 mars 2000) - **Femmes.**

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur la proposition de loi [n° 258 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 347 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Femmes.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - PME - Commerce et artisanat [n° 94 (2000-2001) tome 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 765 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1485) - Ministère : Fonction publique - *Conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1782) - **Fonction publique territoriale**

n° 783 (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1861) - Ministère : Intérieur - *Conséquences des "raves parties"* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2729) - **Sécurité publique**

n° 845 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3246) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Aides aux détaillants de carburants en milieu rural* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4393) - **Distribution**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Art. 21** (*atteinte à la sécurité des réseaux*) (p. 313) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de la commission (place des autorités concédantes et des distributeurs non nationalisés dans les commissions de concertation). Son amendement n° 39 : délivrance de l'autorisation de reconstruction ou de réparation d'ouvrages endommagés appartenant au domaine public en cas d'urgence ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 333, 334) : soutien de la position de la commission des affaires économiques et de son rapporteur par le groupe du RPR. Nécessité de rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 796, 797) : travaux du groupe "nouvelles entreprises et territoires". Rôle du territoire et de la solidarité collective dans la compétition économique entre les Etats. Importance des financements de proximité. Exemple de délocalisation de sièges sociaux de créateurs d'entreprises. Importance du développement de l'actionariat salarié. Caractère audacieux et inventif de la proposition de loi.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1015, 1018) : actualité du combat féministe. Révision constitutionnelle sur la parité. Rôle d'entraînement des partis politiques. Nécessaire évolution des mentalités. Souhaite un projet de loi sur le statut de l'élu. Caractère trop contraignant du texte de l'Assemblée nationale. S'oppose à l'abaissement du seuil d'application du scrutin proportionnel pour les élections municipales. Extension du principe de parité à toutes les élections de la vie civile. Soutiendra les amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1036) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité) tout en s'opposant à l'extension de la proportionnelle aux conseils généraux et aux petites communes - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1046) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. Refus de la réforme du mode de scrutin pour les élections municipales - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants*) (p. 1053) : sur l'amendement de la commission n° 4 (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes), se déclare favorable au sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007) - **Après l'art. 1er** (p. 1057, 1058) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de Mme Dinah Derycke (extension de la parité aux élections des délégués dans les organes délibérants des structures intercommunales à fiscalité propre) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1062, 1063) : intervient sur l'amendement n° 5 de la

commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Nécessité d'une approche souple et pragmatique pour l'application de la parité - **Art. 12 bis** (*rapport d'évaluation de la loi*) (p. 1073, 1075) : son amendement n° 32 : extension de la parité aux élections professionnelles ; retiré.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1123) : en accord sur le fond avec l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges). Défavorable à toute augmentation du nombre des sénateurs - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 1125, 1126) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (compatibilité du mandat parlementaire avec un mandat local y compris dans une fonction exécutive, limitation non applicable aux communes de moins de 3500 habitants). Sur ce dernier, ses sous-amendements n° 28 et n° 35 ; rejetés ; et n° 36 ; retiré. Introduction des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre - **Après l'art. 6** (p. 1134) : soutient l'amendement n° 27 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les élus d'une circonscription donnée de participer aux structures intercommunales implantées sur son aire géographique) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1139) : regrette la non-prise en compte de l'intercommunalité. Approuve l'exclusion de la limitation du cumul des mandats et fonctions dans les communes de moins de 3500 habitants. Votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 1er** (*généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral*) (p. 1141) : son amendement n° 37 : règle du cumul applicable aux établissements publics de coopération intercommunale dotés de la fiscalité propre ; retiré - **Art. 2 bis** (*incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L. 46-2 du code électoral*) (p. 1142) : soutient l'amendement de suppression n° 35 de M. Gérard César.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2054) : regrette l'absence de consensus sur les propositions de la majorité sénatoriale. Hypocrisie du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3691, 3693) : qualité du travail du rapporteur général. Mauvaise estimation du budget pour 2000. Taux de la croissance. Recettes supplémentaires. Réduction très modeste du déficit budgétaire. Politique budgétaire entre 1993 et 1997. Collecte d'impôts supplémentaires au cours de l'année 1999. Annulation des effets de la baisse de l'impôt sur le revenu proposée par le Gouvernement du fait de la réduction du plafond du quotient familial. Progression des recettes de l'impôt sur les sociétés. Annonce par le Premier ministre d'une baisse des impôts directs dans le budget pour 2001. Délocalisation des contribuables redevables de l'impôt sur la fortune. Suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Remise en cause du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. Sa préférence

pour la proposition du rapporteur général. Conséquences quasi nulles pour le consommateur de la baisse d'un point de la TVA. Gestion de la dépense publique. Déséquilibre du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Intégration de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale. Le groupe du RPR soutiendra les propositions de la commission des finances - **Art. 4** (*exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés*) (p. 3726) : soutient l'amendement n° 75 de M. Philippe François (inclusion dans ce dispositif des mutations à titre gratuit, élargissement de cette mesure aux acquisitions de parts de groupement forestier et prolongation de la durée d'application jusqu'au 1er janvier 2005).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3766) : soutient l'amendement n° 20 de M. Hubert Haenel (exclusion des remboursements en capital de la dette contractée par les régions au calcul de la contribution au fonds de correction des déséquilibres régionaux).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - Au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes - **Discussion générale** (p. 4651, 4653) : non-application de la loi Roudy de 1983. Persistance d'inégalités : rémunérations, accès aux postes de responsabilité et précarité. Amélioration de l'orientation, de la formation professionnelle et des réinsertions. Prise en charge des jeunes enfants. Représentation des femmes dans les instances paritaires. Absence de statut des femmes d'artisans et de commerçants. Regrette l'intervention du législateur au détriment de la négociation paritaire engagée dans le cadre de la "refondation sociale". Alignement des obligations de l'Etat sur celles des entreprises. Opposition de la délégation à l'application d'une sanction pénale. Politique familiale. Regrette le dépôt "à la sauvette" de l'amendement sur le travail de nuit des femmes par le Gouvernement - **Art. 4** (*sanctions pénales en cas de manquement à l'obligation spécifique de négocier dans l'entreprise - art. L. 153-2 du code du travail*) (p. 4673) : sur l'amendement n° 6 de la commission auquel il est favorable (suppression de la nouvelle sanction pénale et mise en place d'un dispositif plus souple), son sous-amendement n° 19 : introduction de sanctions financières ; retiré - **Après l'art. 8** (p. 4677, 4680) : ses amendements n° 14 : amélioration de la protection des conjoints collaborateurs d'artisans et de commerçants par la réévaluation de la part insaisissable du patrimoine ; et n° 18 : promotion des candidatures féminines aux élections professionnelles confiée aux syndicats ; retirés. Ses amendements n° 15 : parité dans les élections professionnelles ; n° 16 : parité dans les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise ; et n° 17 : parité dans les élections des délégués du personnel ; adoptés. (p. 4704) : remise en cause de la méthode de travail du Gouvernement. Amendement du Gouvernement sur le travail de nuit constituant à lui seul un projet de loi de mise aux normes d'une directive européenne.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Art. 1er** (*transmission des pactes d'actionnaires au conseil des marchés financiers*) (p. 4924) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° 356 : publication des seuls pactes d'actionnaires conclus depuis le 1er janvier 1995 ; retiré - **Art. 4** (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 4954, 4956) : ses amendements n° 359 : suppression de l'expertise lors de l'audition du chef d'entreprise par le comité d'entreprise ; n° 358 : suppression de la sanction adoptée par l'Assemblée nationale en cas de refus de comparaître ; et n° 357 : substitution d'un autre type de sanctions ; retirés - **Art. 6 A** (*présidence du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier par le ministre chargé de l'économie*) (p. 4959) : son amendement de suppression n° 360 ; adopté - **Art. 7** (*information du gouverneur de la Banque de France des projets d'offre publique visant un*

établissement de crédit) (p. 4965) : ses amendements n° 364 : information préalable du gouverneur de la Banque de France en cas d'offre publique visant un établissement de crédit ; et n° 363 : limitation du délai d'information préalable en cas d'offre publique visant un établissement de crédit ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 55 A (par priorité)** (*droits des comités d'entreprise*) (p. 4984) : soutient l'amendement de suppression n° 401 de M. Daniel Eckenspieller - **Art. 64 (par priorité)** (*information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux*) (p. 5022, 5023) : son amendement n° 402 : suppression de la mention des dix salariés les mieux rémunérés ; retiré au profit des amendements identiques n° 303 de la commission et n° 111 de la commission des lois saisie pour avis (contenu du rapport annuel de gestion) - **Art. 70 bis (par priorité)** (*renforcement des règles de transparence visant les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés*) (p. 5063, 5064) : son amendement n° 403 : disponibilité des actions souscrites ou achetées à l'expiration d'un délai minimum de deux ans à compter du versement dans le plan d'épargne d'entreprise ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 27** (p. 5118, 5119) : ses amendements n° 366 et n° 367 : établissement d'une règle de concurrence entre les distributeurs de carburants ; retirés. Soutient l'amendement n° 368 de M. Daniel Goulet (affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers) - **Art. 32 bis (par priorité)** (*notion d'abus de dépendance économique*) (p. 5130) : son amendement n° 386 : répression des abus de position dominante ou dépendance économique ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° 213 de la commission - **Art. 34 (par priorité)** (*procédure simplifiée*) (p. 5132) : son sous-amendement n° 387 sur l'amendement de conséquence n° 215 de la commission ; adopté - **Art. 38 (par priorité)** (*durcissement et atténuation des sanctions de pratiques anticoncurrentielles*) (p. 5136) : ses amendements n° 388, n° 389 et n° 392 : taxation et proportionnalité de la sanction ; retirés au profit de l'amendement n° 217 de la commission (modification du dispositif de sanctions) - **Art. 42 (par priorité)** (*renforcement des pouvoirs d'enquête en matière de visites et saisies*) (p. 5140) : son amendement n° 393 : suppression du 2° relatif au contenu de la demande d'autorisation de visite des enquêteurs ; retiré - **Art. 46 (par priorité)** (*coopération entre le conseil de la concurrence et les autorités de la concurrence étrangères*) (p. 5145) : son amendement n° 394 : possibilité de recours contre la transmission des informations ou des documents détenus par le conseil de la concurrence ; retiré - **Art. 28** (*commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles*) (p. 5150) : soutient le sous-amendement n° 371 de M. Joseph Ostermann (rapport de la commission des pratiques commerciales) déposé sur l'amendement n° 205 de la commission (mise en place au sein de la commission des pratiques commerciales d'un collège spécial chargé d'examiner les litiges individuels). Son amendement n° 372 : suppression des représentants des juridictions administratives ; devenu sans objet - **Art. 28 ter** (*obligation d'une lettre de change en cas de paiement à plus de 45 jours*) (p. 5156, 5157) : soutient le sous-amendement n° 643 de M. Gérard Larcher (seuil de déclenchement d'intérêts de retard fixé à 30 jours) déposé sur l'amendement n° 21 du Gouvernement (transposition concernant les paiements privés de la directive relative aux délais de paiement). Son amendement n° 373 : procédure d'injonction de faire sous astreinte ; devenu sans objet - **Après l'art. 28 ter ou après l'art. 54 ter** (p. 5159, 5160) : ses amendements n° 396 à 400 : fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics ; devenus sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6675) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann, n° I-175 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux) et n° I-174 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale pour permettre l'étalement et le report sous certaines conditions de la taxation des plus-values dégagées et le report de l'imposition des bénéfices réalisés lors de l'apport des stocks).

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7161) : son amendement de suppression, soutenu par M. Gournac, n° II-38 ; adopté.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7241, 7242) : nécessité d'une volonté politique claire. Incohérence du dispositif. Choix du site du troisième aéroport international. Projet territorial de l'Etat en Eure-et-Loir. Défense du monde rural. Laisser-faire du Gouvernement.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7359, 7360) : socle de la première loi de décentralisation. Progression des concours financiers de l'Etat et diminution des recettes fiscales des collectivités territoriales. Tentatives de recentralisation. Nécessité d'un nouvel élan à la décentralisation. Propositions du Conseil économique et social.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7570, 7571) : hommage à M. Jean-Jacques Robert. Apport du retour à la croissance pour le commerce et l'artisanat. Progression légère des créations d'entreprises. Satisfaction à propos du plan en faveur de la création d'entreprises. Obstacles à la création d'entreprises : poids des prélèvements obligatoires, lourdeur du cadre administratif et réglementaire, précarité du statut du créateur. Interrogation sur l'efficacité des opérations de revitalisation du commerce et de l'artisanat, ORAC, dans les zones rurales. Problèmes de formation dans le secteur de l'artisanat. Inquiétudes suscitées par l'application des 35 heures, par le régime fiscal des entreprises individuelles. Stagnation des crédits de formation. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Art. 53 quinquies (revalorisation du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers)** (p. 7585) : son amendement n° II-55 : augmentation du droit fixe des chambres de métiers ; adopté.

COSSÉ-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur (Loire-Atlantique) *RI*.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

COURRIÈRE (Raymond), sénateur (Aude) *SOC*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA)** (p. 3132) : soutient l'amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 282 (allongement de la période minimum pour bien gérer un territoire d'ACCA). (p. 3135) : soutient l'amendement n° 284 de Mme Gisèle Printz (possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban) - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 3188) : soutient l'amendement n° 210 de M. Raymond Courteau (modalités de fixation du jour sans chasse).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 4304) : soutient l'amendement n° 47 de Mme Josette Durrieu (non-application du jour de non-chasse aux oiseaux migrateurs terrestres ou aquatiques) - **Art. 12 (chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural)** (p. 4312) : soutient l'amendement n° 48 de M. Jean-Marc Pastor (ajout du département des Hautes-Pyrénées à la liste).

COURTEAU (Roland), sénateur (Aude) *SOC*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **402** (*JO* Débats du 10 novembre 2000) (p. 5950) - Ministère : Aménagement du territoire - *Changements climatiques et sommet de La Haye* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5950) - **Environnement**

Questions orales sans débat :

n° **720** (*JO* Débats du 23 février 2000) (p. 881) - Ministère : Intérieur - *Indemnisation des sinistrés des inondations des départements du Sud de la France* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1181) - **Catastrophes naturelles**

n° 763 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1484) - Ministère : Education - *Situation scolaire dans le département de l'Aude* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1781) - **Enseignants**

n° 799 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2188) - Ministère : Intérieur - *Politique de lutte contre l'insécurité* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2732) - **Sécurité publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2792) : ses amendements n° 830 : attribution d'exonérations fiscales et d'aides de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général ; devenu sans objet ; et n° 829 : attribution d'aide de l'Etat aux organismes d'HLM au titre de leurs missions d'intérêt général ainsi que dans le cadre de l'accession à la propriété ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3170, 3171) : origine du contentieux dans l'interprétation de la directive du 2 avril 1979. Interprétation restrictive de la directive par la Cour de justice des Communautés européennes à partir de 1990. Propositions d'amendements pour transposer dans le droit national les principes de la directive de 1979 et fixer par la loi des dates échelonnées d'ouverture et de fermeture de la chasse. (p. 3181, 3182) : son amendement n° 209 : échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage - journée hebdomadaire de non-chasse ; devenu sans objet. (p. 3188) : son amendement, soutenu par M. Raymond Courrière, n° 210 : modalités de fixation du jour sans chasse ; devenu sans objet - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3208) : son amendement n° 211 : autorisation d'utilisation de postes fixes sur le domaine public maritime ; devenu sans objet. (p. 3212) : ses amendements de coordination n° 212 et n° 213 ; devenus sans objet.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4302, 4304) : ses amendements n° 37 : introduction dans la loi de périodes échelonnées d'ouverture et de fermeture pour la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage ; n° 38 : modalités de détermination du jour hebdomadaire de non-chasse et application au seul gibier sédentaire ; devenus sans objet - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 4312) : son amendement n° 39 : dissociation des hutteaux des autres installations existant au 1er janvier 2000 ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4320) : avancées sur ce texte. Avec MM. Raymond Courrière, Philippe Madrelle, Bernard Dussaut, Jean Besson et Mme Josette Durrieu, votera ce projet de loi ainsi modifié.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7443) : menace de mondialisation de la viticulture. Traçabilité douteuse des vins de différents pays de la Communauté européenne, VDPCE. Concurrence déloyale. Déréglementation du marché. Dispositif de modulation de la distillation.

COURTOIS (Jean-Patrick), sénateur (Saône-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Police et sécurité [n° 97 (2000-2001) tome 2] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 647 (JO Débats du 11 novembre 1999) (p. 5886) - Ministère : Intérieur - *Assujettissement à la TVA des subventions d'investissement* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 15) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 672 (JO Débats du 4 décembre 1999) (p. 6874) - Ministère : Culture - *Assujettissement à la taxe professionnelle des associations organisant des spectacles vivants* - Réponse le 23 février 2000 (p. 852) - **Associations**

n° 703 (JO Débats du 26 janvier 2000) (p. 338) - Ministère : Economie - *Modalités d'application de la TVA sur les travaux réalisés dans les logements* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1610) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 878 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4631) - Ministère : Santé - *Amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5448) - **Santé publique**

n° 926 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5218) - Ministère : Economie - *Régime fiscal applicable au travail des jeunes* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8018) - **Fiscalité**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture** [n° 0195 (1999-2000)] - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1369, 1371) : mise en évidence par les représentants des Sénats du monde de l'efficacité du bicamérisme. Augmentation du nombre de pays possédant une seconde chambre. Aspects négatifs de la modification du

collège électoral et de l'extension du scrutin proportionnel proposées par l'Assemblée nationale. Risque d'uniformisation du Sénat. Avec le groupe du RPR, adoptera le texte amendé par les propositions du rapporteur.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4881, 4883) : regret de la banalisation de la procédure d'urgence. Diversité des dispositions du texte. Souci de concilier la loi et la liberté de choix des acteurs. Regret de l'absence de dimension internationale. Incompréhension devant l'introduction de notions relevant du droit du travail dans un domaine du droit boursier. Approbation des principes mais rejet des moyens proposés par le Gouvernement dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux. Déploie l'alourdissement des mesures d'encadrement administratif dans le domaine de la concurrence. Considère que ce n'est pas le rôle du législateur de remettre en cause le principe de la coopération commerciale. Inquiétude devant le manque de vision d'ensemble du droit des sociétés par le Gouvernement. Le groupe du RPR apportera son soutien aux propositions des rapporteurs.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour la police et la sécurité (p. 7328, 7330) : hommage au travail des policiers. Progression du budget insuffisante face à l'augmentation de la criminalité. Persistance de l'insécurité en France. Faiblesse du taux d'élucidation. Explosion de la "cybercriminalité". Manque de moyens affectés à la politique de généralisation de la police de proximité. Inadaptation de la formation des adjoints de sécurité. Insuffisance du budget de la police nationale. La commission des bis donne un avis défavorable à l'adoption des crédits de la section police-sécurité.

CUTTOLI (Charles de), sénateur (Français établis hors de France) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Après l'art. 2** (p. 1064, 1065) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) qui devra faire l'objet d'une concertation avec le Quai d'Orsay et le ministère de l'intérieur. Représentation effective des femmes au sein du conseil supérieur des Français de l'étranger. Son expérience en tant que président de cette assemblée.

D

DARCOS (Xavier), sénateur (Dordogne) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne (JO Lois et décrets du 23 mars 2000).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de règlement du Conseil sur le brevet communautaire (n° E-1539) [**n° 118 (2000-2001)**] (2 décembre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **691** (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 81) - Ministère : Emploi - *Indemnisation des rapatriés* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1173) - **Rapatriés**

n° **706** (JO Débats du 27 janvier 2000) (p. 396) - Ministère : Economie - *Fermeture de services du Trésor public dans les zones rurales* - Réponse le 9 février 2000 (p. 646) - **Administration**

n° **735** (JO Débats du 3 mars 2000) (p. 1164) - Ministère : Emploi - *Situation des personnels de l'hôpital de Périgueux* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1601) - **Hôpitaux**

n° **767** (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1591) - Ministère : Intérieur - *Insécurité des biens et des personnes à Périgueux* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2730) - **Sécurité publique**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 725, 727) : coût pour la Dordogne de la reconstruction à la suite des intempéries. Conséquences psychologiques. Difficulté de la reprise de l'activité agricole. Nombreuses demandes d'intervention reçues par les élus locaux. Proposition d'une cellule de coordination pour regrouper et assurer le suivi des problèmes. Séparation nécessaire entre l'assurance et l'Etat. Responsabilité de l'Etat et cas de force

majeure. Interrogation sur la politique générale de l'entreprise EDF.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 902, 903) : rapports de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée. Caractère restrictif de la notion de maltraitance. Recours préférable à la notion plus large d'enfants en danger. Malnutrition des enfants. Rappel du dispositif législatif et réglementaire existant. Interrogation sur l'efficacité de ce nouveau texte. Insuffisance des effectifs du personnel médico-social. Renforcement des actions de prévention indissociable d'une formation adaptée des personnels. Propositions du rapport de Mme Odile Moirin intitulé "Pour une véritable politique de l'enfance en danger". Nécessité d'une action interministérielle. Attente d'un plan pluriannuel explicite et ambitieux. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3660) : progression des crédits affectés à l'éducation nationale. Contexte des priorités budgétaires. Observations formulées par la commission des finances. Interrogation sur la légitimité de l'augmentation des dépenses de l'éducation nationale. Mécontentement du corps enseignant et des élèves. Exigence de la plus grande transparence possible.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7377, 7378) : nombre élevé des questions de sénateurs restées sans réponse. Paradoxe de l'augmentation du nombre d'enseignants face à la diminution des effectifs scolaires. Souhait d'une meilleure utilisation des ressources par le biais d'analyses qualitatives. Question des personnels de direction. Problème de gestion des personnels. Nécessité d'une réflexion de fond sur la mission de l'école.

DARNICHE (Philippe), sénateur (Vendée) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **274** (JO Débats du 4 février 2000) (p. 595) - Ministère : Aménagement du territoire - *Marée noire consécutive au naufrage de l'Erika* - Réponse le 4 février 2000 (p. 595) - **Pollution et nuisances**

n° **431** (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7841) - Ministère : Agriculture - *Enseignement agricole* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7842) - **Enseignement agricole**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 521, 522) : rappel historique de l'existence de lieux d'asile. Déséquilibre entre l'obligation d'accueil des communes et le non-respect de leurs devoirs par les gens du voyage. Nécessité d'une réglementation plus rigoureuse et

d'un renforcement des sanctions. Garantie du droit de propriété. Interroge le Gouvernement sur les moyens juridiques de lutte contre les stationnements illicites en période estivale le long du littoral. Exécution des ordonnances d'expulsion. Pouvoirs des communautés de communes. Avec l'ensemble des sénateurs non-inscrits, ne pourra voter, sans améliorations, le texte proposé.

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 586, 587) : ses amendements n° 31 : possibilité de faire procéder à l'immobilisation ou à la mise en fourrière des véhicules tracteurs de résidences mobiles dans l'attente de la décision du juge ; n° 32 : raccourcissement du délai d'obtention du référé ; n° 33 : obligation pour le préfet de faire exécuter la décision judiciaire ; n° 34 : immédiateté de cette décision ; devenus sans objet ; et n° 35 : rehaussement du niveau de la contravention en cas de stationnement irrégulier de caravanes ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 605) : son amendement n° 36 : organisation d'un recensement des populations composant la communauté des gens du voyage au plus tard un an après la promulgation de cette loi ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 610) : insuffisance du texte initial. Les sénateurs non-inscrits voteront ce projet de loi.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 724, 725) : demande de mise en place d'une commission d'enquête sénatoriale. Souhait d'une amélioration de la fiscalité. Suggestion de création d'un fonds spécial d'indemnisation pour les professionnels du tourisme. Nécessaire assouplissement des procédures de reconstruction des installations. Insuffisance de la solidarité gouvernementale. Renforcement de la sécurité de la navigation par le respect et l'amélioration de la législation. Conséquences économiques de la marée noire sur les professionnels du tourisme.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Nouvelle lecture* [n° 0256 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant aux départements*) (p. 1450) : ses amendements n° 25 : fixation par le tribunal administratif d'une somme à consigner auprès du greffe en cas d'action exercée par un contribuable ; retiré ; n° 26 : réparation du préjudice en cas de refus d'autorisation du tribunal administratif ; et n° 27 : restitution de la somme consignée auprès du greffe du tribunal administratif - possibilité pour la collectivité territoriale qui s'estime lésée par le recours abusif d'un contribuable de solliciter du juge l'octroi de dommages et intérêts ; devenus sans objet.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République** [n° 0423 (1999-2000)] - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4575, 4576) : réforme précipitée du quinquennat sans caractère prioritaire. Efficacité du double exécutif français. Remise en cause de l'autorité et de la légitimité du Président par la réduction de son mandat. Rôle d'arbitre du chef de l'Etat. Risque de passage à un régime présidentiel de stricte séparation des pouvoirs. Stabilité de la fonction assise sur la durée. Conséquences sur l'équilibre de l'ensemble des institutions.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières** [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5577) : mission spécifique du Sénat de représentation des collectivités territoriales de la République. Relance de la politique de décentralisation. Processus constant de démantèlement de la fiscalité locale par l'Etat. Défense de l'autonomie fiscale et politique des assemblées locales. Diminution des recettes fiscales locales : taxe professionnelle, taxe d'habitation et vignette automobile. Système de compensation insuffisant. Votera avec force et détermination ce texte fondateur d'une autonomie financière et fiscale renforcée.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6025, 6026) : étatisation excessive et manque de transparence entre l'Etat et les caisses en matière de gestion des risques. Opacité de la loi de financement de la sécurité sociale. Non-respect du principe de l'indépendance des branches. Maîtrise des dépenses de santé indissociable de la solidarité et de la mutualisation. Absence d'ambition en matière de politique familiale. Transferts de charges à la branche famille. Avec ses collègues non inscrits ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale** [n° 0020 (2000-2001)] - (22 novembre 2000) - **Art. 3** (*conditions communes pour bénéficier des concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale*) (p. 6397) : son amendement n° 71 : élargissement du dispositif aux personnes recrutées en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 ; rejeté - **Art. 4** (*intégration directe des agents contractuels dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale*) (p. 6399) : son amendement n° 72 : suppression des mentions relatives aux fonctions exercées à la date du recrutement et à une obligation d'affectation au sein d'une collectivité afin de rendre éligibles au dispositif des agents contractuels qui auraient eu plusieurs affectations depuis leur recrutement initial ; retiré - **Après l'art. 6** (p. 6409) : son amendement n° 73 : modalités d'intégration dans le cadre des administrateurs territoriaux des agents contractuels des collectivités territoriales ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6869, 6870) : se déclare globalement favorable aux propositions de la commission des finances. Besoins financiers des collectivités. Elan indispensable à l'approfondissement de la décentralisation. Votera la partie recettes du projet de loi de finances pour 2001 modifiée par le Sénat.

DEBARGE (Marcel), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 414 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6168) - Ministère : Ville - *Rapport de l'INSERM sur "souffrance et violence à l'adolescence"* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6169) - **Jeunes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 9 bis** (p. 3790) : intervient sur l'amendement n° 87 de M. Jean-Claude Carle (revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale). Nécessité d'élaborer un véritable statut de l'élu local.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 4** (p. 6597) : soutient l'amendement de Mme Maryse Bergé-Lavigne n° I-114 : institution d'une taxe spéciale sur le modèle de la taxe Tobin. Déséquilibre entre pays riches et pays pauvres.

DEBAVELAERE (Désiré), sénateur (Pas-de-Calais) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DEJOIE (Luc), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de

l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 156 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, portant réglementation des ventes volontaires de meubles par nature aux enchères publiques [n° 211 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Vente aux enchères.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 344 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Vente aux enchères.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 909, 911) : réforme de la profession des commissaires-priseurs. Proposition de rétablissement des dispositions adoptées en première lecture : vente aux enchères sur Internet, composition du conseil des ventes, formation professionnelle, sanctions encourues par les ressortissants étrangers et indemnisation du préjudice subi par la suppression du droit de présentation. Sous réserve des amendements présentés, la commission propose l'adoption du présent projet de loi - **Chapitre Ier (les ventes volontaires de meubles par nature aux enchères publiques)** (p. 916) : son amendement n° 1 : suppression des mots "par nature" ; adopté - **Art. 2 bis (par priorité) (ventes réalisées à distance par voie électronique - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 917) : son amendement de rétablissement n° 2 ; adopté - **Après l'art. 1er** (p. 918) : s'oppose à l'amendement n° 27 du Gouvernement (réglementation des ventes aux enchères sur Internet et de toute vente de biens culturels) - **Art. 6 (locaux de ventes)** (p. 919) : son amendement de coordination n° 3 ; adopté - **Art. 8 (adjudication - procès-verbal de la vente - ventes de gré à gré)** : son amendement n° 4 : remise en vente de gré à gré d'un bien retiré de la vente publique ; adopté - **Art. 11 (prix garanti)** (p. 920) : son amendement n° 5 : société de ventes déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint ; adopté - **Art. 12 (avances consenties au vendeur)** : son amendement n° 6 : suppression de l'obligation de souscrire une garantie auprès d'un organisme d'assurance ou d'un établissement de crédit ; adopté - **Art. 14 (sanctions pénales de l'organisation de ventes aux enchères sans agrément)** (p. 921) : son amendement n° 7 : application de sanctions pénales identiques aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 922) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Jean-Léonce Dupont (accès gratuit des sociétés d'édition et de presse aux informations et documents détenus par les sociétés de ventes) - **Après l'art. 16** (p. 923) : son amendement n° 8 : organisation de la formation professionnelle assurée conjointement par le conseil des ventes et la chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires ; adopté - **Art. 18 (composition du conseil des**

ventes) : son amendement n° 9 : modification de la composition du conseil des ventes volontaires ; adopté - **Art. 28 (faculté de recourir à des experts agréés)** (p. 925) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Bret (obligation de recourir à des experts agréés) - **Art. 29 (spécialités des experts agréés)** : son amendement n° 10 : suppression de la limitation à deux des spécialités exigées des experts agréés ; adopté - **Art. 33 (radiation d'un expert agréé)** (p. 926) : son amendement n° 11 : suppression d'une mention inutile ; adopté - **Art. 35 (principe et fondement de l'indemnisation)** : son amendement n° 12 : indemnisation fondée sur la perte du droit de présentation ; adopté. (p. 927) : référence au droit de propriété - **Art. 36 (estimation de la valeur de l'office liée à l'activité de ventes volontaires)** (p. 928) : son amendement n° 13 : référence aux cinq dernières années d'exercice ; adopté. (p. 929) : accepte l'amendement de précision n° 28 du Gouvernement - **Art. 37 (fixation du montant de l'indemnité)** : son amendement n° 14 : choix du commissaire-priseur d'être indemnisé sur une base forfaitaire ou sur la base de la valeur vénale de l'office ; adopté - **Art. 43 (commission nationale d'indemnisation)** (p. 930) : ses amendements n° 15 : présidence confiée à un magistrat de l'ordre judiciaire et composition de la commission ; et de coordination n° 16 ; adoptés - **Art. 43 quinquies (régime fiscal de l'indemnité versée aux commissaires-priseurs - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 932) : accepte l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission saisie pour avis - **Avant l'art. 44** (p. 933) : accepte l'amendement n° 26 de la commission saisie pour avis (exemption des catalogues de ventes du droit de reproduction) - **Après l'art. 48** (p. 934) : son amendement n° 17 : constitution initiale du conseil des ventes ; adopté - **Art. 52 (maintien de certains régimes particuliers de ventes aux enchères publiques)** : son amendement n° 18 : extension au service des douanes de la possibilité de faire appel aux sociétés de ventes ; adopté - **Art. 53 (droit de préemption de l'Etat sur les ventes publiques d'oeuvres d'art)** (p. 935) : son amendement de coordination n° 31 ; adopté - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 19 : nouvel intitulé : projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0344 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - Discussion générale (p. 4402, 4403) : accord sur l'indemnisation des commissaires-priseurs sur la base de 50 % de la valeur de l'office avec une marge de modulation de 20 %. Adoption de la position du Sénat sur la période de référence retenue pour le calcul de l'indemnité, la composition de la commission d'indemnisation et la présidence du conseil des ventes volontaires. Mise en place d'un système à deux vitesses pour les ventes aux enchères sur Internet. Non-réglementation des avances consenties, selon le souhait du Sénat. Obligation d'assurance pour le mécanisme du prêt garanti. Egalité de traitement entre professionnels français et européens. Catalogues des ventes judiciaires exonérés du droit de reproduction. Décrets d'application. Propose l'adoption de ce texte. (p. 4404) : indemnisation fondée sur l'expropriation.

DELANEAU (Jean), sénateur (Indre-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif.

Membre titulaire de la Commission consultative des droits de l'homme.

Membre ès qualités du Conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance-maladie.

Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la sécurité sanitaire après la loi du 1er juillet 1998 : état des lieux et perspectives en France et en Europe [n° 445 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Santé publique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 376 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4798) - Ministère : Emploi - *Discussions sur l'avenir de l'UNEDIC* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4799) - **Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) [n° 0019 (1999-2000)]** - (26 janvier 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 1er (création et mission du CERC)** (p. 348) : domaines d'application de la loi et du décret.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 560) : votera contre cet article. Risque de contentieux. Tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre - **Art. 5 (aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil)** (p. 576) : financement d'une partie des mesures de ce texte par les caisses d'allocations familiales. Votera contre cet article.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1934) : malaise manifesté au sein de son groupe au moment de la discussion. Non réponse à certaines attentes. Mise en place d'une sorte de caisse de compensation afin d'éviter le report des prestations sur les enfants de débiteurs quand ceux-ci ne sont plus en mesure d'en assurer le versement. Eléments positifs du texte. La grande majorité du groupe des RI votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2

mai 2000) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2198) : intervient sur les amendements identiques n° 214 de la commission et n° 70 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général). Aspect positif de la présence du président du conseil général ou de son représentant.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2488) : soutient les amendements de M. Ladislas Poniatowski n° 484 (report au 1er janvier 2005 de la date d'application des dispositions et prélèvement au niveau des ressources fiscales de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI), n° 485 (remplacement de la somme de "1 000 francs" par la somme de "500 francs"), n° 486 (calcul du prélèvement au niveau des EPCI) et n° 488 (possibilité de dérogations pour les communes ayant perdu plus de 10 % de leur population entre les deux derniers recensements). Sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), soutient les sous-amendements de M. Ladislas Poniatowski n° 482 (remplacement du millésime 2002 par le millésime 2005), n° 483 (aménagement transitoire de trois ans et réduction du seuil de logements sociaux pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine) et n° 487 (exonération pour les communes dont le prélèvement est inférieur à 50 000 francs).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) - Président de la commission des affaires sociales (p. 3626, 3627) : caractère dépassé du débat d'orientation budgétaire. Regrette l'absence d'un débat d'orientation sur les finances publiques. Actualisation insuffisante des documents présentés au Parlement. Travaux d'analyse et de contrôle de la commission des affaires sociales. Incitation au retour à l'emploi. Excédent des administrations de sécurité sociale. Montant de la dette sociale. Décalage entre le discours et les faits. Imbrication entre les finances de l'Etat et les finances sociales. Création d'un véritable régime de retraite de la fonction publique.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 5** (*allocation de présence familiale : régime de l'allocation et conditions liées à l'état de l'enfant - art. L. 543-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 4080) : rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur l'article 40 de la Constitution. Estime l'article 40 inapplicable en l'espèce - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4082) : coïncidence de la conférence de la famille et de l'examen de ce texte. Regrette l'invocation par le Gouvernement de l'article 40 de la Constitution. Rappel des conditions d'adoption du texte sur les soins palliatifs. Prend acte de l'intégration dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale des dispositions financières. Mise en place de la prestation spécifique dépendance, PSD, à l'initiative du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Art. 30** (*coordination*) (p. 4476) : intervient sur l'amendement n° 145 du Gouvernement (prise en compte des chaînes européennes en langue française parmi les chaînes considérées comme indépendantes au sein de l'offre de services du câble).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4668) : proteste contre le dépôt tardif de l'amendement du Gouvernement relatif au travail de nuit des femmes - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4708, 4709) : dysfonctionnements du dialogue social. Transposition en droit français d'une directive européenne sur l'autorisation du travail de nuit. Amélioration du texte lors de la navette parlementaire. Demande l'adoption du texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5537) : demande le rejet l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 6009, 6010) : déformation des lois de financement de la sécurité sociale par le Gouvernement. Engagement pris par le Gouvernement de respecter les objectifs votés par le Parlement. Hommage aux rapporteurs. Ponctions du Gouvernement sur la branche famille et le fonds de solidarité vieillesse. Affectation par le Gouvernement de six taxes à la compensation des exonérations de cotisations sociales. Présentation par le Gouvernement comme une réforme des cotisations patronales de la non-compensation à la sécurité sociale des exonérations de charges décidées par l'Etat. Prise en charge par la branche famille de la pérennisation de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire. Travail commun de la commission des finances et de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Demande de réserve et de priorité** (p. 6058) : demande la réserve de l'article 1er jusqu'après l'examen de l'article 47 et l'examen en priorité avant l'article 3 des amendements n° 3 et n° 106 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 3 ; réserve et priorité ordonnées.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 28** (p. 6146) : effort supplémentaire des conseils généraux pour financer la CMU - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6226, 6227) : dénaturer la loi de financement de la sécurité sociale. Attente des projets de loi promis relatifs à la modernisation sociale et à la modernisation de la santé.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) - Président de la commission des affaires sociales (p. 6437, 6439) : volonté de clarifier le débat sur les finances publiques. Opération d'habillage budgétaire du ministère des finances. Coût des 35 heures. Opposition à la ristourne dégressive de CSG. Origine des prélèvements affectés. Désordre des finances sociales. Transparence et rigueur indispensables. Souhait d'un débat consolidé sur les finances publiques.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7957) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Emin, de réduction de crédits, n° 68 ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Président de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8200) : mise en garde du Gouvernement par le Sénat du risque d'inconstitutionnalité du dispositif. Indifférence du Gouvernement. Réponse au reproche de saisine du Conseil constitutionnel. Souhait d'une présentation commune du budget de la nation et du budget social.

DELANOË (Bertrand), sénateur (Paris) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 95 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part [n° 168 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Traités et conventions**.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à assurer la sincérité des listes électorales [n° 383 (1999-2000)] (6 juin 2000) - **Elections**.

Proposition de loi, déposée avec M. Claude Estier et Mme Danièle Pourtaud, relative aux compétences du maire de Paris [n° 103 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Police**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part** [n° 0095 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 703, 704) : conférence de Barcelone en 1995. Nouvelle dynamique donnée par le gouvernement israélien et par les dirigeants palestiniens ou arabes à la reprise du processus de paix. Spécificité de l'accord entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël. Reconnaissance de l'importance de l'Europe et de la France dans le processus de paix et dans la vie politique d'Israël. Avec la commission des affaires étrangères, propose d'autoriser la ratification de l'accord.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2500) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 803 : fixation d'un objectif de 20 % de logements sociaux par arrondissement ou groupement d'arrondissements à Paris ; devenu sans objet.

DELEVOYE (Jean-Paul), sénateur (Pas-de-Calais) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du

projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi [n° 460 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ; - la proposition de loi [n° 78 (98-99)] de M. Nicolas About visant à renforcer les moyens d'expulsion du préfet et du maire, en cas d'occupation illégale de locaux industriels, commerciaux ou professionnels par les gens du voyage [n° 188 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Gens du voyage**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 243 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage [n° 269 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Gens du voyage**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage [n° 333 (1999-2000)] (9 mai 2000) - **Gens du voyage**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 352 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage [n° 412 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Gens du voyage**.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Christian Poncelet, Jean-Pierre Fourcade, Jean Puech et Jean-Pierre Raffarin, relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 432 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 416, 417) : satisfaction de la réflexion sur la redéfinition du champ du délit non intentionnel et sur l'extension de la responsabilité pénale des personnes morales. Difficulté d'exercer des responsabilités. Applicabilité à l'ensemble des décideurs publics. Accélération de la pénalisation de la vie publique. Garantie de la dignité en cas de mise en examen. Souhait d'une extension plus grande de la responsabilité de la personne morale. Risque de fuite de prise de responsabilités. Elargissement de la réflexion à mener. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi. Satisfaction face à la réforme de la justice.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage** [n° 0460 (98-99)] - (2 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 515, 517) : adoption par le Sénat, le 6 novembre 1997, d'une proposition de loi sur ce sujet. Respect des traditions des nomades et des lois républicaines. Responsabilité des collectivités locales en matière de conditions d'accueil. Climat de violence. Capacité de l'Etat de faire appliquer la loi. Evolution vers une certaine sédentarisation. Nécessité d'élaborer cette loi dans un climat de concertation et de confiance. Réflexion sur la possibilité d'élaborer à l'échelon européen un livret de circulation. Augmentation du nombre de schémas départementaux d'accueil. Efforts financiers de l'Etat. Aide forfaitaire au fonctionnement. Propositions : suppression du seuil de cinq mille habitants et de la possibilité donnée au préfet d'assumer seul l'élaboration du schéma départemental, restauration du schéma national d'accueil, maintien du délai de deux ans pour l'application de cette loi et accélération des procédures judiciaires - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des**

gens du voyage) (p. 543, 545) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Dominique Braye (remplacement de la conception d'accueil par celle de stationnement). Son amendement n° 1 : définition juridique des termes "résidence mobile"; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 28 de la commission saisie pour avis (définition des résidences mobiles des gens du voyage comme des résidences principales mobiles). Son amendement n° 2 : introduction dans ce texte d'un schéma national définissant les conditions d'accueil des gens du voyage lors de grands rassemblements ; adopté après modification par le sous-amendement n° 56 de M. Dominique Braye qu'il accepte. (p. 546, 548) : ses amendements n° 3 : prise en compte pour l'élaboration de ce schéma d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante ; n° 4 : recensement des terrains familiaux ; n° 5 de clarification rédactionnelle ; et n° 6 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Yolande Boyer (préservation des espaces terrestres, maritimes et lacustres). Ses amendements n° 7 : suppression de la faculté pour le représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental ; et n° 8 : suppression du caractère opposable de ce schéma ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean-Claude Carle (élaboration de ce schéma uniquement par le représentant de l'Etat dans le département et les communes).

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er (suite)** (p. 557, 560) : ses amendements n° 9 de précision, n° 10 : élargissement de la composition de la commission consultative des gens du voyage ; n° 11 : maintien de la coordination régionale des schémas départementaux pour l'Ile-de-France et instauration de commissions interdépartementales dans les autres régions ; adoptés. Estime l'amendement n° 38 de M. Jean-Claude Peyronnet satisfait par son amendement portant sur le même objet n° 10 précité. S'oppose à l'amendement n° 39 de M. Serge Lagauche (mise en demeure par le préfet de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de l'aire d'accueil) - **Après l'art. 1er** (p. 561) : son amendement n° 12 : mise en oeuvre par le représentant de l'Etat dans le département des orientations fixées par le schéma national pour l'accueil des grands rassemblements ; adopté - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 562, 564) : ses amendements n° 13 : suppression du seuil de 5 000 habitants pour la mise en application des prescriptions du schéma d'accueil ; et n° 14 : prolongation à la demande de la commune et après avis de la commission consultative départementale du délai de mise en oeuvre de ce schéma en cas de difficultés techniques ou procédurales ; adoptés. Sur son amendement n° 13 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 29 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les communautés de petites communes de se substituer à leurs membres pour la mise en oeuvre de ce schéma). S'oppose à l'amendement de clarification n° 40 de M. Jean-Claude Peyronnet ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 73 du Gouvernement. S'oppose également aux amendements portant sur le même objet n° 48 de Mme Odette Terrade et n° 57 de M. Jacques Legendre (dispense de l'obligation de participer à l'accueil permanent des gens du voyage défini par le schéma départemental, pour les communes disposant d'emplacements susceptibles d'être occupés temporairement lors de grands rassemblements) - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 566, 569) : ses amendements n° 15 : suppression de ce pouvoir ; et n° 16 de conséquence ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Odette Terrade (intervention obligatoire de l'Etat en cas de refus d'une commune de participer à la mise en place du schéma départemental d'accueil). Responsabilité et autorité de l'Etat - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 570, 571) : estime souhaitable une réflexion sur l'amendement n° 58 de M. Patrick Lassourd (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Problème de la pérennité des aires. Son amendement de précision n° 17 ; adopté. (p. 572) : son amendement n° 18 : attribution de subventions exceptionnelles pour réparer les dommages causés par les gens du voyage sur des sites classés ou

inscrits ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Accepte les amendements identiques n° 47 de M. Jean-Claude Carle et n° 50 de Mme Odette Terrade (suppression d'un plafonnement des dépenses fixé par décret) - **Après l'art. 4** (p. 573) : demande le retrait de l'amendement n° 59 de M. Dominique Braye (mise en place d'un répertoire national des terrains aménagés pour le stationnement des gens du voyage). Accepte l'amendement n° 60 de M. Auguste Cazalet (participation de l'Etat aux travaux engagés par les communes pour interdire l'accès des sites naturels classés à tout véhicule) - **Art. 5 (aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil)** (p. 575, 576) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 41 (versement de cette aide sous réserve de la conformité aux normes techniques de l'aire d'accueil) et n° 42 (versement de cette aide liée à un entretien satisfaisant de cette aire). Ses amendements n° 19 : remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue ; adopté ; et n° 20 : augmentation du montant de l'aide forfaitaire ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 6 (organisation des interventions sociales relatives aux gens du voyage)** (p. 577) : son amendement de clarification n° 21 ; adopté. Accepte l'amendement n° 62 de M. Dominique Braye (mutualisation des coûts de fonctionnement des aires d'accueil) - **Après l'art. 6** (p. 578) : intervient sur l'amendement n° 51 de Mme Odette Terrade (abrogation de la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe) et demande au Gouvernement d'engager une réflexion sur la modernisation des titres de circulation - **Art. 7 (majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF)** (p. 579, 580) : son amendement de suppression n° 22 ; retiré au profit de l'amendement n° 43 de M. Jean-Claude Peyronnet (majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil). Nécessité d'abonder l'enveloppe globale de la DGF. S'oppose à l'amendement de précision n° 44 de M. Jean-Claude Peyronnet et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 74 du Gouvernement (référence aux conditions de la convention prévue à l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale) - **Art. 8 (dispositions modifiant le code de l'urbanisme)** : son amendement n° 23 : soumission de la délivrance d'une autorisation d'aménagement de terrains familiaux au respect des règles du plan d'occupation des sols ou des règles générales d'urbanisme ; adopté - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 584, 586) : attente des maires d'un transfert de leur responsabilité pénale sur l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence. Ses amendements n° 24 : nouvelle rédaction du premier paragraphe codifiant les dispositions proposées dans le code général des collectivités territoriales et permettant au maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors des aires aménagées dès la réalisation de celles-ci ; adopté ; et n° 25 : nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Michel Charasse n° 69 (possibilité pour le maire, même si le terrain n'appartient pas à la commune, de saisir le tribunal de grande instance à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques), n° 70 (engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire), n° 71 (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue ou non), n° 72 (recouvrement des frais d'astreinte en fonction des éléments recueillis à partir des plaques d'immatriculation des véhicules) ainsi que par le sous-amendement n° 30 de M. Nicolas About (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien à usage industriel, commercial ou professionnel) pour lesquels il s'en

remet à la sagesse du Sénat. (p. 587, 589) : son amendement de conséquence n° 26 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé) et, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Michel Charasse n° 75 (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue), n° 76 (possibilité pour le maire, même si le terrain n'appartient pas à la commune, de saisir le tribunal de grande instance à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques), n° 77 (recouvrement des frais d'astreinte en fonction des éléments recueillis à partir des plaques d'immatriculation des véhicules) et n° 78 (engagement de la responsabilité de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire) ainsi qu'au sous-amendement n° 45 de M. Jean-Claude Peyronnet (obligation pour les aires aménagées dans des communes non inscrites au schéma départemental de satisfaire aux normes techniques). Demande le retrait de l'amendement n° 63 de M. Dominique Braye (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien) au profit du sous-amendement n° 30 précité portant sur le même objet de M. Nicolas About déposé sur son amendement n° 25 précité. S'oppose aux amendements n° 64 de M. Patrick Lassourd (expulsion en cas d'occupation illicite d'équipements ou d'installations sportives, culturelles ou de loisirs appartenant au domaine public ou au domaine privé des collectivités) et n° 52 de Mme Odette Terrade (non-application de ces dispositions aux personnes propriétaires du terrain sur lequel elles stationnent) ainsi qu'aux amendements de M. Philippe Darniche n° 31 (possibilité de faire procéder à l'immobilisation ou à la mise en fourrière des véhicules tracteurs de résidences mobiles dans l'attente de la décision du juge), n° 32 (raccourcissement du délai d'obtention du référé), n° 33 (obligation pour le préfet de faire exécuter la décision judiciaire), n° 34 (immédiateté de cette décision) et n° 35 (rehaussement du niveau de la contravention en cas de stationnement irrégulier de caravanes) - **Après l'art. 9** (p. 602, 603) : demande le retrait de l'amendement n° 65 de M. Dominique Braye (impossibilité d'invoquer le droit au logement pour justifier d'une occupation illicite de terrain ou d'une construction d'habitation en zone non constructible). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime) - **Art. 9 bis** (*hébergement des gens du voyage dans le cadre d'emplois saisonniers*) (p. 604) : son amendement de suppression n° 27 ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 605) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 36 de M. Philippe Darniche (organisation d'un recensement des populations composant la communauté des gens du voyage au plus tard un an après la promulgation de cette loi) et n° 67 de M. Dominique Braye (publication tous les cinq ans par la commission nationale consultative des gens du voyage d'un rapport statistique et sociologique des gens du voyage) - **Seconde délibération - Art. 1er** (p. 607) : son amendement n° 1 : rétablissement de cet article supprimé par le Sénat au cours de sa première délibération dans une nouvelle rédaction intégrant les amendements adoptés ; adopté.

Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)] - (23 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1517, 1518) : navette de ce texte entre les deux chambres. Divergences : nécessaire engagement de la responsabilité de l'Etat dans l'accueil des grands rassemblements traditionnels ; refus du pouvoir de substitution du préfet pour la réalisation des aires d'accueil. Efforts financiers du Gouvernement. Doute des élus locaux de la faculté pour l'Etat de faire exécuter les procédures d'évacuation. Schéma départemental d'accueil. Renforcement nécessaire du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Approche pragmatique. Respect de la loi et garantie des libertés de chacun. - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du*

voyage) (p. 1523, 1528) : ses amendements n° 1 : définition de la notion de "résidence mobile" ; n° 2 : instauration d'un schéma national d'accueil des gens du voyage pour assurer la coordination des grands rassemblements ; n° 3 : suppression de l'obligation de faire figurer toutes les communes de plus de 5000 habitants dans le schéma départemental ; n° 4 : recensement des autorisations d'aménagement des terrains familiaux délivrées en conformité avec l'article L. 443-3 du code de l'urbanisme ; n° 5 : articulation du schéma national et du schéma départemental ; n° 6 : suppression de la faculté reconnue au représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental ; n° 7 : suppression du caractère opposable du schéma départemental ; adoptés ; n° 8 : composition de la commission consultative des gens du voyage ; adopté après modification par le sous-amendement n° 25 de M. Jean-François Humbert (suppression des représentants de la région) qu'il accepte ; n° 9 : instauration d'une coordination régionale pour la région d'Ile-de-France ; et n° 10 : instauration d'une coordination interdépartementale pour les autres régions ; adoptés - **Art. 1er bis** (*pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département dans le cadre des grandes migrations traditionnelles des gens du voyage*) : son amendement n° 11 : rétablissement du rôle de l'Etat dans le schéma national ; adopté - **Art. 2** (*obligations des communes*) (p. 1529) : ses amendements n° 12 : rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture précisant l'obligation pour les communes quelle que soit leur taille de mettre en oeuvre les prescriptions du schéma départemental ; et n° 13 : possibilité de délai supplémentaire pour la réalisation des aires en cas de difficultés techniques ou procédurales ; adoptés - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) : ses amendements n° 14 : suppression de ce pouvoir ; et n° 15 de coordination ; adoptés - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 1530, 1532) : son amendement n° 16 : prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels ; adopté. Objectif de maintien de la capacité d'accueil. Possibilité de faire intervenir la commission consultative des gens du voyage - **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) : ses amendements n° 17 : remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue ; adopté ; et n° 18 : fixation à 15000 francs minimum du montant de l'aide forfaitaire par place de résidence mobile ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 7** (*majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 1533, 1534) : son amendement n° 19 : majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil ; adopté - **Art. 8** (*dispositions modifiant le code de l'urbanisme*) : son amendement n° 20 : soumission de la délivrance d'une autorisation d'aménagement de terrains familiaux au respect des règles du plan d'occupation des sols ou des règles générales d'urbanisme ; adopté - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 1535, 1537) : ses amendements n° 21 : possibilité pour le maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors de l'aire aménagée dès la réalisation de celle-ci ; n° 22 : rétablissement d'une procédure spécifique devant le juge administratif pour toute occupation du domaine public ; et n° 23 de conséquence ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 29 du Gouvernement (rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites du domaine public, limitation du pouvoir du maire en matière de stationnement illégal si le terrain n'appartient ni au domaine public ni à la commune et maintien de la non-codification de cet article dans le code général des collectivités territoriales). Exécution des décisions de justice - **Après l'art. 9** (p. 1538) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Dominique Leclerc (transformation de l'infraction civile en infraction pénale pour un stationnement illicite) - **Art. 9 bis** (*hébergement des gens du voyage dans le cadre d'emplois saisonniers*) (p. 1539) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2131, 2133) : efficacité de l'action publique. Transfert des échecs de l'Etat sur les élus locaux. Critiques concernant les constructions massives des années 1950-1960. Inadéquation entre la demande et l'offre publique de logements. Raisons du déséquilibre entre les territoires. Nécessité de valoriser l'image du logement social. Echec de la politique urbaine ou échec de la société. Harmonisation des différents politiques dans la gestion de l'espace. Choix de l'échelon de l'agglomération. Sa préférence pour une loi plus contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales. Analyse des besoins en logements sociaux. Son avis favorable sur le volet relatif au renforcement de la cohérence territoriale. Risque d'augmentation des recours contre les nouveaux documents d'urbanisme. Réflexion à engager sur la politique du logement intégrant le public, le privé, l'aide à la pierre et l'aide à la personne. Incitation à la construction de logements sociaux préférable à l'obligation. Dimension humaine négligée.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2501) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), ses sous-amendements, soutenus par M. Alain Vasselle, n° 1059 : précision concernant les dépenses réelles fonctionnelles prises en compte pour le taux de 5 % correspondant au maximum de la contribution due ; adopté ; et n° 1061 : dispense de contribution de la commune pendant la durée d'éventuelles procédures de recours ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4204, 4205) : tensions de plus en plus vives dans les communes et inquiétude des élus. Obligation d'offrir un nombre de places suffisant. Possibilité d'accord sur un certain nombre de points. Proposition du Sénat pour augmenter l'efficacité de la procédure judiciaire. Article 28 de la loi de 1990 portant création d'un schéma d'accueil. Défiance du Gouvernement à l'égard des élus. Isolement des maires qui ont réalisé une aire d'accueil. Capacité de l'Etat d'appliquer les décisions de justice. Pouvoir de contrainte du préfet et risque de contentieux. Préférence pour un partenariat réel entre l'Etat et les collectivités territoriales - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 4209, 4213) : ses amendements n° 1 : définition juridique de la notion de "résidence mobile"; n° 2 : élaboration d'un schéma national pour l'accueil des gens du voyage lors des grands rassemblements ; n° 3 : suppression de l'obligation de faire figurer toutes les communes de plus de 5 000 habitants dans le schéma départemental ; n° 4 : articulation du schéma national et du schéma départemental ; n° 5 : recensement des terrains mis à disposition par les employeurs de travailleurs saisonniers ; n° 6 : suppression de la faculté reconvenue au représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental ; n° 7 : composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ; n° 8 : instauration d'une coordination régionale pour la région d'Ile-de-France ; n° 9 : instauration d'une coordination interdépartementale pour les autres régions ; adoptés - **Art. 1er bis (pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département dans le cadre des grandes migrations traditionnelles des gens du voyage - supprimé par l'Assemblée nationale)** : son amendement n° 10 : rétablissement de cet article dans la rédaction adoptée par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 4214) : ses amendements n° 11 : précision sur la mise en oeuvre par les communes du schéma départemental ; et n° 12 : possibilité d'un délai supplémentaire pour la réalisation des aires en cas de difficultés techniques ou procédurales ; adoptés - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** : ses amendements n° 13 : suppression de ce pouvoir ; et n° 14 de

coordination ; adoptés - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 4215) : son amendement n° 15 : prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels ; adopté - **Art. 5 (aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil)** : son amendement n° 16 : remplacement de la notion de droit d'usage perçu par la notion de redevance perçue ; adopté - **Art. 7 (majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement)** (p. 4216, 4217) : son amendement n° 17 : majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil ; adopté. Aide forfaitaire - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 4218, 4220) : ses amendements n° 18 : codification dans le code général des collectivités territoriales des dispositions relatives au pouvoir de police du maire et à la procédure juridictionnelle d'évacuation forcée des résidences mobiles stationnant de manière illicite ; n° 19 : rétablissement de la compétence du juge administratif pour les occupations illicites du domaine public, sans préjudice de la compétence du juge judiciaire pour le domaine public routier ; et n° 20 de conséquence ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 21 du Gouvernement (non-codification des dispositions de cet article dans le code général des collectivités territoriales, rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites de terrains publics et limitation des nouveaux pouvoirs du juge au seul cas où il serait saisi par le maire).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 26 (financement des communautés d'agglomération)** (p. 6757, 6758) : conséquence du financement sur la même enveloppe du fonctionnement des communes et de celui de l'intercommunalité. Interrogation sur le financement de la solidarité urbaine, de la solidarité rurale, de l'intercommunalité et du fonctionnement des communes - **Après l'art. 26** (p. 6763) : problème de la péréquation posé par les amendements de la commission n° I-186 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des communes), n° I-189 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des départements), n° I-187 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des régions), n° I-188 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) et n° I-184 (report de la date des délibérations en matière de taxe d'habitation) - **Après l'art. 26 bis** (p. 6768) : se déclare favorable au retrait de l'amendement n° I-191 de M. Bernard Murat (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations). Inutilité de la compensation.

DELFAU (Gérard), sénateur (Hérault) NI puis RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Yvon Collin, Jean-Michel Baylet et André Boyer, tendant à la mise en place d'une VIème République [n° 370 rect. (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Constitution.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Michel Baylet et Yvon Collin, visant à instituer un service universel bancaire [n° 378 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Banques et établissements financiers**.

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Jean-Michel Baylet, André Boyer et Yvon Collin, visant à modifier l'article L.O. 121 du Code électoral en vue de la concomitance de l'élection présidentielle et des élections législatives [n° 40 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Elections**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 370 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4266) - Ministère : Equipement - *Sécurité routière* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4266) - **Sécurité routière**

Questions orales sans débat :

n° 626 (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5482) - Ministère : Culture - *Situation des diffuseurs de presse et des libraires* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 9) - **Presse**

n° 650 (JO Débats du 17 novembre 1999) (p. 5964) - Ministère : Santé - *Financement de la santé publique* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1602) - **Sécurité sociale**

n° 708 (JO Débats du 2 février 2000) (p. 508) - Ministère : Intérieur - *Refus de transformation d'une communauté de communes* - Réponse le 23 février 2000 (p. 858) - **Groupements de communes**

n° 778 (JO Débats du 30 mars 2000) (p. 1697) - Ministère : Emploi - *Malaise du corps des inspecteurs du travail* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2716) - **Travail**

n° 852 (JO Débats du 6 juin 2000) (p. 3597) - Ministère : Culture - *Avenir des librairies* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4853) - **Livres**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 56, 57) : rééquilibrages fréquents depuis 1986 du rapport de forces en faveur du secteur public. Opposition à la constitution d'un groupe unique France Télévision : isolement de La Cinquième. Limitation de la durée horaire des messages publicitaires et remboursement des exonérations de redevances. Dérive de Radio France concernant la diffusion des publicités et la liberté de l'information. Amélioration nécessaire de la dimension de proximité des stations régionales de France 3. Problème de l'équilibre radiophonique entre les secteurs public, commercial et associatif. Risque de remise en question de "l'amendement Delfau" concernant le secteur associatif. Projet de loi insuffisant mais perfectible.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 2 (création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes)** (p. 102, 103) : se déclare opposé à l'amendement n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte).

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 422, 424) : texte répondant à

l'attente des élus. Exemples de condamnations de maires et de responsables locaux. Rééquilibrage nécessaire entre l'autorité du juge et le pouvoir du législateur. Les membres du groupe du RDSE voteront ce texte. Nécessité et urgence d'une amélioration du statut de l'élu. Mise en place d'une assistance juridique pour les élus locaux. Remerciements à l'auteur de la proposition de loi - **Art. 1er (encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 434) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt en vertu de l'argumentation développée par le Gouvernement (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail) - **Art. 6 (extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales)** (p. 441) : se déclare favorable à l'amendement n° 23 du Gouvernement (refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 450) : le groupe du RDSE votera la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er A (clarification des compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse)** (p. 3007, 3008) : position de la Cour de justice des Communautés européennes. Favorable à une action pédagogique pour l'amélioration de la sécurité. Calendrier de la chasse au gibier d'eau. - **Après l'art. 1er bis** (p. 3017, 3020) : soutient l'amendement de M. Yvon Collin n° 307 (statut du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage). Se déclare opposé au sous-amendement n° 236 de M. Ladislav Poniatowski (composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) déposé sur l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage). Souhait d'une augmentation du nombre des représentants des collectivités locales dans la future composition du conseil.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3638, 3641) : reconquête des droits du pouvoir législatif en matière de loi de finances. Propositions d'amélioration de la procédure de discussion. Performances économiques résultant de la politique gouvernementale. Equilibre subtil entre relance de la consommation et réduction du déficit budgétaire. Non partisan d'une réduction drastique des dépenses publiques. Limites imposées par une économie mondialisée. Nécessité de conjuguer justice sociale et efficacité économique. Souhaite la poursuite de l'effort en faveur des tranches d'imposition les plus basses. Souhaite l'instauration d'un taux intermédiaire de TVA pour un certain nombre de services. Réévaluation nécessaire du taux de rémunération du livret A. Restauration du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales. Exemples d'inégalités engendrées par la taxe professionnelle. Importance du maintien d'un service public de proximité. Prise en compte nécessaire des questions d'aménagement du territoire et de cohésion sociale dans la loi de finances pour 2001. Au nom des radicaux de gauche, se déclare fier de soutenir l'action du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 5** (p. 3734, 3735) : son amendement n° 80 : extension aux échanges nationaux de l'obligation de valider les documents d'accompagnement des alcools et boissons alcoolisées ; adopté - **Art. 6 (allègement de la taxe d'habitation)** (p. 3746) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières). Commission Mauroy.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4104, 4106) : responsabilité pénale des décideurs publics. Interprétations erronées du texte. Portée de la proposition de loi. Désarroi des élus locaux et des chefs d'établissements scolaires. Différence entre un élu local et un chef d'entreprise. Modifications apportées par l'Assemblée

nationale. Réaction des associations de victimes et des organisations syndicales. Défense du Parlement. Nécessité d'expliquer à l'opinion publique la démarche retenue. Demande du ministre de surseoir au vote définitif. Position divergente de la majorité sénatoriale. Souhait d'un compromis honorable. Lance un appel à la raison - **Art. 1er (responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 4118) : proposition de voter ce texte de loi avant la fin de la session dans les formes souhaitées par le Gouvernement - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4121, 4122) : souci de l'intérêt général plutôt que des échéances électorales.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4886, 4887) : mesures du projet de loi caractérisées par différents niveaux d'intervention. Primauté du politique sur l'économique dans l'élaboration des grandes orientations de la société. Meilleure appréhension du phénomène de la déréglementation et de l'abus de position dominante. Institution d'une axe sur les mouvements de capitaux spéculatifs. Amendements visant à instaurer un service universel bancaire gratuit. Financement de ce service. Proposition d'un fonds de compensation alimenté par une taxe fiscale.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4916) : intervient sur l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : réglementation des transactions financières) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4932, 4935) : son amendement n° 415 : insertion d'une disposition intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires"; devenu sans objet. Nécessité d'un débat sur la création d'un service universel gratuit et ouvert à tous. Importance du nombre de Français exclus du système bancaire. Problème du financement du fonds de compensation. Territoires exclus du maillage des établissements bancaires traditionnels. Interroge le Gouvernement sur le contenu du prochain décret relatif au droit au compte. Intervient sur le sous-amendement n° 611 de la commission (nouvel intitulé "service de base bancaire") déposé sur l'amendement n° 334 de M. Gérard Larcher (insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires"). (p. 4939, 4949) : son amendement n° 416 : insertion d'un chapitre additionnel; rejeté. Ses amendements n° 417 : conditions d'application du service universel bancaire ; n° 418 : contenu du service de base bancaire ; n° 421 : accès aux prêts de faible montant ; n° 419 : limitation de fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire ; n° 420 : conditions de fonctionnement du fonds de compensation ; et n° 422 : mise en place du service universel bancaire ; devenus sans objet. Se déclare opposé à l'amendement n° 340 de M. Gérard Larcher (évaluation des coûts du service universel bancaire et mise en place d'un fonds de compensation) et favorable à l'amendement n° 625 du Gouvernement (application du droit de la consommation aux banques).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7143, 7145) : budget prioritaire. Salue la politique de plein-emploi menée par le Gouvernement. Accroissement des moyens financiers accordés à l'agence nationale pour l'emploi, ANPE, et à l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA. Mobilisation des services déconcentrés du travail pour l'application des 35 heures. Adaptation remarquable du service public de l'ANPE. Difficultés du corps des inspecteurs du travail. Diminution du financement des actions en faveur des publics en difficulté. Aménagement des règles de passage aux 35 heures pour les très petites entreprises, TPE. Succès de la "Maison des entreprises". Appui des sénateurs radicaux à ce projet de budget - **Examen**

des crédits - Etat B - Titre III (p. 7160) : se déclare favorable à l'amendement n° II-43 du Gouvernement (majoration des crédits). Mise en place de mesures drastiques pour assurer la santé publique dans la filière bovine - **Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7162) : révision de la répartition entre l'apprentissage et les contrats de qualification et le cursus de formation des apprentis. S'abstiendra pour le vote de l'article 57. de même que le groupe du RDSE sur le vote des amendements de suppression n° II-23 de la commission, n° II-1 de la commission saisie pour avis et n° II-38 de M. Gérard Cornu.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (4 décembre 2000) (p. 7199) : crédits en augmentation. Renforcement de la coordination interministérielle. Identification des crédits destinés au comité interministériel du renseignement, CIR. Stratégie de défense. Elaboration d'un programme de défense civile. Sécurité des systèmes d'information. Votera ce projet de budget.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7389, 7390) : ampleur du mouvement de grève durant le premier semestre 2000 dans le Gard et l'Hérault. Problèmes de gestion du personnel. Exemple de la commune de Saint-André-de-Sangonis. Mesures en faveur de l'enseignement professionnel. Les sénateurs radicaux approuvent l'effort du Gouvernement et voteront ce budget.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7447) : viticulture de qualité du Languedoc-Roussillon. Mévente du vin. Recherche de solutions d'avenir pour l'ensemble de la filière. Les sénateurs radicaux du RDSE voteront ce budget.

Economie, finances et industrie : Services financiers (et consommation)

- (8 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7547, 7548) : rappel des conflits de 1999 et de 2000. Nécessité de la réforme-modernisation. Exprime son accord avec l'analyse et les conclusions de M. Bernard Angels. Caractère inacceptable de la réforme Sautter. Nécessité d'adapter les missions et les effectifs, participation des personnels des finances. Orientations de la refondation du ministère : aménagement du territoire, accessibilité du contribuable à un site unique, regroupement en une même entité de tous les services, renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. Rôle du receveur. Fonctions du bureau de poste. Exprime le vote positif des sénateurs du RDSE.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7558) : difficulté d'ouverture d'un débat sur La Poste dans le cadre de la loi de finances. Interrogation sur La Poste française face à la recomposition de l'ensemble de la filière courrier, sur l'alliance des activités courrier et services financiers, sur la mission d'aménagement du territoire. Restriction de présence postale. Transfert des charges sur les communes. Problème des maisons de services publics laissées en jachère. Signal donné par les personnels lors des élections professionnelles. Inquiétude des salariés, des élus, au sujet d'une privatisation. Rappel des atouts de La Poste - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7566, 7567) : opération de reconversion et de restructuration du dernier site minier dans le Lodévois. Hommage à M. Hérisson. Tableau des handicaps de La Poste dressé par M. Gérard Larcher, problèmes réels.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7577, 7578) : budget en progression. Formation professionnelle des commerçants et des artisans. Abondement du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Accès des très petites entreprises, TPE, et des PME au crédit. Avancées proposées dans le projet de budget pour 2001 : réduction et simplification des formalités de création d'entreprises, diminution des coûts de création, aide au financement de l'innovation et des petits projets, accueil et accompagnement du créateur d'entreprise. Rôle positif de la Maison des entreprises fondée sur le territoire de sa commune. Soutien et encouragements à la politique de simplification des formalités administratives ainsi qu'à la banque de développement des PME. Avec les sénateurs radicaux votera ce budget - **Examen des crédits - Art. 53 quinquies (revalorisation du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers)** (p. 7585) : ne votera pas l'amendement n° II-55 de M. Gérard Cornu (augmentation du droit fixe des chambres de métiers).

Recherche

- (8 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7613) : regret concernant la position de la commission des finances. Raison d'approuver le budget. Compétence du ministre. Souhait d'un vote unanime l'année prochaine sur ce budget.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 duovicies** (p. 7737, 7738) : son amendement n° II-53 : abaissement du droit sur les vins doux naturels sans appellation ; retiré. Produits intermédiaires. : droit communautaire. Rôle du Parlement.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7774, 7775) : choix économiques et budgétaires opérés par le Gouvernement. Réduction des impôts sur les ménages. Maîtrise de l'évolution des dépenses publiques. Les radicaux de gauche du groupe du RDSE ne voteront pas le budget proposé par la majorité du Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8042, 8046) : se déclare favorable à l'amendement n° I de M. Michel Charasse (obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile) repris par M. Michel Pelchat. Desserte insuffisante du territoire par le réseau de deuxième génération de téléphonie mobile. Exemple de la Lozère. Nécessité d'améliorer l'accès des citoyens pour les réseaux de la troisième génération. Reprend l'amendement n° 2 de M. Michel Charasse (maintien des activités du Trésor public lorsque leur suppression réduit le nombre d'établissements bancaires et financiers à moins de deux) ; retiré. Lourdes charges imposées à La Poste. Non-parution du décret d'application de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions s'agissant du service bancaire de base - **Après l'art. 39** (p. 8057, 8059) : soutient les amendements de M. Jean-Michel Baylet n° 50 (levée de la forclusion des demandes de mesures d'aide au désendettement des rapatriés) et n° 51 (moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés). Trop grande brièveté des délais entre la publication du décret du 4 juin 1999 et la date de forclusion.

DELONG (Jacques-Richard), sénateur (Haute-Marne) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Membre titulaire du comité de contrôle du fonds forestier national.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **264** (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 197) - Ministère : Agriculture - *Mesures en faveur de la forêt* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 198) - **Bois et forêts**

n° **374** (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4269) - Ministère : Agriculture - *Aide financière au transport du bois* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4269) - **Bois et forêts**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 733, 735) : ampleur des dégâts causés à la forêt dans le grand Est de la France. Attente de la traduction dans les faits des mesures décidées par le Gouvernement. Souhait d'un examen au cas par cas de la situation financière des communes sinistrées. Action des élus des communes forestières et de l'office national des forêts, ONF, sur la production de la forêt communale. Hommage aux élus des communes forestières.

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi n° 60 (2000-2001) de M. Jacques Pelletier relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** - (7 novembre 2000) (p. 5785, 5787) : maintien de la paix. Doutes sur la constitutionnalité de cette proposition de loi. Faits extérieurs à la compétence territoriale du Parlement français. Domaine des historiens. Intérêts de la France. Intérêts de la paix. Rétablissement de la paix au Caucase. Développement de bonnes relations avec la Turquie. Processus de candidature de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne. Rapprochement entre la Turquie et l'Arménie. Souhaite que la demande de discussion immédiate de cette proposition de loi soit rejetée.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5799, 5800) : sa motion n° 3 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Faits extérieurs à la compétence territoriale du Parlement français. Procédure des résolutions. Action diplomatique. Absence de disposition constitutionnelle explicite.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]*Deuxième partie :***Agriculture et pêche**

- (7 décembre 2000) (p. 7463, 7464) : conséquences financières des tempêtes de 1999 pour les communes forestières. Insuffisance des aides du Gouvernement. Reconstitution du patrimoine forestier. Ajustements des méthodes de sylviculture. Lutte contre l'effet de serre. Affectation du produit de l'écotaxe. Votera ce projet de budget.

DEL PICCHIA (Robert), sénateur (Français établis hors de France) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur : - le projet de loi [n° 48 (1999-2000)] autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transport dans la convention ; - le projet de loi [n° 49 (1999-2000)] autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K. 3 du traité de l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes ; - le projet de loi [n° 50 (1999-2000)] autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 185 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Traité et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur : - le projet de loi [n° 51 (1999-2000)] autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K. 3 du traité de l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes ; - le projet de loi [n° 138 (1999-2000)] autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K. 3 du traité de l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 185 suite (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Traité et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 179 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux volontariats civils institués par l'article L.111-2 du code du service national [n° 199 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Service national.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 328 (1999-2000)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques

des investissements [n° 411 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Traité et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 70 (2000-2001)] autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant l'interprétation de la convention relative au service militaire des doubles nationaux du 16 novembre 1995 [n° 143 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Traité et conventions.**

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transport dans la convention [n° 0048 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** (p. 699, 700) : nécessité de réformer et d'approfondir la coopération entre les administrations douanières de l'Union européenne. Rôle fondamental des conventions de Naples de 1995 et de 1997. Garantie de la protection des citoyens de l'Union européenne. Propose l'approbation des cinq projets de loi visant à autoriser la ratification des cinq conventions.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0049 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0050 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0051 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 0138 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de**

loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 51 (1999-2000) : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national - Deuxième lecture [n° 0179 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 742, 743) : accord du Parlement sur les objectifs du projet de loi malgré ses limites. Apports du Sénat retenus par l'Assemblée nationale. Approbation par la commission des affaires étrangères des modifications apportées par l'Assemblée nationale. Souhait d'une mise en oeuvre rapide du volontariat civil. Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur les amendements proposés par le Gouvernement - **Art. 6** (*interruption anticipée du volontariat civil - art. L. 122-8 du code du service national*) (p. 746) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (suppression de l'institution d'une période probatoire) - **Art. 11** (*protection sociale du volontariat civil - art. L. 122-14 du code du service national*) (p. 747) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (suppression des dispositions intéressant la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 13** (*accès à un emploi public - art. L. 122-16 du code du service national*) (p. 748) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (suppression des dispositions intéressant les emplois relevant de la compétence des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie ainsi que des collectivités territoriales en relevant) - **Art. 16** (*application aux territoires d'outre-mer*) (p. 749) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (mise en place d'une convention pour permettre aux volontaires civils servant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de disposer de garanties dans le respect du partage de compétences établi par les lois statutaires entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française) - **Après l'art. 17** (p. 751) : accepte l'amendement n° 5 du Gouvernement (création d'un statut d'officier sous contrat) - **Intitulé du projet de loi** (p. 752) : accepte l'amendement n° 6 du Gouvernement (ajout au titre du projet de loi des mots : " et à diverses mesures relatives à la réforme du service national").

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 0490 (98-99)] - (9 février 2000) - En remplacement de M. Paul Masson, rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 753, 754) : absence de la Suisse des instances de coopération Schengen. Intérêt de l'intégration de la Suisse dans une démarche de sécurité intérieure de l'Europe. Objectif de l'accord franco-suisse. Invite à l'approbation du projet de loi.

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (1er mars 2000) - Après l'art. 2 (p. 1066) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE). Impossibilité de réaliser des listes en alternance à l'étranger.

- Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)] - (11 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2685, 2686) : attentes des élus locaux. Opportunité des politiques publiques. Précision et renforcement du pouvoir de contrôle des chambres régionales des comptes. Le groupe du RPR votera ce texte amendé.

- Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (14 juin 2000) - Art. 36 (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélémy*) (p. 4043, 4044) : intervient sur l'amendement n° 27 de la commission (institution au profit des communes

de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin d'une taxe additionnelle sur les carburants destinée à la modernisation des infrastructures routières).

- Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4834) : nécessaire vigilance quant à l'application du texte. Avec le groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7293, 7294) : votera le budget des affaires étrangères. Perplexité devant la diversification des crédits à la francophonie. Situation politique en Côte d'Ivoire. Stabilité budgétaire de Radio France Internationale, RFI. Absence de RFI à Bruxelles. Réforme de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. Réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7509, 7510) : répercussions sociales de la diminution des dépenses d'équipement. Dérive budgétaire du financement du budget civil de recherche et de développement technologique. Financement des opérations extérieures. Professionnalisation. Défense européenne. Avaries du porte-avions Charles-de-Gaulle. Suivra l'avis défavorable émis par la commission des finances.

DEMERLIAT (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Vienne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Légion d'honneur, ordre de la Libération [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 40] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 362 (*JO Débats* du 9 juin 2000) (p. 3797) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Directive européenne sur les marchés ouverts* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3798) - **Foires et marchés**

Questions orales sans débat :

n° 674 (*JO Débats* du 7 décembre 1999) (p. 7022) - Ministère : Economie - *Création de bureaux de tabac dans*

les petites communes - Réponse le 9 février 2000 (p. 644) - **Débats de boisson et de tabac**

n° 733 (JO Débats du 1er mars 2000) (p. 1028) - Ministère : Aménagement du territoire - *Lutte contre la multiplication des ragondins* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1793) - **Animaux**

n° 786 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Economie - *Conséquences de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2727) - **Impôts et taxes**

n° 932 (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5479) - Ministère : Agriculture - *Transport du bois abattu par les tempêtes de fin 1999* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5967) - **Transports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3702, 3703) : conséquences des intempéries. Engagements du Gouvernement envers les victimes. Dégâts en Haute-Vienne. Caractère provisoire du bilan. Dépenses exceptionnelles à la charge des collectivités territoriales. Proposition d'une majoration de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation globale d'équipement pour les communes les plus touchées. Le groupe socialiste votera ce projet de loi de finances rectificative.

Nouvelle lecture [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4336, 4337) : différences d'analyse entre majorité sénatoriale et gauche plurielle. Loi de finances rectificative dans le prolongement de la nouvelle politique économique et budgétaire du Gouvernement Jospin. Engagements envers toutes les victimes des intempéries. Crédits accordés au service public : santé, éducation nationale, ville. Classement du système français de santé au premier rang des 191 pays de la planète. Evolution du système fiscal vers un idéal de justice sociale : baisse des impôts et du taux de TVA. Diminution des déficits publics et maîtrise de la spirale de l'endettement. Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à ce collectif budgétaire et regrette l'adoption probable de la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 0350 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4345, 4346) : succès de la stratégie de finances publiques choisie par le gouvernement socialiste. Application parfaite du "triangle d'or des finances publiques" : qualification de la France pour l'euro par une réduction des déficits publics, maîtrise des dépenses publiques et stabilisation de la fiscalité. Renforcement de la croissance économique. Nécessité d'améliorer la transparence des finances publiques et de réformer la procédure budgétaire. Revalorisation du Parlement. Efficacité de la dépense publique. Le groupe socialiste votera ce projet de loi de règlement.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises** - *Deuxième lecture [n° 0379 (1999-2000)]* - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4359) : se félicite du projet de création d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises. Outil d'évaluation et de proposition au service du Parlement. Le groupe socialiste ne votera pas la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 4 bis** (p. 6609) : se déclare opposé à l'amendement n° I-274 de la commission (diminution de 50 % des droits de mutation de titres ou de biens d'une entreprise, pour les donations) - **Art. 6 bis (modification du statut des sociétés de capital-risque)** (p. 6618) : se déclare opposé à l'amendement n° I-19 de la commission (introduction d'un dispositif rendant neutre la détention de titres par des sociétés de capital-risque par rapport à une détention en direct).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11** (p. 6680) : soutient l'amendement n° I-225 de M. Bernard Angels (exonération de la taxe d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés).

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7241) : progression du budget. Nouvelle carte de la prime d'aménagement du territoire, PAT. Exclusion de Limoges et de son agglomération du bénéfice de la carte PAT "industrie". Difficulté de coordination des politiques d'aménagement du territoire. Votera ce budget avec l'ensemble du groupe socialiste.

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (11 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7625, 7626) : diminution des crédits de paiement afférents aux maisons d'éducation. Subvention de l'Etat. Dépenses de fonctionnement. Effort consenti en matière de travaux. Liquidation de la "provision" pour risques et charges financières. Dissolution de l'établissement public administratif gérant le musée national de la Légion d'honneur et intégration de celui-ci en service de la grande Chancellerie. Recrutement des élèves des maisons d'éducation. Qualité de l'enseignement. Renforcement de l'universalité des deux ordres nationaux. Qualité de l'ordonnateur principal. Travaux engagés. Honoraires de maîtrise d'oeuvre. Propose au Sénat d'adopter ces deux budgets annexes.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8052) : soutient l'amendement n° 66 de M. Bernard Angels (versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo).

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises** - *Nouvelle lecture [n° 0021 (2000-2001)]* - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8094) : nécessité d'encourager la transparence de l'utilisation des crédits publics. Le groupe socialiste votera contre la motion tendant à opposer la question préalable.

DEMESSINE (Michelle), *secrétaire d'Etat au tourisme.*

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 290 de M. Yvon Collin : **Mer et littoral** (*Création d'un corps de gardes-côtes européens*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1329).

Questions orales sans débat :

n° 766 de M. René-Pierre Signé : **Travail (durée du)** (*Application des 35 heures aux personnels de la DDE de la Nièvre*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2021).

n° 769 de M. Jean-Louis Lorrain : **Hôtels et restaurants** (*Aides aux hôteliers suite aux tempêtes de décembre 1999*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2022).

n° 809 de M. Josselin de Rohan : **Ports** (*Réseau transeuropéen de fret ferroviaire*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3875).

n° 818 de M. Paul Girod : **Sports** (*Fermeture du centre de parachutisme de Laon*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3874).

n° 829 de M. Jean-Louis Lorrain : **Transports aériens** (*Déficit de contrôleurs aériens en Europe*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3873).

n° 831 de M. Jean-Pierre Vial : **Transports ferroviaires** (*Avancement du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3872).

n° 854 de M. Philippe Nachbar : **Routes** (*Service national et emploi*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4847).

n° 862 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Travailleurs saisonniers** (*Mesures en faveur des employés saisonniers dans l'industrie touristique*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4849).

n° 864 de M. Hubert Haenel : **Routes** (*Conditions de circulation sur la RN 415*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4848).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 0369 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4530, 4531) : adoption par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, des dispositions adoptées par elle-même en première lecture. Suppression des amendements adoptés par le Sénat en première lecture tendant à accroître le nombre des membres du conseil d'administration. Elargissement de l'autonomie de gestion de l'entreprise. Résultats de la compagnie. Elargissement du conseil d'administration. Présence de représentants de l'Etat. Souhaite l'adoption du texte dans les termes votés par l'Assemblée nationale - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 4534) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (fixation du nombre des membres du conseil d'administration à vingt-trois).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6973, 6977) : prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme. Montée en puissance d'une stratégie européenne du tourisme. Progression du budget du tourisme. Caractère transversal et interministériel du tourisme. Poursuite des efforts d'adaptation structurelle. Comparaison avec les Etats-Unis et l'Espagne. Aménagement durable du territoire et développement local. Mise en place

d'une conférence permanente du tourisme rural. Rapport sur la moyenne montagne. Modernisation et développement des stations thermales. Réhabilitation du mobilier de loisir touristique. Parcs à thème. Intempéries et naufrage de l'Erika. Mise en oeuvre des mesures d'indemnisation. Action dans le domaine de l'emploi. Baisse de la TVA dans le secteur de la restauration. Logement et droits sociaux des saisonniers. Sortie du dispositif emploi-jeunes. Inquiétude devant le phénomène des concentrations économiques. Evolutions liées à l'essor des nouvelles technologies de l'information. Promotion touristique de la France. Budget de Maison de la France. Renforcement des moyens financiers de l'agence française de l'ingénierie touristique, AFIT. Droit aux vacances. Tourisme social et associatif. Accès aux vacances des personnes handicapées. Classes de découverte. Code mondial d'éthique.

DEMILLY (Fernand), sénateur (Somme) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil national des fondations.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 782 (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1861) - Ministère : Education - *Mise en place des sections d'enseignement général et professionnel adapté* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2720) - **Enseignement**

n° 849 (JO Débats du 30 mai 2000) (p. 3320) - Ministère : Défense - *Avion de transport militaire du futur, ATF* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4389) - **Aviation militaire**

n° 890 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4633) - Ministère : Agriculture - *Mise aux normes des bâtiments d'élevage* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5446) - **Elevage**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2990, 2991) : nécessité de prendre en compte les faits sociaux, les traditions séculaires et les cultures locales. Importance de la chasse au gibier deau dans le département de la Somme. Effets de la chasse sur les collectivités locales. Rôle et place des fédérations de chasseurs. Conformité des dispositions de la loi de 1998 à la directive. Nécessité juridique d'un dispositif législatif fixant les périodes de chasse. Avec les membres du groupe du RDSE, se prononcera sur le projet de loi en fonction du sort des amendements déposés par la commission des affaires économiques.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4256) : projet gouvernemental ne tenant pas compte des réalités locales. Place éminente de la chasse dans la perspective de développement durable et d'aménagement du territoire. Hostilité à l'instauration autoritaire d'un jour de non-chasse. Insuffisance du texte en ce qui concerne les dates de la chasse au gibier d'eau. Souhait d'une loi équilibrée, respectueuse des traditions. Avec le groupe du RDSE, votera les amendements du rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Art. 3 (conditions communes pour bénéficier des**

concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale) (p. 6398) : son amendement, soutenu par M. Aymeri de Montesquiou, n° 22 : élargissement du dispositif aux agents non titulaires de catégorie A n'en bénéficiant pas ; retiré.

DEMUYNCK (Christian), sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 24 mai 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 310 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1556) - Ministère : Défense - *Programme NH 90* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1556) - **Aviation militaire**

Questions orales sans débat :

n° 686 (JO Débats du 21 décembre 1999) (p. 7889) - Ministère : Agriculture - *Difficultés d'application de la loi relative aux animaux dangereux* - Réponse le 23 février 2000 (p. 854) - **Animaux**

n° 764 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1485) - Ministère : Emploi - *Situation de l'hôpital de Montfermeil-Le Raincy* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2016) - **Hôpitaux**

n° 816 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2708) - Ministère : Economie - *Application de la TVA à la restauration collective* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3884) - **Restauration collective**

n° 886 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Intérieur - *Renforcement du contrôle de légalité* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4863) - **Collectivités locales**

n° 930 (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5478) - Ministère : Fonction publique - *Suppression des fiches d'état civil et justificatifs de domicile* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5695) - **Etat civil**

n° 944 (JO Débats du 16 novembre 2000) (p. 6126) - Ministère : Intérieur - *Armes des agents de police municipale* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8020) - **Police**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1215, 1218) : données chiffrées. Manque d'ambition du texte. Absence de réponse aux attentes. Insuffisances en matière de sécurité. Effet pervers de la redéfinition des pouvoirs des fédérations. Relations entre les fédérations et les collectivités territoriales non évoquées. Mesures insuffisantes pour le développement des associations. Inefficacité du prélèvement de 5 % des droits de diffusion télévisée. Absence de statut des bénévoles.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de**

logements sociaux) (p. 2407, 2408) : autoritarisme du Gouvernement et recentralisation. Nécessité d'une étude d'impact des décisions de constructions de logements sociaux. Atteinte à la libre administration des collectivités territoriales. Texte socialement dangereux.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5643, 5644) : drames familiaux générés par les grossesses non désirées. Aspect positif de la fin de l'autorisation parentale. Aide apportée par cette proposition de loi à de nombreuses jeunes filles de milieux défavorisés. Baisse possible du nombre des interruptions de grossesse. Déploie l'exploitation médiatique autour de la délivrance de la pilule dans les lycées. Proposition de loi complémentaire de la loi Neuwirth. Echec de la politique de prévention du sida. Texte utile. Inscription de la prévention dans la durée. Suivi de l'application de la loi. Crainte de la substitution du NorLevo à la traditionnelle pilule. Votera le texte traduisant une prise de conscience salutaire de la part du Gouvernement. Souhaite une réelle campagne de prévention.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7334) : développement de la police urbaine de proximité. Inadaptation du budget et manque d'effectifs. Exemple du département de la Seine-Saint-Denis. Augmentation des charges des communes. Se déclare opposé à ce projet de budget.

DENEUX (Marcel), sénateur (Somme) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Bizet et Bernard Dussaut, tendant à créer une charte pour les produits alimentaires sensibles [n° 458 (1999-2000)] (5 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Consommation**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1966) : discussion préalable au rapport de l'office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'évolution du climat et de

ses conséquences prévisibles sur la géographie. Le groupe de l'UC s'abstiendra sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Après l'art. 14** (p. 4793) : son amendement n° 16 : modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 18 bis** (p. 5105, 5106) : son amendement n° 329 : assouplissement du plafond d'émission de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés dans les établissements de crédit coopératifs ; devenu sans objet - **Après l'art. 18 bis** (p. 5112, 5113) : ses amendements de conséquence n° 330 à n° 332 ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5862) : son amendement, soutenu par M. Serge Franchis, n° 126 : garantie des accords de participation existant à la date de la promulgation de cette loi ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6468, 6469) : baisse de confiance des chefs d'entreprise. Explosion de la dette publique. Baisse des investissements publics. Croissance constante des dépenses de fonctionnement. Souhait de l'application à l'Etat des méthodes de gestion du secteur privé. Hommage au rapporteur général et au président de la commission des finances.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7464, 7466) : médiatisation de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. Rétablissement du climat de confiance de l'ensemble de la filière. Manque de crédibilité des mesures prises. Nécessaire restructuration de la filière bovine. Avenir de la filière sucre. Effort insuffisant en faveur de la recherche - **Examen des crédits - Art. 49 bis** (*vérification de la concordance entre les déclarations à la mutualité sociale agricole, MSA, et les déclarations aux directions chargées des aides communautaires, par des rapprochements de fichiers*) (p. 7482) : simplification administrative - **Art. 50** (*mise en oeuvre de la quatrième étape du plan pluriannuel de revalorisation des petites retraites agricoles*) (p. 7483) : système de retraite complémentaire obligatoire. Assiette des cotisations.

DÉRIOT (Gérard), sénateur (Allier) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis président (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5659) : avec ses collègues du groupe UC, votera le deuxièmement de l'amendement n°1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures). Missions et fonctions des pharmaciens.

DERYCKE (Dinah), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des lois.

Vice-présidente de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à

la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Robert Badinter et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à sanctionner les propos à caractère discriminatoire [n° 274 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Droits de l'homme**.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi d'orientation [n° 342 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, pour l'outre-mer [n° 361 (1999-2000)] (25 mai 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer**.

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Services généraux [n° 97 (2000-2001) tome 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 294 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1331) - Ministère : Santé - *Avenir de la gynécologie médicale* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1332) - **Médecine**

n° 354 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3163) - Ministère : Affaires étrangères - *Convention de Vienne sur la prostitution* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3164) - **Prostitution**

Questions orales sans débat :

n° 679 (JO Débats du 9 décembre 1999) (p. 7193) - Ministère : Industrie - *Avenir de l'usine Alstom de Lys-lez-Lannoy* - Réponse le 9 février 2000 (p. 647) - **Emploi**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 890, 891) : souci de l'indépendance du défenseur des enfants. Accord sur ce texte. Le groupe socialiste votera la proposition de loi.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 900) : prise de conscience par les enfants eux-mêmes. Ampleur du phénomène de la maltraitance. Apport de la loi du 17 juin 1998. Approbation des orientations de la proposition de loi. Exemple de la région Nord - Pas-de-Calais : mise en place d'un plan global pour la santé des jeunes. Réflexion à mener sur la médecine scolaire. Votera la proposition de loi au nom du groupe socialiste. Nécessité d'aller plus loin vers une politique globale de la santé.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 913, 914) : modernisation du marché de l'art français. Réforme de la profession de commissaire-

priseur. Organisation des garanties données au vendeur et à l'acheteur. Encadrement des ventes publiques aux enchères en ligne. Egalité de traitement entre les prestataires français et européens. Accord difficile sur la composition du conseil des ventes, l'agrément des experts et le fondement de l'indemnisation due aux commissaires-priseurs - **Art. 2 bis (par priorité) (ventes réalisées à distance par voie électronique - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 918) : s'abstiendra sur l'amendement de rétablissement n° 2 de la commission - **Après l'art. 1er** : se déclare favorable à l'amendement n° 27 du Gouvernement (réglementation des ventes aux enchères sur Internet et de toute vente de biens culturels) - **Art. 11 (prix garanti)** (p. 920) : se déclare opposée à l'amendement n° 5 de la commission (société de ventes déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint) - **Art. 12 (avances consenties au vendeur)** (p. 921) : se déclare opposée à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de l'obligation de souscrire une garantie auprès d'un organisme d'assurance ou d'un établissement de crédit) - **Art. 18 (composition du conseil des ventes)** (p. 924) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de la commission (modification de la composition du conseil des ventes volontaires) - **Art. 29 (spécialités des experts agréés)** (p. 925) : se déclare opposée à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la limitation à deux des spécialités exigées des experts agréés) - **Art. 35 (principe et fondement de l'indemnisation)** (p. 927) : le groupe socialiste votera contre les amendements identiques n° 12 de la commission et n° 23 de la commission saisie pour avis (indemnisation fondée sur la perte du droit de présentation) - **Art. 43 quinquies (régime fiscal de l'indemnité versée aux commissaires-priseurs - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 933) : se déclare opposée à l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission saisie pour avis - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 935) : le groupe socialiste s'abstiendra.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1009, 1011) : se réjouit de la révision constitutionnelle de juin 1999. Projet de loi répondant aux engagements du Premier ministre. Insuffisances du texte. Propositions des délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Attitude contradictoire de la majorité sénatoriale. Le groupe socialiste du Sénat approuve le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale. Nécessité de l'alternance stricte pour les élections européennes et sénatoriales. Faible représentation des femmes lors du dernier renouvellement triennal du Sénat. Approbation de l'abaissement du seuil pour l'application du scrutin proportionnel dans les élections municipales.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1036) : intervient sur l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité) - **Art. 1er A (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants)** (p. 1044, 1045) : extension nécessaire du champ de la parité. Le groupe socialiste votera contre les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon - **Après l'art. 1er** (p. 1057) : son amendement n° 35 : extension de la parité aux élections des délégués dans les organes délibérants des structures intercommunales à

fiscalité propre ; rejeté - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1059) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Faiblesse de la représentation des femmes au sein du Sénat - **Art. 3** (*dispositions relatives aux élections régionales*) (p. 1068) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (suppression des listes de stricte parité pour les élections régionales) - **Art. 5** (*dispositions relatives aux élections européennes*) (p. 1069) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance des candidats pour les élections européennes) - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe*) (p. 1073) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (dérogation permettant la prise en compte de l'écart de pourcentage au niveau du nombre total d'élus) - **Après l'art. 15** (p. 1077) : intervient sur l'amendement n° 26 de M. Lucien Neuwirth (éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers). Discussion prochaine d'un texte sur l'égalité professionnelle.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]* - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1905, 1907) : législation injuste et inadaptée à notre société. Nécessité d'élaborer un texte équilibré. Fondement indemnitaire de la prestation compensatoire. Réaffirmation du principe du versement d'un capital. Assouplissement des possibilités de révision de la rente. Dispositif fiscal. Rapport de la commission présidée par Mme Dekeuwer-Défossez : fixation de la prestation compensatoire liée à la liquidation du régime matrimonial. Transformation à tout moment d'une rente viagère en capital sur demande du créancier ou du débiteur. Attribution à titre exceptionnel de rentes viagères. Injustice d'une dérogation à la transmissibilité au regard du droit et de la situation des premières épouses pour les rentes en cours. Déduction de la pension de réversion de la prestation compensatoire sous forme de rente. Texte équilibré et raisonnable - **Art. 1er quater** (*modalités de versement du capital - art. 276 du code civil*) (p. 1913) : se déclare opposée à l'amendement n° 72 de M. Jacques Pelletier (non-transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers à moins de conséquences d'une extrême gravité) - **Après l'art. 1er quater** (p. 1915) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de la commission (précision du caractère exceptionnel de la rente : réintégration à l'article 276 des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale à l'article 276-1) - **Art. 6** (*déduction des pensions de réversion des rentes en cours de versement*) (p. 1932) : votera contre l'amendement n° 52 de la commission (automaticité de la déduction) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1934) : le groupe socialiste, dans sa grande majorité votera le texte. Dispositif fiscal attractif. Oeuvre utile.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** - *Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]* - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2040, 2041) : caractère rétrograde de la position de la droite sénatoriale. Projet de loi favorablement accueilli par les députés de droite. Réforme du scrutin municipal plébiscitée par les Français. Application uniforme de la loi sur tout le territoire de la République. Le groupe socialiste ne votera pas les modifications proposées par la majorité sénatoriale - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2500 habitants à 3 499 habitants du mode de scrutin applicable aux communes d'au moins 3 500 habitants*) (p. 2044) : intervient sur l'amendement de suppression n° 1 de la commission ; le groupe socialiste ne votera aucun des amendements de la commission des lois inspirés par les premiers travaux du Sénat - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives*) (p. 2050, 2051) : se déclare opposée à l'amendement n° 11 de la commission (non-

application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2 %). Incohérence et danger de mélanger candidatures et élus - **Art. 14** (*démission d'office du conseiller général pour cause d'inéligibilité*) (p. 2052) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2054) : regrette l'image donnée par le Sénat d'une assemblée repliée sur elle-même. Ne votera pas personnellement le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** - *Deuxième lecture [n° 0296 (1999-2000)]* - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 2055) : son amendement n° 3 : obligation d'alternance sur les listes pour les élections à l'assemblée territoriale de Polynésie française ; rejeté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - Au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale** (p. 3905, 3906) : absence de dispositions spécifiques en faveur des femmes. Revalorisation de l'allocation de parent isolé. Situation précaire des femmes face à l'emploi. Importance des familles monoparentales. Accès à la contraception. Violences subies par les femmes. Prise en compte, dans le rapport d'évaluation de la future commission des comptes économiques et sociaux des départements d'outre-mer, de l'impact des mesures prévues sur la population féminine. Renforcement des moyens des centres d'information sur les droits des femmes. Assemblée générale extraordinaire de l'ONU sur le droit des femmes. Action menée par la France pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Art. 1er** (*développement des départements d'outre-mer, priorité de la nation*) (p. 3955) : sur l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission des affaires économiques saisie pour avis, son sous-amendement n° 225 : promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ; adopté - **Art. 8** (*institution d'un système de parrainage*) (p. 3986) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise n° 233 : possibilité pour les jeunes filles de bénéficiaire de ce dispositif ; retiré - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 3988) : son amendement, soutenu par M. Serge Lagauche, n° 235 : possibilité pour les jeunes filles de bénéficiaire de ce dispositif ; retiré - **Art. 12** (*renforcement de l'insertion et des contrôles*) (p. 4007) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise, n° 237 : prise en compte par le programme local d'insertion de la proportion de femmes bénéficiaires du RMI ; rejeté - **Après l'art. 17** (p. 4018) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise, n° 239 : reconnaissance des communautés autochtones et locales ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 41 quater** (*création d'un observatoire de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4146) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise, n° 257 : établissement de la cartographie dressée par l'observatoire de la fonction publique par sexe et par fonction ; adopté - **Art. 42** (*commission des comptes économiques et sociaux et de suivi de la loi d'orientation*) (p. 4148) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise, n° 258 : mention dans le futur rapport d'évaluation de la loi de l'impact des mesures prévues sur l'égalité entre les hommes et les femmes ; adopté.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0396 (1999-2000)]* - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4226) : traitement

efficace des litiges mettant en cause l'administration. Amélioration des délais de jugement. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0397 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4230) : première étape d'une réforme du droit de la famille. Climat consensuel. Dispositif fiscal. Urgence de la réforme de la loi de 1975. Caractère indemnitaires de la prestation compensatoire ; versement en capital ; impossibilité de révision à la hausse. Transmissibilité de la rente viagère aux héritiers. Texte équilibré. Le groupe socialiste votera le texte issu de la commission mixte paritaire.

- Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - *Deuxième lecture* [n° 0308 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4502) : le groupe socialiste se félicite de la concertation menée par le Gouvernement et votera la proposition de loi.

- Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4505, 4506) : historique de l'attitude de la France par rapport à la communauté juive. Attitude de l'Etat français sous l'Occupation. Reconnaissance par le Gouvernement français de la responsabilité de l'Etat dans la persécution et la spoliation des Juifs de France. Le groupe socialiste votera la proposition de loi.

- Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)] - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4664, 4665) : réalité des discriminations. Non-application de la loi Roudy de 1983. Effets néfastes de la crise. Mythe du salaire d'appoint. Utilité de légiférer. Action sur la formation, l'éducation et la coparentalité. Volonté politique - **Après l'art. 8** (p. 4680) : le groupe socialiste s'abstiendra sur les amendements de M. Gérard Cornu n° 15 (parité dans les élections professionnelles), n° 16 (parité dans les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise) et n° 17 (parité dans les élections des délégués du personnel). Priorité au dialogue social - **Art. 14 bis** (*institution d'un rapport de situation comparée dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) (p. 4682, 4683) : se déclare opposée aux amendements de la commission saisie pour avis n° 20 (maintien de l'intitulé du rapport actuellement en vigueur : "rapport dressant le bilan des mesures prises pour garantir, à tous les niveaux de la hiérarchie, le respect du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique") et n° 21 (suppression de l'obligation de présentation d'indicateurs pertinents dans le rapport) - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) (p. 4685) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 23 de la commission saisie pour avis (rétablissement d'une clause de sauvegarde) - **Après l'art. 24** (p. 4689) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 du Gouvernement (extension de la suppression de la condition d'âge pour les hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge dans la loi du 3 janvier 1975 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou d'allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées).

- Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5657) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), votera contre le sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (maintien de l'obligation de prescription

par un médecin) (p. 5659) : avec ses collègues du groupe socialiste, votera le deuxième amendement de l'amendement n° 1 précité de la commission.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les services généraux (p. 7630, 7631) : parent pauvre de l'Etat. Augmentation des crédits. Effectif réel de magistrats. Délais de jugement excessifs en matière civile. Classements sans suite. Entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence. Ajournement de la partie de la réforme relative à la juridictionnalisation de l'application des peines. Mouvement de protestation des avocats. La commission des bis a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés aux services généraux. A titre personnel, approuvera ce budget - **Examen des crédits - Après l'art. 61** (p. 7656) : le groupe socialiste votera l'amendement n° II-25 de la commission (rapport du Gouvernement analysant les dysfonctionnements du dispositif d'aide juridictionnelle et proposant des pistes de réflexion sur la conception d'un nouveau système d'accès au droit et à la justice).

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 0448 (1999-2000)] - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7793, 7794) : persistance du phénomène du travail des enfants. Renforcement par cette convention du dispositif international de protection des enfants. Difficulté d'application. Désaccord sur l'association des mots "prostitution" et "travail". Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - *Deuxième lecture* [n° 0111 (2000-2001)] - (20 décembre 2000) - **Art. 8 nonies** (*travail de nuit - art. L. 213-1 à L. 213-6 et L. 122-25-1-1 du code du travail et art. L. 713-9 du code rural*) (p. 8121) : se déclare opposée à l'amendement n° 56 de la commission (conditions d'encadrement du travail de nuit).

DESCOURS (Charles), sénateur (Isère) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du comité de surveillance du Fonds de solidarité vieillesse ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 23 mars 2000).

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre titulaire du comité de surveillance de la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Membre titulaire du conseil de surveillance du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (JO Lois et décrets du 2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale [n° 356 (1999-2000)] (24 mai 2000) - **Sécurité sociale**.

Rapport, fait avec MM. Jean-Louis Lorrain et Alain Vasselle, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 64 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 67 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 86 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 108 (2000-2001)] de financement de la sécurité sociale pour 2001, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 109 (2000-2001)] (28 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 259 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 193) - Ministère : Emploi - *Financement des 35 heures* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 193) - **Travail (durée du)**

Questions orales sans débat :

n° 671 (JO Débats du 3 décembre 1999) (p. 6775) - Ministère : Emploi - *Rôle de la Commission de la transparence* - Réponse le 9 février 2000 (p. 640) - **Médicaments**

n° 709 (JO Débats du 2 février 2000) (p. 508) - Ministère : Education - *Absence de professeurs dans l'Isère* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2026) - **Enseignants**

n° 710 (JO Débats du 2 février 2000) (p. 508) - Ministère : Emploi - *Réforme des études médicales* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1174) - **Médecine (enseignement de la)**

n° 806 (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Intérieur - *Désignation des délégués pour les élections*

sénatoriales - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3341) - **Elections sénatoriales**

n° 871 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4630) - Ministère : Emploi - *Mise en application de la CMU* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5451) - **Sécurité sociale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** (p. 2592) : son amendement, soutenu par M. Roger Karoutchi, n° 642 : possibilité pour la région d'Ile-de-France d'avoir des plans de déplacements urbains au niveau local élaborés soit par les syndicats mixtes soit par des établissements publics communaux ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47 (consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France)** (p. 2736) : son amendement, soutenu par M. Roger Karoutchi, n° 643 de précision ; retiré - **Art. 50 bis (réduction tarifaire)** (p. 2739) : son amendement de suppression n° 645, soutenu par M. Roger Karoutchi ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3649, 3651) : équilibre des comptes sociaux atteint grâce à la croissance et aux mesures de redressement. Persistance du dérapage des dépenses d'assurance maladie. Nécessité d'un débat sur la santé publique. Dénonciation du climat actuel régnant entre la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS, et le ministre de tutelle. Responsabilité de l'Etat dans la définition des priorités de santé publique. Financement du passage aux 35 heures. Opacité du financement du fonds de réduction des charges, FOREC. Avenir des régimes de retraite. Absence de décision gouvernementale dans ce domaine.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3687, 3689) : caractère inhabituel dans un collectif budgétaire de l'intervention du rapporteur des lois de financement de la sécurité sociale. Manque de transparence de ces lois de financement. Saisine de ce texte par la commission des affaires sociales. Aide exceptionnelle au service public hospitalier. Inquiétude au sujet de l'inscription au budget de l'Etat de dépenses de fonctionnement. S'interroge sur la pérennité de ces crédits. Sa préférence pour un collectif social. Vote depuis 1996 de la loi de financement de la sécurité sociale par le Parlement. Création du fonds de financement des trente-cinq heures et du conseil d'orientation des retraites. Majoration de l'allocation de rentrée scolaire : décision en 1999 de la pérenniser ; prise en charge progressive par la branche famille de la sécurité sociale. S'interroge sur l'absence d'inscription de cette prestation dans le collectif budgétaire. Son rapport d'information rédigé en collaboration avec MM. Alain Vasselle et Jacques Machet. Suggère le dépôt d'un amendement du Gouvernement pour majorer les crédits afin de financer cette allocation de rentrée scolaire.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4734, 4736) : interrogation sur la pertinence de la création d'une agence de sécurité sanitaire environnementale. Crainte de la dispersion des efforts. Réforme du système de sécurité sanitaire en 1998. Lutte contre le cloisonnement des organismes. Exemple de la pollution atmosphérique. Priorité à donner à l'observation des données épidémiologiques. Doute sur la capacité de l'agence à procéder à l'évaluation de tous les risques environnementaux. Flou des attributions de l'agence. Faiblesse des subventions annoncées. Nécessité de donner un noyau dur à l'agence. Intégration de l'office de protection contre les rayonnements ionisants, OPRI, et de

l'institut national de l'environnement industriel et des risques, INERIS. - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4745, 4748) : intervient sur l'amendement n° 18 de M. François Autain (définition plus précise de la mission de l'agence). Se déclare favorable aux amendements de la commission n° 9 (transfert des compétences de l'OPRI et de l'INERIS à l'agence) et n° 13 (missions d'évaluation conduites par l'agence effectuées au nom de l'Etat) - **Après l'art. 2** (p. 4750, 4751) : s'abstiendra sur l'amendement n° 20 de la commission (affectation de 2 % de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux ressources de l'agence) - **Art. 4** (*extension des missions de l'institut de veille sanitaire*) (p. 4753) : intervient sur l'amendement n° 17 de coordination de la commission - **Après l'art. 6** (p. 4755) : s'abstiendra sur l'amendement n° 19 de M. François Autain (dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour les équilibres financiers généraux et l'assurance maladie - **Discussion générale** (p. 5993, 5995) : rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale par les quatre conseils d'administration des caisses. Fragilité du redressement des comptes. "Cagnotte sociale" générée par des mesures structurelles et une forte augmentation de la masse salariale. Déficit de la branche maladie masqué par l'excédent des branches vieillesse, famille et accidents du travail. Nécessité d'un projet de loi de financement rectificatif. Ressources du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale. Excédent prévu pour 2001 expliqué par une conjoncture économique favorable. Hostilité au financement des 35 heures par la loi de financement de la sécurité sociale. Atteinte à l'universalité de la cotisation sociale généralisée, CSG, et de la contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS, sur les revenus d'activité. Injustice du mécanisme de réduction dégressive. Atteinte au financement de la dette sociale. (p. 5996, 5999) : atteinte au champ de la loi de financement par l'extension de la solidarité nationale aux régimes complémentaires vieillesse. Bilan de Mme Martine Aubry au ministère de l'emploi et de la solidarité. Dérive de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Dégradation du système conventionnel. Conséquences de la baisse du tarif des lettres clés et de l'application des lettres clés flottantes. Proposition d'un mécanisme alternatif de maîtrise de l'évolution des dépenses médicales. Blocage des relations conventionnelles entre l'assurance maladie et les professionnels de santé libéraux. Caractère répressif de la politique du Gouvernement en matière de médicaments. Absence de réforme. Stagnation de la réforme de l'hôpital. Crise sociale des cliniques privées. Réaffirmation de l'universalité du financement de la sécurité sociale. Amélioration de la lisibilité du financement de la sécurité sociale. Définition des objectifs de la protection sociale. Proposition d'un système de maîtrise médicalisée des dépenses. Souhait de la mise en place d'un compte de réserve pour les excédents de la branche famille. Souhait d'une réforme des retraites. Poids excessif du FOREC dans les comptes de la sécurité sociale.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6061, 6066) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté. Opposition au dispositif proposé par le Gouvernement remettant en cause l'universalité du financement de la protection sociale. Injustice et complexité du dispositif. Objet de la CSG. Introduction par le mécanisme d'une progressivité dans le financement de la sécurité sociale. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 77 (allègement de la CSG sur l'intégralité des salaires et revenus d'activité) et n° 78 (baisse de la CSG sur les salaires parallèlement à l'accroissement de la contribution sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement). Crédit d'impôt -

Après l'art. 3 (par priorité) : son amendement n° 3 : compensation à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des mesures d'exonération de la CRDS ; adopté. (p. 6067) : interrogation sur les projections relatives aux engagements de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. (p. 6069, 6070) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer sur le même objet n° 79, n° 80 et n° 81 (modulation de cotisations sociales fondée sur l'évolution de l'utilisation de la valeur ajoutée). Droit du Parlement à l'information - **Art. 3 ter** (*frais d'assiette de la CSG et de la CRDS - art. L. 136-6, L. 133-1 et L. 135-5 du code de la sécurité sociale, art. 1647 du code général des impôts et art. 8 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996*) (p. 6071, 6072) : son amendement n° 4 : suppression des frais d'assiette et de recouvrement de la CSG sur les revenus du patrimoine ; retiré - **Art. 4** (*compensation de la réduction de la CSG - art. L. 131-7-2 nouveau, L. 135-3, L. 241-1 et L. 241-6 du code de la sécurité sociale*) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 4 bis** (*compétence territoriale de l'URSSAF pour les contrôles de l'application de la législation de sécurité sociale - art. L. 213-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6074) : accepte les amendements de M. Louis Boyer n° 59 (suppression de la condition de résidence pour l'assujettissement à l'assurance obligatoire des non-salariés non agricoles) et n° 60 (possibilité pour les caisses de mutualité sociale agricole, MSA, de déléguer leur pouvoir de contrôle à une autre caisse de MSA) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural*) (p. 6076) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 62 de M. Philippe Arnaud et n° 103 de M. Jean Bernard (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) - **Art. 6** (*simplification du calcul de l'assiette de la CSG sur les revenus professionnels des exploitants agricoles - art. L. 136-4 et L. 136-5 du code de la sécurité sociale*) (p. 6078, 6079) : accepte les amendements identiques de coordination n° 64 de M. Philippe Arnaud et n° 104 de M. Jean Bernard. Son amendement n° 6 : montant de l'assiette forfaitaire provisoire de la CSG due par les personnes redevables de la cotisation de solidarité lorsque leurs revenus professionnels ne sont pas connus ; adopté - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 63 de M. Denis Badré (affiliation des notaires, à l'exception des notaires salariés, à la caisse de retraite des notaires) - **Avant l'art. 7** (p. 6080, 6081) : son amendement n° 7 : affectation de la contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S ; adopté - **Art. 7** (*recouvrement de la C3S et application dérogatoire d'une comptabilité de caisse pour sa répartition - art. L. 651-6 et L. 651-7 du code de la sécurité sociale*) : son amendement n° 8 : suppression du retour au principe des encaissements-décaissements ; adopté - **Art. 9** (*horaires d'équivalence, durées maximales de travail spécifiques et allègements de cotisations patronales de sécurité sociale - art. 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998, art. 19 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000*) (p. 6082, 6083) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté. Complexité du mécanisme mis en place par le Gouvernement. Opposition à l'application des 35 heures dans les PME - **Art. 10** (*dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale*) (p. 6087, 6089) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté. Opposition à l'affectation de recettes sociales au FOREC - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6091, 6094) : affectation de six taxes au FOREC. Logique de l'affectation des droits sur le tabac à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS, et non à la réduction du temps de travail. Son amendement de suppression n° 11 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer sur le même objet n° 82, n° 83 et n° 84 (substitution à l'affectation des droits sur le tabac d'une mise à contribution des revenus financiers des entreprises). Rôle de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS - **Art. 12**

(*modification des règles d'affectation de la CSG - art. L. 135-3 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale, art. 154 quinquies du code général des impôts*) (p. 6096, 6097) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Demande de réserve** : demande la réserve de l'article 13 ; réserve ordonnée - **Après l'art. 13** (p. 6098) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Guy Fischer (rétablissement des élections des administrateurs de la sécurité sociale) - **Avant l'art. 14** (p. 6099, 6100) : demande le retrait de l'amendement n° 86 de M. Guy Fischer (indexation des prestations familiales sur les salaires). Universalité de la politique familiale - **Après l'art. 14** (p. 6103, 6104) : accepte les amendements n° 61 de M. Philippe Nogrix (suppression de l'article 18 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille pour permettre aux familles des départements d'outre-mer de disposer des mêmes libertés de choix que les familles de métropole) et n° 66 de Mme Annick Bocandé (maintien d'une aide aux familles d'au moins trois enfants lorsqu'elles n'ont plus qu'un seul enfant à charge) - **Art. 16** (*prise en charge par la CNAF des majorations de pensions pour enfant - art. L. 135-3 et L. 223-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6113) : détérioration du projet de loi de financement de la sécurité sociale par le financement du FOREC - **Art. 17** (*cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6114) : demande l'adoption de l'amendement n° 88 de M. Guy Fischer (élargissement de la possibilité de réouverture d'une APE à un changement de situation professionnelle) - **Après l'art. 17** (p. 6115, 6116) : après avoir demandé l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 89 de M. Guy Fischer (versement des allocations familiales dès le premier enfant), demande un vote par division en acceptant le I et en rejetant le II relatif au gage - **Art. 18** (*fonds d'investissement pour les crèches*) (p. 6118) : interrogation sur l'utilité du vote du Parlement - **Art. 19** (*revalorisation des retraites du régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale*) (p. 6121) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 112 de M. Bernard Joly (revalorisation des retraites à hauteur de 3,2 %) et demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Guy Fischer (revalorisation des retraites à hauteur de 3 %) - **Après l'art. 19** (p. 6123) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Guy Fischer (indexation des pensions de retraite sur les salaires) - **Art. 20** (*répertoire national des retraites et des pensions - art. L. 161-17-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6124, 6125) : à titre personnel, votera contre l'article 20.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 28** (p. 6144) : sur les amendements de M. Bernard Murat, accepte le n° 56 (possibilité pour les praticiens exerçant à titre libéral dans les établissements de santé de choisir de percevoir leurs honoraires directement ou par l'intermédiaire de l'administration hospitalière) et demande le retrait du n° 57 (gratuité de la délivrance du certificat médical pour l'obtention de la première délivrance d'une licence sportive). (p. 6145) : accepte l'amendement n° 91 de M. Guy Fischer si le Gouvernement lève le gage (extension du bénéfice de la CMU) - **Après l'art. 31** : accepte l'amendement n° 114 de M. Bernard Joly (relèvement du plafond d'accès à la CMU et indexation de celui-ci sur l'évolution des salaires) - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6149, 6150) : accepte les amendements de M. Claude Huriet n° 67 (ajout dans la procédure d'agrément à l'échelon régional d'une concertation avec les professionnels et les établissements de santé) et n° 68 rédactionnel. Son amendement n° 22 : évaluation des expérimentations menées en matière de réseaux de soins ; adopté. Réponse négative de M. Soubie, président du conseil d'orientation des filières et réseaux de soins, à sa convocation devant la commission - **Après l'art. 31 (suite)** (p. 6153) : manque d'obstétriciens dans les hôpitaux. Création d'un diplôme de gynécologie médicale. A titre personnel, accepte les amendements n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale) ainsi que les amendements n° 54 de M. Lucien Neuwirth et n° 93 de Mme Odette Terrade sur le même objet (rétablissement de la filière

d'enseignement de la gynécologie médicale sans conditions particulières) pour lesquels la commission s'en remet à la sagesse du Sénat. (p. 6170) : son amendement n° 23 : suppression des lettres-clés flottantes et institution d'un mécanisme de maîtrise médicalisée des dépenses ; adopté. (p. 6172) : demande le retrait des amendements identiques n° 55 de M. Bernard Murat et n° 69 de M. Claude Huriet (abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM). (p. 6173) : informations publiées par la CNAM et relatives à l'ONDAM - **Art. 31 bis** (*troisième rapport d'équilibre sur l'objectif de dépenses déléguées - art. L. 162-15-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 6174) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté. Conséquence des lettres-clés flottantes - **Art. 32** (*agence technique de l'information sur l'hospitalisation*) (p. 6175, 6176) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté. Inutilité de l'agence. Fonctionnement satisfaisant du programme de médicalisation des systèmes d'information, PMSI. Inquiétude des directeurs d'hôpitaux - **Art. 33** (*création d'un fonds pour la modernisation sociale des établissements de santé - art. 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998*) : son amendement n° 26 : extension du bénéfice du fonds aux établissements privés ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 6178) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Guy Fischer (suppression du forfait hospitalier), sauf si le Gouvernement lève le gage - **Art. 36 bis** (*transmission pour analyse des prélèvements effectués par les professionnels de santé - art. L. 6211-5 du code de la santé publique*) (p. 6179, 6180) : son amendement de suppression n° 27 ; adopté - **Art. 37** (*appartements de coordination thérapeutique et consultations en alcoologie*) (p. 6181, 6182) : ses amendements n° 28 et n° 29 rédactionnels ; n° 30 : suppression du III de l'article relatif aux dépenses de fonctionnement des appartements thérapeutiques ; adoptés - **Après l'art. 37** (p. 6183) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 76 de M. Jean-Chérioux (modalités de fixation du taux directeur servant au calcul de la dotation annuelle des établissements sociaux et médico-sociaux) - **Avant l'art. 38** (p. 6184) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Guy Fischer (corrélation entre l'autorisation de mise sur le marché d'une spécialité thérapeutique et la fixation de son niveau de remboursement) - **Art. 38** (*publicité pour les médicaments en voie de déremboursement - art. L. 5122-6 du code de la santé publique*) : son amendement n° 31 : suppression de la précision apportée par l'Assemblée nationale limitant à six mois la durée d'autorisation de la publicité ; adopté - **Art. 39** (*création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique*) (p. 6185) : son amendement de suppression n° 32 ; adopté - **Art. 40** (*incitation au développement des médicaments orphelins - art. L. 138-1, L. 138-10, L. 245-2, L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 5121-17 du code de la santé publique*) (p. 6187) : son amendement n° 33 : rectification d'une erreur de numérotation ; adopté - **Art. 41** (*clause de sauvegarde applicable à la progression du chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques - art. L. 138-10 du code de la sécurité sociale*) : son amendement n° 34 : baisse du taux maximal de la contribution globale ; adopté. (p. 6189) : son amendement n° 35 : détermination du montant des remises versées par les entreprises ; adopté - **Art. 41 bis** (*augmentation de la contribution à la charge des établissements de vente en gros de spécialités pharmaceutiques - art. L. 138-2 du code de la sécurité sociale*) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté - **Art. 41 quater** (*report de la date limite de signature des conventions relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées - art. 5-1 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales*) (p. 6191) : son amendement n° 37 : modification du report de la date limite de signature des conventions tripartites ; adopté - **Après l'art. 41 quater** (p. 6192) : demande le retrait de l'amendement n° 102 de M. Dominique Leclerc (abrogation des articles du code de la sécurité sociale relatifs à la contribution à la charge des entreprises assurant l'exploitation de spécialités pharmaceutiques) - **Art. 42** (*création d'un*

fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) (p. 6194, 6197) : demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Bernard Joly (création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante doté de la personnalité civile). Son amendement n° 38 : possibilité de verser une provision aux victimes de l'amiante ayant présenté une demande d'indemnisation ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 116 de M. Bernard Joly (justification de l'exposition à l'amiante) et n° 110 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (accès au dossier médical par la personne sollicitant une indemnisation auprès du fonds). S'oppose à l'amendement n° 96 de M. Guy Fischer (modalités d'intervention du fonds lors de l'action en justice d'une victime). (p. 6199, 6200) : son amendement n° 127 : suppression du dernier alinéa du IV de l'article prévoyant la transaction juridique obligatoire ; adopté. Accepte l'amendement n° 98 de M. Guy Fischer, identique à son amendement n° 127 précité. S'oppose aux amendements n° 117 de M. Bernard Joly (délai d'instruction des dossiers ramenés à trois mois), n° 97 de M. Guy Fischer (retour au délai de trois mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation pour la présentation d'une offre d'indemnisation par le fonds) et n° 109 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (accès à la procédure d'indemnisation par le fonds en l'absence de réparation intégrale par d'autres voies). (p. 6202, 6204) : inquiétude des victimes de l'amiante. S'oppose à l'amendement de précision n° 99 de M. Guy Fischer. Accepte les amendements n° 118 de M. Bernard Joly (poids de la réparation sur les employeurs auteurs de fautes inexcusables à l'origine de l'exposition à l'amiante des salariés concernés) et n° 100 de M. Guy Fischer (renforcement de la cohérence du dispositif proposé par son amendement n° 96 précité et intervention du fonds en tant que partie jointe). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 de M. Bernard Joly (modalités de financement du fonds) - **Après l'art. 42** (p. 6206) : sur les amendements de M. Bernard Joly, accepte les n° 120 (extension du dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante à toutes les personnes reconnues atteintes d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante et figurant aux tableaux des maladies professionnelles du régime général), n° 121 (possibilité pour les travailleurs handicapés de cumuler leur pension d'invalidité avec l'allocation), n° 124 (suppression des mesures restreignant les droits des ayants droit de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) et n° 125 (revalorisation du barème d'évaluation de l'indemnité en capital due aux victimes d'accident du travail dont le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %) et demande le retrait des n° 122 (point de départ de la prescription en matière de reconnaissance de la faute inexcusable) et n° 123 (suppression de la discrimination entre les victimes titulaires d'une pension d'invalidité avant la reconnaissance de leur maladie professionnelle et les autres victimes de risques professionnels). Importance des questions soulevées par ces amendements - **Art. 13 (précédemment réservé le 15 novembre p. 6097)** (*prévisions de recettes par catégorie*) (p. 6207) : son amendement n° 128 : coordination des votes émis par le Sénat sur le volet recettes ainsi que sur les articles 25 et 41 bis du projet de loi ; adopté - **Art. 44** (*fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM*) (p. 6208, 6210) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté. Agrégat comptable contesté par les professionnels. Refus de voter un ONDAM n'ayant aucune signification de santé. Déformation de l'ONDAM par le Gouvernement - **Art. 45** (*nouveau plan comptable des organismes de sécurité sociale - art. L. 114-1-1 nouveau, L. 251-1, L. 251-6 et L. 251-8 du code de la sécurité sociale*) : son amendement n° 40 : institution du principe d'un plan comptable unique des organismes de sécurité sociale ; adopté - **Après l'art. 45** (p. 6211) : ses amendements n° 41 : modifications du fonctionnement de la commission des comptes de la sécurité sociale ; et n° 42 : conditions de la centralisation des comptes des organismes de sécurité sociale et suivi du plan comptable unique ; adoptés - **Art. 46 bis** (*date de versement de la CSG sur les produits de placement par les institutions financières - art. L. 136-7 du code de la sécurité sociale*) (p. 6212) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de M. Denis Badré - **Art. 47**

(*plafonnement des ressources non permanentes*) (p. 6213) : son amendement n° 43 : conséquences des votes du Sénat sur la trésorerie du régime général ; adopté - **Art. 1er (précédemment réservé le 15 novembre p. 6058)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6221, 6222) : son amendement n° 44 : nouvelle rédaction du rapport annexé ; adopté. Grands principes devant régir l'évolution de la protection sociale, organiser la répartition des responsabilités et clarifier ses financements.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Après l'art. 9** (p. 6263, 6264) : son amendement rédactionnel n° 1 ; devenu sans objet. Son amendement n° 2 : création d'un conseil supérieur des sociétés d'économie mixte ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 6826) : caractère antidémocratique du fonctionnement du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Confusion du budget social.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 6914, 6917) : préférence de M. Claude Evin pour le crédit d'impôt ou l'allocation compensatrice sur le revenu plutôt que pour l'exonération de CSG. Position du Sénat lors de la première lecture. Echec de la commission mixte paritaire. Texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Application réelle de la navette à 3 articles sur 51. Ajouts de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Volonté politique de ne pas financer le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Opposition du Sénat à la ristourne dégressive de la CSG, à l'absence de compensation des exonérations de CRDS, au financement de la réduction du temps de travail par les organismes de sécurité sociale et à l'ONDAM. Désaccord sur le financement de la dette sociale. Crédits alloués aux hôpitaux pour financer les remplacements de personnel. Caractère essentiel de l'intervention du Parlement dans la maîtrise des dépenses de santé. Rétablissement du diplôme de gynécologie médicale - **Question préalable** (p. 6923) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Désaccord d'ordre politique. Clarification des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale par la commission des affaires sociales.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0087 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6928) : accord en commission mixte paritaire. Qualité du débat. Nombre important d'interruptions volontaires de grossesse, IVG. Responsabilité collective. Manque de centres d'IVG. Finalité du NorLevo.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7957) : son amendement, soutenu par M. Yann Gaillard, de réduction de crédits n° 40 ; retiré.

DÉSIRÉ (Rodolphe), sénateur (Martinique) SOC-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) (JO Lois et décrets du 15 novembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer [n° 94 (2000-2001) tome 22] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3927, 3930) : préparation de ce projet de loi. Approche rationnelle. Complexité des problèmes. Blocage sur la question institutionnelle. Héritage du système colonial post-esclavagiste de monoculture et handicaps structurels. Situation dans les départements et territoires d'outre-mer. Effet pervers de la surrémunération des fonctionnaires. Précarité. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Exemple de la Martinique. Schéma d'aménagement des transports terrestres. Amélioration du cadre institutionnel des départements d'outre-mer dans l'espace de la République française. Révision de l'article 73 de la Constitution. Article 299-2 du traité d'Amsterdam sur les régions ultrapériphériques. Mesures visant à la bonification du travail. Mise en place d'une politique d'accession au crédit. Désendettement des entreprises. Nécessité d'aider le nord de la Martinique.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 3969) : se déclare opposé à l'amendement n° 67 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (abandon des poursuites en recouvrement des médecins installés dans les départements d'outre-mer avant 1968 et qui n'ont jamais cotisé en vue de la retraite) - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3972) : se déclare opposé aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 71, n° 72, n° 73 et n° 74 (suppression de la possibilité d'abandon des dettes sociales) - **Art. 7 quinquies** (*rapport du Gouvernement sur le rapprochement des taux bancaires dans les départements d'outre-mer et en métropole*) (p. 3984) : son amendement n° 232 : création d'une banque de développement spécifique dans les départements d'outre-mer ; devenu sans objet - **Art. 18 bis** (*adaptation des programmes scolaires*) (p. 4020) : son amendement n° 240 : apprentissage des langues anglaise et espagnole dès le cours préparatoire ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Après l'art. 39** (p. 4140) : son amendement n° 255 : application à la Martinique et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6886, 6887) : efforts du Gouvernement en faveur des départements et territoires d'outre-mer. Dispositifs de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Investissements lourds indispensables dans les départements d'outre-mer. Faiblesse du PIB moyen des

départements d'outre-mer par rapport au PIB moyen des régions européennes. Réforme administrative indispensable. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption des crédits consacrés à l'outre-mer.

DIEULANGARD (Marie-Madeleine), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant de l'Etablissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle.

Membre suppléant du Comité national des retraités et personnes âgées.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 329 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2156) - Ministère : Santé - *Accès des personnes atteintes de maladie grave aux crédits bancaires et aux assurances* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2156) - **Banques et établissements financiers**

n° 383 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4804) - Ministère : Economie - *Evolution du pouvoir d'achat des Français* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4805) - **Consommation**

Questions orales sans débat :

n° 694 (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 81) - Ministère : Equipement - *Aménagement de la RN 171* - Réponse le 23 février 2000 (p. 847) - **Routes**

n° 839 (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3114) - Ministère : Economie - *Abattement fiscal applicable aux aides aux personnes âgées* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4394) - **Personnes âgées**

n° 893 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4634) - Ministère : Emploi - *Cessation anticipée d'activité des salariés exposés à l'amiante* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5688) - **Amiante**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 473, 474) : extension du contrôle au marquage européen de conformité. Naufrages de l'Erika et de navires transportant des produits dangereux. Contrôle des navires. S'interroge sur l'opportunité de créer un corps de garde-côtes européen. Sociétés de certification. Règle de la double coque pour le transport des hydrocarbures. Responsabilité des armateurs et des affréteurs. Pénalités pour les dégazages au large des côtes

françaises. Marins d'origine étrangère bloqués dans les ports européens. Droit social applicable aux marins embarqués sur des navires inscrits au registre des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999 - (9 février 2000) (p. 727, 728) : sécurité du transport maritime. Hommage à la mobilisation des services de l'Etat, des collectivités locales et des bénévoles à la suite de la marée noire. Nécessité d'améliorer le volet communication à destination des professionnels de la mer, de la population et des élus. Impact économique de la pollution. Principe "pollueur-payeur" et intervention du fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, FIPOL, et de TotalFina. Conséquences de la pollution sur les activités touristiques et l'environnement. Mise en place d'un observatoire de la marée noire.

- Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - Discussion générale (p. 4071, 4073) : dépassement des clivages politiques. Conférence de la famille. Non-évaluation du coût des mesures. Mauvais fonctionnement de la prestation spécifique dépendance, PSD. Manque d'encadrement de l'organisation et des modalités d'obtention du congé. Aggravation des inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Apport de ce texte dans le cadre d'une réflexion globale. Poursuite du processus de réduction du temps de travail. Aboutissement de cette proposition dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale et le texte relatif à l'autonomie des personnes âgées - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4083) : le groupe socialiste votera ce texte en l'état. Prend note de l'engagement du Gouvernement de créer une indemnisation financière lors du dépôt d'un projet de loi plus général inscrit dans une politique globale de la famille.

- Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)] - (3 octobre 2000) - Discussion générale (p. 4666, 4668) : exemple de l'insertion professionnelle des femmes sur le bassin d'emploi de Saint-Nazaire. Mise en oeuvre de la loi Roudy de 1983. Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de la femme. Relance de la négociation collective. Résultats de la conférence sur la famille. Amendement du Gouvernement visant à la suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes et à son encadrement. Directive européenne. Dépôt par les sénateurs du groupe socialiste d'amendements visant à renforcer la protection des salariés travaillant la nuit - **Art. 1er** (*contenu du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail*) (p. 4669) : utilisation de critères communs à l'ensemble des entreprises - **Art. 4** (*sanctions pénales en cas de manquement à l'obligation spécifique de négocier dans l'entreprise - art. L. 153-2 du code du travail*) (p. 4673) : se déclare opposée à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la nouvelle sanction pénale et mise en place d'un dispositif plus souple) - **Art. 6** (*obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail*) (p. 4674) : se déclare opposée à l'amendement n° 8 de la commission (périodicité de la négociation portée à 5 ans).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - Discussion générale (p. 4767) : conséquences du naufrage de l'Erika. Mesures contre les dégazages sauvages. Comme lors de la première lecture, ne soutiendra pas les amendements de la commission. Propositions de la Commission européenne sur la sécurité en mer.

- Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - Art. unique (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5651) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle

rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), soutient le sous-amendement n° 6 de Mme Claire-Lise Campion (formulation simplifiée pour l'accès à la contraception d'urgence). (p. 5658) : au nom du groupe socialiste, demande un vote par division sur l'amendement n° 1 précité de la commission.

- Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - (8 novembre 2000) - Discussion générale (p. 5849, 5850) : évolution des mentalités. Nécessaire prudence du législateur. Fonds de pension anglo-saxons. Modification de la rémunération des salariés. Ouverture de l'épargne salariale aux salariés des petites et moyennes entreprises et aux salariés précaires. Réorientation de l'épargne vers les entreprises. Dialogue social. Avec le groupe socialiste, se déclare favorable à ce texte.

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - Discussion générale (p. 6033, 6034) : participation au résultat excédentaire de la sécurité sociale par la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Souhait d'une plus juste réparation du préjudice subi. Dérives du productivisme et de la recherche de la compétitivité. Mise en place indispensable d'une prévention en amont. Nécessaire réforme de la médecine du travail. Efforts à réaliser pour diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Vigilance nécessaire sur les modalités introduites en matière d'aménagement du temps de travail.

- Suite de la discussion - (15 novembre 2000) - Art. 11 (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6090, 6091) : poursuite de la diversification des ressources permettant de financer des exonérations de cotisations. Intérêt du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC.

- Suite de la discussion - (16 novembre 2000) - Art. 26 (*régime spécial de sécurité sociale des marins - art. L. 12 et L. 41 du code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance*) (p. 6142, 6143) : soutient l'amendement n° 111 de Mme Yolande Boyer (modification de l'assiette des cotisations vieillesse acquittées) - **Art. 37** (*appartements de coordination thérapeutique et consultations en alcoologie*) (p. 6181, 6182) : se déclare opposée à l'amendement n° 30 de la commission (suppression du III de l'article relatif aux dépenses de fonctionnement des appartements thérapeutiques). Intérêt de l'article en matière de suivi et de gestion des risques. Importance de la prévention de la pathologie lourde. Interrogation sur le financement de la prévention de l'alcoolisme - **Art. 42** (*création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante*) (p. 6196, 6198) : son amendement n° 110 : accès au dossier médical par la personne sollicitant une indemnisation auprès du fonds ; retiré. (p. 6200) : son amendement n° 109 : accès à la procédure d'indemnisation par le fonds en l'absence de réparation intégrale par d'autres voies ; devenu sans objet - **Art. 47** (*plafonnement des ressources non permanentes*) (p. 6213) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à l'amendement n° 43 de la commission (conséquences des votes du Sénat sur la trésorerie du régime général) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6224) : contradiction entre le texte amendé par la majorité sénatoriale et l'objectif économique et social du projet. Avec les sénateurs socialistes, ne votera pas le texte amendé par la majorité sénatoriale.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7146, 7149) : décrue du chômage. Bénéfice de la mise en place des 35 heures. Mesures individuelles en faveur des chômeurs les plus en difficulté. Réduction de la dotation affectée au financement des contrats emploi-solidarité, CES. Hausse des crédits affectés aux contrats emplois consolidés, CEC. Stabilisation des crédits consacrés aux contrats initiative emploi, CIE. Maintien du programme du trajet d'accès à l'emploi, TRACE. Effort de professionnalisation des emplois-jeunes. Renforcement des moyens en personnel du ministère de l'emploi. Mise en oeuvre négociée de la réduction du temps de travail. Augmentation de la subvention à l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE. Développement de la formation professionnelle. Lutte contre le travail précaire. Recherche d'amélioration qualitative de l'emploi. Agenda social européen. Les sénateurs socialistes soutiennent ce budget - **Examen des crédits - Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7162) : le groupe socialiste s'abstient pour le vote des amendements de suppression n° II-23 de la commission, n° II-1 de la commission saisie pour avis et n° II-38 de M. Gérard Cornu.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7854, 7856) : taux de chômage élevé. Loi sur la réduction du temps de travail. Problèmes sectoriels de recrutement. Amélioration de la formation et des conditions de travail. Gestion de la main-d'oeuvre. Le groupe socialiste votera contre ce texte et pour la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Art. 8 ter (aide à la garde d'enfant des salariés - art. L. 129-3 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 8111) : le groupe socialiste votera contre l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission. Rétablissement déguisé et partiel de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED - **Art. 8 quater (extension du temps partiel choisi - art. L. 122-28-1 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 8112) : se déclare opposée à l'amendement de rétablissement n° 10 de la commission. Risque de temps partiel subi - **Art. 14 bis (institution d'un rapport de "situation comparée" dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)** (p. 8122) : se déclare opposée à l'amendement n° 38 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat).

DILIGENT (André), sénateur (Nord) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société France 3 ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 6 octobre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 292 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1330) - Ministère : Industrie - **Fermeture de l'usine Alstom à Lys-lez-Lannoy** - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1330) - **Industrie**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 49, 51) : transparence dans le traitement des problèmes. Discussion sur les choix programmatiques. Adoption par le Sénat en février 1997 de son amendement sur la création d'un comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des "téléspectateurs actifs", rejeté par l'Assemblée nationale. Elitisme des comités d'orientation créés par la direction de France Télévision. Projet gouvernemental de création d'un nouveau comité, le conseil d'orientation des programmes : problèmes concernant son fonctionnement et sa composition.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 3 bis (Conseil national des programmes)** (p. 113, 114) : son amendement n° 162 : nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des programmes ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 30** (p. 377, 379) : ses amendements n° 170 : rémunération des réalisateurs par un salaire ; et n° 171 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur la situation des réalisateurs ; adoptés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 393, 394) : délinquance juvénile. Influence de la représentation de la violence sur le comportement des enfants.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Après l'art. 31** (p. 1281) : son amendement n° 91 : possibilité pour les associations dont la vocation est de lutter contre le racisme d'assumer leur rôle en justice ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60 (objectifs et moyens de la politique d'aide au logement)** - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation (objectifs de la politique d'aide au logement)** (p. 2776) : son amendement n° 855 : introduction de la notion de décence du logement ; adopté - **Art. 60 bis (agrément des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine du logement)** (p. 2782) : son amendement n° 854 : possibilité de conventions entre les fédérations et les autorités compétentes portant sur l'amélioration des services rendus aux populations, sur la modernisation des conditions d'activité et sur l'évolution des conditions d'équilibre économique ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 83 (sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril)** (p. 2884) : son amendement n° 853 : indemnité forfaitaire fixée à douze mois du premier loyer au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre ; retiré - **Art. 85 A (règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé)** (p. 2896) : son amendement n° 850 : suppression de la limite à un an à compter de la prise d'effet du contrat initial de la possibilité de former un recours en vue de la mise en conformité du local ; retiré - **Après l'art. 85 A** (p. 2898, 2899) : ses amendements n° 851 : introduction du respect des normes de salubrité, de décence et de sécurité des immeubles à usage d'habitation dans la définition de l'objet de la police municipale ; et n° 852 : droit d'intervention directe du maire sur la salubrité et la sécurité ; retirés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Art. 4 (organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes)** - **Art. 47-1 de la loi du 30 septembre 1986 (composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales)** (p. 4429, 4430) : intervient sur l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture).

DOMEIZEL (Claude), sénateur (Alpes de Haute-Provence)
SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites (JO Lois et décrets du 8 juin 2000).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 275 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 596) - Ministère : Emploi - *Politique hospitalière du Gouvernement* - Réponse le 4 février 2000 (p. 597) - **Hôpitaux**

n° 350 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3159) - Ministère : Emploi - *Retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3159) - **Sécurité sociale**

Questions orales sans débat :

n° 715 (JO Débats du 9 février 2000) (p. 693) - Ministère : Enseignement scolaire - *Recrutement des enseignants vacataires des collèges situés en zone rurale* - Réponse le 23 février 2000 (p. 859) - **Enseignants**

n° 902 (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4907) - Ministère : Agriculture - *Réhabilitation des cabanes pastorales* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5698) - **Élevage**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1024, 1025) : extension de la parité aux élections concernant les structures intercommunales. Amendement déposé par le groupe socialiste. Renforcement de la démocratie par la mise en place de la parité.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme (interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002)** (p. 2228) : son amendement, soutenu par

M. Jacques Bellanger, n° 790 : dérogation à la règle des quinze kilomètres dès lors qu'existe une rupture géographique due à des circonstances naturelles ; devenu sans objet - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme (organe compétent pour élaborer le SCT)** (p. 2238) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 791 : remplacement des mots "diagnostic urbain" par les mots "diagnostic territorial" ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2282) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 794 : possibilité de requalification des quartiers pour des motifs esthétiques ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 5274) : ses amendements n° 243 : ajout du mot "esthétique" ; devenu sans objet ; et n° 244 : possibilité pour les collectivités d'inclure dans leur plan local d'urbanisme des dispositions relatives à la signalétique et à la publicité ; retiré.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 3 (habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité)** (p. 5530, 5531) : caractère d'urgence du dispositif. Rapport Rocard. Le groupe socialiste s'opposera à l'amendement de suppression de l'article 3 proposé par la commission des finances.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6036, 6038) : démographie médicale dans les départements peu peuplés. Mesures positives en faveur de la branche vieillesse. Détermination du Gouvernement à consolider le système de retraite par répartition. Abrogation de la loi Thomas. Qualité des travaux du conseil d'orientation des retraites. Importance et gestion du fonds de réserve pour les retraites. Complexité des mouvements financiers de la sécurité sociale entre les branches et dans les branches. Avec le groupe socialiste, votera le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 19 A** (abrogation de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite) (p. 6119) : critiques de la loi Thomas. Avec le groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression n° 17 de la commission et n° 51 de la commission saisie pour avis - **Art. 19** (revalorisation des retraites du régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale) (p. 6122) : se déclare opposé à l'amendement n° 112 de M. Bernard Joly (revalorisation des retraites à hauteur de 3,2 %).

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 22** (prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse des cotisations versées à l'ARRCO/AGIRC au titre des périodes de chômage et de préretraite indemnisées par l'Etat - art. L. 135-3 du code de la sécurité sociale) (p. 6135) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 24** (affectation du prélèvement de 2 % au fonds de solidarité vieillesse, FSV, et au fonds de réserve des retraites - art. L. 135-3, L. 241-2 et L. 245-16 du code de la sécurité sociale) (p. 6137) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Art. 25** (alimentation du fonds de réserve pour les retraites - art. L. 135-6 du code de la sécurité sociale) (p. 6139, 6140) : son amendement n° 107 : création d'un établissement public et prévision des modalités de son fonctionnement - ressources du fonds de réserve et organisation des conditions du transfert de ses avoirs ; retiré. (p. 6142) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de l'affectation au fonds de réserve du produit des licences UMTS et esquisse d'un statut pour le fonds de réserve).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Art. 4** (intégration directe des agents contractuels dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale) (p. 6399, 6400) : son amendement n° 76 : substitution du plus-que-parfait au passé-composé dans la rédaction du troisième alinéa de l'article ; retiré - **Art. 13** (suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (p. 6414) : intervient sur les amendements identiques n° 13 de la commission et n° 25 de M. Daniel Eckenspieller (maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps non complet dans les petites collectivités). Le groupe socialiste votera contre les amendements précités.

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 13 (suite)** (suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3, 14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (p. 6493, 6494) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (assouplissement des règles relatives au cumul d'une activité privée et d'une activité publique pour les agents employés à temps très réduit). Son amendement n° 82 : conférence régionale ou interdépartementale de l'emploi territorial ;

rejeté. (p. 6497) : son amendement, identique à l'amendement n° 18 de la commission, n° 80 : reconnaissance de l'expérience professionnelle pour l'admission aux concours externes de la fonction publique territoriale ; devenu sans objet - **Après l'art. 14** (p. 6501) : son amendement n° 88 : relations entre les centres de gestion et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL ; rejeté. (p. 6502) : ses amendements n° 84 : prise en compte du reclassement des fonctionnaires, momentanément privés d'emploi ou figurant sur des listes d'aptitude ; retiré ; n° 85 : application à des fonctionnaires figurant sur une liste d'aptitude ou momentanément privés d'emploi des dispositions de l'article 41 de la loi de 1984 ; et n° 87 : clarification de la situation des fonctionnaires ; rejetés ; son amendement n° 83 : modalités d'ouverture du congé spécial ; retiré - **Art. 15** (réduction et aménagement du temps de travail dans la fonction publique territoriale - art. 7-1 (nouveau) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (p. 6505) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 21 de la commission (affirmation des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'aménagement du temps de travail). Nécessité d'un décret d'application - **Après l'art. 15** (p. 6506, 6508) : soutient l'amendement n° 89 de M. Michel Charasse (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections). Le groupe socialiste votera l'amendement n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections), ainsi que le sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Schosteck déposé sur celui-ci. (p. 6510, 6511) : sur les amendements de M. Francis Giraud, le groupe socialiste votera le n° 38 (reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés en service commandé) et s'abstiendra pour le n° 39 (modalités de validation des services accomplis par les sapeurs pompiers professionnels en qualité de fonctionnaire territorial). (p. 6512) : son amendement n° 90 : base légale de l'action sociale des collectivités territoriales ; devenu sans objet. (p. 6515) : soutient l'amendement n° 91 de M. Jacques Mahéas (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature). Le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 99 de la commission (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature - simplification du régime des seuils démographiques) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6517) : projet de loi attendu, enrichi par les amendements. Situation des fonctionnaires momentanément privés d'emploi. Le groupe socialiste s'abstiendra.

DOMINATI (Jacques), sénateur (Paris) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DONNAY (Jacques), sénateur (Nord) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 371 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4267) - Ministère : Emploi - *Mise en place de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4267) - **Masseurs et kinésithérapeutes**

Questions orales sans débat :

n° 948 (JO Débats du 23 novembre 2000) (p. 6417) - Ministère : Aménagement du territoire - *Présence de produits phytosanitaires dans les eaux de pluie du Nord-Pas-de-Calais* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8034) - **Pollution et nuisances**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1202, 1203) : dispositions hétéroclites du projet de loi. Rôle des associations sportives locales. Encadrement et formation des sportifs. Interrogation relative à l'organisation de la mutualisation partielle des droits télévisés. Regret du recours à la procédure d'urgence.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6706) : soutient l'amendement de M. Philippe Adnot n° I-210 (application aux véhicules 4 X 4 classés "camionnettes" utilisés par les entreprises pour conduire les salariés sur leur lieu de travail du même régime fiscal que les autres véhicules classés "camionnettes").

DOUBLET (Michel), sénateur (Charente-Maritime) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi organique relative à la durée du mandat de sénateur [n° 442 (1999-2000)] (27 juin 2000) - **Parlement.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 924 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5218) - Ministère : Economie - *Redevance d'occupation du domaine public pour une canalisation d'assainissement* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8017) - **Eau et assainissement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3002, 3003) : enracinement de la chasse dans les traditions. Coexistence indispensable entre les chasseurs et les usagers de la nature. Attente des chasseurs non satisfaite par le projet de loi. Opposé à l'instauration arbitraire d'un jour de non-chasse et à la fixation par l'autorité administrative du calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs. Chasse de nuit. Votera le projet de loi amendé par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7270, 7271) : dysfonctionnements du programme Natura 2000. Classement des sites et contraintes entraînées pour les communes. Absence de concertation. Problème des zones humides. Exemple des marais de Charente-Maritime menacés par la prolifération de plantes exotiques. Travaux indispensables au maintien de l'équilibre écologique. Souhait d'un soutien financier de l'Etat.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur (Territoire de Belfort) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société Radio-France.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 474 (1999-2000)] (12 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Procédure pénale.**

Proposition de loi constitutionnelle portant suppression de la Cour de Justice de la République [n° 113 (2000-2001)] (29 novembre 2000) - **Cour de Justice de la République.**

Proposition de loi organique déterminant les conditions d'application de l'article 68-2 de la Constitution [n° 114 (2000-2001)] (29 novembre 2000) - **Justice.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 286 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 964) - Ministère : Industrie - *Avenir du groupe Alstom* - Réponse le 25 février 2000 (p. 965) - **Industrie**

n° 395 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5943) - Ministère : Justice - *Utilisation abusive des menottes sur les personnes interpellées* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5943) - **Procédure pénale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne*) (p. 93, 94) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques) - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 95, 97) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article), soutient les sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 197 (introduction des mots "missions de service public") et n° 198 et se déclare favorable au sous-amendement n° 199 du même auteur (accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes). Soutient l'amendement n° 200 rédactionnel de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 107) : soutient l'amendement rédactionnel n° 204 de Mme Danièle Pourtaud. - **Art. 3** (*fusion de La Cinquième et La Sept-Arte*) (p. 112) : intervient sur l'amendement n° 205 de Mme Danièle Pourtaud (ajout du rôle de conception des programmes pour Arte) - **Art. 3 bis** (*Conseil national des programmes*) (p. 113) : soutient l'amendement n° 206 de Mme Danièle Pourtaud (réduction de moitié du nombre des membres du conseil consultatif des programmes). Se déclare favorable à l'amendement n° 162 de M. André Diligent (nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des programmes) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 116) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 121) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) (p. 126) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 11 de la commission et favorable à l'amendement n° 207 de Mme Danièle Pourtaud (suppression de la publicité des débats) - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 128, 129) : soutient l'amendement n° 209 de

Mme Danièle Pourtaud (précision de l'obligation de transport des chaînes par tout distributeur de services) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 141) : sur l'amendement de la commission n° 15 (nouvelle rédaction de cet article), se déclare opposé au sous-amendement n° 152 de M. Jack Ralite (rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement) - **Après l'art. 5** (p. 144) : se déclare favorable à l'amendement n° 238 de M. Michel Charasse (contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 157, 163) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 17 (signature des contrats d'objectifs et de moyens par le ministre des finances) et n° 19 (communication d'un bilan des contrats d'objectifs au Conseil supérieur de l'audiovisuel) et du Gouvernement n° 178 (examen de la décision de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures). Sur l'amendement n° 20 rédactionnel de la commission, se déclare favorable au sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision) - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 171, 172) : intervient sur l'amendement n° 23 de la commission (suppression du monopole de Télédiffusion de France, TDF, à l'égard des diffuseurs publics pour la diffusion numérique hertzienne de terre). Problème des zones d'ombre - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 177, 179) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 26 de la commission (transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières) - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des œuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 233) : intervient sur l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détermination des droits de diffusion par l'éditeur de service) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 237) : se déclare favorable à l'amendement n° 219 de Mme Danièle Pourtaud (création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones) - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 240, 241) : soutient l'amendement n° 220 de Mme Danièle Pourtaud (refus de reconduction des autorisations en cas de condamnation en vertu de la loi sur la liberté de communication ou pour provocation aux crimes et délits) - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 254, 257) : soutient l'amendement n° 228 de Mme Danièle Pourtaud (fixation par le CSA de la durée minimale des contrats passés par les câblo-opérateurs avec les services qui composent leur offre). Sur l'amendement n° 63 de la commission (transformation du système de contrôle de l'offre institué par l'Assemblée nationale en une obligation de respecter, dans la gestion de l'offre du câble, les données initiales de l'autorisation), soutient le sous-amendement de Mme Danièle Pourtaud n° 227.

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Après l'art. 30** (p. 381, 383) : soutient l'amendement n° 236 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles). Entrave à la mise en place de la diffusion numérique hertzienne terrestre. Jurisprudence du Conseil d'Etat - **Art. 31 bis** (*installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé*) (p. 385, 387) : sur l'amendement de la commission n° 93 (raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble et le satellite),

soutient le sous-amendement n° 237 de Mme Danièle Pourtaud. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 264 du Gouvernement.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 419, 422) : égalité de traitement des citoyens. Précipitation regrettable des travaux. Flou de la distinction entre cause directe et indirecte. Retour au principe "point de crime ou de délit sans intention de le commettre". Reconnaissance du droit à ignorer la loi. Inscription de la notion de faute lourde dans le code pénal. - **Art. 1er (encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 432, 435) : son amendement n° 15 : intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail ; rejeté. Plaidoyer pour un jugement prenant en compte la conduite de l'auteur de la faute. Injustice d'un système de punitions selon les conséquences - **Après l'art. 3** (p. 437, 438) : ses amendements n° 18 et n° 19 : applicabilité de l'article 121-3 du code pénal aux pollutions des eaux et aux épizooties ; adoptés.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants)** (p. 1054) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes).

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1123) : réalité de l'absentéisme en commission. Favorable à une diminution du nombre de parlementaires. Le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) malgré son accord sur le fond - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 1127, 1130) : se déclare opposé au sous-amendement n° 28 de M. Gérard Cornu, déposé sur l'amendement n° 5 de la commission (compatibilité du mandat parlementaire avec un mandat local y compris dans une fonction exécutive, limitation non applicable aux communes de moins de 3500 habitants). Incohérence entre loi organique et loi ordinaire. Soutient l'amendement n° 33 de M. François Autain (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Après l'art. 6** (p. 1135) : se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les élus d'une circonscription donnée de participer aux structures intercommunales implantées sur son aire géographique).

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 1er (généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral)** (p. 1141) : soutient l'amendement n° 45 de M. François Autain (insertion d'un seuil pour les communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 3 (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales)** (p. 1143) : soutient les amendements de M. François Autain n° 46 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 47 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 4 (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales)** (p. 1146) :

soutient les amendements de M. François Autain n° 48 (incompatibilité limitée aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 49 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 5 (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales)** (p. 1147) : soutient les amendements de M. François Autain n° 50 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 51 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 6 bis (assimilation des fonctions de membre du conseil exécutif de Corse au mandat de conseiller régional)** (p. 1148) : le groupe socialiste votera contre cet article - **Art. 8 (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) - Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977 (incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale)** (p. 1149) : soutient les amendements de M. François Autain n° 52 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 53 (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 6-3 de la loi du 7 juillet 1977 (compatibilité du mandat européen avec un mandat local unique, et règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection)** (p. 1150) : soutient l'amendement n° 54 de M. François Autain (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 6-3-1 de la loi du 7 juillet 1977 (incompatibilité entre le mandat européen et les fonctions de membre de la Commission européenne, membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ou membre du directoire de la Banque centrale européenne)** (p. 1151) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Après l'art. 8** (p. 1152) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour le parlementaire européen de faire cesser l'incompatibilité lors du renouvellement de son mandat) - **Art. 11 (incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française)** (p. 1153) : soutient les amendements de M. François Autain n° 56 (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) et n° 55 analogue au n° 57 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Intitulé du projet de loi** (p. 1158) : se déclare opposé à l'amendement n° 34 de la commission (nouvel intitulé "projet de loi relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux et fonctions électives").

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1719) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 133 : possibilité pour les parties de demander elles-mêmes le dessaisissement du juge d'instruction et exercice par le premier président de la cour d'appel des pouvoirs reconnus au président du tribunal s'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans la juridiction ; rejeté - **Art. 8 bis (membres du Gouvernement entendus comme témoins)** (p. 1728) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 112 : précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 19 bis A (décentralisation des décisions d'indemnisation)** (p. 1795) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 114 :

compétence de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, CIVI, pour le contentieux de l'indemnisation à raison d'une détention provisoire ; retiré - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715) (enregistrement des interrogatoires de garde à vue)** (p. 1821) : ses amendements, soutenus par M. Michel Charasse, n° 109 : versement au dossier des enregistrements sonores à titre indicatif ; n° 107 : répression de la diffusion de l'enregistrement ; et n° 108 : montant de l'amende en cas de publication ou de diffusion de l'enregistrement ; retirés - **Avant l'art. 32 A** (p. 1859) : ses amendements, soutenus par M. Michel Charasse, portant sur le même objet, n° 101 à n° 104 : inéligibilité pour gestion de fait prononcée uniquement en cas de délit et par le juge de l'ordre judiciaire ; retirés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 1er A (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services)** (p. 3289, 3295) : soutient les amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 186 (obligation pour l'hébergeur de sites illicites d'accomplir les diligences appropriées s'il constate lui-même l'infraction ou s'il est saisi d'une demande d'un tiers identifié), n° 187 et n° 188 portant sur le même objet (réduction des peines encourues pour les défauts de déclaration) et n° 189 (possibilité pour l'hébergeur de sites de refuser de donner une information pour motif reconnu légitime par l'autorité judiciaire) ainsi que les sous-amendements du même auteur n° 291, n° 292, n° 295, n° 293 et n° 294 déposés sur l'amendement n° 6 de la commission (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond). (p. 3301, 3302) : intervient sur le sous-amendement n° 292 précité de Mme Danièle Pourtaud ainsi que sur l'amendement n° 6 précité de la commission.

- **Rappel au règlement** - (31 mai 2000) (p. 3430) : déplore les conditions d'examen du projet de loi sur la liberté de communication. Souhaite la fixation de l'ordre du jour après connaissance par la conférence des présidents du nombre des amendements.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3443) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). Souhaite rajouter la précision "dans le respect des droits acquis". (p. 3445) : intervient sur l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 5 bis A (contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD)** (p. 3453, 3454) : soutient l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes) - **Art. 9 (protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne)** (p. 3513, 3514) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 16 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre)** (p. 3522) : intervient sur l'amendement n° 227 de M. Pierre Hérisson (attribution d'un privilège aux programmes contribuant à l'information politique et générale).

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 17 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 3533) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 54 de la commission. Absence de mobilisation sur ce texte de la majorité sénatoriale - **Art. 22 bis (régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques)** (p. 3554) : sur l'amendement n° 78 de la commission (rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe), se déclare opposé au sous-amendement n° 170 de M. Alain Joyandet - **Art. 27 bis F (système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations)** (p. 3579) : soutient l'amendement n° 202 de Mme Danièle Pourtaud (réaménagement de la règle des 49 % de parts de capital détenus par une même personne pour le numérique hertzien terrestre) - **Après l'art. 29 quater** (p. 3589) : se déclare favorable à l'amendement n° 204 de Mme Danièle Pourtaud (création d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA) - **Art. 30 (coordination)** (p. 3591) : le groupe socialiste votera contre les amendements de coordination de la commission n° 128 et n° 129.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4108, 4111) : utilité de la navette pour l'amélioration des textes. Souci d'éviter toute injustice pour les auteurs des délits non intentionnels autant que pour les victimes. Le parti socialiste considère que la procédure législative doit se dérouler jusqu'au bout. Recherche du consensus par le Gouvernement. Duplicité de la droite parlementaire. Devoir du Sénat de défendre l'intérêt général. Plus grande facilité de recours à un procès pénal plutôt qu'à un procès civil. Inquiétude des associations. Engagement du Gouvernement à ce que le texte soit voté avant les élections municipales. Appel à voter les amendements du Gouvernement - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4123, 4124) : recherche de l'intérêt général. Irrégularité de cette procédure. Nécessité de voter cette réforme.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4812) : nombreuses avancées par rapport au texte initial. Réaffirmation du rôle des différents acteurs de l'archéologie. Opposition à la fixation a priori de délais contraignants. Responsabilisation de chaque partie grâce au système de contractualisation introduit par l'Assemblée nationale. Calcul de la redevance. Texte très attendu par les acteurs de l'archéologie préventive - **Art. 2 bis (convention entre l'établissement public et l'aménageur)** (p. 4821) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de M. Philippe Richert (fixation des délais de réalisation des opérations archéologiques par le représentant de l'Etat dans le département) et souhaite le retrait de l'amendement n° 25 du Gouvernement (fixation du délai maximum de réalisation des opérations de diagnostic et de fouille par le préfet en cas de désaccord entre l'aménageur et l'établissement public). Se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 2 ter (régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles préventives)** (p. 4822, 4823) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 de M. Ivan Renar (destination des objets mobiliers dont l'Etat ou les collectivités territoriales sont propriétaires). Sur cet amendement, son sous-amendement n° 38 : possibilité de déroger au dépôt dans le musée le plus proche du lieu de découverte des objets mobiliers dont l'Etat et les collectivités territoriales sont propriétaires ; adopté - **Art. 5 ter et après l'art. 5 ter (régime des découvertes immobilières)** (p. 4831, 4832) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 20 de la commission. Intervient sur l'amendement n° 36 de M. Bernard Joly (attribution d'une récompense à l'inventeur de découvertes fortuites) - **Art. 6 (rapport au Parlement - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 4833, 4834) : sur l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission, son sous-amendement n° 39 : présentation du rapport dans les deux ans ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** : avec le

groupe socialiste, s'abstiendra sur le texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 0474 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6303, 6305) : sa proposition de remplacement du terme "indemnisation" par celui de "réparation intégrale". Refus d'indemnisation de M. Daalouche. Extension du droit à réparation prévu en matière de détention provisoire aux condamnés reconnus innocents après une procédure de révision. Indemnisations forfaitaires allouées par la commission nationale d'indemnisation - **Avant l'art. 1er** (p. 6305, 6306) : son amendement n° 1 : droit à indemnisation ouvert en cas de prescription ; retiré - **Art. 1er** (*indemnisation du préjudice subi par les personnes placées en détention provisoire et bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement définitifs - art. 149 du code de procédure pénale*) (p. 6307, 6308) : ses amendements n° 2 : réparation intégrale du préjudice en cas de prescription ; retiré ; et n° 3 : substitution du terme de réparation intégrale à celui d'indemnisation ; adopté. Référence à la réparation partielle prévue à l'article 706-3 du code de procédure pénale - **Après l'art. 1er** (p. 6309, 6310) : son amendement n° 4 : précision du caractère intégral de la réparation ; devenu sans objet. Ses amendements de coordination n° 5 et n° 7, et son amendement n° 6 : complément d'information au bénéfice de la personne ayant été placée à tort en détention provisoire ; adoptés - **Art. 2** (*harmonisation du régime d'indemnisation des personnes condamnées reconnues innocentes avec celui des personnes ayant été placées à tort en détention provisoire - art. 626 du code de procédure pénale*) (p. 6311) : son amendement n° 9 : notion de réparation ; retiré. Ses amendements de coordination n° 8, n° 10, n° 11 et n° 12 ; adoptés - **Après l'art. 15** (p. 6313) : intervient sur l'amendement n° 15 du Gouvernement (localisation des débats contradictoires en matière d'application des peines). Difficulté de déplacement systématique d'une chambre régionale de la libération conditionnelle - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 6316) : regrette la longueur du nouvel intitulé proposé par la commission : "proposition de loi tendant à faciliter l'indemnisation des condamnés reconnus innocents et portant diverses dispositions de coordination en matière de procédure pénale" - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6317) : le groupe socialiste votera ce texte.

Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Art. 16 quinquies** (*dispositif transitoire pour la réforme de l'application des peines - art. 140 de la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes*) (p. 8147, 8148) : fait appel à la bonne volonté de l'ensemble des personnels judiciaires durant cette période transitoire. Le groupe socialiste votera cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8149) : abstention prônée par la majorité sénatoriale injustifiée.

DUBRULE (Paul), sénateur (Seine-et-Marne) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 21 janvier 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Josselin de Rohan, Philippe François et Alain Gérard, instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 478 (1999-2000)] (21 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Communes**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5595, 5596) : atteinte à la décentralisation par une perte d'autonomie financière. Volonté de simplification de l'organisation territoriale ; clarification du partage des compétences ; principe de subsidiarité. Passage de la décentralisation octroyée à la décentralisation contractuelle. Votera la proposition de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6967, 6968) : importance du tourisme dans l'économie française. Investissement dans les infrastructures touristiques. Promotion de la destination "France". Formation des cadres et du personnel. Coordination interministérielle indispensable. Souhait de la baisse de la TVA sur la restauration.

DUFAUT (Alain), sénateur (Vaucluse) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 645 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5846) - Ministère : Intérieur - *Découpage des cantons* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 22) - **Elections cantonales**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7353, 7354) : nécessité de donner un nouveau souffle à la décentralisation. Manque de volonté politique. Réduction sensible de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Trop grande technocratie. Nécessité d'une réforme du mode de scrutin régional. Souhait d'un grand débat parlementaire sur une nouvelle phase de la décentralisation. Le groupe du RPR ne votera pas les crédits consacrés à la décentralisation.

DUFFOUR (Michel), sénateur (Hauts-de-Seine) CRC.

Démissionne de son mandat sénatorial le 28 mars 2000 (JO Lois et décrets du 30 mars 2000).

puis, *secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle* dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois jusqu'au 26 mars 2000.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 3 mai 2000 (JO Lois et décrets du 4 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 685 (JO Débats du 21 décembre 1999) (p. 7889) - Ministère : Défense - *Réorientation des missions de la SNECMA* - Réponse le 9 février 2000 (p. 655) - **Industrie aéronautique**

n° 727 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 882) - Ministère : Economie - *Rôle de l'Etat dans la vente des terrains Renault pour la réalisation du projet Val-de-Seine* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1185) - **Aménagement du territoire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1047) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. Favorable à l'extension de la parité à l'ensemble des communes de plus de 2 000 habitants - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1060) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Valorisation du Sénat par l'établissement de listes paritaires lors des élections sénatoriales.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1098) : le groupe CRC s'abstient sur le vote de l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Laufoaulu.

- **Rappel au règlement** - (2 mars 2000) (p. 1100) : regrette la libération d'Augusto Pinochet par la Grande-Bretagne et le rejet des demandes d'extradition présentées par la France, la Suisse et la Belgique.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1108, 1109) : revivification de la démocratie. Conservatisme de la droite sénatoriale. Renforcement des pouvoirs du Parlement. Oxygénation de la vie politique par l'extension du mode de scrutin proportionnel. Instauration de la parité. Mise en place d'un véritable statut de l'élu. Regrette la compatibilité entre le mandat de parlementaire national et celui de président d'une structure intercommunale. Le groupe CRC soutient l'essentiel du texte voté par l'Assemblée nationale et regrette l'exclusion par la commission, du mandat de maire d'une ville de moins de 3 500 habitants, des règles de non-cumul - **Art. 1er A** (*âge d'éligibilité du député*) (p. 1119) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (âge d'éligibilité maintenu à 23 ans) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 1125, 1129) : son amendement n° 31 : extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ; devenu sans objet. Se déclare favorable au sous-amendement n° 28 de M. Gérard Cornu, qu'il ne votera pas dans la mesure où il se rapporte à l'amendement n° 5 de la commission (compatibilité du mandat parlementaire avec un mandat local y compris dans une fonction exécutive, limitation non applicable aux communes de moins de 3 500 habitants), auquel le groupe CRC est défavorable - **Art. 4 bis** (*âge d'éligibilité des sénateurs - art. L.O. 296 du code électoral*) (p. 1133) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 17 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Art. 1er** (*généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral*) (p. 1141, 1142) : les membres du groupe CRC voteront les dispositions de la loi ordinaire de manière identique à leur position sur la loi organique - **Art. 5** (*fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales*) (p. 1147) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de M. François Autain (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1158) : le groupe CRC votera contre le projet de loi issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1371, 1373) : manque de cohérence de la majorité sénatoriale. Mode actuel de scrutin des sénateurs ne reflétant pas la réalité démographique. Egalité du suffrage universel indissociable du rôle législatif du Sénat. Modernisation du Sénat par le projet de loi gouvernemental. Renforcement nécessaire de l'opposition sénatoriale. Propositions du groupe CRC : limitation du cumul des mandats, mise en oeuvre de la parité, réduction de l'âge d'éligibilité et réduction du mandat sénatorial. Favorable à l'extension de la proportionnelle. Opposition à l'élévation du seuil d'application de la proportionnelle pour la désignation des grands électeurs - **Art. 1er** (*représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 1387) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 2** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 2000 habitants - art. L. 288 du code électoral*) (p. 1389) : son amendement n° 17 : élection des délégués à la proportionnelle dans les communes élisant au moins trois délégués ; devenu sans objet - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*)

(p. 1392) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements ayant moins de quatre sièges à pourvoir).

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 236 (1999-2000)** (p. 1412, 1413) : propos d'Etienne Dailly du 26 juin 1974 relatifs à l'évolution démographique du pays et à la composition du Sénat. Conservatisme du Sénat. Evolution démographique actuelle. Le groupe CRC s'oppose à l'attitude de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 0236 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 235 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi organique précité.

En qualité de secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 761 de Mme Nicole Borvo : **Patrimoine (protection du)** (*Devenir de la Maison des métallurgistes*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4386).

n° 840 de M. Philippe Madrelle : **Routes (Travaux d'aménagement de la RN 10 en Nord Gironde)** (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4388).

n° 844 de M. Jean Bernard : **Taxis (Réglementation du transport de marchandises par les taxis)** (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4387).

n° 903 de M. Jean Faure : **Radiodiffusion et télévision (Suppression de l'émission télévisée "Montagne")** (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5696).

INTERVENTIONS

- **Réponse à des souhaits de bienvenue** - (28 mars 2000) (p. 1619) : se réjouit de se trouver à la tribune du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1619, 1623) : lois de 1913 et de 1930 relatives à la protection des monuments historiques. Développement de l'archéologie préventive en dehors d'un cadre légal adapté. Préservation du patrimoine assurée au travers de l'archéologie préventive. Facteur de développement et de recomposition sociale du patrimoine. Nécessité d'une réforme législative. Conclusions du rapport de 1998 proposant une réforme affirmant les caractéristiques de l'archéologie préventive. Affirmation par le projet de loi du rôle de prescription, de contrôle et d'évaluation scientifique de l'Etat. Priorité de la réalisation de la carte archéologique. Création, missions et ressources de l'établissement public à caractère administratif. Nécessité d'accompagner la réforme d'un partenariat croissant entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales. Financement de l'archéologie préventive par le versement de redevances par les aménageurs. Nécessaire professionnalisation de l'activité archéologique. (p. 1633, 1635) : nombreuses consultations préalables. Prise en compte de la décentralisation par le projet de loi. Importance de la carte archéologique. Place des archéologues des collectivités territoriales. Devenir des archéologues bénévoles. Financement de l'archéologie préventive - **Art. 1er (définition de l'archéologie préventive et compétences de l'Etat)** (p. 1637) : s'oppose à l'amendement

n° 1 de la commission (nouvelle rédaction réaffirmant les responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'archéologie préventive) ainsi qu'aux sous-amendements de M. Ivan Renar n° 20 (mission de service public de l'archéologie préventive) et n° 21 (distinction entre l'archéologie préventive et l'archéologie de sauvetage) et accepte le sous-amendement n° 29 de M. Daniel Eckenspieller (évaluation des fouilles et communication du résultat) - **Art. 1er bis (rôle de l'Etat)** (p. 1639) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction précisant les conditions d'exercice des compétences de l'Etat en matière d'archéologie préventive) et, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Ivan Renar n° 22 (durée des opérations de diagnostics et de fouilles) et de M. Serge Lepeltier n° 30 (délai de désignation du responsable de fouilles par l'autorité administrative) et n° 31 (traitement plus rapide par les services de l'Etat des dossiers de projets d'aménagement soumis à leur examen) - **Après l'art. 1er bis** (p. 1640) : s'oppose aux amendements de la commission n° 3 (conseil national de la recherche archéologique) et n° 4 (commissions interrégionales de la recherche archéologique) - **Art. 1er ter (carte archéologique nationale)** (p. 1641, 1642) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant l'opposabilité de la carte aux tiers). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 41 : mention de la mise à jour de la carte archéologique nationale ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 23 de M. Ivan Renar (suppression de la référence à la carte archéologique dans le deuxième alinéa de l'amendement n° 5 précité de la commission) déposé sur l'amendement n° 5 précité de la commission et s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Bernard Joly (affirmation du caractère non achevé de la carte archéologique) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (services d'archéologie des collectivités territoriales) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 24 de M. Ivan Renar (réduction de la redevance archéologique des collectivités territoriales au prorata de l'ensemble des dépenses consacrées par lesdites collectivités à l'archéologie) - **Art. 2 (création d'un établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive)** (p. 1647, 1649) : s'oppose aux amendements de la commission n° 7 (suppression du monopole d'exécution des fouilles et attribution à l'établissement public d'un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) et de coordination n° 8. S'oppose au sous-amendement n° 25 de M. Ivan Renar (création d'un établissement public administratif) déposé sur l'amendement n° 7 précité. S'oppose aux amendements de M. Bernard Joly n° 34 (suppression de la référence à la loi de 1941) et n° 35 (attribution à l'Etat du mobilier archéologique issu des opérations d'archéologie préventive) - **Art. 4 (redevances archéologiques)** (p. 1650, 1653) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 9 rédactionnel, n° 10 de coordination, n° 11 (réduction de redevance) et n° 14 (taux spécifique de calcul de la redevance pour les terrains les plus riches en vestiges) et accepte les n° 12 et n° 13 de précision. S'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 26 (remplacement de la notion de diagnostic par la notion d'évaluation) et n° 27 (système déclaratif pour asseoir la redevance archéologique). Sur l'amendement n° 12 de précision qu'il accepte, son sous-amendement n° 42 : remplacement du mot "exécutées" par le mot "engagées" ; adopté - **Art. 4 bis (commission de recours)** (p. 1654) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (représentation équitable des différentes catégories de personnes appelées à siéger au sein de la commission compétente pour examiner les contestations relatives à la détermination de la redevance). Son amendement n° 43 : instauration du principe de la représentation en nombre égal de chacune des catégories ; devenu sans objet. S'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Philippe Richert (élargissement du nombre des membres de la commission) déposé sur l'amendement n° 15 précité de la commission - **Art. 5 (coordination)** (p. 1655, 1656) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 17 rédactionnel et s'oppose aux n° 16 (suppression du II de l'article fixant un délai d'accomplissement des fouilles) et n° 18 (suppression du IV de l'article complétant le champ d'application de l'article 1er de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de

l'environnement) - **Après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (rapport au Parlement).

Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4807, 4809) : qualité du travail du rapporteur et de la commission. Améliorations apportées au projet initial. Activité de service public de l'archéologie. Favorable à un établissement public de recherche à caractère administratif doté de droits exclusifs. Opposé à une ouverture au marché. Rapports de l'établissement public avec les organismes publics de recherche en archéologie. Réalisation de la carte archéologique nationale. Préoccupation relative aux délais de réalisation des diagnostics et fouilles préventives. Vide juridique entourant les inventeurs de vestiges immobiliers. Droit de garde des objets mobiliers issus des fouilles pendant la durée de leur étude scientifique. (p. 4814, 4815) : hostilité aux conclusions du rapporteur. Recherche de mise en place de dispositifs proches de la réalité. Régime de la redevance. Différenciation nécessaire entre les sites "stratifiés" et les sites "non stratifiés". Souhait d'une collaboration avec les collectivités territoriales - **Art. 1er** (*définition de l'archéologie préventive*) : son amendement de précision n° 22 ; rejeté. S'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 1er bis** (*rôle de l'Etat*) (p. 4816) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et reprise des dispositions relatives à l'énoncé général des compétences de l'Etat en matière de protection du patrimoine archéologique) - **Art. 1er ter** (*carte archéologique nationale*) (p. 4817) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 3 (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture) et accepte le n° 4 (rétablissement de la procédure de la carte archéologique nationale) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 23 : précisions relatives à la communication de la carte ; adopté - **Art. 1er quater** (*services archéologiques des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4818) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 5 de la commission - **Art. 2** (*création d'un établissement chargé de la recherche en archéologie préventive*) (p. 4819, 4820) : son amendement n° 24 : appel par l'établissement public aux services d'archéologie des collectivités territoriales pour les travaux conduits par ces collectivités ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements de la commission n° 6 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en supprimant les droits exclusifs reconnus à l'établissement public et en substituant au statut d'établissement public à caractère administratif un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) et de coordination n° 7. Accepte l'amendement n° 32 de M. Ivan Renar (transfert au pouvoir réglementaire de la répartition des compétences au sein du conseil d'administration de l'établissement public) - **Art. 2 bis** (*convention entre l'établissement public et l'aménageur*) : son amendement n° 25 : fixation du délai maximum de réalisation des opérations de diagnostic et de fouille par le préfet en cas de désaccord entre l'aménageur et l'établissement public ; retiré. (p. 4821) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission et accepte l'amendement n° 30 de M. Philippe Richert (fixation des délais de réalisation des opérations archéologiques par le représentant de l'Etat dans le département) - **Après l'art. 2 bis** : accepte l'amendement n° 29 de M. Philippe Richert (possibilité de prolonger la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière du temps nécessaire à la réalisation des travaux d'archéologie) - **Art. 2 ter** (*régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles préventives*) (p. 4822, 4823) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 9 de coordination, et accepte le n° 10 rédactionnel. S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Ivan Renar (destination des objets mobiliers dont l'Etat ou les collectivités territoriales sont propriétaires), ainsi qu'au sous-amendement n° 38 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de déroger au dépôt dans le musée le plus proche du lieu de découverte des objets mobiliers dont l'Etat et les collectivités territoriales sont propriétaires), déposé sur ce dernier - **Art. 4** (*redevances d'archéologie préventive*) (p. 4824, 4827) : sur les

amendements de la commission, s'oppose au n° 11 de précision, au n° 12 (suppression de la référence à l'intervention de l'établissement public), au n° 13 (réintroduction d'un taux majoré de la redevance dans le cas de sites renfermant des structures complexes), aux n° 14 et n° 15 de coordination, et accepte le n° 16 (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture relatif, en cas d'abandon du projet d'aménagement, au remboursement des redevances de diagnostics et de fouilles), sous réserve de son sous-amendement de précision n° 28 ; adopté. Son amendement n° 27 : suppression de la mission de conservateur du patrimoine archéologique attribuée à l'établissement public ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements n° 34 de M. Ivan Renar (désignation du redevable en cas de réalisation des travaux par lots) et n° 31 de M. Philippe Richert (fixation d'une valeur plafonnée aux redevances de fouilles pour les travaux d'aménagement autres que les constructions affectées à l'habitation) - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) (p. 4828) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement au sein de la commission de recours du principe de la représentation paritaire de l'Etat, des collectivités territoriales, des aménageurs et des personnes qualifiées) - **Art. 5** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 5 bis** (*régime des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles exécutées par l'Etat*) (p. 4829) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (application aux découvertes mobilières fortuites du dispositif identique à celui proposé pour les découvertes réalisées lors de fouilles préventives ou programmées) - **Après l'art. 5 bis** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Bernard Joly (dissociation entre la "trouvaille" et le "trésor") - **Art. 5 ter** et **après l'art. 5 ter** (*régime des découvertes immobilières*) (p. 4830, 4832) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de la commission. Situation des inventeurs de vestiges archéologiques immobiliers découverts fortuitement. S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Bernard Joly (attribution d'une récompense à l'inventeur de découvertes fortuites) - **Art. 6** (*rapport au Parlement - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4833, 4834) : accepte l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission. Sur les sous-amendements déposés sur celui-ci, demande le retrait du n° 37 de M. Bernard Joly (réalisation d'une évaluation sur l'archéologie et ses missions) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation du rapport dans les deux ans).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7121, 7123) : caractère exceptionnel de l'histoire culturelle de la France. Accessibilité du plus grand nombre à la culture. Prise de position du Gouvernement en faveur de l'article 133-5 portant sur le vote à l'unanimité pour les secteurs de l'audiovisuel et de la culture. Objectif du 1%. Budget en hausse. Déconcentration des crédits. Effectifs. Lisibilité de ce projet de budget. Soutien à la création. Diffusion des arts vivants. Aide aux compagnies et à la production. Crédits affectés au Centre national de la cinématographie, CNC. Cartes d'abonnement. Politique du patrimoine. (p. 7124, 7126) : restauration de la cathédrale d'Amiens. Préservation du patrimoine antique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Réparation des dommages dus à la tempête de 1999. Projet de loi en cours d'examen sur l'archéologie préventive. Actions de sensibilisation au patrimoine menées par le ministère. Musées de France. Réduction des inégalités culturelles : travail en collaboration avec l'éducation nationale ; numérisation des fonds culturels. Création d'un secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Modernisation des bâtiments d'archives. Rôle des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, CAUE. Modernisation du réseau des bibliothèques. Soutien du

Gouvernement à la langue française et aux langues de France. Rôle de la Bibliothèque nationale de France, BNF. Culture scientifique et technologique. Centre Georges-Pompidou.

- Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Nouvelle lecture [n° 0129 (2000-2001)] - (19 décembre 2000) - Discussion générale (p. 8070, 8072) : échec de la CMP. Avis du Conseil de la concurrence. Atténuation du caractère industriel et commercial de l'établissement public dans le projet voté par le Sénat. Interrogation sur la place des opérateurs privés. Préférence pour les droits exclusifs plutôt que pour le monopole. Association des collectivités locales à la gestion de leur patrimoine archéologique. Equilibre financier de l'établissement public. (p. 8074) : volonté de clarifier la situation actuelle. Montée en puissance d'une archéologie partenariale avec les collectivités locales - **Art. 1er (définition de l'archéologie préventive)** (p. 8075) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 1er bis (rôle de l'Etat)** (p. 8076) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (retour à la rédaction adoptée par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 1er ter (carte archéologique nationale)** : s'oppose aux amendements de la commission n° 3 (retour au texte adopté par le Sénat en deuxième lecture) et n° 4 rédactionnel - **Art. 1er quater (services archéologiques des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 8077) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 5 de la commission - **Art. 2 (création d'un établissement chargé de la recherche en archéologie préventive)** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture). (p. 8078) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 2 bis (convention entre l'établissement et l'aménageur)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 2 ter (régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion des fouilles préventives)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission. (p. 8079) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (dépôt des vestiges appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales) - **Art. 4 (redevances d'archéologie préventive)** (p. 8080, 8081) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11 de précision, n° 12 de coordination, n° 13 (réintroduction du taux majoré de la redevance pour les sites renfermant des structures archéologiques complexes), n° 14 (suppression de la disposition rétablie à l'Assemblée nationale concernant le mécanisme d'exonération bénéficiant aux collectivités locales dotées de services archéologiques) et n° 15 (réintroduction de l'exonération prévue par le Sénat pour les redevables ne recourant pas à l'établissement public). Son amendement n° 21 : application dans les départements d'outre-mer de l'exonération de la redevance d'archéologie préventive au bénéfice des bailleurs sociaux ; adopté - **Art. 4 bis (commission de recours)** : s'oppose à l'amendement de précision rédactionnelle n° 16 de la commission - **Art. 5 (coordination)** (p. 8082) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 5 ter (régime des découvertes immobilières)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 5 quater (rémunération de l'inventeur d'une découverte archéologique immobilière fortuite - supprimé par l'Assemblée nationale)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 19 de la commission - **Art. 6 (rapport au Parlement)** (p. 8083) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture).

DUGOIN (Xavier), sénateur (Essonne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 21 janvier 2000).

DULAIT (André), sénateur (Deux-Sèvres) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 196 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Environnement.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 229 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la Convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 259 (1999-2000)] (8 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 12 au 17 septembre 2000 en Syrie [n° 51 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur : - le projet de loi [n° 376 (1999-2000)] autorisant la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble deux annexes) ; - le projet de loi [n° 377 (1999-2000)] autorisant la ratification du traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation) [n° 69 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères [n° 95 (2000-2001) tome 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 272 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 593) - Ministère : Economie - *Réorganisation des services fiscaux* - Réponse le 4 février 2000 (p. 594) - **Administration**

n° 366 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4262) - Ministère : Intérieur - *Intercommunalité dans le marais poitevin* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4263) - **Communes**

n° 417 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7452) - Ministère : Agriculture - *Plan d'aide à la filière bovine* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7453) - **Elevage**

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)] - (22 mars 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - Discussion générale (p. 1497, 1499) : convention de Rome du 17 juillet 1998. Compétence en matière de crimes de génocide, crimes contre

l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Instance permanente. Equilibre entre souveraineté étatique et justice internationale. Compétence non-rétroactive, à vocation universelle. Principe de complémentarité. Rôle prépondérant de la France : chambre préliminaire et place reconnue aux victimes. Lenteur des procédures de ratification. Coopération des Etats. Modification de notre Constitution. Rôle du Conseil de sécurité. Intentionnalité de l'acte. Application de l'article 124 du statut par la France : période d'observation relative aux crimes de guerre ; risque d'isolement diplomatique de la France. La commission invite à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 4** (*exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés*) (p. 3726, 3727) : soutient les amendements de M. Claude Huriet n° 28 (inclusion des mutations à titre gratuit dans ce dispositif), n° 29 (élargissement de ce dispositif aux acquisitions de parts de groupement forestier), n° 31 (prolongation de l'application de ce dispositif jusqu'au 1er janvier 2005) et n° 30 (obligation pour bénéficier de cette exonération de satisfaire aux conditions d'exploitation et de détention prévues à l'article 797 du code général des impôts pour les parts de groupement forestier).

- **Proposition de loi portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 0196 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4089) : amélioration des délais d'exécution. Exemple de l'autoroute A3. Recherche d'une meilleure information des citoyens. Progrès constitué par cette proposition du groupe de l'UC.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires étrangères (p. 7283, 7284) : stabilisation des crédits. Insuffisance des moyens affectés aux personnels recrutés locaux. Faiblesse des moyens d'intervention des contributions volontaires au système des Nations Unies et au fonds d'urgence humanitaire. Diminution substantielle des crédits immobiliers du ministère. La commission des affaires étrangères propose au Sénat d'adopter le présent budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble deux annexes) [n° 0376 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 377 (1999-2000)** (p. 7796, 7797) : complément des accords bilatéraux conclus avec les Etats-Unis. Renforcement sensible de la coopération en matière d'extradition. Interrogation sur la portée exacte du "droit de réserve". Volonté réciproque des parties de faciliter les procédures. Souhait d'un traité d'entraide judiciaire en matière civile. La commission des affaires étrangères propose l'adoption des présents projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation) [n° 0377 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 376 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi précité.

DUPONT (Ambroise), sénateur (Calvados) RI.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou jusqu'au 16 novembre 2000.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 93 (2000-2001) tome 3] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 427 (*JO* Débats du 15 décembre 2000) (p. 7837) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de la crise de la "vache folle"* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7838) - **Maladies du bétail**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1301) : regret de l'absence de moyens financiers nécessaires à l'évolution de l'exercice des pratiques sportives. Dangers du texte du Gouvernement. Avec le groupe des RI votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2122, 2124) : souci de réhabilitation de l'image de la ville. Son opposition à la procédure d'urgence. Doute sur la simplification des documents d'urbanisme ; effets sur la sécurité juridique de ces documents. Schémas de cohérence territoriale, SCT. Allègement du contenu du plan local d'urbanisme. Difficulté d'application du renouvellement urbain engendrée par le coût du foncier. Souhaite l'inscription du coût des études au budget d'investissement des collectivités territoriales et l'accroissement des dotations de l'Etat. Manque de professionnels de l'urbanisme. Problème des entrées de ville. Rôle essentiel des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE. Désertification rurale. Carte intercommunale - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme** (*participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2181) : sur l'amendement n° 67 de la commission des bis saisie pour avis (obligation d'information mise à la charge du représentant de l'Etat sans effet de blocage des procédures engagées par les communes ou leurs groupements), son sous-amendement n° 576 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2200) : son amendement n° 577 : possibilité pour la commission de conciliation de recueillir l'avis de tout organisme compétent ; adopté - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2203) : son

amendement n° 578 : inscription des études d'urbanisme à la section investissements du budget des communes ; adopté. (p. 2206) : intervient sur l'amendement n° 17 de M. Ladislav Poniatowski (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes). - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme (régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT)** (p. 2224) : sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), son sous-amendement n° 579 : prise en compte des problèmes liés aux entrées de ville ; retiré - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2239, 2241) : ses amendements n° 580 : recherche d'une compatibilité entre les schémas de cohérence territoriale et les documents de protection ou de zonage d'intérêt environnemental préexistants ; n° 581 : nécessité de demander l'avis de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration de documents d'intérêt environnemental ; adoptés ; et n° 582 : élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le représentant de l'Etat se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis ; rejeté - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme (consultations préalables à l'élaboration du SCT)** (p. 2245, 2246) : son amendement n° 583 : possibilité d'obtenir les conseils du CAUE ; adopté - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme (clause de sauvegarde)** (p. 2251) : son amendement n° 584 : notification par le préfet à l'EPCI des modifications à apporter au SCT et, à défaut, saisine de la commission de conciliation ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite) - Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme (régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés)** (p. 2265) : son amendement n° 585 : possibilité pour une commune d'obtenir une solution de compromis en saisissant le préfet, puis en cas de défaillance de celui-ci la commission de conciliation ; devenu sans objet - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2273, 2274) : son amendement n° 586 : obligation pour le plan d'occupation des sols, POS, de déterminer l'affectation des sols et de définir des règles concernant l'implantation des constructions ; devenu sans objet. (p. 2280, 2283) : ses amendements n° 587 : prise en compte des problèmes des entrées de villes ; n° 588 : caractère obligatoire des règles définies par les plans locaux d'urbanisme ; n° 589 : caractère facultatif de certaines règles définies par les plans locaux d'urbanisme ; retirés ; et n° 590 : intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme ; adopté. Enonciation de règles en matière d'affichage - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme (entités associées à l'élaboration du PLU)** (p. 2292) : son amendement n° 591 : possibilité pour les maires de recueillir l'avis du CAUE, ainsi que d'organisations compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement ; adopté - **Art. 4 (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales) - Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme (possibilité d'élaborer une carte communale)** (p. 2301, 2302) : ses amendements n° 592 : possibilité d'élaboration d'une carte communale dans le cadre de groupements intercommunaux ; et n° 593 : conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, pour l'élaboration de la carte communale ; adoptés - **Après l'art. L. 124-2 ou après l'art. L. 124-3 du code de l'urbanisme** (p. 2306) : son amendement n° 594 : prévision d'une période transitoire pendant laquelle les cartes communales demeureront soumises au régime juridique antérieur jusqu'à l'expiration de leur délai de validité ; adopté - **Art. 8 bis (aménagement à l'application de l'amendement "Dupont")** (p. 2316, 2317) : son amendement n° 595 : nécessité d'une réflexion préalable à travers la carte communale intégrant une véritable réflexion

d'urbanisme ; rejeté. Problème de l'urbanisation le long des voies à grande circulation.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 13 (définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement)** (p. 2335, 2336) : son amendement n° 596 : mention des CAUE ; devenu sans objet - **Art. 16 (projet architectural et paysager des lotissements)** (p. 2339, 2340) : son amendement n° 597 : référence à la notion de projet urbain ; devenu sans objet. Se déclare favorable à l'amendement n° 121 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2356, 2357) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Importance du rôle du CAUE. Nécessité d'une réflexion préalable. Exemple du Calvados. - **Art. 20 (réalisation d'aires de stationnement)** (p. 2363) : son amendement n° 598 : suppression de la dérogation pour problèmes techniques ou architecturaux ; adopté - **Art. 20 quinquies (ajustement du périmètre de protection des monuments historiques)** (p. 2385) : son amendement n° 599 : possibilité d'initiative de la commune pour l'ajustement du périmètre de protection des monuments historiques et obligation d'un accord conjoint de la commune et de l'architecte des Bâtiments de France ; adopté - **Art. 21 (institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles)** (p. 2391) : son amendement n° 600 : extension de l'application de cet article aux voies gérées à l'échelon supracommunal ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7255, 7256) : progression des crédits consacrés aux structures administratives. Stagnation des crédits consacrés à la protection de la nature. Moyens affectés au conservatoire du littoral. Situation des parcs nationaux et des réserves naturelles. Tempête de décembre 1999. Faiblesse du dispositif de gestion de crise. Situation de la forêt française. La commission des affaires culturelles émet un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'environnement.

DUPONT (Jean-Léonce), sénateur (*Calvados*) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre titulaire du Comité d'orientation des programmes de la Société nationale de programme La cinquième (anciennement Télévision du savoir) (JO Lois et décrets du 14 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 125 (1999-2000)] adoptée par l'Assemblée nationale, visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitements à enfants [n° 204 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Enfance (protection)**.

Proposition de loi tendant à préciser les modalités des interventions économiques des collectivités locales [n° 315 (1999-2000)] (8 avril 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 avril 2000) - **Collectivités territoriales**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 671, 672) : révolution des circuits et des méthodes de distribution et de vente. Chiffre d'affaires engendré par le commerce électronique. Adaptation du droit de la preuve. Sécurisation des échanges et des biens immatériels. Fiabilité du nouveau dispositif juridique. Cryptologie. Enjeux de la sécurité des données. Conservation des documents électroniques. Elaboration des décrets qui fixeront les conditions de fiabilité de la signature électronique. Inadaptation d'une législation nationale. Le groupe des RI sera très vigilant sur le rôle que joueront les États dans la réglementation du marché électronique.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 897, 900) : texte issu des travaux du Parlement des enfants. Scepticisme quant à son efficacité. Carences du dispositif médico-social de l'éducation nationale. Données chiffrées sur la maltraitance infantile. Caractère familial de cette maltraitance. Dispositif réglementaire et législatif actuellement en vigueur. Inefficacité de ce dispositif. Réticences des travailleurs sociaux. Inégale répartition du dispositif d'observation des maltraitances. Carences du système de santé scolaire. Dénonciation par le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS, et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, IGAEN. Insuffisance des effectifs du personnel

médico-social scolaire. Pauvreté des moyens matériels. Inefficacité du plan de relance de la santé scolaire. Interrogation sur la véritable portée du texte de la proposition de loi. Nécessité d'une réflexion approfondie sur la réorganisation du système de santé scolaire. Demande d'engagement du ministre pour l'accélération du recrutement des personnels médico-sociaux. Demande l'adoption du texte sans modification - **Art. 1er** (*insertion dans le code de la santé publique d'un titre II bis relatif à la prévention et à la détection des faits de mauvais traitements à enfants*) (p. 906) : s'oppose à l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc (réintroduction dans le texte d'une visite médicale annuelle).

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Après l'art. 15** (p. 922) : son amendement n° 22 : accès gratuit des sociétés d'édition et de presse aux informations et documents détenus par les sociétés de ventes ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7209, 7210) : gestion déplorable des personnels. Création d'emplois nouveaux. Poids croissant des dépenses. Incertitude du coût des 35 heures. Financement des retraites. Avenir des emplois-jeunes. Attentisme du Gouvernement. Mise en place d'une structure supplémentaire de réflexion : l'observatoire de l'emploi public. Incapacité de l'Etat à maîtriser la dépense publique.

DURAND-CHASTEL (Hubert), sénateur (*Français établis hors de France*) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 191 (1999-2000)] autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du travail [n° 281 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 252 (1999-2000)] autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale [n° 323 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Traités et conventions**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili [n° 34 (2000-2001)] (18 octobre 2000) - **Traités et conventions**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 401 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5949) - Ministère : Affaires étrangères - *Revendications des enseignants des établissements français à l'étranger* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5949) - **Enseignants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national** - *Deuxième lecture* [n° 0179 (1999-2000)] - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 743, 744) : intérêt du volontariat civil à l'international. Caractère bénéfique de l'ouverture des volontariats civils aux ressortissants de l'Union européenne et de l'espace économique européen. Souhait d'une entrée en vigueur rapide de la loi. Interrogation sur les objectifs chiffrés. Caractère impératif des incitations à l'expatriation. Votera ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération** [n° 0007 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 755) : actualisation, par le protocole d'entente de 1998, de celui de 1986. Dimension culturelle de la coopération instituée entre la France et le Québec. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay** [n° 0033 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 34 (1999-2000)** (p. 757) : propose l'approbation des deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay** [n° 0034 (1999-2000)] - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 33 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Après l'art. 2** (p. 1065) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) par cohérence avec le vote négatif sur l'amendement n° 35 de Mme Dinah Derycke (extension de la parité aux élections des délégués dans les organes délibérants des structures intercommunales à fiscalité propre).

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1899, 1900) : application de la prestation compensatoire issue de la loi de 1975. Nécessité de corriger certains aspects. Utilisation abusive de la compensation sous forme de rente. Nécessité d'un dispositif fiscal. Intangibilité de la rente viagère. Extension des facultés nouvelles de révision aux obligations de rente en cours. Transmissibilité aux héritiers.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du travail** [n° 0191 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5465) : mise en place d'une procédure d'abrogation des conventions devenues obsolètes ou sans objet. Promotion des normes prioritaires.

Renforcement de la cohérence et de l'efficacité de l'Organisation internationale du travail, OIT. La commission des affaires étrangères propose l'adoption du présent projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale** [n° 0252 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5468, 5469) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** [n° 0060 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5798) : position du Gouvernement. Position des Etats-Unis. Demande d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Votera contre cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6447, 6448) : augmentation de la dépense publique malgré la conjoncture favorable. Baisse de l'investissement. Poids des 35 heures sur la compétitivité intérieure et internationale. Effectifs de la fonction publique. Dette publique. Réforme indispensable de la fiscalité locale. Insuffisance du budget des sports et du budget des affaires étrangères. Inquiétude relative à la progression des dépenses de fonctionnement.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6796, 6797) : caractère décevant du budget communautaire. Absence d'innovation des politiques internes. Caractère positif de l'augmentation des aides à la préadhésion. Soutien de l'Union européenne au développement des pays des Balkans. Politique de défense et de sécurité commune. Défis pour l'Europe de la consolidation de l'euro, de sa réforme institutionnelle et de son élargissement. Votera l'article 28.

*Deuxième partie :***Anciens combattants**

- (30 novembre 2000) (p. 6939) : vœux exprimés par la commission des anciens combattants du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Devoir de mémoire. Attribution de la carte du combattant. Titre de reconnaissance de la nation. Votera le budget des anciens combattants malgré son insuffisance.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*) (p. 7193, 7195) : soutient l'amendement de suppression n° II-39 de M. Philippe Adnot. Distorsion de concurrence.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7296, 7297) : insuffisance des crédits attribués au ministère des affaires étrangères. Extrême diversité des contributions obligatoires et volontaires extérieures. Dépenses en locations immobilières à l'étranger. Enseignement du français à l'étranger. Mouvements sociaux

du corps enseignant. Importance de l'action audiovisuelle extérieure.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7691) : soutient l'amendement n° II-74 de M. Philippe Adnot (contribution à l'élimination des déchets produits par la distribution de documents publicitaires).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili [n° 0400 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 7795) : consolidation de l'Etat de droit au Chili. Implantation française au Chili. Coordination des branches vieillesse et invalidité entre la France et le Chili. Double exigence d'équité et de réciprocité. Propose l'adoption du présent projet de loi.

DURRIEU (Josette), sénateur (Hautes-Pyrénées) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la session ordinaire de 1999 de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement [n° 430 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Conseil de l'Europe**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 268 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 590) - Ministère : Economie - *Réorganisation des services fiscaux* - Réponse le 4 février 2000 (p. 590) - **Administration**

n° 284 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 963) - Ministère : Affaires étrangères - *Guerre en Tchétchénie* - Réponse le 25 février 2000 (p. 963) - **Guerres et conflits**

n° 428 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7838) - Ministère : Emploi - *Pérennisation des "emplois-jeunes"* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7839) - **Emploi**

Questions orales sans débat :

n° 927 (JO Débats du 19 octobre 2000) (p. 5338) - Ministère : Santé - *Responsabilité des maires en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8026) - **Eau et assainissement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2991, 2992) : prise en compte de la réalité rurale. Importance de la chasse populaire. Dégâts causés par le gros gibier. Formation indispensable des chasseurs. Jour de non-chasse. Interrogation sur le droit de non-chasse. Favorable à un projet commun établissant un équilibre entre les espaces, entre les espèces et entre les hommes - **Art. 1er bis (encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices)** (p. 3029) : intervient sur le sous-amendement n° 352 de M. Michel Charasse (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs) déposé sur l'amendement n° 338 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 4302) : son amendement, soutenu par M. Raymond Courrière, n° 47 : non-application du jour de non-chasse aux oiseaux migrateurs terrestres ou aquatiques ; devenu sans objet - **Art. 12 (chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural)** (p. 4312) : son amendement, soutenu par M. Raymond Courrière, n° 48 : ajout du département des Hautes-Pyrénées à la liste ; retiré.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5581, 5582) : hommage au travail accompli par la commission sur la décentralisation présidée par M. Pierre Mauroy. Connaissance du territoire. Exemple de la commune de Lourdes. Devenir des cantons. Principe de proximité inclus dans la charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe. Inadaptation du scrutin à la proportionnelle à l'espace rural. Importance du département. Avenir de la décentralisation. Intercommunalité. Pouvoirs et missions légitimés par le suffrage universel. Fiscalité locale, dotation de l'Etat et péréquation. Responsabilisation des élus et des citoyens.

DUSSAUT (Bernard), sénateur (Gironde) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Bizet et Marcel Deneux, tendant à créer une charte pour les produits alimentaires sensibles [n° 458 (1999-2000)] (5 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Consommation**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Industries agricoles et alimentaires [n° 94 (2000-2001) tome 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 795 (*JO* Débats du 26 avril 2000) (p. 2063) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Conséquences du développement du crédit à la consommation* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3338) - **Prêts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3053) : soutient l'amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 277 (statut des gardes de l'ONCFS) - **Art. 4** (*coordination et statut des gardes de l'ONCFS*) (p. 3096) : soutient le sous-amendement n° 355 de M. Jean-Marc Pastor (création au sein de la gendarmerie nationale de "brigades vertes" chargées de la police de l'environnement) déposé sur l'amendement n° 174 de la commission (intégration des gardes de l'ONCFS dans la fonction publique de l'État).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 4312, 4313) : soutient l'amendement n° 60 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de compléter la liste par un décret en Conseil d'État).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4887) : urgence de mécanismes de régulation sur l'étiquetage des produits. Nécessité d'une instance de consultation des pratiques commerciales. Dépôt d'un amendement tendant à organiser la représentation des organismes de consommateurs. Le groupe socialiste souhaite que la discussion du texte au Sénat ne remette pas en cause son équilibre.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 18 bis** (p. 5106) : soutient l'amendement n° 341 de M. Michel Sergent (assouplissement du plafond d'émission de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés dans les établissements de crédit coopératifs) - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) (p. 5115) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 139 de la commission des affaires économiques saisie pour avis - **Art. 28** (*commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles*) (p. 5150) : son amendement n° 350 : représentation d'associations agréées de consommateurs au sein de la commission d'examen des pratiques commerciales ; devenu sans objet - **Après l'art. 28 ter ou après l'art. 54 ter** (p. 5161) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 143 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5214) : caractère constructif des discussions. Texte raisonnable, réaliste et moderne. Le groupe socialiste soutient le projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques mais votera contre le texte tel qu'il a été transformé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les industries agricoles et alimentaires (p. 7429, 7430) : multiplication des crises alimentaires. Effets de l'encéphalite spongiforme bovine, ESB, sur la filière de la viande bovine. Harmonisation des règles de sécurité sanitaire. Progression des moyens de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Diminution des crédits affectés à la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires français, SOPEXA. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

Budget annexe des monnaies et médailles

- (8 décembre 2000) (p. 7541) : avenir de l'établissement de Pessac. Inquiétude des personnels. Remise en cause du pouvoir de frapper la monnaie. Création du complexe de fonderie-laminage. Financement de ce projet. Indique que le groupe socialiste votera ce budget.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7573, 7575) : forte croissance de l'économie française. Importance des créations d'emplois. Recul important du chômage. Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat, FISAC : montant de son enveloppe, budgétisation éventuelle, mise en oeuvre et traitement des dossiers. Aspect positif du prêt à la création d'entreprises, PCE. Hommage à Mme Marylise Lebranchu. Dispositions fiscales et sociales. Avancées dans le domaine social. Poursuite de la réflexion sur la création d'entreprises. Etude de la création d'un chèque emploi-service pour une première embauche. Projet d'une loi d'orientation artisanale. Revalorisation des professions artisanales et de la formation. Assouplissement de la loi sur la réduction du temps de travail. Approbation par le Conseil européen de la charte européenne des petites entreprises. Inscription du thème des PME sur l'agenda international par l'organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Le groupe socialiste votera ce budget.

E

ECKENSPIELLER (Daniel), sénateur (Haut-Rhin) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 898 (JO Débats du 5 octobre 2000) (p. 4758) - Ministère : Economie - TVA applicable au bois-énergie - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5970) - **Bois et forêts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 5** (Institut national de l'audiovisuel, INA) (p. 136) : son amendement n° 142 : droit de propriété de l'INA sur les supports originaux ; devenu sans objet.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Après l'art. 1er A** (p. 1050) : son amendement n° 2 : publicité des candidatures dans les communes de moins de 3500 habitants ; rejeté. Manifestation expresse de la volonté d'être candidat. Atteinte au droit de la personne.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1627, 1628) : développement du domaine de la recherche archéologique en dehors d'un cadre légal. Substitution d'un établissement public à l'association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN. Inconvénients du dispositif proposé. Conséquences préjudiciables pour la décentralisation. Exemple d'abandon d'un projet de fouilles à Illzach dans le Haut-Rhin. Problèmes en suspens non réglés malgré les clarifications apportées. Avec le groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat - **Art. 1er** (définition de l'archéologie préventive et compétences de l'Etat) (p. 1635, 1636) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction réaffirmant les responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'archéologie préventive), son sous-amendement n° 29 : évaluation des fouilles et communication du résultat ; adopté.

- **Projet de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Art. 1er** (principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil) (p. 1910) : son amendement n° 60 : fin de la prestation compensatoire fixée sous forme de rente viagère en cas de remariage du créancier, de conclusion d'un PACS ou de concubinage notoire ; retiré. Situation de l'Etat et des caisses de retraite - **Art. 2 bis** (déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil) (p. 1920) : son amendement n° 59 : réexamen du montant de la rente viagère en cas de décès du débiteur ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2333) : son amendement n° 706 : possibilité d'exercice du droit de préemption sur la seule partie urbanisable du terrain avec possibilité pour le propriétaire d'exiger l'acquisition de la totalité de celui-ci ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62 ter** (règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC) (p. 2823) : se déclare favorable à l'amendement n° 541 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emplois par concours).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4220, 4221) : remerciements. Caractère équilibré du texte adopté par le Sénat. Procès d'intention du Gouvernement aux collectivités locales. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 55 A (par priorité)** (droits des comités d'entreprise) (p. 4983) : son amendement de suppression n° 401, soutenu par M. Gérard Cornu ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6385, 6387) : nécessité des mesures envisagées. Rigidité et manque de réactivité du dispositif. Protestation contre le ton accusateur des services préfectoraux. Inquiétude quant aux intentions de certains de porter devant la juridiction pénale des affaires de recrutement. Limite des dispositions en vigueur. Formation et compétence similaires à celles du privé pour certains emplois. Problème de recrutement générant des solutions alternatives insatisfaisantes et pénalisant les agents concernés. Nécessité de donner aux collectivités territoriales les moyens humains nécessaires. Participation de la fonction publique à la mobilité des compétences. Risque de voir le problème perdurer. Hommage aux centres de gestion. Avec ses collègues du RPR, votera le texte issu des travaux de la commission - **Art. 1er** (concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat) (p. 6395, 6396) : soutient l'amendement n° 97 de M. Philippe Richert (extension du dispositif aux personnels civils étrangers recrutés par les forces françaises stationnées en Allemagne avant l'annonce présidentielle de leur retrait) - **Art. 13** (suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (p. 6413) : ses amendements n° 25, identique au n° 13 de la commission : maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps

non complet dans les petites collectivités ; adopté ; et n° 37 de repli ; devenu sans objet.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7074, 7075) : crédits modestes par rapport à l'ampleur des problèmes posés. Lourdeur des procédures administratives. Problème de la maîtrise d'oeuvre de la conduite de la politique de la ville. Insertion professionnelle. Paradoxe entre l'intercommunalité des programmes de l'habitat et l'appréciation commune par commune des quotas de logements sociaux. Accentuation d'une ghettoïsation. Augmentation des crédits destinés à la démolition. Problème de la violence : exemple de la ville de Strasbourg ; insuffisance des moyens mis en oeuvre par l'Etat.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7391) : accroissement des moyens mais aggravation de la situation de l'enseignement. Nécessité de revenir à des objectifs simples, clairs mais ambitieux et rigoureux. Revendication des directeurs d'écoles. Intégration des enfants handicapés. Financement des nouvelles technologies de communication. Nécessité d'une véritable révolution du système éducatif.

ÉMIN (Jean-Paul), sénateur (Ain) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Art. 7 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils - ouvertures)** (p. 7957) : soutient l'amendement de réduction de crédits n° 68 de M. Jean Delaneau - **Art. 26 (aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes)** (p. 7988) : dispositif ayant sa place dans le projet de loi de finances pour 2001. Ecotaxe ayant pour objet de financer les 35 heures et non de lutter contre l'effet de serre. Constitution d'un véritable droit à polluer. Contradictions de la politique menée par le Gouvernement. Taxation des sources d'énergie n'ayant aucune incidence sur l'effet de serre. Exonération des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre. (p. 7992) : son amendement n° 70 : suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie ; adopté.

ÉMORINE (Jean-Paul), sénateur (Saône-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 326 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 480 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Animaux.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 110 (2000-2001)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 119 (2000-2001)] (5 décembre 2000) - **Animaux.**

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4779, 4780) : préoccupations des pouvoirs publics à la suite des récentes crises sanitaires et alimentaires. Interrogations relatives au développement des cultures d'organismes génétiquement modifiés, OGM. Mise en conformité avec les exigences communautaires. Approbation de la plupart des dispositions du projet. Favorable à l'amendement adopté à l'Assemblée nationale instaurant des contrôles inopinés de semences à l'importation au regard de la réglementation relative aux OGM - **Art. 1er (extension des mesures de police administrative - art. 253-2 du code rural)** (p. 4785, 4786) : son amendement n° 1 : codification ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean Bizet n° 19 (mise en place d'un système d'indemnisation pour compenser le coût des mesures de prévention) et n° 20 (consultation préalable du détenteur ou du propriétaire des produits susceptibles de présenter un danger) - **Art. 2 (extension à certains produits du champ des inspections sanitaires - art. 259 du code rural)** : son amendement n° 2 : codification ; adopté - **Art. 2 bis (réglementation de l'administration de médicaments aux animaux d'élevage - art. 254 du code rural)** : son amendement n° 3 : codification ; adopté - **Art. 3 (création d'un réseau de laboratoires en charge de la surveillance des maladies animales - art. 214-3 du code rural)** (p. 4787) : son amendement n° 4 : codification ; adopté - **Art. 4 (réseaux de surveillance des risques zoonosaires - art. 214-1 A du code rural)** : son amendement n° 5 : codification ; adopté. Accepte l'amendement n° 21 de M. Jean Bizet (recours aux

vétérinaires pour la surveillance des risques zoonosaires relatifs à des maladies réputées contagieuses) - **Art. 5** (*réalisation d'implantations sous-cutanées - art. 340 du code rural*) (p. 4788) : son amendement n° 6 : codification ; adopté - **Art. 6** (*agrément et utilisation des matériels et procédés d'identification des animaux - art. 258-3 du code rural*) (p. 4789) : son amendement n° 7 : codification ; adopté - **Art. 6 bis** (*assistants vétérinaires*) : son amendement n° 8 : codification ; adopté - **Avant l'art. 7** : accepte l'amendement n° 25 du Gouvernement (suppression de l'avis du Conseil supérieur de l'élevage pour l'agrément des établissements de l'élevage) - **Art. 8** (*agrément des marchés, des centres de rassemblement et des négociants d'animaux*) (p. 4790) : son amendement n° 9 : codification ; adopté - **Art. 9** (*registre sanitaire d'élevage*) : son amendement n° 10 : codification ; adopté - **Art. 10** (*contenu du code de déontologie vétérinaire - art. 316-1 du code rural*) : son amendement n° 11 : référence à des principes à suivre en matière de prescription de médicaments vétérinaires - codification ; adopté - **Après l'art. 10** : accepte l'amendement n° 26 du Gouvernement (modification de dispositions législatives relatives aux comités économiques agricoles) - **Art. 11** (*fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles - art. 346-1 du code rural*) : son amendement n° 12 : insertion de la disposition figurant à l'article 12 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 29 du Gouvernement (possibilité pour les fédérations départementales de percevoir également les subventions) qu'il accepte - **Art. 12** (*subventions accordées aux fédérations régionales agréées - art. 347 du code rural*) (p. 4792) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Art. 13** (*contrôles inopinés des semences à l'importation - art. 363-2 du code rural*) : son amendement n° 14 : codification ; adopté - **Après l'art. 14** (p. 4794) : accepte les amendements identiques n° 16 de M. Marcel Deneux, n° 22 de M. Jean Bizet et n° 24 de M. Jean-Marc Pastor (modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification) - **Après l'art. 16** (p. 4795, 4796) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° 23 de M. Jean Bizet, n° 17 de M. Philippe Nogrix (possibilité d'appel des décisions des chambres régionales de discipline) et accepte les amendements du Gouvernement n° 27 (habilitation des agents des douanes à accéder aux locaux professionnels pour contrôler les marchandises entreposées) et n° 28 (renvoi à un arrêté pour établir la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction intracommunautaires ou nationales et pouvant être contrôlées sur le fondement du code des douanes par les agents des douanes).

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6321, 6322) : crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Chute des consommations de viande de boeuf. Embargo sur le boeuf britannique. Impératifs de santé publique et de sécurité alimentaire. Dimension européenne. Interdiction des farines animales. Développement spectaculaire des cas d'ESB. Accord du Président de la République et du Gouvernement sur l'interdiction des farines. Amélioration du contrôle des importations. Risque de contaminations croisées. Application du principe de précaution au niveau européen. Relance de la production d'oléoprotéagineux. Aide à l'ensemble des acteurs de la filière. Encouragement à la recherche. Question du recours aux organismes génétiquement modifiés, OGM. Crise de confiance. Le groupe des RI apporte son entier soutien à cette proposition de résolution.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7446, 7447) : nouvelle crise de la "vache folle". Faiblesse budgétaire. Sécurité alimentaire. Situation critique de nombreux éleveurs. Aides pour l'ensemble de la filière. Suspension des farines carnées. Recherche d'une solution à l'échelon européen. Echec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Menaces sur la politique d'installation des jeunes. Retard de la réforme de l'assurance récolte. Retraites agricoles. Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA. Le groupe des RI ne votera pas ce budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural - Deuxième lecture [n° 0110 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 8096, 8097) : complément aux dispositifs de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Elargissement du texte au cours de la première lecture. Ajouts et modifications apportés par le Sénat. Satisfaction de l'adoption conforme en deuxième lecture par l'Assemblée nationale d'une quinzaine d'articles. Modifications apportées en deuxième lecture par l'Assemblée nationale. Propose l'adoption de ce projet de loi sous réserve de ses deux amendements - **Art. 1er** (*extension des mesures de police administrative - art. 234-4 du code rural*) : son amendement n° 1 : rétablissement du principe de compensation, adopté par le Sénat en première lecture, en prévoyant une indemnisation du préjudice subi du fait de mesures prises à l'égard d'animaux, de denrées animales ou de produits d'élevage mis après analyse hors de cause ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 10** (*code de déontologie vétérinaire*) (p. 8098) : son amendement n° 2 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en supprimant la référence aux "bonnes pratiques vétérinaires" du code de déontologie ; adopté.

ESNEU (Michel), sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 696 (*JO Débats* du 20 janvier 2000) (p. 147) - Ministère : Intérieur - *Elections municipales et communication communale sur site Internet* - Réponse le 23 février 2000 (p. 856) - **Elections municipales**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1966) : fiscalité des carburants. Marché de "permis d'émissions". Création d'un observatoire national. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5422) : soutien du groupe du RPR aux propositions du rapporteur. Promotion d'une politique

idéologique de la ville par le renforcement des pouvoirs de l'Etat et l'usage de la contrainte. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7849) : organisation des manifestations culturelles à la charge des associations. Encouragement à l'initiative privée. Soutient cette proposition de loi.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7856, 7858) : amélioration de la situation de l'emploi. Difficultés de recrutement sur le marché du travail. Taux de tension de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE. Immobilisme du Gouvernement sur l'inadéquation de l'offre et de la demande. Remise en cause de la réduction imposée et généralisée du temps de travail. Priorité à l'effort de formation. Le groupe du RPR adoptera les conclusions présentées par la commission des affaires sociales - **Question préalable** (p. 7862) : le groupe du RPR votera contre la motion de M. Roland Muzeau n° 1 tendant à opposer la question préalable.

ESTIER (Claude), sénateur (Paris) président du groupe SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Vice-président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Vice-président de la délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec M. Robert Badinter et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à fixer à six ans la durée du mandat de sénateur [n° 429 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Mandats électoraux**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient**.

Proposition de loi, déposée avec M. Bertrand Delanoë et Mme Danièle Pourtaud, relative aux compétences du maire de Paris [n° 103 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Police**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 314 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1976) - Ministère : Emploi - *Baisse du chômage* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1977) - **Chômage**

n° 377 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4799) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation au Proche-Orient* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4799) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 354) : protection des trésors nationaux et enrichissement des collections nationales. Garanties données aux propriétaires. Fixation du prix des oeuvres par des experts. Très lourde fiscalité actuelle sur le marché de l'art français. Harmonisation européenne des taux du droit de suite. Le groupe socialiste s'abstiendra en cas d'adoption des amendements de la commission des finances relatifs à des mesures fiscales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 361) : le groupe socialiste s'abstiendra sur le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Rappel au règlement** - (25 avril 2000) (p. 2033) : au nom du groupe socialiste, attire l'attention de la Haute assemblée sur la manifestation de la communauté arménienne demandant l'examen de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien.

- **Rappel au règlement** - (30 mai 2000) (p. 3382, 3383) : organisation des travaux du Sénat. Regrette que le débat sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne s'engage aussi tard dans la journée.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3403, 3405) : objectifs de la présidence française. Réforme institutionnelle. Nouvelle conférence intergouvernementale. Fixation du nombre de commissaires. Repondération des voix au Conseil européen. Extension de la majorité qualifiée. Application de la majorité qualifiée à la protection sociale et à la fiscalité. Coordination et harmonisation des politiques fiscales. Baisse des charges sur les salaires. Ecotaxe dans le domaine de l'environnement. Lutte contre l'effet de serre. Coopérations renforcées. Rôle propre de la France durant sa présidence. Charte des droits fondamentaux. Libre circulation des personnes. Politique d'immigration et d'asile. Renforcement de l'espace judiciaire européen. Lutte contre la criminalité organisée. Croissance et emploi. Renforcement de la compétitivité économique de l'Europe. Constitution d'une fédération européenne. Réflexion sur la finalité de l'intégration européenne. Contribution du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0392 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4234, 4235) : textes importants. Urgence de la convention relative à la coopération en matière d'adoption. Nécessité de préserver, de garantir et de respecter les droits de l'enfant. Nécessité d'apporter des garanties aux familles adoptantes. Non-signature par le Viêt-nam de la convention de La Haye et obligation pour la France de suspendre les adoptions en avril 1999. Le groupe socialiste votera ce projet de loi ainsi que celui sur l'entraide judiciaire en matière civile entre la France et le Viêt-nam

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 0218 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 392 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4585, 4586) : se déclare opposé à l'ensemble des amendements déposés. Débat limité au vote du quinquennat - **Explications**

de vote sur l'ensemble (p. 4599) : confirme le vote favorable du groupe socialiste sur l'article unique.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7160) : le groupe socialiste votera l'amendement n° II-43 du Gouvernement (majoration des crédits).

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7291, 7293) : modeste progression du budget des affaires étrangères. Interruption du processus de paix au Proche-Orient. Situation préoccupante dans les Balkans. Désintérêt des citoyens face à la construction européenne. Décisions prises sous la présidence française de l'Union européenne.

- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0132 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Explications de vote sur l'ensemble (p. 8139, 8140) : le groupe socialiste votera ce texte. Retard du Gouvernement français dans la transposition de directives européennes. Droit d'amendement du Parlement. Directive "Natura 2000". Retrait de la directive postale.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0123 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Explications de vote sur l'ensemble (p. 8164) : le groupe socialiste votera le texte de la commission mixte paritaire.

F

FABIUS (Laurent), ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 312 de M. Michel Mercier : **Taxe d'habitation** (*Réforme de la taxe d'habitation*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1975).

n° 315 de M. Jean Bizet : **Politique économique** (*Maîtrise des dépenses publiques et baisse des prélèvements obligatoires*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1978).

n° 356 de M. Ivan Renar : **Emploi** (*Grève de la faim du maire de Masnières en réponse à la fermeture d'une verrerie*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3792).

n° 358 de M. Ladislas Poniatowski : **Téléphone** (*Attribution des licences de téléphonie mobile*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3795).

n° 375 de M. Jean Arthuis : **Union européenne** (*Volet économique et financier de la présidence française de l'Union européenne*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4798).

n° 381 de M. Denis Badré : **Brevets et inventions** (*Suppression de l'obligation de traduction française des brevets européens*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4803).

n° 382 de Mme Anne Heinis : **Politique énergétique** (*Prix du pétrole et politique énergétique*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4804).

n° 383 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Consommation** (*Evolution du pouvoir d'achat des Français*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4805).

n° 385 de M. Jean-Pierre Raffarin : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*TVA dans le secteur de la restauration*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5392).

n° 388 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Débts de boisson et de tabac** (*Revendications des ruralistes*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5394).

Questions orales sans débat :

n° 837 de M. Dominique Braye : **Eau et assainissement** (*Mode de calcul de taxe sur les emprises sur le domaine public fluvial*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4399).

INTERVENTIONS

- **Eloge funèbre de Roger Husson, sénateur de la Moselle** - (6 juin 2000) (p. 3609) : s'associe à l'hommage rendu par M. le président du Sénat à la mémoire de Roger Husson, sénateur de la Moselle.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3614, 3616) : volonté du Gouvernement de conduire les réformes engagées depuis trois ans. Caractère robuste de la croissance. Réalisation par l'Europe de l'objectif d'une croissance de 3 %. Dynamisme de l'investissement des entreprises. Caractère soutenu de la consommation des ménages. Excédent de la balance commerciale. Retour vers l'emploi. Contexte international favorable à la croissance. Effet positif de la politique économique et sociale du Gouvernement. Evolution maîtrisée de la dépense publique. Réduction des déficits et de la charge de la dette. Priorité donnée à la lutte contre le chômage, à l'éducation et à la formation, au renforcement de la sécurité et à la modernisation de la justice, à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Réduction des impôts et des prélèvements obligatoires. Baisse du taux de TVA. Refus de profiter de la croissance pour augmenter les dépenses publiques. (p. 3617, 3618) : maîtrise des dépenses publiques indispensable à la réalisation des objectifs de réduction du déficit et de baisse des impôts. Mesures en faveur d'une plus grande transparence des comptes de l'Etat. Réalité de l'euro. Coordination des politiques économiques dans les pays de l'Union européenne. (p. 3661, 3669) : attribution de quatre licences UMTS. Choix de la procédure dite de la soumission comparative. Montant retenu pour l'attribution des licences. Affectation des recettes au fonds de réserve des retraites. Mesures tendant à élargir l'accès à Internet. Difficulté de concilier maîtrise des dépenses publiques et augmentation de chaque budget. Difficulté d'établir de façon exacte des prévisions dans le domaine budgétaire. Présentation à l'automne d'une loi de finances rectificative. Difficulté d'intégrer la sécurité sociale dans le débat d'orientation budgétaire. Réalité de la baisse des prélèvements obligatoires. Amélioration encore insuffisante de la situation de l'emploi. Montant prévisionnel du déficit fixé à 200 milliards de francs. Relativisation du phénomène de l'exode des jeunes Français. Modification du régime des stock-options. Politique d'encouragement à l'activité. Transparence des comptes sociaux. Crédits du ministère de la défense. Evolution des dépenses de santé. Extension du champ du débat d'orientation budgétaire au domaine social. Situation des collectivités locales. Conséquences de la directive européenne sur les services publics en termes de cohésion territoriale et de cohésion sociale. Fragilité de la croissance mondiale. Coordination des politiques économiques européennes. Baisse de la TVA. Financement du fonds de réduction des charges, FOREC. Assujettissement de France Télécom à la taxe professionnelle. Caractère nécessaire des dépenses inscrites. Réduction du déficit. Secteur de l'agriculture. Réforme de l'administration des finances. Budget de l'enseignement. Freins à l'investissement public. Utilité de la dépense publique. Objectif d'information du contribuable sur l'utilisation des prélèvements. Remerciements aux participants.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4867, 4870) : insuffisance du seul jeu des forces du marché à assurer l'optimum économique et social. Abandon de la notion d'Etat "omniprescripteur" au profit de celle d'Etat partenaire. Maîtrise de la dépense publique et régulation de l'économie. Adoption d'une méthode reposant sur trois étapes : fixation des objectifs, définition des grands équilibres, pouvoir de sanction. Réforme de l'architecture financière internationale. Rôle des autorités de surveillance du marché financier. Mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs. Réforme de la commission des opérations de bourse, COB. Coexistence de deux instances des marchés financiers conduisant à des

conflits de compétence. Secteur des assurances. Promotion d'un "civisme marchand". Renforcement des pouvoirs du conseil de la concurrence. Accroissement de l'information du marché et capacité d'intervention du ministre de l'économie. Accentuation du caractère protecteur du texte par l'Assemblée nationale. Transposition immédiate de la directive sur les retards de paiement pour les transactions privées. Orientations retenues par le Gouvernement dans le domaine de la régulation de l'entreprise. Fiscalité des stock-options. Création d'un pôle financier public. Ambition gouvernementale de conjuguer confiance et croissance.

- Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5830, 5831) : politique de croissance réformatrice et de solidarité du Gouvernement : recul du chômage et de la précarité. Gestion démocratique du social. Caractère encore insuffisant du partage des fruits de l'expansion. Développement et élargissement de l'accès à l'épargne salariale. Accroissement des fonds propres de l'entreprise. Renforcement du rôle et extension du champ de la négociation collective. Rapport de MM. de Foucauld et Balligand. Concertation avec les confédérations syndicales et les organisations patronales. (p. 5832, 5833) : institution du plan d'épargne interentreprises, PEI. Mise en place de mesures fiscales incitatives dans les petites et moyennes entreprises. Ouverture de cette épargne aux salariés précaires ou mobiles. Création du plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV. Possibilité d'investir dans des fonds de placement solidaires. Souhait du rapporteur de traiter par ce biais le financement des retraites. Objectif du Gouvernement de consolider les régimes de retraite par répartition. Possibilités de sortie du PPESV. Exonération supposée de cotisations sociales sur l'abondement patronal du PPESV. Demande l'adoption de ce texte.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6426, 6428) : objectifs de meilleure satisfaction des besoins en maîtrisant les dépenses, de réduction du déficit public et de baisse des impôts. Budget de cohérence. Prise en compte de l'aléa pétrolier et de la variation du cours externe de l'euro. Priorité à la lutte contre le chômage et à la solidarité. Corrélation entre la hausse de la croissance et la baisse du chômage. Vigueur de la consommation et progression du pouvoir d'achat. Situation de l'investissement et du commerce extérieur. Lisibilité de la politique de finances publiques. Postes prioritaires. Abondements exceptionnels. Impératif de gestion saine. (p. 6429, 6431) : baisse sensible des impôts. Effort en faveur des petites entreprises. Réduction de la dette publique. Distinction entre le déficit inscrit dans la loi de finances et le déficit effectivement constaté. Objectif de transparence. Réforme du ministère des finances. Révision de l'ordonnance du 2 janvier 1959 sur les finances publiques. Réforme du code des marchés publics. (p. 6472, 6473) : préoccupation du Gouvernement d'honorer ses engagements pour l'outre-mer. Prévision de croissance de l'observatoire français des conjonctures économiques, OFCE. Maîtrise de l'inflation sous-jacente. Conditions de réduction de la dette publique. Investissement public. Entrée en vigueur de la réforme du code des marchés publics. Baisse des prélèvements obligatoires. (p. 6474, 6475) : lien entre le développement de l'emploi et la réduction des déficits publics. Banque centrale européenne. Effet positif de la création de l'euro. Licences UMTS. Persistance de l'exclusion malgré la baisse du chômage. Baisses d'impôts. Difficultés de l'euro et nécessité d'une plus grande coordination économique. Evolution des finances publiques en Allemagne. Plan Schröder-Eichel en matière d'impôts. (p. 6476, 6477) : effort en matière de fiscalité locale. Mesures touchant la TVA. Réduction du déficit en 2001. Réforme des collectivités locales. Ordonnance du 2 janvier 1959. Progression de la dette. Diminution des prélèvements obligatoires. Relations entre l'Etat et la sécurité sociale. (p. 6478) : réduction du déficit. Prise en compte de l'évolution du chômage dans

l'appréciation économique. Remerciements à la majorité nationale de son soutien. Critiques de l'opposition.

FALCO (Hubert), sénateur (Var) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

FATOUS (Léon), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande ; en démissionne (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre suppléant du Conseil national des transports ; en démissionne (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 676 (JO Débats du 8 décembre 1999) (p. 7105) - Ministère : Equipement - *Baisse des effectifs de la direction de l'équipement du Pas-de-Calais* - Réponse le 9 février 2000 (p. 650) - **Administration**

n° 788 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Santé - *Politique d'équipements hospitaliers* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2719) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)] - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 470, 471) : mesures relatives aux services de transport routier non urbain de personnes. Suppression de la procédure autorisant le cabotage pour des services occasionnels ; extension à la région d'Ile-de-France des dispositions relatives aux services privés. Transport de marchandises par voie navigable : liberté d'affrètement et formation des prix ; mesures du Gouvernement en faveur d'un rééquilibrage des modes de transport alternatifs à la route. Sanctions pénales en cas de prix anormalement bas. Plate-forme multimodale de Dourges. Canal Seine-Nord - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 498) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- Proposition de loi portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 0196 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4088, 4089) : amélioration de la concertation avec la population. S'étonne de la restriction des droits d'accès des citoyens aux tribunaux en matière d'urbanisme adoptée au Sénat lors de l'examen du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains. Information et consultation du public et des habitants des communes concernées, en amont de la décision. Définition du rôle du maître d'ouvrage et du maire. Articulation avec les procédures prévues par le droit actuel. Amélioration de la définition des projets d'infrastructure visés. Rapport du Conseil d'Etat de novembre 1999. Engagement du Gouvernement à réviser les procédures d'appréciation de l'utilité publique. Dans l'attente de cette réforme, le groupe socialiste votera cette proposition de loi.

FAUCHON (Pierre), sénateur (Loir-et-Cher) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Vice-président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi [n° 9 rectifié (1999-2000)] tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 177 (1999-2000)] (20 janvier 2000) - **Procédure pénale**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 308 (1999-2000)], modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 391 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Procédure pénale**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 483 (1999-2000)] modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 75 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Magistrature**.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 401, 403) : bonne foi des élus locaux et des responsables. Extension déraisonnable du champ de la responsabilité pénale. Assimilation injuste de la faute civile avec la faute pénale. Définition de la faute pénale non intentionnelle. Notion d'imprudence consciente. Relation directe ou indirecte entre la faute et le dommage. Nécessité du caractère délibéré de la violation en cas de causalité indirecte. Redéploiement de la responsabilité pénale des personnes morales. Caractère nécessairement limité de la proposition de loi. Prise en compte des intérêts légitimes des victimes. (p. 418) : réponse à l'accusation de M. Robert Bret quant à la précipitation excessive de l'examen du texte. - **Art. 1er** (*encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 433, 436) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail). Réponse à M. Michel Charasse. Justification de la distinction entre causalité directe et indirecte. Caractérisation de la faute uniquement en cas de causalité indirecte - **Après l'art. 3** (p. 438) : accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 18 et n° 19 (applicabilité de l'article 121-3 du code pénal aux pollutions des eaux et aux épizooties) - **Art. 6** (*extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales*) (p. 439, 442) : ancienneté de l'idée de responsabilité pénale des personnes morales. Principe de la responsabilité pénale de l'Etat. Justification de la responsabilité pénale de la personne morale. S'oppose à l'amendement n° 23 du Gouvernement (refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales) - **Après l'art. 7** (p. 444, 449) : accepte l'amendement n° 8 de M. Michel Charasse (simplification de la procédure des marchés publics dans les situations d'urgence). Sur les amendements de M. Alain Vasselle, demande le retrait des n° 9 et n° 10 (facilitation de la délocalisation du jugement de certaines affaires), accepte les n° 11, n° 12, et n° 13 (faculté pour les collectivités territoriales d'assurer la défense des élus locaux) et s'oppose au n° 14 (possibilité pour le préfet d'élever le conflit dès la phase d'instruction pénale).

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1081, 1082) : regret du ton polémique du débat. Votera le texte tout en regrettant d'avoir recours à une réglementation. Dispositif de l'Assemblée nationale portant atteinte à la démocratie. Regrette la non-adoption d'un dispositif souple basé sur l'incitation financière.

- Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Après l'art. 1er** (p. 1713) : intervient sur l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat). Mesures reprises dans sa proposition de loi sur les délits non intentionnels - **Art. 2 quater** (*participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1718) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 9 de la

commission - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1733, 1737) : se déclare opposé à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes). Souhaite la création d'un délit de dénonciation anonyme - **Art. 9 nonies (contrôle judiciaire des avocats)** (p. 1742, 1743) : se déclare favorable aux amendements similaires n° 23 de la commission et n° 113 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour le contrôle judiciaire des avocats et l'interdiction d'exercer leur profession) - **Art. 18 ter (référé-liberté)** (p. 1760) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de la commission (remplacement de la procédure du référé-liberté par une procédure d'appel devant la chambre de l'instruction).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715) (enregistrement des interrogatoires de garde à vue)** (p. 1826, 1827) : s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715) (notification de ses droits à la personne gardée à vue)** (p. 1828, 1832) : sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), soutient le sous-amendement n° 177 de M. Jacques Larché (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue) - **Art. 22 A (actions aux fins de faire cesser une atteinte à la présomption d'innocence)** (p. 1847) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de la commission (extension de l'application de l'article 9-1 du code civil relatif au "référé présomption d'innocence" à toute personne présentée comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction). Réflexion à mener sur une déontologie de la presse - **Après l'art. 29 B** (p. 1856, 1857) : demande le retrait de l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)] - (30 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3355, 3357) : appel des arrêts criminels. Opposition entre les procédures inquisitoires et les procédures accusatoires. Souhaite la présence de l'avocat durant toute la durée de la garde à vue : réforme qualifiée de prématurée. Votera ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3406, 3407) : difficultés rencontrées par l'Union européenne. Discours du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer. Elargissement de l'Union européenne. Risque de la fédération. Coopérations renforcées. Fédéralisme. Constitution européenne.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4099, 4101) : approbation de l'esprit du texte de la commission par l'Assemblée nationale. Limitation du texte nouveau aux circonstances de causalité indirecte. Audition de la fédération nationale des victimes d'accidents collectifs. Refus des autres associations de participer à une audition. Caractère injustifié des accusations portées contre le travail de la commission. A personnellement toujours été favorable à un approfondissement et à une extension du concept de responsabilité. Son rôle actif dans la dénonciation des dangers de l'amiante et l'exonération de responsabilité des risques de développement. Refuse en conséquence tout procès d'intention de hâte suspecte ou de parti pris. Au nom de la commission des lois, invite à voter conforme le texte de l'Assemblée nationale - **Renvoi à la commission** (p. 4113, 4116) : publication dans le rapport du compte-rendu de l'audition de la fédération nationale des victimes. Dépôt de cette proposition de loi avant le commencement des travaux de la commission Massot. Se déclare surpris de l'opposition du groupe CRC face à sa proposition de suivre la rédaction adoptée par le groupe communiste de l'Assemblée nationale. Contradictions relevées dans les démarches de M. Michel

Dreyfus-Schmidt. Texte élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et le Sénat et adopté à l'unanimité par la commission des lois de l'Assemblée nationale. S'oppose à la motion n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudou tendant au renvoi à la commission - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4122, 4123) : incompréhension de la ligne de conduite du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er (responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 4494, 4499) : préoccupations communes du Gouvernement et de la commission. Portée générale du texte. Absence d'entrave aux investigations judiciaires du fait de ce texte. Accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (précision sur la responsabilité pénale des auteurs indirects). Notion de pluralité des causes. Sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte), qu'il accepte, son sous-amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. 1er bis (responsabilité civile et responsabilité pénale)** (p. 4500) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (recours possible à la faute inexcusable de l'employeur en l'absence de faute pénale d'imprudence).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4599) : conséquences incertaines de cette réforme. Abaissement de l'autorité morale du Président de la République. Affaiblissement du Parlement. A titre personnel, s'abstiendra de voter cette réforme trop ponctuelle.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Vice-président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5512) : désapprobation de la conduite des gouvernements successifs.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - Vice-président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5559, 5560) : précisions sur le calendrier choisi - **Art. 3 (art. 72-3 de la Constitution - vote des projets ou propositions de loi relatives à l'administration des collectivités territoriales)** (p. 5595) : élaboration d'un texte raisonnable et acceptable.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - Vice-président de la commission des lois - **Art. 4 (remboursement forfaitaire des dépenses électorales - art. 3, paragraphe V, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République)** (p. 5619) : intervient sur l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression de l'augmentation du plafond de remboursement des dépenses) auquel la commission est défavorable.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - Vice-président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5722, 5723) : dispositions sur l'outre-mer adoptées par le Sénat. Bidépartementalisation de La Réunion. Souhaiterait que le Gouvernement donne des explications avant de prendre des décisions - **Art. 39 (création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer)** (p. 5764) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 37 de la commission.

- **Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois -

Discussion générale (p. 6352, 6355) : hommage à Mme Elisabeth Guigou. Souhaits de réussite à Mme Marylise Lebranchu. Quantité des moyens et qualité de leur mise en oeuvre. Objet du projet de loi : mise en harmonie des rémunérations, mobilité. Interrogation sur certains choix. Inégalité de l'emploi des crédits dégagés. Approbation limitée du dispositif. Problème de la régionalisation de la magistrature. Limitation de la durée d'occupation d'un poste. Rappel du rapport de M. Jolibois. Déontologie. Amélioration de la procédure disciplinaire - **Avant l'art. 1er** (p. 6362) : son amendement n° 1 : nouvelle division relative à la carrière et à la mobilité des magistrats ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement de coordination n° 13, après l'article 6 - **Art. 1er** (*suppression des groupes au sein du premier grade - règles de mobilité pour l'accès au premier grade et aux fonctions de responsabilité dans les tribunaux de grande instance - art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958*) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté. Son amendement n° 3 : suppression de la mention des adjoints au président ou au procureur de la République ; adopté - **Art. 2** (*liste des emplois hors hiérarchie - art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958*) (p. 6363, 6364) : difficulté formelle. Démarche réglementaire. Décret en Conseil d'Etat. Précision à apporter au niveau des critères. Demande l'adoption de l'article - **Après l'art. 2** (p. 6365) : ses amendements n° 4, n° 5 et n° 6 : limitation de la durée dans le temps de certaines fonctions à sept ans ; adoptés - **Art. 5** (*maintien des droits acquis par les magistrats directement intégrés au second groupe du premier grade*) (p. 6366) : son amendement n° 7 : extension du dispositif de l'article 5 aux magistrats recrutés par la voie des concours exceptionnels ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 6367) : accepte l'amendement n° 17 de M. Hubert Haenel (prise en compte des années antérieures d'activité professionnelle des magistrats recrutés par les voies du deuxième et du troisième concours d'accès à l'école nationale de la magistrature) - **Art. 6** (*disposition transitoire pour l'accès aux emplois hors hiérarchie de la Cour de cassation*) (p. 6368) : son amendement n° 8 : disposition transitoire pour les magistrats justifiant dix ans d'ancienneté au second groupe du premier grade ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel du Gouvernement n° 19 qu'il accepte - **Après l'art. 6** (p. 6369) : son amendement n° 10 : création d'une sanction intermédiaire ; adopté. Son amendement n° 11 : saisine du Conseil supérieur de la magistrature en matière disciplinaire pour les magistrats du siège ; adopté. (p. 6371) : son amendement n° 12 : publicité des audiences disciplinaires ; adopté. (p. 6372) : son amendement de coordination n° 13 ; adopté - **Avant l'art. 1er** : son amendement de coordination n° 1 ; adopté, précédemment réservé p. 6362 - **Après l'art. 6** : son amendement de coordination n° 9 ; adopté, précédemment réservé p. 6369. Son amendement n° 14 : augmentation du nombre de conseillers à la Cour de cassation en service extraordinaire ; adopté. (p. 6374) : accepte l'amendement n° 18 de M. Hubert Haenel (élargissement des possibilités de consultation de la Cour de cassation en les étendant au domaine pénal). Accepte l'amendement n° 16 de M. Hubert Haenel (possibilité pour la Cour de cassation de bénéficier d'assistants de justice). (p. 6375) : accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement (disposition transitoire permettant à certains magistrats d'accéder aux fonctions de magistrat hors hiérarchie de la Cour de cassation). (p. 6376) : s'oppose aux amendements n° 22, n° 23, n° 24, n° 25 et n° 21 de Mme Nicole Borvo (démocratisation de la représentation professionnelle au sein du Conseil supérieur de la magistrature) - **Intitulé du projet de loi** (p. 6377) : son amendement n° 15 : "projet de loi organique relatif au statut des magistrats" ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7643, 7644) : Accords conclus à Nice dans la nuit. Taux de croissance des crédits. Manque de

moyens de la justice. Rapport de M. Charles Jolibois de 1994. Différentes difficultés rencontrées par la justice. Dangers des statistiques. Estime que cette situation justifie un vote de rejet. Conséquences des mesures législatives. Responsabilité du Parlement et du Gouvernement. Renforcement des effectifs des juges. Création des assistants de justice et des magistrats à titre temporaire. Pouvoir judiciaire.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code - Deuxième lecture** [n° 0150 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Vice-président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 8144, 8145) : instauration d'un dispositif transitoire d'aménagement de la réforme de l'application des peines. Critiques sur les conditions du report. Prise en compte tardive par le Gouvernement de l'insuffisance des effectifs. Délais d'entrée en vigueur. Ne s'opposera pas au dispositif transitoire malgré ses regrets sur la façon de procéder du Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8150) : rappel de la position de la commission : abstention sur l'article 16 quinquies et vote de l'ensemble du texte.

FAURE (Jean), sénateur (Isère) UC.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 19 janvier ; 2, 11 février ; 1er, 16, 17 mars ; 4, 6, 25 avril ; 3, 11, 17, 23, 29 mai ; 6, 7, 14 juin ; 3, 5, 17, 24 octobre ; 7, 8, 14, 15, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30 novembre ; 4, 5, 6, 13, 20 et 21 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne jusqu'au 9 février 2000.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 294 (1999-2000)] autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (ensemble deux annexes) [n° 8 (2000-2001)] (4 octobre 2000) - **Traités et conventions**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Nucléaire, espace et services communs [n° 95 (2000-2001) tome 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 412 (*JO* Débats du 17 novembre 2000) (p. 6166) - Ministère : Equipement - *Déneigement des routes dans les communes rurales* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6167) - **Routes**

n° 426 (*JO* Débats du 15 décembre 2000) (p. 7836) - Ministère : Intérieur - *Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi adoptée par le Sénat* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7837) - **Parlement**

Questions orales sans débat :

n° 669 (JO Débats du 1er décembre 1999) (p. 6572) - Ministère : Aménagement du territoire - *Politique de diversification énergétique et de valorisation de la forêt française* - Réponse le 9 février 2000 (p. 653) - **Bois et forêts**

n° 903 (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4907) - Ministère : Culture - *Suppression de l'émission télévisée "Montagne"* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5696) - **Radiodiffusion et télévision**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi n° 60 (2000-2001) de M. Jacques Pelletier relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** - (7 novembre 2000) (p. 5703)

- **Souhaits de bienvenue à des délégations de Sénats européens** - (8 novembre 2000) (p. 5834).

- **Souhaits de bienvenue au ministre syrien de l'éducation** - (22 novembre 2000) (p. 6362).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Kazakhstan** - (28 novembre 2000) (p. 6736).

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1211, 1213) : objectivité et clairvoyance du rapport de M. James Bordas. Regret de l'absence de concertation et du recours à la procédure d'urgence. Absence de lignes directrices. Absence de réponse aux besoins malgré certaines dispositions positives. Danger de certaines dispositions pouvant conduire à des réglementations spécifiques. Mise en cause de l'indépendance du mouvement sportif. Conséquences dangereuses des mesures pour les bénévoles et pour les professionnels de l'enseignement sportif de la montagne. Proposition d'amendements pour l'avenir des professionnels du sport en montagne. - **Art. 8 (fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1231) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et clarification de sa rédaction en supprimant des dispositions inutiles ou d'ordre réglementaire), ses sous-amendements n° 82 et n° 81 ; adoptés - **Art. 9 (fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1235) : sur l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle rédaction de l'article en le clarifiant par la suppression de dispositions contestables, inutiles ou réglementaires), son sous-amendement n° 83 ; adopté - **Art. 11 (autorisation des manifestations sportives par les fédérations délégataires - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1238, 1239) : son amendement n° 84 : établissement du processus d'agrément des manifestations ; adopté - **Art. 12 (Comité national olympique et sportif français, CNOSF - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1242, 1243) : ses amendements n° 85, identique à l'amendement n° 34 de M. Bernard Murat (suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour l'établissement des règles déontologiques du sport afin de maintenir le CNOSF dans ses prérogatives) ; n° 86 : suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour la conclusion des conventions avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels ; n° 87 : dispositions en cas de refus des mesures de conciliation par les intéressés ; et n° 88 : suppression de la référence au décret d'application ; adoptés - **Après l'art. 15** (p. 1247) : se déclare opposé aux amendements de M. Bernard Cazeau, n° 73 (mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), n° 63 (création d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, sous l'autorité du président du

conseil général) et n° 74 (signalisation nécessaire sur les chemins privés ouverts au public).

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19 ("mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives)** (p. 1265, 1266) : inquiétudes sur la création et l'affectation des taxes. Intérêt d'affecter la totalité des prélèvements au Fonds national pour le développement du sport, FNDS. (p. 1267, 1268) : proposition de redistribution des fonds par le FNDS. Inscription d'une affectation dans la loi de finances - **Art. 21 (Commission nationale du sport de haut niveau - art. 26 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1270) : son amendement n° 89, identique à l'amendement n° 37 de M. Bernard Murat : suppression des dirigeants des associations sportives de la composition de la Commission nationale du sport de haut niveau ; adopté - **Art. 32 (conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1283) : distinction entre activité bénévole et activité rémunérée. Nécessité de rassurer les professionnels de la montagne. Proposition d'un article additionnel après l'article 32 - **Après l'art. 32** (p. 1286, 1288) : sur l'amendement n° 19 de la commission (exercice à titre bénévole des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43-1 de la loi du 16 juillet 1984), son sous-amendement n° 50 : référence à l'aspect non lucratif de l'activité bénévole ; adopté. Son amendement n° 49 : prise en compte de la situation particulière des activités s'exerçant dans un environnement spécifique, supposant des contraintes de sécurité particulières ; adopté - **Art. 33 (conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1289) : distinction entre milieu spécifique et milieu naturel - **Art. 43 (parrainage par des associations de projets collectifs proposés par des mineurs)** (p. 1297) : son amendement de suppression n° 90 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1301, 1302) : propositions du groupe d'études sur le sport. Souhait de voir les professionnels garder leur place aux côtés des bénévoles.

Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)] - (31 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3463, 3464) : projet de loi indispensable pour compléter les précédentes lois sur le sport. Déclaration d'urgence non justifiée. Problèmes relatifs au statut des bénévoles au service des associations sportives. Favorable à l'exigence de diplôme pour les professionnels exerçant dans des conditions spécifiques. Favorable au reversement au fonds national pour le développement du sport, FNDS, des redevances sur les droits de retransmission télévisée. Manque de moyens du sport français. Opposition à la suppression de l'application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives. Activités de pleine nature. Travail d'amélioration du texte par le rapporteur. S'en remet à la position de la commission - **Art. 11 (autorisation des manifestations sportives par les délégations - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 3476) : interrogation relative à l'agrément - **Art. 19 bis (application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 3480) : importance de la disposition prévoyant l'application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives. - **Art. 32 (conditions d'accès à l'exercice professionnel des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 3489) : interrogation relative à l'avis défavorable du Gouvernement sur l'amendement n° 27 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en retenant certaines modifications introduites par l'Assemblée nationale : mention des diplômes étrangers et admis en équivalence, insertion des dispositions relatives aux activités à risque et suppression de l'exigence de diplôme pour les bénévoles).

- **Projet de loi autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949**

relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (ensemble deux annexes) [n° 0294 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5461, 5462) : droit international humanitaire. Extension de son champ d'application. Raisons de l'adhésion tardive de la France. Compatibilité du protocole avec la dissuasion nucléaire. Dépôt de réserves et de déclarations interprétatives par la France. Sens et portée de l'adhésion française. La commission invite à l'adoption du présent projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour le nucléaire, l'espace et les services communs : son intervention présentée par M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères (p. 7495, 7496).

FERRAND (André), sénateur (Français établis hors de France)
RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Secrétaire de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) (JO Lois et décrets du 15 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7304, 7306) : manque de moyens affectés à l'enseignement et à la formation française à l'étranger. Manque de lisibilité des crédits affectés à la francophonie. Problème des visas. Coopération en Afrique francophone. Réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7406, 7407) : forte demande mondiale de formation française. Importance de l'action éducative internationale de la France. Nécessité d'une meilleure synergie entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) (p. 7590, 7591) : effort de modernisation poursuivi à la Direction des relations économiques extérieures, à l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises. Interrogation sur la présence des PME dans les foires et

salons, les volontaires internationaux en entreprises, la vocation économique de la francophonie, les relations avec l'Afrique, la formation professionnelle et technique du personnel étranger des filiales de nos entreprises. Synergies entre les différents secteurs d'activités. Rôle des ateliers techniques régionaux, ATR. Présence physique sur le terrain. Rôle des chambres de commerce.

FISCHER (Guy), sénateur (Rhône) CRC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux ex-fonctionnaires d'Afrique du Nord, anciens combattants et rapatriés [n° 230 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Rapatriés.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM).**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de Tunisie [n° 309 (1999-2000)] (6 avril 2000) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la reconnaissance de la langue des signes française [n° 407 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Handicapés.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 843 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3246) - Ministère : Economie - *Fiscalité des contrats d'assurance de rente-survie* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4397) - **Handicapés**

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) [n° 0019 (1999-2000)] - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 346, 348) : création en 1966 du centre d'études des revenus et des coûts, CERC. Son indépendance et son caractère dérangeant pour les gouvernements. Son remplacement en 1993 à l'initiative de la majorité sénatoriale

par le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, le CSERC. Etudes produites par le CERC-Association, à l'origine du projet de loi d'orientation relatif à la lutte contre les exclusions. Rapport de Mme Join-Lambert. Préférence du groupe CRC pour la création d'un nouveau CERC par voie législative. Le groupe CRC s'abstiendra par souci de rapidité sur la proposition de la majorité sénatoriale d'abroger l'article 78 de la loi quinquennale de 1993.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Discussion générale** (p. 972, 974) : dépôt d'une proposition de loi ayant le même objet sur le bureau du Sénat. Contexte de l'affaire Michelin. Rôle de la commission de contrôle. Lisibilité et transparence des aides publiques accordées aux entreprises. Suivi détaillé de ces aides et leur impact sur l'emploi. Rôle d'alerte de la commission. Réforme globale des aides à l'emploi. Répercussions budgétaires. Comparaison des aides accordées aux entreprises et des impôts qu'elles acquittent. Nécessité d'un contrôle de la dépense publique. Mise en cause de l'attitude de la majorité sénatoriale. Incompréhension de son refus de discuter des aides publiques aux entreprises. Proposition de loi salutaire et nécessaire. Portée citoyenne de ce texte. Exigence de transparence, de démocratie et de morale. Le groupe CRC ne votera pas la question préalable.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Après l'art. 11** (p. 1240) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 78 de M. Michel Mercier (attribution conjointe aux fédérations et aux clubs sportifs professionnels du bénéfice des droits de retransmission) - **Art. 14 (rétablissement des garanties d'emprunt et des cautionnements - art. 19-2 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1244) : avec le groupe CRC, se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (plafond de la garantie d'emprunt contracté par une association sportive et limitation de cette garantie aux emprunts destinés à financer l'achat de matériels) - **Art. 17 (organisation des activités physiques et sportives des personnels des administrations publiques - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1247, 1248) : soutient l'amendement n° 55 de Mme Hélène Luc (inscription dans la loi des dispositions destinées à la promotion du sport en entreprise).

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 23 bis (cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 1273) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 38 de M. Bernard Murat (possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres). Se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Après l'art. 31** (p. 1281) : soutient l'amendement n° 57 de Mme Hélène Luc (possibilité pour les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme d'ester en justice pour tous les phénomènes de violence ayant pour motif le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2111, 2112) : rendre la ville à ses habitants. Son expérience d'élu de Vénissieux. Difficultés sociales des grands quartiers d'habitat collectif. Son opposition à l'application du quota de construction de logements sociaux au niveau de l'agglomération. Discussion des plans de déplacements urbains. Souhaite par ce projet de loi la prise en compte des aspirations profondes des habitants des villes.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux) - Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2451) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 283 de la commission et n° 406

de la commission des affaires sociales saisie pour avis (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou, à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Exemple des opérations de démolition-reconstruction aux Minguettes - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2499) : soutient l'amendement n° 962 de Mme Odette Terrade (suppression de la dérogation prévue au troisième alinéa pour les communes regroupées au sein d'un EPCI).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51 (transfert des compétences ferroviaires aux régions)** (p. 2743, 2744) : se déclare opposé à l'amendement n° 317 de la commission (suppression de l'alinéa exposant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine du service public des transports).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 2 (abaissement du taux normal de la TVA)** (p. 3712) : hausse en 1995 de ce taux par le gouvernement Juppé. Portée de cette mesure de réduction. Sa préférence pour un taux de TVA à 15 %. Souhaite une modification de la directive "TVA".

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 14** (p. 3821) : son amendement n° 67 : réduction des crédits consacrés aux dépenses en capital des services militaires ; retiré. Propose la majoration des crédits alloués au personnel hospitalier.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4075, 4076) : solidarité familiale. Sujet consensuel. Coïncidence de l'examen de cette proposition avec la conférence de la famille. Améliorations significatives à l'égard des familles les plus démunies. Institution d'un droit à congé au profit des parents. Nécessaire compensation financière, étendue au congé d'accompagnement créé par la loi garantissant l'accès aux soins palliatifs. Réflexion globale du Gouvernement sur la politique familiale. Concrétisation de cette allocation dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4083) : regrette l'invocation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement empêchant la création de l'allocation. Prend note de l'engagement solennel du Gouvernement d'inscrire dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale la création d'un congé d'accompagnement pour les familles.

- **Proposition de loi portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 0196 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4090) : approbation du groupe CRC. Développement du débat public en amont des procédures de réalisation. Disparité des textes applicables Volonté d'harmoniser les procédures : futur projet de loi sur la réforme de l'utilité publique.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Deuxième lecture [n° 0379 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4358, 4359) : rôle assigné à la commission de contrôle. Transparence et suivi des aides publiques. Droit d'alerte quant à l'impact de la dépense publique. Non-remise en question du droit de contrôle de la représentation parlementaire. Nécessité de connaître l'ensemble des flux financiers relatifs à la dépense publique. Position paradoxale de la commission des finances. Le groupe CRC ne votera pas la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4586, 4587) : soutient l'amendement n° 20 de Mme Nicole Borvo

(abrogation de l'article 16 de la Constitution). Rééquilibrage des rapports entre pouvoir exécutif et législatif. Hostilité à toute extension du pouvoir présidentiel. Respect du droit d'amendement.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4746, 4747) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (transfert des compétences de l'OPRI et de l'INERIS à l'agence) - **Après l'art. 6** (4755) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. François Autain (dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5798, 5799) : ses relations avec la communauté arménienne française. Acte de paix et de réconciliation. Votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5848, 5849) : évolution de la nature du salariat. Ses objectifs en matière de réforme de l'épargne salariale. Création de plans de retraite proposée par la commission des finances. Extension du dispositif aux salariés des petites et moyennes entreprises. Conséquences sur le mode de rémunération. Désir légitime des salariés de bénéficier des fruits de la croissance. Favorable à l'assujettissement de l'épargne salariale aux cotisations sociales. Son opposition à la création de fonds de pension. Relance du dialogue au sein de l'entreprise. Contrôle des salariés sur leur épargne - **Art. 1er A** (*modification d'intitulés dans le code du travail*) (p. 5854) : le groupe CRC votera contre les amendements n° 40 et n° 41 de la commission (remplacement des mots "épargne salariale" par les mots "intéressement, participation et plans d'épargne salariale") - **Avant l'art. 1er** (p. 5855) : son amendement n° 143 : soumission aux cotisations sociales des sommes versées par les salariés et des abondements des employeurs ; rejeté - **Art. 2** (*transfert des valeurs épargnées dans un plan d'épargne d'entreprise en cas de départ de l'entreprise*) (p. 5858) : le groupe CRC votera contre les amendements identiques n° 45 de la commission et n° 5 de la commission saisie pour avis (suppression du livret d'épargne salariale) - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5859) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la référence au code de la mutualité) - **Art. 4** (*provision pour investissement et dispositions diverses relatives à l'épargne salariale*) (p. 5869) : soutient les amendements de M. Paul Lorient n° 144 (abaissement de 50 % à 35 % du taux de franchise d'impôt portant sur cette provision) et n° 145 (fixation de ce taux à 50 % pour deux utilisations : les fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail et le financement de l'économie solidaire). (p. 5870, 5871) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 59 de la commission (assouplissement des modalités de calcul de la performance des salariés des holdings). Son amendement n° 146 : subordination de la signature d'un accord sur l'épargne salariale à l'existence d'un comité d'entreprise ; retiré - **Avant l'art. 5** (p. 5872, 5873) : soutient les amendements de M. Paul Lorient n° 147 (contrôle par les salariés de l'utilisation des fonds issus de la participation et de l'intéressement) et n° 148 (affectation de tiers des sommes de la réserve spéciale à l'alimentation d'un fonds d'investissement) - **Art. 5** (*plans d'épargne interentreprises*) (p. 5874, 5876) : se déclare opposé à l'amendement n° 62 de la commission (élargissement des modalités de conclusion d'un accord instituant un plan d'épargne interentreprises, PEI). Soutient les amendements de M. Paul Lorient n° 149 (affectation de 10 % de l'épargne collectée à la Caisse des dépôts et consignations et financement de missions d'intérêt général) et n° 150 (centralisation à la Caisse des dépôts et consignations des fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail) - **Art. 6** (*ouverture du plan d'épargne d'entreprise, PEE, à*

certain mandataires sociaux) (p. 5878, 5880) : soutient les amendements de M. Paul Lorient n° 151 (suppression des paragraphes I énumérant les nouveaux bénéficiaires du PEE et II relatif aux conséquences de cette nouvelle possibilité sur les plafonds des versements susceptibles d'être faits au PEE), n° 152 (majoration de 50 % du plafond de l'abondement dans le PEE en cas d'investissements dans les entreprises solidaires) et n° 153 de codification. Se déclare opposé à l'amendement n° 64 de la commission (extension à 500 salariés du seuil en dessous duquel les mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un PEE) - **Art. 6 bis** (*fonds de solidarité de l'épargne salariale*) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Art. 7** (*création du plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5883, 5885) : se déclare opposé à l'amendement n° 68 de la commission (élargissement des modalités d'institution du PPESV). Soutient les amendements de M. Paul Lorient n° 154 (modalités de sortie anticipée du PPESV), n° 157 (modalités de sortie du PPESV), n° 155 (instauration d'une contribution sur l'abondement de l'employeur au PPESV à partir de 5000 francs) et n° 156 (augmentation du taux de cette contribution) - **Art. 8** (*dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5887) : soutient l'amendement n° 158 de M. Paul Lorient (limite du plafond des versements complémentaires des employeurs) - **Art. 11** (*diverses dispositions relatives à la négociation collective en matière d'épargne salariale*) (p. 5892) : son amendement n° 159 : assujettissement aux cotisations sociales des montants versés dans le cadre des plans d'épargne ; adopté - **Art. 12** (*conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE*) (p. 5896) : soutient l'amendement n° 160 de M. Paul Lorient (postes des conseils de surveillance des FCPE réservés aux salariés porteurs de parts). (p. 5898) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 16 de la commission saisie pour avis (encadrement du dessaisissement des conseils de surveillance en cas de modifications du règlement des FCPE diversifiés). (p. 5904) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote sur cet article - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5907) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 102 de la commission (rétablissement du dispositif supprimé par l'Assemblée nationale relatif au calcul de la part du capital détenue par les salariés) - **Après l'art. 13** (p. 5910, 5911) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 31 de la commission saisie pour avis (extension des cas de consultation des salariés actionnaires prévue par la loi du 25 juillet 1994 afin de leur permettre de désigner des mandataires pour les représenter à l'assemblée générale). Soutient l'amendement n° 161 de M. Paul Lorient (présence obligatoire au conseil d'administration d'administrateurs élus par les salariés).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6019, 6022) : enjeux fondamentaux de la protection sociale et de la santé publique. Importance de l'association du Parlement à l'élaboration du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Mesures positives en faveur de la branche famille. Nombreux efforts encore nécessaires en faveur des retraités malgré les avancées. Réponse du Gouvernement à l'attente des victimes de l'amiante. Réforme indispensable du dispositif de prévention des risques professionnels. Besoins immenses de la branche maladie. Maintien de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Insuffisance de l'augmentation budgétaire de l'hôpital public. Favorable à une augmentation du plafond des ressources pour l'attribution de la couverture maladie universelle, CMU. Retard en matière d'accès aux soins et à la prévention. Remboursement des dépenses de maladie. Interrogations soulevées par le système de lettres clés flottantes. Maintien à domicile des personnes âgées. Réforme en profondeur indispensable du mode de financement de la sécurité sociale. Propositions du groupe CRC. Insuffisance des avancées du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus*

d'activité) (p. 6063, 6066) : ses amendements n° 77 : allègement de la CSG sur l'intégralité des salaires et revenus d'activité ; et, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 78 : baisse de la CSG sur les salaires parallèlement à l'accroissement de la contribution sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement ; devenus sans objet. Se déclare opposé aux amendements de suppression n° 2 de la commission et n° 46 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6068) : se déclare opposé aux amendements n° 3 de la commission (compensation à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des mesures d'exonération de la CRDS) et n° 106 de M. Philippe Adnot (suppression du versement de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, entre 2001 et 2009). (p. 6069, 6070) : ses amendements, sur le même objet, n° 79, n° 80 et n° 81 : modulation de cotisations sociales fondée sur l'évolution de l'utilisation de la valeur ajoutée ; rejetés - **Art. 4 (compensation de la réduction de la CSG - art. L. 131-7-2 nouveau, L. 135-3, L. 241-1 et L. 241-6 du code de la sécurité sociale)** (p. 6073) : avec le groupe CRC, se déclare opposé aux amendements de suppression n° 5 de la commission et n° 47 de la commission saisie pour avis - **Art. 5 (simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural)** (p. 6077) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 62 de M. Philippe Arnaud et n° 103 de M. Jean Bernard (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) - **Art. 9 (horaires d'équivalence, durées maximales de travail spécifiques et allègements de cotisations patronales de sécurité sociale - art. 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998, art. 19 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000)** (p. 6083, 6084) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 9 de la commission. Effet positif de la mise en place des 35 heures - **Art. 11 (affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999)** (p. 6092, 6093) : ses amendements sur le même objet n° 82, n° 83 et n° 84 : substitution à l'affectation des droits sur le tabac d'une mise à contribution des revenus financiers des entreprises ; devenus sans objet - **Après l'art. 13** (p. 6097, 6098) : son amendement n° 85 : rétablissement des élections des administrateurs de la sécurité sociale ; rejeté - **Avant l'art. 14** (p. 6099, 6100) : son amendement n° 86 : indexation des prestations familiales sur les salaires ; retiré - **Art. 17 (cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale)** (p. 6113) : son amendement n° 88 : élargissement de la possibilité de réouverture d'une APE à un changement de situation professionnelle ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 6115) : son amendement n° 89 : versement des allocations familiales dès le premier enfant ; retiré - **Art. 18 (fonds d'investissement pour les crèches)** (p. 6117) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (création d'un compte de réserve spécifique au sein de la CNAF) - **Art. 19 (revalorisation des retraites du régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale)** (p. 6120, 6122) : son amendement n° 90 : revalorisation des retraites à hauteur de 3% ; retiré. Satisfaction des décisions en faveur de l'évolution des pensions - **Après l'art. 19** : son amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 92 : indexation des pensions de retraite sur les salaires ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 22 (prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse des cotisations versées à l'ARRCO/AGIRC au titre des périodes de chômage et de préretraite indemnisées par l'Etat - art. L. 135-3 du code de la sécurité sociale)** (p. 6135) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 25 (alimentation du fonds de réserve pour les retraites - art. L. 135-6 du code de la sécurité sociale)** (p. 6141) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de

l'affectation au fonds de réserve du produit des licences UMTS et esquisse d'un statut pour le fonds de réserve). Privatization de la gestion du fonds de réserve par l'amendement n° 20 précité - **Avant l'art. 28** (p. 6145) : son amendement n° 91 : extension du bénéfice de la CMU ; retiré - **Après l'art. 31** (p. 6173) : introduction des lettres-clés flottantes consécutive à des dérivés importantes. Se déclare opposé à l'amendement n° 23 de la commission (suppression des lettres-clés flottantes et institution d'un mécanisme de maîtrise médicalisée des dépenses) ainsi qu'aux amendements identiques n° 55 de M. Bernard Murat et n° 69 de M. Claude Huriet (abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM) - **Après l'art. 33** (p. 6178) : son amendement n° 94 : suppression du forfait hospitalier ; retiré - **Art. 36 bis (transmission pour analyse des prélèvements effectués par les professionnels de santé - art. L. 6211-5 du code de la santé publique)** (p. 6180) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Avant l'art. 38** (p. 6184) : son amendement n° 95 : corrélation entre l'autorisation de mise sur le marché d'une spécialité thérapeutique et la fixation de son niveau de remboursement ; retiré - **Art. 42 (création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante)** (p. 6195) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 96 : modalités d'intervention du fonds lors de l'action en justice d'une victime ; rejeté. (p. 6198) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 97 : retour au délai de trois mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation pour la présentation d'une offre d'indemnisation par le fonds ; rejeté ; n° 98, identique à l'amendement n° 127 de la commission (suppression du dernier alinéa du IV de l'article prévoyant la transaction juridique obligatoire) et n° 99 de précision ; adoptés. (p. 6203) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 100 : renforcement de la cohérence du dispositif proposé par son amendement n° 96 précité et intervention du fonds en tant que partie jointe ; adopté - **Art. 47 (plafonnement des ressources non permanentes)** (p. 6213) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission (conséquences des votes du Sénat sur la trésorerie du régime général) - **Art. 1er (précédemment réservé le 15 novembre p. 6058) (approbation du rapport annexé)** (p. 6222) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 44 de la commission (nouvelle rédaction du rapport annexé) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6225, 6226) : démantèlement du texte voté par l'Assemblée nationale. Avec les membres du groupe CRC, ne votera pas le texte issu des travaux du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)] - (30 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6917, 6918) : rétablissement par les députés en nouvelle lecture d'un texte quasiment identique à celui voté par ceux-ci en première lecture. Absence d'ambition de ce texte. Avec le groupe CRC, votera contre la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6933, 6934) : manque de souffle de ce projet de budget. Attribution de la carte du combattant. Pensions des grands invalides de guerre. Titre de reconnaissance de la nation aux combattants d'Algérie et d'Indochine. Crédits de l'Institution nationale des invalides, INI, et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 6948) : avec le groupe CRC, vote contre les crédits figurant au titre IV - **Art. 52 (rattrapage de la valeur du point de pension militaire d'invalidité pour les grands invalides)** : son amendement n° II-11 : augmentation du taux de la revalorisation des pensions d'invalidité ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 53 (relèvement du**

plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant) (p. 6949) : son amendement n° II-12 : relèvement plus important du plafond de la rente mutualiste du combattant ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 53** (p. 6950) : ses amendements n° II-13 : revalorisation de la valeur du point d'indice cristallisé applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant ; et n° II-14 : abaissement de l'âge pour le bénéficiaire de la retraite du combattant ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Art. 53 ter** (levée de la forclusion pour l'attribution de la retraite du combattant aux anciens combattants) (p. 6952) : son amendement n° II-15 : extension aux veuves de la levée de la forclusion pour les retraites d'anciens combattants des ressortissants des Etats anciennement sous souveraineté française ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7160) : votera l'amendement n° II-43 du Gouvernement (majoration des crédits). Moyens supplémentaires affectés à la gestion de la crise provoquée par l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Abstention du groupe CRC sur le vote des crédits figurant au titre III - **Titre IV** : le groupe CRC s'abstient - **Etat C - Titres V et VI** : le groupe CRC s'abstient sur ces crédits - **Art. 57** (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti) (p. 7162) : le groupe CRC s'abstient sur le vote des amendements de suppression n° II-23 de la commission, n° II-1 de la commission saisie pour avis et n° II-38 de M. Gérard Cornu.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7172, 7173) : budget contrasté. Manque de lisibilité. Modification du plafond de ressources ouvrant droit à la couverture maladie universelle, CMU. Réduction des crédits alloués à la prévention et à la lutte contre le sida. Exclusion sociale des malades atteints d'hépatite C. Augmentation des crédits destinés aux agences régionales de l'hospitalisation au détriment des budgets hospitaliers. Insuffisance de la formation des professionnels de santé. Manque d'ambition du budget de la solidarité. Accentuation des inégalités en matière de santé. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7189) : abstention du groupe CRC sur les crédits du titre III - **Titre IV** : difficulté de traitement des pathologies lourdes. Son souhait de voir retenu le dossier présenté par une société du sud-est lyonnais pour l'installation d'imageries par résonance magnétique, IRM. Au nom du groupe CRC, s'abstient sur ces crédits - **Etat C - Titre V** : gravité de la situation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, CHRS. Exemple du département du Rhône. Asphyxie financière. Le groupe CRC s'abstient sur le vote de ces crédits.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Nouvelle lecture [n° 0021 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8094, 8095) : incompréhension de l'attitude de la majorité sénatoriale. Dépôt de la proposition de loi à la suite du conflit intervenu chez Michelin. Légitimité du souci du bon emploi des fonds publics. Non-remise en cause des prérogatives du Parlement.

FLANDRE (Hilaire), sénateur (Ardennes) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er A** (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants) (p. 1047, 1048) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. S'oppose au développement du scrutin proportionnel.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Art. 5** (champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral) (p. 1392) : conteste le scrutin proportionnel.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Après l'art. 1er** (p. 2218) : intervient sur les amendements identiques n° 787 de M. Pierre Mauroy et n° 911 de M. Pierre Hérisson (prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes, sous réserve de réciprocité).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7214, 7215) : opacité généralisée des chiffres et des effectifs de la fonction publique. Mise en place d'un observatoire de l'emploi public. Nombreux rapports. Gestion inactive et inefficace des recrutements. Opacité chronique des mises à disposition de fonctionnaires. Le groupe du RPR ne votera pas ces crédits.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8064) : le groupe du RPR votera ce texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

FLOSSE (Gaston), sénateur (Polynésie française) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 26** (obligations des distributeurs de services par câble) (p. 249) : son amendement n° 104 : suppression de dispositions particulières pour le territoire de la Polynésie française ; adopté. Cas de la société Téléfénua.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1013, 1014) : révision constitutionnelle concernant la parité. Rigidité de la société française. Refus d'un système d'alternance strict dans les scrutins de liste. Représentation effective des femmes en Polynésie. Votera le projet de loi dans la rédaction proposée par le rapporteur.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1116, 1117) : maintien indispensable de liens étroits entre les territoires et les instances nationales. Spécificités de l'outre-mer. Conséquences de l'assimilation des fonctions et mandats propres aux institutions de la Polynésie française à des mandats et fonctions métropolitains. Rétablissement par la commission de l'harmonie et l'équité au sein des différentes collectivités territoriales. Votera le texte de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 17 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 3533) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° 144 : réservation de l'accès des fréquences aux sociétés, sans limitation aux sociétés commerciales ; adopté - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 3565) : son amendement, soutenu par M. Philippe Marini, n° 145 : suppression de la disposition relative à la diffusion par micro-ondes en Polynésie française ; adopté.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6339, 6340) : rappel de sa proposition de loi et des travaux du Sénat. Texte contraire aux vœux exprimés, réduction de la représentation des archipels éloignés, disparition de la spécificité polynésienne d'archipels. Réalité de l'objet du texte. Déclaration de M. François Hollande. Rappel des propos de M. Emile Vernaudeau. Propose l'adoption à l'unanimité des propositions de la commission - **Art. 1er (répartition des sièges)** (p. 6345, 6346) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (proposition de porter à 49 le nombre de conseillers à l'assemblée de la Polynésie française) et opposé à l'amendement n° 3 de M. Guy Allouche (proposition de porter à 51 le nombre de membres de l'assemblée de la Polynésie française et nouvelle répartition). Non prise en compte de l'avis des Polynésiens et des responsables du pays. Rejette la réduction de représentation des archipels. Demande davantage de moyens - **Après l'art. 1er** (p. 6348) : se déclare opposé aux amendements analogues n° 2 de M. Yvon Collin et n° 4 de M. Guy Allouche (report des élections municipales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6350) : crainte d'une manipulation politicienne.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6470, 6471) : fidélité de la France à sa mission vis-à-vis de l'outre-mer. Souhait d'une récapitulation de l'évolution de l'effort de l'Etat en faveur de l'outre-mer. Exécution des mesures de la loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française. Souhait d'une augmentation de la participation de l'Etat au fonds intercommunal de péréquation. Incitations fiscales à l'investissement privé. Modalités d'intervention de l'Etat. Fonctionnement correct du dispositif de contrôle a priori puis a posteriori dans les départements et territoires d'outre-mer.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0112 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7799, 7800) : satisfaction face au compromis. Négativité de la proposition de loi de M. Emile Vernaudeau. Ne pourra voter le texte. Rappel de son souhait d'augmenter la représentation dans les Iles-du-Vent. Regrette la diminution du nombre de sièges attribués aux Iles-Sous-le-Vent à Tuamotu et à Gambier. Poursuite de l'action de son Gouvernement.

FOUCAUD (Thierry), sénateur (Seine-Maritime) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'imposition des actifs financiers au titre de la taxe professionnelle [n° 85 (2000-2001)] (16 novembre 2000) - **Impôts et taxes.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - **Journaux officiels [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 39]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 563, 565) : soutient l'amendement n° 48 de Mme Odette Terrade (dispense de l'obligation de participer à l'accueil permanent des gens du voyage défini par le schéma départemental, pour les communes disposant d'emplacements susceptibles d'être occupés temporairement lors de grands rassemblements). Le groupe CRC votera contre l'amendement n° 14 de la

commission (prolongation à la demande de la commune et après avis de la commission consultative départementale du délai de mise en oeuvre de ce schéma en cas de difficultés techniques ou procédurales) - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) (p. 566, 567) : soutient l'amendement n° 49 de Mme Odette Terrade (intervention obligatoire de l'Etat en cas de refus d'une commune de participer à la mise en place du schéma départemental d'accueil). Se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de ce pouvoir) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 571) : votera l'amendement n° 58 de M. Patrick Lassourd (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). (p. 572) : soutient l'amendement n° 50 de Mme Odette Terrade (suppression d'un plafonnement des dépenses fixé par décret) - **Après l'art. 6** (p. 577, 578) : soutient l'amendement n° 51 de Mme Odette Terrade (abrogation de la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 587) : soutient l'amendement n° 52 de Mme Odette Terrade (non-application de ces dispositions aux personnes propriétaires du terrain sur lequel elles stationnent).

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Question préalable** (p. 977, 979) : dogmatisme libéral inquiétant de la majorité sénatoriale. Respect des droits du Parlement. Dénégation du caractère circonstanciel de la proposition de loi. Rôle de la commission dans l'évaluation des effets de la politique fiscale. Compatibilité de la commission de contrôle avec le principe d'une économie de marché moderne. Facilité d'application du texte. Invite le Sénat à rejeter la question préalable déposée par la commission.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3693, 3695) : répartition des fruits de la croissance. Saupoudrage de crédits en faveur de l'éducation nationale et du plan de modernisation des établissements hospitaliers. Devenir du plan emploi-jeunes. Réduction du taux de TVA. Souhaite une évolution de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Réduction de la taxe d'habitation. Le groupe CRC partage une partie des choix du Gouvernement mais estime nécessaire de formuler des propositions. Interroge le ministre sur la portée de ce texte - **Après l'art. 1er** (p. 3708, 3711) : ses amendements n° 53 : diminution du taux de l'avoir fiscal ; retiré ; n° 54 : instauration d'un droit de timbre sur les opérations de bourse effectuées par des non-résidents ; et n° 55 : suppression de l'exonération de l'impôt sur les opérations de bourse ; rejetés - **Après l'art. 3** (p. 3721) : son amendement n° 56 : application du taux réduit de TVA à la distribution d'énergie calorifique sur des réseaux de chaleur ; retiré - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3739) : suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Accroissement de la part des dotations budgétaires dans les ressources des collectivités locales. Refonte des différents mécanismes d'allègement et d'exonération de la taxe d'habitation. Interroge le ministre sur la réforme des valeurs locatives prévue depuis 1990 et sur la réforme de la fiscalité directe locale. (p. 3742) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 58 : compensation pour les régions indexées sur la cotisation moyenne des taxes ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3760) : son amendement n° 57 : réduction de la part de revenu prise en compte dans le calcul du dégrèvement de la taxe d'habitation ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 3765) : son amendement n° 59 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bénéficiaires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique ; retiré - **Après l'art. 7** (p. 3769) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° 60 : possibilité pour les entreprises de transport public d'obtenir le remboursement de la majoration de la taxe

intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pesant sur leur consommation de gazole ; retiré - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3774) : son amendement n° 61 : extension aux intempéries survenues au mois de mai en Haute-Normandie et dans les départements voisins ; adopté - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3776, 3777) : son amendement n° 62 : majoration du montant de cette dotation ; retiré au profit de l'amendement n° 10 de la commission portant sur le même objet. Variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités locales - **Après l'art. 9** (p. 3783) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 63 : majoration de la dotation forfaitaire des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale ; rejeté - **Après l'art. 14** (p. 3820) : son amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 66 : réduction des crédits consacrés aux dépenses en capital des services militaires ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4335, 4336) : échec de la commission mixte paritaire. Position purement idéologique de la majorité sénatoriale. Réponse de ce collectif budgétaire aux préoccupations et aux attentes des Français. Gestion des comptes publics. Déficit public. Nécessité de mieux répartir les fruits de la croissance : augmentation du salaire minimum et majoration des crédits pour l'école, la culture, la santé et la jeunesse. Se déclare opposé à la motion déposée par la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 0350 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4344, 4345) : première loi de règlement d'un budget entièrement défini par la majorité parlementaire issue des élections du printemps 1997. Favorable à l'adoption de ce projet. Relance de l'activité économique, création d'emplois et amélioration des comptes publics. Triptyque de la politique budgétaire de l'Etat : progression modérée des dépenses, limitation des prélèvements obligatoires et réduction des déficits publics.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6247, 6248) : situation d'inégalité des sociétés d'économie mixte, SEM, par rapport aux entreprises privées. Droit à la concurrence faussé. Consensus politique. Rôle primordial joué par la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte. Vitalité des SEM en dépit d'évolutions juridiques et économiques défavorables. Accord du groupe CRC sur le texte de la commission des lois. Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Autorisation des apports en compte courant. Sécurité juridique des élus mandataires. Dérogation à l'application de la loi sur les délégations de service public. Compatibilité avec le droit européen - **Art. 1er** (*concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6252) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 du Gouvernement ainsi qu'à l'ensemble des amendements présentés par le Gouvernement sur le texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6451, 6453) : processus de croissance économique. Définition de la position du groupe CRC. Interrogation sur les conséquences d'une éventuelle mesure visant la fiscalité indirecte. Inadaptation des dispositions relatives à la réforme des impôts directs. Impôt sur les sociétés. Réforme fiscale indissociable de l'amélioration de la croissance, de la relance de l'investissement et de la pénalisation de la spéculation.

Opposition à la réduction des déficits publics à tout prix. Lien entre l'amélioration des comptes publics et la situation économique.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6537) : soutient l'amendement n° I-107 de Mme Marie-Claude Beaudou (aménagement de la législation fiscale pour les foyers fiscaux composés de personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité). (p. 6542, 6544) : soutient les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° I-109 (possibilité pour l'ensemble des salariés de déduire de leurs revenus imposables le montant de leurs cotisations mutualistes) et n° I-110 (augmentation du montant de l'abattement professionnel dont bénéficient les salariés). (p. 6545) : soutient l'amendement n° I-111 de Mme Marie-Claude Beaudou (remise à niveau de l'abattement dont bénéficient les pensions et retraites au titre de la détermination du revenu imposable au barème de l'impôt sur le revenu). (p. 6546) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-112 (réduction du taux de l'avoir fiscal).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 4** (*actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 6586, 6587) : opposé à la revalorisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune. Poids de l'ISF dans la valeur des patrimoines imposables. Se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° I-8 de la commission - **Avant l'art. 7** (p. 6618, 6619) : soutient l'amendement n° I-118 de Mme Marie-Claude Beaudou (abrogation de l'article 242 quater du code général des impôts prévoyant le bénéfice de l'impôt fiscal pour les non-résidents) - **Après l'art. 7** (p. 6638) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-120 (majoration de la cotisation minimale annuelle des grandes entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés) - **Après l'art. 8** (p. 6643) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-121 (suppression de la taxe sur les salaires due par les établissements de santé) - **Art. 9** (*aménagement de la fiscalité des entreprises pétrolières*) (p. 6652) : avec le groupe CRC, ne votera pas l'article 9 modifié par le Sénat.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6724, 6725) : nécessaire réforme de la taxe professionnelle. Favorable à la taxation des actifs financiers - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6740) : soutient les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-116 (extension du champ d'application de l'exonération) et n° I-117 (compensation de la recette fiscale en fonction de l'évolution du parc automobile) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 6748) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-138 (suppression du prélèvement de l'Etat destiné à financer la révision des valeurs locatives) - **Après l'art. 12** (p. 6750) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-141 (prise en compte des actifs financiers par l'extension de l'assiette de la taxe professionnelle) - **Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6754) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-136 (augmentation du montant de la dotation d'intercommunalité) - **Art. 26 bis** (*allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements sociaux à usage locatif*) (p. 6766) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-139 (attribution aux départements du dispositif de compensation).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6838, 6839) : performance du réseau de télécommunications grâce à la maîtrise publique et à l'intervention de l'Etat. Avec le groupe CRC, se déclare

opposé à l'amendement de suppression n° I-50 de la commission.

Deuxième partie :

Journaux officiels (Budget annexe)

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7205, 7206) : budget en hausse. Excédents croissants : dynamisme des annonces. Prise en compte insuffisante des évolutions. Fonctionnement de l'atelier de "compogravure". Effort de formation. Intégration des nouvelles technologies. Amélioration de la diffusion des données juridiques. Fin anticipée de la concession faite à ORTélématique. La commission des finances propose l'adoption de ce budget.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7211, 7212) : rôle irremplaçable des services publics. Souci de résorption de l'emploi précaire. Insuffisance des crédits. Incertitudes sur l'application des 35 heures. Budget empreint du principe de limitation des dépenses. Faiblesse des augmentations de salaire des fonctionnaires. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce projet de budget aux trop faibles moyens.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7702, 7703) : son amendement n° II-96 : augmentation du nombre de jours de formation mis à la disposition de chaque élu local dans le cadre de son mandat ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7773, 7774) : baisse des impôts. Impôt sur le revenu. Impôt de solidarité sur la fortune. Réduction des déficits publics. Croissance économique. Créations d'emplois. Instauration des 35 heures. Augmentation du SMIC, des minima sociaux et des retraites. Manque de moyens des collectivités territoriales. Le groupe CRC rejette les dispositions adoptées par la droite sénatoriale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 7933) : le groupe CRC se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 13 de la commission.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du

projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Christian Poncelet, Jean-Paul Delevoye, Jean Puech et Jean-Pierre Raffarin, relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 432 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 260 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 194) - Ministère : Economie - *Niveau excessif des prélèvements obligatoires* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 194) - **Impôts et taxes**

n° 270 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 592) - Ministère : Economie - *Répartition de la dotation globale de fonctionnement* - Réponse le 4 février 2000 (p. 592) - **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

n° 388 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5394) - Ministère : Economie - *Revendications des buralistes* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5394) - **Débats de boisson et de tabac**

Questions orales avec débat :

n° 22 (JO Débats du 22 mars 2000) (p. 1482) - Ministère : Premier ministre - *Régimes de retraite* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2686) - **Retraite**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) (p. 218) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de la commission (suppression de la possibilité pour le CSA d'imposer aux services du câble et du satellite la forme juridique de la société à directeur et conseil de surveillance) - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle*) (p. 221) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission (alignement sur le droit commun des conditions de saisine du conseil de la concurrence en matière de contrôle des concentrations économiques dans le secteur de la communication audiovisuelle) - **Avant l'art. 20** (p. 224) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2099, 2101) : modernisation manquée des règles de l'urbanisme. Absence de renforcement de la décentralisation. Equilibre non trouvé pour le développement des villes et des villages. Schémas de cohérence territoriale. Tutelle des préfets. Suppression de plusieurs recettes locales. Remise en cause du principe de libre administration des collectivités locales. Mixité sociale. Définition du logement social. Densification de l'habitat. Risque de lancement de programmes de mauvaise qualité. Le groupe du RDSE apportera son soutien aux principaux amendements présentés par les commissions.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 2163) : exemple de la ville de Boulogne-Billancourt. Impossibilité, en application de ce projet de loi,

de détruire des logements HLM posant problème et de les remplacer par des logements sociaux d'accès à la propriété - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2171) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 202 de la commission, n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU). Sécurité juridique des nouveaux documents d'urbanisme.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*compétences des EPCI en matière de SCT*) (p. 2267) : intervient sur l'amendement n° 32 de M. Ladislav Poniatowski (soumission des schémas directeurs en cours d'élaboration au régime d'élaboration des schémas de cohérence territoriale) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2275) : intervient sur l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs). Prise en compte du problème du stationnement. (p. 2283) : se déclare favorable à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2470) : se déclare favorable à l'amendement n° 708 de M. Michel Caldaguès (rétablissement dans la définition du logement social des logements locatifs gérés par les organismes d'HLM et des logements des sociétés d'économie mixte et des bailleurs se référant à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation). (p. 2475) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Objet des amendements : définition du logement social mieux adaptée à la réalité. Non-remise en cause du travail des rapporteurs.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 34 ter** (p. 2577) : se déclare favorable à l'amendement n° 1036 du Gouvernement (création d'un fonds de revitalisation économique afin de soutenir et développer l'activité économique dans les zones urbaines sensibles). Interroge le Gouvernement sur l'attribution des aides du fonds de revitalisation économique - **Après l'art. 40 ter** (p. 2597) : son amendement n° 778 : création d'un système de redevance majorée en cas de dépassement de la durée du stationnement préalablement payé ; retiré - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2602) : se déclare favorable à l'amendement n° 606 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité pour deux autorités organisatrices de transport de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Après l'art. 49** (p. 2738) : se déclare favorable à l'amendement n° 644 de M. Roger Karoutchi (identification de l'activité voyageurs de la SNCF dans les comptes d'exploitation lors de la rédaction des conventions avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2818) : se déclare favorable à l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accès sociale à la propriété).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3412, 3413) : problème de l'euro. Vigueur de l'économie américaine. Absence de

volonté politique claire d'agir en commun. Nécessité de poursuivre un certain nombre de réformes nationales. Harmonisation de la fiscalité de l'épargne. Assainissement budgétaire.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5570, 5573) : conséquences de la constitutionnalisation de l'autonomie financière des collectivités locales. Evolution des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Libre-détermination des ressources fiscales. Compensation en cas de transfert de charges. Nécessité de pérenniser et d'indexer les dotations de l'Etat. Exemple de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Position restrictive du Conseil constitutionnel sur la libre gestion des collectivités locales : non-examen de l'évolution des dotations. Problème de la non-application de la révision des valeurs locatives à la taxe d'habitation. Révision nécessaire de la fiscalité locale. Sa proposition rejetée par la commission Mauroy d'attribuer aux départements une taxe additionnelle à la contribution sociale généralisée, CSG. Réorganisation du système de péréquation. Rôle de l'Etat dans la correction des déséquilibres. Volonté de coup d'arrêt à la recentralisation des impôts - **Art. 1er** (art. 72-1 de la Constitution - définition de l'autonomie fiscale) (p. 5591) : souhaite une globalisation des ressources fiscales.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6223, 6224) : remise en cause du prélèvement sur l'ensemble des revenus par les exonérations et réductions de CSG. Danger et inopportunité du lien entre la réduction des charges et la réduction de la durée du travail. Conséquences graves de l'abrogation de la loi Thomas. Avec la grande majorité du groupe du RDSE, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6244, 6245) : soutien du groupe du RDSE à cette proposition de loi. Transparence. Statut plus large et libéral des sociétés d'économie mixte, SEM. Application des dispositions de la loi Sapin relatives aux délégations de service public. Remplacement du vote du conseil municipal sur le rapport du délégataire par une prise d'acte. Possibilité d'avances en compte courant d'associé. Développement du droit commercial européen. Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, par le fonds de compensation. Principe de liberté de choix des collectivités - **Art. 1er** (concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales) (p. 6253) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 du Gouvernement (limites à la possibilité de consentir des avances en compte courant d'associés pour les sociétés d'économie mixte locales).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6723, 6724) : excellente initiative de ce débat. Nécessaire réforme de la fiscalité locale. Dissociation de la péréquation des recettes fiscales et des dotations budgétaires. Concours de l'Etat aux collectivités territoriales - **Art. 5** (suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières) (p. 6746, 6747) : insuffisance du projet gouvernemental de suppression de la vignette. Se déclare favorable aux amendements de la commission n° I-13 (suppression totale de la vignette), n° I-15 (suppression de la compensation par le biais de la dotation générale de décentralisation), n° I-14

de coordination, n° I-16 (création de trois nouveaux impôts au profit des départements) et n° I-17 (création de nouvelles taxes en complément du dispositif des créations d'impôt au profit des départements). Eléments essentiels de la décentralisation.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6819, 6820) : intervient sur l'amendement n° I-207 de la commission (financement de l'élimination du courrier non adressé). Distribution des documents publicitaires et prospectus - **Art. 17** (modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs) (p. 6825) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-44 de la commission. Idée fautive de la création d'emplois grâce aux 35 heures. Distinction indispensable entre la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7355, 7356) : rôles de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Propositions de clarification pour le calcul de la DGF.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7772) : mauvaise adaptation de ce budget à la conjoncture. Taux trop élevé des dépenses publiques et persistance d'un déficit. Moyens des familles. Réduction du chômage. Crédits accordés à la réduction du temps de travail et à la diminution des charges sociales. Prélèvements obligatoires. La majorité du groupe du RDSE votera le projet de budget tel qu'amendé par le Sénat.

FOURNIER (Bernard), sénateur (Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à instaurer un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les prestations juridiques et judiciaires dispensées aux particuliers par les avocats [n° 181 (1999-2000)] (25 janvier 2000) - **Professions judiciaires et juridiques.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à élargir les modalités d'accès à l'aide juridique [n° 312 (1999-2000)] (7 avril 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 avril 2000) - **Justice.**

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'instauration d'un âge maximal

d'éligibilité aux élections des députés et des sénateurs [n° 71 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Elections.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'instauration d'un âge maximal d'éligibilité aux élections [n° 72 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Elections.**

Proposition de loi tendant à instaurer une prescription trentenaire pour l'action publique en matière de crime [n° 157 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Procédure pénale.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 299 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1336) - Ministère : Aménagement du territoire - *Modalités de la visite de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement au salon de l'agriculture* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1336) - **Gouvernement**

n° 330 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2156) - Ministère : Industrie - *Mise en place des 35 heures à La Poste* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2157) - **Poste (La)**

n° 387 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5393) - Ministère : Agriculture - *Contrats territoriaux d'exploitation* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5394) - **Agriculture**

n° 420 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7455) - Ministère : Justice - *Etat des réformes dans le domaine de la justice* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7455) - **Justice**

Questions orales sans débat :

n° 732 (JO Débats du 1er mars 2000) (p. 1028) - Ministère : Intérieur - *Frais de déneigement des chemins ruraux* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1609) - **Routes**

n° 873 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4630) - Ministère : Coopération - *Abandon de la traduction en français des brevets européens* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5455) - **Brevets et inventions**

INTERVENTIONS

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1317, 1319) : approbation du dépôt des propositions de loi organique. Modernisation indispensable des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Nécessité de prendre en compte dans le droit financier les conséquences des tempêtes pour les communes. Maintien de l'obligation de placement des fonds disponibles des collectivités locales au Trésor. Mesures proposées par la commission pour encourager les travaux de réparation et de reconstitution de la forêt. Blocages administratifs de la politique forestière. Inadéquation entre les moyens mis en oeuvre et les objectifs visés. Intérêt de rapprocher la prise de décision des administrés. Confrontation des élus aux pertes financières et aux problèmes juridiques. Urgence de la mise en place du plan pluriannuel de reconstitution de la forêt annoncé par le Gouvernement et attendu par les maires. Souhait d'une adoption large des propositions de loi organique.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1901, 1902) : transmissibilité de la prestation aux héritiers. Risque du maintien du déséquilibre actuel. Entorse au principe d'égalité. Nécessité de légiférer pour l'avenir. Prise en considération des situations présentes. Vieillesse de la loi de 1975. Encadrement du pouvoir d'appréciation du juge. Nécessité de qualifier "l'exceptionnelle gravité". Caractère indemnitaires et non alimentaire de la prestation compensatoire. Prise en compte des sommes déjà versées en cas de demande de transformation en capital - **Art. 2 bis (déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil)** (p. 1919, 1920) : son amendement n° 55 : possibilité de transmission de la rente dans les seuls cas d'exceptionnelle gravité ; devenu sans objet - **Art. 2 ter B (transformation en capital des prestations compensatoires fixées sous forme de rente viagère - art. 276-4 du code civil)** (p. 1923) : son amendement n° 56 : prise en compte par le juge des sommes déjà versées lors de la transformation de la rente en capital ; retiré - **Après l'art. 2 septies** (p. 1929) : soutient l'amendement n° 57 de M. Philippe Marini (exclusion de la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Art. 4 (révision des rentes viagères en cours de versement)** (p. 1930) : son amendement n° 58 : motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2386) : soutient l'amendement n° 689 de Mme Janine Bardou (possibilité pour les collectivités d'aménager les rives des lacs de montagne en ouvrant les possibilités d'équipements à la promenade et à la randonnée) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** (p. 2408, 2409) : émoi de l'association des maires de France face à la déclaration d'urgence sur ce texte. Imprécision quant à la définition du logement social. Ignorance de l'accession sociale à la propriété. Retour du "gosplan". Articulation de ce texte avec la loi Chevènement sur l'intercommunalité. Prise en compte de l'histoire urbaine des communes. Périmètre de classement en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP. Objectif de mixité sociale. Constitutionnalité douteuse de ce texte.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2999, 3000) : remise en cause du droit de chasse par les contraintes européennes. Insuffisance du texte. Gestion du territoire par les chasseurs. Respect indispensable des traditions régionales. Renforcement par le Gouvernement des pouvoirs du préfet au détriment de celui des maires. Hostilité à la subvention par les chasseurs des missions environnementales de l'Office national de la chasse, ONC. Gestion du gibier.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6034, 6036) : manque de préparation du texte. Complexité des financements croisés, des transferts de charges et des transferts de taxes. Absence de concertation avec les professionnels de la santé. Dogmatisme du texte. Absence de vision prospective préalable. Lacunes de la loi instituant la couverture maladie universelle, CMU.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6807) : son amendement, soutenu par M. Joseph Ostermann, n° I-204 : application du taux réduit de TVA aux prestations juridiques et judiciaires dispensées par les avocats aux particuliers ; adopté.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7362) : tentative du Gouvernement de procéder à la recentralisation. Remplacement des ressources fiscales des collectivités territoriales par des dotations étatiques. Défense du principe de libre administration et de libre gestion.

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7642, 7643) : parent pauvre de l'Etat. Evolution des crédits. Protestations des personnels. Aide juridictionnelle. Dysfonctionnements de la justice. Vétusté des locaux. Exemple du palais de justice de Saint-Etienne. Manque de personnels. Délais de procédure. Situation dans les juridictions administratives. Réforme de la carte judiciaire. Application de la loi sur la présomption d'innocence. Se déclare opposé à ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7653) : son amendement n° II-88 : réduction des crédits ; retiré. Attente des avocats. Aide juridictionnelle.

- **Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0151 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - **Question préalable** (p. 8069) : échec de la commission mixte paritaire. Rythme d'examen du texte. Travaux du rapporteur général. Caractère positif des propositions de la commission des finances. Avec le groupe du RPR, votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

FOY (Alfred), sénateur (Nord) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 340 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2646) - Ministère : Santé - *Récupération de l'aide sociale versée aux handicapés* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2646) - **Handicapés (prestations et ressources)**

FRANCHIS (Serge), sénateur (Yonne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 372 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4267) - Ministère : Economie - *Relèvement du taux du livret A* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4268) - **Epargne**

Questions orales sans débat :

n° 689 (JO Débats du 23 décembre 1999) (p. 7948) - Ministère : Aménagement du territoire - *Contribution de l'Etat à la réalisation du plan de prévention des risques naturels de la ville d'Auxerre* - Réponse le 9 février 2000 (p. 654) - **Catastrophes naturelles**

n° 718 (JO Débats du 10 février 2000) (p. 765) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Crise de la filière de production de fruits et légumes* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1184) - **Agriculture**

n° 824 (JO Débats du 19 mai 2000) (p. 2954) - Ministère : Fonction publique - *Cumul d'activités des agents de la fonction publique territoriale* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3868) - **Fonction publique territoriale**

n° 877 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4631) - Ministère : Santé - *Transmission des maladies à prion* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5447) - **Santé publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** (p. 2412, 2413) : définition de l'agglomération par l'unité urbaine au sens du recensement général de la population. Attention à porter aux parcs anciens de HLM. Risque de renforcement de la ghettoïsation.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4083) : hommage au rapporteur M. Lucien Neuwirth. Regrette l'invocation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement. Le groupe de l'UC votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4887, 4888) : moralisation des pratiques commerciales et régulation de la concurrence. Crise de l'été 1999 dans le secteur des fruits et légumes. Extension du mouvement de concentration des grandes enseignes. Abus dénoncés par le rapport de la commission d'enquête parlementaire de MM. Le Déaut et Charlé. Nécessité d'une meilleure organisation des producteurs et des filières. Voies de rééquilibrage des relations entre les deux parties. Avantage de la contractualisation. Améliorations proposées.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 27 B (dérogation aux autorisations nécessaires aux ventes réalisées par des associations caritatives ou des fondations)** (p. 5117) : son amendement n° 1 : conditions de suppression de l'autorisation préalable ; devenu sans objet - **Après l'art. 27** (p. 5123) : son amendement n° 2 : possibilité de conclure dans un cadre interprofessionnel les contrats visés à l'article 71 de la loi d'orientation agricole ; adopté - **Art. 27 bis (fixation de prix minimum d'achat aux producteurs de fruits et légumes)** (p. 5124) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Après l'art. 27 ter** (p. 5125) : son amendement de précision n° 4 ; adopté - **Avant l'art. 37 (par priorité)** (p. 5133) : son amendement n° 407 : saisine du conseil de la concurrence par le conseil supérieur des messageries de presse ; adopté - **Art. 28 (commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles)** (p. 5150) : son amendement rédactionnel n° 5 et ses amendements n° 6 : création de sections spécialisées à l'intérieur de la commission ; et n° 7 : rapport de la commission d'examen des politiques commerciales ; devenus sans objet - **Art. 29 (pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge)** (p. 5168) : ses

amendements n° 8 : motivation par écrit du déréférencement ; de repli n° 406 ; n° 9 : réglementation de la pratique de déréférencement ; devenus sans objet - **Après l'art. 30** (p. 5172) : son amendement de clarification n° 10 ; retiré - **Art. 31** (*conditions d'utilisation simultanée d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine*) (p. 5173) : son amendement n° 11 : interdiction d'un signe officiel de qualité pour les produits sous marque de distributeur ; adopté - **Art. 31 bis** (*étiquetage des produits vendus sous marque de distributeur*) (p. 5175) : son amendement n° 12 : obligation d'étiquetage pour le nom et le sigle de l'enseigne distributrice du produit ; devenu sans objet - **Art. 31 ter** (*protection de certaines dénominations de chocolat*) (p. 5176) : son amendement n° 13 : utilisation de la dénomination "chocolat pur beurre de cacao" ; adopté - **Art. 31 quinquies** (*modification des règles applicables aux sociétés coopératives de commerçants*) (p. 5178) : son amendement n° 14 : faculté pour les coopératives d'établir des barèmes de prix communs ; adopté - **Après l'art. 31 quinquies** (p. 5179) : son amendement n° 15 : faculté pour un commerçant détaillant de devenir associé d'une coopération de commerçants ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5215) : le groupe de l'UC votera le projet de loi tel qu'il a été amendé.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 5318, 5320) : son amendement n° 220 : prise en compte des logements HLM vendus par les organismes à leurs locataires ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5862) : soutient les amendements n° 126 de M. Marcel Deneux (garantie des accords de participation existant à la date de la promulgation de cette loi) et n° 127 de M. Denis Badré (inclusion dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes prévu à cet article des personnes morales dont les membres appartiennent majoritairement au même périmètre) - **Après l'art. 3** (p. 5864) : soutient l'amendement n° 128 de M. Denis Badré (possibilité pour les sociétés d'un groupe de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise des sociétés incluses dans le périmètre du groupe) - **Art. 5 bis** (*extension aux coopératives agricoles*) (p. 5876, 5877) : soutient les amendements de M. Denis Badré n° 130 rédactionnel et n° 131 de précision - **Art. 8** (*dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5888, 5889) : soutient l'amendement n° 132 de M. Denis Badré (imposition des intérêts des sommes en déshérence). (p. 5901) : soutient l'amendement n° 134 de M. Jean Arthuis (institution de l'élection comme mode unique de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6090) : financement du FOREC. Détournement d'affectation du produit des droits de circulation sur les vins. Interrogation sur la réponse du Gouvernement à l'attente de la viticulture. (p. 6093) : son amendement n° 53 : suppression de l'affectation au FOREC des droits de circulation sur les vins ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 7** (p. 6633) : son amendement n° I-92 : application aux fondations et associations reconnues d'utilité publique du même taux d'impôt fiscal que celui s'appliquant aux personnes physiques ; adopté.

FRANÇOIS (Philippe), sénateur (Seine-et-Marne) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Paul Dubrulle, Josselin de Rohan et Alain Gérard, instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 478 (1999-2000)] (21 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Communes**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 54 (2000-2001)] présentée par M. Lucien Lanier, au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les dispositions relatives à l'heure d'été (n° E-1568) [n° 156 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Union européenne**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2230) : son amendement n° 623 : application de la mesure proposée en 2004 au lieu de 2002 ; retiré au profit de l'amendement n° 21 de M. Ladislav Poniatowski (report en 2007 de la date d'application de la mesure proposée).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2283) : se déclare favorable à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme). (p. 2285, 2286) : son amendement n° 624 : autorisation du maire pour toute transformation de bâtiments à usage de logements ayant pour effet une augmentation du nombre de ceux-ci ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2975, 2976) : absence de conséquences de la chasse sur les écosystèmes. Méconnaissance du monde rural par le projet de loi. Chasse à la passée. Périodes de chasse aux oiseaux migrateurs. Légalisation de la chasse de nuit. Jour de non-chasse. Organisation et encadrement dans le temps de la chasse. Conseil national de la chasse et de la faune sauvage. Office national de la chasse et de la faune sauvage. Fédérations départementales de la chasse. Favorable à l'adoption d'une charte de la chasse en France. Police de l'environnement.

Qualité du travail de la commission - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3013) : son amendement n° 5, identique à l'amendement n° 125 de M. Michel Souplet (possibilité pour des non-chasseurs d'accompagner les prises de gibier et les battues réglementaires sans nécessairement avoir de permis de chasse) ; retiré - **Avant l'art. 1er bis ou après l'art. 1er bis** (p. 3019) : suggère la transformation de l'amendement n° 6 de M. Alain Vasselle (confirmation dans la loi de l'existence du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, CNCFS) en sous-amendement à l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage).

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3051) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), son sous-amendement n° 228 : concertation entre chasseurs et forestiers ; adopté. (p. 3060) : son amendement n° 12, sur le même objet que l'amendement n° 162 de la commission (précision relative à la composition du conseil d'administration de l'office) ; retiré au profit de celui-ci. (p. 3067) : son amendement n° 16 : élargissement des modes de financement de l'ONCFS ; retiré. Affectation du produit de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3079) : son amendement de coordination n° 19 ; retiré. (p. 3084) : se déclare favorable au sous-amendement n° 330 de M. Alain Vasselle (réintroduction de la notion de répression) déposé sur l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations). Discorde entre les gardes de l'ONC et les gardes privés. (p. 3086, 3087) : ses amendements, soutenus par M. Gérard César, n° 22 : suppression de la tutelle de l'Etat sur les fédérations ; et n° 24 : suppression du contrôle financier du décret-loi du 25 octobre 1935 ; retirés - **Art. 4** (*coordination et statut des gardes de l'ONCFS*) (p. 3096) : sur l'amendement n° 174 de la commission (intégration des gardes de l'ONCFS dans la fonction publique de l'Etat), son sous-amendement n° 229 : création au sein de la gendarmerie nationale de "brigades vertes" chargées de la police de l'environnement ; devenu sans objet - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3102) : son amendement n° 28 : institution d'une charte de la chasse en France ; devenu sans objet - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3111) : son amendement n° 227 : accroissement de la latitude donnée par le législateur au ministre pour fixer dans chaque département le seuil d'opposition aux ACCA ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA*) (p. 3133) : son amendement, soutenu par M. Pierre Martin, n° 29 : caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA ; retiré - **Après l'art. 13** (p. 3223) : son amendement, soutenu par M. Gérard César, n° 46 : conditions préalables à l'obtention d'un plan de chasse ; retiré - **Après l'art. 20** (p. 3233) : son amendement, soutenu par M. Pierre Martin, n° 48 : constat par les agents de développement cynégétique au moyen de procès-verbaux des infractions au droit de la chasse ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles*) (p. 3714) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° 70 : extension aux travaux d'entretien des chemins forestiers indépendamment de la qualité des personnes au profit desquelles ils sont réalisés ; retiré au profit de l'amendement n° 2 de la commission (extension aux travaux d'entretien des sentiers forestiers) - **Art. 4** (*exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus*

destinés à être reboisés) (p. 3725) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 75 : inclusion dans ce dispositif des mutations à titre gratuit, élargissement de cette mesure aux acquisitions de parts de groupement forestier et prolongation de la durée d'application jusqu'au 1er janvier 2005 ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 3727, 3728) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° 76 : imputation sur le revenu global des producteurs forestiers d'une somme forfaitaire et représentative de la restitution du forfait forestier précédemment imposé au titre des parcelles sinistrées ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7697) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° II-85 : possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité ; adopté.

FRANÇOIS-PONCET (Jean), sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques.

Vice-président de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ; nouvelle nomination (JO lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables.

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : plates-formes aéroportuaires.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, par le groupe de travail sur l'expatriation des jeunes Français [n° 388 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Marché du travail**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la réforme de la loi sur l'eau, établi par M. Jacques Oudin, président du groupe d'études sur l'eau [n° 146 (2000-2001)] (14 décembre 2000) - **Eau**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - Président de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 789, 791) : importance de la création d'entreprises pour la croissance économique. Diminution croissante du nombre de créations d'entreprises. Obstacles à la création d'entreprises. Exode d'un nombre croissant de jeunes Français. Exemple du Lot-et-Garonne. Importance de la création d'entreprises dans la politique d'aménagement du territoire. Nécessité de développer l'esprit d'entreprise.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - Président de la commission des affaires économiques - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2197, 2198) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 214 de la commission et n° 70 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général). Prétexte de l'argument du "mitage" - **Après l'art. 1er** (p. 2213) : se déclare favorable à l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle). Suppression des prescriptions particulières par la loi Pasqua de 1995.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - Président de la commission des affaires économiques - **Après l'art. 19 bis** (p. 2351) : application des directives territoriales d'aménagement aux zones à faible densité. (p. 2356) : attitude négative des directions départementales de l'équipement. Se déclare favorable à l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). (p. 2360) : désertification de certaines régions de France.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3402, 3403) : élargissement de l'Union européenne. Identité européenne. Option européenne de l'Allemagne. Négociation du Traité de Rome. Réformes institutionnelles. Coopérations renforcées. Fédéralisme. Importance des propositions du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) - Président de la commission des affaires économiques (p. 3624, 3626) : rôle essentiel des nouvelles technologies de la communication dans la nouvelle économie. Travaux du groupe de travail sur l'émigration des jeunes Français. Difficulté de chiffrer ce phénomène de façon précise et fiable. Emigration touchant pour l'essentiel une élite de diplômés. Démarche dictée par la recherche d'un environnement administratif et fiscal plus accueillant. Insuffisance des mesures prises par les pouvoirs publics pour stopper cet exode. Inadaptation de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF aux entreprises. Attitude à adopter face à cette émigration. Intérêt vital de la France à offrir un environnement attractif pour les jeunes entrepreneurs.

FRÉVILLE (Yves), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant du Comité des finances locales.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 20 ter ou après l'art. 25** (p. 2376, 2377) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité d'invoquer l'exception d'irrecevabilité pour des raisons de fond comme de forme après l'expiration d'un délai de six mois à compter de la prise d'effet d'un document d'urbanisme) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** (p. 2412) : idée de la mixité sociale. Objectif d'un quota de 20 % de logements sociaux. Exemple de la ville de Rennes. Définition du logement social. Raisonement sur les flux et non sur les stocks. Demande l'approbation des amendements de la commission.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (suite)** - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2443) : son amendement n° 856 : application de cet article aux communes faisant partie d'un noyau dense d'une agglomération et calcul du taux de logements sociaux à l'échelon intercommunal; devenu sans objet - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation (calcul du prélèvement annuel et affectation)** (p. 2486, 2489) : sur l'amendement n° 297 de la commission (réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux), ses sous-amendements n° 859 : précision selon laquelle le taux de 20 % s'applique aux communes éligibles ou non à la dotation de solidarité urbaine, DSU ; n° 860 : plafonnement à 25 % des constructions neuves de la construction de logements sociaux prévue au cours de la période triennale ; et n° 858 : paiement des pénalités de retard des communes à la communauté de communes et paiement de celles des communautés de communes au fonds d'aménagement urbain ; adoptés. Soutient l'amendement n° 875 de M. Denis Badré (prise en compte pour la fixation des pénalités, des bases de taxe professionnelle par habitant des communes). - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2495) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), son sous-amendement n° 861 : suppression de la référence à un paiement par l'ECPI ; adopté. (p. 2505) : se déclare favorable à l'amendement n° 298 précité de la commission. - **Après l'art. 25** (p. 2510) : son amendement n° 857 : majoration de l'attribution de compensation d'une fraction de la contribution d'une commune définie à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3654, 3656) : contraste entre le discours du ministre et les faits. Arrêt de la réduction du déficit budgétaire. Fragilité de la croissance. Adoption nécessaire d'un principe de précaution. Insuffisance maîtrise de la dépense publique. Augmentation de la charge de la dette. Evolution des dépenses liées à la fonction publique. Pénalisation de l'emploi par le choix des baisses d'impôts. Absence d'une réforme fiscale en profondeur. Saupoudrage de mesures fiscales sans cohérence. Soutiendra la réforme consistant à accroître la productivité et l'esprit d'initiative dans la fonction publique.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3696, 3699) : discussion de collectifs budgétaires. Texte de circonstance. Objectif annoncé par le ministre des finances : autorisation de dépenses supplémentaires. Possibilité de recours au décret d'avance. Fin du processus de réduction du déficit budgétaire. Manque de transparence de ce collectif : prévisions de croissance ; versement reporté de 1999 sur 2000 de quinze milliards de francs de recettes non fiscales ; rebasage des recettes de l'an 2000. Vision à court terme de la réforme de la fiscalité locale. Sa préférence pour une politique de réduction du "coin fiscal". Allègement de la taxe d'habitation. Correction insuffisante des inégalités de potentiel fiscal entre les communes. Absence de volonté du Gouvernement de réviser les bases locatives : problème des HLM. Autonomie réduite des collectivités locales. Propositions du Gouvernement : suppression de la part régionale de la taxe d'habitation ; mécanisme de dégrèvement. Financement des communautés d'agglomération par la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Réticences à l'égard de ce collectif. Se déclare favorable aux propositions de la commission - **Après l'art. 1er** (p. 3709, 3710) : ses amendements n° 21 : possibilité pour les couples mariés soumis à une imposition commune de bénéficier d'une décote spécifique ; et n° 22 de repli ; réservés jusqu'après l'article 15 puis le n° 21 adopté et le n° 22 retiré (8 juin 2000, p. 3832) - **Après l'art. 3** (p. 3719) : soutient l'amendement n° 25 de M. Pierre Hérisson (application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels) - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3743, 3744) : ses amendements n° 35 : institution d'une dotation budgétaire compensant la perte de recettes pour les collectivités locales résultant du mode d'évaluation des valeurs cadastrales des immeubles d'habitation ; et n° 36 : calcul de la compensation à partir des taux de 1999 majorés de 1 % ; retirés. (p. 3747) : suggère une rectification de l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3760, 3763) : ses amendements n° 40, n° 41, n° 42 et n° 47 : majoration du revenu fiscal de référence retenu pour le calcul du plafonnement de la taxe d'habitation afin d'améliorer la prise en compte du conjoint marié ou "pacsé" en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; n° 37, n° 38, n° 39, n° 45 et n° 46 de repli et n° 44 : modification du dispositif de "gel des taux" pour le calcul des dégrèvements à compter de l'année 2001 ; retirés. Effet de seuil du dispositif de plafonnement unique proposé par le Gouvernement. Abattements votés par les conseils municipaux, généraux ou régionaux. Difficulté d'obtenir des éléments chiffrés des services de Bercy. (p. 3764) : son amendement n° 43 : non-prise en compte du taux régional de la taxe d'habitation dans le taux de l'an 2000 retenu pour le calcul des dégrèvements ; retiré - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3772, 3773) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (maintien du taux de compensation à son niveau actuel) - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3778) : votera l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Pénalisation des communes qui optent pour l'intercommunalité. (p. 3781) : soutient l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Poirier (prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier). Communauté d'agglomération du Val-de-Marne - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3805) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission (minoration des dépenses ordinaires civiles de 10 milliards de

francs) - **Avant l'art. 15** (p. 3830, 3831) : son amendement n° 48 : traitement dans le budget de l'Etat des remboursements et dégrèvements des impôts locaux comme une dépense budgétaire ; retiré. Evolution de la comptabilité publique. Se déclare favorable au renvoi de cette question au groupe de travail de la commission des finances - **Après l'art. 15** (p. 3835, 3837) : avec le groupe de l'UC, votera contre l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs). Son amendement n° 49 : réduction de l'assiette de la taxe professionnelle des professions libérales employant moins de cinq salariés ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 79 de M. Jacques Oudin - **Art. 16** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères*) (p. 3838) : soutient l'amendement n° 85 de M. Denis Badré (possibilité pour les syndicats mixtes de communes mis en place avant le vote de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 de continuer à percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères) - **Art. 17** (*prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale*) (p. 3842) : espère une solution de compromis sur la question soulevée par l'amendement n° 50 de M. Jacques Oudin (rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale).

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5584, 5586) : responsabilisation des élus. Difficulté de définir de bons impôts localisés. Révision complète du système fiscal local. Défense des contribuables locaux. Approuve cette réforme constitutionnelle. Assurance d'une autonomie locale. Dotations de péréquation. Garantie d'un minimum de ressources fiscales ; notion "de part prépondérante". Portée démocratique du vote de l'impôt local. Votera cette proposition.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Après l'art. 3 bis** (p. 5864, 5865) : soutient l'amendement n° 129 de M. Denis Badré (dépôt limité à l'acte d'adhésion au régime de branche pour les entreprises relevant d'une branche professionnelle ayant conclu une convention ou des accords d'intéressement) - **Art. 4** (*provision pour investissement et dispositions diverses relatives à l'épargne salariale*) (p. 5870) : intervient sur l'amendement n° 59 de la commission (assouplissement des modalités de calcul de la performance des salariés des holdings).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6060, 6061) : hostilité à la réforme proposée. - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6068) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (compensation à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des mesures d'exonération de la CRDS). Comptes de résultats prévisionnels de la CADES - **Art. 3 ter** (*frais d'assiette de la CSG et de la CRDS - art. L. 136-6, L. 133-1 et L. 135-5 du code de la sécurité sociale, art. 1647 du code général des impôts et art. 8 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996*) (p. 6072) : se déclare favorable au vote d'un texte identique à celui de l'an dernier et au retrait de l'amendement n° 4 de la commission (suppression des frais d'assiette et de recouvrement de la CSG sur les revenus du patrimoine) - **Art. 10** (*dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale*) (p. 6086) : absence de souplesse du dispositif des 35 heures. Réalité cachée par les opérations de débudgétisation - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6090) : interrogation sur l'ordonnateur des dépenses du FOREC et sur l'évolution des recettes

transférées par l'Etat au FOREC. (p. 6095) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 11 de la commission et n° 49 de la commission saisie pour avis.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (24 novembre 2000) - **Art. 1er** (*autorisation de percevoir les impôts existants*) (p. 6520) : souhait à l'avenir d'un débat sur le montant des impôts voté - **Avant l'art. 2** (p. 6522) : se déclare favorable à l'amendement n° I-2 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6531) : se déclare favorable à l'amendement n° I-3 de la commission (révision du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de la croissance) - **Après l'art. 2** (p. 6547, 6548) : soutient l'amendement de M. Denis Badré n° I-91 (possibilité pour un couple de bénéficiaire deux fois de la décote).

- Suite de la discussion - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6568, 6569) : soutient l'amendement de M. Francis Grignon n° I-94 (modalités de déduction par les artisans du salaire versé à leur conjoint) - **Art. 2 bis (précédemment réservé p. 6569)** (*suppression de l'abattement annuel sur certains revenus mobiliers pour les foyers imposés au taux supérieur de l'impôt sur le revenu*) (p. 6571) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-6 de la commission - **Art. 3** (*mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés*) (p. 6583) : se déclare favorable à l'amendement n° I-154 de M. Alain Joyandet (incitation fiscale étendue à tous les matériels donnant accès aux services de l'Internet). Risque de pollution du mécanisme de l'impôt sur le revenu par des mesures incitatives - **Après l'art. 4** (p. 6600) : favorable à la lutte contre la spéculation. Méthodes fiscales inadéquates pour limiter la spéculation - **Art. 7** (*aménagement de l'impôt sur les sociétés*) (p. 6627, 6628) : se déclare favorable à l'amendement n° I-23 de la commission (suppression du V de l'article proposant la baisse du taux de l'amortissement dégressif). Absence d'impact budgétaire de la mesure relative à la réduction des taux de l'amortissement dégressif. Grande liberté indispensable en matière d'amortissement.

- Suite de la discussion - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6720, 6721) : nécessaire réforme des finances locales. Absence d'approche globale. Absence de reflet des besoins actuels des communes dans la DGF. Suppression de la vignette - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6747, 6748) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° I-13 (suppression totale de la vignette), n° I-15 (suppression de la compensation par le biais de la dotation générale de décentralisation), n° I-14 de coordination, n° I-16 (création de trois nouveaux impôts au profit des départements) et n° I-17 (création de nouvelles taxes en complément du dispositif des créations d'impôt au profit des départements). Danger pour les collectivités locales de l'affectation de vieux impôts - **Avant l'art. 26** (p. 6752) : interrogation sur l'ajustement entre le taux de la croissance de l'enveloppe normée et le taux de la DGF - **Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6755, 6756) : se déclare favorable à l'amendement n° I-222 de M. Pierre Jarlier (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat). - **Après l'art. 26** (p. 6763, 6764) : problème posé par l'amendement de la commission n° I-186 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des communes) - **Art. 26 bis** (*allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements sociaux à usage locatif*) (p. 6765) : absence de lien entre le problème global de l'allègement des charges des organismes d'habitations à loyer modéré et la fiscalité.

- Suite de la discussion - (29 novembre 2000) - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 6824, 6825) : droit de contrôle du Parlement mis en cause par la création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Fonctionnement du FOREC. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-44 de la commission - **Art. 22** (*clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-26 "fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN"*) : s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° I-49 de la commission. Opposé à l'existence des comptes d'affectation spéciale - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6837, 6838) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-50 de la commission. Opposé à toute affectation - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6873, 6874) : rôle de l'opposition. Conditions d'un dialogue constructif. Nécessité d'une réforme globale de l'impôt sur le revenu et d'un allègement des charges pesant sur le secteur productif. Avec le groupe de l'UC, votera la première partie du projet de loi de finances modifiée à l'initiative de la majorité sénatoriale.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (8 décembre 2000) (p. 7533, 7534) : données chiffrées sur la dette. Structure du capital de la dette. Interroge le Gouvernement sur la politique de gestion de la dette, sur la réduction du coût de la dette, sur la création du fonds de réserve des retraites, FRR, sur le rôle de la caisse d'amortissement de la dette publique, CADEP. Le groupe de l'UC émettra un vote favorable.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7658, 7659) : économies budgétaires. Révision des services votés. Notion de programme.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7688) : soutient l'amendement n° II-104 de M. Francis Grignon (suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, de 5 000 francs pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 francs et 1 000 000 francs). (p. 7690) : soutient l'amendement n° II-58 de M. Francis Grignon (incitation fiscale en faveur de l'investissement dans les petites entreprises) - **Art. 48** (*exonération de taxe professionnelle des équipements et outillages des entreprises de manutention portuaire*) (p. 7695) : votera l'amendement n° II-86 de M. Patrice Gélard (transformation de cette exonération facultative en une exonération obligatoire et compensation par l'Etat de cette exonération) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7701, 7702) : intervient sur l'amendement n° II-85 de M. Philippe François (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité) - **Après l'art. 48 ter** (p. 7705) : se déclare favorable à l'amendement n° II-84 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures perçue précédemment par leurs communes membres pendant la période précédant les délibérations du syndicat mixte) - **Art. 48 sexies** (*réforme des modalités de calcul du potentiel fiscal des communautés de communes à fiscalité additionnelle*) (p. 7710) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° II-65 de la

commission - **Après l'art. 48 sexies** : son amendement n° II-105 : dépôt d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les effets sur la répartition des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du changement de la définition du potentiel fiscal ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7915, 7917) : caractère virtuel du budget initial de l'année. Sous-estimation de la progressivité des recettes fiscales. Caractère limité de la réduction des déficits. Accroissement des dépenses. Demande d'éclaircissement au sujet de la gestion et de la consommation des crédits d'équipement militaire. Non-respect par l'Etat de ses engagements en ce qui concerne la compensation des charges des départements au titre de la couverture maladie universelle, CMU. Dénonciation de la procédure des majorations fictives de crédits d'investissement. Se déclare contre la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Le groupe de l'UC soutiendra le texte de la commission des finances - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 7937, 7938) : intervient sur l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Absence de remise d'un rapport sur la gestion de la dette au Parlement. Interrogation sur l'opportunité d'une discussion sur la doctrine en matière de gestion active de la dette - **Après l'art. 5 ter** (p. 7939) : soutient l'amendement n° 71 de M. Jean Arthuis (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat). Désaccord entre le montant des ajustements calculés par l'Etat et par un certain nombre de départements à la suite de la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU. Nécessité de résoudre le contentieux - **Art. 6 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7954) : intervient sur les amendements n° 16 de la commission (revalorisation des recettes non fiscales) et n° 79 du Gouvernement (prise en compte de l'effet des modifications apportées par le Sénat au cours de l'examen de la première partie).

G

GAILLARD (Yann), sénateur (Aube) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 17 novembre 2000).

Membre titulaire de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur les conclusions de la commission des affaires culturelles sur la proposition de loi [n° 169 (1999-2000)] de M. Serge Lagache, Mme Dinah Derycke et les membres du groupe socialiste et apparentés relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 184 (1999-2000)] (25 janvier 2000) - **Patrimoine**.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 156 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, portant réglementation des ventes volontaires de meubles par nature aux enchères publiques [n° 227 (1999-2000)] (22 février 2000) - **Vente aux enchères**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur : - sa proposition de loi [n° 468 (98-99)] déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises ; - sa proposition de loi [n° 469 (98-99)], déposée avec plusieurs de ses collègues portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 250 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Arts et spectacles**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 640 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5845) - Ministère : Emploi - *Titres exigés des médecins de prévention* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 11) - **Médecins**

n° 865 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4629) - Ministère : Culture - *Droit de prêt en bibliothèques* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4854) - **Bibliothèques**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 352, 353) : évolution du marché de l'art en France. Insuffisance des moyens financiers de l'Etat. Instauration en 1992 d'un régime libéral ayant favorisé l'exportation des oeuvres d'art. Coûteuse obligation actuelle d'indemnisation en cas de classement d'une oeuvre. Propositions de la commission des finances : exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit, possibilité d'offres d'achat émanant du secteur privé. Incitation des propriétaires à demander le classement - **Avant l'art. 5 et après l'art. 5** (p. 357, 361) : ses amendements n° 1 : instauration d'avantages fiscaux pour les biens classés à la demande de leur propriétaire ; adopté ; n° 2 : procédure de classement d'un objet mobilier de droit lorsqu'il est demandé par son propriétaire ; et n° 4 : modification de la procédure de la dation ; retirés - **Art. 5 (modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé)** (p. 360) : son amendement n° 3 : possibilité d'offres privées dans le cadre des procédures de retrait de certificats ; adopté.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 911, 913) : retour au système d'indemnisation préconisé en première lecture. Politique d'ensemble du marché de l'art en liaison avec les industries du luxe et des ventes sur Internet. Suppression de la taxe sur les ventes destinée à financer l'indemnisation des commissaires-priseurs. Maintien de l'Hôtel Drouot ; transformation de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris en société anonyme. Maintien des reports d'imposition pour les sociétés civiles professionnelles. Points de blocage relatifs au fondement et à la fiscalisation de l'indemnisation due aux commissaires-priseurs. Place de la France sur le marché de l'art. Nécessaire amélioration des conditions de concurrence : TVA à l'importation, droit de suite et droit de reproduction - **Art. 35 (principe et fondement de l'indemnisation)** (p. 926) : son amendement n° 23 : indemnisation fondée sur la perte du droit de présentation ;

adopté - **Art. 37** (*fixation du montant de l'indemnité*) (p. 929) : son amendement n° 24 : choix du commissaire-priseur d'être indemnisé sur une base forfaitaire ou sur la base de la valeur vénale de l'office ; adopté - **Art. 43 bis** (*aménagement du régime des apports effectués par les commissaires-priseurs aux sociétés de ventes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 930) : modifications introduites dans le code général des impôts par la loi de finances rectificative pour 1999. Demande de précisions sur les points restant en discussion entre les professionnels et le ministère des finances - **Art. 43 quinquies** (*régime fiscal de l'indemnité versée aux commissaires-priseurs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 931, 932) : son amendement de rétablissement n° 25 ; adopté - **Avant l'art. 44** (p. 933) : son amendement n° 26 : exemption des catalogues de ventes du droit de reproduction ; adopté.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion -** (1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1082) : refus de l'abaissement du seuil d'application du scrutin proportionnel à 2 000 habitants pour les élections municipales. Opposé à l'alternance stricte dans les scrutins de liste. S'abstiendra sur ce texte.

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1° n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2° n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)] -** (9 mars 2000) - **Art. 1er** (*modification de l'ordonnance du 2 janvier 1959 tendant à rendre facultatif le dépôt au Trésor des disponibilités des collectivités provenant d'une aliénation forcée de patrimoine*) (p. 1321) : interrogation sur la nature des placements auprès du réseau des comptables du Trésor et sur l'avenir des services chargés de l'épargne dans le réseau de la comptabilité publique - **Art. 5** (*création de commissions départementales d'évaluation du préjudice financier supporté par les collectivités locales*) (p. 1325) : importance de cet article. Parution des circulaires relatives aux commissions d'évaluation - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1327) : avec le groupe du RPR, votera le texte proposé.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1° n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises, 2° n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)] -** (9 mars 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 1339, 1341) : mesures essentiellement fiscales. Situation du marché de l'art évoquée à plusieurs reprises au cours de la session. Synthèse des initiatives pour les regrouper dans un cadre unique. Importance du marché de l'art. Incitations fiscales pour fixer sur le territoire les pièces les plus importantes du patrimoine national. Exemple anglais. Souhait d'une participation des particuliers et des entreprises à la défense du patrimoine national. Conclusions du rapport Aicardi. Interrogations sur le dossier des charges et sur les négociations en cours à Bruxelles au sujet du droit de suite. Avantages fiscaux contrôlés mis en place par la proposition de loi. Non-remise en cause par le dispositif proposé du mécanisme de dation en paiement. Incitation des collectionneurs à conserver les oeuvres qu'ils possèdent. Volonté de sauvegarde du patrimoine national - **Art. 1er** (*actualisation du seuil d'application de la taxe forfaitaire sur les oeuvres d'art*) (p. 1346) : objet de l'article - **Art. 2** (*extension de l'exemption de droits de reproduction à l'ensemble des catalogues de vente*) (p. 1347) : objet de l'article - **Art. 3** (*octroi d'un crédit d'impôt en matière de droits de mutation aux personnes faisant don à l'Etat d'une oeuvre d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique*) (p. 1348) : objet de l'article - **Art. 4** (*octroi d'une réduction d'impôt sur le revenu pour les personnes faisant don à l'Etat*

d'une oeuvre d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique) : objet de l'article - **Art. 5** (*exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour les objets mobiliers classés*) (p. 1349) : objet de l'article - **Art. 6** (*agrément de droit au titre de la dation en paiement des oeuvres classées à l'issue d'un refus de certificat*) (p. 1350, 1351) : objet de l'article. Souhait d'une jurisprudence constante de la commission des dations. Maintien de l'article - **Art. 7** (*instauration d'une procédure d'expertise contradictoire préalable au classement des objets d'art mobiliers en mains privées*) : objet de l'article - **Art. 8** (*assouplissement du régime fiscal des achats d'oeuvres d'art ancien et contemporain par les entreprises*) (p. 1352) : objet de l'article - **Art. 9** (*gage*) : objet de l'article.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Deuxième lecture [n° 0253 (1999-2000)] -** (21 mars 2000) - **Art. 5** (*modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé*) (p. 1433) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (faculté pour l'Etat, en cas de refus d'une offre d'achat, de renouveler le refus de certificat) - **Art. 6 bis** (*suppression du visa d'exportation pour les films cinématographiques*) (p. 1435) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Art. 6 ter** (*suppression du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou*) (p. 1436) : s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 8 de la commission. Opinion du personnel.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion -** (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3958) : son amendement n° 120 : prévision d'un lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés ; retiré. (p. 3961) : son amendement n° 121 : prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche - prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration ; retiré.

- **Suite de la discussion -** (20 juin 2000) - **Après l'art. 43** (p. 4149) : son amendement n° 122 : création d'un comité de coordination de la commande publique dans chaque département d'outre-mer ; retiré.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0344 (1999-2000)] -** (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4407) : consensus difficilement obtenu. Obstacles au développement et à la restauration du marché de l'art : problèmes fiscaux, TVA à l'importation et droit de suite. Financement du marché de l'art et défense de notre patrimoine.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion -** (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 27** (p. 5120, 5121) : se déclare opposé à l'amendement n° 368 de M. Daniel Goulet (affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5197, 5204) : se déclare favorable aux amendements du Gouvernement n° 22 (redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes) et n° 23 (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5806) : votera l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), ainsi que le sous-amendement n° 4 de M. Dominique Braye (prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural*) (p. 6076, 6077) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 62 de M. Philippe Arnaud et n° 103 de M. Jean Bernard (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6557) : se déclare opposé à l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 3** (*mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés*) (p. 6583) : s'abstiendra sur l'amendement n° I-154 de M. Alain Joyandet (incitation fiscale étendue à tous les matériels donnant accès aux services de l'Internet) - **Après l'art. 4** (p. 6601) : se déclare opposé à l'amendement n° I-114 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration de la taxe Tobin).

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7102) : se déclare favorable à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques).

Culture

- (2 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7106, 7108) : objectif du seuil de 1 %. Manque de lisibilité du budget de l'Etat. Augmentation des moyens. Fragmentation et éparpillement des dépenses de fonctionnement. Résorption de l'emploi précaire. Sous-consommation des crédits d'équipement et ampleur des reports. Déséquilibre entre Paris et les régions. Grands travaux. Insuffisance des crédits d'entretien du patrimoine et des crédits d'acquisition des musées. Crédits du spectacle vivant. Encouragement à la création, aux enseignements artistiques et au livre : progrès des bibliothèques municipales en milieu rural; exemple de la bibliothèque d'Essoyes. Propose l'adoption de ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7467, 7468) : volonté des agriculteurs de réformer l'ensemble de la profession. Conséquences de la tempête de 1999 sur l'équilibre financier de l'Office national des forêts. Recapitalisation nécessaire.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 7934) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de suppression de la commission. Regrette de ne pouvoir se prononcer sur chacun des paragraphes de cet article - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7957) : soutient l'amendement de réduction de crédits n° 40 de M. Charles Descours.

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - En remplacement de M. Philippe Marini, rapporteur général de la commission des finances - **Art. 1er A** (*extension aux indemnités de départ à la retraite du régime fiscal des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 8183) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péage*) (p. 8184) : son amendement n° 2 : suppression des modalités de déduction de la TVA pour les travaux réalisés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes entre le 1er janvier 1996 et le 11 septembre 2000 ; adopté. Préférence pour le régime dit de "crédit de départ" déjà en vigueur - **Art. 2** (*affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2001*) (p. 8185) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté. Problème de constitutionnalité soulevé par le FOREC - **Art. 3** (*consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA*) (p. 8186) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. Refus de financer le BAPSA par un prélèvement sur la contribution sociale de solidarité sur les sociétés, C3S - **Art. 4** (*modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés"*) son amendement n° 5 : maintien de l'affectation au compte des produits de cessions des titres détenus par l'ERAP et suppression de l'affectation des recettes du compte à des dépenses de prises de participation dans les fonds de capital-risque ; adopté - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 8187) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté. Aide en faveur du journal l'Humanité relevant de l'acharnement thérapeutique. Changements incessants de stratégie pour l'AFP - **Art. 5 bis** (*aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles*) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté. Refus d'anticiper sur la discussion en nouvelle lecture du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 8188) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté. Dispositif complexe et lourd de conséquences. Nécessité d'une étude attentive dans le cadre de la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 - **Art. 5 quater** (*majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8188, 8189) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté - **Art. 6 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 8197) : son amendement n° 10 : prise en compte des modifications votées par le Sénat ; adopté - **Art. 12** (*comptes d'affectation spéciale - ouvertures*) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté. Ouverture trop tardive pour permettre la consommation de ces crédits - **Art. 13** (*compte de prêts - ouverture*) (p. 8198) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté. Désaccord sur l'imputation des crédits et la date d'ouverture - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8199, 8205) : son amendement n° 13 : crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité ; adopté. Alternative au mécanisme de ristourne dégressif de la CSG et à l'exonération de la CRDS. Inconstitutionnalité du dispositif proposé par le Gouvernement de retenir la solution proposée par le Sénat. S'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beaudou (majoration de la réduction forfaitaire du montant des rémunérations et émoluments perçus pris en

compte pour l'assiette de la contribution sociale généralisée). Intérêt du dispositif proposé mais caractère inacceptable du gage proposé - **Art. 17 AA** (*taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8206) : son amendement de rétablissement n° 14 ; adopté - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure médicale*) (p. 8207, 8208) : son amendement n° 15 : augmentation du plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour frais d'hébergement ; adopté - **Art. 19 ter** (*report d'un an des dispositions relatives aux droits de succession en Corse*) (p. 8209) : son amendement n° 16 : présentation au Parlement d'un rapport analysant l'impact des mesures relatives au règlement des indivisions successorales en Corse ; adopté - **Art. 20** (*exonération des impôts dus sur certains transferts effectués au profit d'établissements publics ou de collectivités locales*) : son amendement n° 17 : suppression de l'exonération d'impôt et de charge des transferts de biens, droits et obligations du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants au futur Institut de radio-protection et de sûreté nucléaire ; adopté - **Art. 22** (*obligations de déclaration électronique et de télé-règlement d'impôt pour les grandes entreprises*) : son amendement n° 18 : application d'un moratoire pour les sanctions prononcées en cas de non-respect des obligations de dématérialisation ; adopté - **Art. 24** (*aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture*) (p. 8210) : son amendement n° 19 : fixation par la loi de l'augmentation maximale du produit de la taxe pour frais de chambre d'agriculture inscrite au budget de chaque chambre départementale ; adopté - **Art. 25** (*modification de la taxe sur les achats de viande*) (p. 8211) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 8215) : son amendement n° 21 : rédaction adoptée pour l'article en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 27 bis A** (*modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 22 ; adopté - **Art. 27 quater** (*crédit d'impôt de 10 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule roulant au GPL ou avec un système mixte électricité essence*) (p. 8216) : son amendement n° 23 : extension du crédit d'impôt à l'achat de véhicules roulant au gaz naturel véhicule, GNV ; adopté - **Art. 27 septies** (*aménagement de la définition des petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier de l'exonération de taxes professionnelles dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire "tertiaire"*) (p. 8217) : son amendement n° 24 : réintroduction du critère de bilan pour l'éligibilité aux exonérations de taxes professionnelles ; adopté - **Art. 30** (*interceptions des correspondances émises par la voie des télécommunications*) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté - **Art. 31** (*affectation au fonds national pour l'emploi, FNE, d'une partie du produit de la cotisation versée par les employeurs licenciant des salariés âgés de plus de cinquante ans*) (p. 8218) : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - **Art. 32** (*versement d'une contribution à l'Etat par les organismes collecteurs paritaires agréés au titre du congé individuel de formation et du compte de temps de formation*) : son amendement de suppression n° 27 ; adopté - **Art. 32 bis** (*dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 28 ; adopté - **Art. 32 ter** (*dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8219) : son amendement de rétablissement n° 29 ; adopté - **Art. 33** (*codification du reversement aux collectivités locales de certaines astreintes prononcées par les juridictions administratives*) : son amendement n° 30 : affectation à la dotation globale d'équipement des communes plutôt qu'au budget général du montant de la part des astreintes prononcées par le juge administratif ; adopté - **Art. 33 bis** (*étendue de la couverture des nouveaux réseaux de téléphonie mobile - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 31 : obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile ; adopté -

Art. 38 (*achèvement du transfert du contentieux de la transfusion sanguine*) : son amendement n° 33 : compétence des juridictions judiciaires pour l'ensemble du contentieux ; adopté - **Art. 39 bis** (*moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés*) (p. 8221) : son amendement n° 36 : suppression des dispositions techniques tendant à élargir les conditions d'accès aux aides de l'Etat ; adopté - **Art. 40** (*rétablissement des prélèvements pour frais de perception sur le produit des impositions sociales*) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté - **Art. 41** (*autorisation donnée à la caisse de mutualité sociale agricole de Corse d'accorder un plan d'échelonnement de la dette sociale portant sur les cotisations patronales des exercices antérieurs au 31 décembre 1998*) (p. 8222) : son amendement de suppression n° 35 ; adopté.

GARREC (René), sénateur (Calvados) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 136 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 210 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Juridictions administratives.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 396 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Juridictions administratives.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 258 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 1 (2000-2001)] (2 octobre 2000) - **Femmes.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Deuxième lecture [n° 0136 (1999-2000)]** - (22 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 864) : améliorations apportées par l'Assemblée nationale tendant à renforcer l'efficacité du référé. Maintien de la position adoptée par le Sénat en première lecture : suppression de l'intérêt à agir du préfet dans le domaine du référé-injonction, appel de ce dernier devant le Conseil d'Etat et rétablissement de la suspension des actes des fédérations sportives à la demande du ministre chargé des sports. Accélération de la procédure par le délai imparti au juge. Référé à heure fixe. Sous réserve des modifications proposées, invite à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 3** (*référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative*) (p. 868) : son amendement n° 1 : obligation

pour le juge du fond de se prononcer dans les meilleurs délais ; adopté - **Art. 4** ("*référé-injonction*") : son amendement n° 2 : obligation pour le juge de se prononcer dans un délai de quarante-huit heures et suppression de la saisine à l'initiative du préfet ; adopté. (p. 869) : s'oppose à l'amendement n° 11 du Gouvernement (obligation pour le juge de se prononcer dans un délai de quarante-huit heures et maintien de la saisine à l'initiative du préfet) - **Art. 7** (*procédure contradictoire, audience publique, juge unique*) : son amendement n° 3 : organisation d'un référé à heure fixe ; retiré au profit de l'amendement n° 12 du Gouvernement (mise en place d'une procédure accélérée équivalente au référé à heure indiquée), qu'il accepte. (p. 870) : son amendement n° 4 : procédure d'appel ouverte devant le Conseil d'Etat avec faculté de réformer les mesures prononcées à titre provisoire ; adopté - **Art. 16** (*suspensions de droit dans le domaine de la protection de l'environnement*) : son amendement n° 5 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 17** (*suspension des actes des fédérations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 871) : son amendement de rétablissement n° 6 ; adopté - **Art. 17 bis** (*appel des décisions du juge des référés devant le président de la cour administrative d'appel*) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - **Art. 17 ter** (*recours administratif préalable pour les fonctionnaires*) (p. 872) : son amendement n° 8 : extension du champ d'application de cet article aux militaires ; retiré au profit de l'amendement n° 13 du Gouvernement qu'il accepte (extension du champ d'application de l'article aux militaires et précisions sur la nature des recours) - **Art. 18** (*abrogations*) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Art. 19** (*application en outre-mer*) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1694, 1695) : principes du droit à l'information et de la présomption d'innocence. Liberté de la presse. Problème des fuites. Son opposition à l'enregistrement des interrogatoires faute d'un enregistrement audiovisuel.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0396 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 4221, 4223) : adoption de la position du Sénat sur le pouvoir d'appréciation du juge des référés d'ordonner en urgence la suspension de l'exécution d'une décision administrative, sur l'absence d'intérêt à agir du préfet en matière de référé-injonction et sur la suspension des actes des collectivités publiques en l'absence d'étude d'impact. Possibilité d'appel des décisions du juge des référés. Intérêt du bicaméralisme. Coordination entre le code de justice administrative publié par ordonnance et le présent projet de loi ; harmonisation des dates d'entrée en vigueur. Propose l'adoption du texte élaboré en commission mixte paritaire.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4648, 4651) : introduction de discriminations positives : exigence de parité dans les organismes consultatifs et les jurys de concours et d'examens. Encadrement de ces discriminations par le droit communautaire. Données chiffrées des inégalités dans la fonction publique. Remise en cause de l'intervention du législateur. Suppression de la "clause de sauvegarde". Délégation contestable du pouvoir réglementaire. Poursuite d'objectifs obscurs. Action législative volontariste acceptée par la commission des lois. Proposition de rétablissement de la "clause de sauvegarde" - **Art. 14 bis** (*institution d'un rapport de situation comparée dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) (p. 4682, 4683) : ses amendements n° 20 : maintien de l'intitulé du rapport actuellement en vigueur : "rapport dressant le bilan des mesures prises pour garantir, à tous les niveaux de la

hiérarchie, le respect du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique" ; n° 21 : suppression de l'obligation de présentation d'indicateurs pertinents dans le rapport ; et n° 22 : révision périodique par le Gouvernement des dispositions relatives aux recrutements distincts entre hommes et femmes ; adoptés - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) (p. 4684, 4685) : son amendement n° 23 : rétablissement d'une clause de sauvegarde ; adopté. Sur celui-ci, se déclare opposé au sous-amendement n° 65 de M. Patrice Gérard (mixité prévue dans les décrets organisant les concours) - **Art. 18** (*renforcement de la mixité dans les jurys et les comités de sélection constitués pour l'avancement des fonctionnaires - art. 58 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) (p. 4686) : son amendement de coordination n° 24 ; adopté - **Art. 19** (*renforcement de la mixité dans les jurys de la fonction publique territoriale - art. 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée*) : son amendement de coordination n° 25 ; adopté - **Art. 20 bis** (*renforcement de la mixité au sein des comités techniques d'établissement - art. 23 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) (p. 4687) : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - **Art. 21** (*renforcement de la mixité pour les jurys de concours de recrutement de la fonction publique hospitalière - art. 30-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) : son amendement de coordination n° 27 ; adopté - **Art. 22** (*renforcement de la mixité pour les jurys des examens professionnels de la fonction publique hospitalière - art. 35 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) (p. 4688) : son amendement de coordination n° 28 ; adopté - **Art. 23** (*modalités d'entrée en vigueur des dispositions du titre II*) : son amendement de coordination n° 29 ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 4689) : accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement (extension de la suppression de la condition d'âge pour les hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge dans la loi du 3 janvier 1975 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou d'allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6387) : relative souplesse du dispositif en vigueur. Non-résolution du problème de l'emploi précaire par les plans précédents. Désaffection pour l'administration. Fuite des cerveaux. Favorable à la mise en place d'une mission d'information par le Sénat. Difficulté de création d'emplois hors catégorie connue. Evocation d'un éventuel caractère politique de la précarité. Hommage au rapporteur - **Art. 4** (*intégration directe des agents contractuels dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale*) (p. 6399) : ses amendements n° 55 : suppression des conditions de la non-mobilité ou de l'absence de l'évolution de carrière au sein de la collectivité ; et n° 54 : suppression de la référence à un seul concours ; retirés - **Après l'art. 5** (p. 6408) : son amendement n° 57 : titularisation des fonctionnaires contractuels en place depuis plus de dix ans ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6511) : son amendement, soutenu par Mme Anne Heinis, n° 58 : action sociale des collectivités territoriales ; adopté.

GAUDIN (Jean-Claude), sénateur (Bouches-du-Rhône) RI.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 18, 26 janvier ; 3, 4, 9 février ; 23, 24, 28 mars ; 25 avril ; 2, 9, 16, 24, 30 mai ; 7, 20, 27, 28 juin ; 10, 11, 17, 25, 26 octobre ; 14, 21, 28, 29 novembre ; 5, 18 et 19 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. André Vallet et Francis Giraud, tendant à instituer une mesure fiscale en faveur de la prévention contre les incendies en milieu forestier [n° 224 (1999-2000)] (17 février 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Forêts (incendies)**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 277 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Collectivités territoriales**.

Proposition de loi, déposée avec MM. André Vallet et Francis Giraud, relative à la révision du plan d'occupation des sols d'une commune membre d'une communauté urbaine [n° 278 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Collectivités territoriales**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Air [n° 95 (2000-2001) tome 7] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 663) : dépôt d'amendements par messagerie électronique. Projet "amendements en ligne".

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1539) : refus des gens du voyage d'occuper les terrains proposés et menace de bloquer l'entrée des grandes villes : exemple de Marseille.

- **Souhaits de bienvenue au ministre de la défense de la République d'Estonie** - (23 mars 2000) (p. 1533).

- **Conférence des présidents** - (30 mai 2000) (p. 3347) : sur l'intervention de M. Louis de Broissia, considère l'accroissement des jours de débat comme une conséquence de la suppression des séances de nuit.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie** - (10 octobre 2000) (p. 4859).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Roumanie** - (11 octobre 2000) (p. 4920).

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre**

Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme (mise à l'enquête publique du projet de PLU)** (p. 2294, 2295) : son amendement n° 779 : accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée ; adopté. Inquiétude des maires de la communauté urbaine de Marseille.

- **Proposition de loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 0277 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4093, 4094) : principe de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale : organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, composé de délégués issus des conseils municipaux. Hypothèse où le nombre de conseillers municipaux d'une commune est inférieur au nombre de sièges attribués dans l'EPCI. Exemple de la communauté urbaine de Marseille. Cas particulier des conseillers d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon. Loi PLM. Décentralisation. Limitation du cumul des mandats.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU)** - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme (mise à l'enquête publique du projet de PLU)** (p. 5277) : sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), son sous-amendement, soutenu par M. Philippe Nachbar, n° 1 : accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5800, 5801) : acte du Parlement français. Situation au Proche-Orient. Intérêts économiques et diplomatiques de la France. Intégration de la Turquie dans l'Union européenne. Reconnaissance de ce génocide par les instances internationales. Se déclare opposé à la motion n° 3 de M. Jacques-Richard Delong tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Air" : son intervention présentée par M. Bernard Plasait (p. 7497, 7498).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 1er (régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages)** (p. 7926) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° 69 : mise en conformité stricte de l'article 1er à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes ; retiré.

GAULLE (Philippe de), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 911 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4970) - Ministère : Anciens combattants - *Fiscalité applicable aux retraites mutualistes des anciens combattants* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5971) - **Pensions de retraite militaire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6578) : se déclare favorable à l'amendement n° I-150 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans).

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6942, 6943) : possibilité pour les anciens combattants de souscrire volontairement une retraite spécifique. Interrogation sur la position de certains centres des impôts et les redressements fiscaux de certains adhérents de la caisse autonome de retraite des anciens combattants, CARAC.

GAYSSOT (Jean-Claude), *ministre de l'équipement, des transports et du logement.*

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 258 de M. Louis Le Pensec : **Pollution et nuisances** (*Mesures appelées par la marée noire consécutive au naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 192).

n° 261 de M. Gérard Le Cam : **Pollution et nuisances** (*Mesures appelées par la marée noire consécutive au naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 195).

n° 265 de M. Pierre Hérisson : **Transports maritimes** (*Responsabilité du transporteur dans le naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 199).

n° 326 de M. Jacques Pelletier : **Transports aériens** (*Revente d'Air Liberté par British Airways*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2154).

n° 347 de M. Robert Bret : **Transports maritimes** (*Ouverture à la concurrence des liaisons maritimes vers la Corse*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3157).

n° 370 de M. Gérard Delfau : **Sécurité routière** (*Sécurité routière*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4266).

n° 374 de M. Jacques-Richard Delong : **Bois et forêts** (*Aide financière au transport du bois*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4269).

n° 405 de M. Alain Gérard : **Transports maritimes** (*Renforcement des moyens de contrôle des navires*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6161).

n° 409 de Mme Anne Heinis : **Transports maritimes** (*Sécurité des transports en mer*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6164).

n° 412 de M. Jean Faure : **Routes** (*Déneigement des routes dans les communes rurales*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6167).

n° 430 de M. André Vallet : **Collectivités locales** (*Etat des négociations sur l'avenir institutionnel de la Corse*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7841).

Questions orales sans débat :

n° 621 de M. Auguste Cazalet : **Transports aériens** (*Recommandations de l'association internationale du transport aérien (IATA) concernant le contrôle aérien*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 7).

n° 626 de M. Gérard Delfau : **Presse** (*Situation des diffuseurs de presse et des libraires*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 9).

n° 630 de M. Adrien Gouteyron : **Contrats de plan** (*Contrat de plan en Haute-Loire*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 648).

n° 644 de M. René Marquès : **Cycles et motocycles** (*Immatriculation des vélomoteurs*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 649).

n° 662 de M. Guy Vissac : **Contrats de plan** (*Financement des travaux sur les routes nationales dans la région Auvergne*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 846).

n° 668 de M. Hubert Haenel : **Transports ferroviaires** (*Régionalisation du transport ferroviaire de voyageurs*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 8).

n° 676 de M. Léon Fatous : **Administration** (*Baisse des effectifs de la direction de l'équipement du Pas-de-Calais*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 650).

n° 681 de M. Alain Joyandet : **Sports** (*Réglementation applicable aux baptêmes de l'air*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 652).

n° 687 de M. Jean-Claude Peyronnet : **Produits agricoles et alimentaires** (*Conséquences de l'embargo sur la viande bovine britannique*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 651).

n° 690 de M. Daniel Hoeffel : **Langues anciennes** (*Enseignement des langues anciennes*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 850).

n° 694 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Routes** (*Aménagement de la RN 171*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 847).

n° 699 de M. Marcel Charmant : **Orientation scolaire et professionnelle** (*Avenir du centre d'information et d'orientation de Nevers*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 851).

n° 707 de M. Aymeri de Montesquiou : **Services publics** (*Présence des services publics sur l'ensemble du territoire national*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 848).

n° 713 de M. René-Pierre Signé : **Bois et forêts** (*Gestion des espaces naturels par les communes*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 849).

n° 747 de M. Paul Masson : **Autoroutes** (*Système autoroutier*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1785).

n° 748 de M. Jacques Oudin : **Péages** (*Création d'un délit d'entrave à la perception du péage*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1786).

n° 751 de M. Jean Huchon : **Fruits et légumes** (*Aide aux producteurs de pommes*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1790).

n° 752 de M. Gérard Larcher : **Aéroports** (*Aéroport international de Beauvilliers*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1789).

n° 768 de M. Georges Mouly : **Contrats de plan** (*Contrat de plan Etat-région dans le Limousin*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1788).

n° 779 de M. Gérard César : **Bois et forêts** (*Mesures fiscales en faveur des sylviculteurs victimes des intempéries de décembre 1999*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2725).

n° 784 de M. Dominique Leclerc : **Taxe professionnelle** (*Taxe professionnelle concernant les titulaires des bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2726).

n° 786 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Impôts et taxes** (*Conséquences de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2727).

n° 791 de M. Daniel Goulet : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Application de la TVA à taux réduit aux travaux effectués dans les logements de plus de deux ans*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2728).

n° 792 de M. Ivan Renar : **Enseignants** (*Statut des professeurs d'enseignement artistique*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2723).

n° 793 de M. Simon Sutour : **Routes** (*Travaux d'aménagement sur la liaison routière Nîmes-Alès*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2722).

n° 866 de M. José Balarello : **Transports ferroviaires** (*Réseau ferroviaire du sud-est de la France et liaisons avec l'Italie*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5691).

n° 883 de M. Alain Hethener : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Modalités de la desserte de la région Lorraine par le futur TGV Est*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5442).

n° 894 de M. Jean Boyer : **Transports aériens** (*Liaison aérienne Paris-Grenoble*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5443).

n° 895 de M. Simon Sutour : **Aéroports** (*Avenir de l'aéroport de Nîmes-Garons*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5691).

n° 925 de M. Paul Girod : **Aéroports** (*Création d'un troisième aéroport en Ile-de-France*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5978).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 479, 481) : objectif d'harmonisation des législations sociales européennes. Hommage au travail du rapporteur. Premier texte portant diverses dispositions d'adaptation communautaire. Evolution de la profession des courtiers maritimes. Principe du régime de liberté d'affrètement pour la batellerie. Amélioration de la sécurité dans le transport aérien : formation des pilotes ; agrément des écoles de formation. Rapport d'information de 1994 de M. Jean-François Le Grand sur la sécurité maritime. Propositions du Gouvernement : renforcement de la réglementation ; renforcement du système de contrôle ; responsabilisation des acteurs du commerce maritime ; instauration de sanctions plus fortes. Droit social applicable aux marins embarqués sur des navires inscrits au registre des Terres Australes et Antarctiques Françaises. Situation des marins étrangers abandonnés dans les ports européens. Utilisation des rapports des commissions parlementaires - **Avant l'art. 1er** (p. 482) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Pierre Lefebvre (volonté de renforcement de la réglementation maritime et mise en place de sanctions dissuasives) - **Art. 1er** (*suppression du monopole des courtiers interprètes et conducteurs de navires*) (p. 483) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Henri de Richemont (simplification de la rédaction de cet article) - **Art. 2** (*indemnisation des titulaires d'offices de courtiers interprètes et conducteurs de navires*) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (prise en compte dans l'indemnisation de la suppression du monopole) - **Art. 3** (*procédure d'indemnisation*) (p. 484) : s'oppose aux amendements de la commission n° 3 (modification de la composition de la commission nationale) et n° 4 (compétence de la cour d'appel de Paris pour statuer sur les recours contre les décisions de cette commission) - **Art. 4** (*calcul de l'indemnisation*) (p. 485) : invoque l'article 40 de la Constitution sur l'amendement n° 17 de Mme Anne Heinis (adaptation du texte de cet article pour le rendre applicable aux déclarations fiscales des courtiers relevant du régime des bénéfices industriels et commerciaux) et accepte l'amendement n° 5 de la commission (réduction du délai prévu pour le versement de l'indemnité aux courtiers maritimes) - **Après l'art. 4** (p. 486) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Henri de Richemont (désignation d'un expert chargé d'évaluer la situation économique de la profession de courtier maritime et éventuellement de modifier l'indemnisation prévue) - **Art. 5** (*reconversion des courtiers maritimes dans les professions judiciaires et juridiques*) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (possibilité pour les courtiers d'accéder aux professions de commissionnaires de transports ou de commissaires-priseurs) - **Après l'art. 5** (p. 487, 488) : s'oppose à l'amendement n° 7

de la commission (régime fiscal des indemnités versées aux courtiers maritimes). Sur l'amendement n° 18 de Mme Anne Heinis auquel il s'oppose (instauration d'une période transitoire de trois ans), son sous-amendement n° 28 : réduction de la période transitoire à six mois ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 492) : son amendement n° 26 : abrogation du décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des transports maritimes français ; adopté - **Art. 12** (*conditions générales d'aptitude à la conduite d'un aéronef*) (p. 493) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. 13** (*agrément et habilitations*) - **Art. L. 410-2 du code de l'aviation civile** (*agrément des centres d'expertise de médecine aéronautique et des médecins examinateurs*) (p. 494) : sur l'amendement n° 9 de la commission qu'il accepte (extension au ministre chargé de l'aviation civile du droit de saisine du conseil médical de l'aéronautique civile), son sous-amendement n° 27 ; adopté - **Art. L. 410-3 du code de l'aviation civile** (*agrément des organismes chargés de la formation pour l'obtention des licences des navigants professionnels ainsi que des qualifications des navigants professionnels ou privés*) : accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour les organismes de formation aux licences non professionnelles de ne pas être agréés) - **Art. L. 410-4 du code de l'aviation civile** (*habilitation des examinateurs*) : accepte les amendements de clarification n° 10 et n° 11 de la commission - **Art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** (*suspension et retrait des autorisations et habilitations - validation des certificats médicaux, formations et examens obtenus dans l'un des pays membres de l'Union européenne*) (p. 495) : accepte les amendements de la commission n° 12 et n° 13 de clarification et n° 14 (déplacement d'une disposition de ce texte) - **Après l'art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** : accepte l'amendement n° 15 de coordination de la commission ainsi que le sous-amendement n° 25 de M. Pierre Lefebvre qui le modifie - **Art. 17** (*sanctions pénales*) (p. 497) : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - **Art. 18** (*mission de Voies navigables de France, VNF*) : sur l'amendement n° 24 de M. Pierre Lefebvre qu'il accepte (précision sur les missions de VNF), son sous-amendement n° 29 : intégration des questions environnementales dans les missions de VNF ; rejeté - **Art. 19** (*coordination*) : son amendement n° 1 : suppression du fonds d'assainissement des transports fluviaux et création du fonds de la navigation intérieure géré par VNF ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 0254 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1461, 1464) : augmentation du nombre des représentants des salariés au sein du conseil d'administration. Position des députés de l'opposition. Histoire d'Air France. Pérennisation de l'entreprise. Amélioration de sa position sur le marché intérieur. Rétablissement de sa situation financière. Développement du réseau. Ouverture du capital en février 1999. Renouvellement de la flotte. Renouveau du dialogue social au sein de l'entreprise. Proposition aux personnels navigants techniques d'un échange entre salaire et actions. Part très importante de l'actionnariat salarié. Résultat d'exploitation positif. Extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Créations d'emplois. Modification des conditions d'exercice de la tutelle de l'Etat. Examen par le conseil d'administration des projets d'investissements et de prises de participations de la compagnie. Entrée en vigueur de la loi. (p. 1472, 1474) : progrès accomplis. Pistes supplémentaires à Roissy. Accord bilatéral avec les Etats-Unis. Alliance avec Delta Airlines. Echange salaire-actions. Fonctionnement du conseil d'administration. Représentants des salariés actionnaires pilotes et non pilotes, et des actionnaires privés. Autonomie de gestion. Représentants des usagers - **Art. 3** (*élargissement du conseil d'administration de la société Air France*) (p. 1475) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 1 (fixation à 23 du nombre des membres du conseil d'administration) et n° 2 (prise en compte de la répartition du capital dans la composition du conseil d'administration).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2071, 2076) : développement accompagné des espaces urbains, périurbains et ruraux. Enquête de l'INSEE sur l'augmentation des populations des villes et des agglomérations urbaines. Normes applicables aux constructions sociales. Eclatement spatial des villes accompagné de ségrégations sociales. "Casse-tête" des textes en vigueur. Projet de loi de simplification. Introduction du schéma de cohérence territoriale, SCT. Consultations au cours de la campagne "habiter, se déplacer ... vivre la ville". Stimulation des initiatives locales. Exigence de mixité sociale. Décision du Conseil constitutionnel à propos de la loi Besson de 1990 : décentralisation et rôle de l'Etat. Politique sociale du logement. Renforcement de la cohérence des politiques urbaines. Harmonisation de la politique spatiale, de la politique de l'habitat et de la politique du déplacement à l'échelle du bassin de vie. Remplacement des plans d'occupation des sols par les plans locaux d'urbanisme, PLU. Renforcement de la politique de la ville. (p. 2077, 2080) : effort de solidarité des collectivités territoriales. Mise en oeuvre d'une politique de déplacement au service du développement durable. Substitution à la voiture d'autres modes de déplacement. Définition de plans de déplacements urbains. Dispositions en matière de sécurité. Gestion du stationnement. Création de syndicats mixtes de transport. Financement des transports collectifs. Augmentation des crédits de l'Etat. Transports en Ile-de-France. Modification de la composition du conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France. Décentralisation des services ferroviaires d'intérêt régional. Diversification de l'offre d'habitat. Réforme des procédures d'insalubrité et de péril.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 2145, 2147) : qualité du travail des rapporteurs. Recevabilité de ce texte au regard de la Constitution. Concertation sur ce texte avec les élus, les citoyens et les experts. Différence entre urgence et précipitation. Hommage aux habitants des logements sociaux. Rôle de l'Etat, garant de la solidarité et de la démocratie. Projet de loi décentralisateur. Appropriation citoyenne de la ville. Progrès dans les comptes de la SNCF. Développement des transports ferroviaires pour tous les types de trafic. Accompagnement du transfert de compétence aux régions par un transfert de ressources. Problèmes des régions frontalières et problèmes transfrontaliers dans le domaine des transports.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Après l'art. 9** (p. 2319) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 114 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'acquéreur d'un terrain des caractéristiques de celui-ci, dont l'origine des mentions pour les terrains situés en zone diffuse et l'indication des limites et de la superficie réelle résultant d'un bornage préalable lorsque la parcelle de terrain correspond à un lot de lotissement issu d'une ZAC) et s'oppose, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1029 (mention obligatoire de la délimitation ou du bornage du terrain, ainsi que de sa superficie) - **Après l'art. 10 ter** (p. 2321) : accepte l'amendement n° 800 de M. Marcel Bony (autorisation de délégation des droits de préemption du département à un établissement public foncier local).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 35** (*adaptation et mesures transitoires*) (p. 2584) : son amendement de cohérence n° 1108 ; adopté - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2585, 2588) : s'oppose aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 509 (suppression du 1° de cet article confiant de nouvelles attributions aux plans de déplacements urbains), n° 56 (obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises) et n° 57 (non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat) et accepte les amendements de la commission n° 309 et n° 311 rédactionnels ainsi que le n° 310 (suppression des mots "en privilégiant les véhicules non polluants"). Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre,

demande le retrait du n° 966 (nécessité d'une politique d'acquisitions foncières adaptée dans le cadre de la mise en place des plates-formes multimodales) et accepte le n° 967 (précision selon laquelle l'intégration du prix du stationnement dans la billetterie des transports collectifs sera optionnelle) - **Après l'art. 36** (p. 2589) : demande le retrait de l'amendement n° 893 de M. Michel Mercier (possibilité d'instituer à titre expérimental dans les agglomérations de plus de 300 000 habitants une tarification des déplacements pour les véhicules terrestres à moteur). S'engage à mettre en place un groupe de travail sur cette question - **Art. 37 (stationnement public et privé) - Art. 28-1-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 (mise en conformité des actes pris au titre du pouvoir de police du stationnement et des actes relatifs à la gestion du domaine public routier avec les dispositions prévues au 4 de l'art. 28-1) (p. 2590)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 511 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 28-1-2 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 (limitation des déplacements automobiles lors du trajet domicile-travail et vers des zones desservies en transports publics réguliers) (p. 2591)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 512 de M. Ladislav Poniatowski et accepte l'amendement n° 312 de clarification rédactionnelle de la commission - **Art. 37 bis (compétences en matière de lancement de l'enquête publique)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 313 de la commission - **Art. 38 (élaboration du schéma de cohérence territoriale et du plan de déplacements urbains par un même établissement public) (p. 2592)** : accepte l'amendement de coordination n° 1079 de la commission - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** : demande le retrait des amendements identiques n° 642 de M. Charles Descours et n° 817 de M. Jean-Pierre Placade (possibilité pour la région d'Ile-de-France d'avoir des plans de déplacements urbains au niveau local élaborés soit par des syndicats mixtes soit par des établissements publics communaux) et de l'amendement n° 968 de M. Pierre Lefebvre (validation des initiatives prises au niveau des syndicats d'agglomération nouvelle ou de tout autre structure de coopération intercommunale) - **Art. 38 bis (coordination) (p. 2595)** : son amendement n° 1105 : précisions concernant certaines mesures transitoires ; adopté - **Après l'art. 40 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 969 de M. Pierre Lefebvre (compensation par l'Etat de la mise en oeuvre de la gratuité du transport collectif en cas de pic de pollution) - **Après l'art. 40 ter** (p. 2597) : demande le retrait de l'amendement n° 778 de M. Jean-Pierre Fourcade (création d'un système de redevance majorée en cas de dépassement de la durée du stationnement préalablement payé). S'engage à étudier cette suggestion - **Art. 40 quinquies (participation des départements à l'élaboration des plans de déplacements urbains) (p. 2598)** : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 314 rédactionnel et accepte le n° 1081 (association des départements gestionnaires d'un réseau routier et des régions à l'élaboration des plans de déplacements urbains) - **Art. 41 (création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine) (p. 2601)** : s'oppose aux amendements n° 890 de M. Michel Mercier (possibilité, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de regroupement au sein d'un syndicat mixte ou d'élaboration d'une convention pour organiser entre elles des services de transport), n° 606 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité pour deux autorités organisatrices de transport de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport) et n° 970 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour la région, le département, une ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport). Demande le retrait de l'amendement n° 516 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics de voyageurs de confier, par convention, à des collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'un réseau de transport) et accepte l'amendement n° 819 de M. Jean-Pierre Placade (possibilité de créer, auprès de chaque syndicat mixte de transport, un comité des partenaires du transport public) - **Après l'art. 41** (p. 2603) : accepte l'amendement n° 315 de la commission (possibilité pour une région ou un département de passer une convention avec une autorité organisatrice de transports urbains en l'absence de syndicat mixte) et s'oppose

à l'amendement n° 607 de M. Jean-Pierre Raffarin (possibilité, par voie de convention, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, d'organiser les services de transport relevant de leurs compétences) - **Art. 42 (versement transport additionnel) (p. 2604)** : s'oppose aux amendements n° 891 de M. Michel Mercier (possibilité de regroupement des autorités organisatrices de transports en syndicats mixtes en leur affectant des ressources financières) et n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement) - **Après l'art. 42** (p. 2606, 2607) : demande le retrait de l'amendement n° 820 de M. André Vézinhét (légalisation de l'application de la délibération instituant et fixant le versement transport sur le périmètre étendu de la communauté d'agglomération) - **Art. 43 (outils d'aide à la décision publique)** : accepte l'amendement n° 821 de M. Jean-Pierre Placade (création facultative d'un comité des partenaires du transport public auprès de chaque autorité compétente pour l'organisation des transports publics dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants) - **Art. 45 (entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens) (p. 2609, 2610)** : s'oppose à l'amendement n° 674 de M. Roger Karoutchi (contrôle par le syndicat de la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements assurés par les entreprises) et accepte l'amendement n° 822 de M. Jacques Bellanger (possibilité de créer des autorités organisatrices des transports de voyageurs en Ile-de-France) - **Art. 39 bis (décentralisation des compétences) (p. 2611)** : accepte l'amendement de suppression n° 818 de M. Jacques Bellanger - **Après l'art. 46** (p. 2612, 2617) : son amendement n° 1058 : possibilité pour la région autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France ; adopté après modification par le sous-amendement n° 1109 de M. Pierre Hérisson qu'il accepte, à titre personnel (précisions selon lesquelles les filiales exerceront leurs missions dans le respect réciproque des règles de concurrence et qu'elles auront le statut de sociétés anonymes de droit privé). Question de la réciprocité. Large concertation au sein de la RATP. Préservation du caractère public de la RATP. Caractère dérogoire de l'instauration de la concurrence dans le secteur ferroviaire. Présidence française du conseil européen à partir de juillet 2000. Instauration d'une dérogation pour les transports urbains des grandes métropoles. Notion primordiale de service public. Loi Sapin.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47 (consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France) (p. 2736)** : accepte les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 971 (élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF) et n° 972 (participation des organisations syndicales représentatives des salariés), et le n° 823 de M. Jacques Bellanger (élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France). S'oppose à l'amendement n° 664 de M. Patrick Lassourd (consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France) et demande le retrait de l'amendement n° 519 de M. Ladislav Poniatowski (représentation au sein du comité des partenaires du transport public des entreprises de transport public). Accepte les amendements n° 1082 de précision de la commission et n° 825 de M. Jacques Bellanger (suppression de l'alinéa précisant que la présidence du comité des partenaires du transport public est assurée par le président du conseil régional d'Ile-de-France) - **Après**

l'art. 49 (p. 2738) : s'oppose à l'amendement n° 644 de M. Roger Karoutchi (identification de l'activité voyageurs de la SNCF dans les comptes d'exploitation lors de la rédaction des conventions avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF). Projet de décret prévoyant la contractualisation de l'activité de transport de voyageurs en Ile-de-France - **Art. 50 bis** (*réduction tarifaire*) (p. 2740) : s'oppose aux amendements de suppression n° 316 de la commission et n° 645 de M. Charles Descours, ainsi qu'à l'amendement n° 973 de M. Pierre Lefebvre (extension de l'application aux demandeurs d'emploi de la réduction tarifaire sur le réseau ferroviaire utilisé pour les liaisons d'intérêt régional) - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2742) : souhaite voir intervenir prochainement les décisions en faveur de la réalisation du pendulaire entre Paris, Orléans, Limoges et Toulouse. Garantie d'unicité du service public. Son opposition à la distinction entre lignes principales et lignes secondaires. Objectif de doublement du trafic marchandises sur le réseau ferroviaire dans les dix ans. Propose la création d'un réseau ferré de fret européen. (p. 2743, 2746) : demande le retrait des amendements n° 317 de la commission (suppression de l'alinéa exposant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine du service public des transports) et n° 974 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte des impératifs de sécurité et de continuité de service public, ainsi que de la garantie du développement des transports ferroviaires), au profit de l'amendement n° 977 de ce dernier (attribution à la SNCF du rôle de cohérence d'ensemble des services ferroviaires sur le réseau national). Accepte les amendements n° 318 de la commission (remplacement du mot "reste" par le mot "est") et n° 826 de M. Jean-Pierre Plancade (possibilité de créer, auprès de chaque région, un comité régional des partenaires du transport public), et demande le retrait de l'amendement n° 975 de M. Pierre Lefebvre (respect des orientations mises en oeuvre par la SNCF visant à élargir l'accès au transport ferroviaire). Sur l'amendement n° 318 précité de la commission, s'oppose au sous-amendement de précision n° 1063 de M. Pierre Hérisson - **Avant l'art. 52** (p. 2747, 2748) : s'oppose à l'amendement n° 608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi). Comptes analytiques en cours d'élaboration. Nouvelle comptabilité prête en 2001. Compensation du transfert de compétences région par région - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2749, 2756) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 319 de coordination et n° 323 (compensation de toute augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire), oppose l'article 40 de la Constitution aux n° 320 (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares et points d'arrêt) et n° 322 (indexation de la dotation générale de décentralisation sur la croissance nominale du produit intérieur brut, PIB) et s'oppose aux n° 321 (compensation des tarifs sociaux décidés par l'Etat) et n° 324 (compensation des charges nouvelles due à une modification des tarifs sociaux décidée par l'Etat). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin, oppose l'article 40 de la Constitution aux n° 610 (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à l'aménagement des conditions d'accès aux gares, à leur modernisation et à leur remise en état), n° 609 (prise en compte du nécessaire rajeunissement de l'âge moyen du parc de matériel roulant) et au n° 612 portant sur le même objet que l'amendement n° 322 précité de la commission et s'oppose au n° 611 portant sur le même objet que le n° 321 précité de la commission, au n° 613 portant sur le même objet que le n° 323 précité de la commission et au n° 614 (précision selon laquelle la compensation de l'augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire sera intégrale). Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 976 de M. Pierre Lefebvre (augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares). (p. 2758, 2759) : utilisation de l'article 40 de la Constitution comme règle de procédure.

Sécurité dans les transports. Présence d'un agent SNCF jusqu'au dernier train. Arrêt de la chute des effectifs et création d'emplois. Achat de nouvelles locomotives par la SNCF - **Après l'art. 52** (p. 2760, 2761) : s'oppose à l'amendement n° 325 de la commission (exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région). Allongement de la durée d'amortissement des rames TER, transport express régional, à trente ans. "Principe d'égalité". (p. 2764, 2766) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 616 (réévaluation de la dotation de l'Etat pour l'exploitation des services et pour le renouvellement du matériel, lors de chaque reconstitution de l'offre régionale liée à une modification de la consistance des services transférés aux régions, résultant d'une modification des services d'intérêt national) et n° 617 (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux) et accepte l'amendement n° 977 de M. Pierre Lefebvre (attribution à la SNCF du rôle de cohérence d'ensemble des services ferroviaires sur le réseau national) - **Art. 53** (*convention SNCF-région*) : s'oppose aux amendements n° 978 de M. Pierre Lefebvre (consultation des comités régionaux et départementaux) et n° 618 rédactionnel de M. Jean-Pierre Raffarin et accepte l'amendement n° 326 rédactionnel de la commission - **Art. 53 bis** (*inscription d'office*) (p. 2767) : son amendement de forme n° 1102 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 619 de M. Jean-Pierre Raffarin (organisation d'une procédure progressive) - **Art. 53 quater** (*consultation des régions*) (p. 2768) : accepte l'amendement de coordination n° 327 de la commission - **Après l'art. 53 quater** : s'oppose à l'amendement n° 646 de M. Roger Karoutchi (réalisation d'un audit des comptes de la RATP et de la SNCF pour sa partie francilienne) - **Art. 55** (*convention entre autorités organisatrices de transport*) (p. 2769) : accepte les amendements de suppression n° 328 de la commission et n° 635 de M. Jean-Pierre Raffarin - **Art. 57** (*coordination*) : accepte l'amendement de rectification matérielle n° 329 de la commission - **Après l'art. 59 bis** (p. 2771, 2772) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 979 de M. Pierre Lefebvre (remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur les conditions de financement des investissements et de l'exploitation des transports collectifs de voyageurs). Financement du TGV Est. Respect du principe d'approfondissement de la décentralisation sans transfert de charges.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2951, 2953) : remerciements aux rapporteurs et aux commissions. Volonté de dialogue du Gouvernement. Son désaccord avec le texte résultant des travaux du Sénat. Regrette l'attitude de la majorité sénatoriale contraire à l'approche humaniste de Xavier Emmanuelli et de l'abbé Pierre. Intégration du logement HLM dans le parcours résidentiel de millions de concitoyens. Démocratisation du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF, déspecialisation de la RATP et régionalisation des transports ferroviaires. Développement du trafic ferroviaire. Démarche de décentralisation.

- **Proposition de loi portant sur l'organisation d'audiences publiques lors de la réalisation de grandes infrastructures [n° 0196 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4087, 4088) : amélioration des procédures de concertation en amont des projets d'aménagement. Préparation par le Gouvernement d'une réforme de l'utilité et des procédures d'enquêtes publiques. Complexité du droit relatif à la matière. Réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication pour l'information et la consultation des élus et des citoyens. Maintien de la co-responsabilité des collectivités territoriales. Avis défavorable du Gouvernement à l'adoption de cette proposition de loi. Préparation d'une réforme globale et cohérente de l'utilité publique en 2001.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4764, 4765) : transcription en droit interne de textes communautaires. Souhaite l'adoption définitive de ce projet de loi avant la fin de la présidence française de l'Union européenne. Points d'accord entre les deux assemblées : nouvelles règles de francisation des navires ; obligation de nettoyage des soutes des navires avant de quitter les ports. Intervention de la France pour faire aboutir le projet de directive européenne sur ce sujet. Consensus sur l'article 11 ter relatif à un rapport du Gouvernement sur l'évolution des moyens alloués au contrôle maritime et sur le domaine aérien. Divergences sur les conditions d'évolution de la profession des courtiers maritimes, sur leur indemnisation, leur reconversion et la prorogation de leur privilège. (p. 4768) : sécurité maritime - **Art. 1er** (*suppression du monopole des courtiers interprètes et conducteurs de navires*) (p. 4769) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (mise en conformité avec la nouvelle codification du code de commerce) - **Art. 2** (*indemnisation des titulaires d'offices de courtiers interprètes et conducteurs de navires*) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 4** (*calcul de l'indemnisation*) (p. 4770) : sur les amendements de la commission, oppose l'article 40 de la Constitution aux n° 2 (élargissement du champ d'indemnisation) et n° 3 (augmentation de l'indemnisation) et estime sans objet le n° 4 de conséquence - **Art. 5** (*reconversion des courtiers maritimes dans les professions judiciaires et juridiques*) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (accès à la profession de commissionnaire de transport) - **Art. 5 ter** (*prorogation du privilège détenu par les courtiers maritimes*) (p. 4771) : accepte l'amendement de coordination n° 10 de la commission - **Art. 6** (*dispositions de coordination*) : accepte l'amendement de codification n° 11 de la commission - **Art. 7** (*nouvelles règles de francisation des navires*) (p. 4773) : son amendement n° 7 : obligation de fournir un certificat de sécurité conforme à la réglementation en vigueur pour tout navire demandant une immatriculation ; adopté - **Art. 8** (*coordination*) (p. 4774) : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - **Art. 11 bis** (*contrôle des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires*) (p. 4776) : accepte l'amendement n° 6 de M. Philippe Richert (aggravation des sanctions). Se déclare favorable à la proposition de créer un institut du droit et de la sécurité maritimes.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5226, 5229) : échec de la commission mixte paritaire. Large convergence sur la réforme des documents d'urbanisme. Travail des rapporteurs. Retour sur les modifications des lois "montagne" et "littoral". Consolidation des compétences des organismes d'HLM. Réforme du régime de la copropriété. Notion de logement décent. Lutte contre l'insalubrité. Désaccords sur les dispositions relatives à la mixité sociale. Non-prise en compte de l'accession sociale à la propriété et du logement locatif social dans l'objectif de 20 % de construction de logements sociaux. Caractère prescriptif des plans de déplacements urbains. Elargissement des possibilités de coopération entre les autorités organisatrices de transport. Déspécialisation géographique de la RATP. Mise en oeuvre du droit au transport. Étude confiée au centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, CERTU, sur de nouveaux modes de tarification des déplacements individuels en voiture. Régionalisation des services ferroviaires régionaux de voyageurs. Compensation du transfert de charge aux régions par des compléments au mécanisme de la dotation globale de fonctionnement. Réforme de la comptabilité et de la gestion de la SNCF.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 35 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*adaptation et mesures transitoires*) (p. 5401) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 120 de la commission - **Art. 36 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*renforcement du contenu des plans de déplacement*

urbains) (p. 5402) : s'oppose aux amendements n° 121 et n° 122 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 37 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*stationnement public et privé*) (p. 5403) : s'oppose à l'amendement n° 123 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 41 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 5404) : sur les amendements de la commission portant sur le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 124 et s'oppose au n° 125 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 42 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*versement transport additionnel*) (p. 5405) : s'oppose à l'amendement n° 126 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 44 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 127 de la commission - **Art. 45 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*entrée de la région d'Île-de-France dans le syndicat des transports parisiens*) (p. 5406) : demande le retrait de l'amendement n° 128 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) ainsi que des amendements portant sur le même objet n° 129 de la commission et n° 189 de M. Paul Lorient (possibilité offerte au syndicat des transports d'Île-de-France, STIF, de déléguer aux départements des missions pour les services routiers réguliers de pôle à pôle ou de bassin à bassin) - **Section 3 bis (précédemment réservée le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*mettre en oeuvre le droit au transport*) (p. 5407, 5408) : s'oppose à l'amendement n° 130 de la commission (suppression de la division et de son intitulé) - **Art. 50 bis (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*aide au transport des personnes à faibles ressources*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 131 de la commission - **Art. 51 bis (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*rapport de la SNCF aux régions - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5409) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 132 de la commission - **Avant l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5410) : s'oppose à l'amendement n° 228 de M. Jean-Pierre Raffarin (établissement par la SNCF et pour chaque région d'un rapport présentant l'état de ses comptes six mois et dix-huit mois après la promulgation de la loi pour l'année 2000, d'une part, et pour l'année 2001, d'autre part) - **Art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 5412, 5413) : sur l'amendement n° 233 de M. Jean-Pierre Raffarin qu'il accepte (révision, au titre de la dotation de 2003, de la part de la compensation correspondant à la contribution pour l'exploitation des services transférés, afin de tenir compte des incidences des nouvelles règles comptables mises en oeuvre par la SNCF sur les charges du service ferroviaire régional), son sous-amendement n° 299 ; adopté. Sur les amendements du même auteur, oppose l'article 40 de la Constitution aux n° 229 (mode d'évaluation de la compensation), n° 230 (prise en compte du rajeunissement de l'âge moyen du parc matériel) et n° 231 (accès gratuit au transport pour les demandeurs d'emploi) et s'oppose au n° 232 (prise en compte de la dotation nécessaire à la remise et au maintien en état des gares et points d'arrêt) - **Après l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5414, 5415) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 234 (exonération de taxe professionnelle des véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région) et n° 235 (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux) - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5416, 5418) : son amendement n° 297 : cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF ; première partie adoptée et deuxième partie rejetée - **Art. 53 bis (précédemment**

réserve le 18 octobre 2000, p. 5336 (*inscription d'office*) (p. 5420) : s'oppose aux amendements identiques n° 137 de la commission et n° 236 de M. Jean-Pierre Raffarin (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5422, 5423) : justice sociale. Régionalisation des services ferroviaires régionaux de voyageurs et déspecialisation de la RATP. Procédure d'urgence. Remerciements. Divergences sur l'organisation de la mixité sociale dans les agglomérations.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 4** (*dispositif sur les infrastructures routières*) (p. 5539, 5540) : réforme des autoroutes. Modification des conditions d'attribution et de fonctionnement des concessions d'autoroutes. Technique de l'adossement. Régime d'exploitation des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Simplification et modification du code de la voirie routière. Suppression du principe de gratuité.

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Art. 4 (suite)** (p. 5772, 5773) : réforme des autoroutes. Technique financière de l'adossement. Financement des infrastructures nouvelles. (p. 5777, 5778) : accepte l'amendement n° 14 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance). (p. 5779) : effort en faveur du transport ferroviaire. (p. 5780) : crédits de paiement et autorisations de programme - **Art. 5** (*délais pour rendre les ordonnances et déposer les projets de loi de ratification*) (p. 5781, 5782) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (réduction de six à trois mois du délai pour rendre l'ordonnance relative à la refonte du code de la mutualité). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 5 rédactionnel, n° 6 (abaissement de six mois à quatre mois du délai d'habilitation pour les projets d'ordonnances), n° 7 et n° 9 de précision, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 8 (réduction de dix mois à huit mois du délai nécessaire pour prendre certaines ordonnances) et s'oppose au n° 10 (réduction à deux mois du délai de dépôt des projets de loi de ratification à compter de l'expiration des délais d'habilitation - fixation d'une date limite pour ce dépôt).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6998, 7000) : missions de service public des services communs. Disponibilité des agents de l'équipement. Création d'emplois. Evolution des métiers de l'équipement. Renforcement des équipes et des compétences. Réflexion menée sur l'institut géographique national, IGN. Crédits d'investissement immobilier. Développement du service public et modernisation des transports.

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7004, 7005) : priorité à un développement de l'intermodalité. Suppression du fonds pour l'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Renouveau du transport ferroviaire. Objectif gouvernemental de doublement de fret en dix ans. Complexité de la fixation du niveau des redevances. Transfert à compter du 1er janvier 2002 de l'organisation et du financement des services régionaux de voyageurs aux régions. Réhabilitation de la voie d'eau. Adaptation du réseau routier aux besoins de la politique d'aménagement du

territoire. Sécurité routière. Réduction des inégalités entre les régions. Réforme du financement des autoroutes concédées. (p. 7009, 7010) : amélioration des infrastructures et des moyens en vue du développement du fret. Expérimentation d'une "autoroute ferroviaire". Contribution de l'Europe au financement des opérations de désaturation du réseau. Sécurité des tunnels. Maîtrise de l'endettement du système ferroviaire. Mise en place d'un groupe de travail pour examiner les perspectives financières de Réseau ferré de France, RFF. Progression des moyens d'engagement et de paiement. Programme pour les voies navigables. (p. 7011, 7013) : prise en compte de la démarche multimodale dans la réflexion d'ensemble sur les déplacements. Coordination des investissements routiers. Aménagement de la RN 4 Paris-Strasbourg. : comités interministériels de sécurité routière. Baisse du nombre de décès sur les routes. Création d'un conseil national de la sécurité routière. Amélioration de la formation routière. Renforcement des contrôles et des sanctions. (p. 7014) : financement du viaduc de Millau. Procédure de désignation du concessionnaire. Objectif de mise en service fin 2003. (p. 7016) : nécessité de poursuivre la lutte contre l'insécurité routière. Réglementation des permis de conduire. Installation de limiteurs de vitesse sur les véhicules. (p. 7017, 7023) : nécessité d'un développement du réseau et du trafic ferroviaires. Création d'un réseau ferré de fret européen. Achat de locomotives. Augmentation des crédits consacrés au transport fluvial. Problème du transport combiné. Respect de l'environnement et de la sécurité. Amélioration de la vitesse moyenne du transport de marchandises. Réflexion à mener sur la "route roulante". Réponse de la SNCF à l'appel d'offres de Go Ahead en Grande-Bretagne. Réhumanisation des gares. Promotion d'une politique en faveur du développement du transport collectif. Problème de l'insécurité sur la RN 10. Coexistence d'une route nationale gratuite et d'une autoroute payante. Déviation de Cavignac. Liberté de circulation sur les routes nationales. Augmentation du nombre des inspecteurs du permis de conduire. Situation des auto-écoles. Transport routier de marchandises. Discussion devant les instances communautaires d'un "paquet social routier". Mise en oeuvre de projets de modernisation et de développement par Réseau ferré de France. Inopportunité d'ajouter d'autres gestionnaires d'infrastructures - **Examen des crédits - Après l'art. 60 bis** (p. 7024) : accepte l'amendement n° II-16 de M. Jean-Pierre Placade (continuité dans la perception du versement destiné aux transports communs dans les communautés d'agglomération).

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) (p. 7032, 7036) : croissance du transport aérien. Administration des entreprises publiques. Création d'emplois. Pratique de la surréservation. Situation de l'industrie aéronautique. Lancement de l'A3XX. Politique aéroportuaire. Implantation du troisième aéroport. Mission de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Adoption du protocole 2001-2003. Suppression des budgets annexes. Sécurité et régularité des vols. Travaux de la commission européenne en matière de lutte contre les retards. Budget du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA.

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) (p. 7042, 7045) : sécurité maritime. Discussions engagées aux niveaux communautaire et international. Conditions de vie et de travail des marins. Contrôle des navires étrangers. Formation des inspecteurs. Progression des crédits affectés à la sécurité maritime. Soutien à la flotte de commerce. Progression des moyens

d'engagement consacrés aux ports maritimes. Protection du littoral. Réforme du système de formation maritime. Etablissement national des invalides de la marine, ENIM.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Nouvelle lecture [n° 0090 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7784, 7785) : autonomie de gestion. Elan donné par le Gouvernement. Statut public d'Air France. Discussions entamées avec Alitalia relatives à une alliance commerciale. Augmentation du chiffre d'affaires d'Air France. Coefficient d'occupation des sièges. Frêt. Crise asiatique. Alourdissement de la facture pétrolière. Endettement. Augmentation des actions. Divergences observées entre les deux assemblées. Fixation du nombre d'administrateurs. Demande au Sénat d'accepter les propositions faites par le Gouvernement - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 7787, 7788) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (fixation à vingt-trois du nombre d'administrateurs). Nuisances aéroportuaires.

GÉLARD (Patrice), sénateur (Seine-Maritime) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission supérieure de codification.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle relative au contrôle de constitutionnalité des lois [n° 271 (1999-2000)] (16 mars 2000) - **Constitution.**

Proposition de loi, déposée avec Mme Annick Bocandé et M. Charles Revet, visant à instaurer une procédure simplifiée permettant aux collectivités territoriales d'entreprendre des travaux d'urgence en cas d'intempéries graves [n° 420 (1999-2000)] (20 juin 2000) - **Risques naturels.**

Proposition de loi organique tendant à fixer la durée du mandat des sénateurs à six ans [n° 465 (1999-2000)] (17 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Parlement.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi constitutionnelle de MM. Christian Poncelet, Jean-Paul Delevoye, Jean-Pierre Fourcade, Jean Puech et Jean-Pierre Raffarin relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 33 (2000-2001)] (18 octobre 2000) - **Collectivités territoriales.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoeffel et Charles Jolibois, modifiant la loi n° 77-080 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion [n° 57 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Sondages et enquêtes.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, en application de l'article 11, alinéa 1 du règlement, sur la proposition de résolution [n° 73 (2000-2001)] de MM. Jean Arthuis, Guy-Pierre Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin

de Rohan, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 81 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Agroalimentaire**.

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Protection judiciaire de la jeunesse [n° 97 (2000-2001) tome 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Proposition de loi organique modifiant l'article L.O. 274 du code électoral et la loi organique n° 85-189 du 10 juillet 1985 relative à l'élection des députés et des sénateurs dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie [n° 141 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Elections**.

Proposition de loi modifiant le tableau n° 5 annexé au titre premier, articles L.O. 276 et suivants du code électoral, concernant la répartition des sièges de sénateurs entre les séries et le tableau n° 6 annexé au titre deuxième, articles L. 279 et suivants du code électoral, concernant le nombre de sénateurs représentant les départements [n° 142 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Elections sénatoriales**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 760 (JO Débats du 17 mars 2000) (p. 1421) - Ministère : Industrie - *Réforme de La Poste* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1783) - **Poste (La)**

n° 777 (JO Débats du 30 mars 2000) (p. 1697) - Ministère : Education - *Rattachement des écoles du canton de Goderville à l'inspection académique d'Yvetot* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3876) - **Etablissements scolaires**

n° 876 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4631) - Ministère : Intérieur - *Portée des recommandations émises par le Conseil constitutionnel concernant la réforme du mode de scrutin sénatorial* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5452) - **Elections sénatoriales**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture** [n° 0156 (1999-2000)] - (23 février 2000) - **Art. 35** (*principe et fondement de l'indemnisation*) (p. 928) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 12 de la commission et n° 23 de la commission saisie pour avis (indemnisation fondée sur la perte du droit de présentation) - **Art. 43 quinquies** (*régime fiscal de l'indemnité versée aux commissaires-priseurs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 933) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission saisie pour avis - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 935, 936) : le groupe du RPR votera le texte rétabli par le Sénat.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1003, 1006) : caractère inadmissible de la sous-représentation féminine dans les assemblées politiques. Travaux de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Regret de l'absence de dispositions en amont de l'élection dans le projet de loi. Dispositions du texte trop faciles à contourner. Refus de l'amendement de l'Assemblée nationale modifiant le seuil du scrutin proportionnel pour les élections municipales. Défense du scrutin majoritaire. Limitation de la durée des mandats. Refus de la mise en place

de quotas. Caractère anti-démocratique du texte examiné. Interrogation sur l'applicabilité du texte dans les territoires d'outre-mer. Retour souhaité au texte initial du Gouvernement.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1035) : se déclare opposé à l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1042) : intervient sur l'amendement n° 38 de M. Paul Girod (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives). Inquiétude sur les dérapages possibles de l'application du principe de parité - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1045) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants*) (p. 1054, 1055) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1059) : le groupe du RPR se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes) - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe*) (p. 1073) : intervient sur l'amendement n° 16 de la commission (dérogation permettant la prise en compte de l'écart de pourcentage au niveau du nombre total d'élus) - **Art. 12 bis** (*rapport d'évaluation de la loi*) (p. 1074) : se déclare opposé sur la forme à l'amendement n° 32 de M. Gérard Cornu (extension de la parité aux élections professionnelles) - **Après l'art. 15** (p. 1076) : intervient sur l'amendement n° 26 de M. Lucien Neuwirth (éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers) - **Après l'art. 15** (p. 1077, 1078) : son amendement n° 24 : caducité des dispositions de la présente loi le 31 décembre 2009; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1081) : hommage au texte mesuré proposé par le Gouvernement. Caractère politique du débat. Nécessité de s'en tenir à un texte qui ne soit pas trop contraignant. Le RPR saisira le Conseil constitutionnel en cas de dérapage.

- **Rappel au règlement** - (1er mars 2000) (p. 1057) : demande l'application systématique de la procédure de clôture des explications de vote lors de la discussion des articles du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 1096) : le groupe du RPR se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la liste alternative) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1099) : votera l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Lafoaolu.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Troisième lecture* [n° 0212 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1107, 1108) : atteinte aux principes fondamentaux de la République et de la démocratie. Consensus parlementaire nécessaire à la modification des incompatibilités et des inéligibilités. Volonté de modernisation de la vie politique dénaturée par le dépôt d'amendements à l'Assemblée nationale. Maintien du contact des parlementaires avec la réalité locale. Processus de construction des communautés à fiscalité propre. Incohérences du texte voté à l'Assemblée nationale. Professionnalisation de l'élu. Exclusion des ministres. Se déclare opposé à la généralisation de la proportionnelle - **Art. 1er ter** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral*) (p. 1121) : intervient sur l'amendement de suppression n° 4 de la commission ; mise en cause de la constitutionnalité de l'article - **Après l'art. 1er ter** (p. 1122) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1140) : le groupe du RPR votera majoritairement le texte proposé par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Nouvelle lecture* [n° 0213 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs** - *Deuxième lecture* [n° 0195 (1999-2000)] - (15 mars 2000) - **Art. 1er** (*représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 1386, 1387) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 1er bis B** (*remplacement du délégué de droit au titre de plusieurs mandats - art. L. 287 du code électoral*) (p. 1388) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) (p. 1392) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements ayant moins de quatre sièges à pourvoir) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1398) : anomalie du code électoral du défaut de prévision de suppléant pour les conseillers régionaux et conseillers généraux. Favorable au recours à la loi organique pour la modification du droit électoral. Avec le groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Deuxième lecture* [n° 0222 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 8 bis** (*membres du Gouvernement entendus comme témoins*) (p. 1732) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9** ou **avant l'art. 9 ter A** (p. 1734) : se déclare opposé à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 2 bis A** (**précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715**) (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1825, 1826) : votera l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel. Exemple de l'Espagne, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Nécessité d'une réflexion sur ce sujet - **Avant l'art. 22 A** ou **après l'art. 27** (p. 1844) : ses sous-amendements identiques, sur l'amendement n° 66 de la commission (suppression de la plupart des peines de prison en matière de délits de presse), n° 185 ; devenu sans objet ; et sur l'amendement n° 169 du Gouvernement (suppression des

peines d'emprisonnement prévues par la loi sur la liberté de la presse en matière de diffamation ou d'injures envers les particuliers et d'outrage envers les agents diplomatiques étrangers), n° 179 : possibilité de prononcer une peine de prison en cas d'infraction répétée contre une victime par la même personne ; rejeté - **Après l'art. 25 ter** (p. 1850, 1851) : son amendement n° 94 : équilibre entre les annonces publiées concernant la mise en examen et celles relatives à l'acquiescement, au non-lieu ou à la relaxe ; retiré - **Après l'art. 29 B** (p. 1856, 1858) : intervient sur l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile).

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1889, 1890) : la quasi-totalité du groupe du RPR votera cette réforme. Réunion du Congrès sur la réforme constitutionnelle du statut de la magistrature. Nécessité d'une réforme en profondeur de l'instruction.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1900, 1901) : dérive judiciaire et sociologique de la prestation compensatoire. Quasi-impossibilité de révision malgré les changements de situation intervenus tant chez le créancier que chez le débiteur. Possibilité d'échelonnement du capital. Avantages fiscaux. Maintien de la rente dans des circonstances exceptionnelles. Possibilité de révision. Amélioration des situations actuelles. Subsistance d'anomalies. Se rallie au texte voté par la commission des lois - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1922) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission (maintien de la déduction de la pension de réversion en cas de cessation de son versement pour cause de remariage ou de concubinage notoire du créancier) - **Après l'art. 2 septies** (p. 1929) : se déclare favorable à l'amendement n° 57 de M. Philippe Marini (exclusion de la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1933, 1934) : caractère exceptionnel de la rente. Possibilité de révision des prestations compensatoires dans certains cas. Résultat satisfaisant et rationnel. La grande majorité du groupe du RPR émettra un vote positif.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** - *Nouvelle lecture* [n° 0295 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2037, 2038) : difficulté pour les femmes à concilier activité professionnelle et carrière politique. Caractère inconstitutionnel du texte adopté par l'Assemblée nationale. Regret de l'échec de la commission mixte paritaire. Non-respect des engagements du Premier ministre. Retour au texte de la commission des lois du Sénat. Saisine du Conseil constitutionnel - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives*) (p. 2051) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de la commission (non-application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2 %).

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** - *Deuxième lecture* [n° 0296 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Après l'art. 1er** (p. 2218) : se déclare opposé

aux amendements identiques n° 787 de M. Pierre Mauroy et n° 911 de M. Pierre Hérisson (prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes, sous réserve de réciprocité) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2240) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 581 de M. Ambroise Dupont, n° 898 de M. Denis Badré et n° 914 de M. Pierre Hérisson (nécessité de demander l'avis de l'EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration des documents d'intérêt environnemental).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 50 bis** (*réduction tarifaire*) (p. 2741) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 316 de la commission.

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)]* - (30 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3381) : rôle capital du Sénat dans le processus législatif. Réticences concernant l'enregistrement audiovisuel des interrogatoires des mineurs. Nécessité d'un changement des mentalités des magistrats, des policiers, des gendarmes et des avocats. Mise en oeuvre de moyens en personnels et financiers. Mise en conformité du droit français avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Création du double degré de juridiction en matière criminelle. La quasi-totalité du groupe du RPR votera ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** - *Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]* - (15 juin 2000) - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4122) : violation de la révision constitutionnelle de 1995.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** - *Nouvelle lecture [n° 0363 (1999-2000)]* - (20 juin 2000) - **Art. 1er** (*dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Polynésie française*) (p. 4163) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire). Caractère irréaliste du système de la parité stricte. Répercussions négatives sur l'accès à la politique des candidats masculins - **Art. 2** (*dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 4164) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire).

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs** - *Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]* - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4174, 4176) : multiplication des réformes. Textes régissant le Sénat. Distinction entre la représentation des collectivités territoriales et la représentation démographique. Dénaturation de la représentation des collectivités territoriales et du suffrage indirect. Recherche de l'équilibre démographique et de l'équilibre politique en matière électorale. Attente d'un projet de loi organique relatif au redécoupage des départements. Nécessaire retour au texte initial du Sénat - **Art. 1er bis** (*délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9 000 habitants* - art. L. 285 du code électoral - *supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4178) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** - *Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]* - **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4498) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte) modifié par le sous-amendement rédactionnel n° 5 de la commission -

Explications de vote sur l'ensemble (p. 4502, 4503) : hommage au travail du Sénat. Crainte que certains ne profitent de cette avancée. Nécessité de maintenir la vigilance.

- **Rappel au règlement** - (28 juin 2000) (p. 4512) : demande à ce que le président du Sénat exige des excuses publiques de la part du secrétaire général de la CGT. Inscription à l'ordre du jour du Sénat du texte sur les transports de fonds.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat* - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée) (p. 4684, 4685) : sur l'amendement n° 23 de la commission saisie pour avis (rétablissement d'une clause de sauvegarde), son sous-amendement n° 65 : mixité prévue dans les décrets organisant les concours ; rejeté. Problème des jurys composés à la suite d'élections.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à composer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Question préalable** (p. 5517) : le groupe du RPR se déclare opposé à la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5536) : le groupe du RPR votera contre l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis. (p. 5537, 5538) : rôle du Parlement.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5551, 5553) : qualité des signataires de la proposition. Décision du Conseil constitutionnel de juillet 2000 réaffirmant le rôle du Sénat en tant que représentant des collectivités territoriales. Crise de la décentralisation et de l'autonomie locale. Evolution des dotations au détriment des ressources fiscales. Perte de lisibilité aux yeux des citoyens. Incapacité à réformer le système fiscal. Garanties inscrites dans la Constitution. Seuil minimum de ressources propres. Transfert de compétences accompagné d'un transfert de ressources. Rôle prééminent du Sénat pour les projets de loi concernant l'organisation et les compétences des collectivités territoriales ; nécessité d'une loi organique. Pertinence de cette proposition de loi. Nécessité d'une réforme globale de la fiscalité. (p. 5565) : quatre propositions du rapport Mauroy reprises par la proposition de loi - **Art. 1er** (*art. 72-1 de la Constitution - définition de l'autonomie fiscale*) (p. 5590, 5591) : précisions sur la rédaction retenue - **Art. 2** (*art. 72-2 de la Constitution - compensation intégrale et concomitante des charges transférées*) (p. 5592, 5593) : garanties pour les collectivités locales - **Art. 3** (*art. 72-3 de la Constitution - vote des projets ou propositions de loi relatifs à l'administration des collectivités territoriales*) (p. 5594, 5595) : pratique constitutionnelle de la Vè République de saisir en premier le Sénat des textes législatifs concernant les collectivités territoriales.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5609) : projet de loi nécessaire pour tenir compte des observations du Conseil constitutionnel et de la révision de la Constitution. Abaissement de l'âge d'éligibilité. Parrainage des présidents des communautés urbaines, des communautés de communes ou d'agglomérations. Favorable au maintien du texte du Gouvernement sur le pouvoir d'appréciation du Conseil constitutionnel sur les conséquences financières d'un dépassement des comptes. Souhait d'une extension de cette

disposition aux autres élections. Approuve les conclusions du rapporteur sur l'inconstitutionnalité du réexamen des décisions du Conseil constitutionnel. Son groupe votera le texte proposé par la commission.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. 1er (préambule)** (p. 5724) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition qui précise que la présente loi a pour objet de poursuivre, avec les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon, la rénovation du pacte qui unit l'outre-mer à la République) - **Après l'art. 38 bis** (p. 5760) : votera l'amendement n° 56 de M. Edmond Lauret (confirmation du statut monodépartemental de La Réunion et soumission de toute modification du périmètre de ce département à une consultation pour avis de sa population). Différence entre territoire et département d'outre-mer - **Art. 39 (création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer)** (p. 5764) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 37 de la commission.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 0474 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6317) : nécessité de révision complète du code de procédure pénale.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6319) : avis favorable de la commission à cette proposition.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour la protection judiciaire de la jeunesse (p. 7632, 7633) : augmentation des crédits. Augmentation des crédits pour le personnel. Insuffisance des équipements de la protection judiciaire et de la jeunesse. Retour des gels de crédits et baisse des crédits d'investissement. Augmentation de la délinquance juvénile. Statut des éducateurs. Relations de la protection judiciaire de la jeunesse avec l'éducation nationale. Passage de l'état de mineur à celui de majeur. Montée d'une certaine délinquance. Souhaite l'organisation d'un grand colloque. La commission des lois a émis un avis défavorable sur les crédits de la protection judiciaire de la jeunesse - **Examen des crédits - État B - Titre III** (p. 7652) : gels de crédits pour la protection judiciaire de la jeunesse. Données chiffrées.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Art. 48 (exonération de taxe professionnelle des équipements et outillages des entreprises de manutention portuaire)** (p. 7695, 7696) : son amendement n° II-86 : transformation de cette exonération facultative en une exonération obligatoire et compensation par l'Etat de cette exonération ; adopté - **Après l'art. 48 bis** (p. 7700) : rectifie l'amendement n° II-85 de M. Philippe François dont il est cosignataire (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité).

- **Rappel au règlement** - (21 décembre 2000) (p. 8136) : lors de la discussion du texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire, intervient sur l'expression "décision inique d'un Conseil constitutionnel partisan sur la baisse de la contribution sociale généralisée pour les plus défavorisés" utilisée par Mme Nicole Borvo et considère cette formulation inacceptable.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code - Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8149) : le groupe du RPR se rallie aux conclusions de la commission des lois. Estime excellentes les propositions de M. Michel Dreyfus-Schmidt. Regrette l'absence de prévision à long terme de la gestion des personnels du ministère de la justice. Inapplicabilité de la loi. Longueur d'adoption des décrets d'application. Le groupe du RPR s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0123 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8164, 8165) : courtiers maritimes. Indemnisation des détenteurs des offices que l'on supprime. Votera le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire. Se réserve le droit de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel sur la question de l'indemnisation.

GÉRARD (Alain), sénateur (Finistère) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Josselin de Rohan, Paul Dubrule et Philippe François, instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 478 (1999-2000)] (21 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Communes.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Pêche [n° 94 (2000-2001) tome 2] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à permettre, en cas de mutation professionnelle ou familiale, de déduire le loyer de logement du revenu tiré de la résidence principale [n° 152 (2000-2001)] (18 décembre 2000) - **Logement et habitat**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 405 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6160) - Ministère : Equipement - *Renforcement des moyens de contrôle des navires* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6161) - **Transports maritimes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 537, 538) : texte très attendu par tous les maires de France. Reprise des dispositions, en les précisant, de la loi du 31 mai 1990. Amélioration des procédures en cas de stationnement illicite. Insuffisances de ce projet de loi : déplacements massifs occasionnels et respect des règles de vie collective. Exemple de la commune de Tréfléz dans le Finistère. S'interroge sur l'effet dissuasif des mesures préventives proposées dans ce texte.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant aux départements*) (p. 1450, 1451) : soutient les amendements de M. Josselin de Rohan n° 16 de suppression et n° 28 (amende fixée par le tribunal administratif pour l'auteur d'une demande jugée abusive ou dilatoire) - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant à la région*) (p. 1453, 1454) : soutient les amendements de M. Josselin de Rohan n° 17 de suppression et n° 29 (sanction des recours abusifs) - **Après l'art. 27 AA** (p. 1459) : son amendement n° 1 : validation de l'inscription en deuxième année des étudiants en médecine et en odontologie de la faculté de Brest qui avaient été admis à poursuivre ces études ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6572) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Schosteck, n° I-147 : attribution d'un quotient familial de 1,2 aux personnes seules ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour la pêche (p. 7427, 7428) : difficultés conjoncturelles liées au naufrage de l'Erika et à la hausse du prix du gazole. Refus d'une spécialisation géographique de la pêche européenne excluant la France. Indemnités et allègements de charges. Réglementation de la pêche côtière. Organisation des activités portuaires. Future réforme de la politique commune de la pêche. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

GERBAUD (François), sénateur (Indre) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : dessertes aériennes.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 45 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Transports**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2742) : son enthousiasme pour la généralisation de la régionalisation. Segmentation par activité et dans une vision comptable. Souhaite confirmation des financements complémentaires du pendulaire entre Paris, Châteauroux, Limoges et Toulouse.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (19 octobre 2000) - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 5378) : soutient l'amendement n° 265 de M. Alain Joyandet (limitation du champ de compétence des commissions départementales de conciliation aux litiges relatifs au dépôt de garantie et aux charges locatives ainsi qu'aux difficultés résultant de l'application des accords collectifs prévus par les articles 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 5381) : soutient l'amendement n° 266 de M. Alain Joyandet (suppression de l'article 44 bis de la loi n° 86-1290 relatif au plan de concertation locative) - **Après l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5415) : se déclare favorable à l'amendement n° 235 de M. Jean-Pierre Raffarin (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux) - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5417) : se déclare favorable à l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF).

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Nouvelle lecture [n° 0090 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - **Art. 3** (*élargissement du conseil d'administration de la société Air France*) (p. 7788) : votera l'amendement n° 1 de la commission (fixation à vingt-trois du nombre d'administrateurs). Représentation des petits porteurs. Evolution du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA.

GILLOT (Dominique), *secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.*

puis, *secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés* le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

En qualité de secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 271 de Mme Nicole Borvo : **Hôpitaux** (*Mesures en faveur des hôpitaux*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 593).

n° 275 de M. Claude Domeizel : **Hôpitaux** (*Politique hospitalière du Gouvernement*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 597).

n° 287 de M. Lucien Neuwirth : **Gouvernement** (*Création d'un ministère de la santé*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 966).

n° 288 de M. Henri Weber : **Handicapés** (*Relèvement des primes d'assurance demandées par AXA aux parents de handicapés*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 966).

n° 294 de Mme Dinah Derycke : **Médecine** (*Avenir de la gynécologie médicale*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1332).

n° 296 de M. Jean Huchon : **Hôpitaux** (*Fermeture de la maternité de Beaupréau (Maine-et-Loire)*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1334).

n° 307 de M. Philippe Richert : **Pollution et nuisances** (*Risques encourus par les personnes ayant participé au nettoyage des plages à la suite du naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1553).

Questions orales sans débat :

n° 634 de M. Nicolas About : **Santé publique** (*Moyens de lutte contre la douleur*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 13).

n° 659 de M. Georges Mouly : **Handicapés** (*Financement des équipes de préparation et de suite du reclassement des travailleurs handicapés*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 12).

n° 691 de M. Xavier Darcos : **Rapatriés** (*Indemnisation des rapatriés*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1173).

n° 710 de M. Charles Descours : **Médecine (enseignement de la)** (*Réforme des études médicales*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1174).

n° 725 de M. Simon Sutour : **Hôpitaux** (*Situation de l'hôpital d'Alès*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1175).

n° 726 de M. Louis Souvet : **Hôpitaux** (*Paradoxe des points ISA*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1178).

n° 731 de M. Jean-Claude Carle : **Frontaliers** (*Assujettissement des frontaliers travaillant en Suisse à la CSG et à la CRDS*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1177).

En qualité de secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 329 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Banques et établissements financiers** (*Accès des personnes atteintes de maladie grave aux crédits bancaires et aux assurances*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2156).

n° 332 de M. Dominique Leclerc : **Hôpitaux** (*Grève des internes des hôpitaux*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2159).

n° 333 de M. Jean Boyer : **Médecine** (*Menace de disparition de la gynécologie médicale*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2160).

n° 340 de M. Alfred Foy : **Handicapés (prestations et ressources)** (*Récupération de l'aide sociale versée aux handicapés*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2646).

n° 342 de M. Lucien Neuwirth : **Santé publique** (*Politique de lutte contre la douleur et de développement des soins palliatifs*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2648).

n° 371 de M. Jacques Donnay : **Masseurs et kinésithérapeutes** (*Mise en place de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4267).

n° 391 de M. Charles Revet : **Sécurité sociale (prestations)** (*Couverture maladie universelle*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5397).

n° 407 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Handicapés (travail et reclassement)** (*Place des handicapés au travail*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6162).

n° 413 de M. Nicolas About : **Santé publique** (*Diffusion de l'épidémie de "vache folle" dans la population*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6168).

Questions orales sans débat :

DEBATS DU SENAT - TABLE NOMINATIVE

n° 749 de M. Francis Giraud : **Hôpitaux** (*Situation des praticiens de la Fondation hôpital Saint-Joseph de Marseille*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1777).

n° 750 de M. Jacques Machet : **Handicapés (travail et reclassement)** (*Réglementation applicable aux ateliers protégés*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1779).

n° 755 de Mme Janine Bardou : **Handicapés (établissements spécialisés et soins)** (*Situation des établissements d'accueil pour les handicapés*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1778).

n° 759 de M. Pierre Lefebvre : **Sécurité sociale** (*Utilisation des installations sanitaires du régime de la sécurité sociale minière*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1780).

n° 763 de M. Roland Courteau : **Enseignants** (*Situation scolaire dans le département de l'Aude*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1781).

n° 819 de M. Charles Revet : **Téléphone** (*Répression des fausses alertes adressées aux services d'incendie et de secours*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4382).

n° 826 de M. Francis Giraud : **Médecins** (*Attribution du nombre de postes d'interne dans la subdivision de Marseille*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4383).

n° 833 de Mme Danièle Pourtaud : **Hôpitaux** (*Suppression du service de chirurgie pédiatrique de Saint-Vincent-de-Paul*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4384).

n° 842 de M. Claude Huriet : **Cancer** (*Dépistage du cancer colorectal*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4381).

n° 850 de M. Pierre Lefebvre : **Accidents de travail et maladies professionnelles** (*Reconnaissance et traitement des maladies professionnelles*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4857).

n° 860 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Hôpitaux** (*Devenir de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5685).

n° 861 de M. Georges Mouly : **Charges sociales** (*Cotisations sociales des pluriactifs*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4858).

n° 863 de M. André Rouvière : **Automobiles** (*Circulation de véhicules-épaves*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8029).

n° 871 de M. Charles Descours : **Sécurité sociale** (*Mise en application de la CMU*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5451).

n° 877 de M. Serge Franchis : **Santé publique** (*Transmission des maladies à prion*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5447).

n° 878 de M. Jean-Patrick Courtois : **Santé publique** (*Amélioration des conditions de vie des personnes atteintes*

de la maladie d'Alzheimer) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5448).

n° 882 de M. Jean Chérioux : **Handicapés (établissements spécialisés et soins)** (*Dispositif de rémunération des heures de veille pour le personnel des établissements d'accueil d'handicapés*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5450).

n° 893 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Amiante** (*Cessation anticipée d'activité des salariés exposés à l'amiante*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5688).

n° 908 de M. Hubert Haenel : **Médecine** (*Reconnaissance de la médecine anthroposophique*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5687).

n° 909 de M. Georges Mouly : **Personnes âgées** (*Maintien à domicile des personnes âgées*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5689).

n° 923 de M. Simon Sutour : **Santé** (*Création d'un registre du cancer dans le département du Gard*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8025).

n° 927 de Mme Josette Durrieu : **Eau et assainissement** (*Responsabilité des maires en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8026).

n° 928 de M. Jean Boyer : **Drogues et stupéfiants** (*Usage de stupéfiants et sécurité routière*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8027).

n° 929 de M. Francis Giraud : **Médecins** (*Diminution préoccupante du nombre de médecins pédiatres*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8028).

n° 933 de M. José Balarello : **Cours et tribunaux** (*Rapport d'inspection relatif au tribunal de grande instance de Nice*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8031).

n° 940 de M. Aymeri de Montesquiou : **Bourses d'études** (*Imputation du montant des bourses d'études sur le RMI*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8024).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Art. 1er** (principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil) (p. 1911) : s'oppose aux amendements n° 60 de M. Daniel Eckenspieller (fin de la prestation compensatoire fixée sous forme de rente viagère en cas de remariage du créancier, de conclusion d'un PACS ou de concubinage notoire) et n° 61 de M. Robert Bret (fin de la prestation compensatoire en cas de remariage du créancier, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou de cumul de prestations compensatoires) - **Après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Robert Bret (éléments permettant d'apprécier l'ampleur de la révision de la prestation compensatoire). (p. 1912) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (reprise de la mention supprimée précédemment à l'article 273 du code civil). S'oppose à l'amendement n° 63 de M. Robert Bret (détermination de la prestation compensatoire selon un barème fixé par décret) - **Art. 1er quater** (modalités de versement du capital - art. 276 du code civil) : accepte

l'amendement n° 34 de la commission (maintien à l'article 275-1 des modalités de paiement du capital). (p. 1913) : s'oppose aux amendements n° 72 de M. Jacques Pelletier (non-transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers à moins de conséquences d'une extrême gravité) et n° 27 de M. Nicolas About (limitation de la transmission à l'hérité dans la limite des trois quarts de l'actif successoral) - **Après l'art. 1er quater** (p. 1914) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de la commission (précision du caractère exceptionnel de la rente : réintégration à l'article 276 des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale à l'article 276-1) - **Art. 2** (*prestation compensatoire attribuée sous forme de rente viagère - art. 276-1 du code civil*) (p. 1916) : accepte l'amendement d'harmonisation n° 36 de la commission. S'oppose à l'amendement n° 64 de M. Robert Bret (précision sur les critères d'âge ou d'état de santé du créancier). (p. 1917) : s'oppose aux amendements de M. Nicolas About n° 4 (fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire ou de conclusion d'un PACS) et n° 5 (fin de la rente viagère en cas d'attribution d'une nouvelle prestation compensatoire) et n° 65 de M. Robert Bret (fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou en cas de cumul de plusieurs prestations compensatoires) - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1920, 1921) : s'oppose aux amendements de M. Nicolas About n° 7 (disparition de la charge de la rente à la mort du conjoint débiteur) et n° 26 (maintien de la rente dans les cas d'exceptionnelle gravité), de M. Robert Bret n° 67 (disparition de la charge de la rente à la mort de l'époux débiteur) et n° 68 (prise en compte des cas pour lesquels l'arrêt du versement de la rente créerait une situation difficile), de M. Bernard Fournier n° 55 (possibilité de transmission de la rente dans les seuls cas d'exceptionnelle gravité) et de M. Daniel Eckenspieller n° 59 (réexamen du montant de la rente viagère en cas de décès du débiteur). Accepte l'amendement n° 37 de la commission (maintien de la déduction de la pension de réversion en cas de cessation de son versement pour cause de remariage ou de concubinage notoire du créancier). Accepte la demande de priorité formulée sur l'amendement n° 37 précité de la commission - **Art. 2 ter A** (*révision des prestations compensatoires fixées sous forme de rente viagère - art. 276-3 du code civil*) (p. 1923) : accepte les amendements de la commission n° 38 de précision et n° 39 (plafonnement de la rente) - **Art. 2 ter B** (*transformation en capital des prestations compensatoires fixées sous forme de rente viagère - art. 276-4 du code civil*) : accepte l'amendement de coordination n° 40 de la commission - **Art. 2 quinquies** (*coordination - art. 274 et 275-1 du code civil*) (p. 1924) : accepte l'amendement de coordination n° 41 de la commission - **Art. 2 sexies** (*durée de la prestation compensatoire dans le divorce par requête conjointe - art. 278 du code civil*) (p. 1925) : accepte l'amendement n° 42 de la commission (prévision de la fin du versement) - **Art. 2 septies** (*révision de la prestation compensatoire dans le divorce par requête conjointe - art. 279 du code civil*) : accepte l'amendement d'harmonisation n° 43 de la commission - **Après l'art. 2 septies** (p. 1926, 1928) : ses amendements, n° 81 : dispositions fiscales relatives au versement de la prestation en capital sur une longue période ; adopté après modification par le sous-amendement de la commission n° 85 qu'elle accepte (application des dispositions fiscales au versement en capital résultant de la transformation de rentes en capital prononcé avant l'entrée en vigueur de la présente loi) ; n° 82 : dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire sur une période inférieure à 12 mois ; adopté après modification par le sous-amendement de coordination n° 86 de la commission qu'elle accepte. S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Robert Bret (dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire en capital). Sur l'amendement n° 46 de la commission qu'elle accepte (régime fiscal en cas de versement en capital provenant de biens indivis), son sous-amendement n° 84 : distinction entre biens indivis acquis avant ou pendant le mariage ; adopté. (p. 1929) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Philippe Marini (exclusion de la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt de

solidarité sur la fortune). (p. 1930) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Georges Othily (exonération des droits de partage pour un époux bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) - **Art. 4** (*révision des rentes viagères en cours de versement*) (p. 1931) : s'oppose aux amendements n° 58 de M. Bernard Fournier (motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours) et n° 70 de M. Robert Bret (motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours) - **Art. 5** (*révision des rentes temporaires en cours de versement*) : accepte l'amendement de cohérence n° 47 de la commission. Accepte l'amendement n° 48 de la commission (possibilité d'allongement de la durée de la rente en cas de révision). Accepte l'amendement n° 49 de la commission (plafonnement de la rente à son montant initial). Accepte l'amendement de coordination n° 50 de la commission. Accepte l'amendement n° 51 de la commission (possibilité pour le créancier de demander la capitalisation de la rente temporaire dans les mêmes conditions que les rentes viagères à venir) - **Art. 6** (*déduction des pensions de réversion des rentes en cours de versement*) (p. 1932) : s'oppose à l'amendement n° 52 de la commission (automaticité de la déduction) - **Art. 7** (*application de la loi aux instances en cours*) (p. 1933) : demande le retrait de l'amendement n° 71 de M. Robert Bret (suppression de l'article 7).

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4068, 4070) : coïncidence de l'examen de ce texte avec la conférence de la famille : orientations très proches annoncées par le Gouvernement. Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Rappel des aménagements du temps de travail mis en place : congé d'accompagnement dans le cadre de l'accès aux soins palliatifs, congé parental d'éducation, temps partiel et loi sur la réduction du temps de travail. Proposition du Gouvernement de créer un congé enfant malade assorti d'une allocation de présence parentale. Articulation entre cette nouvelle allocation et l'allocation d'éducation spéciale, AES. Introduction du nouveau dispositif dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001. Inutilité du décret d'application relatif au congé d'accompagnement pour les proches des personnes en fin de vie. S'oppose à la rémunération de ce congé proposée par la commission. Volonté du Gouvernement d'un débat d'ensemble réformant la prestation spécifique dépendance. Prochain bilan d'étape sur la loi relative aux soins palliatifs. Impact financier de cette proposition. (p. 4077, 4078) : hommage au travail de la Haute assemblée. Objectif commun du Gouvernement et des parlementaires. Politique de rénovation des prestations familiales. Rénovation profonde engagée : soutien renforcé aux familles les plus modestes, réforme du quotient familial, extension du bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire ; réforme des aides au logement, amélioration de l'accueil collectif, extension des prestations familiales et réduction du temps de travail - **Art. 1er** (*congé pour enfant malade au profit des salariés - art. L. 122-28-8 du code du travail*) (p. 4079) : engagement ferme du Premier ministre et du Gouvernement sur l'adoption, avant la fin de l'année, des moyens afférents à ce congé - **Art. 5** (*allocation de présence familiale : régime de l'allocation et conditions liées à l'état de l'enfant - art. L. 543-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 4080) : absence de modalité de contrôle. Absence de financement. Invoque l'article 40 de la Constitution - **Art. 8** (*allocation de présence familiale : attribution aux personnes en congé d'accompagnement d'un proche en fin de vie - art. L. 543-6 du code de la sécurité sociale*) (p. 4081) : invoque l'article 40 de la Constitution - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4084) : salue l'initiative du sénateur Neuwirth. Réforme de la prestation spécifique dépendance, PSD. Volonté unanime de parvenir à des objectifs concrets pour répondre aux besoins des familles. S'en remet à la sagesse du Sénat sur ce texte.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4725, 4727) : rappel de l'action gouvernementale menée avec les sénateurs en matière de sécurité sanitaire. Loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Principes fondant l'action des autorités sanitaires. Mise en place d'un dispositif de réduction des risques. Forte attente de l'opinion publique pour une politique sanitaire environnementale transparente, cohérente et globale. Rôle et champ d'action de l'agence française de sécurité environnementale, AFSSE. Exemple du radon pour illustrer la nécessité d'une synthèse des expertises. Indépendance de l'agence. Difficultés rencontrées pour modifier les mentalités et les réflexes. Impossibilité de la disparition de tout risque sanitaire.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5623, 5627) : hommage à Mme Simone Veil. Annulation par le Conseil d'Etat du protocole proposé par Mme Ségolène Royal. Grossesses non désirées, notamment chez les adolescentes. Données chiffrées. Campagne d'information, accès facilité aux différents contraceptifs. Accès des adolescentes à la contraception d'urgence. Pilule du lendemain. Modification de la législation actuelle sur les contraceptifs en faveur du NorLevo : obtention sans prescription médicale, accès libre des mineures, administration par les infirmières en milieu scolaire. Hommage à M. Lucien Neuwirth. Déficit de la politique d'éducation à la santé et à la sexualité. Responsabilisation des parents. Souhaite un large vote positif. Mise en place d'actions de formation à la contraception d'urgence en direction des professionnels de la santé les plus concernés. (p. 5647, 5649) : caractère nécessaire et positif de la proposition de loi. Education sexuelle et coresponsabilité des parents. Campagne de promotion de la contraception. Mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en oeuvre de la contraception d'urgence et rapport au Parlement. Promotion de la contraception ordinaire. Dramas provoqués par une grossesse non désirée. Proposition de loi : instrument de dialogue. Générosité exprimée dans l'hémicycle envers les jeunes - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5653, 5656) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures). Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Jean Chérioux n° 4 (maintien de l'obligation de prescription par un médecin) et n° 5 (possibilité de refus des familles quant à l'application du texte à leurs enfants) ; intervient sur le sous-amendement n° 7 de Mme Odette Terrade (accès à la contraception d'urgence des mineures disposant de faibles ressources) ; accepte les sous-amendements n° 6 de Mme Claire-Lise Campion (formulation simplifiée pour l'accès à la contraception d'urgence) et n° 8 de Mme Odette Terrade (extension des dispositions aux infirmières présentes dans les centres de vacances et de loisirs). (p. 5659) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le deuxième amendement n° 1 précité de la commission. (p. 5660) : concertation avec l'ordre des pharmaciens - **Après l'art. unique** (p. 5661) : s'oppose à l'amendement n° 2 de Mme Janine Bardou (présentation d'un rapport au Parlement avant le 31 octobre 2002 sur le bilan de l'application de ces dispositions). : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux (adoption de la proposition de loi pour une durée de cinq ans).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5991, 5993) : fragilité de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Objectif d'égal accès aux soins pour tous. Renforcement de la sécurité. Développement de la transparence et des droits des malades. Rôle de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES. Lutte contre les maladies infectieuses et le sida. Prise en charge des personnes malades en situation de précarité. Lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la drogue. Prise en charge des malades atteints d'un cancer. Lutte contre

le cancer. Volonté de garantir l'accès à l'IVG et à la contraception. Dispositif de prise en charge des maladies mentales. Santé des personnes détenues. Recul des inégalités de santé.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 6052, 6055) : application d'un dispositif global en ce qui concerne l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Importance de l'enveloppe hospitalière accordée à la santé publique. Démographie médicale. Mesures en faveur de la famille. Revalorisation du pouvoir d'achat des retraités. Réforme de la prestation dépendance. Maladies professionnelles. Remboursement des soins. Transparence du financement des 35 heures grâce au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Prélèvements sur l'industrie pharmaceutique. Maladie de Creutzfeldt-Jakob. Allègement de la CSG en faveur des ménages à revenus modestes. Succès des conférences de la famille. Volonté d'assurer la pérennité des régimes de retraite par répartition. Amélioration de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Lutte contre le cancer. Lutte contre la douleur. Mise en oeuvre définitive de la loi sur les soins palliatifs. (p. 6056, 6058) : dépistage des cancers. Démographie médicale en milieu rural. Augmentation des ressources de la branche famille. Effort sur la petite enfance. Priorité de l'égal accès aux soins. Effectif des personnels infirmiers. Annonce d'un projet de loi de modernisation du système de santé - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6064, 6065) : s'oppose aux amendements de suppression n° 2 de la commission et n° 46 de la commission saisie pour avis ainsi qu'aux amendements de M. Guy Fischer n° 77 (allègement de la CSG sur l'intégralité des salaires et revenus d'activité) et n° 78 (baisse de la CSG sur les salaires parallèlement à l'accroissement de la contribution sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement) - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6067) : s'oppose aux amendements n° 3 de la commission (compensation à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des mesures d'exonération de la CRDS) et n° 106 de M. Philippe Adnot (suppression du versement de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, entre 2001 et 2009). Projection relative au remboursement de la dette de la CADES. - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 6070) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer sur le même objet n° 79, n° 80 et n° 81 (modulation de cotisations sociales fondée sur l'évolution de l'utilisation de la valeur ajoutée). Perspective de remboursement de la dette de la CADES avant 2014 - **Art. 3 ter** (*frais d'assiette de la CSG et de la CRDS - art. L. 136-6, L. 133-1 et L. 135-5 du code de la sécurité sociale, art. 1647 du code général des impôts et art. 8 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996*) (p. 6071, 6072) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission (suppression des frais d'assiette et de recouvrement de la CSG sur les revenus du patrimoine). Engagement de revoir la question des frais de gestion de manière globale. - **Art. 4** (*compensation de la réduction de la CSG - art. L. 131-7-2 nouveau, L. 135-3, L. 241-1 et L. 241-6 du code de la sécurité sociale*) (p. 6073) : s'oppose aux amendements de suppression n° 5 de la commission et n° 47 de la commission saisie pour avis - **Art. 4 bis** (*compétence territoriale de l'URSSAF pour les contrôles de l'application de la législation de sécurité sociale - art. L. 213-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6074) : sur les amendements de M. Louis Boyer, s'oppose au n° 59 (suppression de la condition de résidence pour l'assujettissement à l'assurance obligatoire des non-salariés non agricoles) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 60 (possibilité pour les caisses de mutualité sociale agricole, MSA, de déléguer leur pouvoir de contrôle à une autre caisse de MSA) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural*) (p. 6076) : s'oppose aux amendements identiques n° 62 de M. Philippe Arnaud et n° 103 de M. Jean Bernard (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et

de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) - **Art. 6** (*simplification du calcul de l'assiette de la CSG sur les revenus professionnels des exploitants agricoles - art. L. 136-4 et L. 136-5 du code de la sécurité sociale*) (p. 6078, 6079) : s'oppose aux amendements identiques de coordination n° 64 de M. Philippe Arnaud et n° 104 de M. Jean Bernard et accepte l'amendement n° 6 de la commission (montant de l'assiette forfaitaire provisoire de la CSG due par les personnes redevables de la cotisation de solidarité lorsque leurs revenus professionnels ne sont pas connus) - **Après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Denis Badré (affiliation des notaires, à l'exception des notaires salariés, à la caisse de retraite des notaires) - **Avant l'art. 7** (p. 6080) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (affectation de la contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S) - **Art. 7** (*recouvrement de la C3S et application dérogatoire d'une comptabilité de caisse pour sa répartition - art. L. 651-6 et L. 651-7 du code de la sécurité sociale*) (p. 6081) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (suppression du retour au principe des encaissements-décaissements) - **Art. 9** (*horaires d'équivalence, durées maximales de travail spécifiques et allègements de cotisations patronales de sécurité sociale - art. 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998, art. 19 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000*) (p. 6082, 6085) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 9 de la commission. Effet positif de la réduction du temps de travail - **Art. 10** (*dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale*) (p. 6087, 6089) : s'oppose aux amendements de suppression n° 10 de la commission et n° 48 de la commission saisie pour avis. Rationalisation du périmètre d'intervention du FOREC. Mise en place du FOREC. Coût des 35 heures - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6093, 6095) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer sur le même objet n° 82, n° 83 et n° 84 (substitution à l'affectation des droits sur le tabac d'une mise à contribution des revenus financiers des entreprises) ainsi qu'aux amendements de suppression n° 11 de la commission et n° 49 de la commission saisie pour avis. Equilibre du FOREC.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 21** (*cumul emploi-retraite*) (p. 6133, 6134) : malgré l'intérêt de la proposition de la commission, s'oppose à son amendement n° 45 (possibilité pour un commerçant d'une petite commune rurale de cumuler pendant un certain temps sa retraite et son revenu d'activité) - **Art. 22** (*prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse des cotisations versées à l'ARRCO/AGIRC au titre des périodes de chômage et de préretraite indemnisées par l'Etat - art. L. 135-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 6135) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission. Rétablissement des droits des retraités ayant subi une période de chômage de longue durée - **Art. 24** (*affectation du prélèvement de 2 % au fonds de solidarité vieillesse, FSV, et au fonds de réserve des retraites - art. L. 135-3, L. 241-2 et L. 245-16 du code de la sécurité sociale*) (p. 6136, 6137) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Art. 25** (*alimentation du fonds de réserve pour les retraites - art. L. 135-6 du code de la sécurité sociale*) (p. 6140) : demande le retrait des amendements n° 20 de la commission (suppression de l'affectation au fonds de réserve du produit des licences UMTS et esquisse d'un statut pour le fonds de réserve) et n° 107 de M. Claude Domeizel (création d'un établissement public et prévision des modalités de son fonctionnement - ressources du fonds de réserve et organisation des conditions du transfert de ses avoirs) - **Art. 26** (*régime spécial de sécurité sociale des marins - art. L. 12 et L. 41 du code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance*) (p. 6143) : accepte l'amendement n° 111 de Mme Yolande Boyer (modification de l'assiette des cotisations vieillesse acquittées) - **Art. 27** (*fonds additionnel d'action sociale - art. L. 726-3 du code rural*) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (affectation du solde du fonds additionnel

d'action sociale) - **Avant l'art. 28** (p. 6144) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Bernard Murat (possibilité pour les praticiens exerçant à titre libéral dans les établissements de santé de choisir de percevoir leurs honoraires directement ou par l'intermédiaire de l'administration hospitalière). (p. 6145, 6146) : augmentation du nombre des bénéficiaires de la CMU. Demande le retrait de l'amendement n° 91 de M. Guy Fischer (extension du bénéfice de la CMU) - **Après l'art. 31** (p. 6147) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 114 de M. Bernard Joly (relèvement du plafond d'accès à la CMU et indexation de celui-ci sur l'évolution des salaires) - **Art. 28** (*alignement des prestations en nature de la caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes, CANAM, sur celles du régime général - art. L. 615-12 et L. 615-14 du code de la sécurité sociale*) (p. 6148) : départements dont le seuil d'accès à l'aide médicale gratuite est supérieur au seuil de la CMU - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6149, 6150) : sur les amendements de M. Claude Huriet, demande le retrait du n° 67 (ajout dans la procédure d'agrément à l'échelon régional d'une concertation avec les professionnels et les établissements de santé) et accepte le n° 68 rédactionnel. Accepte l'amendement n° 22 de la commission (évaluation des expérimentations menées en matière de réseaux de soins) - **Après l'art. 31 (suite)** (p. 6153, 6156) : volonté de mettre en place une formation répondant aux aspirations des étudiants. Suivi des femmes par des généralistes. Négation de la disparition de la gynécologie médicale. Libre choix pour les femmes de leur médecin gynécologue. Création d'un nouveau diplôme d'études spécialisées de gynécologie obstétrique et gynécologie médicale. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale). (p. 6159, 6160) : travail de la commission mise en place par M. Bernard Kouchner. Favorable à l'égal accès de toutes les femmes à un bon suivi de leur santé. Inégale répartition des gynécologues sur le territoire. Féminisation de la médecine. Amélioration de la formation des médecins généralistes - **Art. 37** (*appariements de coordination thérapeutique et consultations en alcoologie*) (p. 6181, 6182) : s'oppose aux amendements de la commission n° 28 et n° 29 rédactionnels, et n° 30 (suppression du III de l'article relatif aux dépenses de fonctionnement des appartements thérapeutiques). Participation des appartements thérapeutiques au traitement des pathologies graves - **Après l'art. 37** (p. 6183) : demande le retrait de l'amendement n° 76 de M. Jean-Chérioux (modalités de fixation du taux directeur servant au calcul de la dotation annuelle des établissements sociaux et médico-sociaux) - **Avant l'art. 38** (p. 6184) : demande le retrait de l'amendement n° 95 de M. Guy Fischer (corrélation entre l'autorisation de mise sur le marché d'une spécialité thérapeutique et la fixation de son niveau de remboursement) - **Art. 38** (*publicité pour les médicaments en voie de déremboursement - art. L. 5122-6 du code de la santé publique*) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (suppression de la précision apportée par l'Assemblée nationale limitant à six mois la durée d'autorisation de la publicité) - **Art. 39** (*création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique*) (p. 6186) : s'oppose aux amendements de suppression n° 32 de la commission et n° 71 de M. Claude Huriet - **Art. 40** (*incitation au développement des médicaments orphelins - art. L. 138-1, L. 138-10, L. 245-2, L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 5121-17 du code de la santé publique*) (p. 6187) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (rectification d'une erreur de numérotation) - **Art. 41** (*clause de sauvegarde applicable à la progression du chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques - art. L. 138-10 du code de la sécurité sociale*) (p. 6188, 6189) : s'oppose aux amendements de la commission n° 34 (baisse du taux maximal de la contribution globale) et n° 35 (détermination du montant des remises versées par les entreprises). - **Art. 41 bis** (*augmentation de la contribution à la charge des établissements de vente en gros de*

spécialités pharmaceutiques - art L. 138-2 du code de la sécurité sociale) (p. 6190) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Art. 41 quater** (report de la date limite de signature des conventions relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées - art. 5-1 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales) (p. 6191) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission (moindre report de la date limite de signature des conventions tripartites) - **Art. 42** (création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) (p. 6195) : demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Bernard Joly (création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante doté de la personnalité civile). (p. 6197) : demande le retrait des amendements n° 116 de M. Bernard Joly (justification de l'exposition à l'amiante) et n° 110 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (accès au dossier médical par la personne sollicitant une indemnisation auprès du fonds), s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Guy Fischer (modalités d'intervention du fonds lors de l'action en justice d'une victime) et accepte l'amendement n° 38 de la commission (possibilité de verser une provision aux victimes de l'amiante ayant présenté une demande d'indemnisation). (p. 6200, 6204) : s'oppose aux amendements n° 117 de M. Bernard Joly (délai d'instruction des dossiers ramené à trois mois) et n° 97 de M. Guy Fischer (retour au délai de trois mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation pour la présentation d'une offre d'indemnisation par le fonds), demande le retrait des amendements identiques n° 127 de la commission et n° 98 de M. Guy Fischer (suppression du dernier alinéa du IV de l'article prévoyant la transaction juridique obligatoire) et accepte l'amendement n° 109 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (accès à la procédure d'indemnisation par le fonds en l'absence de réparation intégrale par d'autres voies). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Guy Fischer n° 99 de précision et n° 100 (renforcement de la cohérence du dispositif proposé par son amendement n° 96 précité et intervention du fonds en tant que partie jointe), pour l'amendement n° 118 de M. Bernard Joly (poids de la réparation sur les employeurs auteurs de fautes inexcusables à l'origine de l'exposition à l'amiante des salariés concernés) et s'oppose à l'amendement n° 119 de M. Bernard Joly (modalités de financement du fonds) - **Après l'art. 42** (p. 6206) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Joly n° 120 (extension du dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante à toutes les personnes reconnues atteintes d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante et figurant aux tableaux des maladies professionnelles du régime général), n° 121 (possibilité pour les travailleurs handicapés de cumuler leur pension d'invalidité avec l'allocation), n° 122 (point de départ de la prescription en matière de reconnaissance de la faute inexcusable), n° 123 (suppression de la discrimination entre les victimes titulaires d'une pension d'invalidité avant la reconnaissance de leur maladie professionnelle et les autres victimes de risques professionnels), n° 124 (suppression des mesures restreignant les droits des ayants droit de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles), n° 125 (revalorisation du barème d'évaluation de l'indemnité en capital due aux victimes d'accident du travail dont le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %) et n° 126 (suppression de la limitation tenant au niveau de l'incapacité pour la reconnaissance des maladies d'origine professionnelle). Engagement de la prise en compte des préoccupations évoquées à travers les amendements précités - **Art. 13** (précédemment réservé le 15 novembre p. 6097) (prévisions de recettes par catégorie) (p. 6207) : s'oppose à l'amendement n° 128 de la commission (coordination des votes émis par le Sénat sur le volet recettes ainsi que sur les articles 25 et 41 bis du projet de loi) - **Art. 44** (fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM) (p. 6209) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 39 de la commission. Rôle de l'ONDAM. Missions de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, AP-HP. - **Art. 45** (nouveau plan comptable des organismes de sécurité sociale - art. L. 114-1-1 nouveau, L. 251-1, L. 251-6 et L. 251-8 du code de la sécurité sociale) (p. 6210) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (institution du principe d'un plan comptable unique des organismes de sécurité

sociale) - **Après l'art. 45** (p. 6211) : s'oppose aux amendements de la commission n° 41 (modifications du fonctionnement de la commission des comptes de la sécurité sociale) et n° 42 (conditions de la centralisation des comptes des organismes de sécurité sociale et suivi du plan comptable unique) - **Art. 46 bis** (date de versement de la CSG sur les produits de placement par les institutions financières - art. L. 136-7 du code de la sécurité sociale) (p. 6212) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de M. Denis Badré - **Art. 47** (plafonnement des ressources non permanentes) (p. 6213) : s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission (conséquences des votes du Sénat sur la trésorerie du régime général) - **Art. 1er** (précédemment réservé le 15 novembre p. 6058) (approbation du rapport annexé) (p. 6221, 6222) : s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission (nouvelle rédaction du rapport annexé). Eclipse par la majorité sénatoriale du redressement des comptes de la sécurité sociale. Contradiction entre la protestation contre le dépassement de l'ONDAM et la volonté de supprimer toute régulation. Reflet par l'ONDAM de la politique de santé du Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6227, 6228) : qualité des échanges. Annonce d'un débat d'orientation préalable à la discussion sur les comptes. Enrichissement du texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7184, 7186) : lien étroit avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Restructuration de la politique d'organisation des soins. Sécurisation des pratiques des médecins. Evolution du numerus clausus. Risque de déficit en personnel dans certaines spécialités. Mise en place de mesures incitatives et attractives pour les postes hospitaliers. Plan de périnatalité dans chaque région. Création d'un nouveau diplôme d'études spécialisées de gynécologie.

GINÉSY (Charles), sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Tourisme [n° 94 (2000-2001) tome 16] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6964) : poursuite des efforts de promotion de la "destination France". Réhabilitation des infrastructures du tourisme social. Insuffisance des moyens attribués à Maison de la France. Intérêt de la loi relative à la solidarité et au renouvellement

urbains pour l'immobilier touristique. Secteur des entreprises touristiques. Question de la TVA dans la restauration. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits consacrés au tourisme.

GIRAUD (Francis), sénateur (Bouches-du-Rhône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 30 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. André Vallet et Jean-Claude Gaudin, tendant à instituer une mesure fiscale en faveur de la prévention contre les incendies en milieu forestier [n° 224 (1999-2000)] (17 février 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Forêts (incendies)**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Claude Gaudin et André Vallet relative à la révision du plan d'occupation des sols d'une commune membre d'une communauté urbaine [n° 278 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Collectivités territoriales**.

Proposition de loi portant diverses mesures relatives à la nature des risques pris par les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur fonction [n° 466 (1999-2000)] (17 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Travail**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 749 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1355) - Ministère : Santé - *Situation des praticiens de la Fondation hôpital Saint-Joseph de Marseille* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1777) - **Hôpitaux**

n° 826 (JO Débats du 19 mai 2000) (p. 2954) - Ministère : Emploi - *Attribution du nombre de postes d'interne dans la subdivision de Marseille* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4383) - **Médecins**

n° 929 (JO Débats du 19 octobre 2000) (p. 5338) - Ministère : Santé - *Diminution préoccupante du nombre de médecins pédiatres* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8028) - **Médecins**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5635, 5636) : données chiffrées. Augmentation du nombre de mineures enceintes. Félicitations à M. Lucien Neuwirth et à Mme Janine Bardou pour leurs rapports. Efficacité du NorLevo. Danger de banalisation. Inquiétude sur la responsabilité médicale déléguée aux infirmières scolaires. Défavorable à une prescription sans avis médical. Exonération de l'autorisation parentale dangereuse dans certaines circonstances. Place des parents dans le système de santé. Information sur la contraception insuffisante et insatisfaisante. Education des jeunes à la vie. Souhait d'une plus grande implication des partenaires masculins. Demande au ministre des moyens financiers supplémentaires.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6509, 6511) : ses amendements, soutenus par M. Daniel Goulet, n° 38 : reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés en service commandé ; n° 39 : modalités de validation des services accomplis par les sapeurs-pompiers professionnels en qualité de fonctionnaire territorial ; et n° 40 : rentes de réversion et pensions d'orphelin des ayants cause des sapeurs-pompiers décédés en service commandé ; adoptés

GIROD (Paul), sénateur (Aisne) RDSE.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 18, 19, 27 janvier ; 2, 10, 11, 24 février ; 3, 22, 24, 29, 30 mars ; 5, 6, 25, 27 avril ; 4, 9, 16, 25, 31 mai ; 14 juin ; 12, 18, 19, 31 octobre ; 7, 9, 15, 16, 27, 29, 30 novembre ; 2, 5, 18, 19 et 21 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur les conclusions de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi [n° 189 (98-99)] de M. Jean-Pierre Raffarin et plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 201 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Aménagement du territoire**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 195 (1999-2000)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des sénateurs [n° 260 (1999-2000)] (8 mars 2000) - **Elections sénatoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi organique [n° 235 rect. (1999-2000)] modifiant le nombre de sénateurs ; - le projet de loi [n° 236 rect. (1999-2000)] modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 261 (1999-2000)] (8 mars 2000) - **Elections sénatoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 345 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Elections sénatoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 364 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'élection des sénateurs [n° 389 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Elections sénatoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 455 (1999-2000)] de M. Jean Bizet et plusieurs de ses collègues tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 77 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Collectivités territoriales**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Gérard Larcher, Pierre Hérisson, François Trucy et Louis Althapé, en application de l'article 73 bis, du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la

poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 89 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Gérard Larcher, François Trucy, Pierre Hérisson et Louis Althapé, relative à l'entreprise nationale La Poste [n° 104 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Postes et télécommunications**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 280 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 958) - Ministère : Justice - *Réforme des tribunaux de commerce* - Réponse le 25 février 2000 (p. 959) - **Tribunaux de commerce**

n° 336 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2642) - Ministère : Intérieur - *Evolution de la décentralisation* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2643) - **Décentralisation**

Questions orales sans débat :

n° 714 (JO Débats du 9 février 2000) (p. 693) - Ministère : Equipement - *Avenir du centre de parachutisme de Laon* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1193) - **Transports aériens**

n° 818 (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2803) - Ministère : Equipement - *Fermeture du centre de parachutisme de Laon* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3874) - **Sports**

n° 925 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5218) - Ministère : Equipement - *Création d'un troisième aéroport en Ile-de-France* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5978) - **Aéroports**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire tchèque** - (19 janvier 2000) (p. 125).

- **Rappel au règlement** - (5 avril 2000) (p. 1921) : intervient sur le rappel au règlement de M. François Autain.

- **Rappel au règlement** - (31 mai 2000) (p. 3430) : intervient sur les rappels au règlement de MM. Louis de Broissia, Jack Ralite et Michel Dreyfus-Schmidt. Dépôt tardif de nombreux amendements du Gouvernement.

- **Rappel au règlement** - (31 octobre 2000) (p. 5623) : intervient sur le rappel au règlement de M. Christian Bonnet.

- En qualité de sénateur

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires** [n° 0254 (98-99)] - (10 février 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 788, 789) : coopération entre les commissions. Excellente initiative du groupe de travail "nouvelles entreprises et territoires". Difficultés financières, juridiques et sociales des créateurs d'entreprises. Objet de la proposition de loi. Exemple du département de l'Aisne. Place importante des collectivités locales. Souhait d'une stabilisation juridique de l'intervention des collectivités territoriales. Favorable à un meilleur accès des PME aux marchés publics. Souhait d'une relation des entreprises avec les marchés publics orientée sur le paiement plus que sur le mandatement. Amendements proposés par la commission des lois. (p. 790) : annonce d'une proposition de

loi sur les sociétés d'économie mixte, SEM - **Art. 3** (*participation des collectivités territoriales aux incubateurs et aux fonds d'amorçage*) - **Art. L. 1511-7 du code général des collectivités territoriales** (*participation des collectivités locales aux incubateurs d'entreprises*) (p. 810, 811) : ses amendements n° 1 : caractère obligatoire à peine de nullité des obligations - encadrement de l'engagement financier de la collectivité en contrepartie de certaines obligations pour l'incubateur ; n° 2 : prévision par la convention du montant et des modalités de versement des aides ; et n° 3 : mise en oeuvre de l'action conjointe de la collectivité ou du groupement dans le cadre d'un groupement d'intérêt public ; adoptés - **Art. L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales** (*versement d'une aide à des jeunes créateurs d'entreprise*) (p. 812) : son amendement n° 4 : renforcement des garanties prudentielles destinées à éviter un risque financier excessif pour les collectivités ; adopté - **Art. L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales** (*participation des collectivités territoriales à des fonds d'amorçage*) (p. 813) : ses amendements n° 5 : définition par la convention des modalités de restitution des concours financiers de la collectivité ; et n° 6 : renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la définition des cas de restitution de plein droit aux collectivités et groupements des financements versés ; adoptés - **Art. 6** (*subventions des collectivités territoriales aux organismes distribuant des avances remboursables*) (p. 814, 815) : ses amendements n° 7 : conditions du caractère non obligatoire du remboursement en cas de cessation d'activité créée ou reprise ou de cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure judiciaire ; et n° 8 : modalités de restitution des sommes avancées par l'organisme à la collectivité ; adoptés - **Art. 15** (*allotissement des marchés publics*) (p. 825, 826) : son amendement n° 9 : caractère possible mais non obligatoire de l'allotissement ; adopté - **Art. 16** (*délais de paiement des marchés publics*) : ses amendements, sur le même objet, n° 10, n° 12 et n° 11 : substitution pour le démarrage des intérêts moratoires, de la notion de paiement à celle de mandatement ; adoptés. (p. 827) : trésorerie de la collectivité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1036) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 de Mme Danièle Pourtaud (devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1038) : son amendement n° 37 : application du principe de parité dans les contrats de communauté de vie à incidence patrimoniale ; retiré. (p. 1039) : son amendement n° 38 : application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives ; retiré, puis repris par M. Alain Vasselle - **Avant l'art. 1er A** (p. 1040) : explication du caractère provocateur de ces deux amendements.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1363, 1364) : attachement au bicamérisme partagé par les représentants des Sénats ou des secondes chambres. Rôle modérateur d'un Sénat. Représentation des collectivités territoriales par le Sénat. (p. 1365, 1366) : absence de corrélation statistique entre les préoccupations d'une ville et celles d'une petite commune. Opposition aux règles de représentativité parallèles liées à la population. Nécessaire prise en compte de l'effectif réel des conseils municipaux et de l'urbanisation. Souhait de rééquilibrer la représentation proportionnelle. Rôle d'une chambre haute dans les démocraties. Notion d'alternance. Contribution du Sénat au travail parlementaire. (p. 1367, 1369) : origine de la loi relative à la contraception. Position du Sénat sur la parité. Priorité pour l'Assemblée nationale de la représentativité des habitants des collectivités locales sur la représentativité des collectivités locales elles-mêmes. Exemples des conséquences du texte adopté par l'Assemblée nationale. Position de l'Assemblée nationale sur le scrutin proportionnel. Caractère positif de l'élection de personnalités

indépendantes. Demande le retour au texte adopté en première lecture. (p. 1375) : convergence des constatations mathématiques et divergence des analyses des principes. (p. 1377) : article 24 de la Constitution - **Art. 1er A** (*plafonnement et contrôle du financement des dépenses électorales - art. L. 52-11-2 du code électoral*) (p. 1384) : son amendement n° 1 de suppression ; adopté - **Art. 1er** (*représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 1385, 1387) : son amendement n° 2 : retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. Danger pour les communes moyennes du texte voté à l'Assemblée nationale. Contradiction dans les arguments de l'opposition sénatoriale - **Art. 1er bis A** (*suppléants des délégués des conseils municipaux dans le collège électoral sénatorial - art. L. 286 du code électoral*) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 1er bis B** (*remplacement du délégué de droit au titre de plusieurs mandats - art. L. 287 du code électoral*) (p. 1388) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 1er bis** (*délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9000 habitants - art. L. 285 du code électoral - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 5 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 2** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 2000 habitants - art. L. 288 du code électoral*) (p. 1389) : son amendement n° 6 : élection des délégués et des suppléants au sein du conseil municipal et plafond d'application du scrutin majoritaire ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Michel Duffour (élection des délégués à la proportionnelle dans les communes élisant au moins trois délégués) - **Art. 3** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 2000 habitants - art. L. 289 du code électoral*) (p. 1390) : son amendement n° 7 de coordination ; adopté - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) : son amendement n° 8 : maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements ayant moins de quatre sièges à pourvoir ; adopté. (p. 1391) : sagesse du partage entre la représentation proportionnelle et le scrutin majoritaire en deux parties quasiment égales. (p. 1392) : favorable à l'élection de personnalités sur leur nom. (p. 1393) : application de la parité sur les listes et non dans l'élection avec le scrutin proportionnel - **Art. 6** (*champ d'application du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs - art. L. 295 du code électoral*) (p. 1394) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 1395) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Guy Allouche (déroulement des opérations de vote) - **Art. 14** (*application de la loi dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-4 du code électoral*) (p. 1396) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Art. 15** (*application de la loi dans la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 15 bis** (*application dans les collectivités d'outre-mer des dispositions du code électoral sur l'élection des sénateurs - art. 16 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985*) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté - **Art. 16** (*application de la loi en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie - art. 16-1, 16-2 et 21 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985*) (p. 1397) : ses amendements de coordination n° 13 et n° 14 ; adoptés - **Art. 18** (*abrogations*) : son amendement de coordination n° 15 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1398) : remerciements.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 236 (1999-2000)** (p. 1409, 1410) : débat de 1976. Conséquence financière d'une augmentation du nombre de sièges de sénateurs. Importance de la représentation sénatoriale des Français établis hors de France. Collectivités territoriales d'outre-mer. Prochaine révision constitutionnelle. Eventuelle loi ordinaire portant sur une nouvelle répartition. Dépôt d'une question préalable par la commission des lois - **Question préalable** (p. 1416, 1417) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Conséquences de l'augmentation du nombre des sénateurs. Statut des sénateurs de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. (p. 1419, 1420) : exemple américain. Opinion publique. Age d'éligibilité des sénateurs.

- **Projet de loi modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 0236 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 235 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2658, 2659) : malentendu à propos du jugement d'opportunité. Loi "Galland" de 1987 relative à l'amélioration de la décentralisation. Différence d'impact entre le rapport annuel de la Cour des comptes et les observations sur la gestion d'une collectivité territoriale formulées par les chambres régionales des comptes. Responsabilité des élus locaux en tant qu'exécuteurs d'une politique décidée par une assemblée élue au suffrage universel. Incertitude liée à toute décision. Apport de ce texte. Absence de jugement péjoratif sur les magistrats des chambres régionales des comptes. Souhaite un débat serein et la dissipation de ce malentendu.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3651, 3653) : intérêt du débat d'orientation budgétaire. Prise en compte des engagements du Gouvernement destinés à renforcer la communication avec le Parlement. Constat d'un manque de transparence. Bilan de la politique économique, budgétaire et financière du Gouvernement. Politique budgétaire des pays de l'organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, déterminée par la "policy mix". Fragilité du contexte de reprise générale. Souhaite l'affectation du surplus des rentrées fiscales à la réduction du déficit et à la diminution de la charge de la dette. Sous-évaluation des dépenses de l'Etat. Absence de réforme fiscale d'ampleur. Souhait d'une baisse des impôts directs. Insuffisance de l'investissement public et de l'harmonisation des politiques fiscales européennes. Réduction de l'autonomie des collectivités territoriales. Perplexité face aux méthodes recentralisatrices du Gouvernement accompagnées de discours décentralisateurs.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3722) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° 81 : application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4166, 4169) : refus de l'augmentation du nombre de sénateurs. Attente du dépôt d'un projet de loi visant à modifier, à effectif constant, la répartition des sénateurs entre les départements. Echec de la commission mixte paritaire. Points de divergence entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Conseil municipal, base de la représentation. Attachement de l'Assemblée nationale à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Position du Sénat sur la représentation proportionnelle. Au nom de la commission des lois, propose le retour au texte du Sénat. Faiblesse de l'argument de la défense de la petite commune. Contradiction des positions de l'Assemblée nationale. (p. 4171) : attente du projet de loi tendant à répartir différemment le nombre des sénateurs en fonction de la population. (p. 4172, 4173) : pouvoir de blocage du Sénat. Distinction entre une nouvelle répartition des sièges et l'augmentation du nombre de sièges - **Art. 1er A** (*interdiction du financement des campagnes électorales par les personnes morales - art. L. 308-1 et L. 113-1 du code électoral*) (p. 4176) : interrogation relative à l'application de l'interdiction du financement des campagnes électorales par les personnes morales - **Art. 1er** (*représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 4177) : son amendement n° 1 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 1er bis A** (*suppléants des délégués des conseils municipaux dans le collège électoral sénatorial - art. L. 286 du code électoral*) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 1er bis B** (*remplacement du délégué de droit au titre de plusieurs mandats - art. L. 287 du code électoral*) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 1er bis** (*délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9000 habitants - art. L. 285 du code électoral - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 4 ; adopté - **Art. 2** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants - art. L. 288 du code électoral*) (p. 4179) : son amendement n° 5 : mode de scrutin pour l'élection des délégués des communes et modification du seuil de partage entre les scrutins majoritaire et proportionnel ; adopté - **Art. 3** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 3 500 habitants - art. L. 289 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté - **Art. 4 bis** (*désignation des délégués des communes associées - art. L. 290 du code électoral*) : son amendement n° 7 : précision relative à un article inséré par l'Assemblée nationale ; adopté - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) (p. 4180) : son amendement n° 8 : retour à une représentation équilibrée au Sénat entre les élus selon le système majoritaire et les élus selon le système proportionnel ; adopté - **Art. 6** (*champ d'application du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs - art. L. 295 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Art. 14** (*adaptation du code électoral à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-3-1 et L. 334-3-2 du code électoral, art. 2-VII de l'ordonnance n° 2000-350 du 19 avril 1950*) (p. 4181) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Art. 15** (*adaptation du code électoral à la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 16** (*adaptation du code électoral à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie - art. L. 439-1, L. 439-2 et L. 446 du code électoral*) (p. 4182) : ses amendements de coordination n° 12 et n° 13 ; adoptés - **Art. 18** (*abrogations*) : son amendement n° 14 : abrogation de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1966 maintenant le mode de scrutin proportionnel dans le département du Val-d'Oise ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4589) : intervient sur l'amendement n° 22 de Mme Nicole Borvo (élection des députés au scrutin proportionnel, sans concomitance possible avec l'élection du Président de la République, et limitation du pouvoir de dissolution de ce dernier). (p. 4590) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Luc (réforme du Sénat par la réduction du mandat sénatorial, le renouvellement unique et l'abaissement

de l'âge d'éligibilité) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4596, 4597) : modifications en profondeur du système institutionnel. A titre personnel votera contre cette réforme.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 27 bis** (fixation de prix minimum d'achat aux producteurs de fruits et légumes) (p. 5124) : son amendement n° 424 : extension des accords interprofessionnels dans un délai de huit jours ; devenu sans objet - **Art. 29** (pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge) (p. 5168, 5169) : sur l'amendement n° 207 de la commission (détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives), son sous-amendement n° 475 : fixation à trois mois du délai de préavis ; adopté. Son amendement rédactionnel n° 427 ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 3** (habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité) (p. 5537) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Art. 2** (art. 72-2 de la Constitution - compensation intégrale et concomitante des charges transférées) (p. 5593) : points de désaccords des assemblées sur les lois de décentralisation de 1982 ; accord sur la philosophie générale de la décentralisation et l'obligation de compensation.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. 38** (création de deux départements à La Réunion) (p. 5753) : votera les amendements de suppression n° 34 de la commission et n° 54 de M. Edmond Laurent. Consultation de la population - **Chapitre IV** (De la création de deux départements à La Réunion) (p. 5760, 5761 ; précédemment réservé p. 5750) : intervient sur l'amendement de suppression n° 33 de la commission.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5794, 5795) : inscription dans la loi de ce génocide. Votera la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Communauté arménienne française.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5841, 5842) : conciliation du travail et du capital. Objectifs de ce texte. Orientation de l'épargne vers des mécanismes institutionnels. Manque de capitaux des entreprises. Introduction par l'Assemblée nationale d'un dispositif de mutualisation par bassin d'emploi. Proposition de la commission des finances d'insérer une division additionnelle relative à l'épargne retraite. Caractère majeur du problème de la retraite : rapports sur le système par répartition ; arrivée des générations du "baby-boom" à l'âge de la retraite. Inertie du Gouvernement. Souhaite des propositions plus solides et plus consistantes que celles contenues dans ce texte.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6239, 6241) : participation des collectivités territoriales à des sociétés. Prolifération de ces sociétés depuis la loi de 1983. Nécessité de corriger certaines anomalies. Opacité financière des sociétés d'économie mixte, SEM. Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains. Économie de la proposition de loi. Possibilité pour les collectivités territoriales de détenir des comptes courants au sein des SEM. Récupération de la taxe sur la valeur

ajoutée, TVA. Protection des élus. Amélioration de la transparence de gestion. Assouplissement des conditions de concours d'une société à l'attribution d'une délégation de service public. Coopération internationale. Protection de la collectivité en cas de liquidation judiciaire d'une SEM - **Art. 1er** (concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales) (p. 6251, 6254) : s'oppose à l'amendement n° 3 du Gouvernement (limites à la possibilité de consentir des avances en compte courant d'associés pour les sociétés d'économie mixte locales). Multiplication des précautions - **Après l'art. 1er** : accepte l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Schosteck (extension des sociétés d'économie mixte au secteur des activités économiques et de développement des territoires) - **Art. 2** (remboursement par le FCTVA de participations financières versées par les collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte locales dans le cadre d'opérations d'aménagement - art. L. 1615-11 du code général des collectivités territoriales) (p. 6255, 6256) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 du Gouvernement - **Art. 3** (statut des élus mandataires des collectivités territoriales - art. L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales) (p. 6257, 6260) : s'oppose aux amendements n° 5 (suppression de l'interdiction d'engager des poursuites pénales à l'encontre des élus pour prise illégale d'intérêt du seul fait des fonctions de mandataire d'une collectivité auprès d'une SEM locale), n° 6 (interdiction au président d'une SEM de participer aux commissions d'appels d'offres pour l'attribution des marchés publics auxquels la société est candidate) et n° 7 (perte de la qualité de mandataire pour les représentants des collectivités locales percevant des rémunérations non autorisées par une délibération de la collectivité) du Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 12 de M. André Rouvière (substitution du mot "moyens" au mot "avantages"). Sur l'amendement n° 7 du Gouvernement précité, accepte le sous-amendement n° 14 de M. Michel Caldaguès (exclusion des moyens de travail usuels) qu'il reprend au nom de la commission : délibération expresse de la collectivité non exigée pour les moyens de travail définis par le conseil d'administration de la SEM. Distinction entre "moyens" et "avantages" - **Art. 4** (prise illégale d'intérêts - art. 432-12 du code pénal) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 du Gouvernement - **Art. 5** (appréciation des garanties professionnelles et financières - art. L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales) (p. 6261) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 9 du Gouvernement - **Après l'art. 6** (p. 6262) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 10 du Gouvernement (modification de l'objet social des SEM locales soumise à l'approbation préalable de la collectivité) - **Après l'art. 8** (p. 6263) : s'oppose à l'amendement n° 11 du Gouvernement (limitation des atteintes au principe de mixité des capitaux) - **Après l'art. 9** (p. 6264) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Descours (création d'un conseil supérieur des sociétés d'économie mixte).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6450, 6451) : relations entre le Gouvernement et le Parlement. Hypothèses de croissance. Déficit publics et prélèvements obligatoires. Ecart entre les chiffres annoncés et la réalité. Interrogation sur le déficit budgétaire. Difficultés croissantes des collectivités locales.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6729, 6730) : perspectives de la suppression de la fiscalité locale. Interrogation sur les dotations de l'Etat et les compensations des suppressions.

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) (p. 7031, 7032) : développement du trafic aérien. Evolution du fret aérien. Mécontentement des passagers face aux retards. Création du troisième aéroport de la région parisienne. Urgence de la détermination du site.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7236) : choix du site du troisième aéroport.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7337, 7338) : hommage aux forces de sécurité. Réflexion à mener en matière de sécurité civile et de défense civile. Regret d'un vote unique sur l'ensemble des crédits du ministère de l'intérieur. Ne votera pas ce budget.

GLAVANY (Jean), ministre de l'agriculture et de la pêche.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000/550 du 15 juin 2000 relative aux parties législatives des livres VII (dispositions sociales) et IX (santé publique vétérinaire et protection des végétaux) et à la mise à jour des parties législatives des livres Ier (aménagement et équipement de l'espace rural), III (exploitation agricole) et VI (production et marchés) du code rural [n° 471 (1999-2000)] (27 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - Agriculture.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Question européenne :

n° 8 de M. Hubert Haenel : **Maladies du bétail** (*Voies pour sortir de la crise liée à l'épizootie d'encéphalite spongiforme bovine*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 943).

Questions au Gouvernement :

n° 264 de M. Jacques-Richard Delong : **Bois et forêts** (*Mesures en faveur de la forêt*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 198).

n° 406 de M. Yvon Collin : **Maladies du bétail** (*Crise de la "vache folle"*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6161).

n° 408 de M. Jean Huchon : **Maladies du bétail** (*Crise de la "vache folle"*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6163).

n° 410 de M. René-Pierre Signé : **Elevage** (*Situation de la filière bovine*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6165).

n° 411 de M. Jean Bernard : **Maladies du bétail** (*Crise de la "vache folle"*) (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6166).

n° 417 de M. André Dulait : **Elevage** (*Plan d'aide à la filière bovine*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7453).

n° 418 de M. Jean-Claude Carle : **Enseignement agricole** (*Situation de l'enseignement agricole*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7454).

n° 419 de Mme Yolande Boyer : **Maladies du bétail** (*Suites de la crise de la "vache folle"*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7454).

n° 424 de M. Alain Hethener : **Elevage** (*Plan d'aide à la filière bovine*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7460).

Questions orales sans débat :

n° 599 de M. Guy Vissac : **Bois et forêts** (*Situation des entrepreneurs de travaux forestiers*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 5).

n° 663 de M. René-Pierre Signé : **Elevage** (*Problèmes de l'élevage ovin*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 6).

n° 686 de M. Christian Demuynck : **Animaux** (*Difficultés d'application de la loi relative aux animaux dangereux*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 854).

n° 834 de M. René-Pierre Signé : **Agriculture** (*Aides à la diversification des productions agricoles dans la Nièvre*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4391).

n° 899 de M. Auguste Cazalet : **Agriculture** (*Nouvelles dispositions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5697).

n° 902 de M. Claude Domeizel : **Elevage** (*Réhabilitation des cabanes pastorales*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5698).

INTERVENTIONS

- **Eloge funèbre d'Alain Peyrefitte, sénateur de Seine-et-Marne** - (18 janvier 2000) (p. 26, 27) : s'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire d'Alain Peyrefitte, sénateur de Seine-et-Marne.

- **Allocution** - (18 janvier 2000) (p. 29) : s'associe à la déclaration de M. le Président du Sénat.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 739, 740) : non-éligibilité des dépenses de fonctionnement relatives aux travaux forestiers, au fonds de compensation de la TVA. Urgence du versement des aides. Instruments adaptés aux indemnités des calamités agricoles. Plan mis en place pour la forêt. Suppression des taxes en faveur de la filière forestière.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4783, 4784) : qualité du travail du rapporteur. Assujettissement du Gouvernement à la double pression de la Commission européenne et du Conseil d'Etat. Amélioration continue indispensable des dispositions

législatives et réglementaires en matière de sécurité alimentaire. Prise en compte de la fraude. Résultat de l'expérimentation du système de contrôle électronique pour les élevages bovins non disponible. Problème du boeuf aux hormones. Règles internationales permettant d'invoquer le principe de précaution - **Art. 1er** (*extension des mesures de police administrative - art. 253-2 du code rural*) (p. 4785, 4786) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (codification). Sur les amendements de M. Jean Bizet, demande le retrait du n° 19 (mise en place d'un système d'indemnisation pour compenser le coût des mesures de prévention) et accepte le n° 20 (consultation préalable du détenteur ou du propriétaire des produits susceptibles de présenter un danger) - **Art. 2** (*extension à certains produits du champ des inspections sanitaires - art. 259 du code rural*) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (codification) - **Art. 2 bis** (*réglementation de l'administration de médicaments aux animaux d'élevage - art. 254 du code rural*) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (codification) - **Art. 3** (*création d'un réseau de laboratoires en charge de la surveillance des maladies animales - art. 214-3 du code rural*) (p. 4787) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (codification) - **Art. 4** (*réseaux de surveillance des risques zoonosaires - art. 214-1A du code rural*) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (codification) et s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Bizet (recours aux vétérinaires pour la surveillance des risques zoonosaires relatifs à des maladies réputées contagieuses). Responsabilité de l'Etat dans la décision d'identification d'une maladie - **Art. 5** (*réalisation d'implantations sous-cutanées - art. 340 du code rural*) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (codification) - **Art. 6** (*agrément et utilisation des matériels et procédés d'identification des animaux - art. 258-3 du code rural*) (p. 4789) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (codification) - **Art. 6 bis** (*assistants vétérinaires*) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (codification) - **Avant l'art. 7** : son amendement n° 25 : suppression de l'avis du Conseil supérieur de l'élevage pour l'agrément des établissements de l'élevage ; adopté - **Art. 8** (*agrément des marchés, des centres de rassemblement et des négociants d'animaux*) (p. 4790) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (codification) - **Art. 9** (*registre sanitaire d'élevage*) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (codification) - **Art. 10** (*contenu du code de déontologie vétérinaire - art. 316-1 du code rural*) (p. 4791) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (référence à des principes à suivre en matière de prescription de médicaments vétérinaires - codification) - **Après l'art. 10** : son amendement n° 26 : modification de dispositions législatives relatives aux comités économiques agricoles ; adopté - **Art. 11** (*fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles - art. 346-1 du code rural*) (p. 4792) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (insertion de la disposition figurant à l'article 12) sous réserve de son sous-amendement n° 29 : possibilité pour les fédérations départementales de percevoir également les subventions ; adopté - **Art. 12** (*subventions accordées aux fédérations régionales agréées - art. 347 du code rural*) : accepte l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 13** (*contrôles inopinés des semences à l'importation - art. 363-2 du code rural*) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (codification) - **Après l'art. 14** (p. 4794) : accepte les amendements identiques n° 16 de M. Marcel Deneux, n° 22 de M. Jean Bizet et n° 24 de M. Jean-Marc Pastor (modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification). Mise au point du décret définissant le produit fermier - **Après l'art. 16** (p. 4795, 4796) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° 23 de M. Jean Bizet et n° 17 de M. Philippe Nogrix (possibilité d'appel des décisions des chambres régionales de discipline). Ses amendements n° 27 : habilitation des agents des douanes à accéder aux locaux professionnels pour contrôler les marchandises entreposées ; et n° 28 : renvoi à un arrêté pour établir la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction intracommunautaires ou nationales et pouvant être contrôlées sur le fondement du code des douanes par les agents des douanes ; adoptés.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7473, 7480) : bilan de la présidence française de l'Union européenne. Gestion de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Tests de dépistage systématique. Précaution sanitaire. Sécurité alimentaire. Plan de soutien à la filière bovine. Renforcement du dispositif par une communautarisation des mesures. Financement. Agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Crédits abondés pour une mise en place de personnels supplémentaires. Remise en cause des accords de Blair House. Relance de la production d'oléoprotéagineux. Allègements fiscaux pour les agriculteurs. Validation du plan de développement rural national. Propositions agri-environnementales. Maintien des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Amplification de la politique de l'indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN. Aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Politique de soutien aux filières. Restructuration de la filière viti-vinicole. Achèvement du plan chablis relatif aux forêts. Maintien du versement compensatoire à l'Office national des forêts, ONF. Soutien équilibré aux enseignements publics et privés. Soutien de la filière pêche - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** : son amendement n° II-59 : renforcement des moyens en personnels du ministère dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre l'ESB par une majoration des crédits ; adopté - **Titre IV** (p. 7481) : son amendement n° II-60 : majoration des crédits dans le cadre du programme de lutte contre l'ESB ; adopté - **Art. 49** (*contribution additionnelle établie au profit du fonds national de garantie des calamités agricoles*) (p. 7482) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-19 de la commission - **Art. 50** (*mise en oeuvre de la quatrième étape du plan pluriannuel de revalorisation des petites retraites agricoles*) (p. 7483) : assiette des cotisations - **Après l'art. 50** (p. 7484) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-49 de M. Gérard Le Cam (augmentation du montant de la pension forfaitaire due au personnel agricole non-salarié). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-52 de M. Pierre-Yvon Trémel (instauration du régime temporaire de retraite de l'enseignement privé, RETREP, pour les personnels de l'enseignement agricole privé). (p. 7485) : accepte l'amendement de précision n° II-51 de M. Jean-Marc Pastor.

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) (p. 7490, 7491) : allègement des charges sociales. Plan pluriannuel de revalorisation des retraites agricoles. Institution prochaine d'un régime de retraite obligatoire. Coût de la mensualisation des retraites.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural - Deuxième lecture [n° 0110 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8096) : faibles divergences entre la position du Gouvernement et celle du Sénat - **Art. 1er** (*extension des mesures de police administrative - art. 234-4 du code rural*) (p. 8098) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du principe de compensation, adopté par le Sénat en première lecture, en prévoyant une indemnisation du préjudice subi du fait de mesures prises à l'égard d'animaux, de denrées animales ou de produits d'élevage mis après analyse hors de cause) - **Art. 10** (*code de déontologie vétérinaire*) (p. 8099) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la

commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en supprimant la référence aux "bonnes pratiques vétérinaires" du code de déontologie).

GODARD (Serge), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 471, 472) : adaptation de la législation française au droit communautaire à travers une loi unique. Vigilance nécessaire dans le domaine de l'affrètement maritime. Amélioration de la sécurité et de l'exploitation des aéronefs. Notions de brevets et de licences. Qualification des pilotes privés et professionnels. Centres de formation et écoles de pilotage. Contrôle médical. Reconnaissance mutuelle des licences entre les Etats de l'Union européenne. Création de postes de pilotes inspecteurs. Soutiendra ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Après l'art. 10 ter** (p. 2321) : soutient l'amendement n° 800 de M. Marcel Bony (autorisation de délégation des droits de préemption du département à un établissement public foncier local).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Après l'art. 25 quater** (p. 2513) : son amendement n° 805 : possibilité de conventionner des logements sans obligation de travaux même s'ils n'ont pas été réalisés avec l'aide de l'Etat ; adopté.

GOULET (Daniel), sénateur (Orne) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la réunification de la Normandie [n° 197 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Collectivités territoriales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 378 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4800) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation au Proche-Orient* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4800) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 791 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Economie - *Application de la TVA à taux réduit aux travaux effectués dans les logements de plus de deux ans* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2728) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (2 octobre 2000) (p. 4615) : article 29 du règlement du Sénat : souhaite une déclaration d'urgence du Gouvernement sur les incidents dramatiques qui se déroulent au Moyen-orient et plus particulièrement en Palestine.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 16 bis (réduction à cinq ans de la durée de l'interdit bancaire)** (p. 5099, 5100) : son amendement n° 365 : application aux interdictions d'émissions de chèques en cours ; adopté - **Avant l'art. 27** (p. 5119) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 368 : affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - **suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6507) : apporte son soutien aux maires sortants et votera le sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Schosteck déposé sur l'amendement n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections). (p. 6509) : soutient les amendements de M. Francis Giraud n° 38 (reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés en service commandé), n° 39 (modalités de validation des services accomplis par les sapeurs pompiers professionnels en qualité de fonctionnaire territorial) et n° 40 (rentes de réversion et pensions d'orphelin des ayants cause des sapeurs-pompiers décédés en service commandé).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6643) : son amendement n° I-165 : réduction progressive de la taxe sur les salaires ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 6665) : son amendement n° I-171 : non-assujettissement à l'impôt des sommes perçues au titre des indemnités des pertes de cheptels bovins résultant de l'encéphalopathie spongiforme bovine ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6872, 6873) : remerciements, qualité du travail. Place des collectivités locales dans le budget pour 2001. Insuffisance des baisses d'impôt. Absence de choix manifestant une véritable politique fiscale. Avec le groupe du RPR, votera le texte issu des travaux du Sénat.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7470, 7472) : carence d'une vraie stratégie agricole française dans la gestion des crises. Exemple de la Basse-Normandie. Filière cidricole. Exploitation forestière. Augmentation significative du budget de l'enseignement agricole. Soutien aux maisons familiales rurales. Fiscalité des agriculteurs. Sécurité alimentaire. Crise de la filière bovine. Soutien à une agriculture raisonnée dans un environnement de qualité. Médiatisation anarchique de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Systématisation des tests de dépistage. Restauration de la confiance dans l'alimentation.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7556, 7558) : illisibilité sur le fond et incompréhensibilité dans sa forme du budget de La Poste. Répercussions de la disparition programmée du service public de La Poste sur les communes rurales. Situation de blocage. Inquiétude des maires et des postiers. Rôle des commissions de présence postale territoriale. Ouverture du secteur postal à la concurrence. Nécessité de repenser la question de La Poste en milieu rural. Adjonction de services de proximité aux activités des bureaux de poste. Franchises postales en matière de presse.

GOURNAC (Alain), sénateur (Yvelines) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (JO Lois et décrets du 4 février 2000).

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le bilan à mi-parcours des emplois-jeunes [n° 25 (2000-2001)] (12 octobre 2000) - **Emploi**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Arthuis, Pierre Laffitte, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 44 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Emploi**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 44 (2000-2001)], déposée avec MM. Jean Arthuis, Pierre Laffitte, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 125 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Emploi**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 848 (JO Débats du 30 mai 2000) (p. 3320) - Ministère : Economie - *Politique familiale* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5440) - **Famille**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 893, 894) : risque de confrontations d'intérêts entre le défenseur des enfants et le médiateur de la République. Crainte d'un affaiblissement de ces deux institutions. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1518, 1519) : rétablissement par l'Assemblée nationale du texte qu'elle avait adopté en première lecture sans prendre en compte les améliorations votées par le Sénat. Manque de confiance à l'égard des élus locaux. Absence de définition légale pour la notion de "résidence mobile". Faculté pour le représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental et de se substituer aux communes pour la réalisation des aires d'accueil. Suppression du schéma national pour les grands rassemblements traditionnels. Suggestion d'utiliser des terrains militaires désaffectés. Devoirs de l'Etat sur le plan financier et sur le plan des sanctions. Stationnement illicite : exemple des Yvelines. Possibilité pour les maires de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors de l'aire d'accueil dès la réalisation de celle-ci. Nécessité de prévoir une procédure de référé accélérée. Avec le groupe du RPR, approuve les propositions du rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme (régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT)** (p. 2224, 2225) : soutient les amendements de Mme Lucette Michaux-Chevry n° 727 (prise en compte de la notion de risque naturel prévisible) et n° 728 (obligation de définir les grands projets d'équipements et de services) ainsi que, sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), le sous-amendement n° 729 du même auteur (ajout de dispositions visant à requalifier les centres des aires urbaines dévitalisées). - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme (interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002)** (p. 2230) : soutient l'amendement n° 730 de Mme Lucette Michaux-Chevry (suppression de l'alinéa relatif à l'assimilation des schémas de cohérence territoriale aux schémas d'aménagement régionaux, SAR, des départements d'outre-mer et au schéma d'aménagement de la Corse).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 13 (définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement)** (p. 2335) : soutient l'amendement n° 742 de Mme Lucette Michaux-Chevry (référence à des professionnels qualifiés en matière de conception et d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2358) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Rigidité des directions départementales de l'équipement - **Art. 20 bis (réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au brut)** (p. 2371) : intervient sur les amendements n° 124 de

suppression de la commission des lois saisie pour avis et n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2381) : se déclare favorable à l'amendement n° 925 de M. Pierre Hérisson (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** (p. 2411, 2412) : critères pris en compte pour la détermination des taux de logements sociaux : exemple des villes de Voisins-le-Bretonneux et de La Celle-Saint-Cloud. Manque de confiance du Gouvernement envers les maires. Souhaite la substitution du contrat à la contrainte.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (suite)** - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2481, 2482) : ses amendements n° 996 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant au ministère de la défense, occupés par des familles de militaires ; et n° 997 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux communes accueillant les pompiers des centres intercommunaux de secours ; retirés. Ville de Saint-Germain-en-Laye.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4074, 4075) : congé d'accompagnement institué par la loi du 9 juin 1999 visant à garantir l'accès aux soins palliatifs. Réticence du Gouvernement à la faveur d'un projet de loi aux ambitions plus vastes. Régression de la politique familiale menée par le Gouvernement. Remise en cause de l'autonomie financière de la branche famille de la sécurité sociale. Equilibre artificiel de la sécurité sociale en 1999. Demande de transparence sur les comptes de la famille. Le groupe du RPR votera avec conviction et à l'unanimité cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4083) : hommage au rapporteur M. Neuwirth. Regrette le recours à l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement. Le groupe du RPR votera ce texte à l'unanimité.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6038, 6039) : finalité de la politique familiale. Mission de la branche famille de la sécurité sociale. Hostilité à l'affectation des excédents de la branche famille, à la mise à contribution de la branche famille à la place de la solidarité nationale. Volonté d'amender le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 10 (dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale)** (p. 6085, 6086) : complexité du financement du FOREC. Poids du financement des 35 heures sur le système de protection sociale. Préoccupation sur la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail - **Art. 11 (affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999)** (p. 6089, 6090) : opposition au financement des 35 heures par les excédents de la branche famille.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7140, 7142) : illisibilité des coûts de la politique de l'emploi. Débudgétisation des dotations allouées à la réduction du temps de travail. Contribution des 35 heures et des emplois-jeunes à la baisse du chômage. Retour de la croissance. Pénuries de main-d'oeuvre.

Nécessité de mettre en place une politique pour l'emploi ambitieuse. Relance de la formation professionnelle. Professionnalisation des jeunes. Sortie du programme "emplois-jeunes" et évaluation de la charge budgétaire. Baisse du niveau du chômage structurel. Ne votera pas les crédits consacrés au travail et à l'emploi - **Examen des crédits - Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7161) : soutient l'amendement de suppression n° II-38 de M. Gérard Cornu. Défense de l'apprentissage.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7850, 7852) : difficultés croissantes de recrutement dans l'ensemble de l'économie. Minimisation du problème par le Gouvernement. Querelle sémantique. "Désajustements" sectoriels du marché du travail. Inadéquation de la politique de l'emploi aux évolutions. Taux de chômage élevé. Propositions du Sénat. Effet dramatique de l'application des 35 heures. Proposition d'assouplissement de cette loi - **Question préalable** (p. 7861, 7862) : la commission des affaires sociales s'oppose à la motion de M. Roland Muzeau n° 1 tendant à opposer la question préalable.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur (Haute-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires culturelles.

Membre ès qualités du Haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 55 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Droits de l'homme**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 325 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2153) - Ministère : Premier ministre - *Reconnaissance du génocide arménien* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2153) - **Droits de l'homme**

n° 423 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7458) - Ministère : Emploi - *Pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activité* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7459) - **Emploi**

Questions orales sans débat :

n° 630 (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5520) - Ministère : Equipement - *Contrat de plan en Haute-Loire* - Réponse le 9 février 2000 (p. 648) - **Contrats de plan**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 104, 105) : se déclare favorable à l'amendement n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 122) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA). (p. 124) : évolution de la jurisprudence du Conseil constitutionnel - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 139) : se déclare opposé aux amendements de M. Michel Charasse n° 244 (respect par l'INA des droits intellectuels, moraux et patrimoniaux des auteurs des oeuvres déposées), n° 245 (droit de propriété de l'INA sur les seuls supports matériels et techniques), n° 246 (ajout de la mention des artistes solistes), n° 247 (rémunération des artistes solistes sans contrat ou dont le contrat est caduc) et n° 248 (interdiction d'exploiter commercialement la possibilité de consulter les archives). S'engage à constituer un groupe de travail.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 166, 167) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires). Opposition de la commission à une législation en ce domaine - **Art. 7** (*coordination*) (p. 169) : soutient l'amendement de coordination n° 258 de M. Jacques Valade - **Avant l'art. 20** (p. 227) : demande un scrutin public sur l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques). Absence d'opposition de fond entre les propositions du rapport Hadas-Lebel et celles de la commission - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 237, 238) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 129 de M. Michel Pelchat et n° 159 de M. Jack Ralite (création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones).

Suite de la discussion - (26 janvier 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 30** (*coordination*) (p. 381) : soutient l'amendement de coordination n° 259 de M. Jacques Valade.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 1267, 1268) : attachement au

dispositif du FNDS. Souhait d'éviter la budgétisation. Demande le rejet de l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2825) : avancées notables grâce à l'amendement n° 1115 de la commission (définition des compétences des sociétés anonymes d'HLM en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété). Exemple de la société anonyme d'HLM de la Haute-Loire.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3280, 3281) : diversification du paysage audiovisuel. Identification de l'émergence d'un nouveau marché. Viabilité économique encore incertaine du numérique de terre. Rôle d'ensemblier confié aux opérateurs traditionnels par un accès préférentiel aux fréquences. Incapacité du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, de jouer le rôle d'entrepreneur. Risque de marginalisation du secteur audiovisuel public. Fragilité des perspectives financières de ce secteur. Problème du financement de la création de chaînes thématiques gratuites - **Avant l'art. 1er** (p. 3307, 3308) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001). Procédure législative nécessitée par l'urgence.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4117, 4118) : double critère pris en compte pour l'engagement de la responsabilité d'une personne. Juste équilibre à trouver entre pénalisation excessive et respect des droits des victimes. Agacement des décideurs devant la multiplication des normes. Nécessité d'agir rapidement.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 4465) : estime l'amendement n° 128 de M. Michel Pelchat (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne) satisfait par les amendements n° 87, n° 90 et n° 91 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7275, 7276) : caractère non convaincant du projet de budget. Préoccupation des crédits de l'Agence de la maîtrise de l'environnement, ADEME. Mise à contribution des collectivités locales. Ne votera pas les crédits du titre IV du budget de l'environnement.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - Président de la commission des affaires culturelles (p. 7399, 7400) : dysfonctionnement dans l'enseignement professionnel. Nécessaire redéfinition des services des enseignants à l'occasion des recrutements massifs. Conciliation de l'objectif d'égalité avec la diversité des élèves. Souhait d'un grand débat annuel sur l'éducation nationale.

GRIGNON (Francis), sénateur (Bas-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 254 (98-99)] de M. Jean-Pierre Raffarin et plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 189 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Aménagement du territoire**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Industrie [n° 94 (2000-2001) tome 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 655 (JO Débats du 18 novembre 1999) (p. 6044) - Ministère : Santé - *Remboursement des traitements des maladies orphelines* - Réponse le 9 février 2000 (p. 642) - **Sécurité sociale**

n° 736 (JO Débats du 3 mars 2000) (p. 1164) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Crédit-bail immobilier pour les petites et moyennes entreprises* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1615) - **Entreprises (petites et moyennes)**

n° 770 (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1666) - Ministère : Emploi - *Situation des infirmiers libéraux* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2017) - **Infirmiers et infirmières**

n° 814 (JO Débats du 11 mai 2000) (p. 2619) - Ministère : Economie - *Taux de TVA applicable au chocolat noir* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 384) - **Produits agricoles et alimentaires**

n° 879 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4631) - Ministère : Anciens combattants - *Indemnisation des anciens incorporés de force dans le RAD* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5445) - **Anciens combattants et victimes de guerre**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 785, 787) : conclusions du groupe de travail "nouvelles entreprises et territoires". Déficit chronique de création d'entreprises. Obstacles à cette création. Attente de solutions. Proposition de loi née de réflexions croisées sur l'aménagement du

territoire et sur la création d'entreprises. Mesures proposées dans le cadre du développement économique territorial. Financement de la création et du développement d'entreprises. Statut juridique de l'entreprise. Sensibilisation des acteurs publics aux spécificités des petites entreprises. Qualité du travail des commissions saisies de ce texte et de leurs rapporteurs. Souhait de créer de meilleures conditions du développement de l'initiative individuelle - **Art. 1er** (*création de fonds communs de placement de proximité - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988*) (p. 807) : précisions sur ces nouveaux fonds communs de placement - **Art. 2** (*réduction d'impôt sur le revenu liée à la détention de parts de fonds communs de placement de proximité, FCPP - art. 199 terdecies-OA du code général des impôts*) (p. 808) : accepte l'amendement n° 13 de la commission des finances saisie pour avis (alignement du régime fiscal des FCPP sur celui des fonds communs de placement dans l'innovation, FCPI) - **Après l'art. 2** (p. 809) : accepte l'amendement n° 14 de la commission des finances saisie pour avis (doublement des seuils de la loi Madelin). - **Art. 3** (*participation des collectivités territoriales aux incubateurs et aux fonds d'amorçage*) (p. 810) : rappel des mesures proposées - **Art. L. 1511-7 du code général des collectivités territoriales** (*participation des collectivités locales aux incubateurs d'entreprises*) (p. 811) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 1 (caractère obligatoire à peine de nullité des obligations - encadrement de l'engagement financier de la collectivité en contrepartie de certaines obligations pour l'incubateur), n° 2 (prévision par la convention du montant et des modalités de versement des aides) et n° 3 (mise en oeuvre de l'action conjointe de la collectivité ou du groupement dans le cadre d'un groupement d'intérêt public) - **Art. L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales** (*versement d'une aide à des jeunes créateurs d'entreprise*) (p. 812) : accepte l'amendement n° 4 de la commission des lois saisie pour avis (renforcement des garanties prudentielles destinées à éviter un risque financier excessif pour les collectivités) - **Art. L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales** (*participation des collectivités territoriales à des fonds d'amorçage*) (p. 813) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 5 (définition par la convention des modalités de restitution des concours financiers de la collectivité) et n° 6 (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la définition des cas de restitution de plein droit aux collectivités et groupements des financements versés) - **Art. 4** (*labellisation des incubateurs par les contrats de plan Etat-régions - art. 12-1 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification - art. 1464 G du code général des impôts*) : objectif de l'article. - **Art. 5** (*inclusion de la constitution de réseaux d'entreprises dans les missions du fonds national de développement des entreprises*) (p. 814) : objectif de l'article - **Art. 6** (*subventions des collectivités territoriales aux organismes distribuant des avances remboursables*) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 7 (conditions du caractère non obligatoire du remboursement en cas de cessation d'activité créée ou reprise ou de cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure judiciaire) et n° 8 (modalités de restitution des sommes avancées par l'organisme à la collectivité) - **Après l'art. 6** (p. 815) : accepte l'amendement n° 15 de la commission des finances saisie pour avis (déductibilité des dons faits à des organismes distribuant des aides financières en faveur de la reprise d'entreprises) - **Art. 7** (*réduction de droits pour les donations anticipées d'entreprises dans les zones économiquement fragiles - art. 790 du code général des impôts*) (p. 816, 818) : accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 16 de clarification, n° 17 (possibilité de partage de l'entreprise entre plusieurs donateurs), n° 18 (subordination de l'avantage fiscal au maintien des activités de l'entreprise dans les zones économiquement fragiles) et n° 19 rédactionnel - **Art. 8** (*avance remboursable pour création d'entreprise*) : objectif de l'article - **Art. 9** (*incitation fiscale à l'apport en fonds propres des particuliers aux entreprises en création - art. 239 bis AB du code général des impôts*) (p. 819) :

objectif de l'article - **Art. 10** (*extension de l'avantage Madelin aux prêts des personnes physiques aux entreprises individuelles en création - art. 199 terdecies OA du code général des impôts*) (p. 820) : accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 20 rédactionnel et n° 21 (augmentation du plafond de l'intérêt auquel le prêteur peut prétendre en remplaçant le taux de l'intérêt légal par un taux plus représentatif des conditions du marché) - **Après l'art. 10** (p. 821) : accepte l'amendement n° 22 de la commission des finances saisie pour avis (suppression progressive de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les sociétés) - **Art. 11** (*temps partiel pour création d'entreprise - art. L. 122-32-12 à L. 122-32-27 du code du travail*) (p. 822) : dispositif prévu par l'article - **Art. 12** (*allocation chômage des salariés démissionnant pour créer leur entreprise*) (p. 823) : disposition proposée pour éviter les licenciements déguisés - **Art. 13** (*conseil national de la création d'entreprise*) : dispositif prévu par l'article - **Art. 14** (*priorité aux petites entreprises dans les marchés publics*) (p. 824) : demande le retrait de l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Schosteck (notion de "mieux-disant") - **Art. 15** (*allotissement des marchés publics*) (p. 825) : accepte l'amendement n° 9 de la commission des lois saisie pour avis (caractère possible mais non obligatoire de l'allotissement) - **Art. 16** (*délais de paiement des marchés publics*) (p. 826) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 10, n° 12 et n° 11 sur le même objet (substitution pour le démarrage des intérêts moratoires, de la notion de paiement à celle de mandatement) - **Art. 17** (*compensation financière de la proposition de loi*) (p. 828) : accepte l'amendement n° 23 de la commission des finances saisie pour avis (création d'une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 830) : remerciements. Qualité du débat.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion -** (1er mars 2000) - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1043) : son amendement de suppression n° 22, identique à l'amendement n° 3 de la commission ; adopté. Refus de la modification du mode de scrutin pour les élections municipales.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] -** (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2104, 2105) : réforme de l'urbanisme. Schémas de cohérence territoriale. Disparition des plans d'occupation des sols au profit des plans locaux d'urbanisme. Politique des transports. Extension de la régionalisation ferroviaire suite à son succès dans le Nord et en Alsace. Incitation souhaitable au co-voiturage : expériences en Alsace. Nouvelle politique du logement. Quotas de construction de logements sociaux contraignants pour les communes. Le groupe de l'UC ne pourra voter ce projet de loi qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion -** (25 mai 2000) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA*) (p. 3136) : se déclare opposé à l'amendement n° 284 de Mme Gisèle Printz (possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban).

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 4291) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (suppression d'une disposition touchant au droit local de l'exercice de la chasse en Alsace-Moselle).

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] -** (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5839, 5841) : intérêt grandissant des salariés et des entreprises pour l'actionnariat salarié. Rapports du Sénat en 1999 de M. Jean

Chérioux et en 1994 de MM. Jean Arthuis, Philippe Marini et Paul Lorient ; adoption en 1999 d'une proposition de loi déposée par les membres de l'UC. Evaluation du système de participation et d'intéressement. Complexité de ce système. Nécessité d'une réforme. Reprise dans ce texte d'un certain nombre de dispositions adoptées par le Sénat. Création du plan d'épargne interentreprises, PEI. Prise en compte de la mobilité des salariés. Ses amendements sur l'élection des représentants des salariés dans les conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise et sur la simplification et l'allègement de la taxation des stock-options. Hommage au travail des deux commissions.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion -** (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6567) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° I-94 : modalités de déduction par les artisans du salaire versé à leur conjoint ; retiré. (p. 6613) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-95 : dispositif fiscal pour favoriser l'investissement dans les nouvelles technologies et la modernisation des biens productifs et pour améliorer la structure financière des entreprises individuelles ; retiré. (p. 6631) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° I-98 : aménagement de la fiscalité applicable aux ventes de fonds de commerce ; retiré au profit de l'amendement n° I-40 de la commission déposé après l'article 11 (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Après l'art. 7** (p. 6639) : son amendement, identique à l'amendement n° I-25 de la commission et soutenu par M. Philippe Nogrix, n° I-96 : (création d'un crédit d'impôt pour les frais de prise et de maintenance de brevets) ; adopté.

- **Suite de la discussion -** (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6680) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-97 : exonération de la taxe d'équarissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés ; adopté.

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) - **Examen des crédits - Après l'art. 53 quater** (p. 6953) : son amendement n° II-9 : indemnisation des jeunes d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans les organisations paramilitaires nazies ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7384, 7385) : approbation par la majorité des Français du plan pluriannuel de recrutement présenté par le ministre. Interrogation sur les objectifs de ce plan. Propositions de la commission d'enquête parlementaire relative à la situation et à la gestion des personnels de l'éducation. Recherche de la qualité des enseignants. Etablissement d'un bilan complet des zones d'éducation prioritaire, ZEP. Souhait d'un débat parlementaire plus approfondi et plus complet.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'industrie (p. 7550) : baisse des crédits de la recherche industrielle. Doute quant à la sincérité de la présentation des lois de finances. Accroissement des capacités d'intervention de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, par l'augmentation de ses ressources propres. Nécessité de préserver et de soutenir l'industrie, moteur de l'économie française. Politique de l'offre. Problème de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie. Taxe complexe d'un coût de gestion disproportionné induisant de graves inégalités. Dégradation de l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers. Au nom de la commission des affaires économiques, émet un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'industrie.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7688) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° II-104 : suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, de 5 000 francs pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 francs et 1 000 000 francs ; retiré. (p. 7689) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° II-58 : incitation fiscale en faveur de l'investissement dans les petites entreprises ; retiré.

GRILLOT (Louis), sénateur (Côte-d'Or) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

GRUILLOT (Georges), sénateur (Doubs) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Routes et voies navigables [n° 94 (2000-2001) tome 13] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les routes et les

voies navigables (p. 7007, 7009) : retard de la France en matière de sécurité routière. Mauvaise qualité des infrastructures routières. Insuffisance des crédits d'équipement. Inquiétude de la commission des affaires économiques. Caractère modeste des crédits affectés aux voies navigables. Absence d'une véritable multimodalité. Nécessité d'un grand débat prospectif. Regret de la disparition du fonds pour l'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption des crédits des routes et des voies navigables.

GUÉRINI (Jean-Noël), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7339, 7340) : volonté politique de faire de la sécurité une priorité. Exemple du département des Bouches-du-Rhône. Résultat encourageant. Problème des effectifs. Diversité des facteurs à la base du sentiment d'insécurité.

GUIGOU (Elisabeth), garde des Sceaux, ministre de la justice.

puis, ministre de l'emploi et de la solidarité le 28 octobre 2000 (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

En qualité de garde des Sceaux, ministre de la justice

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000-387 du 4 mai 2000 relative à la partie législative du code de justice administrative [n° 459 (1999-2000)] (5 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Justice**.

Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 483 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Magistrature**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 280 de M. Paul Girod : **Tribunaux de commerce (Réforme des tribunaux de commerce)** (JO Débats du 25 février 2000) (p. 959).

n° 283 de M. Henri de Raincourt : **Conseil constitutionnel (Position du Gouvernement sur le maintien de M. Roland**

Dumas à la présidence du Conseil constitutionnel) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 962).

n° 355 de M. Aymeri de Montesquiou : **Extradition** (*Extradition de Sid Ahmed Rezala*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3792).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 405, 409) : fréquence de la mise en cause pénale des décideurs publics. Travaux précédents sur le sujet. Groupe d'étude Massot. Refus d'une procédure pénale spécifique aux élus locaux. Souci de ne pas affaiblir la loi pénale. Inconvénients de la proposition de loi. Redéfinition du champ des délits non intentionnels. Remise en cause des principes de l'identité des fautes et de l'équivalence des conditions. Caractérisation de la faute en cas de causalité indirecte. Avantages du concept de mise en danger délibérée. Elargissement aux critères de faute manifestement délibérée ou de faute d'une particulière gravité. Interprétation de la rédaction retenue par la commission. Limitation de la responsabilité pénale concernant les personnes physiques. Réticences quant à l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales. Propositions du rapport Massot. Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives. Nécessité d'une amélioration de la formation des élus, des agents publics et des juges. Intérêt de ce texte. (p. 431, 432) : nécessité de distinguer le débat sur la présomption d'innocence de celui sur les délits non intentionnels. Consensus autour de l'idée du refus d'un traitement particulier de l'élu. Approbation de la distinction entre causalité directe et indirecte. Nécessité de préciser ces notions. Supériorité de la notion de violation manifeste sur celle de faute lourde. Remerciements à l'ensemble des orateurs - **Art. 1er** (*encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 433) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail) - **Après l'art. 3** (p. 438) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 18 et n° 19 (applicabilité de l'article 121-3 du code pénal aux pollutions des eaux et aux épizooties) - **Art. 6** (*extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales*) (p. 439, 441) : son amendement n° 23 : refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales ; rejeté. Atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Augmentation du risque de pénalisation de la vie publique - **Après l'art. 7** (p. 444, 450) : demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Michel Charasse (simplification de la procédure des marchés publics dans les situations d'urgence). Situations particulières déjà prises en compte dans le droit existant. Sur les amendements de M. Alain Vasselle, demande le retrait des n° 9 et n° 10 (facilitation de la délocalisation du jugement de certaines affaires), s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 11, n° 12 et n° 13 (faculté pour les collectivités territoriales d'assurer la défense des élus locaux) et s'oppose au n° 14 (possibilité pour le préfet d'élever le conflit dès la phase d'instruction pénale).

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 672) : problèmes techniques. Programme gouvernemental pour la société de l'information. Nécessité de laisser l'écrit au centre de la confiance et de la sécurité juridique. Distinction entre acte et support - **Art. 1er** (*subdivisions du code civil relatives à la preuve*) (p. 673) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - **Après l'art. 1er** : accepte l'amendement n° 2 de la

commission (introduction des actes authentiques dans le champ d'application du projet de loi) - **Art. 2** (*force probante équivalente à celle de l'acte sous seing privé*) (p. 674) : sur l'amendement n° 3 de la commission (application de cet article aux actes authentiques comme aux actes sous seing privé), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 14 : suppression de la référence aux conditions de forme ; adopté - **Art. 3** (*définition de la signature et de la signature électronique*) (p. 675) : accepte les amendements identiques n° 4 de la commission et n° 13 de M. Alain Lambert (définition de la signature de l'officier public) - **Art. 4** (*mentions manuscrites*) : engagement du débiteur en cas d'actes unilatéraux - **Après l'art. 4** (p. 677) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Pierre Laffitte (généralisation à partir de janvier 2002 de l'échange des données et des informations sur supports et réseaux électroniques pour l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales) - **Art. 5** (*application outre-mer*) (p. 679) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Deuxième lecture [n° 0135 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 679, 680) : recherche de transparence dans les transactions commerciales internationales. Points d'accord, points de divergence. Transposition stricte des conventions négociées - **Art. 1er A** (*définition du délit de corruption*) (p. 685) : accepte l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (*incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres Etats membres de l'Union européenne*) - **Art. 435-1 du code pénal** (*corruption passive de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne*) (p. 686) : accepte l'amendement de coordination n° 2 de la commission - **Art. 435-2 du code pénal** (*corruption active de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne*) (p. 687) : accepte les amendements de coordination n° 3 et n° 4 de la commission - **Art. 435-3 du code pénal** (*corruption active d'agents publics étrangers ou appartenant à des organisations internationales autres que les Communautés européennes*) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 5 (peine d'emprisonnement ramenée de dix à cinq ans) et accepte le n° 6 de coordination - **Art. 435-4 du code pénal** (*corruption de magistrat dans un Etat étranger ou une organisation internationale publique*) (p. 688) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 7 (diminution des peines de dix ans à cinq ans pour la corruption de magistrats étrangers) et accepte le n° 8 de coordination - **Art. 435-6 du code pénal** (*responsabilité pénale des personnes morales*) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (limitation des peines encourues par les personnes morales à l'amende et au placement sous surveillance judiciaire) - **Art. 2** (*non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère*) (p. 689) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (application du principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère) - **Art. 3 bis** (*compétence du procureur et des juridictions de Paris pour la corruption active d'agents publics étrangers - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 11 de la commission - **Art. 4** (*compétence des tribunaux correctionnels spécialisés en matière économique et financière*) (p. 690) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 12 de la commission - **Art. 4 bis** (*déductibilité fiscale des sommes ou avantages versés à des agents publics dans le cadre des transactions commerciales internationales*) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (maintien de la déductibilité pour les commissions versées dans le cadre de contrats antérieurs à l'entrée en vigueur de la convention).

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives - Deuxième lecture [n° 0136 (1999-2000)]** - (22 février 2000) - **Discussion générale** (p. 862, 864) :

institution d'un authentique juge administratif des référés. Rapidité et efficacité des procédures de référé. Développement d'une culture de l'urgence. Réduction des délais de jugement. Exigence d'un calendrier de procédure. Conditions de mise en oeuvre de la procédure d'injonction provisoire. Rétablissement de la compétence du Conseil d'Etat pour l'appel en matière de référé-liberté. Décret d'application du texte en cours d'élaboration - **Art. 3** (*référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative*) (p. 868) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (obligation pour le juge du fond de se prononcer dans les meilleurs délais) - **Art. 4** (*"référé-injonction"*) (p. 869) : accepte la première partie de l'amendement n° 2 de la commission (obligation pour le juge de se prononcer dans un délai de quarante-huit heures) et s'oppose à la seconde partie (suppression de la saisine à l'initiative du préfet). Son amendement n° 11 : obligation pour le juge de se prononcer dans un délai de quarante-huit heures et maintien de la saisine à l'initiative du préfet; devenu sans objet. Théorie jurisprudentielle de la voie de fait - **Art. 7** (*procédure contradictoire, audience publique, juge unique*) : son amendement n° 12 : mise en place d'une procédure accélérée équivalente au référé à heure indiquée; adopté. (p. 870) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (procédure d'appel ouverte devant le Conseil d'Etat avec faculté de réformer les mesures prononcées à titre provisoire) - **Art. 16** (*suspensions de droit dans le domaine de la protection de l'environnement*) (p. 871) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 17** (*suspension des actes des fédérations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) : accepte l'amendement n° 6 de rétablissement de la commission - **Art. 17 bis** (*appel des décisions du juge des référés devant le président de la cour administrative d'appel*) : accepte l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Art. 17 ter** (*recours administratif préalable pour les fonctionnaires*) (p. 872) : son amendement n° 13 : extension du champ d'application de l'article aux militaires et précisions sur la nature des recours; adopté - **Art. 18** (*abrogations*) : accepte l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Art. 19** (*application en outre-mer*) : accepte l'amendement de coordination n° 10 de la commission.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 908, 909) : réforme du statut des commissaires-priseurs. Points d'accord. Divergences : ventes aux enchères sur Internet et indemnisation des commissaires-priseurs. Hommage particulier au rapporteur de la commission des lois, M. Luc Dejoie - **Chapitre Ier** (*les ventes volontaires de meubles par nature aux enchères publiques*) (p. 916) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (suppression des mots "par nature") - **Art. 2 bis (par priorité)** (*ventes réalisées à distance par voie électronique - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 917) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 2 de la commission - **Après l'art. 1er** : son amendement n° 27 : réglementation des ventes aux enchères sur Internet et de toute vente de biens culturels; devenu sans objet - **Art. 6** (*locaux de ventes*) (p. 919) : sur l'amendement de coordination n° 3 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 8** (*adjudication - procès-verbal de la vente - ventes de gré à gré*) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (remise en vente de gré à gré d'un bien retiré de la vente publique) - **Art. 11** (*prix garanti*) (p. 920) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (société de ventes déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint) - **Art. 12** (*avances consenties au vendeur*) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de l'obligation de souscrire une garantie auprès d'un organisme d'assurance ou d'un établissement de crédit) - **Art. 14** (*sanctions pénales de l'organisation de ventes aux enchères sans agrément*) (p. 921) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (application de sanctions pénales identiques aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France) - **Après l'art. 15** (p. 923) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jean-Léonce Dupont (accès gratuit des sociétés d'édition et de presse aux informations et documents détenus

par les sociétés de ventes) - **Après l'art. 16** : accepte l'amendement n° 8 de la commission (organisation de la formation professionnelle assurée conjointement par le conseil des ventes et la chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires) - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (modification de la composition du conseil des ventes volontaires) - **Art. 28** (*faculté de recourir à des experts agréés*) (p. 925) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Bret (obligation de recourir à des experts agréés) - **Art. 29** (*spécialités des experts agréés*) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la limitation à deux des spécialités exigées des experts agréés) - **Art. 33** (*radiation d'un expert agréé*) (p. 926) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (suppression d'une mention inutile) - **Art. 35** (*principe et fondement de l'indemnisation*) (p. 927) : s'oppose aux amendements identiques n° 12 de la commission et n° 23 de la commission saisis pour avis (indemnisation fondée sur la perte du droit de présentation). Référence au retrait du monopole des avoués en 1971 - **Art. 36** (*estimation de la valeur de l'office liée à l'activité de ventes volontaires*) (p. 928) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (référence aux cinq dernières années d'exercice). Son amendement de précision n° 28; adopté - **Art. 37** (*fixation du montant de l'indemnité*) (p. 929) : s'oppose aux amendements identiques n° 14 de la commission et n° 24 de la commission saisis pour avis (choix du commissaire-priseur d'être indemnisé sur une base forfaitaire ou sur la base de la valeur vénale de l'office) - **Art. 43** (*commission nationale d'indemnisation*) (p. 930) : s'oppose aux amendements de la commission n° 15 (présidence confiée à un magistrat de l'ordre judiciaire et composition de la commission) et n° 16 de coordination - **Art. 43 bis** (*aménagement du régime des apports effectués par les commissaires-priseurs aux sociétés de ventes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 931) : droit unique d'enregistrement fixe de 1500 francs. Report d'imposition - **Art. 43 quinquies** (*régime fiscal de l'indemnité versée aux commissaires-priseurs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 932) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission saisis pour avis - **Avant l'art. 44** (p. 933, 934) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission saisis pour avis (exemption des catalogues de ventes du droit de reproduction) - **Après l'art. 48** : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (constitution initiale du conseil des ventes) - **Art. 52** (*maintien de certains régimes particuliers de ventes aux enchères publiques*) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (extension au service des douanes de la possibilité de faire appel aux sociétés de ventes) - **Art. 53** (*droit de préemption de l'Etat sur les ventes publiques d'oeuvres d'art*) (p. 935) : accepte l'amendement de coordination n° 31 de la commission - **Intitulé du projet de loi** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (nouvel intitulé : projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1673, 1675) : regroupement dans ce texte de toutes les questions touchant aux droits des justiciables. Protection des libertés individuelles sans nuire à l'efficacité de l'enquête : présence de l'avocat dès la première heure de la garde à vue, création de la procédure du témoin assisté, instauration de fenêtres de publicité. Renforcement des droits de la défense. Réforme de la détention provisoire : séparation des fonctions d'instruction et de placement en détention provisoire. Renforcement des droits des victimes. Appel des décisions des cours d'assises. Refonte des libérations conditionnelles. Apports du Sénat à ce projet de loi. Rénovation des établissements pénitentiaires. (p. 1676, 1679) : recours au bracelet électronique. Réforme des services d'insertion et de probation. Elargissement des critères d'admission à la liberté conditionnelle. Rapport de M. Farge préconisant la "juridictionnalisation" des peines. Révision des procès dont le déroulement a donné lieu à la condamnation de la France par la Cour de Strasbourg pour

violation des dispositions de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Enregistrement sonore des gardes à vue. Fondation d'un statut particulier pour les élus. Moyens de cette réforme. Respect de la convention européenne des droits de l'homme.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 1708, 1710) : création d'un groupe de travail sur les conséquences de l'application de ce projet de loi. Attribution de moyens supplémentaires pour le suivi du dossier sur l'accident du tunnel du Mont-Blanc. Principe de l'appel tournant proposé par le Sénat. Réforme profonde de la libération conditionnelle. Origine parlementaire de l'amendement prévoyant l'enregistrement sonore des gardes à vue. Part réservée aux victimes dans ce projet de loi. - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 1711) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de cet article ne retenant que les dispositions concrètes) - **Après l'art. 1er** (p. 1712) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat) qu'elle estime satisfait par la proposition de loi de M. Pierre Fauchon sur les délits non intentionnels - **Art. 2 DA (respect de la dignité de la personne au cours de la garde à vue)** (p. 1715) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 2 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Robert Bret (attribution d'un budget spécifique pour le financement de l'hébergement des personnes gardées à vue) - **Demande de réserve** (p. 1716) : accepte la demande de réserve des articles 2 D à 2 ter, formulée par la commission, jusqu'après l'examen de l'article 21 nonies B - **Après l'art. 2 ter** (p. 1717) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 (insertion d'une division additionnelle : section 1 bis : dispositions relatives au contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire) et accepte les n° 7 (renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire) et n° 8 (effet immédiat des décisions de la chambre d'accusation concernant les interdictions d'exercer prononcées à l'encontre des officiers de police judiciaire) - **Art. 2 quater (participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 1718) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 3 (coordination)** (p. 1719) : accepte l'amendement de coordination n° 175 de la commission - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1720) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour les parties de demander elles-mêmes le dessaisissement du juge d'instruction et exercice par le premier président de la cour d'appel des pouvoirs reconnus au président du tribunal s'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans la juridiction) - **Art. 3 bis (caractère des indices permettant la mise en examen)** (p. 1721) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 10 de la commission et n° 110 de M. Robert Badinter (suppression du mot "précis" pour la qualification des indices permettant la mise en examen par le juge d'instruction) - **Art. 3 ter A (caractère des indices rendant obligatoire la mise en examen)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 3 ter (procédure préalable à l'interrogatoire de première comparution)** (p. 1722) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (fixation à deux mois au lieu d'un mois du délai maximal dans lequel doit intervenir la première comparution après l'envoi de la lettre recommandée) - **Art. 4 ter A (interrogatoire de première comparution)** (p. 1724) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (réécriture complète de l'article 116 du code de procédure pénale) - **Art. 4 ter (coordination)** : accepte l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 4 quater A (interrogatoire de première comparution)** : accepte l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Art. 5 ter A (conséquence de la nullité de la mise en examen)** (p. 1725) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (changement de dénomination de la chambre d'accusation en chambre de

l'instruction) - **Art. 6 bis (sanction du refus de comparaître des témoins - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 1726) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 17 de la commission - **Avant l'art. 7** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de M. Robert Badinter (sanction du refus de comparaître des témoins fixée à dix mille francs d'amende) - **Art. 7 (témoin assisté)** (p. 1727, 1728) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 18 (choix de l'avocat par le témoin assisté) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 19 rédactionnel. Son amendement n° 180 : exercice, devant le juge d'instruction uniquement, du droit pour une personne à être entendue comme témoin assisté ; adopté - **Art. 8 bis (membres du Gouvernement entendus comme témoins)** (p. 1729) : s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1733, 1737) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 139 (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes), n° 129 (peines encourues par une personne dépositaire de l'autorité publique en cas d'exploitation d'une dénonciation anonyme) et n° 140 (compétence de la chambre d'accusation pour les actes relatifs à la convocation des témoins lors de leur audition) - **Art. 9 ter A (contenu des procès-verbaux d'interrogatoire)** (p. 1739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de la commission (mention des questions posées dans le procès-verbal d'interrogatoire ou d'audition) - **Art. 9 quater (ordre des interventions lors de l'audience d'appel)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (suppression de la notion de témoin à décharge) - **Demande de réserve** : accepte la demande de réserve sur l'article 9 octies, formulée par la commission, jusqu'après l'examen de l'article 10 - **Art. 9 nonies (contrôle judiciaire des avocats)** (p. 1740, 1742) : s'oppose aux amendements similaires n° 23 de la commission et n° 113 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour le contrôle judiciaire des avocats et l'interdiction d'exercer leur profession). Son amendement n° 181 : possibilité d'appel de l'ordonnance visée dans cet article devant la cour d'appel, avec effet suspensif ; rejeté - **Art. 10 B (suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance)** (p. 1743, 1744) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 24 de suppression de la commission et n° 157 de M. Robert Bret (application de cet article le jour de l'entrée en vigueur du décret portant révision de la carte judiciaire) - **Section 1 (dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire)** : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (nouvel intitulé : Dispositions relatives au juge des libertés) - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 1745, 1746) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 26 de coordination et au n° 28 (décision du juge des libertés par ordonnance motivée) et accepte le n° 27 (prévision d'un débat contradictoire seulement en cas de décision de mise en détention) - **Art. 9 octies (précédemment réservé p. 1739) (perquisitions dans les cabinets d'avocats)** : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (transfert de certaines compétences du président du tribunal de grande instance au juge des libertés) - **Art. 10 bis AA (exercice des pouvoirs du président par le juge de la détention)** (p. 1748) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (transfert au juge des libertés de certaines compétences exercées par le président du tribunal de grande instance de manière pleine et entière et non de manière facultative) - **Art. 10 bis A (organismes participant au respect des obligations du contrôle judiciaire)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 30 de la commission - **Art. 10 bis B (protection judiciaire de la jeunesse)** : accepte l'amendement de suppression n° 31 de la commission - **Art. 10 ter (procédure avant la décision en matière de détention provisoire)** (p. 1749, 1750) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Hubert Haenel (indication des raisons pour lesquelles une personne placée en détention provisoire ne peut bénéficier du régime de l'emprisonnement individuel, dans l'ordonnance du juge des libertés) - **Art. 15**

(conditions de la détention provisoire) - **Art. 143-1 du code de procédure pénale** (définition des seuils de peine encourue à partir desquels la détention provisoire est possible) (p. 1752) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (adoption d'un seuil de trois ans applicable aux personnes qui ont déjà été condamnées) et s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Robert Bret (rejet de la prise en compte d'une condamnation antérieure comme critère d'application des seuils de mise en détention) - **Art. 144 du code de procédure pénale** (motifs de placement en détention provisoire) (p. 1753) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Robert Bret (suppression de la référence à l'ordre public) et accepte l'amendement n° 33 de la commission (utilisation du motif d'ordre public en matière correctionnelle lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans d'emprisonnement) - **Art. 144-1-A du code de procédure pénale** (interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans) (p. 1754) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 34 de la commission et accepte l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire) - **Art. 16** (durée de la détention provisoire en matière correctionnelle) (p. 1756) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 35 de précision rédactionnelle et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 36 (instauration d'une possibilité de prolongation exceptionnelle d'un an de la durée maximale de détention provisoire lorsque celle-ci est prévue pour une durée de deux ans) - **Art. 17** (durée de la détention provisoire en matière criminelle) (p. 1757) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de la commission (possibilité de prolonger exceptionnellement la durée de la détention d'un an lorsque celle-ci est prévue pour une durée de quatre ans) - **Art. 17 bis A** (consultation de services d'insertion avant toute prolongation de la durée de la détention provisoire) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 38 de la commission - **Art. 18 bis A** (placement sous surveillance électronique) (p. 1758, 1759) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de la commission (précision selon laquelle le bénéfice du placement sous surveillance électronique est une modalité d'application de la détention provisoire, décidée préalablement) - **Art. 18 ter** (référé-liberté) (p. 1759, 1762) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (remplacement de la procédure du référé-liberté par une procédure d'appel devant la chambre de l'instruction). Exemplarité du système français par rapport au système accusatoire anglo-saxon - **Art. 18 quinquies** (comparution immédiate) (p. 1764) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (limitation à un mois du délai de détention provisoire avant le jugement sur le fond dans la procédure de comparution immédiate, aux seuls délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à trois ans) - **Art. 18 septies** (emprisonnement individuel des prévenus) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Robert Bret (mise automatique sous contrôle judiciaire dans les 48 heures en cas de non-respect de l'enfermement individuel).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 19 bis A** (décentralisation des décisions d'indemnisation) (p. 1796) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétence de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, CIVI, pour le contentieux de l'indemnisation à raison d'une détention provisoire) - **Art. 19 bis** (commission de suivi de la détention provisoire) (p. 1797) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 42 de la commission - **Art. 20** (possibilité d'interroger le procureur sur la suite donnée à une enquête) (p. 1800, 1801) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 43 rédactionnel et s'oppose aux n° 44 (attribution au juge des libertés du pouvoir de contrôler l'évolution des enquêtes préliminaires) et n° 45 de coordination - **Art. 21** ("contrat de procédure" et "droit au cri") (p. 1802) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (rétablissement, dans une nouvelle rédaction, du dispositif proposé en première lecture par le Sénat) - **Après l'art. 21** (p. 1803) : s'oppose à l'amendement n° 131 de la commission (dépénalisation des

violations des dispositions du code des marchés publics non commises dans le but de l'enrichissement des auteurs et des bénéficiaires) - **Art. 21 ter** (information de la partie civile sur l'avancement de l'instruction) (p. 1811) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 47 de la commission - **Art. 21 sexies** (audience) (p. 1812) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 49 de la commission - **Chapitre III bis** (dispositions relatives aux audiences) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé) - **Art. 21 octies** (composition de la cour d'assises) (p. 1813) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 50 de la commission (maintien de neuf jurés dans la composition de la cour d'assises en première instance). Question de l'attribution du droit d'appel principal au parquet et à la partie civile - **Après l'art. 21 octies** (p. 1814) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de la commission (présidence de la cour d'assises en appel par un président de chambre de la cour d'appel) - **Art. 21 nonies B** (recours contre les décisions rendues par la cour d'assises) - **Art. 380-2 du code de procédure pénale** (principe selon lequel la faculté d'appeler n'appartient qu'à l'accusé) (p. 1817) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de la commission (possibilité d'appel par le ministère public, la personne civilement responsable, la partie civile et en cas d'appel du ministère public, par les administrations publiques exerçant l'action publique) - **Après l'art. 380-4 du code de procédure pénale** : accepte l'amendement n° 53 de la commission (compétence de la chambre des appels correctionnels lorsque l'appel ne porte que sur les intérêts civils) - **Art. 380-5 du code de procédure pénale** (non-aggravation du sort de l'appelant sur le seul appel de l'accusé, du civilement responsable ou de la partie civile) (p. 1818) : accepte l'amendement de conséquence n° 54 de la commission - **Art. 380-7 du code de procédure pénale** (possibilité pour le premier président de la cour d'appel statuant en référé d'arrêter l'exécution provisoire du versement des dommages et intérêts) : accepte l'amendement de rectification n° 55 de la commission - **Art. 380-9 du code de procédure pénale** (prolongation du délai accordé aux autres parties lorsque l'accusé a fait appel) : accepte l'amendement de coordination n° 56 de la commission - **Art. 380-10 du code de procédure pénale** (possibilité pour l'accusé de se désister de son appel) (p. 1819) : accepte l'amendement de précision n° 57 de la commission - **Art. 380-13 du code de procédure pénale** (transmission de la décision attaquée au greffe de la chambre criminelle de la cour de cassation par le ministère public) : accepte les amendements de la commission n° 58 (désignation de la cour d'assises chargée de statuer en appel par la chambre criminelle elle-même et non par son président) et n° 59 (possibilité pour la chambre criminelle de la cour de cassation de désigner la même juridiction en appel dans les départements, territoires ou collectivités d'outre-mer) - **Art. 380-14 du code de procédure pénale** (possibilité pour le président de la chambre criminelle de la cour de cassation de ne pas désigner une cour d'assises d'appel dans certains cas) (p. 1820) : accepte l'amendement de coordination n° 60 de la commission - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (enregistrement des interrogatoires de garde à vue) (p. 1823, 1824) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel. Sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, accepte les n° 107 (répression de la diffusion de l'enregistrement) et n° 108 (montant de l'amende en cas de publication ou de diffusion de l'enregistrement) et s'oppose au n° 109 (versement au dossier des enregistrements sonores à titre indicatif) - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (notification de ses droits à la personne gardée à vue) (p. 1829, 1831) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Jacques Larché n° 177 (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue) et n° 183 (entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure). - **Art. 21 nonies** (mise en accusation) (p. 1834) : accepte les amendements de la commission n° 61 de rectification et n° 62 (possibilité pour la

Cour de décider l'incarcération de l'accusé en cours d'audience ou son placement sous contrôle judiciaire en début d'audience) - **Art. 21 decies A** (*transformation de la chambre d'accusation en chambre d'appel de l'instruction*) (p. 1835) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de la commission (adoption de la dénomination "chambre de l'instruction") - **Art. 21 decies** (*mandat de dépôt décerné par une cour d'assises*) : accepte l'amendement n° 64 de la commission (faculté pour la chambre de l'instruction de prolonger le délai d'un an imparti à une cour d'assises pour statuer en appel d'une décision d'une autre cour d'assises) - **Après l'art. 21 undecies** (p. 1837) : s'oppose à l'amendement de précision n° 149 de M. Michel Charasse. Abandon du principe de l'intime conviction - **Chapitre III quinquies** (*dispositions relatives aux demandes de révision*) : son amendement n° 170 : nouvel intitulé : dispositions relatives au réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 21 terdecies, puis adopté p. 1842 - **Art. 21 terdecies** (*révision après une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme*) (p. 1838, 1841) : son amendement n° 171 : création d'une procédure spécifique de réexamen des décisions pénales ; adopté. Attitude du Gouvernement face à la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Hakkar. Sur son amendement n° 171 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 176 de la commission (allongement de six mois à un an du délai de formulation de la demande de réexamen à compter de la décision de la cour de Strasbourg) et s'oppose aux sous-amendements n° 178 de la commission (suppression de la référence aux décisions du comité des ministres du Conseil de l'Europe) et n° 182 de M. Robert Badinter (examen de l'affaire par la Cour de cassation statuant en assemblée plénière). Estime l'amendement n° 116 de M. Robert Badinter (application de cette procédure aux arrêts de la Cour de cassation) satisfait par son amendement n° 171 précité - **Avant l'art. 22 A ou après l'art. 27** (p. 1843, 1845) : son amendement n° 169 : suppression des peines d'emprisonnement prévues par la loi sur la liberté de la presse en matière de diffamation ou d'injures envers les particuliers et d'outrage envers les agents diplomatiques étrangers ; adopté. S'oppose aux amendements n° 66 de la commission (suppression de la plupart des peines de prison en matière de délits de presse) et de M. Robert Badinter n° 118 et au n° 125 (suppression des peines de prison et renforcement des peines d'amendes pour les délits de presse). Sur son amendement n° 169 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de M. Patrice Gélar d n° 179 (possibilité de prononcer une peine de prison en cas d'infraction répétée contre une victime par la même personne) - **Art. 22 A** (*actions aux fins de faire cesser une atteinte à la présomption d'innocence*) (p. 1846) : s'oppose à l'amendement n° 67 de la commission (extension de l'application de l'article 9-1 du code civil relatif au "référé présomption d'innocence" à toute personne présentée comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction) - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne*) (p. 1847) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Louis de Broissia (interdiction de la publication de l'image d'une personne en détention provisoire) - **Après l'art. 25** (p. 1848, 1850) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 150 (interdiction de publication des noms, images et qualité des magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier ayant en charge l'instruction d'une affaire) et n° 151 (suppression de la distinction entre personnes protégées ou non protégées lors des actions en diffamation) - **Après l'art. 25 ter** (p. 1851) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Patrice Gélar d (équilibre entre les annonces publiées concernant la mise en examen et celles relatives à l'acquiescement, au non-lieu ou à la relaxe) - **Après l'art. 27** (p. 1852) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 de M. Michel Charasse (possibilité de poursuites pour injure, diffamation ou outrage envers un membre du Gouvernement sur sa demande à adresser au ministre de la justice) - **Avant l'art. 28 quinquies et art. 28 quinquies** (*droit pour les associations combattant les*

discriminations fondées sur le sexe ou les moeurs d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 1854) : accepte l'amendement n° 68 de la commission (transfert des dispositions de cet article en complément de l'art. 2-6 du code de procédure pénale prévoyant les droits d'action des associations, référence aux discriminations fondées sur les moeurs de la victime) - **Art. 28 sexies** (*droit pour les associations défendant les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) (p. 1855) : son amendement n° 184 : ouverture de cette action aux associations quelle que soit leur ancienneté à la date des faits et leur caractère national ou non ; adopté. Accepte l'amendement n° 69 de la commission (accord de la victime) - **Après l'art. 28 sexies ou après l'art. 33** : accepte l'amendement n° 70 de la commission (possibilité d'action publique par les associations de maires après accord de l'élu) - **Après l'art. 29 B** (p. 1856) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile).

- **Proposition de loi relative à la validation législative d'un examen professionnel d'accès au grade de premier surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire [n° 0245 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1804, 1805) : annulation en 1997 des promotions du 1er juillet 1992 et du 1er mars 1993 par le tribunal administratif de Paris. Désignation de certains examinateurs en dehors des membres du jury. Absence de mention au procès-verbal des délibérations, d'une péréquation des notes entre les différents groupes d'examineurs. Gravité des conséquences disproportionnée au regard des erreurs. Régularité en droit de cette proposition de validation.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0275 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1808) : accord trouvé en commission mixte paritaire. Volonté du Gouvernement de lutter contre la corruption. Compétence facultative de la juridiction parisienne. Futur projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Art. 32 A** (*visite des locaux de rétention administrative par le procureur de la République*) (p. 1868) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 167 de M. Robert Bret (fréquence des contrôles portée de un an à six mois) - **Après l'art. 32 A** (p. 1869) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 168 de M. Robert Bret (inscription du principe de respect de la dignité humaine dans l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) - **Art. 32 C** (*libération conditionnelle des parents d'enfants de moins de dix ans*) (p. 1870) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 71 de la commission - **Art. 32 D** (*service pénitentiaire d'insertion et de probation*) (p. 1871) : accepte l'amendement de coordination n° 72 de la commission - **Art. 32 F** (*juridictionnalisation des décisions du juge de l'application des peines*) (p. 1874, 1877) : son amendement n° 173 : exclusion des autorisations de sortie de l'application de cet article, compétence du juge d'application des peines lorsque la peine est inférieure à dix ans d'emprisonnement et création d'une juridiction régionale de la libération conditionnelle lorsque la peine est supérieure à dix ans d'emprisonnement ; retiré au profit de l'amendement n° 73 de la commission portant sur le même objet. Rapport Farge - **Après l'art. 32 F** (p. 1879) : sur l'amendement n° 74 de la commission (modification des critères pour la libération conditionnelle) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 172 : affirmation du principe selon lequel la libération conditionnelle tend à la réinsertion des condamnés et à la prévention de la récidive ; adopté. (p. 1880, 1881) : accepte

les amendements de la commission n° 77 et n° 78 de coordination, n° 79 rédactionnel et n° 80 (accord des parents en cas de placement sous surveillance électronique d'un mineur et accord du maître des lieux lorsque le lieu désigné par le juge d'application des peines n'est pas le domicile du condamné). Sur l'amendement n° 79 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 126 de M. Robert Badinter - **Avant l'art. 33** (p. 1882, 1883) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 152 (automaticité des poursuites pénales contre les magistrats et fonctionnaires responsables lorsque l'Etat est condamné pour faute lourde du service de la justice) et n° 154 (établissement d'une comptabilité des frais engagés par dossier d'instruction) - **Art. 33** (coordination - juge de la détention) (p. 1885) : accepte les amendements de coordination de la commission n° 81, n° 82 et n° 83 - **Art. 37 bis** (coordination - recours en matière criminelle) (p. 1886) : sur les amendements de coordination de la commission, accepte le n° 85 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 84 - **Art. 39** (délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions) (p. 1887) : son amendement n° 174 : modification des dates prévues d'entrée en vigueur ; adopté - **Art. 42** (visites d'établissements pénitentiaires par les parlementaires) (p. 1888) : accepte l'amendement de coordination n° 86 de la commission - **Art. 43** (visite des établissements pénitentiaires par la commission départementale de sécurité et d'accessibilité) : accepte l'amendement de suppression n° 87 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1891) : remerciements. Réunion du Parlement en Congrès. Indépendance des procureurs.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]* - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1892, 1894) : nécessité de la réforme. Quasi-impossibilité de réviser la prestation compensatoire en l'état actuel du droit. Groupe de travail présidé par Mme Dekeuwer-Défossez. Adoption par l'Assemblée nationale d'un mécanisme innovant. Adhésion du Gouvernement à cette réforme sous réserve d'améliorations techniques et d'un accompagnement fiscal. Maintien du principe du versement de la prestation en capital. Etalement du versement sur huit ans. Suppression des rentes temporaires. Maintien de la possibilité pour le juge d'allouer une rente viagère. Dualité du régime de révision. Intangibilité du capital fixé par le juge. Transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers du débiteur. Déductibilité des rentes viagères de la pension de réversion. Capitalisation de la rente. Dispositions transitoires. Nécessité de trouver des solutions incitant au paiement effectif du capital. (p. 1907, 1908) : convergence des interventions pour une réforme de la prestation compensatoire. Amendements présentés par le Gouvernement favorisant le versement en capital et permettant la révision des prestations versées sous forme de rente viagère - **Art. 1er A** (critères retenus pour la détermination des besoins et des ressources des époux - art. 272 du code civil) : accepte l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction et prise en compte de la situation des époux en matière de retraite) - **Art. 1er** (principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil) (p. 1909) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (suppression à l'article 273 du code civil de la mention, reprise à l'article 274 du code précité, prévoyant le principe du versement de la prestation en capital).

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)]* - (30 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3349, 3352) : vote du premier volet de la réforme de la justice. Blocage du projet de loi relatif au Conseil supérieur de la magistrature. Qualité du travail parlementaire. Principe de l'appel tournant des décisions de cour d'assises posé par le Sénat. Moyens financiers de la réforme. Réforme de la libération conditionnelle. Renforcement des droits des victimes. Création du premier fichier d'empreintes génétiques. Institution d'une infraction d'atteinte à la dignité de la victime d'un crime ou d'un délit. Protection de la présomption

d'innocence. Nouvelles conditions de mise en examen. Modifications du régime de la garde à vue. Indemnisation des victimes des détentions provisoires. Renforcement de la liberté de la presse. Création de fenêtres de publicité. Remerciements. Constitution d'un groupe de travail sur l'application de la loi - **Art. 21 nonies B** (recours contre les décisions rendues par la cour d'assises) (p. 3379) : son amendement de coordination n° 1 ; adopté avec l'ensemble du texte - **Art. 31 octies** (indemnisation des victimes) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté avec l'ensemble du texte - **Art. 32 G** (modification des critères pour la libération conditionnelle) : son amendement de coordination n° 3 ; adopté avec l'ensemble du texte - **Art. 39** (délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions) (p. 3380) : ses amendements de coordination n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 ; adoptés avec l'ensemble du texte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3382) : remerciements à la Chancellerie. Rapprochement des procédures européennes.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à adapter par ordonnance la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs [n° 0330 (1999-2000)]** - (6 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3603, 3604) : processus long et progressif de l'intégration monétaire de l'Europe. Actions gouvernementales associant les acteurs de la vie économique au passage à l'euro. Création de la "mission euro". Remplacement des références au franc par des références à l'euro dans les textes normatifs. Adaptation nécessaire de certains montants convertis. Souci de clarté et d'efficacité dans les normes juridiques. Caractère marginal de ces adaptations. Principe de neutralité financière globale. Harmonisation des solutions pour des seuils et montants comparables. Arrondissement à la baisse pour les sanctions pécuniaires. Cohérence et neutralité du traitement en matière de législation fiscale. Disposition spécifique d'habilitation pour les territoires d'outre-mer. Conséquences majeures sur la vie quotidienne du changement de monnaie fiduciaire. Délai d'un an accordé aux usagers pour se familiariser avec les nouveaux montants. (p. 3608) : distinction entre frais de change et commissions

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** - *Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]* - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4095, 4099) : favorable au principe d'une réforme du code pénal. Souci d'éviter une dépénalisation injustifiée des comportements dangereux. Nécessité d'un approfondissement du texte. Concertation avec les représentants des associations des victimes. Position ambiguë des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale. Caractère excessif de la pénalisation des comportements d'imprudence. Propositions du groupe de travail présidé par M. Massot. Souci d'éviter la déresponsabilisation des acteurs sociaux. Solution retenue combinant le critère du lien de causalité et celui de l'importance de la faute. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Exigence de l'information du risque. Concepts de faute délibérée et de faute "inexcusable". Exemples concrets d'application du texte voté par l'Assemblée nationale. Amendements gouvernementaux portant sur la définition du lien de causalité, de la faute qualifiée et sur la conséquence de l'abandon de l'unité entre les fautes pénales et civiles. Appelle le Sénat à voter ses amendements qui marquent un juste équilibre entre une meilleure définition de la responsabilité pénale et la protection des victimes. Défavorable à une adoption définitive du texte de la proposition de loi qui empêcherait de poursuivre la réflexion. (p. 4111, 4112) : hâte injustifiée du Sénat à voir ce texte adopté. Engagement du Gouvernement à ce que le texte soit voté avant les élections municipales. Utilité de poursuivre la concertation. Nécessité d'améliorer le texte. Création d'un groupe de travail sur le suivi de la loi relative à la présomption d'innocence et aux droits des victimes. Souci d'éviter les mises en jeu inévitables de la responsabilité pénale. Recherche d'un bon équilibre. Exemple du drame du tunnel de Mont-Blanc. Souhaite le vote de ses amendements. Assurance d'une adoption

définitive avant Noël - **Renvoi à la commission** (p. 4116) : accepte la motion n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudou tendant au renvoi à la commission. Opportunité de poursuivre la discussion sur les amendements du Gouvernement - **Art. 1er (responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 4119) : ses amendements n° 1 : précision sur la responsabilité pénale des auteurs indirects ; et n° 2 : proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte ; retirés de l'ordre du jour en même temps que la proposition de loi. Demande la réserve du vote sur les articles 1er, 1er bis, 1er ter, 3 bis, 3 ter, 6, 7 bis, 7 ter, 7 quater, 7 quinquies et 7 sexies, et souhaite que le Sénat, conformément à l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, se prononce par un seul vote sur l'ensemble des articles réservés, dans le texte de la commission modifié par ses amendements précités n° 1, n° 2 et n° 3 à l'article 1er bis - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4120, 4125) : recherche d'un consensus. Respect des prérogatives du Parlement. Obligation de recourir à la procédure de vote bloqué. Approbation des propos de M. Jean-Louis Debré, lors du débat à l'Assemblée nationale. Constitutionnalité de la demande de vote bloqué. Perte de temps en cas de retrait de ce texte de l'ordre du jour.

- **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Discussion générale (suite)** (p. 4492, 4493) : souci d'éviter une dépenalisation injustifiée des comportements dangereux. Nouvelles améliorations du texte souhaitables pour garantir l'équilibre entre les droits des victimes et les risques de condamnation inéquitable. Souhait de la poursuite normale du débat parlementaire et d'un accord sur les amendements - **Art. 1er (responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 4493, 4499) : ses amendements n° 1 : précision sur la responsabilité pénale des auteurs indirects ; adopté ; n° 2 : proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 5 de la commission qu'elle accepte - **Art. 1er bis (responsabilité civile et responsabilité pénale)** : son amendement n° 3 : recours possible à la faute inexcusable de l'employeur en l'absence de faute pénale d'imprudence ; adopté.

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4503, 4504) : refus d'octroyer les pleins pouvoirs au maréchal Pétain par cinquante-huit députés et vingt-deux sénateurs le 10 juillet 1940. Politique antisémite du régime de Vichy. Raffle dite du "Vél d'Hiv". Collaboration de l'Etat français avec les autorités nazies pour la persécution et l'extermination des Juifs. Rôle actif des "Justes" pour le sauvetage des Juifs. Unanimité autour du vote de ce texte. (p. 4507) : initiative prise par François Mitterrand en 1993 - **Art. unique** (p. 4509) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (élargissement de l'objet de la proposition de loi) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4511, 4512) : en réponse à M. Michel Charasse, déclare que le Gouvernement accepterait un texte tendant à rendre hommage à d'autres victimes de persécutions.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4555, 4557) : historique du septennat. Echec de la révision de 1973 menée par le président Georges Pompidou. Engagement du Premier ministre à l'harmonisation des mandats électifs. Dépassement des clivages politiques traditionnels. Renforcement de la démocratie. Adhésion majoritaire des Français. Lois sur la parité et la limitation du cumul des mandats. Rapprochement avec les durées de mandat pratiquées dans les grandes démocraties occidentales. Equilibre entre mise en oeuvre d'un projet politique et alternance souhaitée par les électeurs. Rééquilibrage des institutions. Maintien du rôle du Premier ministre. Accord du Président de la République et du Premier ministre. Favorable à la discussion parlementaire et à la poursuite d'une réflexion constitutionnelle d'ensemble. Insiste sur l'objectif unique de ce texte : la réduction du mandat présidentiel à cinq ans.

(p. 4576, 4577) : maturité de la réforme. Volonté conjointe du Président de la République, du Premier ministre, de la majorité et de l'opposition parlementaire. Souhaite une adoption conforme de ce projet de loi par le Sénat - **Après l'art. unique** (p. 4585, 4596) : s'oppose aux amendements de M. Paul Lorient n° 19 (responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale), de Mme Hélène Luc n° 23 (réforme du Sénat par la réduction du mandat sénatorial, le renouvellement unique et l'abaissement de l'âge d'éligibilité), de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 34 (renforcement du contrôle du Parlement sur les décisions européennes) et de Mme Nicole Borvo n° 20 (abrogation de l'article 16 de la Constitution), n° 21 (inscription dans la Constitution de la fonction de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement), n° 22 (élection des députés au scrutin proportionnel, sans concomitance possible avec l'élection du Président de la République, et limitation du pouvoir de dissolution de ce dernier), n° 24 (consultation obligatoire du Parlement pour toute intervention des forces armées françaises à l'extérieur de la République), n° 25 (possibilité pour l'Assemblée nationale de prendre des décrets d'application en cas de défaillance du Gouvernement), n° 26 (création pour le peuple d'une voie d'accès à l'initiative de la loi et renforcement du pouvoir d'initiative législative du Parlement), n° 27 (suppression de l'article 40 de la Constitution), n° 28 (suppression de la pratique du vote bloqué), n° 29 (mise en place d'une journée hebdomadaire d'initiative des assemblées), n° 30 (inscription des projets et des propositions de loi adoptés dans une assemblée à l'ordre du jour de l'autre assemblée dans un délai d'un mois), n° 31 (abrogation de l'article 49-3 de la Constitution), n° 32 (contrôle régulier de l'activité internationale de l'Etat par le Parlement) et n° 33 (extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux résidents étrangers non communautaires).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Avant l'art. 55 A (par priorité)** (p. 4982) : s'oppose à l'amendement n° 467 de M. Paul Lorient (représentation obligatoire des salariés dans les organes délibérants des entreprises) - **Art. 55 A (par priorité) (droits des comités d'entreprise)** (p. 4984) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 235 de la commission, n° 39 de la commission des lois saisie pour avis et n° 401 de M. Daniel Eckenspieller. Son amendement de codification n° 524 ; devenu sans objet - **Art. 55 bis (par priorité) (clarification des formalités de transformation des sociétés existantes en sociétés par actions)** (p. 4985) : accepte l'amendement de précision n° 40 de la commission des lois saisie pour avis. Son amendement de codification n° 525 ; devenu sans objet - **Après l'art. 55 bis (par priorité)** (p. 4986, 4987) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 237 (allègement des modalités d'émission d'obligations par une société auprès d'investisseurs privés) et accepte le n° 236 (allègement des modalités de transformation d'une société par actions simplifiée en une société d'une autre forme) et le n° 616 (protection de l'entrepreneur physique individuel dans le cas de dissolution d'une société). Sur ce dernier, son sous-amendement n° 640 : limitation aux sociétés dont l'associé unique est une personne physique ; adopté - **Art. 56 A (par priorité) (réduction du nombre maximal des membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance)** (p. 4988) : s'oppose aux amendements de suppression n° 238 de la commission et n° 41 de la commission des lois saisie pour avis. Son amendement de cohérence n° 526 ; devenu sans objet - **Art. 56 B (par priorité) (modification de l'intitulé de la sous-section I relative au conseil d'administration)** : son amendement de cohérence n° 527 ; adopté - **Art. 56 (par priorité) (rôles du conseil d'administration et de son président)** (p. 4989, 4990) : son amendement de codification n° 528 ; adopté. Intervient sur les amendements identiques n° 239 de la commission et n° 42 de la commission des lois saisie pour avis (reformulation du rôle et des responsabilités du conseil d'administration en tant que collège). Son amendement de

codification n° 529 ; réservé jusqu'après la discussion des articles appelés par priorité. Demande la réserve de l'article 56 jusqu'après la discussion des articles appelés par priorité - **Art. 57 (par priorité)** (*rôles et statuts du directeur général et des directeurs généraux délégués*) (p. 4991, 4994) : ses amendements de codification n° 533, n° 535 et n° 538 ainsi que les n° 534, n° 536 et n° 537 identiques aux amendements de codification n° 49, n° 52 et n° 55 de la commission des lois saisie pour avis et n° 246, n° 249 et n° 252 de la commission ; adoptés ; ses amendements de codification n° 539 et n° 540 ; devenus sans objet. Sur les amendements de la commission, accepte les amendements n° 250 et n° 254 rédactionnels, identiques aux amendements n° 54 et n° 58 de la commission des lois saisie pour avis, et n° 255 de coordination, identique à l'amendement n° 59 de la commission des lois saisie pour avis ; s'oppose à l'amendement n° 248 (suppression de la limitation du nombre des directeurs généraux délégués) et au n° 253 de coordination, identique à l'amendement n° 56 de la commission des lois saisie pour avis ; et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 250 identique à l'amendement n° 53 de la commission des lois saisie pour avis (limitation de l'obligation de motivation des révocations aux seuls directeurs généraux délégués). Sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les amendements de coordination n° 60 à n° 62 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 50 de coordination, n° 51 de précision et n° 57 (coïncidence entre la durée des fonctions de directeur général ou de directeur général délégué et celle du mandat d'administrateur) - **Art. 58 (par priorité)** (*conditions de révocation des membres du directoire ou du directeur général unique*) (p. 4995) : son amendement de codification n° 541 ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements de suppression n° 256 de la commission et n° 63 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 59 (par priorité)** (*possibilité pour le conseil d'administration et le conseil de surveillance de prendre certaines décisions par "visioconférence"*) (p. 4996) : ses amendements de codification n° 542, n° 544, n° 545 et n° 547 ainsi que les n° 543 et n° 546 identiques aux amendements de codification n° 257 et n° 259 de la commission et aux n° 64 et n° 66 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. S'oppose aux amendements de conséquence identiques n° 258 de la commission et n° 65 de la commission des lois saisie pour avis, ainsi qu'aux amendements identiques n° 260 de la commission et n° 67 de la commission des lois saisie pour avis (assouplissement du dispositif permettant l'utilisation des moyens de visioconférence) - **Art. 60 (par priorité)** (*limitation du cumul des mandats sociaux*) (p. 4998, 5005) : ses amendements de codification n° 548 et n° 551, et n° 549, n° 553, n° 554, identiques aux amendements de codification n° 261, n° 269 et n° 273 de la commission et n° 68, n° 76 et n° 81 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Ses amendements de codification n° 550, n° 555 et n° 557 ; devenus sans objet ; et son amendement de codification n° 556 ; rejeté. S'oppose aux amendements de la commission rédactionnels n° 263, n° 268, n° 272, n° 275, n° 276, identique à l'amendement n° 84 de la commission des lois saisie pour avis, et n° 279, de codification n° 277, identique à l'amendement n° 85 de la commission des lois saisie pour avis et n° 617 (élargissement du champ des dérogations possibles à la limitation du cumul des mandats). S'oppose aux amendements identiques n° 262 de la commission et n° 69 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la distinction entre filiale cotée et filiale non cotée) ; au n° 264 de la commission identique au n° 71 de la commission des lois saisie pour avis (limitation à deux du nombre des mandats de président de conseil d'administration avec une dérogation pour les mandats exercés au sein d'un groupe) ; au n° 266 de la commission identique au n° 73 de la commission des lois saisie pour avis (limitation à deux du nombre des mandats de directeur général) ; au n° 267 de la commission identique au n° 74 de la commission des lois saisie pour avis (non-prise en compte du cumul des mandats de directeur général au sein d'un groupe contrôlé) ; au n° 270 de la commission identique au n° 77 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité de cumuler deux mandats de membre du directoire ou de directeur général unique) ; au

n° 271 de la commission identique au n° 78 de la commission des lois saisie pour avis (non-prise en compte du cumul des mandats de membre du directoire ou de directeur général unique au sein d'un groupe contrôlé) ; au n° 274 de la commission identique au n° 82 de la commission des lois saisie pour avis (non-prise en compte du cumul des mandats de membre du conseil de surveillance au sein d'un groupe contrôlé) ; et au n° 278 de la commission identique au n° 87 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la limitation du nombre des mandats au sein d'un groupe contrôlé). Sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte l'amendement de codification n° 86 et s'oppose aux amendements rédactionnels n° 70, n° 75, n° 83 et n° 88, de cohérence n° 79, de forme n° 89 ainsi qu'à l'amendement n° 80 (rétablissement de l'autorisation du conseil de surveillance) - **Art. 61 (par priorité)** (*extension du régime d'autorisation des conventions entre les sociétés et leurs dirigeants*) (p. 5006, 5011) : ses amendements de codification n° 558 à n° 560, n° 563, n° 568 et n° 569, ainsi que les n° 561, n° 562 et n° 564, identiques aux amendements de codification n° 282, n° 284 et n° 286 de la commission et n° 94, n° 98 et n° 101 de la commission des lois saisie pour avis, et le n° 567 identique à l'amendement de codification n° 291 de la commission ; adoptés. Ses amendements de codification n° 565, n° 566 et n° 570 ; devenus sans objet. Sur l'amendement n° 290 de la commission qu'elle accepte (communication des conventions portant sur des opérations courantes), son sous-amendement n° 626 : suppression de l'exception à la divulgation de la liste et de l'objet des conventions courantes ; adopté. Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 92 rédactionnel, de coordination n° 93 et n° 97 et de cohérence n° 96 et n° 100. Accepte les amendements identiques n° 281 de la commission et n° 91 de la commission des lois saisie pour avis (relèvement du seuil des droits de vote à 10%) ; n° 287 de la commission et n° 102 de la commission des lois saisie pour avis (relèvement du seuil des droits de vote à 10%) ; n° 293 de la commission et n° 103 de la commission des lois saisie pour avis (extension de l'interdiction faite aux administrateurs aux directeurs généraux délégués) ; n° 294 de la commission et n° 104 de la commission des lois saisie pour avis (communication des conventions au commissaire aux comptes) ; ainsi que les amendements de cohérence n° 283 et n° 285 de la commission identiques aux n° 95 et n° 99 de la commission des lois saisie pour avis. Accepte l'amendement de codification de la commission n° 288. S'oppose aux amendements de la commission portant sur le même objet n° 289 et n° 292 (conditions de présentation de la liste et de l'objet des conventions réglementées à l'assemblée générale) - **Art. 61 bis (par priorité)** (*création d'une procédure de contrôle a posteriori des conventions contractées par les associations et les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique*) (p. 5012) : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 295 de la commission et n° 105 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 61 bis (par priorité)** (p. 5013) : accepte l'amendement n° 296 de la commission (unification du statut des commissaires aux comptes quelle que soit la nature juridique de l'organisme auprès duquel ils exercent leur fonction). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 627 ; adopté - **Art. 62 (par priorité)** (*extension des droits des actionnaires minoritaires*) (p. 5014, 5015) : ses amendements de codification n° 572 et n° 573 ; adoptés. Accepte l'amendement rédactionnel n° 106 de la commission saisie pour avis. S'oppose aux amendements de précision n° 298 et n° 299 de la commission - **Après l'art. 62 (par priorité)** (p. 5016) : s'oppose à l'amendement n° 468 de M. Paul Loidant (mise en place d'une restitution sociale pour les entreprises prospères procédant à des licenciements) - **Art. 63 (par priorité)** (*participation aux assemblées générales*) : ses amendements de codification n° 574, n° 577 et n° 576, ainsi que n° 575, identique aux amendements n° 300 de la commission et n° 107 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Accepte les amendements identiques n° 301 de la commission et n° 108 de la commission des lois saisie pour avis (utilisation de moyens

de télécommunication permettant d'identifier l'actionnaire). Sur l'amendement n° 109 de la commission saisie pour avis, qu'elle accepte (suppression de la référence au nombre minimal d'actions), son sous-amendement rédactionnel n° 628 ; adopté - **Art. 56 (précédemment réservé p. 4988) (rôles du conseil d'administration et de son président)** (p. 5019, 5021) : son amendement de codification n° 530 ; devenu sans objet. Ses amendements de codification n° 531, identique aux amendements n° 243 de la commission et n° 46 de la commission des lois saisie pour avis, et n° 532 ; adoptés. Accepte les amendements identiques n° 42 de la commission des lois saisie pour avis et n° 239 de la commission (reformulation du rôle et des responsabilités du conseil d'administration en tant que collègue), et l'amendement de clarification n° 43 de la commission des lois saisie pour avis. S'oppose aux amendements de cohérence identiques n° 44 de la commission des lois saisie pour avis et n° 241 de la commission, ainsi qu'aux amendements identiques n° 45 de la commission des lois saisie pour avis et n° 242 de la commission (regroupement des règles relatives à la convocation du conseil d'administration), et aux amendements identiques n° 47 de la commission des lois saisie pour avis et n° 244 de la commission (fonctions du président du conseil d'administration). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 48 de la commission des lois saisie pour avis et n° 245 de la commission (faculté pour le conseil d'administration de choisir entre le cumul ou la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général) - **Art. 64 (par priorité) (information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux)** (p. 5022, 5024) : ses amendements de codification n° 578, identique aux amendements n° 302 de la commission et n° 110 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté ; et n° 579 et n° 580 ; devenus sans objet. Sur l'amendement de M. Bernard Angels n° 408 qu'elle accepte (prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité d'une société dans son rapport annuel de gestion), son sous-amendement n° 641 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 111 de la commission des lois saisie pour avis et n° 303 de la commission (contenu du rapport annuel de gestion) - **Art. 64 bis (par priorité) (répartition de la somme allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité par le conseil d'administration)** (p. 5025) : son amendement de codification n° 581 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 112 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 64 ter (par priorité) (approbation par l'assemblée générale des comptes consolidés)** : son amendement de codification n° 582 ; adopté - **Art. 65 (par priorité) (représentation et identification des actionnaires non résidents)** (p. 5027) : ses amendements de codification n° 583 à 585 ; adoptés. Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 305 rédactionnel et s'oppose au n° 306 (extension de la procédure du titre au porteur identifiable à tous les instruments financiers émis par une société) - **Art. 66 (par priorité) (notion de contrôle conjoint exercé dans le cadre d'une action de concert)** (p. 5028, 5029) : ses amendements de codification n° 586 et n° 587 ; devenus sans objet. Son amendement de codification n° 588 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 307 de la commission (suppression de la référence à un accord en vue d'une politique commune) - **Demande de priorité** : demande l'examen en priorité des articles 19 à 26 - **Art. 19 (par priorité) (extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment")** (p. 5032, 5034) : son amendement n° 610 : transposition du projet de directive européenne sur la lutte contre le blanchiment ; rejeté. Elargissement de l'éventail des activités et professions associées au mécanisme de prévention du blanchiment. Extension aux professions juridiques de l'obligation de déclaration de soupçon. S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 451 et n° 452 (intégration des professions juridiques indépendantes et des experts-comptables dans l'obligation de déclaration de soupçon) et accepte les amendements rédactionnels identiques n° 193 de la commission et n° 27 de la commission des lois saisie pour avis.

En qualité de ministre de l'emploi et de la solidarité

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 389 de M. Roland Muzeau : **Union nationale pour l'emploi dans l'industrie (Convention UNEDIC)** (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5396).

INTERVENTIONS

- **Hommage à Jacques Chaban-Delmas** - (14 novembre 2000) (p. 5985) : associe le Gouvernement à l'hommage rendu à Jacques Chaban-Delmas.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5985, 5987) : contribution des sénateurs au travail parlementaire. Plans successifs de redressement de la sécurité sociale. Décisions inadéquates entre 1993 et 1997. Croissance de l'économie française depuis 1997. Equilibre des comptes de la sécurité sociale depuis 1999. Excédent en 2000 et 2001. Eventail des mesures du projet de loi. Avancées sociales au profit des familles, des retraités et des accidentés du travail. Volonté du Gouvernement d'accélérer la rénovation de la politique familiale. Simplification et amélioration des aides au logement. Association des retraités aux fruits de la croissance. Accroissement des ressources du fonds de réserve des retraites. (p. 5988, 5991) : abrogation de la loi Thomas. Réforme de la prestation dépendance. Amélioration de l'indemnisation des victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles. Création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante. Amélioration de la qualité du système de soins. Priorités de santé publique. Budgets hospitaliers. Soins de ville. Dépassement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Stabilité de la part des dépenses de santé dans la richesse nationale. Expériences étrangères de maîtrise des dépenses de santé. Sécurité sanitaire. Dépenses de médicaments. Régulation des dépenses des professionnels exerçant en ville. Amélioration de la couverture maladie. Réforme du financement de la sécurité sociale par l'allègement de la CSG et de la CRDS pour les ménages modestes. Satisfaction de l'assainissement financier de la sécurité sociale. (p. 6010, 6015) : responsabilité du Gouvernement dans la relance de la croissance et ses conséquences pour la sécurité sociale. Volonté de réduire les prélèvements pour alléger les charges sur le travail. Objectif d'amélioration du statut social du travail sans priver de ressources la sécurité sociale. Objections à une inconstitutionnalité de la réduction dégressive de la CSG soulevée par le rapporteur. Choix de la réduction dégressive. Inconvénients de la technique de l'impôt négatif. Mesures en faveur des familles. Augmentation des retraites de base. Apports du Gouvernement aux régimes de retraites complémentaires. Fonds de réserve pour les retraites. Favorable au régime des retraites par répartition. Supplément de recettes et maîtrise des dépenses consécutifs au retour à l'équilibre. Stabilisation des prélèvements obligatoires. Quotas infirmiers. Situation des établissements privés. Recrutement du personnel soignant. Complexité du financement de la sécurité sociale. Volonté de recettes fiscales pérennes et stables.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 19 A (abrogation de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite)** (p. 6119) : s'oppose aux amendements de suppression n° 17 de la commission et n° 51 de la commission saisie pour avis. Abrogation indispensable de la

loi Thomas - **Art. 19** (*revalorisation des retraites du régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale*) (p. 6121) : s'oppose aux amendements n° 112 de M. Bernard Joly (revalorisation des retraites à hauteur de 3,2 %) et n° 90 de M. Guy Fischer (revalorisation des retraites à hauteur de 3 %) - **Après l'art. 19** (p. 6123) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Guy Fischer (indexation des pensions de retraite sur les salaires).

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6172, 6173) : responsabilité collective de maîtrise des dépenses de santé. S'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (suppression des lettres-clés flottantes et institution d'un mécanisme de maîtrise médicalisée des dépenses) ainsi qu'aux amendements identiques n° 55 de M. Bernard Murat et n° 69 de M. Claude Huriet (abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM) - **Art. 31 bis** (*troisième rapport d'équilibre sur l'objectif de dépenses déléguées - art. L. 162-15-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 6174) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 32** (*agence technique de l'information sur l'hospitalisation*) (p. 6175, 6176) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de la commission. Réponse par la création de l'agence à une préoccupation importante - **Art. 33** (*création d'un fonds pour la modernisation sociale des établissements de santé - art. 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998*) (p. 6177) : s'oppose aux amendements identiques n° 26 de la commission et n° 70 de M. Claude Huriet (extension du bénéfice du fonds aux établissements privés) - **Après l'art. 33** (p. 6178) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Guy Fischer (suppression du forfait hospitalier) - **Art. 36 bis** (*transmission pour analyse des prélèvements effectués par les professionnels de santé - art. L. 6211-5 du code de la santé publique*) (p. 6180) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7152, 7155) : évolution de la situation de l'emploi. Politique de relance de la croissance. Résultat positif de la réduction de la durée du travail. Diminution du chômage. Causes des pénuries sectorielles d'emplois. Lutte contre la précarité. Futur projet de loi de modernisation sociale. Financement des 35 heures. Fondement de la création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Allègement du coût du travail. Conditions d'utilisation des crédits pour les politiques en faveur de l'emploi. Succès et avenir des emplois-jeunes. Effort de professionnalisation. Recentrage des dispositifs aidés en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. (p. 7156, 7158) : diminution des contrats emploi-solidarité, CES. Apport du programme de trajet d'accès à l'emploi, TRACE, à la lutte contre le chômage. Forte progression des moyens affectés à l'agence nationale pour l'emploi, ANPE. Mise en place de projets d'action personnalisés. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC. Actions en faveur du retour à l'activité professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux. Rejet par le Gouvernement du mécanisme d'impôt négatif. Effort de l'Etat en matière de contrats d'apprentissage et de qualification. Trésorerie du fonds de gestion du congé individuel de formation, FONGECIF. Nécessité de rénover le système de formation des demandeurs d'emplois. Renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle. Hommage au travail des inspecteurs du travail ; revalorisation de leur profession. Poursuite de l'amélioration de la situation de l'emploi. Recherche d'une plus grande solidarité avec les exclus. Invite à l'adoption de ce budget.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7179, 7181) : budget en augmentation. Développement des ressources propres des agences créées pour la sécurité sanitaire. Renforcement de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Action globale de préservation de la santé publique. Promotion de la santé à travers les programmes nationaux et régionaux de santé. Lutte contre le virus du sida et les autres maladies sexuellement transmissibles. Relance de la prévention. Renforcement des moyens contre l'hépatite C et les pratiques addictives. Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, MILDT. Mise en oeuvre du protocole hospitalier signé entre le Gouvernement et les organisations syndicales. Soutien financier de l'Etat aux opérations d'investissement hospitalier pour la recomposition de l'offre de soins. Progression des moyens des agences régionales de l'hospitalisation. Difficultés d'hébergement des demandeurs d'asile. Prochain examen du projet de loi de modernisation du système de santé et des droits des malades. Augmentation des dépenses de solidarité liées aux minima sociaux. Diminution du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion, RMI. (p. 7182, 7184) : ajustement des crédits relatifs à la couverture maladie universelle, CMU. Partition juridique et financière des activités du centre d'information et de documentation des femmes et des familles. Progression des crédits destinés au réseau des centres d'information sur les droits des femmes. Extension des sites pour la vie autonome des personnes âgées et des personnes handicapées. Bilan du plan triennal mis en oeuvre pour les soins palliatifs. Futur projet de loi sur la dépendance. Recherche de réponse individualisée au problème de vieillissement des personnes handicapées. Engagement de l'Etat dans un plan quinquennal relatif aux personnes polyhandicapées. Mission d'appui du Gouvernement au fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTORÉP. Problème de la protection sociale des Français de l'étranger inclus dans le futur projet de loi de modernisation sociale. Rôle des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, CHR. Participation des départements à la réduction des inégalités. Effet de la réduction du temps de travail dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Régularisation des mises à disposition. - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7186, 7187) : son amendement n° II-42 : majoration des crédits ; rejeté. Réforme de la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, CNITAAT. (p. 7188) : renforcement des effectifs du ministère pour la lutte contre le développement de l'ESB, et la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Son amendement n° II-44 : majoration des crédits ; adopté - **Art. 55** (*développement des ressources propres de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS, et de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES*) (p. 7191) : sur les amendements de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° II-20 rédactionnel et s'oppose au n° II-21 (suppression de la taxe créée au profit de l'ANAES) - **Après l'art. 55** (p. 7192, 7193) : son amendement n° II-45 : réforme de la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, CNITAAT ; devenu sans objet - **Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*) (p. 7194, 7195) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-39 de M. Philippe Adnot. Accepte l'amendement rédactionnel n° II-22 de la commission. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° II-34 de M. Claude Huriet (fixation du taux de cette taxe) et n° II-41 de la commission (modification du seuil d'exonération de la taxe).

H

HAENEL (Hubert), sénateur (Haut-Rhin) RPR.

Secrétaire du Sénat ; démissionnaire le 19 janvier 2000 (JO Lois et décrets du 20 janvier 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à exonérer de TVA les équipements et matériels de lutte contre l'incendie [n° 313 (1999-2000)] (7 avril 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 avril 2000) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne [n° 395 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc [n° 29 (2000-2001)] (17 octobre 2000) - **Elections**.

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne en application de l'article 73bis du règlement, sur la proposition de règlement du Conseil portant création du dispositif de réaction rapide (n° E-1465) [n° 41 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, en application de l'article 73bis du règlement, sur les propositions de la République fédérale d'Allemagne, d'une part, et du Portugal, de la France, de la Suède et de la Belgique, d'autre part, relatives à la création d'Eurojust (E 1479 et E 1509) [n° 53 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi constitutionnelle déposée avec M. Aymeri de Montesquiou et les membres du RDSE, tendant à permettre à la France de respecter les délais de transposition des directives communautaires, par l'inscription de ces textes à l'ordre du jour du Parlement en cas de carence gouvernementale [n° 74 (2000-2001)] (14 novembre 2000) - **Parlement**.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur les services d'intérêt général en

Europe [n° 82 (2000-2001)] (16 novembre 2000) - **Union européenne**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 32] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la XXIIIème réunion de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (Versailles, 16-17 octobre 2000) [n° 106 (2000-2001)] (24 novembre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de résolution, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne en application de l'article 73 bis du règlement, sur la communication de la Commission sur les services d'intérêt général en Europe (n° E-1560) [n° 107 (2000-2001)] (24 novembre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions européennes :

n° 8 (JO Débats du 20 janvier 2000) (p. 146) - Ministère : Agriculture - *Voies pour sortir de la crise liée à l'épizootie d'encéphalite spongiforme bovine* - Réponse le 25 février 2000 (p. 943) - **Maladies du bétail**

n° 9 (JO Débats du 2 mars 2000) (p. 1085) - Ministère : Affaires européennes - *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2624) - **Union européenne**

n° 11 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5424) - Ministère : Défense - *Etat de la mise en place des instruments politiques et militaires nécessaires à la gestion des crises* - Réponse le 22 novembre 2000 (p. 6287) - **Armée**

Questions orales avec débat :

n° 30 (JO Débats du 25 novembre 2000) (p. 6558) - Ministère : Affaires étrangères - *Conseil européen de Nice* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7812) - **Union européenne**

Questions orales sans débat :

n° 668 (JO Débats du 30 novembre 1999) (p. 6457) - Ministère : Equipement - *Régionalisation du transport ferroviaire de voyageurs* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 8) - **Transports ferroviaires**

n° 864 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4629) - Ministère : Equipement - *Conditions de circulation sur la RN 415* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4848) - **Routes**

n° 908 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4969) - Ministère : Santé - *Reconnaissance de la médecine anthroposophique* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5687) - **Médecine**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 159) : soutient l'amendement n° 115 de la commission saisie pour avis (indication d'un budget prévisionnel pour les sociétés de

programmes et de moyens en annexe du projet de loi de finances). Demande l'adoption de cet article sous réserve de l'amendement n° 115 précité. (p. 161) : sur l'amendement de la commission n° 20 rédactionnel, intervient sur le sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision).

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 429, 431) : travaux précédents sur la responsabilité des décideurs. Sa question orale avec débat du 28 avril 1999. Mérites du texte de la proposition de loi. Propositions du rapport Massot. Nécessité d'une approche interministérielle et interdisciplinaire. Relations entre le parquet et les élus locaux. Rôle d'officier de police judiciaire des maires et adjoints. Obligation des maires d'aviser le procureur de la République en cas de crime ou de délit. Nécessité d'une meilleure information des élus. Le groupe du RPR votera le texte de la proposition de loi.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 720, 721) : communication devant la délégation pour l'Union européenne sur les actions communautaires pouvant faciliter la réparation des dommages consécutifs à la tempête et à la marée noire. Inquiétude des conséquences d'une éventuelle redistribution des crédits disponibles. Souhait d'une meilleure utilisation des crédits des fonds structurels.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1703, 1705) : son soutien à la mise en place d'un juge des libertés. Pouvoirs de perquisition dans les cabinets d'avocats. Transformation de la chambre d'accusation en chambre d'appel de l'instruction. Appel des décisions de cour d'assises. Ouverture du droit d'appel au ministère public et à la victime. Droit des victimes et constitution de partie civile. Droit sacré des victimes à obtenir réparation : exemple de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Suppression des peines d'emprisonnement pour les délits de presse. Réforme de la garde à vue. Enregistrement sonore des interrogatoires de garde à vue. (p. 1706, 1708) : concertation nécessaire avec les policiers et les gendarmes. Souhaite la constitution d'un groupe de travail sur les conditions de la garde à vue. Création d'une inspection générale de la police judiciaire. Responsabilité des décideurs publics. Le groupe du RPR votera l'ensemble des dispositions de ce texte à l'exception de l'amendement concernant l'enregistrement de la garde à vue - **Après l'art. 1er** (p. 1712) : se déclare favorable à l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat) - **Art. 2 quater** (*participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1718) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 10 ter** (*procédure avant la décision en matière de détention provisoire*) (p. 1749) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 93 : indication des raisons pour lesquelles une personne placée en détention provisoire ne peut bénéficier du régime de l'emprisonnement individuel, dans l'ordonnance du juge des libertés ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1821, 1822) : son amendement de suppression n° 92 ; adopté - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 1831) : sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), intervient sur les sous-amendements de M. Jacques Larché n° 183 (entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure) et n° 177 (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à

vue). Rôle du procureur de la République et de l'avocat au cours de la garde à vue. Souhaite la présence d'un avocat de permanence, commis d'office, différent de celui qui assistera ensuite la personne gardée à vue.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2142, 2143) : rapport de juin 1993 de la commission d'enquête sénatoriale sur le fonctionnement de la SNCF. Création de Réseau ferré de France, RFF. Expérimentations de la régionalisation du transport ferroviaire de voyageurs. Développement du transport ferroviaire régional. Capacité de réforme de la SNCF. Comparaison avec les entreprises ferroviaires des pays de l'Union européenne. Succès de la décentralisation dépendant de l'attitude des syndicats. Souhaite un accord en commission mixte paritaire sur ce point des transports.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2756) : invocation de l'article 40 de la Constitution. Risque d'opposition à l'extension de la régionalisation. Exemple des lycées.

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)]** - (30 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3354, 3355) : apport et rôle du Sénat. Volonté de réforme du Président de la République. Modification du régime de la garde à vue. Relations entre la justice et la police judiciaire. Mise en oeuvre des réformes. Le groupe du RPR votera ce texte à l'unanimité.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne (p. 3390, 3392) : grands chantiers européens. Conférence intergouvernementale. Extension du vote à la majorité qualifiée dans le domaine économique et social. Repondération des votes au sein du Conseil européen. Coopération renforcées. Réflexion de fond sur l'avenir des institutions. Discours du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer. Solidarité franco-allemande pour l'Europe. Europe de la justice. Convention chargée d'élaborer un projet de charte européenne des droits fondamentaux. Devenir d'Eurojust. Rôle de la France.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3765, 3766) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 20 : exclusion des remboursements en capital de la dette contractée par les régions du calcul de la contribution au fonds de correction des déséquilibres régionaux ; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4102, 4104) : souhait d'une adoption conforme de ce texte. Travaux antérieurs. Fin de la confusion entre faute civile et faute pénale. Qualité du texte voté par l'Assemblée nationale. Caractère abusif des attaques portées contre ce texte. Rôle du Gouvernement dans l'application de la loi. Respect du droit des victimes. Légitimité de la recherche des responsabilités. Exemples des catastrophes du tunnel de Verzy et du tunnel du Mont-Blanc. Nécessité d'une réforme de la procédure civile. Proposition de création d'un groupe de suivi pour l'application de ce texte. Efforts à accomplir en matière d'information et de pédagogie. Le groupe du RPR votera le texte initié par le Sénat, amendé et voté par la majorité plurielle de l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4117, 4118) : prise en compte du droit des victimes. Texte s'appliquant à toute personne physique. Suggestion au Gouvernement d'une procédure de vote bloqué à l'Assemblée nationale sur ses trois amendements.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne - **Discussion générale** (p. 5498, 5500) : dessaisissement du Parlement. Retard de la France dans le domaine des transpositions des directives communautaires. Rôle du secrétariat général du comité interministériel, SGCI.

- **Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6356, 6359) : texte répondant à l'attente du corps judiciaire. Partage les interrogations et les suggestions du rapporteur et votera les amendements de la commission. Urgence du problème relatif au statut et à la carrière des collaborateurs de magistrats. Manque d'information des magistrats sur la réforme. Application des dispositions. Problème de la gestion des ressources humaines et de la vacance des postes. Respect de la stricte obligation de réserve des magistrats dans les cadres et hors cadre. Information demandée sur les modifications apportées au code de l'organisation judiciaire. Souhait d'un débat au Parlement sur l'application des consignes ministérielles. Eloignement des magistrats des fonctions du parquet. Accès à la Cour de cassation et fonctionnement de celle-ci. Interroge le Gouvernement sur la prise en considération de la situation des juges du livre foncier en fonction dans les ressorts des cours d'appel de Colmar et de Metz. - **Après l'art. 5** (p. 6367) : son amendement n° 17 : prise en compte des années antérieures d'activité professionnelle des magistrats recrutés par les voies du deuxième et du troisième concours d'accès à l'école nationale de la magistrature ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 6370) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de la commission (saisine du Conseil supérieur de la magistrature en matière disciplinaire pour les magistrats du siège). Augmentation des responsabilités et de l'autorité données au premier président de cour d'appel. (p. 6373, 6374) : son amendement n° 18 : élargissement des possibilités de consultation de la Cour de cassation en les étendant au domaine pénal ; adopté. Son amendement n° 16 : possibilité pour la Cour de cassation de bénéficier d'assistants de justice ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne - **Art. 28 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)** (p. 6794, 6796) : forte augmentation du budget communautaire. Place des parlements nationaux dans la construction européenne. Volonté de la Commission de réviser les perspectives financières. Politique agricole commune. Politique extérieure de l'Union européenne. Conséquences budgétaires du prochain élargissement de l'Union européenne.

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7628, 7630) : augmentation des crédits. Impact des créations de postes sur le renforcement des effectifs. Méconnaissance de la Chancellerie de la situation des effectifs. Postes de magistrats et de greffiers. Non-prise en compte des nombreux travaux réalisés par le Sénat sur la justice. Renovation des méthodes des juridictions. Nécessité de procéder à des études d'impact. Contrats de juridiction. Superficialité des rapports. Difficultés d'application de la loi sur la présomption d'innocence. Charge financière de l'aide juridictionnelle. Renovation du parc immobilier de la Chancellerie. Commission d'enquête du Sénat sur les

conditions de détention dans les maisons d'arrêt. Construction de nouveaux établissements. Administration pénitentiaire. Mouvement de protestation des personnels de surveillance. Sécurité des personnes et sûreté des biens. Moyens consacrés à l'application des lois et règlements. Augmentation des rejets de demandes d'aide juridictionnelle. Demande le rejet de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7653, 7654) : demande le retrait de l'amendement n° II-88 de M. Bernard Fournier (réduction des crédits) - **Après l'art. 61** (p. 7655) : son amendement n° II-25 : rapport du Gouvernement analysant les dysfonctionnements du dispositif d'aide juridictionnelle et proposant des pistes de réflexion sur la conception d'un nouveau système d'accès au droit et à la justice ; adopté.

HAMEL (Emmanuel), sénateur (Rhône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national - Deuxième lecture [n° 0179 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Après l'art. 17** (p. 752) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 du Gouvernement (création d'un statut d'officier sous contrat).

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1082) : caractère humiliant de ce texte pour les femmes. Ne votera pas le projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 5 (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales)** (p. 1147) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (limitation et organisation des incompatibilités) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1158) : votera contre ce projet de loi.

HASCOËT (Guy), secrétaire d'Etat à l'économie solidaire.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 746 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Femmes (Mesures en faveur des femmes)** (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2015).

n° 764 de M. Christian Demuynck : **Hôpitaux (Situation de l'hôpital de Montfermeil-Le Raincy)** (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2016).

n° 770 de M. Francis Grignon : **Infirmiers et infirmières** (*Situation des infirmiers libéraux*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2017).

n° 771 de M. Jean-Claude Carle : **Sécurité sociale** (*Remboursement des frais d'hospitalisation des ressortissants français à l'étranger*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2018).

n° 772 de Mme Nicole Borvo : **Hôpitaux** (*Situation du service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital Cochin-Saint-Vincent-de-Paul*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2019).

n° 773 de M. Bertrand Auban : **Sang et organes humains** (*Maintien du plateau de qualification biologique des dons de sang à Toulouse*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2020).

n° 776 de M. Henri de Richemont : **Retraite** (*Système des retraites*) (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2013).

n° 794 de M. Philippe Richert : **Hôpitaux** (*Avenir financier des hôpitaux universitaires de Strasbourg*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3332).

n° 801 de Mme Nelly Olin : **Drogues et stupéfiants** (*Lutte contre la drogue et la toxicomanie*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3333).

n° 807 de Mme Hélène Luc : **Infirmiers et infirmières** (*Situation des infirmiers anesthésistes*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3334).

n° 810 de M. Bernard Cazeau : **Infirmiers et infirmières** (*Situation des infirmiers anesthésistes*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3335).

n° 811 de M. Marcel Charmant : **Dépendance** (*Réforme de la prestation spécifique dépendance*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3331).

n° 905 de M. Jean-Claude Carle : **Emploi** (*Réforme des aides à l'embauche de jeunes en contrat de qualification*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5974).

n° 906 de M. Bernard Cazeau : **Fonction publique hospitalière** (*Reconstitution de carrière des médecins sous contrat dans les centres hospitaliers publics*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5975).

n° 907 de M. Auguste Cazalet : **Emploi** (*Situation des associations intermédiaires d'Aquitaine*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8031).

n° 914 de Mme Nicole Borvo : **Logement** (*Ventes de terrains par l'Assistance publique de Paris*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5976).

n° 919 de M. Dominique Braye : **Déchets** (*Stockage des déchets radifères*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8032).

n° 921 de M. Jean Huchon : **Santé** (*Fonctionnement des centres anticancéreux*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5977).

n° 941 de M. Gérard César : **Hôpitaux** (*Situation du centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5973).

n° 948 de M. Jacques Donnay : **Pollution et nuisances** (*Présence de produits phytosanitaires dans les eaux de pluie du Nord-Pas-de-Calais*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8034).

n° 949 de M. Patrick Lassourd : **Fonds structurels** (*Versement des subventions FEDER*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8035).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5532, 5533) : refonte du code de la mutualité. Dispositif de transposition par ordonnances. Sécurisation du cadre juridique des mutuelles. Place des mutuelles dans le dispositif de santé. Invite le Sénat à voter cet article. (p. 5534, 5535) : accepte l'amendement de précision n° 3 de la commission et s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Art. 9 (précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890)** (*économie solidaire*) (p. 5927, 5928) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 80 (suppression de la limitation à ce texte de la définition de l'économie solidaire) et n° 83 (abaissement du seuil maximal de titres pouvant être détenus par un fonds commun de placement d'entreprise dans une même entreprise solidaire) et accepte le n° 81 (rétablissement de la condition de rémunération des dirigeants des entreprises pour la définition de l'économie solidaire) et n° 82 de coordination - **Art. 10 (précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890)** (*obligation d'offrir des modes de placement sécurisés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise*) (p. 5929, 5930) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (maintien du régime actuel applicable aux actions acquises à l'occasion d'une reprise d'entreprise par ses salariés). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 84 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 85 (suppression d'une disposition relative aux investissements autorisés à un fonds commun de placement d'entreprise qui recueille les sommes placées sur des plans d'épargne d'entreprise). Demande le retrait de l'amendement n° 137 de M. Marc Massion (obligation de prévoir au moins un choix d'investissement comportant moins d'un tiers de titres de l'entreprise).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7158, 7159) : son amendement n° II-43 : majoration des crédits ; adopté. Lutte contre les risques liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Création d'emplois d'inspecteurs pour l'encadrement de la filière bovine - **Art. 57 (réforme de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprenti)** (p. 7161, 7162) : augmentation continue du nombre de jeunes en formation en alternance. S'oppose aux amendements de suppression n° II-23 de la commission, n° II-1 de la commission saisie pour avis et n° II-38 de M. Gérard Cornu - **Art. 58 (suppression de l'exonération de cotisations d'allocations familiales concernant les**

entreprises des zones de revitalisation rurale et les entreprises nouvelles exonérées d'impôts) (p. 7163) : s'oppose aux amendements de suppression n° II-24 de la commission et n° II-2 de la commission saisie pour avis. Rationalisation des dispositifs spécifiques d'exonération. Accompagnement du passage aux 35 heures.

HAUT (Claude), sénateur (Vaucluse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - IV - Plan [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 38] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7202, 7203) : relance de l'évaluation des politiques publiques. Maintien de l'enveloppe destinée au fonds national de développement de l'évaluation, FNDE. Future réforme de la procédure d'évaluation des contrats de plan Etat-région, CPER. Création du conseil supérieur de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, CERC. Conclusions du rapport du commissariat général du plan sur les perspectives de la France. Souhaite une meilleure association avec le Parlement. Propose l'adoption de ces crédits.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7360, 7362) : appel à une véritable réforme d'ensemble des finances locales. Urgence de la mise en oeuvre d'un véritable statut de l'élu local. Poids croissant du financement de l'intercommunalité. Clarification nécessaire des relations Etat-collectivités locales. Renforcement des dispositifs de péréquation. Formation, rémunération et protection sociale. Le groupe socialiste votera le projet de budget.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8177) : effort de transparence fourni par le Gouvernement. Caractère fructueux de la politique économique et budgétaire mise en oeuvre par la gauche depuis 1997. Dynamisme des recettes fiscales. Le groupe socialiste soutient le projet de loi de finances rectificative sans souscrire aux modifications proposées par le rapporteur général.

HEINIS (Anne), sénateur (Manche) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Membre titulaire du conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 298 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la chasse [n° 335 (1999-2000)] (11 mai 2000) - **Chasse**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse [n° 365 (1999-2000)] (30 mai 2000) - **Chasse**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Mer [n° 94 (2000-2001) tome 20] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 382 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4803) - Ministère : Economie - *Prix du pétrole et politique énergétique* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4804) - **Politique énergétique**

n° 409 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6163) - Ministère : Equipement - *Sécurité des transports en mer* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6164) - **Transports maritimes**

n° 421 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7456) - Ministère : Aménagement du territoire - *Conformité aux directives européennes de la législation française en matière de chasse* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7456) - **Chasse**

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (27 janvier 2000) (p. 424) : arrêtés de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs pris en contradiction avec la loi du 3 juillet 1998.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 466, 467) : courtiers interprètes et conducteurs de navires. Suppression du monopole de présentation en douane. Perte de chiffre d'affaires. Son amendement visant à instaurer une période transitoire. Faiblesse de l'indemnisation retenue par le Gouvernement. Au nom du groupe des RI partage l'avis du rapporteur sur la nécessité d'harmoniser les normes sociales et les conditions de travail dans le transport routier - **Art. 4 (calcul de l'indemnisation)** (p. 485) : son amendement n° 17 : adaptation du texte de cet article pour le rendre applicable aux déclarations fiscales des courtiers relevant du régime des bénéficiaires industriels et commerciaux ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 5** (p. 487, 488) : son

amendement n° 18 : instauration d'une période transitoire de trois ans ; adopté.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1000, 1003) : historique de l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes. Représentation insuffisante des femmes dans la vie politique. Risque d'une uniformité numérique alternée télécommandée par les partis. Esprit de la révision constitutionnelle de juin 1999 tendant à favoriser plutôt qu'à imposer la parité. Respect de la liberté de l'électeur. Défense du scrutin uninominal. Refus de l'abaissement du seuil pour l'application du scrutin proportionnel aux élections municipales. Nécessité de permettre aux femmes d'équilibrer épanouissement familial, vie professionnelle et activité politique. Caractère irréaliste de l'application de la parité aux prochaines élections législatives. Nécessité d'adopter une démarche évolutive. Crainte d'une atteinte à la liberté de choix. Défense de la notion de complémentarité entre les hommes et les femmes. Ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er A (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants)** (p. 1045) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. Attachement des petites communes au scrutin uninominal. Forte représentation des femmes au sein de ces communes - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1082) : déplore le caractère de stricte logique arithmétique de la parité et la généralisation excessive du scrutin proportionnel. Regrette le caractère limité des opinions prises en compte. S'abstiendra par cohérence avec sa position au Congrès.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 2 (candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna)** (p. 1098) : déception devant l'opposition du Gouvernement à l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Laufoaulu au nom de l'égalité républicaine. Prise en compte de la spécificité des territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1124, 1125) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges). Causes de l'absentéisme parlementaire.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Art. 8 (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen)** - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977 (incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale)** (p. 1150) : se

déclare favorable à l'amendement de suppression n° 16 de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1380, 1383) : originalité du mode de scrutin des sénateurs. Nécessité d'assurer une représentation équitable du milieu urbain. Caractère irremplaçable des petites communes. Acquis de la décentralisation nié par les choix gouvernementaux. Conséquences négatives du projet de loi du Gouvernement sur la structure des collèges électoraux. Recours trop fréquent à la procédure d'urgence. Illogisme et danger de l'égalitarisme des deux chambres. Nécessité d'un réel débat politique. Votera le texte du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 2963, 2966) : évolution de la législation et de la réglementation de la chasse. Intérêt du Sénat pour la chasse. Regret de l'utilisation par le Gouvernement de la procédure d'urgence. Absence de règlement par le projet de loi du problème relatif aux dates de chasse aux oiseaux migrateurs. Directive "oiseaux". Interprétation restrictive de la volonté de l'Union européenne. Importance des contentieux sur le plan national. Absence de recherche par le ministre en charge de la chasse de consensus avec la Commission européenne. Principe de subsidiarité. Propositions relatives à la modernisation de l'organisation de la chasse. Rôle des fédérations de chasse. Régime des associations communales de chasse agréées, ACCA. Périodes de chasse. Confusion entre le droit de chasse et les usages non appropriatifs de la nature. Objectifs de la commission - **Art. 1er A (clarification des compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse)** (p. 3008, 3009) : son amendement n° 158 : initiatives du Gouvernement pour rendre compte de l'articulation du droit communautaire et du droit national; adopté - **Art. 1er (définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural)** (p. 3010) : son amendement n° 159 : nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats ; adopté après modification par les sous-amendements n° 4 de M. Alain Vasselle, n° 301 et n° 302 de M. Jean-Marc Pastor, n° 233 et n° 234 de M. Ladislav Poniatowski et n° 255 de M. Gérard Le Cam, qu'elle accepte. (p. 3013) : sur son amendement n° 159 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 299 de M. Roland du Luart et considère satisfait le n° 235 de M. Ladislav Poniatowski. Considère satisfait, par son amendement n° 159 précité, l'amendement n° 52 de M. Ladislav Poniatowski (précision de la compatibilité de l'exercice de la chasse avec les usages non appropriatifs de la nature), ainsi que les amendements identiques n° 3 de M. Gérard César et n° 124 de M. Michel Souplet (suppression de la phrase "faisant éventuellement penser que les usages de la nature autres que la chasse pourraient se faire sans contrainte ni respect du droit de propriété"). (p. 3014) : considère satisfait, par son amendement n° 159 précité, les amendements identiques n° 5 de M. Philippe François et n° 125 de M. Michel Souplet (possibilité pour des non-chasseurs d'accompagner les prises de gibier et les battues réglementaires sans nécessairement avoir de permis de chasse) - **Avant l'art. 1er bis ou après l'art. 1er bis** (p. 3017) : son amendement n° 160 : objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage ; adopté après modification par le sous-amendement n° 236 de M. Ladislav Poniatowski qu'elle accepte (composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage). Considère les amendements n° 6 de M. Alain Vasselle (confirmation dans la loi de l'existence du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, CNCFS) et n° 307 de M. Yvon Collin (statut du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) satisfait par son amendement n° 160 précité. (p. 3019) : demande le retrait de l'amendement n° 6 précité de M. Alain Vasselle - **Art. 1er bis (encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices)** (p. 3024) : s'oppose aux amendements n° 243 de suppression de Mme Maryse Bergé-Lavigne, n° 276 de M. Jean-Marc Pastor (avis des conseils municipaux et des conseils généraux

lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs) et n° 338 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs), et demande le retrait des amendements de M. Alain Vasselle n° 326 (avis du CNCFS sur la réintroduction des prédateurs) et n° 327 (objet de l'étude préalable). (p. 3029) : s'oppose au sous-amendement n° 352 de M. Michel Charasse, ayant le même objet que l'amendement n° 276 précité et déposé sur l'amendement précité n° 338 du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3049, 3050) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Alain Vasselle, n° 55 de M. Ladislav Poniatowski et n° 126 de M. Michel Souplet (retour à l'appellation d'origine de l'office national de la chasse, ONC). Son amendement n° 161 : instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS ; adopté après modification par les sous-amendements n° 58 de M. Ladislav Poniatowski (mention de l'élargissement des missions menées par l'ONC), n° 228 de M. Philippe François (concertation entre chasseurs et forestiers) et n° 259 de M. Gérard Le Cam (rééquilibrage du financement de l'ONC) qu'elle accepte. (p. 3054) : sur son amendement n° 161 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 248 de M. Gérard Larcher (attribution à l'ONCFS du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial), n° 11 de M. Alain Vasselle (possibilité d'une collaboration entre l'ONC, la fédération nationale de la chasse, et les fédérations départementales de la chasse, sur les questions relatives à leurs domaines d'action respectifs), n° 258 de M. Gérard Le Cam (prépondérance des fédérations pour la formation). Sur les amendements de M. Gérard César ayant le même objet, s'oppose au n° 9 et demande le retrait du n° 10 (placement de la chasse sous la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt). Considère que l'amendement n° 277 de M. Jean-Marc Pastor (statut des gardes de l'ONCFS) sera satisfait par l'amendement n° 174 de la commission déposé à l'article 4. (p. 3055, 3056) : s'oppose au sous-amendement n° 354 de M. Michel Charasse (référence à la tutelle de l'Etat) déposé sur son amendement n° 161 précité. (p. 3058) : difficulté de déterminer ce qui relève ou non du domaine réglementaire. (p. 3059) : son amendement n° 162 : précision relative à la composition du conseil d'administration de l'office ; adopté. (p. 3060) : souplesse de la proposition de la commission. (p. 3061) : s'oppose aux amendements n° 129 de M. Michel Souplet (représentation de 50 % de chasseurs dans le conseil d'administration de l'ONC), n° 256 de M. Gérard Le Cam (rééquilibrage de la composition du conseil d'administration de l'ONC en faveur du monde cynégétique) et n° 278 de M. Jean-Marc Pastor (composition du conseil d'administration de l'ONCFS). (p. 3062) : reprise dans son amendement n° 162 précité de dispositions figurant dans le code rural. (p. 3063) : son amendement de coordination n° 163 ; retiré. (p. 3064, 3065) : s'oppose à l'amendement n° 257 de M. Gérard Le Cam (affectation des ressources constituées par les redevances cynégétiques à des études concernant directement la chasse), accepte l'amendement n° 339 du Gouvernement (précisions sur les ressources de l'ONCFS) et, sur celui-ci, les sous-amendements n° 63 de M. Ladislav Poniatowski (distinction entre les ressources de l'ONC provenant de la vente de gibier et celles provenant d'autres produits) et n° 15 de M. Alain Vasselle (affectation des redevances cynégétiques). Demande le retrait des amendements n° 64 de M. Ladislav Poniatowski (affectation des ressources cynégétiques aux seules activités ayant trait à la chasse et au gibier) et n° 131 de M. Michel Souplet (précision sur la destination des fonds versés par les chasseurs). (p. 3066, 3067) : s'oppose aux amendements identiques n° 16 de M. Philippe François et n° 132 de M. Michel Souplet (élargissement des modes de financement de l'ONCFS). (p. 3068) : son amendement n° 164 : maintien de la coopération technique entre l'office et les fédérations et possibilité pour les fédérations départementales de chasseurs

de bénéficier de la mise à disposition de fonctionnaires de l'Etat ; adopté - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3069) : son amendement n° 165 : principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale ; adopté après modification par les sous-amendements n° 340 du Gouvernement (possibilité de prendre en compte les droits de vote non seulement des personnes physiques mais aussi des personnes morales) et n° 239 de M. Ladislav Poniatowski (prise en compte des territoires et des chasseurs qui y chassent) qu'elle accepte. (p. 3071) : sur l'amendement n° 165 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 306 de M. Gérard César (introduction de la notion de territoire), n° 260 de M. Gérard Le Cam (détermination des pouvoirs de vote), n° 17 de M. Alain Vasselle (attribution aux présidents de sociétés de chasse d'un mandat de représentation de leurs adhérents) et n° 133 de M. Michel Souplet, identique à celui-ci, ainsi qu'au n° 250 de M. Gérard César (reconnaissance de la représentativité des chasseurs propriétaires). (p. 3074) : recherche souhaitable d'un système de délégation pour les grandes fédérations et les grandes associations - **Art. 2 quater** (*contenu du schéma départemental de mise en valeur cynégétique - art. L. 221-2-2 du code rural*) (p. 3076) : son amendement de suppression n° 166 ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 3 bis. S'oppose à l'amendement n° 279 de M. Jean-Marc Pastor (renforcement du pouvoir du monde de la chasse sur toutes les activités s'exerçant sur les territoires) - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3077) : son amendement n° 167 : caractéristiques des fédérations ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Alain Vasselle n° 329 (missions d'aide et de conseil à la gestion des fédérations) et n° 330 (réintroduction de la notion de répression) qu'elle accepte. (p. 3080) : sur les sous-amendements déposés sur son amendement n° 167 précité, s'oppose au n° 240 (représentation et défense des intérêts de la chasse et des chasseurs par les fédérations départementales des chasseurs), au n° 241 (missions de service public des fédérations) et au n° 242 (possibilité pour les fédérations d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'infraction aux dispositions du titre du code rural relatif aux fédérations départementales des chasseurs) de M. Ladislav Poniatowski, et au n° 219 de M. Xavier Pintat (rôle des fédérations en matière de gestion des prélèvements et des territoires, de formation et d'information des chasseurs et du public). S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Gérard César (représentation et défense des intérêts de la chasse et des chasseurs par les fédérations des chasseurs), aux amendements identiques n° 19 de coordination de M. Philippe François et n° 134 de coordination de M. Michel Souplet, n° 67 de M. Ladislav Poniatowski et n° 135 de M. Michel Souplet (transmission aux fédérations départementales des chasseurs d'une copie des procès-verbaux) ainsi qu'à l'amendement n° 136 de M. Michel Souplet (responsabilisation des fédérations sur des missions de service public d'intérêt général). (p. 3081, 3082) : double nature des fédérations de chasseurs. (p. 3083, 3084) : mission des gardes nationaux. (p. 3085) : son amendement de coordination n° 168 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 137 de M. Michel Souplet (approbation par l'autorité administrative des statuts régissant l'activité des fédérations départementales de la chasse). (p. 3086) : son amendement n° 169 : contrôle a posteriori du préfet ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 70 de M. Ladislav Poniatowski et n° 138 de M. Michel Souplet (suppression de la référence à une tutelle préfectorale a priori) ainsi qu'à l'amendement n° 22 de M. Philippe François (suppression de la tutelle de l'Etat sur les fédérations). (p. 3088) : son amendement n° 170 : application aux fédérations départementales des chasseurs des dispositions de l'article L. 111-7 du code des juridictions financières ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Gérard César, n° 71 de M. Ladislav Poniatowski, n° 139 de M. Michel Souplet (suppression de la référence au contrôle financier institué à l'égard des fédérations des chasseurs par le décret du 25 octobre 1935), n° 24 de M. Philippe François et n° 297 de M. Jean-Marc Pastor (suppression du contrôle financier du décret-loi du

25 octobre 1935) ainsi qu'au sous-amendement n° 349 du Gouvernement (contrôle économique et financier de l'Etat sur les fédérations départementales des chasseurs) déposé sur son amendement n° 170 précité. (p. 3089) : contrôle a posteriori du préfet - **Art. 3 bis** (*constitution de partie civile des fédérations départementales de chasseurs et transmission des procès-verbaux* - art. L. 221-2-1 nouveau du code rural) (p. 3090) : son amendement n° 171 : transmission au président de la fédération départementale des chasseurs d'une copie des procès-verbaux dressés pour constater des infractions à la réglementation sur l'exercice de la chasse ; adopté - **Après l'art. 3 bis** (p. 3091, 3092) : son amendement n° 172 : schéma de mise en valeur cynégétique ; adopté - **Art. 2 quater (suite)** : son amendement de suppression n° 166 ; adopté (précédemment réservé p. 3076) - **Après l'art. 3 bis** (p. 3093) : son amendement n° 173, sur le même objet que l'amendement n° 73 de M. Ladislav Poniatowski déposé après l'article 4 (création de fédérations régionales des chasseurs) ; retiré au profit de celui-ci. (p. 3094) : prise en compte de la dimension européenne. - **Art. 4** (*coordination et statut des gardes de l'ONCFS*) (p. 3095, 3096) : son amendement n° 174 : intégration des gardes de l'ONCFS dans la fonction publique de l'Etat ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs* - art. L. 221-8 du code rural) (p. 3098, 3099) : accepte l'amendement n° 280 de M. Jean-Marc Pastor (missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse), sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements n° 176 : participation des associations de chasseurs spécialisées ; n° 178 : missions de coordination de la fédération ; n° 351 : fixation d'un plafond aux sommes versées par les fédérations au titre de la péréquation ; et n° 179 : affectation de l'excédent des ressources annuelles des fédérations départementales des chasseurs ; adoptés. (p. 3100, 3102) : ses amendements n° 175 : élection du président de la fédération nationale des chasseurs ; n° 177 : fixation par la fédération nationale du montant maximum de la cotisation des chasseurs ; et n° 180 : règles de contrôle de l'exécution des missions de service public applicables à la fédération nationale ; devenus sans objet. Sur l'amendement n° 280 précité, son sous-amendement n° 356 : instauration de la double tutelle ; adopté. S'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 262 (modalités de mise en oeuvre de la péréquation) et n° 263 (objet du fonds de péréquation) déposés sur l'amendement n° 280 précité qui satisfait les amendements de M. Michel Souplet n° 140 (constitution de la fédération nationale de la chasse et élection de son président), n° 141 (cotisation fédérale), n° 142 (suppression du contrôle a priori) et n° 143 (institution d'une charte de la chasse en France), les amendements de M. Alain Vasselle n° 25 (élection du président de la fédération nationale des chasseurs) et n° 27 (suppression du contrôle a priori), de M. Philippe François n° 28 (institution d'une charte de la chasse en France) ainsi que de M. Ladislav Poniatowski n° 76 (suppression du contrôle a priori) et n° 77 (institution d'une charte de la chasse en France). S'oppose à l'amendement n° 341 du Gouvernement (prise en compte des différentes cotisations dues aux fédérations). (p. 3104) : souhait de cohérence entre les amendements lors de la commission mixte paritaire - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3106, 3107) : accepte les amendements identiques n° 78 de M. Ladislav Poniatowski et n° 144 de M. Michel Souplet (définition des fonctions des ACCA) et s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Ladislav Poniatowski (rôle des ACCA dans la "répression" du braconnage). Création des ACCA. Accepte le sous-amendement n° 359 de M. Alain Vasselle (référence à la prévention du braconnage) déposé sur l'amendement précité n° 78 de M. Ladislav Poniatowski. Demande le retrait de l'amendement n° 333 de M. Alain Vasselle (rôle du propriétaire exerçant le droit de non-chasse en matière de régulation des prédateurs). (p. 3108) : déclare l'amendement n° 220 de M. Xavier Pintat (intervention du préfet pour le respect de l'équilibre agrosylvo-cynégétique) satisfait par le texte de l'article 15. Accepte les amendements identiques n° 80 de M. Ladislav Poniatowski et n° 145 de M. Michel Souplet (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles). (p. 3110, 3112) : s'oppose à l'amendement n° 281 de M. Jean-

Marc Pastor (suppression de la verbalisation lors du passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition) et accepte les amendements n° 227 de M. Philippe François (accroissement de la latitude donnée par le législateur au ministre pour fixer dans chaque département le seuil d'opposition aux ACCA), n° 303 de M. Xavier Pintat (précision du régime de pleine propriété) et n° 119 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité pour celui qui exerce le droit de non-chasse de chasser sur l'ensemble des terrains de l'ACCA).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 6 (suite)** (p. 3129, 3130) : son amendement n° 181 : respect par le titulaire de l'exercice de la chasse de la réglementation et des restrictions identiques à celles s'appliquant sur les territoires voisins et ressortant des usages locaux ; adopté. S'oppose aux amendements n° 81 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité pour le propriétaire de droits de chasse ayant exercé son droit à opposition de prétendre à la qualité de membre de l'ACCA sauf décision souveraine de l'assemblée générale) et n° 146 de M. Michel Souplet sur le même objet. (p. 3131, 3132) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Ladislav Poniatowski (charges incombant au propriétaire non chasseur). Son amendement n° 182 : allongement du délai de préavis ; adopté. S'oppose aux amendements n° 83 de M. Ladislav Poniatowski (effet de l'opposition formulée par le propriétaire ou le détenteur du droit de chasse), n° 147 de M. Michel Souplet (augmentation du délai de modification ainsi que du délai pendant lequel est valable l'option en faveur du droit de non-chasse) et n° 282 de M. Jean-Marc Pastor (allongement de la période minimum pour bien gérer un territoire d'ACCA). (p. 3133) : s'oppose à l'amendement n° 264 de M. Gérard Le Cam (maintien du droit de chasser du fermier prévu dans le statut du fermage). Son amendement n° 183 : décision de l'assemblée générale de l'ACCA pour réguler l'acquisition de très petites parcelles ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 29 de M. Philippe François (caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA) et n° 148 de M. Michel Souplet sur le même objet. (p. 3135, 3136) : accepte l'amendement n° 283 de M. Jean-Marc Pastor (impossibilité pour un propriétaire ayant manifesté son opposition à la chasse de prétendre à la qualité de membre de l'association). Après s'y être opposée, accepte les amendements modifiés précités n° 81 de M. Ladislav Poniatowski et n° 146 de M. Michel Souplet. Accepte l'amendement n° 304 de M. Xavier Pintat (liberté d'action de l'ACCA pour régler les procédures d'adhésion) et s'oppose à l'amendement n° 284 de Mme Gisèle Printz (possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban) - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les ACCA ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse) - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 3138, 3140) : son amendement n° 353 : entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique ; adopté - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse*) (p. 3141, 3142) : accepte l'amendement n° 342 du Gouvernement (versement du produit des droits d'inscription à l'ONCFS). Son amendement n° 184 : localisation du guichet unique au siège de la fédération départementale des chasseurs ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 286 de M. Jean-Marc Pastor (localisation du guichet unique et modernisation des procédures de validation). (p. 3143) : accepte la suggestion de M. Michel Charasse pour rectifier son amendement n° 184 précité. (p. 3145) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 360 de M. Michel Charasse (rôle de régisseur de recettes du comptable public et nomination de celui-ci conjointement par le président de la fédération et le trésorier payeur général) déposé sur son amendement n° 185 : suivi des questions financières au sein de chaque fédération départementale par un agent comptable ; adopté. Maintien de la référence aux fédérations départementales des chasseurs. (p. 3147, 3148) : accepte l'amendement n° 246 de M. Ladislav Poniatowski (durée de validité du permis de chasser). Son amendement n° 186 : création d'un permis de chasser temporaire ; adopté

après modification par le sous-amendement n° 247 de M. Ladislav Poniatowski qu'elle accepte (renouvellement du permis de chasser temporaire). (p. 3149, 3150) : ses amendements de coordination n° 187 ; devenu sans objet ; et n° 188 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 343 du Gouvernement (application du droit commun pour les étrangers non résidents titulaires d'un permis de chasse) - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 3151, 3152) : ses amendements n° 189 : initiation à la chasse à tir ; et rédactionnel n° 190 ; adoptés. (p. 3153) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (codification des épreuves pratiques du permis de chasser) - **Après l'art. 8** (p. 3165) : s'oppose à l'amendement n° 252 de M. Jacques Bimbenet (protection des chasseurs détenteurs de fusils à pompe) - **Art. 8 bis** (*formation initiale et continue des chasseurs*) (p. 3166) : ses amendements n° 191 : mise à disposition des armes de chasse pendant la formation ; et n° 192 rédactionnel ; adoptés - **Art. 8 quater** (*création d'un fichier national des permis et des autorisations de chasser*) : son amendement de suppression n° 193 ; adopté - **Art. 9** (*affectations du produit des redevances cynégétiques et des sommes perçues lors de la délivrance des licences de chasser - art. L. 223-23 du code rural*) (p. 3168) : son amendement n° 194 : répartition des redevances cynégétiques entre l'ONC et les fédérations départementales des chasseurs ; irrecevable (article 40 de la Constitution). S'oppose au sous-amendement n° 266 de M. Gérard Le Cam (répartition des redevances à l'ONCFS au prorata des services rendus à la chasse), déposé sur son amendement précité - **Après l'art. 9** (p. 3169) : s'oppose aux amendements n° 267 de M. Gérard Le Cam (redevance cynégétique "gibier d'eau") et n° 325 de M. Pierre Martin (affectation du timbre national "gibier d'eau") - **Art. 9 bis** (*règles de sécurité - art. L. 224-13 et L. 224-14 du code rural*) (p. 3170) : ses amendements n° 195 de suppression et n° 196 de coordination ; adoptés - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3176, 3180) : son amendement n° 197 : réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 249 de M. Gérard Larcher qu'elle accepte (conciliation du calendrier de la chasse avec le respect de la directive européenne). S'oppose au sous-amendement n° 361 de M. Alain Vasselle (encadrement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse) déposé sur son amendement n° 197 précité. Nécessité de prendre la décision à l'échelon régional. (p. 3189) : s'oppose aux amendements n° 209 de M. Roland Courteau (échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage - journée hebdomadaire de non-chasse), n° 292 de M. Jean-Marc Pastor (proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse fixées par décret par le ministre de tutelle dans le cadre des orientations déterminées dans la loi), n° 268 de M. Pierre Lefebvre (établissement d'un calendrier national de la chasse figurant dans la loi et suppression de la référence au jour de non-chasse), n° 89 de M. Ladislav Poniatowski (fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans la loi), n° 210 de M. Raymond Courteau (modalités de fixation du jour sans chasse) et aux amendements identiques n° 31 de M. Pierre Martin, n° 120 de M. Xavier Pintat et n° 149 de M. Michel Souplet (suppression du jour de non-chasse). (p. 3192, 3193) : calendrier de la chasse et directive européenne. Demande l'adoption de son amendement n° 197 précité par scrutin public - **Après l'art. 10** (p. 3194) : son amendement n° 198 : réglementation de la chasse au gibier sédentaire ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 273 de M. Pierre Martin (période d'ouverture de la chasse à la perdrix grise, à la caille de blés et au lièvre). (p. 3196) : son amendement n° 199 : conditions de la chasse au gibier d'eau ; adopté. (p. 3198, 3199) : s'oppose aux amendements n° 253 de M. Aymeri de Montesquiou (activités cynégétiques dans les parcs et enclos non attenants à une habitation), n° 270 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte de la réalité pour proposer le jour de non-chasse) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du

territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire) et accepte l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage). S'oppose au sous-amendement n° 362 de M. Alain Vasselle (suspension de l'exercice de la chasse à tir, une journée par semaine, dans les forêts domaniales) déposé sur l'amendement n° 300 précité. (p. 3203, 3205) : s'oppose aux amendements de M. Xavier Pintat n° 121 (dérogation à la directive européenne s'agissant de la chasse à la tourterelle des bois) et n° 122 (autorisation de la chasse au pigeon ramier en Ardèche durant le mois de mars) - **Après l'art. 11** (p. 3206) : accepte l'amendement n° 94 de M. Ladislav Poniatowski (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre) - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3207, 3208) : son amendement n° 200 : liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté ; adopté. (p. 3212) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 294 (modification de la liste des départements dans lesquels la chasse de nuit est légalisée), de M. Roland Courteau n° 211 (autorisation d'utilisation de postes fixes sur le domaine public maritime), de coordination n° 212 et n° 213, et de M. Pierre Martin n° 33 (suppression de la référence de date concernant la prise en compte des installations fixes existantes). Accepte l'amendement n° 346 du Gouvernement (rapport du Gouvernement au Parlement évaluant l'incidence de la chasse de nuit au gibier d'eau). (p. 3214) : rectification de la rédaction de son amendement n° 200 précité pour tenir compte des différents amendements et propositions - **Après l'art. 12** (p. 3215) : accepte l'amendement n° 296 de M. Pierre Hérisson (réintroduction de la possibilité de chasser avec des lévriers) - **Après l'art. 13 A** (p. 3216) : s'oppose à l'amendement n° 254 de M. Aymeri de Montesquiou (établissement de la date de broyage de la jachère) - **Art. 13** (*plan de chasse*) (p. 3218, 3222) : ses amendements n° 201 : régulation des espèces concernées à travers la définition d'un nombre d'animaux à tuer au moyen du plan de chasse ; n° 202 : liste des espèces sur lesquelles doit s'appliquer le plan de chasse ; n° 203 : modalités d'élaboration du plan de chasse ; et n° 204 : maintien de la taxe-bracelet prévue pour le chevreuil ; adoptés. Considère satisfait par son amendement n° 203 précité l'amendement n° 335 de M. Alain Vasselle (ajout aux intérêts forestiers des intérêts agricoles). S'oppose aux amendements n° 336 de M. Alain Vasselle (consultation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage avant l'établissement du plan de chasse) et n° 347 du Gouvernement (suppression des taxes afférentes au plan de chasse). Sur les amendements de M. Aymeri de Montesquiou, s'oppose aux n° 317 (exclusion des enclos de l'application du plan de chasse), n° 318 (suppression de la taxe pour les éleveurs de grand gibier ainsi que pour les propriétaires d'enclos), n° 319 (transport et commercialisation de gibier mort) et n° 322 (statut des différents gibiers à poils vivant à l'intérieur des parcs et attachés aux sols sur lesquels ils vivent) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 320 (publication de l'arrêté fixant les règles à respecter pour l'organisation de la production de gibier destiné à être réintroduit dans la nature) et n° 321 (suppression du marquage de gibiers provenant des élevages agréés) - **Après l'art. 13** (p. 3223) : demande le retrait de l'amendement n° 46 de M. Philippe François (conditions préalables à l'obtention d'un plan de chasse) - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3224, 3226) : son amendement n° 205 : fixation du prélèvement maximum autorisé à l'échelon du département ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 323 de M. Aymeri de Montesquiou, aux amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 107 (fixation par arrêté préfectoral dans chaque département des modalités de destruction des populations d'animaux nuisibles au gibier) et n° 108 (règle d'un prélèvement maximal autorisé concernant les espèces de petit gibier) ainsi qu'au sous-amendement n° 272 de M. Gérard Le Cam, déposé sur son amendement n° 205 précité - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 3227, 3229) : accepte l'amendement n° 111 de M. Ladislav Poniatowski (exclusivité de l'indemnisation pour

les dégâts atteignant un revenu professionnel et exclusion des cas de négligence en matière de protection) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 295 de M. Jean-Marc Pastor (impossibilité de dédommager les propriétaires opposants en cas de dégâts causés par le grand gibier). Ses amendements n° 206 de coordination et n° 207 : indemnisation des dégâts de gibier par les fédérations départementales des chasseurs ; adoptés - **Art. 14 ter** (*suppression de la redevance grand gibier et sanglier*) (p. 3230) : son amendement n° 208 : affectation au fonds de péréquation géré par la fédération nationale des chasseurs du produit de la redevance nationale "grand gibier" ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3231) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 113 de M. Ladislav Poniatowski (sanction contre le braconnage) - **Art. 20** (*personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural*) (p. 3233) : s'oppose aux amendements identiques n° 47 de M. Gérard César, n° 114 de M. Ladislav Poniatowski et n° 156 de M. Michel Souplet (ajout à la liste des personnes habilitées à rechercher et à constater des infractions au droit de la chasse des gardes des fédérations départementales et des gardes particuliers assermentés) ainsi qu'à l'amendement n° 337 de M. Alain Vasselle (ajout à la liste des personnes habilitées à chercher et à constater des infractions au droit de la chasse des agents techniques des fédérations et des gardes particuliers) - **Après l'art. 20** (p. 3234) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Gérard César (concours des fédérations départementales au respect de l'ordre public cynégétique) - **Art. 21** (*procès-verbaux d'infraction - art. L. 215-6 du code rural*) : accepte l'amendement n° 117 de M. Ladislav Poniatowski (substitution d'une juridiction de proximité à celle de la résidence administrative de l'agent constatant l'infraction) - **Après l'art. 23** (p. 3235, 3236) : accepte les amendements n° 118 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de transport du gibier hors période de chasse) et n° 225 de M. Xavier Pintat (inscription dans la loi du maintien de la pratique de la chasse dans les zones de protection spéciale et de conservation au titre du réseau Natura 2000). (p. 3238) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 348 du Gouvernement (entrée en vigueur des dispositions de la présente loi relatives à l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux récoltes et au financement des comptes d'indemnisation des dégâts) - **Seconde délibération** (p. 3239) : s'oppose à la demande de seconde délibération de l'article 1er bis formulée par le Gouvernement. Renvoi à la commission mixte paritaire de l'examen de l'article 1er bis - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3242) : remerciements. Souhait d'un texte bon pour la chasse et les chasseurs dans le respect de la nature.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4246, 4247) : échec de la commission mixte paritaire. Opposition à la remise en cause par un amendement d'un article adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées. Demande le retour au texte adopté par le Sénat en première lecture. Nouvelle position de la commission sur le jour de non-chasse et la définition des règles de sécurité - **Art. 1er A** (*clarification des compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse*) (p. 4271) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture en ajoutant la mention de la directive Natura 2000 ; adopté - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) : ses amendements n° 2 et n° 3 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Après l'art. 1er** : son amendement n° 4 : rapport du Gouvernement ; adopté - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 4273) : son amendement n° 5 : reprise du texte voté conforme par les deux assemblées ; adopté - **Art. 1er ter** (*objet et composition du conseil national de la chasse et de la faune sauvage - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4275) : son amendement de rétablissement n° 6 ; adopté - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 4276, 4278) : son amendement n° 7 : reprise du texte

adopté par le Sénat en première lecture en y ajoutant la nomination du directeur général par le conseil des ministres et la possibilité de détacher les gardes de l'office avec l'accord des ministres de tutelle ; adopté - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) : son amendement n° 8 : reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4280, 4282) : ses amendements n° 9, n° 10 et n° 11 : reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture ; adoptés. S'oppose au sous-amendement n° 52 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'obligation de prêter serment pour les gardes des fédérations départementales des chasseurs) déposé sur son amendement n° 9. S'oppose à la modification de son amendement n° 9 demandée par M. Jean-Louis Carrère. S'oppose à l'amendement n° 62 de M. Gérard César (remplacement du représentant de l'Etat dans le département par un commissaire aux comptes) - **Art. 3 bis** (*constitution de partie civile des fédérations départementales de chasseurs et transmission des procès-verbaux - art. L. 221-2-1 nouveau du code rural*) (p. 4283) : son amendement n° 12 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en ce qui concerne le transfert des copies des procès-verbaux et la qualité d'associations agréées de protection de l'environnement pour les fédérations départementales des chasseurs ; adopté. Référence à la procédure en vigueur pour les associations et fédérations de pêche - **Art. 3 ter** (*contenu du schéma départemental de gestion cynégétique*) (p. 4284) : son amendement n° 13 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 3 quater** (*fédération régionale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) : son amendement n° 14 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ajoutant le contrôle de l'Etat et des juridictions financières sur les fédérations régionales ; adopté. (p. 4285) : rôle des fédérations régionales - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-9 du code rural*) (p. 4287) : son amendement n° 15 : rôle et compétences des fédérations et alimentation du fonds de péréquation ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 4288) : accepte l'amendement n° 61 de M. Gérard Larcher (référence à deux fédérations interdépartementales existantes) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 4289, 4290) : ses amendements n° 16 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture s'agissant de la compétence des ACCA ; retiré au profit de l'amendement n° 56 de M. Jean-Marc Pastor qu'elle accepte (inscription de la prévention et de la répression du braconnage dans le cadre des plans de chasse) ; n° 17 : droit d'opposition cynégétique ; n° 18 : limitation de l'opposition à l'ensemble des terrains situés dans les départements ou les cantons limitrophes ; n° 19 : reprise du texte voté en première lecture par le Sénat en prévoyant un seuil de superficie minimum fixé par décret en Conseil d'Etat ; et n° 20 : suppression d'une disposition touchant au droit local de l'exercice de la chasse en Alsace-Moselle ; adoptés - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 4291) : accepte l'amendement n° 40 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat s'agissant des dispositions transitoires relatives à la mise en oeuvre du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4293, 4295) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 41 (réintroduction du texte adopté en première lecture), n° 42 (contrôle des finances de la fédération départementale par un commissaire aux comptes), n° 43 (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture et autorisant le renouvellement du permis) et de coordination n° 44. Ses amendements n° 21 : validation annuelle du permis de chasser pour une période de douze mois consécutifs ; et n° 66 : renvoi à la loi de finances pour fixer chaque année le montant des redevances cynégétiques ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Jean-Marc Pastor (caractère exceptionnel du dispositif fixant le montant des redevances cynégétiques) - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 4296) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de M. Pierre Martin (suppression de la

phrase prévoyant pour la chasse à tir la possibilité de disposer d'une seule arme pour la personne autorisée et l'accompagnateur). Son amendement n° 22 : modalités de l'examen du permis de chasser ; adopté - **Art. 9** (*affectation du produit des redevances cynégétiques et des sommes perçues lors de la délivrance des licences de chasser - art. L. 223-23 du code rural*) (p. 4297) : son amendement n° 23 : rétablissement du texte présenté en première lecture et déclaré irrecevable, assorti d'un gage ; adopté - **Art. 9 bis** (*règles de sécurité - art. L. 224-13 et L. 224-14 du code rural*) : son amendement n° 24 : précisions relatives aux règles de sécurité ; adopté - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4302) : son amendement n° 25 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux" ; adopté. (p. 4304, 4305) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Roland Courteau (modalités de détermination du jour hebdomadaire de non-chasse et application au seul gibier sédentaire) et n° 47 de Mme Josette Durrieu (non-application du jour de non-chasse aux oiseaux migrateurs terrestres ou aquatiques), satisfaits par l'amendement n° 29 de la commission à l'article 10 quinquies (inscription des périodes de chasse dans la loi), ainsi qu'aux amendements n° 37 de M. Roland Courteau (introduction dans la loi de périodes échelonnées d'ouverture et de fermeture pour la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage), n° 49 de M. Gérard Le Cam (inscription des périodes de chasse dans la loi) et n° 58 de M. Jean-Marc Pastor (fixation par décret du calendrier de la chasse). Enjeu de la distinction entre la loi et le règlement. Obligation de justifier les positions auprès de la Commission européenne. (p. 4307, 4308) : piège des contentieux - **Après l'art. 10** (p. 4309) : demande le retrait de l'amendement n° 59 de M. Jean-Marc Pastor (jour de non-chasse) - **Art. 10 bis** (*réglementation de la chasse au gibier sédentaire - art. L. 224-2-1 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4310) : son amendement de rétablissement n° 26 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 64 de M. Pierre Martin, qu'elle accepte (possibilité pour l'autorité administrative de fixer la date d'ouverture de la chasse dès le deuxième dimanche de septembre en accord avec les fédérations de chasseurs) - **Art. 10 quater** (*conditions de chasse au gibier d'eau*) : ses amendements n° 27 et n° 28 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 10 quinquies** (*jour de non-chasse - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4311) : son amendement de rétablissement n° 29 ; adopté - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 4312, 4313) : son amendement n° 30 : liste de 21 départements où la chasse de nuit au gibier d'eau est traditionnelle ; adopté. Déclare les amendements n° 48 de Mme Josette Durrieu (ajout du département des Hautes-Pyrénées à la liste), n° 39 de M. Roland Courteau (dissociation des hutteaux des autres installations existant au 1er janvier 2000) et n° 60 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de compléter la liste par un décret en Conseil d'Etat), satisfaits par son amendement n° 30 précité. Motif ayant conduit à l'élaboration de la liste. Chasse de nuit dans certains pays européens - **Art. 12 bis** (*droit de chasser avec des lévriers - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 31 ; adopté - **Art. 13** (*plan de chasse*) (p. 4314) : son amendement n° 32 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture en ce qui concerne les plans de chasse pour le gros gibier ; adopté - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) : accepte l'amendement n° 45 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture concernant les battues administratives contre les nuisibles). (p. 4315) : son amendement n° 33 : application du prélèvement maximum autorisé à l'échelon départemental ; adopté - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) : accepte l'amendement n° 46 de M. Ladislav Poniatowski (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). (p. 4316) : ses amendements n° 67 de coordination et n° 34 : récapitulation des ressources des fédérations pour le financement des indemnités des dégâts de grand gibier ; adopté - **Art. 14 ter** (*suppression de la redevance*

grand gibier et sanglier) : son amendement n° 68 : abrogation des dispositions de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1993 au 1er juillet 2001 ; adopté - **Art. 18 bis** (*chasse sur des terrains non clos privés - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 35 ; adopté - **Art. 24** (*règles relatives au transport de gibier*) (p. 4317) : accepte l'amendement n° 65 de M. Jean Bernard (modalités de transport du gibier à une période pendant laquelle la chasse n'est pas ouverte) - **Art. 25** (*exercice du droit de chasse dans les zones Natura 2000 - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 36 ; adopté - **Coordination - art. 26** (*entrée en vigueur des dispositions relatives à l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux récoltes et au financement des comptes d'indemnisation des dégâts*) : demande que soit appelé en discussion pour coordination l'art. 26. Son amendement de coordination n° 69 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4321) : remerciements. Souhait de la prise en compte du texte du Sénat par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 11 bis** (*contrôle des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires*) (p. 4776) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Philippe Richert (aggravation des sanctions). Création d'un institut du droit et de la sécurité maritimes à Cherbourg.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5522) : votera les deux amendements identiques n° 11 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000").

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5663, 5664) : approbation par le groupe des RI de cette proposition de loi. Conditions devant être remplies pour un effet positif de ce texte : amélioration de l'éducation sexuelle des jeunes, accroissement du nombre des infirmières scolaires, implication des parents.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6158) : besoin de praticiens répondant à l'attente de la population. Elaboration de réglementations complexes. Se déclare favorable aux amendements n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale) ainsi qu'aux amendements sur le même objet n° 54 de M. Lucien Neuwirth et n° 93 de Mme Odette Terrade (rétablissement de la filière d'enseignement de la gynécologie médicale sans conditions particulières).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6506) : soutient l'amendement n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections). (p. 6511, 6512) : soutient l'amendement n° 58 de M. René Garrec (action sociale des collectivités territoriales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6518) : remerciements à M. Daniel Hoeffel. Le groupe des RI votera le texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6534) : soutient l'amendement n° I-75 de M. Roland du Luart (relèvement du plafond du quotient familial) - **Après l'art. 2** (p. 6548) : soutient les amendements de M. Roland du Luart n° I-76 (alignement des cotisations syndicales sur les dons aux partis politiques et les associations en ce qui concerne le taux de réduction d'impôt sur le revenu) et n° I-77 (augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants).

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7039, 7040) : absence d'une politique de la mer cohérente et dynamique. Problème de la prévention et de la sécurité maritime. Insuffisante évaluation des risques. Manque de moyens techniques et humains. Coordination des dispositifs au niveau européen. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7266, 7268) : insuffisance de la rémunération des agents des réserves naturelles. Gestion des nouvelles et des futures réserves naturelles. Fonctionnarisation du personnel.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** - *Deuxième lecture* [n° 0111 (2000-2001)] - (20 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8125) : mauvaise application de la loi Roudy par les partenaires sociaux. Vision réductrice des inégalités professionnelles. Caractère excessif de l'encadrement du travail de nuit des femmes voulu par le Gouvernement. Le groupe des RI votera ce texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0123 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8164) : conditions de sécurité. Suivi des contrôles. Courtiers maritimes. Problème de l'indemnisation. Le groupe des RI votera ce texte.

- **Projet de loi de finances rectificative** - *Nouvelle lecture* [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8223) : approbation de la réaffirmation par le Sénat de ses positions de principe. Collectif budgétaire contredisant les promesses de transparence faites par le Gouvernement. Le groupe des RI votera le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

HENRY (Marcel), sénateur (Mayotte) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte** [n° 0237 (1999-2000)] - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1558, 1561) : ses demandes itératives d'organiser la consultation de la population mahoraise sur son avenir statutaire. Rappel historique. Volonté des Mahorais de rester français et d'obtenir un statut de département d'outre-mer. Reports successifs de la

consultation. Pressions diplomatiques. Revendication des organisations internationales visant à rattacher Mayotte à la République islamique comorienne. Statut civil particulier des Mahorais. Etat de sous-développement actuel de l'île. Statut de collectivité départementale. Absence de possibilité d'évoluer vers la départementalisation. Votera contre ce texte ainsi que contre les propositions de la commission des lois. Pressions exercées par l'administration. Prérogative de la population de décider de son futur statut. Réaction des femmes mahoraises en 1966. Mouvement départementaliste mahorais. Demandra à la population mahoraise de refuser ce projet. (p. 1566, 1567) : dimension diplomatique de ce texte. Le groupe de l'UC votera contre ce projet de loi - **Art. 1er** (*principe d'une consultation de la population mahoraise*) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 1 de la commission (dépôt d'un projet de loi prenant en compte les résultats de la consultation de la population mahoraise avant le 31 décembre 2000).

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6896, 6898) : désaccord avec l'action gouvernementale à Mayotte. Décalage entre les engagements devant la population et la réalité du statut de collectivité départementale. Engagement déloyal de l'Etat. Absence de dispositions promises dans le projet de loi statutaire. Développement intempestif de la grande distribution au profit de La Réunion. Détérioration du climat social de Mayotte. Votera contre le budget de l'outre-mer.

HÉRISSON (Pierre), sénateur (Haute-Savoie) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme. Membre titulaire du Conseil national de la montagne (JO Lois et décrets du 10 février 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 460 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage [n° 194 (1999-2000)] (27 janvier 2000) - **Gens du voyage**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 321 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 4 (2000-2001)] (4 octobre 2000) - **Politique économique**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, avec M. Louis Althapé, par le groupe de travail sur la modernisation du droit de l'urbanisme, sur la réforme du droit de l'urbanisme à mi-parcours [n° 18 (2000-2001)] (11 octobre 2000) - **Urbanisme**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Gérard Larcher, Paul Girod, François Trucy et Louis Althapé, en application de l'article 73 bis, du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 89 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Gérard Larcher, Paul Girod, François Trucy et Louis Althapé, relative à l'entreprise nationale La Poste [n° 104 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Postes et télécommunications**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Technologies de l'information et Poste [n° 94 (2000-2001) tome 21] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 89 (2000-2001)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. Gérard Larcher et plusieurs de ses collègues, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 122 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 265 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 198) - Ministère : Premier ministre - *Responsabilité du transporteur dans le naufrage de l'Erika* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 199) - **Transports maritimes**

n° 399 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5947) - Ministère : Equipement - *Travaux de l'autoroute A 41* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5948) - **Autoroutes**

Questions orales sans débat :

n° 753 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1402) - Ministère : Economie - *Grève des trésoreries* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1784) - **Services publics**

n° 869 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4630) - Ministère : Economie - *Taux réduit de TVA appliqué aux prestations d'assainissement* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4851) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 888 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4633) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Accès à la profession dans les métiers du bâtiment* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5699) - **Bâtiment et travaux publics**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 66, 67) : dimension culturelle et dimension économique du débat. Révolution numérique. Situation du satellite et du câble en France : risque d'un traitement discriminatoire pour l'accès au marché par satellite. Convergence du multimédia. Démocratisation des accès à Internet. Réflexion sur le développement du jeu concurrentiel sur le marché des services de communication. Redéfinition du cadre juridique de l'exploitation des services audiovisuels. Garantie d'une réelle diversité de programmation. Mesures souhaitables de soutien à l'investissement dans les réseaux câblés.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 170, 171) : soutient l'amendement n° 163 de M. Philippe Richert (remise en cause du monopole de Télédiffusion de France, TDF, par l'introduction d'une concurrence) - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 255) : soutient l'amendement n° 164 de M. Philippe Richert (possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 258, 261) : soutient l'amendement n° 169 de M. Philippe Richert (légalisation des subventions versées par les collectivités locales aux télévisions locales). Son amendement n° 168 : création d'une aide aux télévisions locales par prélèvement sur les ressources provenant de la publicité sur les supports hors médias imprimés ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 285, 286) : conséquences préjudiciables de l'échec de la commission mixte paritaire. Retard pris par la France dans la transposition de la directive. Nécessité pour EDF d'une législation claire. Incitation à la délocalisation des grossistes créée par ce projet de loi. Nécessaire indépendance du gestionnaire du réseau de transport, GRT. Évolution du statut du GRT non envisagée par l'Assemblée nationale. Amélioration indispensable de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF. Mesures indispensables en faveur des collectivités territoriales. Caractère timoré de la transposition de la directive. Avec le groupe de l'UC, votera le rétablissement du texte du Sénat - **Art. 13 (statut du gestionnaire du réseau de transport, GRT)** (p. 306) : importance du GRT lors des aléas climatiques.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 363) : ses amendements n° 166 : établissement de contrats pluriannuels entre les collectivités territoriales et une personne morale exploitant un service local de télévision conventionné ; adopté ; et n° 167 : extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique ; retiré - **Art. 27 (régime juridique des distributeurs d'offres de**

services par satellite (p. 365) : soutient l'amendement n° 165 de M. Philippe Richert (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 517, 519) : article 28 de la loi du 31 mai 1990 relative aux modalités d'accueil des gens du voyage. Bilan d'application de ce texte. Conciliation nécessaire de trois principes garantis par la Constitution. Lacunes de ce texte : complexité des titres de circulation ; possibilité d'accès à des comptes bancaires ; problèmes liés à la diminution de l'alphabétisation et à l'apparition de la drogue ; dégradation de l'insertion sociale. Augmentation prévisible du nombre de gens du voyage en raison de l'ouverture de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. Grands rassemblements. Notion de résidence principale mobile. Création d'aires de stationnement par les communautés de communes. Respect des dispositions des plans d'occupation des sols - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 543, 544) : son amendement n° 28 : définition des résidences mobiles des gens du voyage comme des résidences principales mobiles ; retiré au profit de l'amendement n° 1 de la commission (définition juridique des termes "résidence mobile").

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 563, 565) : sur l'amendement n° 13 de la commission (suppression du seuil de 5 000 habitants pour la mise en application des prescriptions du schéma d'accueil), son sous-amendement n° 29 : possibilité pour les communautés de petites communes de se substituer à leurs membres pour la mise en oeuvre de ce schéma ; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 13 précité de la commission - **Art. 7 (majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF)** (p. 579) : accepte l'amendement n° 43 de M. Jean-Claude Peyronnet (majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 0490 (98-99)]** - (9 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 754) : importance de cet accord. Votera le projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 792, 794) : longue réflexion préalable à l'élaboration du texte. Travaux du groupe "nouvelles entreprises et territoires". Responsabilité de l'Etat dans les obstacles à la création d'entreprises. Exemple du développement de petites structures aux Etats-Unis. Nécessité d'alléger les formalités administratives et les charges sociales et fiscales du secteur privé. Allègement fiscal durable indissociable d'une réduction de la dépense publique. Inquiétude relative aux charges sur le secteur productif et aux effectifs de la fonction publique. Financement des entreprises. Nécessaire développement du réseau de proximité des banques et meilleure mobilisation de l'épargne. Conditions de réussite de l'aménagement du territoire. Remerciements pour le travail accompli.

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) -

Explications de vote sur l'ensemble (p. 1326) : qualité du travail. Avec le groupe de l'UC, votera les conclusions de la commission des finances.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2134, 2136) : conclusions du groupe de travail sur la modernisation du droit de l'urbanisme. Affaiblissement des compétences du ministère de l'équipement en matière d'autorisations d'occupation du sol. Possibilité pour les communes dans lesquelles une carte communale est établie de délivrer les permis de construire. Question du renforcement des moyens techniques des collectivités locales. Absence de compensation des charges. Importance du contentieux de l'urbanisme. Absence de mesures destinées à diminuer le nombre de recours abusifs. Succès de la régionalisation de la SNCF : expérimentation en région Rhône-Alpes. Insuffisance des dotations budgétaires accordées aux régions pour le chemin de fer. Soutient la position du rapporteur tendant à assurer une compensation équitable des charges supportées par les régions. Son opposition à l'article 25 relatif aux quotas de construction de logements sociaux. Utilisation abusive de la procédure d'urgence - **Art. 1er (chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales) - Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme (principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme)** (p. 2176) : se déclare favorable à l'amendement n° 204 de la commission (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme (participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2181, 2183) : son amendement n° 758 : fixation par décret en Conseil d'Etat d'un délai pour l'information des communes en cours d'élaboration d'un plan d'occupation des sols ; retiré. Intervient sur l'amendement n° 212 de la commission (synthèse des informations portées à la connaissance des communes annexée au dossier d'enquête publique). Garantie de la sécurité juridique - **Paragraphe additionnel après l'art. L. 121-3 du code de l'urbanisme** (p. 2184) : intervient sur l'amendement n° 1044 du Gouvernement (changement de statut des agences d'urbanisme en groupements d'intérêt public, GIP, et rappel de leur mission de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme) - **Après l'art. L. 121-4 du code de l'urbanisme** (p. 2186) : son amendement n° 909 : rétablissement de la compétence des chambres consulaires pour la réalisation des études économiques préalables aux documents prévisionnels d'organisation commerciale ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme (commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme)** (p. 2197) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 214 de la commission et n° 70 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général). (p. 2200, 2201) : se déclare favorable à l'amendement n° 577 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour la commission de conciliation de recueillir l'avis de tout organisme compétent). Soutient l'amendement n° 897 de M. Jean-Paul Amoudry (compétence de la commission de conciliation pour présenter des suggestions relatives à l'interprétation des dispositions particulières de la loi "montagne" et la compatibilité entre les plans d'occupation des sols, les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme (compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2207, 2208) : son amendement n° 910 : responsabilité pour faute de l'Etat du fait de son activité de conseil dans l'élaboration de documents d'urbanisme ; adopté - **Art. L. 121-8 du code de l'urbanisme (effets des annulations contentieuses sur les documents d'urbanisme)** (p. 2209) : soutient l'amendement n° 894 de M. Jean-Paul Amoudry (restitution aux

propriétaires des droits acquittés en cas d'annulation de plans d'occupation des sols) - **Art. L. 121-9 du code de l'urbanisme** (*décrets d'application du chapitre Ier*) (p. 2210) : se déclare favorable à l'amendement n° 1048 de la commission (suppression du B de cet article relatif aux pays dont les territoires sont soumis à une forte pression d'urbanisation) - **Après l'art. 1er** (p. 2216, 2217) : son amendement n° 911 : prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes, sous réserve de réciprocité ; adopté - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2224) : sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), son sous-amendement n° 912 : intégration dans le SCT des éléments relatifs à l'implantation artisanale ; adopté - **Après l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (p. 2239, 2241) : ses amendements n° 915 : recherche d'une compatibilité entre les schémas de cohérence territoriale et les documents de protection ou de zonage d'intérêt environnemental préexistants ; n° 914 : nécessité de demander l'avis de l'EPCI chargé du SCT lors de l'élaboration des documents d'intérêt environnemental ; adoptés ; n° 760 : élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le préfet se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis ; retiré ; et n° 913 : élaboration par l'EPCI chargé du SCT des plans de prévention des risques naturels prévisibles, le représentant de l'Etat se contentant de fixer les zones dans lesquelles ils sont établis ; rejeté - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT*) (p. 2243, 2244) : son amendement n° 895 : association des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture à l'élaboration des SCT et des plans locaux d'urbanisme ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite)** - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme** (*régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés*) (p. 2264) : son amendement n° 761 : possibilité pour une commune d'obtenir une solution de compromis en saisissant le préfet, puis en cas de défaillance de celui-ci la commission de conciliation ; adopté - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*compétences des EPCI en matière de SCT*) (p. 2267) : son amendement n° 896 : procédure d'approbation des schémas directeurs en cours de révision ; adopté - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2283) : se déclare favorable à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme). (p. 2284) : son amendement n° 887 : avis de la commission de conciliation ; adopté - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2304) : soutient l'amendement n° 901 de M. Jean-Paul Amoudry (possibilité pour les conseils municipaux des zones de montagne d'autoriser l'extension des possibilités de construction) - **Après l'art. L. 124-2 ou après l'art. L. 124-3 du code de l'urbanisme** (p. 2306) : son amendement n° 762 : prévision d'une période transitoire pendant laquelle les cartes communales demeureront soumises au régime juridique antérieur jusqu'à l'expiration de leur délai de validité ; devenu sans objet - **Art. 10 bis** (*assouplissement de la règle d'urbanisation en continuité en zone de montagne*) (p. 2320) : se déclare opposé à l'amendement n° 1007 du Gouvernement (limitation de l'application de cet article aux secteurs identifiés par les directives territoriales d'aménagement ou par les prescriptions particulières prévues à l'article L. 145-7 du code de l'urbanisme).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 13** (*définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement*) (p. 2335) : son amendement n° 763 : suppression de l'alinéa relatif à la possibilité de recours à des professionnels qualifiés dans les domaines de la conception et de l'aménagement de l'espace ; adopté - **Art. 15** (*secteurs sauvegardés*) (p. 2338) : son amendement de clarification n° 900 ; adopté - **Après l'art. 19 bis** (p. 2350) : se déclare favorable à l'amendement n° 270 de la commission (possibilité d'adaptation et de changement de destination des constructions en zone de montagne). - **Après l'art. 19 bis ou après l'art. 20** (p. 2352, 2353) : intervient sur les amendements de M. Ladislas Poniatowski n° 439 (majoration du seuil de surface de plancher à partir duquel une opération visant à augmenter la capacité d'hébergement touristique doit être soumise à la procédure des unités touristiques nouvelles) et n° 440 (distinction entre les notions d'"extension" et de "renforcement significatif" des remontées mécaniques). Rigidité de la définition des unités touristiques nouvelles - **Après l'art. 19 bis (suite)** (p. 2358) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Réflexe urbain des fonctionnaires des directions départementales de l'équipement. Règle des "80-20" - **Avant l'art. 20** (p. 2361) : son amendement n° 921 : condamnation à une peine d'amende en cas de recours abusif ; adopté - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 2363, 2364) : son amendement n° 764 : suppression de la dérogation pour problèmes techniques ou architecturaux ; adopté. Sur l'amendement n° 274 de la commission (possibilité de dérogation à la limitation de la surface des aires de stationnement des surfaces commerciales par disposition contraire d'un schéma de cohérence territoriale ou suite à l'avis conforme de la commission départementale des sites), son sous-amendement n° 1086 ; adopté. Difficultés d'application de cet article aux multiplexes - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2372) : intervient sur les amendements n° 124 de suppression de la commission des lois saisie pour avis et n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population). Examen des équipements d'intérêt général dans une réflexion sur l'avenir, la modernité et les espaces naturels - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374, 2375) : se déclare favorable à l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative). Son amendement n° 920 : avis du préfet lorsque l'architecte des Bâtiments de France a opposé deux refus à un projet ; retiré - **Après l'art. 20 ter ou après l'art. 25** (p. 2376) : son amendement n° 923 : impossibilité d'invoquer l'exception d'irrecevabilité pour des raisons de fond comme de forme après l'expiration d'un délai de six mois à compter de la prise d'effet d'un document d'urbanisme ; devenu sans objet - **Après l'art. 20 ter (suite)** (p. 2377, 2384) : ses amendements n° 928 : obligation pour le préfet, à la suite de la transmission incomplète d'une autorisation relative à l'occupation ou à l'utilisation du sol, d'informer les titulaires de l'autorisation de l'existence d'une demande de complément d'information ; n° 927 : recours à la technique de la "légalité sous réserve" par le juge administratif en cas de recours à l'encontre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol ; n° 924 : obligation pour les requérants d'invoquer, dans le délai de recours contentieux, la totalité des moyens fondant leur recours à l'encontre des permis de construire ; n° 925 : inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ; n° 932 : consignation d'une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme formée par une association ; adoptés ; et n° 931 : suspension du délai de validité du permis de construire en cas de recours

contentieux à l'encontre de la décision portant octroi dudit permis ; retirés - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2387, 2390) : sur les amendements de la commission, intervient sur le n° 279 (application aux herbiers d'algues marines de la procédure de classement au titre des espaces boisés) et se déclare favorable au n° 278 (extension aux rivages des lacs de plus de mille hectares des servitudes longitudinale et perpendiculaire de passage des piétons existant le long des rivages de la mer). Son amendement n° 922 : soumission à enquête publique des chartes des parcs naturels régionaux ; adopté - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2391, 2396) : ses amendements n° 765 : possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles ; retiré ; n° 930 : coordination de la délibération du conseil municipal instituant la participation avec l'intervention des EPCI ou des concessionnaires compétents pour certains équipements ; et n° 929 : possibilité pour une collectivité maître d'ouvrage de travaux d'extension sur des réseaux existants de continuer à percevoir une participation pour ces travaux s'ils concernent une voie existante ; devenus sans objet - **Après l'art. 22** (p. 2398) : son amendement n° 863 : application dès le 1er janvier 1999 des modifications apportées à l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales par la loi de finances pour 1999 ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 2400) : son amendement de précision n° 862 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2461, 2465) : soutient les amendements de M. Denis Badré n° 874 (intégration des logements conventionnés ou aidés du parc privé dans la définition du logement social), n° 873 (intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés privés et des logements d'insertion privés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et n° 872 (intégration dans la définition du logement social des logements locatifs ayant bénéficié de prêts spéciaux du crédit foncier de France). Son amendement n° 766 : intégration dans la définition du logement social des logements locatifs faisant l'objet d'une convention au titre de l'aide personnalisée au logement ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2580, 2581) : son amendement de précision n° 767 ; adopté - **Après l'art. 46** (p. 2611) : sur l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la régie autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France), son sous-amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° 1109 : précisions selon lesquelles les filiales exerceront leurs missions dans le respect réciproque des règles de concurrence et qu'elles auront le statut de sociétés anonymes de droit privé ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2734) : son amendement n° 933 : consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF ; retiré - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2744, 2745) : sur l'amendement n° 318 de la commission (remplacement du mot "reste" par le mot "est"), son sous-amendement de précision n° 1063 ; adopté - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2756, 2757) : vétusté du matériel roulant. Avenir du climat de confiance. Région Rhône-Alpes - **Après l'art. 52** (p. 2760) : intervient sur l'amendement n° 325 de la commission (exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Après l'art. 84** (p. 2890) : ses amendements n° 772 : conditions d'octroi des

aides financières accordées par les collectivités publiques en matière de réhabilitation de l'immobilier touristique et de loisir ; et n° 771 : définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, dans le code de la construction et de l'habitation ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 87** (*abrogations diverses dans le code de l'urbanisme*) (p. 2927) : son amendement de rectification n° 869 ; retiré - **Art. 88** (*abrogation de l'article L. 111-3 du code rural*) (p. 2929, 2931) : sur l'amendement n° 940 de M. Gérard César (restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999), son sous-amendement n° 1085 ; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 719 de M. Michel Souplet portant sur le même objet que l'amendement précité n° 940 de M. Gérard César - **Après l'art. 20 sexies (suite)** (p. 2941) : sur l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites), se déclare favorable au sous-amendement n° 1078 de M. Dominique Braye (mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2944) : volonté de régulation tuée par trop de réglementation. Remerciements aux rapporteurs. Positions du groupe de l'UC. Simplification et clarification par le Sénat de la réforme du droit de l'urbanisme. Exigence de mixité sociale. Régionalisation des transports ferroviaires. Le groupe de l'UC votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2968, 2970) : inquiétudes sur les insuffisances du projet de loi. Avec ses collègues de l'UC, favorable à une gestion durable et écologiquement responsable de la chasse. Favorable au principe d'une clarification des champs d'intervention respectifs du droit national et du droit communautaire. Nécessité de légaliser la chasse de nuit. Modernisation indispensable de l'Office national de la chasse, ONC. Rôle des fédérations. Réforme nécessaire de la loi Verdeille. Amendements proposés par l'UC. Choix du jour de non-chasse. Favorable à la transposition des termes de la convention de Berne en matière de réintroduction d'animaux. Retour des ours et des loups en France. Souhait d'une grande loi sur la chasse - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3028) : se déclare favorable à la rédaction de l'article 1er bis adoptée par l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3108) : soutient l'amendement n° 145 de M. Michel Souplet (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3130, 3133) : soutient les amendements de M. Michel Souplet n° 146 sur le même objet que l'amendement n° 81 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité pour le propriétaire de droits de chasse ayant exercé son droit à opposition de prétendre à la qualité de membre de l'ACCA sauf décision souveraine de l'assemblée générale), n° 147 (augmentation du délai de modification ainsi que du délai pendant lequel est valable l'option en faveur du droit de non-chasse) et n° 148 sur le même objet que l'amendement n° 29 de M. Philippe François (caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA) - **Après l'art. 12** (p. 3214) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 296 : réintroduction de la possibilité de chasser avec des lévriers ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3279) : texte dépassé et ignorant les réalités financières du secteur. Question du dégroupage de la boucle

locale. Responsabilité des hébergeurs de sites sur Internet. Contrôle sur la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits. Nécessité de donner la priorité au développement d'une véritable industrie de programmes français et européens. Votera ce texte tel qu'il sera amendé par le Sénat - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3288, 3293) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond), ses sous-amendements n° 171 et n° 178 ; adoptés ; et n° 172, n° 173, n° 174, n° 175, n° 176, n° 177, n° 179 et n° 180 ; retirés - **Avant l'art. 1er** (p. 3305, 3307) : son amendement n° 142 : levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001 ; adopté. Définition de la boucle locale. Avis unanime de la commission supérieure du service public des Postes et Télécommunications. Voie réglementaire inappropriée.

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 3441) : au nom du groupe de l'UC, se déclare plutôt favorable à l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3443) : le groupe de l'UC votera l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). (p. 3446) : se déclare favorable à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Après l'art. 6** (p. 3509) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public). Rôle de contrôle du Parlement - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 3513) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 3521) : son amendement n° 227 : attribution d'un privilège aux programmes contribuant à l'information politique et générale ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3480) : favorable à l'inscription dans la loi de la diminution du taux de TVA. - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3486) : problème des équipements sportifs d'accompagnement. Se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires) - **Art. 32** (*conditions d'accès à l'exercice professionnel des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3489) : intervient sur l'amendement n° 27 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en retenant certaines modifications introduites par l'Assemblée nationale : mention des diplômes étrangers et admis en équivalence, insertion des dispositions relatives aux activités à risque et suppression de l'exigence de diplôme pour les bénévoles).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3718, 3720) : ses amendements, soutenu par M. Yves Fréville,

n° 25 : application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels ; réservé jusqu'après l'article 15 puis adopté (8 juin 2000, p. 3833) ; n° 26 : application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle ; retiré - **Après l'art. 4** (p. 3729) : soutient l'amendement n° 33 de M. Claude Huriet (répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999). (p. 3730) : réduction du taux de TVA sur les activités de la rénovation du bâtiment et sur la restauration - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3747, 3748) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières). Principe de libre administration des collectivités locales.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3778) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Coefficients d'intégration fiscale - **Après l'art. 9 bis** (p. 3786) : intervient sur l'amendement n° 88 de M. Charles Revet (application directe du taux réduit de TVA aux travaux d'entretien courant, de gros entretiens et de grosses réparations engagés par les organismes d'HLM). (p. 3790) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Jean-Claude Carle (revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale).

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4745) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. François Autain (définition plus précise de la mission de l'agence). Précisions techniques sur les rayonnements - **Après l'art. 2** (p. 4751) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (affectation de 2% de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux ressources de l'agence) - **Art. 4** (*extension des missions de l'institut de veille sanitaire*) (p. 4753) : intervient sur l'amendement n° 17 de coordination de la commission - **Après l'art. 6** (p. 4755) : intervient sur l'amendement n° 19 de M. François Autain (dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4756) : le groupe de l'UC votera le texte tel qu'il a été amendé.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4873, 4874) : déséquilibre caractérisant les relations entre les fournisseurs et la grande distribution. Rappel des dispositions législatives. Situation de dépendance ressentie par les fournisseurs. Présentation des cinq articles du titre Ier de la 2ème partie du projet de loi. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Amendements proposés par la commission des affaires économiques. Opportunité d'une réflexion sur la mise en place d'une législation spécifique pour les petites et moyennes entreprises. Souhait d'une anticipation de l'application en droit français de la législation communautaire. Insuffisante implication des banques dans le tissu industriel et commercial.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4949, 4950) : intervient sur l'amendement n° 625 du Gouvernement (application du droit de la consommation aux banques).

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) (p. 5114, 5116) : son amendement de suppression n° 139 ; rejeté - **Art. 27 B** (*dérogation aux autorisations nécessaires aux ventes réalisées par des*

associations caritatives ou des fondations) : son amendement n° 328 : principe d'une compétence exclusive du maire pour les ventes organisées par les associations d'intérêt général quelle que soit la surface de vente concernée ; adopté - **Avant l'art. 27** (p. 5118) : intervient sur les amendements n° 366 et n° 367 de M. Gérard Cornu (établissement d'une règle de concurrence entre les distributeurs de carburants). - **Art. 28** (*commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles*) (p. 5149, 5150) : son amendement n° 140 : fonctionnement de la commission d'examen des pratiques commerciales ; retiré au profit de l'amendement n° 205 de la commission (mise en place au sein de la commission des pratiques commerciales d'un collège spécial chargé d'examiner les litiges individuels). Sur ce dernier, ses sous-amendements n° 629 : représentation de la filière agroalimentaire ; et n° 630 : élargissement des possibilités de saisine de la commission des pratiques commerciales ; adoptés - **Art. 28 ter** (*obligation d'une lettre de change en cas de paiement à plus de 45 jours*) (p. 5156) : son amendement n° 141 : suppression du dispositif relatif aux lettres de change introduit par l'Assemblée nationale ; devenu sans objet - **Après l'art. 28 ter** (p. 5157, 5158) : son amendement n° 142 : encadrement de la coopération commerciale ; adopté - **Après l'art. 28 ter ou après l'art. 54 ter** (p. 5159, 5161) : son amendement n° 143 : fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics ; adopté - **Art. 29** (*pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge*) (p. 5167, 5171) : sur l'amendement n° 207 de la commission (détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives), ses sous-amendements n° 631 : précision du caractère ferme, définitif et significatif de la commande ; n° 632 : mention dans le contrat de l'estimation financière du coût et du profit de l'avantage et du service ; n° 633 : exigence du déréférencement motivé par écrit ; et n° 634 : inclusion des conditions de rupture dans les accords interprofessionnels ; adoptés. Attire l'attention du Gouvernement sur les difficultés entraînées par la publication du nouveau code de commerce entre les deux premières lectures du projet de loi - **Art. 31 bis** (*étiquetage des produits vendus sous marque de distributeur*) (p. 5175, 5176) : son amendement n° 149 : suppression du nom et du sigle de l'enseigne distributrice et mention du nom et de l'adresse du fabricant laissée et l'appréciation de celui-ci ; adopté - **Art. 31 sexies** (*définition du plan de revente à perte*) (p. 5181) : son amendement de suppression n° 150 ; adopté - **Après l'art. 31 sexies** : son amendement n° 151 : encadrement de certaines opérations de démarchage ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 5254) : sur l'amendement de coordination n° 8 de la commission, son sous-amendement n° 214 ; adopté. Problème de l'association des personnes publiques à l'élaboration des documents d'urbanisme - **Art. 1er bis** (*droit à une constructibilité minimale mis en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5258, 5259) : rapport "simplification, décentralisation" du groupe de travail de la commission des affaires économiques. Le groupe de l'UC votera l'amendement de rétablissement n° 16 de la commission - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-4-1 du code de l'urbanisme** (*mise en cohérence des dispositions d'un schéma de cohérence territoriale, SCT, avec un document de protection ou un zonage environnemental préexistant - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5264) : intervient sur l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission. Egal accès aux nouvelles technologies - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*dispositions transitoires*) (p. 5268) : intervient sur l'amendement n° 190 du Gouvernement (révision des schémas directeurs en vigueur dans les dix ans suivant la publication de la loi). Souhaite la formation des communes - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la*

partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Après l'art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (p. 5278) : intervient sur l'amendement n° 191 du Gouvernement (indication selon laquelle l'enquête publique des PLU pourra valoir enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux prévus dans la zone) - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 5285) : sur l'amendement n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), se déclare favorable au sous-amendement n° 267 de M. Pierre Jarlier (mesures visant à lutter contre la désertification des communes rurales) - **Art. 20 quater E** (*obligation d'invoquer l'ensemble des moyens de la requête dans le délai du recours contentieux - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5305) : intervient sur l'amendement de rétablissement n° 81 de la commission - **Art. 20 quater F** (*sanctions des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5306) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 82 de la commission - **Art. 20 decies** (*servitudes de passage le long des lacs de montagne - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5309) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 89 de la commission - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 5310) : son amendement de coordination n° 217 ; adopté.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5506, 5508) : dessaisissement du Parlement de ses prérogatives. Directive postale. Transposition de la directive "Natura 2000". Condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes pour transposition incomplète de la directive "habitats". Responsabilité du Gouvernement. Procédure de concertation des élus locaux et des professionnels concernés. Secteur postal. Comparaison avec les différentes postes européennes. Avec le groupe de l'UC souhaite un projet de loi d'orientation postale - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5522) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 11 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000"). (p. 5526) : se déclare opposé aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 37 (retrait de la directive relative à la concurrence dans les marchés des services de télécommunications), n° 38 (retrait de la directive relative à la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications), n° 39 (retrait de la directive relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications), n° 40 (retrait de la directive relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert, ONP), n° 41 (retrait de la directive modifiant les directives 90-387 et 92-44 en vue de les adapter à un environnement concurrentiel dans le secteur des télécommunications), n° 44 (retrait de la directive relative à l'application de la fourniture d'un réseau ouvert, ONP, à la téléphonie vocale et à l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel), n° 45 (retrait de la directive relative aux équipements hertziens et aux équipements terminaux de télécommunications et à la reconnaissance mutuelle de leur conformité) et n° 46 (retrait de la directive modifiant la directive 90-388 en vue de garantir que les réseaux de télécommunications et les réseaux câblés de télévision appartenant à un seul et même opérateur constituent des entités juridiques distinctes). (p. 5529) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 12 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 43 de M. Pierre Lefebvre (retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché

intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 13** (*suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6497) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 42 : extension de la mise à disposition au service à temps complet ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 6506) : son amendement, soutenu par Mme Anne Heinis, n° 27 : législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections ; adopté après modification par le sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Schosteck.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7505, 7506) : avenir de l'aéronautique militaire en France. Programme Rafale. Manque d'ambition de la France en matière d'exportation aéronautique. Situation du département de la Haute-Savoie.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les technologies de l'information et La Poste (p. 7551, 7552) : inquiétude quant au contournement du Parlement. Imposition par décret du dégroupage de la boucle locale. Attribution sans consultation du Parlement des licences Universal mobil telecommunications system, UMTS. Extension à l'allègement de l'homologation tarifaire de France Télécom, par l'Assemblée nationale des pouvoirs législatifs transférés au Gouvernement. Absence de débat d'ensemble sur les télécommunications. Nécessité de tracer les grandes voies d'avenir de La Poste. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption des crédits de La Poste et des télécommunications. (p. 7566) : proposition de résolution de M. Gérard Larcher. Inquiétude de M. Larcher concernant l'avenir de La Poste en France. Service postal universel.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7576, 7577) : légère régression de ce budget. Préoccupations des responsables du secteur des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat : application des règles de la concurrence, évolution indispensable de la fiscalité dans le cadre européen. Rappel des propositions du Sénat lors de l'examen du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques et de l'examen des articles fiscaux du projet de loi de finances. Taux de TVA sur les repas à consommer sur place. Le groupe de l'UC ne votera pas ce budget.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Question préalable** (p. 7862) : se déclare opposé à la motion de M. Roland Muzeau n° 1 tendant à opposer la question préalable - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7863, 7864) : assouplissement du régime des

heures supplémentaires. Le groupe de l'UC votera cette proposition.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 7864, 7866) : attachement au service public. Maintien du service universel postal. Restriction des "services réservés". Libéralisation modérée. Reconnaissance de services d'intérêt général en Europe. Immobilisme du Gouvernement. La commission propose l'adoption de ce texte équilibré. (p. 7880, 7881) : financement des activités d'intérêt général par la collectivité. Souhait de mise en place d'une poste européenne. Inquiétudes soulevées par la poste allemande. Difficulté d'application de la loi sur les 35 heures. Présence postale de proximité - **Discussion de la résolution** (p. 7884, 7885) : s'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1 (nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation) et, de repli, n° 2, n° 3 et n° 4. Attachement à l'étape de libéralisation prévue en 2007.

HERMENT (Rémi), sénateur (Meuse) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.
Membre de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **785** (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2061) - Ministère : Anciens combattants - *Stationnement réservé aux invalides à 80 %* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2715) - **Anciens combattants et victimes de guerre**

n° **817** (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2708) - Ministère : Anciens combattants - *Mise à disposition des crédits prévus par le rapport Mingasson* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4388) - **Anciens combattants et victimes de guerre**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6937, 6939) : avec le groupe de l'UC, déplore la baisse de ce budget malgré le contexte de croissance. Mémorial de la guerre d'Algérie. Décristallisation des pensions versées aux anciens combattants d'Indochine, d'Afrique du nord, d'Afrique équatoriale et d'Afrique occidentale françaises. Crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Attribution de la carte du combattant. Titre de reconnaissance de la nation. Pensions des grands invalides de guerre. Retraite mutualiste. Situation des veuves de guerre. Crédits du fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du nord et d'Indochine. Devoir de mémoire, de respect et de reconnaissance pour les anciens combattants.

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7058, 7059) : progression des crédits. Continuité des actions engagées depuis trois ans. Affectation de la majeure partie des mesures nouvelles au secteur de la jeunesse. Développement de la pratique sportive. Action en faveur de la santé des sportifs. Insuffisance des moyens consacrés à la réhabilitation des équipements sportifs et socio-éducatifs. Manque d'ambition de ce projet de budget. Retard dans la mise en application des nouvelles dispositions législatives. Recettes du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Versement d'une indemnité compensatoire au Stade de France. Le groupe de l'UC votera ce projet de budget.

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7089, 7090) : données chiffrées. Compensation des exonérations de redevance. Baisse des recettes publicitaires. Financement des chaînes du secteur public. Projet de suppression de la redevance. Numérique hertzien. Télévisions locales. Aides à la presse. Le groupe de l'UC ne pourra pas voter ce projet de budget.

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7115, 7116) : ressemblance de ce projet de budget avec celui de l'an dernier. Priorité à "l'art vivant". Démocratisation culturelle. Nouvel équilibre de l'action culturelle entre Paris et la province. Déconcentration des crédits. Faiblesse des crédits accordés aux monuments historiques et aux acquisitions. Marché de l'art français. Résorption de l'emploi précaire. Ecoles nationales d'art. Coût de la Bibliothèque nationale de France. Le groupe de l'UC votera ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7468, 7469) : interdiction des farines animales. Relance des cultures d'oléoprotéagineux. Transparence de la filière alimentaire : étiquetage, organismes génétiquement modifiés, OGM. Révision de la directive 90/220/CEE. Application du principe de précaution. Traçabilité. Situation préoccupante des exploitations agricoles. Mise en place urgente d'un véritable plan de réduction des charges sociales et fiscales. Modestie des aides réellement versées aux exploitants forestiers. Futur projet de loi d'orientation sur la forêt.

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) (p. 7489, 7490) : revalorisation des retraites agricoles. Objectif de mise en place d'un régime de retraite complémentaire obligatoire et d'une mensualisation des retraites.

HESLING (Roger), sénateur (Moselle) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

HETHENER (Alain), sénateur (Moselle) NI, PUIS RPR.

Remplace le 29 avril 2000 M. Roger Husson, décédé (JO Lois et décrets du 3 mai 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 24 mai 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour la planification (JO Lois et décrets du 15 juin 2000).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 424 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7460) - Ministère : Agriculture - *Plan d'aide à la filière bovine* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7460) - **Élevage**

Questions orales sans débat :

n° 883 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Equipement - *Modalités de la desserte de la région Lorraine par le futur TGV Est* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5442) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7415, 7416) : émancipation de l'université de Metz de la tutelle de Nancy. Attente de mesures gouvernementales.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7513) : budget en baisse et en décalage par rapport aux ambitions affichées. Remise en

cause de la place de la France au conseil de sécurité des Nations unies.

HOEFFEL (Daniel), sénateur (Bas-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (Urgence déclarée) [n° 30 (2000-2001)] (18 octobre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Patrice Gélard et Charles Jolibois, modifiant la loi n° 77-080 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion [n° 57 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Sondages et enquêtes**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 20 (2000-2001)] relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (urgence déclarée) [n° 80 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Fonction publique**.

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Décentralisation [n° 97 (2000-2001) tome 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 132 (2000-2001)] (12 décembre 2000) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 133 (2000-2001)] (12 décembre 2000) - **Fonction publique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 282 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 961) - Ministère : Intérieur - *Développement de l'intercommunalité* - Réponse le 25 février 2000 (p. 961) - **Intercommunalité**

n° 338 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2644) - Ministère : Affaires européennes - *Statut de Strasbourg comme siège du Parlement européen* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2644) - **Union européenne**

Questions orales sans débat :

n° 690 (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 80) - Ministère : Education - *Enseignement des langues anciennes* - Réponse le 23 février 2000 (p. 850) - **Langues anciennes**

n° 815 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2707) - Ministère : Emploi - *Convention de l'OIT traitant des droits de la maternité* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3880) - **Traités et conventions**

n° 874 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4630) - Ministère : Culture - *Ratification par la France de la convention unidroit* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4854) - **Patrimoine (protection du)**

n° 875 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4631) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation de l'Institut français de Fribourg-en-Brisgau* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5682) - **Politique culturelle**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 528, 529) : urgence du problème. Insuffisances de la loi du 31 mai 1990. Adoption par le Sénat en novembre 1997 d'une proposition de loi de M. Jean-Paul Delevoye. Stationnements illicites ; difficulté de trouver des responsables avec qui négocier ; impuissance des maires. Importance soulignée par la commission d'une concertation et d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Renforcement des moyens relatifs au stationnement illicite.

Approuve les propositions de la commission. Compatibilité entre la notion de tolérance et la notion d'autorité. Souhaite que la France ne soit pas le maillon faible en Europe pour la maîtrise des flux de ceux qui viennent et qui passent.

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 998, 999) : irréversibilité du principe de parité. Réalisme des mesures proposées par la commission des lois. Approbation des propositions présentées par la commission sur l'ensemble des élections. Caractère illusoire de l'égalité absolue. Adéquation nécessaire entre la législation et les mentalités. Hommage aux femmes déjà engagées dans la vie politique. Préservation de la liberté de choix de l'électeur. Interrogations sur l'application du dispositif dans les territoires d'outre-mer. Nécessité d'adopter un texte réaliste.

- Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)] - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1379, 1380) : qualité du rapport et justesse de ses orientations. Rôle modérateur d'une deuxième chambre. Nécessité d'une représentation complémentaire des deux assemblées. Prise en compte de l'évolution démographique et du fait urbain. Favorable à la représentation proportionnelle dans les départements d'au moins quatre sièges. Interrogation sur le renforcement éventuel de la représentation des départements et des régions, et sur la place future des structures intercommunales dans le cadre du bicamérisme. Evolution du Sénat. Approbation des propositions du rapporteur.

- Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Art. 14 (modalités de transmission d'une demande à l'administration)** (p. 1454) : son amendement n° 18 : extension de la règle de la date d'envoi édictée par cet article pour l'accomplissement des formalités administratives aux délais de recours contentieux applicables aux juridictions administratives ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1460, 1461) : le groupe de l'UC votera à l'unanimité le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat. Accès à l'administration. Recours contre certaines décisions des collectivités territoriales. Remerciements.

- Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1687, 1688) : rééquilibrage de la procédure au profit d'un plus grand respect de la défense. Enregistrement des interrogatoires de garde à vue. Question des délits de presse. Responsabilité des élus locaux. Indemnisation des victimes. Le groupe de l'UC votera les dispositions proposées par la commission des lois.

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2114, 2115) : nécessité d'une signification réaliste de la solidarité financière et de la mixité sociale. Procédure d'urgence. Absence de concertation avec les organisations représentatives des collectivités territoriales. Remise en cause des principes de la décentralisation. Insuffisante prise en compte de la diversité des situations locales. Cohérence de ce projet avec la loi sur l'aménagement durable du territoire et la loi sur l'intercommunalité. Interférences entre ce projet de loi et la coopération transfrontalière concernant l'élaboration des documents

d'urbanisme : exemple du schéma directeur de l'agglomération strasbourgeoise.

- Suite de la discussion - (2 mai 2000) - **Art. 1er (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales)** - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme (compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2207) : intervient sur l'amendement n° 17 de M. Ladislav Poniatowski (gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes) - **Après l'art. 1er** (p. 2215, 2218) : son amendement n° 574 : dans les zones frontalières, consultation des représentants des collectivités territoriales étrangères voisines ; retiré au profit des amendements identiques n° 787 de M. Pierre Mauroy et n° 911 de M. Pierre Hérisson - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme)** - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme (clause de sauvegarde)** (p. 2251) : son amendement n° 888 : notification par le préfet à l'EPCI des modifications à apporter au SCT et, à défaut, saisine de la commission de conciliation ; adopté.

- Rappel au règlement - (2 mai 2000) (p. 2214) : souhaite l'intensification des efforts du Gouvernement français pour la libération des otages aux Philippines.

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite)** - **Art. L. 122-12 du code de l'urbanisme (régime du retrait d'une commune dont les intérêts essentiels sont menacés)** (p. 2265) : son amendement n° 885 : possibilité pour une commune d'obtenir une solution de compromis en saisissant le préfet, puis en cas de défaillance de celui-ci la commission de conciliation ; devenu sans objet - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU)** - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme (entités associées à l'élaboration du PLU)** (p. 2292, 2293) : sur l'amendement n° 591 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour les maires de recueillir l'avis du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, ainsi que d'organisations compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement), son sous-amendement n° 575 : consultation des représentants des collectivités territoriales étrangères voisines ; adopté - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme (mise à l'enquête publique du projet de PLU)** (p. 2295, 2296) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confié).

- Suite de la discussion - (18 mai 2000) - **Art. 88 (abrogation de l'article L. 111-3 du code rural)** (p. 2929) : soutient l'amendement n° 719 de M. Michel Souplet (restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999).

- Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (25 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA)** (p. 3136) : se déclare opposé à l'amendement n° 284 de Mme Gisèle Printz (possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban).

- Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3918, 3919) : évolution institutionnelle outre-mer. Caractère prioritaire accordé par ce projet de loi à la résorption des handicaps structurels qui ralentissent le développement économique. Reconnaissance par l'Union

européenne des départements d'outre-mer comme régions ultrapériphériques. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Bidépartementalisation de La Réunion. Coopération décentralisée. Identité culturelle. Uniformisation artificielle et nivellement des cultures. Votera les propositions présentées par les différents rapporteurs.

- **Rappel au règlement** - (20 juin 2000) (p. 4158) : sort des otages français retenus aux Philippines. Nécessité d'actions concrètes des responsables de notre pays.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5422) : le groupe de l'UC votera ce texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5487, 5489) : retard de la France en matière de transposition de directives européennes. Multiplication des habilitations. Atteinte aux droits du Parlement. Engagement européen de la France - **Question préalable** (p. 5515) : s'oppose à la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5520) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 33 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à un système de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans). (p. 5521) : accepte les amendements identiques n° 11 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000"). (p. 5523) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail). S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 35 (retrait de la directive relative à la protection des jeunes au travail) et n° 36 (retrait de la directive relative à l'égalité entre les hommes et les femmes). (p. 5525) : accepte l'amendement n° 16 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (retrait de la directive relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté). S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 37 (retrait de la directive relative à la concurrence dans les marchés des services de télécommunications), n° 38 (retrait de la directive relative à la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications), n° 39 (retrait de la directive relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications), n° 40 (retrait de la directive relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert, ONP), n° 41 (retrait de la directive modifiant les directives 90-387 et 92-44 en vue de les adapter à un environnement concurrentiel dans le secteur des télécommunications), n° 44 (retrait de la directive relative à l'application de la fourniture d'un réseau ouvert, ONP, à la téléphonie vocale et à l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel), n° 45 (retrait de la directive relative aux équipements hertziens et aux équipements terminaux de télécommunications et à la reconnaissance mutuelle de leur conformité) et n° 46 (retrait de la directive modifiant la directive 90-388 en vue de garantir que les réseaux de télécommunications et les réseaux câblés de télévision appartenant à un seul et même opérateur constituent des entités juridiques distinctes). (p. 5528) : accepte les amendements identiques n° 12 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 43 de

M. Pierre Lefebvre (retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service) - **Art. 2** (*habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour permettre l'application de certaines dispositions du droit communautaire*) (p. 5530) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté. Accepte l'amendement n° 13 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (prise en compte de la publication du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les substances appauvrissant la couche d'ozone) - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5534) : son amendement de précision n° 3 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5573) : mouvement général vers la recentralisation. Détérioration du lien fiscal entre collectivités locales et contribuables locaux. Nécessité de prépondérance de la fiscalité dans les budgets territoriaux. Compensation des charges imposées aux élus.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 4** (*dispositions sur les infrastructures routières*) (p. 5774, 5776) : son amendement de précision n° 4 ; adopté - **Art. 5** (*délais pour rendre les ordonnances et déposer les projets de loi de ratification*) (p. 5781, 5782) : ses amendements n° 5 rédactionnel ; n° 6 : abaissement de six mois à quatre mois du délai d'habilitation pour les projets d'ordonnances ; n° 7 et n° 9 de précision ; n° 8 : réduction de dix mois à huit mois du délai nécessaire pour prendre certaines ordonnances ; et n° 10 : réduction à deux mois du délai de dépôt des projets de loi de ratification à compter de l'expiration des délais d'habilitation - fixation d'une date limite pour ce dépôt ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6380, 6382) : regret du recours à la procédure d'urgence. Texte important, concernant les trois fonctions publiques. Résorption de l'emploi précaire. Modernisation des procédures de recrutement. Propositions du Conseil d'Etat en 1999 sur le cumul d'activités. Prise en compte de l'expérience professionnelle pour les concours externes. Aménagement et réduction du temps de travail. Prise en compte des spécificités de la fonction publique territoriale - **Art. 1er** (*concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat*) (p. 6392) : son amendement n° 1 : augmentation de la durée de présence au cours de l'année de référence ; adopté. (p. 6393) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 43, n° 44, n° 45 et n° 46 (élargissement du dispositif proposé). (p. 6395) : après avoir pris connaissance de la position du Gouvernement, demande le retrait des amendements de Mme Monique Cerisier ben-Guiga n° 74 (ouverture des concours réservés aux agents contractuels de nationalité française des services à l'étranger du ministère des affaires étrangères dans les mêmes conditions qu'aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales en France) et n° 75 (accès aux concours réservés de l'éducation nationale). Son amendement de conséquence n° 2 ; adopté. S'oppose à l'amendement de cohérence n° 100 du Gouvernement. (p. 6396) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 97 de M. Philippe Richert (extension du dispositif aux personnels civils étrangers recrutés par les forces françaises stationnées en Allemagne avant l'annonce présidentielle de leur retrait) - **Art. 3** (*conditions communes pour bénéficier des concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique*

territoriale) (p. 6397) : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Nicole Borvo (formulation plus large et plus souple des fonctions). Son amendement de conséquence n° 3 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Philippe Darniche (élargissement du dispositif aux personnes recrutées en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984). (p. 6398) : s'oppose à l'amendement n° 48 de Mme Nicole Borvo (mise en place d'examens professionnels). Souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'amendement n° 22 de M. Fernand Demilly (élargissement du dispositif aux agents non titulaires de catégorie A n'en bénéficiant pas) - **Art. 4** (*intégration directe des agents contractuels dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale*) (p. 6399, 6400) : s'oppose aux amendements n° 55 de M. René Garrec (suppression des conditions de la non-mobilité ou de l'absence de l'évolution de carrière au sein de la collectivité) et n° 72 de M. Philippe Darniche (suppression des mentions relatives aux fonctions exercées à la date du recrutement et à une obligation d'affectation au sein d'une collectivité afin de rendre éligibles au dispositif des agents contractuels qui auraient eu plusieurs affectations depuis leur recrutement initial). Demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. René Garrec (suppression de la référence à un seul concours). Son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 5** (*concours réservés aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 101 du Gouvernement. (p. 6401) : ses amendements rédactionnel n° 5 et de cohérence n° 6 ; adoptés - **Après l'art. 5** : son amendement de conséquence n° 7 ; adopté après modification par le sous-amendement de précision n° 102 du Gouvernement qu'il accepte ; adopté. (p. 6404) : son amendement n° 98 : maintien du bénéfice d'un contrat à durée indéterminée pour les agents employés dans les associations para-administratives ; adopté - **Après l'art. 5 ou après l'art. 6** (p. 6405) : demande un vote par priorité sur son amendement n° 98 précité ainsi que sur les amendements de M. Claude Huriet n° 36 (possibilité pour le département de Meurthe-et-Moselle de recruter des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales) et de M. Michel Mercier n° 68 (situation dans le département du Rhône des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales). Demande la transformation en sous-amendement à son amendement n° 98, des amendements de M. Michel Mercier n° 69 (possibilité pour les départements de recruter, dans le domaine médico-social, des personnels travaillant dans les associations) et de M. Jacques Mahéas n° 77 (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public) - **Après l'art. 5** (p. 6408) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Nicole Borvo (élargissement des possibilités d'intégration) - **Avant l'art. 6** (p. 6409) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Nicole Borvo (possibilité pour les titulaires d'emplois jeunes en poste dans les collectivités territoriales d'être titularisés) - **Après l'art. 6** : demande le retrait de l'amendement n° 73 de M. Philippe Darniche (modalités d'intégration dans le cadre des administrateurs territoriaux des agents contractuels des collectivités territoriales) - **Art. 7** (*concours et examens professionnels réservés aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière*) (p. 6410) : ses amendements de conséquence n° 8 et rédactionnel n° 9 ; adoptés - **Art. 10** (*validation des acquis professionnels - troisième concours - concours sur titres - déconcentration de l'organisation des concours de la fonction publique de l'Etat - art. 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984*) (p. 6411, 6412) : ses amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 et de précision n° 12 ; adoptés. S'oppose aux amendements du Gouvernement sur le même objet n° 103 et n° 104 (extension du texte aux candidats disposant d'une expérience à titre bénévole dans le milieu associatif) - **Art. 13** (*suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6413, 6414) : son amendement n° 13 : maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps non complet dans les petites collectivités ; adopté. Prise en compte de la réalité par son amendement précité.

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 13 (suite)** (p. 6492) : son amendement n° 14 : assouplissement des règles relatives au cumul d'une activité privée et d'une activité publique pour les agents employés à temps très réduit ; adopté. (p. 6494) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Claude Domeizel (conférence régionale ou interdépartementale de l'emploi territorial). (p. 6495, 6496) : sur les amendements de M. Alain Vasselle, accepte le n° 60 (information des délégations régionales ou interdépartementales en matière de concours - convention conclue par les centres de gestion) et s'oppose aux n° 59 (mise en réseau informatisé des centres de gestion), n° 61 et n° 62 (conventions conclues par les centres de gestion). Son amendement de conséquence n° 15 ; adopté. Son amendement n° 16 : reprise de la rédaction de l'article 10 du projet de loi applicable à la fonction publique de l'Etat ; adopté. Juge sans objet l'amendement n° 105 du Gouvernement. Son amendement rédactionnel n° 17 ; adopté. (p. 6497) : son amendement n° 18 : reconnaissance de

l'expérience professionnelle pour l'admission aux concours externes de la fonction publique territoriale ; adopté. Accepte l'amendement n° 42 de M. Pierre Hérisson (extension de la mise à disposition au service à temps complet), ainsi que l'amendement de repli n° 64 de M. Alain Vasselle. (p. 6498, 6500) : s'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle sur le même objet n° 66 et n° 65 (développement des services de remplacement des centres de gestion) et n° 67 (possibilité pour les centres de gestion de plus de 50 agents de créer leur propre comité technique paritaire), ainsi qu'à l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 53 (adaptation des cadres d'emplois et création de nouveaux cadres pour tenir compte de l'évolution des missions de service public) - **Art. 14** (*validation de l'expérience professionnelle pour l'admission à concourir en externe - concours de troisième voie dans la fonction publique hospitalière*) (p. 6501) : ses amendements rédactionnels n° 19 et n° 20 ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 106 du Gouvernement (inclusion des candidats disposant d'une expérience à titre de bénévole dans le milieu associatif). S'oppose à l'amendement n° 107 du Gouvernement (précision sur les responsables bénévoles des associations) - **Après l'art. 14** (p. 6502) : s'oppose à l'amendement de M. Claude Domeizel n° 88 (relations entre les centres de gestion et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL) et sur cet amendement, au-sous amendement de M. Alain Vasselle n° 110. (p. 6503) : sur les amendements de M. Claude Domeizel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 85 (application à des fonctionnaires figurant sur une liste d'aptitude ou momentanément privés d'emploi des dispositions de l'article 41 de la loi de 1984) et n° 87 (clarification de la situation des fonctionnaires), s'oppose au n° 84 (prise en compte du reclassement des fonctionnaires, momentanément privés d'emploi ou figurant sur des listes d'aptitude) et demande le retrait du n° 83 (modalités d'ouverture du congé spécial) - **Art. 15** (*réduction et aménagement du temps de travail dans la fonction publique territoriale - art. 7-I (nouveau) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6504) : son amendement n° 21 : affirmation des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'aménagement du temps de travail ; adopté. (p. 6505) : s'oppose à la détermination des conditions d'application de cet article par un décret en Conseil d'Etat - **Après l'art. 15** : demande la réserve de son amendement n° 30 : division additionnelle : dispositions diverses ; réserve ordonnée jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'article 15. (p. 6506, 6507) : accepte les amendements sur le même objet n° 89 de M. Michel Charasse et n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Schosteck (précision de la volonté du législateur). (p. 6509) : son amendement n° 35 : abaissement du seuil de fonctionnalité des emplois de directeur général de service et de directeur adjoint des services des communes de 3500 à 5 000 habitants ; adopté. (p. 6510) : sur les amendements de M. Francis Giraud, accepte le n° 38 (reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés en service commandé), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 39 (modalités de validation des services accomplis par les sapeurs pompiers professionnels en qualité de fonctionnaire territorial) et le n° 40 (rentes de réversion et pensions d'orphelin des ayants cause des sapeurs-pompiers décédés en service commandé). (p. 6512) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 58 de M. René Garrec (action sociale des collectivités territoriales) et n° 90 de M. Claude Domeizel (base légale de l'action sociale des collectivités territoriales). (p. 6514) : par cohérence, souhaite qu'il soit fait référence au statut général des fonctionnaires du 13 juillet 1983. (p. 6515) : son amendement n° 99 : liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature - simplification du régime des seuils démographiques ; adopté (par priorité). (p. 6516) : ses amendements n° 92 : directeurs généraux des services des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; n° 93 : emplois fonctionnels des EPCI ; et n° 94 : délégation de signature aux directeurs généraux des services techniques des EPCI ; adoptés. Son amendement n° 30 précédemment réservé :

division additionnelle : dispositions diverses ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6518) : remerciements au ministre et à ses collègues pour l'instauration d'un dialogue constructif. Constat de l'adoption des dispositions essentielles. Observation sur l'urgence. Espère un rapprochement des points de vue lors de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7240) : rôle déterminant de la voie navigable.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7303, 7304) : blocage des crédits du Conseil de l'Europe. Rôle essentiel de cette organisation et nécessité de crédits adaptés à ses besoins.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7349) : problèmes de sécurité dans la ville de Strasbourg. Nécessité de mesures d'urgence.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois (p. 7351, 7352) : évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales. Problème du statut des élus. Mise en place de l'intercommunalité. Avenir du système de financement local.

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 2000) (p. 8036) : demande d'explications sur la remise en cause de la position de Strasbourg comme siège d'institutions communautaires.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Avant l'art. 33** (p. 8039) : se déclare favorable aux amendements n° 37 et n° 38 de M. Philippe Richert (dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale). Respect de l'esprit de la loi du 12 juillet 1999 relative à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0132 (2000-2001)]* - (21 décembre 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 8133, 8134) : retrait par le Sénat de la directive "Natura 2000" et de la directive sur les services postaux. Réduction des délais donnés au Gouvernement pour prendre des ordonnances et déposer les projets de loi de ratification. Décision de l'Assemblée nationale de rétablir la directive sur les services postaux et la directive "Natura 2000". Compromis de la commission mixte paritaire : maintien de la directive "Natura 2000" et retrait de la directive postale. Procédure de transposition par ordonnances. Prérogatives du Parlement.

Retards pour la ratification des conventions signées par le Conseil de l'Europe. Demande au Sénat d'accepter les conclusions de la commission mixte paritaire.

HUCHON (Jean), sénateur (Maine-et-Loire) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 342 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 401 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 296 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1333) - Ministère : Santé - *Fermeture de la maternité de Beaupréau (Maine-et-Loire)* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1334) - **Hôpitaux**

n° 408 (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6163) - Ministère : Agriculture - *Crise de la "vache folle"* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6163) - **Maladies du bétail**

Questions orales sans débat :

n° 751 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1401) - Ministère : Agriculture - *Aide aux producteurs de pommes* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1790) - **Fruits et légumes**

n° 921 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5217) - Ministère : Emploi - *Fonctionnement des centres anticancéreux* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5977) - **Santé**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3900, 3902) : définition d'un modèle original de développement pour les départements d'outre-mer. Dégradation de la situation économique. Article 299-2 du traité d'Amsterdam relatif au statut des régions ultraphériques. Forte croissance démographique. Dépôt d'un rapport au Gouvernement par la conférence paritaire des transports de chaque département d'outre-mer. Date limite de consommation sur les produits agroalimentaires provenant du surplus communautaire et destinés à la consommation

humaine. Extension de la compétence de la chambre de commerce, de l'industrie et des métiers de Saint-Pierre-et-Miquelon au secteur agricole. Extension du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aux dommages causés par certains cyclones particulièrement violents. Lutte contre la concentration dans la distribution outre-mer. Rapport du Gouvernement sur l'évolution du dispositif d'incitation à l'investissement outre-mer. Instauration dans chaque département d'outre-mer d'un fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU. Schémas d'aménagement régional, SAR. Obligation d'élaborer, d'adopter et de mettre en oeuvre un plan énergétique régional. Création dans chaque département d'outre mer d'un office de l'eau. Instauration en Guadeloupe d'une redevance communale des mines sur les sites géothermiques. Regrette que ce projet de loi n'introduise pas de véritable rupture. A titre personnel, espère que les décrets d'application paraîtront dans les meilleurs délais.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Art. 1er (développement des départements d'outre-mer, priorité de la nation)** (p. 3955) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - **Art. 7 ter (mention obligatoire d'une date limite de consommation sur les produits alimentaires provenant du surplus communautaire)** (p. 3983) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - **Après l'art. 7 quinquies ou après l'art. 9 quinquies** (p. 3985) : demande le retrait des amendements n° 1 de M. Lylian Payet (situation des artisans taxiteurs à La Réunion) et n° 137 de M. Edmond Lauret (aménagement du régime actuel des artisans taxiteurs) au profit de l'amendement qu'il accepte n° 182 du Gouvernement (aménagement du régime des artisans taxiteurs) - **Art. 9 quinquies (rapport sur l'évolution du dispositif d'incitation à l'investissement)** (p. 3999) : son amendement n° 44 : obligation pour le Gouvernement de remettre ce rapport au Parlement avant le 15 septembre 2001 ; adopté - **Après l'art. 9 quinquies** (p. 4000, 4001) : accepte les amendements du Gouvernement n° 179 (création d'une division additionnelle "de l'organisation des transports"), n° 180 (maintien de la situation actuelle dans le domaine des transports), n° 181 (organisation du transport public fluvial en Guyane) et n° 183 (liberté d'usage pour 10 % de la dotation du fonds d'investissement attribué aux départements et aux communes - affectation de 3 % du fonds d'investissement routier des transports, FIRT, pour l'organisation des réseaux urbains de transport) - **Art. 16 (fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU)** (p. 4015) : ses amendements n° 45 rédactionnel ; et n° 46 : présidence alternée par le président du conseil général et le président du conseil régional ; adoptés - **Art. 28 (schéma d'aménagement régional)** (p. 4033) : son amendement n° 47 : suppression de la disposition prévoyant que les schémas d'aménagement régionaux déterminent la localisation des activités relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; retiré - **Art. 35 bis (redevance communale des mines pour les gîtes géothermiques)** (p. 4042) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 11 bis (contrôle des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires)** (p. 4775) : soutient l'amendement n° 6 de M. Philippe Richert (aggravation des sanctions).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4879, 4880) : nécessité de moraliser les pratiques de la grande distribution. Exemple du secteur des fruits et légumes. Cas des "marges arrières". Incapacité de la profession à s'organiser et concurrence de l'hémisphère Sud. Impatience des producteurs de fruits et légumes. Nécessité d'intervenir sur les comportements. Rappel de la loi Galland de juillet 1996. Objectif d'assurer une juste préservation des PME et des PMI, moteurs de la croissance

économique. Caractère féodal du système de la grande distribution. Le groupe de l'UC souhaite que le projet de loi soit amendé sur un certain nombre de points.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7243, 7244) : désastreux déséquilibre des finances locales. Défense du milieu rural. Ne votera pas le budget de l'aménagement du territoire.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7450) : crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Restauration de la confiance dans la filière. Principe de précaution. Difficultés des agriculteurs. Traçabilité. Maintien du système scolaire pluriel.

HUGOT (Jean-Paul), sénateur (Maine-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société France Télévision (JO Lois et décrets du 6 octobre 2000).

Membre titulaire du conseil d'administration de la société Radio-France Internationale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amélioration de la connaissance et de l'aménagement du sous-sol [n° 160 (1999-2000)] (14 janvier 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1999) - **Aménagement du territoire**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 286 (1999-2000)] , adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relatif à la liberté de communication [n° 340 (1999-2000)] (16 mai 2000) - **Communication**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 382 (1999-2000)] (6 juin 2000) - **Communication**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 418 (1999-2000)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986

relative à la liberté de communication [n° 422 (1999-2000)] (20 juin 2000) - **Communication**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Communication audiovisuelle [n° 93 (2000-2001) tome 10] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 305 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1551) - Ministère : Premier ministre - *Avenir des retraites* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1551) - **Retraite**

n° 434 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7844) - Ministère : Industrie - *Réorganisation de La Poste et suppression des trains postaux* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7844) - **Poste (La)**

Questions orales sans débat :

n° 704 (JO Débats du 26 janvier 2000) (p. 338) - Ministère : Intérieur - *Continuité territoriale et coopération intercommunale* - Réponse le 23 février 2000 (p. 856) - **Collectivités locales**

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - (18 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 37, 40) : projet de loi de M. Douste-Blazy prévoyant la création d'une société holding. Points d'accord de la commission. Fixation des moyens des différentes sociétés, relations contractuelles de Réseau France Outre-mer, RFO, avec le reste du groupement, décisions prises à l'égard de la Sept-Arte, remboursement des exonérations de redevance, mise en place des contrats d'objectifs et de moyens. Points de désaccord. Réduction législative de la durée des messages publicitaires : préférence pour une inscription dans le cadre de contrats d'objectifs. Incompatibilité entre la liberté de partenariat du service public et l'exclusivité. Contribution possible du Sénat sur la définition des missions de service public, l'entrée de l'audiovisuel public dans la société de l'information, les relations entre les organismes publics et l'Etat. Désignation par l'Etat du président du groupe France Télévision. Transposition des directives européennes. Régulation du secteur privé. Limitation du dispositif de reconduction automatique des autorisations de diffuser les services de radio et de télévision sur les fréquences hertziennes terrestres. Promotion de la diversité et de la concurrence. Renforcement du rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Lancement de la diffusion hertzienne numérique de terre, sa couverture territoriale. Régime juridique du numérique hertzien : priorité aux opérateurs de la télévision hertzienne terrestre, institution d'un système d'autorisation des offres, diversité du paysage numérique et émergence de la communication télévisuelle locale, réservation d'un multiplexe aux services locaux.

- Suite de la discussion - (19 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Avant l'art. 1er A** (p. 87) : accepte l'amendement n° 94 de M. Pierre Laffitte (institution d'un conseil supérieur des technologies de l'information). - **Art. 1er A (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne)** (p. 89, 91) : son amendement n° 1 : définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques ; adopté.

Obligation de diligence. Sur son amendement précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Jack Ralite n° 143 (exclusion du dispositif des fournisseurs d'accès à des services de correspondance privée) et n° 144 (compétence de l'autorité judiciaire) et sur les sous-amendements de M. Michel Pelchat, accepte le n° 101, et demande le retrait des n° 102 et n° 103 - **Art. 1er B** (*déclaration préalable des services de communication audiovisuelle autres que les services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre ou distribués par le câble*) (p. 94) : son amendement n° 2 de coordination ; adopté - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 95, 98) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction plus concise de cet article ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 197 de Mme Danièle Pourtaud après rectification (introduction des mots "missions de service public") et s'oppose aux sous-amendements du même auteur n° 198 et n° 199 (accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes), ainsi qu'au n° 145 de M. Jack Ralite. Sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 200 rédactionnel et s'oppose au n° 201 (diffusion des oeuvres culturelles et artistiques aux heures de grande écoute) et au n° 202 de repli - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 99) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 203 de Mme Danièle Pourtaud. (p. 100, 110) : sur les amendements de M. Paul Vergès, s'oppose aux n° 254 (mise en oeuvre de l'égalité d'offre et d'accès à l'image publique sur l'ensemble du territoire de la République), n° 257 (intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision) et n° 256 (définition par conventions pluriannuelles des objectifs et garantie des moyens dévolus à RFO) et demande le retrait du n° 255 (mise en oeuvre du principe d'égalité d'accès à l'image). S'oppose aux amendements de M. Jack Ralite n° 147 (introduction de la Société Française de Production, SFP, au sein de France Télévision), n° 148 (création de sociétés de rédactions garantissant le respect des conventions collectives) et n° 149 (définition d'un tronc commun de missions à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 146 du même auteur et n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte) et s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 204 de Mme Danièle Pourtaud. Ses amendements portant sur le même objet n° 4 et n° 5 : définition des missions de Réseau France Outre-mer, RFO ; et n° 6 : précisions concernant les accords pluriannuels de coopération entre RFO et les sociétés Radio France et France Télévision ; adoptés - **Art. 3** (*fusion de La Cinquième et La Sept-Arte*) (p. 111, 112) : sur l'amendement du Gouvernement n° 175 (prise en compte de la séparation de La Cinquième et de La Sept-Arte et définition des missions de La Cinquième), qu'il accepte, son sous-amendement n° 260 : référence à la banque de programmes et de services ; adopté. S'oppose aux amendements n° 121 de suppression de M. Michel Pelchat, n° 150 de cohérence de M. Jack Ralite et n° 205 de Mme Danièle Pourtaud (ajout du rôle de conception des programmes pour Arte) - **Après l'art. 3** (p. 113) : accepte l'amendement n° 176 du Gouvernement (missions de la société La Sept-Arte) - **Art. 3 bis** (*Conseil national des programmes*) : accepte l'amendement n° 162 de M. André Diligent (nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des programmes) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 115) : son amendement n° 8 : liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision ; adopté. (p. 118, 121) : son amendement n° 9 : nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; adopté. (p. 124) : arbitrage du Conseil constitutionnel -

Art. 47-3 de la loi n° 86-1067 (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer, RFO, et Radio France*) (p. 125) : son amendement n° 10 : nomination des présidents des conseils d'administration par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; adopté - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 207 de Mme Danièle Pourtaud (suppression de la publicité des débats) - **Art. 47-4 de la loi n° 86-1067** (*retrait des mandats des présidents*) (p. 126, 127) : ses amendements n° 12 rédactionnel, et n° 13 de coordination ; adoptés - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 128, 129) : son amendement n° 14 : droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud, n° 208 (nouvelle rédaction du premier alinéa supprimant la notion d'exclusivité sur le territoire national) et n° 209 (précision de l'obligation de transport des chaînes par tout distributeur de services) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 135, 137) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Charasse n° 239, n° 240, n° 241, n° 242 et n° 243 ainsi qu'au sous-amendement n° 152 de M. Jack Ralite (rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement) et demande le retrait du sous-amendement n° 151 de ce dernier (respect par l'INA des droits conventionnels). S'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 244 (respect par l'INA des droits intellectuels, moraux et patrimoniaux des auteurs des oeuvres déposées), n° 245 (droit de propriété de l'INA sur les seuls supports matériels et techniques), n° 246 (ajout de la mention des artistes solistes), n° 247 (rémunération des artistes solistes sans contrat ou dont le contrat est caduc), n° 248 (interdiction d'exploiter commercialement la possibilité de consulter les archives) et au n° 142 de M. Daniel Eckenspieller (droit de propriété de l'INA sur les supports originaux) - **Après l'art. 5** (p. 142) : accepte l'amendement n° 238 de M. Michel Charasse (contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle) - **Art. 5 ter** (*nomination du directeur général de l'INA*) (p. 145) : son amendement, identique à l'amendement n° 210 de Mme Danièle Pourtaud, n° 16 : allongement à cinq ans de la durée du mandat du président de l'INA ; adopté - **Avant l'art. 6** : s'oppose aux amendements de M. Michel Pelchat n° 122 (transformation de la redevance en redevance de communication assise sur toute habitation) et n° 123 (nouvelle répartition du produit de la redevance).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 157, 164) : ses amendements n° 17 : signature des contrats d'objectifs et de moyens par le ministre des finances ; n° 18 : présentation d'un rapport annuel par tous les présidents des sociétés de l'audiovisuel public ; n° 19 : communication d'un bilan des contrats d'objectifs au Conseil supérieur de l'audiovisuel ; n° 20 rédactionnel ; n° 21 : suppression de l'affectation obligatoire des remboursements d'exonération de redevance aux dépenses de programmes et de développement ; adoptés ; et n° 22 : suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires ; rejeté. Sur les amendements de M. Jack Ralite, accepte le n° 153 (signature des contrats d'objectifs et de moyens dans le cadre des missions de service public définies par l'article 43-7 de la loi du 30 septembre 1986) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 154 qu'il votera à titre personnel (mise en place d'indicateurs qualitatifs). Accepte l'amendement n° 115 de la commission saisie pour avis (indication d'un budget prévisionnel pour les sociétés de programmes et de moyens en annexe du projet de loi de finances). Sur son amendement rédactionnel précité n° 20,

s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision). Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 177 de coordination et s'oppose au n° 178 (examen de la décision de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures) - **Après l'art. 6** (p. 168) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 155 de M. Jack Ralite (dépôt dans le délai d'un an d'un rapport au Parlement sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Art. 7** (coordination) (p. 169, 170) : accepte les amendements de coordination du Gouvernement n° 179, n° 180, n° 181, n° 182, n° 183 et n° 184, l'amendement rédactionnel n° 212 de Mme Danièle Pourtaud, et l'amendement de coordination n° 258 de M. Jacques Valade - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 171) : son amendement n° 23 : suppression du monopole de Télédiffusion de France, TDF, à l'égard des diffuseurs publics pour la diffusion numérique hertzienne de terre ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 163 de M. Philippe Richert (remise en cause du monopole de Télédiffusion de France, TDF, par l'introduction d'une concurrence) - **Avant l'art. 7 bis** (p. 173) : s'oppose à l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques) - **Art. 7 bis** (tarifs de la société Télédiffusion de France, TDF) (p. 174) : son amendement de suppression n° 24, identique à l'amendement n° 126 de M. Michel Pelchat ; adopté - **Art. 8** (dispositions transitoires) : accepte l'amendement de coordination n° 185 du Gouvernement. Son amendement de coordination n° 25 ; retiré - **Art. 9** (protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne) (p. 175, 180) : son amendement n° 26 : transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 156 de M. Jack Ralite (suppression de la référence aux scènes de pornographie ou de violence gratuite) et n° 95 de M. Louis de Broissia (suppression de la référence aux scènes de violence gratuite), et accepte le n° 96 de ce dernier (introduction de la référence à la discrimination pour des raisons de mœurs). S'oppose à l'amendement de cohérence n° 213 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 10** (retransmission en clair des événements d'importance majeure) (p. 181) : accepte les amendements n° 214 de Mme Danièle Pourtaud (fixation de la liste des événements d'importance majeure par décret en Conseil d'Etat après avis du CSA) et n° 186 du Gouvernement (suppression de l'alinéa portant sur la diffusion de messages contre le dopage) - **Art. 10 bis** (conditions d'exploitation des systèmes d'accès sous condition) (p. 182, 183) : son amendement n° 27 : modification de l'insertion de cet article dans la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 ; adopté. Accepte l'amendement de précision n° 261 du Gouvernement - **Art. 13** (réglementation du télé-achat et des services d'autopromotion) (p. 184) : son amendement n° 28 : exclusion des services consacrés exclusivement à l'autopromotion de la liste prévue à cet article ; adopté - **Avant l'art. 15** (p. 185, 191) : son amendement n° 29 : dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur le traitement de l'information dans les programmes des sociétés nationales de programmes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 157 de M. Jack Ralite qu'il accepte (application du principe de pluralisme dans le traitement de l'information). Reprise des idées émises par M. Pierre Laffitte. Ses amendements n° 136 : insertion d'une division additionnelle : dispositions relatives à la répartition des fréquences ; adopté ; et n° 137 : affectation prioritaire des fréquences libérées par la numérisation des services de communication audiovisuelle aux nouveaux services de télécommunications ; adopté après modification par le sous-amendement n° 262 de M. Louis de Broissia qu'il accepte. Accepte les amendements de M. Louis de Broissia n° 97 (rapport annuel du CSA, sur l'application du droit de réponse), n° 107 (incompatibilités des fonctions de membre

du CSA), n° 108 (ouverture de l'accès au CSA à des personnalités de toutes origines), n° 109 (passage d'un an à six mois de la durée d'interdiction des prises de position publique par les anciens membres du CSA) et n° 110 (modification du régime applicable aux membres du CSA ayant cessé leurs fonctions), ainsi que le n° 215 de Mme Danièle Pourtaud (extension du contrôle du CSA, à l'ensemble des chaînes de télévision et des radios dont les programmes incluent de l'information) - **Art. 15** (informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions) (p. 205) : son amendement n° 30 : suppression des dispositions relatives au droit d'information du CSA sur les offres présentées par les distributeurs de services comportant des programmes d'information pour l'attribution de marchés publics ou de délégations de service public ; adopté - **Art. 15 bis** (pouvoir de recommandation du CSA) (p. 206) : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - **Art. 16** (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre) (p. 207, 211) : ses amendements n° 32 : suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA ; n° 34 : inscription du critère de "juste partage" des fréquences radiophoniques ; et n° 33 de conséquence ; adoptés. Estime l'amendement n° 187 du Gouvernement (suppression de la référence à la protection de l'environnement) satisfait par son amendement n° 32 précité. S'oppose à l'amendement n° 216 de Mme Danièle Pourtaud (octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national). Sur les amendements de M. Louis de Broissia, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 98 (attribution de fréquences aux radios généralistes diffusant sur l'ensemble du territoire des programmes d'information politique et générale) et accepte le n° 99 (remise à la disposition du CSA des fréquences non utilisées pendant un an) - **Après l'art. 16** (p. 212, 214) : sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 221 (allongement de six à neuf mois de la durée maximale des autorisations temporaires délivrées par le CSA pour les services de radio ou de télévision) et s'oppose aux n° 223 (création d'un fonds de soutien à l'expression télévisuelle associative) et n° 222 (ouverture aux associations du réseau hertzien terrestre). Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 263 du Gouvernement (suppression de la disposition prévoyant un seuil maximum de population fixé par un décret en Conseil d'Etat au-dessus duquel l'autorisation ne peut être attribuée) - **Art. 17** (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre) (p. 216) : accepte l'amendement n° 117 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les associations et les sociétés d'économie mixte de faire acte de candidature pour exploiter un service de télévision hertzienne) - **Art. 18** (conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble) (p. 217, 218) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Michel Pelchat (application de cet article aux services de radiodiffusion sonore et de télévision dont l'exploitant est établi en France ou relève de la compétence de la France). Ses amendements n° 35 rédactionnel et n° 36 : suppression de la possibilité pour le CSA d'imposer aux services du câble et du satellite la forme juridique de la société à directoire et conseil de surveillance ; adoptés - **Après l'art. 18** (p. 219) : s'oppose à l'amendement n° 217 de Mme Danièle Pourtaud (intégration des négociations entre les éditeurs indépendants et les diffuseurs de services dans un cadre permettant le respect d'une concurrence loyale) - **Art. 19** (pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle) (p. 220, 221) : son amendement n° 37 : alignement sur le droit commun des conditions de saisine du conseil de la concurrence en matière de contrôle des concentrations économiques dans le secteur de la communication audiovisuelle ; adopté - **Avant l'art. 20** (p. 222, 223) : son amendement n° 38 : attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques ; adopté. Sur

celui-ci, s'oppose au sous-amendement rédactionnel n° 249 de M. Alain Joyandet. (p. 226) : définition de l'ambition nationale en matière de développement audiovisuel - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) (p. 229) : accepte l'amendement rédactionnel n° 188 du Gouvernement. Son amendement n° 39 : suppression de la contribution à la formation et à la recherche dans le domaine audiovisuel, des services de radios et de télévisions diffusés par voie hertzienne terrestre ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 230, 232) : s'oppose aux amendements identiques n° 128 de M. Michel Pelchat et n° 158 de M. Jack Ralite (intégration dans les quotas de diffusion entrant dans le décompte des obligations en matière de musique des émissions réalisées sur les plateaux de télévision). Son amendement de coordination n° 40 ; adopté - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 233) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 234, 238) : ses amendements n° 41 de coordination et n° 42 : obligation de conventionnement pour les services de radio et de télévision figurant dans les multiplexes numériques de terre et non conventionnés pour d'autres supports ; adoptés. Après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 129 de M. Michel Pelchat et n° 159 de M. Jack Ralite (création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones) ainsi que pour l'amendement portant sur le même objet n° 219 de Mme Danièle Pourtaud. S'oppose à l'amendement n° 189 du Gouvernement (suppression de l'obligation d'une contribution à la recherche et à la formation en audiovisuel pour les chaînes du câble et du satellite) - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 239, 242) : ses amendements n° 43 de rectification, n° 44 : durée initiale des autorisations délivrées aux multiplexes numériques de terre fixée à dix ans ; n° 45, n° 46 et n° 47 : pouvoir du CSA d'apprécier l'application des critères de refus de la reconduction d'un service de radio et de télévision ; n° 48 : suppression de la disposition prévoyant la possibilité de reconduction des autorisations pour les services de radiodiffusion et de télévision diffusés par voie hertzienne pour une seule période de cinq ans ; n° 49 de rectification ; et n° 50 : modalités de diffusion, dans une offre numérique, des services autorisés à la place des services nationaux, dont l'autorisation n'a pas été reconduite ; adoptés - **Après l'art. 22** (p. 243, 245) : ses amendements n° 51 : introduction dans la loi de 1986 d'un régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques ; et n° 52 : transmission au Parlement à l'issue d'un délai de quatre ans d'un bilan du passage à la diffusion hertzienne numérique ; adoptés. Emergence de la communication locale. Sur l'amendement n° 51 précité, accepte le sous-amendement n° 196 de M. Alain Joyandet (obligation pour les bénéficiaires des différents canaux de rechercher les solutions techniques et financières à une couverture de la totalité du territoire français) - **Art. 23** (*coordination*) (p. 246) : son amendement de coordination n° 53 ; adopté - **Art. 24** (*décret fixant les obligations des services de radiodiffusion sonore ou de télévision distribués par câble ou diffusés par satellite*) (p. 247, 248) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 130 de M. Michel Pelchat (dispositions favorisant la diffusion d'émissions de variétés consacrées aux jeunes espoirs de la musique et de la chanson francophone) et n° 190 du Gouvernement (prise en compte des frais de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles en substitution à la contribution de droit commun). Accepte l'amendement n° 191 du Gouvernement (application aux chaînes thématiques du câble et du satellite des mesures destinées à

assurer la fluidité des droits et la circulation des oeuvres). Son amendement de précision n° 54 ; adopté - **Art. 24 bis** (*attribution des fréquences satellitaires de radiodiffusion directe*) : son amendement de suppression n° 55 ; adopté - **Art. 25** (*définition de la notion de distributeur de services*) : son amendement n° 56 : extension de la définition de distributeur de services aux distributeurs de multiplexes numériques de terre ; adopté - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 249, 257) : ses amendements n° 57 rédactionnel ; devenu sans objet ; n° 58 : obligation pour le câblo-opérateur d'informer le CSA sur sa composition et la structure de l'offre de services ; n° 59 : restitution au CSA de la latitude dont il dispose actuellement pour définir les obligations des distributeurs de services du câble ; n° 60 : restitution au CSA de la compétence dont il dispose actuellement de terre ; n° 61 : conditions dans lesquelles le CSA pourra affecter un canal à des services associatifs ; n° 62, identique à l'amendement n° 228 de Mme Danièle Pourtaud : fixation par le CSA de la durée minimale des contrats passés par les câblo-opérateurs avec les services qui composent leur offre ; et n° 63 : transformation du système de contrôle de l'offre institué par l'Assemblée nationale en une obligation de respecter, dans la gestion de l'offre du câble, les données initiales de l'autorisation ; adoptés. Accepte l'amendement n° 104 de M. Gaston Flosse (suppression de dispositions particulières pour le territoire de la Polynésie française) et les amendements identiques n° 230 de Mme Danièle Pourtaud, n° 112 de M. Louis de Broissia, n° 164 de M. Philippe Richert et n° 172 de M. Michel Pelchat (possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels). Estime l'amendement n° 225 de Mme Danièle Pourtaud satisfait par son amendement n° 58 précité portant sur le même objet. S'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 229 (obligation de transport des chaînes en clair dite "must carry" étendue à leur reprise sur les bouquets satellitaires) et n° 226 (modalités d'encadrement des dispositions qui prévoient le nombre minimal de services indépendants en langue française distribués par les réseaux câblés) ainsi qu'au n° 132 de M. Michel Pelchat (retour à la rédaction initiale du projet de loi alignant les obligations pour la diffusion par câble sur les obligations des autres systèmes). Sur son amendement n° 63 précité, s'oppose au sous-amendement n° 227 de Mme Danièle Pourtaud. Sur son amendement n° 61 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 192 du Gouvernement (suppression de la disposition prévoyant l'intervention du CSA dans le partage des frais de réalisation) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 259, 261) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 118 (possibilité pour les départements et les communes d'apporter des aides aux télévisions locales et à certaines entreprises de production audiovisuelle) et n° 119 (possibilité pour les télévisions locales d'accéder aux aides de l'Etat). Estime l'amendement n° 169 de M. Philippe Richert (légalisation des subventions versées par les collectivités locales aux télévisions locales) satisfait par l'amendement n° 118 précité de la commission saisie pour avis. Estime les amendements portant sur le même objet n° 168 de M. Pierre Hérisson et n° 250 de M. Paul Lorient (création d'une aide aux télévisions locales par prélèvement sur les ressources provenant de la publicité sur les supports hors médias imprimés) satisfaits par l'amendement n° 119 précité de la commission saisie pour avis.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 361, 362) : approbation des mesures fiscales proposées par la commission saisie pour avis. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Avant l'art. 26 bis** (p. 363, 364) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Jack Ralite (création de télévisions locales de proximité à titre expérimental après autorisation par le CSA). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 166 de M. Pierre Hérisson et n° 253 de M. Paul Loridant (établissement de contrats pluriannuels entre les collectivités territoriales et une personne morale exploitant un service local de télévision conventionné), et estime l'amendement n° 251 de M. Paul Loridant (établissement de contrats entre les communes ou groupements de communes et une personne morale exploitant un réseau par câble des services de radiodiffusion) satisfait par l'article 27 bis. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 167 de M. Pierre Hérisson et n° 252 de M. Paul Loridant (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique) - **Art. 27 (régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite)** (p. 366) : accepte les amendements identiques n° 113 de M. Louis de Broissia, n° 165 de M. Philippe Richert, n° 173 de M. Michel Pelchat et n° 231 de Mme Danièle Pourtaud (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne). (p. 367, 370) : ses amendements n° 64 : restitution au CSA de sa compétence sur la fixation des seuils des services indépendants pour les bouquets du satellite ; n° 65 : suppression du critère de l'absence de contrôle par un autre distributeur que celui qui a la responsabilité du bouquet considéré ; n° 66 : attribution au CSA du pouvoir de fixer la durée minimale des contrats passés entre les distributeurs de bouquets satellitaires et les éditeurs de services indépendants ; identique à l'amendement n° 233 de Mme Danièle Pourtaud ; n° 67 : suppression de l'alinéa prévoyant la transformation du régime de déclaration préalable des bouquets satellitaires en régime d'autorisation par le CSA ; identique à l'amendement n° 193 du Gouvernement ; n° 68 : réduction à quinze jours du délai dans lequel le CSA peut s'opposer à l'exploitation ou à la modification d'une offre de services diffusée par satellite ; n° 69 et n° 70 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 232 de Mme Danièle Pourtaud (précision sur les modalités d'encadrement pour l'application des dispositions relatives au nombre minimal de services indépendants en langue française) - **Art. 27 bis (droit pour les communes et leurs groupements de confier à une personne morale l'exploitation du canal affecté à la commune ou au groupement de communes)** (p. 371) : accepte l'amendement n° 194 du Gouvernement (possibilité pour les communes de recueillir l'avis du CSA avant de conclure avec le canal local du câble le contrat d'objectifs et de moyens) - **Avant l'art. 28** : son amendement n° 71 : extension aux offres de services diffusées en numérique de terre du régime anticoncentration de la loi de 1986 ; adopté - **Art. 28 (pouvoirs de sanction du CSA)** (p. 372, 374) : ses amendements n° 72 : remplacement d'une obligation par une possibilité pour le CSA de lancer la procédure de sanction contre un opérateur ; n° 73 rédactionnel ; n° 74 : suppression de la mise en place du système dit de "l'écran noir" dans l'art. 42-1 de la loi de 1986 ; n° 75 : précision rédactionnelle sur l'art. 42-4 de la loi de 1986 concernant le dispositif de "l'écran noir" ; n° 77 et n° 78 de coordination ; adoptés ; et n° 76 : précision rédactionnelle concernant l'insertion de communiqués dans les programmes ; retiré. Accepte l'amendement n° 234 de Mme Danièle Pourtaud, portant sur le même objet que son amendement n° 76 précité, ainsi que l'amendement n° 133 de M. Michel Pelchat (mesures renforçant l'efficacité des sanctions financières) - **Art. 28 bis (sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public)** (p. 375) : son amendement n° 79 : application aux télévisions et radios publiques de la même procédure d'insertion de communiqués que dans le service privé ; adopté après modification par le sous-amendement n° 235 de Mme Danièle Pourtaud, qu'il accepte - **Art. 29 (sanction pénale du défaut de déclaration d'une offre de services distribuée par satellite ou du défaut de conventionnement**

d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision distribué par câble ou diffusé par satellite) (p. 376) : ses amendements n° 80 et n° 81 de coordination ; et n° 82 : extension des dispositions pénales instituées par le projet de loi aux distributeurs de services en numérique procédant à des modifications de l'offre sans informer ou sans accord du CSA ; adoptés - **Art. 29 bis (attribution des fréquences de diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique)** : son amendement de suppression n° 83 ; adopté - **Art. 29 ter (sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986)** : son amendement de suppression n° 84 ; adopté - **Après l'art. 29 ter** (p. 377) : accepte l'amendement n° 134 de M. Michel Pelchat (complément aux sanctions financières pour les radios associatives et les radios commerciales régionales) - **Avant l'art. 30** (p. 378, 379) : sur les amendements de M. André Diligent, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 170 (rémunération des réalisateurs par un salaire) et accepte le n° 171 (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur la situation des réalisateurs) - **Art. 30 (coordination)** (p. 380, 381) : ses amendements de coordination n° 85, n° 86, n° 87, n° 88, n° 89, n° 90 et n° 91 ; adoptés. Accepte l'amendement de coordination n° 259 de M. Jacques Valade - **Après l'art. 30** (p. 382) : s'oppose à l'amendement n° 236 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles). - **Art. 31 (dispositions transitoires)** (p. 384) : son amendement de coordination n° 92 ; adopté - **Art. 31 bis (installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé)** (p. 385, 386) : son amendement n° 93 : raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble et le satellite ; retiré. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 237 de Mme Danièle Pourtaud. S'oppose à l'amendement n° 135 de M. Michel Pelchat (raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble ou le satellite). Accepte l'amendement de suppression n° 264 du Gouvernement - **Après l'art. 32** (p. 388) : accepte l'amendement n° 161 de M. Jack Ralite (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur l'état des négociations permettant la mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne d'investissements pour la production de programmes, la création d'un fonds de soutien à l'exportation de programmes européens dans le monde, la mise en place d'un fonds de garantie européen pour la création audiovisuelle).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 2166, 2167) : ses amendements n° 620 : reconnaissance du sous-sol dans le code de l'urbanisme ; et n° 621 : création d'une agence de valorisation du sous-sol ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3260, 3263) : retour de l'Assemblée nationale à son texte voté en première lecture. Insuffisance de la capacité d'autofinancement des chaînes publiques. Encadrement de l'activité des opérateurs privés. Critique du régime d'attribution du numérique terrestre. Problématique de la production française dans le secteur public. Rôle du service public à l'égard de la production. Rendement de la redevance. Diminution législative de la durée des écrans publicitaires. Réglementation des diffuseurs. Objectifs de la télévision numérique de terre. Avantages et inconvénients d'Internet. Conditions d'accès au réseau numérique hertzien. Actualité de la mise en place du réseau numérique terrestre. Incertitudes concernant les coûts, le renouvellement du parc des téléviseurs et la place du numérique entre le câble et Internet. Avantages de l'attribution des ressources numériques multiplexe par multiplexe par rapport à l'attribution service par service élaborée par le Gouvernement. Rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Définition d'un système

anticoncentration - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3287, 3301) : son amendement n° 6 : réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond ; adopté. Sur les sous-amendements de M. Pierre Hérisson portant sur son amendement n° 6 précité, accepte le n° 171, s'oppose aux n° 172 et n° 179, demande le retrait des n° 173, n° 174, n° 175, n° 176 identique au n° 216 de M. Michel Pelchat, n° 177 et n° 180 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 178. Sur les sous-amendements de M. Alain Joyandet, portant sur son amendement n° 6 précité, s'oppose au n° 161, demande le retrait des n° 162 et n° 163 et accepte le n° 164. S'oppose aux sous-amendements de M. Jack Ralite n° 147, n° 148 et n° 149 portant sur son amendement n° 6 précité. Sur les sous-amendements de M. Michel Pelchat, portant sur son amendement n° 6 précité, s'oppose aux n° 213, n° 219 et n° 212, demande le retrait des n° 214, n° 216, n° 217 et n° 215 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 218. Sur les sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud portant sur son amendement n° 6 précité, accepte les n° 291, n° 293 et n° 295, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 292 et n° 294 et sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, s'oppose aux n° 186 (obligation pour l'hébergeur de sites illicites d'accomplir les diligences appropriées s'il constate lui-même l'infraction ou s'il est saisi d'une demande d'un tiers identifié) et n° 189 (possibilité pour l'hébergeur de sites de refuser de donner une information pour motif reconnu légitime par l'autorité judiciaire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 187 et n° 188 portant sur le même objet (réduction des peines encourues pour les défauts de déclaration). S'oppose à l'amendement n° 228 du Gouvernement (retrait des fournisseurs d'accès du champ d'application de cet article) - **Avant l'art. 1er** (p. 3305) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001) - **Art. 1er** (*missions du secteur public de la communication audiovisuelle*) (p. 3309) : son amendement n° 7 : réécriture simplifiée de cet article affirmant la vocation généraliste du service public de l'audiovisuel ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 190 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la création parmi les missions du service public de l'audiovisuel) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 3310, 3314) : ses amendements n° 8 : substitution de la notion de coordination à la notion de conduite des politiques de programmes ; n° 9 : précision du caractère divers du public touché par la programmation de France 2 ; n° 10 rédactionnel ; n° 11 : suppression de l'alinéa prévoyant la création de filiales numériques de France Télévision ; n° 12 : rétablissement dans la rédaction du Sénat des dispositions relatives à Réseau France Outre-mer, RFO ; adoptés. Sur son amendement n° 10 précité, accepte le sous-amendement n° 150 de M. Jack Ralite. S'oppose aux amendements du même auteur n° 151 (introduction de la société française de production, SFP, au sein de la holding France Télévision) et n° 152 (définition des missions des sociétés de l'audiovisuel public). Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 229 de coordination et estime l'amendement n° 230 rédactionnel satisfait par son amendement n° 12 précité. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Paul Vergès (organisation de la continuité territoriale des chaînes publiques de télévision dans les départements d'outre-mer confiée à Réseau France outre-mer, RFO, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 2 bis** (*activités de diversification de France Télévision*) (p. 3315) : son amendement n° 13 : précision sur le cadre juridique des activités concurrentielles de diversification de France Télévision dans le numérique ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 231 du Gouvernement (suppression de la référence à l'absence de recours à des ressources publiques) - **Art. 3** (*missions de la société la Sept-ARTE*) : accepte l'amendement n° 289 du Gouvernement (nouvelle dénomination de la Sept-ARTE : ARTE-France) - **Art. 3 bis** (*conseil consultatif des programmes*) (p. 3316) : son

amendement n° 14 : remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 165 de M. Louis de Broissia au nom de la commission mais y est favorable à titre personnel (représentation des associations familiales).

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 3431, 3432) : ses amendements n° 15 : liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation des membres du conseil d'administration de France Télévision ; n° 16 : nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA ; et n° 17 : limitation de la non-application des articles 101 à 105 de la loi du 24 juillet 1966 aux conventions passées entre France Télévision et l'une de ses filiales ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 232 du Gouvernement (application du dernier alinéa de cet article aux conventions conclues entre l'Etat et les sociétés visées au premier alinéa du I de l'article 53 de la loi de 1986) - **Art. 47-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer et Radio-France*) : son amendement n° 18 : nomination des présidents des conseils d'administration par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA ; adopté - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) (p. 3433) : son amendement de cohérence n° 19 ; adopté - **Art. 47-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*retrait des mandats des présidents*) : son amendement de conséquence n° 20 ; adopté - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques*) (p. 3434) : son amendement n° 21 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 3435, 3441) : ses amendements n° 22 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; n° 23 rédactionnel ; n° 24 : suppression de la précision concernant la propriété des supports originaux ; n° 26 et n° 27 rédactionnels ; adoptés. Sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose au n° 134 (suppression du transfert prévu à l'INA du droit d'exploitation sous forme d'extraits des archives des sociétés nationales de programmes), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 137 (interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes) et demande le retrait du n° 138 (détail des droits à respecter par l'INA). Sur son amendement n° 24 précité, s'oppose au sous-amendement n° 135 de M. Michel Charasse (précision selon laquelle l'INA demeure propriétaire des supports techniques). Accepte l'amendement de conséquence n° 233 du Gouvernement - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3442, 3443) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). (p. 3445) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants). (p. 3449, 3450) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 140 (possibilité pour tout titulaire de droits de devenir associé d'une société de

perception de droits) et accepte le n° 141 (affectation à des actions d'intérêt général des droits perçus par les sociétés de droits au titre des régimes de gestion collective obligatoire qui n'ont pu être répartis soit en application des conventions internationales, soit parce que leurs destinataires n'ont pu être identifiés ou retrouvés) - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 3454) : son amendement n° 28 : établissement d'une liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil et modification de la composition de la commission de contrôle ; adopté, p. 3501. (p. 3456, 3457) : sur l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes), accepte le paragraphe I et s'oppose aux paragraphes II et III. Sur les sous-amendements de M. Michel Charasse, portant sur son amendement n° 28 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 206 et n° 210, s'oppose au n° 207, demande le retrait à titre personnel du n° 208 et accepte le n° 209. Sur l'amendement n° 28 précité, accepte les sous-amendements du Gouvernement n° 234 et n° 235. Estime les amendements identiques n° 5 de M. Michel Pelchat, n° 146 de M. Jean Bernard et n° 153 de M. Jack Ralite (liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil) satisfaits par l'amendement n° 205 précité de M. Michel Charasse - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 3502, 3508) : ses amendements n° 29 : représentation de l'Etat par le ministre chargé de la communication et le ministre chargé des finances ; n° 30, n° 32, n° 33, n° 35 et n° 38 de cohérence ; n° 34 : extension à tous les présidents d'organismes de l'audiovisuel public de l'obligation de présenter le bilan de l'exécution du contrat d'objectifs aux deux assemblées ; n° 37 : présentation au Parlement des prévisions de dépenses et de recettes publiques et propres des sociétés nationales de programmes ; n° 36 rédactionnel ; adoptés ; et n° 31 : mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public ; retiré au profit de l'amendement n° 155 de M. Jack Ralite portant sur le même objet. Sur les amendements du Gouvernement, accepte les n° 290 (réintroduction de la nouvelle dénomination pour la Sept-ARTE : ARTE-France), n° 238 (identification de l'évolution des ressources consacrées au développement de programmes) et n° 244 (suppression de l'affectation à une dépense particulière du remboursement des exonérations) et s'oppose aux n° 236 (suppression de l'approbation par le Parlement du produit attendu des recettes propres des chaînes publiques) et n° 243 (prévision du remboursement des exonérations de redevances qui pourraient être décidées dans l'avenir). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 191 de Mme Danièle Pourtaud et n° 154 de M. Jack Ralite (engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques) - **Après l'art. 6** (p. 3509) : accepte l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Art. 7** (*coordination*) (p. 3510) : accepte l'amendement de rectification n° 246 du Gouvernement. Son amendement de cohérence n° 39 ; adopté - **Art. 8** (*dispositions transitoires*) (p. 3511) : accepte l'amendement n° 247 du Gouvernement (possibilité pour France Télévision de rémunérer les professionnels impliqués dans sa mise en place) - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 3512, 3514) : son amendement n° 40 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 166 de M. Louis de Broissia - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure, campagnes télévisées contre le dopage, diffusion locale des événements sportifs*) - **Art. 20-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*interdiction de retransmettre en exclusivité les événements d'importance majeure*) (p. 3515) : son amendement n° 41 : rétablissement de l'avis consultatif du CSA sur le décret fixant la liste des

événements d'importance majeure ; adopté - **Art. 20-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*diffusion de programmes informant des dispositions législatives contre le dopage et pour la préservation de la santé du public*) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - **Art. 20-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*possibilité pour les télévisions locales de diffuser des événements sportifs locaux*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 248 du Gouvernement - **Art. 13** (*réglementation du télé-achat et des services d'auto-promotion*) : accepte l'amendement n° 249 du Gouvernement (possibilité pour les décrets d'application de prévoir un régime spécifique aux chaînes entièrement consacrées au télé-achat) - **Chapitre 1er A** (*dispositions relatives à la répartition des fréquences - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3516) : son amendement de rétablissement n° 43 ; adopté - **Art. 15 A** (*répartition des fréquences par le Premier ministre*) : son amendement n° 44 : affectation préférentielle des fréquences libérées par le passage au numérique de terre aux nouveaux services de télécommunications et de télévision locale ; adopté - **Art. 15 B** (*compétence du CSA pour veiller au caractère non discriminatoire des relations entre éditeurs et distributeurs de services*) (p. 3517) : son amendement n° 45 : transmission au Parlement par le CSA d'un rapport annuel sur le traitement de l'information et la mise en oeuvre du pluralisme dans les programmes des sociétés nationales de programmes ; adopté - **Art. 15 C** (*rapport annuel sur l'application du droit de réponse dans l'audiovisuel - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 46 ; adopté - **Art. 15 G** (*incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3518) : son amendement de rétablissement n° 47 ; adopté - **Art. 15 H** (*respect du pluralisme dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) (p. 3519) : accepte l'amendement de coordination n° 250 du Gouvernement - **Après l'art. 15 H** : accepte l'amendement n° 192 de Mme Danièle Pourtaud (insertion d'une étude sur l'évolution de l'environnement concurrentiel des entreprises du secteur audiovisuel en France et dans l'Union européenne dans le rapport du conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) (p. 3520) : son amendement n° 48 : suppression des nouveaux pouvoirs d'investigation accordés au CSA ; adopté - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 3521) : accepte l'amendement n° 227 de M. Pierre Hérisson (attribution d'un privilège aux programmes contribuant à l'information politique et générale). (p. 3522, 3524) : ses amendements n° 49 : suppression de la disposition insérant dans la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques "la contribution à la production de programmes réalisés localement" ; n° 50 : précision sur la portée de la priorité reconnue pour l'attribution des fréquences aux services radiophoniques dont les programmes contribuent à l'information politique et générale ; et n° 51 : précision sur l'insertion dans la loi de 1986 de la disposition prévoyant la restitution au CSA des fréquences radiophoniques non utilisées et restriction aux radios privées du champ d'application de cette mesure ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 193 de Mme Danièle Pourtaud (obligation d'une couverture nationale pour les radios généralistes) et n° 252 du Gouvernement (suppression de la disposition prévoyant la restitution au bout de six mois des fréquences radiophoniques non utilisées) - **Art. 16 bis** (*délivrance d'autorisations temporaires pour des services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) : son amendement de cohérence n° 52 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3532, 3535) : ses amendements n° 53 de cohérence et n° 55 rédactionnel ; adoptés ; et n° 54

réactionnel; rejeté. Sur les amendements du Gouvernement, s'oppose au n° 253 réactionnel, accepte le n° 254 réactionnel et estime le n° 257 (suppression du contrôle par le CSA du paiement des cotisations des adhérents des associations concernées) satisfait par son amendement réactionnel n° 55 précité. Au nom de la commission, s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Gaston Flosse (réservation de l'accès des fréquences aux sociétés, sans limitation aux sociétés commerciales) mais y est favorable à titre personnel - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) : accepte l'amendement n° 258 du Gouvernement (possibilité pour les chaînes du câble et du satellite de rediffuser un même programme à des horaires décalés) - **Après l'art. 18** (p. 3536) : accepte l'amendement n° 194 de Mme Danièle Pourtaud (élaboration d'un système de contrôle des motivations des diffuseurs de services en cas de refus de diffusion de programmes d'éditeurs indépendants) - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle*) (p. 3537) : son amendement n° 56 : alignement sur le droit commun de la concurrence des conditions de saisine du conseil de la concurrence en matière de contrôle des concentrations économiques dans le secteur de la communication audiovisuelle ; adopté - **Art. 20 A** (*droit d'usage des ressources radioélectriques par les sociétés nationales de programmes*) (p. 3538) : son amendement n° 57 : attribution à France Télévision des fréquences correspondant à la diffusion de deux offres publiques en mode numérique ; adopté - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) (p. 3539, 3540) : demande le retrait de l'amendement n° 168 de M. Louis de Broissia (obligation pour les diffuseurs de consacrer une partie de leur contribution à la production d'œuvres émanant d'entreprises de productions indépendantes d'une société de télévision). Nécessité d'une concertation avec l'ensemble des organisations représentatives de la production et des diffuseurs. Son amendement réactionnel n° 58 ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 3541) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Jack Ralite (réintroduction dans les quotas de diffusion des chaînes des émissions de plateau comprenant une partie musicale) - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des œuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 3542) : demande le retrait de l'amendement n° 169 de M. Louis de Broissia (définition des critères mesurant l'indépendance). - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3543) : ses amendements de cohérence n° 59 et n° 60 ; adoptés. (p. 3544, 3547) : son amendement, identique à l'amendement n° 158 de M. Jack Ralite, n° 61 : établissement de nouvelles proportions de titres francophones provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ; adopté. Ses amendements n° 62 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture fixant le régime de conventionnement des services de radio ou de télévision diffusés en numérique de terre et le régime de déclaration préalable des autres services diffusés en mode numérique ; n° 63 : modification de la liste des obligations susceptibles de figurer dans les programmes du câble et du satellite ; n° 64 de cohérence ; n° 65 : possibilité de révision régulière des conventions passées avec les éditeurs de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique ; adoptés. Estime les amendements de M. Michel Pelchat n° 2 et n° 3 satisfaits par son amendement n° 61 précité portant sur le même objet. S'oppose aux amendements n° 181 de M. Claude Belot (suppression de la disposition permettant au CSA de faire figurer dans les conventions des services de télévision des obligations relatives aux services associés aux programmes de télévision diffusés) et n° 260 du Gouvernement (suppression d'une disposition prévoyant la caducité des autorisations télévisuelles en cas de modification substantielle de l'autorisation délivrée) - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 3548, 3550) :

ses amendements n° 66 à n° 76 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés. Accepte l'amendement n° 262 du Gouvernement (exclusion des services radiophoniques du champ de cet article) - **Art. 22 bis A** (*conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre*) : son amendement n° 77 : suppression des conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre à l'exception de celles relatives au multiplexage ; adopté - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 3552, 3554) : son amendement n° 78 : rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe ; adopté. Sur celui-ci, accepte les sous-amendements n° 170 de M. Alain Joyandet et n° 196 de Mme Danièle Pourtaud auquel il s'oppose à titre personnel. Accepte, au nom de la commission, mais s'oppose à titre personnel, aux amendements du Gouvernement n° 264 (prise en compte des contraintes techniques et économiques), n° 263 (organisation d'une consultation contradictoire en matière de planification entre le CSA et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés) et n° 274 (suppression du droit pour les canaux locaux du câble d'être automatiquement rediffusés en hertzien terrestre numérique), et n° 195 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de tenir compte de l'ensemble des modes de réception de la télévision numérique hertzienne) - **Art. 22 ter** (*rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre*) (p. 3555) : son amendement n° 79 : suppression de l'extension de servitude du câblage des immeubles et de la fixation dans 4 ans de la date d'arrêt de la diffusion analogique et maintien du contenu du rapport relatif à la couverture des zones d'ombre ; adopté - **Art. 22 quater** (*sélection des distributeurs de services par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 3556) : son amendement de suppression n° 80 ; adopté - **Art. 22 quinques** (*interopérabilité des systèmes de contrôle d'accès en diffusion hertzienne terrestre numérique*) (p. 3557) : son amendement de suppression n° 81 ; adopté - **Art. 22 sexies** (*extension de la couverture dans leur zone d'autorisation des services diffusés par la voie hertzienne terrestre en mode numérique*) (p. 3558) : ses amendements n° 82 de cohérence et n° 83 de conséquence ; adoptés - **Art. 22 septies** (*règlement des litiges entre opérateurs de numérique de terre*) (p. 3559) : son amendement de suppression n° 84 ; adopté. Nécessité de s'en tenir au droit commun. Accepte l'amendement de rectification matérielle n° 273 du Gouvernement - **Art. 22 octies** (*régime juridique des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre sur canal micro-ondes*) (p. 3560) : accepte l'amendement n° 288 du Gouvernement (clarification du régime de la diffusion micro-ondes, dite MMDS, multipoints microwave distribution system). Son amendement de coordination n° 85 ; adopté - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 3561, 3563) : ses amendements n° 86 et n° 87 : application de cet article aux seuls services locaux de télévision en mode analogique ; devenus sans objet. Accepte l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 23** (*coordination*) : son amendement de coordination n° 88 ; adopté - **Art. 24** (*décret fixant les obligations des services de radiodiffusion sonore ou de télévision distribués par câble ou diffusés par satellite*) (p. 3564) : accepte l'amendement n° 275 du Gouvernement (régime spécifique pour les chaînes entièrement consacrées au télé-achat) - **Art. 24 bis** (*attribution des fréquences satellitaires de radiodiffusion directe*) : accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 276 du Gouvernement - **Art. 25** (*définition de la notion de distributeur de services*) : son amendement n° 89 : rétablissement de la définition adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 3565) : son amendement, identique à l'amendement n° 145 de M. Gaston Flosse, n° 90 : suppression de la disposition relative à la diffusion par micro-ondes en Polynésie française ; adopté. (p. 3566, 3571) : ses amendements n° 91 : restitution au CSA de la liberté dont il dispose actuellement pour définir les

obligations des câblo-opérateurs ; n° 96 : suppression d'une disposition qui institue un contrôle du CSA sur la composition de l'offre du câble ; et n° 97 : réduction à quinze jours du délai d'opposition du CSA à la modification de l'offre de services ; rejetés ; n° 92 de coordination ; n° 93 : fixation par le CSA du seuil de services indépendants du distributeur figurant obligatoirement dans l'offre du câble ; n° 95, identique à l'amendement n° 222 de M. Michel Pelchat : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; et n° 94 : faculté pour le CSA de fixer la durée minimale des contrats entre les câblo-opérateurs et les services distribués sur les réseaux ; adoptés. Sur les amendements de M. Michel Pelchat, s'oppose aux n° 220 (établissement d'un régime identique pour la diffusion par câble et pour la diffusion par satellite), n° 223 (suppression de la notion de "qualité") et n° 224 de cohérence et accepte le n° 221 (pouvoir d'arbitrage et de contrôle du CSA en cas de litige en matière d'indexation). Sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, accepte le n° 198 (extension de la clause d'obligation de transport sur le câble à la chaîne TV5) et estime le n° 199 satisfait par les amendements identiques précités n° 222 de M. Michel Pelchat et n° 95 de la commission. Accepte les amendements du Gouvernement n° 279 rédactionnel et n° 278 (renforcement des pouvoirs du CSA en matière d'équilibre des relations économiques entre chaînes et câblo-opérateurs) - **Art. 26 bis A** (*conventions relatives à l'exploitation du canal local du câble*) (p. 3572) : son amendement de suppression n° 98 ; adopté - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 3574, 3576) : ses amendements n° 99 : possibilité d'une contribution des distributeurs au développement des services diffusés ; devenu sans objet ; n° 100 de cohérence ; n° 101 : pouvoir du CSA de fixer les seuils de services indépendants dans les bouquets satellitaires sous la forme de décision homologuée par décret en Conseil d'Etat ; n° 102 : possibilité pour le service satellitaire contrôlé par un distributeur de services d'entrer dans le quota minimum de services indépendants dans un bouquet satellitaire ; n° 103 : pouvoir du CSA de fixer par une décision homologuée par décret en Conseil d'Etat la durée minimale des contrats passés entre les distributeurs de services satellitaires et les éditeurs de services ; n° 104 : réduction à quinze jours du délai dans lequel le CSA peut s'opposer à l'exploitation ou à la modification d'une offre de services diffusée par satellite ; n° 105 de coordination et n° 106 : retour au texte du Sénat concernant les modalités d'exercice du pouvoir de décision confié au CSA par cet article ; adoptés. Estime les amendements identiques n° 200 de Mme Danièle Pourtaud et n° 225 de M. Michel Pelchat (prévision d'une durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services et obligation pour ces distributeurs de services de contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels) satisfaits par ses amendements n° 99 et n° 103 précités. Estime l'amendement de coordination n° 226 de M. Michel Pelchat satisfait par son amendement de coordination n° 105 précité - **Art. 27 bis A** (*reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite*) : son amendement de suppression n° 107 ; adopté. Accepte l'amendement n° 201 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de reprise des programmes de TV5 sur les plates-formes satellitaires) - **Art. 27 bis E** (*système anticoncentration monomédia, seuils de détention du capital de services de télévision autorisés*) (p. 3578) : son amendement de suppression n° 108 ; adopté - **Art. 27 bis F** (*système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations*) (p. 3579) : son amendement de suppression n° 109 ; adopté. Accepte l'amendement n° 202 de Mme Danièle Pourtaud (réaménagement de la règle des 49 % de parts de capital détenus par une même personne pour le numérique hertzien terrestre) - **Art. 27 ter** (*système anticoncentration applicable aux offres de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 3581) : son amendement n° 110 : rétablissement du dispositif anticoncentration voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 27 quater** (*limitation du cumul de positions multimédias sur le plan national*) : son amendement de

suppression n° 111 ; adopté - **Art. 27 quinquies** (*limitation du cumul des positions multimédias sur le plan régional et local*) : son amendement de suppression n° 112 ; adopté - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticoncentration*) (p. 3582) : son amendement de conséquence n° 113 ; adopté. Estime l'amendement n° 203 de Mme Danièle Pourtaud (dérogation au dispositif anticoncentration pour l'outre-mer) satisfait par son amendement n° 113 précité - **Art. 27 septies** (*retrait des autorisations en cas de modification substantielle des conditions de leur octroi*) (p. 3583) : son amendement de suppression n° 114 ; adopté - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) : ses amendements n° 115 : possibilité, au lieu d'obligation, pour le CSA d'insérer un communiqué dans les programmes en cas de manquement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision à ses obligations ; et n° 116 : suppression des modifications apportées par l'Assemblée nationale à une disposition concernant la location-gérance de services de communication audiovisuelle en cas de cessation d'activité du titulaire de l'autorisation ; adoptés - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) (p. 3584) : son amendement n° 117 : extension aux diffuseurs publics de la sanction automatique d'insertion d'un communiqué dans les programmes ; adopté - **Art. 28 sexies** (*régime des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : son amendement de suppression n° 118 ; adopté - **Art. 28 septies** (*recours contre les décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 3585) : son amendement de suppression n° 119 ; adopté - **Art. 28 octies** (*sanction de la non-application des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : son amendement de suppression n° 120 ; adopté - **Après l'art. 28 octies** : accepte l'amendement de coordination n° 285 du Gouvernement - **Art. 29** (*sanctions pénales pour défaut de déclaration d'une offre de services distribués par satellite et pour défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion ou de télévision distribué par câble ou par satellite*) (p. 3586) : ses amendements n° 121 de cohérence et n° 122 de coordination ; adoptés. Accepte l'amendement de coordination n° 282 du Gouvernement - **Art. 29 ter** (*sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 17 et 33 de la loi du 30 septembre 1986*) : son amendement de suppression n° 123 ; adopté - **Art. 29 quater** (*sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 124, identique aux amendements n° 4 de M. Michel Pelchat et n° 159 de M. Jack Ralite ; adopté - **Après l'art. 29 quater** (p. 3588) : accepte, au nom de la commission, l'amendement n° 204 de Mme Danièle Pourtaud (création d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA) mais y est défavorable à titre personnel - **Art. 30 BA** (*prolongation de la durée des autorisations des services faisant l'objet d'une reprise intégrale et simultanée en mode numérique par voie hertzienne terrestre*) (p. 3590) : son amendement de suppression n° 125 ; adopté. Accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 283 du Gouvernement - **Art. 30 C** (*adaptation des conventions des services de radiodiffusion sonore ou de télévision afin de définir les modalités de leur rediffusion à des horaires décalés*) : son amendement de coordination n° 126 ; adopté - **Art. 30** (*coordination*) (p. 3591) : ses amendements de coordination n° 127, n° 128 et n° 129 ; adoptés - **Art. 30 bis** (*communiqués du Gouvernement dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) : son amendement de suppression n° 130 ; adopté - **Art. 30 ter** (*exercice du droit de grève dans les sociétés nationales de programmes*) : son amendement de suppression n° 131 ; adopté - **Art. 31** (*dispositions transitoires*) (p. 3592) : son amendement de cohérence n° 132 ; adopté - **Après l'art. 31** : accepte l'amendement n° 286 du Gouvernement (constitution d'un groupement d'intérêt public afin d'assurer l'accueil et l'orientation des journalistes en France).

Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 4413, 4414) : échec de la commission mixte paritaire. Réglementation des diffuseurs privés. Esprit d'ouverture du Sénat. Régime juridique du numérique de terre. Insuffisances du mécanisme anticoncentration. Consensus sur la nécessité de renforcer le service public. Nomination des présidents des chaînes. Définition des missions du secteur public. Transposition des directives européennes. Question de la boucle locale. Proposition de la commission de revenir au texte adopté par le Sénat en deuxième lecture sous réserve de quelques modifications rédactionnelles et de cohérence - **Art. 1er A** (*obligations et responsabilité du fait des contenus des services en ligne des prestataires techniques. Obligation d'identification des fournisseurs de services en ligne*) (p. 4420, 4421) : ses amendements n° 2 et n° 4 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; n° 3 : obligation pour les fournisseurs d'accès à des services en ligne de déférer à une injonction de la justice de supprimer l'accès à un site sous peine de voir leur responsabilité engagée ; n° 5, n° 6 et n° 7 rédactionnels ; n° 8 : rétablissement des sanctions pénales adoptées par le Sénat en deuxième lecture dans le cas des éditeurs de services fournissant une fausse identité ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 137 de suppression de M. Jack Ralite et de M. Michel Pelchat n° 125 (définition des fournisseurs d'accès), n° 126 (obligation pour le fournisseur d'hébergement d'empêcher l'accès et d'accomplir les diligences appropriées en cas de contenu illicite) et n° 127 (régime de responsabilité propre aux fournisseurs d'accès encadré par un décret en Conseil d'Etat) et accepte l'amendement n° 146 du Gouvernement (modifications rédactionnelles rapprochant cet article de la loi "informatique et libertés") - **Art. 1er C** (*accès à la boucle locale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4424, 4425) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Michel Pelchat (inscription du dégroupage dans la loi et définition par décret des conditions dans lesquelles l'autorité de régulation des télécommunications, ART, sera amenée à le mettre en oeuvre) - **Art. 1er** (*missions du secteur public de la communication audiovisuelle*) (p. 4426) : son amendement n° 10 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 4427) : ses amendements n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés - **Art. 2 bis** (*activités de diversification de France Télévision*) : son amendement n° 15 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 3 bis** (*conseil consultatif des programmes*) (p. 4428) : son amendement n° 16 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 4429) : ses amendements n° 17 et n° 18 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés - **Art. 47-3 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer et Radio-France*) (p. 4430) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 47-3-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*nomination des présidents de conseil d'administration par le CSA par décision motivée*) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 47-4 de la loi du 30 septembre 1986** (*retrait des mandats des présidents*) : son amendement de conséquence n° 21 ; adopté - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques*) (p. 4431) : son amendement n° 22 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) : ses amendements

n° 23 et n° 24 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 5 bis AA** (*droits des artistes interprètes décédés sur les exploitations d'oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs au 1er janvier 1986 - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4433) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 124 de M. Michel Charasse (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en deuxième lecture dans une nouvelle rédaction supprimant la rétroactivité de son application) - **Art. 5 bis AB** (*exonération du paiement des droits d'auteur au bénéfice des fêtes locales annuelles des petites communes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4434) : son amendement, identique à l'amendement n° 134 de M. Jean-Pierre Placade, n° 25 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 4436) : demande le retrait de l'amendement n° 121 de M. Michel Pelchat (modification de l'article L. 321-5 du code de la propriété intellectuelle, de préférence à l'article 1855 du code civil) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 4437, 4438) : ses amendements n° 26, n° 29, n° 31 et n° 32 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; n° 27 rédactionnel ; n° 28, n° 30 et n° 33 de coordination ; adoptés. Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 139 (pouvoir du conseil d'administration de France Télévision de modifier en cours d'exercice la répartition initiale de la redevance entre les sociétés filiales) et s'oppose au n° 140 (nécessité pour le Parlement de se prononcer à l'avenir sur le remboursement des futures exonérations de redevance). - **Art. 6 bis** (*rapport sur le financement de l'audiovisuel public - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4439) : son amendement de rétablissement n° 34 ; adopté - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 4440) : son amendement n° 35 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure, campagnes télévisées contre le dopage, diffusion locale des événements sportifs*) - **Art. 20-2 de la loi du 30 septembre 1986** (*interdiction de retransmettre en exclusivité les événements d'importance majeure*) : son amendement n° 36 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 20-3 de la loi du 30 septembre 1986** (*diffusion de programmes informant des dispositions législatives contre le dopage et pour la préservation de la santé du public*) (p. 4441) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Intitulé du chapitre 1er A avant l'article 15 A** (*dispositions relatives à la répartition des fréquences - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 38 ; adopté - **Art. 15 A** (*répartition des fréquences par le Premier ministre*) : son amendement n° 39 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 15 B** (*compétence du CSA pour veiller au caractère non discriminatoire des relations entre éditeurs et distributeurs de services*) (p. 4442) : son amendement n° 40 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 15 C** (*rapport annuel sur l'application du droit de réponse dans l'audiovisuel - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 41 ; adopté - **Art. 15 G** (*incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 42 ; adopté - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) : son amendement n° 43 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 4443,

4444) : s'oppose à l'amendement n° 130 de Mme Danièle Pourtaud (pouvoir du CSA de veiller à la diversité des formats). Son amendement n° 44 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 16 bis** (*délivrance d'autorisations temporaires pour des services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) : son amendement de cohérence n° 45 ; adopté - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4445) : ses amendements n° 46 de cohérence et n° 47 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés. S'oppose aux amendements du Gouvernement n° 141 rédactionnel et n° 142 de clarification - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle*) (p. 4446) : son amendement n° 48 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 20 A** (*droit d'usage des ressources radioélectriques par les sociétés nationales de programmes*) (p. 4447) : son amendement n° 49 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) : son amendement rédactionnel n° 50 ; adopté - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4448, 4451) : ses amendements n° 51, n° 52, n° 54 et n° 56 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; et n° 55 de cohérence ; adoptés. Son amendement n° 53 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté. Intégration dans cet amendement du sous-amendement de Mme Danièle Pourtaud n° 131. Estime les amendements de M. Michel Pelchat n° 135 (retour à une disposition prévoyant deux dérogations pour les quotas de nouveaux talents et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical) et n° 122 (nouveaux quotas de chansons francophones et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la promotion de jeunes talents) satisfaits par son amendement n° 53 précité - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 4452, 4453) : ses amendements n° 57, n° 60, n° 61, n° 62, n° 63, n° 64, n° 66, n° 67 et n° 68 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; de cohérence n° 58 et n° 59 et n° 65 de coordination ; adoptés - **Art. 22 bis A** (*conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre*) (p. 4454) : son amendement n° 69 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; rejeté. Accepte l'amendement n° 143 du Gouvernement (extension de l'objectif d'interopérabilité des moteurs d'interactivité aux chaînes en clair et renvoi à un arrêté interministériel de la définition des conditions techniques de cette interopérabilité) - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 4456) : son amendement n° 70 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 22 ter** (*rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre*) : son amendement n° 71 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 22 quater** (*sélection des distributeurs de services par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 4457) : son amendement de suppression n° 72 ; adopté - **Art. 22 quinquies** (*interopérabilité des systèmes de contrôle d'accès en diffusion hertzienne terrestre numérique*) : son amendement de suppression n° 73 ; adopté - **Art. 22 sexies** (*extension de la couverture dans leur zone d'autorisation des services diffusés par la voie hertzienne terrestre en mode numérique*) (p. 4458) : ses amendements n° 74 de cohérence et n° 75 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés - **Art. 22 septies** (*règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 4459) : son amendement n° 76 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 22 octies** (*régime juridique des services de*

radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre sur canal micro-ondes) : son amendement de coordination n° 77 ; adopté - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) : s'oppose à l'amendement n° 144 du Gouvernement (possibilité pour le CSA de continuer ses travaux de planification par delà la publication des principales listes de fréquences disponibles) - **Art. 23** (*coordination*) (p. 4460) : son amendement de coordination n° 78 ; adopté - **Art. 25** (*définition de la notion de distributeur de services*) (p. 4461) : son amendement n° 79 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 4462, 4464) : ses amendements n° 80, n° 81, n° 82, n° 83, n° 84 et n° 86 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; et n° 85 de cohérence ; adoptés. Accepte l'amendement n° 132 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le câble) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 4465, 4466) : ses amendements n° 87, n° 88, n° 89, n° 90, n° 91, n° 92 et n° 94 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; et n° 93 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 128 de M. Michel Pelchat (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne) et accepte l'amendement n° 133 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le satellite) - **Art. 27 bis A** (*reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite*) (p. 4467) : son amendement de suppression n° 95 ; adopté - **Art. 27 bis E** (*système anticoncentration monomédia, seuils de détention du capital de services de télévision autorisés*) : son amendement de suppression n° 96 ; adopté - **Après l'art. 27 bis E** (p. 4468) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Michel Pelchat (non-application de la restriction des 49 % du capital pour les services nationaux de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique). Examen prochain du projet de loi sur la société de l'information - **Art. 27 bis F** (*système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations*) (p. 4469) : son amendement de suppression n° 97 ; adopté - **Art. 27 ter** (*système anticoncentration applicable aux offres de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 4470) : son amendement n° 98 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 27 quater** (*limitation du cumul de positions multimédias sur le plan national*) : son amendement de suppression n° 99 ; adopté - **Art. 27 quinquies** (*limitation du cumul des positions multimédias sur le plan régional et local*) (p. 4471) : son amendement de suppression n° 100 ; adopté - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticoncentration*) : son amendement n° 101 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 4472) : son amendement n° 102 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) : son amendement n° 103 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 28 sexies** (*régime des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : son amendement de suppression n° 104 ; adopté - **Art. 28 septies** (*recours contre les décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : son amendement de suppression n° 105 ; adopté - **Art. 28 octies** (*sanction de la non-application des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 4473) : son amendement de suppression n° 106 ; adopté - **Art. 29** (*sanctions pénales pour défaut de déclaration d'une offre de services distribués par satellite et pour défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion ou de télévision distribué par câble ou par satellite*) (p. 4474) : ses amendements n° 107 et n° 109 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en

deuxième lecture ; et n° 108 de coordination ; adoptés - **Art. 29 ter** (*sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986*) : son amendement de suppression n° 110 ; adopté - **Art. 29 quater** (*sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 111 de rétablissement ; adopté - **Art. 30 BA** (*prolongation de la durée des autorisations des services faisant l'objet d'une reprise intégrale et simultanée en mode numérique par voie hertzienne terrestre*) (p. 4475) : son amendement de suppression n° 112 ; adopté - **Art. 30 C** (*adaptation des conventions des services de radiodiffusion sonore ou de télévision afin de définir les modalités de leur rediffusion à des horaires décalés*) : son amendement de coordination n° 113 ; adopté - **Art. 30** (*coordination*) (p. 4476, 4477) : ses amendements de coordination n° 114, n° 115 et n° 116 ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 145 du Gouvernement (prise en compte des chaînes européennes en langue française parmi les chaînes considérées comme indépendantes au sein de l'offre de services du câble) - **Art. 30 bis** (*communiqués du Gouvernement dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) : son amendement de suppression n° 117 ; adopté - **Art. 30 ter** (*exercice du droit de grève dans les sociétés nationales de programmes*) : son amendement de suppression n° 118 ; adopté - **Art. 31** (*dispositions transitoires*) : son amendement n° 119 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Intitulé du projet de loi** (p. 4478) : son amendement n° 120 : modification de l'intitulé : projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et le livre Ier du code de la propriété intellectuelle ; retiré.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5663) : votera contre ce texte. Courbe catastrophique de l'évolution des interruptions volontaires de grossesse, IVG, chez les jeunes générations. Regrette l'absence d'un programme d'ensemble. Non-responsabilisation des parents. Inquiétude du renforcement des normes allant dans le sens de la réduction des responsabilités. Texte inopportun voire dangereux.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la communication audiovisuelle (p. 7081, 7083) : augmentation des crédits de l'audiovisuel public. Mise en oeuvre budgétaire de la loi du 1er août 2000. Situation des chaînes publiques : baisse des recettes publicitaires et des parts d'audience. Pôle industriel de l'audiovisuel public. Modes de financement : redevance et crédits budgétaires. Financement des nouvelles chaînes numériques. Répartition des ressources entre les organismes. Position du conseil "culture et audiovisuel" sur les aides à l'industrie des programmes. Rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, dans la mise en place du numérique de terre. Emet un avis défavorable à l'adoption des crédits de la communication audiovisuelle - **Examen des crédits - Art. 46** (*répartition, entre les organismes du secteur public et de la communication audiovisuelle, des ressources publiques affectées au compte spécial n° 902-15*) (p. 7099) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° II-17 de la commission - **Après l'art. 46** (p. 7101) : se déclare favorable à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques).

HUGUET (Roland), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

HUMBERT (Jean-François), sénateur (Doubs) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 1527) : sur l'amendement n° 8 de la commission (composition de la commission consultative des gens du voyage), son sous-amendement, soutenu par M. Ladislav Poniatoski, n° 25 : suppression des représentants de la région ; adopté.

HURIET (Claude), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 30 mars 2000).

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre titulaire de la Commission de génie génétique.

Membre titulaire du conseil de surveillance du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (JO Lois et décrets du 2 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999 [n° 172 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Bois**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 318 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la création d'une Agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 476 (1999-2000)] (19 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de résolution [n° 73 (2000-2001)] de MM. Jean Arthuis, Guy-Pierre Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 88 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Agroalimentaire**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 140 (2000-2001)] adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 169 (2000-2001)] (21 décembre 2000) - **Environnement**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 277 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 598) - Ministère : Education - *Réforme des études médicales* - Réponse le 4 février 2000 (p. 599) - **Médecine (enseignement de la)**

n° 331 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2157) - Ministère : Défense - *Document remis aux jeunes lors de la journée d'appel de préparation à la défense* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2158) - **Service national**

n° 404 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5952) - Ministère : Premier ministre - *Aides versées aux communes après les tempêtes de décembre 1999* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5953) - **Communes**

Questions orales sans débat :

n° 842 (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3115) - Ministère : Santé - *Dépistage du cancer colorectal* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4381) - **Cancer**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000)
- **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) (p. 574) : financement partiel de cette aide par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF. Charge financière directe et indirecte. Avis défavorable du conseil d'administration de la CNAF sur ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 733) : dispositif satisfaisant du plan national pour la forêt. Attentes des sylviculteurs et des communes forestières. Initiative d'une proposition de loi organique pour la gestion des fonds de la vente d'arbres abattus. Interrogation relative au calendrier de mise en oeuvre des mesures annoncées par le Gouvernement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles*) (p. 3714) : son amendement, soutenu par M. Philippe Nogrix, n° 23 : extension à l'entretien des sentiers forestiers ; devenu sans objet - **Après l'art. 3** (p. 3717) : son amendement, soutenu par M. Philippe Nogrix, n° 83 : application du taux réduit de TVA à certains matériels utilisés par les personnes stomatisées ou incontinentes ; adopté - **Art. 4** (*exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés*) (p. 3725, 3726) : ses amendements, soutenus par M. André Dulait, n° 28 : inclusion des mutations à titre gratuit dans ce dispositif ; n° 29 : élargissement de ce dispositif aux acquisitions de parts de groupement forestier ; n° 31 : prolongation de l'application de ce dispositif jusqu'au 1er janvier 2005 ; et n° 30 : obligation pour bénéficier de cette exonération de satisfaire aux conditions d'exploitation et de détention prévues à l'article 797 du code général des impôts pour les parts de groupement forestier ; devenus sans objet - **Après l'art. 4** (p. 3729) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 33 : répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999 ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4727, 4730) : loi du 1er juillet 1998 sur le renforcement de la veille sanitaire et le contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Conclusions du rapport de la mission de M. Aschieri et Mme Grzegorzulka. Dispositif sanitaire mis en place à l'initiative du Sénat. Mission de la nouvelle agence. Définition du concept d'environnement. Catégories de risques sanitaires. Inquiétude de l'opinion publique face aux risques environnementaux. Dispersion des organismes existants. Manque de lisibilité et faiblesse du rapport coût-efficacité du dispositif français. Contraste frappant avec les Pays-Bas. Ampleur et difficulté de la mission de l'agence. Souhait d'une réorganisation du dispositif actuel. Choix de la commission de créer l'agence en la dotant d'un noyau dur constitué d'organismes existants. Amendements proposés par la commission. Financement de l'agence. (p. 4740, 4741) : citation du directeur général de l'AFSSE au sujet de l'intégration du centre national d'études vétérinaires et alimentaires, CNEVA. Caractère positif de ce transfert. Scepticisme quant à la volonté de l'exécutif d'opérer un transfert de compétences des laboratoires publics vers l'AFSSE - **Titre Ier** (*veille et alerte sanitaires environnementales*) (p. 4741) : son amendement n° 1 : nouvel intitulé : sécurité, veille et alerte sanitaires environnementales ; adopté - **Art. 1er** (*extension du rôle et de la composition du comité national de sécurité sanitaire - art. L. 796-1 du code de la santé publique*) : son amendement n° 2 : changement de référence législative suite à l'entrée en vigueur du nouveau code de la santé publique ; adopté - **Après l'art. 1er** : son amendement n° 3 : extension des missions de l'institut de veille sanitaire ; adopté - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4743, 4749) : ses amendements n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 :

prise en compte de l'entrée en vigueur du nouveau code de la santé publique ; adoptés. Ses amendements n° 8 : définition législative plus précise de la mission de l'agence ; retiré au profit de l'amendement n° 18 de M. François Autain (définition plus précise de la mission de l'agence) qu'il accepte ; n° 9 : transfert des compétences de l'OPRI et de l'INERIS à l'agence ; adopté ; n° 10, n° 12, n° 14, n° 15 et n° 16 : changement de référence législative suite à la nouvelle rédaction du code de la santé publique ; adoptés. Ses amendements n° 11 de coordination et n° 13 : missions d'évaluation conduites par l'agence effectuées au nom de l'Etat ; adoptés - **Après l'art. 2** (p. 4750, 4752) : son amendement n° 20 : affectation de 2% de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux ressources de l'agence ; adopté - **Art. 4** (*extension des missions de l'institut de veille sanitaire*) (p. 4753) : son amendement n° 17 de coordination ; adopté - **Art. 5** (*compétence de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale en matière de qualité de l'air - art. 3, 4 et 11 de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie*) (p. 4754) : son amendement n° 21 : changement de référence législative du code de l'environnement ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 4755) : accepte l'amendement n° 19 de M. François Autain (dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France).

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5657, 5658) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), votera contre le sous-amendement n° 8 de Mme Odette Terrade (extension des dispositions aux infirmières présentes dans les centres de vacances et de loisirs). Votera le deuxième amendement de l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), modifié par le sous-amendement n° 7 de Mme Odette Terrade (accès à la contraception d'urgence des mineures disposant de faibles ressources). Nécessité de concilier secret et remboursement - **Après l'art. unique** (p. 5661) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux (adoption de la proposition de loi pour une durée de cinq ans). Comparaison avec la possibilité de révision des lois bioéthiques - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5662) : s'abstiendra. Crainte d'une aggravation des insuffisances de la contraception. Rôle de la contraception : prévention de la grossesse et des maladies sexuellement transmissibles.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5795) : compétence du Parlement dans ce domaine. Interrogation sur la reconnaissance du seul génocide arménien - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5804) : son amendement n° 1 : reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5808) : votera contre cette proposition de loi. Reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6050, 6052) : manifestation de l'échec du système de santé par l'échec de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Absence de prise en compte des besoins de santé. Absence d'analyses prévisionnelles. Renforcement des exigences en matière de sécurité. Moyens financiers des établissements hospitaliers. Echec de la régulation par la contrainte. Effets pervers des sanctions. Effets négatifs d'un système très centralisé. Dégradation des relations entre les différents partenaires. Crainte d'une nationalisation de la médecine ou de la privatisation de l'assurance maladie. Réaffectation des excédents de la branche famille. Mise en cause du principe de la séparation des branches. Financement du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Avec le groupe de

l'UC, soutient les propositions de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6149, 6150) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Louis Lorrain, n° 67 : ajout dans la procédure d'agrément à l'échelon régional d'une concertation avec les professionnels et les établissements de santé ; et n° 68 rédactionnel ; adoptés - **Après l'art. 31** (p. 6170) : son amendement, identique à l'amendement n° 55 de M. Bernard Murat et soutenu par M. Jean-Louis Lorrain, n° 69 : abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM ; devenu sans objet - **Art. 33** (*création d'un fonds pour la modernisation sociale des établissements de santé - art. 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998*) (p. 6176) : son amendement, identique à l'amendement n° 26 de la commission, et soutenu par M. Jean-Louis Lorrain, n° 70 : extension du bénéfice du fonds aux établissements privés ; adopté - **Art. 39** (*création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique*) (p. 6185) : son amendement de suppression n° 71, soutenu par M. Jean-Louis Lorrain ; adopté.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 6317, 6319) : épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Conditions d'importation et d'utilisation des farines animales. Solutions de substitution et d'élimination de ces farines. Traçabilité. Principe de précaution. Création par la commission des affaires sociales en 1996 d'une mission d'information sur les conditions du renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Réforme de l'administration sanitaire française par la loi du 1er juillet 1998. Création de nouvelles institutions. Création par l'Assemblée nationale en 1999 d'une commission d'enquête sur la transparence et la sécurité sanitaire de la filière alimentaire en France. Accord du Président de la République et du Premier ministre sur l'interdiction totale des farines animales. Justification de la création d'une commission d'enquête. Rôle de la Grande-Bretagne dans la contamination. Incertitudes en l'état actuel des données épidémiologiques. Nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Importations massives de farines et de viandes bovines britanniques. Exigence de santé publique. Démarche scientifique. La commission des affaires sociales propose l'adoption de la proposition de résolution dans sa rédaction initiale.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Après l'art. 5** (p. 6403) : son amendement n° 36 : possibilité pour le département de Meurthe-et-Moselle de recruter des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales ; devenu sans objet. (p. 6405, 6408) : cosigne l'amendement n° 77 de M. Jacques Mahéas (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7187) : réforme de la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, CNITAAT. Soutient la participation des médecins à cette cour. Se déclare opposé à l'amendement n° II-42 du Gouvernement (majoration des crédits). (p. 7188) : se déclare favorable à l'amendement n° II-44 du Gouvernement (majoration des crédits) - **Art. 55** (*développement des ressources propres de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS, et de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES*) (p. 7191, 7192) : souligne l'excellente réputation acquise par l'ANAES. Demande le retrait de l'amendement n° II-21 de la commission des finances (suppression de la taxe créée au profit de l'ANAES) sur lequel il s'abstient - **Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*) (p. 7193, 7194) : son amendement n° II-34 : fixation du taux de cette taxe ; adopté.

HUSSON (Roger), sénateur (Moselle) RPR.

Décédé le 28 avril 2000 (JO Lois et décrets du 29 avril 2000) - Eloge funèbre le 6 juin 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

HUWART (François), secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 368 de M. François Marc : **Carburants** (*Prix du carburant pour les pêcheurs*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4265).

n° 372 de M. Serge Franchis : **Epargne** (*Relèvement du taux du livret A*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4268).

Questions orales sans débat :

n° 721 de Mme Nicole Borvo : **Délocalisation** (*Projet de délocalisation de l'Imprimerie nationale*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3339).

n° 790 de M. Bernard Piras : **Téléphone** (*Problèmes financiers liés aux frais d'enfouissement des lignes téléphoniques*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3338).

n° 795 de M. Bernard Dussaut : **Prêts** (*Conséquences du développement du crédit à la consommation*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3338).

n° 803 de M. Jean Boyer : **Nucléaire** (*Conditions d'accompagnement de l'arrêt de Superphénix*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3340).

n° 838 de M. Dominique Braye : **Charges sociales** (*Guichet unique pour le recouvrement des cotisations sociales des artisans et commerçants*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4852).

n° 869 de M. Pierre Hérisson : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Taux réduit de TVA appliqué aux prestations d'assainissement*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4851).

n° 892 de Mme Janine Bardou : **Entreprises** (*Régime fiscal des micro-entreprises*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5968).

n° 898 de M. Daniel Eckenspieller : **Bois et forêts** (*TVA applicable au bois-énergie*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5970).

n° 904 de M. Robert Laufoaulu : **Départements et territoires d'outre-mer** (*Enseignement des langues wallisienne et futunienne et place de Wallis-et-Futuna dans la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur dans le Pacifique*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5972).

n° 911 de M. Philippe de Gaulle : **Pensions de retraite militaire** (*Fiscalité applicable aux retraites mutualistes des anciens combattants*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5971).

n° 915 de M. Guy Vissac : **Bois et forêts** (*Reconstitution des forêts dévastées par la tempête de 1999*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5967).

n° 932 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Transports** (*Transport du bois abattu par les tempêtes de fin 1999*) (JO Débats du 15 novembre 2000) (p. 5967).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) (p. 7594, 7596) : augmentation des échanges internationaux. Performance des entreprises françaises à l'exportation. Alourdissement de la facture énergétique. Vigueur de la demande intérieure. Investissements des entreprises françaises. Croissance soutenue en 2001. Soutien aux entreprises dans la conquête de marchés extérieurs. Recherche de financements. Nouvelles formes d'intervention de l'Etat. Construction d'un cadre juridique et réglementaire pour le commerce extérieur. Avancement des négociations agricoles. Disparition des barrières douanières et des contingentements sur les textiles en provenance des pays les moins avancés. Relations avec l'Afrique. Enjeux des questions pétrolière et gazière en Asie centrale. Majorité qualifiée. Nécessité de préserver l'exception culturelle et les services publics d'éducation et de santé. Soutien apporté aux PME. Poursuite de l'effort de modernisation du réseau. Adaptation des organismes d'appui. Contrat d'objectifs. Crédits des contrats de plan finançant les programmes d'actions régionaux de développement international, PARDI. Nouvelle procédure pour les volontaires en entreprise. Centre d'information sur le

volontariat international. Intégration par le Centre français du commerce extérieur de la révolution des nouvelles technologies. Regroupement des organismes. Contrats de plan Etat-régions. Réforme de l'assurance propection.

HYEST (Jean-Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis président (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 241 (1999-2000)], modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la prestation compensatoire en matière de divorce [n° 291 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Divorce ou séparation de corps.**

Rapport, fait en sa qualité de rapporteur, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce [n° 397 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Divorce ou séparation de corps.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 405 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours ainsi qu'au reclassement et à la cessation anticipée d'activité des sapeurs-pompiers professionnels [n° 425 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Collectivités territoriales.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 321 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 10 (2000-2001)] (5 octobre 2000) - **Politique économique.**

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer [n° 97 (2000-2001) tome 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Proposition de loi, déposée avec M. Guy-Pierre Cabanel, relative aux conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et au contrôle général des prisons [n° 115 (2000-2001)] (29 novembre 2000) - **Prisons.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 289 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 967) - Ministère : Fonction publique - *Mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique* - Réponse le 25 février 2000 (p. 967) - **Travail (durée du)**

Questions orales avec débat :

n° 27 (JO Débats du 19 octobre 2000) (p. 5336) - Ministère : Justice - *Suite des conclusions de la commission d'enquête du Sénat sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires* - Réponse le 22 novembre 2000 (p. 6264) - **Prisons**

Questions orales sans débat :

n° 942 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5959) - Ministère : Intérieur - *Réforme de la profession de sapeur-pompier* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8021) - **Sapeurs-pompiers**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 532, 533) : inefficacité de la loi du 31 mai 1990. Conséquences économiques des stationnements illicites : exemple des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart. Nécessité d'aménager des aires plus vastes. Défavorable à l'intervention du préfet dans l'implantation d'aires d'accueil. Méconnaissance du monde des gens du voyage. Problème des grands rassemblements. Présence de grande criminalité ou de grande délinquance dans certains camps. Difficulté d'appliquer la loi. Se déclare favorable au projet de loi amendé par les commissions.

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 602) : votera contre le sous-amendement n° 30 de M. Nicolas About (possibilité pour le maire, à la demande du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage, de solliciter l'intervention du préfet à des fins d'expulsion, en cas d'atteinte à l'activité économique d'un bien à usage industriel, commercial ou

professionnel) déposé sur l'amendement n° 25 de la commission (nouvelle rédaction du deuxième paragraphe rétablissant la procédure du référé devant le juge administratif pour les occupations illicites du domaine public) - **Après l'art. 9** (p. 603) : intervient sur l'amendement n° 66 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 608) : possibilité de trouver des solutions grâce au développement de l'intercommunalité. Méconnaissance de cette population. Délinquance. Souhaite un engagement financier plus important de l'Etat.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - **Discussion générale** (p. 620, 621) : expression "déontologie de la sécurité". Création de plus en plus fréquente de hautes autorités indépendantes chargées de donner des avis ou des conseils. Existence de corps de contrôle compétents. Respect des personnes. S'interroge sur le champ de compétence de cette commission. Extension du dispositif au personnel pénitentiaire. Le groupe centriste votera ce projet de loi.

- **Propositions de résolution n° 165 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et n° 183 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 0209 (1999-2000)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 775) : émotion consécutive à la publication du livre du médecin-chef de la prison de la Santé. Augmentation de la population carcérale. Rôle de la prison. Importance de la vérification de la situation dans les maisons d'arrêt et les centres de détention. Avec le groupe de l'UC, votera le principe de la commission d'enquête proposé par la commission des lois.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 914, 915) : libéralisation de la profession de commissaire-priseur. Mise en place de garanties financières. Sécurisation du commerce électronique. Indemnisation fondée sur le droit de présentation. Composition du conseil des ventes. Disparition du droit de reproduction. Le groupe de l'UC soutient les propositions de la commission des lois et de la commission des finances.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1114, 1116) : absence de justification à la limitation du cumul des mandats. Soutient la proposition de la commission relative aux petites communes. Non-homogénéité des mandats. Enracinement local des parlementaires y compris européens. Incohérence des incompatibilités avec diverses activités. Votera les propositions de la commission des lois du Sénat - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1138, 1139) : la majorité du groupe de l'UC suivra les propositions approuvées par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Après l'art. 3 sexies** (p. 1145) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 du Gouvernement (maintien de la fraction défiscalisée des indemnités des élus locaux pour les communes de moins de 500 habitants) - **Après l'art. 8** (p. 1152) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour le parlementaire européen de faire cesser l'incompatibilité lors du renouvellement de son mandat).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - **Art. 32 F (juridictionnalisation des décisions du juge de l'application des peines)** (p. 1878) : le groupe de l'UC est favorable à l'amendement n° 73 de la commission (exclusion des autorisations de sortie de l'application de cet article, compétence du juge d'application des peines lorsque la peine est inférieure à dix ans d'emprisonnement et création d'une juridiction régionale de la libération conditionnelle lorsque la peine est supérieure à dix ans d'emprisonnement).

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1894, 1896) : proposition de loi de MM. Nicolas About et Robert Pagès. Urgence de la réforme. Révision de la loi du 11 juillet 1975. Caractère forfaitaire et non révisable de la prestation compensatoire. Préférence donnée à la rente par les tribunaux. Statistiques diverses. Souci du Sénat d'assouplir les modalités de révision de la rente et de favoriser le versement en capital. Propositions de l'Assemblée nationale : différenciation du régime de la rente de celui du capital, échelonnement possible du capital sur une durée de huit ans, maintien de la transmissibilité active et passive pour le capital, attribution à titre exceptionnel par le juge d'une rente viagère, transmission à l'hérédité, capitalisation de la rente, notamment lors de la liquidation du régime matrimonial. Position de la commission des lois du Sénat. Pensions de réversion. Régime fiscal. Dispositif équilibré du Gouvernement accepté sous conditions par la commission - **Art. 1er A (critères retenus pour la détermination des besoins et des ressources des époux - art. 272 du code civil)** (p. 1908) : son amendement n° 31 : nouvelle rédaction et prise en compte de la situation des époux en matière de retraite ; adopté - **Art. 1er (principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil)** (p. 1909) : son amendement n° 32 : suppression à l'article 273 du code civil de la mention, reprise à l'article 274 du code précité, prévoyant le principe du versement de la prestation en capital ; adopté. (p. 1910) : s'oppose aux amendements n° 60 de M. Daniel Eckenspieller (fin de la prestation compensatoire fixée sous forme de rente viagère en cas de remariage du créancier, de conclusion d'un PACS ou de concubinage notoire) et n° 61 de M. Robert Bret (fin de la prestation compensatoire en cas de remariage du créancier, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou de cumul de prestations compensatoires) - **Après l'art. 1er** (p. 1911) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Robert Bret (éléments permettant d'apprécier l'ampleur de la révision de la prestation compensatoire). (p. 1912) : son amendement n° 33 : reprise de la mention supprimée précédemment à l'article 273 du code civil ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 63 de M. Robert Bret (détermination de la prestation compensatoire selon un barème fixé par décret) - **Art. 1er quater (modalités de versement du capital - art. 276 du code civil)** : son amendement n° 34 : maintien à l'article 275-1 des modalités de paiement du capital ; adopté. (p. 1913) : s'oppose aux amendements n° 72 de M. Jacques Pelletier (non-transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers à moins de conséquences d'une extrême gravité) et n° 27 de M. Nicolas About (limitation de la transmission à l'hérédité dans la limite des trois quarts de l'actif successoral) - **Après l'art. 1er quater** (p. 1914) : son amendement n° 35 : précision du caractère exceptionnel de la rente : réintégration à l'article 276 des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale à l'article 276-1 ; adopté - **Art. 2 (prestation compensatoire attribuée sous forme de rente viagère - art. 276-1 du code civil)** (p. 1915) : son amendement d'harmonisation n° 36 ; adopté. (p. 1916) : estime satisfait l'amendement n° 64 de M. Robert Bret (précision sur les critères d'âge ou d'état de santé du créancier). : s'oppose aux amendements de M. Nicolas About n° 4 (fin de la rente

viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire ou de conclusion d'un PACS) et n° 5 (fin de la rente viagère en cas d'attribution d'une nouvelle prestation compensatoire) et n° 65 de M. Robert Bret (fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou en cas de cumul de plusieurs prestations compensatoires) - **Après l'art. 2** (p. 1917, 1918) : demande le retrait de l'amendement n° 66 de M. Robert Bret (dispositions fiscales incitant au versement de la prestation compensatoire en capital) - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1920) : son amendement n° 37 : maintien de la déduction de la pension de réversion en cas de cessation de son versement pour cause de remariage ou de concubinage notoire du créancier ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Nicolas About n° 7 (disparition de la charge de la rente à la mort du conjoint débiteur) et n° 26 (maintien de la rente dans les cas d'exceptionnelle gravité) de M. Robert Bret n° 67 (disparition de la charge de la rente à la mort de l'époux débiteur) et n° 68 (prise en compte des cas pour lesquels l'arrêt du versement de la rente créerait une situation difficile), de M. Bernard Fournier n° 55 (possibilité de transmission de la rente dans les seuls cas d'exceptionnelle gravité) et de M. Daniel Eckenspieller n° 59 (réexamen du montant de la rente viagère en cas de décès du débiteur) - **Art. 2 ter A** (*révision des prestations compensatoires fixées sous forme de rente viagère - art. 276-3 du code civil*) (p. 1922) : son amendement de précision n° 38 ; adopté. (p. 1923) : son amendement n° 39 : plafonnement de la rente ; adopté - **Art. 2 ter B** (*transformation en capital des prestations compensatoires fixées sous forme de rente viagère - art. 276-4 du code civil*) : son amendement de coordination n° 40 ; adopté. (p. 1924) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Bernard Fournier (prise en compte par le juge des sommes déjà versées lors de la transformation de la rente en capital) - **Art. 2 quinquies** (*coordination - art. 274 et 275-1 du code civil*) : son amendement de coordination n° 41 ; adopté - **Art. 2 sexies** (*durée de la prestation compensatoire dans le divorce par requête conjointe - art. 278 du code civil*) : son amendement n° 42 : prévision de la fin du versement ; adopté - **Art. 2 septies** (*révision de la prestation compensatoire dans le divorce par requête conjointe - art. 279 du code civil*) (p. 1925) : son amendement d'harmonisation n° 43 ; adopté - **Après l'art. 2 septies** (p. 1926, 1928) : sur l'amendement n° 81 du Gouvernement qu'il accepte (dispositions fiscales relatives au versement de la prestation en capital sur une longue période), son sous-amendement n° 85 : application des dispositions fiscales au versement en capital résultant de la transformation de rentes en capital prononcé avant l'entrée en vigueur de la présente loi ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Robert Bret (dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire en capital). Sur l'amendement n° 82 du Gouvernement qu'il accepte (dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire sur une période inférieure à 12 mois), son sous-amendement de coordination n° 86 ; adopté. Son amendement n° 46 : régime fiscal en cas de versement en capital provenant de biens indivis ; adopté après modification par le sous-amendement n° 84 du Gouvernement qu'il accepte (distinction entre biens indivis acquis avant ou pendant le mariage) (p. 1929) : accepte l'amendement n° 57 de M. Philippe Marini (exclusion de la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune). (p. 1930) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Georges Othily (exonération des droits de partage pour un époux bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) - **Art. 4** (*révision des rentes viagères en cours de versement*) : accepte les amendements n° 58 de M. Bernard Fournier (motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours) et n° 70 de M. Robert Bret (motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours) - **Art. 5** (*révision des rentes temporaires en cours de versement*) (p. 1931) : son amendement de cohérence n° 47 ; adopté. Son amendement n° 48 : possibilité d'allongement de la durée de la rente en cas de révision ; adopté. Son amendement n° 49 : plafonnement de la rente à son montant initial ; adopté. Son amendement de coordination n° 50 ; adopté. Son amendement n° 51 : possibilité pour le créancier de demander la capitalisation de

la rente temporaire dans les mêmes conditions que les rentes viagères à venir ; adopté - **Art. 6** (*déduction des pensions de réversion des rentes en cours de versement*) (p. 1932) : son amendement n° 52 : automaticité de la déduction ; rejeté - **Art. 7** (*application de la loi aux instances en cours*) (p. 1933) : intervient sur l'amendement n° 71 de M. Robert Bret (suppression de l'article 7).

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)]* - (30 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3381, 3382) : nombreux apports du Sénat. Evolution du système inquisitoire français. Nécessité de consacrer de gros moyens à cette réforme pour la diminution de la durée de l'instruction. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3930, 3932) : évolution de chaque collectivité d'outre-mer vers un statut différencié. Volet institutionnel. Coopération régionale décentralisée. Article 73 de la Constitution. Exemple de la Corse. Bidépartementalisation de La Réunion. Possibilité d'augmenter le nombre des communes en les divisant. Déséquilibre démographique et chômage. Création d'emplois. Dettes sociales et fiscales. Situation préoccupante des collectivités locales. Grand nombre d'emplois précaires et d'emplois jeunes. Indemnité d'éloignement des fonctionnaires métropolitains. Approuve les avancées de ce projet de loi sur les plans économique et social plus que sur le plan institutionnel.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 3968) : se déclare opposé aux amendements ayant le même objet n° 66 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 162 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif de recouvrement coordonné de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs non salariés des professions non agricoles) - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3972) : se déclare favorable aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 71 et n° 72 (suppression de la possibilité d'abandon des dettes sociales). (p. 3975) : son amendement n° 215 : personnes relevant des organismes visés au 3° de l'article L. 621-3 et à l'article 723-1 du code de la sécurité sociale ; retiré. Intervient sur l'amendement n° 76 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la condamnation pénale pour fraude de la liste des condamnations ne permettant pas de bénéficier des dispositions de cet article) - **Après l'art. 9 quinquies** (p. 3999) : sur l'amendement n° 178 du Gouvernement (élargissement du champ des aides susceptibles d'être accordées par les collectivités locales dans le cadre de conventions avec l'Etat à l'ensemble des actions en faveur du développement économique et de l'emploi), son sous-amendement n° 263 : précision sur les formes que peuvent revêtir les interventions économiques des collectivités locales ; adopté - **Art. 32** (*dispositions particulières applicables aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy*) (p. 4037) : intervient sur l'amendement n° 23 de la commission (adjonction des routes départementales à la liste des domaines pouvant faire l'objet d'un transfert de compétences au profit de ces communes) - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4048, 4049) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Lauret. Aménagement du territoire. Politique gouvernementale.

- **Proposition de loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine [n° 0277 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4095) : ouverture du conseil de communauté aux conseillers d'arrondissement dans les villes au statut particulier de Paris, Lyon et

Marseille. Renforcement de l'intercommunalité. Légitimité des conseillers d'arrondissement. Soutient cette proposition de loi.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4101, 4102) : pénalisation croissante de la société. Incapacité de procéder à une indemnisation rapide des victimes. Travaux antérieurs à la proposition de loi. Incompréhension rencontrée par le texte. Amendements du Gouvernement contribuant à obscurcir le texte. Nécessité de voter ce texte sans plus attendre.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4152) : avancée sur le plan institutionnel. Développement économique et social. Lutte contre l'exclusion. Développement économique et social. Situation des fonctionnaires. Egalité sociale. Aspect budgétaire. Bidépartementalisation. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales outre-mer. Le groupe de l'UC votera le projet tel qu'amendé par les travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Art. 1er bis (délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9000 habitants - art. L. 285 du code électoral - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 4178) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission. Meilleure représentation des grandes collectivités par le texte du Sénat - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4184) : attachement du Premier ministre au bicamérisme. Contradiction entre le projet du Gouvernement et la décentralisation. Recherche par le Gouvernement d'un équilibre démographique. Inquiétude relative à l'avenir des institutions.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0397 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 4227, 4228) : problème récurrent de la prestation compensatoire en cas de divorce. Forme de versement. Adoption de mesures fiscales. Assouplissement des possibilités de révision. Prééminence donnée au versement en capital. Maintien de la transmission de la charge de la prestation compensatoire aux héritiers. Perte du droit à pension. Maintien du dispositif prévu par la loi de 1975. Propose d'adopter le projet de loi dans la rédaction résultant du texte élaboré par la commission mixte paritaire.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4502) : souhaite que le texte contribue à une dépenalisation de la société. Le groupe de l'UC votera la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4517) : texte s'inscrivant dans le cadre plus vaste du projet de loi relatif à la sécurité privée. Loi d'orientation relative à la sécurité de 1995. Insuffisante application de cette loi. Recours à des amendes civiles plutôt qu'à des infractions administratives. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours [n° 0405 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4521, 4522) : la commission est favorable à la mise en cohérence avec le calendrier électoral du renouvellement de ces conseils d'administration. Amendements du Gouvernement visant à modifier le statut des sapeurs-pompiers professionnels.

Reclassement dans d'autres collectivités. Mesures incitatives au départ en congé pour difficultés opérationnelles. Coût de ces mesures. La commission propose d'adopter conforme le texte de l'Assemblée nationale. Hommage aux sapeurs-pompiers - **Art. 3 (cessation anticipée d'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels âgés d'au moins cinquante ans)** (p. 4526) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la notion de mise à la retraite systématique à cinquante-cinq ans).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4874, 4876) : subsistance de la notion d'économie administrée dans les amendements votés à l'Assemblée nationale. Législation de circonstance, touffue et pointilliste. Caractère paradoxal de la déclaration d'urgence. Télescopage de l'examen de ce projet de loi avec la nouvelle rédaction du code de commerce. Brièveté des délais. Interrogation sur l'opportunité de légiférer sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Caractère intentionnel du délit de blanchiment. Regret d'une absence de réforme d'ensemble du droit des sociétés commerciales. Amendements de la commission des lois visant à assurer la cohérence du dispositif. Importance des fonds propres dans la survie des entreprises. Accord avec la position de l'Assemblée nationale sur le caractère non obligatoire de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Proposition d'étendre aux professions libérales la possibilité d'exercer sous forme de société anonyme simplifiée. La commission émettra un avis favorable sur les dispositions du texte pour lesquelles elle a été saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4947, 4950) : se déclare opposé à l'amendement n° 625 du Gouvernement (application du droit de la consommation aux banques). Manque de temps pour examiner tous les points développés par l'amendement - **Art. 6 (agrément et autorisations du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEL, et de la commission des opérations de bourse, COB)** (p. 4961) : intervient sur l'amendement n° 169 de la commission (limitation de la compétence du CECEL).

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 55 A (par priorité) (droits des comités d'entreprise)** (p. 4983, 4984) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté - **Art. 55 bis (par priorité) (clarification des formalités de transformation des sociétés existantes en sociétés par actions)** (p. 4985) : son amendement de précision n° 40 ; adopté - **Art. 56 A (par priorité) (réduction du nombre maximal des membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance)** (p. 4987) : son amendement de suppression n° 41 ; adopté - **Art. 56 (par priorité) (rôles du conseil d'administration et de son président)** (p. 4988, 4989) : son amendement n° 42 : reformulation du rôle et des responsabilités au conseil d'administration en tant que collègue ; réservé jusqu'après l'examen des articles appelés par priorité - **Art. 57 (par priorité) (rôles et statuts du directeur général et des directeurs généraux délégués)** (p. 4991, 4994) : ses amendements de codification n° 49, n° 52, n° 55, de coordination n° 50, n° 56 et n° 59 à n° 62, rédactionnels n° 54 et n° 58, de précision n° 51, n° 53 : limitation de l'obligation de motivation des révocations aux seuls directeurs généraux délégués ; n° 57 : coïncidence entre la durée des fonctions de directeur général ou de directeur général délégué et celle du mandat d'administrateur ; adoptés - **Art. 58 (par priorité) (conditions de révocation des membres du directoire ou du directeur général unique)** : son amendement de suppression n° 63 ; adopté - **Art. 59 (par priorité) (possibilité pour le conseil d'administration et le conseil de surveillance de prendre certaines décisions par "visioconférence")** (p. 4995) : ses amendements de

codification n° 64 et n° 66, de conséquence n° 65 et n° 67 : assouplissement du dispositif permettant l'utilisation des moyens de visioconférence ; adoptés - **Art. 60 (par priorité)** (*limitation du cumul des mandats sociaux*) (p. 4998, 5005) : ses amendements de codification n° 68, n° 76, n° 81, n° 85 et n° 86 ; adoptés ; son amendement de codification n° 72 ; devenu sans objet. Ses amendements n° 69 : suppression de la distinction entre filiale cotée et filiale non cotée ; n° 71 : limitation à deux du nombre des mandats de président de conseil d'administration avec une dérogation pour les mandats exercés au sein d'un groupe ; n° 73 : limitation à deux du nombre des mandats de directeur général ; n° 74 : non-prise en compte du cumul des mandats de directeur général au sein d'un groupe contrôlé ; n° 77 : possibilité de cumuler deux mandats de membre du directoire ou de directeur général unique ; n° 78 : non-prise en compte du cumul des mandats de membre du directoire ou de directeur général unique au sein d'un groupe contrôlé ; n° 80 : rétablissement de l'autorisation du conseil de surveillance ; n° 82 : non-prise en compte du cumul des mandats de membre du conseil de surveillance au sein d'un groupe contrôlé ; n° 87 : suppression de la limitation du nombre des mandats au sein d'un groupe contrôlé ; adoptés. Ses amendements rédactionnels n° 70, n° 75, n° 83, n° 84, n° 88, et n° 79 de cohérence ; adoptés. Son amendement de forme n° 89 ; retiré - **Art. 61 (par priorité)** (*extension du régime d'autorisation des conventions entre les sociétés et leurs dirigeants*) (p. 5006, 5011) : son amendement de codification n° 90 ; devenu sans objet. Ses amendements de codification n° 94, n° 98 et n° 101 ; adoptés. Ses amendements, portant sur le même objet, n° 91 et n° 102 : relèvement du seuil des droits de vote à 10% ; n° 103 : extension de l'interdiction faite aux administrateurs aux directeurs généraux délégués ; n° 104 : communication des conventions au commissaire aux comptes ; adoptés. Ses amendements de cohérence n° 95, n° 96, n° 99 et n° 100, ses amendements de coordination n° 93, n° 97, ainsi que le n° 92 rédactionnel ; adoptés - **Art. 61 bis (par priorité)** (*création d'une procédure de contrôle a posteriori des conventions contractées par les associations et les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique*) (p. 5012) : son amendement rédactionnel n° 105 ; adopté - **Art. 62 (par priorité)** (*extension des droits des actionnaires minoritaires*) (p. 5014) : son amendement rédactionnel n° 106 ; adopté - **Art. 63 (par priorité)** (*participation aux assemblées générales*) (p. 5017, 5018) : ses amendements n° 108 : utilisation de moyens de télécommunication permettant d'identifier l'actionnaire ; et de codification n° 107 ; adoptés ; n° 109 : suppression de la référence au nombre minimal d'actions ; adopté après modification par le sous-amendement n° 628 du Gouvernement - **Art. 56 (précédemment réservé p. 4988)** (*rôles du conseil d'administration et de son président*) (p. 5019, 5021) : son amendement n° 42 précédemment réservé (reformulation du rôle et des responsabilités du conseil d'administration en tant que collège) ; ses amendements n° 43 de clarification, n° 44 de cohérence, et n° 45 : regroupement des règles relatives à la convocation du conseil d'administration ; de codification n° 46 ; n° 47 : fonctions du président du conseil d'administration ; et n° 48 : faculté pour le conseil d'administration de choisir entre le cumul ou la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ; adoptés - **Art. 64 (par priorité)** (*information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux*) (p. 5023) : ses amendements n° 111 : contenu du rapport annuel de gestion ; et de codification n° 110 ; adoptés - **Art. 64 bis (par priorité)** (*répartition de la somme allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité par le conseil d'administration*) (p. 5025) : son amendement de coordination n° 112 ; adopté - **Art. 66 (par priorité)** (*notion de contrôle conjoint exercé dans le cadre d'une action de concert*) (p. 5028, 5029) : ses amendements de codification n° 113 ; devenu sans objet ; et n° 114 ; retiré au profit de l'amendement n° 307 de la commission (suppression de la référence à un accord en vue d'une politique commune) - **Art. 19 (par priorité)** (*extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment"*) (p. 5033, 5035) : son amendement rédactionnel n° 27 ;

adopté. Se déclare opposé à l'amendement n° 610 du Gouvernement (transposition du projet de directive européenne sur la lutte contre le blanchiment) - **Art. 20 (par priorité)** (*extension du champ de la déclaration de soupçon*) (p. 5036, 5039) : son amendement n° 28 : introduction de la notion d'indice pour la déclaration de soupçon ; et n° 29 : mise en place d'un décret imposant aux banques un certain nombre de vérifications ; adoptés. Son amendement n° 30 : détermination par décret de la liste des Etats ou territoires concernés et du montant minimal des opérations soumises à la déclaration ; retiré au profit de l'amendement n° 195 de la commission (suppression de la référence au groupe d'action financière internationale, GAFI, et détermination par décret de la liste des Etats ou territoires non coopératifs) - **Art. 21 (par priorité)** (*sanctions à l'encontre des centres financiers extra-territoriaux*) (p. 5041) : son amendement n° 31 : suppression de la référence aux recommandations du groupe d'action financière internationale, GAFI ; adopté - **Art. 21 bis (par priorité)** (*rapport sur les mesures de déclaration automatique ou de restriction des opérations*) : son amendement de conséquence n° 32 ; adopté - **Art. 23 bis (par priorité)** (*extension du champ des sanctions administratives*) (p. 5042) : son amendement de coordination n° 33 ; adopté - **Art. 24 (par priorité)** (*obligation d'immatriculation au registre du commerce pour les sociétés créées avant 1978*) (p. 5043) : ses amendements rédactionnels n° 34 et n° 35 ; adoptés - **Avant l'art. 25 (par priorité)** (p. 5044) : son amendement n° 36 : réintroduction dans le code pénal du caractère intentionnel du délit de blanchiment ; retiré - **Art. 25 (par priorité)** (*participation à une association de malfaiteurs*) (p. 5045) : son amendement n° 37 : extension de la définition de l'association de malfaiteurs à la préparation de crimes ou de délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement ; adopté - **Art. 25 bis (par priorité)** (*création d'une nouvelle infraction*) (p. 5046) : son amendement n° 38 : nécessité d'exiger la réalisation effective d'un crime ou d'un délit pour établir l'infraction de "proxénétisme de l'association de malfaiteurs" ; adopté - **Art. 68 (par priorité)** (*injonctions de faire*) (p. 5048) : son amendement rédactionnel n° 115 ; adopté - **Avant l'art. 68 bis (par priorité)** (p. 5049) : son amendement n° 116 : insertion d'une division additionnelle : chapitre VII bis - dispositions relatives à la libération du capital des sociétés à responsabilité limitée et des sociétés à capital variable ; adopté - **Art. 68 bis (par priorité)** (*aménagement des règles d'apport lors de la constitution d'une société*) (p. 5050, 5051) : ses amendements de codification n° 117, de clarification n° 118 et n° 120, n° 122 rédactionnel ; n° 119 : libération totale du capital initial d'une SARL exigée en cas d'augmentation du capital en surnuméraire ; et n° 121 : référence à la date de promulgation de la loi plutôt qu'à la date d'entrée en vigueur ; adoptés - **Avant l'art. 69 (par priorité)** (p. 5052, 5055) : son amendement n° 123 : obligation de consulter les associés dans le cas de transformation d'une société par actions simplifiée, SAS, en une société d'une autre forme ; adopté. Intervient sur l'amendement n° 353 de la commission (clarification du champ de validité de la clause compromissoire) et sur ce dernier, se déclare favorable au sous-amendement n° 642 du Gouvernement (exclusion de la clause compromissoire du bail d'habitation). Se déclare favorable à l'amendement n° 355 de la commission (compétence des tribunaux de commerce) - **Art. 69 (par priorité)** (*sanction des comportements fautifs des dirigeants d'une société par actions simplifiée*) : ses amendements n° 124 de codification et n° 125 de coordination ; adoptés - **Art. 69 bis (par priorité)** (*délai accordé aux conseils d'administration et aux conseils de surveillance pour diminuer le nombre de leurs membres*) (p. 5056) : son amendement de suppression n° 126 ; adopté - **Avant l'art. 70 (par priorité)** (p. 5057) : son amendement n° 127 : faculté ouverte aux professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé d'exercer sous la forme d'une société par actions simplifiée, SAS ; adopté - **Art. 70 (par priorité)** (*dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur de certains articles*) (p. 5058) : ses amendements n° 128 : convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans un délai de dix

huit mois suivant la publication de la présente loi ; n° 129 : substitution de la référence à la date de promulgation de la loi à celle de sa publication ; de codification n° 130 et n° 131 ; adoptés - **Art. 70 bis (par priorité) (renforcement des règles de transparence visant les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés)** (p. 5060, 5063) : ses amendements n° 132 : information de l'assemblée générale sur les options nominatives consenties aux mandataires sociaux et sur les options levées par ses mandataires ; n° 133 : suppression du paragraphe assimilant les options de souscription ou d'achat d'actions aux conventions réglementées ; de codification n° 134 ; rédactionnel n° 135 ; n° 136 : dispositions relatives aux options donnant droit à la souscription ou l'achat de titres ; et de coordination n° 318 ; adoptés - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5070) : son amendement n° 138 : extension des modifications de la présente loi à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte ; adopté.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5582, 5584) : atteintes à l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Remplacement de ressources fiscales par des dotations de l'Etat : taxe professionnelle, taxe d'habitation et vignette. Signataire de la proposition de loi. Acquis de la décentralisation. Nécessité d'une compensation intégrale des transferts de charges. Se déclare favorable à une nouvelle étape de la décentralisation. Péréquation indispensable. S'interroge sur l'opportunité de donner au Sénat un droit de veto sur les textes relatifs aux collectivités territoriales.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5712, 5713) : suppression des dettes fiscales et sociales. Volet économique et social. Consultation des populations. Bidépartementalisation de La Réunion. Problème constitutionnel. Sécurité civile. Contractuels dans la fonction publique. Absence de réflexion d'ensemble. Le groupe de l'UC soutiendra les propositions de la commission.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 6** (p. 6079) : soutient l'amendement n° 63 de M. Denis Badré (affiliation des notaires, à l'exception des notaires salariés, à la caisse de retraite des notaires).

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6243) : taux de participation des collectivités territoriales. Amélioration du contrôle des collectivités et du contrôle de légalité. Clarification du régime juridique des sociétés d'économie mixte, SEM. Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains. Clarification du statut des élus mandataires. Délégations de service public. Le groupe de l'UC soutient les propositions de la commission.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6338, 6339) : propositions antérieures du Sénat. Contenu de la proposition de loi votée par l'Assemblée nationale. Volonté politique du rééquilibrage de la population entre les archipels et les Îles-du-Vent. Marge de manoeuvre. Aves ses collègues du groupe centriste, soutiendra la proposition de réforme. Souhait d'un statut moderne de la Polynésie.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 6** (p. 6407) : souhaite la rédaction d'un amendement commun couvrant les problèmes exprimés par les amendements de M. Jacques Mahéas n° 77 (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de

droit public), de M. Claude Huriet n° 36 (possibilité pour le département de Meurthe-et-Moselle de recruter des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales), de Mme Nicole Borvo n° 50 (situation juridique des associations para-administratives et de leurs personnels) et de M. Michel Mercier n° 69 (possibilité pour les départements de recruter, dans le domaine médico-social, des personnels travaillant dans les associations) - **Art. 13 (suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)** (p. 6414, 6415) : intervient sur les amendements identiques n° 13 de la commission et n° 25 de M. Daniel Eckenspieller (maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps non complet dans les petites collectivités).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer et à Nouvelle-Calédonie (p. 6889, 6890) : bénéfice de la progression du budget de l'outre-mer pour les départements d'outre-mer. Poursuite de la mise en place des institutions en Nouvelle-Calédonie. Attente du nouveau statut de la Polynésie française. Régression de la délinquance en Polynésie française et augmentation en Nouvelle-Calédonie. Impossibilité pour le Parlement de contrôler l'activité judiciaire. Nécessité d'un accord établissant les relations des îles de Wallis-et-Futuna avec la Nouvelle-Calédonie. Avis favorable de la commission des lois à l'adoption des crédits concernant les territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7215, 7216) : budget en progression. Réforme urgente des retraites. Favorable à un redéploiement plutôt qu'à des créations d'emplois. Absence de rationalisation et de gestion prévisionnelle des effectifs. Coût d'application des 35 heures.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7335, 7336) : relations entre les élus et la police. Coût des tâches parajudiciaires. Réflexion à mener sur l'instauration d'une politique du logement dans la police nationale. Services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. Interventions des sapeurs-pompiers au titre du secours médical d'urgence.

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7637, 7638) : vote par le Sénat des budgets des précédentes années. Augmentation du nombre de magistrats et de fonctionnaires. Augmentation du budget. Inquiétude du monde judiciaire. Aide juridictionnelle. Juridiction administrative. Situation de l'administration pénitentiaire. Amélioration du suivi des détenus. Dépôt d'une proposition de loi sur la possibilité de placer des détenus dont le dossier est en appel ou en cassation dans des établissements pour peine. Contrôle externe des prisons. Attente d'une grande loi pénitentiaire. Application de la loi sur la présomption d'innocence.

J

JARLIER (Pierre), sénateur (Cantal) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 325 (98-99)] de M. Bernard Joly tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 208 (1999-2000)] (8 février 2000) - **Collectivités territoriales**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 279 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 307 (1999-2000)] (6 avril 2000) - **Urbanisme**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 390 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5396) - Ministère : Agriculture - *Indemnité compensatoire de handicap naturel* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5396) - **Montagne**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 722, 723) : situation catastrophique de la forêt française. Enseignements tirés de la tempête ayant sévi en Allemagne en 1990. Enjeu économique de la réhabilitation des espaces forestiers. Organisation de la solidarité des agriculteurs. Mesures attendues par les exploitants forestiers, les propriétaires, les communes et les agriculteurs. Mise en oeuvre du plan d'urgence. Importance du partenariat. Souhait de la réorganisation de la filière bois autour d'un plan quinquennal pour la forêt.

- **Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 0325 (98-99)]** - (10 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 778, 780) : différentes procédures de dévolution des biens vacants ou sans maître à l'Etat. Situation de l'Etat identique à celle d'un héritier saisi après l'envoi en possession. Difficultés juridiques et financières pour les communes. Procédures en faveur des communes pour acquérir des biens vacants. Modification du régime de dévolution des biens vacants. Impact sur le régime des successions et conséquences pour les communes sur le plan financier, sur le plan de la précarité de la propriété et sur le plan de la responsabilité. Souhait d'un renforcement de la prise en compte des intérêts des communes dans les procédures existantes. Modalités de mise en oeuvre de l'expropriation. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption de la proposition de loi dans le texte de ses conclusions.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Titre Ier (renforcer la cohérence des politiques urbaines)** (p. 2165) : son amendement n° 59 : changement d'intitulé : renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales ; adopté - **Art. Ier (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales)** (p. 2169) : son amendement n° 60 : maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU ; adopté - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme (principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme)** (p. 2172, 2179) : ses amendements n° 61 : précision selon laquelle les documents d'urbanisme détermineront les conditions de prise en considération des principes énoncés ; n° 62 : mention d'un rééquilibrage de l'aménagement de l'espace urbain et rural ; n° 64 rédactionnel ; n° 65 : référence à une utilisation équilibrée de l'espace ; n° 66 : substitution de la notion de maîtrise à la notion de limitation de la circulation automobile ; adoptés. Sur l'amendement de la commission n° 204 (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale), son sous-amendement n° 63 ; devenu sans objet à la suite de son intégration dans l'amendement de la commission précité - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme (participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2181, 2182) : ses amendements n° 67 : obligation d'information mise à la charge du représentant de l'Etat sans effet de blocage des procédures engagées par les communes ou leurs groupements ; et n° 68 : suppression de la mise à disposition du public du "porter à connaissance" ; adoptés - **Art. L. 121-5 du code de l'urbanisme (consultation des associations locales d'usagers et des associations agréées)** (p. 2187) : son amendement de rectification n° 69 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. Ier (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme (commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme)** (p. 2196, 2199) : son amendement n° 70 : extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général ; adopté. (p. 2202) : son amendement n° 71 : suppression de la compétence de la commission de conciliation en matière de localisation d'équipements publics relevant de la législation des installations classées ; adopté - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme (compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2203, 2205) : ses amendements n° 72 de précision ; n° 75 : compensation par la dotation globale de fonctionnement des dépenses supportées par les communes

résultant de l'élaboration des nouveaux documents ; n° 73 : rétablissement de la dénomination des services de l'Etat résultant de la loi d'orientation du 6 février 1992 ; et n° 74 : concertation des services de l'Etat avec les professionnels qualifiés ; adoptés - **Après l'art. 1er** (p. 2212) : se déclare favorable à l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2224) : son amendement n° 76 : nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs ; devenu sans objet - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2229, 2232) : son amendement de suppression n° 77 ; adopté. Choix arbitraire d'un rayon de quinze kilomètres - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (*initiative de l'élaboration et périmètre du SCT*) (p. 2233, 2237) : ses amendements n° 78 : suppression de la concertation avec les populations concernées et de la notification de la délibération prescrivant l'élaboration du SCT à différentes personnes publiques ; n° 79 et n° 80 rédactionnels ; n° 81 : avis de la commission départementale de la coopération intercommunale ; n° 82 : majorité portée aux deux tiers des communes intéressées si elles ne sont pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI ; et n° 83 : précision selon laquelle, lorsqu'un organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre aura émis un avis défavorable, celui-ci ne pourra être inclus dans le périmètre d'un SCT qu'après avis conforme de la commission départementale de la coopération intercommunale ; adoptés. Se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Ladislav Poniatowski (précision selon laquelle le périmètre du SCT délimite un territoire présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux) - **Art. L. 122-4 du code de l'urbanisme** (*organe compétent pour élaborer le SCT*) (p. 2238) : sur l'amendement de la commission n° 225 (définition par l'EPCI des contours et de la portée de la concertation avec les communes), son sous-amendement n° 84 ; rejeté. Son amendement n° 85 : suppression de la procédure de diagnostic urbain ; adopté - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT*) (p. 2243) : son amendement n° 86 : participation des services du département à la demande du président du conseil général ; adopté - **Art. L. 122-7 du code de l'urbanisme** (*consultations préalables à l'élaboration du SCT*) (p. 2245) : son amendement n° 87 : consultation du président du conseil régional, du conseil général, des établissements publics intéressés, des EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, ainsi que des maires des communes voisines ; adopté - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (*établissement du projet de SCT et procédures de consultation*) (p. 2246, 2248) : ses amendements n° 88 : organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement préalablement à l'adoption du projet de SCT ; n° 89 : avis des communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ; n° 90 : suppression de la référence à la notion de débat public ; et n° 91 : nécessité d'une majorité des deux tiers au sein de l'organe délibérant pour l'approbation du projet du schéma en cas de désaccord de l'EPCI à fiscalité propre ; adoptés - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (*clause de sauvegarde*) (p. 2250, 2251) : ses amendements n° 92 : suppression des éléments destinés à caractériser les atteintes aux intérêts essentiels de la commune ; adopté ; et n° 93 : suppression de l'avis du préfet et renforcement du rôle de la commission de conciliation ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme**

(*objectifs des PLU*) (p. 2273) : son amendement n° 96 : maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs ; devenu sans objet. (p. 2278) : sur l'amendement n° 231 de la commission (prise en compte par le POS du programme local de l'habitat sans nécessité d'une compatibilité intégrale, avec mention de la compatibilité avec le plan d'exposition au bruit, et application du POS pendant les trois ans suivant l'approbation des documents d'urbanisme visés dans cet article), son sous-amendement n° 97 ; adopté. (p. 2283) : se déclare favorable à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme). (p. 2285) : ses amendements n° 98 : suppression d'une précision prévoyant une représentation des espaces publics dans le POS ; et n° 99 : suppression de l'alinéa relatif à l'autorisation du maire pour tout changement de destination d'un local commercial ou artisanal ; adoptés - **Art. L. 123-3 du code de l'urbanisme** (*précisions apportées par le PLU aux zones d'aménagement concerté, ZAC*) (p. 2288) : son amendement n° 100 : dans les ZAC, détermination obligatoire par le POS des espaces publics à conserver et des principaux ouvrages publics ; adopté - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU*) (p. 2290) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de M. Ladislav Poniatowski (association possible des services départementaux à l'élaboration du plan local d'urbanisme) - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme** (*entités associées à l'élaboration du PLU*) (p. 2292) : son amendement rédactionnel n° 101 ; adopté - **Art. L. 123-9 du code de l'urbanisme** (*élaboration du projet de PLU et consultations sur celui-ci*) (p. 2293, 2294) : son amendement n° 102 : organisation d'un débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement avant l'adoption du projet de plan d'occupation des sols ; adopté - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 2295, 2297) : son amendement n° 103 : accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée ; adopté. Compétence d'urbanisme optionnelle dans les communautés d'agglomération et les communautés de communes - **Art. L. 123-13-1 du code de l'urbanisme** (*compétence des communautés de communes ou d'agglomération pour faire aboutir la révision des PLU*) (p. 2299) : son amendement de suppression n° 104 ; adopté - **Art. 3 bis** (*soumission des lignes à haute tension au régime des installations classées*) (p. 2300) : son amendement de suppression n° 105 ; adopté - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2302, 2305) : ses amendements n° 106 : possibilité d'une carte communale partielle ; et n° 107 : pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale, association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers ; adoptés - **Art. 6** (*modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme*) (p. 2312, 2313) : ses amendements n° 108 : précision concernant la notion de "convention" ; devenu sans objet ; n° 109, n° 110, n° 111, n° 112 et n° 113 de coordination ; adoptés - **Après l'art. 9** (p. 2318, 2319) : son amendement n° 114 : information de l'acquéreur d'un terrain des caractéristiques de celui-ci, dont l'origine des mentions pour les terrains situés en zone diffuse et l'indication des limites et de la superficie réelle résultant d'un bornage préalable lorsque la parcelle de terrain correspond à un lot de lotissement issu d'une ZAC ; adopté. Sur celui-ci, se déclare opposé au sous-amendement n° 1029 de M. Pierre-Yvon Trémel (mention obligatoire de la délimitation ou du bornage du terrain, ainsi que de sa superficie). Problème dû au caractère contradictoire de la procédure de bornage - **Art. 10 ter** (*contenu des directives territoriales d'aménagement, DTA, en zone de montagne*) (p. 2321) : son amendement n° 115 : extension aux bâtiments ruraux du régime des chalets d'alpage ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 14** (*concertation préalable avec la population*) (p. 2337) : son amendement de coordination n° 116 ; adopté - **Art. 15** (*secteurs sauvegardés*) (p. 2338) : ses amendements n° 118, n° 119 et n° 120 de rectification ; et n° 117 : suppression de la procédure dérogatoire au principe de délivrance des actes dans une zone couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur ; adoptés - **Art. 16** (*projet architectural et paysager des lotissements*) (p. 2339, 2340) : son amendement n° 121 : obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots ; rejeté - **Art. 19** (*dispositions relatives au permis de construire*) (p. 2346, 2347) : intervient sur l'amendement n° 712 de M. Patrick Lassourd (association aux certificats d'urbanisme et aux demandes de permis de construire d'un plan précisant les éléments de nature à influencer sur la constructibilité du terrain). Difficulté concernant la notion de surface exacte de base - **Après l'art. 19** (p. 2348) : demande le retrait de l'amendement n° 957 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2350) : se déclare favorable à l'amendement n° 270 de la commission (possibilité d'adaptation et de changement de destination des constructions en zone de montagne). Délais de mise en oeuvre des prescriptions de massif. (p. 2356, 2357) : se déclare favorable à l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Rigidité des directions départementales de l'équipement - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 2362, 2363) : ses amendements n° 122 : possibilité de satisfaire aux obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en justifiant l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement ; et n° 123 de clarification ; adoptés - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2369, 2372) : son amendement de suppression n° 124 ; retiré au profit de l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Art. 20 ter** (*examen de l'ensemble des moyens par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation en matière d'urbanisme*) (p. 2373) : son amendement n° 125 : exigence d'un examen de l'ensemble des moyens de la requête, en l'état du dossier, par la juridiction administrative saisie d'une demande d'annulation ou de sursis à exécution en matière d'urbanisme ; adopté - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374) : intervient sur l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative) - **Art. 20 quater** (*reconnaissance de la vacance de biens*) (p. 2385) : son accord sur cet article introduit à l'Assemblée nationale et inspiré par la proposition de loi de M. Bernard Joly, adoptée par le Sénat en février 2000. Nouveau pouvoir donné au maire - **Art. 20 sexies** (*droit de retrait des communes membres d'une communauté de communes adhérent à un EPCI*) (p. 2386) : son amendement de suppression n° 126 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2456) : nécessité de la mixité sociale et de la mixité urbaine. Contribution du Sénat à la loi Chevènement de 1999. Délégation de l'équilibre social de l'habitat aux communautés d'agglomération - **Après l'art. 25 bis** (p. 2511) : son amendement n° 127 : obligation de définir les réservations de logements au profit d'une commune ou d'un

EPCI ayant fait un apport en vue de leur construction ; adopté - **Art. 26** (*compétences des communes et des établissements publics de coopération intercommunale en matière de logements sociaux*) (p. 2516, 2517) : ses amendements n° 128 : précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté d'agglomération n'interdit pas le même droit pour la commune ; et n° 129 : précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté de communes n'interdit pas le même droit pour la commune ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2531, 2532) : son amendement n° 130 : nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel ; adopté. Se déclare opposé à l'amendement n° 526 de M. Ladislas Poniatowski (précision selon laquelle cet article concerne un professionnel vendeur et un acquéreur non professionnel) - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (*interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration d'un délai de rétractation*) (p. 2536, 2537) : son amendement n° 131 : possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un professionnel garanti financièrement, restituable en cas de rétractation ; adopté. Sur son amendement n° 131 précité, se déclare opposé au sous-amendement n° 718 de M. Patrick Lassourd (obligation de mentionner, à peine de nullité, les limites juridiques, les dimensions, la superficie ainsi que les servitudes publiques et privées dont est grevé le terrain). Demande le retrait de l'amendement n° 658 du même auteur (possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un tiers séquestre disposant d'une garantie financière) - **Art. L. 271-3 du code de la construction et de l'habitation** (*information sur la consistance des terrains à bâtir*) : son amendement de suppression n° 132 ; adopté - **Art. L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation** (*diagnostic technique du bâtiment et de ses équipements*) (p. 2538) : son amendement de suppression n° 133 ; adopté - **Paragraphes II et III** (*conséquences des modifications des articles L. 271-1 à L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation sur la loi du 31 décembre 1989 et sur le code civil*) (p. 2539) : ses amendements n° 134 rédactionnel et n° 135 : entrée en vigueur de cet article au 1er octobre 2000 ; adoptés. Se déclare opposé à l'amendement n° 631 de M. Jean-Pierre Schosteck (obligation pour le vendeur d'un terrain à bâtir d'informer l'acheteur des limites, des dimensions et de la surface du terrain selon un plan établi par un géomètre) - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2540, 2541) : son amendement n° 151 : inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic ; adopté. Estime l'amendement n° 659 de M. Patrick Lassourd (obligation de faire procéder à un audit technique d'un bâtiment en cas de mise en copropriété d'un immeuble de plus de 15 ans et information des acquéreurs des lots) satisfait par son amendement n° 151 précité - **Art. 28 bis** (*précommercialisation de lots de lotissements*) (p. 2542) : son amendement de suppression n° 136 ; adopté - **Art. 29** (*interdiction de créer des logements de surface réduite ou insuffisamment équipés*) (p. 2543, 2544) : ses amendements n° 137 : retour au texte du projet de loi initial visant l'espace vital minimum en ajoutant les conditions minimales de viabilité et le critère d'accès au courant électrique ; n° 138 rédactionnel ; et n° 139 : précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans ; adoptés. Sur ce dernier, se déclare favorable au sous-amendement n° 1092 du Gouvernement - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Art. 14-1 de la loi n° 65-557**

du 10 juillet 1965 (*budget prévisionnel de la copropriété*) (p. 2545, 2547) : ses amendements n° 140 et n° 141 de précision, n° 142 : possibilité pour l'assemblée générale de fixer des modalités différentes de versement des provisions ; adoptés - **Art. 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*dépenses de copropriété hors budget prévisionnel*) (p. 2548) : se déclare opposé à l'amendement n° 504 de M. Ladislas Poniatowski (détermination de deux catégories de dépenses du syndicat : les dépenses inscrites au budget et les autres dépenses décidées par l'assemblée générale) - **Art. 14-3 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*plan comptable applicable aux copropriétés*) (p. 2549) : se déclare opposé à l'amendement n° 505 de M. Ladislas Poniatowski (établissement d'un bilan). Ses amendements n° 143 : précision selon laquelle le plan comptable sera un plan comptable simplifié ; et n° 144 de précision ; adoptés - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2550, 2554) : se déclare favorable à l'amendement n° 808 de M. Jean-Pierre Placade (obligation de voter un budget de fonctionnement du conseil syndical). Ses amendements n° 145 : entrée en vigueur des articles 14-1 et 14-2 modifiés de la loi du 10 juillet 1965 au premier janvier 2001 et de l'article 14-3 modifié au premier janvier 2003 ; et n° 146 : suppression du paragraphe IV ; adoptés. Se déclare opposé à l'amendement n° 507 de M. Ladislas Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat) - **Après l'art. 30** (p. 2555, 2556) : ses amendements n° 147 : obligation de mentionner dans les nouveaux règlements de copropriété les éléments pris en considération pour fixer la répartition des quotes-parts de parties communes et des charges ; et n° 148 : obligation légale d'ouverture d'un compte séparé pour chaque syndicat ; adoptés - **Art. 30 bis** (*cahier d'entretien de l'immeuble*) : son amendement n° 149 : inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis de l'obligation faite au syndic d'établir et de tenir à jour un carnet d'entretien de l'immeuble ; adopté - **Après l'art. 30 bis** (p. 2557) : son amendement n° 150 : possibilité pour tout bénéficiaire d'un avant-contrat ou d'un contrat tendant à l'acquisition d'un lot de copropriété, de prendre connaissance du carnet d'entretien de l'immeuble ; adopté - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2558, 2569) : ses amendements n° 152 : suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants ; rejeté ; n° 153 de précision, n° 154 : suppression du paragraphe précisant le délai durant lequel un avis de mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble ; n° 155 : possibilité de statuer à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, au cours d'une deuxième assemblée générale, sur les travaux rendus obligatoires par des dispositions législatives ou réglementaires ; n° 156 de coordination ; n° 157 de clarification rédactionnelle ; n° 158 de coordination rédactionnelle ; n° 159 de clarification ; n° 160 rédactionnel ; n° 161 : possibilité pour le syndic d'une copropriété en difficulté de conclure une convention lui permettant de continuer à assumer certaines tâches matérielles ; n° 162 : suppression de la faculté de demander au président du tribunal de grande instance la modification de la mission de l'administrateur provisoire ; n° 163 de clarification ; n° 164 : communication des conclusions du rapport de l'administrateur provisoire au préfet et au maire ; n° 165 rédactionnel et n° 166 : définition d'un statut légal pour les unions ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 508 de M. Ladislas Poniatowski (vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 et réduction des frais de publication). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Placade, se déclare favorable au n° 814 (interdiction de nommer comme administrateur provisoire d'une copropriété en difficulté le syndic existant) et estime le n° 815 satisfait par l'amendement n° 508 précité de M. Ladislas Poniatowski. Se déclare favorable aux amendements n° 812 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement

des voix exprimées à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) et n° 813 de M. Serge Lagache (assouplissement de la règle de l'unanimité pour le vote des décisions indispensables à la réalisation de travaux sur les parties communes - application de ces dispositions aux actions mises en oeuvre par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Art. 74** (*constat d'insalubrité*) (p. 2867) : se déclare favorable à l'amendement n° 430 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la possibilité pour le propriétaire de satisfaire ses objections à l'égard de l'insalubrité à travers la conclusion d'un bail emphytéotique ou d'un viager) - **Art. 81** (*exécution d'office des travaux dans un immeuble menaçant ruine*) (p. 2874, 2875) : son amendement n° 167 : intervention du juge en cas de litige sur les conditions d'entrée dans l'immeuble ; adopté - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 2877, 2880) : ses amendements n° 168 : référence aux titulaires de droits réels et immobiliers ; n° 169 de précision ; n° 170 de conséquence ; n° 171 de clarification et de précision ; n° 172 : suppression de la référence à l'arrêté d'interdiction et d'utilisation des lieux ; n° 173 de clarification et de conséquence ; n° 174 de précision ; n° 175 et n° 176 de clarification ; n° 177 : suppression de l'extension de l'obligation d'effectuer des travaux d'amélioration dans le cadre d'un viager ou d'un bail emphytéotique ; n° 178 : suppression des dispositions précisant le contenu du bail ; n° 179 de coordination ; n° 180 de précision ; n° 181 de clarification rédactionnelle ; et n° 182 : suppression de la sanction pénale s'appliquant au fait de détruire, dégrader ou détériorer des locaux ayant fait l'objet d'un arrêté prescrivant la réparation ou la démolition du bâtiment menaçant ruine ou d'un arrêté portant interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux ; adoptés - **Après l'art. 82** (p. 2881) : se déclare favorable aux amendements de M. Ladislas Poniatowski n° 560 (possibilité de reloger les locataires d'un logement régi par la loi de 1948 dans toute commune de l'agglomération figurant dans le plan global de relogement et incluse dans le périmètre de renouvellement urbain) et n° 561 (référence aux immeubles inscrits dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain) - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2882, 2886) : ses amendements n° 183 de clarification ; n° 185 rédactionnel ; n° 186 et n° 190 de précision ; n° 187 : suppression de la référence à la capacité financière de la personne hébergée ; n° 188 de coordination ; n° 189 : indemnité forfaitaire fixée à douze mois de loyer brut au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre ; n° 191 : maintien de la possibilité d'indemnisation de la suppression d'un commerce portant sur l'utilisation comme habitation de locaux impropres à cet usage ; et n° 192 : suppression de l'inscription dans ce texte de la sanction pénale des menaces et intimidations à l'encontre d'un occupant d'un immeuble insalubre ou en état de péril ; adoptés ; et n° 184 de précision ; devenu sans objet. Se déclare favorable aux amendements n° 1021 de cohérence, ainsi qu'aux n° 1022 et n° 1023 de forme du Gouvernement. Demande le retrait des amendements n° 853 de M. André Diligent (indemnité forfaitaire fixée à douze mois du premier loyer au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre) et n° 992 de Mme Odette Terrade (indemnité forfaitaire fixée à deux ans du loyer brut initial au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre) - **Après l'art. 83** : se déclare favorable à l'amendement n° 1024 du Gouvernement (possibilité pour un occupant de continuer à bénéficier d'aides au logement après réoccupation du logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril) - **Art. 83 bis** (*définition de la notion d'occupants*) : son amendement de précision n° 193 ; adopté - **Art. 85 A** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 2894, 2897) : ses amendements n° 194 : suppression des dispositions inscrivant dans le code civil une

interdiction de donner à bail un local à usage d'habitation principale ne présentant pas les caractéristiques de décence ; n° 195 : définition du logement décent ; n° 196 : possibilité d'actions conjointes d'une association dans les cas où le litige locatif concerne plusieurs locataires face à un même bailleur ; et n° 197 : report au 1er janvier 2001 de l'entrée en vigueur des dispositions sur le logement décent ; adoptés. Se déclare opposé aux amendements n° 836 de M. Jean-Pierre Placade (obligation pour le bailleur d'informer les locataires par voie d'affichage des résultats de la recherche d'amiante, de plomb et de termites) et n° 850 de M. André Diligent (suppression de la limite à un an à compter de la prise d'effet du contrat initial de la possibilité de former un recours en vue de la mise en conformité du local) et favorable aux amendements du Gouvernement n° 1025 (extension de la notion de décence à l'ensemble des logements) et n° 1026 rédactionnel - **Après l'art. 85 A** (p. 2898) : demande le retrait de l'amendement n° 851 de M. André Diligent (introduction du respect des normes de salubrité, de décence et de sécurité des immeubles à usage d'habitation dans la définition de l'objet de la police municipale) - **Art. 85 (règlement amiable des conflits locatifs dans les parcs privés)** (p. 2900, 2901) : ses amendements n° 198 de forme ; n° 199 : suppression des dispositions étendant aux litiges portant sur l'appréciation du caractère décent du logement donné à bail, le champ de compétence de la commission départementale de conciliation ; et n° 200 : suppression de la disposition rendant possible à tout moment la saisine du juge pour qu'il se prononce sur la mise aux normes de confort et d'habitabilité du logement ; adoptés. Se déclare opposé à l'amendement n° 564 de M. Ladislav Poniatski (possibilité de créer des sections spécifiques au secteur locatif social et privé au sein des commissions départementales de conciliation).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2947, 2948) : importance de la contribution du Sénat à ce texte. Volonté des rapporteurs de privilégier l'approche territoriale. Nécessité d'une mixité sociale accompagnée de la diversité des fonctions urbaines. Approche décentralisée et volontaire. Contrats d'objectifs entre le préfet et les élus. Accession sociale à la propriété. Transparence dans la gestion des copropriétés. Regrette la procédure d'urgence. Remerciements aux administrateurs du Sénat, aux rapporteurs, au ministre et au secrétaire d'Etat.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5237, 5239) : contribution positive du Sénat à ce projet de loi. Renouvellement urbain fondé sur la diversité des fonctions urbaines. Réforme du droit de l'urbanisme. Définition des schémas de cohérence territoriaux. Souhait d'un développement raisonné et durable des espaces périurbains et ruraux. Recentralisation du dispositif des cartes communales. Implantation des logements sociaux au sein des communes : alternative territoriale et contractuelle proposée par le Sénat. Définition du logement social. Protection de l'acquéreur d'immeuble. Modification du régime applicable à la copropriété des immeubles bâtis. Dispositions relatives aux édifices menaçant ruine. Régionalisation des transports ferroviaires de voyageurs. Coopération entre autorités organisatrices de transport. Le groupe de l'UC soutiendra une approche territoriale conforme aux positions de la commission - **Art. 4 (intitulé du chapitre 4 du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, consacrée aux cartes communales)** - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme (régime juridique des cartes communales)** (p. 5282, 5285) : sur l'amendement n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 267 : mesures visant à lutter contre la désertification des communes rurales ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Après l'art. 91** (p. 5391) : se déclare favorable à l'amendement de coordination n° 298 de la commission.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6731, 6732) : dessaisissement progressif des acteurs locaux de la gestion des finances locales. Accumulation des transferts et augmentation des charges. Evolution de la répartition des ressources affectées aux collectivités locales. Succès des communautés d'agglomération. Réforme indispensable de la fiscalité locale - **Art. 26 (financement des communautés d'agglomération)** (p. 6754, 6759) : ses amendements n° I-221, identique à l'amendement n° I-53 de la commission (montant du financement, hors DGF, des communautés d'agglomération porté à 1,6 milliard de francs) ; adopté ; et n° I-222 : financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat ; retiré. Ambiguïté entre les dotations intercommunales et les dotations communales.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7438, 7439) : crise de la filière bovine. Exemple du Cantal. Désertification des zones rurales. Mise en place d'aides directes avec le soutien de l'Union européenne. Accélération de l'agrément des laboratoires départementaux à la pratique des tests de dépistage de l'encéphalite spongiforme bovine, ESB.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur (Jura) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

JOLIBOIS (Charles), sénateur (Maine-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 475 (98-99)], présentée en application de l'article 73 bis du règlement, par M. René Tréguët au nom de la délégation pour l'Union européenne, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à certains aspects juridiques du commerce électronique dans le marché intérieur (n° E-1210). [n° 178 (1999-2000)] (20 janvier 2000) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi [n° 488 (98-99)] portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique ; - la proposition de loi [n° 244 (98-99)] de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit ; - la proposition de loi [n° 246 (98-99)] de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 222 (1999-2000)], adopté avec modification par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes ; et sur la proposition de loi [n° 240 (98-99)] de M. Philippe Richert tendant à faciliter et à améliorer l'indemnisation des victimes de violences urbaines [n° 283 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Justice**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 349 (1999-2000)] (23 mai 2000) - **Procédure pénale**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoeffel et Patrice Gélard, modifiant la loi n° 77-080 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion [n° 57 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Sondages et enquêtes**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 474 (1999-2000)] de M. Michel Dreyfus-Schmidt et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale et les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 78 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Procédure pénale**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 150 (2000-2001)] modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter l'indemnisation des condamnés reconnus innocents et portant diverses dispositions de coordination en matière de procédure pénale [n° 159 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Procédure pénale**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 414, 416) : texte attendu par les élus. Solutions non retenues au problème de la responsabilité sans faute intentionnelle. Notion de faute manifestement délibérée. Caractère ingénieux et satisfaisant

du texte de la commission. Application à tous les responsables. Risque de diminution du sens de la responsabilité. Inquiétude sur la mise en oeuvre de la responsabilité pénale de la personne morale. Adoption indispensable de cette proposition de loi. Souhait d'un large consensus. Retour au principe "pas de sanction sans loi écrite". Conséquences de l'excès de pénalisation sur le nombre des candidatures aux fonctions de maire ou impliquant des risques. Le groupe de l'UC votera dans son immense majorité ce texte.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 662, 663) : signature et cryptage d'un document. Droit de la preuve. Proposition de directive sur le commerce électronique. Directive sur la signature électronique. Orientations du projet de loi approuvées par la commission. Extension de l'usage de la signature électronique aux actes authentiques. Demande au Sénat d'adopter ce texte amendé par la commission - **Art. 1er (subdivisions du code civil relatives à la preuve)** (p. 673) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Après l'art. 1er** : son amendement n° 2 : introduction des actes authentiques dans le champ d'application du projet de loi ; adopté - **Art. 2 (force probante équivalente à celle de l'acte sous seing privé)** (p. 674) : son amendement n° 3 : application de cet article aux actes authentiques comme aux actes sous seing privé ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 14 du Gouvernement (suppression de la référence aux conditions de forme), déposé sur son amendement n° 3 précité - **Art. 3 (définition de la signature et de la signature électronique)** (p. 675) : son amendement n° 4 : définition de la signature de l'officier public ; adopté - **Art. 4 (mentions manuscrites)** (p. 676) : protection du débiteur en matière d'actes unilatéraux - **Après l'art. 4** (p. 677) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Laffitte (généralisation à partir de janvier 2002 de l'échange des données et des informations sur supports et réseaux électroniques pour l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales) - **Art. 5 (application outre-mer)** (p. 679) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1679, 1681) : caractère indispensable du dialogue entre les deux chambres parlementaires. Apports du Sénat en première lecture. Réforme des cours d'assises et de la détention provisoire. Proposition de loi sur les délits non intentionnels. Innovations apportées par l'Assemblée nationale. Statut général de la mise en examen et du témoin assisté. Réforme de l'application des peines. Mise en place et qualification du juge des libertés. Possibilité d'appel du ministère public en matière criminelle. Enregistrement des interrogatoires de garde à vue. Liberté de l'information et présomption d'innocence. Limitation du référé présomption d'innocence. Espérance de mise en oeuvre rapide de cette réforme.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 1711) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article ne retenant que les dispositions concrètes ; adopté - **Après l'art. 1er** (p. 1712) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat) - **Art. 2 DA (respect de la dignité de la personne au cours de la garde à vue)** (p. 1714, 1715) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 156 de M. Robert Bret (attribution d'un budget spécifique pour le financement de l'hébergement des personnes gardées à vue) -

Demande de réserve : demande la réserve des articles 2 D à 2 ter jusqu'après l'examen de l'article 21 nonies B - **Après l'art. 2 ter** (p. 1716, 1717) : ses amendements n° 6 : insertion d'une division additionnelle : section 1 bis : dispositions relatives au contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire ; n° 7 : renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire ; et n° 8 : effet immédiat des décisions de la chambre d'accusation concernant les interdictions d'exercer prononcées à l'encontre des officiers de police judiciaire ; adoptés - **Art. 2 quater** (*participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1718, 1719) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté - **Art. 3 (coordination)** : son amendement de coordination n° 175 ; adopté - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1720) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour les parties de demander elles-mêmes le dessaisissement du juge d'instruction et exercice par le premier président de la cour d'appel des pouvoirs reconnus au président du tribunal s'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans la juridiction) - **Art. 3 bis (caractère des indices permettant la mise en examen)** : son amendement, identique à l'amendement n° 110 de M. Robert Badinter, n° 10 : suppression du mot "précis" pour la qualification des indices permettant la mise en examen par le juge d'instruction ; adopté - **Art. 3 ter A (caractère des indices rendant obligatoire la mise en examen)** (p. 1721) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 3 ter (procédure préalable à l'interrogatoire de première comparution)** (p. 1722) : son amendement n° 12 : fixation à deux mois au lieu d'un mois du délai maximal dans lequel doit intervenir la première comparution après l'envoi de la lettre recommandée ; adopté - **Art. 4 ter A (interrogatoire de première comparution)** (p. 1723) : son amendement n° 13 : réécriture complète de l'article 116 du code de procédure pénale ; adopté - **Art. 4 ter (coordination)** (p. 1724) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 4 quater A (interrogatoire de première comparution)** : son amendement de suppression n° 15 ; adopté - **Art. 5 ter A (conséquence de la nullité de la mise en examen)** (p. 1725) : son amendement n° 16 : changement de dénomination de la chambre d'accusation en chambre de l'instruction ; adopté - **Art. 6 bis (sanction du refus de comparaître des témoins - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 1726) : son amendement de rétablissement n° 17 ; adopté - **Avant l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Robert Badinter (sanction du refus de comparaître des témoins fixée à dix mille francs d'amende) - **Art. 7 (témoin assisté)** (p. 1727, 1728) : ses amendements n° 18 : choix de l'avocat par le témoin assisté ; et n° 19, rédactionnel ; adoptés. Accepte l'amendement n° 180 du Gouvernement (exercice, devant le juge d'instruction uniquement, du droit pour une personne à être entendue comme témoin assisté). - **Art. 8 bis (membres du Gouvernement entendus comme témoins)** (p. 1729, 1731) : s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1733, 1738) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 139 (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes), n° 129 (peines encourues par une personne dépositaire de l'autorité publique en cas d'exploitation d'une dénonciation anonyme) et n° 140 (compétence de la chambre d'accusation pour les actes relatifs à la convocation des témoins lors de leur audition) - **Art. 9 ter A (contenu des procès-verbaux d'interrogatoire)** : son amendement n° 20 : mention des questions posées dans le procès-verbal d'interrogatoire ou d'audition ; adopté - **Art. 9 quater (ordre des interventions lors de l'audience d'appel)** (p. 1739) : son amendement n° 21 : suppression de la notion de témoin à décharge ; adopté - **Demande de réserve** : demande la réserve de l'article 9 octies jusqu'après l'examen de l'article 10 - **Art. 9 nonies (contrôle judiciaire des avocats)** (p. 1740, 1742) : son amendement, similaire à l'amendement n° 113 de M. Robert Badinter, n° 23 : compétence du conseil de l'ordre pour le contrôle judiciaire des avocats et l'interdiction d'exercer leur profession ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 181 du Gouvernement (possibilité d'appel de l'ordonnance

visée dans cet article devant la cour d'appel, avec effet suspensif) - **Art. 10 B (suppression de l'obligation de présence de l'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance)** (p. 1743) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 157 de M. Robert Bret (application de cet article le jour de l'entrée en vigueur du décret portant révision de la carte judiciaire) - **Section 1 (dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire)** (p. 1744) : son amendement n° 25 : nouvel intitulé : Dispositions relatives au juge des libertés ; adopté - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 1745) : ses amendements n° 26 de coordination, n° 27 : prévision d'un débat contradictoire seulement en cas de décision de mise en détention ; et n° 28 : décision du juge des libertés par ordonnance motivée ; adoptés - **Art. 9 octies (précédemment réservé p. 1739) (perquisitions dans les cabinets d'avocats)** (p. 1746) : son amendement n° 22 : transfert de certaines compétences du président du tribunal de grande instance au juge des libertés ; adopté - **Art. 10 bis AA (exercice des pouvoirs du président par le juge de la détention)** (p. 1748) : son amendement n° 29 : transfert au juge des libertés de certaines compétences exercées par le président du tribunal de grande instance de manière pleine et entière et non de manière facultative ; adopté - **Art. 10 bis A (organismes participant au respect des obligations du contrôle judiciaire)** : son amendement rédactionnel n° 30 ; adopté - **Art. 10 bis B (protection judiciaire de la jeunesse)** : son amendement de suppression n° 31 ; adopté - **Art. 10 ter (procédure avant la décision en matière de détention provisoire)** (p. 1749) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Hubert Haenel (indication des raisons pour lesquelles une personne placée en détention provisoire ne peut bénéficier du régime de l'emprisonnement individuel, dans l'ordonnance du juge des libertés) - **Art. 15 (conditions de la détention provisoire) - Art. 143-1 du code de procédure pénale (définition des seuils de peine encourue à partir desquels la détention provisoire est possible)** (p. 1751, 1752) : son amendement n° 32 : adoption d'un seuil de trois ans applicable aux personnes qui ont déjà été condamnées ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 158 de M. Robert Bret (rejet de la prise en compte d'une condamnation antérieure comme critère d'application des seuils de mise en détention) - **Art. 144 du code de procédure pénale (motifs de placement en détention provisoire)** (p. 1753) : son amendement n° 33 : utilisation du motif d'ordre public en matière correctionnelle lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans d'emprisonnement ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 159 de M. Robert Bret (suppression de la référence à l'ordre public) - **Art. 144-1-A du code de procédure pénale (interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans)** (p. 1754) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire) - **Art. 16 (durée de la détention provisoire en matière correctionnelle)** (p. 1756) : ses amendements n° 35 de précision rédactionnelle et n° 36 : instauration d'une possibilité de prolongation exceptionnelle d'un an de la durée maximale de détention provisoire lorsque celle-ci est prévue pour une durée de deux ans ; adoptés - **Art. 17 (durée de la détention provisoire en matière criminelle)** (p. 1757) : son amendement n° 37 : possibilité de prolonger exceptionnellement la durée de la détention d'un an lorsque celle-ci est prévue pour une durée de quatre ans ; adopté - **Art. 17 bis A (consultation de services d'insertion avant toute prolongation de la durée de la détention provisoire)** : son amendement de suppression n° 38 ; adopté - **Art. 18 bis A (placement sous surveillance électronique)** (p. 1758) : son amendement n° 39 : précision selon laquelle le bénéfice du placement sous surveillance électronique est une modalité d'application de la détention provisoire, décidée préalablement ; adopté - **Art. 18 ter (référé-liberté)** (p. 1759, 1761) : son amendement n° 40 : remplacement de la procédure du référé-liberté par une procédure d'appel devant la chambre de l'instruction ; adopté. Maintien de la spécificité française du juge d'instruction - **Art. 18 quinquies**

(*comparution immédiate*) (p. 1763, 1764) : son amendement n° 41 : limitation à un mois du délai de détention provisoire avant le jugement sur le fond dans la procédure de comparution immédiate, aux seuls délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à trois ans ; adopté - **Art. 18 septies** (*emprisonnement individuel des prévenus*) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Robert Bret (mise automatique sous contrôle judiciaire dans les 48 heures en cas de non-respect de l'enfermement individuel).

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 19 bis A** (*décentralisation des décisions d'indemnisation*) (p. 1795, 1796) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétence de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, CIVI, pour le contentieux de l'indemnisation à raison d'une détention provisoire) - **Art. 19 bis** (*commission de suivi de la détention provisoire*) (p. 1797) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - **Art. 20** (*possibilité d'interroger le procureur sur la suite donnée à une enquête*) (p. 1800, 1801) : ses amendements n° 43 rédactionnel, n° 44 : attribution au juge des libertés du pouvoir de contrôler l'évolution des enquêtes préliminaires ; et n° 45 de coordination ; adoptés - **Art. 21** ("*contrat de procédure*" et "*droit au ori*") (p. 1802) : son amendement n° 46 : rétablissement, dans une nouvelle rédaction, du dispositif proposé en première lecture par le Sénat ; adopté - **Après l'art. 21** (p. 1803) : son amendement n° 131 : dépenalisation des violations des dispositions du code des marchés publics non commises dans le but de l'enrichissement des auteurs et des bénéficiaires ; adopté - **Art. 21 ter** (*information de la partie civile sur l'avancement de l'instruction*) (p. 1811) : son amendement de suppression n° 47 ; adopté - **Chapitre III bis** (*dispositions relatives aux audiences*) (p. 1812) : son amendement n° 48 : suppression de cette division et de son intitulé ; adopté - **Art. 21 sexies** (*audiencement*) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté - **Art. 21 octies** (*composition de la cour d'assises*) (p. 1813) : son amendement n° 50 : maintien de neuf jurés dans la composition de la cour d'assises en première instance ; adopté. Adoption au Sénat du principe de l'appel tournant - **Après l'art. 21 octies** (p. 1814) : son amendement n° 51 : présidence de la cour d'assises en appel par un président de chambre de la cour d'appel ; adopté - **Art. 21 nonies B** (*recours contre les décisions rendues par la cour d'assises*) - **Art. 380-2 du code de procédure pénale** (*principe selon lequel la faculté d'appeler n'appartient qu'à l'accusé*) (p. 1816, 1817) : son amendement n° 52 : possibilité d'appel par le ministère public, la personne civilement responsable, la partie civile et en cas d'appel du ministère public, par les administrations publiques exerçant l'action publique ; adopté. Estime satisfait l'amendement n° 115 de M. Robert Badinter (possibilité d'appel par le ministère public sauf en cas d'acquiescement) - **Après l'art. 380-4 du code de procédure pénale** : son amendement n° 53 : compétence de la chambre des appels correctionnels lorsque l'appel ne porte que sur les intérêts civils ; adopté - **Art. 380-5 du code de procédure pénale** (*non-aggravation du sort de l'appelant sur le seul appel de l'accusé, du civilement responsable ou de la partie civile*) (p. 1818) : son amendement de conséquence n° 54 ; adopté - **Art. 380-7 du code de procédure pénale** (*possibilité pour le premier président de la cour d'appel statuant en référé d'arrêter l'exécution provisoire du versement des dommages et intérêts*) : son amendement de rectification n° 55 ; adopté - **Art. 380-9 du code de procédure pénale** (*prolongation du délai accordé aux autres parties lorsque l'accusé a fait appel*) : son amendement de coordination n° 56 ; adopté - **Art. 380-10 du code de procédure pénale** (*possibilité pour l'accusé de se désister de son appel*) (p. 1819) : son amendement de précision n° 57 ; adopté - **Art. 380-13 du code de procédure pénale** (*transmission de la décision attaquée au greffe de la chambre criminelle de la cour de cassation par le ministère public*) : ses amendements n° 58 : désignation de la cour d'assises chargée de statuer en appel par la chambre criminelle elle-même et non par son président ; et n° 59 : possibilité pour la chambre criminelle de la cour de cassation de désigner la même juridiction en appel dans les départements, territoires ou collectivités d'outre-

mer ; adoptés - **Art. 380-14 du code de procédure pénale** (*possibilité pour le président de la chambre criminelle de la cour de cassation de ne pas désigner une cour d'assises d'appel dans certains cas*) (p. 1820) : son amendement de coordination n° 60 ; adopté - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1822, 1823) : son amendement n° 4 : enregistrement des interrogatoires sur la seule demande de la personne gardée à vue ou de son avocat ; retiré. Accepte l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel - **Art. 2 ter (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de mineurs*) (p. 1827) : demande le rejet de cet article - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 1828, 1829) : son amendement n° 3 : suppression du II de cet article ; adopté après rectification par le sous-amendement n° 183 de M. Jacques Larché qu'il accepte (entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure). Sur son amendement précité, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Jacques Larché (présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue) - **Art. 21 nonies** (*mise en accusation*) (p. 1834) : ses amendements n° 61 de rectification et n° 62 : possibilité pour la Cour de décider l'incarcération de l'accusé en cours d'audience ou son placement sous contrôle judiciaire en début d'audience ; adopté - **Art. 21 decies A** (*transformation de la chambre d'accusation en chambre d'appel de l'instruction*) (p. 1835) : son amendement n° 63 : adoption de la dénomination "chambre de l'instruction" ; adopté - **Art. 21 decies** (*mandat de dépôt décerné par une cour d'assises*) : son amendement n° 64 : faculté pour la chambre de l'instruction de prolonger le délai d'un an imparti à une cour d'assises pour statuer en appel d'une décision d'une autre cour d'assises ; adopté - **Après l'art. 21 undecies** (p. 1836, 1837) : sur les amendements de précision de M. Michel Charasse, demande le retrait des n° 145, n° 146, n° 147 et n° 148 et s'oppose au n° 149. Abandon du principe de l'intime conviction - **Art. 21 terdecies** (*révision après une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme*) (p. 1840, 1841) : sur l'amendement n° 171 du Gouvernement qu'il accepte (création d'une procédure spécifique de réexamen des décisions pénales), ses sous-amendements n° 176 : allongement de six mois à un an du délai de formulation de la demande de réexamen à compter de la décision de la cour de Strasbourg ; adopté ; et n° 178 : suppression de la référence aux décisions du comité des ministres du Conseil de l'Europe ; retiré. Sur l'amendement n° 171 précité du Gouvernement, accepte le sous-amendement n° 182 de M. Robert Badinter (examen de l'affaire par la Cour de cassation statuant en assemblée plénière). Demande le retrait de l'amendement n° 116 du même auteur (application de cette procédure aux arrêts de la Cour de cassation) - **Chapitre III quinquies** (p. 1842) : accepte l'amendement n° 170 du Gouvernement (nouvel intitulé : dispositions relatives au réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme) - **Avant l'art. 22 A ou après l'art. 27** (p. 1843, 1844) : son amendement n° 66 : suppression de la plupart des peines de prison en matière de délits de presse ; retiré. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 185 de M. Patrice Gélard (possibilité de prononcer une peine de prison en cas d'infraction répétée contre une victime par la même personne). Sur l'amendement n° 169 du Gouvernement (suppression des peines d'emprisonnement prévues par la loi sur la liberté de la presse en matière de diffamation ou d'injures envers les particuliers et d'outrage envers les agents diplomatiques étrangers) auquel il est favorable, accepte le sous-amendement n° 179 de M. Patrice Gélard identique au sous-amendement n° 185 précité du même auteur - **Art. 22 A** (*actions aux fins de faire cesser une atteinte à la présomption d'innocence*) (p. 1845, 1846) : son amendement n° 67 : extension de l'application de l'article 9-1 du code civil relatif au "référé présomption d'innocence" à toute personne présentée comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction ; adopté - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de*

personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne) (p. 1847) : accepte l'amendement n° 91 de M. Louis de Broissia (interdiction de la publication de l'image d'une personne en détention provisoire) - **Après l'art. 25** (p. 1848, 1850) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 150 (interdiction de publication des noms, images et qualité des magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier ayant en charge l'instruction d'une affaire) et n° 151 (suppression de la distinction entre personnes protégées ou non protégées lors des actions en diffamation) - **Après l'art. 25 ter** (p. 1851) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Patrice Gérard (équilibre entre les annonces publiées concernant la mise en examen et celles relatives à l'acquiescement, au non-lieu ou à la relaxe) - **Après l'art. 27** (p. 1852) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 de M. Michel Charasse (possibilité de poursuites pour injure, diffamation ou outrage envers un membre du Gouvernement sur sa demande à adresser au ministre de la justice) - **Avant l'art. 28 quinquies et art. 28 quinquies** (droit pour les associations combattant les discriminations fondées sur le sexe ou les moeurs d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 1854) : son amendement n° 68 : transfert des dispositions de cet article en complément de l'art. 2-6 du code de procédure pénale prévoyant les droits d'action des associations, référence aux discriminations fondées sur les moeurs de la victime ; adopté - **Art. 28 sexies** (droit pour les associations défendant les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 1855) : accepte l'amendement n° 184 du Gouvernement (ouverture de cette action aux associations quelle que soit leur ancienneté à la date des faits et leur caractère national ou non). Son amendement n° 69 : accord de la victime ; adopté - **Après l'art. 28 sexies ou après l'art. 33** : son amendement n° 70 : possibilité d'action publique par les associations de maires après accord de l'Élu ; adopté - **Après l'art. 29 B** (p. 1856) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile) - **Après l'art. 31** (p. 1858) : demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Louis de Broissia (faculté pour la Cour de cassation de condamner la partie adverse à publier à ses frais le texte d'un jugement dans la presse) - **Avant l'art. 32 A** (p. 1859) : intervient sur les amendements n° 99 de M. Michel Charasse (prescription de cinq ans en matière de gestion de fait) et de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 101 au n° 104 portant sur le même objet (inélégibilité pour gestion de fait prononcée uniquement en cas de délit et par le juge de l'ordre judiciaire). Place de ces amendements dans la proposition de loi sur les chambres régionales des comptes.

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 32 A** (visite des locaux de rétention administrative par le procureur de la République) (p. 1868) : accepte l'amendement n° 167 de M. Robert Bret (fréquence des contrôles portée de un an à six mois) - **Après l'art. 32 A** (p. 1869) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Robert Bret (inscription du principe de respect de la dignité humaine dans l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) - **Art. 32 C** (libération conditionnelle des parents d'enfants de moins de dix ans) (p. 1870) : son amendement de suppression n° 71 ; adopté - **Art. 32 D** (service pénitentiaire d'insertion et de probation) (p. 1871) : son amendement de coordination n° 72 ; adopté - **Art. 32 F** (juridictionnalisation des décisions du juge de l'application des peines) (p. 1874, 1876) : son amendement n° 73 : exclusion des autorisations de sortie de l'application de cet article, compétence du juge d'application des peines lorsque la peine est inférieure à dix ans d'emprisonnement et création d'une juridiction régionale de la libération conditionnelle lorsque la peine est supérieure à dix ans d'emprisonnement ; adopté. Rapport Farge - **Après l'art. 32 F** (p. 1879) : son amendement n° 74 : modification des critères pour la libération conditionnelle ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 172 du Gouvernement (affirmation du principe selon lequel la libération conditionnelle tend à la réinsertion des condamnés et à la prévention de la récidive). (p. 1880, 1881) : ses

amendements n° 77 et n° 78 de coordination ; n° 79 rédactionnel et n° 80 : accord des parents en cas de placement sous surveillance électronique d'un mineur et accord du maître des lieux lorsque le lieu désigné par le juge d'application des peines n'est pas le domicile du condamné ; adoptés. Sur l'amendement n° 79 précité, accepte le sous-amendement n° 126 de M. Robert Badinter - **Avant l'art. 33** (p. 1882, 1883) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 152 (automaticité des poursuites pénales contre les magistrats et fonctionnaires responsables lorsque l'Etat est condamné pour faute lourde du service de la justice) et n° 154 (établissement d'une comptabilité des frais engagés par dossier d'instruction) - **Art. 33** (coordination - juge de la détention) (p. 1885) : ses amendements de coordination n° 81, n° 82 et n° 83 ; adoptés - **Art. 37 bis** (coordination - recours en matière criminelle) (p. 1886) : ses amendements de coordination n° 85 et n° 84 ; adoptés - **Art. 39** (délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions) (p. 1888) : accepte l'amendement n° 174 du Gouvernement (modification des dates prévues d'entrée en vigueur) - **Art. 42** (visites d'établissements pénitentiaires par les parlementaires) : son amendement de coordination n° 86 ; adopté - **Art. 43** (visite des établissements pénitentiaires par la commission départementale de sécurité et d'accessibilité) : son amendement de suppression n° 87 ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0349 (1999-2000)] - (30 mai 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 3347, 3349) : accord de la CMP. Enregistrement audiovisuel des interrogatoires des mineurs. Création du juge des libertés et de la détention. Appel en matière criminelle. Conditions de mise en examen. Extension du statut du témoin assisté. Meilleure protection de la présomption d'innocence. Demande l'adoption du texte élaboré par la commission mixte paritaire - **Art. 21 nonies B** (recours contre les décisions rendues par la cour d'assises) (p. 3379) : accepte l'amendement de coordination n° 1 du Gouvernement - **Art. 31 octies** (indemnisation des victimes) : accepte l'amendement de coordination n° 2 du Gouvernement - **Art. 32 G** (modification des critères pour la libération conditionnelle) : accepte l'amendement de coordination n° 3 du Gouvernement - **Art. 39** (délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions) (p. 3380) : accepte les amendements de coordination du Gouvernement n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 0474 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6301, 6302) : harmonisation des régimes d'indemnisation. Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et le droit des victimes. Indemnisation obligatoire. Evaluation du préjudice au moyen d'une expertise contradictoire. Modifications de procédure. Recours possible. Amendements de coordination présentés par la commission des lois et le Gouvernement. La commission propose l'adoption du texte - **Avant l'art. 1er** (p. 6305, 6306) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit à indemnisation ouvert en cas de prescription). Principe du droit à l'indemnisation. Raisonnement juridique - **Art. 1er** (indemnisation du préjudice subi par les personnes placées en détention provisoire et bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement définitifs - art. 149 du code de procédure pénale) (p. 6307) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (substitution du terme de réparation intégrale à celui d'indemnisation). Référence au préjudice moral et matériel - **Après l'art. 1er** (p. 6309, 6310) : accepte les amendements de coordination n° 5 et n° 7 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 du même auteur (complément d'information au bénéfice de la personne ayant été placée à tort en détention provisoire) - **Art. 2** (harmonisation du régime d'indemnisation des personnes condamnées reconnues innocentes avec celui des personnes ayant été placées à tort en détention provisoire - art. 626 du code de

procédure pénale) (p. 6311) : accepte les amendements de coordination de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 8, n° 10, n° 11 et n° 12 - **Après l'art. 7** (p. 6312) : accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (extension de la compétence territoriale du juge des libertés et de la détention) - **Après l'art. 15** (p. 6313) : accepte l'amendement n° 15 du Gouvernement (localisation des débats contradictoires en matière d'application des peines). Déplacement et indemnisation des avocats commis d'office - **Après l'art. 16** (p. 6315) : accepte les amendements n° 13 (exercice concurrent des fonctions de juge des libertés et de la détention dans plusieurs juridictions), n° 16 (délégation des magistrats du siège des tribunaux d'instance et de grande instance) et n° 17 (exercice des compétences du ministère public dans plusieurs juridictions) du Gouvernement - **Art. 17** (*entrée en vigueur de la loi*) : rectification de coordination - **Nouvel intitulé de la proposition de loi** (p. 6316) : "proposition de loi tendant à faciliter l'indemnisation des condamnés reconnus innocents et portant diverses dispositions de coordination en matière de procédure pénale" - **Explications de vote sur l'ensemble** : importance du travail lié à la loi sur la présomption d'innocence.

Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 8141, 8143) : coordinations opérées par l'Assemblée nationale. Adoption d'un dispositif transitoire pour l'application de la loi sur la présomption d'innocence en matière d'application des peines. Insuffisance de greffiers pour la juridictionnalisation de l'application des peines. Préservation des nouveaux droits des condamnés. La commission propose l'adoption sans modification de la proposition de loi dans toutes ses dispositions à l'exception de la clause dérogatoire pour laquelle elle recommande une abstention.

JOLY (Bernard), sénateur (*Haute-Saône*) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 774 (*JO Débats* du 30 mars 2000) (p. 1696) - Ministère : Premier ministre - *Absence de représentation équilibrée au sein du Conseil économique et social* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2028) - **Conseil économique et social**

n° 813 (*JO Débats* du 11 mai 2000) (p. 2619) - Ministère : Intérieur - *Report des épreuves des concours d'adjoints administratifs des préfectures* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3343) - **Examens, concours et diplômes**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 714, 715) : solidarité et dévouement des agents du service public, des professionnels, des élus, des associations et des citoyens. Conséquences des tempêtes pour le monde agricole et pour le tourisme. Interrogation sur une éventuelle modification de la législation relative au plan d'occupation des sols. Nécessité d'une politique préventive concernant le transport maritime. Souhait d'une coresponsabilité de l'affréteur et de l'armateur.

- **Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 0325 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 781, 782) : volonté de rapprocher les centres de décision des citoyens. Renforcement de la prise en compte des intérêts des communes dans les procédures relatives aux biens vacants. Respect du régime des successions. Se ralliera aux conclusions de la commission.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - *Suite de la discussion* - (1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1080, 1081) : doutes quant à la justification d'une législation en matière de parité. Sous-représentation des femmes relevant de résistances sociologiques et psychologiques. Nécessité d'aménager les conditions de vie des femmes pour leur permettre de partager des responsabilités. Ne participera pas au vote.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1207, 1208) : interrogation sur le recours à la procédure d'urgence. Absence de réponse aux besoins malgré l'ambition du texte. Non-réalisation de la moralisation du monde sportif malgré le bien-fondé de la démarche. Absence de mesure en faveur du bénévolat. Amalgame entre l'enseignement professionnel et l'encadrement bénévole. Nécessité d'amender le texte. Travail du groupe d'études des problèmes du sport et des activités physiques. Votera le projet de loi amendé par la commission.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Après l'art. 34 ter** (p. 1292) : retire l'amendement n° 48 de M. Aymeri de Montesquiou (création d'un statut du dirigeant sportif associatif).

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1632) : création d'un établissement public administratif ayant le monopole d'exécution des fouilles. Financement des travaux archéologiques par une redevance. Conditions préalables à la prescription des opérations de sondages et de fouilles. Nécessité de mettre en place une carte géo-archéologique scientifique. Problème de la dévolution du mobilier archéologique issu des opérations d'archéologie préventive. Proposition d'amendements - **Art. 1er ter** (*carte archéologique nationale*) (p. 1641) : son amendement n° 33 : affirmation du caractère non achevé de la carte

archéologique ; retiré - **Art. 2** (*création d'un établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive*) (p. 1646) : son amendement n° 34 : suppression de la référence à la loi de 1941 ; devenu sans objet. (p. 1648) : son amendement n° 35 : attribution à l'Etat du mobilier archéologique issu des opérations d'archéologie préventive ; adopté.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Deuxième lecture* [n° 0222 (1999-2000)] - (29 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1683, 1684) : amélioration du projet de loi par les propositions de la commission des lois. Conditions de garde à vue. Alourdissement de la procédure par la possibilité de s'entretenir avec un avocat dès le début de la garde à vue. Enregistrement des interrogatoires : suspicion à l'égard de la police. Suppression des peines d'emprisonnement ferme pour délit de presse. La majorité des membres du RDSE suivra la position de la commission.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1933) : rappel des effets pervers de la loi de 1975. Mobilisation des tiers étrangers à la situation génératrice de la créance. Fixation de la limite de l'obligation de versement dans le temps. Souci d'éviter que la rente ne soit une source d'enrichissement. Avec d'autres membres du groupe du RDSE, ne pourra émettre un vote favorable sur le texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2112, 2113) : substitution des schémas de cohérence territoriale aux schémas directeurs. Son opposition à leur application aux petites communes non volontaires. Objectif de mixité sociale. Sa préférence pour le critère d'éligibilité aux aides au logement plutôt que celui des catégories de logements pour l'appréciation du quota de construction de logements sociaux. Texte contraire à l'esprit de décentralisation. Décentralisation du transport ferroviaire d'intérêt régional : insuffisance de la compensation.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-8 du code de l'urbanisme** (*entités associées à l'élaboration du PLU*) (p. 2292) : sur l'amendement n° 591 de M. Ambroise Dupont (possibilité pour les maires de recueillir l'avis du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, ainsi que d'organisations compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement), son sous-amendement n° 1075 : remplacement des mots "des conseils" par les mots "de l'assistance technique"; adopté - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme** (*possibilité d'élaborer une carte communale*) (p. 2302) : sur l'amendement n° 593 de M. Ambroise Dupont (conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE, pour l'élaboration de la carte communale), son sous-amendement n° 1076 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive** - *Deuxième lecture* [n° 0357 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4812, 4813) : séparation des différentes missions. Regret de l'absence d'approche environnementale de l'archéologie. Accent insuffisant sur l'objectif social de l'archéologie. Attribution du mobilier archéologique. Manque d'homogénéité du statut de l'archéologie préventive au sein de l'Union européenne - **Après l'art. 5 bis** (p. 4829) : son amendement n° 35 : dissociation entre la "trouvaille" et le "trésor"; retiré - **Après l'art. 5 ter** (p. 4831) : son amendement n° 36 : attribution d'une récompense à l'inventeur de découvertes fortuites ; adopté - **Art. 6** (*rapport au Parlement - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4833) : sur l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission, son sous-

amendement n° 37 : réalisation d'une évaluation sur l'archéologie et ses missions ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques** [n° 0321 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) (p. 5116) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 139 de la commission des affaires économiques saisie pour avis - **Avant l'art. 27** (p. 5121) : son amendement n° 423 : réglementation des marges abusives dans le secteur des fruits et légumes ; retiré - **Après l'art. 28** (p. 5153) : son amendement n° 426 : limitation de la pratique de la ristourne ; adopté - **Art. 31** (*conditions d'utilisation simultanée d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine*) (p. 5173) : son amendement n° 428 : interdiction d'un signe officiel de qualité pour les produits sous marque de distributeur ; adopté.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [n° 0016 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5610, 5612) : modifications techniques. Prise en compte des observations formulées par le Conseil constitutionnel. Se félicite de la volonté du Gouvernement d'améliorer l'organisation juridique de l'élection présidentielle. Approbation des dispositions concernant la présentation des candidats et le financement des campagnes. Modifications critiquables apportées par l'Assemblée nationale : refus du pouvoir d'appréciation reconnu au Conseil constitutionnel, abaissement de l'âge d'éligibilité, possibilité de réexamen des comptes par le Conseil constitutionnel. Rôle du Parlement au sein des pouvoirs publics. La grande majorité du groupe du RDSE votera le texte proposé par la commission.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence** [n° 0012 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5639, 5640) : solitude des femmes devant le choix à faire. Données chiffrées. Non-atteinte de l'objectif par les campagnes d'information. Rôle éducatif non assumé par le milieu familial. Discretion de la dernière campagne de sensibilisation sur les moyens contraceptifs. Confusion entre l'éducation contraceptive et les messages répétitifs contre les maladies sexuellement transmissibles, MST, et le sida. Nécessité d'avoir une écoute et une aide en milieu scolaire. Risque de banalisation de la contraception d'urgence. Nécessité d'associer les garçons. Attention particulière à porter au chiffre des interruptions volontaires de grossesse, IVG. Votera cette proposition de loi amendée par la commission.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6017, 6019) : retour à l'équilibre grâce à la croissance. Financement de la réduction du temps de travail par divers prélèvements. Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Interrogation sur les conséquences de la réduction de la CSG sur les revenus les plus modestes. Absence de vraie politique familiale. Fonds de réserve des retraites. Dérapage de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Mise en place de la couverture maladie universelle. Situation du milieu hospitalier. Approbation des propositions de la commission des affaires sociales et des observations de la commission des finances.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 19** (*revalorisation des retraites du régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale*) (p. 6120) : son amendement n° 112 : revalorisation des retraites à hauteur de 3,2 % ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6145) : son amendement n° 114 : relèvement du

plafond d'accès à la CMU et indexation de celui-ci sur l'évolution des salaires ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 6147) : réponse insuffisante de Mme le secrétaire d'Etat - **Art. 42** (*création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante*) (p. 6194, 6195) : ses amendements n° 115 : création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante doté de la personnalité civile ; et n° 116 : justification de l'exposition à l'amiante ; retirés. (p. 6198) : son amendement n° 117 : délai d'instruction des dossiers ramené à trois mois ; retiré. (p. 6203) : ses amendements n° 118 : poids de la réparation sur les employeurs auteurs de fautes inexcusables à l'origine de l'exposition à l'amiante des salariés concernés ; et n° 119 : modalités de financement du fonds ; adoptés - **Après l'art. 42** (p. 6205, 6206) : ses amendements n° 120 : extension du dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante à toutes les personnes reconnues atteintes d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante et figurant aux tableaux des maladies professionnelles du régime général ; n° 121 : possibilité pour les travailleurs handicapés de cumuler leur pension d'invalidité avec l'allocation ; n° 122 : point de départ de la prescription en matière de reconnaissance de la faute inexcusable ; n° 123 : suppression de la discrimination entre les victimes titulaires d'une pension d'invalidité avant la reconnaissance de leur maladie professionnelle et les autres victimes de risques professionnels ; n° 124 : suppression des mesures restreignant les droits des ayants droit de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ; n° 125 : revalorisation du barème d'évaluation de l'indemnité en capital due aux victimes d'accident du travail dont le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 % ; et n° 126 : suppression de la limitation tenant au niveau de l'incapacité pour la reconnaissance des maladies d'origine professionnelle ; retirés.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6568) : son amendement, soutenu par M. Georges Othily, n° I-251 : modalités de déduction du salaire d'un conjoint participant à l'exercice de la profession ; retiré - **Après l'art. 2 bis** (p. 6574) : son amendement, soutenu par M. Georges Othily, n° I-249 : réduction d'impôt pour les cotisations aux contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite ; retiré - **Art. 6** (*baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises*) (p. 6611, 6612) : son amendement n° I-254 : suppression de la période de transition prévue ; retiré - **Après l'art. 7** (p. 6614, 6615) : son amendement n° I-261 : dispositif visant à encourager l'investissement des petites entreprises ; retiré. (p. 6629) : son amendement n° I-258 : bénéfice de l'évaluation forfaitaire des frais de voiture suivant le barème kilométrique défini par l'administration ; retiré. (p. 6632) : son amendement n° I-259, sur le même objet que l'amendement n° I-40 de la commission déposé après l'article 11 (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) ; retiré au profit de celui-ci - **Art. 11** (*mesures d'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 6662) : son amendement n° I-263 : suppression de la limite au-delà de laquelle les déficits agricoles ne peuvent plus s'imputer sur le revenu global ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6680) : son amendement, identique à l'amendement n° I-97 de M. Francis Grignon, n° I-264 : exonération de la taxe d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés ; adopté - **Après l'art. 12** (p. 6699) : soutient l'amendement n° I-262 de M. Georges Othily (diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6705) : son amendement, sur le même objet que

l'amendement n° I-166 de M. Joseph Ostermann, n° I-268 : mesures d'accélération du remboursement de la TVA ; devenu sans objet. (p. 6712) : son amendement n° I-269 : application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie ainsi qu'aux margarines et graisses végétales ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6933) : réduction des crédits des anciens combattants. Pensions des grands invalides. Situation des veuves de guerre et d'anciens combattants. Relèvement de la retraite mutualiste.

Equipeement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6971, 6972) : brève durée des séjours en France. Insuffisance des moyens affectés à la "Maison de la France". Favorable à l'application d'un taux réduit de TVA pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Harmonisation et modernisation au niveau de l'Union européenne. Modernisation de la loi de 1992 portant sur la commercialisation.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7170, 7172) : budget de la santé en diminution. Carences dénoncées en milieu hospitalier. Pénurie de praticiens spécialistes. Risque de disparition de la spécialité de gynécologie médicale. Ne votera pas ce budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7257, 7258) : politique de traitement des déchets. Développement de l'écotourisme. Application de la loi "pêche" de 1984 et de la loi sur l'eau de 1992.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7432, 7434) : crise de la filière bovine. Imprécisions du plan national d'urgence mis en place par le Gouvernement. Restauration de la confiance. Echec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Manque d'ambition de la politique d'aide à l'installation des agriculteurs. Diminution des crédits alloués aux mesures agri-environnementales. Gestion des boues. Réforme des retraites agricoles. Baisse de revenu dans le secteur agricole. La majorité du groupe du RDSE votera contre ce budget.

JOSPIN (Lionel), premier ministre.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations [n° 171 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du travail [n° 191 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Traités et conventions.**

Déclaration du Gouvernement sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin

décembre 1999 [n° 216 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Déclarations du Gouvernement.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 217 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 218 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 219 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 220 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 235 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections sénatoriales.**

Projet de loi organique modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 236 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections sénatoriales.**

Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 237 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Référendums.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale [n° 252 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 256 rect. (1999-2000)] (7 mars 2000) - **Administrations (relations avec le public).**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, la fortune, les successions et les donations. [n° 285 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (ensemble deux annexes) [n° 294 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 327 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 328 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif aux activités de sécurité privées et à la sécurité interne de certains services publics [n° 346 (1999-2000)] (17 mai 2000) - **Ordre public.**

Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne [n° 367 (1999-2000)] (30 mai 2000) - **Gouvernement (déclarations).**

Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble deux annexes) [n° 376 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation) [n° 377 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Déclaration du Gouvernement d'orientation budgétaire [n° 384 (1999-2000)] (6 juin 2000) - **Gouvernement (déclarations).**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire [n° 399 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili [n° 400 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 448 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000-387 du 4 mai 2000 relative à la partie législative du code de justice administrative [n° 459 (1999-2000)] (5 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Justice.**

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique, prise en application de la loi n° 99-1071 du 16 décembre 1999 portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 461 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Santé publique.**

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-28 du 13 janvier 2000, n° 2000-29 du 13 janvier 2000, n° 2000-99 du 3 février 2000, n° 2000-189 du 2 mars 2000, n° 2000-190 du 2 mars 2000, n° 2000-285 du 30 mars 2000 et n° 2000-351 du 19 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer et de certaines dispositions de l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique [n° 462 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).**

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-218 du 8 mars 2000, n° 2000-219 du 8 mars 2000, n° 2000-350 du 19 avril 2000, n° 2000-370 du 26 avril 2000, n° 2000-371 du 26 avril 2000, n° 2000-372 du 26 avril 2000, n° 2000-373 du 26 avril 2000 et n° 2000-374 du 26 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 467 (1999-2000)] (19 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal

de la séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).**

Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 2000-347 du 19 avril 2000, n° 2000-27 du 13 janvier 2000, n° 2000-352 du 19 avril 2000, prises en application de la loi n° 99-899 du 25 octobre 1999 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 468 (1999-2000)] (19 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).**

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000/549 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de l'éducation [n° 470 (1999-2000)] (27 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Enseignement.**

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000/550 du 15 juin 2000 relative aux parties législatives des livres VII (dispositions sociales) et IX (santé publique vétérinaire et protection des végétaux) et à la mise à jour des parties législatives des livres Ier (aménagement et équipement de l'espace rural), III (exploitation agricole) et VI (production et marchés) du code rural [n° 471 (1999-2000)] (27 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Agriculture.**

Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 473 (1999-2000)] (7 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Union européenne.**

Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 483 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Magistrature.**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part (ensemble sept annexes, quatre protocoles, un acte final, douze déclarations communes et un échange de lettres) [n° 484 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole, relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (ensemble trois annexes) [n° 19 (2000-2001)] (11 octobre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 20 (2000-2001)] (12 octobre 2000) - **Fonction publique.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu [n° 62 rectifié (2000-2001)] (31 octobre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes, entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant l'interprétation de la convention relative au service militaire des doubles nationaux du 16 novembre 1995 [n° 70 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 19 juin 1980 [n° 99 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole portant amendement à la convention européenne sur la télévision transfrontière [n° 100 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques en date du 26 novembre 1996 [n° 127 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine [n° 173 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine [n° 174 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Cuba [n° 175 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 295 de M. Josselin de Rohan : **Etat** (*Présence des nationalistes dans les négociations sur l'avenir institutionnel de la Corse*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1332).

n° 384 de M. Jacques Legendre : **Gouvernement** (*Multipliation des "incivilités" et déclaration des ministres sur le procès Bové*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4806).

n° 429 de M. Josselin de Rohan : **Privatisations** (*Modalités de la privatisation de la Compagnie générale maritime*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7840).

JOSSELIN (Charles), ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 354 de Mme Dinah Derycke : **Prostitution** (*Convention de Vienne sur la prostitution*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3164).

n° 361 de M. François Trucy : **Politique internationale** (*Politique africaine du Gouvernement*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3797).

Questions orales sans débat :

n° 873 de M. Bernard Fournier : **Brevets et inventions** (*Abandon de la traduction en français des brevets européens*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5455).

n° 884 de M. Philippe Madrelle : **Enseignants** (*Manque de postes d'enseignants dans le département de la Gironde*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5455).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national - Deuxième lecture [n° 0179 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 741, 742) : esprit positif et constructif ayant présidé à l'élaboration du projet de loi. Objectifs du projet de loi. Dispositif proposé aux associations par le volontariat civil. Amélioration du texte par les amendements votés en première lecture par le Sénat. Modifications supplémentaires et complémentaires introduites par l'Assemblée nationale. Approbation par la commission des affaires étrangères du Sénat d'amendements d'origine gouvernementale - **Art. 6** (*interruption anticipée du volontariat civil - art. L. 122-8 du code du service national*) (p. 746) : son amendement n° 1 : suppression de l'institution d'une période probatoire ; adopté - **Art. 11** (*protection sociale du volontariat civil - art. L. 122-14 du code du service national*) (p. 747) : son amendement n° 2 : suppression des dispositions intéressant la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - **Art. 13** (*accès à un emploi public - art. L. 122-16 du code du service national*) (p. 748) : son amendement n° 3 : suppression des dispositions intéressant les emplois relevant de la compétence des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie ainsi que des collectivités territoriales en relevant ; adopté - **Art. 16** (*application aux territoires d'outre-mer*) (p. 749) : son amendement n° 4 : mise en place d'une convention pour permettre aux volontaires civils servant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de disposer de garanties dans le respect du partage de compétences établi par les lois statutaires entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française ; adopté - **Intitulé du projet de loi** (p. 752) : ouverture aux ressortissants étrangers. Urgence de la mise en oeuvre du dispositif.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 0490 (98-99)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 753) : enclave de la Suisse dans l'espace Schengen. Négociations engagées par la Suisse avec l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la France, pour signer des accords de coopération transfrontalière en matière policière, judiciaire et douanière. Objet de l'accord entre la France et la Suisse.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération [n° 0007 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 754, 755) : protocole d'entente de 1998 élargi par rapport à celui de 1986.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 0033 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 34

(1999-2000) (p. 756, 757) : demande l'adoption des deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 0034 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 33 (1999-2000) - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999 [n° 0066 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 758) : transformation de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite en une société sous tutelle. Demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la convention internationale de 1989 sur l'assistance [n° 0107 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 759, 760) : innovations apportées par la convention de 1989. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (ensemble 11 annexes) [n° 0137 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 761, 762) : ampleur de la fraude commerciale. Demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4536, 4537) : réchauffement de la planète. Création d'un observatoire national. Définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Création de mécanismes de flexibilité. Union européenne. Sommet de Rio de Janeiro. (p. 4547, 4549) : prise de conscience de la population. Pays en développement. Secteur des transports. Objectifs de la France. Ratification du protocole par les Etats-Unis. Conférence de La Haye prévue en novembre 2000.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (ensemble deux annexes) [n° 0294 (1999-2000)]** - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5460, 5461) : débat sur la distinction entre droit international humanitaire et droit du désarmement. Champ d'application limité aux conflits armés internationaux. Application du principe de protection générale de la population civile. Processus d'adhésion de la France. Fondement des réserves et déclarations interprétatives émises par la France.

- **Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations [n° 0171 (1999-2000)]** - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5462, 5463) : missions et fonctionnement de l'Organisation internationale pour les migrations, OIM. Exemple du transport des réfugiés kosovars. Recherche d'efficacité et de simplification : suppression du comité exécutif et allègement des modalités d'adoption des amendements à la Constitution. Réduction des coûts.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du travail [n° 0191 (1999-2000)]** - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5464, 5465) : rôle de l'Organisation internationale du travail, OIT. Mise en place

d'une procédure d'abrogation des conventions tombées en désuétude. Remise à jour de l'ordonnancement juridique des conventions internationales dans le domaine du travail.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0217 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 219 (1999-2000) et n° 220 (1999-2000)** (p. 5466, 5467) : amélioration des relations judiciaires entre les deux pays. Conditions d'une coopération judiciaire renforcée.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0219 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 217 (1999-2000) et n° 220 (1999-2000)** Voir intervention sous le projet de loi n° 217 précité.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0220 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 217 (1999-2000) et n° 219 (1999-2000)** Voir intervention sous le projet de loi n° 217 précité.

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale [n° 0252 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5468) : coordination des régimes de sécurité sociale. Demande l'adoption du projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0327 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5469, 5470) : demande l'adoption du projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0328 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5471) : dynamisme de la République dominicaine. Demande l'adoption du projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7314, 7318) : remise en question de l'aide au développement. Données chiffrées sur l'aide publique au développement, APD. Manque de souplesse dans la gestion des crédits. Accroissement de l'efficacité de l'aide bilatérale et multilatérale. Déclaration de politique générale adoptée à Bruxelles le 10 novembre. Action en faveur de l'Afrique subsaharienne. Evolution de l'assistance technique. Situation de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. Place du français dans l'Union européenne. Audiovisuel extérieur - **Examen des crédits - Avant l'art. 49** (p. 7320) : demande le retrait de l'amendement n° II-18 de la commission (bénéfice exclusif des crédits affectés au fonds de solidarité prioritaire aux pays inscrits dans la zone de solidarité prioritaire). Financement à titre exceptionnel d'opérations situées hors de la zone de solidarité prioritaire. Réflexion engagée par le Gouvernement sur un dispositif budgétaire spécifique.

JOURDAIN (André), sénateur (Jura) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 10 février 2000).

Membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (Urgence déclarée) [n° 35 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 363 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3798) - Ministère : Emploi - *Sortie des emplois-jeunes et assurance chômage* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3799) - **Emploi**

INTERVENTIONS

- Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)] - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1316, 1317) : importance pour les communes forestières de la possibilité de placer le produit des ventes de chablis hors des bons du Trésor. Recherche de compensation des pertes prévisibles. Regret de la non-mise en place d'un fonds de mutualisation. Création d'aires de stockage pour conserver les bois par aspersion. Favorable à l'application du taux réduit de TVA aux travaux effectués sur les aires de stockage. Interrogation sur l'application de la loi sur les 35 heures dans les entreprises de première transformation du bois. Urgence des décisions à prendre - **Art. 4 (application aux travaux forestiers du taux réduit de TVA)** (p. 1323, 1324) : son amendement n° 1 : extension du taux réduit de TVA aux travaux réalisés sur les aires de stockage ; retiré.

- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)] - (25 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 5494, 5496) : défaillance des administrations. Refonte du code de la mutualité. Risques du recours à la procédure des ordonnances. Proposition de la commission de réduire le délai accordé au Gouvernement pour prendre l'ordonnance prévue à l'article 3 - **Art. 1er (habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives)** (p. 5523) : son amendement n° 15 : retrait de la

directive relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail ; retiré. (p. 5524) : son amendement n° 16 : retrait de la directive relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ; adopté - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5536, 5537) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 5** (*délais pour rendre les ordonnances et déposer les projets de loi de ratification*) (p. 5781) : son amendement n° 17 : réduction de six à trois mois du délai pour rendre l'ordonnance relative à la refonte du code de la mutualité ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7149, 7150) : insuffisante diminution de ce budget au regard de la croissance exceptionnelle. Affaiblissement des filières d'apprentissage. Coût des emplois-jeunes et des 35 heures. Fragilisation des petites et moyennes entreprises, PME. Assouplissement impératif de la loi sur la réduction du temps de travail. Sa proposition de loi sur le multisalariat : demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Insertion professionnelle des emplois-jeunes dans le secteur privé. Ne votera pas les crédits relatifs au budget du travail, de l'emploi et de la formation.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7575, 7576) : aide au monde du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises. Adaptation des formations aux besoins des entreprises. Importance du chômage des jeunes. Manque de main-d'oeuvre. Proposition relative à un stage de première expérience professionnelle préparant également aux transmissions d'entreprises. Proposition de loi relative au multisalariat. Rappel du besoin des entreprises de services de proximité. Interroge le Gouvernement sur le rôle d'initiatives privées à ce sujet. Inquiétude des artisans, commerçants et chefs de PME au sujet de leur avenir. Avec ses collègues du RPR ne votera pas ce budget.

JOURNET (Alain), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

JOXE (Pierre), Premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (20 janvier 2000) - Premier président de la Cour des comptes (p. 201, 203) : dépôt sur le bureau du Sénat du rapport public annuel de la Cour des comptes. Gestion budgétaire et programmation du ministère de la défense. Politique de l'eau. Suites données aux travaux de la Cour des comptes.

Importance de la fonction d'assistance au Parlement. Insertion d'un rapport d'activités de la Cour des comptes. Rapport sur la fonction publique de l'Etat. Projet de réforme du statut des magistrats des chambres régionales des comptes.

JOYANDET (Alain), sénateur (Haute-Saône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - III - Ville [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 19] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 681 (*JO* Débats du 10 décembre 1999) (p. 7313) - Ministère : Equipement - *Réglementation applicable aux baptêmes de l'air* - Réponse le 9 février 2000 (p. 652) - **Sports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 62, 64) : enjeux de ce projet de loi. Création de la holding France Télévision sans Arte. Diminution des recettes publicitaires. Retard de la politique par rapport aux évolutions technologiques. Financement par l'Etat de l'audiovisuel public : redevance et subventions. Question de la réduction du périmètre : privatisation populaire de France 2. Projet de loi muet sur le numérique hertzien terrestre. Création de chaînes thématiques. Faiblesse des moyens alloués à l'audiovisuel public.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 106) : intervient sur l'amendement n° 257 de M. Paul Vergès (intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 116) : intervient sur l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 123) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du

président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 131) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes). Financement du service public.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 208, 210) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de la commission (suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA) et opposé à l'amendement n° 216 de Mme Danièle Pourtaud (octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national). Intervient sur l'amendement n° 98 de M. Louis de Broissia (attribution de fréquences aux radios généralistes diffusant sur l'ensemble du territoire des programmes d'information politique et générale) - **Avant l'art. 20** (p. 221) : sur l'amendement de la commission n° 38 (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques), son sous-amendement rédactionnel n° 249; retiré. (p. 225, 226) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques). Anticipation législative des progrès techniques - **Après l'art. 22** (p. 244) : sur l'amendement n° 51 de la commission (introduction dans la loi de 1986 d'un régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques), son sous-amendement n° 196 : obligation pour les bénéficiaires des différents canaux de rechercher les solutions techniques et financières à une couverture de la totalité du territoire français; adopté. Problème des zones d'ombre - **Avant l'art. 26 bis** (p. 258, 261) : soutient les amendements de la commission saisie pour avis, n° 118 (possibilité pour les départements et les communes d'apporter des aides aux télévisions locales et à certaines entreprises de production audiovisuelle) et n° 119 (possibilité pour les télévisions locales d'accéder aux aides de l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Après l'art. 30** (p. 383) : se déclare opposé à l'amendement n° 236 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 389, 390) : combat contre les monopoles. Remerciements. Financement de l'audiovisuel public. Système de distribution du numérique.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** ("*mutualisation*" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives) (p. 1266) : favorable à la répartition des sommes prélevées sur les droits de retransmission en fonction des besoins des clubs. Inadaptation des amendements n° 36 de suppression de M. Bernard Murat et n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci) - **Art. 34** (*compétences des fédérations agréées en matière de formation* - art. 45 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1290) : importance de la formation sous-estimée par le Gouvernement.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2054) : s'abstiendra sur ce texte. Jubilation indécente des sénateurs socialistes et hypocrisie du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2136) : brutalité de ce texte dans la forme et dans le fond. Déclaration d'urgence. Substitution du plan local d'urbanisme, PLU, au plan d'occupation des sols, POS. Quota de 20 % de construction de logements sociaux imposé aux communes. Soutiendra les propositions des commissions.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3263, 3266) : texte réduit à sa plus simple expression. Apports du Parlement. Introduction des problèmes de communications audiovisuelles en ligne. Construction d'un cadre juridique adapté aux développements technologiques. Clarification du rôle de l'Etat actionnaire et payeur. Réduction du temps de publicité. Entrée de l'audiovisuel public français dans la compétition mondiale de la communication. Financement et missions de l'audiovisuel public. Décisions hâtives du Gouvernement : dégroupage de la boucle locale, attribution de la cagnotte relative aux fréquences UMTS. Egal accès de l'ensemble des Français au réseau numérique - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3288, 3292) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond) ses sous-amendements n° 161, n° 162 et n° 163; retirés; et n° 164; adopté - **Avant l'art. 1er** (p. 3304, 3306) : son amendement n° 133 : levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001; adopté. Enjeu important pour l'aménagement du territoire - **Art. 3 bis** (*conseil consultatif des programmes*) (p. 3316) : sur l'amendement n° 14 de la commission (remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées), soutient le sous-amendement n° 165 de M. Louis de Broissia (représentation des associations familiales).

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 3552) : sur l'amendement de la commission n° 78 (rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe), son sous-amendement, soutenu par M. Louis de Broissia, n° 170; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3660, 3661) : caractère dérisoire du montant des investissements dans le budget de l'Etat. Fiscalité locale supplémentaire générée par le transfert de nombreuses dépenses d'investissement aux collectivités territoriales. Entrée de la France dans la société de l'information. Manque de politique volontariste dans le domaine du numérique. Nécessité incontournable d'un investissement public. Proposition d'attribuer les fréquences UMTS en contrepartie d'un engagement des entreprises d'équiper le territoire français.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4570, 4573) : justification du septennat comme facteur de stabilité. Garantie de l'équilibre institutionnel. Portée et opportunité de la réforme. Interrogation sur ses conséquences : risque de dérive présidentielle du régime non établi et maintien des pouvoirs constitutionnels du chef de l'Etat. Consensus politique sur la nécessité de la réforme. Légitimité du Président de la République élu au suffrage universel direct. Adéquation du rythme électoral avec les évolutions de la société. Amélioration de la cohésion sociale et politique. Limitation des risques de cohabitation. Le groupe du RPR dans sa grande majorité votera ce texte. Confiance dans les institutions de la Vè République. Mise en place d'une nouvelle participation citoyenne.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4706, 4707) : évolution difficile de la position des femmes dans la société. Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Se félicite de l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires sociales et la commission des lois. Le groupe du RPR votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 85 (règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé)** (p. 5378) : son amendement, soutenu par M. François Gerbaud, n° 265 : limitation du champ de compétence des commissions départementales de conciliation aux litiges relatifs au dépôt de garantie et aux charges locatives ainsi qu'aux difficultés résultant de l'application des accords collectifs prévus par les articles 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986 ; adopté - **Art. 86 (concertation au sein du parc social)** (p. 5380) : son amendement, soutenu par M. François Gerbaud, n° 266 : suppression de l'article 44 bis de la loi n° 86-1290 relatif au plan de concertation locative ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5940) : hommage au travail des deux commissions. Réponse au problème des retraites. Mise en oeuvre des conditions du développement de l'actionnariat salarié. Le groupe du RPR votera ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6578) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-151 : réduction d'impôt accordée aux contribuables pour l'achat de matériels informatiques neufs à usage non professionnel ; retiré - **Art. 3 (mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés)** (p. 6581) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-154 : incitation fiscale étendue à tous les matériels donnant accès aux services de l'Internet ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6706) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-197 (conséquences pour les entreprises de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 19 septembre 2000). (p. 6776) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° I-202 : application du taux réduit de TVA aux matériels informatiques à usage non professionnel ; retiré.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7064) : suivra les conseils de la commission. Propos du ministre sur le Stade de France.

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7064, 7066) : progression apparente des crédits. Illusion d'une action forte en direction des banlieues. Complexité des structures administratives. Fin de la remise en cause des zones franches urbaines, ZFU. Problème du logement : nécessité d'un vrai programme de reconstruction-démolition ; insuffisance des moyens alloués aux grands projets de ville. Inefficacité des contrats locaux de sécurité.

Relance par l'économie : mise en place d'un fonds de revitalisation. Propose le rejet de ce projet de budget.

Communication

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7100) : son amendement, soutenu par M. Louis de Broissia, n° II-33 : exonération de la redevance pour les foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques ; adopté.

K

KAROUTCHI (Roger), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 21 janvier 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2433, 2434) : objectif de densification du logement social. Risque de construction de vastes ensembles d'HLM. Non-prise en compte des réalités foncières locales. Accroissement de la pression fiscale. Diversification des formes du logement social. Inadaptation de la logique coercitive des mesures préconisées. Résolution du problème du logement social au niveau de l'agglomération.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** (p. 2593) : soutient l'amendement n° 642 de M. Charles Descours (possibilité pour la région d'Ile-de-France d'avoir des plans de déplacements urbains au niveau local élaborés soit par les syndicats mixtes soit par des établissements publics communaux) - **Art. 44** (*coordination*) (p. 2608) : entrée de la région d'Ile-de-France au conseil d'administration du syndicat des transports parisiens, STP. Son refus des conditions de cette réforme. Absence de pouvoir décisionnaire de la région dans le STP. Nécessité d'une modification des conditions de prise en charge des déficits des entreprises de transport par les collectivités : prise en charge des pertes par le STP - **Art. 45** (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens*) (p. 2609) : son amendement n° 674 : contrôle par le syndicat de la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements assurés par les entreprises ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2734, 2737) : soutient les amendements n° 664 de M. Patrick Lassourd (consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF) et n° 643 de précision de M. Charles Descours - **Après l'art. 49** (p. 2738) : son amendement n° 644 : identification de l'activité voyageurs de la SNCF dans les comptes d'exploitation lors de la rédaction des conventions avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF ; adopté - **Art. 50 bis** (*réduction tarifaire*) (p. 2739) : soutient l'amendement de suppression n° 645 de M. Charles Descours - **Après l'art. 53 quater** (p. 2768) : son amendement n° 646 : réalisation d'un audit des comptes de la RATP et de la SNCF pour sa partie francilienne ; adopté.

L

LABEYRIE (Philippe), sénateur (Landes) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 29 juin 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 8** (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural) (p. 3152) : intervient sur l'amendement n° 189 de la commission (initiation à la chasse à tir).

LACHENAUD (Jean-Philippe), sénateur (Val-d'Oise) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur privé.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement public de financement et de restructuration.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale - I - Enseignement scolaire [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 15] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale - II - Enseignement supérieur [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 16] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 300 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1337) - Ministère : Economie - *Fiscalité et prélèvements obligatoires* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1337) - **Impôts et taxes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

*Deuxième partie :***Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité**

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7187) : s'abstiendra sur l'amendement n° II-42 du Gouvernement (majoration des crédits).

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7370, 7371) : baisse des effectifs d'élèves. Difficultés de mise en oeuvre des réformes. Observations sur le plan pluriannuel de recrutement. Nécessité d'améliorer la gestion des effectifs. Devenir des aides-éducateurs. La commission des finances préconise le rejet du budget de l'enseignement scolaire - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7401) : la commission des finances préconise le rejet des crédits des titres III, IV, V et VI.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7402, 7404) : sous-estimation des enjeux de ce budget. Contexte international de compétition. Souhait d'une décentralisation et d'une démocratisation accrues. Proposition de transfert d'une partie du budget de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Rationalisation de la mise en oeuvre du plan université du troisième millénaire, U3M. Renforcement de l'autonomie des universités. Institution d'une filière technologique. Accélération de la mise en place du plan social. La commission des finances préconise le rejet de ce projet de budget.

LAFFITTE (Pierre), sénateur (Alpes-Maritimes) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société La Cinquième (anciennement Télévision du savoir) (JO Lois et décrets du 6 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Alain Gournac, Jean Arthuis, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 44 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Emploi**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Recherche scientifique et technique [n° 93 (2000-2001) tome 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Proposition de loi tendant à renforcer la protection des biens mobiliers dont la conservation présente un intérêt historique ou artistique [n° 105 (2000-2001)] (24 novembre 2000) - **Patrimoine**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 44, 46) : ses réserves sur le projet de fusion entre La Cinquième et Arte dans le projet de loi de février 1997. Qualités d'Arte. Projets pour La Cinquième : accès au numérique. Nécessité de création de la banque de programmes et de services, BPS. Opposition aux monopoles non indispensables et à l'exclusivité donnée à Télévision par satellite, TPS. Question de l'audiovisuel et de l'Internet. Absorption de Time Warner par America on line, AOL. Développement des technologies nécessitant la collaboration des différentes autorités. Problème du contrôle des télévisions de proximité sur Internet, exemple de Sophia-Antipolis. Problème de l'attribution des fréquences dans le domaine des télévisions numériques hertziennes évoqué dans le rapport Hadas-Lebel. Efforts financiers nécessaires en faveur de la création audiovisuelle et multimédia. Emploi des jeunes.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 87) : son amendement n° 94 : institution d'un conseil supérieur des technologies de l'information ; adopté - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 98) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 103) : intervient sur l'amendement n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte). Risque de fragilisation de La Cinquième - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 131) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 161, 162) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 rédactionnel de la commission ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision). Intervient sur l'amendement n° 178 du Gouvernement (examen de la décision de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures) - **Avant l'art. 7 bis** (p. 173) : se déclare opposé à l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques) - **Avant l'art. 15** (p. 186, 187) : se déclare favorable à l'amendement n° 137 de la commission (affectation prioritaire des fréquences libérées par la numérisation des services de communication audiovisuelle aux nouveaux

services de télécommunications) - **Avant l'art. 20** (p. 224) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques).

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 394) : renforcement du financement public de la télévision publique. Utilité des débats sur la numérisation et la libération des fréquences. La majorité du groupe du RDSE votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 531) : problème difficile à résoudre. Disparité régionale. Exemple des Alpes-Maritimes. Respect des droits et des devoirs. Réticences des populations à l'égard des gens du voyage. Nécessité de mieux les connaître : dénombrement, trajets et modes de déplacement. Le groupe du RDSE, dans sa majorité, votera ce projet de loi amélioré par le travail de la commission.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1° n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2° n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 666, 667) : effets économiques, culturels et politiques de l'entrée dans la société de l'information. Difficultés techniques. Propositions de la commission des lois. Signature digitale allemande. Conséquence sur l'emploi de l'évolution des nouvelles technologies. Utilisation de la messagerie électronique dans l'administration. Le groupe du RDSE se déclare favorable à ce texte - **Après l'art. 4** (p. 676) : son amendement n° 6 : généralisation à partir de janvier 2002 de l'échange des données et des informations sur supports et réseaux électroniques pour l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales ; retiré. (p. 677, 678) : utilisation de la carte Sésame Vitale. Ses amendements n° 7 : appels d'offres publics sur supports et réseaux électroniques ; et n° 8 : logiciels utilisés par les services de l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics ; retirés.

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1960, 1962) : colloque organisé à Sofia-Antipolis sur le changement de climat et le gaz carbonique atmosphérique. Premiers pays menacés par l'effet de serre. Augmentation de la température des mers et de leur niveau. Fonte des glaciers. Place de la France dans les efforts fournis pour limiter l'effet de serre. Renforcement de la recherche sur les nouvelles formes d'énergie, sur les économies d'énergie et sur la gestion à long terme des déchets nucléaires. Recherche sur l'utilisation de l'électricité dans les transports. Rôle de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. Le groupe du RDSE, sous réserve de l'affirmation de la volonté d'europeanisation et d'internationalisation de l'observatoire, votera cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1966, 1967) : le groupe du RDSE votera cette proposition de loi sous réserve que l'observatoire national soit étendu à l'échelon européen et ait pour fonction la concertation entre les multiples organismes. Renforcement des moyens des équipes de recherche. Exemple des terres australes.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-7 du code de la**

construction et de l'habitation (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2499) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° 776 : possibilité de construction de logements sociaux en faveur des télétravailleurs ; devenu sans objet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4545, 4546) : difficulté de sortir du nucléaire. Inconscience de l'opinion publique. Conséquences de l'effet de serre sur le climat. Exemple du bloc de glace situé au dessus de la mer de Ross. Cyclones et inondations. Nécessité de favoriser une prise de conscience au sein de la population. Gestion des déchets nucléaires. Importance du télétravail.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4733, 4734) : conséquences de l'effet de serre. Divergences quant aux missions à confier à l'agence. Fonds alloués à l'agence. Problème de l'intégration de plusieurs organismes au sein de l'agence. Risque sanitaire lié à la téléphonie mobile. Problème de l'accroissement de la gamme des fréquences utilisées. Rôle de l'agence à cet égard.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 5249, 5250) : progrès fulgurants des télécommunications. Développement du télétravail : données chiffrées. Absence d'actions conjointes entre les communautés urbaines et les communes extérieures. Exemple de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Absence de solidarité obligatoire entre les communes riches du littoral et les communes pauvres du haut pays.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6460, 6461) : caractère d'investissement rentable de l'innovation. Déclarations de Lisbonne. Importance des technologies de l'information, des télécommunications et du multimédia. Décision concernant les Licences Universal Mobile telecommunications system, UMTS. Conséquences du développement du numérique hertzien terrestre.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 3** (*mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés*) (p. 6581) : son amendement n° I-252, soutenu par M. Georges Othily, et identique à l'amendement n° I-61 de M. Michel Pelchat : incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles ; retiré - **Après l'art. 7 (suite)** (p. 6630, 6631) : se déclare favorable à l'amendement n° I-277 de la commission (déduction des amortissements pratiqués sur les immobilisations incorporelles acquises auprès des tiers).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6833, 6834) : attribution des licences UMTS. Influence considérable des industries des technologies de l'information et de la communication sur la croissance. Eventail du spectre des fréquences. Souhaite l'association du Parlement à la répartition des fréquences. (p. 6835, 6836) : son amendement n° I-73 : affectation de 10 % des recettes liées aux licences UMTS à un fonds de financement de la recherche fondamentale industrielle dans

le domaine des télécommunications, de l'espace, des logiciels et du multimédia ; devenu sans objet. (p. 6838) : nécessité d'un débat devant le Parlement sur la cession des licences de la bande VHF.

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7090, 7091) : augmentation des besoins en fréquences. Contribution du secteur de l'audiovisuel à la croissance. Souhaite un débat au Parlement sur la remise à plat du spectre des fréquences. Début de diffusion des télévisions sur internet - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7101) : se déclare favorable à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques). (p. 7104, 7105) : son amendement n° II-36 : institution d'un fonds alimenté par les recettes tirées de la cession des licences d'attribution des fréquences hertziennes ; retiré.

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7117, 7118) : diffusion de la culture scientifique et technique. Absence d'établissement en province similaire à la Cité des sciences et de l'industrie. Internet. Formation continue. Souhaite la contribution de la Cité des sciences pour deux projets : à Strasbourg et à Sophia Antipolis.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7407, 7408) : manque de volonté forte en France pour développer massivement les centres d'excellence. Rigidité et lourdeur du système face à la nouvelle économie. Développement des certifications à l'intérieur des filières professionnelles.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7508) : caractère stratégique de la recherche dans un budget militaire. Financement de la recherche européenne. Soutien au projet Galiléo. Recherche duale.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7552, 7553) : la moitié de la croissance française issue des technologies de l'information et de la communication. Licences UMTS. Formation de spécialistes. Problème fiscal concernant la durée d'amortissement. Souhait de retarder les ponctions. Problème de la couverture du territoire par les licences actuelles. Propose une diffusion numérique dans la bande VHF. Souhait d'un débat devant le Parlement. Renforcement des moyens des écoles d'ingénieurs. Généralisation des formations certifiantes. Possibilité de mise en place de modules de compétences. Outil pédagogique représenté par le réseau des écoles des mines et des écoles des télécommunications - **Examen des crédits - Après l'art. 53 sexies** (p. 7568, 7569) : son amendement n° II-40 : rapport annuel au Parlement suivi d'un débat sur les conséquences de la numérisation des fréquences ; adopté.

Recherche

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7598, 7599) : non-transposition dans ce budget de la décision prise par les Quinze à Lisbonne afin de rattraper les Etats-Unis. Progression des autorisations de programme. Rappel du souhait de la commission des affaires culturelles sur

l'attribution des licences Universal mobile telecommunications system, UMTS. Valeur des fréquences. Satisfaction des créations d'emplois à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, INRIA. Département spécialisé dans le domaine des technologies de l'innovation et de la communication au Centre national de la recherche scientifique, CNRS. Eléments positifs du budget. Eléments moins positifs : insuffisance des services d'activité industrielle et commerciale, SAIC. La commission des affaires culturelles s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce budget qu'il votera à titre personnel. (p. 7600) : à titre personnel : développement de la culture scientifique et technique. Manque d'incitation des jeunes à la compréhension de la science et de la technologie. Insuffisance des moyens consacrés aux actions régionales dans le projet de loi de finances. Nécessité de décentralisation des structures existantes. - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7614) : votera l'amendement n° II-81 du Gouvernement (renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion). Demande la nomination d'un responsable afin de coordonner les moyens.

LAGAUCHE (Serge), sénateur (Val-de-Marne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 444 (98-99)] de M. Serge Lagache, Mme Dinah Derycke et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 169 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Patrimoine**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 253 (1999-2000)], modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 267 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Patrimoine**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 300 (1999-2000)], modifiée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la

loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 341 (1999-2000)] (16 mai 2000) - **Patrimoine**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 800 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2188) - Ministère : Equipement - *Bouclage de l'A 4-A 86 à Joinville-le-Pont* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3328) - **Autoroutes**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 350, 352) : contrôle des exportations d'oeuvres d'art. Loi du 31 décembre 1992 : délivrance d'un certificat de libre circulation, interdiction d'exportation provisoire et non renouvelable. Proposition de loi prévoyant l'évaluation du prix des oeuvres par une procédure d'expertise. Faiblesse des importations d'oeuvres d'art. Allongement de la durée de validité du certificat. Restauration d'un climat de confiance entre les propriétaires et les responsables de collections publiques. Parité entre les représentants de l'Etat et les personnes qualifiées au sein de la commission donnant son avis au ministre en cas de refus de certificat. Amendements de la commission saisie pour avis complétant le volet fiscal - **Art. 2 (conditions de délivrance du certificat)** (p. 357) : accepte l'amendement n° 5 du Gouvernement (suppression de la formalité d'avis conforme du ministre et de la commission chargée d'émettre un avis sur les refus de certificat) - **Avant l'art. 5** (p. 358) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission saisie pour avis (instauration d'avantages fiscaux pour les biens classés à la demande de leur propriétaire) - **Art. 5 (modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé)** (p. 360) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (possibilité d'offres privées dans le cadre des procédures de retrait de certificats).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 531, 532) : problèmes récurrents liés à l'accueil des gens du voyage. Objectif de ce texte : stationnement de ceux qui vivent et se déplacent en caravanes. Solidarité familiale et conséquences en cas d'hospitalisation d'une personne du voyage : exemple de Choisy-le-Roi. Insuffisance du nombre d'aires d'accueil en Ile-de-France. Occupations illégales de terrains publics ou privés. Pouvoir de substitution donné au préfet pour faire réaliser une aire d'accueil en cas de refus d'une commune. Amendement du groupe socialiste relatif à un contrôle bisannuel de ces aires par le préfet. Instauration nécessaire d'un dialogue. Réactivation de la commission nationale consultative des gens du voyage. Encouragement à la socialisation - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 543) : se déclare opposé à l'amendement n° 54 de M. Dominique Braye (remplacement de la conception d'accueil par celle de stationnement).

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 1er (suite)** (p. 558, 560) : son amendement n° 39 : mise en demeure par le préfet de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de l'aire d'accueil ; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 11 de la commission (maintien de la coordination régionale des schémas départementaux pour l'Ile-de-France et instauration de commissions interdépartementales dans les autres régions) - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 568, 569) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la

commission (suppression de ce pouvoir) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 571) : intervient sur l'amendement n° 58 de M. Patrick Lassourd (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels). Le groupe socialiste demande formellement durant la période de démarrage une participation de l'Etat aux réparations éventuelles.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1208, 1211) : volonté du Gouvernement et du législateur de donner au sport un élan démocratique. Construction d'équipements sportifs. Place des femmes dans le sport. Renforcement de l'unité du mouvement sportif. Bien-fondé du dispositif de mutualisation des droits de télévision. Encadrement de la profession d'agent ou d'intermédiaire. Rôle du Comité national olympique et sportif français, CNOSF, et du Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS. Mesures en faveur des sportifs de haut niveau. Modernisation de l'enseignement des activités sportives. Mesures en faveur des bénévoles. Regret du recours à la procédure d'urgence. Opposition à l'essentiel du rapport de la commission des affaires culturelles - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'intermédiaire sportif - art. 15-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1228) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (régime de licence inspiré de celui des agents artistiques) - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1232) : son amendement n° 58 : précisions relatives aux conditions de représentation des sportifs dans les instances dirigeantes des fédérations ; devenu sans objet - **Art. 9** (*fédérations délégataires - art. 17 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1235) : son amendement n° 59 : suppression de la référence aux règlements internationaux ; devenu sans objet - **Art. 11** (*autorisation des manifestations sportives par les fédérations délégataires - art. 18 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1238) : son amendement n° 60 : modalités d'obtention d'une autorisation pour l'organisation de manifestations sportives ; devenu sans objet - **Art. 12** (*Comité national olympique et sportif français, CNOSF - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1243) : ses amendements n° 61 : sanction en cas de manquement à l'obligation du secret professionnel par les membres de la conférence des conciliateurs ; et n° 62, identique à l'amendement n° 87 de M. Jean Faure (dispositions en cas de refus des mesures de conciliation par les intéressés) ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 1268, 1269) : avec le groupe socialiste, ne participera pas au vote de l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci) - **Art. 23** (*conditions d'emploi dans les administrations publiques des sportifs de haut niveau - art. 31 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1272) : son amendement n° 64 : extension à l'ensemble du sport de haut niveau du bénéfice de conditions particulières d'emploi pour préparer les concours de la fonction publique ; adopté - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1273) : avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 38 de M. Bernard Murat (possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres) - **Art. 24** (*conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau - art. 32 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1274) : son amendement n° 65 : suppression de l'association du comité d'entreprise ou du délégué du personnel à la conclusion d'une convention destinée à faciliter l'emploi d'un sportif de haut niveau dans une entreprise ; devenu sans objet - **Après l'art. 31** (p. 1281) : son amendement n° 68 : élargissement de la liste des personnes pouvant se porter parties civiles à l'occasion des manifestations sportives agréées par le ministre chargé des sports et d'y inclure les associations de lutte contre le

racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ; devenu sans objet - **Art. 32** (*conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1285) : ses amendements n° 69 : conditions d'enseignement contre rémunération d'une activité sportive et intégration dans le diplôme des qualifications en matière de sécurité et de maîtrise de l'environnement ; retiré au profit de l'amendement n° 101 du Gouvernement (précisions sur les diplômes et sur leur délivrance par des établissements sous contrôle de l'Etat). Son amendement rédactionnel n° 70 ; devenu sans objet - **Après l'art. 43** (p. 1298, 1299) : ses amendements n° 71 : délai accordé aux fédérations pour la première instance ; et n° 72 : délai d'auto-saisine dont dispose le conseil de prévention et de lutte contre le dopage ; adoptés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1300) : regret des annonces par la presse des déclarations du président du comité national olympique et sportif français. Souhait d'un accord lors de la CMP. Avec le groupe socialiste, votera contre le texte modifié par le Sénat.

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1325, 1326) : souci des sénateurs de répondre aux difficultés des communes forestières sinistrées. Mesures annoncées par le Gouvernement. Non-fondement de la dérogation à l'obligation de dépôt au Trésor par les collectivités locales de leurs disponibilités. Avec le groupe socialiste, votera contre le texte proposé.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1°) n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entrepreneurs, 2°) n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1353) : souci des sénateurs d'alléger la charge de l'Etat en matière de défense du patrimoine national. Opposition, avec le groupe socialiste, aux dispositions de la proposition de loi.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Deuxième lecture [n° 0253 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1429, 1431) : transformation du texte par l'Assemblée nationale. Précisions concernant les modalités d'une procédure d'expertise. Allongement de la durée de validité des certificats de libre circulation. Modification de la composition de la commission chargée de formuler un avis sur les refus de délivrance de certificat. Mesures fiscales à l'initiative de la commission des finances supprimées par l'Assemblée nationale. Problème de l'indemnisation du refus de reconduction du certificat. Nécessité d'une refonte du code de l'industrie cinématographique. Absence de concertation sur la modification du statut du centre Georges-Pompidou - **Art. 2** (*conditions de délivrance du certificat*) (p. 1432) : son amendement n° 1 : rétablissement du principe de publication des avis de la commission consultée par le ministre sur les décisions de refus de certificat ; adopté - **Art. 5** (*modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé*) (p. 1433, 1434) : ses amendements n° 2 et n° 3 rédactionnels ; n° 4 : faculté pour l'Etat, en cas de refus d'une offre d'achat, de renouveler le refus de certificat ; n° 5 : précision selon laquelle le renouvellement du refus de certificat n'ouvre droit à aucune indemnité ; et n° 6 : possibilité offerte aux propriétaires en cas de renouvellement du refus de certificat de demander une nouvelle expertise du bien ; adoptés - **Art. 6 bis** (*suppression du visa d'exportation*

pour les films cinématographiques) (p. 1435) : son amendement de suppression n° 7 ; rejeté - **Art. 6 ter** (suppression du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou) (p. 1436, 1437) : son amendement de suppression n° 8 ; rejeté - **Art. 7** (dispositions transitoires) : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1633) : texte attendu. Inadaptation de la législation à la pratique de l'archéologie préventive. Objectif de conciliation des travaux publics et de la préservation du patrimoine. Justification de la création d'un établissement public administratif. Défauts de l'association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN. Interrogation sur l'association des services des collectivités locales au résultat des fouilles. Favorable, avec le groupe socialiste, au texte issu de l'Assemblée nationale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1657) : avec le groupe socialiste, votera contre ce projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2137) : aggravation des difficultés d'accès à un logement décent. Exigence républicaine de mixité sociale définie dans la loi d'orientation pour la ville de 1991. Qualité des récentes réalisations de logements sociaux. Faux arguments de l'atteinte à la décentralisation. Solutions au manque de terrains en région parisienne : droit de préemption des communes, rachat de logements anciens par les organismes HLM. Le groupe socialiste s'opposera à la dilution de la notion de logement social par la majorité sénatoriale.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 31** (fonctionnement des copropriétés) (p. 2564) : son amendement n° 813 : assouplissement de la règle de l'unanimité pour le vote des décisions indispensables à la réalisation de travaux sur les parties communes - application de ces dispositions aux actions mises en oeuvre par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2945, 2946) : exigence de mixité sociale et urbaine. Opposition systématique de la majorité sénatoriale. Conception de la décentralisation. Définition du logement social.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3273, 3274) : nécessité d'un dispositif équilibré et ouvert pour le numérique terrestre. Défaut d'approche globale entre le câble, le satellite et le numérique hertzien. Délai trop court pour la planification des fréquences par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Obligation de couverture de l'ensemble du territoire national. Coût de la couverture des zones d'ombre par le satellite. Date de basculement de l'analogique au numérique dépendante du taux d'équipement des ménages. Application inappropriée au numérique des dispositifs anticoncentration prévus pour l'analogique.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3413, 3414) : réforme des institutions. Elargissement de l'Union européenne. Choix des candidats. Rôle de la conférence intergouvernementale. Propositions de M. Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères. Fédération d'Etats-nations.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3464, 3466) : échec de la commission mixte paritaire. Nombreux rapprochements à la suite de la nouvelle lecture du texte à

l'Assemblée nationale. Désaccord relatif à la réglementation de la profession d'agent sportif. Divergence relative aux prérogatives des fédérations sportives. Bien-fondé de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale pour l'article 11 bis relatif à l'accès des journalistes aux enceintes sportives et à la durée de cession des droits de télévision. Formation des éducateurs sportifs. Attente par les bénévoles du dispositif de validation des expériences acquises. Sports de nature. Regret de la suppression par le Sénat des modalités de désignation des instances dirigeantes des fédérations et du parrainage par des associations de projets présentés par des jeunes. Interrogation relative à la position de la Grande-Bretagne sur le dossier de l'agence mondiale anti-dopage. Avec le groupe socialiste, ne pourra voter le texte du Sénat - **Art. 19 bis** (application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3479, 3480) : caractère démagogique de la proposition d'appliquer le taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives. Avec les sénateurs socialistes ne participera pas au vote de l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission - **Art. 30** (équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984) (p. 3487) : problème de l'application des lois de décentralisation. Caractère démagogique de l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires) - **Art. 34 ter** (déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts) (p. 3491) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de la commission (avantage fiscal pour les bénévoles) - **Art. 40 ter** (insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature") (p. 3495) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 32 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3499) : avec le groupe socialiste, votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 27 sexies** (conditions d'application du dispositif anticoncentration) (p. 3582) : soutient l'amendement n° 203 de Mme Danièle Pourtaud (dérogation au dispositif anticoncentration pour l'outre-mer).

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 9** (projet initiative-jeune) (p. 3988) : soutient l'amendement n° 235 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif).

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4073, 4074) : financement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie instauré par la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. Perspectives de développement de l'hospitalisation à domicile. Recherche d'une solution de financement satisfaisante. Demande de précision sur les conclusions dégagées dans le cadre de la concertation interministérielle relative à la création de congés d'accompagnement. Nécessité d'un débat public sur la fin de vie et l'euthanasie.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0344 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4408) : solution de compromis. Position de l'Assemblée nationale retenue sur le principe de l'indemnisation, fondée sur la rupture de l'égalité devant les charges publiques. Modification des modalités de calcul de l'indemnité selon le souhait du Sénat. Réglementation des ventes aux enchères sur Internet. Maintien du mécanisme des prix garantis et de l'avance au vendeur. Accord sur la composition du conseil des ventes volontaires. Texte cohérent. Concurrence européenne.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Troisième lecture [n° 0300 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 4409, 4410) : rapprochement des points de vue des deux assemblées. Remède aux lacunes de la loi de 1992. Limitation de l'incidence économique des mécanismes de contrôle des exportations d'œuvres d'art. Conditions de relance de la procédure d'acquisition après un renouvellement du refus de certificat. Renouvellement automatique du refus de certificat. Nécessité de prévoir explicitement l'absence d'indemnisation en cas de renouvellement du certificat. La commission des affaires culturelles propose l'adoption de cette proposition de loi dans le texte de l'Assemblée nationale.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4737, 4738) : retard de la recherche française en matière de sécurité sanitaire environnementale. Missions confiées à la nouvelle agence. Sensibilisation des jeunes. Développement de partenariats. Elaboration et mise en oeuvre des règles communautaires et des accords internationaux. Harmonisation des problèmes de santé publique au niveau européen. Création de réseaux thématiques. Proposition de confier à l'EFS, fondation européenne de la science, l'analyse des besoins scientifiques et des priorités. Nécessité d'une mise en place rapide de l'agence avec une dotation de moyens suffisante.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5642, 5643) : réfutation du risque de banalisation de la contraception d'urgence. Confusion entre autorité parentale et autorisation parentale. Passage à l'acte non conditionné par la contraception d'urgence. Efficacité du texte soumise à un effort continu en matière de médecine scolaire, d'éducation à la sexualité. Action du rattrapage du Gouvernement concernant le nombre d'infirmières dans les établissements scolaires et leur formation. Favorable à une éducation à la sexualité dès la maternelle. Refonte de l'éducation sexuelle. Implication et responsabilisation des garçons. Nécessité d'agir sur les normes sociales de la sexualité pour une véritable égalité entre femmes et hommes. Souhait d'une sortie des discours moralisateurs et culpabilisants par ce débat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)** (p. 6800, 6802) : maîtrise de la progression des dépenses. Favorable au rejet par le Conseil de la proposition de la Commission européenne de réviser les perspectives financières pour 2000-2006. Aide européenne au développement. Evaluation plus claire des crédits à la mesure de la valeur ajoutée communautaire. Préparation de l'élargissement. Opposition à l'extension de la majorité qualifiée à la politique commerciale commune dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel. Avec le groupe socialiste, votera l'article 28.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7059, 7061) : augmentation des crédits. Versement d'une indemnité au Stade de France. Mesures en faveur des personnels. Participation aux grandes

rencontres sportives multidisciplinaires. Dialogue, accès à l'information et à la pratique sportives des jeunes. Contrats d'éducation locaux. Priorité accordée à l'emploi des jeunes. Création d'un observatoire des métiers du sport. Soutien à la vie associative. Promotion du sport féminin et du sport en entreprise. Accès des handicapés au sport. Nécessité d'un plan de rénovation des équipements sportifs. Lutte contre le dopage. Espère l'adoption de ce projet de budget.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7386, 7388) : priorité accordée par le Gouvernement à l'éducation nationale. Réformes engagées. Créations d'emplois. Formation des professeurs. Professionnalisation des emplois-jeunes. Ne comprend pas l'avis défavorable de la commission des affaires culturelles.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7409, 7410) : progression de 2,73 % du budget de l'enseignement supérieur. Création de postes ciblée autour des emplois non enseignants. Mesures d'amélioration des carrières. Moyens au service de la mise en oeuvre du plan université du troisième millénaire, U3M. Poursuite de la modernisation du système d'enseignement supérieur. Réduction de l'échec dans les premiers cycles universitaires. Ouverture à l'international et mobilité étudiante. Nécessité de revoir le système des bourses. Le groupe socialiste soutiendra ce projet de budget.

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7601, 7602) : budget civil en hausse. Progression constituant une incitation au changement permettant le développement de certaines disciplines. Insuffisance des financements privés. Progression des moyens de fonctionnement et d'investissement des laboratoires publics. Augmentation de l'aide à l'innovation et à la recherche industrielle. Amélioration de la recherche universitaire. Revalorisation de l'allocation de recherche. Organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, CNRS. Création d'un département des sciences et des technologies de l'information au CNRS. Réflexion sur la valorisation de la recherche. Création d'un département d'expertise à l'institut de recherche pour le développement. Situation démographique différente selon les disciplines. Renouvellement des effectifs. Interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour le développement de la culture de l'évaluation dans le monde de la recherche. Mobilité des chercheurs. Regret concernant la position des commissions des finances, des affaires culturelles et des affaires économiques - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7613) : espoir d'un rassemblement sur ce budget et d'un vote positif l'année prochaine.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7848, 7849) : le groupe socialiste se déclare opposé à cette proposition de loi. Limitation au principe de liberté d'aller et venir. Exemple de la ville d'Avignon. Restriction de l'accès des concitoyens aux pratiques culturelles.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Nouvelle lecture [n° 0129 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8073) : adoption de trois articles conformes malgré le désir de consensus de départ. Divergences de fond entre les deux assemblées. Le groupe socialiste ne soutiendra pas le texte proposé par la majorité sénatoriale - **Art. 4 (redevances d'archéologie préventive)** (p. 8081) : intervient sur l'amendement n° 21 du Gouvernement (application dans les départements d'outre-mer de l'exonération de la redevance d'archéologie préventive au bénéfice des bailleurs sociaux).

LAGORSSE (Roger), sénateur (Tarn) SOC.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.
- Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.
- Membre suppléant de la Section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

LA MALÈNE (Christian de), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Premier vice-président de la délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Kosovo du 5 au 8 octobre 2000 [n° 56 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Europe de l'Est**.

LAMBERT (Alain), sénateur (Orne) UC.

NOMINATIONS

- Président de la commission des finances.
- Président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.
- Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle.
- Membre titulaire du Comité national de l'euro.
- Membre titulaire de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.
- Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).
- Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).
- Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Philippe Marini, portant création du Revenu Minimum d'Activité [n° 317 (1999-2000)] (25 avril 2000) - **Emploi**.

Rapport d'information, fait, avec M. Philippe Marini, au nom de la commission des finances, sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et l'exécution des lois de finances (en application de l'article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 22 ter du règlement du Sénat) [n° 485 (1999-2000)] (29 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Finances publiques**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur l'étude menée sur la réforme de l'ordonnance organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances [n° 37 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Finances publiques**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 20 (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1250) - Ministère : Economie - *Effets sur les finances publiques de la politique de la fonction publique* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1992) - **Fonction publique**

Questions orales sans débat :

n° 697 (JO Débats du 20 janvier 2000) (p. 148) - Ministère : Economie - *Carte consulaire* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1183) - **Chambres de commerce et d'industrie**

INTERVENTIONS

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (20 janvier 2000) - Président de la commission des finances (p. 203, 204) : indépendance du Sénat. Pratique gouvernementale de la dissimulation révélée par le rapport sur la fonction publique de l'Etat. Accord de la Cour des comptes et de la commission des finances sur la présentation du budget de l'Etat. Activités de contrôle des rapporteurs spéciaux. Nécessité de sanctions publiques contre les ministres ou fonctionnaires pour manquement à la sincérité des comptes présentés.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature** [n° 203 (1999-2000)] - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 669, 671) : prééminence de l'écrit. Possibilité pour un acte authentique d'être dressé sur support électronique. Valeur de la signature électronique. Sécurité apportée au contractant. Conservation de l'écrit électronique. Accordera son soutien aux choix faits par la commission des lois - **Art. 2 (force probante équivalente à celle de l'acte sous seing privé)** (p. 674) : son amendement n° 12 : application de cet article aux actes authentiques comme aux actes sous seing

privé ; devenu sans objet - **Art. 3** (*définition de la signature et de la signature électronique*) (p. 675) : son amendement n° 13 : définition de la signature de l'officier public ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 678) : souhaite que l'amendement n° 6 de M. Pierre Laffitte soit retiré (généralisation à partir de janvier 2002 de l'échange des données et des informations sur supports et réseaux électroniques pour l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales).

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - Président de la commission des finances - **Art. 1er** (*modification de l'ordonnance du 2 janvier 1959 tendant à rendre facultatif le dépôt au Trésor des disponibilités des collectivités provenant d'une aliénation forcée de patrimoine*) (p. 1321, 1322) : objectif de l'article 1er. Attente d'engagements du Gouvernement en faveur des communes forestières sinistrées. (p. 1323) : insuffisance de la réponse du Gouvernement aux préoccupations des communes forestières - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1327) : caractère positif de la navette parlementaire face aux difficultés consécutives à la tempête. Nécessaire modification de l'ordonnance organique de 1959. Au nom de la commission des finances, invite à voter le texte proposé.

- **Demande de la commission des finances tendant à obtenir du Sénat, en application de l'article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, qu'il confère à la commission des finances les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête pour recueillir des éléments d'information sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et l'exécution des lois de finances** - (29 mars 2000) - Président de la commission des finances (p. 1672) : divergences entre les chiffres votés dans le projet de loi de finances et les chiffres définitifs en exécution. Composition pluraliste de cette commission.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2533, 2534) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel) modifié par les sous-amendements identiques n° 573 de M. Roland du Luart, n° 630 de M. Dominique Braye, n° 807 de M. Jean-Pierre Placade et n° 1103 de M. Michel Mercier (extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique). Son opposition à une notion de rétractation dans un acte reçu par un officier public. - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2541) : se déclare favorable à l'amendement n° 151 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic). Coût de la protection de l'acquéreur.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) - Président de la commission des finances (p. 3621, 3624) : favorable à l'idée de regroupement des débats budgétaires. Travaux de l'observatoire français des conjonctures économiques, OFCE. Regrette l'absence d'un débat consolidé sur les finances publiques. Conciliation de l'objectif de baisse des impôts

avec celui d'assainissement des finances publiques. Usage de la croissance par le Gouvernement. Réduction des impôts obtenue aux dépens de l'assainissement des dépenses publiques. Niveau trop élevé des prélèvements. Situation de l'emploi préoccupante. Réduction insuffisante du déficit structurel. Amélioration due à la croissance plutôt qu'à l'action gouvernementale. S'interroge sur la façon dont le Gouvernement compte ramener à 200 milliards de francs le déficit pour l'an 2000. Propose une baisse de l'impôt sur le revenu associée à une baisse des cotisations sociales plutôt qu'à une réduction du taux de la TVA. Effet positif sur l'emploi. Objectif de retour à l'équilibre des finances publiques d'ici à 2003. Travaux du centre d'observation économique. Problème des retraites.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3685, 3687) : calendrier et raison d'être de ce collectif budgétaire. Défaut d'information des assemblées parlementaires. Caractère tronqué de ce texte : absence de mentions relatives à l'attribution des licences de téléphones mobiles et aux hypothèses de révision de la loi de financement de la sécurité sociale. Imprécision des montants des recettes et des dépenses. Extension par la commission des finances de l'Assemblée nationale des prérogatives de ses rapporteurs. Inscription dans la Déclaration des droits de l'homme du droit de contrôle des finances publiques - **Après l'art. 4** (p. 3729, 3730) : interroge le Gouvernement sur la consommation des crédits prévus pour faire face aux dommages des tempêtes - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3748) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières). Demande au Gouvernement de baisser les impôts de l'Etat.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - Président de la commission des finances - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3782) : intervient sur l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Poirier (prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier) - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3805, 3806) : votera l'amendement n° 12 de la commission (minoration des dépenses ordinaires civiles de 10 milliards de francs). Niveau des dépenses publiques. Réductions forfaitaires et annulations de crédits - **Art. 15 A** (*extension du champ du contrôle des membres du Parlement sur le secteur public*) (p. 3823, 3824) : adoption de ces articles à l'initiative de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Insuffisance des pouvoirs de contrôle des commissions. Recommande l'adoption de ce dispositif. S'interroge sur sa conformité à l'ordonnance organique et à la Constitution. Interroge le Gouvernement sur la portée du contrôle - **Art. 15 B** (*précisions apportées aux pouvoirs de contrôle des membres du Parlement chargés d'un rapport sur le budget d'un ministre*) (p. 3825) : entraves à ce contrôle. Notion de "recettes publiques affectées". - **Art. 15 D** (*renforcement des pouvoirs d'investigation des membres du Parlement investis d'une mission de contrôle financier*) (p. 3828) : levée du secret professionnel. Sanction des entraves au pouvoir de contrôle du Parlement - **Art. 15** (*aménagements du régime de report d'imposition des plus-values de cession de titres dont le produit est réinvesti dans les fonds propres d'une jeune entreprise*) (p. 3831) : soutient l'amendement n° 15 de la commission (possibilité aux "investisseurs providentiels" d'investir dans des sociétés exerçant une activité bancaire, financière, immobilière ou d'assurance dans les mêmes conditions que les autres sociétés) - **Après l'art. 15** (p. 3833, 3834) : accepte l'amendement n° 78 de M. Jacques Oudin (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises) et s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-

Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - Président de la commission des finances - **Question préalable** (p. 4898) : se déclare opposé à la motion n° 606 de M. Paul Loridant tendant à opposer la question préalable. Manque de majorité soutenant le Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - Président de la commission des finances - **Avant le titre Ier** (p. 4917) : intervient sur l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières).

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Président de la commission des finances - **Question préalable** (p. 5516, 5517) : se déclare opposé à la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable - **Art. 3 (habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité)** (p. 5536) : demande au Sénat de voter l'amendement de suppression n° 18 de la commission des finances saisie pour avis. (p. 5538) : position des différentes commissions.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - Président de la commission des finances **Discussion générale** (p. 5567, 5569) : remise en cause par le Gouvernement du principe de libre administration des collectivités locales : remplacement des ressources fiscales locales par des dotations budgétaires. Inquiétude des gestionnaires locaux. Volonté de maintien d'une politique fiscale locale. Choix de développement des élus locaux. Condamnation de la multiplication des dépenses décidées par l'Etat et financées par les collectivités locales. Signature par la France, sans ratification, de la charte européenne de l'autonomie locale : méfiance de l'Etat à l'endroit des collectivités locales. Réforme nécessaire de la loi fondamentale.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Art. 4 (dispositions sur les infrastructures routières)** (p. 5779) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 6435, 6437) : contexte de la croissance. Recettes fiscales. Baisse des prélèvements nécessairement associée à un effort sur les dépenses. Réduction de l'investissement public civil masquant la dérive des dépenses de fonctionnement. Volonté de la commission des finances de réduire la dette publique.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Avant l'art. 2** (p. 6525, 6526) : dispositif proposé par le Sénat proche de l'attente de

nombreux citoyens. Demande le vote de l'amendement n° I-2 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) - **Art. 2 (aménagement du barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6532) : interrogation sur la position du Gouvernement sur les dernières tranches du barème.

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Après l'art. 8** (p. 6569) : soutient l'amendement n° I-286 de la commission (revalorisation du plafond de déductibilité de la rémunération du conjoint d'un entrepreneur).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Demande de réserve** (p. 6567) : demande la réserve de l'article 2 bis ; réserve ordonnée - **Après l'art. 2 bis** (p. 6569) : soutient l'amendement n° I-286 de la commission (revalorisation du plafond de déductibilité de la rémunération du conjoint d'un entrepreneur) - **Art. 2 bis (précédemment réservé p. 6567) (suppression de l'abattement annuel sur certains revenus mobiliers pour les foyers imposés au taux supérieur de l'impôt sur le revenu)** (p. 6572) : investissement en actions favorable à l'intérêt général. - **Après l'art. 2 bis (suite)** (p. 6575) : interrogation sur l'emploi des moyens actuels du fonds de réserve des retraites. - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6585) : favorable au rétablissement du plafonnement de l'ISF - **Après l'art. 11** (p. 6632) : demande l'adoption de l'amendement n° I-40 de la commission (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Art. 8 (simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises)** (p. 6645, 6646) : inadaptation de la taxe sur les salaires. Demande le vote de l'amendement n° I-27 de la commission (maintien d'exonération de taxe sur les salaires pour les options de souscription ou d'achat d'actions). (p. 6648) : priorité de la réforme du prélèvement de la taxe sur les salaires.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Après l'art. 12 quinquièmes** (p. 6708, 6709) : rôle du Gouvernement dans la conjoncture économique - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6715, 6716) : préoccupation générale de l'avenir des collectivités territoriales. Conséquences de la transformation des impôts locaux en dotations budgétaires. Réforme indispensable de la fiscalité locale - **Art. 26 (financement des communautés d'agglomération)** (p. 6757) : demande le retrait de l'amendement n° I-222 de M. Pierre Jarlier (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - Président de la commission des finances - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6868) : remerciements. Rénovation indispensable de la discussion budgétaire. Attente de la réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 7000) : modernisation de la discussion budgétaire.

Équipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 7045) : modernisation de la discussion budgétaire. Décision du Gouvernement de changer la

nomenclature budgétaire. La commission des finances préconise le rejet de l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du logement, à l'exception de l'article 60 ter.

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7223) : s'inquiète de la création de nouveaux postes de fonctionnaires au lieu des redéploiements prévus.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 7252) : réponse à Mme Dominique Voynet sur la remise en cause de la procédure expérimentale de discussion budgétaire. (p. 7275) : procédure expérimentale de discussion budgétaire. Remerciements - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7276) : échec du Gouvernement. Propose le rejet des crédits du titre IV.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7401, 7402) : la commission des finances émet un avis négatif sur ce budget qui ne respecte pas les mises en garde réitérées du Sénat.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Examen des crédits - Art. 49** (*contribution additionnelle établie au profit du fonds national de garantie des calamités agricoles*) (p. 7482) : insuffisance des crédits dégagés par le Gouvernement pour lutter contre la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 7596) : rappel de la position de la commission des finances à propos des crédits du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des services financiers du commerce extérieur, préconisant le rejet de ces crédits.

Recherche

- (8 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7612, 7613) : non-respect par le Gouvernement des engagements pris. Demande le rejet des crédits du ministère de la recherche.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7657) : notion de services votés. Crédits incompressibles. Recherche d'économies. La commission des finances ne présentera pas d'amendement sur cet article. Demandes des différents ministères. Réforme de l'ordonnance portant loi organique de 1959.

Articles non rattachés :

- **Après l'art. 48 septies** (p. 7718) : intervient sur l'amendement n° II-101 de M. Jean-Pierre Placade (location sous statut de bailleur privé à des ascendants ou des descendants). Avantages accordés aux familles - **Seconde**

délibération (p. 7747) : accepte la demande formulée par le Gouvernement de procéder, en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat, à une seconde délibération des articles 31 et Etat B, 32 et Etat C et 52 et pour coordination de l'article 29 et Etat A; seconde délibération ordonnée.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) - Président de la commission des finances (p. 7761, 7763) : remerciements. Renovation de la discussion budgétaire. Débat sur les recettes des collectivités locales. Respect du calendrier des fascicules budgétaires. Progression des dépenses de la fonction publique. Emploi. Rapport de M. Pisani-Ferry. Exemple de la vignette. Incertitudes en matière de recettes ou de déficit. Collectif de fin d'année. Réforme de l'ordonnance portant loi organique de 1959. Rôle du Parlement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7909, 7910) : caractère régressif du projet de collectif. Conditions d'examen dépourvues de tout sens démocratique. Volume du texte doublé au moyen des amendements. Rappel du principe suivant lequel le collectif de fin d'année ne doit comporter que des dispositions relatives à l'exercice en cours. Caractère inacceptable de la pratique du report des recettes non fiscales - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages*) (p. 7923, 7928) : ponction fiscale abusive sur les sociétés autoroutières. Refus du Sénat de voter un dispositif empêchant les sociétés autoroutières de se défendre devant la Cour de justice des Communautés européennes. Manque de cohérence fiscale du dispositif d'apurement du passé présenté par le Gouvernement. Préférence pour un dispositif de crédits de départ.

- **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Après l'art. 33** (p. 8053) : intervient sur l'amendement n° 66 de M. Bernard Angels (versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo). Appel à une grande concision des débats pour respecter le calendrier d'examen du texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 151 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 8066, 8067) : rejet de l'assimilation du Sénat à l'opposition nationale. Rôle du Sénat. Attente de la réforme de l'ordonnance de 1959.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 8173, 8175) : décision de la commission de procéder à une nouvelle lecture complète. Nécessité pour le Gouvernement de reconnaître la place que le Parlement représente dans les institutions de la République. Délai insuffisant pour l'examen de ce texte. Dénonciation du dépôt par le Gouvernement de nombreux amendements de dernière minute. Souci de la qualité et de l'approfondissement du débat parlementaire. Censure par le Conseil constitutionnel de la ristourne de contribution sociale généralisée, CSG, et de contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS. Proposition par le Sénat d'un dispositif de crédit d'impôt sur le revenu. Saisine du Conseil constitutionnel justifiée par le non-respect du Gouvernement du principe de la démocratie - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péage*) (p. 8184, 8185) : s'interroge sur le refus du Gouvernement de retenir le système de crédit de départ. Remise en cause de la réponse du Gouvernement en matière d'impossibilité d'appliquer le dispositif de crédit de départ et d'utiliser la procédure d'adossment - **Art. 5 bis**

(aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles) (p. 8187) : interférence de dispositifs relevant de projets de loi différents - **Art. 5 quater** (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat - supprimé par l'Assemblée nationale) : analyses communes avec l'Assemblée nationale s'agissant des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales en matière de compensation des charges transférées. Nécessité de l'avis de la commission consultative d'évaluation des charges avant tout ajustement de la dotation globale de décentralisation, DGD. Maintien de l'amendement de la commission - **Art. 12** (comptes d'affectation spéciale - ouvertures) (p. 8197) : incompréhension devant une ouverture de crédits un 21 décembre - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8201, 8202) : demande de prise en compte par le Gouvernement de la proposition du Sénat. Occasion de manifester sa volonté réelle de trouver une solution rapide. Limitation des risques de recours devant le Conseil constitutionnel. Demande de scrutin public - **Art. 17 A** (réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure médicale) (p. 8208) : souci d'encourager les personnes se trouvant dans une situation très difficile - **Art. 26** (aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes) (p. 8215) : interroge le Gouvernement sur le risque d'inconstitutionnalité de son dispositif - **Art. 38** (achèvement du transfert du contentieux de la transfusion sanguine) (p. 8220) : genèse de l'article. Incohérence de la position du Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8223) : caractère indispensable de cette nouvelle lecture. Respect du calendrier de l'examen de ce texte.

LANG (Jack), ministre de l'éducation nationale.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2000/549 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de l'éducation [n° 470 (1999-2000)] (27 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - Enseignement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 317 de Mme Hélène Luc : **Education (ministère de l')** (*Devenir des réformes dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1980).

n° 319 de M. Guy Vissac : **Education (ministère de l')** (*Devenir des réformes dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1982).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7397, 7399) : remerciements. Dispositions en faveur de la formation des aides-éducateurs. Situation des chefs d'établissement et des directeurs d'école. Formation des maîtres. Mise en place d'un haut conseil de l'évaluation. Qualité de l'enseignement français.

Déconcentration et décentralisation. Objectifs du plan pluriannuel.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7414, 7415) : poursuite des efforts en faveur des crédits de maintenance. Favorable à l'autonomie des universités accompagnée d'un véritable esprit de responsabilité. Plan d'action pour la mobilité des étudiants. Situation des bibliothèques universitaires. Remerciements.

LANIER (Lucien), sénateur (Val-de-Marne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Vice-président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'hôpital national de Saint-Maurice.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) (JO Lois et décrets du 15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée au nom de la Délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73bis du règlement, sur la directive du Parlement européen et du Conseil concernant les dispositions relatives à l'heure d'été (E 1568) [n° 54 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi organique [n° 439 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 76 (2000-2001)] (15 novembre 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 112 (2000-2001)] (29 novembre 2000) - **Outre-mer**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 415 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 83-583 du 5 juillet

1983 réprimant la pollution par les navires [n° 163 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Environnement**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 798 (JO Débats du 27 avril 2000) (p. 2117) - Ministère : Education - *Situation du collège Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2721) - **Collèges**

n° 931 (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5479) - Ministère : Intérieur - *Petite délinquance à Vincennes et Saint-Mandé* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5983) - **Délinquance**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1563, 1564) : spécificité géographique, politique, économique et sociale de Mayotte. Inadaptation du statut en vigueur. Inéligibilité de cette île aux fonds structurels européens. "Accord sur l'avenir de Mayotte" et refus des parlementaires mahorais de le signer. Statut de collectivité départementale pour une période de dix ans. Nécessité d'une évolution institutionnelle prudente en raison des particularismes et des handicaps. Le groupe du RPR votera ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0286 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3533, 3534) : soutient l'amendement n° 144 de M. Gaston Flosse (réservation de l'accès des fréquences aux sociétés, sans limitation aux sociétés commerciales). Cas des sociétés d'économie mixte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3909, 3912) : déception que suscite ce projet de loi. Réforme institutionnelle. Adaptation du traité d'Amsterdam. Fonds structurels. Exonération des charges sociales. Réduction de la marge entre le RMI et le SMIC. Taxe professionnelle. Manque d'ampleur de la baisse du coût du travail et d'effort pour les entreprises exportatrices. Création d'un deuxième département à La Réunion. Projet de création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Manque de consensus. Mesures économiques et sociales à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Les membres du groupe du RPR ne pourront accepter ni la bidépartementalisation de La Réunion ni l'idée du congrès.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3957) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 126 : prévision d'un lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés ; retiré. (p. 3960) : son amendement, soutenu par M. Victor Reux, n° 127 : définition des secteurs éligibles, comme le secteur du bâtiment et des travaux publics, des transports aériens et maritimes, ainsi que les entreprises et établissements publics de recherche ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 3965) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 128 : possibilité pour les entreprises des secteurs exportateurs de cumuler l'aide spéciale à la création d'emploi prévue par l'article 7 de ce projet de loi et l'exonération prévue par l'article 2 ; retiré - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3972) : se déclare favorable aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 71, n° 72, n° 73 et n° 74 (suppression de la possibilité d'abandon des dettes sociales) -

Après l'art. 7 (p. 3982) : son amendement n° 136 : possibilité de conclure des contrats spéciaux entre les services de l'Etat et les entreprises porteuses de projets ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 3988) : se déclare favorable à l'amendement n° 234 de M. Dominique Larifla (extension de l'aide de l'Etat aux bénéficiaires d'emplois-jeunes lorsqu'ils sortent du dispositif). Soutient l'amendement n° 138 de Mme Lucette Michaux-Chevry (application du dispositif à l'archipel de la Guadeloupe) - **Art. 24** (*consultation des assemblées locales des départements d'outre-mer*) (p. 4029) : intervient sur l'amendement n° 15 de la commission (extension aux conseils généraux de la procédure obligeant le Premier ministre à accuser réception sous quinzaine des propositions de modifications législatives formulées par les conseils généraux d'outre-mer) - **Art. 36** (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélemy*) (p. 4044) : intervient sur l'amendement n° 28 de la commission (institution au profit de la commune de Saint-Barthélemy d'une taxe sur les débarquements des passagers par voie maritime) - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4049) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Lauret. Avis défavorable des élus et de la population locale.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4136) : son amendement de suppression n° 124 ; adopté. (p. 4138, 4139) : dispositif prévu. Délibérations du congrès. Avis défavorable des populations locales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4152, 4153) : volet social et économique. Volet institutionnel. Le groupe du RPR s'abstiendra sur ce texte.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000)

- **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5770) : mesures prises sous l'empire de la nécessité et de l'urgence. Volet économique et social du texte. Impossibilité pour le Sénat d'accepter le volet institutionnel. Votera le texte tel qu'il a été modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6335, 6338) : rappel de l'examen de la proposition de loi de M. Gaston Flosse tendant à l'amélioration de la répartition des sièges à l'assemblée de la Polynésie française. Evolution de la Polynésie française. Paramètres à prendre en compte pour la révision du nombre de sièges. Rééquilibrage au bénéfice des Iles-du-Vent. Principe constitutionnel de l'égalité des suffrages. Prise en compte de la dispersion géographique et insulaire. Urgence de la réforme. Dispositif retenu par l'Assemblée nationale : redistribution des sièges, notion de retour en arrière, incompatibilité avec le scrutin proportionnel en vigueur. Rappel du refus du Sénat en 1999 d'une réduction de la représentation des quatre archipels. Avis défavorable de l'assemblée de la Polynésie française. Propositions de la commission des lois : augmentation du nombre de conseillers - **Art. 1er** (*répartition des sièges*) (p. 6345) : son amendement n° 1 : proposition de porter à 49 le nombre de conseillers à l'assemblée de la Polynésie française ; adopté - **Après l'art. 1er** (p. 6347, 6348) : s'oppose aux amendements analogues n° 2 de M. Yvon Collin et n° 4 de M. Guy Allouche (report des élections municipales).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6528) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-142 (allègement égal de toutes les tranches du barème). (p. 6534) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-143 (rétablissement du plafond du quotient familial à son

niveau d'avant la loi de finances de 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6541) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-144 (augmentation du plafond de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels des VRP). (p. 6544) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-145 (revalorisation des modalités d'imposition des plus-values professionnelles) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6545) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-146 (relèvement du plafond de l'abattement sur les pensions) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6557) : se déclare favorable au retrait de l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

Deuxième partie :

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7602, 7604) : besoins croissants des applications de la recherche liées à des technologies en développement rapide et constant. Progression du budget. Disparité entre les crédits alloués à la recherche et les crédits alloués au fonctionnement et aux dépenses de personnels. Risque de marginalisation de la recherche française. Fuite des cerveaux. Problème de la pyramide des âges. Diminution des effectifs étudiants dans les filières scientifiques. Faiblesse des rémunérations. Evolution positive du budget : reprise des créations d'emplois, priorité offerte aux technologies de l'information et des sciences vivantes, efforts consentis en faveur de l'Airbus gros porteur. Continuité de la politique de la recherche incompatible avec l'annualité budgétaire. Satisfaction devant la reprise des très grands équipements. Synchrotron de troisième génération. Flotte océanographique de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Moyens de l'institut français pour la recherche et la technologie polaire. Amputation de la subvention versée au centre national des études spatiales, CNES. Risque de ralentissement des objectifs. Amélioration de la fusée Ariane 5. Interroge le Gouvernement sur le nucléaire, sur les échéances de prolongation ou de remplacement des centrales existantes et du maintien de leur sécurité. Coordination de la politique de recherche française avec la politique européenne. Réel effort d'ouverture mais rejoint les conclusions négatives du rapporteur spécial de la commission des finances quant à ce budget - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7615) : se déclare favorable à l'amendement n° II-81 du Gouvernement (renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion). Souhaite la présence d'un coordonnateur de ces actions.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0112 (2000-2001)]* - (13 décembre 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire (p. 7798, 7799) : succès de la commission mixte paritaire. Urgence d'une solution consensuelle. Prépondérance démographique des Iles-du-Vent. Creusement des écarts de représentation des 5 archipels. Positions respectives de l'Assemblée nationale et du Sénat. Compromis. Augmentation de l'effectif global. Diminution du nombre de sièges des Iles-Sous-le-vent. Tuamotu et Gambier. Meilleur respect de l'égalité des suffrages. Regret concernant la réduction de la représentation. Espoir de réajustement lié au recensement.

LARCHÉ (Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) RI.

NOMINATIONS

Président de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre ès qualités du Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi organique [n° 212 (1999-2000)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice ; - le projet de loi [n° 213 (1999-2000)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice [n° 232 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Elections**.

Rapport d'information, présenté avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite des missions effectuées en Guyane, Martinique et Guadeloupe du 12 au 23 septembre 1999 et à La Réunion du 12 au 15 janvier 2000 [n° 366 (1999-2000)] (30 mai 2000) - **Départements d'outre-mer (DOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 423 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 426 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Constitution**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, sur les auditions publiques relatives à la proposition de loi [n° 266 (98-99)] de M. Nicolas About et plusieurs de ses collègues visant à remplacer la procédure de divorce pour faute par une procédure de divorce pour cause objective [n° 460 (1999-2000)] (6 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Divorce**.

Proposition de loi organique relative à la durée du mandat de sénateur [n° 469 (1999-2000)] (19 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Parlement**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 403, 405) : intérêt et urgence du problème traité par la proposition de loi. Perspective d'une réforme d'ensemble de l'institution judiciaire. Formation des juges. Refus d'un traitement particulier de l'élu. Prise en compte des besoins des victimes. Cohérence des mécanismes de sanction pénale et de responsabilité civile. Question du transfert des contentieux de l'indemnisation au juge civil. Pénalisation excessive de notre société. - **Art. 6 (extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales)** (p. 441) : intervient sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 584) : responsabilité uniquement pécuniaire de l'Etat en cas de refus du concours de la force publique pour faire appliquer un arrêté d'expulsion pris en urgence par le maire - **Après l'art. 9** (p. 604) : intervient sur l'amendement n° 66 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime).

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 996, 998) : félicitations aux rapporteurs de la délégation aux droits des femmes et de la commission des lois. Rôle primordial du Sénat dans l'élaboration du texte de la révision constitutionnelle sur la parité. Divergences entre le projet de loi et le dispositif retenu par l'Assemblée nationale. Caractère excessivement contraignant de ce dispositif. Désaccord sur la modification du mode de scrutin municipal. Risque de déphasage de l'examen des deux textes du fait de la procédure d'urgence déclarée par le Gouvernement.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions**

électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (1er mars 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants)** (p. 1051, 1052) : sur l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes), intervient sur le sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007). Application de la loi souhaitée dans Nouméa. (p. 1055, 1056) : demande la clôture de la discussion en application de l'article 38 du règlement du Sénat.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1102, 1104) : échec de la commission mixte paritaire sur la loi ordinaire. Regrette l'extension aux communes d'au moins 2000 habitants du mode de scrutin proportionnel, voté par l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ; bouleversement du système institutionnel ; rétablissement de l'exclusion des communes de moins de 3500 habitants du dispositif sur les incompatibilités. Mouvement insidieux de recentralisation. Responsabilité du ministre de l'intérieur sur les divergences entre le projet de loi organique et le projet de loi ordinaire. (p. 1111) : défense de la spécificité des communes de moins de 3500 habitants - **Art. 1er A (âge d'éligibilité du député)** (p. 1118) : son amendement n° 1 : âge d'éligibilité maintenu à 23 ans ; adopté - **Art. 1er (incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral)** (p. 1119, 1120) : son amendement n° 2 : interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral ; adopté - **Art. 1er bis (incompatibilité du mandat parlementaire avec la fonction de membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France - art. L.O. 139 du code électoral)** : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 1er ter (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral)** : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Après l'art. 1er ter** (p. 1122) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 1125, 1130) : son amendement n° 5 : compatibilité du mandat parlementaire avec un mandat local y compris dans une fonction exécutive, limitation non applicable aux communes de moins de 3500 habitants ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Cornu n° 28 et n° 35. S'oppose aux amendements n° 26 de M. Albert Vecten (extension du régime d'incompatibilité aux fonctions de vice-président membre du bureau d'un conseil régional ou d'un conseil général et d'adjoint au maire ainsi qu'au président ou vice-président d'un établissement public à fiscalité propre) et n° 32 (insertion d'un seuil pour les maires des communes dont les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours), n° 34, identique au n° 32 précité, et n° 33 de M. François Autain, ce dernier identique au n° 31 de M. Michel Duffour (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 2 bis (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre de cabinet du président de la République ou d'un cabinet ministériel - art. L.O. 142-1 du code électoral)** : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 2 ter (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre du directoire de la Banque centrale européenne et de membre de la Commission européenne - art. L.O. 143-1 du code électoral)** (p. 1131) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - **Art. 2 quater**

(missions confiées à un parlementaire - art. L.O. 144 du code électoral) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 2 quinquies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté - **Art. 2 sexies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec des fonctions de direction de sociétés ayant un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne - art. L.O. 146 du code électoral) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - **Art. 2 septies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer les droits attachés à la propriété de tout ou partie d'une société visée à l'article L.O. 146 du code électoral) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 2 octies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer une fonction de direction ou de conseil dans une société énumérée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 147 du code électoral) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 2 decies** (limitation pour les parlementaires du droit d'exercer la profession d'avocat - art. L.O. 149 du code électoral) (p. 1132) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Art. 3** (publication au Journal officiel des déclarations d'activité professionnelle et d'intérêt général - art. L.O. 151 du code électoral) : ses amendements n° 14 de conséquence ; et n° 15 : suppression de la disposition prévoyant la publication au Journal officiel des déclarations de patrimoine des parlementaires ; adoptés - **Art. 4** (règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection du parlementaire - art. L.O. 151-1 du code électoral) (p. 1133) : son amendement n° 16 : liberté laissée au député de démissionner du mandat de son choix ; adopté - **Art. 4 bis** (âge d'éligibilité des sénateurs - art. L.O. 296 du code électoral) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Art. 4 ter A** (âge d'éligibilité aux mandats et fonctions dans les collectivités d'outre-mer) (p. 1134) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 6** (incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L.O. 328-2 du code électoral) : son amendement de conséquence n° 19 ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 1135) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les élus d'une circonscription donnée de participer aux structures intercommunales implantées sur son aire géographique) - **Art. 7** (incompatibilités applicables à Mayotte - art. L.O. 334-7-1 du code électoral) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - **Après l'art. 8 bis** : son amendement de coordination n° 21 ; adopté - **Art. 8 ter** (assimilation du mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna au mandat de conseiller général - art. 13-1-1 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961) (p. 1136) : son amendement de coordination n° 22 ; adopté - **Art. 10** (dispositions transitoires) : son amendement n° 23 ; possibilité pour le parlementaire de faire cesser l'incompatibilité au plus tard lors du renouvellement de son mandat ; adopté - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 24 : nouvel intitulé "Projet de loi organique relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux" ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité - **Art. 1er A** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité - art. L. 44 du code électoral) (p. 1140) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 1er** (généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral) (p. 1141) : son amendement n° 2 : compatibilité de deux mandats locaux et principe de liberté de choix entre les mandats pour l'élu en situation d'incompatibilité ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 45 de M. François Autain (insertion d'un seuil pour les communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 2 bis** (incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L. 46-2 du code électoral) (p. 1142) : son amendement de suppression

n° 3 ; adopté - **Art. 2 ter** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers généraux - art. L. 194 du code électoral) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 2 quater** (incompatibilité au conseil municipal des directeurs de cabinet du président du conseil général, du conseil régional ou du conseil exécutif de Corse - art. L. 231 (8°) du code électoral) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 2 quinquies** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers régionaux - art. L. 339 du code électoral) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 3** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales) (p. 1143, 1144) : son amendement n° 7 : limitation des incompatibilités aux fonctions de maire d'une commune de plus de 3500 habitants avec celles de président de conseil général ou de conseil régional - maintien de la compatibilité avec les fonctions au sein des établissements publics de coopération intercommunale ; adopté. S'oppose aux amendements n° 46 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 47 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) de M. François Autain - **Art. 3 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller municipal ayant démissionné de ses fonctions de maire pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 3 quinquies** (suspension du contrat de travail des élus municipaux - art. L. 2123-9 du code général des collectivités territoriales) : son amendement n° 9 : extension à l'ensemble des maires et adjoints aux maires des dispositions sur la suspension du contrat de travail des élus ; adopté - **Après l'art. 3 sexies** (p. 1145) : à titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 du Gouvernement (maintien de la fraction défiscalisée des indemnités des élus locaux pour les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 4** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales) : son amendement n° 10 : limitation et organisation des incompatibilités ; adopté. (p. 1146) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 48 (incompatibilité limitée aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 49 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 4 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller général ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil général pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 5** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 1147) : son amendement n° 12 : limitation et organisation des incompatibilités ; adopté. S'oppose aux amendements n° 50 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 51 (extension de l'incompatibilité aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) de M. François Autain - **Art. 5 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller régional ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil régional pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Art. 7 A** (âge d'éligibilité des ressortissants de l'Union européenne pour l'élection des parlementaires européens - art. 5 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) (p. 1148) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 8** (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) : son amendement de coordination n° 15 ; adopté - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977** (incompatibilité entre le mandat européen et une

fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale) (p. 1149) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. François Autain n° 52 (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) et n° 53 (extension de l'incompatibilité aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 6-3 de la loi du 7 juillet 1977** (*compatibilité du mandat européen avec un mandat local unique, et règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection*) (p. 1150) : son amendement n° 17 : liberté de choix entre les mandats incompatibles ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. François Autain (limitation de l'incompatibilité aux communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours) - **Art. 6-3-1 de la loi du 7 juillet 1977** (*incompatibilité entre le mandat européen et les fonctions de membre de la Commission européenne, membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ou membre du directoire de la Banque centrale européenne*) (p. 1151) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 6-3-2 de la loi du 7 juillet 1977** (*incompatibilité du mandat européen avec la fonction de juge des tribunaux de commerce*) : son amendement de suppression n° 19 ; adopté - **Art. 6-4 de la loi du 7 juillet 1977** (*règlement des incompatibilités*) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 1152) : son amendement n° 21 : possibilité pour le parlementaire européen de faire cesser l'incompatibilité lors du renouvellement de son mandat ; adopté - **Art. 9** (*incompatibilités applicables au remplaçant du parlementaire européen - art. 24 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) : son amendement de conséquence n° 22 ; adopté - **Art. 11** (*incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française*) (p. 1153) : son amendement n° 23 : application des dispositions en vigueur en métropole ; adopté - **Art. 11 bis A** (*statut des élus locaux en Polynésie française*) (p. 1154) : son amendement n° 24 : maintien des pouvoirs de délégation du maire ; adopté - **Art. 11 bis** (*application de la loi en Nouvelle-Calédonie*) (p. 1155) : ses amendements de coordination n° 25, n° 26, n° 27 et n° 28 ; adoptés - **Art. 12** (*incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 1156) : son amendement de coordination n° 29 ; adopté - **Art. 12 bis** (*statut des élus locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon*) : ses amendements de coordination n° 30 et n° 31 ; adoptés - **Art. 13 bis** (*application de la loi à Mayotte*) (p. 1157) : ses amendements de coordination n° 32 et n° 33 ; adoptés - **Intitulé du projet de loi** (p. 1158) : son amendement n° 34 : nouvel intitulé "projet de loi relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux et fonctions électives" ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) (p. 1391) : interrogation sur la justification du texte gouvernemental. (p. 1393) : rappel des conséquences du scrutin proportionnel de 1986.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 236 (1999-2000)** (p. 1410, 1412) : rôle du Sénat au cours de la navette parlementaire. Mode de scrutin sénatorial. Réaction de l'opinion publique sur l'accroissement des effectifs du Sénat. Réforme de certaines méthodes de travail. Renforcement du rôle des commissions parlementaires. Possibilité d'adopter des résolutions. Souhaite que le Sénat adopte la motion de la commission des lois tendant à opposer la question préalable. (p. 1415) : exemple des Etats-Unis.

- **Projet de loi modifiant la répartition des sièges de sénateurs [n° 0236 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 235 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 1537, 1538) : possibilité de demander l'expulsion par référé ainsi qu'une mesure d'injonction assortie d'astreinte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1539) : attire l'attention du Gouvernement sur un point : réapparition du pouvoir d'imposition du préfet contre la volonté des collectivités territoriales.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 1er** (*reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*) (p. 1581, 1582) : débat libre ; ne s'estime pas en droit de demander un scrutin public pour modifier l'article 1er - **Art. 2** (*développement de l'enseignement et de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage*) (p. 1583) : demande au Sénat d'adopter l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 5** (*possibilité pour les associations défendant la mémoire des esclaves d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) (p. 1585) : demande au ministre de revoir l'avis négatif qu'il a émis sur l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - (29 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1681, 1682) : son interrogation sur le principe d'une organisation syndicale de la magistrature. Devoir de réserve des juges. Enrichissement du projet de loi. Appel des jugements de cour d'assises. Procédure du témoin assisté. Importance du rôle du Sénat.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 1er** (p. 1713) : intervient sur l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (attribution aux maires et élus municipaux de la même protection que les agents de l'Etat) - **Art. 8 bis** (*membres du Gouvernement entendus comme témoins*) (p. 1731, 1732) : se déclare opposé à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** : se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes). - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) - **Art. 144-1-A du code de procédure pénale** (*interdiction de placement en détention provisoire des père et mère d'enfants de moins de dix ans*) (p. 1754, 1755) : intervient sur les amendements de suppression n° 34 de la commission et n° 160 de M. Robert Bret (nécessité pour le juge de prendre en compte la situation familiale de l'intéressé lorsqu'il envisage une mise en détention provisoire) - **Art. 18 ter** (*référé-liberté*) (p. 1762, 1763) : naissance d'un modèle européen. Risques d'un glissement vers une procédure accusatoire : exemple de M. Dominique Strauss-Kahn.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 21 octies** (*composition de la cour d'assises*) (p. 1814) : importance du choix de la chambre de renvoi - **Art. 2 bis A (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*enregistrement des interrogatoires de garde à vue*) (p. 1827) : s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 92 de M. Hubert Haenel - **Art. 2 D (précédemment réservé le 30 mars 2000 p. 1715)** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 1828, 1829) : sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression du II de cet article), ses sous-amendements, soutenu par M. Pierre Fauchon, n° 177 : présence de l'avocat tout au long de l'audition de la personne gardée à vue ; retiré ; et n° 183 : entretien avec un avocat à l'issue de la dixième heure ; adopté. Contrepartie à la suppression de l'enregistrement sonore des auditions.

- **Suite de la discussion** - (5 avril 2000) - Président de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1890) : idée de l'affirmation de la présomption d'innocence traditionnelle au Sénat. Importance de la discussion parlementaire sur les différents textes de réforme de la justice avant la réunion du Congrès.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 2 bis (déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil)** (p. 1921) : demande que l'amendement n° 37 de la commission soit mis aux voix par scrutin public et par priorité (maintien de la déduction de la pension de réversion en cas de cessation de son versement pour cause de remariage ou de concubinage notoire du créancier) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1934, 1935) : réflexion juridique sur un problème difficile. S'étonne des réactions au cours du débat. Problème de droit résolu.

- **Rappel au règlement** - (5 avril 2000) - Président de la commission des lois (p. 1921) : intervient sur le rappel au règlement de M. François Autain.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes** [n° 0084 (1999-2000)] - (11 mai 2000) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 4** (p. 2668) : demande au ministre de formuler sa position sur l'amendement n° 5 de M. Michel Charasse (diminution à cinq ans du délai de prescription en matière d'action en déclaration de gestion de fait) - **Avant l'art. 6 ou après l'art. 14** (p. 2675) : intervient sur l'amendement n° 4 de M. José Balarelo (impossibilité de mettre en débat à titre personnel l'ordonnateur déclaré comptable de fait ayant obtenu de la part de l'organe délibérant de la collectivité locale la reconnaissance du caractère d'utilité publique sur les comptes présentés).

- **Projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0349 (1999-2000)] - (30 mai 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3352, 3354) : paternité sénatoriale concernant l'appel des cours d'assises. Projet de loi construit pour l'essentiel par le Parlement. Effets néfastes de la déclaration d'urgence. Droits des personnes en garde à vue. Choix entre une procédure inquisitoire et une procédure accusatoire.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer** [n° 0342 (1999-2000)] - (13 juin 2000) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3908) : réponses du Gouvernement aux questions financières. Se déclare favorable à l'adoption de l'article relatif à la création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Statut des départements d'outre-mer. Mesures d'adaptation. Crédits européens. Nécessité de ne pas manquer une évolution nécessaire des départements d'outre-mer.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 31 (programmation des aides de l'Etat au logement)** (p. 4036) : reprend l'amendement n° 248 de M. Claude Lise (transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé) - **Après l'art. 36** (p. 4045) : intervient sur l'amendement n° 29 de la commission (définition dans le contrat de plan d'une enveloppe spécifique pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy) - **Art. 38 (création de deux départements à La Réunion)** (p. 4050) : intervient sur les amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Lauret. Coût global de l'éventuelle bidépartementalisation.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** - *Deuxième lecture* [n° 0308 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - Président de la commission des lois - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4120, 4125) : demande le retrait de l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi en application de l'alinéa 5 de l'article 29

du règlement ; demande adoptée. Souligne que jamais un vote bloqué n'avait été demandé sur une proposition de loi. Déçu de l'attitude du Gouvernement. S'interroge sur la constitutionnalité de la demande de vote bloqué par le Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - Président de la commission des lois - **Art. 1er (responsabilité pénale pour des faits non intentionnels)** (p. 4498) : initiative de la commission d'inscrire le texte à l'ordre du jour. Engagement du Gouvernement de soumettre le texte à l'Assemblée nationale le 30 juin. Intervient sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte).

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France** [n° 0244 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - Président de la commission des lois - **Art. unique** (p. 4510) : désir de la commission d'un vote unanime sur ce texte. Se déclare choqué par l'appellation "Justes" qui s'adresse à une catégorie particulière.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République** [n° 0423 (1999-2000)] - (29 juin 2000) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4557, 4559) : appréciation de la seule durée du mandat présidentiel. Historique du septennat. Contradiction entre l'accroissement des pouvoirs du Président de la République par l'élection au suffrage universel et la durée de son mandat. Tentative de réforme par Georges Pompidou en 1973. Mise en place d'un quinquennat de fait avec la cohabitation. Vérification plus fréquente de la délégation de souveraineté accordée par le citoyen. Renforcement de la stabilité constitutionnelle. La commission demande au Sénat de voter conforme le texte adopté sans modification par l'Assemblée nationale - **Après l'art. unique** (p. 4585, 4596) : s'oppose aux amendements de M. Paul Lorient n° 19 (responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale), de Mme Hélène Luc n° 23 (réforme du Sénat par la réduction du mandat sénatorial, le renouvellement unique et l'abaissement de l'âge d'éligibilité), de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 34 (renforcement du contrôle du Parlement sur les décisions européennes), de Mme Nicole Borvo n° 20 (abrogation de l'article 16 de la Constitution), n° 21 (inscription dans la Constitution de la fonction de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement), n° 22 (élection des députés au scrutin proportionnel, sans concomitance possible avec l'élection du Président de la République, et limitation du pouvoir de dissolution de ce dernier), n° 24 (consultation obligatoire du Parlement pour toute intervention des forces armées françaises à l'extérieur de la République), n° 25 (possibilité pour l'Assemblée nationale de prendre des décrets d'application en cas de défaillance du Gouvernement), n° 26 (création pour le peuple d'une voie d'accès à l'initiative de la loi et renforcement du pouvoir d'initiative législative du Parlement), n° 27 (suppression de l'article 40 de la Constitution), n° 28 (suppression de la pratique du vote bloqué), n° 29 (mise en place d'une journée hebdomadaire d'initiative des assemblées), n° 30 (inscription des projets et des propositions de loi adoptés dans une assemblée à l'ordre du jour de l'autre assemblée dans un délai d'un mois), n° 31 (abrogation de l'article 49-3 de la Constitution), n° 32 (contrôle régulier de l'activité internationale de l'Etat par le Parlement) et n° 33 (extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux résidents étrangers non communautaires).

LARCHER (Gérard), sénateur (Yvelines) RPR.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 18, 21, 28 janvier ; 11, 25 février ; 3, 8, 24, 28, 30 mars ; 4 avril ; 3, 4, 10, 23, 25, 30 mai ; 13, 27 juin ; 3, 5, 11, 19, 25 octobre ; 8, 14, 21, 27, 30 novembre ; 2, 4, 6 et 11 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Vice-président de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du groupe d'étude sur l'avenir de La Poste et des Télécommunications sur les principales évolutions de La Poste et du secteur postal de novembre 1997 à juin 1999. Actes du colloque "Poste Europe Territoire" organisé au Sénat le 2 juin 1999 [n° 225 (1999-2000)] (17 février 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Poste et télécommunications.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à instituer un service universel bancaire [n° 257 (1999-2000)] (8 mars 2000) - **Banques et établissements financiers.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Pierre Hérisson, Paul Girod, François Trucy et Louis Althapé, en application de l'article 73 bis, du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 89 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Union européenne.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Pierre Hérisson, Paul Girod, François Trucy et Louis Althapé, relative à l'entreprise nationale La Poste [n° 104 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Postes et télécommunications.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Ville [n° 94 (2000-2001) tome 23] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 335 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2641) - Ministère : Industrie - *Prix et qualité d'accès à Internet* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2642) - **Internet**

Questions orales sans débat :

n° 752 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1402) - Ministère : Equipement - *Aéroport international de Beauvilliers* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1789) - **Aéroports**

INTERVENTIONS

- **En qualité de président de séance**

- **Souhais de bienvenue à une délégation du Sénat italien** - (23 mars 2000) (p. 1547, 1548).

- **En qualité de sénateur**

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000)
- **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 589) : intervient sur le sous-amendement n° 75 de M. Michel Charasse (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue) déposé sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé). Création à Rambouillet d'une aire d'accueil avec l'aide de 14 communes au travers d'un syndicat intercommunal.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1062) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Rôle essentiel pour la démocratie d'une deuxième assemblée. Système du bicamérisme adopté par de nombreux pays - **Après l'art. 2** (p. 1063) : son amendement n° 23 : établissement du vote préférentiel pour les élections sénatoriales ; retiré.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)] - Discussion générale** (p. 1573) : décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848. Richesse de la diversité et de l'identité de la France de l'outre-mer. Devoir de mémoire. Formes modernes de l'esclavage. Qualification de crime. Le groupe du RPR partage les idées de ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2124, 2125) : projet de loi d'orientation pour la ville de 1991. Opposition entre espaces urbains et espaces naturels. Nouvelle terminologie : schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme. Délivrance du permis de construire par la commune. Définition réductrice du logement social. Objectifs irréalistes : exemple des Yvelines. Ville de Rambouillet. Réactions de rejet de la population contre le logement social. Son attachement à l'accession sociale à la propriété. Soutiendra l'ensemble des propositions des rapporteurs.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2275) : sur l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs), se déclare favorable au sous-amendement n° 625 de M. Gérard César (possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2565) : se déclare favorable à l'amendement n° 813 de M. Serge Lagache (assouplissement de la règle de l'unanimité pour le vote des décisions indispensables à la réalisation de travaux sur les parties communes - application de ces dispositions aux actions mises en oeuvre par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2946, 2947) : remerciements aux rapporteurs. Caractère inacceptable de la procédure d'urgence. Refus par le Gouvernement de l'accession à la propriété et du parcours résidentiel. Exemple de la ville de Rambouillet. Sa croyance dans le pacte républicain. Régionalisation des transports. Fourniture de locomotives anciennes à la région Rhône-Alpes. Texte technocratique et idéologique.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Discussion générale** (p. 2987, 2989) : dimension affective de la chasse. Lien créé par la chasse entre le monde rural et le monde urbain. Question des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. Nécessité de conforter le pouvoir des fédérations de chasseurs. Missions de l'Office national de la chasse, ONC. Opposé à la journée de non-chasse. Favorable à la double tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et

de l'environnement, et du ministère de l'agriculture pour la chasse.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3050, 3051) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), son sous-amendement n° 248 : attribution à l'ONCFS du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial ; retiré. (p. 3057) : se déclare favorable à l'amendement n° 161 précité de la commission - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3084) : missions des gardes nationaux. Lutte contre le braconnage - **Après l'art. 3 bis** (p. 3092) : se déclare favorable à l'amendement n° 172 de la commission (schéma de mise en valeur cynégétique).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3177, 3180) : sur l'amendement n° 197 de la commission (réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire), son sous-amendement n° 249 : conciliation du calendrier de la chasse avec le respect de la directive européenne ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3231) : se déclare favorable à l'amendement n° 113 de M. Ladislav Poniatowski (sanction contre le braconnage) - **Après l'art. 23** (p. 3236) : conséquences sur le transport du gibier du décalage entre les dates de la chasse. Se déclare favorable à l'amendement n° 118 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de transport du gibier hors période de chasse). (p. 3237, 3238) : suggère la rectification de l'amendement n° 225 de M. Xavier Pintat (inscription dans la loi du maintien de la pratique de la chasse dans les zones de protection spéciale et de conservation au titre du réseau Natura 2000) - **Seconde délibération** (p. 3239) : se déclare opposé à la demande de seconde délibération de l'article 1er bis faite par le Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3241) : travail de la commission et du rapporteur. Souhait d'un équilibre par la commission mixte paritaire. Responsabilité de chacun vis-à-vis de l'espace agricole et naturel. Améliorations du texte par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Discussion générale** (p. 3935, 3937) : situation dans les départements et territoires d'outre-mer. Différents rapports consécutifs à des missions d'information. Projet de bidépartementalisation de La Réunion. Relations des départements d'outre-mer avec leur environnement géographique. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Malaise identitaire. Réglementation du RMI. Situation économique. Manque de prise en compte des conséquences des destructions atmosphériques et du phénomène d'insularité. Ne votera pas ce texte en l'état.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - Discussion générale** (p. 4249, 4251) : évocation superficielle des conséquences de la pression urbaine sur la faune et la flore. Prise en compte indispensable de la réalité de la culture de la chasse dans la société. Besoin de nature des citoyens. Importance de la loi Verdeille. Prise en compte indispensable de la réalité de la chasse. Interrogation relative au financement des compétences des fédérations, à la notion de grande zone de nidification et à la reconnaissance d'un jour de non-chasse. Réalisme et pragmatisme du Sénat. Soutiendra les propositions du rapporteur - **Après l'art. 5** (p. 4287) : son amendement, soutenu par M. Gérard César, n° 61 : référence à deux fédérations interdépartementales existantes ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Discussion générale** (p. 4890, 4891) : utilisation abusive du

mot régulation pour un texte qui ne fait que réglementer. Alourdissement de la pression réglementaire et des contrôles au lieu d'une simplification. Risque pour l'économie française de prendre du retard. Refus du Gouvernement de libérer le conseil de la concurrence de la tutelle de l'Etat. Utilisation abusive de la procédure d'urgence. Absence d'actions gouvernementales pour assurer l'effectivité du droit au compte. Problème des chèques payants. Sa proposition de loi visant à instituer un service universel bancaire. Avenir de La Poste. Souci de rétablir la concordance entre le titre du projet de loi et son contenu - **Question préalable** (p. 4900, 4901) : le groupe du RPR ne votera pas la motion n° 606 de M. Paul Lorient tendant à opposer la question préalable.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4929, 4935) : son amendement n° 334 : insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 611 de la commission (nouvel intitulé "service de base bancaire") auquel il est favorable. Intérêt d'un débat sur l'évolution du système bancaire. Fin de l'exception française du "ni-ni". Solutions possibles. Prise en compte des Français les plus démunis. Souci de préserver l'équilibre de La Poste. Service universel bancaire pour l'insertion financière des plus démunis. Fonds de compensation alimenté par les cotisations de tous les acteurs du service universel. (p. 4936, 4944) : ses amendements n° 335 : insertion d'une division intitulée "section I - définition" ; adopté ; n° 336 : conditions d'application du service universel bancaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 612 de la commission (bénéficiaires du service bancaire de base) ; n° 337 : insertion d'une division intitulée "section III - mise en oeuvre" ; adopté ; n° 338 : limitation du fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 613 de la commission (désignation des personnes bénéficiaires) ; n° 339 : insertion d'une division additionnelle intitulée "section III - financement et bilan d'application" ; et n° 340 : évaluation des coûts du service universel bancaire et mise en place d'un fonds de compensation ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 28 ter (obligation d'une lettre de change en cas de paiement à plus de 45 jours)** (p. 5155) : sur l'amendement n° 21 du Gouvernement (transposition concernant les paiements privés de la directive relative aux délais de paiement), son sous-amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 643 : seuil de déclenchement d'intérêts de retard fixé à 30 jours ; adopté.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5505, 5506) : directive "Natura 2000". Directive postale. Le groupe du RPR ne pourra accepter la transposition de la directive postale par ordonnance. Nécessité d'un débat parlementaire.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7019, 7020) : situation du fret ferroviaire. Problème des transports en Ile-de-France. Réponse de la SNCF à l'appel d'offres de Go Ahead en Grande Bretagne.

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7066, 7067) : zones

franches urbaines, ZFU : résultats obtenus en terme d'emplois ; question de leur devenir. Sécurité. Lutte contre la délinquance des mineurs. Sa visite à la ZFU de Montreuil-Fault-Yonne. Déficit d'image. Difficulté de gestion par les services municipaux des problèmes lourds. Pacte de relance pour la ville. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de la ville. (p. 7078) : transmission du "jaune". Association des entreprises privées à la politique de la ville.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7871, 7874) : réforme postale européenne. Attachement au service public. Conciliation du service public et de la concurrence. Absence de volonté politique de réforme. Situation de la poste allemande. Compromis entre l'immobilisme du Gouvernement et la libéralisation forcée soutenue par la Commission européenne. Ouverture maîtrisée à la concurrence. Invite à l'adoption de ce texte - **Discussion de la résolution** (p. 7885, 7886) : fonds de compensation développé dans les télécommunications. Se déclare opposé aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1 (nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation) et, de repli, n° 2, n° 3 et n° 4.

LARIFLA (Dominique), sénateur (Guadeloupe) SOC-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3934, 3935) : histoire douloureuse. Départementalisation. Responsabilité civique revendiquée par le peuple de l'outre-mer. Lois de décentralisation. Situation de la société guadeloupéenne. Lutte contre l'exclusion. Développement structuré et régulé. Accroissement de la compétitivité des entreprises. Approfondissement de la décentralisation et reconnaissance des identités. Protection sociale, politique de la santé. Politique de l'emploi et politique du logement. Bouleversement des mentalités. Apportera son soutien au projet gouvernemental.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2 (exonération de cotisations sociales patronales)** (p. 3961) : son amendement n° 229 : extension aux entreprises régionales de transports maritimes et aériens de biens et de personnes ; devenu sans objet - **Art. 9 (projet initiative-jeune)** (p. 3987) : son amendement n° 234 : extension de l'aide de l'Etat aux bénéficiaires d'emplois-jeunes lorsqu'ils sortent du dispositif ; adopté - **Art. 9 quater (création du congé-solidarité)** (p. 3996) : son amendement n° 236 : dérogation d'âge pour les emplois-jeunes arrivant au terme de leur contrat ; devenu sans objet - **Après l'art. 21** (p. 4020) : son amendement n° 242 : institution d'un conseil culturel de l'île de Saint-Martin ; devenu sans objet - **Après l'art. 33** (p. 4038, 4039) : ses amendements n° 249 : création d'une taxe locale sur la production d'alcool prélevée par l'administration des douanes et redistribuée aux communes au prorata de leur population ; adopté ; et n° 250 : réduction

du montant de la dotation forfaitaire, à compter de 2001, d'un montant égal à la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale du département au titre de 1996 et revalorisée comme la dotation globale de fonctionnement mise en répartition ; retiré. Couverture maladie universelle, CMU - **Après l'art. 34** (p. 4042) : son amendement n° 251 : réduction du montant de la dotation globale de décentralisation et, s'il y a lieu, celui des impôts affectés aux départements pour compenser l'accroissement net des charges résultant des transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales d'un montant égal aux dépenses consacrées à l'aide médicale en 1996 ; retiré - **Art. 36** (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélemy*) (p. 4043) : son amendement n° 252 : institution au profit des communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin d'une taxe additionnelle sur les carburants destinée à la modernisation des infrastructures routières ; retiré

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4136) : son amendement, soutenu par M. Claude Lise, n° 254 : possibilité pour les élus membres du congrès de faire des propositions sur l'évolution statutaire ; devenu sans objet - **Après l'art. 39** (p. 4141) : son amendement n° 256 : impossibilité dans les régions monodépartementales de cumuler les mandats de conseiller général et de conseiller régional ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4154, 4155) : suppression de la bidépartementalisation pour La Réunion et du congrès pour les départements français d'Amérique. Ne pourra voter le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

LASSOURD (Patrick), sénateur (*Ille-et-Vilaine*) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 949 (*JO Débats* du 23 novembre 2000) (p. 6418) - Ministère : Affaires européennes - *Versement des subventions FEDER* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8035) - **Fonds structurels**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 542) : absence de prise en compte de la responsabilité de l'Etat dans la gestion des aires d'accueil et du respect de leurs devoirs par les gens du voyage. Conséquences de l'impunité croissante : isolement de l'autorité communale et ressentiment de la population.

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 569, 570) : son amendement n° 58 : prise en

charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels ; adopté - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 588) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 64 : expulsion en cas d'occupation illicite d'équipements ou d'installations sportives, culturelles ou de loisirs appartenant au domaine public ou au domaine privé des collectivités ; devenu sans objet - **Après l'art. 9** (p. 603) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 66 : possibilité pour le préfet, sur proposition du maire, d'expulser les gens du voyage installés sur le domaine public de l'Etat notamment le domaine maritime ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1138) : défense d'intérêts électoralistes à l'encontre de l'objectif de modernisation de la vie politique. Incohérence entre les différents statuts.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 4** (*participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil*) (p. 1530) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels) - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 1537) : intervient sur l'amendement n° 29 du Gouvernement (rétablissement de la compétence du tribunal administratif pour les occupations illicites du domaine public, limitation du pouvoir du maire en matière de stationnement illégal si le terrain n'appartient ni au domaine public ni à la commune et maintien de la non-codification de cet article dans le code général des collectivités territoriales). Situation catastrophique de la baie du Mont-Saint-Michel.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2107, 2110) : attachement de la majorité sénatoriale à une politique de l'habitat plus juste. Absence de mesures favorables à la propriété sociale. Son expérience de président de l'office public d'aménagement et de construction, OPAC, d'Ille-et-Vilaine. Son opposition à la procédure d'urgence. Atteinte grave à l'autorité communale. Dispositif de substitution du préfet aux communes défaillantes pour la construction de logements sociaux. Régionalisation du transport ferroviaire régional. Choix du niveau intercommunal pour l'examen du quota de logements sociaux. Désengagement de l'Etat. Missions régaliennes de l'Etat dans les grands ensembles. Variété des situations des communes non prise en compte. Définition du logement social. Principe de mixité sociale. Opacification des règles d'urbanisme. Le groupe du RPR ne votera pas ce texte dans la rédaction présentée et proposera des projets alternatifs.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2232) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2273) : sur l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs), soutient le sous-amendement n° 625 de M. Gérard César (possibilité d'implantation d'équipements d'intérêt public y compris de réseaux de télécommunications intégrés à l'environnement dans les zones naturelles). (p. 2277) : intervient sur l'amendement n° 230 précité de la commission - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU*)

(p. 2291) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de M. Ladislas Poniatowski (association possible des services départementaux à l'élaboration du plan local d'urbanisme) - **Art. 5 (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC))** (p. 2307) : soutient l'amendement n° 939 de M. Gérard César (précision selon laquelle une ZAC ne peut être localisée que dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le plan d'occupation des sols).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 19 (dispositions relatives au permis de construire)** (p. 2345, 2347) : son amendement n° 712 : association aux certificats d'urbanisme et aux demandes de permis de construire d'un plan précisant les éléments de nature à influencer sur la constructibilité du terrain ; adopté - **Art. 20 (réalisation d'aires de stationnement)** (p. 2364) : son amendement n° 714 : précision selon laquelle ne sont pas concernées par la limitation de la superficie des aires de stationnement des établissements commerciaux les zones de stockage et d'entreposage ; retiré - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374) : se déclare favorable à l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative). (p. 2377, 2378) : ses amendements n° 716 : obligation pour le préfet, à la suite de la transmission incomplète d'une autorisation relative à l'occupation ou à l'utilisation du sol, d'informer les titulaires de l'autorisation de l'existence d'une demande de complément d'information ; et n° 715 : recours à la technique de la "législation sous réserve" par le juge administratif en cas de recours à l'encontre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol ; adoptés - **Art. 21 (institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles)** (p. 2395) : intervient sur l'amendement n° 765 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** (p. 2409, 2410) : définition du logement social. Non-prise en compte de l'accession sociale à la propriété, exemple de l'OPAC d'Ile-et-Vilaine. Contrat de ville à Rennes. Traitement des problèmes de logement social au niveau de la communauté d'agglomération. Risque d'aberrations en matière d'urbanisme. Sanction financière.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (suite)** (p. 2437) : son attachement au principe de mixité sociale et à une cohérence au sein des agglomérations. Son opposition aux modalités proposées par le Gouvernement - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2441, 2453) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), auquel il se déclare favorable, son sous-amendement n° 651 : obligation pour les communes entrant dans le champ d'application de cet article de consacrer 25 % des réalisations de résidences principales au logement social ; retiré. (p. 2462) : sur l'amendement n° 285 de la commission (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition), son sous-amendement de repli n° 650 ; adopté. (p. 2478) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation (calcul du prélèvement annuel et affectation)** (p. 2486, 2492) : sur l'amendement de la commission n° 297 (réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux), son sous-amendement n° 652 : délibération concordante du conseil municipal et de l'EPCI sur les constructions de logements sociaux ; retiré. Sur l'amendement n° 297 précité

de la commission, se déclare favorable au sous-amendement n° 860 de M. Yves Fréville (plafonnement à 25 % des constructions neuves de la construction de logements sociaux prévue au cours de la période triennale) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2495, 2497) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), ses sous-amendements n° 653 : précision selon laquelle la contribution est dégressive pour les communes les plus pauvres ; et n° 654 : prise en compte dans le calcul de la contribution des efforts financiers effectués par la commune en faveur de l'accession sociale à la propriété ; adoptés ; et n° 655 : versement de la contribution directement aux acteurs locaux du logement social ; retiré - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (sanctions en cas de non-respect du programme local de l'habitat)** (p. 2506) : son amendement n° 649 : débat contradictoire entre le préfet et la commune et avis du conseil départemental de l'habitat ; retiré - **Après l'art. 25 quater** (p. 2512, 2513) : son amendement n° 656 : exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; retiré - **Art. 26 (compétences des communes et des établissements publics de coopération intercommunale en matière de logements sociaux)** (p. 2516) : sur l'amendement n° 128 de la commission des lois saisie pour avis (précision selon laquelle le droit de préemption de la communauté d'agglomération n'interdit pas le même droit pour la commune), son sous-amendement n° 657 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28 (délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation)** - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation (interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration d'un délai de rétractation)** (p. 2536) : sur l'amendement n° 131 de la commission des lois saisie pour avis (possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un professionnel garanti financièrement, restituable en cas de rétractation), son sous-amendement n° 718 : obligation de mentionner, à peine de nullité, les limites juridiques, les dimensions, la superficie ainsi que les servitudes publiques et privées dont est grevé le terrain ; retiré. Son amendement n° 658 : possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un tiers séquestre disposant d'une garantie financière ; retiré - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2540) : son amendement n° 659 : obligation de faire procéder à un audit technique d'un bâtiment en cas de mise en copropriété d'un immeuble de plus de 15 ans et information des acquéreurs des lots ; retiré - **Art. 30 (plan comptable des copropriétés)** - **Art. 14-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 (budget prévisionnel de la copropriété)** (p. 2546) : son amendement n° 660 : délai de vote d'un budget prévisionnel porté de 4 à 6 mois à compter de la date d'arrêté des comptes de l'exercice ; retiré - **Paragraphes II à IV (nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat)** (p. 2552, 2553) : se déclare favorable à l'amendement n° 507 de M. Ladislas Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat) - **Art. 31 (fonctionnement des copropriétés)** (p. 2560) : se déclare opposé à l'amendement n° 152 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants) et favorable à l'amendement n° 507 de M. Ladislas Poniatowski (précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat). (p. 2566) : son amendement n° 661 : transfert facultatif des pouvoirs du syndic à un

administrateur provisoire pour les copropriétés en difficulté ; devenu sans objet - **Après l'art. 34 ter** (p. 2579) : intervient sur les amendements du Gouvernement n° 1036 (création d'un fonds de revitalisation économique afin de soutenir et développer l'activité économique dans les zones urbaines sensibles), n° 1037 (création des sociétés d'investissement régional), n° 1038 (extension du champ d'intervention de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA, à l'ensemble du territoire des communes signataires d'un contrat de ville) et n° 1039 (suppression du troisième alinéa du I de l'article 1466 A du code général des impôts relatif aux révisions des zonages). Absence de concertation, de consultation et de discussion sur ces amendements - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2580, 2582) : son amendement de précision n° 662 ; adopté. Sur celui-ci, se déclare opposé au sous-amendement n° 1107 de la commission (libre choix d'une société tierce pour l'individualisation des contrats) - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2604, 2605) : son amendement n° 663 : financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement ; adopté. Exemple de l'Ille-et-Vilaine.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2734) : son amendement, soutenu par M. Roger Karoutchi, n° 664 : consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF ; adopté - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 2774) : aides à la pierre. Faiblesse du financement des opérations de construction de logements sociaux : importance du pourcentage d'appel d'offres infructueux. Suppression de l'effort minimal du locataire. Suppression du comité régional de l'habitat - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation** (*objectifs de la politique d'aide au logement*) (p. 2777) : sur l'amendement n° 330 de la commission (nouvelle rédaction de cet article indiquant une prise en charge partielle des dépenses de logement), son sous-amendement n° 665 : maintien d'un effort de la part du locataire ; retiré - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2784, 2786) : sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés), son sous-amendement n° 666 : compensation du coût du déplacement du salarié ; retiré, puis repris par M. Ladislas Poniatowski. Sur l'amendement n° 417 précité de la commission des affaires sociales saisie pour avis, se déclare favorable au sous-amendement n° 1071 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif aux autres activités professionnelles par versement d'un dédommagement forfaitaire) - **Art. 61** (*péremitté du logement social*) (p. 2790) : se déclare favorable à l'amendement n° 340 de la commission (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété) - **Art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (*règles applicables aux logements sociaux en cas de transfert de propriété*) (p. 2794) : sur l'amendement n° 342 de la commission (nouvelle rédaction plus précise de cet article et mention de la non-rétroactivité de ce dispositif), son sous-amendement n° 668 : non-application de ce dispositif aux logements détenus par les sociétés civiles immobilières de location attribués aux associés ; retiré. Son amendement n° 667 : fixation des minima et maxima de loyer par le représentant de l'Etat après avis conforme du conseil départemental de l'habitat ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2813, 2817) : sur l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété), ses sous-amendements n° 1119 : suppression de la référence à

des prix de vente maxima fixés par l'autorité administrative ; retiré ; et n° 1129 ; adopté. Ses amendements n° 669 : possibilité pour les OPAC, de réaliser ou acquérir et améliorer des logements en vue de leur location ou de leur vente à des personnes de ressources modestes ; et n° 671 : reconnaissance aux OPAC de la capacité d'intervenir pour le compte d'associations ou d'organismes agréés en vue de l'insertion sociale qui souhaitent leur confier la réalisation de logements ; retirés. (p. 2820) : attitude de l'OPAC d'Ille-et-Vilaine contre le processus spéculatif engendré par l'accession sociale à la propriété - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2847) : se déclare favorable à l'amendement n° 554 de M. Ladislas Poniatowski (suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, aux frais de l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte) et opposé aux amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Placade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). (p. 2850) : son amendement n° 678 : composition du conseil d'administration à parts égales des représentants de l'Etat et des représentants des organismes d'HLM ; retiré - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 2857) : se déclare opposé à l'amendement n° 1020 du Gouvernement (rétablissement du caractère complémentaire de l'activité de vente par rapport à la mission de base de réalisation de logements locatifs sociaux par la fixation d'un seuil de constructions de logements) - **Art. 71** (*abrogations de conséquences*) (p. 2860) : intervient sur l'amendement n° 381 de la commission (suppression de la modification des seuils de déclenchement du supplément de loyer de solidarité). Son accord pour le maintien d'un surloyer - **Art. 75** (*procédures de déclaration d'insalubrité*) (p. 2869) : son amendement n° 680 : affirmation du caractère d'impartabilité du fonds de prévoyance pour travaux ; retiré - **Art. 77** (*inscription d'une hypothèque légale*) (p. 2872) : son amendement de clarification n° 681 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Après l'art. 20 sexies** (p. 2939) : sur l'amendement n° 280 de la commission (possibilité de réalisation d'équipements légers sur les rives des lacs de montagne, après avis conforme de la commission départementale des sites), soutient le sous-amendement de M. Dominique Braye n° 1078 (mention de certains équipements non permanents indispensables à l'accueil des touristes à certaines périodes de l'année) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2942) : enrichissement de ce projet de loi par le groupe du RPR. Autonomie des collectivités locales. Réforme du transport ferroviaire régional. Définition restrictive du logement social. Le groupe du RPR votera ce texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat. Dénonce les conditions d'examen de ce texte. Procédure d'urgence.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 4** (*réseaux de surveillance des risques zoonosaires - art. 214-1 A du code rural*) (p. 4788) : intervient sur l'amendement n° 21 de M. Jean Bizet (recours aux vétérinaires pour la surveillance des risques zoonosaires relatifs à des maladies réputées contagieuses). Responsabilité de la décision d'identification d'une maladie ou d'un risque zoonosaire - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4797) : préoccupation de la qualité sanitaire des aliments. Responsabilité des industries agroalimentaires. Nécessité pour les pouvoirs publics de privilégier transparence et précaution. Avec le groupe du RPR, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5236, 5237) : échec

de la commission mixte paritaire. Recentralisation des pouvoirs de l'Etat. Prise en compte de l'accession sociale à la propriété. Conditions de financement de la construction du logement social. Rejet par le Gouvernement de l'accession sociale à la propriété. Hostilité de l'Assemblée nationale aux suggestions du Sénat et volonté de refuser concertation et coopération. Volonté politique de réduire le pouvoir des maires. Félicitations au rapporteur - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 5252) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU) - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 5285) : sur l'amendement n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), se déclare favorable au sous-amendement n° 267 de M. Pierre Jarlier (mesures visant à lutter contre la désertification des communes rurales). Se déclare opposé à l'amendement n° 245 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article réservant son application aux petites communes rurales) - **Art. 20** (*réalisation d'aires de stationnement*) (p. 5300) : son amendement n° 221 : remplacement du prix plafond de 80 000 francs par un prix plancher de 50 000 francs ; adopté - **Art. 20 quater A** (*incompatibilité des fonctions des architectes des Bâtiments de France*) (p. 5302) : se déclare opposé à l'amendement n° 246 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article) - **Après l'art. 20 quater A** (p. 5303) : son amendement n° 222 : obligation pour le représentant de l'Etat de consulter la commission de conciliation en cas de désaccord entre l'architecte des Bâtiments de France et le maire pour la délivrance de certaines autorisations ; adopté - **Art. 20 quinquies** (*ajustement des contours du périmètre de protection des monuments historiques*) (p. 5307) : sur l'amendement de coordination n° 86 de la commission, son sous-amendement n° 223 ; adopté - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 5316, 5318) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 92 et n° 95 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 5321) : sur l'amendement n° 101 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 224 ; adopté - **Après l'art. 25 quater** (p. 5323) : son amendement n° 225 : exonération permanente de la taxe sur la valeur vénale des immeubles pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation** (*statut et compétences de la caisse*) (p. 5356) : se déclare favorable à l'amendement n° 144 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 84** (*agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH*) (p. 5375) : se déclare opposé aux amendements portant sur le même objet n° 250 de M. Jean-Pierre Placade et n° 264 de Mme Odette Terrade (financement des associations de locataires par l'ANAH).

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6756) : constitution des communautés de communes à taxe professionnelle unique - **Après l'art. 26 bis** (p. 6768) : étude indispensable du problème des ordures ménagères.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6986, 6987) : sous-consommation des crédits du logement social. Déséquilibre intrinsèque du dispositif des prêts locatifs à usage social, PLUS. Insuffisance de l'aide à la pierre. Augmentation des taux des PLUS. Evolution inquiétante du prêt à taux zéro. Réduction des crédits de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. Politique d'affichage menée par le Gouvernement. Le groupe du RPR ne votera pas ce projet de budget.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7393, 7395) : non-maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée du collège. Problème de la gestion et de l'affectation des crédits. Inadéquation entre les choix éducatifs arrêtés par le Gouvernement et la réalité. Conclusion du rapport de la commission d'enquête de 1999. Recours excessif aux emplois-jeunes. Exemple de la commune de La Guerche-de-Bretagne. Intérêt de l'enfant sacrifié aux intérêts de nature corporatiste. Urgence de recentrer le système scolaire sur le bien et la réussite de l'enfant.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 ter** (p. 7704) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° II-84 : possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures perçue précédemment par leurs communes membres pendant la période précédant les délibérations du syndicat mixte ; adopté.

LAUFOAULU (Robert), sénateur (*Iles Wallis-et-Futuna*) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 904 (*JO Débats du 11 octobre 2000*) (p. 4907) - Ministère : Education - *Enseignement des langues wallisienne et futunienne et place de Wallis-et-Futuna dans la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur dans le Pacifique* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5972) - **Départements et territoires d'outre-mer**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193

(1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1096, 1097) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté. Existence à Wallis-et-Futuna de listes électorales menées par des femmes. Handicap de la parité obligatoire dans le contexte de la société wallisienne. Nécessaire adaptation du statut du territoire.

LAURET (Edmond), sénateur (La Réunion) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 17 mai 2000).

Membre titulaire du comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du comité directeur du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3919, 3921) : île de La Réunion. Volet économique du texte. Restauration et amélioration de la loi "Perben". Exonération des charges patronales de sécurité sociale pour les petites entreprises. Dispositions relatives à l'emploi des jeunes. Retraites. Congé solidarité. Exportations. Logement, volet social, alignement du RMI. Bidépartementalisation de La Réunion. Pense que le prochain gouvernement issu des élections législatives de 2002 mettra en oeuvre le véritable projet dont l'outre-mer a besoin.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3958) : soutient l'amendement n° 126 de M. Lucien Lanier (prévision d'un lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés). (p. 3961, 3962) : sur l'amendement n° 121 de M. Yann Gaillard (prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche - prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration), son sous-amendement n° 261 : secteur de la pêche ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 3966) : soutient l'amendement n° 128 de M. Lucien Lanier (possibilité pour les entreprises des secteurs exportateurs de cumuler l'aide spéciale à la création d'emploi prévue par l'article 7 de ce projet de loi et l'exonération prévue par l'article 2) - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 3967) : soutient l'amendement n° 129 de Mme Lucette Michaux-Chevry (cas des employeurs et travailleurs indépendants dans les communes doublement insulaires appartenant à l'archipel de la Guadeloupe) - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3973) : soutient l'amendement n° 131 de Mme Lucette Michaux-Chevry (possibilité de suspension du plan d'apurement à la suite de la publication d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sur un territoire d'un département d'outre-mer ou sur une portion de ce dit territoire) - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3978) : soutient l'amendement n° 132 de Mme Lucette Michaux-Chevry (rôle des chambres de métiers pour la mise en oeuvre du plan d'apurement) - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 3980) :

soutient l'amendement n° 133 de Mme Lucette Michaux-Chevry (date de départ de l'aide) - **Après l'art. 7** (p. 3982) : soutient les amendements de Mme Lucette Michaux-Chevry n° 134 (possibilité de conclure des contrats spéciaux entre les services de l'Etat et les entreprises porteuses de projets) et n° 135 (obligation spécifique de conservation des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 7 quinquies** (p. 3984, 3985) : son amendement n° 137 : aménagement du régime actuel des artisans taxiteurs ; retiré - **Art. 12 bis** (*prime d'éloignement des fonctionnaires affectés dans les départements d'outre-mer*) (p. 4007) : réutilisation des 400 millions de francs économisés par la suppression de cette prime d'éloignement. Danger de supprimer brutalement cette prime - **Après l'art. 18 bis** (p. 4020) : soutient l'amendement n° 143 de Mme Lucette Michaux-Chevry (institution d'un conseil culturel de l'île de Saint-Martin) - **Avant l'art. 36** (p. 4043) : soutient l'amendement n° 145 de Mme Lucette Michaux-Chevry (réduction dans le département de la Guadeloupe du montant de la dotation globale de décentralisation et, s'il y a lieu, celui des impôts affectés aux départements pour compenser l'accroissement net des charges résultant des transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales d'un montant égal aux dépenses consacrées à l'aide médicale en 1996) - **Art. 37 bis** (*affectation d'une part de la taxe d'embarquement au profit des communes classées comme stations balnéaires*) (p. 4045) : soutient l'amendement de suppression n° 146 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4047) : son amendement de suppression n° 123 ; adopté. Stabilité sociale de La Réunion. Aménagement du territoire. Avis défavorable du conseil général et du conseil régional. (p. 4050) : tracé du découpage prévu.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4140) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 33 de la commission et n° 124 de M. Lucien Lanier. Avis défavorable de la population et des élus - **Art. 43** (*création d'un observatoire des prix et des revenus à La Réunion*) (p. 4149) : se déclare favorable à l'amendement n° 188 du Gouvernement (extension à chaque département d'outre-mer de la création d'un tel observatoire) - **Après l'art. 43** (p. 4149) : son amendement n° 151 : création d'un comité de coordination de la commande publique dans chaque département d'outre-mer ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4155) : suppression de la bidépartementalisation à La Réunion et du congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Domaine économique et social. Problème du logement. Manque d'ambition du texte dans les domaines économique et social. S'abstiendra sur l'ensemble de ce texte.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5711, 5712) : déception outre-mer. Exonération des charges patronales de sécurité sociale pour les petites entreprises. Dispositions relatives à l'emploi des jeunes. Insuffisances de ce texte. Alignement du RMI. Hostilité à la bidépartementalisation de La Réunion - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 5751) : son amendement de suppression n° 54 ; adopté. (p. 5753) : votes négatifs des assemblées locales. Emploi - **Art. 38 bis** (*modalités de la bidépartementalisation de La Réunion*) (p. 5757) : son amendement de suppression n° 55 ; adopté - **Après l'art. 38 bis** (p. 5758, 5759) : son amendement n° 56 : confirmation du statut monodépartemental de La Réunion et soumission de toute modification du périmètre de ce département à une consultation pour avis de sa population ; adopté. Décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2000 concernant Mayotte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5770) : volet institutionnel modifié par le Sénat. Prise en compte de la population de La Réunion. Se déclare favorable aux dispositions adoptées par le Sénat. Nécessité d'établir une autre loi de programme.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6895, 6896) : contrats emplois-jeunes. Taux de chômage de La Réunion. Accent indispensable sur la production. Insuffisance globale des crédits affectés au logement. Favorable à l'alignement immédiat du RMI sur celui de la métropole. Solutions présentées par sa proposition de loi en 1997. Immigration illégale à Mayotte. Opposition des familles réunionnaises à l'enseignement du créole à l'école. Votera le budget de l'outre-mer.

LAURIN (René-Georges), sénateur (Var) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Deuxième lecture [n° 0156 (1999-2000)] - (23 février 2000) - Art. 14 (sanctions pénales de l'organisation de ventes aux enchères sans agrément) (p. 922) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de la commission (application de sanctions pénales identiques aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France).

LEBRANCHU (Marylise), secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

puis, *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation* le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

puis, *garde des Sceaux, ministre de la justice* le 18 octobre 2000 (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

En qualité de secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 309 de M. Michel Moreigne : **Consommateur (protection du)** (*Traçabilité des viandes bovines*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1555).

Questions orales sans débat :

n° 638 de M. Philippe Richert : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Conséquences de la baisse de la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 19).

n° 645 de M. Alain Dufaut : **Elections cantonales** (*Découpage des cantons*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 22).

n° 647 de M. Jean-Patrick Courtois : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Assujettissement à la TVA des subventions d'investissement*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 15).

n° 658 de M. Bernard Cazeau : **Energie** (*Monopole de gaz de France sur l'importation et l'exportation du gaz naturel*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 20).

n° 661 de M. Jean-Pierre Raffarin : **Commerce et artisanat** (*Développement des magasins d'usine*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 14).

n° 664 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Taxe professionnelle** (*Taxe professionnelle de Pantin*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 15).

n° 665 de M. Jean Pépin : **Commerce et artisanat** (*Validation de la qualification professionnelle des coiffeurs non diplômés*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 20).

n° 667 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Caisse des dépôts et consignations** (*Réforme de la Caisse des dépôts et consignations*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 18).

n° 670 de M. Josselin de Rohan : **Ordre public** (*Réglementation des "rave parties"*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 23).

n° 698 de M. Jean Boyer : **Administration** (*Réorganisation des services des contributions indirectes*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 854).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)] - (10 février 2000) - Discussion générale (p. 802, 806) : glissement de la production de masse vers la production de services. Nécessité de favoriser l'innovation dans les petites entreprises. Problème de l'accès au financement. Inégalité des moyens des régions. Performance des territoires. Importance des réseaux. Frein de la loi à l'action des collectivités territoriales sur les incubateurs et pépinières. Absence de statut du créateur d'entreprise. Rôle du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Accompagnement des entreprises au cours des trois premières années. Indispensable simplification des démarches. Réserve sur l'élaboration d'un texte sur l'allotissement. Délais de paiement pour les marchés publics. Délais de paiement privés. Intérêt pour les entreprises de l'interlocuteur fiscal unique et de l'interlocuteur économique unique. Création d'entreprises à l'étranger et exode des jeunes. Evolution des cultures et des mentalités - **Art. 1er** (*création de fonds communs de placement de proximité - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988*) (p. 807) : s'oppose aux dispositions proposées par l'article 1er - **Art. 2** (*réduction d'impôt sur le*

revenu liée à la détention de parts de fonds communs de placement de proximité, FCPP - art. 199 terdecies-OA du code général des impôts) (p. 808) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission des finances saisie pour avis (alignement du régime fiscal des FCPP sur celui des fonds communs de placement dans l'innovation, FCPPI) - **Après l'art. 2** (p. 809) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission des finances saisie pour avis (doublement des seuils de la loi Madelin) - **Art. 3** (participation des collectivités territoriales aux incubateurs et aux fonds d'amorçage) - **Art. L. 1511-7 du code général des collectivités territoriales** (participation des collectivités locales aux incubateurs d'entreprises) (p. 810, 811) : s'oppose aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 1 (caractère obligatoire à peine de nullité des obligations - encadrement de l'engagement financier de la collectivité en contrepartie de certaines obligations pour l'incubateur), n° 2 (prévision par la convention du montant et des modalités de versement des aides) et n° 3 (mise en oeuvre de l'action conjointe de la collectivité ou du groupement dans le cadre d'un groupement d'intérêt public) - **Art. L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales** (versement d'une aide à des jeunes créateurs d'entreprise) (p. 812) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission des lois saisie pour avis (renforcement des garanties prudentielles destinées à éviter un risque financier excessif pour les collectivités) - **Art. L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales** (participation des collectivités territoriales à des fonds d'amorçage) (p. 813) : s'oppose aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 5 (définition par la convention des modalités de restitution des concours financiers de la collectivité) et n° 6 (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la définition des cas de restitution de plein droit aux collectivités et groupements des financements versés) - **Art. 4** (labellisation des incubateurs par les contrats de plan Etat-régions - art. 12-1 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification - art. 1464 G du code général des impôts) ; possibilité pour les incubateurs de faire l'objet de financements dans le cadre des contrats de plan Etat-région sans l'intervention d'une nouvelle loi - **Art. 5** (inclusion de la constitution de réseaux d'entreprises dans les missions du fonds national de développement des entreprises) (p. 814) : application déjà effective de la disposition prévue - **Art. 6** (subventions des collectivités territoriales aux organismes distribuant des avances remboursables) ; s'oppose aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 7 (conditions du caractère non obligatoire du remboursement en cas de cessation d'activité créée ou reprise ou de cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure judiciaire) et n° 8 (modalités de restitution des sommes avancées par l'organisme à la collectivité) - **Après l'art. 6** (p. 815) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission des finances saisie pour avis (déductibilité des dons faits à des organismes distribuant des aides financières en faveur de la reprise d'entreprises) - **Art. 7** (réduction de droits pour les donations anticipées d'entreprises dans les zones économiquement fragiles - art. 790 du code général des impôts) (p. 816, 818) : s'oppose aux amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 16 de clarification, n° 17 (possibilité de partage de l'entreprise entre plusieurs donataires), n° 18 (subordination de l'avantage fiscal au maintien des activités de l'entreprise dans les zones économiquement fragiles) et n° 19 rédactionnel - **Art. 8** (avance remboursable pour création d'entreprise) (p. 819) : intérêt de l'appui aux jeunes chômeurs et aux bénéficiaires de minima sociaux - **Art. 9** (incitation fiscale à l'apport en fonds propres des particuliers aux entreprises en création - art. 239 bis AB du code général des impôts) : s'oppose à cet article - **Art. 10** (extension de l'avantage Madelin aux prêts des personnes physiques aux entreprises individuelles en création - art. 199 terdecies OA du code général des impôts) (p. 820) : s'oppose aux amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 20 rédactionnel et n° 21 (augmentation du plafond de l'intérêt auquel le prêteur peut prétendre en remplaçant le taux de l'intérêt légal par un taux plus représentatif des conditions du marché) - **Après l'art. 10** (p. 821) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission

des finances saisie pour avis (suppression progressive de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les sociétés) - **Art. 11** (temps partiel pour création d'entreprise - art. L. 122-32-12 à L. 122-32-27 du code du travail) (p. 822) : souci de la négociation sociale - **Art. 12** (allocation chômage des salariés démissionnant pour créer leur entreprise) (p. 823) : s'oppose à l'article 12 - **Art. 13** (conseil national de la création d'entreprise) (p. 824) : préférence d'un encadrement du conseil national de la création d'entreprise par arrêté - **Art. 14** (priorité aux petites entreprises dans les marchés publics) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Schosteck (notion de "mieux-disant") - **Art. 15** (allotissement des marchés publics) (p. 825, 826) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission des lois saisie pour avis (caractère possible mais non obligatoire de l'allotissement) - **Art. 16** (délais de paiement des marchés publics) (p. 827) : s'oppose aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 10, n° 12 et n° 11 sur le même objet (substitution pour le démarrage des intérêts moratoires, de la notion de paiement à celle de mandatement) - **Art. 17** (compensation financière de la proposition de loi) (p. 828) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission des finances saisie pour avis (création d'une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat).

En qualité de secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 320 de M. François Marc : **Entreprises** (Conditions de financement de la création d'entreprise) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1983).

n° 348 de M. Denis Badré : **Foires et marchés** (Réglementation relative aux installations utilisées par les commerçants sur les marchés de plein air) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3157).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4891, 4895) : mise au point au sujet de l'inscription du texte à l'ordre du jour. Reprise des observations du rapporteur. Différences d'appréciation. Réponse à chaque intervenant. Action gouvernementale dans le domaine des filières agricoles. Vision internationale du texte dans le domaine du blanchiment des capitaux. Importance de la transparence de la tarification des banques - **Question préalable** (p. 4899) : s'oppose à la motion n° 606 de M. Paul Loridant tendant à opposer la question préalable. Défense de la majorité plurielle. Reconnaissance du non-respect des droits sociaux par certaines entreprises. Distinction entre réglementation et régulation. Manque de solidarité économique. Objectif d'une plus juste répartition de la valeur.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre 1er** (p. 4914, 4917) : s'oppose à l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières). Problèmes posés par la taxation des opérations de change. Orientations suivies par le Gouvernement. Principe de libéralisation financière ordonnée des mouvements de capitaux. Accélération et renforcement de la lutte contre la spéculation internationale. Amélioration de la coopération monétaire régionale. Renforcement du rôle du fonds monétaire international, FMI - **Avant l'art. 1er** (p. 4919, 4922) : s'oppose aux

amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 431 (institution d'une taxe sur les mouvements de capitaux au taux de 0,05 %), n° 432 (application du droit de timbre sur les opérations de bourse menées par les non-résidents) et n° 433 (déplafonnement de l'impôt sur les opérations de bourse) et à l'amendement n° 434 de M. Claude Saunier (taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents) - **Art. 1er** (*transmission des pactes d'actionnaires au conseil des marchés financiers*) (p. 4923, 4924) : son amendement de codification n° 479 ; adopté. S'oppose aux amendements n° 157 de la commission (suppression du délai de transmission des clauses comportant des conditions préférentielles d'acquisition et de cession) et n° 356 de M. Gérard Cornu (publication des seuls pactes d'actionnaires conclus depuis le 1er janvier 1995) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4926, 4928) : intervient sur les amendements de M. Michel Charasse n° 152 (limitation de la facturation des chèques) et n° 153 (limitation de la facturation de tenue de comptes). Favorable à la gratuité des chèques. Prochain décret portant sur le droit au compte pour les personnes en grande difficulté. Obligation pour les banques de se soumettre au droit de la consommation. (p. 4933, 4935) : s'oppose à l'amendement n° 334 de M. Gérard Larcher (insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires") et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 611 de la commission (nouvel intitulé "service de base bancaire"). Risque d'avaliser la facturation de certaines prestations. Problème du financement du fonds proposé par M. Gérard Larcher. Engagement d'une négociation entre les partenaires bancaires et les associations de consommateurs. (p. 4937, 4950) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Larcher n° 335 (insertion d'une division intitulée "section I - définition"), n° 336 (conditions d'application du service universel bancaire) et, sur celui-ci au sous-amendement n° 612 de la commission (bénéficiaires du service bancaire de base), n° 337 (insertion d'une division intitulée "section III - mise en oeuvre"), n° 338 (limitation du fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire) et, sur celui-ci au sous-amendement n° 613 de la commission (désignation des personnes bénéficiaires), n° 339 (insertion d'une division additionnelle intitulée "section III - financement et bilan d'application") et n° 340 (évaluation des coûts du service universel bancaire et mise en place d'un fonds de compensation). Sur les amendements de M. Gérard Delfau, s'oppose aux n° 416 (insertion d'un chapitre additionnel), n° 419 (limitation de fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire), n° 420 (conditions de fonctionnement du fonds de compensation) et n° 422 (mise en place du service universel bancaire) et estime satisfaits les amendements n° 417 (conditions d'application du service universel bancaire), n° 418 (contenu du service de base bancaire) et n° 421 (accès aux prêts de faible montant). S'oppose à l'amendement n° 449 (définition du service bancaire de base) de M. Paul Lorient. Son amendement n° 625 : application du droit de la consommation aux banques ; rejeté - **Art. 3** (*rectification des informations financières*) (p. 4951) : accepte l'amendement rédactionnel n° 158 de la commission - **Art. 4** (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 4952, 4958) : s'oppose à l'amendement n° 436 de M. Paul Lorient (avis du comité d'entreprise sur le caractère amical ou hostile de l'offre publique d'achat ou de l'offre publique d'échange). Sur les amendements de la commission portant sur le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 159, n° 164 et n° 166 et s'oppose aux n° 160 à 163, et aux n° 165 et n° 167 (modification de l'alinéa I relatif à l'audition de l'auteur de l'offre). S'oppose aux amendements de M. Gérard Cornu n° 359 (suppression de l'expertise lors de l'audition du chef d'entreprise par le comité d'entreprise), n° 358 (suppression de la sanction adoptée par l'Assemblée nationale en cas de refus de comparaître) et n° 357 (substitution d'un autre type de sanctions). Son amendement de codification n° 480 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 435 de M. Paul Lorient (consultation du personnel des entreprises faisant l'objet d'une offre publique d'achat ou d'échange) - **Art. 6 A** (*présidence du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier par le ministre*

chargé de l'économie) (p. 4959) : s'oppose aux amendements de suppression n° 168 de la commission et n° 360 de M. Gérard Cornu - **Art. 6** (*agrément et autorisations du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEI, et de la commission des opérations de bourse, COB*) (p. 4961, 4962) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 169 (limitation de la compétence du CECEI), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 170 de cohérence et accepte le n° 171 de cohérence - **Après l'art. 6** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 172 de la commission (possibilité pour les entreprises fournissant des services connexes à titre principal de bénéficier de la qualité d'entreprise d'investissement) - **Avant l'art. 7** (p. 4963, 4964) : s'oppose à l'amendement n° 439 de M. Paul Lorient (séparation des fonctions de direction de la banque centrale et de surveillance bancaire) - **Art. 7** (*information du gouverneur de la Banque de France des projets d'offre publique visant un établissement de crédit*) (p. 4966) : sur les amendements de M. Paul Lorient, s'oppose aux n° 441 (suppression de la référence au conseil des marchés financiers) et n° 440 (présidence de l'autorité de surveillance tenue par le ministre) et demande le retrait du n° 476 (déchéance de l'opération en cas de défaut de transmission de l'information). S'oppose aux amendements identiques n° 173 de la commission et n° 364 de M. Gérard Cornu (information préalable du gouverneur de la Banque de France en cas d'offre publique visant un établissement de crédit) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 174 de la commission et n° 363 de M. Gérard Cornu (limitation du délai d'information préalable en cas d'offre publique visant un établissement de crédit) - **Art. 10** (*qualification des dirigeants d'entreprises d'assurance*) (p. 4967) : accepte les amendements de la commission n° 175 et n° 176 (alignement de la rédaction du code des assurances sur la rédaction de la loi bancaire) - **Après l'art. 10** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 177 de la commission (qualité de membre de droit du conseil national des assurances du président du conseil de surveillance du fonds de garantie des assurés sur la vie) - **Art. 11** (*information du ministre chargé de l'économie des projets d'offres publiques visant une entreprise d'assurance*) (p. 4968) : sur les amendements de M. Paul Lorient, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 444 (extension de l'obligation d'information à toutes les offres publiques visant une entreprise d'assurance installée en France) et s'oppose au n° 442 (information des assemblées parlementaires).

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 20 (par priorité)** (*extension du champ de la déclaration de soupçon*) (p. 5036, 5039) : s'oppose aux amendements identiques n° 194 de la commission et n° 28 de la commission des lois saisie pour avis (introduction de la notion d'indice pour la déclaration de soupçon), au n° 29 de la commission des lois saisie pour avis (mise en place d'un décret imposant aux banques un certain nombre de vérifications) et au n° 195 de la commission (suppression de la référence au groupe d'action financière internationale, GAFI, et détermination par décret de la liste des Etats ou territoires non coopératifs) - **Art. 21 (par priorité)** (*sanctions à l'encontre des centres financiers extra-territoriaux*) (p. 5041) : s'oppose aux amendements identiques n° 31 de la commission des lois saisie pour avis et n° 196 de la commission (suppression de la référence aux recommandations du groupe d'action financière internationale, GAFI) ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 453 de Mme Danielle Bidard-Reydet (mise en place d'une interdiction de transaction générale) - **Art. 21 bis (par priorité)** (*rapport sur les mesures de déclaration automatique ou de restriction des opérations*) : s'oppose aux amendements de conséquence identiques n° 197 de la commission et n° 32 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 22 bis (par priorité)** (*informations sur les décisions de justice définitivement prononcées*) (p. 5042) : accepte l'amendement de coordination n° 198 de la commission - **Art. 23 bis (par priorité)** (*extension du champ des sanctions administratives*) (p. 5043) : accepte les amendements de coordination identiques n° 199 de la

commission et n° 33 de de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 24 (par priorité)** (*obligation d'immatriculation au registre du commerce pour les sociétés créées avant 1978*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements rédactionnels identiques n° 34 de la commission des lois saisie pour avis et n° 200 de la commission et accepte les amendements rédactionnels identiques n° 201 de la commission et n° 35 de la commission des lois saisie pour avis - **Avant l'art. 25 (par priorité)** (p. 5044) : demande le retrait de l'amendement n° 36 de la commission des lois saisie pour avis (réintroduction dans le code pénal du caractère intentionnel du délit de blanchiment) - **Art 25 (par priorité)** (*participation à une association de malfaiteurs*) (p. 5045) : accepte l'amendement n° 37 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la définition de l'association de malfaiteurs à la préparation de crimes ou de délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement) - **Art 25 bis (par priorité)** (*création d'une nouvelle infraction*) (p. 5046) : s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission des lois saisie pour avis (nécessité d'exiger la réalisation effective d'un crime ou d'un délit pour établir l'infraction de "proxénétisme de l'association de malfaiteurs") - **Après l'art 25 bis (par priorité)** (p. 5047) : s'oppose à l'amendement n° 454 de Mme Danielle Bidard-Reydet (répression du défaut de vigilance manifeste) - **Après l'art 66 (par priorité)** : accepte l'amendement n° 308 de la commission (définition de l'action de concert) - **Art. 67 (par priorité)** (*recours aux injonctions de faire et demandes en référé*) (p. 5048) : son amendement de codification n° 589 ; adopté - **Art. 68 (par priorité)** (*injonctions de faire*) : son amendement rédactionnel n° 590 identique à l'amendement n° 115 de la commission des lois saisie pour avis ainsi que son amendement de codification n° 591 ; adoptés - **Avant l'art. 68 bis (par priorité)** (p. 5049) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 116 de la commission des lois saisie pour avis (insertion d'une division additionnelle : chapitre VII bis - dispositions relatives à la libération du capital des sociétés - à responsabilité limitée et des sociétés à capital variable) - **Art. 68 bis (par priorité)** (*aménagement des règles d'apport lors de la constitution d'une société*) (p. 5050, 5051) : ses amendements de codification n° 592 et n° 594 ; adoptés. Son amendement de codification n° 593 ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 118 de clarification, n° 119 (libération totale du capital initial d'une SARL exigée en cas d'augmentation du capital en surnuméraire) et n° 121 (référence à la date de promulgation de la loi plutôt qu'à la date d'entrée en vigueur). Accepte les amendements de clarification identiques n° 619 de la commission et n° 120 de la commission des lois saisie pour avis et s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 122 de la commission des lois saisie pour avis - **Avant l'art. 69 (par priorité)** (p. 5052, 5055) : accepte l'amendement n° 123 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de consulter les associés dans le cas de transformation d'une société par actions simplifiée, SAS, en une société d'une autre forme). Sur l'amendement n° 353 de la commission qu'elle accepte (clarification du champ de validité de la clause compromissoire), son sous-amendement n° 642 : exclusion de la clause compromissoire du bail d'habitation ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 355 de la commission (compétence des tribunaux de commerce) - **Art. 69 (par priorité)** (*sanction des comportements fautifs des dirigeants d'une société par actions simplifiée*) : son amendement de codification n° 595, identique à l'amendement n° 124 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté. Accepte l'amendement de coordination n° 125 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 69 bis (par priorité)** (*délai accordé aux conseils d'administration et aux conseils de surveillance pour diminuer le nombre de leurs membres*) (p. 5056) : son amendement de codification n° 596 ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements identiques de suppression n° 310 de la commission et n° 126 de la commission des lois saisie pour avis - **Avant l'art. 70 (par priorité)** (p.5057) : accepte l'amendement n° 127 de la commission des lois saisie pour avis (faculté ouverte aux professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé d'exercer sous la

forme d'une société par actions simplifiée, SAS) - **Art. 70 (par priorité)** (*dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur de certains articles*) (p. 5058) : ses amendements de codification n° 597 et n° 598 ; devenus sans objet. S'oppose aux amendements identiques n° 311 de la commission et n° 128 de la commission des lois saisie pour avis (convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans un délai de dix-huit mois suivant la publication de la présente loi), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 129 (substitution de la référence à la date de promulgation de la loi à celle de sa publication) et n° 131 de codification - **Art. 70 bis (par priorité)** (*renforcement des règles de transparence visant les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés*) (p. 5059, 5064) : ses amendements de codification n° 600, n° 601 et n° 605, n° 599 identique à l'amendement n° 312 de la commission, et n° 604, identique aux amendements n° 317 de la commission et n° 134 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés ; n° 602 ; rejeté ; et n° 603 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 313 de la commission (suppression de la référence au décret fixant les conditions de calcul du prix de souscription) ainsi qu'aux amendements identiques n° 314 de la commission et n° 132 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'assemblée générale sur les options nominatives consenties aux mandataires sociaux et sur les options levées par ses mandataires), aux amendements identiques n° 315 de la commission et n° 133 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe assimilant les options de souscription ou d'achat d'actions aux conventions réglementées) ainsi qu'à l'amendement rédactionnel n° 135 de la commission des lois saisie pour avis. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 316 de la commission et n° 136 de la commission des lois saisie pour avis (dispositions relatives aux options donnant droit à la souscription ou l'achat de titres) et pour les amendements de coordination identiques n° 318 de la commission et n° 137 de la commission des lois saisie pour avis. S'oppose aux amendements n° 403 de M. Gérard Cornu (disponibilité des actions souscrites ou achetées à l'expiration d'un délai minimum de deux ans à compter du versement dans le plan d'épargne d'entreprise) et n° 135 rédactionnel de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 70 bis (par priorité)** (p. 5065) : s'oppose à l'amendement n° 469 de M. Paul Lorient (autorisation préalable du Gouvernement pour les opérations portant à plus de 20 % le pourcentage des titres détenus par les non résidents) - **Art. 70 ter (modification du régime fiscal des stock-options)** (p. 5067) : demande le retrait des amendements n° 470 de Mme Marie-Claude Beaudou (soumission au barème progressif des revenus tirés des cessions de parts) et n° 319 de la commission (raccourcissement du délai d'indisponibilité fiscale, rétablissement du taux d'imposition de droit commun de 16 % des plus-values sur valeurs mobilières et retour à l'exonération de cotisations sociales), et s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Jean Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options) - **Art. 70 quater (par priorité)** (*mesures en faveur des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*) (p. 5069) : demande le retrait de l'amendement n° 320 de la commission (seuil minimal de 25 % de détention par des personnes physiques apprécié à la date d'attribution des bons) - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5070, 5073) : accepte l'amendement n° 155 de M. Philippe Arnaud (extension des catégories d'organismes habilités à créer des fondations d'entreprise) et les amendements identiques n° 321 de la commission et n° 138 de la commission des lois saisie pour avis (extension des modifications de la présente loi à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte). S'oppose aux amendements de la commission n° 322 (relèvement des plafonds de déductibilité fiscale des jetons de présence), n° 323 (renforcement du contrôle de l'Etat sur les entreprises de réassurance) et n° 620 (allègement de la procédure de fixation de la liste des attributaires de bons de souscription de parts de créateurs

d'entreprises). (p. 5074, 5075) : demande le retrait des amendements de Mme Odette Terrade n° 471 (insertion d'une division additionnelle : de la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés) et n° 477 (dispositif relatif aux conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir entre deux entreprises) et de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 472 (insertion d'une division : du respect des fonctions des institutions représentatives du personnel) et n° 478 (obligation pour les sociétés d'inclure dans leurs statuts l'engagement de respecter la législation relative aux institutions représentatives du personnel) - **Avant l'art. 12** (p. 5076) : demande le retrait de l'amendement n° 445 de M. Paul Loridant (création d'une commission de sanction des autorités financières et économiques) - **Art. 12** (*saisine du tribunal de grande instance de Paris*) (p. 5077) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 178 de la commission - **Après l'art. 13** (p. 5078) : accepte les amendements identiques n° 409 de M. Bernard Angels et n° 446 de M. Paul Loridant (contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers) - **Art. 13 bis** (*inopposabilité du secret professionnel aux rapporteurs des commissions d'enquête parlementaires*) (p. 5079) : accepte l'amendement n° 614 de la commission (levée du secret professionnel devant les commissions d'enquête) - **Art. 13 ter** (*inopposabilité du secret de la commission bancaire aux rapporteurs des commissions d'enquête parlementaires*) : accepte l'amendement n° 615 de la commission (levée du secret professionnel des agents de la commission bancaire en cas d'audition par une commission d'enquête) - **Art. 13 quater** (*levée de l'interdiction d'effectuer des opérations de crédit pour les associations dites de "micro-crédit"*) (p. 5081) : maintien et renforcement de la soumission à l'agrément. Refus de la création d'associations de capital de proximité pouvant ouvrir droit à déduction fiscale. Encadrement de l'activité de prêt par un décret spécifique.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 14** (*composition du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5097) : s'oppose aux amendements de la commission n° 179 rédactionnel et n° 180 (rétablissement d'un représentant du métier auquel appartient l'entreprise requérante au sein du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) - **Art. 16** (*règlement intérieur du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5098) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 447 de M. Paul Loridant - **Art. 16 bis** (*réduction à cinq ans de la durée de l'interdit bancaire*) (p. 5099, 5100) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 181 de la commission et accepte l'amendement n° 365 de M. Daniel Goulet (application aux interdictions d'émissions de chèques en cours) - **Art. 17** (*collège de la commission des opérations de bourse*) (p. 5101) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 182 de la commission - **Après l'art. 17** (p. 5103) : s'oppose aux amendements n° 183 à n° 185 de la commission (mise en place d'une autorité de régulation des marchés financiers par la fusion de la commission des opérations de bourse et du conseil des marchés financiers). (p. 5104) : s'oppose à l'amendement n° 404 de la commission (possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'accéder aux marchés des titres de créances négociables) - **Avant l'art. 18 bis** : accepte l'amendement n° 186 de la commission (insertion d'une division intitulée "Titre III bis - Diverses dispositions à caractères techniques") - **Après l'art. 18 bis** (p. 5106) : accepte les amendements identiques n° 189 de la commission et n° 341 de M. Michel Sergent (assouplissement du plafond d'émission de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés dans les établissements de crédit coopératifs) - **Art. 18 bis** (*réforme des structures nationales du groupe des banques populaires*) (p. 5107) : son amendement de codification n° 481 ; adopté - **Après l'art. 18 bis (suite)** (p. 5110, 5113) : son amendement n° 20 : unification du régime de la compensation et introduction de la compensation globale des créances ; rejeté. Demande le retrait de l'amendement n° 188 de la commission (mécanisme de résiliation et compensation généralisées des créances) au profit de son amendement n° 20 précité. S'oppose à

l'amendement n° 187 de la commission (transposition en droit français de la directive européenne dite "finalité des règlements") et aux amendements identiques aux amendements de conséquence n° 190, n° 191 et n° 192 de la commission, n° 332, n° 330 et n° 331 de M. Marcel Deneux - **Avant l'art. 27 A** (p. 5114) : demande le retrait de l'amendement n° 455 de Mme Odette Terrade (mise en oeuvre par l'Etat de dispositions exceptionnelles en cas de situation de crise) - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 139 de la commission des affaires économiques saisie pour avis. Son amendement de codification n° 482 ; adopté - **Art. 27 B** (*dérogation aux autorisations nécessaires aux ventes réalisées par des associations caritatives ou des fondations*) (p. 5116, 5117) : son amendement rédactionnel n° 636 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 328 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (principe d'une compétence exclusive du maire pour les ventes organisées par les associations d'intérêt général quelle que soit la surface de vente concernée) et à l'amendement n° 1 de M. Serge Franchis (conditions de suppression de l'autorisation préalable) - **Avant l'art. 27** (p. 5118, 5122) : demande le retrait des amendements de M. Gérard Cornu, n° 366 et n° 367 (établissement d'une règle de concurrence entre les distributeurs de carburants) et s'oppose à l'amendement n° 368 de M. Daniel Goulet (affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers). Demande le retrait de l'amendement n° 423 de M. Bernard Joly (réglementation des marges abusives dans le secteur des fruits et légumes) - **Art. 27** (*encadrement des annonces de prix promotionnels sur les fruits et légumes frais*) : son amendement de codification n° 483 ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 5123) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de M. Serge Franchis et n° 344 de M. Joël Bourdin (possibilité de conclure dans un cadre interprofessionnel les contrats visés à l'article 71 de la loi d'orientation agricole) - **Art. 27 bis** (*fixation de prix minimum d'achat aux producteurs de fruits et légumes*) (p. 5124) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de M. Serge Franchis - **Art. 27 ter** (*exigence d'un contrat écrit pour la rémunération de services spécifiques rendus par les fournisseurs*) (p. 5125) : son amendement de codification n° 637 ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 202 de la commission - **Après l'art. 27 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 4 de M. Serge Franchis et s'oppose aux amendements de cohérence rédactionnelle n° 203 et n° 204 de la commission - **Demande de priorité** (p. 5126) : demande l'examen par priorité des articles additionnels avant l'article 32 jusqu'à l'article 47 bis ; demande adoptée - **Art. 38 (par priorité)** (*durcissement et atténuation des sanctions de pratiques anticoncurrentielles*) (p. 5136, 5137) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 217 (modification du dispositif de sanctions) et demande le retrait du n° 218 (conditions de réduction de la sanction). Son amendement de codification n° 498 ; réservé en même temps que l'article 38 - **Art. 39 (par priorité)** (*conditions de recevabilité des saisines et de continuation des procédures*) (p. 5138) : son amendement de codification n° 500 ; adopté - **Art. 40 (par priorité)** (*non-lieu et classement sans suite*) : son amendement de codification n° 501 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 220 de la commission (procédures de non-lieu et de classement sans suite) - **Art. 40 bis (par priorité)** (*actes ou contrats administratifs anticoncurrentiels*) (p. 5139) : son amendement de codification n° 502 ; devenu sans objet. Accepte l'amendement de suppression n° 221 de la commission - **Art. 41 (par priorité)** (*pouvoirs des enquêteurs lors des enquêtes simples*) : son amendement de codification n° 503 ; adopté - **Art. 42 (par priorité)** (*renforcement des pouvoirs d'enquête en matière de visites et saisies*) (p. 5140, 5141) : son amendement de codification n° 504 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 222 de la commission (nécessité d'indices clairs et concordants) - **Art. 42 bis (par priorité)** (*communication des informations relatives au déclenchement et à l'issue des investigations*

diligentes par le ministre chargé de l'économie) : son amendement de codification n° 505 ; adopté - **Après l'art. 42 bis (par priorité)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 223 de la commission (exclusion du rapporteur général et du rapporteur au délibéré des décisions du conseil) - **Art. 42 ter (par priorité)** (*destruction des pièces et documents non réclamés*) (p. 5142) : son amendement de codification n° 506 ; adopté - **Art. 43 (par priorité)** (*mise à disposition du conseil de la concurrence d'enquêteurs*) (p. 5143) : son amendement de codification n° 507 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 224 de la commission (mise à disposition du conseil d'agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et accepte la demande de réserve de l'article 43 émanant de la commission - **Art. 44 (par priorité)** (*compétence territoriale des fonctionnaires habilités à effectuer des visites*) (p. 5144) : son amendement de codification n° 508 ; adopté - **Art. 45 (par priorité)** (*spécialisation des tribunaux en matière de litiges relatifs aux droits de la concurrence*) : son amendement de codification n° 509 ; adopté - **Art. 46 (par priorité)** (*coopération entre le conseil de la concurrence et les autorités de la concurrence étrangères*) (p. 5145) : son amendement de codification n° 510 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 394 de M. Gérard Cornu (possibilité de recours contre la transmission des informations ou des documents détenus par le conseil de la concurrence) - **Art. 47 (par priorité)** (*pouvoirs d'enquête de l'administration en droit communautaire de la concurrence*) : son amendement de codification n° 511 ; adopté - **Art. 47 bis (par priorité)** (*extension aux atteintes à la concurrence de la non-déductibilité fiscale des pénalités*) (p. 5146) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° 226 de la commission - **Art. 28 (commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles)** (p. 5150, 5152) : son amendement de codification n° 638 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 205 de la commission (mise en place au sein de la commission des pratiques commerciales d'un collège spécial chargé d'examiner les litiges individuels) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements n° 629 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (représentation de la filière agroalimentaire) et n° 371 de M. Joseph Ostermann (rapport de la commission des pratiques commerciales). S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 630 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (élargissement des possibilités de saisine de la commission des pratiques commerciales) déposé sur l'amendement n° 205 précité de la commission et pour l'amendement n° 350 de M. Bernard Dussaut (représentation d'associations agréées de consommateurs au sein de la commission d'examen des pratiques commerciales). S'oppose aux amendements de M. Serge Franchis n° 6 (création de sections spécialisées à l'intérieur de la commission) et n° 7 (rapport de la commission d'examen des politiques commerciales) et demande le retrait de l'amendement n° 457 de Mme Odette Terrade (recommandation de la commission au sujet des fluctuations excessives des prix) - **Après l'art. 28** (p. 5154) : s'oppose à l'amendement n° 426 de M. Bernard Joly (limitation de la pratique de la ristourne) - **Art. 28 bis (prohibition des ententes réalisées par l'intermédiaire d'une société implantée hors de France)** : son amendement de codification n° 484 ; adopté - **Art. 28 ter (obligation d'une lettre de change en cas de paiement à plus de 45 jours)** (p. 5155, 5157) : son amendement n° 21 : transposition concernant les paiements privés de la directive relative aux délais de paiement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 643 de M. Gérard Larcher auquel elle s'oppose (seuil de déclenchement d'intérêts de retard fixé à 30 jours). Estime satisfaits les amendements n° 141 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression du dispositif relatif aux lettres de change introduit par l'Assemblée nationale) et n° 373 de M. Gérard Cornu (procédure d'injonction de faire sous astreinte) - **Après l'art. 28 ter** (p. 5158) : s'oppose à l'amendement n° 142 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (encadrement de la coopération commerciale) - **Après l'art. 28 ter ou après l'art. 54 ter** : s'oppose à l'amendement n° 143 de la commission des affaires

économiques saisie pour avis (fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics). Demande le retrait des amendements de M. Gérard Cornu n° 396 à n° 400 (fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics) - **Art. 38 (suite) (précédemment réservé p. 5138)** (p. 5162) : accepte les amendements de la commission n° 218 (conditions de réduction de la sanction) et n° 219 (procédure de clémence). Son amendement de codification n° 499 ; devenu sans objet - **Art. 43 (suite) (précédemment réservé p. 5143)** (p. 5163) : accepte l'amendement n° 225 de la commission (transmission des demandes de mise à disposition d'enquêteurs au rapporteur général) - **Art. 29 (pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge)** (p. 5168, 5171) : son amendement de codification n° 639 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 207 de la commission (détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives) et, sur celui-ci, aux sous-amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 631 (précision du caractère ferme, définitif et significatif de la commande), n° 632 (mention dans le contrat de l'estimation financière du coût et du profit de l'avantage et du service), n° 633 (exigence du déréférencement motivé par écrit) et n° 634 (inclusion des conditions de rupture dans les accords interprofessionnels) ainsi qu'aux sous-amendements n° 458 de Mme Odette Terrade (respect d'un préavis en cas de mise en oeuvre d'une rupture de relations commerciales) et n° 475 de M. Paul Girod (fixation à trois mois du délai de préavis). S'oppose aux amendements n° 412 de M. Jean-Claude Carle (lutte contre les pratiques d'abus de puissance de vente) et n° 427 rédactionnel de M. Paul Girod. Sur les amendements de M. Serge Franchis, s'oppose au n° 406 de repli et au n° 8 (motivation par écrit du déréférencement), et demande le retrait du n° 9 (réglementation de la pratique de déréférencement) - **Après l'art. 29** (p. 5172) : s'oppose à l'amendement n° 413 de M. Jean-Claude Carle (limitation des rabais et ristournes) - **Après l'art. 30** : demande le retrait de l'amendement de clarification n° 10 de M. Serge Franchis - **Art. 31 (conditions d'utilisation simultanée d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine)** (p. 5173) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 de M. Serge Franchis, n° 348 de M. Joël Bourdin et n° 428 de M. Bernard Joly (interdiction d'un signe officiel de qualité pour les produits sous marque de distributeur) - **Après l'art. 31** (p. 5174) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 349 de M. Joël Bourdin (obligation de faire figurer le nom et l'adresse du fabricant dans l'étiquetage du produit laitier d'appellation) ainsi que pour l'amendement n° 405 de M. Philippe Arnaud (extension de l'obligation d'utilisation du logo AOC aux boissons spiritueuses et produits intermédiaires) - **Art. 31 bis (étiquetage des produits vendus sous marque de distributeur)** (p. 5175) : son amendement n° 635 : mention du nom et de l'adresse du fabricant uniquement si celui-ci en fait la demande ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 149 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression du nom et du sigle de l'enseigne distributrice et mention du nom et de l'adresse du fabricant laissée à l'appréciation de celui-ci) - **Art. 31 ter (protection de certaines dénominations de chocolat)** (p. 5177) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Serge Franchis (utilisation de la dénomination "chocolat pur beurre de cacao") - **Art. 31 quater (conditions d'utilisation du qualificatif "fermier" pour les produits agricoles et alimentaires)** : son amendement de suppression n° 624 ; adopté - **Art. 31 quinquies (modification des règles applicables aux sociétés coopératives de commerçants)** (p. 5178) : son amendement de codification n° 485 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Serge Franchis (faculté pour les coopératives d'établir des barèmes de prix communs) - **Après l'art. 31 quinquies** (p. 5180) : demande le retrait de l'amendement n° 459 de Mme Odette Terrade (interdiction de la pratique publicitaire limitée aux seuls organismes non soumis aux impôts commerciaux) - **Art. 31 sexies (définition du plan de revente à perte)** (p. 5181) : accepte les amendements de suppression identiques n° 208 de la commission et n° 150 de la commission des affaires économiques saisie pour avis - **Après l'art. 31 sexies** :

demande le retrait de l'amendement n° 151 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (encadrement de certaines opérations de démarchage) - **Avant l'art. 48** (p. 5182, 5184) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 461 (extension du champ d'investigation du conseil de la concurrence) et n° 462 (mise en oeuvre d'un plan de licenciement collectif soumise à autorisation préalable de l'autorité administrative dans le cas d'entreprises réalisant des bénéfices) - **Art. 48** (*définition des opérations de concentration*) : son amendement de codification n° 512 ; adopté - **Art. 49** (*opérations de concentration soumises à contrôle ministériel*) (p. 5185) : son amendement de codification n° 513 ; adopté - **Après l'art. 49** : demande le retrait de l'amendement n° 227 de la commission (procédure simplifiée de notification des concentrations) - **Art. 50** (*notification obligatoire des concentrations et autosaisine du conseil de la concurrence*) (p. 5186, 5187) : son amendement de codification n° 514 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 463 de Mme Odette Terrade et s'oppose à l'amendement n° 228 de la commission (saisine d'office du conseil de la concurrence) - **Art. 51** (*autorisation par le ministre d'une opération notifiée*) : son amendement de codification n° 515 ; adopté. S'oppose à l'amendement de coordination n° 229 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 464 de Mme Odette Terrade (cas d'une opération de concentration réalisée sous forme d'une offre publique) - **Art. 52** (*délais et conditions d'autorisation de concentrations*) (p. 5188, 5189) : son amendement de codification n° 516 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 465 de Mme Odette Terrade (intégration de la publication des résultats de l'offre publique dans le délai initial de décision du ministre de l'économie) et s'oppose à l'amendement n° 230 de la commission (renforcement de l'autorité du conseil de la concurrence) - **Après l'art. 52** : son amendement de codification n° 517 ; adopté - **Art. 53** (*avis du conseil et sanction du non-respect des règles d'autorisation des concentrations*) (p. 5190, 5192) : son amendement de conséquence n° 518 ; rejeté. S'oppose aux amendements de la commission n° 231 de coordination, n° 232 (prise en compte de la concurrence internationale) et n° 233 (limitation de la décision du ministre à l'avis du conseil de la concurrence) ainsi qu'à l'amendement n° 466 de Mme Odette Terrade (prise en compte des conséquences sociales dans l'avis du conseil de la concurrence). Son amendement rédactionnel n° 519 ; adopté - **Art. 54** (*conciliation du secret des affaires avec l'audition de tiers et la publicité des décisions*) (p. 5193) : son amendement de codification n° 520 ; rejeté - **Art. 54 bis** (*non-rétroactivité des règles de procédure de la présente loi*) : son amendement de codification n° 521 ; rejeté - **Art. 54 ter** (*obligation d'information du comité d'entreprise en cas de concentrations*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 234 de la commission. Son amendement de codification n° 522 ; devenu sans objet - **Avant l'art. 71 A** (p. 5206) : s'oppose à l'amendement n° 324 de la commission (offres publiques d'échange menées par les entreprises dont le capital est détenu à plus de 20 % par l'Etat) - **Art. 71** (*élargissement de la représentation de l'Etat aux entreprises privées dont il est indirectement actionnaire*) (p. 5207) : son amendement de codification n° 523 ; adopté - **Art. 72** (*instauration des contrats d'entreprise entre l'Etat et les entreprises du secteur public*) (p. 5208) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 325 de la commission - **Art. 73** (*modifications apportées à la loi relative à la démocratisation du secteur public*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 326 de la commission - **Après l'art. 74** (p. 5209) : s'oppose à l'amendement n° 473 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rapport au Parlement sur les concours financiers publics ou semi publics accordés pour des exportations civiles ou militaires) - **Art. 75** (*mise à disposition de fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations à la société CDC Finance*) (p. 5211) : s'oppose à l'amendement n° 474 de Mme Marie-Claude Beaudeau (cohabitation entre agents issus de la fonction publique et salariés de droit privé au sein des effectifs de CDC Finance) - **Après l'art. 75** (p. 5212) : son amendement n° 25 : création de l'agence française pour les investissements internationaux ; adopté - **Explications de vote sur**

l'ensemble (p. 5215) : souligne la qualité des débats et la finesse des recherches faites sur ce texte. Remerciements.

En qualité de garde des Sceaux, ministre de la justice

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 395 de M. Michel Dreyfus-Schmidt : **Procédure pénale** (*Utilisation abusive des menottes sur les personnes interpellées*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5943).

n° 400 de M. Christian Bonnet : **Loi (application de la)** (*Mise en oeuvre de la loi relative à la présomption d'innocence*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5948).

n° 420 de M. Bernard Fournier : **Justice** (*Etat des réformes dans le domaine de la justice*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7455).

n° 422 de M. Jean-Pierre Placade : **Professions judiciaires et juridiques** (*Grève des avocats pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7457).

n° 425 de Mme Hélène Luc : **Aide judiciaire** (*Réforme de l'aide juridictionnelle*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7836).

Questions orales avec débat :

n° 27 de M. Jean-Jacques Hyst : **Prisons** (*Suite des conclusions de la commission d'enquête du Sénat sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires*) (JO Débats du 22 novembre 2000) (p. 6264).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code [n° 0474 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6302, 6303) : loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes. Apports importants du Sénat. Principe de réparation obligatoire et intégrale du préjudice causé par une détention provisoire suivie d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement étendu aux condamnés innocentés après une procédure de révision. Corrections purement rédactionnelles apportées par la commission et le Gouvernement. Mutualisation des moyens. Juridictionnalisation de l'application des peines. Décrets d'application en cours. Propose l'adoption du texte amendé par le Gouvernement - **Avant l'art. 1er** (p. 6306) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit à l'indemnisation ouvert en cas de prescription) - **Art. 1er** (*indemnisation du préjudice subi par les personnes placées en détention provisoire et bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement définitifs - art. 149 du code de procédure pénale*) (p. 6307, 6308) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (substitution du terme de réparation intégrale à celui d'indemnisation) - **Après l'art. 1er** (p. 6309, 6310) : accepte les amendements de coordination n° 5 et n° 7 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 du même auteur (complément d'information au bénéfice de la personne ayant été placée à tort en détention provisoire) - **Art. 2** (*harmonisation du régime d'indemnisation des*

personnes condamnées reconnues innocentes avec celui des personnes ayant été placées à tort en détention provisoire - art. 626 du code de procédure pénale (p. 6311) : accepte les amendements de coordination de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 8, n° 10, n° 11 et n° 12 - **Après l'art. 7** (p. 6312) : son amendement n° 14 : extension de la compétence territoriale du juge des libertés et de la détention ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 6313) : son amendement n° 15 : localisation des débats contradictoires en matière d'application des peines ; adopté - **Après l'art. 16** (p. 6314, 6315) : ses amendements n° 13 : exercice concurrent des fonctions de juge des libertés et de la détention dans plusieurs juridictions ; n° 16 : délégation des magistrats du siège des tribunaux d'instance et de grande instance ; et n° 17 : exercice des compétences du ministère public dans plusieurs juridictions ; adoptés - **Art. 17** (*entrée en vigueur de la loi*) : accepte la rectification de coordination faite par la commission - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 6316) : accepte le nouvel intitulé proposé par la commission : "proposition de loi tendant à faciliter l'indemnisation des condamnés reconnus innocents et portant diverses dispositions de coordination en matière de procédure pénale".

- Projet de loi organique modifiant les règles applicables à la carrière des magistrats [n° 0483 (1999-2000)] - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6351, 6352) : importance de la portée du texte. Nécessité de revalorisation et de simplification du déroulement de la carrière des magistrats. Mobilité. Etat des lieux de la magistrature judiciaire. Réforme attendue. Priorité donnée par le Gouvernement à la création de postes. Inversion de la répartition des emplois entre le premier grade et le second. Doublement du nombre des postes hors hiérarchie. Suppression des groupes de fonctions dans le premier grade. Encouragement de la mobilité. Mesures transitoires. Limites du texte. Etat de la réforme du statut de la magistrature. (p. 6360, 6361) : mise en place rapide du "repyramidage". Confirme l'obligation de réserve des magistrats passés dans le privé. Extension aux juges fonciers d'Alsace-Lorraine des avantages accordés aux magistrats. Meilleur fonctionnement des institutions. Amélioration des carrières. Regrette la portée limitée de la réforme - **Art. 1er** (*suppression des groupes au sein du premier grade - règles de mobilité pour l'accès au premier grade et aux fonctions de responsabilité dans les tribunaux de grande instance - art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958*) (p. 6362) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission. Accepte l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la mention des adjoints au président ou au procureur de la République) - **Art. 2** (*liste des emplois hors hiérarchie - art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958*) (p. 6363) : souci de M. Michel Charasse partagé par le Gouvernement. Nécessité de trouver un équilibre entre imprécision et rigidité - **Après l'art. 2** (p. 6365) : s'oppose aux amendements n° 4, n° 5 et n° 6 de la commission (limitation de la durée dans le temps de certaines fonctions à sept ans) - **Art. 5** (*maintien des droits acquis par les magistrats directement intégrés au second groupe du premier grade*) (p. 6366, 6367) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (extension du dispositif de l'article 5 aux magistrats recrutés par la voie des concours exceptionnels) - **Après l'art. 5** (p. 6368) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Hubert Haenel (prise en compte des années antérieures d'activité professionnelle des magistrats recrutés par les voies du deuxième et du troisième concours d'accès à l'école nationale de la magistrature) - **Art. 6** (*disposition transitoire pour l'accès aux emplois hors hiérarchie de la Cour de cassation*) (p. 6369) : sur l'amendement n° 8 de la commission qu'elle accepte (disposition transitoire pour les magistrats justifiant dix ans d'ancienneté au second groupe du premier grade), son sous-amendement rédactionnel n° 19 ; adopté - **Après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (création d'une sanction intermédiaire). (p. 6370) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (saisine du Conseil supérieur de la magistrature en matière disciplinaire pour les magistrats du siège). (p. 6371) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de la commission (publicité des audiences disciplinaires).

(p. 6372) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 13 de la commission - **Avant l'art. 1er** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 1 de la commission précédemment réservé - **Après l'art. 6 (suite)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 9 de la commission précédemment réservé. : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (augmentation du nombre de conseillers à la Cour de cassation en service extraordinaire). (p. 6374) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Hubert Haenel (élargissement des possibilités de consultation de la Cour de cassation en les étendant au domaine pénal). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Hubert Haenel (possibilité pour la Cour de cassation de bénéficier d'assistants de justice). (p. 6375) : son amendement n° 20 : disposition transitoire permettant à certains magistrats d'accéder aux fonctions de magistrat hors hiérarchie de la Cour de cassation ; adopté. (p. 6377) : s'oppose aux amendements n° 22, n° 23, n° 24, n° 25 et n° 21 de Mme Nicole Borvo (démocratisation de la représentation professionnelle au sein du Conseil supérieur de la magistrature) - **Intitulé du projet de loi** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission ("projet de loi organique relatif au statut des magistrats").

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (11 décembre 2000) (p. 7627) : ressources du budget de la Légion d'honneur. Crédits de fonctionnement. Crédits de paiement. Travaux de restauration du cloître de l'abbaye de Saint-Denis. Nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du Mérite. Promotion des femmes. Maisons d'éducation.

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7644, 7650) : financement et application de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence. Données chiffrées. Créations d'emplois. Augmentation des effectifs de magistrats. Délais de créations de postes de greffiers. Critiques sur les réformes qui auraient pu entraver le fonctionnement des juridictions. Diminution de l'encombrement des juridictions. Retard dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la justice. Problème de l'aide juridique. Protestations des avocats. Principe de solidarité de l'indemnisation des barreaux. Refonte du système de l'aide juridictionnelle. Nécessité de prendre des mesures immédiates. Administration pénitentiaire. Amélioration des conditions de travail. Recrutement et formation. Amélioration de la vie pénitentiaire. Prochain programme de rénovation des établissements pénitentiaires. Création d'un établissement public administratif. Protection judiciaire de la jeunesse. Traitement de la délinquance des mineurs. Créations de postes. Accélération du rythme des ouvertures de centres. Meilleure prise en charge des mesures de réparations ordonnées par les juges. Crédits d'équipement. Carte judiciaire. Justice de proximité dans les zones les moins peuplées. Ville de Pontoise. Dynamisme du département du Val d'Oise. Assises 2000 de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse qui se sont déroulées à Marseille. Amélioration des délais. Lutte contre la recrudescence des crimes sexuels. Missions d'identification par empreintes génétiques. Palais de justice. Baisse du taux des classements sans suite. Conditions de déroulement des comparutions immédiates. Assouplissement des règles d'entrée en centre de détention. Situation des cours d'assises. Ajournement du Congrès qui doit statuer sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Possible modification du mode d'élection des magistrats appelés à siéger au Conseil

supérieur de la magistrature. Accord obtenu avec les greffiers et les autres fonctionnaires judiciaires. Difficulté de créer le greffe de l'application des peines. Sort des détenus condamnés à des peines de moins de dix ans. Prochaines promotions de greffiers. Sort des détenus condamnés à des peines de plus de dix ans. Système britannique. Délais de procédure - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7652) : Réforme des services pénitentiaires d'insertion et de probation, SPIP. Conditions d'hébergement des travailleurs sociaux. Lutte contre la délinquance. Utilisation du fichier national des empreintes génétiques. Dispositions prises par le Parlement européen pour la lutte contre la criminalité sexuelle et la pédophilie. - **Titre IV** (p. 7654) : s'oppose à l'amendement n° II-88 de M. Bernard Fournier (réduction des crédits). Application du taux réduit de TVA aux honoraires d'avocat - **Après l'art. 61** (p. 7655, 7656) : accepte l'amendement n° II-25 de la commission (rapport du Gouvernement analysant les dysfonctionnements du dispositif d'aide juridictionnelle et proposant des pistes de réflexion sur la conception d'un nouveau système d'accès au droit et à la justice). Rémunération des avocats.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser l'article 626 du code de procédure pénale avec les nouveaux articles 149 et suivants du même code - Deuxième lecture [n° 0150 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8140, 8141) : hommage au policier Stéphane Baumont, décédé dans l'exercice de ses fonctions. Texte enrichi par les amendements de la commission des lois et du Gouvernement. Dispositions de coordination adoptées par l'Assemblée nationale. Conditions d'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes. Renforcement des effectifs de magistrats et de greffiers. Aménagements de la procédure à suivre devant le juge de l'application des peines. Période transitoire différenciant les dispositions relatives aux débats contradictoires. (p. 8145, 8146) : durée de la période de formation des greffiers. Difficulté dans la gestion des personnels. Absence de moyens de la justice.

LE BRETON (Henri), sénateur (Morbihan) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

LE CAM (Gérard), sénateur (Côtes-d'Armor) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Secrétaire de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine afin d'étudier l'évolution de la situation économique ainsi que la présence française dans ces deux pays [n° 233 (1999-2000)] (23 février 2000) - **Amérique du Sud**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 261 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 195) - Ministère : Equipement - *Mesures appelées par la marée noire consécutive au naufrage de l'Erika* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 195) - **Pollution et nuisances**

n° 301 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1547) - Ministère : Budget - *Taxation des carburants* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1547) - **Impôts et taxes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 292) : soutient l'amendement n° 2 de M. Pierre Lefebvre (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 296) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 299) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 303) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 21** (*atteinte à la sécurité des réseaux*) (p. 313) : soutient l'amendement n° 46 de M. Pierre Lefebvre (élargissement des commissions consultatives aux représentants des salariés) - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 316) : soutient l'amendement n° 47 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte de la production réelle dont l'entreprise a la maîtrise sur le territoire français).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 481) : soutient l'amendement n° 22 de M. Pierre Lefebvre (volonté de renforcement de la réglementation maritime et mise en place de sanctions dissuasives) - **Art. 13** (*agrément et habilitations*) - **Art. L. 410-3 du code de l'aviation civile** (*agrément des organismes chargés de la formation pour l'obtention des licences des navigants professionnels ainsi que des qualifications des navigants professionnels ou privés*) (p. 494) : soutient l'amendement n° 23 de M. Pierre

Lefebvre (possibilité pour les organismes de formation aux licences non professionnelles de ne pas être agréés) - **Après l'art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** (p. 495) : sur l'amendement de coordination n° 15 de la commission, soutient le sous-amendement n° 25 de M. Pierre Lefebvre - **Art. 18** (*mission de Voies navigables de France, VNF*) (p. 497) : soutient l'amendement n° 24 de M. Pierre Lefebvre (précision sur les missions de VNF) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 498) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 711, 714) : hommage à l'action du Gouvernement par le groupe CRC. Réticences de la Commission de Bruxelles dans le soutien de l'Europe à l'égard de la France. Efficacité et disponibilité des services publics. Contradiction entre les performances du service public et la réduction de la dépense publique. Rôle de l'Etat face à des événements imprévisibles. Stockage des arbres abattus. Coordination entre l'office national des forêts, les communes et les sylviculteurs. Bilan de la tempête sur la région d'Ile-de-France. Solidarité et sens civique des Français en réaction à la marée noire. Nécessaire renforcement de la réglementation maritime internationale. Harmonisation fiscale pour lutter contre la complaisance. Remise en cause nécessaire des statuts de l'Organisation maritime internationale, OMI. Modalités de réparation des préjudices.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 798, 799) : interrogation sur les objectifs de la proposition de loi. Charge pour le contribuable des risques d'entreprises. Absence d'évaluation et de contrôle de l'efficacité des aides des pouvoirs publics aux investisseurs privés. Inversion des priorités entre l'entreprise et l'aménagement du territoire. Absence des questions de l'emploi et de l'aménagement du territoire. Absence d'évaluation du coût budgétaire pour l'Etat et les collectivités locales de l'application des mesures proposées. Caractère aléatoire du financement de la proposition de loi. Absence de la nécessaire péréquation des politiques fiscales entre les régions. Nécessité de services publics performants pour une politique active en direction des PME. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte - **Art. 6** (*subventions des collectivités territoriales aux organismes distribuant des avances remboursables*) (p. 814, 815) : avec le groupe CRC, s'abstient sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 7 (conditions du caractère non obligatoire du remboursement en cas de cessation d'activité créée ou reprise ou de cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure judiciaire) et n° 8 (modalités de restitution des sommes avancées par l'organisme à la collectivité) - **Après l'art. 6** : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 15 de la commission des finances saisie pour avis (déductibilité des dons faits à des organismes distribuant des aides financières en faveur de la reprise d'entreprises) - **Art. 12** (*allocation chômage des salariés démissionnant pour créer leur entreprise*) (p. 823) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'article 12 - **Art. 17** (*compensation financière de la proposition de loi*) (p. 828) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 23 de la commission des finances saisie pour avis (création d'une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 829) : intérêt des mesures en faveur de l'installation et de la reprise des petites entreprises artisanales et commerciales. Propositions du groupe du CRC. Avec le groupe du CRC, votera contre la proposition de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1503, 1504) : le groupe CRC votera la ratification de la Convention de Rome signée le 17 juillet 1998. Entrée en vigueur conditionnée à 60 ratifications. Modification de la Constitution. Limites des tribunaux ad hoc. Première juridiction pénale permanente. Rôle du Conseil de sécurité ;

nécessaire réforme de l'Organisation des Nations-Unies, ONU. Regrette l'application par la France de l'article 124 du traité : crimes de guerre exclus de la compétence de la Cour pour une durée de sept ans. Refus de signature des Etats-Unis et de la Chine. Reconnaissance du droit des victimes. Compétence subsidiaire.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 1524) : le groupe CRC s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (instauration d'un schéma national d'accueil des gens du voyage pour assurer la coordination des grands rassemblements).

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Art. 1er** (*principe du versement de la prestation compensatoire en capital - art. 273 du code civil*) (p. 1910) : soutient l'amendement n° 61 de M. Robert Bret (fin de la prestation compensatoire en cas de remariage du créancier, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou de cumul de prestations compensatoires) - **Après l'art. 1er** (p. 1911) : soutient l'amendement n° 62 de M. Robert Bret (éléments permettant d'apprécier l'ampleur de la révision de la prestation compensatoire). (p. 1912) : soutient l'amendement n° 63 de M. Robert Bret (détermination de la prestation compensatoire selon un barème fixé par décret) - **Art. 2** (*prestation compensatoire attribuée sous forme de rente viagère - art. 276-1 du code civil*) (p. 1915) : soutient l'amendement n° 64 de M. Robert Bret (précision sur les critères d'âge ou d'état de santé du créancier). (p. 1916) : soutient l'amendement n° 65 de M. Robert Bret (fin de la rente viagère en cas de nouveau mariage, de concubinage notoire, de conclusion d'un PACS ou en cas de cumul de plusieurs prestations compensatoires) - **Après l'art. 2** (p. 1917) : soutient l'amendement n° 66 de M. Robert Bret (dispositions fiscales incitant au versement de la prestation compensatoire en capital) - **Art. 2 bis** (*déduction de la pension de réversion - art. 276-2 du code civil*) (p. 1919) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 67 (disparition de la charge de la rente à la mort de l'époux débiteur) et n° 68 (prise en compte des cas pour lesquels l'arrêt du versement de la rente créerait une situation difficile) - **Après l'art. 2 septies** (p. 1926) : soutient l'amendement n° 69 de M. Robert Bret (dispositions fiscales relatives au versement de la prestation compensatoire en capital) - **Art. 4** (*révision des rentes viagères en cours de versement*) (p. 1930) : soutient l'amendement n° 70 de M. Robert Bret (motivation du refus du juge de substituer un capital aux rentes viagères en cours) - **Art. 7** (*application de la loi aux instances en cours*) (p. 1932, 1933) : soutient l'amendement n° 71 de M. Robert Bret (suppression de l'article 7) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1934) : trop grande marge laissée à l'interprétation du juge. Insuffisances quant à la non-transmissibilité de la rente. Les membres du groupe CRC s'abstiendront.

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1962, 1963) : sommets de Rio de Janeiro et de Kyoto. Ampleur des catastrophes naturelles actuelles. Responsabilité internationale. Redéfinition de la notion même de développement. Différence entre les pays développés et les pays en voie de développement. Missions de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. Territoires et départements d'outre-mer. Le groupe CRC votera cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1967) : souhaite que le Sénat adopte à l'unanimité cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2171) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 202 de la commission, n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislav Poniatowski (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU) - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2172, 2175) : se déclare opposé aux amendements n° 61 de la commission des lois saisie pour avis (précision selon laquelle les documents d'urbanisme détermineront les conditions de prise en considération des principes énoncés) et n° 204 de la commission (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale). (p. 2178) : son amendement n° 942 : intégration dans les documents d'urbanisme des conditions du développement de l'offre en moyens de transport collectif adaptés aux besoins ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2195) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 943 : élargissement de la composition de la commission de conciliation aux présidents des conseils généraux ; devenu sans objet. (p. 2199) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 944 : droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration des documents d'urbanisme ; devenu sans objet. (p. 2203) : son amendement n° 945 : droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation pour formuler des propositions concernant la localisation d'équipements publics relevant de la législation des installations classées ; devenu sans objet - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2205) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 75 de la commission des lois saisie pour avis (compensation par la dotation globale de fonctionnement des dépenses supportées par les communes résultant de l'élaboration des nouveaux documents). Manque de personnels des directions départementales de l'équipement, DDE. - **Après l'art. 1er** (p. 2211) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 218 de la commission (droit à une constructibilité minimale mise en oeuvre sur la base d'une étude de constructibilité résiduelle) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2224, 2225) : soutient l'amendement n° 948 de M. Jean-Yves Autexier (obligation de définir les grands projets d'équipements et de services). Son amendement n° 946 : insertion des grands projets d'équipements et de services parmi les centres d'intérêt des SCT ; devenu sans objet. (p. 2227) : le groupe CRC ne votera pas les amendements identiques n° 219 de la commission et n° 76 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs). Nécessité d'une communauté de projets - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2229) : son amendement n° 947 : consultation de l'autorité organisatrice de transport ; devenu sans objet. (p. 2231) : se déclare favorable à l'amendement n° 790 de M. Claude Domeizel (dérogation à la règle des quinze kilomètres dès lors qu'existe une rupture géographique due à des circonstances naturelles) et opposé aux amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (*établissement du projet de SCT et procédures de consultation*) (p. 2247) : son amendement n° 949 : concertation avec la population ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (*objectifs des PLU*) (p. 2273) : son amendement n° 950 : prise en compte des besoins répertoriés ; devenu sans objet. (p. 2276, 2277) : se déclare opposé à l'amendement n° 230 de la commission (maintien de l'appellation plan d'occupation des sols, POS, et nouvelle définition de ses objectifs) - **Art. 4** (*intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales*) - **Art. L. 124-1 du code de l'urbanisme** (*possibilité d'élaborer une carte communale*) (p. 2302) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 592 de M. Ambroise Dupont (possibilité d'élaboration d'une carte communale dans le cadre de groupements intercommunaux) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2305) : son amendement n° 951 : possibilité pour les communes élaborant une carte communale de se doter d'un plan d'aménagement des espaces publics ; retiré. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 107 de la commission des lois saisie pour avis (pouvoir pour la commune d'approuver seule la carte communale, association des services de l'Etat à son élaboration et opposabilité de celle-ci aux tiers) - **Art. 5** (*modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC)*) - **Art. L. 311-8 du code de l'urbanisme** (*décrets d'application du chapitre Ier*) (p. 2311) : son amendement n° 952 : prévision d'un dispositif transitoire pour permettre l'achèvement des opérations engagées pour l'élaboration de plans d'aménagement de zone ; retiré - **Art. 6** (*modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme*) (p. 2312, 2313) : ses amendements n° 953 rédactionnel ; devenu sans objet ; et n° 954 de coordination ; adopté. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 253 de la commission (substitution de l'appellation "convention publique d'aménagement" à l'appellation "convention") - **Art. 7** (*clauses financières d'une convention d'aménagement*) (p. 2314) : ses amendements n° 955 rédactionnel ; devenu sans objet ; et n° 956 de coordination ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19** (p. 2347) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 957 : mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP ; rejeté - **Art 19 bis** (*application des dispositions relatives aux chalets d'alpage*) (p. 2349) : le groupe CRC votera contre l'amendement de suppression n° 684 de la commission - **Art. 21 bis** (*régime de la redevance sur la construction de bureaux*) (p. 2396) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 958 : mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi ; adopté - **Art. 21 ter** (*application du taux minimum de taxe*) (p. 2397) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 959 : mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi ; adopté - **Art. 22** (*suppression du plafond légal de densité*) (p. 2398) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 960 : partage de la décision entre le conseil municipal et l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, compétent ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2976, 2979) : poids des mouvements anti-chasse. Rôle associatif et utilitaire des associations de chasseurs. Fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA. Souhait de mise en place de conventions entre propriétaires et associations utilisatrices. Conclusions de l'enquête faite à la demande de l'union nationale des fédérations départementales de chasseurs, UNFDC. Place de la chasse. Rôle des fédérations. Défense par le groupe CRC de tous les modes de chasse. Condamnation des pratiques spéculatives et d'appropriation

privée. Abstention positive et constructive du groupe communiste à l'Assemblée nationale lors du vote du texte en première lecture. Amendements déposés par le groupe CRC. Favorable à une collaboration entre l'office national de la chasse et les fédérations départementales de chasseurs. Jour de non-chasse. Redevance payée par les chasseurs. Périodes de chasse. Avenir de la chasse - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3011) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), son sous-amendement n° 255 ; adopté - **Avant l'art. 1er bis** (p. 3018) : s'abstiendra sur l'amendement n° 6 de M. Alain Vasselle (confirmation dans la loi de l'existence du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, CNCFS).

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3051, 3052) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), ses sous-amendements n° 259 : rééquilibrage du financement de l'ONC ; adopté ; et n° 258 : prépondérance des fédérations pour la formation ; rejeté. (p. 3058) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 161 précité de la commission. (p. 3060) : son amendement n° 256 : rééquilibrage de la composition du conseil d'administration de l'ONC en faveur du monde cynégétique ; retiré. (p. 3063, 3064) : son amendement n° 257 : affectation des ressources constituées par les redevances cynégétiques à des études concernant directement la chasse ; rejeté - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3070) : sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 260 : détention des pouvoirs de vote ; retiré - **Art. 3 bis** (*constitution de partie civile des fédérations départementales de chasseurs et transmission des procès-verbaux - art. L. 221-2-1 nouveau du code rural*) (p. 3090) : se déclare favorable à l'amendement n° 171 de la commission (transmission au président de la fédération départementale des chasseurs d'une copie des procès-verbaux dressés pour constater des infractions à la réglementation sur l'exercice de la chasse) - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3099) : sur l'amendement n° 280 de M. Jean-Marc Pastor (missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse), ses sous-amendements n° 262 : modalités de mise en oeuvre de la péréquation ; et n° 263 : objet du fonds de péréquation ; rejetés. (p. 3103) : avec le groupe CRC, s'abstient sur les sous-amendements de la commission n° 356 (instauration de la double tutelle), n° 176 (participation des associations de chasseurs spécialisées) et n° 178 (missions de coordination de la fédération) déposés sur l'amendement n° 280 précité - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3109) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 de M. Ladislav Poniatowski en proposant une précision (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3132) : son amendement n° 264 : maintien du droit de chasser du fermier prévu dans le statut du fermage ; rejeté - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 3153) : son amendement n° 265 : codification des épreuves pratiques du permis de chasser ; adopté - **Art. 8 quater** (*création d'un fichier national des permis et des autorisations de chasser*) (p. 3167) : avec le groupe CRC, se déclare opposé aux amendements de suppression n° 193 de la commission et n° 88 de M. Ladislav Poniatowski. - **Art. 9** (*affectations du produit des redevances cynégétiques et des sommes perçues lors de la délivrance des licences de chasser - art. L. 223-23*

du code rural) (p. 3168) : sur l'amendement n° 194 de la commission (répartition des redevances cynégétiques entre l'ONC et les fédérations départementales des chasseurs), son sous-amendement n° 266 : répartition des redevances à l'ONCFS au prorata des services rendus à la chasse ; devenu sans objet - **Après l'art. 9** : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 267 : redevance cynégétique "gibier d'eau" ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 3195) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 273 de M. Pierre Martin (période d'ouverture de la chasse à la perdrix grise, à la caille de blés et au lièvre). (p. 3197) : soutient l'amendement n° 270 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte de la réalité pour proposer le jour de non-chasse). (p. 3199) : ne votera pas les amendements n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire) et n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage). (p. 3201) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 293 précité - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3208) : soutient le sous-amendement n° 271 de M. Pierre Lefebvre (modification de la liste des départements dans lesquels la chasse de nuit est légalisée) déposé sur l'amendement n° 200 de la commission (liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté) - **Après l'art. 13 A** (p. 3216, 3217) : se déclare favorable à l'amendement n° 254 de M. Aymeri de Montesquiou (établissement de la date de broyage de la jachère) - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3224) : sur l'amendement n° 205 de la commission (fixation du prélèvement maximum autorisé à l'échelon du département), son sous-amendement n° 272 : impossibilité de cumuler les prélèvements maximaux autorisés ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3239, 3240) : avec le groupe CRC, votera le texte. Apports du texte issu des travaux du Sénat. Souhait d'un équilibre en commission mixte paritaire ou en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3399, 3402) : citoyenneté européenne. Conférence intergouvernementale. Droit pour tous au plein emploi et à la formation. Objectifs de l'euro. Taxation des revenus et mouvements financiers. Réforme des institutions. Evolution des statuts de la Commission européenne. Vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil européen. Développement des coopérations renforcées. Elargissement européen. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Question des services publics. Droit à un environnement de qualité. Agriculture. Culture et création artistique. Droits des enfants et des jeunes. Prostitution et traite des femmes. Domaine du sport. Sécurité et coopération. Rôle de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE. Réforme de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Politique de coopération euroméditerranéenne.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4258, 4259) : défense de la chasse populaire et traditionnelle par le groupe CRC. Crainte d'une élaboration d'un texte mécontentant tout le monde. Amendements présentés par le groupe CRC. Souhait de voir réglée la question du jour de non-chasse, celle de la chasse de nuit et celle du calendrier national des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4303) : son amendement n° 49 : inscription des périodes de chasse dans la loi ; devenu sans objet. (p. 4307) : piège de la directive et piège des contentieux - **Art. 10 quinquiés** (*jour de non-chasse - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4311) : son amendement de rétablissement n° 50, identique à l'amendement de rétablissement n° 29 de la commission ;

adopté - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 4315) : avec le groupe CRC, s'abstient sur l'amendement n° 33 de la commission (application du prélèvement maximum autorisé à l'échelon départemental) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4319) : avec les membres du groupe CRC, votera le texte issu des travaux du Sénat. Directives non adaptées à la réalité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4546, 4547) : modalités d'application de ce protocole. Changements climatiques. Lien entre l'augmentation de l'effet de serre et le réchauffement climatique. Principe de précaution. Mobilisation de la communauté internationale. Rôle de la France en la matière. Conférence de La Haye prévue en novembre 2000. Institution d'un marché de droits d'émission. Position des Etats-Unis. Danger de ces mécanismes de flexibilité. Le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4588) : soutient l'amendement n° 22 de Mme Nicole Borvo (élection des députés au scrutin proportionnel, sans concomitance possible avec l'élection du Président de la République, et limitation du pouvoir de dissolution de ce dernier).

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4738, 4739) : Prise de conscience croissante des risques environnementaux : biologiques, chimiques et physiques. Mise en place du dispositif de sécurité sanitaire en 1998. Complément de ce dispositif par la création d'une agence concernant les risques environnementaux. Approbation des objectifs d'indépendance, de strict respect du principe de précaution et de transparence. Déploie les impératifs économiques conduisant aux stratégies d'évitement. Nécessité de faire prévaloir la transparence face à la défiance des concitoyens dans le domaine de la sécurité environnementale. Proposition de loi résultant d'un assez large consensus - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4756) : le groupe CRC s'abstiendra sur le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4782, 4783) : renforcement de la législation dans le souci d'une plus grande protection sanitaire. Amélioration de la qualité alimentaire. Nécessité de rétablir la confiance entre les consommateurs et les producteurs. Avec le groupe CRC, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 4921, 4922) : soutient l'amendement n° 433 de Mme Danielle Bidard-Reydet (déplafonnement de l'impôt sur les opérations de bourse). Plafonnement mis en place par le Gouvernement en 1993. Divergences d'appréciation fondamentales avec la majorité sénatoriale. Souhait d'une prise en considération de la taxe Tobin. Soutient l'amendement n° 434 de M. Claude Saunier (taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents).

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 27 A** (p. 5113) : soutient l'amendement n° 455 de Mme Odette Terrade (mise en oeuvre par l'Etat de dispositions exceptionnelles en cas de situation de crise) - **Avant l'art. 27** (p. 5120) : le groupe CRC se déclare favorable à l'amendement n° 368 de M. Daniel Goulet (affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers). - **Art. 28** (*commission des*

pratiques commerciales et des relations contractuelles) (p. 5150) : soutient l'amendement n° 457 de Mme Odette Terrade (recommandation de la commission au sujet des fluctuations excessives des prix) - **Art. 29** (*pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge*) (p. 5167) : sur l'amendement n° 207 de la commission (détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives), soutient le sous-amendement n° 458 de Mme Odette Terrade (respect d'un préavis en cas de mise en oeuvre d'une rupture de relations commerciales).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 5277) : sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), soutient le sous-amendement n° 257 de M. Robert Bret (accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes).

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5421) : retour au texte voté par le Sénat en première lecture. Désaccord sur l'évolution du droit de l'urbanisme. Obligation de construction de logements sociaux. Défense inconditionnelle par la commission de la propriété immobilière. Son désaccord avec l'abaissement du rôle de la SNCF dans le développement des transports ferroviaires de voyageurs. Le groupe CRC ne votera pas le texte issu des travaux de la Haute assemblée.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6322, 6325) : crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Interdiction d'utilisation des farines animales. Application du principe de précaution. Incertitudes scientifiques. Exemplarité du système de contrôle sanitaire français. Sigle viande bovine française, VBF. Protectionnisme sanitaire : interdiction d'importer des farines animales en provenance du Royaume Uni. Souci de santé publique. Législation en faveur du renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire. Création de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Loi d'orientation agricole de 1999. Multiplication des tests de dépistage de l'ESB. Persistance de la maladie. Dérive productiviste. Négligence des autorités britanniques. Période d'incubation. Risque d'écoulement frauduleux des farines. Remise en cause de la politique des grands groupes de la distribution. Spirale de réduction des coûts. Réflexion globale sur la politique agricole européenne. Inquiétudes liées aux importations d'organismes génétiquement modifiés, OGM. Renégociation des accords de Blair House ; relance de la production de protéagineux. Restauration de la confiance de l'opinion publique. Promotion des marques de qualité et des labels. S'interroge sur le bien-fondé de la commission d'enquête parlementaire. Le groupe CRC ne s'opposera pas à la constitution de cette commission.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6350) : le groupe CRC s'abstiendra. Souhait d'accompagner efficacement le processus de l'évolution institutionnelle de la Polynésie. Regret de la non-adoption de la concomitance des élections. Espère une évolution en commission mixte paritaire.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]*Deuxième partie :***Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement**

- (1er décembre 2000) (p. 6993) : augmentation des crédits consacrés à l'urbanisme. Simplification et mise en cohérence des documents d'urbanisme. Aménagement foncier. Devenir des terrains de l'Assistance publique. Evolution des effectifs. Situation des directions départementales de l'équipement. Le groupe CRC soutient le budget de l'urbanisme.

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) (p. 7040, 7041) : faiblesse du budget de la mer. Approbation du plan Port 2000 au Havre. Effort en matière de formation secondaire. Sécurité maritime. Réglementation internationale de l'espace maritime. Marché dominé par les grandes compagnies. Crainte de nouvelles catastrophes. Le groupe CRC approuve les orientations du projet de budget de la mer.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7236, 7237) : progression des crédits consacrés aux contrats de plan Etat-région. Mise en place de fonds régionaux de développement. Meilleure consommation des crédits de l'aménagement du territoire. Schémas de services collectifs. Attente d'une grande réforme des finances locales. Le groupe CRC votera les crédits de l'aménagement du territoire.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7259, 7260) : réduction des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Interrogation sur les orientations de la politique énergétique. Manque de transparence de la politique de l'eau.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7301, 7302) : stabilisation du budget des affaires étrangères. Remise en valeur du rôle du politique. Inquiétude du recul de la participation française à l'aide publique au développement. Rôle de la France dans l'application des décisions de l'ONU. Manque de personnel diplomatique. Protestation contre la décision de fermeture de la frontière entre l'Italie et la France.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7434, 7435) : données chiffrées. Développement d'une agriculture multifonctionnelle. Cultures de substitution aux farines animales. Intérêt des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Actions en faveur de la formation. Faiblesses du secteur de la pêche. Le groupe CRC votera ce budget - **Examen des crédits - Après l'art. 50** (p. 7483) : son amendement, soutenu par M. Jean-Luc Bécart, n° II-49 : augmentation du montant de la pension forfaitaire due au personnel agricole non-salarié ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 23 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Espagne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 279 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 957) - Ministère : Education - *Nouvelle carte scolaire* - Réponse le 25 février 2000 (p. 958) - **Carte scolaire**

n° 332 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2158) - Ministère : Santé - *Grève des internes des hôpitaux* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2159) - **Hôpitaux**

n° 360 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3796) - Ministère : Défense - *Reports d'incorporation du service national* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3796) - **Service national**

Questions orales sans débat :

n° 784 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 2006) - Ministère : Economie - *Taxe professionnelle concernant les titulaires des bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2726) - **Taxe professionnelle**

n° 896 (JO Débats du 4 octobre 2000) (p. 4715) - Ministère : Industrie - *Composition du nouveau supercarburant* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5700) - **Carburants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Après l'art. 9** (p. 1538) : son amendement n° 28 : transformation de l'infraction civile en infraction pénale pour un stationnement illicite ; retiré. Problème du suivi sanitaire et éducatif des gens du voyage.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du*

LECLERC (Dominique), sénateur (Indre-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales) (p. 2168, 2169) : appauvrissement du rôle laissé à l'élu local. Renforcement du rôle des préfets. Doute sur la simplification des procédures - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2179) : son amendement n° 700 : suppression des compétences des documents d'urbanisme en matière de limitation de la circulation automobile ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) (p. 2222) : définition des schémas de cohérence territoriale, SCT. Remise en cause du libre arbitre des collectivités territoriales. Objectifs des SCT : degré de détail variable suivant les domaines concernés. Question de l'opportunité du changement de dénomination des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, SDAU.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) (p. 2271) : insuffisances de ce texte. Problème de la compatibilité des documents particuliers, plan de déplacements urbains, PDU, et programme local de l'habitat, PLH, avec les plans locaux d'urbanisme, PLU. Exemples des règlements de publicité et des zones d'aménagement.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2410, 2411) : problèmes de densification des villes. Conception archaïque du logement social. Accession sociale à la propriété. Loi uniforme et coercitive. Souhaite un aménagement de la loi dans le cas des villes inondables : commune de la Ville-aux-Dames. Remise en cause des pouvoirs des maires.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 5314, 5315) : conception de la mixité sociale. Regrette la procédure d'urgence. Recentralisation des compétences et des responsabilités. Non-prise en compte des situations particulières de chaque commune. Souhaite l'appréciation du quota de 20 % à l'échelon intercommunal. Conception réductrice de l'habitat. Définition du logement social.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6023, 6025) : nouvelle modification des réseaux de financement. Complexité des transferts de l'Etat. Non-respect des principes généraux de la comptabilité. Illisibilité du projet et impossibilité pour le Parlement de le contrôler. Défauts de l'exonération de CSG sur les bas salaires. Non-respect de l'égalité des citoyens devant les charges. Diversité des affectations au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Echec de la maîtrise des dépenses de santé et de la concertation avec les professions de santé. Fragilité de l'équilibre de l'assurance maladie. Fondement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Opposition au système des lettres clés flottantes. Politique à l'égard du médicament. Caractère prioritaire de la recherche de la qualité des soins en concertation avec les professionnels et industriels de santé. Souhait d'une croissance raisonnable pour l'ONDAM. Favorable aux propositions présentées par les rapporteurs.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6060) : rupture de l'égalité entre les Français. Avec le groupe du RPR, soutiendra la proposition conjointe de la commission des affaires sociales et de la commission des finances de créer un crédit d'impôt neutre par rapport à la structure des revenus - **Art. 3** (*conditions d'exonération de la CRDS sur les revenus de remplacement - art. 14 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996*) (p. 6068) : objectif et situation de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES - **Art. 19** (*revalorisation des retraites du*

régime général et des avantages alignés sur l'évolution prévisionnelle des prix - art. L. 351-11 du code de la sécurité sociale) (p. 6121, 6122) : déception des retraités. Attachement au régime de retraite par répartition.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6157) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale). Souhait d'un accès facile et simple à la gynécologie médicale. Situation des spécialités médicales - **Après l'art. 31** (p. 6171, 6172) : soutient l'amendement n° 55 de M. Bernard Murat (abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM). Opposition aux sanctions collectives. Responsabilisation consécutive à la maîtrise médicalisée des dépenses. Nécessité des évaluations. - **Art. 31 bis** (*troisième rapport d'équilibre sur l'objectif de dépenses déléguées - art. L. 162-15-3 du code de la sécurité sociale*) (p. 6175) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 24 de la commission. Démographie médicale - **Art. 38** (*publicité pour les médicaments en voie de déremboursement - art. L. 5122-6 du code de la santé publique*) (p. 6185) : interrogation sur la lisibilité de la politique du médicament - **Après l'art. 41 quater** (p. 6191) : son amendement n° 102 : abrogation des articles du code de la sécurité sociale relatifs à la contribution à la charge des entreprises assurant l'exploitation de spécialités pharmaceutiques ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6224, 6225) : complexité du financement de la sécurité sociale. Opposition au FOREC. Modestie des mesures ne pouvant relancer une véritable politique familiale. Volonté du groupe du RPR de conforter la retraite par répartition. Opposition aux sanctions collectives par le biais des lettres clés flottantes. Atteinte à l'universalité de la CSG. Avec le groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7363) : politique de recentralisation du Gouvernement. Remplacement des recettes fiscales des collectivités territoriales par des subventions d'Etat. Diminution de l'autonomie des collectivités locales. Bilan des contrats de plan. Relance du processus de décentralisation à l'initiative de M. Christian Poncelet.

LEFEBVRE (Pierre), sénateur (Nord) CRC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 135 (2000-2001)] (12 décembre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 281 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 960) - Ministère : Industrie - *Avenir de La Poste* - Réponse le 25 février 2000 (p. 960) - **Poste (La)**

Questions orales sans débat :

n° 759 (JO Débats du 17 mars 2000) (p. 1421) - Ministère : Emploi - *Utilisation des installations sanitaires du régime de la sécurité sociale minière* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1780) - **Sécurité sociale**

n° 850 (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3421) - Ministère : Emploi - *Reconnaissance et traitement des maladies professionnelles* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4857) - **Accidents de travail et maladies professionnelles**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité** - *Nouvelle lecture* [n° 0174 (1999-2000)] - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 283, 284) : échec de la commission mixte paritaire. Compétence et efficacité du service public de l'électricité à la suite des tempêtes. Inquiétude relative à la mise en place de la concurrence. Contradiction entre la charge supportée par EDF et sa pénalisation par rapport à ses principaux concurrents. Favorable au monopole public d'EDF. Refus par le groupe CRC de ce projet de loi - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 289), avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 291) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 42 : inscription dans la loi du rapprochement entre EDF et Gaz de France ; retiré - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 294) : son amendement n° 43 : possibilité pour l'Observatoire national du service public de l'électricité de mener des enquêtes d'opinion et de recueillir les avis des autres organismes ; retiré - **Avant l'art. 6** (p. 298) : son amendement n° 44 : coopération plus étroite des entreprises publiques intervenant aux différents stades de la filière ; retiré - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 301) : son amendement n° 45 : suppression de la publication de l'avis motivé de la commission de régulation de l'électricité, CRE, sur les candidats à retenir à la suite d'un appel d'offres ; devenu sans objet - **Art. 13** (*statut du gestionnaire du réseau de transport, GRT*) (p. 305, 306) : avec le groupe CRC, se déclare opposé aux amendements de la commission n° 12 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) et suivants - **Art. 21** (*atteinte à la sécurité des réseaux*) (p. 310) : structure des réseaux de transport et de distribution et aléas climatiques. (p. 313) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 46 : élargissement des commissions consultatives aux

représentants des salariés ; rejeté - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 315) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 47 : prise en compte de la production réelle dont l'entreprise a la maîtrise sur le territoire français ; devenu sans objet - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 318) : son amendement n° 48 : suppression de la disposition prévoyant l'accompagnement par l'avis de la CRE des décisions de refus de construction d'une ligne directe ; rejeté - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 319) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 49 : rapprochement d'EDF et de la CNR dans un cadre défini ; rejeté - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la CRE*) (p. 321, 322) : avec le groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 24 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 331) : son amendement n° 50 : possibilité pour EDF de renégocier les contrats pour les adapter à la réalité des coûts et des tarifs pratiqués sur le marché ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 334, 335) : avec le groupe CRC, votera contre le texte amendé par le Sénat. Souhait de voir les décrets d'application relatifs à la tarification sociale publiés rapidement.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports** [n° 0484 (98-99)] - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 469, 470) : émet des réserves sur la forme de ce projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation communautaire, DDAC. Influence réduite du Parlement français sur les choix européens. Suppression du monopole des courtiers interprètes et des conducteurs de navires. Avenir de la flotte de commerce. Francisation des navires. Libéralisation du transport fluvial. Difficultés de ce secteur - **Avant l'art. 1er** (p. 481) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 22 : volonté de renforcement de la réglementation maritime et mise en place de sanctions dissuasives ; retiré - **Art. 13** (*agrément et habilitations*) - **Art. L. 410-3 du code de l'aviation civile** (*agrément des organismes chargés de la formation pour l'obtention des licences des navigateurs professionnels ainsi que des qualifications des navigateurs professionnels ou privés*) (p. 494) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 23 : possibilité pour les organismes de formation aux licences non professionnelles de ne pas être agréés ; adopté - **Après l'art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** (p. 495) : sur l'amendement n° 15 de coordination de la commission, son sous-amendement n° 25, soutenu par M. Gérard Le Cam ; adopté - **Art. 18** (*mission de Voies navigables de France, VNF*) (p. 497) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 24 : précision sur les missions de VNF ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile** [n° 0254 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1471, 1472) : maintien de la compagnie nationale dans le secteur public. Situation financière et économique d'Air France. Rôle du Gouvernement dans le redressement d'Air France. Effacement de la tutelle de l'Etat prévu par ce projet de loi. Contrôle des salariés sur la gestion de l'entreprise. Risque de division des personnels de la société. Danger d'une déréglementation du ciel européen. Le groupe CRC émet quelques réserves sur ce texte mais soutient l'action du Gouvernement - **Art. 3** (*élargissement du conseil d'administration de la société Air France*) (p. 1475) : le groupe CRC votera contre les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 1 (fixation à 23 du nombre des membres du conseil d'administration) et n° 2 (prise en compte de la répartition du capital dans la composition du conseil d'administration) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1476) : amendements de M. Ladislav Poniatowski adoptés

par le Sénat. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'ensemble du projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2196) : soutient l'amendement n° 943 de M. Gérard Le Cam (élargissement de la composition de la commission de conciliation aux présidents des conseils généraux). (p. 2199, 2200) : soutient l'amendement n° 944 de M. Gérard Le Cam (droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration des documents d'urbanisme).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 21 bis** (*régime de la redevance sur la construction de bureaux*) (p. 2396, 2397) : soutient l'amendement n° 958 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 21 ter** (*application du taux minimum de taxe*) : soutient l'amendement n° 959 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre immédiate des dispositions de cet article à compter de la promulgation de la loi) - **Art. 22** (*suppression du plafond légal de densité*) (p. 2398) : soutient l'amendement n° 960 de M. Gérard Le Cam (partage de la décision entre le conseil municipal et l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, compétent).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 quater** (*exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties*) (p. 2512) : soutient l'amendement n° 964 de M. Paul Vergès (extension de l'exonération aux logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, s'ils sont conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation et, dans les départements d'outre-mer, aux logements appartenant aux SEM construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 35** (*adaptation et mesures transitoires*) (p. 2583, 2584) : nécessité de développer les transports collectifs. Niveau de pertinence de la procédure des plans de déplacements urbains, PDU, à l'échelon de l'agglomération. Réforme du fonctionnement du syndicat des transports parisiens. Régionalisation des transports ferroviaires. Devenir du versement transport - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2587) : ses amendements n° 966 : nécessité d'une politique d'acquisitions foncières adaptée dans le cadre de la mise en place des plates-formes multimodales ; retiré ; et, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 967 : précision selon laquelle l'intégration du prix du stationnement dans la billetterie des transports collectifs sera optionnelle ; adopté - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** (p. 2593) : son amendement n° 968 : validation des initiatives prises au niveau des syndicats d'agglomération nouvelle ou de tout autre structure de coopération intercommunale ; retiré - **Après l'art. 40 bis** (p. 2596) : son amendement n° 969 : compensation par l'Etat de la mise en oeuvre de la gratuité du transport collectif en cas de pic de pollution ; retiré - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2600, 2601) : son amendement n° 970 : possibilité pour la région, le département, une ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport ; devenu sans objet - **Art. 44** (*coordination*) (p. 2608, 2609) : réforme du syndicat des transports parisiens. Nouvelle dénomination : syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF. Entrée de la région dans le conseil d'administration du syndicat. Maintien et développement des liaisons voyageurs. Réalisation des nouvelles liaisons tramway-méto préconisées par le plan de déplacements régional - **Après l'art. 46** (p. 2614, 2615) : modification par ce projet de loi des conditions de l'intervention de la RATP en région d'Ile-de-France. Ouverture des marchés des transports à la concurrence et à la

réciprocité. Son opposition à cette réciprocité. Difficulté de comparer la RATP et les entreprises de transport de droit privé. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la régie autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2735) : ses amendements n° 971 : élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF ; devenu sans objet ; et n° 972 : participation des organisations syndicales représentatives des salariés ; rejeté - **Art. 50 bis** (*réduction tarifaire*) (p. 2739, 2740) : son amendement n° 973 : extension de l'application aux demandeurs d'emploi de la réduction tarifaire sur le réseau ferroviaire utilisé pour les liaisons d'intérêt régional ; devenu sans objet - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2743, 2745) : son amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 974 : prise en compte des impératifs de sécurité et de continuité de service public, ainsi que de la garantie du développement des transports ferroviaires ; retiré ; et son amendement n° 975 : respect des orientations mises en oeuvre par la SNCF visant à élargir l'accès au transport ferroviaire ; retiré - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2749) : nécessité du développement des liaisons ferroviaires d'intérêt régional. Préservation des principes de péréquation tarifaire et d'égalité de traitement des usagers. Progression des concours publics en faveur de l'amélioration de la qualité de service. (p. 2750, 2751) : son amendement n° 976 : augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à la modernisation des gares ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 52** (p. 2765, 2766) : son amendement n° 977 : attribution à la SNCF du rôle de cohérence d'ensemble des services ferroviaires sur le réseau national ; rejeté - **Art. 53** (*convention SNCF-région*) : son amendement n° 978 : consultation des comités régionaux et départementaux ; retiré - **Après l'art. 59 bis** (p. 2770, 2771) : son amendement n° 979 : remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur les conditions de financement des investissements et de l'exploitation des transports collectifs de voyageurs ; rejeté. Mise en évidence de la quotité des dotations budgétaires et de l'importance des ressources procurées par le versement transport.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2845) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 982 : participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social ; devenu sans objet. (p. 2850) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 983 et n° 984 : création d'un troisième collège au sein du conseil d'administration composé de représentants d'élus locaux et d'associations de locataires ; rejetés - **Art. 71** (*abrogations de conséquences*) (p. 2859) : soutient l'amendement n° 986 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité). Mixité sociale. Coût de l'application du supplément de loyer de solidarité. Exemple de l'office départemental d'HLM de la Seine-Saint-Denis - **Après l'art. 76** (p. 2871) : son amendement, soutenu par M. Jack Ralite, n° 990 : avance par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, aux communes des sommes nécessaires aux travaux de sortie d'insalubrité ; retiré - **Art. 78** (*obligation d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants*) (p. 2873) : soutient l'amendement n° 991 de M. Paul Vergès (possibilité d'intervention publique quels que soient le régime de la propriété et les modalités d'occupation des logements

concernés) - **Art. 85 quater** (*création de l'établissement public foncier de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais*) (p. 2902, 2903) : devenir du patrimoine immobilier de Charbonnages de France. Pérennisation du logement minier. Possibilité pour l'établissement public de bénéficier des aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. Conditions de dévolution de ce patrimoine. Intervient sur l'amendement n° 1043 du Gouvernement (présence au conseil d'administration de membres désignés par les fédérations des organisations syndicales de mineurs représentatives parmi les membres de leurs instances). Participation des unions minières à la concertation.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2941, 2942) : prise en compte, par les amendements du groupe CRC, des aspirations des citoyens et de leurs associations. Limitation des facultés d'intervention des citoyens face aux enjeux de la politique de la ville. Définition du logement social. Privatisation des services publics de transport. Lutte contre l'insalubrité. Dissolution de l'objet social des organismes d'HLM. Le groupe CRC ne votera pas le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2989, 2990) : souhait du groupe CRC d'une adoption rapide d'une loi sur la chasse. Dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Souhait d'une extension de la légalisation de la chasse de nuit. Opposé au jour de non-chasse.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 9** (p. 3169) : soutient l'amendement n° 267 de M. Gérard Le Cam (redevance cynégétique "gibier d'eau") - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3185) : son amendement n° 268 : établissement d'un calendrier national de la chasse figurant dans la loi et suppression de la référence au jour de non-chasse ; devenu sans objet. (p. 3192) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 197 de la commission (réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire) - **Après l'art. 10** (p. 3196) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 270 : prise en compte de la réalité pour proposer le jour de non-chasse ; rejeté. - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3207) : sur l'amendement n° 200 de la commission (liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté), son sous-amendement n° 271 : modification de la liste des départements dans lesquels la chasse de nuit est légalisée ; retiré.

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours [n° 0405 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4523, 4524) : favorable à la mise en cohérence avec le calendrier électoral du renouvellement de ces conseils d'administration. Transcription par l'amendement gouvernemental du protocole signé entre le ministère et les sapeurs-pompiers professionnels. Inquiétude et mécontentement suscités par la départementalisation des services de secours. Conséquences financières. Exemple du département du Nord. Dépôt par les groupes communistes à l'Assemblée nationale et au Sénat d'une proposition de loi visant à solliciter les compagnies d'assurance pour une contribution financière. Le groupe CRC votera la proposition de loi sous réserve de l'adoption de son amendement - **Art. 3** (*cessation anticipée d'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels âgés d'au moins cinquante ans*) (p. 4525, 4526) : son amendement n° 1 : suppression de la notion de mise à la retraite systématique à cinquante-cinq ans ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 0369 (1999-**

2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4532, 4533) : fixation du nombre des membres du conseil d'administration. Désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Amélioration de la situation financière d'Air France. Dérégulation du contrôle aérien. Texte adopté par l'Assemblée nationale. Le groupe CRC ne votera pas le texte proposé par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4768) : améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Risques liés au développement de la concurrence. Approbation des amendements de la commission sur les courtiers interprètes. Abstention du groupe CRC sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) - **Art. L. 452-2 du code de la construction et de l'habitation** (*composition du conseil d'administration*) (p. 5356, 5357) : soutient l'amendement n° 260 de Mme Odette Terrade (présence d'élus des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de la caisse de garantie) - **Art. 71** (*abrogations de conséquence*) (p. 5363) : soutient l'amendement n° 263 de Mme Odette Terrade (suppression du supplément de loyer de solidarité) - **Art. 42** (**précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336**) (*versement transport additionnel*) (p. 5405) : se déclare opposé à l'amendement n° 126 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 45** (**précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336**) (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens, STIF*) (p. 5406) : soutient l'amendement n° 189 de M. Paul Lorient (possibilité offerte au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF, de déléguer aux départements des missions pour les services routiers réguliers de pôle à pôle ou de bassin à bassin) - **Section 3 bis** (**précédemment réservée le 18 octobre 2000, p. 5336**) (*mettre en oeuvre le droit au transport*) (p. 5408) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de la commission (suppression de la division et de son intitulé) - **Art. 50 bis** (**précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336**) (*aide au transport des personnes à faibles ressources*) : se déclare opposé à l'amendement n° 131 de la commission - **Art. 52 bis A** (**précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336**) (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5418) : se déclare favorable à l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF).

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5525) : ses amendements n° 37 : retrait de la directive relative à la concurrence dans les marchés des services de télécommunications ; n° 38 : retrait de la directive relative à la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications ; n° 39 : retrait de la directive relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications ; n° 40 : retrait de la directive relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert, ONP ; n° 41 : retrait de la directive modifiant les directives 90-387 et 92-44 en vue de les adapter à un environnement concurrentiel dans le secteur des télécommunications ; n° 44 : retrait de la directive relative à l'application de la fourniture d'un réseau ouvert, ONP, à la

téléphonie vocale et à l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel; n° 45 : retrait de la directive relative aux équipements hertziens et aux équipements terminaux de télécommunications et à la reconnaissance mutuelle de leur conformité; et n° 46 : retrait de la directive modifiant la directive 90-388 en vue de garantir que les réseaux de télécommunications et les réseaux câblés de télévision appartenant à un seul et même opérateur constituent des entités juridiques distinctes; rejetés. (p. 5527) : son amendement n° 43 : retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Art. 4** (*dispositions sur les infrastructures routières*) (p. 5775, 5776) : son amendement de suppression n° 47; retiré. Financement du transport ferroviaire. (p. 5778) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 10 bis** (*modification de l'assiette et du taux de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés*) (p. 6656) : son amendement de suppression, soutenu par M. Paul Loridant, n° I-123; retiré.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7016, 7017) : conflits sociaux dans le domaine des transports. Priorité au développement des transports collectifs. Développement du fret ferroviaire. Nécessité d'un programme d'investissements lourds pour développer les infrastructures transeuropéennes et l'intermodalité. Financement du plan de modernisation du matériel de la SNCF. Transports fluviaux.

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) (p. 7028, 7029) : alimentation du fonds d'investissement pour les aéroports et le transport aérien, FIATA. Catastrophe du Concorde. Harmonisation des législations européennes en matière de sécurité aérienne. Stratégie commerciale des compagnies. Contraintes environnementales et développement du transport aérien. Réalisation du troisième aéroport parisien. Devenir de la compagnie nationale Air France.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Nouvelle lecture [n° 0090 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7789, 7790) : petits porteurs. Importance de l'appartenance au secteur public pour la situation d'Air France. Le groupe CRC ne votera pas le texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la**

proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)] - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7874, 7876) : réduction du domaine réservé de l'opérateur public. Nature de la construction européenne. Atteinte au progrès social. Remise en cause des missions d'intérêt général dévolues au service postal. Exacerbation de la concurrence. Mise en place d'un service public minimaliste. Les sénateurs du groupe CRC ne s'associent pas à cette proposition - **Discussion de la résolution** (p. 7885) : le groupe CRC se déclare opposé aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1 (nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation) et, de repli, n° 2, n° 3 et n° 4.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 27** (p. 8037, 8038) : se déclare opposé à l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés). Alourdissement de la charge fiscale pesant sur l'établissement public Electricité de France.

LEGENDRE (Jacques), sénateur (Nord) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur privé.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à introduire dans la formation des futurs usagers de la route l'apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accident de la route [n° 164 (1999-2000)] (18 janvier 2000) - **Sécurité routière**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 239 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'archéologie préventive et sur la proposition de loi [n° 374 (98-99)] de M. Ivan Renar et plusieurs de ses collègues, relative à l'organisation de l'archéologie [n° 276 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Patrimoine**.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean-Pierre Schosteck, tendant à assurer le maintien de la proportionnalité des indemnités de tous les élus municipaux [n° 398 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 357 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'archéologie préventive [n° 482 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Patrimoine**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 15 (2000-2001)] (10 octobre 2000) - **Patrimoine**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Francophonie [n° 93 (2000-2001) tome 13] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 129 (2000-2001)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'archéologie préventive [n° 136 (2000-2001)] (12 décembre 2000) - **Patrimoine**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 285 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 964) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation au Kosovo* - Réponse le 25 février 2000 (p. 964) - **Politique internationale**

n° 384 (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4805) - Ministère : Premier ministre - *Multiplication des "incivilités" et déclaration des ministres sur le procès Bové* - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4806) - **Gouvernement**

Questions orales sans débat :

n° 730 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 982) - Ministère : Culture - *Emploi de la langue française dans le cadre de l'Assistance publique* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1186) - **Français (langue)**

n° 738 (JO Débats du 3 mars 2000) (p. 1165) - Ministère : Premier ministre - *Système d'espionnage "Echelon"* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1608) - **Libertés publiques**

n° 739 (JO Débats du 3 mars 2000) (p. 1165) - Ministère : Education - *Enseignement des langues étrangères* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3335) - **Enseignement**

n° 758 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1402) - Ministère : Intérieur - *Rattachement administratif des communes de Boursies, Doignies et Moeuvres* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2024) - **Communes**

n° 939 (JO Débats du 1er novembre 2000) (p. 5671) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Conséquences des mesures de précaution sanitaire* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8022) - **Produits agricoles et alimentaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000)
- **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 562, 565) : son amendement n° 57 : dispense de l'obligation de participer à l'accueil permanent des gens du voyage défini par le schéma départemental, pour les communes disposant d'emplacements susceptibles d'être occupés temporairement lors de grands rassemblements ; retiré. Exemple de Lille - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 569) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de ce pouvoir). Exemple de la région Nord-Pas-de-Calais - **Art. 6 (organisation des interventions sociales relatives aux gens du voyage)** (p. 577) : ne votera pas

l'amendement n° 62 de M. Dominique Braye (mutualisation des coûts de fonctionnement des aires d'accueil) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 608) : équilibre de ce texte amendé par le Sénat. Possibilité de lutter efficacement contre les stationnements sauvages. Responsabilité de l'Etat de faire respecter la loi.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1623, 1626) : texte important mais ne répondant pas aux difficultés de l'archéologie préventive. Projet de loi reprenant les conclusions du rapport de 1998 consacrant l'existence d'un service public de l'archéologie préventive. Substitution d'un établissement public à l'association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN. Missions et financement de cet établissement. Inquiétude relative au dispositif proposé. Interrogation sur le fonds de roulement de l'établissement. Caractère limité de la mutualisation du coût des fouilles. Difficulté pour l'établissement d'assumer sa vocation scientifique. Crainte de l'ouverture de l'archéologie préventive à une concurrence imposée par les autorités communautaires. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Nombreux points faibles du texte. Possibilité d'améliorer le dispositif. Désignation du responsable des fouilles. Conseil national de la recherche archéologique et commissions interrégionales de la recherche archéologique, CIRA. Durée des fouilles. Conséquences de la suppression du principe du monopole - **Art. 1er (définition de l'archéologie préventive et compétences de l'Etat)** (p. 1635, 1636) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction réaffirmant les responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'archéologie préventive ; adopté après modification par les sous-amendements n° 20 de M. Ivan Renar (mission de service public de l'archéologie préventive) et n° 29 de M. Daniel Eckenspieller (évaluation des fouilles et communication du résultat) qu'il accepte. S'oppose au sous-amendement n° 21 de M. Ivan Renar (distinction entre l'archéologie préventive et l'archéologie de sauvetage) déposé sur son amendement n° 1 précité - **Art. 1er bis (rôle de l'Etat)** (p. 1638) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction précisant les conditions d'exercice des compétences de l'Etat en matière d'archéologie préventive ; adopté après modification par les sous-amendements n° 30 (délai de désignation du responsable de fouilles par l'autorité administrative) et n° 31 (traitement plus rapide par les services de l'Etat des dossiers de projets d'aménagement soumis à leur examen) de M. Serge Lepeltier qu'il accepte. S'oppose au sous-amendement n° 22 de M. Ivan Renar (durée des opérations de diagnostics et de fouilles) déposé sur son amendement n° 2 précité - **Après l'art. 1er bis** (p. 1640) : ses amendements n° 3 : conseil national de la recherche archéologique ; et n° 4 : commissions interrégionales de la recherche archéologique ; adoptés - **Art. 1er ter (carte archéologique nationale)** (p. 1641, 1642) : son amendement n° 5 : nouvelle rédaction de l'article affirmant l'opposabilité de la carte aux tiers ; adopté après modification par le sous-amendement n° 41 du Gouvernement qu'il accepte (mention de la mise à jour de la carte archéologique nationale). S'oppose au sous-amendement n° 23 de M. Ivan Renar (suppression de la référence à la carte archéologique dans le deuxième alinéa de l'amendement n° 5 précité de la commission) déposé sur son amendement n° 5 précité, ainsi qu'à l'amendement n° 33 de M. Bernard Joly (affirmation du caractère non achevé de la carte archéologique) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1643, 1644) : son amendement n° 6 : services d'archéologie des collectivités territoriales ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 24 de M. Ivan Renar (réduction de la redevance archéologique des collectivités territoriales au prorata de l'ensemble des dépenses consacrées par lesdites collectivités à l'archéologie) - **Art. 2 (création d'un établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive)** (p. 1645, 1646) : son amendement n° 7 : suppression du monopole d'exécution des fouilles et attribution à l'établissement public d'un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 25 de M. Ivan Renar (création d'un établissement public administratif). S'oppose à l'amendement n° 34 de M. Bernard

Joly (suppression de la référence à la loi de 1941). (p. 1648) : accepte l'amendement n° 35 de M. Bernard Joly (attribution à l'Etat du mobilier archéologique issu des opérations d'archéologie préventive). (p. 1649) : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - **Art. 4** (*redevances archéologiques*) (p. 1650, 1651) : ses amendements n° 9 rédactionnel ; n° 10 de coordination et n° 11 : réduction de redevance ; adoptés. Son amendement de précision n° 12 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 42 du Gouvernement qu'il accepte (remplacement du mot "exécutées" par le mot "engagées"). S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Ivan Renar (remplacement de la notion de diagnostic par la notion d'évaluation). (p. 1652, 1653) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Ivan Renar (système déclaratif pour asseoir la redevance archéologique). Ses amendements n° 13 de précision et n° 14 : taux spécifique de calcul de la redevance pour les terrains les plus riches en vestiges ; adoptés - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) (p. 1654) : son amendement n° 15 : représentation équitable des différentes catégories de personnes appelées à siéger au sein de la commission compétente pour examiner les contestations relatives à la détermination de la redevance ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Philippe Richert (élargissement du nombre des membres de la commission). S'oppose à l'amendement n° 43 du Gouvernement (instauration du principe de la représentation en nombre égal de chacune des catégories) - **Art. 5** (*coordination*) (p. 1655, 1656) : ses amendements n° 16 : suppression du II de l'article fixant un délai d'accomplissement des fouilles ; n° 17 rédactionnel et n° 18 : suppression du IV de l'article complétant le champ d'application de l'article 1er de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ; adoptés - **Après l'art. 5** : son amendement n° 19 : rapport au Parlement ; adopté.

Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 4809, 4812) : faible prise en compte par l'Assemblée nationale des modifications apportées par le Sénat en première lecture. Souhait du Sénat de protéger le patrimoine et de permettre les aménagements imposés par le développement économique. Objectifs du projet de loi : pérennisation de l'association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN, et instauration d'un nouveau mécanisme de financement. Préoccupations du Sénat : établissement d'une distinction entre l'autorité prescrivant les fouilles et celui qui les réalise, garantie de l'efficacité économique et scientifique du dispositif et caractère dissuasif de la redevance. Inconvénients d'un système articulé autour d'un établissement public doté de droits exclusifs. Responsabilité de l'Etat. Modifications introduites par l'Assemblée nationale et concernant les modalités de calcul de la redevance. Interrogation sur l'opportunité des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives au régime de propriété des découvertes archéologiques. Sous réserve de l'adoption de ses amendements, propose le vote en deuxième lecture du projet de loi - **Art. 1er** (*définition de l'archéologie préventive*) (p. 4815) : son amendement n° 1 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement de précision n° 22 du Gouvernement - **Art. 1er bis** (*rôle de l'Etat*) (p. 4816) : son amendement n° 2 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et reprise des dispositions relatives à l'énoncé général des compétences de l'Etat en matière de protection du patrimoine archéologique ; adopté - **Art. 1er ter** (*carte archéologique nationale*) (p. 4817) : ses amendements n° 3 : reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture ; et n° 4 : rétablissement de la procédure de la carte archéologique nationale ; adopté après modification par le sous-amendement n° 23 du Gouvernement qu'il accepte (précisions relatives à la communication de la carte) - **Art. 1er quater** (*services archéologiques des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4818) : son amendement de rétablissement n° 5 ; adopté - **Art. 2** (*création d'un établissement chargé de la recherche en archéologie préventive*) (p. 4819, 4820) : ses amendements n° 6 : rétablissement du texte adopté par le

Sénat en première lecture en supprimant les droits exclusifs reconnus à l'établissement public et en substituant au statut d'établissement public à caractère administratif un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial ; et n° 7 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 24 du Gouvernement (appel par l'établissement public aux services d'archéologie des collectivités territoriales pour les travaux conduits par ces collectivités) et accepte l'amendement n° 32 de M. Ivan Renar (transfert au pouvoir réglementaire de la répartition des compétences au sein du conseil d'administration de l'établissement public) - **Art. 2 bis** (*convention entre l'établissement public et l'aménageur*) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté. (p. 4821) : s'oppose aux amendements n° 25 du Gouvernement (fixation du délai maximum de réalisation des opérations de diagnostic et de fouille par le préfet en cas de désaccord entre l'aménageur et l'établissement public) et n° 30 de M. Philippe Richert (fixation des délais de réalisation des opérations archéologiques par le représentant de l'Etat dans le département) - **Après l'art. 2 bis** : accepte l'amendement n° 29 de M. Philippe Richert (possibilité de prolonger la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière du temps nécessaire à la réalisation des travaux d'archéologie) - **Art. 2 ter** (*régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles préventives*) (p. 4822, 4823) : ses amendements n° 9 de coordination et n° 10 rédactionnel ; adoptés. Accepte l'amendement n° 33 de M. Ivan Renar (destination des objets mobiliers dont l'Etat ou les collectivités territoriales sont propriétaires) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 38 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de déroger au dépôt dans le musée le plus proche du lieu de découverte des objets mobiliers dont l'Etat et les collectivités territoriales sont propriétaires), déposé sur celui-ci et qu'il votera à titre personnel - **Art. 4** (*redevances d'archéologie préventive*) (p. 4824, 4827) : ses amendements n° 11 de précision, n° 12 : suppression de la référence à l'intervention de l'établissement public ; n° 13 : réintroduction d'un taux majoré de la redevance dans le cas de sites renfermant des structures complexes ; n° 14 et n° 15 de coordination ; adoptés. Son amendement n° 16 : reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture relatif, en cas d'abandon du projet d'aménagement, au remboursement des redevances de diagnostics et de fouilles ; adopté après modification par le sous-amendement de précision du Gouvernement n° 28 qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 27 du Gouvernement (suppression de la mission de conservateur du patrimoine archéologique attribuée à l'établissement public). Accepte l'amendement n° 34 de M. Ivan Renar (désignation du redevable en cas de réalisation des travaux par lots). S'oppose à l'amendement n° 31 de M. Philippe Richert (fixation d'une valeur plafonnée aux redevances de fouilles pour les travaux d'aménagement autres que les constructions affectées à l'habitation) - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) (p. 4828) : son amendement n° 17 : rétablissement au sein de la commission de recours du principe de la représentation paritaire de l'Etat, des collectivités territoriales, des aménageurs et des personnes qualifiées ; adopté - **Art. 5** (*coordination*) : son amendement n° 18 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 5 bis** (*régime des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles exécutées par l'Etat*) (p. 4829) : son amendement n° 19 : application aux découvertes mobilières fortuites du dispositif identique à celui proposé pour les découvertes réalisées lors de fouilles préventives ou programmées ; adopté - **Après l'art. 5 bis** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Bernard Joly (dissociation entre la "trouaille" et le "trésor") - **Art. 5 ter et après l'art. 5 ter** (*régime des découvertes immobilières*) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté. (p. 4830, 4831) : réponse à la préoccupation de la commission par l'article additionnel proposé par l'amendement n° 36 de M. Bernard Joly (attribution d'une récompense à l'inventeur de découvertes fortuites), qu'il accepte - **Art. 6** (*rapport au Parlement - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4832, 4834) : son amendement de rétablissement n° 21 ; adopté. Sur les sous-amendements déposés sur son amendement n° 21 précité, demande le retrait du n° 37 de M. Bernard Joly (réalisation d'une évaluation sur l'archéologie et ses missions)

et s'oppose au n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation du rapport dans les deux ans).

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7114, 7115) : décentralisation culturelle. Projet de loi en cours d'examen sur l'archéologie préventive. Défense de la langue française. Crédits de la délégation générale à la langue française. Langues de France. Aisance apparente de ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie (p. 7287, 7288) : fonctionnement du fonds multilatéral unique. Maintien du niveau de contribution globale de la France à la francophonie. Récapitulation de l'ensemble des crédits dans un jaune budgétaire. Recul du français au profit de la langue anglaise. Sous réserve d'un certain nombre de recommandations, la commission des affaires culturelles propose l'adoption des crédits de la francophonie.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7388, 7389) : hégémonie de l'anglais en langue vivante 1. Proposition de la mission d'information du Sénat de 1994 sur l'enseignement des langues. Réduction de la diversification des langues vivantes au collège. Souhait d'un véritable plurilinguisme.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7410, 7411) : problème de l'accueil des étudiants étrangers. Financement des grandes écoles d'ingénieurs de l'enseignement privé.

- Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Nouvelle lecture [n° 0129 (2000-2001)] - (19 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 8072, 8073) : rétablissement par l'Assemblée nationale de l'essentiel des dispositions adoptées en deuxième lecture. Absence de mise en cause par le Sénat du principe de financement par l'impôt des opérations d'archéologie préventive. Incertitude sur le produit des redevances. Incompatibilité du système de financement avec le monopole de l'établissement. Nature de l'établissement public. Opposition au monopole. Rôle des collectivités territoriales dans l'exploitation scientifique et culturelle des découvertes archéologiques. La commission proposera de revenir au texte adopté par le Sénat en deuxième lecture, sous réserve de modifications rédactionnelles. Regret de l'échec de la CMP - **Art. 1er** (*définition de l'archéologie préventive*) (p. 8075) : son amendement n° 1 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 1er bis** (*rôle de l'Etat*) : son amendement n° 2 : retour à la rédaction adoptée par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 1er ter** (*carte archéologique nationale*) (p. 8076) : ses amendements n° 3 : retour au texte adopté par le Sénat en deuxième lecture ; et n° 4 rédactionnel ; adoptés - **Art. 1er quater** (*services archéologiques des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 5 ; adopté - **Art. 2** (*création d'un établissement chargé de la recherche en archéologie préventive*) (p. 8077, 8078) : ses amendements

n° 6 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture ; et n° 7 de coordination ; adoptés - **Art. 2 bis** (*convention entre l'établissement et l'aménageur*) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 2 ter** (*régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion des fouilles préventives*) : son amendement n° 9 de coordination ; adopté. (p. 8079) : son amendement n° 10 : dépôt des vestiges appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales ; adopté - **Art. 4** (*redevances d'archéologie préventive*) (p. 8080, 8081) : ses amendements n° 11 de précision ; n° 12 de coordination ; n° 13 : réintroduction du taux majoré de la redevance pour les sites renfermant des structures archéologiques complexes ; n° 14 : suppression de la disposition rétablie à l'Assemblée nationale concernant le mécanisme d'exonération bénéficiant aux collectivités locales dotées de services archéologiques ; et n° 15 : réintroduction de l'exonération prévue par le Sénat pour les redevables ne recourant pas à l'établissement public ; adoptés. Accepte l'amendement n° 21 du Gouvernement (application dans les départements d'outre-mer de l'exonération de la redevance d'archéologie préventive au bénéfice des bailleurs sociaux) - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) : son amendement n° 16 de précision rédactionnelle ; adopté - **Art. 5** (*coordination*) (p. 8082) : son amendement n° 17 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 5 ter** (*régime des découvertes immobilières*) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 5 quater** (*remunération de l'inventeur d'une découverte archéologique immobilière fortuite - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 19 ; adopté - **Art. 6** (*rapport au Parlement*) (p. 8083) : son amendement n° 20 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture ; adopté.

LE GRAND (Jean-François), sénateur (Manche) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la Commission nationale du débat public.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 484 (98-99)] portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 190 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Transports**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 254 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 264 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Transports**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 369 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 424 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Transports**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 375 (1999-2000)], modifié par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 481 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Transports**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile et transport aérien [n° 94 (2000-2001) tome 19] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 90 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 121 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Transports**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 123 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Transports**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 700 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 263) - Ministère : Emploi - *Carte hospitalière de la Manche* - Réponse le 23 février 2000 (p. 843) - **Hôpitaux**

n° 805 (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Défense - *Diffusion auprès des jeunes effectuant leur journée de préparation à la défense d'un journal guide trimestriel* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3326) - **Service national**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 464, 466) : discussion pour la première fois par le Parlement d'un projet de loi "portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire". Dépassement des délais fixés par les textes européens. Contenu de ce projet de loi. Transposition pour les personnels navigants de règlements aéronautiques communs. Caractère hétéroclite de ce texte. Catastrophe de l'Erika. Son rapport de 1994 rédigé dans le cadre d'une mission d'information parlementaire. Absence d'intérêt du Gouvernement pour les rapports parlementaires. Amendements de la commission. Ses rapports et ses interventions sur l'harmonisation des normes sociales et des conditions de travail dans le transport routier et dans le cabotage - **Avant l'art. 1er** (p. 481, 482) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Pierre Lefebvre (volonté de renforcement de la réglementation maritime et mise en place de sanctions dissuasives). Reprise par le Gouvernement d'une grande partie des propositions formulées dans son rapport d'information de 1994 - **Art. 1er** (*suppression du monopole*

des courtiers interprètes et conducteurs de navires) (p. 483) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Henri de Richemont (simplification de la rédaction de cet article) - **Art. 2** (*indemnisation des titulaires d'offices de courtiers interprètes et conducteurs de navires*) : son amendement n° 2 : prise en compte dans l'indemnisation de la suppression du monopole ; adopté - **Art. 3** (*procédure d'indemnisation*) (p. 484) : ses amendements n° 3 : modification de la composition de la commission nationale ; et n° 4 : compétence de la cour d'appel de Paris pour statuer sur les recours contre les décisions de cette commission ; adoptés - **Art. 4** (*calcul de l'indemnisation*) (p. 485) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 17 de Mme Anne Heinis (adaptation du texte de cet article pour le rendre applicable aux déclarations fiscales des courtiers relevant du régime des bénéfices industriels et commerciaux). Son amendement n° 5 : réduction du délai prévu pour le versement de l'indemnité aux courtiers maritimes ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 486) : accepte l'amendement n° 20 de M. Henri de Richemont (désignation d'un expert chargé d'évaluer la situation économique de la profession de courtier maritime et éventuellement de modifier l'indemnisation prévue) - **Art. 5** (*reconversion des courtiers maritimes dans les professions judiciaires et juridiques*) : son amendement n° 6 : possibilité pour les courtiers d'accéder aux professions de commissionnaires de transports ou de commissaires-priseurs ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 487, 488) : son amendement n° 7 : régime fiscal des indemnités versées aux courtiers maritimes ; adopté. Sur les amendements portant sur le même objet, s'oppose au n° 21 de M. Henri de Richemont et accepte le n° 18 de Mme Anne Heinis (instauration d'une période transitoire de trois ans). Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 28 du Gouvernement (réduction de la période transitoire à six mois) - **Après l'art. 10** (p. 492) : accepte l'amendement n° 26 du Gouvernement (abrogation du décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des transports maritimes français) - **Art. 12** (*conditions générales d'aptitude à la conduite d'un aéronef*) (p. 493) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Art. 13** (*agrèments et habilitations*) - **Art. L. 410-2 du code de l'aviation civile** (*agrément des centres d'expertise de médecine aéronautique et des médecins examinateurs*) (p. 494) : son amendement n° 9 : extension au ministre chargé de l'aviation civile du droit de saisine du conseil médical de l'aéronautique civile ; adopté après modification par le sous-amendement n° 27 du Gouvernement qu'il accepte - **Art. L. 410-3 du code de l'aviation civile** (*agrément des organismes chargés de la formation pour l'obtention des licences des navigants professionnels ainsi que des qualifications des navigants professionnels ou privés*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour les organismes de formation aux licences non professionnelles de ne pas être agréés) - **Art. L. 410-4 du code de l'aviation civile** (*habilitation des examinateurs*) : ses amendements de clarification n° 10 et n° 11 ; adoptés - **Art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** (*suspension et retrait des autorisations et habilitations - validation des certificats médicaux, formations et examens obtenus dans l'un des pays membres de l'Union européenne*) (p. 495) : ses amendements, n° 12 et n° 13 de clarification, n° 14 : déplacement d'une disposition de ce texte ; adoptés - **Après l'art. L. 410-5 du code de l'aviation civile** : son amendement de coordination n° 15 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 25 de M. Pierre Lefebvre pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 17** (*sancions pénales*) (p. 497) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - **Art. 18** (*mission de Voies navigables de France, VNF*) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Pierre Lefebvre (précision sur les missions de VNF) ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 29 du Gouvernement (intégration des questions environnementales dans les missions de VNF) - **Art. 19** (*coordination*) (p. 498) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (suppression du fonds d'assainissement des transports fluviaux et création du fonds de la navigation intérieure géré par VNF) - **Explications de vote sur l'ensemble** : remerciements. Nécessité de développer le réseau de navigation fluviale.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 0254 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 1464, 1466) : marché des transports aériens. Restructuration entreprise par la compagnie. Recapitalisation. Ouverture du capital. Avantages d'une privatisation. Exemple de British Airways. Alignement des dispositions du code de l'aviation civile sur le droit communautaire. Allègement de la tutelle de l'Etat. Modification de la composition du conseil d'administration. Participation des salariés actionnaires au conseil d'administration et à la direction d'Air France. Introduction de représentants d'investisseurs privés au sein du conseil d'administration. Autonomie de gestion d'Air France. Suppression de la procédure d'autorisation préalable pour les prises de participation d'Air France. Interruption du mandat d'administrateurs désignés il y a trois ans. Nouvelles élections syndicales. Cohésion des salariés au sein de l'entreprise. Propose l'adoption des dispositions de ce projet de loi ainsi que des amendements déposés par M. Ladislav Poniatowski - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 1475) : accepte les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 1 (fixation à 23 du nombre des membres du conseil d'administration) et n° 2 (prise en compte de la répartition du capital dans la composition du conseil d'administration).

Deuxième lecture [n° 0369 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4531, 4532) : élargissement du conseil d'administration. Représentants des actionnaires privés et des salariés actionnaires. Nouvelle structure du capital d'Air France. Représentation plus équilibrée des investisseurs privés. Souhaite le rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 4534) : son amendement n° 1 : fixation du nombre des membres du conseil d'administration à vingt-trois ; rejeté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture [n° 0375 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4765, 4767) : améliorations apportées par le Sénat en première lecture sur les professions de courtier interprète et de conducteur de navires et sur l'aptitude et l'habilitation à la conduite d'un aéronef. Rétablissement du texte initial par l'Assemblée nationale. Consensus entre les deux assemblées : prorogation des privilèges des courtiers maritimes durant une période transitoire ; régime des plus-values applicable à leurs indemnités ; nouvelles règles de francisation des navires ; caractère permanent des brevets délivrés aux personnels navigants de l'aéronautique civile. Propositions de la commission : indemnisation et reconversion des courtiers maritimes. Souhaite l'adoption de la directive européenne "sécurité en mer". Suggestion de créer un institut du droit maritime à Cherbourg. Propose l'adoption de ce texte amendé par le Sénat - **Art. 1er (suppression du monopole des courtiers interprètes et conducteurs de navires)** (p. 4769) : son amendement n° 9 : mise en conformité avec la nouvelle codification du code de commerce ; adopté - **Art. 2 (indemnisation des titulaires d'offices de courtiers interprètes et conducteurs de navires)** : son amendement n° 1 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 4 (calcul de l'indemnisation)** (p. 4770) : ses amendements n° 2 : élargissement du champ d'indemnisation ; n° 3 : augmentation de l'indemnisation ; irrecevables (article 40 de la Constitution) ; et n° 4 de conséquence ; devenu sans objet - **Art. 5 (reconversion des courtiers maritimes dans les professions judiciaires et juridiques)** : son amendement n° 5 : accès à la profession de commissionnaire de transport ; adopté - **Art. 5 ter (prorogation du privilège détenu par les courtiers maritimes)** (p. 4771) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Art. 6 (dispositions de coordination)** : son amendement de

codification n° 11 ; adopté - **Art. 7 (nouvelles règles de francisation des navires)** (p. 4773) : accepte l'amendement n° 7 du Gouvernement (obligation de fournir un certificat de sécurité conforme à la réglementation en vigueur pour tout navire demandant une immatriculation) - **Art. 8 (coordination)** (p. 4774) : accepte l'amendement de coordination n° 8 du Gouvernement - **Art. 11 bis (contrôle des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires)** (p. 4775, 4776) : accepte l'amendement n° 6 de M. Philippe Richert (aggravation des sanctions).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 1er (extension des mesures de police administrative - art. 253-2 du code rural)** (p. 4785) : intervient sur l'amendement n° 19 de M. Jean Bizet (mise en place d'un système d'indemnisation pour compenser le coût des mesures de prévention). Suggestion d'un système de péréquation pour compenser les difficultés des producteurs.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7022) : problème de la formation à la sécurité routière. Amélioration de la répercussion des coûts du transport routier sur les tarifs. Proposition de concession de corridors ferroviaires de fret.

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'aviation civile et le transport aérien (p. 7027, 7028) : devenir des budgets annexes. Catastrophe du Concorde survenue le 25 juillet dernier. Maîtrise de l'urbanisation au voisinage des aéroports. Travaux du Sénat. Opposition à l'article 36 du projet de loi sur la solidarité et le renouvellement urbains. Situation du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA. Question du troisième aéroport. Projet de l'A3XX. Avec la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Nouvelle lecture [n° 0090 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 7785, 7786) : représentation des petits porteurs d'actions. Redressement de la situation d'Air France. Participation de l'Etat. Avenir du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA. Nombre d'administrateurs. Présentera un amendement tendant à fixer à vingt-trois le nombre d'administrateurs - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 7787, 7788) : son amendement n° 1 : fixation à vingt-trois du nombre d'administrateurs ; adopté. Annonce de la création d'un troisième aéroport dans la région parisienne. Création de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ACNUSA.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0123 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 8161, 8162) : liste des sujets traités. Article 2

relatif aux courtiers maritimes. Article 5 relatif à la possibilité de reconversion professionnelle qui est ouverte aux courtiers maritimes. Passage d'une profession à une autre. Qualité des décisions du dernier conseil des ministres européens des transports. Position de l'organisation maritime internationale, OMI. Contrôle du port par l'Etat. Se réjouit de l'accord trouvé en CMP.

LEJEUNE (André), sénateur (Creuse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7462, 7463) : rôle primordial des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Ajustement de leur dotation. Encouragement à l'élevage extensif. Restauration de la confiance. Le groupe socialiste votera ce budget.

LEMAIRE (Guy), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

LEPELTIER (Serge), sénateur (Cher) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)] - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1626, 1627) : regret du dépôt initial à l'Assemblée nationale d'un texte concernant directement les collectivités territoriales. Améliorations significatives proposées par le rapporteur. Alimentation de la recherche archéologique par des fouilles décidées dans l'urgence. Adhésion à l'initiative du rapporteur de consacrer le rôle des services archéologiques des collectivités territoriales. Place éminente de l'archéologie décentralisée à Bourges. Conditions d'exercice de la vocation scientifique du futur établissement public. Approbation de la création de l'établissement public.

Inquiétude sur les coûts réels qui découleront de la redévance. Conservation des richesses archéologiques. Caractère réducteur du projet de loi gouvernemental - **Art. 1er bis (rôle de l'Etat)** (p. 1638) : sur l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction précisant les conditions d'exercice des compétences de l'Etat en matière d'archéologie préventive), ses sous-amendements n° 30 : délai de désignation du responsable de fouilles par l'autorité administrative ; et n° 31 : traitement plus rapide par les services de l'Etat des dossiers de projets d'aménagement soumis à leur examen ; adoptés.

- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4538, 4541) : lutte contre le réchauffement climatique. Lien entre l'émission massive de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Catastrophes naturelles. Objectifs fixés aux pays industrialisés. Mise en oeuvre de sanctions claires et efficaces et mécanismes de contrôle. Question de la place des pays en développement. Incertitudes qui pèsent sur la mise en oeuvre même du protocole et des procédures de ratification. Secteur des transports. Livre vert établi par la commission européenne. Contrat environnemental avec les Français. Capacité de recherche de la France. Capacité d'impulsion de la France au niveau européen. Le groupe du RPR est favorable à la ratification de ce protocole.

- Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)] - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4736, 4737) : importance grandissante accordée par les citoyens aux questions environnementales et à leurs répercussions sur la santé. Proposition de loi complétant le dispositif de sécurité sanitaire mis en place par la loi du 1er juillet 1998. Nécessité de légiférer et d'agir sur le plan de la prévention, de l'information et de la transparence. Risques dus aux diverses pollutions. Imprécision du champ des compétences. Favorable à la proposition de la commission d'intégrer l'institut national de l'environnement industriel et des risques, INERIS, et l'office de protection contre les rayonnements ionisants, OPRI. Renforcement de la nature et du niveau des moyens financiers alloués à l'agence. Importance de la dimension européenne - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4756) : le groupe du RPR votera le texte tel qu'il ressort des débats de la Haute assemblée.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7262, 7263) : progression des dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses en capital. Politique de maîtrise de l'énergie. Nécessité d'un programme d'efficacité énergétique à la hauteur des enjeux. Réduction de la pollution. Secteur de l'habitat. Développement des énergies renouvelables. Limitation de la consommation de pétrole. Problème des ressources fiscales dégagées grâce aux taxes sur les carburants.

LE PENSEC (Louis), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles ; en démission ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 3 mai 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 404/93 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la banane (n° E-1353) [n° 221 (1999-2000)] (10 février 2000) - **Union européenne**.

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 1488/96 du 23 juillet 1996 sur les mesures financières et techniques accompagnant la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA) (n° E-1331) [n° 240 (1999-2000)] (24 février 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 258 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 192) - Ministère : Equipement - *Mesures appelées par la marée noire consécutive au naufrage de l'Erika* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 192) - **Pollution et nuisances**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 715, 716) : sentiment d'impuissance des pouvoirs publics ressenti par le citoyen. Bon fonctionnement du dispositif français de prévention des catastrophes maritimes, d'intervention et de sauvetage. Souhait d'une mobilisation plus rapide des hélicoptères lourds. Exemple des normes exigeantes de navigation dans les eaux des Etats-Unis. Intégrité territoriale de l'Europe. Souhait du renforcement draconien des contrôles, de l'épuration du système des sociétés de classification et de la responsabilisation des opérateurs.

LESBROS (Marcel), sénateur (Hautes-Alpes) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 96 (2000-2001) tome 7] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 6931, 6933) : situation de l'Institution nationale des invalides, INI. Crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Attribution de la carte du combattant. Titre de reconnaissance de la nation. Revalorisation des pensions. Situation préoccupante des veuves de guerre et d'anciens combattants. Attribution de la retraite du combattant. Indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Indemnisation des orphelins des victimes du nazisme. Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des crédits relatifs aux anciens combattants. Avis favorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des articles 51, 52, 53 et 53 quater. La commission des affaires sociales s'en remettra à la sagesse du Sénat pour les articles 53 bis et 53 ter - **Examen des crédits - Art. 53 bis (organismes habilités à délivrer la rente mutualiste du combattant)** (p. 6951) : interrogation sur la spécificité de la retraite mutualiste. Votera cet article.

LISE (Claude), sénateur (Martinique) SOC-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 24 mai 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 11 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - IV - Mer - Marine marchande [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 25] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 37] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1574, 1576) : proposition de loi de Mme Christiane Taubira-Delannon, députée de la Guyane. Condamnation de toutes les formes de l'esclavage depuis les

temps les plus reculés et sur tous les points de la planète. Texte visant essentiellement le rôle de la France dans l'importation d'esclaves. Séquelles de cette politique esclavagiste dans les départements d'outre-mer et à Haïti. Caractéristiques des pratiques esclavagistes de la France du XVIe au XIXe siècle. Dimension raciale. Mesures destinées à informer les élèves et les citoyens. Se déclare favorable à l'adoption de ce texte sans le dénaturer.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3914, 3917) : demande de responsabilité de la part des acteurs locaux. Changement de méthode. Consultation de toutes les forces vives des quatre départements d'outre-mer. Martinique. Conditions dans lesquelles le volet institutionnel est abordé par ce projet de loi. Coopération régionale. Déposera un amendement tendant à instituer une instance de concertation des politiques de coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane. Création d'un deuxième département à La Réunion. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Volet économique et social. Dispositif d'exonération de charges sociales patronales ; nouveaux secteurs couverts. Création d'entreprises indépendantes. Alignement du RMI. Encouragement du retour à l'activité des bénéficiaires du RMI. Mesures intéressantes dans le domaine culturel, de l'habitat et du logement social. Amélioration des finances des collectivités territoriales. Volet relatif au financement de l'investissement. Le groupe socialiste ne pourra que voter ce texte.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 1er** (*développement des départements d'outre-mer, priorité de la nation*) (p. 3955) : son amendement n° 226 : définition d'une procédure d'évolution institutionnelle ou statutaire dans les départements d'outre-mer ; devenu sans objet - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3959) : son amendement n° 227 : application des dispositions de cet article aux entreprises artisanales ; adopté. (p. 3963) : son amendement n° 228 : majoration de l'exonération pour les entreprises du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; retiré - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3971) : son amendement n° 230 : interruption durant la période de suspension des poursuites du calcul des pénalités et des majorations de retard ; adopté - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3977) : son amendement n° 231 : suspension du calcul des majorations et intérêts de retard pendant la période mentionnée au premier alinéa de cet article ; adopté - **Art. 8** (*institution d'un système de parrainage*) (p. 3986) : soutient l'amendement n° 233 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif) - **Art. 12** (*renforcement de l'insertion et des contrôles*) (p. 4007) : soutient l'amendement n° 237 de Mme Dinah Derycke (prise en compte par le programme local d'insertion dans les départements d'outre-mer ; retiré - **Après l'art. 12 bis** (p. 4009) : son amendement n° 238 : institution d'un dispositif analogue à la préretraite pour les chômeurs allocataires du RMI de plus de cinquante ans, financé conjointement par l'Etat et par le département sur les crédits d'insertion du RMI ; adopté - **Après l'art. 16** (p. 4016) : son amendement n° 259 : dispositions concernant le traitement particulier des immeubles en indivision dans les départements d'outre-mer ; retiré - **Après l'art. 17** (p. 4018) : soutient l'amendement n° 239 de Mme Dinah Derycke (reconnaissance des communautés autochtones et locales) - **Art. 19** (*réduction des écarts de prix entre la métropole et les départements d'outre-mer en matière de biens culturels*) (p. 4021) : son amendement n° 241 : alignement du prix du livre dans les départements d'outre-mer ; retiré - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4025) : son amendement n° 243 : possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés d'organisations internationales régionales ; adopté - **Art. 23** (*action internationale des régions d'outre-mer*) (p. 4027) : son amendement n° 244 : création d'une instance de concertation des politiques de coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane ; adopté - **Art. 24** (*consultation des assemblées locales des départements d'outre-mer*) (p. 4029) :

son amendement n° 245 : consultation des conseils généraux d'outre-mer par l'autorité de régulation des télécommunications ; adopté. (p. 4030) : son amendement de conséquence n° 246 ; adopté - **Art. 24 bis** (*consultation des conseils régionaux sur les projets d'attribution des concessions portuaires et aéroportuaires*) : son amendement n° 247 : consultation des conseils généraux d'outre-mer sur les projets d'attribution et de renouvellement des concessions portuaires et aéroportuaires ; adopté - **Art. 31** (*programmation des aides de l'Etat au logement*) (p. 4035) : son amendement n° 248 : transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4135, 4136) : procédure démocratique prévue par cet article. Arguments de l'opposition contre l'institution d'un congrès. (p. 4137) : soutient l'amendement n° 254 de M. Dominique Larifla (possibilité pour les élus membres du congrès de faire des propositions sur l'évolution statutaire). (p. 4139, 4140) : plus grande autonomie. Arguments des opposants à la création de ce congrès. Se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 33 de la commission et n° 124 de M. Lucien Lanier - **Art. 41 quater** (*création d'un observatoire de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4147) : soutient l'amendement n° 257 de Mme Dinah Derycke (établissement de la cartographie dressée par l'observatoire de la fonction publique par sexe et par fonction) - **Art. 42** (*commission des comptes économiques et sociaux et de suivi de la loi d'orientation*) (p. 4148) : soutient l'amendement n° 258 de Mme Dinah Derycke (mention dans le futur rapport d'évaluation de la loi de l'impact des mesures prévues sur l'égalité entre les hommes et les femmes) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4153) : volet économique et social. Amendements du groupe socialiste. Volet institutionnel. Bidépartementalisation à La Réunion. Suppression de l'article relatif à la création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Le groupe socialiste votera contre le texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5715, 5717) : attentes des futurs bénéficiaires de ce projet de loi. Elaboration de ce projet de loi. Dispositions rejetées par le Sénat en première lecture. Départements français d'Amérique, DFA. Article 39 relatif à la création du congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Constitutionnalité de cet article. Consultation des populations. Statut de la Martinique. Le groupe socialiste votera ce texte - **Art. 1er** (*préambule*) (p. 5723) : renforcement de l'article 39 relatif à la création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Perspectives d'évolution. Se déclare opposé aux modifications que la commission souhaite apporter à cet article. Consultation des populations. - **Art. 9 quater** (*création du congé emploi-solidarité*) (p. 5736) : sur l'amendement n° 19 de la commission (suppression de l'obligation pour l'entreprise d'avoir réduit la durée du travail à 35 heures pour bénéficier du congé emploi-solidarité), son sous-amendement n° 63 : possibilité dans le cadre du congé emploi-solidarité d'embaucher un jeune bénéficiaire d'un contrat emploi-jeune parvenu à son terme ; adopté. Son amendement n° 58 : possibilité dans le cadre du congé emploi-solidarité d'embaucher un jeune bénéficiaire d'un contrat emploi-jeune parvenu à son terme ; devenu sans objet. - **Après l'art. 11** (p. 5738, 5739) : son amendement n° 59 : suppression des articles du code du travail qui fixent les modalités d'évolution du SMIC dans les départements d'outre-mer ; adopté - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 5742, 5743) : son amendement n° 60 : possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés des organisations internationales régionales ; adopté - **Art. 31** (*programmation des aides de l'Etat au logement*) (p. 5745) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 31 de la commission (transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 5763) : votera

contre l'amendement de suppression n° 37 de la commission. Processus d'évolution institutionnelle. Consultation des populations. (p. 5764) : réunion des conseils régionaux et généraux. Débat sur les problèmes institutionnels - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5769) : qualité des travaux du Sénat. Prérogatives des conseils généraux dans le cadre de la coopération régionale. Volet économique et social. Dépassement de l'enveloppe budgétaire. Manque de cohérence de la majorité sénatoriale sur le volet institutionnel. Regrette la suppression des articles 38 et 39. Le groupe socialiste votera contre le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (28 novembre 2000) - **Art. 12** (*création d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement outre-mer*) (p. 6695) : son amendement, soutenu par Mme Maryse Bergé-Lavigne, n° I-74 : partage égal de l'avantage fiscal entre l'investisseur et l'entreprise exploitante ; adopté.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6893, 6895) : événements en Guyane. Avancées économiques, sociales et institutionnelles de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Progression satisfaisante du budget. Evolution du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM. Préoccupation relative aux transports interurbains, aux recettes des collectivités locales des départements d'outre-mer et à la filière de la banane. Interrogation sur la mise en oeuvre concrète de l'article du Traité d'Amsterdam relatif aux régions ultrapéripériques. Votera le budget de l'outre-mer.

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour la marine marchande (p. 7036, 7037) : naufrage de l'Erika. Efforts en matière de sécurité maritime. Centre de sécurité des navires, CSN. Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer, CROSS. Soutien à la flotte de commerce française. A titre personnel, est favorable au projet de budget de la marine marchande pour 2001. La commission des finances propose le rejet de l'ensemble du budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement pour 2001.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances : son intervention présentée par Mme Maryse Bergé-Lavigne (p. 7200, 7201) :

LORIDANT (Paul), sénateur (Essonne) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Comptes spéciaux du Trésor [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 45] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 337 (*JO* Débats du 12 mai 2000) (p. 2643) - Ministère : Economie - *Taux de change de l'euro* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2644) - **Euro**

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion - (20 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 260) : son amendement, soutenu par M. Jack Ralite, n° 250 : création d'une aide aux télévisions locales par prélèvement sur les ressources provenant de la publicité sur les supports hors médias imprimés ; devenu sans objet.

- Suite de la discussion - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 363, 364) : ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 253 : établissement de contrats pluriannuels entre les collectivités territoriales et une personne morale exploitant un service local de télévision conventionné ; n° 251 : établissement de contrats entre les communes ou groupements de communes et une personne morale exploitant un réseau par câble des services de radiodiffusion ; devenus sans objet ; et n° 252 : extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique ; rejeté.

- Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2432, 2433) : définition du logement social. Qualité des logements dévolus à des ensembles locatifs non HLM. Question de leur appartenance à la catégorie des logements sociaux. Exemple du grand ensemble du Bois-des-Roches à Saint-Michel-sur-Orge. Volonté de blocage de la majorité sénatoriale.

- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à adapter par ordonnance la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs [n° 0330 (1999-2000)] - (6 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3606, 3608) : hostile par principe au dessaisissement par le Parlement de ses prérogatives. Interrogation sur la reconnaissance et la familiarité des citoyens à l'égard de l'euro. Problème de la mise en place de la monnaie unique. Difficulté de la conversion des francs en euros. Exemples de la difficulté d'effectuer des paiements en euros dans la vie quotidienne. Faiblesse de l'euro au niveau international. Indépendance de la Banque centrale européenne. Convergence des politiques budgétaires et économiques des pays de l'Union européenne. Conséquences sur le plan social de la construction européenne. Contrôle démocratique des citoyens sur la Banque centrale européenne. Le groupe CRC ne prendra pas part au vote.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 7** (p. 3769, 3770) : soutient l'amendement n° 60 de M. Thierry Foucaud (possibilité pour les entreprises de transport public d'obtenir le remboursement de la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pesant sur leur consommation de gazole) - **Art. 15 C** (*précisions apportées aux compétences des rapporteurs généraux des commissions en charge des affaires budgétaires*) (p. 3828) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (octroi aux présidents des commissions des finances de prérogatives de contrôle identiques à celles reconnues aux rapporteurs généraux). Rôle des parlementaires de veiller à la bonne exécution des lois de finances - **Art. 15 D** (*renforcement des pouvoirs d'investigation des membres du Parlement investis d'une mission de contrôle financier*) (p. 3829) : se réjouit de l'existence de cet article. Levée du secret professionnel pour les autorités de régulation ou de contrôle - **Après l'art. 15** (p. 3835) : se déclare favorable à l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs). Paradis fiscaux.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4584, 4586) : son amendement n° 19 : responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale ; rejeté. Amendement déposé avec M. Jean-Yves Autexier pour le Mouvement des citoyens. Favorable à une évolution vers un régime présidentiel.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Question préalable** (p. 4895, 4897) : sa motion n° 606 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Rappel de l'affaire Michelin. Stratégie des grands groupes. Elimination systématique de la main-d'oeuvre. Revenus des dirigeants des grosses entreprises. Gouvernement d'entreprise comme nouvelle forme d'accumulation capitaliste. Phénomène de financiarisation de l'économie. Nouvelle dynamique du capital financier. Pression constante exercée sur les critères de gestion des entreprises et sur leurs effectifs. Cynisme des pratiques des dirigeants économiques. Interrogation sur la capacité du projet de loi à être à la hauteur de l'enjeu. Définition de la notion de régulation. Souhait d'un renforcement de capacité d'intervention des salariés. Manque d'ambition, de volontarisme et de lisibilité politiques du texte. Les sénateurs du groupe CRC estiment qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion du texte.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4915) : se déclare favorable à l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4936) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 334 de M. Gérard Larcher (insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires") ainsi que, sur celui-ci, sur le sous-amendement n° 611 de la commission (nouvel intitulé "service de base bancaire"). (p. 4938, 4949) : ses amendements n° 448 : mise en place d'un service universel bancaire ; n° 450 : mise en place d'un service des comptes sécurisés ; et n° 449 : définition du service bancaire de base ; devenus sans objet. Satisfaction du groupe CRC de voir s'engager le débat sur le service de base bancaire. Déploie le manque d'initiatives gouvernementales. Problème de l'exclusion bancaire. Caractère contestable de la tarification des services bancaires de base. - **Art. 4** (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 4951, 4955) : son amendement n° 436 : avis du comité d'entreprise sur le caractère amical ou hostile de l'offre publique d'achat ou de l'offre publique d'échange ; retiré. Le groupe CRC se déclare opposé à l'amendement n° 161 de la commission (modification de l'alinéa I relatif à l'audition de l'auteur de l'offre). (p. 4957, 4958) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 435 : consultation du personnel des entreprises faisant l'objet d'une offre publique d'achat ou

d'échange ; rejeté. Favorable à la reconnaissance d'un droit d'opposition aux salariés - **Art. 5** (*limitation dans le temps des procédures d'offre publique*) (p. 4959) : le groupe CRC votera contre cet article - **Art. 6 A** (*présidence du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier par le ministre chargé de l'économie*) (p. 4960) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 168 de la commission et n° 360 de M. Gérard Cornu - **Avant l'art. 7** (p. 4963, 4964) : son amendement n° 439 : séparation des fonctions de direction de la banque centrale et de surveillance bancaire ; rejeté - **Art. 7** (*information du gouverneur de la Banque de France des projets d'offre publique visant un établissement de crédit*) (p. 4965) : ses amendements n° 441 : suppression de la référence au conseil des marchés financiers ; rejeté ; n° 440 : présidence de l'autorité de surveillance tenue par le ministre ; devenu sans objet ; et n° 476 : déchéance de l'opération en cas de défaut de transmission de l'information ; retiré - **Art. 11** (*information du ministre chargé de l'économie des projets d'offres publiques visant une entreprise d'assurance*) (p. 4967, 4968) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 444 : extension de l'obligation d'information à toutes les offres publiques visant une entreprise d'assurance installée en France ; n° 443 : qualité de président du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier ; et n° 442 : information des assemblées parlementaires ; rejetés.

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Avant l'art. 55 A (par priorité)** (p. 4981) : son amendement n° 467 : représentation obligatoire des salariés dans les organes délibérants des entreprises ; rejeté - **Après l'art. 62 (par priorité)** (p. 5015) : son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 468 : mise en place d'une restitution sociale pour les entreprises prospères procédant à des licenciements ; rejeté - **Après l'art. 70 bis (par priorité)** (p. 5064) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 469 : autorisation préalable du Gouvernement pour les opérations portant à plus de 20 % le pourcentage des titres détenus par les non résidents ; rejeté - **Avant l'art. 12** (p. 5075) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 445 : création d'une commission de sanction des autorités financières et économiques ; retiré - **Après l'art. 13** (p. 5078) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 446 : contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 16** (*règlement intérieur du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5098) : son amendement rédactionnel n° 447, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau ; rejeté - **Art. 50** (*notification obligatoire des concentrations et autosaisine du conseil de la concurrence*) (p. 5186) : soutient l'amendement rédactionnel n° 463 de Mme Odette Terrade - **Art. 51** (*autorisation par le ministre d'une opération notifiée*) (p. 5187) : soutient l'amendement n° 464 de Mme Odette Terrade (cas d'une opération de concentration réalisée sous forme d'une offre publique).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 45 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*entrée de la région d'Ile-de-France dans le syndicat des transports parisiens*) (p. 5406) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 189 : possibilité offerte au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF, de déléguer aux départements des missions pour les services routiers réguliers de pôle à pôle ou de bassin à bassin ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5842, 5844) : institution d'un produit d'épargne supplémentaire. Interroge le Gouvernement sur l'opportunité de créer un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV. Objectifs de ce texte. Risques d'effets pervers. Ordonnances de 1967 sur la participation des salariés. Elargissement de ce dispositif. Affectation de la ressource collectée au moyen des produits d'épargne salariale. Inégalités d'accès des entreprises

au crédit. Souhaite l'intégration du débat sur l'épargne salariale dans une réflexion plus globale sur le financement de l'activité économique. Rapprochement de l'épargne salariale du bassin de vie et d'emploi. Nécessité de préserver les intérêts des salariés et leur épargne - **Art. 4 (provision pour investissement et dispositions diverses relatives à l'épargne salariale)** (p. 5869) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 144 : abaissement de 50 % à 35 % du taux de franchise d'impôt portant sur cette provision ; et n° 145 : fixation de ce taux à 50 % pour deux utilisations : les fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail et le financement de l'économie solidaire ; rejetés - **Avant l'art. 5** (p. 5872, 5873) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 147 : contrôle par les salariés de l'utilisation des fonds issus de la participation et de l'intéressement ; retiré ; et n° 148 : affectation du tiers des sommes de la réserve spéciale à l'alimentation d'un fonds d'investissement ; rejeté - **Art. 5 (plans d'épargne interentreprises)** (p. 5875, 5876) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 149 : affectation de 10 % de l'épargne collectée à la Caisse des dépôts et consignations et financement de missions d'intérêt général ; retiré ; et n° 150 : centralisation à la Caisse des dépôts et consignations des fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail ; rejeté - **Art. 6 (ouverture du plan d'épargne d'entreprise, PEE, à certains mandataires sociaux)** (p. 5877, 5879) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 151 : suppression des paragraphes I énumérant les nouveaux bénéficiaires du PEE et II relatif aux conséquences de cette nouvelle possibilité sur les plafonds des versements susceptibles d'être faits au PEE ; n° 152 : majoration de 50 % du plafond de l'abondement dans le PEE en cas d'investissements dans les entreprises solidaires ; rejetés ; et n° 153 de codification ; adopté - **Art. 7 (création du plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV)** (p. 5883, 5885) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 154 : modalités de sortie anticipée du PPESV ; retiré ; n° 157 : modalités de sortie du PPESV ; n° 155 : instauration d'une contribution sur l'abondement de l'employeur au PPESV à partir de 5 000 francs ; et n° 156 : augmentation du taux de cette contribution ; devenus sans objet - **Art. 8 (dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV)** (p. 5887) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 158 : limite du plafond des versements complémentaires des employeurs ; devenus sans objet - **Art. 12 (conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE)** (p. 5895) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 160 : postes des conseils de surveillance des FCPE réservés aux salariés porteurs de parts ; rejeté - **Après l'art. 13** (p. 5910) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 161 : présence obligatoire au conseil d'administration d'administrateurs élus par les salariés ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Art. 14 (incitations au développement de l'actionnariat salarié)** (p. 5919) : ses amendements n° 165 : suppression de la faculté donnée aux entreprises d'abonder les plans d'épargne d'entreprise avec leurs propres titres ; adopté et n° 162 : suppression du paragraphe II de cet article relatif au calcul du prix de cession des titres non cotés et à l'élargissement de l'actionnariat salarié ; rejeté. "Stock-options du pauvre" - **Après l'art. 15** (p. 5932, 5934) : le groupe CRC votera contre les amendements de la commission du n° 112 au n° 119 tendant à mettre en place une épargne retraite. Son opposition à la création des fonds de pension de M. Thomas. Absence de référence à un cadre législatif national - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5940, 5941) : assujettissement des plans d'épargne aux cotisations sociales. Epargne retraite. Utilisation des fonds collectés. Droits et devoirs des salariés vis-à-vis de la gestion des plans. Echec prévisible de la commission mixte paritaire. Le groupe CRC votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6461, 6463) : croissance économique compromise par la mauvaise gestion de l'euro par la banque centrale européenne et les banques centrales nationales. Statut de la banque centrale européenne. Manque d'ambition de la réforme fiscale. Interrogation sur l'opportunité d'une généralisation des allègements d'impôt pour les entreprises.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6575, 6577) : fonds de réserve des retraites. Intervient sur l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-150 (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans) - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6585) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° I-8 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 6594) : favorable à une réflexion sur l'expatriation. (p. 6599) : grande portée de l'instauration de la taxe Tobin. Se déclare favorable à l'amendement n° I-114 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration de la taxe Tobin) - **Après l'art. 11** (p. 6632) : avec le groupe CRC, s'abstient pour le vote de l'amendement n° I-40 de la commission (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Après l'art. 7** (p. 6639) : intervient sur les amendements identiques n° I-25 de la commission et n° I-96 de M. Francis Grignon (création d'un crédit d'impôt pour les frais de prise et de maintenance de brevets). Difficultés d'application du crédit d'impôt recherche - **Après l'art. 8** (p. 6643) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-122 (possibilité pour les agents des collectivités locales de bénéficier du ticket restaurant). (p. 6647, 6648) : souhait d'une égalité de traitement des agents des collectivités territoriales - **Art. 10 bis (modification de l'assiette et du taux de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés)** (p. 6656, 6657) : soutient l'amendement de suppression n° I-123 de M. Pierre Lefebvre. Rôle de la Compagnie nationale du Rhône, CNR.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6730, 6731) : nécessaire remise à niveau des dotations budgétaires allouées par l'Etat aux collectivités territoriales. Devenir de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Favorable à une plus grande compensation des charges d'investissement des collectivités locales - **Après l'art. 26 bis** (p. 6768) : problème de fond soulevé par l'amendement n° I-191 de M. Bernard Murat (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations) - **Art. 26 ter (allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les redevables âgés de plus de 70 ans)** (p. 6769) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-140 (extension de la franchise d'impôt accordée aux contribuables de la taxe foncière sur les propriétés bâties âgés de plus de 70 ans aux redevables de la taxe foncière RMIstes ou bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité). (p. 6777) : se déclare favorable à l'amendement n° I-127 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de TVA aux lunettes correctrices et prothèses auditives).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6810) : se déclare favorable à l'amendement n° I-100 de M. Claude Belot (application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique).

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les comptes spéciaux du Trésor (p. 7531, 7533) : suppression des comptes d'affectation spéciale. Création du compte Universal mobile telecommunications system, UMTS. Propose la création d'un compte pour les opérations du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Méconnaissance par le Parlement d'une partie des comptes spéciaux. Pratique abusive des contrôleurs financiers. Gestion des comptes par le Gouvernement. Utilité de ces comptes pour la réduction du déficit budgétaire. Fonds national de solidarité pour l'eau. Compte des opérations patrimoniales de l'Etat. Interroge le Gouvernement sur la réduction de l'endettement du secteur public, sur le coût des défaisances financières, sur les garanties apportées au fonds de réserve des retraites, FRR. Demande des informations sur la création d'une agence de la dette et sur ses liens avec la caisse d'amortissement de la dette publique, CADEP. La commission des finances propose l'adoption de ces crédits. (p. 7534, 7535) : intervention au nom du groupe CRC : budgétisation des charges de pension. Prise en charge des mesures de correction du régime de retraite agricole. Dette publique. Progression de l'encours de la dette négociable. Augmentation du coût des obligations assimilables du Trésor, OAT. Persistance d'un taux d'intérêt élevé - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 38** (*comptes d'affectation spéciale - Opérations définitives - Mesures nouvelles*) (p. 7539) : accepte l'amendement de coordination n° II-82 du Gouvernement - **Art. 41 bis** (*comptes d'avances du Trésor - Mesures nouvelles*) : accepte l'amendement de coordination n° II-78 du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Art. 13** (*compte de prêts - ouverture*) (p. 8198) : le groupe CRC s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8205) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beaudeau (majoration de la réduction forfaitaire du montant des rémunérations et émoluments perçus pris en compte pour l'assiette de la contribution sociale généralisée).

LORRAIN (Jean-Louis), sénateur (Haut-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficientaire acquis (sida).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée

d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 342 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 403 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait avec MM. Charles Descours et Alain Vasselle, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 64 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 67 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 262 (*JO Débats* du 21 janvier 2000) (p. 196) - Ministère : Economie - *Politique fiscale du Gouvernement* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 196) - **Politique économique**

Questions orales sans débat :

n° 769 (*JO Débats* du 24 mars 2000) (p. 1591) - Ministère : Tourisme - *Aides aux hôteliers suite aux tempêtes de décembre 1999* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2022) - **Hôtels et restaurants**

n° 829 (*JO Débats* du 24 mai 2000) (p. 3036) - Ministère : Equipement - *Déficit de contrôleurs aériens en Europe* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3873) - **Transports aériens**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 179, 180) : intervient sur l'amendement n° 26 de la commission

(transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières).

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 900, 902) : gravité de l'objet de la proposition de loi. Rôle de l'école dans la détection de la maltraitance. Inadaptation du dispositif médico-social de l'éducation nationale. Carences alimentaires et troubles de l'alimentation chez l'enfant. Insuffisance d'établissements adaptés à ces problèmes dans la région Rhône-Alpes. Dispositif législatif et réglementaire de la maltraitance suffisant. Nécessité d'une approche pluridisciplinaire de la maltraitance. Intégration souhaitable dans un processus scolaire d'éducation. Mise en place d'une formation adaptée au personnel médico-social. Partenariat avec les conseils généraux. Développement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, RASED. Incertaine portée normative du texte proposé. Générosité de son objet. Le groupe de l'UC subordonne son vote à un engagement de la ministre de mener une réflexion sur le système de santé scolaire.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3898, 3900) : priorité au développement économique et à l'emploi. Lutte contre le chômage. Données chiffrées. Inquiétante détérioration du climat social. Montée de la précarité et de l'exclusion. Rapports de Mme Mossé sur le développement économique, de MM. Lise et Tamaya sur les questions institutionnelles et de M. Fragonard sur l'emploi. Consultation des assemblées locales. Absence de consensus local. Insuffisances générales du texte. Souci trop évident d'un affichage ambitieux. Incertitudes entourant le coût du dispositif. Périmètre restreint du projet de loi. Caractère dynamique des sociétés dominiennes. Nécessité d'un plan de rattrapage pour remettre à niveau les équipements et les services collectifs. Mise en place d'un dispositif de soutien aux investissements et de mécanismes d'aide à l'emploi adaptés à chaque département. Caractère inabouti de ce projet de loi dans le domaine social. Orientations du Gouvernement appréciées par la Haute assemblée. Pérennisation des principaux dispositifs de la loi "Perben". Amélioration de la compétitivité des entreprises et baisse du coût du travail. Dispositif pérenne d'exonération de cotisations sociales patronales. Système d'apurement des dettes sociales et fiscales des entreprises. Création d'emplois pour les jeunes. Portée limitée du système de parrainage. Projet initiative-jeune. Congé solidarité. Lutte contre les exclusions. Titre de travail simplifié. Création de l'allocation de retour à l'activité, ARA. Alignement en trois ans du RMI et en sept ans de l'allocation de parent isolé. Application à Saint-Pierre-et-Miquelon de dispositions sociales importantes. Amplification de la baisse du coût du travail. Extension du champ des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises exportatrices. Formation et insertion professionnelle des jeunes. Contrats d'accès à l'emploi. Possibilité pour les jeunes de mieux accéder au dispositif d'aide à la création d'entreprises et pour les bénéficiaires du RMI de reprendre une activité professionnelle. La commission des affaires sociales propose de garantir une progression des crédits d'insertion départementaux en assurant la prise en charge par l'Etat des charges supplémentaires liées aux conséquences de l'alignement du RMI. (p. 3909) : alignement complet et immédiat du RMI. Création d'emplois. Apurement de la dette sociale et fiscale.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 2 (exonération de cotisations sociales patronales)** (p. 3956, 3957) : ses amendements n° 58 rédactionnel; adopté; et n° 59 : application de cette exonération totale dans la limite de 1,5 fois le SMIC; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3958, 3959) : son amendement n° 60 : extension du seuil d'effectif ouvrant droit au bénéfice de l'exonération aux dix premières rémunérations pour toutes les entreprises jusqu'à vingt salariés; adopté. Estime les amendements, n° 120 de M. Yann Gaillard identique à l'amendement n° 189 de M. Georges Othily (prévision d'un

lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés), et les amendements n° 126 de M. Lucien Lanier (prévision d'un lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés), et n° 52 de M. Paul Vergès (conservation du bénéfice de l'exonération tant que l'effectif de l'entreprise n'a pas dépassé vingt salariés), satisfaits par son amendement n° 60 précité. S'oppose à l'amendement n° 216 de M. Roland du Luart (contrat à durée indéterminée pour les salariés visés par cet article). (p. 3960) : accepte l'amendement n° 227 de M. Claude Lise (application des dispositions de cet article aux entreprises artisanales). (p. 3962) : son amendement n° 61 : extension du champ des secteurs exonérés; adopté. (p. 3963) : demande le retrait de l'amendement n° 121 de M. Yann Gaillard (prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche - prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration), et sur celui-ci du sous-amendement n° 261 de M. Edmond Lauret (secteur de la pêche), ainsi que des amendements n° 127 de M. Lucien Lanier (définition des secteurs éligibles, comme le secteur du bâtiment et des travaux publics, des transports aériens et maritimes, ainsi que les entreprises et établissements publics de recherche), n° 51 de M. Paul Vergès (possibilité pour les compagnies aériennes régionales des départements d'outre-mer d'affronter la concurrence), n° 229 de M. Dominique Larifla (extension aux entreprises régionales de transports maritimes et aériens de biens et de personnes) et n° 190 de M. Georges Othily (prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche. Prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration). Accepte, sur son amendement n° 61 précité, le sous-amendement n° 50 de M. Paul Vergès (prise en compte des énergies renouvelables). (p. 3964, 3965) : ses amendements n° 62 et n° 64, rédactionnels; n° 63 de précision; n° 65 : condamnation pénale de l'entrepreneur ou du chef d'entreprise pour travail dissimulé, marchandage ou prêt illicite de main-d'oeuvre; adoptés. Sur son amendement n° 65 précité, s'oppose au sous-amendement n° 161 du Gouvernement (prise en compte de la fraude fiscale dans le dispositif) - **Après l'art. 2** (p. 3966) : demande le retrait des amendements ayant le même objet n° 128 de M. Lucien Lanier et n° 192 de M. Georges Othily (possibilité pour les entreprises des secteurs exportateurs de cumuler l'aide spéciale à la création d'emploi prévue par l'article 7 de ce projet de loi et l'exonération prévue par l'article 2) - **Art. 3 (cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants)** (p. 3967) : demande le retrait de l'amendement n° 129 de Mme Lucette Michaux-Chevry (cas des employeurs et travailleurs indépendants dans les communes doublement insulaires appartenant à l'archipel de la Guadeloupe). Son amendement n° 66 : mise en place d'un dispositif de recouvrement coordonné de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs non salariés des professions non agricoles; rejeté. (p. 3968, 3969) : ses amendements n° 67 : abandon des poursuites en recouvrement des médecins installés dans les départements d'outre-mer avant 1968 et qui n'ont jamais cotisé en vue de la retraite; rejeté; et n° 68 : suppression du paragraphe IV de cet article relatif à la possibilité pour les marins propriétaires embarqués de bénéficier soit d'un report de paiement de leurs cotisations sociales, soit d'une exonération totale de celles-ci lorsque l'état de catastrophe naturelle est reconnu; adopté. Accepte les amendements du Gouvernement n° 163 et n° 164 (suppression des gages introduits par l'Assemblée nationale) - **Art. 5 (plan d'apurement des dettes sociales)** (p. 3970) : ses amendements n° 69 de précision; adopté; et n° 70 : fixation à douze mois

de la durée de suspension des poursuites pour non paiement des dettes sociales et prolongation de six mois du délai d'élaboration du plan d'apurement ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3971) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 230 de M. Claude Lise (interruption durant la période de suspension des poursuites du calcul des pénalités et des majorations de retard). Ses amendements n° 71, n° 72, n° 73 et n° 74 : suppression de la possibilité d'abandon des dettes sociales ; adoptés. (p. 3973) : demande le retrait de l'amendement n° 131 de Mme Lucette Michaux-Chevry (possibilité de suspension du plan d'apurement à la suite de la publication d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sur un territoire d'un département d'outre-mer ou sur une portion de ce dit territoire). Son amendement n° 75 : révision des causes de caducité du plan d'apurement ; adopté. (p. 3974) : son amendement n° 76 : suppression de la condamnation pénale pour fraude de la liste des condamnations ne permettant pas de bénéficier des dispositions de cet article ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3975) : accepte l'amendement de cohérence n° 166 du Gouvernement - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3977) : son amendement n° 77 : fixation à douze mois à compter du dépôt de la demande du sursis de paiement de ces dettes et de la suspension des mesures de recouvrement forcé ; retiré. (p. 3978) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 231 de M. Claude Lise (suspension du calcul des majorations et intérêts de retard pendant la période mentionnée au premier alinéa de cet article). Ses amendements n° 78 et n° 79 : suppression de la possibilité d'un abandon de créances fiscales ; n° 80 et n° 82 rédactionnels ; et n° 81 : prise en compte des cas de force majeure ; adoptés. (p. 3979) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de Mme Lucette Michaux-Chevry (rôle des chambres de métiers pour la mise en oeuvre du plan d'apurement). Accepte les amendements du Gouvernement n° 168 rédactionnel et n° 169 (suppression du gage afférent à une disposition d'origine parlementaire) - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 3980, 3981) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 193 de M. Georges Othily. Ses amendements n° 83 : majoration du plafond ouvrant droit à l'exonération prévue à l'article 2 dans la limite du plafond de la sécurité sociale pour les entreprises agréées au titre de cet article ; adopté ; et n° 84 : possibilité pour l'Etat de participer au financement des actions visant à favoriser la diversification des débouchés commerciaux des entreprises agréées au titre du présent article ; irrecevable (article 40 de la Constitution). S'oppose à l'amendement n° 194 de M. Georges Othily (fixation de l'aide en fonction du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise dans les secteurs contribuant à la diversification des débouchés commerciaux départementaux) - **Art. 8** (*institution d'un système de parrainage*) (p. 3986) : ses amendements n° 85 et n° 86 : ouverture du dispositif de parrainage aux jeunes en contrat d'accès à l'emploi, en contrat d'adaptation ou en contrat d'orientation ; n° 88 : possibilité pour les parrains d'être des anciens salariés d'une autre entreprise ; n° 89 de précision et n° 87 de conséquence ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 233 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif) - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 3987) : accepte l'amendement n° 234 de M. Dominique Larifla (extension de l'aide de l'Etat aux bénéficiaires d'emplois-jeunes lorsqu'ils sortent du dispositif). (p. 3988) : s'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif). Accepte l'amendement n° 138 de Mme Lucette Michaux-Chevry (application du dispositif à l'archipel de la Guadeloupe). (p. 3989) : ses amendements n° 90 : extension du bénéfice de l'aide après prise en compte de l'avis du président du conseil régional ; retiré ; et n° 91 : possibilité pour les jeunes d'être également éligibles aux aides à la création d'entreprise ; adopté. Accepte l'amendement n° 171 du Gouvernement (extension du bénéfice de l'aide à tout organisme agréé par l'Etat lorsque la formation se déroule à l'étranger) - **Après l'art. 9** (p. 3990) : ses amendements n° 92 : extension du champ des activités ouvertes aux emplois-jeunes à la coopération internationale régionale et à l'aide humanitaire ; et n° 93 : recentrage du

contrat d'accès à l'emploi sur les jeunes les plus en difficulté ; adoptés - **Art. 9 quater** (*création du congé-solidarité*) (p. 3992) : son amendement n° 94 : clarification des délais d'application du dispositif ; retiré au profit des amendements du Gouvernement qu'il accepte n° 174 (clarification des délais d'application du dispositif) et n° 175 (fixation par la convention-cadre des engagements respectifs de l'Etat, du conseil régional et du conseil général). (p. 3993) : ses amendements n° 95 : report au 31 décembre 2001 de la date limite de signature de la convention-cadre instituant le congé de solidarité entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires sociaux ; n° 96, rédactionnel ; adoptés ; et n° 97 : suppression de la disposition qui prévoit que la signature de la convention de congé de solidarité intervient avant la sixième année suivant la conclusion de la convention-cadre ; retiré au profit de l'amendement n° 176 du Gouvernement qu'il accepte (nouvelle rédaction précisant que la convention prévoit les engagements de l'entreprise et de l'Etat). (p. 3994) : ses amendements n° 99 : ouverture du congé-solidarité aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté ; et n° 98 : réduction de la condition de durée d'affiliation préalable à l'assurance vieillesse de dix à cinq ans ; retirés. (p. 3995) : ses amendements n° 100 : substitution de l'appellation "congé de solidarité" à l'expression "congé-solidarité" ; n° 101, n° 103 et n° 104 rédactionnels ; adoptés ; et n° 102 : suspension automatique et définitive de l'allocation en cas de reprise d'une activité professionnelle ; retiré. Accepte l'amendement n° 177 du Gouvernement (fixation du terme du dispositif au 31 décembre 2006). (p. 3996) : son amendement n° 105 : suppression de l'obligation faite à l'entreprise de réduction de la durée du travail à 35 heures hebdomadaires pour bénéficiaire du congé-solidarité ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Georges Othily (assouplissement des conditions pour les entreprises). (p. 3997) : son amendement rédactionnel n° 106 ; adopté - **Art. 10** (*titre de travail simplifié*) (p. 4002, 4003) : ses amendements n° 107 : extension aux associations du champ d'utilisation du titre de travail simplifié ; adopté ; n° 108 : exclusion des entreprises du secteur agricole du bénéfice du titre de travail simplifié ; n° 109 et n° 110 : suppression de l'obligation de déclaration préalable d'embauche pour tout salarié recruté par l'intermédiaire d'un titre de travail simplifié ; et n° 111 : suppression de la disposition qui prévoit que l'indemnité forfaitaire de 10 % de congés payés pour les bénéficiaires d'un titre de travail simplifié ne s'applique pas dans les professions où il existe une caisse de congés payés ; retirés. (p. 4004) : son amendement n° 112 : non-prise en compte des salariés bénéficiant du titre de travail simplifié dans le calcul des effectifs d'une entreprise ; adopté - **Art. 11** (*alignement du revenu minimum d'insertion, RMI*) (p. 4005) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° 2 de M. Lylian Payet et n° 219 de M. Robert Bret (alignement, dès la promulgation de la loi, du RMI sur celui de la métropole) - **Après l'art. 11** (p. 4006) : son amendement n° 113 : compensation des charges supplémentaires engendrées par l'alignement du RMI par une majoration de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; adopté - **Art. 12** (*renforcement de l'insertion et des contrôles*) (p. 4007) : son amendement n° 114 : possibilité pour les organisations socio-professionnelles et les associations d'insertion d'être associées à l'élaboration du programme local d'insertion ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 237 de Mme Dinah Derycke (prise en compte par le programme local d'insertion de la proportion de femmes bénéficiaires du RMI) - **Après l'art. 12 bis** (p. 4009) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Georges Othily (gestion des prestations familiales). (p. 4010) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Claude Lise (institution d'un dispositif analogue à la préretraite pour les chômeurs allocataires du RMI de plus de cinquante ans, financé conjointement par l'Etat et par le département sur les crédits d'insertion du RMI) - **Art. 13** (*convention de retour à l'activité*) (p. 4011) : ses amendements n° 115 : possibilité pour les titulaires de l'allocation veuvage de bénéficier de l'allocation de retour à l'activité ; n° 116 rédactionnel ; n° 117 : possibilité reconnue aux associations d'embaucher un titulaire de l'allocation de retour à l'activité ; adoptés ; et

n° 118 : gestion de l'allocation de retour à l'activité par la caisse d'allocations familiales ; retiré - **Après l'art. 13** (p. 4012) : son amendement n° 119 : mise en place de conventions de retour à l'activité ouvertes aux personnes allocataires du RMI depuis plus d'un an et signataires d'un contrat d'accès à l'emploi à mi-temps ; adopté - **Art. 14** (*alignement de l'allocation de parent isolé*) (p. 4013) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° 3 de M. Lylian Payet et n° 220 de M. Robert Bret (mise en oeuvre du principe d'égalité sociale entre les citoyens des départements d'outre-mer et de métropole) - **Après l'art. 14** (p. 4014) : s'oppose aux amendements de M. Lylian Payet n° 4 (extension aux départements d'outre-mer du bénéfice de l'allocation versée aux veuves conjointes ou divorcées de travailleurs salariés ayant élevé au moins cinq enfants) et n° 5 (alignement des modalités d'attribution du complément familial), ainsi qu'à l'amendement n° 221 de M. Robert Bret (alignement des modalités d'attribution du complément familial dans les départements d'outre-mer sur celles de la métropole).

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Après l'art. 40 bis** (p. 4143) : accepte l'amendement n° 214 de M. Victor Reux (allocation temporaire d'invalidité) - **Après l'art. 40 ter** (p. 4145) : accepte les amendements de M. Victor Reux n° 212 (extension du bénéfice de l'allocation spéciale vieillesse aux habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon) et n° 213 (possibilité pour la caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile de valider les services antérieurs à l'inscription au registre du personnel navigant professionnel au titre desquels des cotisations ont été versées au régime local de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4155) : volet social du texte. Développement de la compétitivité des entreprises. Exonération de cotisations sociales patronales. Opposition de l'article 40 au volet majeur de l'article 2 qui prévoyait une majoration du montant du salaire ouvrant droit à exonération de 1,3 à 1,5 % du SMIC.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5644, 5646) : conditions de maturation de la proposition de loi. Position du Conseil d'Etat. Rappel de la directive européenne du 3 mars 1999 autorisant la vente libre du Norlevo. Objet de la proposition de loi permettant l'accès de toutes les femmes à la contraception d'urgence en pharmacie et sans ordonnance. Rappel du sous-emploi de nombreuses méthodes contraceptives. Risque de voir un produit d'urgence devenir un produit de contraception courante. Rappel des déclarations de l'Académie de médecine. Urgence psychosociale. Statut des pharmaciens lié à cette nouvelle mission. Constat de l'échec éducatif. Reconquête par les parents de leur responsabilité. Rôle des associations familiales. Données chiffrées. Problème du nombre d'infirmières. Absence de la médecine scolaire. Faiblesse du rôle réservé à l'assistante sociale. Interrogation sur les trois circulaires redéfinissant les missions des services médicaux infirmiers et sociaux publiées. Risques posés par la délivrance de la contraception d'urgence à titre gratuit. Souhait d'une coresponsabilité dans l'acte sexuel et d'une distribution de préservatifs gratuits dans les collèges et dans les pharmacies. Nécessité d'intervenants extérieurs en ce qui concerne l'éducation sexuelle à l'école. Souhaite ainsi que ses collègues du groupe de l'UC la présentation au Parlement d'un bilan de deux années. Ses collègues voteront la proposition de loi modifiée par la commission des affaires sociales. S'abstiendra en raison des dérives annoncées hors milieu scolaire, de l'affaiblissement de l'autorité parentale et de l'absence d'une politique efficace de prévention.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour la famille - **Discussion générale** (p. 5999, 6001) : indifférence du Gouvernement aux attentes des familles. Excédent confortable de la branche familiale. Financement des 35 heures par la branche famille. Accueil collectif et accueil individuel des jeunes enfants. Réforme des aides au

logement. Distinction nécessaire entre la politique familiale et la politique de lutte contre l'exclusion. Répercussions modérées de la mise en place de l'allocation de présence parentale. Renouvellement des générations non assuré. Concertation préalable à la prise de décision. Proposition de retourner aux familles les économies réalisées dans le budget au détriment de la branche famille. Souhait du rétablissement du quotient familial. Proposition de création d'un compte de réserve spécifique des excédents de la branche famille. Demande de soutien aux propositions de la commission en faveur de la famille.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural*) (p. 6075, 6076) : soutient l'amendement de M. Philippe Arnaud n° 62 (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) - **Art. 6** (*simplification du calcul de l'assiette de la CSG sur les revenus professionnels des exploitants agricoles - art. L. 136-4 et L. 136-5 du code de la sécurité sociale*) (p. 6101, 6102) : soutient l'amendement de coordination n° 64 de M. Philippe Arnaud - **Art. 14** (*renforcement de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, AFEAMA - art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6101, 6102) : son amendement n° 13 : maintien à son niveau actuel du plafond de la majoration de l'allocation pour l'emploi d'une aide maternelle ; retiré - **Art. 15** (*création de l'allocation et du congé de présence parentale*) (p. 6110) : son amendement n° 14 : suppression de la condition de ressources pour les parents bénéficiaires de l'allocation de présence parentale au titre de l'assurance vieillesse ; adopté - **Art. 16** (*prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pensions pour enfant - art. L. 135-3 et L. 223-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6111, 6112) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. Objet de la majoration de pension pour enfant. Avantage vieillesse - **Art. 17** (*cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6113, 6114) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de M. Guy Fischer (élargissement de la possibilité de réouverture d'une APE à un changement de situation professionnelle) - **Art. 18** (*fonds d'investissement pour les crèches*) (p. 6116, 6117) : son amendement n° 16 : création d'un compte de réserve spécifique au sein de la CNAF ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 29** (*réseaux et filières expérimentaux de soins - art. L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6149, 6150) : soutient les amendements de M. Claude Huriet n° 67 (ajout dans la procédure d'agrément à l'échelon régional d'une concertation avec les professionnels et les établissements de santé) et rédactionnel n° 68 - **Après l'art. 31** (p. 6157) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Jean Boyer (maintien de la spécialité de gynécologie médicale). Situation de certaines spécialités médicales. Importance des conditions d'attribution des soins. (p. 6172) : soutient l'amendement n° 69 de M. Claude Huriet, identique à l'amendement n° 55 de M. Bernard Murat (abrogation de l'article 24 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM) - **Art. 33** (*création d'un fonds pour la modernisation sociale des établissements de santé - art. 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998*) (p. 6176, 6177) : soutient l'amendement n° 70 de M. Claude Huriet (extension du bénéfice du fonds aux établissements privés) - **Art. 39** (*création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique*) (p. 6186) : soutient l'amendement de suppression n° 71 de M. Claude Huriet.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7375, 7377) : augmentation du budget de l'enseignement scolaire. Répartition des créations d'emplois. Poursuite des réformes pédagogiques. Manque de méthode d'intégration des nouvelles technologies. Problème de la médecine scolaire. Hausse des crédits non accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'enseignement. Abandon de la priorité accordée à la lutte contre l'échec scolaire. Nécessité d'une réforme pédagogique. Progression de la violence scolaire. Souhait d'une déconcentration régionale plutôt que d'un centralisme administratif. Nécessité d'une logique qualitative dans la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement scolaire.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7411, 7412) : insuffisance des crédits consacrés à l'amélioration de la vie étudiante. Incohérences en matière d'attribution des aides. Désaffection croissante des étudiants pour les études scientifiques. Le groupe de l'UC ne pourra pas voter ce projet de budget.

LOUECKHOTE (Simon), sénateur (Nouvelle-Calédonie) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 17 mai 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne ; en démissionne (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

Membre titulaire du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

INTERVENTIONS

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000) (p. 1023, 1024) : favorable à la parité. Réticence quant à son application immédiate à la société mélanésienne. Refus d'une politique de quota. Contexte de la Nouvelle-Calédonie. Crainte d'un bouleversement. Souhaite une application différée dans ce territoire. Exemple d'un scrutin de liste dans les îles Loyauté. Se réjouit d'un débat qui a suscité en Nouvelle-Calédonie un sentiment d'intégration dans la conscience nationale.

- Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - (29 février 2000) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000) - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (1er mars 2000) - Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants) (p. 1051) : sur l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par

groupe de six personnes), son sous-amendement n° 39 : report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007 ; adopté. Spécificité de la société mélanésienne. (p. 1054) : spécificité de la Nouvelle-Calédonie inscrite dans la Constitution.

- Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (2 mars 2000) - Art. 4 (date d'entrée en vigueur) (p. 1099, 1100) : application du texte au renouvellement général et total des assemblées. Recours en annulation des dernières élections déposé devant le Conseil d'Etat.

LUART (Roland du), sénateur (Sarthe) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre titulaire de la délégation pour les communautés européennes.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public "Autoroutes de France".

Membre titulaire du comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 24 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - I - Services généraux [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 35] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 802 (JO Débats du 4 mai 2000) (p. 2325) - Ministère : Agriculture - *Stratégie de communication des pouvoirs publics concernant les maladies frappant les productions animales* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3327) - **Maladies du bétail**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2531) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), son sous-amendement, soutenu par M. Ladislav Poniatowski, n° 573 : extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2970, 2971) : reprise par le projet de loi de propositions du groupe d'études chasse et pêche. Favorable à la fixation de la période de chasse par la loi. Nécessité d'une réflexion d'ensemble pour concilier droit de propriété, droits et obligations des utilisateurs de la nature, fiscalité, responsabilité du fait des choses, contrats d'accès aux espaces naturels. Favorable à une grande liberté laissée aux fédérations départementales de chasseurs en matière de gestion cynégétique. Regret du recours à la procédure d'urgence. Souhait d'un débat responsable - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3011) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), son sous-amendement, soutenu par M. Michel Souplet, n° 299 ; retiré - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3026, 3027) : interrogation sur le coût de la réintroduction de l'ours. Se déclare favorable à la rédaction actuelle de l'article 1er bis.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3108) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 80 de M. Ladislav Poniatowski et n° 145 de M. Michel Souplet (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3137) : se déclare opposé à l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les ACCA ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse) - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 3139) : à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 353 de la commission (entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8** (*création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural*) (p. 3153) : absence de fraude au permis de chasser. Se déclare favorable à l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (codification des épreuves pratiques du permis de chasser) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3188) : soutient l'amendement n° 89 de M. Ladislav Poniatowski (fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans la loi) - **Après l'art. 10** (p. 3197) : son amendement, soutenu par M. Michel Souplet, n° 300 : liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3629, 3631) : non-respect des promesses gouvernementales. Aggravation du déficit budgétaire. Impératif de transparence en matière de comptes publics. Nécessité de restaurer la confiance dans la parole de l'Etat. Compétitivité des entreprises et création d'emplois. Assainissement des finances publiques. Nécessité d'une réforme structurelle. Rapport provisoire de la Cour des comptes. Réclame une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi public. Obsolescence de la conception classique de l'Etat actionnaire. Réforme des retraites. Retard de la France en matière de fiscalité par rapport à ses partenaires européens. Nécessité d'entreprendre une réforme structurelle de la fiscalité et de revoir les dépenses de fonctionnement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3715) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 89 : application du taux réduit de TVA à l'ensemble des produits chocolatés ; réservé jusqu'après l'article 15 puis non soutenu (8 juin 2000, p. 3833). (p. 3719) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Claude Carle, n° 92 : application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels ; et n° 91 : application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle ; retirés. (p. 3722) : son amendement, soutenu par M. Jean-Claude Carle, n° 97 : application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6448, 6450) : gouvernement dirigé par la fonction publique. Fragilité de la politique de la demande. Absence de toute réforme structurelle. Avancées sociales sans financement pérenne assuré. Accroissement du déficit structurel. Taux de croissance du PIB. Fragilité de la croissance. Conclusions de la simulation commandée à l'observatoire français des conjonctures économiques, OFCE, par la délégation pour la planification. Ecart entre le taux de croissance affiché et celui des experts. Absence de maîtrise de la dépense. Le groupe des RI ne peut accepter ce budget de facilité du Gouvernement.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6534) : son amendement, soutenu par Mme Anne Heinis, n° I-75 : relèvement du plafond du quotient familial ; devenu sans objet - **Après l'art. 2** (p. 6548) : ses amendements, soutenus par Mme Anne Heinis, n° I-76 : alignement des cotisations syndicales sur les dons aux partis politiques et les associations en ce qui concerne le taux de réduction d'impôt sur le revenu ; retiré ; et n° I-77 : augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 7** (*aménagement de l'impôt sur les sociétés*) (p. 6621) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° I-82 : taux de l'imposition sur les sociétés ramené à 30 % et suppression de la surtaxe de 10 % dès 2001 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6737) : son amendement, soutenu par M. James Bordas, n° I-81 : extension de la suppression de la vignette à l'ensemble des propriétaires de véhicules terrestres à moteur ; retiré - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6779) : son amendement, soutenu par M. James Bordas, n° I-84,

identique à l'amendement n° I-64 de M. Denis Badré (application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration) ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6814) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° I-85 : application du taux réduit de TVA aux remboursements et aux rémunérations versés par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux prestataires pour le balayage ou le nettoyage de la voirie publique ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6870) : esprit constructif de l'examen de la première partie du budget pour 2001. Relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Avec le groupe des RI votera le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7195, 7196) : budget en hausse. Augmentation des crédits de la politique de communication et des crédits de fonctionnement. Emergence d'un super ministère de l'interministérialité. Accroissement du nombre d'organismes rattachés. Suppression d'un seul d'entre eux : le centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne, CHEAM. Présentation trompeuse des "fonds secrets du Gouvernement". Encombrement du paysage administratif français ; création du défenseur des enfants. Diminution des rares crédits d'investissement. Propose le rejet de ces crédits pour 2001.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7431, 7432) : évolution de l'encéphalite spongiforme bovine, ESB. Prolifération de la maladie au Royaume-Uni. Principe de précaution. Sécurité alimentaire. Traçabilité de la filière. Interdiction de l'utilisation des farines animales. Promotion de labels. Mise en place de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Dégradation de la confiance des consommateurs. Mesures en faveur des éleveurs. Demande de mise en place d'urgence d'aides directes à l'ensemble de la filière. Renégociation des accords de Blair House de 1992. Votera les crédits de l'article 31. Participation des régions à l'effort de traçabilité et de promotion des viandes bovines.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 24 (aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture)** (p. 7981) : intervient sur l'amendement n° 24 de la commission (simplification des dispositions relatives à l'augmentation de la taxe finançant les chambres d'agriculture) et sur l'amendement n° 58 de M. Michel Charasse (fixation de l'augmentation du produit de la taxe finançant les chambres d'agriculture par référence au revenu agricole plutôt qu'à l'évolution des prix).

Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8200, 8201) : souhait de la reprise de la proposition de la commission des finances dans un texte spécifique par le Gouvernement. Appel à la réflexion.

LUC (Hélène), sénateur (Val-de-Marne) présidente du groupe CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à fixer la durée du mandat sénatorial à six ans [n° 440 (1999-2000)] (26 juin 2000) - **Mandats électoraux.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement technique [n° 93 (2000-2001) tome 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la protection et à la conservation des documents de l'Etat [n° 167 (2000-2001)] (21 décembre 2000) - **Archives.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 317 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1979) - Ministère : Education - *Devenir des réformes dans l'éducation nationale* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1980) - **Education (ministère de l')**

n° 425 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7836) - Ministère : Justice - *Réforme de l'aide juridictionnelle* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7836) - **Aide judiciaire**

Questions orales sans débat :

n° 723 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 882) - Ministère : Education - *Résorption progressive des classes à effectifs chargés voire surchargés* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1191) - **Education (ministère de l')**

n° 807 (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Santé - *Situation des infirmiers anesthésistes* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3334) - **Infirmiers et infirmières**

INTERVENTIONS

- **Conférence des présidents** - (22 février 2000) (p. 862) : proteste contre le refus d'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi portant sur la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 903, 904) : proposition de loi faisant suite au Parlement des enfants. Gravité du sujet. Hommage à la vigilance des enfants. Causes de la violence et de la maltraitance. Responsabilité de la famille en tant qu'auteur de maltraitance. Réticences à la dénonciation de la maltraitance. Importance du nombre d'enfants "en situation de risque". Devoir de la société de réagir à cet état de fait. Modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte

adopté par les élèves. Amointrissement de la portée normative du texte. Situation inadmissible de la médecine scolaire. Manque d'effectifs. Souhaite le retour au texte de la proposition de loi élaborée par les enfants - **Art. 1er** (*insertion dans le code de la santé publique d'un titre II bis relatif à la prévention et à la détection des faits de mauvais traitements à enfants*) (p. 906) : regret de la suppression d'une disposition fondamentale du texte initial. Son amendement n° 1 : réintroduction dans le texte d'une visite médicale annuelle ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 907) : le groupe CRC votera ce texte. Souhait de crédits supplémentaires pour le budget de l'éducation nationale.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants*) (p. 1053) : le groupe CRC se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes). Défense de la stricte parité. Exemple de la Belgique - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1079) : nécessité incontournable d'une loi pour concrétiser la révision constitutionnelle. Favorable à une stricte alternance par liste de six candidats. Approbation de l'abaissement du seuil d'application du scrutin proportionnel à 2 000 habitants pour les élections municipales. Demande un véritable statut moderne de l'élu. Le groupe CRC s'abstiendra.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1205, 1207) : modernisation du cadre législatif du sport. Objectifs du projet de loi. Discriminations dans le domaine sportif à l'égard des femmes. Place nouvelle faite aux handicapés. Encadrement législatif de la profession d'intermédiaire sportif. Moralisation du sport. Prise en compte de la diversité des composants du mouvement sportif. Reconnaissance du bénévolat. Amendements proposés par le groupe CRC. Développement du sport en entreprise - **Après l'art. 3** (p. 1225) : son amendement n° 52 : inscription dans la loi des activités physiques et sportives intégrées dans les différents cursus ; rejeté - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'intermédiaire sportif - art. 15-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1228) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 2 de la commission (régime de licence inspiré de celui des agents artistiques) - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1231) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et clarification de sa rédaction en supprimant des dispositions inutiles ou d'ordre réglementaire), son sous-amendement n° 53 ; rejeté. Soutient le sous-amendement n° 54 de M. Paul Vergès, déposé sur l'amendement n° 3 précité de la commission - **Après l'art. 15** (p. 1247) : avec le groupe CRC, se déclare favorable à l'amendement n° 73 de M. Bernard Cazeau (mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) - **Art. 17** (*organisation des activités physiques et sportives des personnels des administrations publiques - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 55 : inscription dans la loi des dispositions destinées à la promotion du sport en entreprise ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 1268) : se déclare favorable à l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au FNDS et redistribution par celui-ci) - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1279) : son amendement n° 56 : financement des équipements sportifs ; devenu sans objet - **Après l'art. 31** (p. 1280) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 57 : possibilité pour les associations de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme d'ester en justice pour tous les phénomènes de violence ayant pour motif le

racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1299, 1300) : souci de préserver les valeurs fondamentales véhiculées par l'activité physique et sportive. Rôle des femmes dans la conquête de droits nouveaux. Validation par la loi des évolutions de la société. Avec le groupe CRC, ne peut voter le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1367) : absence du rôle progressiste du Sénat.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Question préalable** (p. 1419) : position conservatrice du Sénat. Réalité démographique. Opinion publique. Rôle du Sénat. Se déclare opposée à la motion n° 1 de la commission des lois tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application)** (p. 2448) : intervient sur le sous-amendement n° 751 de M. Dominique Braye (non-exclusion du champ d'application de cet article des communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou de certaines communautés de communes pour lesquelles il n'existe pas de commune-centre de plus de quinze mille habitants), déposé sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Situation des communes en perte de population. Commune de Choisy-le-Roi.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2584, 2585) : plan de déplacements urbains de la région d'Ile-de-France. Utilisation de la ligne de grande ceinture. Problème du partage de la voirie : exemple de Choisy-le-Roi. Liaison entre la RN 6 et l'A 6.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation (objectifs de la politique d'aide au logement)** (p. 2778) : se déclare opposée à l'amendement n° 331 de la commission (suppression de la dernière phrase de cet article relative aux moyens de la politique du logement).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Après l'art. 89** (p. 2934) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 1083 de la commission (modification du régime d'autorisation de la transformation de l'affectation des locaux).

- **Conférence des présidents** - (23 mai 2000) (p. 2974, 2975) : regrette que la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, instaurant le droit de vote aux élections municipales des résidents non communautaires, ne soit pas inscrite à l'ordre du jour.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3466, 3468) : objectifs du projet de loi débouchant sur un débat avec les partenaires sportifs, les associations et les fédérations. Echec de la commission mixte paritaire. Introduction d'articles relatifs aux sports de nature. Regret de la suppression par la commission des amendements du Gouvernement. Divergences de fond sur plusieurs articles entre le Sénat, l'Assemblée nationale et le Gouvernement. Inquiétude des étudiants en sciences et techniques des

activités physiques et sportives, STAPS, relative à une confusion entre qualification et diplôme. Candidature de Paris aux Jeux olympiques. Avec les membres du groupe CRC ne pourra voter le projet de loi - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3473, 3474) : nécessité d'adopter rapidement un projet de loi prenant en compte les évolutions du mouvement sportif dans son ensemble - **Art. 16 bis** (*activités physiques et sportives dans l'entreprise - art. 20 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3478) : avec les sénateurs du groupe CRC, votera contre l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3480) : caractère démagogique de l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission, ne participera pas au vote de cet amendement - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3486) : favorable à une dotation pour les départements, les régions et les communes en vue de doter les établissements scolaires des équipements sportifs nécessaires - **Art. 40 ter** (*insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature"*) (p. 3494) : protestation de la suppression de l'article par la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3499) : avec le groupe CRC, votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 9** (*dotations de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3782) : le groupe CRC votera l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Poirier (prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier) - **Après l'art. 11 bis** (p. 3813) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 65 : diminution des crédits du budget de l'emploi affectés à la compensation d'exonérations sociales ou au financement de mesures spécifiques ; adopté. (p. 3815, 3817) : intervient sur son amendement n° 65 précité. Nécessité de majorer les crédits alloués à l'éducation nationale. Exemple du département du Val-de-Marne. Soutient l'amendement n° 64 de M. Ivan Renar (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés au financement d'exonérations sociales). Propose l'ouverture de crédits supplémentaires destinés à la création artistique.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4589, 4590) : son amendement n° 23 : réforme du Sénat par la réduction du mandat sénatorial, le renouvellement unique et l'abaissement de l'âge d'éligibilité ; rejeté.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5807, 5808) : communauté arménienne française. Devoir de mémoire et de vérité. Bien-fondé de cette proposition de loi. Le groupe CRC votera cette proposition de loi. Souhaite que la Turquie reconnaisse ce génocide.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 28** (*alignement des prestations en nature de la caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes, CANAM, sur celles du régime général - art. L. 615-12 et L. 615-14 du code de la sécurité sociale*) (p. 6147, 6148) : insuffisance du seuil d'accès à la CMU. Politique de solidarité de haut niveau conduite par certains départements. Hausse indispensable du plafond pour l'attribution de la CMU.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**
Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7054, 7055) : augmentation de ce budget pour la quatrième fois consécutive. Ambition et bien-fondé des actions ministérielles. Importance des activités sportives dans la société. Souhaite l'accession du budget du sport à la barre symbolique de 1 % du budget de l'Etat. Groupe d'étude parlementaire sur le sport. Création de postes au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP. Pérennisation des emplois-jeunes. Lutte contre le dopage. Candidature de Paris aux jeux olympiques de 2008. Idée d'un plan triennal pour la mise en conformité des centres de loisirs et de vacances avec hébergement. Développement du sport de haut niveau. Le groupe CRC soutiendra ce projet de budget.

Communication

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Art. 46** (*répartition, entre les organismes du secteur public et de la communication audiovisuelle, des ressources publiques affectées au compte spécial n°902-15*) (p. 7099) : développement d'un pôle audiovisuel regroupant la Société française de production, SFP, et l'Institut national de l'audiovisuel, INA, dans le Val-de-Marne.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat C - Titre V** (p. 7369) : le groupe CRC votera les crédits relatifs à la sécurité. Demande la suppression du centre de rétention du commissariat de Choisy-le-Roi.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement technique (p. 7373, 7375) : effort budgétaire important en faveur de l'enseignement professionnel. Préoccupante désaffection des élèves pour la filière professionnelle. Créations d'emplois. Baisse des effectifs d'élèves. Orientations pédagogiques annoncées. Reconnaissance de la fonction de professeur de lycée professionnel. Orientation des élèves. La commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique. (p. 7380, 7381) : hausse des crédits et création d'emplois permettant de répondre aux attentes de la population. Très forte préoccupation des enseignants face à l'amélioration de la qualité. Persistance de l'interdépendance des inégalités sociales et de l'école. Libéralisation de l'enseignement mise en jeu par la réforme du traité d'Amsterdam. Refus de considérer l'école comme une "marchandise". Problème de la violence scolaire. Le groupe CRC votera le budget de l'éducation nationale.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 terdecies** (p. 7727, 7729) : son amendement n° II-93 : augmentation des ressources des deux fonds de compensation des nuisances aéroportuaires d'Orly et de Roissy ; rejeté.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Chapitre III** (*de l'encadrement du travail de nuit*) (p. 8115) : son amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 44 : suppression de la division "Chapitre III" et de son intitulé ; adopté - **Art. 8 nomies** (*travail de nuit - art. L. 213-1 à L. 213-6 et L. 122-25-1-1 du code du travail et art. L. 713-9 du code rural*) (p. 8117) : son amendement de suppression n° 45, soutenu par M. Roland Muzeau ; rejeté.

M

MACHET (Jacques), sénateur (Marne) UC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale [n° 356 (1999-2000)] (24 mai 2000) - Sécurité sociale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 322 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1984) - Ministère : Agriculture - *Utilisation des biocarburants et de l'éthanol en particulier* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1984) - **Biocarburants**

n° 432 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7842) - Ministère : Agriculture - *"Vache folle" et primes à l'élevage* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7843) - **Maladies du bétail**

Questions orales sans débat :

n° 750 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1401) - Ministère : Emploi - *Réglementation applicable aux ateliers protégés* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1779) - **Handicapés (travail et reclassement)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 389) : enrichissement du texte par le Sénat. Transition vers la télévision numérique hertzienne. Remerciements. Le groupe de l'UC votera le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 498) : premier texte portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire. Nécessité d'une réflexion au niveau européen sur la sécurité en mer. Le groupe de l'UC votera ce projet de loi.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 907) : rôle du Parlement. Votera ce texte avec les membres du groupe de l'UC.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Question préalable** (p. 979) : explications de vote. Souci de maintenir les entreprises françaises concurrentielles. Compétences du Parlement en matière de contrôle. Le groupe de l'UC votera la question préalable.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Art. 11 bis (mention du sexe du candidat sur les déclarations de candidature aux élections législatives, cantonales et sénatoriales)** (p. 1070, 1071) : application de la parité aux élections cantonales. Hommage au travail du rapporteur.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1505) : Convention de Rome signée le 17 juillet 1998. Révision constitutionnelle. Le groupe de l'UC est favorable à l'adoption de ce projet de loi. Progrès en matière de répression des crimes internationaux. Instance permanente et dissuasive.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1933) : réforme constituant un progrès majeur. Révision possible et plus facile de la prestation compensatoire versée sous forme de rente. Dispositif équilibré. Le groupe de l'UC votera la réforme proposée par la commission.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2685) : qualité et opportunité des travaux des commissions sénatoriales. Attente des élus locaux. Nécessité de renforcer les garanties offertes aux collectivités contrôlées. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5939) : le groupe de l'UC votera ce projet de loi modifié par le Sénat. Nécessité de mettre en place des fonds d'épargne retraite. Qualité du travail des deux commissions.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6517, 6518) : le groupe de l'UC votera le texte. Remerciements à M. Daniel Hoeffel et à tous ceux qui se sont attachés à trouver un consensus.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6631) : soutient l'amendement de M. Francis Grignon n° I-98 (aménagement de la fiscalité applicable aux ventes de fonds de commerce) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6640) : soutient l'amendement de M. Jean Arthuis n° I-93 sur le même objet que l'amendement n° I-26 de la

commission (indexation du taux de l'intérêt de retard) - **Art. 11** (*mesures d'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 6661, 6663) : soutient les amendements de M. Bernard Barraux n° I-215, identique à l'amendement n° I-35 de la commission (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement) et n° I-214 (dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs) - **Après l'art. 11** (p. 6665) : soutient l'amendement n° I-90 de M. Philippe Arnaud (adaptation de l'article 31 du code général des impôts à la situation spécifique de la viticulture).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6673, 6685) : soutient les amendements de M. Bernard Barraux, n° I-217 (possibilité pour les groupements d'employeurs d'accroître leurs réserves par la constitution d'une provision comptabilisée en franchise d'impôt sur les sociétés et représentant une somme correspondant à un mois de salaire), n° I-220 (déductibilité du revenu professionnel imposable des cotisations versées par les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles au titre des contrats d'assurance de groupe) et n° I-219 (substitution à la déduction du revenu cadastral des terres en propriété de la possibilité, pour le propriétaire exploitant relevant d'un régime réel, de déduire de ses revenus professionnels une somme égale à un fermage moyen, dans les limites prévues dans chaque département par arrêté préfectoral). - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6737, 6738) : soutient l'amendement de M. Denis Badré n° I-212 (extension de la suppression de la vignette aux véhicules de location). (p. 6744) : soutient l'amendement de conséquence n° I-213 de M. Denis Badré.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7177) : données chiffrées sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Problème du financement des heures d'aide à domicile. Exemple de la caisse régionale d'assurance maladie, CRAM, de la Marne et de la fédération des familles rurales de la région Champagne-Ardenne. Future prestation d'autonomie. - **Examen des crédits - Art. 55** (*développement des ressources propres de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS, et de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES*) (p. 7192) : s'abstient pour le vote de l'amendement n° II-21 de la commission (suppression de la taxe créée au profit de l'ANAES).

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7693, 7694) : soutient l'amendement n° II-103 de M. René Marquès (exonération de l'impôt sur le revenu des sommes versées aux fonctionnaires et agents de l'Etat rapatriés et anciens combattants de la seconde guerre mondiale) - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : soutient l'amendement n° II-106 de M. Bernard Barraux (extension aux fusions de sociétés civiles agricoles de certaines mesures favorables existant pour les sociétés de capitaux).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7991) : soutient l'amendement n° 35 de M. Denis Badré (suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie). Accroissement de la pression fiscale sur les entreprises. Caractère inconstitutionnel de cette mesure. Objectif écologique non atteint. Souhait du groupe de l'UC du développement d'une véritable fiscalité européenne de l'environnement.

MADRELLE (Philippe), sénateur (Gironde) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **840** (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3114) - Ministère : Equipement - *Travaux d'aménagement de la RN 10 en Nord Gironde* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4388) - **Routes**

n° **884** (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Education - *Manque de postes d'enseignants dans le département de la Gironde* - Réponse le 25 octobre 2000 (p. 5455) - **Enseignants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4306) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux").

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7020, 7022) : problème de l'insécurité de la RN 10. Demande d'interdiction totale de cet axe aux poids lourds. Nécessité de mesures d'urgence. Attente d'un calendrier de réalisations. Situation des aménagements de la RN 137.

MAHÉAS (Jacques), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 433 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7843) - Ministère : Intérieur - *Violence des adolescents en banlieue* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7843) - **Violence**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]* - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1442, 1443) : simplification des procédures administratives. Lutte contre les recours abusifs des associations. Maisons des services publics. Transposition dans la loi de la jurisprudence "Berkani" relative aux agents non titulaires de la fonction publique. Proposition du rapporteur de faire bénéficier les agents non titulaires déjà en fonction d'un contrat d'une durée déterminée. Recrutés locaux. Position du Sénat qui refuse qu'une autorité administrative soit compétente pour communiquer un document qu'elle détient sans en être l'auteur. Le groupe socialiste, favorable au texte de l'Assemblée nationale, réserve son vote jusqu'après l'examen de ce texte par le Sénat - **Art. 2 (accès simple aux règles de droit)** (p. 1445) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 2 de la commission (définition dans la loi de la mission de service public que constituent la mise à disposition et la diffusion des normes juridiques) - **Art. 4 (personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens)** (p. 1446) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 3 de la commission (extension du champ d'application de cet article aux services publics industriels et commerciaux) - **Art. 8 (définition de la notion de document administratif, régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA)** (p. 1448) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 4 de la commission (communicabilité des documents administratifs de plein droit aux personnes qui en font la demande) - **Art. 10 (consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes de droit privé subventionnés)** (p. 1449) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la généralisation de la possibilité pour une autorité administrative de communiquer des documents qu'elle n'a pas produits) - **Art. 13 bis (exercice par le contribuable des actions appartenant aux départements)** (p. 1453) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la convocation spéciale du conseil général) - **Art. 21 (retrait pour illégalité des décisions implicites d'acceptation)** (p. 1455) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 8 de la commission (possibilité pour l'administration de retirer la décision administrative illégale, à la demande d'un tiers intéressé, dans le cas où aucune mesure de publicité de la décision administrative n'a été prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle est intervenue la décision) - **Art. 26 quater (conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat)** (p. 1457) : proposition de la commission de ne faire bénéficier les agents visés que d'un contrat à durée déterminée de trois ans. Recrutés locaux. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1461) : opposition du groupe socialiste aux amendements de la commission sur la communication des documents administratifs et sur la jurisprudence "Berkani". Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6383, 6385) : Observatoire de la fonction publique. Accord signé par six des sept fédérations de fonctionnaires applicable dès 2001. Raison de l'urgence et objet du texte. Bilan de la loi Perben. Plan de résorption de la précarité. Examens professionnels. Intégration directe. Transformation de crédits de

rémunération en emplois budgétaires. Modernisation des procédures de concours. Extension à la fonction publique territoriale de certaines dispositions. Troisième concours. Concours sur titre. Rôle accru des centres de gestion pour la fonction publique territoriale. Encadrement du recours à l'emploi précaire. Transposition à la fonction publique territoriale du cadre établi pour la fonction publique d'Etat en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail. Respect du principe de libre administration des collectivités territoriales - **Art. 1er (concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat)** (p. 6392) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (augmentation de la durée de présence au cours de l'année de référence). (p. 6394) : le groupe socialiste ne votera pas les amendements de Mme Borvo n° 43, n° 44, n° 45 et n° 46 (élargissement du dispositif proposé). Le groupe socialiste ne votera pas l'amendement de conséquence n° 2 de la commission - **Art. 3 (conditions communes pour bénéficier des concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale)** (p. 6397) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement de conséquence n° 3 de la commission - **Après l'art. 6** (p. 6404, 6405) : soutient l'amendement n° 78 de M. Guy Allouche (réparation d'une éventuelle situation de précarité des personnels des associations accomplissant une mission d'intérêt général et recrutés en application de l'article 63 de la loi du 12 juillet 1999). Son amendement, cosigné par MM. Michel Mercier, Claude Huriet et Mme Nicole Borvo, n° 77 : recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public ; adopté - **Art. 10 (validation des acquis professionnels - troisième concours - concours sur titres - déconcentration de l'organisation des concours de la fonction publique de l'Etat - art. 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984)** (p. 6411) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 103 du Gouvernement (extension du texte aux candidats disposant d'une expérience à titre bénévole dans le milieu associatif). (p. 6412) : intervient sur l'amendement de précision n° 12 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6514) : son amendement, soutenu par M. Claude Domeizel, n° 91 : liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

*Deuxième partie :***Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (4 décembre 2000) (p. 7212, 7214) : action sociale interministérielle. Augmentation des aides pour le logement et les crèches. Chèques-vacances. Stagnation des crédits affectés à l'insertion des agents handicapés. Prorogation du congé de fin d'activité pour 2001. Stabilité des crédits alloués à la réforme de l'Etat. Nouveau portail internet "service public". Prévision d'un nombre important de départs en retraite. Mise en place des 35 heures. Opinion publique favorable à l'augmentation des fonctionnaires affectés à la sécurité, la santé et l'enseignement. Mise en oeuvre d'une politique volontariste de gestion prévisionnelle des ressources humaines. Conclusions de l'observatoire de l'emploi public. Situation des anciens fonctionnaires d'Afrique du Nord. Transparence des rémunérations accessoires. Votera ce projet de budget.

MALÉCOT (Kléber), sénateur (Loiret) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 835 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3037) - Ministère : Economie - *Taux de TVA sur les travaux dans les locaux d'habitation* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4396) - **Maisons de retraite et foyers-logements**

MAMAN (André), sénateur (Français établis hors de France) UC-R.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3851) : caractère insuffisant de l'effort de réduction du déficit public proposé par le Gouvernement. Autonomie financière des collectivités locales. Le groupe de l'UC votera ce projet de loi modifié par le Sénat. Félicitations à la commission des finances, à son président et à son rapporteur.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 0350 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4355) : maintien d'un déficit élevé. Forte progression des recettes fiscales. Croissance des dépenses du budget général. Augmentation de la dette. Rapport de la Cour des comptes. Absence de transparence de la privatisation du Groupe des assurances nationales, GAN. Le groupe de l'UC votera le projet de loi de règlement modifié sur l'initiative de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 2 bis (convention entre l'établissement public et l'aménageur)** (p. 4820, 4821) : soutient l'amendement n° 30 de M. Philippe Richert (fixation des délais de réalisation des opérations archéologiques par le représentant de l'Etat dans le département) - **Après l'art. 2 bis** : soutient l'amendement n° 29 de M. Philippe Richert (possibilité de prolonger la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière du temps nécessaire à la réalisation des travaux d'archéologie) - **Art. 4 (redevances d'archéologie préventive)** (p. 4826, 4827) : soutient l'amendement n° 31 de M. Philippe Richert (fixation d'une valeur plafonnée aux redevances de fouilles pour les travaux d'aménagement autres que les constructions affectées à l'habitation).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (16 novembre 2000) - **Art. 46 bis (date de versement de la CSG sur les produits de placement par les institutions financières - art. L. 136-7 du code de la sécurité sociale)** (p. 6212) : soutient l'amendement de suppression n° 72 de M. Denis Badré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6223) : satisfaction des améliorations apportées au volet famille. Excellent travail des différents rapporteurs. Avec le groupe de l'UC, votera le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 modifié par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6968, 6969) : relativisation de l'augmentation du budget du tourisme. Poids économique du secteur touristique. Effort des collectivités locales. Stagnation des départs en vacances des Français. Amélioration de l'accueil touristique. Réhabilitation des équipements et meilleure répartition des activités. Décentralisation de l'économie touristique. Problème de la précarité. Avec le groupe de l'UC, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du tourisme.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6987, 6989) : budget de reconduction. Réforme des aides personnelles au logement. Crise du logement locatif social. Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Insuffisance du parc public à répondre aux attentes et aux besoins. Fragilité de l'action publique dans le domaine du logement des personnes les plus démunies. Le groupe de l'UC ne votera pas les crédits du logement.

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7012) : dysfonctionnements du budget de la sécurité routière. Mise en place d'une politique d'évaluation. Nécessité d'un vrai programme de rénovation.

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) (p. 7041, 7042) : insuffisance des crédits affectés à la sécurité maritime. Conclusions du rapport de la mission commune d'information du Sénat sur le naufrage de l'Erika. Manque de volonté politique. Le groupe de l'UC ne votera pas le budget de la mer.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7318) : situation des résidents et recrutés locaux. Dénonciation de la suppression des postes d'expatriés depuis 1990. Droit au cumul des retraites des enseignants à l'étranger.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7412, 7414) : contribution croissante des collectivités locales au financement des dépenses d'investissement de l'enseignement supérieur. Mesures pour lutter contre l'échec des étudiants des premiers cycles. Problème de la redéfinition du métier des enseignants du supérieur. Orientation préalable des étudiants de premier cycle. Proposition visant à rendre payantes les études universitaires. Ouverture de l'université à l'international. Modestie des moyens attribués à l'agence EduFrance. Ne votera pas ce budget.

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7604, 7606) : amélioration sensible de ce budget mais structure inquiétante. Bon sens des priorités : poursuite du renforcement des crédits de fonctionnement des laboratoires, progression des autorisations de programme en faveur des organismes de recherche, emploi, dynamisation des disciplines prioritaires : sciences vivantes, sciences et technologies de l'information et de la communication, accroissement des effectifs, soutien à l'innovation et à la recherche industrielle. Domination scientifique et technologique des Etats-Unis. Innovation garante de la compétitivité. Inquiétant problème du vieillissement du monde de la recherche. Fuite des cerveaux. Bourses de retour. Dévaluation de la formation scientifique. Allocations. Partenariats. Rôle majeur du secteur privé. Manque de souplesse et de réactivité. Exploitation du potentiel de recherche. Mobilité des chercheurs. Brevet européen. Ne votera pas ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Après l'art. 27** (p. 7994) : soutient l'amendement n° 36 de M. Denis Badré (modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France).

MARC (François), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **320** (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1982) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Conditions de financement de la création d'entreprise* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1983) - **Entreprises**

n° **368** (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4264) - Ministère : Economie - *Prix du carburant pour les pêcheurs* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4265) - **Carburants**

Questions orales sans débat :

n° **808** (JO Débats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Ministère : Intérieur - *Etendue de la compétence "enseignement scolaire" des structures intercommunales* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3343) - **Etablissements publics**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 203 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 667, 669) : problèmes posés par le développement des supports numériques. Conséquences de la dématérialisation des échanges sur les règles juridiques. Travaux de la commission des Nations unies pour le droit commercial. Reconnaissance de la valeur juridique des opérations électroniques. Incertitudes du droit civil actuel. Modification de la notion de preuve littérale. Reconnaissance de la valeur probatoire de la signature électronique. Directive européenne adoptée le 29 septembre 1999. Distinction entre l'écrit et l'oral. Intelligibilité, intégrité et durabilité de l'écrit électronique. Fiabilité des écrits électroniques. Avant-projet de loi sur la protection des données à caractère personnel. Projet de loi plus global sur la société de l'information. Le groupe socialiste apportera son soutien à ce texte.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Deuxième lecture [n° 0135 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 682, 683) : transposition en droit interne d'engagements signés dans le cadre de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Favorable au rétablissement par la commission du principe de non-rétroactivité de la loi pénale et de la déductibilité des commissions limitée aux contrats futurs. Le groupe socialiste soutient ce projet de loi sous réserve du maintien des peines d'emprisonnement et des peines applicables aux personnes morales prévues dans le projet de loi initial - **Art. 1er (incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres Etats membres de l'Union européenne) - Art. 435-4 du code pénal (corruption de magistrat dans un Etat étranger ou une organisation internationale publique)** (p. 688) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (diminution des peines de dix ans à cinq ans pour la corruption de magistrats étrangers) - **Art. 435-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales)** : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (limitation des peines encourues par les personnes morales à l'amende et au placement sous surveillance judiciaire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 690) : le groupe socialiste s'abstiendra.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Après l'art. 27 AA** (p. 1460) : son amendement n° 20 : validation de l'inscription en deuxième année des étudiants en médecine et en odontologie de la faculté de Brest qui avaient été admis à poursuivre ces études ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7641, 7642) : augmentation des crédits. Créations d'emplois. Services judiciaires et juridictions administratives. Application de la loi sur la présomption d'innocence. Emplois de magistrats. Appel de la cour d'assises. Report du volet du texte sur l'application des peines. Mesures d'aménagement des peines. Mesures transitoires que devra prendre le Gouvernement. Libérations conditionnelles. Préoccupations des greffiers. Aide juridictionnelle. Nécessité de prendre des mesures d'urgence. Revalorisation des seuils. Revalorisation de la carrière des magistrats. Modification de la structure budgétaire des emplois. Intérêt du renforcement du régime de responsabilité des magistrats. Réforme de la carte judiciaire. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

MAREST (Max), sénateur (Essonne) NI puis RPR.

Remplace le 19 mars 2000 M. Jean-Jacques Robert, décédé (JO Lois et décrets du 22 mars 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 29 mars 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7056, 7058) : progression de ce projet de budget : intégration des cotisations patronales d'assurance-maladie des personnels civils de l'Etat. Caractère décevant de la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Crédits identiques à ceux de 1991. Efforts des collectivités territoriales en matière de sport. Son soutien à la lutte contre le dopage. Accès aux activités sportives des personnes handicapées : jeux paralympiques de Sydney. Ressources financières des centres régionaux d'information jeunesse. Insuffisance des moyens financiers consacrés au sport et à la jeunesse.

MARINI (Philippe), sénateur (Oise) RPR.

NOMINATIONS

Rapporteur général de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du comité de gestion du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables.

Membre titulaire du Comité national de l'euro.

Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la régulation financière et monétaire internationale [n° 284 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Marchés financiers.**

Proposition de loi, déposée avec M. Alain Lambert, portant création du Revenu Minimum d'Activité [n° 317 (1999-2000)] (25 avril 2000) - **Emploi.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 351 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 371 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Loi de finances rectificatives.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le débat d'orientation budgétaire pour 2001 [n° 373 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Politique économique.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 350 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 374 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Lois de règlement.**

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 409 (1999-2000)] (13 juin 2000) - **Lois de finances rectificatives.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 428 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 433 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Lois de finances rectificatives.**

Rapport d'information, fait avec M. Alain Lambert, au nom de la commission des finances, sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et l'exécution des lois de finances (en application de l'article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 22 ter du Règlement du Sénat) [n° 485 (1999-2000)] (29 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Finances publiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 321 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 5 (2000-2001)] (4 octobre 2000) - **Politique économique.**

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 92 (2000-2001), tomes 1, 2, 3 et 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 137 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 138 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Politique économique**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 23 (2000-2001)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 148 (2000-2001)] (14 décembre 2000) - **Lois de règlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 130 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 149 (2000-2001)] (14 décembre 2000) - **Lois de finances rectificatives**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 151 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 153 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 158 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Lois de finances rectificatives**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 170 (2000-2001)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 171 (2000-2001)] (21 décembre 2000) - **Lois de finances rectificatives**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 276 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 597) - Ministère : Economie - *Existence d'une "cagnotte" fiscale* - Réponse le 4 février 2000 (p. 598) - **Fiscalité**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 451) : médiatisation des incriminations d'élus locaux. Méconnaissance des conditions de la gestion communale. Avancée nécessaire mais encore insuffisante.

- **Rappel au règlement** - (24 février 2000) (p. 968) : surprise devant la décision de l'Assemblée nationale de reporter l'examen de la proposition de loi de M. Pierre Fauchon, tendant à préciser la définition des délits non intentionnels.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises** [n° 0163 (1999-2000)] - (24 février 2000) - **Question préalable** (p. 979, 980) : explications de vote. Caractère totalement inutile de ce texte. Votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce** - *Deuxième lecture* [n° 0241 (1999-2000)] - (5 avril 2000) - **Après l'art. 2 septies** (p. 1929) : son amendement, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 57 : exclusion de la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Deuxième lecture* [n° 0286 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 22 septies** (*règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 3559, 3560) : interroge

le Gouvernement sur la cohérence entre les mesures prévues à cet article et le projet de loi à venir relatif aux nouvelles régulations économiques - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 3562) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 24 bis** (*attribution des fréquences satellitaires de radiodiffusion directe*) (p. 3564) : se déclare favorable à l'amendement de précision rédactionnelle n° 276 du Gouvernement - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 3565) : soutient l'amendement n° 145 de M. Gaston Flosse (suppression de la disposition relative à la diffusion par micro-ondes en Polynésie française).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 3618, 3621) : approbation des intentions contenues dans la déclaration du Gouvernement. Interrogation sur le processus de cession des licences téléphoniques. Gestion du fonds de réserve pour les retraites. Approche de la commission des finances sur la réalité de l'économie française en Europe. Interrogation sur l'évolution de la croissance à moyen terme. Possibilité d'une résurgence de l'inflation sur le territoire européen. Demande un effort plus grand en faveur de la baisse des prélèvements obligatoires et de la maîtrise des dépenses publiques. Mise en cause des méthodes utilisées par l'Etat pour clôturer un exercice budgétaire. Manque de transparence dans les comptes publics. Se déclare favorable à une baisse des prélèvements obligatoires concentrée sur l'impôt sur le revenu. Augmentation en valeur absolue de la dette de l'Etat. Diminution de l'autonomie réelle, fiscale et financière des collectivités territoriales. Regrette l'absence de débat consolidé avec les finances sociales.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3683, 3685) : orientations du Gouvernement et réalités du terrain. Surplus de recettes. Montant du déficit budgétaire. Annonce de dépenses supplémentaires. Stagnation des investissements : exemple des budgets militaires. Propositions de la commission : financement des dépenses supplémentaires par redéploiement ; effort de réduction des prélèvements obligatoires. Contenu fiscal de ce texte. Favorable à une diminution de la taxe d'habitation par la suppression des frais d'assiette. Amendements de la commission relatifs aux reports d'imposition des entreprises situées dans les départements victimes de la marée noire. Suggestions sur les prérogatives des commissions des finances et le rôle des rapporteurs spéciaux. Information du Parlement sur les relations entre l'Etat et la sécurité sociale. Régime de France Télécom en matière de taxe professionnelle. Sentiment d'insatisfaction. (p. 3705) : référence au rapport du Gouvernement sur le débat d'orientation budgétaire. Possibilité de dégager des économies sur les dépenses d'intervention sociale - **Art. 1er** (*baisse des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu*) (p. 3707) : comparaison des prélèvements obligatoires entre la France et l'Allemagne. Accepte l'amendement n° 68 de M. Jacques Oudin (diminution proportionnelle du taux d'imposition de chaque tranche) mais demande son report jusqu'après l'article 15 - **Après l'art. 1er** (p. 3708, 3711) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 53 (diminution du taux de l'impôt fiscal), n° 54 (instauration d'un droit de timbre sur les opérations de bourse effectuées par des non-résidents) et n° 55 (suppression de l'exonération de l'impôt sur les opérations de bourse). Accepte les amendements de M. Yves Fréville n° 21 (possibilité pour les couples mariés soumis à une imposition commune de bénéficier d'une décote spécifique) et n° 22 de repli ainsi que le n° 69 de M. Jacques Oudin (augmentation du plafond du quotient familial) mais demande à leurs auteurs de les déposer après l'article 15 - **Art. 1er bis** (*aménagements rédactionnels à l'article 200 du code général des impôts relatif au régime des dons aux associations*) : son amendement de précision rédactionnelle n° 1 ; adopté - **Art. 2** (*abaissement du taux normal de la TVA*) (p. 3713) :

accepte l'amendement n° 51 de M. Bernard Angels (application de cet abaissement aux ventes d'immeubles à construire conclues avant le 1er avril 2000 et simplification du formalisme lié à cette réduction) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles*) (p. 3714) : son amendement n° 2 : extension aux travaux d'entretien des sentiers forestiers ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 3716, 3718) : accepte l'amendement n° 89 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA à l'ensemble des produits chocolatés) mais souhaite son report après l'article 15. Demande le retrait des amendements de M. Jacques Oudin n° 71 (application du taux réduit de TVA aux produits chocolatés fabriqués à partir des seules graisses tirées des fèves de cacao) et n° 72 (application du taux réduit de TVA au bois de chauffage sans limitation d'utilisation au seul usage domestique). Accepte l'amendement n° 83 de M. Claude Huriet (application du taux réduit de TVA à certains matériels utilisés par les personnes stomisées ou incontinentes). (p. 3720, 3721) : demande le retrait des amendements n° 73 de M. Jacques Oudin et n° 92 de M. Roland du Luart au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 25 de M. Pierre Hérisson et demande son report après l'article 15 (application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 26 de M. Pierre Hérisson et n° 91 de M. Roland du Luart (application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle). Interroge le Gouvernement sur l'évolution de cette question sur le plan européen. (p. 3722, 3724) : demande le retrait des amendements n° 56 de M. Thierry Foucaud (application du taux réduit de TVA à la distribution d'énergie calorifique sur des réseaux de chaleur) et n° 84 de M. Philippe Nogrix (suppression de la TVA perçue sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP). Accepte l'amendement n° 74 de M. Jacques Oudin (application du taux réduit de TVA aux droits d'utilisation d'équipements sportifs) ainsi que les amendements identiques n° 81 de M. Paul Girod et n° 97 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques) - **Art. 4** (*exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés*) (p. 3725, 3727) : son amendement n° 4 : amélioration de la sécurité juridique des bénéficiaires de cette mesure ; adopté. Accepte l'amendement n° 75 de M. Philippe François (inclusion dans ce dispositif des mutations à titre gratuit, élargissement de cette mesure aux acquisitions de parts de groupement forestier et prolongation de la durée d'application jusqu'au 1er janvier 2005). Demande le retrait des amendements de M. Claude Huriet n° 28 (inclusion des mutations à titre gratuit dans ce dispositif), n° 29 (élargissement de ce dispositif aux acquisitions de parts de groupement forestier), n° 31 (prolongation de l'application de ce dispositif jusqu'au 1er janvier 2005) et n° 30 (obligation pour bénéficiaire de cette exonération de satisfaire aux conditions d'exploitation et de détention prévues à l'article 797 du code général des impôts pour les parts de groupement forestier) au profit de l'amendement n° 75 précité de M. Philippe François - **Après l'art. 4** (p. 3728, 3729) : accepte les amendements n° 76 de M. Philippe François (imputation sur le revenu global des producteurs forestiers d'une somme forfaitaire et représentative de la restitution du forfait forestier précédemment imposé au titre des parcelles sinistrées) et n° 33 de M. Claude Huriet (répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999). (p. 3731, 3732) : accepte l'amendement n° 90 de M. Xavier Pintat (réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu pour la remise en état des parcs et jardins, ainsi que des vergers ne générant aucun revenu agricole). (p. 3733, 3734) : demande le retrait de l'amendement n° 93 de M. Joël Bourdin (possibilité pour les entreprises de sciage et de première transformation du bois de constituer une provision pour investissements) - **Après l'art. 5** (p. 3735) : accepte l'amendement n° 80 de M. Gérard Delfau (extension aux échanges nationaux de l'obligation de valider les documents d'accompagnement des alcools et boissons alcoolisées) - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3737, 3739) : autonomie fiscale des

collectivités locales : suppression en 1999 des droits de mutation perçus par les régions ; mode d'indexation des compensations. Comparaison des capacités de décision des collectivités locales en France, en Italie et en Espagne. Exemple de l'Allemagne. Examen des finances locales dans les assemblées parlementaires. Excédent budgétaire dégagé par les gestionnaires locaux. Remplacement des impôts locaux par des dotations de compensation. Croissance du montant de ces dotations. Augmentation du montant des dépenses incompressibles de l'Etat. Son opposition à la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. (p. 3742, 3743) : son amendement n° 5 : maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières ; adopté. Principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales. (p. 3745) : souhaite le maintien du lien économique et de responsabilité entre l'assiette fiscale et les décisions des assemblées territoriales. Estime satisfait l'amendement n° 98 de M. Jean-Pierre Raffarin (dégrèvement de la taxe d'habitation) par son amendement n° 5 précité. Partage la philosophie générale de l'amendement n° 58 de M. Thierry Foucaud (compensation pour les régions indexée sur la cotisation moyenne des taxes). Intervient sur les amendements de M. Yves Fréville n° 35 (institution d'une dotation budgétaire compensant la perte de recettes pour les collectivités locales résultant du mode d'évaluation des valeurs cadastrales des immeubles d'habitation) et n° 36 (calcul de la compensation à partir des taux de 1999 majorés de 1 %). (p. 3748) : propose d'améliorer le texte de son amendement n° 5 précité en commission mixte paritaire.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3760, 3764) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Thierry Foucaud (réduction de la part de revenu prise en compte dans le calcul du dégrèvement de la taxe d'habitation). Sur les amendements de M. Yves Fréville, demande la priorité pour les n° 47 (majoration du revenu fiscal de référence retenu pour le calcul du plafonnement de la taxe d'habitation afin d'améliorer la prise en compte du conjoint marié ou "pacsé" en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer) et n° 46 de repli, puis leur retrait ainsi que celui du n° 43 du même auteur (non-prise en compte du taux régional de la taxe d'habitation dans le taux de l'an 2000 retenu pour le calcul des dégrèvements). Difficulté d'obtenir des estimations chiffrées des services de Bercy. Gel des taux de taxe d'habitation - **Après l'art. 6** (p. 3765, 3766) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 59 de M. Thierry Foucaud (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bénéficiaires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique) et n° 20 de M. Hubert Haenel (exclusion des remboursements en capital de la dette contractée par les régions du calcul de la contribution au fonds de correction des déséquilibres régionaux) et estime satisfait l'amendement n° 77 de M. Jacques Oudin (suppression du prélèvement de 0,4 % institué pour financer la mise en oeuvre de la révision des bases cadastrales) par son amendement n° 5 précité - **Après l'art. 7** (p. 3767, 3770) : son amendement n° 6 : modification du statut des sociétés de capital-risque ; adopté. N'est pas défavorable au dispositif présenté dans l'amendement n° 60 de M. Thierry Foucaud (possibilité pour les entreprises de transport public d'obtenir le remboursement de la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pesant sur leur consommation de gazole) - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3771, 3774) : ses amendements n° 7 : maintien du taux de compensation à son niveau actuel ; n° 8 : extension du dispositif de remboursement anticipé aux investissements réalisés en 2001 par les collectivités en réparation des dommages causés par les intempéries ; adoptés. Méfiance du Gouvernement à l'égard des collectivités locales. Accepte l'amendement n° 61 de M. Thierry Foucaud (extension aux intempéries survenues au mois de mai en Haute-Normandie

et dans les départements voisins). Dommages causés dans l'Oise - **Après l'art. 8** (p. 3775) : son amendement n° 9 : report d'imposition en faveur d'entreprises exerçant leur activité dans les départements victimes de la marée noire ; adopté. Réunion à l'initiative de M. Christian Poncelet, président du Sénat, des élus locaux de tous les départements concernés par la marée noire - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3777, 3782) : son amendement n° 10 : majoration du montant de cette dotation ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 62 de M. Thierry Foucaud au profit de son amendement portant sur le même objet n° 10 précité. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Poirier (prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier) - **Après l'art. 9** (p. 3784) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation forfaitaire des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale) - **Art. 9 bis** (*autorisations temporaires de ventes d'alcool lors de manifestations publiques organisées par des associations*) (p. 3785) : son amendement de précision rédactionnelle n° 11 ; adopté - **Après l'art. 9 bis** (p. 3786, 3790) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Charles Revet n° 88 (application directe du taux réduit de TVA aux travaux d'entretien courant, de gros entretiens et de grosses réparations engagés par les organismes d'HLM) et n° 94 (possibilité pour les grandes entreprises, à partir de 1993, de répartir leurs bases d'imposition par apport ou par scission). Interroge le ministre sur la pérennité du taux réduit de TVA appliqué aux travaux dans les logements privés. Accepte l'amendement n° 87 de M. Jean-Claude Carle (revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale) - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3804) : son amendement n° 12 : minoration des dépenses ordinaires civiles de 10 milliards de francs ; adopté. (p. 3810) : accepte l'amendement n° 102 du Gouvernement (modification de cet article pour tenir compte des amendements adoptés par le Sénat) - **Art. 11 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 3812, 3813) : son amendement n° 13 : réduction forfaitaire de 1 % des crédits ouverts aux titres III et IV des budgets civils non régaliens ; adopté. Référence à l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances - **Après l'art. 11 bis** (p. 3815, 3817) : accepte les amendements n° 65 de Mme Hélène Luc (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés à la compensation d'exonérations sociales ou au financement de mesures spécifiques) et n° 64 de M. Ivan Renar (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés au financement d'exonérations sociales). - **Après l'art. 14** (p. 3820, 3821) : sur les amendements portant sur le même objet, s'oppose au n° 66 de M. Thierry Foucaud et intervient sur le n° 67 de M. Guy Fischer (réduction des crédits consacrés aux dépenses en capital des services militaires) - **Art. 14 bis** (*ouverture de crédits au fonds de modernisation de la presse*) (p. 3822) : article introduit par un amendement du Gouvernement. Comité d'orientation du fonds de modernisation de la presse - **Art. 15 C** (*précisions apportées aux compétences des rapporteurs généraux des commissions en charge des affaires budgétaires*) (p. 3826, 3827) : son amendement n° 14 : octroi aux présidents des commissions des finances de prérogatives de contrôle identiques à celles reconnues aux rapporteurs généraux ; adopté - **Avant l'art. 15** (p. 3830) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Yves Fréville (traitement dans le budget de l'Etat des remboursements et dégrèvements des impôts locaux comme une dépense budgétaire) et son renvoi au groupe de travail sénatorial présidé par M. Alain Lambert chargé de formuler des propositions relatives à la réforme de l'ordonnance portant loi organique de 1959 - **Art. 15** (*aménagements du régime de report d'imposition des plus-values de cession de titres dont le produit est réinvesti dans les fonds propres d'une jeune entreprise*) (p. 3831) : son amendement, soutenu

par M. Alain Lambert, n° 15 : possibilité aux "investisseurs providentiels" d'investir dans des sociétés exerçant une activité bancaire, financière, immobilière ou d'assurance dans les mêmes conditions que les autres sociétés ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 3837) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 49 de M. Yves Fréville et n° 52 de M. Philippe Adnot au profit de l'amendement n° 79 de M. Jacques Oudin (réduction de l'assiette de la taxe professionnelle des professions libérales employant moins de cinq salariés). Annonce par Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, de la mise à l'étude d'un système de décote - **Art. 16** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères*) (p. 3838, 3839) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 85 de M. Denis Badré (possibilité pour les syndicats mixtes de communes mis en place avant le vote de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 de continuer à percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères) - **Art. 17** (*prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale*) (p. 3840, 3841) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 50 de M. Jacques Oudin (rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale). Difficultés de mise en oeuvre de cette mesure. Interroge le Gouvernement sur la notion de surtaxe - **Après l'art. 17** (p. 3843, 3844) : son amendement n° 99 : suppression de l'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement des communautés de communes tant que son montant n'atteint pas 120 % du montant de la première année ; adopté - **Art. 18** (*taxe professionnelle des syndicats d'agglomération nouvelle*) : son amendement rédactionnel n° 17 ; adopté - **Art. 19** (*taxe professionnelle des syndicats d'agglomération nouvelle*) (p. 3845) : son amendement de conséquence n° 18 ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 3846, 3847) : son amendement n° 100 : répartition de la taxe professionnelle acquittée par France Télécom pour moitié entre les collectivités locales d'implantation des établissements de cette entreprise et le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté. Accepte l'amendement n° 101 du Gouvernement (prolongation de la période attribuée aux chambres de métiers pour voter le produit du droit additionnel à la taxe pour frais de chambres de métiers de l'année 2000) - **Coordination** : accepte la demande du Gouvernement en application de l'article 47 bis, troisième alinéa, du règlement du Sénat, de rappel pour coordination de l'article 10 et Etat A - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3851) : accepte l'amendement n° A-1 du Gouvernement (conséquence sur le plafond des dépenses ordinaires des services civils de la diminution d'un milliard de francs des crédits du chapitre 44-70 du budget de l'emploi).

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture** [n° 0364 (1999-2000)] - (20 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4184, 4185) : caractère inacceptable du texte voté par l'Assemblée nationale. Objectif politique de la réforme. Bien-fondé des propositions de la commission.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 - Nouvelle lecture** [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4333, 4335) : présentation de ce collectif par le Gouvernement. Prévision du déficit public pour l'exercice 2000. Propositions sénatoriales d'économies budgétaires. Travaux de la commission d'enquête présidée par M. Alain Lambert. Echec de la commission mixte paritaire. Points de désaccord : ajustements de la TVA ; dispositif d'aide pour les propriétaires de bois et forêts sinistrés ; part régionale de la taxe d'habitation ; crédits supplémentaires destinés à neutraliser le succès des communautés d'agglomération pour la dotation de compensation de la taxe professionnelle, le succès des communautés d'agglomération ; prise en compte de la redevance d'assainissement dans le calcul du coefficient

d'intégration fiscale. Points de convergence entre les deux assemblées mais non suivis de mesures concrètes : statut des sociétés de capital-risque ; revalorisation des indemnités de fonction des adjoints, des conseillers municipaux, des présidents et des vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale ; activité des "investisseurs providentiels" ; allègement de l'assiette de taxe professionnelle pour les professions libérales employant moins de cinq salariés ; réforme de la taxe professionnelle de France Télécom. Points réels d'accord : taux réduit de TVA pour les travaux d'entretien des sentiers forestiers ; possibilité dans certaines conditions de percevoir la dotation globale de fonctionnement pour les communautés d'agglomération ; pouvoirs d'investigation des présidents des commissions des finances ; règles d'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement des communautés de communes. Estimation du déficit budgétaire. Non-conformité de la gestion du budget de l'Etat en l'an 2000 avec les engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire. La commission des finances proposera une motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 4339, 4340) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Allègements d'impôts. Réforme de la taxe d'habitation. Réduction insuffisante du montant du déficit budgétaire pour 2000. Caractère mal équilibré de ce dispositif. Divergence entre ce texte et les orientations présentées par le Gouvernement. Absence de réforme de fond ou de structure.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 0350 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4342, 4344) : première année de gestion complète sous la responsabilité du gouvernement socialiste. Accélération des procédures. Rapport sévère de la Cour des comptes. Progression des dépenses. Mise en cause des méthodes comptables. Dégrevements et remboursements d'impôts en fin d'année non expliqués. Importance du déficit des comptes publics. Simple certification des comptes sans adhésion au fond de la politique suivie. Sous réserve de l'adoption des amendements présentés, préconise le vote de la loi de règlement. Gestion des comptes spéciaux du Trésor remise en cause. Dépenses relevant de la gestion de fait. Préparation de la loi de finances initiale pour 2001 - **Art. 9 et tableau I annexé** (*comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1999*) (p. 4352, 4353) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté. Modalités de compte rendu de la privatisation du groupe des assurances nationales, GAN. Rôle de commissaire aux comptes de la Cour des comptes - **Art. 13** (*reconnaissance d'utilité publique des dépenses comprises dans des gestions de fait*) (p. 4354) : son amendement n° 2 : suivi des recommandations de la Cour des comptes et retour au texte initial du Gouvernement ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4870, 4873) : infinité du champ de la régulation telle que la conçoit le Gouvernement. Rappel de l'origine de ce texte dans l'épisode "Michelin". Caractère éclectique des sujets traités. Etrangeté de la déclaration d'urgence. Obligation de prendre en compte les dispositions du nouveau code de commerce avant leur ratification. Réserves sur la validité juridique et constitutionnelle du dispositif. Simplification de la régulation financière de la place de Paris. Recherche de cohérence et d'unité. Prise en compte du cadre international et européen. Modifications proposées par la commission dans le domaine du droit boursier, des services bancaires et du blanchiment des capitaux. Revalorisation du statut du conseil de la concurrence. Aspect du texte relatif au droit des sociétés commerciales. Souci d'élaborer une bonne législation et d'aider les entreprises à investir et à créer des emplois - **Question préalable** (p. 4897, 4898) : diversité d'interprétation de la notion de régulation. Motion non examinée par la commission. A titre personnel, se déclare opposé à la motion n° 606 de M. Paul Loridant tendant à opposer la question préalable.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Demande de priorité** (p. 4913) : demande l'examen en priorité des amendements visant à insérer des divisions additionnelles après l'article 8 et des articles additionnels après l'article 8 ; priorité ordonnée - **Avant le titre Ier** (p. 4914, 4915) : s'oppose à l'amendement n° 430 de M. Claude Saunier (insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières). Rappel des études réalisées au sujet de la taxe Tobin - **Avant l'art. 1er** (p. 4919, 4922) : s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 431 (institution d'une taxe sur les mouvements de capitaux au taux de 0,05 %), n° 432 (application du droit de timbre sur les opérations de bourse menées par les non-résidents) et n° 433 (déplafonnement de l'impôt sur les opérations de bourse), ainsi qu'à l'amendement n° 434 de M. Claude Saunier (taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents) - **Art. 1er** (*transmission des pactes d'actionnaires au conseil des marchés financiers*) (p. 4923, 4925) : son amendement n° 157 : suppression du délai de transmission des clauses comportant des conditions préférentielles d'acquisition et de cession ; adopté. Accepte l'amendement de codification n° 479 du Gouvernement et s'oppose à l'amendement n° 356 de M. Gérard Cornu (publication des seuls pactes d'actionnaires conclus depuis le 1er janvier 1995) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4927, 4935) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 152 (limitation de la facturation des chèques) et n° 153 (limitation de la facturation de tenue de comptes). Double aspect économique et social du problème de l'évolution du système bancaire et de l'accès au service bancaire. Tarification des services bancaires et compétitivité des banques. Champ de la responsabilité de l'Etat. Sur l'amendement n° 334 de M. Gérard Larcher qu'il accepte (insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires"), son sous-amendement n° 611 : nouvel intitulé "service de base bancaire" ; adopté. Historique du domaine bancaire depuis la loi de 1984. (p. 4936, 4947) : accepte les amendements de M. Gérard Larcher n° 335 (insertion d'une division intitulée "section I - définition"), n° 336 (conditions d'application du service universel bancaire), n° 337 (insertion d'une division intitulée "section III - mise en oeuvre"), n° 338 (limitation du fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire), n° 339 (insertion d'une division additionnelle intitulée "section III - financement et bilan d'application") et n° 340 (évaluation des coûts du service universel bancaire et mise en place d'un fonds de compensation). S'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau n° 416 (insertion d'un chapitre additionnel), n° 417 (conditions d'application du service universel bancaire), n° 418 (contenu du service de base bancaire), n° 419 (limitation de fonctionnement d'un compte de dépôt aux seules prestations relevant du service universel bancaire), n° 420 (conditions de fonctionnement du fonds de compensation) et n° 421 (accès aux prêts de faible montant). Sur l'amendement n° 336 précité de M. Gérard Larcher, son sous-amendement n° 612 : bénéficiaires du service bancaire de base ; adopté. Sur l'amendement n° 338 précité de M. Gérard Larcher, son sous-amendement n° 613 : désignation des personnes bénéficiaires ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 448 (mise en place d'un service universel bancaire), n° 449 (définition du service bancaire de base) et n° 450 (mise en place d'un service des comptes sécurisés). S'oppose à l'amendement n° 625 du Gouvernement (application du droit de la consommation aux banques). Considérations de procédure. Limites du droit d'amendement. Alourdissement des normes procédurales - **Art. 3** (*rectification des informations financières*) (p. 4951) : son amendement rédactionnel n° 158 ; adopté - **Art. 4** (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 4952, 4958) : s'oppose à l'amendement n° 436 de M. Paul Loridant (avis du comité d'entreprise sur le caractère amical ou hostile de l'offre publique d'achat ou de l'offre publique d'échange). Ses amendements n° 159 à n° 167 : modification de l'alinéa I relatif à l'audition de l'auteur de l'offre ; adoptés. Demande le retrait des amendements de M. Gérard Cornu n° 357 (substitution d'un autre type de sanctions), n° 358

(suppression de la sanction adoptée par l'Assemblée nationale en cas de refus de comparaître) et n° 359 (suppression de l'expertise lors de l'audition du chef d'entreprise par le comité d'entreprise). Accepte l'amendement de codification n° 480 du Gouvernement et s'oppose à l'amendement n° 435 de M. Paul Loridant (consultation du personnel des entreprises faisant l'objet d'une offre publique d'achat ou d'échange) - **Art. 6 A** (*présidence du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier par le ministre chargé de l'économie*) (p. 4959) : son amendement de suppression n° 168 ; adopté - **Art. 6** (*agrément et autorisations du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEI, et de la commission des opérations de bourse, COB*) (p. 4961, 4962) : ses amendements n° 169 : limitation de la compétence du CECEI ; de cohérence n° 170 et n° 171 ; adoptés - **Après l'art. 6** : son amendement n° 172 : possibilité pour les entreprises fournissant des services connexes à titre principal de bénéficier de la qualité d'entreprise d'investissement ; adopté - **Avant l'art. 7** (p. 4963) : s'oppose à l'amendement n° 439 de M. Paul Loridant (séparation des fonctions de direction de la banque centrale et de surveillance bancaire) - **Art. 7** (*information du gouverneur de la Banque de France des projets d'offre publique visant un établissement de crédit*) (p. 4964, 4966) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 441 (suppression de la référence au conseil des marchés financiers) et n° 476 (déchéance de l'opération en cas de défaut de transmission de l'information). Son amendement, identique à l'amendement n° 364 de M. Gérard Cornu, n° 173 : information préalable du gouverneur de la Banque de France en cas d'offre publique visant un établissement de crédit ; et, identique à l'amendement n° 363 de M. Gérard Cornu, n° 174 : limitation du délai d'information préalable en cas d'offre publique visant un établissement de crédit ; adoptés - **Art. 10** (*qualification des dirigeants d'entreprises d'assurance*) (p. 4967) : ses amendements n° 175 et n° 176 : alignement de la rédaction du code des assurances sur la rédaction de la loi bancaire ; adoptés - **Après l'art. 10** : son amendement n° 177 : qualité de membre de droit du conseil national des assurances du président du conseil de surveillance du fonds de garantie des assurés sur la vie ; adopté - **Art. 11** (*information du ministre chargé de l'économie des projets d'offres publiques visant une entreprise d'assurance*) (p. 4968) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 444 (extension de l'obligation d'information à toutes les offres publiques visant une entreprise d'assurance installée en France), n° 443 (qualité de président du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier) et n° 442 (information des assemblées parlementaires).

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Avant l'art. 55 A** (**par priorité**) (p. 4982) : s'oppose à l'amendement n° 467 de M. Paul Loridant (représentation obligatoire des salariés dans les organes délibérants des entreprises) - **Art. 55 A** (**par priorité**) (*droits des comités d'entreprise*) (p. 4983, 4984) : son amendement de suppression n° 235, identique aux amendements n° 39 de la commission des lois saisie pour avis et n° 401 de M. Daniel Eckenspieller ; adopté. Intervient sur l'amendement de codification n° 524 du Gouvernement - **Art. 55 bis** (**par priorité**) (*clarification des formalités de transformation des sociétés existantes en sociétés par actions*) (p. 4985) : accepte l'amendement de précision n° 40 de la commission des lois saisie pour avis - **Après l'art. 55 bis** (**par priorité**) (p. 4986, 4987) : ses amendements n° 236 : allègement des modalités de transformation d'une société par actions simplifiée en une société d'une autre forme ; n° 237 : allègement des modalités d'émission d'obligations par une société auprès d'investisseurs privés ; n° 616 : protection de l'entrepreneur physique individuel dans le cas de dissolution d'une société ; adoptés. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 640 du Gouvernement (limitation aux sociétés dont l'associé unique est une personne physique) - **Art. 56 A** (**par priorité**) (*réduction du nombre maximal des membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance*) (p. 4988) : son amendement de suppression n° 238, identique à l'amendement n° 41 de la commission des lois saisie pour

avis ; adopté. Intervient sur l'amendement de cohérence n° 526 du Gouvernement - **Art. 56 B** (**par priorité**) (*modification de l'intitulé de la sous-section 1 relative au conseil d'administration*) : accepte l'amendement de cohérence n° 527 du Gouvernement - **Art. 56** (**par priorité**) (*rôles du conseil d'administration et de son président*) (p. 4989, 4990) : accepte l'amendement de codification n° 528 du Gouvernement. Son amendement, identique à l'amendement n° 42 de la commission des lois saisie pour avis, n° 239 : reformulation du rôle et des responsabilités du conseil d'administration en tant que collège ; réservé jusqu'après l'examen des articles appelés par priorité. Intervient sur l'amendement de codification n° 529 du Gouvernement. Accepte la demande de réserve de l'article 56 du Gouvernement - **Art. 57** (**par priorité**) (*rôles et statuts du directeur général et des directeurs généraux délégués*) (p. 4991, 4994) : ses amendements de codification n° 246, n° 249 et n° 252, identiques aux amendements du Gouvernement n° 534, n° 536 et n° 537 et aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 49, n° 52 et n° 55 ; adoptés. Ses amendements de coordination n° 253 et n° 255 identiques aux amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 56 et n° 59, rédactionnels n° 251 et n° 254 identiques aux amendements n° 54 et n° 58 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Ses amendements n° 248 : suppression de la limitation du nombre des directeurs généraux délégués ; et, identique à l'amendement n° 53 de la commission des lois saisie pour avis, n° 250 : limitation de l'obligation de motivation des révocations aux seuls directeurs généraux délégués ; adoptés. Accepte les amendements de codification du Gouvernement n° 533, n° 535 et n° 538. Accepte l'amendement n° 57 (coïncidence entre la durée des fonctions de directeur général ou de directeur général délégué et celle du mandat d'administrateur) et les amendements de coordination n° 50 et n° 60 à n° 62 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 58** (**par priorité**) (*conditions de révocation des membres du directoire ou du directeur général unique*) (p. 4995) : son amendement de suppression n° 256, identique à l'amendement n° 63 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Art. 59** (**par priorité**) (*possibilité pour le conseil d'administration et le conseil de surveillance de prendre certaines décisions par "visioconférence"*) (p. 4996) : ses amendements de codification n° 257 et n° 259, identiques aux amendements n° 543 et n° 546 du Gouvernement et aux n° 64 et n° 66 de la commission des lois saisie pour avis, son amendement de conséquence n° 258, identique à l'amendement n° 65 de la commission des lois saisie pour avis, ainsi que son amendement, identique à l'amendement n° 67 de la commission des lois saisie pour avis, n° 260 : assouplissement du dispositif permettant l'utilisation des moyens de visioconférence ; adoptés. Accepte les amendements de codification du Gouvernement n° 542, n° 544, n° 545 et n° 547 - **Art. 60** (**par priorité**) (*limitation du cumul des mandats sociaux*) (p. 4998, 5005) : ses amendements de codification n° 261, n° 269, n° 273, identiques aux amendements n° 549, n° 553 et n° 554 du Gouvernement et n° 68, n° 76 et n° 81 de la commission des lois saisie pour avis, n° 277 identique à l'amendement de codification n° 85 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Ses amendements rédactionnels n° 263, n° 268, n° 272, n° 275 et n° 279, ainsi que n° 276 identique à l'amendement n° 84 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Son amendement, identique au n° 69 de la commission des lois saisie pour avis, n° 262 : suppression de la distinction entre filiale cotée et filiale non cotée ; son amendement, identique au n° 71 de la commission des lois saisie pour avis, n° 264 : limitation à deux du nombre des mandats de président de conseil d'administration avec une dérogation pour les mandats exercés au sein d'un groupe ; son amendement, identique au n° 73 de la commission des lois saisie pour avis, n° 266 : limitation à deux du nombre des mandats de directeur général ; son amendement, identique au n° 74 de la commission des lois saisie pour avis, n° 267 : non-prise en compte du cumul des mandats de directeur général au sein d'un groupe contrôlé ; son

amendement, identique au n° 77 de la commission des lois saisie pour avis, n° 270 : possibilité de cumuler deux mandats de membre du directoire ou de directeur général unique ; son amendement, identique au n° 78 de la commission des lois saisie pour avis, n° 271 : non-prise en compte du cumul des mandats de membre du directoire ou de directeur général unique au sein d'un groupe contrôlé ; son amendement, identique au n° 82 de la commission des lois saisie pour avis, n° 274 : non-prise en compte du cumul des mandats de membre du conseil de surveillance au sein d'un groupe contrôlé ; son amendement, identique au n° 87 de la commission des lois saisie pour avis, n° 278 : suppression de la limitation du nombre des mandats au sein d'un groupe contrôlé ; son amendement n° 617 : élargissement du champ des dérogations possibles à la limitation du cumul des mandats ; adoptés. Son amendement de codification n° 265, identique à l'amendement n° 72 de la commission des lois saisie pour avis ; devenu sans objet. Sur les amendements de codification du Gouvernement, accepte le n° 548 et s'oppose au n° 556. Sur les amendements de la commission des lois saisie pour avis, accepte les n° 75 rédactionnel et n° 86 de codification - **Art. 61 (par priorité)** (*extension du régime d'autorisation des conventions entre les sociétés et leurs dirigeants*) (p. 5006, 5011) : son amendement de codification n° 280, identique à l'amendement n° 90 de la commission des lois saisie pour avis ; devenu sans objet. Ses amendements de codification n° 282, n° 284 et n° 286, identiques aux amendements n° 561, n° 562, n° 564 du Gouvernement et n° 94, n° 98 et n° 101 de la commission des lois saisie pour avis, n° 291 identique à l'amendement de codification n° 567 du Gouvernement et n° 288 ; adoptés. Ses amendements de cohérence n° 283 et n° 287, identiques aux amendements n° 95 et n° 102 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Son amendement, identique à l'amendement n° 91 de la commission des lois saisie pour avis, n° 281 : relèvement du seuil des droits de vote à 10% ; son amendement n° 287 portant sur le même objet que son amendement n° 281 précité, identique à l'amendement n° 102 de la commission des lois saisie pour avis ; ses amendements n° 289 et n° 292 : conditions de présentation de la liste et de l'objet des conventions réglementées à l'assemblée générale ; son amendement, identique à l'amendement n° 103 de la commission des lois saisie pour avis, n° 293 : extension de l'interdiction faite aux administrateurs aux directeurs généraux délégués ; et son amendement, identique à l'amendement n° 104 de la commission des lois saisie pour avis, n° 294 : communication des conventions au commissaire aux comptes ; adoptés. Son amendement n° 290 : communication des conventions portant sur des opérations courantes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 626 du Gouvernement qu'il accepte (suppression de l'exception à la divulgation de la liste et de l'objet des conventions courantes). Accepte les amendements de codification du Gouvernement n° 558 à n° 560, n° 563, n° 568 et n° 569. Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 92 rédactionnel et n° 100 de cohérence - **Art. 61 bis (par priorité)** (*création d'une procédure de contrôle a posteriori des conventions contractées par les associations et les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique*) (p. 5012) : son amendement rédactionnel n° 295 identique à l'amendement n° 105 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Après l'art. 61 bis (par priorité)** (p. 5013) : son amendement n° 296 : unification du statut des commissaires aux comptes quelle que soit la nature juridique de l'organisme auprès duquel ils exercent leur fonction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 627 du Gouvernement qu'il accepte - **Art. 62 (par priorité)** (*extension des droits des actionnaires minoritaires*) (p. 5014, 5015) : accepte les amendements de codification n° 572 et n° 573 du Gouvernement, ainsi que l'amendement rédactionnel n° 106 de la commission des lois saisie pour avis. Ses amendements de précision n° 298 et n° 299 ; adoptés. - **Après l'art. 62 (par priorité)** (p. 5016) : s'oppose à l'amendement n° 468 de M. Paul Loridant (mise en place d'une restitution sociale pour les entreprises prospères procédant à des licenciements) - **Art. 63 (par priorité)** (*participation aux assemblées générales*) (p. 5017, 5018) : accepte les amendements de codification du Gouvernement

n° 574, n° 577 et n° 576. Son amendement, identique à l'amendement n° 108 de la commission des lois saisie pour avis, n° 301 : utilisation de moyens de télécommunication permettant d'identifier l'actionnaire ; et de codification n° 300, identique aux amendements n° 107 de la commission des lois saisie pour avis et n° 575 du Gouvernement ; adoptés. Accepte l'amendement n° 109 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la référence au nombre minimal d'actions), et sur ce dernier, le sous-amendement n° 628 du Gouvernement. Demande la discussion de l'article 56 - **Art. 56 (précédemment réservé p. 4988)** (*rôles du conseil d'administration et de son président*) (p. 5019, 5021) : son amendement précédemment réservé, identique à l'amendement n° 42 de la commission des lois saisie pour avis, n° 239 (reformulation du rôle et des responsabilités du conseil d'administration en tant que collège) ; son amendement de cohérence n° 241, identique à l'amendement n° 44 de la commission des lois saisie pour avis ; son amendement, identique à l'amendement n° 45 de la commission des lois saisie pour avis, n° 242 : regroupement des règles relatives à la convocation du conseil d'administration ; son amendement de codification n° 243, identique aux amendements n° 531 du Gouvernement et n° 46 de la commission des lois saisie pour avis ; son amendement, identique à l'amendement n° 47 de la commission des lois saisie pour avis, n° 244 : fonctions du président du conseil d'administration ; et son amendement, identique à l'amendement n° 48 de la commission des lois saisie pour avis, n° 245 : faculté pour le conseil d'administration de choisir entre le cumul ou la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ; adoptés. Accepte l'amendement de codification du Gouvernement n° 532 - **Art. 64 (par priorité)** (*information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux*) (p. 5022, 5024) : son amendement, identique à l'amendement n° 111 de la commission des lois saisie pour avis, n° 303 : contenu du rapport annuel de gestion ; et son amendement de codification n° 302, identique aux amendements n° 578 du Gouvernement et n° 110 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Accepte l'amendement de M. Bernard Angels n° 408 (prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité d'une société dans son rapport annuel de gestion) et, sur ce dernier, le sous-amendement du Gouvernement n° 641 - **Art. 64 bis (par priorité)** (*répartition de la somme allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité par le conseil d'administration*) (p. 5025) : accepte l'amendement de codification n° 581 du Gouvernement - **Art. 64 ter (par priorité)** (*approbation par l'assemblée générale des comptes consolidés*) : accepte l'amendement de codification n° 582 du Gouvernement - **Art. 65 (par priorité)** (*représentation et identification des actionnaires non résidents*) (p. 5027) : accepte l'amendement de codification n° 583 du Gouvernement. Son amendement de codification n° 304 ; retiré au profit de l'amendement de codification n° 584 du Gouvernement. Ses amendements n° 305 rédactionnel et n° 306 : extension de la procédure du titre au porteur identifiable à tous les instruments financiers émis par une société ; adoptés. Accepte l'amendement de codification n° 585 du Gouvernement - **Art. 66 (par priorité)** (*notion de contrôle conjoint exercé dans le cadre d'une action de concert*) (p. 5028, 5029) : son amendement n° 307 : suppression de la référence à un accord en vue d'une politique commune ; adopté. Accepte l'amendement de codification n° 588 du Gouvernement - **Demande de priorité** : accepte la demande de priorité du Gouvernement sur les articles 19 à 26 - **Art. 19 (par priorité)** (*extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment"*) (p. 5033, 5035) : son amendement rédactionnel n° 193 identique à l'amendement n° 27 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 610 du Gouvernement (transposition du projet de directive européenne sur la lutte contre le blanchiment) et aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 451 et n° 452 (intégration des professions juridiques indépendantes et des experts-comptables dans l'obligation de

déclaration de soupçon) - **Art. 20 (par priorité)** (*extension du champ de la déclaration de soupçon*) (p. 5036, 5039) : son amendement, identique à l'amendement n° 28 de la commission des lois saisie pour avis, n° 194 : introduction de la notion d'indice pour la déclaration de soupçon ; et n° 195 : suppression de la référence au groupe d'action financière internationale, GAFI, et détermination par décret de la liste des Etats ou territoires non coopératifs ; adoptés. Accepte l'amendement n° 29 de la commission des lois saisie pour avis (mise en place d'un décret imposant aux banques un certain nombre de vérifications) - **Art. 21 (par priorité)** (*sanctions à l'encontre des centres financiers extra-territoriaux*) (p. 5040, 5041) : son amendement, identique à l'amendement n° 31 de la commission des lois saisie pour avis, n° 196 : suppression de la référence aux recommandations du groupe d'action financière internationale, GAFI ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 453 de Mme Danielle Bidard-Reydet (mise en place d'une interdiction de transaction générale) - **Art. 21 bis (par priorité)** (*rapport sur les mesures de déclaration automatique ou de restriction des opérations*) : son amendement de conséquence n° 197 identique à l'amendement n° 32 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Art. 22 bis (par priorité)** (*informations sur les décisions de justice définitivement prononcées*) (p. 5042) : son amendement de coordination n° 198 ; adopté - **Art. 23 bis (par priorité)** (*extension du champ des sanctions administratives*) (p. 5043) : son amendement de coordination n° 199 identique à l'amendement n° 33 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Art. 24 (par priorité)** (*obligation d'immatriculation au registre du commerce pour les sociétés créées avant 1978*) : ses amendements rédactionnels n° 200 et n° 201 identiques aux amendements n° 34 et n° 35 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés - **Art. 25 (par priorité)** (*participation à une association de malfaiteurs*) (p. 5045) : accepte l'amendement n° 37 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la définition de l'association de malfaiteurs à la préparation de crimes ou de délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement) - **Art. 25 bis (par priorité)** (*création d'une nouvelle infraction*) : accepte l'amendement n° 38 de la commission des lois saisie pour avis (nécessité d'exiger la réalisation effective d'un crime ou d'un délit pour établir l'infraction de "proxénétisme de l'association de malfaiteurs") - **Après l'art. 25 bis (par priorité)** (p. 5046, 5047) : s'oppose à l'amendement n° 454 de Mme Danielle Bidard-Reydet (répression du défaut de vigilance manifeste) - **Après l'art. 66 (par priorité)** : son amendement n° 308 : définition de l'action de concert ; adopté - **Art. 67 (par priorité)** (*recours aux injonctions de faire et demandes en référé*) (p. 5048) : accepte l'amendement de codification n° 589 du Gouvernement - **Art. 68 (par priorité)** (*injonctions de faire*) : accepte l'amendement de codification n° 591 du Gouvernement - **Art. 68 bis (par priorité)** (*aménagement des règles d'apport lors de la constitution d'une société*) (p. 5049, 5051) : son amendement n° 618 : suppression des dispositions relatives à la libération échelonnée du capital ; retiré au profit des amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 118 de clarification et n° 119 (libération totale du capital initial d'une SARL exigée en cas d'augmentation du capital en surnuméraire). Son amendement de clarification n° 619 identique à l'amendement n° 120 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté. Accepte les amendements identiques de codification n° 592 du Gouvernement et n° 117 de la commission des lois saisie pour avis ainsi que l'amendement de codification n° 594 du Gouvernement - **Avant l'art. 69 (par priorité)** (p. 5052, 5054) : son amendement n° 353 : clarification du champ de validité de la clause compromissoire ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 642 du Gouvernement (exclusion de la clause compromissoire du bail d'habitation). Son amendement n° 355 : compétence des tribunaux de commerce ; adopté - **Art. 69 (par priorité)** (*sanction des comportements fautifs des dirigeants d'une société par actions simplifiée*) (p. 5055) : son amendement de codification n° 309 ; retiré au profit des amendements identiques de codification n° 124 de la commission des lois saisie pour avis et n° 595 du Gouvernement. Accepte

l'amendement de coordination n° 125 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 69 bis (par priorité)** (*délai accordé aux conseils d'administration et aux conseils de surveillance pour diminuer le nombre de leurs membres*) (p. 5056) : son amendement de suppression n° 310, identique à l'amendement n° 126 de la commission des lois saisie pour avis ; adopté - **Avant l'art. 70 (par priorité)** (p. 5057) : accepte l'amendement n° 127 de la commission des lois saisie pour avis (faculté ouverte aux professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé d'exercer sous la forme d'une société par actions simplifiée, SAS) - **Art. 70 (par priorité)** (*dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur de certains articles*) (p. 5058) : son amendement, identique à l'amendement n° 128 de la commission des lois saisie pour avis, n° 311 : convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans un délai de dix-huit mois suivant la publication de la présente loi ; adopté. Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 129 (substitution de la référence à la date de promulgation de la loi à celle de sa publication), de codification n° 130 et n° 131 - **Art. 70 bis (par priorité)** (*renforcement des règles de transparence visant les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés*) (p. 5059, 5064) : ses amendements de codification n° 312, identique à l'amendement n° 599 du Gouvernement, et n° 317, identique aux amendements n° 604 du Gouvernement et n° 134 de la commission des lois saisie pour avis ; son amendement n° 313 : suppression de la référence au décret fixant les conditions de calcul du prix de souscription ; son amendement, identique à l'amendement n° 132 de la commission des lois saisie pour avis, n° 314 : information de l'assemblée générale sur les options nominatives consenties aux mandataires sociaux et sur les options levées par ses mandataires ; son amendement, identique à l'amendement n° 133 de la commission des lois saisie pour avis, n° 315 : suppression du paragraphe assimilant les options de souscription ou d'achat d'actions aux conventions réglementées ; son amendement, identique à l'amendement n° 136 de la commission des lois saisie pour avis, n° 316 : dispositions relatives aux options donnant droit à la souscription ou à l'achat de titres ; et son amendement de coordination n° 318 identique à l'amendement n° 137 de la commission des lois saisie pour avis ; adoptés. Sur les amendements de codification du Gouvernement, accepte les n° 600, n° 601 et n° 605 et s'oppose au n° 602. Demande le retrait de l'amendement n° 403 de M. Gérard Cornu (disponibilité des actions souscrites ou achetées à l'expiration d'un délai minimum de deux ans à compter du versement dans le plan d'épargne d'entreprise) - **Après l'art. 70 bis (par priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 469 de M. Paul Lorient (autorisation préalable du Gouvernement pour les opérations portant à plus de 20 % le pourcentage des titres détenus par les non résidents) - **Art. 70 ter (par priorité)** (*modification du régime fiscal des stock-options*) (p. 5066, 5067) : son amendement n° 319 : raccourcissement du délai d'indisponibilité fiscale, rétablissement du taux d'imposition de droit commun de 16 % des plus-values sur valeurs mobilières et retour à l'exonération de cotisations sociales ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 342 de M. Jean Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options) et s'oppose à l'amendement n° 470 de Mme Marie-Claude Beaudeau (soumission au barème progressif des revenus tirés des cessions de parts) - **Art. 70 quater (par priorité)** (*mesures en faveur des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*) (p. 5068) : son amendement n° 320 : seuil minimal de 25 % de détention par des personnes physiques apprécié à la date d'attribution des bons ; retiré - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5069, 5073) : accepte l'amendement n° 155 de M. Philippe Arnaud (extension des catégories d'organismes habilités à créer des fondations d'entreprise). Son amendement, identique à l'amendement n° 138 de la commission des lois saisie pour avis, n° 321 : extension des modifications de la présente loi à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte ; adopté ; ses amendements n° 322 : relèvement des plafonds de déductibilité fiscale des jetons de présence ; et n° 323 :

renforcement du contrôle de l'Etat sur les entreprises de réassurance ; et n° 620 : allègement de la procédure de fixation de la liste des attributaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises ; adoptés. (p. 5074, 5075) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 471 (insertion d'une division additionnelle : de la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés) et n° 477 (dispositif relatif aux conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir entre deux entreprises) et de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 472 (insertion d'une division : du respect des fonctions des institutions représentatives du personnel) et n° 478 (obligation pour les sociétés d'inclure dans leurs statuts l'engagement de respecter la législation relative aux institutions représentatives du personnel) - **Avant l'art. 12** (p. 5076) : demande le retrait de l'amendement n° 445 de M. Paul Loridant (création d'une commission de sanction des autorités financières et économiques) - **Art. 12** (*saisine du tribunal de grande instance de Paris*) (p. 5077) : son amendement de suppression n° 178 ; retiré - **Après l'art. 13** (p. 5078) : accepte les amendements identiques n° 409 de M. Bernard Angels et n° 446 de M. Paul Loridant (contrôles des prestataires financiers sur pièces et sur place par les services du conseil des marchés financiers) - **Art. 13 bis** (*inopposabilité du secret professionnel aux rapporteurs des commissions d'enquête parlementaires*) : son amendement n° 614 : levée du secret professionnel devant les commissions d'enquête ; adopté - **Art. 13 ter** (*inopposabilité du secret de la commission bancaire aux rapporteurs des commissions d'enquête parlementaires*) (p. 5079) : son amendement n° 615 : levée du secret professionnel des agents de la commission bancaire en cas d'audition par une commission d'enquête ; adopté - **Art. 13 quater** (*levée de l'interdiction d'effectuer des opérations de crédit pour les associations dites de "micro-crédit"*) (p. 5081) : demande de précision sur le contrôle exercé par le Gouvernement sur les associations de micro-crédit. Demande la réserve de l'article 13 quater.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 14** (*composition du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5097) : son amendement n° 179 rédactionnel, et n° 180 : rétablissement d'un représentant du métier auquel appartient l'entreprise requérante au sein du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; adoptés - **Art. 16** (*règlement intérieur du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*) (p. 5098) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 447 de M. Paul Loridant - **Art. 16 bis** (*réduction à cinq ans de la durée de l'interdit bancaire*) (p. 5099, 5100) : son amendement de suppression n° 181 ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 365 de M. Daniel Goulet (application aux interdictions d'émissions de chèques en cours) - **Art. 17** (*collège de la commission des opérations de bourse*) (p. 5101) : son amendement de suppression n° 182 ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 5102, 5104) : ses amendements n° 183 à n° 185 : mise en place d'une autorité de régulation des marchés financiers par la fusion de la commission des opérations de bourse et du conseil des marchés financiers ; adoptés. Son amendement n° 404 : possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'accéder aux marchés des titres de créances négociables ; adopté - **Avant l'art. 18 bis** (p. 5105) : son amendement n° 186 : insertion d'une division intitulée "Titre III bis - Diverses dispositions à caractères techniques" ; adopté - **Après l'art. 18 bis** (p. 5105) : son amendement, identique à l'amendement n° 341 de M. Michel Sergent et analogue à l'amendement n° 329 de M. Marcel Deneux, n° 189 : assouplissement du plafond d'émission de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés dans les établissements de crédit coopératifs ; adopté - **Art. 18 bis** (*réforme des structures nationales du groupe des banques populaires*) (p. 5107) : accepte l'amendement de codification n° 481 du Gouvernement - **Après l'art. 18 bis (suite)** (p. 5110, 5113) : ses amendements n° 187 : transposition en droit français de la directive européenne dite "finalité des règlements" ; n° 188 : mécanisme de résiliation et compensation généralisées des créances ; et ses amendements de

conséquence, identiques aux amendements n° 332, n° 330 et n° 331 de M. Marcel Deneux, n° 190 à n° 192 ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 20 du Gouvernement (unification du régime de la compensation et introduction de la compensation globale des créances) - **Avant l'art. 27 A** (p. 5114) : s'oppose à l'amendement n° 455 de Mme Odette Terrade (mise en oeuvre par l'Etat de dispositions exceptionnelles en cas de situation de crise) - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) (p. 5115) : accepte l'amendement de suppression n° 139 de la commission des affaires économiques saisie pour avis - **Art. 27 B** (*dérogation aux autorisations nécessaires aux ventes réalisées par des associations caritatives ou des fondations*) (p. 5117) : accepte l'amendement n° 328 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (principe d'une compétence exclusive du maire pour les ventes organisées par les associations d'intérêt général quelle que soit la surface de vente concernée). Estime satisfait l'amendement n° 1 de M. Serge Franchis (conditions de suppression de l'autorisation préalable) - **Avant l'art. 27** (p. 5118, 5122) : souhaite le retrait des amendements de M. Gérard Cornu, n° 366 et n° 367 (établissement d'une règle de concurrence entre les distributeurs de carburants) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 368 de M. Daniel Goulet (affichage simultané du prix hors taxes et du prix toutes taxes comprises pour les produits pétroliers). Demande le retrait de l'amendement n° 423 de M. Bernard Joly (réglementation des marges abusives dans le secteur des fruits et légumes) - **Art. 27** (*encadrement des annonces de prix promotionnels sur les fruits et légumes frais*) : accepte l'amendement de codification n° 483 du Gouvernement - **Après l'art. 27** (p. 5123) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 2 de M. Serge Franchis et n° 344 de M. Joël Bourdin (possibilité de conclure dans un cadre interprofessionnel les contrats visés à l'article 71 de la loi d'orientation agricole) - **Art. 27 bis** (*fixation de prix minimum d'achat aux producteurs de fruits et légumes*) (p. 5124) : accepte l'amendement de suppression n° 3 de M. Serge Franchis - **Art. 27 ter** (*exigence d'un contrat écrit pour la rémunération de services spécifiques rendus par les fournisseurs*) (p. 5125) : son amendement de suppression n° 202 ; adopté - **Après l'art. 27 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 4 de M. Serge Franchis. Ses amendements de cohérence rédactionnelle n° 203 et n° 204 ; adoptés - **Demande de priorité** (p. 5126) : accepte la demande de priorité du Gouvernement pour l'examen des articles additionnels avant l'article 32 jusqu'à l'article 47 bis - **Titre II (par priorité)** (*lutte contre les pratiques anticoncurrentielles*) - **Chapitre Ier (par priorité)** (*procédure devant le conseil de la concurrence*) : son amendement rédactionnel n° 210 ; adopté - **Avant l'art. 32 (par priorité)** (p. 5127, 5128) : ses amendements n° 209 : nomination des rapporteurs du conseil de la concurrence ; et n° 211 : désignation des membres du conseil de la concurrence ; adoptés - **Art. 32 (par priorité)** (*attributions du ou des rapporteurs généraux adjoints*) (p. 5129) : accepte l'amendement de codification n° 486 du Gouvernement - **Après l'art. 32 (par priorité)** : son amendement n° 212 : autosaisine du conseil de la concurrence sur les questions de principe ; adopté - **Art. 32 bis (par priorité)** (*notion d'abus de dépendance économique*) (p. 5130) : son amendement de suppression n° 213 ; adopté - **Art. 32 ter (par priorité)** (*actes interruptifs de la prescription*) : accepte l'amendement de codification n° 488 du Gouvernement - **Art. 33 (par priorité)** (*notification des griefs et délais de consultation*) (p. 5131) : accepte l'amendement de codification n° 489 du Gouvernement - **Art. 34 (par priorité)** (*procédure simplifiée*) (p. 5132) : accepte les amendements de codification n° 490 et n° 491 du Gouvernement. Ses amendements n° 214 de cohérence ; adopté ; et n° 215 de conséquence ; adopté après modification par le sous-amendement n° 387 de M. Gérard Cornu qu'il accepte - **Art. 35 (par priorité)** (*protection du secret des affaires*) : accepte l'amendement de codification n° 493 du Gouvernement - **Art. 36 (par priorité)** (*recours à*

l'expertise) (p. 5133) : accepte les amendements de codification n° 494 et n° 495 du Gouvernement. Son amendement n° 216 : limitation des enquêtes à la durée de l'instruction et à la demande des seules parties ; adopté - **Avant l'art. 37 (par priorité)** (p. 5134) : accepte l'amendement n° 407 de M. Serge Franchis (saisine du conseil de la concurrence par le conseil supérieur des messageries de presse) - **Art. 37 (par priorité)** (*mesures conservatoires*) : accepte l'amendement de codification n° 496 du Gouvernement - **Art. 38 (par priorité)** (*durcissement et atténuation des sanctions de pratiques anticoncurrentielles*) (p. 5135, 5138) : accepte l'amendement de codification n° 497 du Gouvernement. Son amendement n° 217 : modification du dispositif de sanctions ; adopté. Son amendement n° 218 : conditions de réduction de la sanction ; réservé. Estime satisfaits les amendements de M. Gérard Cornu, n° 388, n° 389 et n° 392 (taxation et proportionnalité de la sanction) par son amendement n° 217 précité. Demande la réserve de l'article 38 ; réserve acceptée - **Art. 39 (par priorité)** (*conditions de recevabilité des saisines et de continuation des procédures*) : accepte l'amendement de codification n° 500 du Gouvernement - **Art. 40 (par priorité)** (*non-lieu et classement sans suite*) : accepte l'amendement de codification n° 501 du Gouvernement. Son amendement n° 220 : procédures de non-lieu et de classement sans suite ; adopté - **Art. 40 bis (par priorité)** (*actes ou contrats administratifs anticoncurrentiels*) (p. 5139) : son amendement de suppression n° 221 ; adopté - **Art. 41 (par priorité)** (*pouvoirs des enquêteurs lors des enquêtes simples*) : accepte l'amendement de codification n° 503 du Gouvernement - **Art. 42 (par priorité)** (*renforcement des pouvoirs d'enquête en matière de visites et saisies*) (p. 5140) : accepte l'amendement de codification n° 504 du Gouvernement. Son amendement n° 222 : nécessité d'indices clairs et concordants ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 393 de M. Gérard Cornu (suppression du 2° relatif au contenu de la demande d'autorisation de visite des enquêteurs) - **Art. 42 bis (par priorité)** (*communication des informations relatives au déclenchement et à l'issue des investigations diligentées par le ministre chargé de l'économie*) (p. 5141) : accepte l'amendement de codification n° 505 du Gouvernement - **Après l'art. 42 bis (par priorité)** : son amendement n° 223 : exclusion du rapporteur général et du rapporteur au délibéré des décisions du conseil ; adopté - **Art. 42 ter (par priorité)** (*destruction des pièces et documents non réclamés*) (p. 5142) : accepte l'amendement de codification n° 506 du Gouvernement - **Art. 43 (par priorité)** (*mise à disposition du conseil de la concurrence d'enquêteurs*) (p. 5143) : accepte l'amendement de codification n° 507 du Gouvernement. Son amendement n° 224 : mise à disposition du conseil d'agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; adopté. Son amendement n° 225 : transmission des demandes de mise à disposition d'enquêteurs au rapporteur général ; réservé. Demande la réserve de l'article 43 - **Art. 44 (par priorité)** (*compétence territoriale des fonctionnaires habilités à effectuer des visites*) (p. 5144) : accepte l'amendement de codification n° 508 du Gouvernement - **Art. 45 (par priorité)** (*spécialisation des tribunaux en matière de litiges relatifs aux droits de la concurrence*) : accepte l'amendement de codification n° 509 du Gouvernement - **Art. 46 (par priorité)** (*coopération entre le conseil de la concurrence et les autorités de la concurrence étrangères*) (p. 5145) : accepte l'amendement de codification n° 510 du Gouvernement - **Art. 47 (par priorité)** (*pouvoirs d'enquête de l'administration en droit communautaire de la concurrence*) : accepte l'amendement de codification n° 511 du Gouvernement - **Art. 47 bis (par priorité)** (*extension aux atteintes à la concurrence de la non-déductibilité fiscale des pénalités*) (p. 5146) : son amendement de suppression n° 226 ; retiré - **Art. 28 (commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles)** (p. 5147, 5153) : double rôle de la commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles : émission des avis et recommandations de portée générale et examen des litiges individuels. Son amendement n° 205 : mise en place au sein de la commission des pratiques commerciales d'un collègue spécial chargé d'examiner les litiges individuels ;

adopté après modification par les sous-amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 629 (représentation de la filière agroalimentaire) et n° 630 (élargissement des possibilités de saisine de la commission des pratiques commerciales) et par le sous-amendement n° 371 de M. Joseph Ostermann (rapport de la commission des pratiques commerciales) qu'il accepte. Estime satisfaits par son amendement n° 205 précité les amendements n° 638 de codification du Gouvernement et n° 372 de M. Gérard Cornu (suppression des représentants des juridictions administratives). S'oppose aux amendements de M. Serge Franchis n° 5 rédactionnel et n° 6 (création de sections spécialisées à l'intérieur de la commission), à l'amendement n° 350 de M. Bernard Dussaut (représentation d'associations agréées de consommateurs au sein de la commission d'examen des pratiques commerciales) et à l'amendement n° 457 de Mme Odette Terrade (recommandation de la commission au sujet des fluctuations excessives des prix). Estime l'amendement n° 7 de M. Serge Franchis (rapport de la commission d'examen des politiques commerciales) satisfait par le sous-amendement n° 371 précité de M. Joseph Ostermann - **Après l'art. 28** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 426 de M. Bernard Joly (limitation de la pratique de la ristourne) - **Art. 28 bis (prohibition des ententes réalisées par l'intermédiaire d'une société implantée hors de France)** (p. 5154) : accepte l'amendement de codification n° 484 du Gouvernement - **Art. 28 ter (obligation d'une lettre de change en cas de paiement à plus de 45 jours)** (p. 5156, 5157) : accepte l'amendement n° 21 du Gouvernement (transposition concernant les paiements privés de la directive relative aux délais de paiement) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 643 de M. Gérard Larcher (seuil de déclenchement d'intérêts de retard fixé à 30 jours). Estime satisfaits les amendements n° 141 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression du dispositif relatif aux lettres de change introduit par l'Assemblée nationale) et n° 373 de M. Gérard Cornu (procédure d'injonction de faire sous astreinte) par l'amendement n° 21 précité du Gouvernement - **Après l'art. 28 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (encadrement de la coopération commerciale) - **Après l'art. 28 ter ou après l'art. 54 ter** (p. 5159, 5160) : accepte l'amendement n° 143 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics). Estime les amendements n° 396 à n° 400 (fixation du délai maximal de paiement dans les marchés publics) satisfaits par l'amendement n° 143 précité de M. Gérard Cornu - **Art. 38 (suite) (précédemment réservé p. 5138)** (p. 5162) : son amendement n° 218 : conditions de réduction de la sanction ; adopté. Son amendement n° 219 : procédure de clémence ; adopté - **Art. 43 (suite) (précédemment réservé p. 5143)** (p. 5163) : son amendement précité n° 225 ; adopté - **Art. 29 (pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge)** (p. 5164, 5171) : interroge le Gouvernement sur l'éventualité d'une circulaire d'interprétation de la notion d'abus de dépendance économique. Son amendement n° 207 : détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives ; adopté après modification par les sous-amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 631 (précision du caractère ferme, définitif et significatif de la commande), n° 632 (mention dans le contrat de l'estimation financière du coût et du profit de l'avantage et du service) et n° 633 (exigence du déréférencement motivé par écrit) pour lesquels il s'en remet à la sagesse du Sénat, par le sous-amendement n° 634 de cette même commission (inclusion des conditions de rupture dans les accords interprofessionnels) ainsi que par le sous-amendement n° 475 de M. Paul Girod (fixation à trois mois du délai de préavis) qu'il accepte. Sur son amendement n° 207 précité, estime satisfait le sous-amendement n° 458 de Mme Odette Terrade (respect d'un préavis en cas de mise en oeuvre d'une rupture de relations commerciales). Estime satisfaits les amendements n° 427 rédactionnel de M. Paul Girod, n° 412 de M. Jean-Claude Carle (lutte contre les

pratiques d'abus de puissance de vente), et de M. Serge Franchis, n° 8 (motivation par écrit du déréfèrement) et n° 406 de repli. S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Serge Franchis (réglementation de la pratique de déréfèrement) - **Après l'art. 29** (p. 5172) : accepte l'amendement n° 413 de M. Jean-Claude Carle (limitation des rabais et ristournes) - **Après l'art. 30** : demande le retrait de l'amendement de clarification n° 10 de M. Serge Franchis - **Art. 31** (*conditions d'utilisation simultanée d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine*) (p. 5173) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 11 de M. Serge Franchis, n° 348 de M. Joël Bourdin et n° 428 de M. Bernard Joly (interdiction d'un signe officiel de qualité pour les produits sous marque de distributeur) - **Après l'art. 31** (p. 5174) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 349 de M. Joël Bourdin (obligation de faire figurer le nom et l'adresse du fabricant dans l'étiquetage du produit laitier d'appellation) ainsi que pour l'amendement n° 405 de M. Philippe Arnaud (extension de l'obligation d'utilisation du logo AOC aux boissons spiritueuses et produits intermédiaires) - **Art. 31 bis** (*étiquetage des produits vendus sous marque de distributeur*) (p. 5175) : accepte l'amendement n° 149 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression du nom et du sigle de l'enseigne distributrice et mention du nom et de l'adresse du fabricant laissée à l'appréciation de celui-ci). Demande le retrait de l'amendement n° 12 de M. Serge Franchis (obligation d'étiquetage pour le nom et le sigle de l'enseigne distributrice du produit) ainsi que de l'amendement n° 414 de M. Jean-Claude Carle (suppression de l'obligation de faire apparaître le nom et le sigle de l'enseigne distributrice du produit) au profit de l'amendement n° 149 précité et s'oppose à l'amendement n° 635 du Gouvernement (mention du nom et de l'adresse du fabricant uniquement si celui-ci en fait la demande) - **Art. 31 ter** (*protection de certaines dénominations de chocolat*) (p. 5177) : accepte l'amendement n° 13 de M. Serge Franchis (utilisation de la dénomination "chocolat pur beurre de cacao") - **Art. 31 quater** (*conditions d'utilisation du qualificatif "fermier" pour les produits agricoles et alimentaires*) : accepte l'amendement de suppression n° 624 du Gouvernement - **Art. 31 quinquies** (*modification des règles applicables aux sociétés coopératives de commerçants*) (p. 5178) : accepte l'amendement de codification n° 485 du Gouvernement et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Serge Franchis (faculté pour les coopératives d'établir des barèmes de prix communs) - **Après l'art. 31 quinquies** (p. 5179) : demande le retrait des amendements n° 15 de M. Serge Franchis (faculté pour un commerçant détaillant de devenir associé d'une coopération de commerçants) et n° 459 de Mme Odette Terrade (interdiction de la pratique publicitaire limitée aux seuls organismes non soumis aux impôts commerciaux) - **Art. 31 sexies** (*définition du plan de revente à perte*) (p. 5181) : son amendement de suppression n° 208, identique à l'amendement n° 150 de la commission des affaires économiques saisie pour avis ; adopté - **Après l'art. 31 sexies** : accepte l'amendement n° 151 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (encadrement de certaines opérations de démarchage) - **Avant l'art. 48** (p. 5182, 5184) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 461 (extension du champ d'investigation du conseil de la concurrence) et n° 462 (mise en oeuvre d'un plan de licenciement collectif soumise à autorisation préalable de l'autorité administrative dans le cas d'entreprises réalisant des bénéfices) - **Art. 48** (*définition des opérations de concentration*) : accepte l'amendement de codification n° 512 du Gouvernement - **Art. 49** (*opérations de concentration soumises à contrôle ministériel*) (p. 5185) : accepte l'amendement de codification n° 513 du Gouvernement - **Après l'art. 49** : son amendement n° 227 : procédure simplifiée de notification des concentrations ; retiré - **Art. 50** (*notification obligatoire des concentrations et autosaisine du conseil de la concurrence*) (p. 5186) : son amendement n° 228 : saisine d'office du conseil de la concurrence ; adopté. Accepte l'amendement de codification n° 514 du Gouvernement - **Art. 51** (*autorisation par le ministre d'une opération notifiée*) (p. 5187) : accepte l'amendement n° 515 de codification du Gouvernement. Son

amendement de coordination n° 229 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 464 de Mme Odette Terrade (cas d'une opération de concentration réalisée sous forme d'une offre publique) - **Art. 52** (*délais et conditions d'autorisation de concentrations*) (p. 5188) : accepte l'amendement de codification n° 516 du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 465 de Mme Odette Terrade (intégration de la publication des résultats de l'offre publique dans le délai initial de décision du ministre de l'économie). Son amendement n° 230 : renforcement de l'autorité du conseil de la concurrence ; rejeté - **Après l'art. 52** (p. 5189) : s'oppose à l'amendement de codification n° 517 du Gouvernement - **Art. 53** (*avis du conseil et sanction du non-respect des règles d'autorisation des concentrations*) (p. 5190, 5192) : sur les amendements du Gouvernement, s'oppose à l'amendement de conséquence n° 518 et accepte l'amendement rédactionnel n° 519. Ses amendements n° 231 de coordination, n° 232 : prise en compte de la concurrence internationale ; et n° 233 : limitation de la décision du ministre à l'avis du conseil de la concurrence ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 466 de Mme Odette Terrade (prise en compte des conséquences sociales dans l'avis du conseil de la concurrence) - **Art. 54** (*conciliation du secret des affaires avec l'audition de tiers et la publicité des décisions*) (p. 5193) : s'oppose à l'amendement de codification n° 520 du Gouvernement - **Art. 54 ter** (*obligation d'information du comité d'entreprise en cas de concentrations*) : son amendement de suppression n° 234 ; adopté - **Après l'art. 54 ter** (p. 5195, 5205) : accepte l'amendement n° 22 du Gouvernement (redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 644 (suppression du critère des relations avec les autres exploitants de la zone d'attraction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 645 de M. Michel Pelchat (suppression du pouvoir donné au médiateur de faire appel des décisions des commissions départementales d'équipement cinématographique). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma) et, sur ce dernier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 607 (extension de l'agrément à l'ensemble des formules permettant un accès illimité au cinéma), n° 647 (garantie d'une juste rémunération pour les exploitants indépendants) et n° 609 (présentation d'un rapport au Parlement par le directeur général du centre national de la cinématographie) ainsi que pour les sous-amendements analogues n° 608 de Mme Danièle Pourtaud et n° 621 et n° 623 de M. Jack Ralite (association de l'ensemble des partenaires de la filière cinématographique à la détermination du prix forfaitaire) ; s'oppose au sous-amendement n° 622 de M. Jack Ralite (garantie d'un prix minimum par entrée). S'oppose aux amendements n° 156 du Gouvernement (non-application de la notion de contrôle joint aux entreprises de l'audiovisuel) et n° 456 de M. Jack Ralite (interdiction du forfait illimité pour les grosses entreprises). Accepte l'amendement de coordination n° 24 du Gouvernement - **Avant l'art. 71 A** (p. 5206) : son amendement n° 324 : offres publiques d'échange menées par les entreprises dont le capital est détenu à plus de 20 % par l'Etat ; adopté - **Art. 71** (*élargissement de la représentation de l'Etat aux entreprises privées dont il est indirectement actionnaire*) (p. 5207) : accepte l'amendement de codification n° 523 du Gouvernement - **Art. 72** (*instauration des contrats d'entreprise entre l'Etat et les entreprises du secteur public*) : son amendement de suppression n° 325 ; adopté - **Art. 73** (*modifications apportées à la loi relative à la démocratisation du secteur public*) (p. 5208) : son amendement de coordination n° 326 ; adopté - **Après l'art. 74** (p. 5209) : s'oppose à l'amendement n° 473 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rapport au Parlement sur les concours financiers publics ou semi publics accordés pour des exportations civiles ou militaires) - **Art. 75** (*mise à disposition de fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations à la société CDC Finance*) (p. 5211) : s'oppose à l'amendement n° 474 de Mme Marie-Claude

Beaudeau (cohabitation entre agents issus de la fonction publique et salariés de droit privé au sein des effectifs de CDC Finance) - **Après l'art. 75** (p. 5212) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 du Gouvernement (création de l'agence française pour les investissements internationaux) et pour l'amendement n° 26 de M. Michel Charasse (droits à rémunération des héritiers d'artistes décédés) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5215) : bon fonctionnement du bicamérisme. Caractère fructueux du travail accompli. Remerciements.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5586, 5587) : réflexion sur l'autonomie financière des collectivités territoriales et la place du Sénat dans nos institutions. Recentralisation rampante. Remplacement des ressources propres locales par des dotations. Atteinte à la démocratie locale. Nécessité de garantir l'autonomie fiscale des collectivités. Modernisation de la fiscalité locale. Notion d'impôts partagés. Effets pervers de la spécialisation des impôts locaux. Votera cette proposition de loi constitutionnelle.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. unique (contractuels - art. L. 5134-1 du code de la santé publique)** (p. 5656, 5657) : sur l'amendement- n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), votera le sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (maintien de l'obligation de prescription par un médecin).

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5846, 5848) : caractère dévevant de ce texte. Reprise de certaines mesures proposées par M. Jean Chérioux et adoptées par le Sénat il y a un an. Amendements de la commission des finances. Notion de "groupe". Introduction de dispositions dans le code du travail. Image caricaturale de l'entreprise véhiculée par le Gouvernement et la majorité plurielle. Lourdeur des procédures prévues par ce texte. Evocation du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques : non-convocation de la commission mixte paritaire. Nécessité d'encourager l'épargne salariale dans les petites et moyennes entreprises. "Fonds solidaires". Absence de volet sur les retraites : proposition de la commission des finances. Possibilité pour les fonctionnaires de capitaliser leur épargne en vue de leur retraite. Urgence de la situation. Annonce par le Gouvernement en octobre 1998 d'un texte sur la réforme des retraites. Rapport Charpin. Inertie du Gouvernement. Interrogations sur le fonds de réserve. Hommage au travail des rapporteurs. Intervention de M. Jean Chérioux.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 6431, 6433) : contradictions apparaissant lors de l'analyse du budget. Contexte budgétaire. Retour de l'inflation. Saturation des capacités de production. Tensions sociales. Impact des 35 heures. Cagnotte fiscale. Baisse des prélèvements fiscaux. Plan allemand de M. Schröder. Augmentation des dépenses. (p. 6434, 6435) : absence de maîtrise de la dépense de la fonction publique et donc du budget de l'Etat. Variation du déficit. Progression de la dette. Licences de nouvelle génération UMTS. Hostilité à la logique gouvernementale de l'affectation des versements. Attachement à la non-rétroactivité fiscale, à la séparation des dépenses ordinaires et des dépenses en capital et au principe de transparence.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Avant l'art. 2** (p. 6520, 6521) : son amendement n° I-2 : crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité ; adopté. (p. 6522, 6523) : injustice du dispositif gouvernemental portant sur la CSG et sur la CRDS. Dépôt avec M. Alain Lambert d'une proposition de loi visant à établir un revenu minimum d'activité. (p. 6525) : effets de seuil du dispositif proposé par le Gouvernement - **Art. 2 (aménagement du barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6528, 6529) : son amendement n° I-3 : révision du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de la croissance ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° I-142 de M. Joseph Ostermann (allègement égal de toutes les tranches du barème). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, demande l'avis du Gouvernement sur le coût du n° I-105 (modification des seuils de la première tranche d'imposition) et s'oppose au n° I-106 (accroissement du taux de la dernière tranche d'imposition). (p. 6531, 6532) : effet d'amplification des recettes fiscales par la croissance. (p. 6534, 6535) : application des 35 heures dans la fonction publique. Accepte l'amendement n° I-143 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond du quotient familial à son niveau d'avant la loi de finances de 1999) et demande le retrait de l'amendement n° I-75 de M. Roland du Luart (relèvement du plafond du quotient familial). Son amendement n° I-5 : rattachement au foyer fiscal de tous les enfants majeurs âgés de moins de 25 ans, quel que soit leur statut et simplification du régime fiscal pour les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal ; adopté. (p. 6536, 6537) : aide en faveur des jeunes grâce à l'aide fiscale en faveur des familles - **Après l'art. 2** (p. 6538) : s'oppose aux amendements n° I-107 de Mme Marie-Claude Beaudeau (aménagement de la législation fiscale pour les foyers fiscaux composés de personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité) et n° I-228 de M. Jean-Pierre Placade (possibilité pour les propriétaires-bailleurs de logements anciens de rentrer dans le statut de bailleur privé pour les locations en cours) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis** (p. 6539, 6540) : son amendement n° I-7 : extension du régime dit Besson à la location d'un bien aux ascendants ou aux descendants de l'investisseur ; retiré. Demande le retrait de l'amendement n° I-229 de M. Jean-Pierre Placade (modalités d'autorisation de la location d'un logement à des ascendants ou à des descendants) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6542, 6544) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-108 (alignement des déductions supplémentaires accordées aux VRP en matière d'impôt sur le revenu sur celles des professionnels de la presse), n° I-109 (possibilité pour l'ensemble des salariés de déduire de leurs revenus imposables le montant de leurs cotisations mutualistes) et n° I-110 (augmentation du montant de l'abattement professionnel dont bénéficient les salariés). Sur les amendements de M. Joseph Ostermann, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-144 (augmentation du plafond de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels des VRP) et demande le retrait du n° I-145 (revalorisation des modalités d'imposition des plus-values professionnelles) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis (suite)** (p. 6546) : accepte l'amendement n° I-146 de M. Joseph Ostermann (relèvement du plafond de l'abattement sur les pensions) et s'oppose à l'amendement n° I-111 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remise à niveau de l'abattement dont bénéficient les pensions et retraites au titre de la détermination du revenu imposable au barème de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6550) : s'oppose à l'amendement n° I-112 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réduction du taux de l'avoir fiscal), demande le retrait de l'amendement n° I-91 de M. Denis Badré (possibilité pour un couple de bénéficier deux fois de la décote). Sur les amendements de M. Roland du Luart, demande le retrait du n° I-76 (alignement des cotisations syndicales sur les dons aux partis politiques et les associations en ce qui concerne le taux de réduction d'impôt sur le revenu) et accepte le n° I-77 (augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-227 de M. Marc Massion (élargissement du champ de la réduction d'impôt accordée aux salariés d'une

entreprise souscrivant au capital initial ou aux augmentations de capital à l'investissement dans l'économie solidaire) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis (suite)** (p. 6551, 6553) : accepte l'amendement n° I-67 de M. Jean Chérioux (égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes) et demande le retrait des amendements n° I-223 et n° I-226 de M. Bernard Angels sur le même objet (révision du dispositif de réduction d'impôt en matière de frais de long séjour) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6555, 6556) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 2 bis ou après l'art. 8** (p. 6568) : son amendement, soutenu par M. Alain Lambert, n° I-286 : revalorisation du plafond de déductibilité de la rémunération du conjoint d'un entrepreneur ; adopté. Demande le retrait des amendements n° I-94 de M. Francis Grignon (modalités de déduction par les artisans du salaire versé à leur conjoint), n° I-164 de M. Joseph Ostermann (modalités de déduction par les artisans et commerçants du salaire versé à leur conjoint), n° I-234 de M. Bernard Angels (mesures en faveur des conjoints d'artisan et de commerçant) et n° I-251 de M. Bernard Joly (modalités de déduction du salaire d'un conjoint participant à l'exercice de la profession) pour se rallier à son amendement n° I-286 précité - **Art. 2 bis (précédemment réservé p. 6569)** (*suppression de l'abattement annuel sur certains revenus mobiliers pour les foyers imposés au taux supérieur de l'impôt sur le revenu*) (p. 6570, 6572) : son amendement de suppression n° I-6 ; adopté. Risque de rupture d'égalité devant les charges publiques - **Après l'art. 2 bis** (p. 6573, 6581) : caractère opportun de la question posée par l'amendement n° I-147 de M. Alain Gérard (attribution d'un quotient familial de 1,2 aux personnes seules) et souhaite connaître la position du Gouvernement sur celui-ci avant d'en demander le retrait. Sur les amendements de M. Joseph Ostermann, demande le retrait du n° I-148 (rétablissement de l'ancien plafond pour l'abattement accordé aux contribuables rattachant à leur foyer fiscal un enfant majeur) et du n° I-153 (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires), accepte le n° I-149 (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises pour rendre plus attractifs les investissements dans les PME) et le n° I-150 (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-152 (création d'un crédit d'impôt aux particuliers pour frais de déménagement). Caractère essentiel du fonds de réserve des retraites. Demande le retrait des amendements n° I-249 de M. Bernard Joly (réduction d'impôt pour les cotisations aux contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite) et n° I-151 de M. Alain Joyandet (réduction d'impôt accordée aux contribuables pour l'achat de matériels informatiques neufs à usage non professionnel) - **Art. 3 (mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés)** (p. 6582, 6583) : demande le retrait des amendements identiques n° I-61 de M. Michel Pelchat et n° I-252 de M. Pierre Laffitte (incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles) au bénéfice de l'amendement n° I-154 de M. Alain Joyandet qu'il accepte (incitation fiscale étendue à tous les matériels donnant accès aux services de l'internet). Nécessité de prendre en compte les systèmes de téléphonie "WAP", les ordinateurs de type "PAD" et autres modes d'accès à Internet. Multiplication des outils du multimédia. Polyvalence entre ordinateur, téléphonie et autres services - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6584, 6585) : nécessité de prendre en compte la réalité pour aborder l'impôt sur le patrimoine. Son amendement de rétablissement n° I-8 ; adopté. Définition de l'impôt de solidarité sur la fortune. Position de la cour constitutionnelle en Allemagne. Nécessaire revalorisation annuelle du barème d'imposition de l'ISF - **Après l'art. 4** (p. 6590, 6591) : s'oppose à l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-113

(réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune). Son amendement n° I-9 : rétablissement du plafonnement de l'ISF ; adopté. (p. 6595, 6596) : prise en compte de la délocalisation et de la non localisation. S'oppose à l'amendement n° I-115 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rétablissement de l'application du droit de timbre aux opérations de bourse menées par les non-résidents). (p. 6598) : s'oppose à l'amendement n° I-114 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration de la taxe Tobin). Analyse de la taxe Tobin dans un rapport de la commission des finances - **Avant l'art. 4 bis** (p. 6602, 6603) : son amendement n° I-10 : actualisation du barème de conversion de l'usufruit et de la nue-propriété en pleine propriété ; adopté. Inadaptation de l'actuel barème - **Art. 4 bis (incitation à la constitution et au maintien à long terme de l'actionariat stratégique de l'entreprise)** (p. 6604) : son amendement n° I-11 : renforcement du caractère incitatif auprès des entreprises ; adopté - **Après l'art. 4 bis** (p. 6605, 6609) : ses amendements n° I-12 : extension du régime des biens professionnels, au regard de l'ISF, aux parts et actions détenues par des associés liés par une convention de vote ; n° I-274 : diminution de 50 % des droits de mutation de titres ou de biens d'une entreprise, pour les donations ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° I-155 de M. Joseph Ostermann (assimilation de certains titres de sociétés à des biens professionnels, au regard de l'ISF, afin de développer les investissements dans les PME). Prise en compte de l'existence de l'actionariat salarié - **Art. 6 (baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises)** (p. 6611, 6613) : demande le retrait de l'amendement n° I-254 de M. Bernard Joly (suppression de la période de transition prévue). Son amendement n° I-18 : possibilité pour les entreprises mieux traitées sous le régime antérieur d'imposition à taux réduit des bénéficiaires incorporés au capital, de demeurer sous ce régime à titre transitoire ; adopté - **Après l'art. 6, après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 6614, 6615) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait des amendements n° I-95 de M. Francis Grignon (dispositif fiscal pour favoriser l'investissement dans les nouvelles technologies et la modernisation des biens productifs et pour améliorer la structure financière des entreprises individuelles), n° I-158 de M. Joseph Ostermann (création d'une déduction pour l'acquisition et la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité) et n° I-261 de M. Bernard Joly (dispositif visant à encourager l'investissement des petites entreprises) - **Art. 6 bis (modification du statut des sociétés de capital-risque)** (p. 6617, 6618) : son amendement n° I-19 : introduction d'un dispositif rendant neutre la détention de titres par des sociétés de capital-risque par rapport à une détention en direct ; adopté - **Avant l'art. 7** (p. 6619) : s'oppose à l'amendement n° I-118 de Mme Marie-Claude Beaudeau (abrogation de l'article 242 quater du code général des impôts prévoyant le bénéfice de l'avoir fiscal pour les non-résidents). - **Art. 7 (aménagement de l'impôt sur les sociétés)** (p. 6622, 6627) : ses amendements n° I-20 : suppression de la contribution sur l'impôt sur les sociétés, "surtaxe Juppé", à partir de 2003 ; n° I-21 : suppression du III de l'article relatif au régime des sociétés mères et des sociétés filiales ; n° I-22 : suppression du IV de l'article proposant la poursuite de la diminution du taux de l'avoir fiscal pour les personnes morales ; et n° I-23 : suppression du V de l'article proposant la baisse du taux de l'amortissement dégressif ; adoptés. Demande le retrait des amendements n° I-82 de M. Roland du Luart (taux de l'imposition sur les sociétés ramené à 30 % et suppression de la surtaxe de 10 % dès 2001) et n° I-159 de M. Joseph Ostermann (suppression de la surtaxe instituée par la loi de finances rectificative pour 1995 à titre provisoire afin de permettre à la France d'être éligible à l'euro) et s'oppose à l'amendement n° I-119 de Mme Marie-Claude Beaudeau (bénéfice de la réduction de la surtaxe accordé aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs). Réforme de la taxe professionnelle. Différence entre le dispositif prévu par le Gouvernement en matière de fiscalité sur les entreprises et le dispositif allemand. Caractère fondamental de la compétitivité des entreprises pour la commission - **Après l'art. 7 (suite)** (p. 6628, 6630) : ses amendements n° I-275 : exonération des plus-values réalisées lors de la cession de participations ;

n° I-277 : déduction des amortissements pratiqués sur les immobilisations incorporelles acquises auprès des tiers ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° I-258 de M. Bernard Joly (bénéfice de l'évaluation forfaitaire des frais de voiture suivant le barème kilométrique défini par l'administration). Intérêt d'une réflexion globale sur les régimes d'amortissement. Impact favorable sur l'économie de l'acquisition d'immobilisations incorporelles par les entreprises - **Après l'art. 7 ou après l'art. 8 ou après l'art. 11** (p. 6631, 6632) : son amendement n° I-40 : prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation ; adopté. Demande le retrait des amendements n° I-98 de M. Francis Grignon (aménagement de la fiscalité applicable aux ventes de fonds de commerce) et n° I-259 de M. Bernard Joly (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Après l'art. 7 (suite)** (p. 6633, 6639) : accepte l'amendement n° I-92 de M. Serge Franchis (application aux fondations et associations reconnues d'utilité publique du même taux d'avoir fiscal que celui s'appliquant aux personnes physiques). Ses amendements n° I-279 : possibilité de ne plus établir sous une cote séparée l'impôt acquitté au titre de la filiale étrangère et l'impôt de la société française ; n° I-278 : suppression de la condition relative à l'avoir fiscal pour le régime fiscal des parts d'OPCVM ; n° I-24 : imputation de l'imposition forfaitaire annuelle sur cinq ans ; n° I-280 : possibilité pour les entreprises déficitaires de se voir rembourser la créance née du report en arrière l'année qui suit l'exercice au cours duquel elle a opté pour le carry-back ; n° I-276 : abandon de la double imposition existant en application du 5e alinéa de l'article 223B du code général des impôts ; n° I-281 : suppression de la règle de l'exigibilité du précompte pour les distributions opérées sur des bénéfices d'exercices clos depuis plus de cinq ans ; n° I-25 : création d'un crédit d'impôt pour les frais de prise et de maintenance de brevets ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° I-120 de Mme Marie-Claude Beaudou (majoration de la cotisation minimale annuelle des grandes entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés) - **Après l'art. 7 ou après l'art. 12 quinquies** (p. 6640) : son amendement n° I-26 : indexation du taux de l'intérêt de retard ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° I-93 de M. Jean Arthuis sur le même objet que son amendement n° I-26 précité - **Art. 8 ou après l'art. 8 (simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises)** (p. 6642, 6644) : souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'amendement n° I-163 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe sur les salaires) puis demande son retrait. Son amendement n° I-27 : maintien d'exonération de taxe sur les salaires pour les options de souscription ou d'achat d'actions ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-165 de M. Daniel Goulet (réduction progressive de la taxe sur les salaires). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose au n° I-121 (suppression de la taxe sur les salaires due par les établissements de santé) et demande le retrait du n° I-122 (possibilité pour les agents des collectivités locales de bénéficier du ticket restaurant). (p. 6646, 6648) : dispositif des stock-options. Engagement, en 1999, de M. Christian Pierret d'assurer l'accès au titre restaurant des fonctionnaires des trois fonctions publiques - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité des entreprises pétrolières)** (p. 6649, 6651) : ses amendements n° I-28 : possibilité pour la provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures, PRG, de continuer à être réemployée dans les territoires et collectivités territoriales d'outre-mer par exception au principe de territorialité de l'impôt ; sur le même objet, n° I-29 et n° I-30 : suppression des dispositions fiscales rétroactives de l'article ; n° I-31 : fermeture du dispositif actuel de provisions pour reconstitution des gisements à partir du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001 ; n° I-32 : possibilité d'imputation de la taxe exceptionnelle sur la provision pour hausse des prix au titre de l'exercice de réintégration de la provision et remboursement pour les sociétés déficitaires ; adoptés - **Art. 10 (modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur le fioul domestique, amélioration du**

remboursement pour le transport routier de marchandises, mise en oeuvre d'un remboursement aux exploitants de transport public routier en commun de voyageurs et mise en place d'un mécanisme de régulation des taux) (p. 6654, 6656) : sur les amendements du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-68 et n° I-69 rédactionnels ainsi que pour les n° I-70 (mesure destinée à faciliter la gestion pour la douane du recouvrement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) et n° I-71 (coïncidence entre la date de fixation de la valeur forfaitaire de la TVA et celle du changement éventuel des tarifs de TIPP) et accepte le n° I-72 (correction des indices d'identification du gazole et de l'émulsion d'eau dans le gazole). Son amendement n° I-33 : remplacement du directeur chargé des carburants par l'autorité administrative compétente ; adopté - **Art. 10 bis (modification de l'assiette et du taux de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés)** (p. 6657) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-123 de M. Pierre Lefebvre - **Art. 11 (mesures d'adaptation de la fiscalité agricole)** (p. 6659, 6664) : ses amendements n° I-34 : possibilité de réintégrer la déduction pour investissement dont bénéficient les exploitants agricoles ; n° I-35 : mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement ; n° I-36 : prorogation de l'application de l'article 73B du code général des impôts prévoyant un abattement de 50 % sur les bénéfices des jeunes agriculteurs et extension aux installations effectuées jusqu'au 31 décembre 2004 ; n° I-37 : mesures destinées à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ; n° I-38 : avancée de la date d'entrée en vigueur de l'autorisation donnée par l'article aux exploitants agricoles pour constituer des provisions ; et n° I-39 : possibilité pour les exploitants agricoles de bénéficier de la liberté de choix de la date de clôture de leur exercice comptable ; adoptés. Déclare l'amendement n° I-169 de M. Joseph Ostermann (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement) satisfait par son amendement n° I-35. Demande le retrait des amendements n° I-263 de M. Bernard Joly (suppression de la limite au-delà de laquelle les déficits agricoles ne peuvent plus s'imputer sur le revenu global) et n° I-214 de M. Bernard Barraux (dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs) - **Après l'art. 11** (p. 6665, 6666) : accepte les amendements n° I-90 de M. Philippe Arnaud (adaptation de l'article 31 du code général des impôts à la situation spécifique de la viticulture) et n° I-171 de M. Daniel Goulet (non-assujettissement à l'impôt des sommes perçues au titre des indemnités des pertes de cheptels bovins résultant de l'encéphalopathie spongiforme bovine).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6674, 6686) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Barraux n° I-217 (possibilité pour les groupements d'employeurs d'accroître leurs réserves par la constitution d'une provision comptabilisée en franchise d'impôt sur les sociétés et représentant une somme correspondant à un mois de salaire), n° I-218 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux), n° I-220 (déductibilité du revenu professionnel imposable des cotisations versées par les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles au titre des contrats d'assurance de groupe) et n° I-219 (substitution à la déduction du revenu cadastral des terres en propriété de la possibilité, pour le propriétaire exploitant relevant d'un régime réel, de déduire de ses revenus professionnels une somme égale à un fermage moyen, dans les limites prévues dans chaque département par arrêté préfectoral), des amendements de M. Joseph Ostermann n° I-175, identique à l'amendement n° I-218 précité de M. Bernard Barraux, n° I-174 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale pour permettre l'étalement et le report sous certaines conditions de la taxation des plus-values dégagées et le report de l'imposition des bénéfices réalisés lors de l'apport des stocks), n° I-173 (majoration du plafonnement de la déduction dont peuvent

bénéficier les exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition) et n° I-177 (suppression du plafond de déduction du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles), de l'amendement de M. Philippe Arnaud n° I-216 (possibilité de comptabiliser en immobilisations les stocks d'eau-de-vie et de spiritueux). Accepte les amendements de M. Joseph Ostermann n° I-176 (harmonisation des modalités de suppression du report d'imposition des plus-values en cas de résiliation des baux ruraux ou des conventions de mise à disposition) et n° I-178 (mesures en faveur du portage du foncier par des capitaux extérieurs et possibilité pour les agriculteurs de conserver les moyens nécessaires à leurs investissements productifs), les amendements identiques n° I-97 de M. Francis Grignon et n° I-264 de M. Bernard Joly et sur le même objet, l'amendement n° I-225 de M. Bernard Angels (exonération de la taxe d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés). Ses amendements n° I-282 : extension de l'exonération temporaire des droits de mutation à titre gratuit des parts de groupements fonciers agricoles ayant été détenus par une personne morale ; n° I-283 : possibilité pour un propriétaire exploitant de déduire de ses revenus professionnels soumis à l'impôt sur le revenu la valeur locative des terres mises en valeur ; et n° I-284 : déduction fiscale des charges exceptionnelles d'exploitation des bois et forêts supportées par les propriétaires de parcelles sinistrées par les tempêtes de décembre 1999 ; adoptés - **Avant l'art. 12** (p. 6688, 6689) : sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, souhaite connaître la position du Gouvernement sur le n° I-237 (création d'une taxe parafiscale sur les ventes en France de supports numériques vierges et de matériels d'enregistrement sur ces supports) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-238 (élargissement du bénéfice du fonds de soutien des radios associatives, créé en 1989, aux télévisions associatives conventionnées par le CSA) - **Art. 12** (création d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement outre-mer) (p. 6694, 6697) : ses amendements, n° I-193 : extension du champ d'application du taux majoré de la réduction d'impôt à certaines communes de la Guadeloupe ; et n° I-194 : consultation des commissions locales instituées dans chaque département d'outre-mer à l'occasion des investissements pour lesquels l'obtention d'un agrément préalable du ministère compétent est nécessaire ; retirés. Son amendement n° I-41 : précision sur la définition de l'avantage en impôt procuré à l'investisseur et dont les trois quarts doivent être rétrocédés à l'exploitant ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-74 de M. Claude Lise (partage égal de l'avantage fiscal entre l'investisseur et l'entreprise exploitante) - **Après l'art. 12** (p. 6698, 6700) : ses amendements n° I-42 : diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de 5 salariés ; et n° I-196 : réduction de la distorsion de concurrence existant au détriment des sociétés de location de voitures pour une longue durée par rapport aux sociétés de crédit-bail ; adoptés - **Art. 12 bis** (extension du bénéfice de l'amortissement dégressif aux équipements de production d'énergies renouvelables) (p. 6701, 6704) : son amendement n° I-43 : ouverture du dispositif de l'amortissement dégressif de l'article 39 AA du code général des impôts aux matériels destinés à économiser l'énergie ou à produire de l'énergie renouvelable ; adopté - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6705, 6714) : sur les amendements de M. Joseph Ostermann, accepte le n° I-166 (mesures d'accélération du remboursement de la TVA) et le n° I-199 (application du taux réduit de TVA au chocolat noir de couverture) et demande le retrait du n° I-197 (conséquences pour les entreprises de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 19 septembre 2000). Sur les amendements de M. Bernard Joly, demande le retrait du n° I-268 sur le même objet que le n° I-166 précité, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-269 (application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie ainsi qu'aux margarines et graisses végétales). Demande le retrait de l'amendement n° I-210 de M. Philippe Adnot (application aux véhicules 4 X 4 classés "camionnettes" utilisés par les entreprises pour conduire les salariés sur leur lieu de travail du même régime fiscal que les

autres véhicules classés "camionnettes"). S'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-124 (baisse de la taxe sur la valeur ajoutée) et n° I-125 (application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie). Souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'amendement n° I-66 de M. Michel Pelchat (application du taux réduit de TVA à l'ensemble du chocolat) et accepte l'amendement n° I-89 de M. Denis Badré (application du taux réduit de TVA au chocolat et à la margarine). Favorable aux baisses d'impôts - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6716, 6718) : contrats de solidarité et de croissance. Prérogative constitutionnelle de représentation des collectivités territoriales par le Sénat. Exemple des modalités de financement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. Forte progression des dépenses de l'Etat pour les collectivités locales et progression insuffisante des dotations reçues par les collectivités locales. Attachement du Sénat à l'association des collectivités aux fruits de la croissance, à la péréquation pour plus d'équité et à la libre administration des collectivités territoriales. Autonomie fiscale - **Art. 5** (suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières) (p. 6738, 6739) : son amendement n° I-13 : suppression totale de la vignette ; adopté. (p. 6743, 6747) : ses amendements n° I-15 : suppression de la compensation par le biais de la dotation générale de décentralisation ; n° I-14 de coordination ; n° I-16 : création de trois nouveaux impôts au profit des départements ; et n° I-17 : création de nouvelles taxes en complément du dispositif des créations d'impôt au profit des départements ; adoptés. Demande le retrait des amendements de M. Roland du Luart n° I-81 (extension de la suppression de la vignette à l'ensemble des propriétaires de véhicules terrestres à moteur), de M. Denis Badré n° I-212 (extension de la suppression de la vignette aux véhicules de location), n° I-213 de conséquence, de M. Bernard Angels n° I-233 (extension de l'exonération de la vignette aux artisans, agriculteurs et commerçants possédant des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes) et de M. Joseph Ostermann n° I-156 (suppression totale de la vignette automobile). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, demande le retrait du n° I-116 (extension du champ d'application de l'exonération) et s'oppose au n° I-117 (compensation de la recette fiscale en fonction de l'évolution du parc automobile). (p. 6747) : nécessité de remplacer l'impôt par l'impôt. Encadrement des taux des nouveaux impôts transférés - **Après l'art. 5 ou avant l'art. 26 bis** (p. 6749) : accepte les amendements sur le même objet n° I-138 de Mme Marie-Claude Beaudeau et n° I-157 de M. Joseph Ostermann (suppression du prélèvement de l'Etat destiné à financer la révision des bases locatives) - **Après l'art. 12 (suite)** (p. 6750) : s'oppose à l'amendement n° I-141 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des actifs financiers par l'extension de l'assiette de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 15** (p. 6751) : accepte l'amendement n° I-87 de M. Jean-Claude Carle (extension du bénéfice de la revalorisation des indemnités des maires à leurs adjoints, aux conseillers municipaux, aux présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) - **Avant l'art. 26** (p. 6752, 6753) : son amendement n° I-52 : indexation du contrat de croissance et de solidarité ; adopté. S'oppose à l'amendement sur le même objet n° I-137 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Art. 26** (financement des communautés d'agglomération) : son amendement n° I-53 : montant du financement, hors DGF, des communautés d'agglomération porté à 1,6 milliard de francs ; adopté. (p. 6754, 6755) : demande le retrait des amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-136 (augmentation du montant de la dotation d'intercommunalité) et de M. Pierre Jarlier n° I-222 (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat). Besoins financiers des communautés d'agglomération. (p. 6758, 6759) : complexité de l'intercommunalité - **Après l'art. 26** (p. 6760, 6763) : ses amendements n° I-54 : majoration des ressources du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; n° I-190 : compensation des exonérations de taxe professionnelle en faveur des groupements situés en zone de redynamisation urbaine ou en

zone franche urbaine ; adoptés ; n° I-186 : bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des communes ; n° I-189 : bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des départements ; n° I-187 : bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des régions ; n° I-188 : bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; n° I-184 : report de la date des délibérations en matière de taxe d'habitation ; retirés ; n° I-183 : régime spécifique des communautés urbaines à taxe professionnelle unique percevant une fiscalité additionnelle ; et n° I-185 : date du vote de l'arrêté des comptes des collectivités locales ; adoptés - **Art. 26 bis** (*allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements sociaux à usage locatif*) (p. 6765, 6767) : ses amendements n° I-55 : mise en place d'une compensation par la voie d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat ; n° I-56 : attribution aux départements et aux régions d'une compensation de l'abattement mis en place par l'article ; n° I-57 : attribution aux EPCI d'une compensation de l'abattement mis en place par l'article ; adoptés - **Après l'art. 26 bis** (p. 6768, 6769) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-191 de M. Bernard Murat (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations) - **Art. 26 ter** (*allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les redevables âgés de plus de 70 ans*) (p. 6770) : accepte l'amendement n° I-140 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension de la franchise d'impôt accordée aux contribuables de la taxe foncière sur les propriétés bâties âgés de plus de 70 ans aux redevables de la taxe foncière RMIstes ou bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité). Son amendement rédactionnel n° I-58 ; retiré - **Art. 27** (*majoration de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR*) (p. 6771) : ses amendements n° I-59 : majoration de la DSU ; et n° I-60 : financement de la majoration de la DSR ; adoptés - **Après l'art. 27** (p. 6772, 6774) : accepte les amendements de M. Michel Mercier n° I-102 (majoration de 40 millions de francs de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer), n° I-103 (affectation au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle de l'intégralité de la cotisation nationale de péréquation) et n° I-104 (remise à disposition des collectivités locales de la totalité des sommes nées des compensations) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6774, 6779) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, souhaite connaître la position du Gouvernement sur le n° I-126 (application du taux réduit de TVA au gaz naturel utilisé comme combustible), accepte le n° I-127 (application du taux réduit de TVA aux lunettes correctrices et prothèses auditives) et le n° I-128 (application du taux réduit de TVA aux sièges-auto pour enfants), demande le retrait du n° I-130 (application du taux réduit de TVA aux casques motocyclistes homologués) et s'oppose au n° I-129 (application du taux réduit de TVA aux prestations de déménagement des particuliers). Demande le retrait de l'amendement n° I-200 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de TVA aux supports de multimédia et aux prestations télématiques). (p. 6781, 6782) : accepte les amendements de M. Denis Badré n° I-64 (application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration) et de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-134 (application d'un taux de TVA de 15 % à la restauration traditionnelle).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6807) : accepte l'amendement n° I-204 de M. Bernard Fournier (application du taux réduit de TVA aux prestations juridiques et judiciaires dispensées par les avocats aux particuliers). (p. 6809, 6810) : accepte l'amendement n° I-100 de M. Claude Belot (application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique) ainsi que les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-131 et de M. Bernard Angels n° I-230 sur le même objet. (p. 6813, 6819) : après avoir demandé l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-205 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de TVA aux livraisons de propane à usage domestique). Accepte l'amendement n° I-85 de M. Roland du Luart

(application du taux réduit de TVA aux remboursements et aux rémunérations versés par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux prestataires pour le balayage ou le nettoieoement de la voirie publique). Accepte les amendements, sur le même objet, de M. Denis Badré n° I-101, de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-135 et de M. Joseph Ostermann n° I-206 (application du taux réduit de TVA au droit d'utilisation des équipements sportifs). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, accepte le n° I-132 (application du taux réduit de TVA aux services funéraires) et s'oppose au n° I-133 (application du taux réduit de TVA aux prestations relevant de la collecte et du traitement des déchets ménagers). Son amendement n° I-207 : financement de l'élimination du courrier non adressé ; retiré - **Après l'art. 15** (p. 6821, 6822) : demande le retrait des amendements de M. Joseph Ostermann, n° I-180 (application aux revenus de l'entrepreneur individuel des dispositions du code du travail relatives à la saisie des rémunérations des salariés) et n° I-181 (possibilité pour l'entrepreneur individuel de constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle) - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs*) : son amendement de suppression n° I-44 ; adopté. (p. 6826, 6827) : cohérence entre la suppression de l'article et l'opposition au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Vote d'un crédit d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu. Interrogation sur la finalité économique de l'ensemble du dispositif - **Art. 18** (*détermination du montant du prélèvement de solidarité pour l'eau affecté au compte d'affectation spéciale n° 902-00 "fonds national de l'eau"*) (p. 6827, 6828) : son amendement de suppression n° I-45 ; adopté - **Art. 19** (*modification des quotités de répartition de la taxe d'aviation civile entre le budget annexe de l'aviation civile et le compte spécial n° 902-25 "fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien"*) : son amendement de suppression n° I-46 ; adopté - **Art. 19 bis** (*aménagement du régime de la redevance*) (p. 6829) : son amendement de suppression n° I-47 ; adopté - **Art. 21** (*clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-23 "actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer"*) (p. 6830) : son amendement de suppression n° I-48 ; adopté - **Art. 22** (*clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-26 "fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN"*) (p. 6831, 6833) : son amendement de suppression n° I-49 ; adopté. Solde disponible en trésorerie du FITTVN - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6834, 6836) : son amendement de suppression n° I-50 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-73 de M. Pierre Laffitte (affectation de 10 % des recettes liées aux licences UMTS à un fonds de financement de la recherche fondamentale industrielle dans le domaine des télécommunications, de l'espace, des logiciels et du multimédia) - **Après l'art. 23** (p. 6840, 6841) : demande le retrait de l'amendement de M. René Trégouët n° I-182 (remboursement de 50 % de la redevance à tout opérateur ayant déployé le téléphone mobile de troisième génération sur 95 % du territoire métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer). Incompatibilité de l'amendement précité avec la suppression de l'article 23. Son amendement n° I-285 : rapport au Parlement sur l'évolution de la desserte du territoire par des réseaux à haut débit ; adopté. - **Art. 24** (*financement de la revalorisation des retraites agricoles et de diverses mesures d'ordre social en faveur des non-salariés agricoles*) (p. 6842) : son amendement n° I-51 : dispositif de financement de la revalorisation des petites retraites agricoles ; adopté - **Art. 29 et état A annexé** (*équilibre général du budget*) (p. 6867) : accepte l'amendement n° I-287 du Gouvernement (prise en compte dans l'équilibre de l'ensemble des amendements votés par le Sénat et des recettes supplémentaires proposées par le Gouvernement) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6867, 6868) : remerciements. Volonté de rénovation. Débat sur les collectivités territoriales. Souhait de la révision de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Caractère essentiel de l'enjeu de la consolidation des prélèvements obligatoires entre l'Etat et la sécurité sociale.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7225, 7226) : augmentation des effectifs de la fonction publique. Dépenses publiques non maîtrisées. Réforme de l'Etat. Application des 35 heures. Votera contre l'adoption de ces crédits.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 7340, 7341) : déception face aux crédits alloués à la sécurité. Décalage entre discours et réalité. Diminution du nombre de policiers en tenue. Situation insatisfaisante en matière de sécurité. Risques graves pour le tissu social. Les commissions du Sénat saisies au fond ou pour avis appellent à rejeter les crédits de la sécurité.

Justice

- (11 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7651, 7652) : pense que les rapporteurs ont eu raison de rejeter ce projet de budget. Evolution des crédits. Priorités de l'Etat. Ecart entre la loi et la pratique. Retard de l'application de la loi sur la présomption d'innocence. Crise de la loi. Nécessité d'utiliser le fichier national des empreintes génétiques. Votera contre ce projet de budget - **Titre IV** (p. 7654) : application du taux réduit de TVA aux honoraires d'avocat. Directives européennes. Aide juridictionnelle.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7657, 7658) : notion de services votés. Augmentation de la dépense de fonctionnement de l'Etat. Evolution du droit organique. Globalisation des dépenses. Contrôle de gestion - **Art. 42** (*autorisation de perception des taxes parafiscales*) (p. 7676) : budgétisation des ressources des centres techniques professionnels. Centre technique des industries mécaniques, CETIM. Département de l'Oise. (p. 7677) : après avoir demandé l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement de suppression n° II-97 de M. Jean-Claude Carle - **Après l'art. 42** (p. 7678) : accepte l'amendement n° II-98 de M. Jean-Claude Carle (mention dans le rapport visé à l'article 81 de la loi de finances pour 1977 d'un état récapitulatif des taxes parafiscales créées, modifiées ou supprimées dans l'année et des raisons de ces changements).

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 47** (*extension du crédit d'impôt pour dépenses de gros équipements de l'habitation principale aux équipements de production d'énergies renouvelables*) (p. 7685) : son amendement n° II-61 : nouvelle rédaction ; adopté - **Après l'art. 47** (p. 7687) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-90 de Mme Danièle Pourtaud (réduction d'impôt plafonnée à 10 000 francs pour les contribuables qui achètent un véhicule utilisant comme carburant le gaz de pétrole liquéfié, GPL, ou le gaz naturel véhicules, GNV). (p. 7688) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-104 de M. Francis Grignon (suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, de 5 000 francs pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris

entre 500 000 francs et 1 000 000 francs) - **Après l'art. 48 undecies ou après l'art. 47** (p. 7690) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° II-27 de M. Joseph Ostermann et n° II-58 de M. Francis Grignon (incitation fiscale en faveur de l'investissement dans les petites entreprises) - **Après l'art. 47 ou après l'art. 48** (p. 7692, 7693) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° II-74 de M. Philippe Adnot et n° II-99 de M. Dominique Braye (contribution à l'élimination des déchets produits par la distribution de documents publicitaires) - **Après l'art. 47 (suite)** (p. 7694) : accepte l'amendement n° II-103 de M. René Marquès (exonération de l'impôt sur le revenu des sommes versées aux fonctionnaires et agents de l'Etat rapatriés et anciens combattants de la seconde guerre mondiale) - **Art. 48** (*exonération de taxe professionnelle des équipements et outillages des entreprises de manutention portuaire*) (p. 7695) : accepte l'amendement n° II-86 de M. Patrice Gélard (transformation de cette exonération facultative en une exonération obligatoire et compensation par l'Etat de cette exonération) - **Après l'art. 48** (p. 7696, 7697) : accepte l'amendement n° II-107 de M. Michel Pelchat (rapport du Gouvernement au Parlement sur les modalités financières, techniques et de commercialisation de l'interconnexion forfaitaire illimitée, IFI) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7698, 7699 ; 7701) : accepte l'amendement n° II-85 de M. Philippe François (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité). (p. 7703) : demande le retrait de l'amendement n° II-96 de M. Thierry Foucaud (augmentation du nombre de jours de formation mis à la disposition de chaque élu local dans le cadre de son mandat) - **Art. 48 ter** (*versement de subventions de fonctionnement par les communes et par les départements aux syndicats représentatifs*) (p. 7704) : son amendement de suppression n° II-62 ; adopté - **Après l'art. 48 ter** (p. 7705) : accepte l'amendement n° II-84 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures perçue précédemment par leurs communes membres pendant la période précédant les délibérations du syndicat mixte) - **Art. 48 quater** (*taxe communale sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière*) (p. 7707) : son amendement de suppression n° II-63 ; adopté - **Art. 48 quinquies** (*extension de l'éligibilité des structures intercommunales à la dotation globale d'équipement*) (p. 7708) : son amendement n° II-64 : application de ces dispositions aux établissements de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre ; adopté - **Art. 48 sexies** (*réforme des modalités de calcul du potentiel fiscal des communautés de communes à fiscalité additionnelle*) (p. 7709) : son amendement de suppression n° II-65 ; adopté - **Après l'art. 48 sexies** (p. 7711) : accepte l'amendement n° II-105 de M. Yves Fréville (dépôt d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les effets sur la répartition des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du changement de la définition du potentiel fiscal) - **Art. 48 octies** (*simplification de l'application du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles*) (p. 7712) : bien que la commission n'ait pas pu examiner l'amendement n° II-109 du Gouvernement (modification de la date d'entrée

en vigueur de cet article), invite le Sénat à le voter - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : accepte l'amendement n° II-35 de M. Joseph Ostermann (baisse de l'impôt sur le revenu). (p. 7714) : accepte l'amendement n° II-106 de M. Bernard Barraux (extension aux fusions de sociétés civiles agricoles de certaines mesures favorables existant pour les sociétés de capitaux) - **Après l'art. 48 septies** (p. 7715 ; précédemment réservé p. 7712) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-100 de M. Jean-Pierre Placade (possibilité pour les propriétaires bailleurs de logements anciens d'entrer dans le statut du bailleur privé pour les locations en cours dès lors que ces locations répondent aux critères de loyer et de ressources fixés par le statut) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-101 de ce dernier (location sous statut de bailleur privé à des ascendants ou des descendants). (p. 7716, 7719) : son amendement n° II-108 : avantage fiscal du régime Besson pour l'investisseur qui loue à un ascendant ou à un descendant ; devenu sans objet - **Après l'art. 48 octies (suite)** : son amendement n° II-5 : possibilité de déduction de l'impôt sur le revenu des primes afférentes à des contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite par capitalisation ; adopté - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7720) : accepte l'amendement n° II-26 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires). (p. 7721, 7722) : accepte les amendements identiques n° II-57 de M. Michel Pelchat et n° II-83 de M. Joseph Ostermann (possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques). (p. 7723) : s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° II-91 (application du taux réduit de TVA aux CD-ROM) et n° II-92 (application du taux réduit de TVA aux supports de musique enregistrée) - **Avant l'art. 48 duodecies** (p. 7724) : son amendement n° II-89 : règle applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui souhaitent augmenter des taux qui étaient égaux à zéro l'année précédente ; adopté - **Art. 48 duodecies** (*report du délai de délibération en matière de fiscalité directe locale*) (p. 7725) : demande le retrait de l'amendement n° II-28 de M. Jacques Valade (report de la date limite de délibération des collectivités et autres organismes compétents en matière de fiscalité directe locale du 15 septembre au 15 octobre) - **Art. 48 terdecies** (*extension aux signataires d'un contrat territorial d'exploitation, CTE, du bénéfice du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs*) (p. 7726, 7727) : son amendement de suppression n° II-66 ; adopté - **Après l'art. 48 terdecies** (p. 7728) : s'oppose à l'amendement n° II-93 de Mme Hélène Luc (augmentation des ressources des deux fonds de compensation des nuisances aéroportuaires d'Orly et de Roissy) - **Art. 48 sexdecies** (*extension de l'applicabilité du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles aux personnes non titulaires de l'établissement "Domaine de Pompadour"*) (p. 7730, 7731) : son amendement de suppression n° II-67 ; adopté - **Art. 48 vicies** (*réduction de la contribution pour le remboursement de la dette sociale*) (p. 7732) : son amendement n° II-68 : compensation par l'Etat à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des exonérations accordées ; adopté - **Après l'art. 48 unvicies** (p. 7733) : son amendement n° II-69 : précisions sur la taxe professionnelle acquittée par France Télécom ; adopté. (p. 7734, 7736) : inégalités supplémentaires entre les collectivités locales. Multiplication des filiales - **Art. 48 duovicies** (*rapport sur la péréquation de la taxe professionnelle*) : son amendement n° II-70 : suppression du second alinéa de cet article relatif à l'écrêtement de la totalité des bases de taxe professionnelle des communes, établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, départements et régions ; adopté - **Après l'art. 48 duovicies** (p. 7738) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-53 de M. Gérard Delfau (abaissement du droit sur les vins doux naturels sans appellation). Obstacles d'ordre communautaire. (p. 7739) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-102 de M. Gérard Miquel (modification du système de calcul de

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Notion de mètre carré pondéré. (p. 7740) : souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'amendement n° II-87 de M. Claude Belot (maintien à 0,5 % du taux de la cotisation minimale professionnelle pour les entreprises de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles). (p. 7741, 7744) : accepte les amendements de M. Paul Masson n° II-6 (possibilité pour les groupements de communes de contribuer aux frais de grosses réparations des systèmes d'assainissement non collectif lorsqu'un programme général de réhabilitation est prévu dans leur périmètre de compétence), n° II-7 (possibilité pour un syndicat mixte d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun dans le cadre de programmes préalablement définis) et n° II-8 (travaux de raccordement des eaux usées au collecteur principal dans le cas de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans les communes de moins de 3500 habitants regroupées en communautés de communes, en syndicats de communes ou en syndicats mixtes) - **Avant l'art. 49 A** (p. 7745, 7746) : ses amendements n° II-71 : abaissement du taux de l'amende de 0,5 % en cas de non-déclaration des sommes dues dans un groupe intégré fiscalement dans le cas de subventions et abondements de créances consentis entre les sociétés du groupe ; et n° II-72 : possibilité pour les entreprises déficitaires de demander au juge de l'impôt le rétablissement des déficits contestés par l'administration fiscale ; adoptés. Accepte l'amendement n° II-47 de M. Michel Charasse (possibilité pour les fonctionnaires des douanes de consulter les fichiers des cartes grises et des véhicules volés) - **Art. 49 B** (*suppression de l'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques*) (p. 7747) : son amendement de suppression n° II-73 ; adopté - **Après l'art. 49 B** : accepte l'amendement n° II-50 de M. Gérard Miquel (rapport du Gouvernement relatif à l'ensemble des moyens alloués par l'Etat à la lutte contre l'insécurité routière).

Seconde délibération :

- (12 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 31** (*mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils*) (p. 7755, 7757) : accepte les amendements du Gouvernement n° B-1 à B-20 (modification des crédits) - **Art. 32** (*mesures nouvelles - dépenses en capital des services civils*) (p. 7757, 7758) : accepte les amendements du Gouvernement n° B-21 à B-30 (modification des crédits) - **Art. 29** (*coordination*) (p. 7758 à 7760) : accepte l'amendement du Gouvernement n° B-31 (modification des crédits).

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 7763, 7765) : remerciements. Procédure des questions-réponses. Réforme de l'ordonnance portant loi organique de 1959. Adoption du crédit d'impôt sur le revenu. Redevances de téléphonie de nouvelle génération. Maîtrise de la dépense publique. Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Destination des dépenses. Prélèvements obligatoires. Suppression de la vignette. Prochaine proposition de loi sur le revenu minimum d'activité. Rôle du Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7905, 7909) : caractère surréaliste de cet exercice d'ajustement. Leçons tirées de l'épisode de la "cagnotte" dans la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000. Dénonciation du recours à la méthode des amendements par le Gouvernement plutôt qu'à la procédure législative normale. Montée des incertitudes internationales et nationales. Désaccord sur le report arbitraire de 15 milliards de francs de recettes non fiscales sur 2001. Inquiétude face à l'utilisation par le Gouvernement des crédits d'investissement du titre V de la défense. Anticipation de la prochaine révision de

l'ordonnance organique. Amendement gouvernemental sur l'établissement français du sang. Dévalorisation de la loi et du rôle du Gouvernement et du Parlement. Modification de dispositions non encore promulguées. Exemple des forfaits d'abonnement au cinéma à entrées illimitées. Préoccupations relatives aux finances locales : dotation générale de décentralisation et dotation globale d'équipement. Réforme des pratiques budgétaires devant s'accompagner d'un ajustement des comportements. Fin de la culture du secret - **Art. 1er A** (*extension aux indemnités de départ à la retraite du régime fiscal des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 7921) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Avant l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 45 de Mme Marie-Claude Beaudéau (majoration des recettes de l'Etat par augmentation du niveau du prélèvement opéré sur les plus-values de cession d'actifs) - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages*) (p. 7922, 7927) : condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes pour non-application de la TVA sur les péages autoroutiers. Regret de l'attentisme des gouvernements successifs. Désaccord sur le dispositif d'apurement du passé mis en place par le Gouvernement. Risque d'inégalité entre les sociétés d'autoroutes selon la date de mise en service de leur ouvrage. Intervient sur l'amendement n° 69 de M. Jean-Claude Gaudin (mise en conformité stricte de l'article 1er à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes). Importance du problème soulevé. Son amendement n° 9 : suppression des mesures législatives spécifiques limitant les conditions de remboursement de crédit de TVA aux sociétés concessionnaires d'autoroutes ; adopté - **Art. 2** (*affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2000*) (p. 7929) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - **Art. 3** (*consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA*) (p. 7930) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 4** (*modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de société"*) (p. 7931) : son amendement n° 12 : maintien des reversements de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, ERAP, et suppression du volet dépenses de l'article ; adopté - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté. Information de la commission insuffisante (p. 7932, 7935) : souci de l'avenir de l'AFP. Estime l'amendement n° 53 de M. Michel Charasse (suppression de l'abandon de créances sur l'agence France-press) satisfait par son propre amendement - **Art. 5 bis** (*aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles*) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté. Refus d'amender un dispositif qui n'est pas encore en vigueur - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 7936, 7938) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. Favorable à une discussion de la comptabilisation et de la gestion de la dette à l'occasion de la prochaine révision de l'ordonnance organique - **Après l'art. 5 ter** (p. 7939, 7943) : préjudice financier subi par les départements à l'occasion de la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU. Remboursement du trop-perçu par l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation. Analyse de l'écart entre le montant calculé par l'Etat et le montant calculé par les départements. Accepte l'amendement n° 71 de M. Jean Arthuis (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat). Proposition du Gouvernement relevant d'une logique budgétaire non conforme à la pratique de la décentralisation - **Avant l'art. 6** : son amendement n° 54 : affectation de recettes non fiscales sur l'exercice budgétaire 2000 ; retiré. Souhait d'explications de la part du Gouvernement - **Art. 6 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7953, 7954) : accepte l'amendement n° 79 du Gouvernement (prise en compte de l'effet des modifications apportées par le Sénat au cours de

l'examen de la première partie). Son amendement n° 16 : revalorisation des recettes non fiscales ; devenu sans objet. Obligation de rattacher une recette à la période où elle est née - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7957, 7958) : estime l'amendement de réduction de crédits n° 40 de M. Charles Descours satisfait par l'amendement n° 71 précité de M. Jean Arthuis, visant à insérer un article additionnel après l'art. 5 ter - **Art. 10** (*dépenses en capital des services militaires - ouvertures*) (p. 7961) : regret que seule la moitié de la commande globale de 50 avions de transport soit couverte par les autorisations de programme. Nécessité de réfléchir aux modalités budgétaires spécifiques des commandes globales militaires. Critique de la politique budgétaire du Gouvernement utilisant les dépenses d'équipement de la défense comme variable d'ajustement - **Art. 12** (*comptes d'affectation spéciale - ouvertures*) (p. 7962) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Art. 13** (*compte de prêt - ouverture*) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 16** (*répartition des excédents de redevance*) : s'oppose à l'amendement n° 75 du Gouvernement (retour à la répartition initiale de la redevance). Attachement de la commission aux moyens de diffusion radiophonique de la France à l'étranger - **Avant l'art. 17 A** (p. 7964) : accepte l'amendement n° 41 de M. Gérard Braun (taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique). Amendement préconisé par la commission lors de l'examen du projet de loi de finances. Légitimité de la détention d'actions par les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure*) (p. 7965) : son amendement n° 19 : augmentation du plafond de dépenses pris en compte pour l'application de la réduction d'impôt ; adopté. Intervient sur l'amendement n° 63 de M. Bernard Angels (taux de réduction d'impôt porté à 50 % dans la limite de trente mille francs des sommes versées) - **Art. 17** (*suppression de la majoration de 3 % applicable aux contribuables défaillants ayant opté pour le paiement mensuel de l'impôt*) (p. 7967) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 55 de M. Michel Charasse - **Art. 18** (*exonération de l'impôt sur le revenu des primes des médaillés olympiques*) : légitimité de l'exonération d'impôt sur le revenu des primes à la performance - **Après l'art. 18** : s'oppose à l'amendement n° 46 de Mme Marie-Claude Beaudéau (réduction du taux de l'avoir fiscal) - **Art. 19** (*allègement de droits d'enregistrement pour certaines opérations d'intérêt général*) (p. 7969) : son amendement n° 20 : suppression de la référence à la notion de "commissaire priseur" ; adopté - **Après l'art. 19 bis** (p. 7970) : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Marie-Claude Beaudéau (suppression des dispositions relatives au plafonnement de l'impôt de bourse) - **Art. 19 ter** (*report d'un an des dispositions relatives au droit de succession en Corse*) (p. 7971, 7972) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de M. Michel Charasse. Examen prochain d'un texte global portant sur le statut de la Corse. Inopportunité d'ouvrir un débat dans l'immédiat. Son amendement n° 21 : présentation au Parlement d'un rapport analysant l'impact des mesures sur le règlement des indivisions successorales en Corse ; adopté - **Art. 20** (*exonération des impôts dus sur certains transferts effectués au profit d'établissements publics ou de collectivités locales*) (p. 7973) : son amendement n° 22 : suppression des dispositions relatives au transfert en franchise d'impôt résultant de la création d'un établissement public chargé de la radio-protection et de sûreté nucléaire ; adopté. Caractère prématuré de ces dispositions. Périmètre et compétence du nouvel institut non encore définis - **Après l'art. 20** (p. 7974) : s'oppose à l'amendement n° 74 du Gouvernement (adaptation du mécanisme de remboursement du versement transport) - **Avant l'art. 20 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires) - **Art. 22** (*aménagement du régime des déclarations électroniques et du téléversement des impôts pour les grandes entreprises*) (p. 7976, 7977) : favorable au développement de méthodes modernes de transmission des données. Inopportunité de rendre obligatoires sous peine de sanction les déclarations et règlements par voie électronique. Son amendement n° 23 : moratoire pour l'application des sanctions jusqu'au 1er

janvier 2004 ; adopté. Intervient sur l'amendement n° 57 de M. Michel Charasse (substitution de la faculté à l'obligation de déclaration d'impôt par voie électronique). Préservation de la sécurité des données - **Art. 24** (*aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture*) (p. 7978, 7980) : son amendement n° 24 : simplification des dispositions relatives à l'augmentation de la taxe finançant les chambres d'agriculture ; adopté. Défavorable à la fixation du montant de la taxe par arrêté ministériel. S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Michel Charasse (fixation de l'augmentation du produit de la taxe finançant les chambres d'agriculture par référence au revenu agricole plutôt qu'à l'évolution des prix) - **Art. 25** (*modification de la taxe sur les achats de viande*) (p. 7982, 7983) : son amendement de suppression n° 76 ; adopté. Risques de fraude induits par l'élévation des taux. Caractère inégalitaire et archaïque de la taxe d'équarissage. Rappel du contexte économique actuel. Transformation de l'économie de la filière. Nécessité d'un effort de transparence vis-à-vis de l'opinion - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7990, 7991) : son amendement, identique aux amendements n° 35 de M. Denis Badré, n° 43 de M. Jean-Pierre Vial et n° 70 de M. Jean-Paul Emin, n° 25 : suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie ; adopté. Aspect économique désastreux de l'écotaxe. Risque de décision de délocalisation. Finalité purement budgétaire du financement des 35 heures. Aspect incertain de cette taxe sur le plan écologique. Aspect fragile sur le plan juridique. Proposition d'une assise à faible taux sur toutes les consommations courantes d'énergie. Suggestion d'une incitation aux industriels à limiter leur consommation d'énergie - **Après l'art. 27** (p. 7994) : accepte l'amendement n° 36 de M. Denis Badré (modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France) - **Art. 27 bis** (*fixation des règles relatives à l'assiette, au taux et aux modalités de recouvrement de la cotisation versée à la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 7995) : son amendement de simplification rédactionnelle n° 26 ; adopté - **Art. 27 quater** (*crédit d'impôt de 10 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule roulant au GPL ou avec un système mixte électricité-essence*) (p. 7996) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté. Son amendement n° 6 : extension des dispositions de l'article aux véhicules roulant au moyen du gaz naturel véhicules, GNV ; adopté - **Art. 27 quinquies** (*extension du régime du mécénat aux dons à des organismes à gestion désintéressée qui versent des aides aux entreprises en difficulté et aux PME indépendantes*) (p. 7997) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Roger Besse (déduction fiscale pour les aides à la reprise d'entreprises dans les zones rurales et les zones défavorisées). Demande des précisions sur les bénéficiaires de l'agrément du ministère du budget. Souci de la création d'emplois marchands dans les zones défavorisées - **Art. 27 septies** (*aménagement de la définition des petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire "tertiaire"*) (p. 7998) : son amendement n° 77 : alignement de la définition des PME prévue par cet article sur la définition communautaire des PME ; adopté - **Art. 30** (*interceptions des correspondances émises par la voie des télécommunications*) (p. 7999, 8002) : son amendement de suppression n° 28 ; adopté. Flou de la rédaction du dispositif proposé. Problèmes de nature juridique posé par cet article. S'oppose à l'amendement n° 60 de M. Michel Charasse (extension des dispositions de l'article aux missions de service public et de protection des grands intérêts nationaux et remboursement par l'Etat des frais engagés par les opérateurs) après avoir constaté l'absence d'ouverture du Gouvernement. Déploie le manque de temps et de dialogue pour trouver une formulation incontestable de cet article - **Art. 31** (*affectation au fonds national pour l'emploi, FNE, d'une partie du produit de la cotisation versée par les employeurs licenciant des salariés âgés de plus de 50 ans*) (p. 8003) : son amendement de suppression n° 29 ; adopté - **Art. 32** (*versement d'une contribution à l'Etat par les organismes collecteurs paritaires agréés au titre du congé individuel de formation et du compte de temps de*

formation) (p. 8004) : son amendement de suppression n° 30 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 27** (p. 8037) : accepte l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés) - **Avant l'art. 33** : s'en remet à la sagesse pour les amendements n° 37 et n° 38 de M. Philippe Richert (dotation de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale). Souhait d'une redéfinition du périmètre des groupements - **Art. 33** (*codification du reversement aux collectivités locales de certaines astreintes prononcées par les juridictions administratives*) (p. 8040) : son amendement n° 31 : affectation des astreintes à la dotation globale d'équipement des communes plutôt qu'au budget général ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 8041, 8044) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile) repris par M. Michel Pelchat. Mauvaise desserte téléphonique du département de l'Oise. Intervient sur l'amendement n° 2 de M. Michel Charasse (maintien des activités du Trésor public lorsque leur suppression réduit le nombre d'établissements bancaires et financiers à moins de deux) repris par M. Gérard Delfau. Insuffisance de la politique actuelle d'aménagement du territoire. Complexité de la question du maintien des activités bancaires du Trésor public. (p. 8046) : accepte l'amendement n° 7 de M. Michel Pelchat (respect du principe d'égalité en matière de taux de TVA applicable à certains produits alimentaires). (p. 8047) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Marie-Claude Beaudeau (surclassement au titre de la dotation globale de fonctionnement des communes riveraines d'aéroports). (p. 8050) : intervient sur l'amendement n° 61 de M. Michel Charasse (modification des modalités de calcul de l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et, sur ce dernier, sur le sous-amendement n° 83 de M. Gérard Miquel. Nécessité d'une séparation entre locaux habités et non habités. (p. 8051, 8055) : accepte l'amendement n° 65 de M. Bernard Angels (dotation de coopération et attribution de péréquation des agglomérations nouvelles). Sur l'amendement n° 66 de M. Bernard Angels qu'il accepte (versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo), son sous-amendement n° 84 ; retiré. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de M. Michel Moreigne (gestion des comptes des groupements d'intérêt public de développement local par un comptable public désigné par arrêté ministériel) et accepte l'amendement n° 80 du Gouvernement (mise en place d'un mode de calcul spécifique du potentiel fiscal des communes membres de syndicats d'agglomérations nouvelles, SAN) - **Art. 36** (*aménagement du régime fiscal des sociétés mères et filiales pour les groupes bancaires mutualistes*) (p. 8056) : accepte l'amendement de coordination n° 82 du Gouvernement - **Art. 38** (*achèvement du transfert du contentieux de la transfusion sanguine*) (p. 8057) : son amendement n° 32 : statut de droit privé donné à l'établissement français du sang pour le contentieux lié à son activité comme pour son personnel ; adopté - **Après l'art. 39** (p. 8058) : sur les amendements de M. Jean-Michel Baylet, demande le retrait du n° 50 (levée de la forclusion des demandes de mesures d'aide au désendettement des rapatriés) et accepte l'amendement n° 51 (moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés) - **Art. 40** (*rétablissement des prélèvements pour frais de perception sur le produit des impositions sociales*) (p. 8059) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté - **Art. 41** (*autorisation donnée à la caisse de mutualité sociale agricole de Corse d'accorder un plan d'échelonnement de la dette sociale portant sur les cotisations patronales des exercices antérieurs au 31 décembre 1998*) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté. Texte résultant de l'adoption d'un amendement déposé par le Gouvernement sans possibilité d'examen préalable par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Inégalité entre les exploitants agricoles installés en Corse et ceux du continent - **Après l'art. 42** (p. 8061) : ses amendements n° 78 : modification de la composition du comité consultatif pour la répression des abus de droit ;

n° 81 : aménagement du régime de la provision pour reconstitution de gisements d'hydrocarbures ; adoptés - **Coordination de l'article d'équilibre** (p. 8062) : accepte la demande du Gouvernement de renvoi pour coordination de l'article 6 en application de l'article 47 bis du règlement du Sénat. - **Art. 6 et Etat A annexé (équilibre général)** (p. 8063) : accepte l'amendement d'équilibre n° 85 du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture - [n° 151 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 8065, 8066) : échec de la commission mixte paritaire. Rythme précipité de l'examen du texte. Points de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Reprise par l'Assemblée nationale de l'essentiel de son texte de première lecture. Points d'entente entre les deux assemblées. Incompatibilité des appréciations en matière de politique économique. Position de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la politique fiscale. Présentera une motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 8069) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 8168, 8173) : trop grande brièveté des délais d'examen de ce texte. Echec de la commission mixte paritaire. Existence de bonnes relations techniques entre les deux commissions des finances. Désaccord avec le Gouvernement sur la méthode et le calendrier adoptés pour l'examen du texte. Insuffisance de l'effort de réduction du déficit. Divergence sur le non-rattachement des recettes non fiscales à l'année 2000. Décalage entre les proclamations de principe du Gouvernement et la réalité. Réduction du poids de la dette. Part considérable des budgets sociaux. Taux élevé des prélèvements obligatoires. Annulation par le Conseil constitutionnel de la ristourne dégressive de la contribution sociale généralisée, CSG, et de la contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS. Conséquences financières et institutionnelles de cette décision. Proposition par la commission d'un dispositif alternatif de crédit d'impôt sur le revenu. Points de désaccord. Réforme très attendue de l'ordonnance portant loi organique. Choix d'une véritable nouvelle lecture plutôt que d'une motion opposant la question préalable. Volonté de mettre le Gouvernement face à ses responsabilités politiques - **Art. 1er A à art. 44** : ses amendements présentés par M. Yann Gaillard (p. 8183, p. 8222).

MARQUÈS (René), sénateur (Pyrénées-Orientales) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 644 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5846) - Ministère : Equipement - **Immatriculation des vélomoteurs** - Réponse le 9 février 2000 (p. 649) - **Cycles et motocycles**

n° 775 (JO Débats du 30 mars 2000) (p. 1696) - Ministère : Fonction publique - **Situation des opérateurs des activités physiques et sportives** - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2027) - **Sports**

n° 881 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4632) - Ministère : Fonction publique - **Régime indemnitaire des agents du cadre**

d'emploi de police municipale - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5694) - **Police municipale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7693) : son amendement, soutenu par M. Jacques Machet, n° II-103 : exonération de l'impôt sur le revenu des sommes versées aux fonctionnaires et agents de l'Etat rapatriés et anciens combattants de la seconde guerre mondiale ; adopté.

MARTIN (Pierre), sénateur (Somme) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA)** (p. 3133) : soutient l'amendement de M. Philippe François n° 29 (caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA) - **Art. 8 (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural)** (p. 3152) : souhait d'un encouragement à l'accompagnement du permis de chasser. Se déclare opposé à l'amendement n° 189 de la commission (initiation à la chasse à tir) - **Après l'art. 9** (p. 3169) : son amendement n° 325 : affectation du timbre national "gibier d'eau" ; rejeté - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 3171) : intérêt de la chasse aux oiseaux migrateurs et au gibier d'eau dans le département de la Somme. Interrogation sur un éventuel projet de décret du ministre de l'environnement. (p. 3187) : son amendement n° 31 : suppression du jour de non-chasse ; devenu sans objet - **Après l'art. 10** (p. 3194, 3195) : son amendement n° 273 : période d'ouverture de la chasse à la perdrix grise, à la caille de blés et au lièvre ; adopté. (p. 3201) : intervient sur l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage). - **Art. 12 (chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural)** (p. 3208) : son amendement n° 33 : suppression de la référence de date concernant la prise en compte des installations fixes existantes ; devenu sans objet - **Après l'art. 20** (p. 3233, 3234) : soutient les amendements n° 49 de M. Gérard César (concours des fédérations départementales au respect de l'ordre public cynégétique) et n° 48 de M. Philippe François (constat par les agents de développement cynégétique au moyen de procès-verbaux des infractions au droit de la chasse) - **Après l'art. 23** (p. 3236) : intervient sur l'amendement n° 118 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de transport du gibier hors période de chasse) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3240, 3241) : hommage au travail de la commission et de son rapporteur. Amélioration du texte par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - Art. 3 (missions des fédérations départementales des chasseurs) (p. 4282) : intervient sur l'amendement n° 9 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture) - Art. 8 (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural) (p. 4296) : son amendement n° 63 : suppression de la phrase prévoyant pour la chasse à tir la possibilité de disposer d'une seule arme pour la personne autorisée et l'accompagnateur ; adopté - Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural) (p. 4308, 4309) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux") - Art. 10 bis (réglementation de la chasse au gibier sédentaire - art. L. 224-2-1 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4310) : sur l'amendement de rétablissement n° 26 de la commission, son sous-amendement n° 64 : possibilité pour l'autorité administrative de fixer la date d'ouverture de la chasse dès le deuxième dimanche de septembre en accord avec les fédérations de chasseurs ; adopté - Art. 24 (règles relatives au transport de gibier) (p. 4317) : soutient l'amendement de M. Jean Bernard n° 65 (modalités de transport du gibier à une période pendant laquelle la chasse n'est pas ouverte) - Explications de vote sur l'ensemble (p. 4319, 4320) : intransigeance des membres de l'Assemblée nationale. Souhait par la majorité sénatoriale d'une gestion cynégétique moderne. Dangers consécutifs au texte voté par l'Assemblée nationale. Avec le groupe du RPR, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7392, 7393) : attente d'une réforme qualitative. Politique inflationniste du Gouvernement. Moyens supplémentaires sans effet sur l'échec scolaire. Souhait de la poursuite de la décentralisation. Revalorisation du métier d'enseignant.

MASSERET (Jean-Pierre), secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 360 de M. Dominique Leclerc : **Service national** (*Reports d'incorporation du service national*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3796).

Questions orales sans débat :

n° 703 de M. Jean-Patrick Courtois : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Modalités d'application de la TVA sur les travaux réalisés dans les logements*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1610).

n° 724 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Nucléaire** (*Diminution de la qualité du service de maintenance dans les centrales nucléaires*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1613).

n° 729 de M. Jacques Pelletier : **Etudiants** (*Situation des étudiants de 3e cycle*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1607).

n° 732 de M. Bernard Fournier : **Routes** (*Frais de déneigement des chemins ruraux*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1609).

n° 735 de M. Xavier Darcos : **Hôpitaux** (*Situation des personnels de l'hôpital de Périgueux*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1601).

n° 736 de M. Francis Grignon : **Entreprises (petites et moyennes)** (*Crédit-bail immobilier pour les petites et moyennes entreprises*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1615).

n° 737 de M. Paul Blanc : **Etablissements sanitaires et sociaux** (*Avenir de la clinique de Prades*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1600).

n° 741 de M. Ivan Renar : **Radiodiffusion et télévision** (*Publicité des sites Internet à la télévision*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1599).

n° 744 de M. Michel Teston : **Marchés publics** (*Réforme du code des marchés publics*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1611).

n° 745 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Ports** (*Augmentation des redevances de mouillage*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1611).

n° 785 de M. Rémi Herment : **Anciens combattants et victimes de guerre** (*Stationnement réservé aux invalides à 80 %*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2715).

n° 855 de M. Gérard Roujas : **Transports aériens** (*Avenir des personnels de la circulation aérienne d'essais et réceptions*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4860).

n° 858 de M. Michel Pelchat : **Armement** (*Mines antipersonnel et opérations de déminage*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4856).

n° 879 de M. Francis Grignon : **Anciens combattants et victimes de guerre** (*Indemnisation des anciens incorporés de force dans le RAD*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5445).

n° 890 de M. Fernand Demilly : **Elevage** (*Mise aux normes des bâtiments d'élevage*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5446).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)] - (21 juin 2000) - Discussion générale** (p. 4203, 4204) : examens successifs de ce texte. Objectif de cohabitation harmonieuse des différentes catégories de la population. Développement insuffisant des aires d'accueil. Échec relatif de l'article 28 de la loi du 31 mai 1990 portant création d'un schéma d'accueil. Préférence de l'échelon départemental pour l'élaboration de schémas. Solutions intercommunales. Effort financier de l'Etat. Renforcement des moyens juridiques mis à la

disposition des communes ayant réalisé des aires d'accueil. Points de désaccord : obligation pour toutes les communes de plus de 5000 habitants d'aménager ou de cofinancer l'aménagement d'une aire d'accueil ; possibilité pour le préfet d'approuver seul le schéma départemental et de se substituer aux communes pour réaliser les aires. Attente de ce texte par tous les acteurs concernés.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6944, 6945) : circulaires adressées aux centres des impôts. Place du budget des anciens combattants dans l'ensemble du budget de l'Etat. Travail de mémoire. Retraite du combattant. Indemnisation des incorporés de force dans les organismes paramilitaires allemands. Situation des veuves de guerre. Attribution de la carte d'ancien combattant. (p. 6946, 6948) : levée de la forclusion par l'attribution de la retraite du combattant. Favorable à une décrystallisation des pensions d'invalidité. Indemnisation des orphelins victimes de la déportation. Devoir de mémoire. Retraite mutualiste. Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Attribution de la médaille aux titulaires du titre de reconnaissance de la nation. Rapport constant. Mémorial de la guerre d'Algérie. Situation des harkis - **Examen des crédits - Art. 52** (*rattrapage de la valeur du point de pension militaire d'invalidité pour les grands invalides*) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-11 de M. Guy Fischer (augmentation du taux de la revalorisation des pensions d'invalidité) - **Art. 53** (*relèvement du plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant*) (p. 6949) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-12 de M. Guy Fischer (relèvement plus important du plafond de la rente mutualiste du combattant) - **Après l'art. 53** (p. 6950, 6951) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Guy Fischer n° II-13 (revalorisation de la valeur du point d'indice cristallisé applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant) et n° II-14 (abaissement de l'âge pour le bénéfice de la retraite du combattant) - **Art. 53 bis** (*organismes habilités à délivrer la rente mutualiste du combattant*) : souci de préserver la spécificité des caisses mutualistes - **Art. 53 ter** (*levée de la forclusion pour l'attribution de la retraite du combattant aux anciens combattants*) (p. 6952) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-15 de M. Guy Fischer (extension aux veuves de la levée de la forclusion pour les retraites d'anciens combattants des ressortissants des Etats anciennement sous souveraineté française) - **Après l'art. 53 quater** (p. 6953, 6954) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements sur le même objet n° II-9 de M. Francis Grignon et n° II-10 de Mme Gisèle Printz (indemnisation des jeunes d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans les organisations paramilitaires nazies).

MASSION (Marc), sénateur (Seine-Maritime) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre titulaire du conseil de surveillance du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (JO Lois et décrets du 2 mars 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - Commerce extérieur [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 14] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - IV - Mer - Ports maritimes [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 26] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4877, 4879) : opportunité et urgence de la discussion du texte. Recherche d'une économie et d'une société plus justes et plus efficaces. Démarche régulatrice visant à faire respecter la pluralité des producteurs. Rôle de l'Etat en tant que garant de l'équilibre de la société. Salue l'initiative du Gouvernement. Modernisation de l'économie de marché. Implication des salariés des entreprises aux opérations de cession et de fusion. Amélioration de la transparence des opérations financières. Satisfaction devant le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux. Régulation économique au service de la cohésion sociale. Nécessité de favoriser l'équilibre des pouvoirs au sein de l'entreprise - **Question préalable** (p. 4899, 4900) : condamnation d'une logique libérale purement financière illustrée par l'affaire Michelin. Refus de choisir entre le tout réglementaire et le rien libéral. Le groupe socialiste ne votera pas la motion n° 606 de M. Paul Lorient tendant à opposer la question préalable.

- Suite de la discussion - (11 octobre 2000) - **Avant l'art. 1er** (p. 4923) : le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement n° 434 de M. Claude Saunier (taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents) - **Après l'art. 8 (par priorité)** (p. 4936) : le groupe socialiste refusera de participer au vote sur l'amendement n° 334 de M. Gérard Larcher (insertion d'une division intitulée "dispositions relatives aux services universels bancaires") ainsi que, sur celui-ci, sur le sous-amendement n° 611 de la commission (nouvel intitulé "service de base bancaire") - **Art. 4 (information du comité d'entreprise en cas d'offre publique)** (p. 4958) : le groupe socialiste s'abstiendra sur cet article.

- Suite de la discussion - (12 octobre 2000) - **Art. 64 (par priorité)** (*information des actionnaires sur les rémunérations, avantages, mandats et fonctions des mandataires sociaux*) (p. 5023, 5024) : soutient l'amendement n° 408 de M. Bernard Angels (prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité d'une société dans son rapport annuel de gestion).

- Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5844, 5846) : résultats peu performants du dispositif actuel de

l'épargne salariale. Avantages fiscaux prévus par ce texte. Différences dans l'approche politique de l'épargne salariale. Retombées positives pour les salariés. Rapport de MM. Balligand et de Foucauld. Réduction des inégalités entre les salariés. Relance de la négociation collective au sein de l'entreprise. Amélioration de la diffusion de l'information vers les salariés. Encouragement aux transferts d'épargne vers les PME. Améliorations votées par l'Assemblée nationale. Amendements de la commission portant sur une mise en place de fonds de pension. Son opposition, au nom du groupe socialiste, lors du débat sur la loi "Thomas". Différences entre un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV, et un fonds de pension. Choix du Gouvernement en faveur des régimes de retraite par répartition. Alimentation du fonds de réserve. Sa préférence pour une amélioration des régimes de retraite existants. Se déclare favorable au texte déposé par le Gouvernement - **Art. 2** (*transfert des valeurs épargnées dans un plan d'épargne d'entreprise en cas de départ de l'entreprise*) (p. 5858) : le groupe socialiste votera contre les amendements identiques n° 45 de la commission et n° 5 de la commission saisie pour avis (suppression du livret d'épargne salariale) - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5861) : ses amendements n° 136 : élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce ; et n° 135 : élargissement de la définition du groupe aux entreprises constituant une unité économique et sociale ; retirés - **Art. 6 bis** (*fonds de solidarité de l'épargne salariale*) (p. 5880) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Art. 11** (*diverses dispositions relatives à la négociation collective en matière d'épargne salariale*) (p. 5891) : son amendement n° 138 : intégration dans l'obligation annuelle de négociation dans les entreprises de l'ensemble des couvertures sociales complémentaires ; retiré. (p. 5892) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 159 de M. Guy Fischer (assujettissement aux cotisations sociales des montants versés dans le cadre des plans d'épargne) - **Après l'art. 11** (p. 5893, 5894) : son amendement n° 141 : réévaluation périodique de la qualité des sociétés de gestion, obligation de négocier annuellement le dispositif d'épargne salariale et conclusion des accords relatifs à ce dispositif par les syndicats majoritaires aux élections du comité d'entreprise ; retiré - **Art. 12** (*conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE*) (p. 5899) : son amendement n° 140 : caractère non obligatoire du pourcentage de titres de l'entreprise entrant dans la composition de l'actif du FCPE d'actionnariat salarié ; retiré. (p. 5904) : son amendement n° 139 : allongement du délai accordé aux FCPE d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article ; retiré. Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote sur cet article - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5907) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 102 de la commission (rétablissement du dispositif supprimé par l'Assemblée nationale relatif au calcul de la part du capital détenue par les salariés) - **Après l'art. 13** (p. 5910) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 31 de la commission saisie pour avis (extension des cas de consultation des salariés actionnaires prévue par la loi du 25 juillet 1994 afin de leur permettre de désigner des mandataires pour les représenter à l'assemblée générale).

- **Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Art. 10** (**précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890**) (*obligation d'offrir des modes de placement sécurisés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise*) (p. 5930) : son amendement n° 137 : obligation de prévoir au moins un choix d'investissement comportant moins d'un tiers de titres de l'entreprise ; retiré - **Après l'art. 15** (p. 5932) : se déclare opposé aux amendements n° 112 à n° 119 de la commission tendant à mettre en place des fonds de retraite - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5940) : le groupe socialiste votera contre ce texte. Son opposition à l'insertion d'une division additionnelle sur l'épargne retraite. Altération du projet de loi par les amendements de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6533) : croissance et créations d'emplois. Soutien de la croissance par le Gouvernement - **Après l'art. 2** (p. 6549) : son amendement, soutenu par Mme Maryse Bergé-Lavigne, n° I-227 : élargissement du champ de la réduction d'impôt accordée aux salariés d'une entreprise souscrivant au capital initial ou aux augmentations de capital à l'investissement dans l'économie solidaire ; retiré.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les ports maritimes (p. 7037, 7039) : évolution du trafic des ports maritimes. Contexte de la concurrence internationale. Défi à relever pour les ports français. Priorité budgétaire en faveur de la sécurité maritime. Effort en faveur de l'entretien des infrastructures portuaires. Renforcement des effectifs. Développement des zones logistiques. Projet Port 2000 au Havre. Régime d'aide en faveur du secteur portuaire. Amélioration des dessertes terrestres. A titre personnel, émet un avis favorable à l'adoption des crédits des ports maritimes. La commission des finances rejette en un seul vote le budget de l'équipement, des transports et du logement.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7587, 7589) : excédent du solde commercial de la France en diminution. Dynamisme des entreprises françaises. Amélioration de la compétitivité. Diminution des crédits de ce budget. Modernisation des modalités de gestion. Contrat d'objectifs. Budget précurseur. Poursuite de l'aménagement des modalités de soutien aux entreprises. Besoins des PME, simplification des procédures. Mise en place d'outils spécifiques par la Direction des relations économiques extérieures, DREE. Place privilégiée de la région. Prestations offertes par les postes d'expansion économique. Aménagement du dispositif de l'assurance prospection. Progression des dotations des organismes d'appui au commerce extérieur. Compensation accordée à l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises, CFME-ACTIM. Problème posé par la fin du service national en entreprise et le développement du volontariat civil. Création d'un centre d'information sur la volontariat civil. A titre personnel, se prononce pour l'adoption des crédits consacrés au commerce extérieur.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 27** (p. 8037) : soutient l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés).

MASSON (Paul), sénateur (Loiret) RPR, puis RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union Européenne.

Membre de la Commission consultative du secret de la défense nationale.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 171 (1999-2000)] autorisant la ratification des amendements à la constitution de l'Organisation internationale pour les migrations [n° 280 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Proposition de résolution, faite au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Conseil relative au droit au regroupement familial (n° E-1396) [n° 360 (1999-2000)] (25 mai 2000) - **Union européenne.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la coopération européenne dans le domaine de l'immigration [n° 438 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Union européenne.**

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées [n° 38 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Union européenne.**

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne en application de l'article 73bis du règlement, sur la proposition de directive du Conseil relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil (n° E-1511) [n° 39 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Union européenne.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Gendarmerie [n° 95 (2000-2001) tome 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 747 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1355) - Ministère : Equipement - **Système autoroutier** - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1785) - **Autoroutes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration)** [n° 0490 (98-99)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** : son intervention, présentée par M. Robert Del Picchia (p. 753, 754).

- **Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations** [n° 0171 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5463, 5464) : missions de l'Organisation internationale pour les migrations, OIM. Exemple du rapatriement des kosovars en 1999. Rapprochement de la France. Rationalisation du fonctionnement de l'OIM. Simplification des procédures de décision. La commission des affaires étrangères propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire** [n° 0473 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Art. 4 (dispositions sur les infrastructures routières)** (p. 5774, 5776) : sur l'amendement de précision n° 4 de la commission, son sous-amendement n° 49 : limitation du champ de l'habilitation demandée par le Gouvernement ; retiré. (p. 5780) : votera l'amendement n° 14 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance).

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7238, 7240) : volonté du Gouvernement de basculer les crédits du titre VI (investissements) au titre IV (interventions). Nécessaire coordination avec les administrations locales. Difficultés d'application de la loi. Problème de l'autofinancement. Rôle de répartiteur de l'Etat. Blocage par l'administration des finances.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7273, 7274) : problème posé par l'application de la loi sur l'eau en ce qui concerne l'assainissement. Risque de rupture du principe d'égalité entre usagers d'un même service public. Inadaptation des textes.

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "gendarmerie" (p. 7496, 7497) : accroissement des missions confiées à la gendarmerie en zones périurbaines. Effectifs insuffisants. Augmentation de la charge de travail sans contrepartie. Adaptation des méthodes d'action. Spécificité du statut de la gendarmerie. Malgré un budget de la gendarmerie satisfaisant, propose le rejet global des crédits de la défense.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 du vicieux** (p. 7741, 7744) : ses amendements n° II-6 : possibilité pour les groupements de communes de contribuer aux frais de grosses réparations des systèmes d'assainissement non collectif lorsqu'un programme général de réhabilitation est prévu dans

leur périmètre de compétence ; n° II-7 : possibilité pour un syndicat mixte d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun dans le cadre de programmes préalablement définis ; et n° II-8 : travaux de raccordement des eaux usées au collecteur principal dans le cas de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans les communes de moins de 3 500 habitants regroupées en communautés de communes, en syndicats de communes ou en syndicats mixtes ; adoptés. : différence de traitement entre les communes.

MATHIEU (Serge), sénateur (Rhône) RI.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à la prise en compte, pour l'honorariat des maires, maires délégués et maires adjoints, des mandats accomplis dans différentes communes [n° 443 (1999-2000)] (27 juin 2000) - **Communes.**

Proposition de loi organique tendant à réduire la durée des mandats parlementaires [n° 464 (1999-2000)] (13 juillet 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Parlement.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7298, 7299) : situation préoccupante en Albanie. Participation à la mission du groupe d'amitié. Insuffisance de la présence linguistique et culturelle de la France en Albanie. Nécessité d'accroître l'aide à l'Albanie. Conséquences humanitaires de l'embargo décrété sur l'Irak. Engagement de notre responsabilité morale et politique. Souhait de la levée de l'embargo.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7439, 7440) : résultats qualitatifs encourageants du secteur viti-vinicole. Renforcement des actions de promotion des vins français. Concurrence européenne. Progression de l'organisation interprofessionnelle. Réforme des procédures d'agrément des appellations d'origine. Liens entre vin et santé. Importance de la formation. Rôle déterminant des maisons familiales rurales.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7571, 7572) : stagnation des crédits. Politique peu ambitieuse, non adaptée aux spécificités du secteur. Pression fiscale. Complexité administrative. Baisse de l'impôt sur les sociétés. Questions en suspens : modernisation du statut de l'entreprise individuelle, protection du patrimoine du commerçant ou de l'artisan, mobilisation de l'épargne de proximité. Interroge le Gouvernement sur l'impact négatif des 35 heures, sur la baisse des crédits consacrés à l'animation locale, sur l'inadéquation entre le nombre de jeunes souhaitant s'installer et le faible nombre de reprises.

MAUROY (Pierre), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 324 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2152) - Ministère : Intérieur - "*Bavure*" policière de Lille-Sud - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2152) - **Police**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 409, 412) : refus d'un régime de responsabilité spécifique pour les élus. Distinction du lien direct ou indirect entre la faute et le préjudice. Approbation par le groupe socialiste de la notion de "violation manifestement délibérée". Contrôle de la Cour de cassation. Approbation de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités locales. Nécessité d'adapter le droit. Le groupe socialiste est favorable au texte proposé. Nécessité d'un encadrement juridique clair pour la responsabilité pénale des élus. Action pénale des associations. Exemple des problèmes de sécurité. Urgence de la réflexion sur le statut de l'élu. Réforme d'ensemble de la justice - **Art. 6 (extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales)** (p. 441) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 du Gouvernement (refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2101, 2104) : complémentarité des zones urbaines et rurales. Urbanisme des années soixante et soixante-dix. Définition de principes et de procédures communs à tous les documents d'urbanisme. Schémas de cohérence territoriale. Lois précédentes d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et de réforme de l'intercommunalité. Renforcement de la solidarité urbaine. Sondage d'opinion favorable au fait d'imposer aux communes un minimum de 20 % d'HLM. Organisation des transports. Exemple de décentralisation : région Nord-Pas-de-Calais. Président d'une commission préparant des propositions pour une nouvelle étape de la décentralisation. Nécessité d'un effort en faveur de la mixité sociale en Ile-de-France. Reproches infondés de recentralisation. Nécessité de légiférer pour offrir plus de liberté, de solidarité et de démocratie. Le groupe socialiste acceptera ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Après l'art. 1er** (p. 2216, 2218) : son amendement n° 787 : prise en compte, pour les documents d'urbanisme des zones frontalières, de l'occupation des sols, des plans et règles d'urbanisme en vigueur dans les territoires des Etats limitrophes sous réserve de réciprocité ; adopté. (p. 2219) : son amendement n° 788 : participation des collectivités étrangères au capital des sociétés d'économie mixte locales concernées par la coopération transfrontalière en matière d'urbanisme ; adopté.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5562, 5565) : le

groupe socialiste votera contre cette proposition de loi malgré son accord sur le principe de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Révolution intercommunale. Prochaines réformes : création d'un statut de l'élu, modification des modes de scrutin, mise en place de conseils de quartier, droit de vote des étrangers aux élections municipales, rôle du préfet de région et renouvellement du Sénat. Equilibre entre les dotations de l'Etat et les impôts votés par les collectivités territoriales. Réformes en cours de la fiscalité locale : taxe professionnelle, taxe d'habitation et vignette. Réduction de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Archaïsme des impôts locaux. Attachement aux dotations de l'Etat ; système de péréquation. Vision réformatrice du rôle du Sénat. Son rapport sur la décentralisation.

MÉLENCHON (Jean-Luc), sénateur (Essonne) SOC.

Cessation de son mandat sénatorial le 27 avril 2000 (JO Lois et décrets du 29 avril 2000).

puis, *ministre délégué à l'enseignement professionnel* dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1018, 1020) : positions différenciées de la droite et de la gauche dans le débat sur la parité. Lutte contre le système du patriarcat. Nécessité de la loi pour faire évoluer les mœurs. Favorable au texte voté par l'Assemblée nationale. Prise en compte des exigences féministes dans tous les domaines de la vie sociale. Conséquences de l'urbanisation. Répercussions de l'économie financiarisée sur les individus. Inconvénients supportés essentiellement par les femmes. Rôle essentiel des femmes dans l'amélioration des conditions de vie. Mise en place de la parité nécessaire mais non suffisante. Evolution vers la mixité. Le groupe socialiste soutiendra le projet de loi amendé par l'Assemblée nationale. Convergence des objectifs féministes avec l'idéal de démocratie sociale.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1039, 1041) : protestation au sujet des amendements de dérision de M. Paul Girod n° 37 (application du principe de parité dans les contrats de communauté de vie à incidence patrimoniale) et n° 38 (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives). Compatibilité du principe de parité avec celui d'universalité. Réalisation de l'idéal de mixité - **Art. 1er A (extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants)** (p. 1048, 1049) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. Arguments de la majorité sénatoriale profitables aux progressistes.

Défense du scrutin proportionnel - **Art. 1er (dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants)** (p. 1052) : sur l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes), se déclare opposé au sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007). Prise en compte de la capacité d'évolution de la coutume en Nouvelle-Calédonie.

En qualité de ministre délégué à l'enseignement professionnel

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 321 de M. Alain Vasselle : **Enseignement technique et professionnel (Projets du Gouvernement pour l'enseignement professionnel)** (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1984).

Questions orales sans débat :

n° 739 de M. Jacques Legendre : **Enseignement (Enseignement des langues étrangères)** (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3335).

n° 841 de M. Michel Teston : **Etablissements scolaires (Conditions de fonctionnement du lycée et du collège de Privas)** (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4392).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7395, 7397) : avis unanime de la commission des affaires culturelles en faveur de l'adoption des crédits de l'enseignement technique. Réussite de l'enseignement professionnel français. Répartition des moyens nouveaux. Raisons de l'hémorragie des effectifs. Garantie de la lisibilité et de la crédibilité du système. Réussite du modèle français de la professionnalisation durable.

MERCIER (Louis), sénateur (Loire) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

MERCIER (Michel), sénateur (Rhône) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant du Comité des finances locales.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la mission commune d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer des améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales sur la sécurité juridique des actes des collectivités locales et les conditions d'exercice des mandats locaux [n° 166 (1999-2000)] (18 janvier 2000) - **Collectivités territoriales**.

Proposition de loi, déposée avec M. Denis Badré, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 206 (1999-2000)] (3 février 2000) - **Droits de l'homme**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur : la proposition de loi organique [n° 172 (1999-2000)] de M. Claude Huriet et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999 ; - la proposition de loi organique [n° 225 (1999-2000)] de M. Philippe Nachbar et plusieurs de ses collègues, proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 249 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Forêts**.

Rapport d'information, fait au nom de la mission commune d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer les améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales [n° 447 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Collectivités locales**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation - Décentralisation [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 30] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 312 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1975) - Ministère : Economie - *Réforme de la taxe d'habitation* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1975) - **Taxe d'habitation**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Après l'art. 11** (p. 1239, 1240) : son amendement n° 78 : attribution conjointe aux fédérations et aux clubs sportifs professionnels du bénéfice des droits de retransmission ; rejeté - **Art. 15** (*limitation du montant des contrats conclus entre les collectivités territoriales et les sociétés sportives - art. 19-4 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1245) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (extension du champ d'application de l'article à tous les contrats de prestations de services et toutes les conventions dans le cadre desquelles seront attribuées les subventions).

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 1310, 1313) : difficultés considérables des collectivités forestières à la suite des tempêtes du mois de décembre. Importance des chablis et recettes prévisibles des collectivités forestières à court terme. Risque de déséquilibre budgétaire pour les collectivités forestières à moyen et long

terme. Conclusions du rapport de la commission des finances sur deux propositions de loi. Objectifs du rapport : encouragement de l'investissement forestier, atténuation de la chute des cours et mesures pour permettre aux communes une gestion optimale des recettes exceptionnelles. Initiatives positives du Gouvernement : prêts bonifiés en faveur des exploitants forestiers, prêts en faveur des communes acceptant de geler leurs coupes, subventions de fonctionnement pour les communes forestières sinistrées. Souhait d'évaluations du préjudice enregistré par les communes forestières. Proposition d'assouplissement des règles comptables. Encouragement de la relance de l'économie forestière. Interrogation sur la mise en place d'une dérogation permettant le placement des fonds provenant de la vente des chablis en dehors du réseau du Trésor - **Art. 1er** (*modification de l'ordonnance du 2 janvier 1959 tendant à rendre facultatif le dépôt au Trésor des disponibilités des collectivités provenant d'une aliénation forcée de patrimoine*) (p. 1321) : nécessité de mesures spécifiques. Possibilité pour le ministre des finances d'accorder des dérogations à l'obligation de placement. Retirera l'article 1er en cas d'assurance de l'examen des demandes de dérogation. (p. 1323) : maintien de l'article 1er - **Art. 4** (*application aux travaux forestiers du taux réduit de TVA*) (p. 1324) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. André Jourdain (extension du taux réduit de TVA aux travaux réalisés sur les aires de stockage).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie par avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), son sous-amendement n° 1103 : extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique ; adopté - **Après l'art. 36** (p. 2588, 2589) : son amendement n° 893 : possibilité d'instituer à titre expérimental dans les agglomérations de plus de 300 000 habitants une tarification des déplacements pour les véhicules terrestres à moteur ; retiré - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2600) : son amendement n° 890 : possibilité, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, de regroupement au sein d'un syndicat mixte ou d'élaboration d'une convention pour organiser entre elles des services de transport ; retiré - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2604) : son amendement n° 891 : possibilité de regroupement des autorités organisatrices de transports en syndicats mixtes en leur affectant des ressources financières ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Après l'art. 52** (p. 2760) : se déclare favorable à l'amendement n° 325 de la commission (exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région) - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2786, 2787) : sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisi par avis (versement d'une compensation financière aux salariés), se déclare opposé au sous-amendement n° 666 de M. Patrick Lassourd repris par M. Ladislav Poniatowski (compensation du coût du déplacement du salarié) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2790) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 340 (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété) et n° 341 (attribution d'aides et de subventions aux organismes d'HLM).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2814) : son amendement n° 892 : nouvelle rédaction du 1

de cet article précisant le rôle des OPAC et leurs missions auprès des collectivités territoriales ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Après l'art. 5** (p. 6404) : ses amendements n° 68 : situation dans le département du Rhône des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales ; et n° 69 : possibilité pour les départements de recruter, dans le domaine médico-social, des personnels travaillant dans les associations ; devenus sans objet. Cosigne l'amendement n° 77 de M. Jacques Mahéas (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6746) : esprit de la décentralisation. Responsabilité des collectivités locales. - **Après l'art. 27** (p. 6772, 6773) : ses amendements n° I-102 : majoration de 40 millions de francs de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer ; n° I-103 : affectation au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle de l'intégralité de la cotisation nationale de péréquation ; et n° I-104 : remise à disposition des collectivités locales de la totalité des sommes nées des compensations ; adoptés.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7350, 7351) : attachement du Sénat au principe de la décentralisation. Remplacement progressif des impôts locaux par des dotations. Insuffisance du rôle de péréquation joué par l'Etat. Instauration de l'intercommunalité. Prorogation du contrat entre l'Etat et les collectivités locales. (p. 7368) : se déclare insatisfait des réponses du Gouvernement. La commission des finances rejette le projet de budget.

MICHAUX-CHEVRY (Lucette), sénateur (Guadeloupe) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 2 octobre 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 13 octobre 2000).

Membre titulaire du comité directeur du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie jusqu'au 20 juin 2000.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Art. 1er**

(*reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*) (p. 1582) : sur l'amendement n° 1 de la commission (réécriture de cet article en précisant que l'esclavage défini par l'article 212-1 du code pénal constitue un crime contre l'humanité quels que soient le lieu et l'époque où il a été commis), son sous-amendement n° 8 ; retiré - **Art. 2** (*développement de l'enseignement et de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage*) (p. 1583) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3 bis** (*fixation d'une date pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en métropole*) (p. 1584) : son amendement n° 9 : fixation de cette date au 23 août ; adopté - **Art. 5** (*possibilité pour les associations défendant la mémoire des esclaves d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) (p. 1585) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2223) : ses amendements, soutenus par M. Alain Gournac, n° 727 : prise en compte de la notion de risque naturel prévisible ; et n° 728 : obligation de définir les grands projets d'équipements et de services ; retirés. Sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), son sous-amendement, soutenu par M. Alain Gournac, n° 729 : ajout de dispositions visant à requalifier les centres des aires urbaines dévitalisées ; adopté - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (*interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schéma de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002*) (p. 2228) : son amendement, soutenu par M. Alain Gournac, n° 730 : suppression de l'alinéa relatif à l'assimilation des schémas de cohérence territoriale aux schémas d'aménagement régionaux, SAR, des départements d'outre-mer et au schéma d'aménagement de la Corse ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 13** (*définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement*) (p. 2335) : son amendement, soutenu par M. Alain Gournac, n° 742 : référence à des professionnels qualifiés en matière de conception et d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; devenu sans objet.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 3967) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 129 : cas des employeurs et travailleurs indépendants dans les communes doublement insulaires appartenant à l'archipel de la Guadeloupe ; retiré - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3973) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 131 : possibilité de suspension du plan d'apurement à la suite de la publication d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sur un territoire d'un département d'outre-mer ou sur une portion de ce dit territoire ; retiré - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3978) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 132 : rôle des chambres de métiers pour la mise en oeuvre du plan d'apurement ; adopté - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 3980) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 133 : date de départ de l'aide ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 7** (p. 3981) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 134 : possibilité de conclure des contrats spéciaux entre les services de l'Etat et les entreprises porteuses de projets ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3982) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 135 : obligation spécifique de conservation des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer ; irrecevable (article 40 de la

Constitution) - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 3988) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° 138 : application du dispositif à l'archipel de la Guadeloupe ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 4004) : son amendement, soutenu par M. Victor Reux, n° 140 : aide à l'emploi de personnels de maison ; retiré - **Après l'art. 18 bis** (p. 4020) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 143 : institution d'un conseil culturel de l'île de Saint-Martin ; adopté - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4024) : son amendement de suppression n° 154, soutenu par M. Victor Reux ; rejeté - **Art. 32** (*dispositions particulières applicables aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy*) (p. 4037) : son amendement de suppression n° 157, soutenu par M. Victor Reux ; retiré - **Avant l'art. 36** (p. 4043) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° 145 : réduction dans le département de la Guadeloupe du montant de la dotation globale de décentralisation et, s'il y a lieu, de celui des impôts affectés aux départements pour compenser l'accroissement net des charges résultant des transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales d'un montant égal aux dépenses consacrées à l'aide médicale en 1996 ; retiré - **Art. 37 bis** (*affectation d'une part de la taxe d'embarquement au profit des communes classées comme stations balnéaires*) (p. 4045) : son amendement de suppression n° 146, soutenu par M. Edmond Lauret ; retiré - **Après l'art. 38** (p. 4051) : ses amendements, soutenus par M. Victor Reux, n° 147 : insertion d'une division additionnelle intitulée "dispositions relatives à l'archipel de la Guadeloupe" ; et n° 158 : fiscalité de l'île de Saint-Martin ; retirés.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5717, 5719) : consultation des populations. Opinion des collectivités territoriales. Situation de la Guadeloupe. Charges sociales et fiscales des entreprises. Sous-consommation des fonds structurels européens. Enseignement du créole. Contrats de plan pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Fonctionnement du congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Problème des transports. Banane antillaise. Problème de la pêche. Coopération régionale. Ne votera pas ce projet de loi - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 5743) : se déclare favorable à l'amendement n° 60 de M. Claude Lise (possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés des organisations internationales régionales) - **Après l'art. 36** (p. 5747) : son amendement n° 51 : création d'une taxe ad valorem sur toutes les marchandises qui entrent à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy ; adopté. Octroi de mer - **Art. 36 bis** (*contrat de plan pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy*) (p. 5748) : son amendement de suppression n° 52 ; adopté - **Art. 37 ter** (*commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens*) (p. 5749, 5750) : son amendement de suppression n° 53 ; adopté - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 5763, 5764) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 37 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5770, 5771) : mesures adoptées en faveur de l'outre-mer. Concertation. Considère que ce texte amendé par le Sénat ne constitue qu'une étape.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6899, 6901) : insuffisance des mesures du projet de budget. Spécificité de l'outre-mer. Aspect négatif de la politique d'assistantat. Perversité du RMI. Diminution des crédits en faveur du sport. Pénalisation de la Guadeloupe en matière d'éducation. Absence de prise en compte du caractère d'archipel de la Guadeloupe. S'abstiendra sur ce projet de budget.

MIQUEL (Gérard), sénateur (Lot) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - Sécurité routière - Routes [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 23] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2781) : son amendement, soutenu par M. André Vézinhel, n° 828 : possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3695, 3696) : répartition des fruits de la croissance. Niveau de recettes exceptionnel. Baisse du taux de TVA. Allègement de l'impôt sur le revenu. Réduction de la taxe d'habitation. Solidarité envers les victimes des intempéries. Crédits supplémentaires pour l'éducation nationale et les hôpitaux. Critiques et propositions du rapporteur général. Attribution des réseaux de téléphonie mobile. Soule de France Télécom. Le groupe socialiste votera ce collectif - **Art. 2** (*abaissement du taux normal de la TVA*) (p. 3713) : soutient l'amendement n° 51 de M. Bernard Angels (application de cet abaissement aux ventes d'immeubles à construire conclues avant le 1er avril 2000 et simplification du formalisme lié à cette réduction).

- **Projet de loi relatif à la chasse** - *Nouvelle lecture* [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4309) : intervient sur l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux"). Accord sur le fond et divergence sur la forme.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6725, 6727) : poursuite de l'évolution satisfaisante de la fiscalité directe des collectivités locales. Compensation de la suppression de la vignette. Abondement de la DGF de 2001 par trois majorations exceptionnelles. Amélioration des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à*

moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières) (p. 6739) : soutient l'amendement de M. Bernard Angels n° I-233 (extension de l'exonération de la vignette aux artisans, agriculteurs et commerçants possédant des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes) - **Après l'art. 26 bis** (p. 6768) : ne votera pas l'amendement n° I-191 de M. Bernard Murat (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations). Inadaptation du mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6809) : soutient l'amendement n° I-230 de M. Bernard Angels (application du taux réduit de TVA aux réseaux de chaleur). (p. 6811) : évolution indispensable de la directive européenne. (p. 6818) : se déclare opposé à l'amendement n° I-133 de Mme Marie-Claude Beauveau (application du taux réduit de TVA aux prestations relevant de la collecte et du traitement des déchets ménagers). (p. 6820) : intervient sur l'amendement n° I-207 de la commission (financement de l'élimination du courrier non adressé).

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les routes et la sécurité routière (p. 7002, 7004) : fusion des crédits destinés aux routes, aux transports terrestres, aux voies navigables et au transport aérien au sein d'un même fascicule. Réintégration partielle des crédits du fonds pour l'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Manque de lisibilité du budget. Nouveaux contrats de plan Etat-régions 2000-2006. Réforme du financement autoroutier. Efforts budgétaires en matière de sécurité routière. Dysfonctionnements dans l'utilisation de ces crédits. Faiblesse du suivi de la politique de sécurité routière. Est favorable à titre personnel à l'adoption du budget des routes et de la sécurité routière. La commission des finances demande au Sénat de rejeter les crédits du budget de l'équipement, des transports et du logement.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 duovicis** (p. 7739) : son amendement n° II-102 : modification du système de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; retiré - **Après l'art. 49 B** (p. 7747) : son amendement n° II-50 : rapport du Gouvernement relatif à l'ensemble des moyens alloués par l'Etat à la lutte contre l'insécurité routière ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8049) : sur l'amendement n° 61 de M. Michel Charasse (modification des modalités de calcul de l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), son sous-amendement n° 83 ; devenu sans objet. Inutilité de prévoir un gage dans cet amendement.

MIRAUX (Jean-Luc), sénateur (Eure) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

MOINARD (Louis), sénateur (Vendée) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) dans les communes rurales.

Membre titulaire du Conseil national de l'habitat ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 16 mars 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. 2** (*actualisation des dispositions applicables à l'élection du Président de la République - âge d'éligibilité - financement des campagnes présidentielles - art. 3, paragraphe 2 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962*) (p. 5616) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 2 et n° 3 de la commission (maintien à 23 ans de l'âge d'éligibilité du Président de la République).

MONORY (René), sénateur (Vienne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 328 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2155) - Ministère : Premier ministre - *Compensation par l'Etat des exonérations d'impôts locaux* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2155) - **Impôts et taxes**

MONTESQUIOU (Aymeri de), sénateur (Gers) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Vice-président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur les projets de loi : 1°) [n° 15 (1999-2000)] autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ; 2°) [n° 16 (1999-2000)] autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique ; 3°) [n° 17 (1999-2000)] autorisant l'approbation des

amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ; 4°) [n° 18 (1999-2000)] autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 266 (1999-2000)] (15 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur l'adéquation du traité Euratom à la situation et aux perspectives de l'énergie nucléaire en Europe [n° 320 (1999-2000)] (2 mai 2000) - **Union européenne.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient.**

Proposition de loi constitutionnelle déposée avec M. Hubert Haenel et les membres du RDSE, tendant à permettre à la France de respecter les délais de transposition des directives communautaires, par l'inscription de ces textes à l'ordre du jour du Parlement en cas de carence gouvernementale [n° 74 (2000-2001)] (14 novembre 2000) - **Parlement.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 316 (*JO Débats* du 7 avril 2000) (p. 1979) - Ministère : Emploi - *Avenir des retraites agricoles* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1979) - **Retraite**

n° 346 (*JO Débats* du 26 mai 2000) (p. 3156) - Ministère : Justice - *Création d'un espace judiciaire européen* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3156) - **Justice**

n° 355 (*JO Débats* du 9 juin 2000) (p. 3792) - Ministère : Justice - *Extradition de Sid Ahmed Rezala* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3792) - **Extradition**

n° 415 (*JO Débats* du 8 décembre 2000) (p. 7451) - Ministère : Aménagement du territoire - *Natura 2000* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7451) - **Environnement**

Questions orales sans débat :

n° 707 (*JO Débats* du 2 février 2000) (p. 508) - Ministère : Aménagement du territoire - *Présence des services publics sur l'ensemble du territoire national* - Réponse le 23 février 2000 (p. 848) - **Services publics**

n° 823 (*JO Débats* du 18 mai 2000) (p. 2905) - Ministère : Affaires européennes - *Demande de simplification administrative des mesures communautaires* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3878) - **Union européenne**

n° 940 (*JO Débats* du 1er novembre 2000) (p. 5671) - Ministère : Emploi - *Imputation du montant des bourses d'études sur le RMI* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8024) - **Bourses d'études**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage** [n° 0460 (98-99)] - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 535, 536) : mise en pratique d'un droit à l'accueil des gens du voyage. Souci du Gouvernement d'une plus grande égalité

de droits. Obligation faite aux communes de créer des aires d'accueil. S'interroge sur les moyens réels accordés aux maires pour permettre l'application de cette loi. Défavorable à la proposition de la commission des affaires économiques d'obliger les communautés de communes à créer des aires d'accueil. Equilibre numérique entre population communale et population accueillie. Respect des devoirs : impôt et scolarisation des enfants. Votera en tant que membre du RDSE, ce texte amendé sous réserve de la garantie d'un équilibre entre les devoirs et les droits respectifs des communes et des gens du voyage.

- **Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat** [n° 0325 (98-99)] - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 782, 783) : réponse par la proposition de loi à un besoin concret des communes. Application du principe de subsidiarité pour donner à la commune un droit de priorité sur les biens vacants ou sans maître. Souci d'impliquer la commune sans contrainte. Attention particulière du Sénat aux collectivités territoriales et aux communes. Proposera dans l'avenir une solution amendée.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** [n° 0207 (1999-2000)] - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1216, 1218) : fréquence du recours à la procédure d'urgence. Manque d'ambition du texte. Carences préoccupantes malgré les dispositions positives. Inefficacité du prélèvement de 5 % sur les droits de retransmission télévisée. Bénévolat. Souhait d'une baisse du taux de TVA sur l'ensemble des activités sportives et les équipements. Reconnaissance souhaitable du bénévolat. Favorable à un statut pour les responsables d'associations sportives. Texte opposé aux intérêts du sport.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Après l'art. 34 ter** (p. 1291) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° 48 : création d'un statut du dirigeant sportif associatif ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la chasse** [n° 0298 (1999-2000)] - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2979, 2980) : attachement aux expressions de la ruralité. Possibilité de coexistence entre les chasseurs et les non-chasseurs. Périodes de chasse aux oiseaux migrateurs. Interprétation et application de la directive européenne "oiseaux" de 1979. Jour de non-chasse. Opposé au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution** [n° 0015 (1999-2000)] - (25 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 16 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** (p. 3124, 3126) : nécessaire renforcement de la protection de la Méditerranée. Propose l'adoption des quatre projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique** [n° 0016 (1999-2000)] - (25 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs** [n° 0017 (1999-2000)] - (25 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 0018 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 17 (1999-2000)** Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 10** (p. 3197) : son amendement n° 253 : activités cynégétiques dans les parcs et enclos non attenant à une habitation ; retiré - **Après l'art. 13 A** (p. 3215, 3216) : son amendement n° 254 : établissement de la date de broyage de la jachère ; adopté - **Art. 13** (*plan de chasse*) (p. 3219, 3222) : ses amendements n° 317 : exclusion des enclos de l'application du plan de chasse ; devenu sans objet ; n° 318 : suppression de la taxe pour les éleveurs de grand gibier ainsi que pour les propriétaires d'enclos ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; n° 320 : publication de l'arrêté fixant les règles à respecter pour l'organisation de la production de gibier destiné à être réintroduit dans la nature ; retiré ; n° 319 : transport et commercialisation de gibier mort ; n° 321 : suppression du marquage de gibiers provenant des élevages agréés ; et n° 322 : statut des différents gibiers à poils vivant à l'intérieur des parcs et attachés aux sols sur lesquels ils vivent ; rejetés - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3224) : son amendement de suppression n° 323 ; rejeté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3408, 3409) : construction européenne. Conférence intergouvernementale. Réforme des institutions communautaires. Emploi. Harmonisation fiscale. Meilleure coopération judiciaire. Exemple de l'énergie nucléaire. Réduction des émissions de gaz carbonique.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3479, 3480) : bien-fondé de la mesure, appliquée dans sept Etats membres de l'Union européenne et supprimée par l'Assemblée nationale. Possibilité de répartir l'excédent fiscal en faveur du sport - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) (p. 3490, 3491) : intervient sur l'article. Valorisation du bénévolat. Regret de la déclaration d'urgence sur ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4543, 4545) : dépôt d'un rapport d'information sur la situation et les perspectives de l'énergie nucléaire en Europe. Augmentation rapide de la consommation d'énergie dans les pays en voie de développement. Insuffisance de l'objectif actuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nécessité de développer les différentes sources d'énergie. Décision de l'Allemagne de renoncer à l'énergie nucléaire. Exemple du Danemark. Effort de développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Exportation de l'énergie nucléaire française. Gestion des déchets nucléaires. Coopération possible avec certains Etats semi-industrialisés. Développement de l'European pressurized reactor, EPR. Problème des déchets radioactifs. Souhaite que le protocole de Kyoto soit ratifié.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme - Dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux*

d'urbanisme et aux cartes communales) (p. 5250) : équilibre du territoire. Texte de loi très complexe et trop ambitieux. Création d'un fonds de réactivation économique pour les zones urbaines sensibles. Question de l'attribution de moyens aussi importants aux zones rurales.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5500, 5502) : ampleur de la tâche et dégradation de la situation. Retard de la France dans le domaine des transpositions de directives européennes. Recours aux ordonnances. Précipitation. Moyens d'un suivi plus rigoureux des transpositions. Dépôt par le RDSE d'une proposition de loi constitutionnelle qui permettrait une transposition systématique du droit dérivé communautaire - **Question préalable** (p. 5518) : le groupe du RDSE ne votera pas la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5521) : soutient l'amendement n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000").

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5578, 5579) : hommage à l'ensemble des élus locaux. Suppression récurrente et croissante de l'autonomie financière des collectivités. Remplacement des impôts par des dotations de l'Etat. Recentralisation. Charges insuffisamment compensées. Rôle majeur du Sénat sur les textes touchant aux collectivités locales. Défend cette proposition ambitieuse.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6387, 6388) : résorption de l'emploi précaire et application des 35 heures dans la fonction publique territoriale. Souhait d'une meilleure répartition territoriale des agents de la fonction publique d'Etat. Nécessité de moderniser le recrutement de la fonction publique. Problème posé par la non-intégration de certains contractuels de catégorie A. Maintien de la possibilité de recours à des contractuels à temps non complet dans les communes de moins de 2000 habitants. Interroge le Gouvernement sur le devenir des emplois jeunes. Régime exceptionnel et dérogatoire des mesures proposées. Règle du concours. Espoir d'une plus grande déconcentration des ministères. Premier plan de titularisation - **Art. 3** (*conditions communes pour bénéficier des concours réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale*) (p. 6398) : soutient l'amendement n° 22 de M. Fernand Demilly (élargissement du dispositif aux agents non titulaires de catégorie A n'en bénéficiant pas).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6798, 6799) : mise à l'écart du Parlement. Mauvaise harmonisation entre les calendriers budgétaires français et communautaire. Mauvaise application par la France du droit communautaire dérivé. Avec les membres du RDSE, votera la contribution française au budget communautaire - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6870, 6871) : affrontement de la philosophie gouvernementale et de celle de la majorité sénatoriale. Diminution générale du poids fiscal.

*Deuxième partie :***Anciens combattants**

- (30 novembre 2000) (p. 6940, 6941) : attribution de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la nation. Injustice du financement des 35 heures par les anciens combattants. Retraite mutualiste. Devoir de mémoire. Suivra l'avis de la commission.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7210, 7211) : incapacité du Gouvernement à réformer les structures. Création d'emplois nouveaux. Inéquité du système de retraites. Insuffisante prise en compte de l'équilibre territorial. Incapacité du Gouvernement à désengorger les ministères parisiens. Attachement du groupe du RDSE à un service public de qualité. Suivra l'avis de la commission.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7240) : inquiétude sur l'avenir des services publics en milieu rural. Nouvelle carte de la prime d'aménagement du territoire, PAT.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7306) : indigence budgétaire et faiblesse d'action. Manque de personnels. Intégration dans une défense européenne opérationnelle. Souhait d'un rééquilibrage budgétaire en faveur des affaires étrangères. Développement de l'audiovisuel extérieur. Choix d'une politique des visas plus audacieuse. Situation au Moyen-Orient. Votera le budget des affaires étrangères.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7440, 7442) : conséquences de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Interdiction des farines animales. Renforcement de la sécurité sanitaire. Crise structurelle de l'agriculture française. Mise en oeuvre nécessaire de réformes fiscales. Jeu de la concurrence. Echec des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Diminution des crédits consacrés à l'installation des jeunes. Baisse des moyens affectés à la formation professionnelle. Suivra l'avis de la commission des finances en ne votant pas ce projet de budget.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7513, 7514) : décalage du budget avec l'évolution géopolitique. Développement de l'influence culturelle française et européenne. Propose un transfert de crédits du budget de la défense à celui des affaires étrangères. Progrès en matière de défense européenne. Progression dérisoire des crédits affectés à la gendarmerie.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7558, 7559) : politique énergétique de la France. Moratoire sur les centrales à effet de serre. Déchets nucléaires. Avantages du nucléaire. Interroge le ministre sur le transfert du budget de l'Institut de protection et de sûreté nucléaires au ministère de l'environnement. Fermeture de Superphénix : désastre financier, technologique et écologique. Renouvellement du parc de centrales nucléaires. Maintien de notre position technologique. Poursuite de l'effort en matière nucléaire. Avec certains des membres du RDSE, regrette la position d'attente du Gouvernement.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7572) : difficultés et inquiétudes des artisans. Insuffisance de la formation professionnelle. Recours aux heures supplémentaires. Loi sur les 35 heures désastreuse pour l'artisan et le salarié. Contrainte administrative subie par les artisans. Loi d'orientation pour l'artisanat. Limitation de la mesure de suppression de la vignette automobile.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) (p. 7591, 7592) : satisfaction à propos des efforts budgétaires en faveur du Centre français du commerce extérieur de l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises, CFME-ACTIM, de la Direction des relations économiques extérieures, DREE. Importance de l'éventail des aides en faveur de l'exportation. Baisse des crédits destinés à l'assurance prospection. Mise en oeuvre d'une stratégie : étroite concertation et coopération avec le ministère des affaires étrangères, problème des visas. Place prépondérante des anglo-saxons dans les médias. Accueil des étudiants étrangers. Mise en place du volontariat civil. Concentration des efforts sur la zone allant de l'Irak à l'Asie centrale. Réserves de gaz.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0132 (2000-2001)] - (21 décembre 2000) - Art. 2 bis (transposition par ordonnance de la directive "Natura 2000")** (p. 8138, 8139) : information des autorités locales. Exemple du département du Gers. Régime applicable aux zones protégées. Au nom de la majorité des membres du RDSE votera contre cet article.

MOREIGNE (Michel), sénateur (Creuse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 36] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 309 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1555) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - **Traçabilité des viandes bovines** - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1555) - **Consommateur (protection du)**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 735, 737) : situation du département de la Creuse à la suite des deux tempêtes, et mise en place d'une cellule de crise. Hommage au service de La Poste. Remarquables

efforts collectifs. Propositions destinées à gérer la crise lors des tempêtes. Situation des pompiers volontaires.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA)** (p. 3134) : intervient sur l'amendement n° 183 de la commission (décision de l'assemblée générale de l'ACCA pour réguler l'acquisition de très petites parcelles). (p. 3135) : soutient l'amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 283 (impossibilité pour un propriétaire ayant manifesté son opposition à la chasse de prétendre à la qualité de membre de l'association) - **Après l'art. 6** (p. 3136) : son amendement n° 285 : possibilité pour les ACCA ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7198, 7199) : budget du secrétariat général de la défense nationale, SGDN, en hausse. Présentation chiffrée. Missions et attributions. Cellules constituées pour la crise du Kosovo et le passage à l'an 2000. Crédits de l'institut des hautes études de la défense nationale. Coordination du renseignement. Protection des populations. Lutte contre la vulnérabilité des systèmes informatiques. Faiblesse des procédures d'urgence. Redéfinition nécessaire de notre politique civile de défense. Propose l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8054) : son amendement n° 67 : gestion des comptes des groupements d'intérêt public de développement local par un comptable public désigné par arrêté ministériel ; adopté.

MOSCOVICI (Pierre), ministre délégué chargé des affaires européennes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales européennes :

n° 9 de M. Hubert Haenel : **Union européenne (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)** (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2624).

Questions au Gouvernement :

n° 338 de M. Daniel Hoeffel : **Union européenne (Statut de Strasbourg comme siège du Parlement européen)** (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2644).

n° 339 de M. Ladislav Poniatowski : **Président de la République (Mise en cause du Chef de l'Etat par le journaliste tunisien Taoufik ben Brick)** (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2645).

n° 401 de M. Hubert Durand-Chastel : **Enseignants (Revendications des enseignants des établissements français à l'étranger)** (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5949).

Questions orales avec débat :

n° 30 de M. Hubert Haenel : **Union européenne (Conseil européen de Nice)** (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7812).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transport dans la convention [n° 0048 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** (p. 698, 699) : textes constituant des avancées importantes en matière de contrôle et de lutte contre des trafics illégaux. Renforcement indispensable de la coopération entre les administrations des douanes des Etats membres. Rénovation des instruments juridiques des agents des douanes. Convention de Naples II. Mission du système d'information des douanes, SID.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0049 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 50 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0050 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 51 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 0051 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 138 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 0138 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 48 (1999-2000), n° 49 (1999-2000), n° 50 (1999-2000) et n° 51 (1999-2000)** : voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part [n° 0095 (1999-2000)]** - (9 février 2000) - **Discussion générale** (p. 702, 703) : engagement du Gouvernement en faveur de la paix en Israël. Appui de l'Union européenne à la reprise des négociations entre Israël et la Syrie. Place particulière d'Israël dans l'histoire de la politique méditerranéenne de l'Union. Dispositions de l'accord d'association. Complémentarité entre le processus de paix au Proche-Orient et le partenariat euro-méditerranéen, néanmoins distincts. (p. 705) : attitude positive du Sénat. Préoccupations relatives à la situation au Liban.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0238 (98-99)]** - (21 mars 2000) - **Demande de discussion immédiate** (p. 1480, 1481) : intervient sur la demande de discussion immédiate,

formulée par MM. Gilbert Chabroux, Robert Bret et quarante-neuf de leurs collègues, en application de l'article 30, alinéas 1 et 4, du règlement du Sénat, de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915. Devoir de mémoire. Interrogations sur le rôle du pouvoir législatif dans la reconnaissance d'événements historiques survenus dans un pays étranger. Position des autorités françaises sur la situation politique dans le Sud du Caucase. Evolutions importantes de la Turquie, candidate à l'Union européenne.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (29 novembre 2000) - **Art. 28** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6802, 6806) : inscription du projet de budget communautaire dans les perspectives financières de l'Agenda 2000. Augmentation importante du budget de la politique agricole commune. Déroulement de la procédure budgétaire communautaire. Favorable à une réforme de la procédure budgétaire. Financement des actions extérieures de l'Union européenne. Financement de l'élargissement. Réforme des institutions communautaires. Présidence française de l'Union européenne. Etape importante de la conférence intergouvernementale marquée par le Conseil européen de Biarritz. Volonté de réussite des négociations de Nice. Europe de la défense.

MOULY (Georges), sénateur (Corrèze) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la délégation du Sénat pour la planification.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 397 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5945) - Ministère : Relations avec le Parlement - *Réponses des ministres aux questions des parlementaires* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5946) - **Questions parlementaires**

Questions orales sans débat :

n° 659 (JO Débats du 19 novembre 1999) (p. 6142) - Ministère : Emploi - *Financement des équipes de préparation et de suite du reclassement des travailleurs handicapés* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 12) - **Handicapés**

n° 693 (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 81) - Ministère : Emploi - *Prestations sociales* - Réponse le 23 février 2000 (p. 841) - **Caisses d'allocations familiales**

n° 768 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1591) - Ministère : Equipement - *Contrat de plan Etat-région dans le Limousin* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1788) - **Contrats de plan**

n° 787 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Santé - *Insertion professionnelle des handicapés* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2718) - **Handicapés (travail et reclassement)**

n° 804 (JO Débats du 5 mai 2000) (p. 2419) - Ministère : Santé - *Développement du service de gériatrie du centre hospitalier général de Tulle* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3881) - **Hôpitaux**

n° 861 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4628) - Ministère : Emploi - *Cotisations sociales des pluriactifs* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4858) - **Charges sociales**

n° 909 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4970) - Ministère : Emploi - *Maintien à domicile des personnes âgées* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5689) - **Personnes âgées**

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)] - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1373, 1374) : discrédit de la classe politique. Qualité du travail du Sénat malgré les nombreuses critiques. Nécessité et apport de deux assemblées élues différemment. Attachement au maintien et au développement de la vie dans les territoires. Avec la majorité du groupe du RDSE, se ralliera aux conclusions de la commission.

MURAT (Bernard), sénateur (Corrèze) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 2 octobre 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 13 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 643 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5846) - Ministère : Emploi - *Conséquences du classement des foyers logements en "équipement recevant du public"* - Réponse le 9 février 2000 (p. 640) - **Maisons de retraite et foyers logements**

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)] - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 424, 426) : contraintes juridiques à l'action des décideurs publics et des élus. Pénalisation excessive de la vie publique. Avancée incontestable de la proposition de loi. Propositions pour renforcer la sécurité juridique de l'action locale. Votera ce texte.

- Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 529, 530) : garantie nécessaire de deux principes : la liberté d'aller et venir et le droit de propriété. Différences entre les commerçants ambulants et les nomades. Exemple de

l'aire d'accueil de Brive-la-Gaillarde. Troubles à l'ordre public et violences. Adoption par le Sénat en 1997 d'un texte équilibré. Hommage à la commission des lois et au travail de son rapporteur. Répression du stationnement illicite. Souhaite le relèvement du montant des contraventions de police. Procédure d'expulsion. Pouvoir du juge d'obliger les contrevenants à rejoindre une aire d'accueil ou à quitter le territoire communal. Crédibilité de ce texte liée à la volonté de l'Etat de faire respecter la loi. Votera ce projet de loi amendé.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1203, 1205) : rôle du sport. Structure de l'organisation sportive. Remise en cause de l'existence et des compétences des fédérations sportives par le projet de loi. Mesures en matière d'encadrement et de formation. Crainte d'une étatisation de l'organisation du sport. Mutualisation des droits télévisés : financement d'activités fiscales et administratives au détriment du sport. Mainmise accrue de l'Etat sur le mouvement sportif. Eclatement des structures. Absence de mesure en faveur du bénévolat - **Art. 4** (*éducation physique et sportive des élèves et des étudiants handicapés - art. 6 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1226) : son amendement n° 30 : substitution des mots "établissements spécialisés" aux mots "centres spécialisés" ; adopté - **Art. 7** (*réglementation de la profession d'intermédiaire sportif - art. 15-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1228, 1229) : sur l'amendement n° 2 de la commission (régime de licence inspiré de celui des agents artistiques), son sous-amendement n° 31 : attribution aux fédérations d'une compétence pour délivrer les licences d'agent sportif ; retiré. S'abstiendra sur l'amendement n° 2 précité de la commission - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1231, 1232) : sur l'amendement n° 8 de la commission (plafond de la garantie d'emprunt contracté par une association sportive et limitation de cette garantie aux emprunts destinés à financer l'achat de matériels), ses sous-amendements n° 32 et n° 33 ; retirés - **Art. 12** (*Comité national olympique et sportif français, CNOSF - art. 19 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1242) : son amendement n° 34 : suppression de l'approbation du ministre chargé des sports pour l'établissement des règles déontologiques du sport afin de maintenir le CNOSF dans ses prérogatives ; adopté - **Art. 14** (*rétablissement des garanties d'emprunt et des cautionnements - art. 19-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1244) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (plafond de la garantie d'emprunt contracté par une association sportive et limitation de cette garantie aux emprunts destinés à financer l'achat de matériels) - **Art. 18** (*organisation des activités physiques et sportives des personnes handicapées*) (p. 1248) : son amendement n° 35 : aide des pouvoirs publics en faveur des associations sportives organisant des activités physiques et sportives destinées à des personnes handicapées ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** (*"mutualisation" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 1264) : son amendement de suppression n° 36 ; rejeté. (p. 1266) : absence de garantie au sujet de la "mutualisation". Interrogation sur les conséquences du dispositif prévu dans la loi de finances. (p. 1269) : intervient sur l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au Fonds national pour le développement du sport, FNDS, et redistribution par celui-ci) - **Art. 21** (*Commission nationale du sport de haut niveau - art. 26 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1270) : son amendement n° 37 : suppression des dirigeants des associations sportives de la composition de la Commission nationale du sport de haut niveau ; adopté - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1273) : son amendement n° 38 : possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres ; adopté - **Art. 33** (*conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la*

loi du 16 juillet 1984) (p. 1288) : caractère incomplet de la liste établie par la commission européenne concernant les sports à risques - **Après l'art. 34 bis** (p. 1291) : son amendement n° 39 : dépôt devant le Parlement par le Gouvernement d'un rapport visant à étendre les possibilités d'aménagement du temps de travail offertes aux responsables associatifs tout en préservant l'organisation et la compétitivité des entreprises ; adopté - **Après l'art. 34 ter** : soutient l'amendement n° 48 de M. Aymeri de Montesquiou (création d'un statut du dirigeant sportif associatif) - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) (p. 1292) : son amendement n° 40 : assimilation à des dons des frais engagés par les contribuables membres d'une association dans le cadre de leur activité bénévole et alignement du calcul de ces frais sur celui des frais professionnels réels ; adopté - **Après l'art. 34 ter (suite)** (p. 1293) : son amendement n° 41 : assimilation à un don de la mise à disposition de locaux par des particuliers au monde associatif et mise en place de réductions d'impôts ; adopté. Son amendement n° 42 : mise en place d'un contrat relatif aux engagements financiers des diverses administrations et collectivités locales avec leurs partenaires associatifs ; retiré - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1294) : son amendement n° 43 : remplacement des mots : "activités physiques ou sportives" par les mots : "activités physiques et sportives" pour exclusion du champ d'application de la loi de 1984 les établissements hôteliers ainsi que les campings-caravanings ; adopté - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1295) : son amendement de coordination n° 44 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1300, 1301) : différence entre l'approche du Gouvernement et celle de la majorité sénatoriale. Favorable à un renforcement du mouvement sportif à travers ses fédérations. Remise en cause du système de la formation. Crainte d'une fracture sociale au sein du milieu sportif. Remerciements. Avec les membres du RPR, votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1383, 1384) : mission constitutionnelle du Sénat de représentation des collectivités territoriales. Illogisme de la proposition du Gouvernement de modification du collège électoral. Opposition au rapprochement du mode d'élection du Sénat avec celui de l'Assemblée nationale. Attachement au bicamérisme. Remise en cause de l'identité du Sénat par le projet de loi gouvernemental - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) (p. 1393) : rappel des conséquences du scrutin proportionnel de 1986 et de l'émergence de partis extrémistes.

- **Projet de loi organique modifiant le nombre de sénateurs [n° 0235 (1999-2000)]** - (16 mars 2000) - **Question préalable** (p. 1418, 1419) : qualité du travail et autorité d'une assemblée parlementaire. Le Sénat, gage d'équilibre et de stabilité de la démocratie. Exemple du Sénat américain. Démarche politicienne du Gouvernement. Les membres du groupe du RPR voteront la motion n° 1 de la commission des lois tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3000, 3001) : déception des fédérations de chasseurs. Chasse, composante de l'identité nationale. Rôle des chasseurs. Insuffisance du projet de loi. Réorganisation de l'Office national de la chasse, ONC. Dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Jour de non-chasse. Ne votera pas le projet de loi tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3462, 3463) : non-justification de l'urgence. Intérêt de l'application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations

sportives. Dangers de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale relative au cumul d'un emploi avec une activité sportive professionnelle. Opposition au dispositif proposé par l'Assemblée nationale relatif aux sports de nature. Qualité de la réflexion du rapporteur. Avec le groupe du RPR, votera le projet de loi amendé par le Sénat - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3471, 3472) : son amendement n° 42, identique à l'amendement n° 6 de la commission ; retiré - **Art. 12** (*comité national olympique et sportif, CNOSF*) - *art. 19 de la loi du 16 juillet 1984* (p. 3478) : soutient l'amendement n° 49 de M. Jean-Pierre Vial (élargissement du champ de contrôle établi au profit du CNOSF) - **Art. 19 bis** (*application du taux réduit de TVA à l'utilisation des installations sportives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3479) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 21 de la commission - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3481, 3482) : son amendement n° 50 : modalités d'autorisation pour les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales d'exercice d'une activité rémunérée sportive ; retiré. Vide juridique - **Après l'art. 23 bis** : son amendement n° 51 : ajout à la liste des exceptions à l'interdiction de cumul des activités sportives ; adopté - **Art. 32** (*conditions d'accès à l'exercice professionnel des fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3488) : sur l'amendement n° 27 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture en retenant certaines modifications introduites par l'Assemblée nationale : mention des diplômes étrangers et admis en équivalence, insertion des dispositions relatives aux activités à risque et suppression de l'exigence de diplôme pour les bénévoles), son sous-amendement n° 52 : détention obligatoire d'un diplôme pour l'entraînement de sportifs contre rémunération ; retiré - **Art. 34 ter** (*déduction fiscale des frais exposés par les bénévoles - art. 200 du code général des impôts*) (p. 3491) : attente d'un débat par les bénévoles. - **Art. 36** (*conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives - art. 47 de la loi du 16 juillet 1984*) : son amendement n° 43 : exclusion du champ d'application de la loi de 1984 des établissements hôteliers ainsi que des terrains de camping et de caravanning ; adopté - **Art. 38** (*sanctions administratives contre les établissements d'activités physiques et sportives - art. 48 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3492) : son amendement n° 44, sur le même objet que son amendement n° 43 précité à l'article 36 ; adopté - **Art. 40** (*sanctions pénales - art. 49 de la loi du 16 janvier 1984*) : son amendement n° 45, sur le même objet que son amendement n° 43 précité à l'article 36 ; adopté - **Art. 40 ter** (*insertion dans la loi de 1984 d'un titre III intitulé "les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature"*) (p. 3494) : son amendement de suppression n° 53 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° 32 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3499) : qualité du travail du rapporteur. Rôle des fédérations et des syndicats sportifs dans l'évolution de la réflexion. Avec le groupe du RPR votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Art. 1er** (*transmission des pactes d'actionnaires au conseil des marchés financiers*) (p. 4924) : soutient l'amendement n° 356 de M. Gérard Cornu (publication des seuls pactes d'actionnaires conclus depuis le 1er janvier 1995).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Avant l'art. 28** (p. 6143, 6144) : ses amendements, soutenus par M. Alain Vasselle, n° 56 : possibilité pour les praticiens exerçant à titre libéral dans les établissements de santé de choisir de percevoir leurs honoraires directement ou par l'intermédiaire de l'administration hospitalière ; adopté ; et n° 57 : gratuité de la délivrance du certificat médical pour l'obtention de la première délivrance d'une licence sportive ; retiré - **Après l'art. 31** (p. 6170) : son amendement, soutenu par M. Dominique Leclerc, n° 55 : abrogation de l'article 24 de la

loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 instituant un mécanisme de régulation des dépenses par lettres-clés flottantes avec des sanctions possibles à la suite d'un rapport de la CNAM ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6568, 6569) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-164 (modalités de déduction par les artisans et commerçants du salaire versé à leur conjoint) - **Art. 2 bis (précédemment réservé p. 6569)** (*suppression de l'abattement annuel sur certains revenus mobiliers pour les foyers imposés au taux supérieur de l'impôt sur le revenu*) (p. 6571) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-6 de la commission - **Après l'art. 2 bis** (p. 6573, 6580) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann n° I-148 (rétablissement de l'ancien plafond pour l'abattement accordé aux contribuables rattachant à leur foyer fiscal un enfant majeur) et n° I-153 (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires). Se déclare favorable à l'amendement n° I-150 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans). Soutient l'amendement n° I-151 de M. Alain Joyandet (réduction d'impôt accordée aux contribuables pour l'achat de matériels informatiques neufs à usage non professionnel). - **Après l'art. 4** (p. 6595) : impôts des cadres américains travaillant en France payés aux Etats-Unis - **Après l'art. 4 bis** (p. 6605, 6607) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-155 (assimilation de certains titres de sociétés à des biens professionnels, au regard de l'ISF, afin de développer les investissements dans les PME) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt sur les sociétés)** (p. 6620, 6623) : hostilité aux aménagements de l'impôt sur les sociétés proposés par le Gouvernement. Soutient les amendements de M. Joseph Ostermann n° I-159 (suppression de la surtaxe instituée par la loi de finances rectificative pour 1995 à titre provisoire afin de permettre à la France d'être éligible à l'euro), n° I-160 (suppression des aménagements du régime des sociétés mères et filiales) et n° I-161 (suppression de la réduction de l'avoir fiscal des sociétés) - **Art. 8 (simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises)** (p. 6642) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-163 (suppression de la taxe sur les salaires). (p. 6646) : interrogations des chefs d'entreprise - **Après l'art. 8** (p. 6647) : se déclare favorable à l'amendement n° I-165 de M. Daniel Goulet (réduction progressive de la taxe sur les salaires) - **Art. 11 (mesures d'adaptation de la fiscalité agricole)** (p. 6658, 6659) : crise conjoncturelle de la filière bovine. Absence de réponse aux éleveurs par le plan de soutien du ministre de l'agriculture. Faiblesse du dispositif de l'article. (p. 6661) : soutient l'amendement n° I-169 de M. Joseph Ostermann (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6705) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-166 (mesures d'accélération du remboursement de la TVA). (p. 6713) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-199 (application du taux réduit de TVA au chocolat noir de couverture) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6727, 6728) : conséquences de la compensation par dotation budgétaire de la réforme du système fiscal. Absence de véritable réforme de la fiscalité locale. Favorable à la suppression de la vignette accompagnée d'un transfert aux conseils généraux de recettes fiscales actuellement perçues par l'Etat - **Après l'art. 26 bis** (p. 6767) : son amendement, soutenu par M. Joseph Ostermann, n° I-191 : possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations ; adopté.

MUZEAU (Roland), sénateur (Hauts-de-Seine) NI puis CRC.

Remplace le 29 mars 2000 M. Michel Duffour, démissionnaire (JO Lois et décrets du 30 mars 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au harcèlement moral au travail [n° 168 (2000-2001)] (21 décembre 2000) - **Travail**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 389 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5395) - Ministère : Emploi - *Convention UNEDIC* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5396) - **Union nationale pour l'emploi dans l'industrie**

Questions orales sans débat :

n° 830 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3036) - Ministère : Economie - *Relance du bâtiment et inflation des prix* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3883) - **Bâtiment et travaux publics**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2743) : soutient l'amendement n° 974 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte des impératifs de sécurité et de continuité de service public, ainsi que de la garantie du développement des transports ferroviaires).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 14** (p. 3820) : soutient l'amendement n° 66 de M. Thierry Foucaud (réduction des crédits consacrés aux dépenses en capital des services militaires). Propose l'ouverture de crédits destinés à favoriser la pérennisation des emplois-jeunes.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4588) : soutient l'amendement n° 21 de Mme Nicole Borvo (inscription dans la Constitution de la fonction de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Art. 3** (*obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise - art. L. 132-27 du code du travail*) (p. 4671, 4672) : sur l'amendement n° 5 de la commission (simplification dans le déroulement de la

négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle), son sous-amendement n° 47 : périodicité de la négociation portée de trois à deux ans ; rejeté - **Art. 4** (*sanctions pénales en cas de manquement à l'obligation spécifique de négocier dans l'entreprise - art. L. 153-2 du code du travail*) (p. 4673) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la nouvelle sanction pénale et mise en place d'un dispositif plus souple) - **Art. 6** (*obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail*) (p. 4675) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 48 : extension du champ de la négociation à la reconnaissance professionnelle et au salaire ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 4677) : faiblesse des ressources des comités d'entreprise. (p. 4680) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 49 : renversement de la charge de la preuve ; retiré - **Après l'art. 8 (suite)** (p. 4691, 4696) : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (autorisation de principe du travail de nuit), ses sous-amendements n° 38 : aménagement de la période de travail par un accord collectif au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, n° 41 : aménagement du travail de nuit soumis à la conclusion d'accords collectifs au niveau de la branche et au niveau de l'entreprise, après consultation du comité d'entreprise ; n° 43 : avis conforme du comité d'entreprise requis pour l'aménagement du travail de nuit et contreparties basées sur l'addition d'un repos compensateur et d'une majoration de rémunération ; devenus sans objet ; n° 39 : consultation de l'ensemble des organisations syndicales ; adopté ; n° 45 : changement d'affectation, sans diminution de la rémunération, en cas d'incompatibilité du travail de nuit avec l'état de santé du salarié ; rejeté. Sur ce même amendement précité n° 1 du Gouvernement, ses sous-amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 40 : cumul du repos compensateur et de la majoration du salaire comme contrepartie ; rejeté ; n° 42 : limitation du recours au travail de nuit dans des secteurs définis par décret ; devenu sans objet ; n° 44 : traitement spécifique du travail de nuit par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT ; et n° 46 : appréciation de l'aptitude d'une salariée enceinte à exercer un travail de nuit, par le médecin du travail en liaison avec le médecin traitant ; adoptés. (p. 4698, 4705) : son amendement n° 50 : réaffirmation du caractère exceptionnel du travail de nuit en France ; retiré. Remise en cause de l'amendement gouvernemental. Rejet de la directive européenne de 1993 - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4706) : progrès conditionné à une volonté forte du législateur. Le groupe CRC apporte son soutien à cette proposition de loi mais s'abstiendra sur le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 3** (*habilitation à procéder par ordonnances à la refonte du code de la mutualité*) (p. 5531, 5532) : mécontentement face au recours de la procédure des ordonnances. Modernisation du code de la mutualité. Techniques assurancielles dans le domaine de la protection des personnes. Rapprochement de la fédération des mutuelles de France et de la fédération nationale de la mutualité française. Fiscalité des mutuelles. Mutuelles de retraite des anciens combattants. Rôle joué par le mouvement mutualiste. Le groupe CRC s'abstiendra sur cet article.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5651, 5652) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), soutient le sous-amendement n° 8 de Mme Odette Terrade (extension des dispositions aux infirmières présentes dans les centres de vacances et de loisirs).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6027, 6028) : préoccupations des

retraités. Rapport Charpin. Rapport Teulade. Lien entre le niveau des retraites et la politique de l'emploi et des réformes fiscales. Réticence du groupe CRC vis-à-vis des modalités du fonds de réserve pour les retraites. Priorité de l'indexation des pensions sur les salaires. Financement et pérennisation du système de retraite.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6064) : soutient l'amendement n° 78 de M. Guy Fischer (baisse de la CSG sur les salaires parallèlement à l'accroissement de la contribution sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement). - **Art. 10** (*dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale*) (p. 6088) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 10 de la commission et n° 48 de la commission saisie pour avis - **Art. 19 A** (*abrogation de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite*) (p. 6119, 6120) : opposition du groupe CRC à la loi Thomas. Se déclare opposé aux amendements de suppression n° 17 de la commission et n° 51 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 19** (p. 6123) : soutient l'amendement n° 92 de M. Guy Fischer (indexation des pensions de retraite sur les salaires).

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 44** (*fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM*) (p. 6208) : situation de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, AP-HP. Financement de l'hôpital européen Georges-Pompidou. Devenir des terrains cédés par l'hôpital Laennec à la COGEDIM - **Art. 1er** (**précédemment réservé le 15 novembre 2000 p. 6058**) (*approbation du rapport annexé*) (p. 6219) : activités de la chirurgie pédiatrique du groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent-de-Paul. Souhait de voir garantir par l'AP-HP le maintien des activités médicales dans son plan stratégique pour les années 2001-2004. Remise en cause des réponses aux besoins de santé des enfants par le démantèlement des activités de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7068, 7069) : augmentation des crédits. Traduction d'une véritable politique de la ville. Développement de l'action interministérielle. Participation financière de l'Etat aux grands projets de ville. Apartheid social et spatial. Complexité des procédures administratives. Affectation d'enseignants débutants dans les quartiers sensibles. Efforts de simplification des circuits de financement. Le groupe CRC votera ce projet de budget.

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) (p. 7145, 7146) : diminution du taux de chômage. Explosion de l'emploi précaire. Souhaite une politique de création de vrais emplois. Recentrage des actions au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail. Notion de "pauvreté laborieuse". Renforcement des moyens de l'agence nationale pour l'emploi, ANPE. Mise en oeuvre des priorités de la gauche plurielle. Application des 35 heures. Avenir des emplois-jeunes. Importance de la formation professionnelle. Le groupe CRC rejettera les amendements de la droite sénatoriale et s'abstiendra sur ce projet de budget.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7849) : difficulté des petites communes à l'organisation d'événements culturels. Atteinte au principe de liberté de circulation. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Question préalable** (p. 7858, 7861) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Déclaration non vérifiée du mouvement des entreprises de France, MEDEF, de l'existence d'une pénurie de main-d'oeuvre justifiant la révision de la loi sur les 35 heures. Bilan désastreux du patronat en matière d'emploi. Rejet des métiers à faible rémunération. Défaut de formation initiale. Rapport du Conseil économique et social. Situation de l'entreprise Michelin. Absence de lien entre la réduction du temps de travail et les difficultés de recrutement. Opposition du groupe CRC à ce texte.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Chapitre III** (*de l'encadrement du travail de nuit*) (p. 8115) : soutient l'amendement n° 44 de Mme Hélène Luc (suppression de la division "Chapitre III" et de son intitulé). Flexibilisation croissante des travailleurs. Suppression d'une discrimination positive. Banalisation du travail de nuit - **Art. 8 nonies** (*travail de nuit - art. L. 213-1 à L. 213-6 et L. 122-25-1-1 du code du travail et art. L. 713-9 du code rural*) (p. 8117) : soutient l'amendement de suppression n° 45 de Mme Hélène Luc - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8124) : désaccords entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Enjeux de société. Difficultés des femmes dans le monde du travail. Transformation du débat par l'introduction de l'amendement légalisant le travail de nuit des femmes. Suppression par le Sénat des obligations légales imposées initialement aux employeurs. Le groupe CRC ne votera pas ce texte.

N

NACHBAR (Philippe), sénateur (Meurthe-et-Moselle) RI.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société France 2 ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 6 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec les membres du groupe des RI proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 225 (1999-2000)] (17 février 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Forêts**.

Rapport d'information, fait, avec M. Philippe Richert au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France [n° 451 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Bibliothèques**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 93 (2000-2001) tome 1] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 478 (2000-2001)] de MM. Josselin de Rohan, Paul Dubrule, Philippe François et Alain Gérard instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 124 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Communes**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 854 (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3945) - Ministère : Equipement - *Service national et emploi* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4847) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 723, 724) : conséquences catastrophiques de la tempête sur la forêt en Meurthe-et-Moselle. Hommage aux élus locaux. Problème de la chute des cours du bois. Conséquences de la tempête sur les budgets communaux.

Souhait de mesures financières et fiscales. Intérêt d'une subvention d'équilibre annuelle versée par un fonds national de solidarité des communes forestières.

- **Propositions de loi organique discutées conjointement** : 1°) n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2°) n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)] - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1313, 1314) : conséquences de la tempête sur l'environnement, sur la filière bois et sur le budget des communes forestières. Chute des cours du bois. Avec le groupe des RI, favorable à la dérogation autorisant les communes à placer les fonds retirés de la vente des chablis, aux mesures destinées à encourager l'investissement forestier et à la mise en place d'une commission associant les services de l'Etat et les élus.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (mise à l'enquête publique du projet de PLU) (p. 2297) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 88** (abrogation de l'article L. 111-3 du code rural) (p. 2931) : se déclare favorable à l'amendement n° 719 de M. Michel Souplet (restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999).

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Art. 3** (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (mise à l'enquête publique du projet de PLU) (p. 5277) : sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), soutient le sous-amendement n° 1 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des conseils municipaux lorsque le plan d'occupation des sols est arrêté ou modifié par l'organe délibérant d'un établissement public groupant les communes).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Culture

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7108, 7110) : augmentation des crédits. Résorption de l'emploi précaire. Subventions assurant le fonctionnement des grands établissements publics. Progression des dépenses d'intervention. Réduction des commandes de l'Etat aux artistes. Déséquilibre entre Paris et la province. Recul des crédits du patrimoine. Continuité de l'action culturelle : soutien à la création artistique ; lacune envers les théâtres municipaux non-conventionnés ; exemple de la commune de Frouard ; aide aux enseignements artistiques ; promotion de l'égalité d'accès à la culture. Poursuite de la déconcentration. Insuffisance des crédits du patrimoine et des crédits d'acquisition des musées. Au nom de la commission des affaires culturelles, émet un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7354, 7355) : situation des communes forestières. Conséquences désastreuses de la tempête. Exemple de la Meurthe-et-Moselle. Perfectionnement et pérennisation du dispositif d'indemnisation mis en place par le Gouvernement.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 7845, 7846) : dispositif conforme aux principes généraux du droit. Contrepartie du droit d'assister à un spectacle. Nature juridique différente d'un péage. Encadrement du dispositif. La commission des affaires culturelles approuve cette proposition de loi.

NATALI (Paul), sénateur (Haute-Corse) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

NEUWIRTH (Lucien), sénateur (Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Secrétaire de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Gérard Cornu, relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dans les élections professionnelles [n° 255 (1999-2000)] (2 mars 2000) - **Femmes**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 348 (1999-2000)] (23 mai 2000) - **Famille**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 348 (1999-2000)] déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en

cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 404 (1999-2000)] (8 juin 2000) - **Famille**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 12 (2000-2001)] adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à la contraception d'urgence [n° 49 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Vie, médecine et biologie**.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence [n° 87 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Vie, médecine et biologie**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 287 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 965) - Ministère : Premier ministre - *Création d'un ministère de la santé* - Réponse le 25 février 2000 (p. 966) - **Gouvernement**

n° 342 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2648) - Ministère : Santé - *Politique de lutte contre la douleur et de développement des soins palliatifs* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2648) - **Santé publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Après l'art. 15** (p. 1076, 1077) : son amendement n° 26 : éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers ; retiré.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Deuxième lecture [n° 0253 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1438) : place de la France sur le marché de l'art. Carence de dispositions égales et fiscales en faveur du mécénat. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Proposition de loi instituant un congé et une allocation favorisant l'exercice de la solidarité familiale en cas de maladie d'un enfant ou de fin de vie d'un proche [n° 0348 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4066, 4068) : coïncidence de l'examen de ce texte avec la conférence de la famille. Conclusions des travaux de la commission des affaires sociales reprises par le Gouvernement. Calendrier parlementaire. Création d'un droit à congé au profit des parents d'enfants malades ; suspension du contrat de travail ; suppression de l'exigence d'un décret d'application relatif au congé d'accompagnement des personnes en fin de vie. Institution d'une allocation de présence familiale, étendue aux personnes bénéficiaires du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; conditions d'application. Important travail accompli, à l'unanimité, par la commission des affaires sociales ; rappel des textes sur la prise en charge de la douleur et sur les soins palliatifs - **Art. 1er (congé pour enfant malade au profit des salariés - art. L. 122-28-8 du code du travail)** (p. 4079) : demande au Gouvernement d'apporter des améliorations au texte, par le dépôt d'amendements, au cours du débat à l'Assemblée nationale. Dépassement des oppositions partisanses - **Art. 6 (allocation de présence familiale à taux partiel - art. L. 543-4 du code de la sécurité sociale)** (p. 4081) : regrette l'invocation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4083) : rejet de l'allocation de

présence familiale par le Gouvernement au détriment des familles modestes.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 5627, 5630) : importance du débat. Dispositions du texte : suppression de l'obligation d'une prescription médicale pour la délivrance de certains contraceptifs d'urgence, prescription et délivrance aux mineures, possibilité d'administration par les infirmières scolaires. Echec relatif des politiques menées en faveur du développement de la contraception. Données chiffrées. Se félicite du lancement d'une campagne d'information. Position du Conseil d'Etat sur la prescription et la délivrance du NorLevo. Différence entre contraception d'urgence et contraception classique. Gratuité de la contraception d'urgence pour les mineures. Nécessité d'une information complète sur la transmission de la vie - **Art. unique (contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique)** (p. 5649, 5655) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures ; adopté. Sur son amendement n° 1 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 4 (maintien de l'obligation de prescription par un médecin) et n° 5 (possibilité de refus des familles quant à l'application du texte à leurs enfants) de M. Jean Chérioux ainsi qu'au n° 6 de Mme Claire-Lise Campion (formulation simplifiée pour l'accès à la contraception d'urgence) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements de Mme Odette Terrade n° 7 (accès à la contraception d'urgence des mineures disposant de faibles ressources) et n° 8 (extension des dispositions aux infirmières présentes dans les centres de vacances et de loisirs). (p. 5657) : intervient sur le sous-amendement n° 4 précité. Rôle des infirmières. (p. 5660) : concertation avec les pharmaciens - **Après l'art. unique** (p. 5661) : accepte l'amendement n° 2 de Mme Janine Bardou (présentation d'un rapport au Parlement avant le 31 octobre 2002 sur le bilan de l'application de ces dispositions) ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement de cohérence n° 9 de M. Philippe Nogrix et s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux (adoption de la proposition de loi pour une durée de cinq ans).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - (14 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6030, 6033) : insuffisance de la lutte contre le cancer. Méconnaissance des moyens financiers engagés pour la prévention et pour le dépistage. Recommandations de la Cour des comptes. Travail conjoint indispensable entre l'Etat et l'assurance maladie. Faiblesse des moyens consacrés par la direction générale de la santé. Non-application des dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 sur l'organisation des programmes de dépistage. Disparités de la situation de la cancérologie entre départements et régions. Rôle de l'action militante d'associations. Souhait d'un dépistage systématique du cancer du sein. Moyens dérisoires du programme national de lutte contre le cancer. Attente du décret permettant de sortir du paiement à l'acte pour les équipes de soins palliatifs.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 15 (création de l'allocation et du congé de présence parentale)** (p. 6109) : satisfaction du principe d'une allocation de présence parentale mais regret de l'absence de mesures budgétaires d'accompagnement. Attente des décrets d'application sur la mise en oeuvre des soins palliatifs.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6151, 6152) : son amendement n° 54 : rétablissement de la filière d'enseignement de la gynécologie médicale sans conditions particulières ; devenu sans objet. Erreur de la suppression de la filière d'enseignement de la gynécologie médicale. (p. 6158, 6159) : importance de la gynécologie médicale - **Art. 39 (création d'un fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique - art. L. 4001-1 et L. 4002-2 du code de la santé publique)** (p. 6186) : favorable au développement de la formation continue.

Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)] - (30 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6919, 6921) : préoccupations du Sénat en matière de protection sociale. Objectifs de l'annexe non atteints. Absence de dialogue avec les professionnels de santé. Mise en place indispensable de la maîtrise médicalisée et concertée des dépenses de santé. Situation des victimes de l'amiante. Avenir de la gynécologie médicale. Avec le groupe du RPR, votera la motion de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0087 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 6924, 6925) : accord en commission mixte paritaire. Dérogation au principe du consentement parental. Délivrance gratuite en pharmacie des contraceptifs d'urgence. Rôle des infirmières scolaires. Administration du NorLevo. Non-banalisation de la contraception d'urgence. Suivi et accompagnement psychologique de l'élève. Bilan d'application présenté au Parlement. Rejet de la disposition relative à l'information a posteriori du médecin scolaire. Propose l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire. Nombre trop important d'interruptions volontaires de grossesse, IVG. Rôle de la famille et de l'école.

NOGRIX (Philippe), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la contraception d'urgence (15 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 juillet 1999 par une délégation chargée d'étudier la situation sanitaire et sociale en Guyane [n° 246 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM).**

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer (aspects sociaux) [n° 96 (2000-2001) tome 8] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 352 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3161) - Ministère : Aménagement du territoire - *Marée noire consécutive au naufrage de l'Erika* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3161) - **Pollution et nuisances**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** -

(1er mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1082) : votera contre ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1219, 1220) : mondialisation du sport. Manque de cohérence du projet de loi. Refus de la concertation. Opposition aux dispositions permettant aux fédérations de mettre en place des règles particulières. Qualité de l'enseignement accordé aux professionnels sacrifiée au détriment de la sécurité. Remise en cause des fondements de l'organisation des activités sportives. Absence de prise en compte de la réalité économique du sport. Conséquences de la mutualisation partielle des droits de retransmission télévisée. Insuffisance des moyens du ministère de la jeunesse et des sports. Souhait d'une baisse du taux de TVA applicable au domaine sportif. Ne pourra voter le projet de loi transmis par l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 23 bis** (*cumul d'un emploi public et d'une activité sportive professionnelle - art. 31-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1274) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 12 de la commission et favorable à l'amendement n° 38 de M. Bernard Murat (possibilité de cumuler un emploi privé ou public avec un emploi sportif et extension du champ d'application du dispositif aux éducateurs, aux entraîneurs, aux juges et arbitres).

- **Propositions de loi organique discutées conjointement : 1° n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2° n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Art. 1er** (*modification de l'ordonnance du 2 janvier 1959 tendant à rendre facultatif le dépôt au Trésor des disponibilités des collectivités provenant d'une aliénation forcée de patrimoine*) (p. 1323) : se déclare favorable au maintien de l'article 1er.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) (p. 1655) : se déclare favorable au sous-amendement n° 40 de M. Philippe Richert (élargissement du nombre des membres de la commission) déposé sur l'amendement n° 15 de la commission (représentation équitable des différentes catégories de personnes appelées à siéger au sein de la commission compétente pour examiner les contestations relatives à la détermination de la redevance).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Après l'art. 29 B** (p. 1857) : se déclare opposé à l'amendement n° 89 de M. Louis de Broissia (limitation à un franc du montant des dommages et intérêts que peuvent réclamer les associations exerçant les droits reconnus à la partie civile).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2541) : se déclare opposé à l'amendement n° 151 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic).

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune*

sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural) (p. 3052) : soutient l'amendement de M. Michel Souplet n° 127 (placement de la chasse sous la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse*) (p. 3146) : se déclare favorable au sous-amendement n° 360 de M. Michel Charasse (rôle de régisseur de recettes du comptable public et nomination de celui-ci conjointement par le président de la fédération et le trésorier payeur général), déposé sur l'amendement n° 185 de la commission (suivi des questions financières au sein de chaque fédération départementale par un agent comptable).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles*) (p. 3714, 3715) : soutient l'amendement n° 23 de M. Claude Huriet (extension à l'entretien des sentiers forestiers) - **Après l'art. 3** (p. 3717) : soutient l'amendement n° 83 de M. Claude Huriet (application du taux réduit de TVA à certains matériels utilisés par les personnes stomatisées ou incontinentes). (p. 3723, 3724) : son amendement n° 84 : suppression de la TVA perçue sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP ; retiré - **Après l'art. 4** (p. 3732, 3733) : se déclare favorable à l'amendement n° 90 de M. Xavier Pintat (réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu pour la remise en état des parcs et jardins, ainsi que des vergers ne générant aucun revenu agricole).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4661, 4662) : données chiffrées. Discrimination salariale. Cloisonnement des professions. Volonté politique. Importance du dialogue social. Le groupe de l'UC apportera son soutien aux propositions de la commission des affaires sociales et de la commission des lois. Regrette le dépôt tardif de l'amendement du Gouvernement visant à la suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes - **Après l'art. 8** (p. 4679) : se déclare favorable aux amendements de M. Gérard Cornu n° 15 (parité dans les élections professionnelles), n° 16 (parité dans les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise) et n° 17 (parité dans les élections des délégués du personnel) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4707) : le groupe de l'UC votera cette proposition de loi enrichie par les amendements présentés par la commission.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Art. 10** (*contenu du code de déontologie vétérinaire - art. 316-1 du code rural*) (p. 4791) : son amendement n° 15, sur le même objet que l'amendement n° 11 de la commission : référence à des principes à suivre en matière de prescription de médicaments vétérinaires - codification ; retiré - **Après l'art. 16** (p. 4795, 4796) : son amendement, sur le même objet que l'amendement n° 23 de M. Jean Bizet, n° 17 : possibilité d'appel des décisions des chambres régionales de discipline ; rejeté.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5636, 5638) : remerciements à M. Lucien Neuwirth et à Mme Janine Bardou. Généralisation de la contraception féminine et stabilité du taux d'interruption volontaire de grossesse, IVG. Augmentation du taux d'IVG chez les jeunes filles. Pauvreté de l'éducation sexuelle. Nécessité de cette proposition de loi. Besoin d'un accès rapide et facile pour les mineures à la contraception d'urgence. Préservation de l'anonymat. Rôle des infirmières scolaires. Dimension affective, culturelle et sociale de la sexualité. Souhait de la commission des affaires sociales de la délivrance gratuite de la contraception d'urgence aux

jeunes filles mineures par les pharmaciens. Se déclare, comme une grande majorité de son groupe, favorable à cette mesure et votera cette proposition de loi. Problème de la non-implication des garçons - **Après l'art. unique** (p. 5661) : sur l'amendement n° 2 de Mme Janine Bardou (présentation d'un rapport au Parlement avant le 31 octobre 2002 sur le bilan de l'application de ces dispositions), son sous-amendement de cohérence n° 9 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5905, 5906) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 99 de la commission et n° 26 de la commission saisie pour avis (suppression de l'obligation faite aux entreprises de s'interroger tous les trois ans sur la nécessité de faire élire les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance par les salariés).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Après l'art. 14** (p. 6102, 6103) : son amendement n° 61 : suppression de l'article 18 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille pour permettre aux familles des départements d'outre-mer de disposer des mêmes libertés de choix que les familles de métropole ; adopté.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 0088 (2000-2001)]** - (21 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6326) : le groupe de l'UC soutient les propositions de la commission. Avenir de la filière bovine.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Avant l'art. 2** (p. 6525) : se déclare favorable à l'amendement n° I-2 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6533, 6534) : se déclare favorable à l'amendement n° I-3 de la commission (révision du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de la croissance). Nécessité d'une politique à long terme - **Après l'art. 2 bis** (p. 6554) : se déclare favorable à l'amendement n° I-67 de M. Jean Chérioux (égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 7** (p. 6636) : se déclare favorable à l'amendement n° I-280 de la commission (possibilité pour les entreprises déficitaires de se voir rembourser la créance née du report en arrière l'année qui suit l'exercice au cours duquel elle a opté pour le carry-back). (p. 6639) : soutient l'amendement n° I-96 de M. Francis Grignon, identique à l'amendement n° I-25 de la commission (création d'un crédit d'impôt pour les frais de prise et de maintenance de brevets) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6641) : regrette le retrait de l'amendement n° I-93 de M. Jean Arthuis (indexation du taux de l'intérêt de retard) - **Après l'art. 8** (p. 6647) : se déclare favorable à l'amendement n° I-165 de M. Daniel Goulet (réduction progressive de la taxe sur les salaires) - **Après l'art. 11** (p. 6666) : se déclare favorable à l'amendement n° I-171 de M. Daniel Goulet (non-assujettissement à l'impôt des sommes perçues au titre des indemnités des pertes de cheptels bovins résultant de l'encéphalopathie spongiforme bovine).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6756, 6757) : se

déclare favorable à l'amendement n° I-222 de M. Pierre Jarlier (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6818) : son amendement n° I-99 : application du taux réduit de TVA au prix de l'essence ; retiré - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des sociétés et du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 6825) : financement des 35 heures. Constat des créations d'emplois grâce à la reprise économique.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour les aspects sociaux (p. 6887, 6888) : glissement du budget de l'outre-mer vers un budget d'intervention sociale. Dégradation de la situation sociale de l'outre-mer. Manque d'ambition sociale de la loi d'orientation. Crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM. Désapprobation de la commission à la politique de l'emploi proposée par ce budget. Dégradation de la situation du logement outre-mer. Avis défavorable de la commission des affaires sociales sur les aspects sociaux du budget de l'outre-mer pour 2001 - **Examen des crédits - Etat B - Titres III et IV - Etat C - Titres V et VI** (p. 6911) : s'abstient sur ces crédits. (p. 6912) : avis défavorable de la commission des affaires sociales sur les titres IV et VI.

O

OLIN (Nelly), sénateur (Val-d'Oise) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; en démissionne (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

Membre suppléant du Conseil national du bruit (JO Lois et décrets du 7 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme de diverses dispositions relatives à l'autorité parentale [n° 172 (2000-2001)] (21 décembre 2000) - **Famille**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 801 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2188) - Ministère : Premier ministre - *Lutte contre la drogue et la toxicomanie* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3333) - **Drogues et stupéfiants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4597, 4598) : consensus du débat. Pertinence de la réforme. La grande majorité des sénateurs du groupe du RPR votera ce projet de loi. Avancée démocratique.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6575) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-149 (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises pour rendre plus attractifs les investissements dans les PME).

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6936, 6937) : baisse des crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Situation des veuves d'anciens combattants. Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du nord et d'Indochine. Retraite du combattant. Indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Aspects positifs des articles rattachés à ce projet de budget. Commémoration de la guerre d'Algérie. Suivra l'avis de la commission des affaires sociales pour le vote de ce budget.

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7071, 7072) : insuffisance de ce projet de budget malgré l'augmentation des crédits. Délégation des crédits au préfet. Lourdeur des règles d'instruction et de notification des financements : grands projets de ville. Incitation insuffisante à la mobilisation des acteurs privés. Zones franches urbaines, ZFU. Opérations démolition-reconstruction. S'abstiendra sur ce projet de budget.

Justice

- (11 décembre 2000) (p. 7636, 7637) : mouvements sociaux des personnels de la justice. Département du Val-d'Oise. Egalité des droits au regard de la justice. Aide juridictionnelle. Tribunal de grande instance de Pontoise. Créations de nouveaux postes. Mauvaise image de la justice. Nécessité de mise en place d'un système ferme en matière de délinquance juvénile. Centres de placement immédiat et centres éducatifs issus du pacte de relance pour la ville. Nombre d'affaires classées sans suite. Situation dans les banlieues. Création de maisons de justice et du droit. Ne votera pas ce projet de budget.

ORNANO (Paul d'), sénateur (Français établis hors de France) RPR, puis RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

OSTERMANN (Joseph), sénateur (Bas-Rhin) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Conseil national des assurances.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi [n° 189 (98-99)] de M. Jean-Pierre Raffarin et plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 200 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Aménagement du territoire**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur : - la proposition de loi [n° 163 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises ; - la proposition de loi [n° 140 (1999-2000)] de M. Guy Fischer et plusieurs de ses collègues, relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 214 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Entreprises**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi [n° 379 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 385 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Entreprises**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 9 (2000-2001)] (5 octobre 2000) - **Entreprises**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 11 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'épargne salariale [n° 63 (2000-2001)] (31 octobre 2000) - **Entreprises**.

Rapport d'information, fait avec M. Gérard Braun, au nom de la commission des finances, sur la situation, la gestion et les rémunérations des personnels du ministère de l'emploi [n° 65 (2000-2001)] (7 novembre 2000) - **Fonctionnaires et agents publics**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - I - Emploi [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 17] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi sur l'épargne salariale [n° 116 (2000-2001)] (1er décembre 2000) - **Entreprises**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi [n° 21 (2000-2001)] adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises [n° 147 (2000-2001)] (14 décembre 2000) - **Entreprises**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 913 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4970) - Ministère : Intérieur - *Financement des services d'incendie et de secours* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5981) - **Sécurité publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 533, 535) : sujet passionnel et controversé. Premier essai de réglementation en 1990. Caractère décevant de ce nouveau projet de loi. Intégration économique des gens du voyage. Insuffisance de la scolarisation. Respect nécessaire par chacun de ses droits et de ses devoirs. Absence de prise

en compte des données du rapport Delamon. Rapport parlementaire de 1997 de M. Jean-Paul Delevoye. Inadaptation du seuil de cinq mille habitants. Nécessité d'établir un schéma national d'accueil des gens du voyage. Souhaite une valorisation de la coopération intercommunale. Planification des migrations : rapport de la Cour européenne des droits de l'homme de 1995. Enrichissement souhaitable du volet répressif de ce texte : exécution de la procédure d'expulsion ; coût de cette procédure ; exemple de la ville de Strasbourg. Proposition de Mme Marie-Jo Zimmermann, députée, de mettre sous séquestre les véhicules jusqu'au remboursement des dégradations. Votera les corrections et les enrichissements proposés par le rapporteur.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 787, 788) : origine de la proposition de loi. Difficultés d'accès au financement des petites entreprises. Dispositions fiscales de la loi "Madelin" ou des fonds communs de placement. Insuffisance des dispositifs de mobilisation de l'épargne. Favorable à la création des fonds communs de placement de proximité, à l'extension des avantages fiscaux de la loi Madelin et à la disposition fiscale en faveur des associés d'une SARL. Poids des prélèvements obligatoires. Saisine pour avis de la commission des finances sur sept articles de nature fiscale ou financière. Sous réserve de l'adoption de ses amendements, avis favorable de la commission des finances à l'approbation de la proposition de loi - **Art. 2 (réduction d'impôt sur le revenu liée à la détention de parts de fonds communs de placement de proximité, FCPP - art. 199 terdecies-OA du code général des impôts)** (p. 808) : son amendement n° 13 : alignement du régime fiscal des FCPP sur celui des fonds communs de placement dans l'innovation, FCPI ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 14 : doublement des seuils de la loi Madelin ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 815) : son amendement n° 15 : déductibilité des dons faits à des organismes distribuant des aides financières en faveur de la reprise d'entreprises ; adopté - **Art. 7 (réduction de droits pour les donations anticipées d'entreprises dans les zones économiquement fragiles - art. 790 du code général des impôts)** (p. 816, 817) : ses amendements n° 16 de clarification, n° 17 : possibilité de partage de l'entreprise entre plusieurs donataires ; n° 18 : subordination de l'avantage fiscal au maintien des activités de l'entreprise dans les zones économiquement fragiles ; et n° 19 rédactionnel ; adoptés - **Art. 10 (extension de l'avantage Madelin aux prêts des personnes physiques aux entreprises individuelles en création - art. 199 terdecies OA du code général des impôts)** (p. 820) : ses amendements n° 20 rédactionnel et n° 21 : augmentation du plafond de l'intérêt auquel le prêteur peut prétendre en remplaçant le taux de l'intérêt légal par un taux plus représentatif des conditions du marché ; adoptés - **Après l'art. 10** (p. 821) : son amendement n° 22 : suppression progressive de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les sociétés ; adopté - **Art. 17 (compensation financière de la proposition de loi)** (p. 828) : son amendement n° 23 : création d'une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 971, 972) : identité des propositions de loi de M. Robert Hue et de M. Guy Fischer. Scepticisme quant à l'utilité d'une commission nationale des aides publiques aux entreprises. Affaiblissement des prérogatives du Parlement en matière de contrôle. Position paradoxale de l'Assemblée nationale. Désir du Gouvernement de renforcer la cohésion de la majorité plurielle. Caractère irréaliste et inapplicable du texte. La commission a déposé une motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 977) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Nécessité d'un débat de fond autour de l'entreprise. Refus d'une superposition de commissions.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** ("*mutualisation*" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives) (p. 1262, 1263) : interrogations soulevées par l'article. Dépendance financière des petits clubs à l'égard des pouvoirs publics. Interrogation sur les modalités de reversement du prélèvement aux petites associations. Insuffisance de l'aide apportée aux clubs. Crainte de remise en question de la dérogation pour dix ouvertures annuelles de buvettes. Poids des formalités pour les dix ouvertures annuelles.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 [n° 0350 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4355) : décalage trop important entre le dépôt du projet de loi de règlement et l'examen du budget par le Parlement. Progression de la dépense publique. Augmentation des prélèvements obligatoires. Maintien d'un déficit élevé. Le groupe du RPR votera ce texte amendé par la commission.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Deuxième lecture [n° 0379 (1999-2000)]** - (26 juin 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4356, 4358) : rejet de la proposition de loi par le Sénat en première lecture. Caractère émotionnel des arguments mis en avant par les auteurs de la proposition de loi et le rapporteur à l'Assemblée nationale. Absence d'examen approfondi de la situation d'ensemble des entreprises. Nostalgie certaine de l'économie administrée. Contrôle proposé relevant des compétences du Parlement. Gage politique destiné à renforcer la cohésion de la majorité plurielle. Absence de réelle modification lors de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Désaccord de la commission sur la conception administrative du contrôle des fonds publics. Atteinte aux prérogatives des assemblées parlementaires. La commission propose d'opposer la question préalable à l'examen de ce texte - **Question préalable** (p. 4360) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 27 B** (*dérogation aux autorisations nécessaires aux ventes réalisées par des associations caritatives ou des fondations*) (p. 5117) : son amendement n° 369 : suppression de la consultation des chambres de commerce et de métiers ; devenu sans objet - **Art. 27 bis** (*fixation de prix minimum d'achat aux producteurs de fruits et légumes*) (p. 5124) : son amendement n° 370 : extension des accords interprofessionnels dans un délai de huit jours ; devenu sans objet - **Art. 28** (*commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles*) (p. 5148) : sur l'amendement n° 205 de la commission (mise en place au sein de la commission des pratiques commerciales d'un collège spécial chargé d'examiner les litiges individuels), son sous-amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 371 : rapport de la commission des pratiques commerciales ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5833, 5834) : remplacement de la participation gaulliste par un nouveau concept. Position pragmatique de la commission des finances. Méthode apparente de concertation du Gouvernement : adoption en 1999 par le Sénat de deux textes sur l'épargne retraite et sur l'actionnariat salarié non retenus par le Gouvernement ; rapport de MM. Balligand et de Foucauld ; déclaration d'urgence sur ce projet de loi. Liens partenariaux. (p. 5835, 5836) : relance nécessaire de la promotion de l'épargne salariale et de la participation dans les petites et moyennes entreprises. Adaptation de certains dispositifs à la mobilité des salariés. Création du plan d'épargne interentreprises, PEI, et du plan partenarial

d'épargne salariale volontaire, PPESV. Secrétariat d'Etat à l'épargne solidaire. Renforcement des droits des salariés dans l'entreprise. Proposition des deux commissions d'introduire dans ce texte un dispositif sur les plans de retraite. Inertie du Gouvernement. Absence de remise en cause des régimes par répartition. Proposition d'un dispositif d'épargne retraite volontaire, libre et souple. Invite le Sénat à adopter ce projet de loi amendé - **Art. 1er A** (*modification d'intitulés dans le code du travail*) (p. 5854) : ses amendements n° 40 et n° 41 : remplacement des mots "épargne salariale" par les mots "intéressement, participation et plans d'épargne salariale" ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement de suppression n° 1 de la commission saisie pour avis au profit de ses amendements n° 40 et n° 41 précités - **Avant l'art. 1er** (p. 5855) : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Guy Fischer (soumission aux cotisations sociales des sommes versées par les salariés et des abondements des employeurs) - **Art. 1er** (*ancienneté minimale requise pour bénéficier des dispositifs d'épargne salariale*) (p. 5856) : son amendement de coordination n° 42 ; adopté - **Art. 2** (*transfert des valeurs épargnées dans un plan d'épargne d'entreprise en cas de départ de l'entreprise*) (p. 5857, 5858) : ses amendements n° 43 : limite de l'état récapitulatif fourni au salarié à l'ensemble des sommes épargnées dans l'entreprise ; n° 44 : intégration dans cet état récapitulatif des sommes transférées ; n° 45 : suppression du livret d'épargne salariale ; et n° 46 : autorisation du transfert des sommes détenues par le salarié dans un plan d'épargne interentreprises vers un autre plan d'épargne interentreprises de même nature auquel aurait adhéré son employeur ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission saisie pour avis au profit de son amendement n° 44 précité - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5859) : accepte l'amendement n° 6 de la commission saisie pour avis (maintien de la rédaction actuelle de l'article L. 444-3 et renvoi du nouveau texte à un article L. 444-3-1). Son amendement n° 47 : suppression de la référence au code de la mutualité ; adopté. (p. 5860, 5861) : son amendement n° 48 : élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code du commerce ; adopté. Demande le retrait, au profit de son amendement n° 48 précité, des amendements portant sur le même objet n° 163 de M. Joël Bourdin et n° 136 de M. Marc Massion. S'oppose à l'amendement n° 135 du même auteur (élargissement de la définition du groupe aux entreprises constituant une unité économique et sociale). (p. 5862, 5863) : ses amendements n° 49 : garantie des accords existant à la date de promulgation de cette loi ; n° 166 de clarification ; n° 167 : suppression de l'alinéa autorisant les entreprises à gérer elles-mêmes les fonds communs de placement d'entreprise lorsque ceux-ci sont constitués à 75 % de titres émis par l'entreprise ; adoptés ; et n° 50 : précision sur les conditions d'investissement d'un fonds commun de placement d'entreprise en parts d'une société coopérative ; retiré. Demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Marcel Deneux (garantie des accords de participation existant à la date de la promulgation de cette loi) au profit de son amendement n° 49 précité. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 127 de M. Denis Badré (inclusion dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes prévu à cet article des personnes morales dont les membres appartiennent majoritairement au même périmètre) - **Après l'art. 3** (p. 5864) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 128 de M. Denis Badré (possibilité pour les sociétés d'un groupe de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise des sociétés incluses dans le périmètre du groupe) - **Après l'art. 3 bis** : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 129 de M. Denis Badré (dépôt limité à l'acte d'adhésion au régime de branche pour les entreprises relevant d'une branche professionnelle ayant conclu une convention ou des accords d'intéressement) - **Art. 3 ter** (*soumission des unités économiques et sociales de plus de 50 salariés à la participation obligatoire*) (p. 5865) : ses amendements n° 51 : précision sur les modalités d'application de cet article ; et n° 52 de coordination ; retirés au profit des amendements de la commission saisie pour avis portant sur les mêmes objets n° 7 et n° 8 - **Après l'art. 3 ter** (p. 5866) : accepte l'amendement n° 9 de la commission

saisie pour avis (révision annuelle du taux de rémunération des sommes issues de la participation affectées à un compte courant bloqué) - **Art. 3 quater** (*suppression du régime dérogatoire de blocage de la participation pendant trois ans*) : son amendement de suppression n° 53 ; adopté - **Art. 3 quinquies** (*formation des membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise*) : son amendement rédactionnel n° 54 ; adopté. (p. 5867) : accepte l'amendement n° 10 de la commission saisie pour avis (extension de ce droit à la formation aux domaines financier et économique) - **Art. 3 sexies** (*compte d'épargne-temps*) : ses amendements n° 55 : suppression de la faculté reconnue aux salariés de décider de manière unilatérale de l'affectation du produit de leur épargne salariale dans le compte épargne-temps ; et n° 56 rédactionnel ; adoptés - **Art. 3 septies** (*création de sociétés d'investissement à capital variable, SICAV, dédiées à l'épargne salariale*) (p. 5868) : son amendement de suppression n° 57 ; adopté - **Art. 4** (*provision pour investissement et dispositions diverses relatives à l'épargne salariale*) (p. 5869) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 144 (abaissement de 50 % à 35 % du taux de franchise d'impôt portant sur cette provision) et n° 145 (fixation de ce taux à 50 % pour deux utilisations : les fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail et le financement de l'économie solidaire). (p. 5870, 5872) : ses amendements n° 58 : définition des filiales d'une holding en fonction de l'article L. 223-16 du code de commerce ; n° 59 : assouplissement des modalités de calcul de la performance des salariés des holdings ; n° 60 : renforcement des garanties offertes aux accords de participation ; et n° 61 : validation des accords d'intéressement passés dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 146 de M. Guy Fischer (subordination de la signature d'un accord sur l'épargne salariale à l'existence d'un comité d'entreprise) - **Avant l'art. 5** (p. 5873) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 147 (contrôle par les salariés de l'utilisation des fonds issus de la participation et de l'intéressement) et n° 148 (affectation du tiers des sommes de la réserve spéciale à l'alimentation d'un fonds d'investissement) - **Art. 5** (*plans d'épargne interentreprises*) (p. 5874, 5876) : son amendement n° 62 : élargissement des modalités de conclusion d'un accord instituant un plan d'épargne interentreprises, PEI ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 149 (affectation de 10 % de l'épargne collectée à la Caisse des dépôts et consignations et financement de missions d'intérêt général) et n° 150 (centralisation à la Caisse des dépôts et consignations des fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail) - **Art. 5 bis** (*extension aux coopératives agricoles*) : son amendement rédactionnel n° 63 ; adopté. (p. 5877) : sur les amendements de M. Denis Badré, demande le retrait du n° 130 rédactionnel au profit de son amendement précité rédactionnel n° 63 et estime satisfait le n° 131 de précision - **Art. 6** (*ouverture du plan d'épargne d'entreprise, PEE, à certains mandataires sociaux*) (p. 5878, 5880) : ses amendements n° 64 : extension à 500 salariés du seuil en dessous duquel les mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un PEE ; et n° 65 de coordination ; adoptés. Sur les amendements de M. Paul Loridant, s'oppose aux n° 151 (suppression des paragraphes I énumérant les nouveaux bénéficiaires du PEE et II relatif aux conséquences de cette nouvelle possibilité sur les plafonds des versements susceptibles d'être faits au PEE) et n° 152 (majoration de 50 % du plafond de l'abondement dans le PEE en cas d'investissements dans les entreprises solidaires) et accepte le n° 153 de codification - **Art. 6 bis** (*fonds de solidarité de l'épargne salariale*) : son amendement de suppression n° 66 ; adopté - **Art. 6 ter** (*affectation des fonds en déshérence au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 5881) : son amendement rédactionnel n° 67 ; adopté - **Art. 7** (*création du plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5882, 5885) : ses amendements n° 68 : élargissement des modalités d'institution du PPESV ; n° 69 : suppression du plan à terme fixe au profit du seul plan glissant ; n° 121, n° 122, n° 123, n° 124 et n° 125 de conséquence ; n° 70 : transformation de l'obligation de prévoir des investissements dans des fonds solidaires en

simple faculté ; n° 71 : versements aux fonds solidaires réservés à l'initiative des seuls salariés ; et n° 72 : suppression de la contribution de 8,2 % sur la fraction du versement complémentaire de l'employeur au PPESV supérieure à 15 000 francs ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 154 (modalités de sortie anticipée du PPESV), n° 157 (modalités de sortie du PPESV), n° 155 (instauration d'une contribution sur l'abondement de l'employeur au PPESV à partir de 5000 francs) et n° 156 (augmentation du taux de cette contribution) - **Art. 8** (*dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5886, 5890) : ses amendements n° 73 de précision, n° 74 : indexation des plafonds applicables aux versements complémentaires de l'employeur sur le plafond de la sécurité sociale ; n° 75 : suppression pour les entreprises de la faculté de versements en actions ; n° 76 : possibilité offerte aux entreprises d'utiliser la provision pour investissement dans un délai de deux ans ; n° 77 : suppression de la faculté offerte aux entreprises d'utiliser cette provision au titre des stages de formation ; n° 78 d'harmonisation et n° 79 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 158 de M. Paul Loridant (limite du plafond des versements complémentaires des employeurs) et demande le retrait de l'amendement n° 132 de M. Denis Badré (imposition des intérêts des sommes en déshérence) - **Art. 10 bis** (*prise en compte des considérations éthiques*) : son amendement n° 86 : référence à la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et prise en compte de ces considérations dans le cadre des orientations de gestion fixées par le règlement ; adopté - **Art. 11** (*diverses dispositions relatives à la négociation collective en matière d'épargne salariale*) (p. 5891, 5892) : ses amendements n° 87 rédactionnel ; n° 88 : remplacement de la procédure de consultation du comité d'entreprise par une simple information en cas de création d'un plan d'épargne d'entreprise par décision unilatérale de l'employeur ; n° 89 : renforcement de la sécurité juridique des entreprises soumises au dépôt du règlement du plan d'épargne d'entreprise auprès de la direction départementale du travail ; et n° 90 rédactionnel ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 138 de M. Marc Massion (intégration dans l'obligation annuelle de négociation dans les entreprises de l'ensemble des couvertures sociales complémentaires). Accepte l'amendement n° 159 de M. Guy Fischer (assujettissement aux cotisations sociales des montants versés dans le cadre des plans d'épargne) - **Après l'art. 11** (p. 5893, 5894) : accepte l'amendement n° 13 de la commission saisie pour avis (extension du champ des entreprises soumises à la négociation annuelle sur la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale). Intervient sur l'amendement n° 141 de M. Marc Massion (réévaluation périodique de la qualité des sociétés de gestion, obligation de négocier annuellement le dispositif d'épargne salariale et conclusion des accords relatifs à ce dispositif par les syndicats majoritaires aux élections du comité d'entreprise), sur lequel la commission avait émis un avis favorable avant sa modification - **Art. 12** (*conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE*) (p. 5896, 5899) : ses amendements n° 91 : suppression de l'obligation de choisir le président du conseil de surveillance des FCPE diversifiés parmi les représentants des porteurs de parts et suppression d'une disposition créant une dérogation pour les sociétés soumises au statut de la coopération ; n° 93 : encadrement de la faculté reconnue aux FCPE diversifiés d'investir dans les parts des sociétés coopératives ; adoptés ; n° 92 : pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE diversifiés en matière d'apport de titres aux offres publiques d'échange ou d'achat ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 15 de la commission saisie pour avis. S'oppose aux amendements n° 160 de M. Paul Loridant (postes des conseils de surveillance des FCPE réservés aux salariés porteurs de parts) et n° 140 de M. Marc Massion (caractère non obligatoire du pourcentage de titres de l'entreprise entrant dans la composition de l'actif du FCPE d'actionnariat salarié). Accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 14 (renforcement de la représentation des salariés actionnaires dans les conseils de surveillance des FCPE diversifiés), n° 16 (encadrement du dessaisissement

des conseils de surveillance en cas de modifications du règlement des FCPE diversifiés) et n° 17 (modification de la définition des FCPE diversifiés et de celle des FCPE d'actionnariat salarié). (p. 5900) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission saisie pour avis (garantie du régime juridique du FCPE d'actionnariat salarié en cas de franchissement de manière transitoire du seuil de détention de titres de l'entreprise). (p. 5901) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 20 (précision sur la composition et modalités de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié) et n° 21 (exercice par le conseil de surveillance des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise). Demande le retrait de l'amendement n° 134 de M. Jean Arthuis (institution de l'élection comme mode unique de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié) au profit de l'amendement précité n° 20 de la commission saisie pour avis. (p. 5902) : ses amendements n° 94 : suppression de la communication au conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié des informations normalement transmises au comité d'entreprise ; n° 95 : pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié en cas d'offre publique d'achat ou d'échange de titres ; n° 96 : suppression de la référence au rapport simplifié annuel devant être adopté par le conseil de surveillance ; et n° 97 : encadrement de la faculté reconnue aux FCPE d'actionnariat salarié d'investir dans les parts de sociétés coopératives ; adoptés. (p. 5904) : son amendement n° 98 : allongement du délai accordé aux FCPE d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 164 de M. Joël Bourdin, n° 25 de la commission saisie pour avis et n° 139 de M. Marc Massion au profit de son amendement n° 98 précité portant sur le même objet - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5905, 5907) : ses amendements n° 99 et n° 101 : suppression de l'obligation faite aux entreprises de s'interroger tous les trois ans sur la nécessité de faire élire les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance par les salariés ; n° 100 rédactionnel ; et n° 102 : rétablissement du dispositif supprimé par l'Assemblée nationale relatif au calcul de la part du capital détenue par les salariés ; adoptés - **Après l'art. 13** (p. 5907, 5911) : son amendement n° 168 : injonction par le président du tribunal saisi en référé de rendre publique la part de capital détenue par les salariés de la société ; adopté. Sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 28 (remise par le Gouvernement d'un rapport sur l'application du "rendez-vous obligatoire" institué par la loi du 25 juillet 1994), le n° 29 (amélioration de la possibilité de représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en cas de non-respect du dispositif de "rendez-vous obligatoire"), le n° 31 (extension des cas de consultation des salariés actionnaires prévue par la loi du 25 juillet 1994 afin de leur permettre de désigner des mandataires pour les représenter à l'assemblée générale) et le n° 32 (instauration d'un crédit d'heures pour les salariés mandataires afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale), et demande le retrait du n° 30 (précision par décret des sanctions applicables en cas de non-respect de l'obligation de publier chaque année un rapport sur l'état de la participation au capital de l'entreprise) au profit de son amendement n° 168 précité. S'oppose à l'amendement n° 161 de M. Paul Loridant (présence obligatoire au conseil d'administration d'administrateurs élus par les salariés).

- **Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Art. 14** (*incitations au développement de l'actionnariat salarié*) (p. 5918, 5921) : accepte l'amendement n° 33 de la commission saisie pour avis (octroi aux salariés de 5% des actions émises lors de toute augmentation de capital d'une société). Ses amendements n° 104, n° 110 et n° 109 : suppression de la faculté donnée aux entreprises d'abonder les plans d'épargne d'entreprise avec leurs propres titres ; n° 105, n° 106, n° 107 rédactionnels, et n° 108 : suppression de la référence à un décret pour le calcul du prix de cession des titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ; adoptés. Sur les

amendements de M. Paul Loridant, accepte le n° 165, identique à son amendement n° 110 précité, et s'oppose au n° 162 (suppression du paragraphe II de cet article relatif au calcul du prix de cession des titres non cotés et à l'élargissement de l'actionnariat salarié) - **Après l'art. 14** (p. 5922, 5926) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 34 (modulation dérogatoire de l'aide de l'entreprise en cas d'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise), n° 35 (introduction d'une possibilité de décote sur le prix de souscription des actions d'une société non cotée), n° 36 (assimilation pour l'impôt de solidarité sur la fortune, à un bien professionnel des actions de son entreprise détenues par un salarié), n° 37 (rétablissement du régime du rachat d'une entreprise par ses salariés), n° 38 (dérogation à l'assujettissement à l'enregistrement pour les cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionnariat salarié) et n° 39 (intégration de l'actionnariat salarié dans le champ du rapport du Conseil supérieur de la participation) - **Art. 9** (**précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890**) (*économie solidaire*) (p. 5927, 5929) : ses amendements n° 80 : suppression de la limitation à ce texte de la définition de l'économie solidaire ; n° 81 : rétablissement de la condition de rémunération des dirigeants des entreprises pour la définition de l'économie solidaire ; n° 82 de coordination ; et n° 83 : abaissement du seuil maximal de titres pouvant être détenus par un fonds commun de placement d'entreprise dans une même entreprise solidaire ; adoptés - **Art. 10** (**précédemment réservé, le 8 novembre 2000, p. 5890**) (*obligation d'offrir des modes de placement sécurisés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise*) (p. 5930) : accepte l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (maintien du régime actuel applicable aux actions acquises à l'occasion d'une reprise d'entreprise par ses salariés) et estime satisfait l'amendement n° 137 de M. Marc Massion (obligation de prévoir au moins un choix d'investissement comportant moins d'un tiers de titres de l'entreprise) par la rédaction actuelle du texte. Ses amendements n° 84 rédactionnel, et n° 85 : suppression d'une disposition relative aux investissements autorisés à un fonds commun de placement d'entreprise qui recueille les sommes placées sur des plans d'épargne d'entreprise ; adoptés - **Art. 15** (*procédures applicables aux entreprises du secteur public*) (p. 5931) : son amendement n° 111 : limite de l'intervention de la commission des participations et des transferts ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 5932, 5936) : ses amendements n° 112 : création d'un titre VII "de l'épargne retraite" ; n° 113 : mise en place des plans de retraite ; n° 114 : contenu des plans de retraite ; n° 115 : dispositions fiscales et sociales applicables aux sommes versées sur les plans de retraite ; n° 116 : gestion des plans de retraite par des "fonds de retraite" ; n° 117 : contrôle des fonds de retraite ; adoptés. Attachement du Sénat aux régimes de retraite par répartition. Reprise des propositions de MM. Charles Descours et Jean Arthuis votées par le Sénat en octobre 1999. (p. 5937, 5938) : ses amendements n° 118 : règles relatives à l'information des adhérents ; et n° 119 : règles prudentielles ; adoptés - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 120 : nouvel intitulé "Projet de loi sur l'épargne salariale et l'épargne retraite" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 169 de la commission saisie pour avis (ajout des mots "l'actionnariat salarié"), qu'il accepte - **Explications de vote sur l'ensemble** : remerciements. Nécessité d'améliorer l'article 7. Insertion par le Sénat du dispositif d'épargne retraite.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 2** (*aménagement du barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6527) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° I-142 : allègement égal de toutes les tranches du barème ; retiré. (p. 6534) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° I-143 : rétablissement du plafond du quotient familial à son niveau d'avant la loi de finances de 1999 ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 6540) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° I-144 : augmentation du plafond de

la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels des VRP ; adopté. (p. 6544) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° I-145 : revalorisation des modalités d'imposition des plus-values professionnelles ; retiré - **Après l'art. 2 bis** (p. 6545) : son amendement, soutenu par M. Lucien Lanier, n° I-146 : relèvement du plafond de l'abattement sur les pensions ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 8** (p. 6568) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-164 : modalités de déduction par les artisans et commerçants du salaire versé à leur conjoint ; retiré - **Après l'art. 2 bis** (p. 6573) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-148 : rétablissement de l'ancien plafond pour l'abattement accordé aux contribuables rattachant à leur foyer fiscal un enfant majeur ; retiré. (p. 6575) : son amendement, soutenu par Mme Nelly Ollin, n° I-149 : relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises pour rendre plus attractifs les investissements dans les PME ; adopté. (p. 6576) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Schosteck, n° I-150 : rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans ; adopté. (p. 6579) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Schosteck, n° I-152 : création d'un crédit d'impôt aux particuliers pour frais de déménagement ; adopté. (p. 6580) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-153 : suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires ; retiré - **Après l'art. 4 bis** (p. 6605) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-155 : assimilation de certains titres de sociétés à des biens professionnels, au regard de l'ISF, afin de développer les investissements dans les PME ; retiré - **Après l'art. 6** (p. 6613) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Schosteck, n° I-158 : création d'une déduction pour l'acquisition et la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité ; retiré - **Art. 7 (aménagement de l'impôt sur les sociétés)** (p. 6621) : ses amendements, soutenus par M. Bernard Murat, n° I-159 : suppression de la surtaxe instituée par la loi de finances rectificative pour 1995 à titre provisoire afin de permettre à la France d'être éligible à l'euro ; n° I-160 : suppression des aménagements du régime des sociétés mères et filiales ; et n° I-161 : suppression de la réduction de l'impôt fiscal des sociétés ; retirés - **Art. 8 (simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises)** (p. 6641) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-163 : suppression de la taxe sur les salaires ; retiré - **Art. 11 (mesures d'adaptation de la fiscalité agricole)** (p. 6660) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat n° I-169, sur le même objet que l'amendement n° I-35 de la commission (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11** (p. 6674) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Cornu, identique à l'amendement n° I-218 de M. Bernard Barraux, n° I-175 : apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux ; et n° I-174 : apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale pour permettre l'étalement et le report sous certaines conditions de la taxation des plus-values dégagées et le report de l'imposition des bénéfices réalisés lors de l'apport des stocks ; retirés. (p. 6677, 6679) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Braun, n° I-173 : majoration du plafonnement de la déduction dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition ; retiré ; n° I-176 : harmonisation des modalités de suppression du report d'imposition des plus-values en cas de résiliation des baux ruraux ou des conventions de mise à disposition ; adopté ; n° I-177 : suppression du plafond de déduction du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles ; retiré. (p. 6682) : son amendement,

soutenu par M. Gérard Braun, n° I-178 : mesures en faveur du portage du foncier par des capitaux extérieurs et possibilité pour les agriculteurs de conserver les moyens nécessaires à leurs investissements productifs ; adopté - **Après l'art. 12** (p. 6698) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun n° I-179, sur le même objet que l'amendement n° I-42 de la commission : diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de 5 salariés ; retiré au bénéfice de ce dernier - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6705, 6706) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-166 : mesures d'accélération du remboursement de la TVA ; adopté. Son amendement, soutenu par M. Alain Joyandet, n° I-197 : conséquences pour les entreprises de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 19 septembre 2000 ; retiré. (p. 6710) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° I-199 : application du taux réduit de TVA au chocolat noir de couverture ; devenu sans objet - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 5 (suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières)** (p. 6738) : son amendement n° I-156 : suppression totale de la vignette automobile ; retiré - **Après l'art. 5** (p. 6748, 6749) : son amendement n° I-157 : suppression du prélèvement de l'Etat destiné à financer la révision des bases locatives ; adopté - **Après l'art. 26 bis** (p. 6767) : soutient l'amendement de M. Bernard Murat n° I-191 (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6775, 6776) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Braun, n° I-200 : application du taux réduit de TVA aux supports de multimédia et aux prestations télématiques ; et n° I-201 : application du taux réduit de TVA aux disques et supports de musique enregistrée ; retirés. (p. 6779) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, identique à l'amendement n° I-64 de M. Denis Badré, n° I-203 : application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6807) : soutient l'amendement de M. Bernard Fournier n° I-204 (application du taux réduit de TVA aux prestations juridiques et judiciaires dispensées par les avocats aux particuliers). (p. 6813) : son amendement n° I-205 : application du taux réduit de TVA aux livraisons de propane à usage domestique ; retiré. (p. 6815) : son amendement, sur le même objet que l'amendement n° I-101 de M. Denis Badré, n° I-206 : application du taux réduit de TVA au droit d'utilisation des équipements sportifs ; devenu sans objet - **Après l'art. 15** (p. 6820, 6821) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Braun, n° I-180 : application aux revenus de l'entrepreneur individuel des dispositions du code du travail relatives à la saisie des rémunérations des salariés ; et n° I-181 : possibilité pour l'entrepreneur individuel de constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle ; retirés.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances Son intervention et ses amendements présentés par M. Gérard Braun (p. 7134, 7136) (p. 7161, 7162).

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7579, 7580) : mobilisation du budget de l'Etat en faveur de décisions idéologiques. Mauvaise direction des choix opérés pour les entreprises. Report de l'application de la loi sur les 35 heures. Dispositif concernant la suppression de la vignette. Taxe sur les salaires. Taxes ou droits au bénéfice des chambres des métiers. Interroge le Gouvernement sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Distorsion de concurrence par rapport aux grandes surfaces. Réforme du code des marchés

publics. Transmission des entreprises. Fiscalité du chef d'entreprise. Nécessité d'une véritable formation en alternance - **Examen des crédits - Art. 53 quinquies** (*revalorisation du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7584, 7585) : son amendement n° II-76 : fiscalité des chambres de métiers ; retiré - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 7586) : son amendement n° II-77 : remise d'un rapport au Parlement chaque année par le fonds national de promotion et de communication de l'artisanat ; adopté.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7689) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° II-27 : incitation fiscale en faveur de l'investissement dans les petites entreprises ; retiré - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° II-35 : baisse de l'impôt sur le revenu ; adopté - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7720) : ses amendements, soutenus par M. Auguste Cazalet, n° II-26 : suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires ; et n° II-83 : possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques ; rejetés.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Avant l'art. 20 bis** (p. 7974) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° 42 : suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires ; retiré.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Nouvelle lecture [n° 0021 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 8093, 8094) : décalage complet du texte avec les caractéristiques d'une économie moderne. Remise en cause des prérogatives de contrôle du Parlement. Texte de circonstance à finalité politique - **Question préalable** (p. 8095, 8096) : démocratie participative devant être exercée par le Parlement. Inutilité de la proposition de loi. Jurisprudence de la Cour de cassation. Sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

OTHILY (Georges), sénateur (Guyane) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Membre titulaire du comité directeur du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (3 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion

du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois sur : - la proposition de résolution [n° 165 (1999-2000) de M. Robert Badinter et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt ; - la proposition de résolution [n° 183 (1999-2000)] de M. Jean Arthuis et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 209 (1999-2000)] (8 février 2000) - **Administration pénitentiaire.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 245 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la validation législative d'un examen professionnel d'accès au grade de premier surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire [n° 288 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Administration pénitentiaire [n° 97 (2000-2001) tome 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Propositions de résolution n° 165 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et n° 183 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 0209 (1999-2000)]** - (10 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 770, 771) : conditions de constitution des commissions d'enquête. Inquiétude relative à la situation des établissements pénitentiaires français. Souhait d'un système pénitentiaire plus digne d'un Etat de droit. Référence au dernier rapport de la commission des lois sur le budget de l'administration pénitentiaire. Publication du livre du médecin-chef de la maison d'arrêt de la Santé. Proposition de résolution présentée par MM. Jean Arthuis, Josselin de Rohan, Henri de Raincourt et Guy-Pierre Cabanel et proposition de résolution présentée par M. Robert Badinter. Mise en place d'une commission d'enquête justifiée. Oeuvre utile en faveur des libertés publiques et des droits de l'homme.

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1561, 1562) : attachement du peuple mahorais à la France. "Accord sur l'avenir de Mayotte" du 27 janvier 2000. Particularismes de Mayotte en matière fiscale, dans le domaine du droit civil et de l'organisation judiciaire. Difficultés économiques et sociales. Modification de l'amendement de la commission des lois portant sur la question posée à la population mahoraise. Proposition de doter cette île d'un statut spécifique de collectivité départementale. Limites des statuts uniformes de

département d'outre-mer. Le groupe du RDSE votera en faveur du principe de la consultation populaire à Mayotte.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1573, 1574) : hommage à ceux de sa race qui ont souffert. Nécessité pour la République française de reconnaître officiellement l'esclavage et la traite négrière comme un crime contre l'humanité. Travail accompli par la députée de la Guyane. Souscrit à la proposition de la commission des lois de considérer l'esclavage comme un crime contre l'humanité quels que soient le lieu et l'époque où il a été pratiqué. Devoir de vigilance. Formes modernes de l'esclavage. Evoque le souvenir de Victor Schoelcher et de Martin-Luther-King - **Art. 1er** (*reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*) (p. 1582) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (réécriture de cet article en précisant que l'esclavage défini par l'article 212-1 du code pénal constitue un crime contre l'humanité quels que soient le lieu et l'époque où il a été commis) - **Art. 4** (*comité de personnalités chargées de proposer des lieux et des actions de mémoire*) (p. 1585) : son amendement n° 10 : élargissement des missions de ce comité aux modalités de réparation du préjudice causé par des actes d'esclavage commis dans le passé ; retiré - **Après l'art. 5** (p. 1586) : son amendement n° 11 : demande de pardon par la France aux familles victimes d'actes d'esclavage ; retiré.

- **Proposition de loi relative à la validation législative d'un examen professionnel d'accès au grade de premier surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire [n° 0245 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1805, 1806) : annulation en 1997 par le tribunal administratif des promotions du 1er juillet 1992 et du 1er mars 1993. Motifs de la décision. Conséquences pratiques de l'annulation de l'examen. Respect des conditions essentielles nécessaires pour les lois de validation : non-atteinte au principe du respect de l'autorité de la chose jugée et existence d'un motif d'intérêt général. Propose l'adoption de cette proposition de loi sans modification.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Après l'art. 2 septies** (p. 1929) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° 80 : exonération des droits de partage pour un époux bénéficiaire de l'aide juridictionnelle ; rejeté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3913, 3914) : solutions apportées par la départementalisation. Apurement des dettes des entreprises. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Situation des entreprises en Guyane. Pacte de développement. En coopération avec les élus de la Guyane, souhaite l'élaboration d'un projet de loi qui pourra aboutir à une révision constitutionnelle.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3958) : son amendement n° 189 : prévision d'un lissage du seuil retenu pour l'exonération visée à cet article pendant une période et selon un rythme de dégressivité qui seront fixés par décret pour des entreprises de plus de vingt salariés ; retiré. (p. 3962) : son amendement n° 190 : prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche - prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration ; devenu sans objet. Son amendement n° 191 : extension du champ des secteurs exonérés ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 2** (p. 3966) : son amendement n° 192 : possibilité pour les entreprises des secteurs exportateurs de cumuler l'aide

spéciale à la création d'emploi prévue par l'article 7 de ce projet de loi et l'exonération prévue par l'article 2 ; retiré - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 3979, 3980) : son amendement de précision n° 193 ; adopté. Son amendement n° 194 : fixation de l'aide en fonction du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise dans les secteurs contribuant à la diversification des débouchés commerciaux départementaux ; retiré. Son amendement n° 195 : date de départ de l'aide ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 7** (p. 3982) : son amendement n° 196 : possibilité de conclure des contrats spéciaux entre les services de l'Etat et les entreprises porteuses de projets ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 9 quater** (*création du congé-solidarité*) (p. 3996) : son amendement n° 198 : assouplissement des conditions pour les entreprises ; devenu sans objet - **Après l'art. 9 quater** (p. 3997, 3998) : ses amendements n° 200 : gestion de la forêt guyanaise ; adopté ; n° 201 et n° 202 : harmonisation du calcul de l'indemnité de vie chère dans les départements d'outre-mer ; et n° 203 : harmonisation du taux de réduction de l'impôt sur le revenu dans les DOM ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Art. 12 bis** (*prime d'éloignement des fonctionnaires affectés dans les départements d'outre-mer*) (p. 4008) : son amendement n° 204 : suppression de la prime d'éloignement et affectation des montants à un fonds d'aménagement du territoire et des infrastructures ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 12 bis** (p. 4009) : son amendement n° 205 : gestion des prestations familiales ; rejeté - **Après l'art. 17** (p. 4018) : son amendement n° 206 : création d'une université de Guyane ; rejeté. (p. 4019) : se déclare opposé à l'amendement n° 239 de Mme Dinah Derycke (reconnaissance des communautés autochtones et locales) - **Art. 24** (*consultation des assemblées locales des départements d'outre-mer*) (p. 4029) : intervient sur l'amendement n° 15 de la commission (extension aux conseils généraux de la procédure obligeant le Premier ministre à accuser réception sous quinzaine des propositions de modifications législatives formulées par les conseils généraux d'outre-mer).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4653, 4654) : principe de l'égalité professionnelle consacré par de nombreux textes. Inefficacité de la loi Roudy de 1983. Opportunité de légiférer. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Aménagement du temps de travail. Autorisation du travail de nuit pour les femmes. Le groupe du RDSE votera le texte amendé par les commissions du Sénat.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. 9 quinquies A** (*possibilité de transfert des forêts guyanaises dans le patrimoine des collectivités territoriales guyanaises - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5737) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission - **Après l'art. 38 bis** (p. 5759, 5760) : intervient sur l'amendement n° 56 de M. Edmond Lauret (confirmation du statut monodépartemental de La Réunion et soumission de toute modification du périmètre de ce département à une consultation pour avis de sa population). Décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2000 concernant Mayotte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5769, 5770) : mépris de la position sénatoriale. Devenir de ce texte. Renvoi au pouvoir réglementaire. Opinion des Guyanais. Volonté de la Guyane de prendre son destin en main.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6569) : soutient l'amendement de M. Bernard Joly n° I-251 (modalités de déduction du salaire d'un conjoint

participant à l'exercice de la profession). (p. 6574, 6575) : soutient l'amendement de M. Bernard Joly n° I-249 (réduction d'impôt pour les cotisations aux contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite) - **Art. 3 (mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés)** (p. 6581) : soutient l'amendement de M. Pierre Laffitte n° I-252 (incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12** (p. 6698) : son amendement n° I-262, soutenu par M. Bernard Joly, sur le même objet que l'amendement n° I-42 de la commission : diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de 5 salariés ; retiré au profit de celui-ci.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6890, 6892) : timidité du projet de budget. Spécificité et complexité de l'outre-mer. Favorable au contrôle effectif du Parlement sur les finances publiques et à la réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959. Requêtes des élus de Guyane. Evolution institutionnelle nécessaire.

Justice

- (11 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour l'administration pénitentiaire (p. 7631, 7632) : insuffisance de l'augmentation des crédits. Situation de la population pénitentiaire. Nombre de détenus pour infraction sexuelle. Situation des détenus. Nombre de suicides. Situation des femmes détenues. Placement sous surveillance électronique : attente de l'application de la loi. Insuffisance des effectifs du personnel de l'administration pénitentiaire. Baisse du nombre de candidats au concours de surveillant. Féminisation croissante du personnel de surveillance. Situation des personnels qui exercent des fonctions de formateur. Bâtiments de l'administration pénitentiaire. Travaux de la commission d'enquête du Sénat sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt. Nécessité d'une réforme en profondeur. La commission des lois a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'administration pénitentiaire. (p. 7639, 7640) : à titre personnel : augmentation des crédits. Créations de postes. Budget en deçà des réformes votées par le Parlement. Application de la loi sur la protection de la présomption d'innocence. Pense que ce budget ne répond pas aux nouvelles règles établies. Dysfonctionnements des services de la justice. Renforcement des effectifs des magistrats et des greffiers. Juridictionnalisation de l'application des peines. Situation de la justice aux Antilles et en Guyane. Absence de structure d'appel autonome. Incidences de la création du juge des libertés et du double degré de juridiction en matière criminelle. Aide juridictionnelle. Faiblesse des crédits consacrés à la construction de nouveaux établissements en 2000. Situation préoccupante des prisons. Future grande loi pénitentiaire. Instauration d'une véritable politique pénitentiaire, rationnelle et humaine. Peines alternatives. Difficultés d'application du placement sous surveillance électronique. Assistance d'un avocat. Caractère inachevé de la grande réforme de la justice. Rôle de la prison.

LOUDIN (Jacques), sénateur (Vendée) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Comité des finances locales.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre titulaire du comité de surveillance de la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur les conclusions du rapport de la commission des lois sur sa proposition de loi [n° 325 (1999-2000)], déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 334 (1999-2000)] (10 mai 2000) - **Juridictions administratives**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le financement des infrastructures de transport [n° 42 (2000-2001)] (19 octobre 2000) - **Transports**.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 64 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 68 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 18] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 748 (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1355) - Ministère : Equipement - *Création d'un délit d'entrave à la perception du péage* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1786) - **Péages**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1117, 1118) : recherche d'un meilleur fonctionnement des institutions par une plus grande disponibilité des élus. Egalité d'accès aux fonctions et respect du choix des électeurs. Instauration d'une inégalité entre les candidats élus au suffrage universel. Difficultés d'application aux établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Dépôt d'un amendement garantissant une égale représentativité des différentes catégories d'élus au sein des organes délibérants des EPCI - **Après l'art. 6** (p. 1134) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 27 : possibilité pour les élus d'une circonscription donnée de participer aux structures intercommunales implantées sur son aire géographique ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes** [n° 0084 (1999-2000)] - (11 mai 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 2654, 2656) : groupe de travail commun des commissions des finances et des lois. Reprise des conclusions du rapport de ce groupe de travail. Salue la présence dans l'hémicycle du premier président de la Cour des comptes. Harmonisation du statut des magistrats des chambres régionales des comptes avec celui des magistrats des tribunaux administratifs. Initiatives sénatoriales en matière de contrôle et de transparence des comptes publics. Mise en place d'un "droit d'alerte" des magistrats financiers sur les difficultés d'application de certaines dispositions par les collectivités locales. Définition du contenu de l'examen de la gestion. Révision du seuil de partage entre l'apurement administratif et les compétences des chambres régionales des comptes. Garantie des droits des personnes contrôlées. Renforcement de la confidentialité des documents provisoires. Aménagement du régime de la gestion de fait. Gestion financière satisfaisante des collectivités locales. Caractère complexe et incertain de la réglementation : exemple de l'instruction comptable M 14. Nécessité de créer un dialogue constructif entre les chambres régionales des comptes et les élus locaux - **Art. 4** (conditions d'application du régime de l'apurement administratif) (p. 2666, 2667) : son amendement n° 23 : appréciation triennale de l'évolution du montant des recettes des communes pour l'apurement administratif et transfert aux comptables supérieurs du Trésor du contrôle des comptes des associations syndicales autorisées et des associations foncières de remembrement ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 2669) : déclare cohérent et pertinent l'amendement n° 6 de M. Michel Charasse (impossibilité de prononcer une déclaration de gestion de fait sur les exercices ayant déjà fait l'objet d'un apurement définitif de la chambre régionale des comptes avec décharge donnée au comptable) - **Après l'art. 5** (p. 2670) : son amendement n° 24 : possibilité pour les destinataires des lettres d'observations provisoires d'obtenir un entretien préalable à l'élaboration de ces documents avec le magistrat rapporteur ou le président de la chambre ; adopté - **Avant l'art. 6** (p. 2679) : intervient sur l'amendement n° 15 de M. Michel Charasse (impossibilité pour le commissaire du Gouvernement de la chambre régionale des comptes de participer au délibéré). Effectif des petites chambres régionales des comptes - **Art. 6** (présentation des conclusions du ministère public avant l'adoption des observations définitives sur la gestion) : son amendement n° 25 : élargissement de la liste des personnes pouvant demander communication des conclusions du ministère public à l'ordonnateur en fonction au cours de l'exercice concerné et à toute personne explicitement ou nominativement mise en cause au cours de la procédure ;

adopté - **Art. 7** (réponse de l'ordonnateur aux observations définitives sur la gestion - suspension de la publication et de la communication des observations définitives sur la gestion dans la période précédant des élections) (p. 2681) : intervient sur l'amendement n° 16 de M. Michel Charasse (augmentation de la durée de cette suspension pour l'aligner sur le délai prévu par le code électoral pour l'interdiction de toute promotion sur une gestion locale à la veille d'une élection) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2685) : nécessité d'améliorer les textes actuels. Regrette la rigueur négative du ministre. Objectif du Sénat d'harmoniser les textes et les réalités. Ancienneté des réflexions sénatoriales. Absence d'esprit partisan dans ce débat. Engagement commun de revoir la totalité du dispositif lors de l'examen du texte sur les statuts.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3632, 3634) : bons résultats apparents des finances sociales. Hausse des dépenses d'assurance maladie. Fragilité de l'équilibre retrouvé. Caractère conjoncturel de la hausse des recettes. Transferts incessants opérés par l'Etat vers des fonds en charge des missions particulières. Avenir des régimes de retraite. Mesures gouvernementales non financées. Interrogation sur la politique hospitalière. Equilibre des finances sociales dû à une conjoncture favorable plutôt qu'à la volonté gouvernementale. Insuffisance de la politique des transports. Incapacité à faire face aux besoins croissants en matière d'infrastructures de transport.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - **Art. 1er** (baisse des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu) (p. 3707) : son amendement n° 68 : diminution proportionnelle du taux d'imposition de chaque tranche ; réservé jusqu'après l'article 15 puis adopté (8 juin 2000, p. 3832) - **Après l'art. 1er** (p. 3709) : son amendement n° 69 : augmentation du plafond du quotient familial ; réservé jusqu'après l'article 15 puis adopté (8 juin 2000, p. 3832) - **Art. 3** (application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles) (p. 3714, 3715) : soutient l'amendement n° 70 de M. Philippe François (extension aux travaux d'entretien des chemins forestiers indépendamment de la qualité des personnes au profit desquelles ils sont réalisés) - **Après l'art. 3** (p. 3716) : ses amendement n° 71 : application du taux réduit de TVA aux produits chocolatés fabriqués à partir des seules graisses tirées des fèves de cacaoyer ; retiré au profit de l'amendement n° 89 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA à l'ensemble des produits chocolatés) ; et n° 72 : application du taux réduit de TVA au bois de chauffage sans limitation d'utilisation au seul usage domestique ; retiré. (p. 3719, 3721) : son amendement n° 73 : application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels ; retiré au profit de l'amendement n° 26 de M. Pierre Hérisson (application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle). (p. 3722) : son amendement n° 74 : application du taux réduit de TVA aux droits d'utilisation d'équipements sportifs ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 3728) : soutient l'amendement n° 76 de M. Philippe François (imputation sur le revenu global des producteurs forestiers d'une somme forfaitaire et représentative de la restitution du forfait forestier précédemment imposé au titre des parcelles sinistrées).

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 6** (p. 3765) : son amendement n° 77 : suppression du prélèvement de 0,4 % institué pour financer la mise en oeuvre de la révision des bases cadastrales ; retiré - **Après l'art. 8** (p. 3776) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (report d'imposition en faveur d'entreprises exerçant leur activité dans les départements victimes de la marée noire) - **Art. 9** (dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération) (p. 3779) : intervient sur l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Conséquences financières des lois relatives à l'intercommunalité - **Art. 15 C** (précisions apportées aux compétences des rapporteurs généraux des commissions en

charge des affaires budgétaires) (p. 3827) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (octroi aux présidents des commissions des finances de prérogatives de contrôle identiques à celles reconnues aux rapporteurs généraux). Donne lecture d'une lettre du premier président de la Cour des comptes. Nécessité de redéfinir les relations existantes entre la Cour des comptes et les assemblées parlementaires - **Après l'art. 15** (p. 3833) : son amendement n° 78 : relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises ; adopté. (p. 3837) : son amendement n° 79 : réduction de l'assiette de taxe professionnelle des professions libérales employant moins de cinq salariés ; adopté - **Art. 17** (*prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale*) (p. 3839, 3843) : développement de l'intercommunalité. Politique de l'eau. Préparation des futurs établissements publics locaux de l'eau. Avancée significative avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Article visant à supprimer cette prise en compte. Son amendement n° 50 : rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3851, 3852) : félicitations. Vote par le Sénat d'un certain nombre de propositions : baisse d'un point des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; plafond du quotient familial ; mesures en faveur des forêts ; TVA pour le secteur de la chocolaterie et de la restauration ; dispositif adopté pour la taxe d'habitation. Prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale. Le groupe du RPR votera ce texte modifié par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Question préalable** (p. 4340, 4341) : échec de la commission mixte paritaire. Rejet par l'Assemblée nationale des propositions votées par le Sénat. Griets à l'encontre de la politique fiscale du Gouvernement. Redevance d'assainissement. Dépenses de ce collectif budgétaire. Le groupe du RPR votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998** [n° 0350 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Art. 9 et tableau I annexé** (*comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1999*) (p. 4352) : critiques de la Cour des comptes sur la gestion des finances publiques. Première gestion menée par le gouvernement socialiste. Certification des comptes. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 1 de la commission.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire** [n° 0473 (1999-2000)] - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5509, 5511) : réforme du code de la voirie routière. Aménagement du territoire. Sa proposition de loi sur la réforme du système autoroutier concédé. Réforme du statut des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Procédure d'adossement. Transparence souhaitée par les instances européennes. Tarification équitable des infrastructures. Enjeu du système de transport. Ne pourra approuver l'article 4 relatif au secteur des transports.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières** [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5575, 5577) : phénomène de centralisation rampante. Niveau élevé des prélèvements obligatoires. Augmentation des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Commission pour l'avenir de la décentralisation présidée par M. Pierre Mauroy. Atteintes à l'autonomie fiscale des collectivités. Suppression de la vignette sans concertation préalable. Démantèlement de la fiscalité locale. Complexité du paysage institutionnel : nécessité de clarifier les relations entre les différents échelons de gestion territoriale. Soutient la proposition de loi du Président Christian Poncelet. Constitutionnalisation du principe de l'autonomie fiscale des collectivités locales.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 6006, 6009) : réponses incomplètes du ministère aux questionnaires adressés par la commission des finances. Fragilité de l'excédent annoncé pour la sécurité sociale. Excédent résultant d'une conjonction de la croissance et de l'augmentation des prélèvements. Complexité de la ristourne dégressive. Lien entre l'assuré et les régimes obligatoires de base de la sécurité sociale symbolisé par la contribution sociale généralisée, CSG. Glissement vers l'étatisation de l'assurance maladie consécutif à l'exonération de CSG en faveur de salariés actifs. Gestion de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Exonérations de contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS. Inquiétude sur la disparition des modes de régulation en matière de dépenses de santé. Situation des cliniques. Rapports successifs sur les retraites. Interrogation sur le fonds de réserve pour les retraites. Adoption par le Sénat d'un mécanisme d'épargne retraite volontaire. Bilan des lois de financement de la sécurité sociale. Avis négatif de la commission des finances sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 2** (*réduction de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité*) (p. 6063) : son amendement de suppression n° 46 ; adopté - **Après l'art. 3 (par priorité)** (p. 6067) : absence d'informations financières sur les capacités de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. - **Art. 4** (*compensation de la réduction de la CSG - art. L. 131-7-2 nouveau, L. 135-3, L. 241-1 et L. 241-6 du code de la sécurité sociale*) (p. 6073) : son amendement de suppression n° 47 ; adopté - **Art. 9** (*horaires d'équivalence, durées maximales de travail spécifiques et allègements de cotisations patronales de sécurité sociale - art. 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998, art. 19 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000*) (p. 6084, 6085) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 9 de la commission. Financement des 35 heures - **Art. 10** (*dépenses du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - art. L. 131-9 du code de la sécurité sociale*) (p. 6087) : son amendement de suppression n° 48 ; adopté - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6092) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté. Désapprobation de la complexité des systèmes de financement du FOREC. Evolution du FOREC. - **Art. 12** (*modification des règles d'affectation de la CSG - art. L. 135-3 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale, art. 154 quinquies du code général des impôts*) (p. 6097) : son amendement de suppression n° 50 ; adopté - **Art. 19 A** (*abrogation de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite*) (p. 6118, 6119) : son amendement de suppression n° 51 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6465, 6468) : absence de sincérité, de clarté, de maîtrise et de perspective d'avenir dans le projet de budget. Désir d'obtenir des comptes sur la gestion financière de la France. Rigueur de la comptabilité générale imposée aux entreprises. Règles comptables imposées aux collectivités territoriales. Mauvaise gestion des finances publiques. Insuffisance des évaluations a priori. Réforme indispensable de l'ordonnance du 2 janvier 1959. Renforcement nécessaire du droit à l'information du Parlement. Opacité des finances publiques. Retard par rapport aux partenaires européens en matière financière et budgétaire. Paradoxe de la baisse des impôts et de l'augmentation des prélèvements obligatoires. Détérioration

constante de l'investissement de l'Etat. Respect indispensable des engagements. Rôle du Parlement.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7164, 7166) : budget en augmentation en dépit de la bonne conjoncture économique. Hausse non maîtrisée des minima sociaux. Budget d'interventions sociales. Données chiffrées. Diminution des crédits consacrés à la santé publique et l'offre de soins. Mise à disposition des personnels. Augmentation des emplois et moyens de fonctionnement. Baisse des crédits de paiement. Absence de dotation du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Propose le rejet de ces crédits - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7186, 7187) : suppression des médecins siégeant à la CNITAAT. S'oppose aux amendements du Gouvernement n° II-42 (majoration des crédits) et n° II-45 (réforme de la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, CNITAAT) qu'il considère comme des cavaliers budgétaires. Méthode de travail inacceptable. (p. 7188) : dispositif de lutte contre l'extension des risques de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Création d'emplois pérennes pour lutter contre une crise conjoncturelle. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-44 du Gouvernement (majoration des crédits). La commission demande le rejet des crédits figurant au titre III - **Titre IV** (p. 7189) : avis défavorable de la commission sur l'adoption de ces crédits - **Etat C - Titre V** : la commission s'oppose à l'adoption de ces crédits - **Titre VI** (p. 7190) : avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits - **Art. 54** (*prorogation de mesures d'aide au logement en faveur des rapatriés anciens membres de formations supplétives et assimilées*) : au nom de la commission, se déclare favorable à cet article - **Art. 55** (*développement des ressources propres de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS, et de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES*) (p. 7191, 7192) : ses amendements n° II-20 rédactionnel et n° II-21 : suppression de la taxe créée au profit de l'ANAES ; adoptés. Demande de bilan sur le fonctionnement et le développement de l'agence - **Art. 55 bis** (*création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de dispositifs médicaux au profit de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS*) (p. 7193, 7194) : ses amendements n° II-22 rédactionnel et n° II-41 : modification du seuil d'exonération de la taxe ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement de suppression n° II-39 de M. Philippe Adnot au profit de l'amendement n° II-34 de M. Claude Huriet qu'il accepte (fixation du taux de cette taxe) ou de son amendement n° II-41 précité. Demande d'une clarification des taxes dont bénéficie l'AFSSAPS.

P

PARLY (Florence), *secrétaire d'Etat au budget*.

Nommée dans le Gouvernement Jospin le 3 janvier 2000 (JO Lois et décrets du 4 janvier 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 260 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Impôts et taxes** (*Niveau excessif des prélèvements obligatoires*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 194).

n° 262 de M. Jean-Louis Lorrain : **Politique économique** (*Politique fiscale du Gouvernement*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 196).

n° 267 de M. François Trucy : **Catastrophes naturelles** (*Dispositions fiscales en faveur des victimes des tempêtes du mois de décembre*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 200).

n° 297 de M. René-Pierre Signé : **Fiscalité** (*Harmonisation fiscale européenne*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1334).

n° 301 de M. Gérard Le Cam : **Impôts et taxes** (*Taxation des carburants*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1547).

n° 308 de M. Jean-Pierre Raffarin : **Décentralisation** (*Avenir de la décentralisation*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1554).

n° 311 de M. Philippe Adnot : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Remboursement de la TVA aux collectivités locales*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1557).

n° 323 de M. Marcel-Pierre Cléach : **Politique économique** (*Dissensions apparues au sein de la majorité plurielle au sujet de la politique fiscale*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2151).

n° 327 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Marchés financiers** (*Institution de la taxe Tobin*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2154).

n° 328 de M. René Monory : **Impôts et taxes** (*Compensation par l'Etat des exonérations d'impôts locaux*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2155).

n° 362 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Foires et marchés** (*Directive européenne sur les marchés ouverts*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3798).

Questions orales sans débat :

n° 642 de M. Raymond Soucaret : **Douanes** (*Suppression des postes de correspondants locaux des douanes et droits indirects*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 643).

n° 674 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Débts de boisson et de tabac** (*Création de bureaux de tabac dans les petites communes*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 644).

n° 679 de Mme Dinah Derycke : **Emploi** (*Avenir de l'usine Alstom de Lys-lez-Lannoy*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 647).

n° 682 de M. Bernard Plasait : **Commerce et artisanat** (*Conditions d'extension de surfaces commerciales*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 648).

n° 697 de M. Alain Lambert : **Chambres de commerce et d'industrie** (*Carte consulaire*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1183).

n° 706 de M. Xavier Darcos : **Administration** (*Fermeture de services du Trésor public dans les zones rurales*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 646).

n° 716 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Energie** (*Fiscalité applicable à l'énergie*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1180).

n° 717 de M. Martial Taugourdeau : **Débts de boisson et de tabac** (*Avenir des buralistes*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1182).

n° 718 de M. Serge Franchis : **Agriculture** (*Crise de la filière de production de fruits et légumes*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1184).

n° 720 de M. Roland Courteau : **Catastrophes naturelles** (*Indemnisation des sinistrés des inondations des départements du Sud de la France*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1181).

n° 727 de M. Michel Duffour : **Aménagement du territoire** (*Rôle de l'Etat dans la vente des terrains Renault pour la réalisation du projet Val-de-Seine*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1185).

n° 812 de M. Jean-Claude Carle : **Débts de boisson et de tabac** (*Augmentation du taux de remise sur les ventes de tabac*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3885).

n° 814 de M. Francis Grignon : **Produits agricoles et alimentaires** (*Taux de TVA applicable au chocolat noir*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3884).

n° 816 de M. Christian Demuyne : **Restauration collective** (*Application de la TVA à la restauration collective*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3884).

n° 830 de M. Roland Muzeau : **Bâtiment et travaux publics** (*Relance du bâtiment et inflation des prix*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3883).

INTERVENTIONS

- **Propositions de loi organique discutées conjointement :**
1° n° 172 (1999-2000) tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes du mois de décembre 1999, 2° n° 225 (1999-2000) proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières à la suite de la tempête de décembre 1999 [n° 0249 (1999-2000)] - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1319, 1320) : réaction du Gouvernement à la situation difficile des communes forestières. Axes du programme gouvernemental : mobilisation des bois, stockage et valorisation des bois, reconstitution des écosystèmes forestiers. Regret du maintien du taux normal de TVA pour les travaux sur les aires de stockage. Compensation par une enveloppe de prêts bonifiés. Dispositif d'aides budgétaires pour les communes sinistrées. Elargissement des possibilités de placement budgétaire pour les communes forestières. Prêts bonifiés pour les communes forestières non sinistrées. Engagement du Gouvernement d'inscrire des mesures financières d'urgence dans le collectif budgétaire de printemps. Besoin pour les communes forestières d'un régime juridique exceptionnel et souple. Inadaptation des réponses données par les propositions de loi aux difficultés des communes sinistrées - **Art. 1er** (*modification de l'ordonnance du 2 janvier 1959 tendant à rendre facultatif le dépôt au Trésor des disponibilités des collectivités provenant d'une aliénation forcée de patrimoine*) (p. 1322) : priorité de l'évaluation des dégâts pour le Gouvernement. Conséquences non mesurées des demandes de dérogations. Demande par le Sénat de dérogation aux règles de placement prévues par la réglementation financière publique. Opposition du Gouvernement à l'article 1er - **Art. 4** (*application aux travaux forestiers du taux réduit de TVA*) (p. 1324) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Jourdain (extension du taux réduit de TVA aux travaux réalisés sur les aires de stockage).

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2664, 2665) : réforme en cours du statut des magistrats des chambres régionales des comptes. Stabilisation souhaitée des relations entre les élus locaux et les chambres régionales. Multiplicité et diversité des initiatives de réforme. Sa préférence pour l'intégration dans le projet de loi statutaire des dispositions modifiant les procédures. Mesures adoptées par l'Assemblée nationale : réponses écrites des collectivités contrôlées aux observations provisoires et définitives des chambres régionales ; application des dispositions proposées à l'article 5 dans le cadre de l'article 7 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Comparaison de la gestion de l'Etat et de celle des collectivités locales. Demande le retrait de ce texte - **Après l'art. 2** (p. 2666) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Henri de Raincourt (plafonnement de la participation financière accordée par certaines collectivités territoriales à leurs agents par le biais des titres-restaurant) - **Art. 4** (*conditions d'application du régime de l'apurement administratif*) (p. 2667) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission saisie pour avis (appréciation triennale de l'évolution du montant des recettes des communes pour l'apurement administratif et transfert aux comptables supérieurs du Trésor du contrôle des comptes des associations syndicales autorisées et des associations foncières de remembrement) - **Après l'art. 4** (p. 2668, 2669) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 5 (diminution à cinq ans du délai de prescription en matière d'action en déclaration de gestion de fait) et n° 6 (impossibilité de prononcer une déclaration de gestion de fait sur les exercices ayant déjà fait l'objet d'un apurement définitif de la chambre régionale des comptes avec décharge donnée au comptable) - **Après l'art. 5** (p. 2670) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les destinataires des lettres d'observations provisoires d'obtenir un entretien préalable à l'élaboration de

ces documents avec le magistrat rapporteur ou le président de la chambre) - **Avant l'art. 6** (p. 2671) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Michel Charasse (possibilité pour l'élu local déclaré gestionnaire de fait pour le versement irrégulier de rémunérations accessoires à des fonctionnaires territoriaux, de n'être tenu au remboursement des sommes en cause qu'à la condition que les fonctionnaires intéressés soient tenus au même remboursement et n'aient pas honoré leur dette) - **Avant l'art. 6 ou après l'art. 14** (p. 2674) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. José Balarello (impossibilité de mettre en débet à titre personnel l'ordonnateur déclaré comptable de fait ayant obtenu de la part de l'organe délibérant de la collectivité locale la reconnaissance du caractère d'utilité publique sur les comptes présentés) - **Avant l'art. 6 (suite)** (p. 2676, 2679) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose aux n° 13 (mission de conseil des chambres régionales des comptes sur les questions soumises par les préfets), n° 14 (notification à la chambre régionale des comptes de tous les jugements et arrêts rendus par les tribunaux administratifs, les chambres administratives d'appel et par le Conseil d'Etat concernant une collectivité territoriale de sa dépendance), et n° 15 (impossibilité pour le commissaire du Gouvernement de la chambre régionale des comptes de participer au délibéré), accepte le n° 11 mais demande un délai de quelques jours pour mettre au point une solution (obligation d'une délibération motivée rendue dans certains délais de l'assemblée délibérante appelée à statuer sur l'utilité publique de dépenses litigieuses) - **Art. 6** (*présentation des conclusions du ministère public avant l'adoption des observations définitives sur la gestion*) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission saisie pour avis (élargissement de la liste des personnes pouvant demander communication des conclusions du ministère public à l'ordonnateur en fonction au cours de l'exercice concerné et à toute personne explicitement ou nominativement mise en cause au cours de la procédure) - **Art. 7** (*réponse de l'ordonnateur aux observations définitives sur la gestion - suspension de la publication et de la communication des observations définitives sur la gestion dans la période précédant des élections*) (p. 2680) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Michel Charasse (augmentation de la durée de cette suspension pour l'aligner sur le délai prévu par le code électoral pour l'interdiction de toute promotion sur une gestion locale à la veille d'une élection) - **Art. 10** (*inéligibilité au conseil général des comptables exerçant dans le département*) (p. 2683) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de M. José Balarello et n° 17 de M. Michel Charasse (limitation de cette inéligibilité aux seuls comptables exerçant en qualité de fonctionnaires).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3680, 3683) : volonté du Gouvernement de rendre la croissance durable et solidaire : création d'emplois ; allègements d'impôt ; renforcement des services publics. Transparence des évaluations de recettes. Choix du Gouvernement d'un débat devant le Parlement. Affectation du surplus des recettes à la réduction du déficit. Taux de croissance. Expertise des évaluations de recettes par la commission économique des comptes de la nation. Orientations de ce projet de loi : baisse de l'impôt sur le revenu ; réforme de la taxe d'habitation et des mécanismes de dégrèvement ; diminution du taux de TVA ; financement des dépenses de solidarité liées aux tempêtes, aux cyclones et à la marée noire de l'Erika ; ouverture de nouveaux crédits au profit des hôpitaux, de l'éducation nationale et de la politique de la ville. Abandonnement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle pour prendre en compte les progrès de l'intercommunalité. Politique de lutte contre les inégalités. (p. 3703, 3706) : propositions et critiques du rapporteur général. Suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Réduction du déficit public. Taux de croissance. Calendrier de ce collectif. Recours au décret d'avance. Recettes de la troisième génération des téléphones mobiles. Effort du Gouvernement envers le secteur hospitalier. Dépôt d'un document récapitulatif l'ensemble des relations

financières de l'Etat et de la sécurité sociale. Caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Fiscalité des indemnités reçues après un sinistre. Engagement d'affecter à la réduction du déficit public la partie des recettes fiscales qui serait supérieure aux prévisions du fait de la croissance. Evolution du taux des prélèvements obligatoires. Besoins financiers de l'éducation nationale et de la santé. Baisse du taux de la TVA. Fiscalité locale. Taxe d'habitation : allègement ; éventualité de sa réforme. Système des dégrèvements. Proposition de la commission des finances de financer ces mesures par redéploiement. Effort du Gouvernement envers les victimes des tempêtes. Demande générale des sénateurs d'une transparence accrue - **Art. 1er** (baisse des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu) (p. 3707, 3708) : fiscalité directe pesant sur les ménages. S'oppose à l'amendement n° 68 de M. Jacques Oudin (diminution proportionnelle du taux d'imposition de chaque tranche) - **Après l'art. 1er** (p. 3709, 3711) : sur les amendements de M. Thierry Foucaud, demande le retrait du n° 53 (diminution du taux de l'avoir fiscal) et s'oppose aux n° 54 (instauration d'un droit de timbre sur les opérations de bourse effectuées par des non-résidents) et n° 55 (suppression de l'exonération de l'impôt sur les opérations de bourse). S'oppose également aux amendements de M. Yves Fréville n° 21 (possibilité pour les couples mariés soumis à une imposition commune de bénéficier d'une décote spécifique) et n° 22 de repli ainsi qu'au n° 69 de M. Jacques Oudin (augmentation du plafond du quotient familial) - **Art. 1er bis** (aménagement rédactionnels à l'article 200 du code général des impôts relatif au régime des dons aux associations) : accepte l'amendement de précision rédactionnelle n° 1 de la commission - **Art. 2** (abaissement du taux normal de la TVA) (p. 3713) : accepte l'amendement n° 51 de M. Bernard Angels (application de cet abaissement aux ventes d'immeubles à construire conclues avant le 1er avril 2000 et simplification du formalisme lié à cette réduction) - **Art. 3** (application du taux réduit de 5,5 % de la TVA aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles) (p. 3715) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 2 de la commission et n° 23 de M. Claude Huriet (extension à l'entretien des sentiers forestiers) et s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Philippe François (extension aux travaux d'entretien des chemins forestiers indépendamment de la qualité des personnes au profit desquelles ils sont réalisés) - **Après l'art. 3** (p. 3716, 3717) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, s'oppose au n° 72 (application du taux réduit de TVA au bois de chauffage sans limitation d'utilisation au seul usage domestique) et demande le retrait du n° 71 (application du taux réduit de TVA aux produits chocolats fabriqués à partir des seules graisses tirées des fèves de cacaoyer). S'oppose aux amendements n° 89 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA à l'ensemble des produits chocolats) et n° 83 de M. Claude Huriet (application du taux réduit de TVA à certains matériels utilisés par les personnes stomisées ou incontinentes). (p. 3720) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 25 de M. Pierre Hérisson, n° 73 de M. Jacques Oudin et n° 92 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux restaurants traditionnels) ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° 26 de M. Pierre Hérisson et n° 91 de M. Roland du Luart (application d'un taux de TVA à 14 % à la restauration traditionnelle). (p. 3722, 3724) : demande le retrait des amendements n° 56 de M. Thierry Foucaud (application du taux réduit de TVA à la distribution d'énergie calorifique sur des réseaux de chaleur) et n° 84 de M. Philippe Nogrix (suppression de la TVA perçue sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP). S'oppose à l'amendement n° 74 de M. Jacques Oudin (application du taux réduit de TVA aux droits d'utilisation d'équipements sportifs) ainsi qu'aux amendements identiques n° 81 de M. Paul Girod et n° 97 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux opérations de nettoyage des voies publiques) - **Art. 4** (exonération temporaire de droits sur les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés) (p. 3726, 3727) : s'oppose aux amendements n° 75 de M. Philippe François (inclusion dans ce dispositif des mutations à titre gratuit, élargissement de

cette mesure aux acquisitions de parts de groupement forestier et prolongation de la durée d'application jusqu'au 1er janvier 2005), n° 4 de la commission (amélioration de la sécurité juridique des bénéficiaires de cette mesure) ainsi qu'aux amendements de M. Claude Huriet n° 28 (inclusion des mutations à titre gratuit dans ce dispositif), n° 29 (élargissement de ce dispositif aux acquisitions de parts de groupement forestier), n° 31 (prolongation de l'application de ce dispositif jusqu'au 1er janvier 2005) et n° 30 (obligation pour bénéficiaire de cette exonération de satisfaire aux conditions d'exploitation et de détention prévues à l'article 797 du code général des impôts pour les parts de groupement forestier) - **Après l'art. 4** (p. 3728, 3730) : s'oppose aux amendements n° 76 de M. Philippe François (imputation sur le revenu global des producteurs forestiers d'une somme forfaitaire et représentative de la restitution du forfait forestier précédemment imposé au titre des parcelles sinistrées) et n° 33 de M. Claude Huriet (répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999). (p. 3732, 3733) : s'oppose aux amendements n° 90 de M. Xavier Pintat (réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu pour la remise en état des parcs et jardins, ainsi que des vergers ne générant aucun revenu agricole) et n° 93 de M. Joël Bourdin (possibilité pour les entreprises de sciage et de première transformation du bois de constituer une provision pour investissements) - **Après l'art. 5** (p. 3735) : accepte l'amendement n° 80 de M. Gérard Delfau (extension aux échanges nationaux de l'obligation de valider les documents d'accompagnement des alcools et boissons alcoolisées) - **Art. 6** (allègement de la taxe d'habitation) (p. 3741, 3742) : autonomie fiscale des collectivités locales. Avis du Conseil constitutionnel sur la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle. Exemple de l'Allemagne. Indexation de la compensation. Remplacement de la fiscalité locale par des dotations. Exonération de taxe d'habitation pour un million de contribuables. Terme de "réforme" en matière de fiscalité locale. Concertation. Commission Mauroy. Augmentation dans certaines régions de la fiscalité avant l'annonce du dispositif gouvernemental. (p. 3745, 3746) : s'oppose aux amendements n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières), n° 98 de M. Jean-Pierre Raffarin (dégrèvement de la taxe d'habitation) et n° 58 de M. Thierry Foucaud (compensation pour les régions indexée sur la cotisation moyenne des taxes) ainsi qu'aux amendements de M. Yves Fréville n° 35 (institution d'une dotation budgétaire compensant la perte de recettes pour les collectivités locales résultant du mode d'évaluation des valeurs cadastrales des immeubles d'habitation) et n° 36 (calcul de la compensation à partir des taux de 1999 majorés de 1 %). (p. 3748) : baisse des impôts de l'Etat.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3760, 3764) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Thierry Foucaud (réduction de la part de revenu prise en compte dans le calcul du dégrèvement de la taxe d'habitation). Sur les amendements de M. Yves Fréville, s'oppose aux n° 47 (majoration du revenu fiscal de référence retenu pour le calcul du plafonnement de la taxe d'habitation afin d'améliorer la prise en compte du conjoint marié ou "pacsé" en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer) et n° 46 de repli et estime satisfait le n° 43 (non-prise en compte du taux régional de la taxe d'habitation dans le taux de l'an 2000 retenu pour le calcul des dégrèvements) par la rédaction même de cet article - **Après l'art. 6** (p. 3765, 3766) : demande le retrait de l'amendement n° 59 de M. Thierry Foucaud (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bénéficiaires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique), estime satisfait l'amendement n° 77 de M. Jacques Oudin (suppression du prélèvement de 0,4 % institué pour financer la mise en oeuvre de la révision des bases cadastrales) et s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Hubert Haenel (exclusion des remboursements en capital de la dette contractée par les régions du calcul de la contribution au fonds de correction

des déséquilibres régionaux) - **Après l'art. 7** (p. 3769, 3770) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (modification du statut des sociétés de capital-risque). Demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Thierry Foucaud (possibilité pour les entreprises de transport public d'obtenir le remboursement de la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pesant sur leur consommation de gazole) - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3771, 3774) : s'oppose aux amendements de la commission n° 7 (maintien du taux de compensation à son niveau actuel) et n° 8 (extension du dispositif de remboursement anticipé aux investissements réalisés en 2001 par les collectivités en réparation des dommages causés par les intempéries) ainsi qu'à l'amendement n° 61 de M. Thierry Foucaud (extension aux intempéries survenues au mois de mai en Haute-Normandie et dans les départements voisins) - **Après l'art. 8** (p. 3775) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de la commission (report d'imposition en faveur d'entreprises exerçant leur activité dans les départements victimes de la marée noire) - **Art. 9** (*dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3777, 3778) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 62 de M. Thierry Foucaud et n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). (p. 3781, 3782) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Poirier (prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier) - **Après l'art. 9** (p. 3784) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation forfaitaire des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale) - **Art. 9 bis** (*autorisations temporaires de ventes d'alcool lors de manifestations publiques organisées par des associations*) (p. 3785) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision rédactionnelle n° 11 de la commission - **Après l'art. 9 bis** (p. 3786, 3790) : s'oppose aux amendements de M. Charles Revet n° 88 (application directe du taux réduit de TVA aux travaux d'entretien courant, de gros entretiens et de grosses réparations engagés par les organismes d'HLM) et n° 94 (possibilité pour les grandes entreprises, à partir de 1993, de répartir leurs bases d'imposition par apport ou par scission). Mécanisme de la livraison à soi-même. Coût du dispositif de baisse de la TVA sur les ventes en état futur d'achèvement. S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Jean-Claude Carle (revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale). Cavalier budgétaire. Travaux de la commission Mauroy - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3804, 3810) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (minoration des dépenses ordinaires civiles de 10 milliards de francs). Réduction forfaitaire. Son amendement n° 102 : modification de cet article pour tenir compte des amendements adoptés par le Sénat ; adopté - **Art. 11 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 3813) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (réduction forfaitaire de 1 % des crédits ouverts aux titres III et IV des budgets civils non régaliens). Référence à l'article 40 de la Constitution - **Après l'art. 11 bis** (p. 3815, 3817) : demande le retrait des amendements n° 65 de Mme Hélène Luc (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés à la compensation d'exonérations sociales ou au financement de mesures spécifiques) et n° 64 de M. Ivan Renar (diminution des crédits du budget de l'emploi affectés au financement d'exonérations sociales) - **Après l'art. 14** (p. 3821) : sur les amendements portant sur le même objet, demande le retrait du n° 66 de M. Thierry Foucaud et s'oppose au n° 67 de M. Guy Fischer (réduction des crédits consacrés aux dépenses en capital des services militaires) - **Art. 14 quater** (*indemnisation des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation*) (p. 3823) : en réponse à la

question de M. Michel Charasse, précise que le Gouvernement n'a pas encore rendu ses décisions quant au champ d'application de cette mesure - **Art. 15 A** (*extension du champ du contrôle des membres du Parlement sur le secteur public*) (p. 3825) : portée du contrôle : compétences identiques des rapporteurs budgétaires et des magistrats financiers de la Cour des comptes - **Art. 15 B** (*précisions apportées aux pouvoirs de contrôle des membres du Parlement chargés d'un rapport sur le budget d'un ministre*) (p. 3826) : limites de ce contrôle - **Art. 15 C** (*précisions apportées aux compétences des rapporteurs généraux des commissions en charge des affaires budgétaires*) (p. 3827) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (octroi aux présidents des commissions des finances de prérogatives de contrôle identiques à celles reconnues aux rapporteurs généraux) - **Art. 15 D** (*renforcement des pouvoirs d'investigation des membres du Parlement investis d'une mission de contrôle financier*) (p. 3829) : nécessité d'une grande prudence en matière de levée du secret professionnel. Procédure exceptionnelle. Précision sur l'expression "autorités publiques de contrôle et de régulation" - **Avant l'art. 15** (p. 3830) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Yves Fréville (traitement dans le budget de l'Etat des remboursements et dégrèvements des impôts locaux comme une dépense budgétaire) - **Art. 15** (*aménagement du régime de report d'imposition des plus-values de cession de titres dont le produit est réinvesti dans les fonds propres d'une jeune entreprise*) (p. 3831) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (possibilité aux "investisseurs providentiels" d'investir dans des sociétés exerçant une activité bancaire, financière, immobilière ou d'assurance dans les mêmes conditions que les autres sociétés) - **Après l'art. 15** (p. 3833, 3838) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin n° 78 et n° 79 (réduction de l'assiette de taxe professionnelle des professions libérales employant moins de cinq salariés). Intervient sur l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs). Préparation de deux rapports - **Art. 16** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères*) (p. 3839) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission. S'oppose à l'amendement n° 85 de M. Denis Badré (possibilité pour les syndicats mixtes de communes mis en place avant le vote de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 de continuer à percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères) - **Art. 17** (*prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale*) (p. 3841) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 50 de M. Jacques Oudin (rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale). Notion de surtaxe - **Après l'art. 17** (p. 3844) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de la commission (suppression de l'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement des communautés de communes tant que son montant n'atteint pas 120 % du montant de la première année) - **Art. 18** (*taxe professionnelle des syndicats d'agglomération nouvelle*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 17 de la commission - **Art. 19** (*taxe professionnelle des syndicats d'agglomération nouvelle*) (p. 3845) : accepte l'amendement de conséquence n° 18 de la commission - **Après l'art. 19** (p. 3846, 3847) : s'oppose à l'amendement n° 100 de la commission (répartition de la taxe professionnelle acquittée par France Télécom pour moitié entre les collectivités locales d'implantation des établissements de cette entreprise et le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle). Son amendement n° 101 : prolongation de la période attribuée aux chambres de métiers pour voter le produit du droit additionnel à la taxe pour frais de chambres de métiers de l'année 2000 ; adopté - **Coordination** : demande le rappel pour coordination en application de l'article 47 bis, troisième alinéa, du règlement du Sénat de l'article 10 et Etat A - **Art. 10 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 3850) : son amendement n° A-1 : conséquence sur le plafond des dépenses ordinaires des

services civils de la diminution d'un milliard de francs des crédits du chapitre 44-70 du budget de l'emploi; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4331, 4332) : échec de la commission mixte paritaire. Baisse des impôts. Répartition des fruits de la croissance entre tous les Français. Crédits supplémentaires pour les services publics. Stratégie de croissance. Créations d'emplois. Réduction des déficits publics. Prévisions de croissance. Choix du Gouvernement d'un débat démocratique devant la représentation nationale. Demande l'adoption de ce texte. (p. 4338, 4339) : collectif d'automne. Projet de loi de finances pour 2001. Taxe professionnelle de France Télécom et sur les bénéfices non commerciaux. Réduction du déficit budgétaire. Amélioration de la répartition des fruits de la croissance. Communauté d'agglomération du haut Val-de-Marne. Dans l'hypothèse de l'adoption de la motion tendant à opposer la question préalable, regrette que ce collectif budgétaire ne puisse être adopté.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998** [n° 0350 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4341, 4342) : stratégie d'adhésion à l'euro. Redressement des finances publiques. Retour de la croissance. Maîtrise de la dépense publique. Volonté de transparence. Amélioration des modalités de gestion des crédits budgétaires et de la loi de règlement. (p. 4346) : accélération des délais de dépôt de la loi de règlement. Différence de méthode de lecture entre la Cour des comptes et le Gouvernement. Conséquences de l'adoption de la loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, loi MUFF. Développement des exportations et reprise des investissements. Réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, pour les travaux de construction. Mise en place de Réseau ferré de France, RFF. Certification des comptes - **Art. 9 et tableau I annexé (comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1999)** (p. 4352, 4353) : s'oppose à l'amendement de suppression n°1 de la commission - **Art. 13 (reconnaissance d'utilité publique des dépenses comprises dans des gestions de fait)** (p. 4354) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (suivi des recommandations de la Cour des comptes et retour au texte initial du Gouvernement).

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Deuxième lecture** [n° 0379 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4356) : travaux antérieurs. Principe de la transparence comme instrument d'efficacité et d'équité des aides à l'entreprise. Nécessité d'identifier et de sanctionner les abus. Caractère équilibré du dispositif de contrôle proposé. Le Gouvernement est favorable à l'adoption de ce texte - **Question préalable** (p. 4360) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole)** [n° 0080 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 78 (1999-2000) et n° 79 (1999-2000)** (p. 4360, 4361) : négociation collective des trois conventions. Dénonciation par les Etats baltes de la convention fiscale franco-soviétique de 1985. Conformité au modèle de convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Aménagements. Entrée en vigueur rétroactive pour deux des trois conventions. Mise en place d'un environnement fiscal stable. Essor économique. Développement de la présence commerciale française.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la**

fortune (ensemble un protocole) [n° 0078 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 80 (1999-2000) et n° 79 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 80 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole)** [n° 0079 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale commune avec celles des projets de loi n° 80 (1999-2000) et n° 78 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 80 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole)** [n° 0026 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4363, 4364) : inadaptation de la convention franco-soviétique de 1985. Conformité au modèle de convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Amélioration du traitement des flux d'investissements français en Arménie. Crise économique et sociale. Faible présence française. Développement des échanges commerciaux.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Avant l'art. 2** (p. 6521, 6522) : affectation du produit de la CSG au financement de la sécurité sociale. S'oppose à l'amendement n° I-2 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité). (p. 6524) : cohérence du dispositif proposé par le Gouvernement. (p. 6526) : injustice de l'exclusion et du chômage - **Art. 2 (aménagement du barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6529, 6530) : s'oppose aux amendements n° I-142 de M. Joseph Ostermann (allègement égal de toutes les tranches du barème), n° I-3 de la commission (révision du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de la croissance) et aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-105 (modification des seuils de la première tranche d'imposition) et n° I-106 (accroissement du taux de la dernière tranche d'imposition). (p. 6532) : taux marginal de l'impôt sur le revenu fixé par le Gouvernement conforme à l'objectif de justice sociale. (p. 6535, 6536) : s'oppose aux amendements n° I-143 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond du quotient familial à son niveau d'avant la loi de finances de 1999), n° I-75 de M. Roland du Luart (relèvement du plafond du quotient familial) et n° I-5 de la commission (rattachement au foyer fiscal de tous les enfants majeurs âgés de moins de 25 ans, quel que soit leur statut et simplification du régime fiscal pour les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal) - **Après l'art. 2** (p. 6538) : s'oppose aux amendements n° I-107 de Mme Marie-Claude Beaudeau (aménagement de la législation fiscale pour les foyers fiscaux composés de personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité) et n° I-228 de M. Jean-Pierre Plancade (possibilité pour les propriétaires-bailleurs de logements anciens de rentrer dans le statut de bailleur privé pour les locations en cours) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis** (p. 6540) : demande le retrait des amendements n° I-7 de la commission (extension du régime dit Besson à la location d'un bien aux ascendants ou aux descendants de l'investisseur) et n° I-229 de M. Jean-Pierre Plancade (modalités d'autorisation de la location d'un logement à des ascendants ou à des descendants) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6541, 6544) : s'oppose aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-144 (augmentation du plafond de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels des VRP) et n° I-145 (revalorisation des modalités d'imposition des plus-values professionnelles) ainsi qu'aux

amendements de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-108 (alignement des déductions supplémentaires accordées aux VRP en matière d'impôt sur le revenu sur celles des professionnels de la presse), n° I-110 (augmentation du montant de l'abattement professionnel dont bénéficient les salariés) et demande le retrait de l'amendement n° I-109 de celle-ci (possibilité pour l'ensemble des salariés de déduire de leurs revenus imposables le montant de leurs cotisations mutualistes) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis (suite)** (p. 6546) : s'oppose à l'amendement n° I-146 de M. Joseph Ostermann (relèvement du plafond de l'abattement sur les pensions) et demande le retrait de l'amendement n° I-111 de Mme Marie-Claude Beaudou (remise à niveau de l'abattement dont bénéficient les pensions et retraites au titre de la détermination du revenu imposable au barème de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6546, 6550) : demande le retrait des amendements n° I-112 de Mme Marie-Claude Beaudou (réduction du taux de l'impôt fiscal) et n° I-91 de M. Denis Badré (possibilité pour un couple de bénéficier deux fois de la décote). Sur les amendements de M. Roland du Luart, demande le retrait du n° I-76 (alignement des cotisations syndicales sur les dons aux partis politiques et les associations en ce qui concerne le taux de réduction d'impôt sur le revenu) et s'oppose au n° I-77 (augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants). Demande le retrait de l'amendement n° I-227 de M. Marc Massion (élargissement du champ de la réduction d'impôt accordée aux salariés d'une entreprise souscrivant au capital initial ou aux augmentations de capital à l'investissement dans l'économie solidaire) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 2 bis (suite)** (p. 6552, 6553) : demande le retrait de l'amendement n° I-67 de M. Jean Chérioux (égalité fiscale en faveur des personnes âgées dépendantes) et des amendements n° I-223 et n° I-226 de M. Bernard Angels sur le même objet (révision du dispositif de réduction d'impôt en matière de frais de long séjour) - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6555, 6556) : demande le retrait de l'amendement n° I-78 de M. Charles Revet (institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques).

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis ou après l'art. 8** (p. 6569) : s'oppose aux amendements tendant à relever les limites de déductibilité du salaire du déductibilité du salaire du conjoint de l'exploitant d'une entreprise individuelle, n° I-94 de M. Francis Grignon, n° I-164 de M. Joseph Ostermann, n° I-234 de M. Bernard Angels, n° I-251 de M. Bernard Joly et n° I-286 de la commission - **Art. 2 bis (précédemment réservé p. 6569)** (suppression de l'abattement annuel sur certains revenus mobiliers pour les foyers imposés au taux supérieur de l'impôt sur le revenu) (p. 6571, 6572) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-6 de la commission. Volonté d'une politique fiscale juste - **Après l'art. 2 bis** (p. 6573, 6580) : s'oppose aux amendements n° I-147 de M. Alain Gérard (attribution d'un quotient familial de 1,2 aux personnes seules), n° I-249 de M. Bernard Joly (réduction d'impôt pour les cotisations aux contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite) et aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-149 (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises pour rendre plus attractifs les investissements dans les PME), n° I-150 (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans) et n° I-152 (création d'un crédit d'impôt aux particuliers pour frais de déménagement) - **Art. 3 (mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés)** (p. 6582, 6583) : s'oppose aux amendements identiques n° I-61 de M. Michel Pelchat et n° I-252 de M. Pierre Laffitte (incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles) ainsi qu'à l'amendement n° I-154 de M. Alain Joyandet (incitation fiscale étendue à tous les matériels donnant accès aux services de l'Internet) - **Art. 4 (actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 6585) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° I-8 de la commission. (p. 6589) : souhait de rééquilibrer la taxation entre le capital et le travail - **Après l'art. 4** (p. 6590) : régime des placements du fonds de réserve

des retraites. S'oppose à l'amendement n° I-113 (réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune) de Mme Marie-Claude Beaudou. (p. 6592) : s'oppose aux amendements identiques n° I-9 de la commission et n° I-62 de M. Denis Badré (rétablissement du plafonnement de l'ISF). (p. 6595, 6596) : évaluation des phénomènes de délocalisation. Éléments à prendre en compte pour mesurer la compétitivité d'une économie. S'oppose à l'amendement n° I-115 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement de l'application du droit de timbre aux opérations de bourse menées par les non-résidents). (p. 6598, 6599) : dépôt par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur la taxe Tobin. S'oppose à l'amendement n° I-114 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration de la taxe Tobin) - **Avant l'art. 4 bis** (p. 6602) : s'oppose à l'amendement n° I-10 de la commission (actualisation du barème de conversion de l'usufruit et de la nue-propriété en pleine propriété). Inadaptation de l'actuel barème. Engagement d'une étude sérieuse de la question - **Art. 4 bis (incitation à la constitution et au maintien à long terme de l'actionariat stratégique de l'entreprise)** (p. 6604) : s'oppose à l'amendement n° I-11 de la commission (renforcement du caractère incitatif auprès des entreprises) - **Après l'art. 4 bis** (p. 6606) : s'oppose aux amendements n° I-12 de la commission (extension du régime des biens professionnels, au regard de l'ISF, aux parts et actions détenues par des associés liés par une convention de vote) et n° I-155 de M. Joseph Ostermann (assimilation de certains titres de sociétés à des biens professionnels, au regard de l'ISF, afin de développer les investissements dans les PME). (p. 6608, 6610) : s'oppose à l'amendement n° I-274 de la commission (diminution de 50 % des droits de mutation de titres ou de biens d'une entreprise, pour les donations) - **Art. 6 (baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises)** (p. 6611, 6613) : s'oppose aux amendements n° I-254 de M. Bernard Joly (suppression de la période de transition prévue) et n° I-18 de la commission (possibilité pour les entreprises mieux traitées sous le régime antérieur d'imposition à taux réduit des bénéfices incorporés au capital de demeurer sous ce régime à titre transitoire) - **Après l'art. 6, après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 6614) : demande le retrait des amendements n° I-95 de M. Francis Grignon (dispositif fiscal pour favoriser l'investissement dans les nouvelles technologies et la modernisation des biens productifs et pour améliorer la structure financière des entreprises individuelles), n° I-158 de M. Joseph Ostermann (création d'une déduction pour l'acquisition et la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité) et n° I-261 de M. Bernard Joly (dispositif visant à encourager l'investissement des petites entreprises) - **Art. 6 bis (modification du statut des sociétés de capital-risque)** (p. 6617, 6618) : s'oppose à l'amendement n° I-19 de la commission (introduction d'un dispositif rendant neutre la détention de titres par des sociétés de capital-risque par rapport à une détention en direct) - **Avant l'art. 7** (p. 6619) : s'oppose à l'amendement n° I-118 de Mme Marie-Claude Beaudou (abrogation de l'article 242 quater du code général des impôts prévoyant le bénéfice de l'impôt fiscal pour les non-résidents) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt sur les sociétés)** (p. 6624, 6625) : s'oppose aux amendements n° I-119 de Mme Marie-Claude Beaudou (bénéfice de la réduction de la surtaxe accordée aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs) ainsi qu'aux amendements de la commission n° I-20 (suppression de la contribution sur l'impôt sur les sociétés, surtaxe Juppé, à partir de 2003), n° I-21 (suppression du III de l'article relatif au régime des sociétés mères et des sociétés filiales), n° I-22 (suppression du IV de l'article proposant la poursuite de la diminution du taux de l'impôt fiscal pour les personnes morales) et n° I-23 (suppression du V de l'article proposant la baisse du taux de l'amortissement dégressif) - **Après l'art. 7** (p. 6629, 6630) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-275 (exonération des plus-values réalisées lors de la cession de participations) et n° I-277 (déduction des amortissements pratiqués sur les immobilisations incorporelles acquises auprès des tiers), ainsi qu'à l'amendement n° I-258 de M. Bernard Joly (bénéfice de l'évaluation forfaitaire des frais de voiture suivant le barème kilométrique défini par l'administration) - **Après l'art. 7 ou après l'art. 8 ou après l'art. 11** (p. 6632) : s'oppose aux

amendements sur le même objet n° I-40 de la commission, n° I-98 de M. Francis Grignon et n° I-259 de M. Bernard Joly (prise en compte, pour le calcul des plus-values résultant de la vente d'un fonds de commerce possédé depuis plus de cinq ans, de l'inflation constatée sur la durée de l'exploitation) - **Après l'art. 7 (suite)** (p. 6633, 6639) : s'oppose aux amendements de M. Serge Franchis n° I-92 (application aux fondations et associations reconnues d'utilité publique du même taux d'avoir fiscal que celui s'appliquant aux personnes physiques), de la commission n° I-279 (possibilité de ne plus établir sous une cote séparée l'impôt acquitté au titre de la filiale étrangère et l'impôt de la société française), n° I-278 (suppression de la condition relative à l'avoir fiscal pour le régime fiscal des parts d'OPCVM), n° I-24 (imputation de l'imposition forfaitaire annuelle sur cinq ans), n° I-280 (possibilité pour les entreprises déficitaires de se voir rembourser la créance née du report en arrière l'année qui suit l'exercice au cours duquel elle a opté pour le carry-back), n° I-276 (abandon de la double imposition existant en application du 5e alinéa de l'article 223B du code général des impôts), n° I-281 (suppression de la règle de l'exigibilité du précompte pour les distributions opérées sur des bénéfices d'exercices clos depuis plus de cinq ans), n° I-25 (création d'un crédit d'impôt pour les frais de prise et de maintenance de brevets), ainsi qu'au n° I-96 de M. Francis Grignon, identique au n° I-25 de la commission et au n° I-120 de Mme Marie-Claude Beaudeau (majoration de la cotisation minimale annuelle des grandes entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés) - **Après l'art. 7 ou après l'art. 12 quinquies** (p. 6640) : s'oppose à l'amendement n° I-26 de la commission (indexation du taux de l'intérêt de retard) - **Art. 8 ou après l'art. 8** (*simplification de la taxe sur les salaires et allègements pour les petites entreprises*) (p. 6644, 6648) : s'oppose aux amendements n° I-163 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe sur les salaires), n° I-27 de la commission (maintien d'exonération de taxe sur les salaires pour les options de souscription ou d'achat d'actions) et au n° I-165 de M. Daniel Goulet (réduction progressive de la taxe sur les salaires). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, s'oppose au n° I-121 (suppression de la taxe sur les salaires due par les établissements de santé) et demande le retrait du n° I-122 (possibilité pour les agents des collectivités locales de bénéficiaire du ticket restaurant). Etude relative à la taxe sur les salaires - **Art. 9** (*aménagement de la fiscalité des entreprises pétrolières*) (p. 6650, 6651) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-28 (possibilité pour la provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures, PRG, de continuer à être réemployée dans les territoires et collectivités territoriales d'outre-mer par exception au principe de territorialité de l'impôt), sur le même objet, n° I-29 et n° I-30 (suppression des dispositions fiscales rétroactives de l'article), n° I-31 (fermeture du dispositif actuel de provisions pour reconstitution des gisements à partir du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001) et n° I-32 (possibilité d'imputation de la taxe exceptionnelle sur la provision pour hausse des prix au titre de l'exercice de réintégration de la provision et remboursement pour les sociétés déficitaires) - **Art. 10** (*modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur le fioul domestique, amélioration du remboursement pour le transport routier de marchandises, mise en oeuvre d'un remboursement aux exploitants de transport public routier en commun de voyageurs et mise en place d'un mécanisme de régulation des taux*) (p. 6654, 6656) : ses amendements n° I-68 et n° I-69 rédactionnels ; n° I-70 : mesure destinée à faciliter la gestion pour la douane du recouvrement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; n° I-71 : coïncidence entre la date de fixation de la valeur forfaitaire de la TVA et celle du changement éventuel des tarifs de TIPP ; et n° I-72 : correction des indices d'identification du gazole et de l'émulsion d'eau dans le gazole ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-33 de la commission (remplacement du directeur chargé des carburants par l'autorité administrative compétente pour fixer les prix et faire jouer les mécanismes) - **Art. 10 bis** (*modification de l'assiette et du taux de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés*) (p. 6657) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° I-123 de M. Pierre Lefebvre - **Art. 11**

(*mesures d'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 6659, 6664) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° I-34 (possibilité de réintégrer la déduction pour investissement dont bénéficient les exploitants agricoles), n° I-36 (prorogation de l'application de l'article 73B du code général des impôts prévoyant un abattement de 50 % sur les bénéfices des jeunes agriculteurs et extension aux installations effectuées jusqu'au 31 décembre 2004), n° I-37 (mesures destinées à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs), n° I-39 (possibilité pour les exploitants agricoles de bénéficier de la liberté de choix de la date de clôture de leur exercice comptable) et accepte le n° I-38 (avancée de la date d'entrée en vigueur de l'autorisation donnée par l'article aux exploitants agricoles pour constituer des provisions). S'oppose aux amendements identiques n° I-35 de la commission et n° I-215 de M. Bernard Barraux (mise en place d'un système de réserve spéciale d'autofinancement au profit des exploitants agricoles, en complément de la déduction fiscale pour investissement), demande le retrait de l'amendement n° I-263 de M. Bernard Joly (suppression de la limite au-delà de laquelle les déficits agricoles ne peuvent plus s'imputer sur le revenu global) et s'oppose à l'amendement n° I-214 de M. Bernard Barraux (dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs) - **Après l'art. 11** (p. 6665, 6666) : s'oppose aux amendements n° I-90 de M. Philippe Arnaud (adaptation de l'article 31 du code général des impôts à la situation spécifique de la viticulture) et n° I-171 de M. Daniel Goulet (non-assujettissement à l'impôt des sommes perçues au titre des indemnités des pertes de cheptels bovins résultant de l'encéphalopathie spongiforme bovine).

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 11 (suite)** (p. 6674, 6686) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Barraux n° I-217 (possibilité pour les groupements d'employeurs d'accroître leurs réserves par la constitution d'une provision comptabilisée en franchise d'impôt sur les sociétés et représentant une somme correspondant à un mois de salaire), n° I-218 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale et taxation des profits de cet apport comme un élément du résultat de la société par cinquième sur les cinq premiers exercices sociaux) et n° I-220 (déductibilité du revenu professionnel imposable des cotisations versées par les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles au titre des contrats d'assurance de groupe), de M. Joseph Ostermann n° I-175, identique à l'amendement n° I-218 précité, n° I-174 (apport des stocks des exploitants agricoles en valeur vénale pour permettre l'étalement et le report sous certaines conditions de la taxation des plus-values dégagées et le report de l'imposition des bénéfices réalisés lors de l'apport des stocks), n° I-173 (majoration du plafonnement de la déduction dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition), et n° I-177 (suppression du plafond de déduction du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles), des amendements identiques de M. Francis Grignon n° I-97 et de M. Bernard Joly n° I-264 ainsi que de l'amendement n° I-225 de M. Bernard Angels sur le même objet (exonération de la taxe d'équarrissage en faveur des artisans bouchers et des bouchers charcutiers dont l'activité principale est de transformer et vendre des produits carnés et leurs dérivés), de l'amendement n° I-216 de M. Philippe Arnaud (possibilité de comptabiliser en immobilisations les stocks d'eau-de-vie et de spiritueux). S'oppose aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-176 (harmonisation des modalités de suppression du report d'imposition des plus-values en cas de résiliation des baux ruraux ou des conventions de mise à disposition) et n° I-178 (mesures en faveur du portage du foncier par des capitaux extérieurs et possibilité pour les agriculteurs de conserver les moyens nécessaires à leurs investissements productifs) ainsi qu'aux amendements de la commission n° I-282 (extension de l'exonération temporaire des droits de mutation à titre gratuit des parts de groupements fonciers agricoles ayant été détenus par une personne morale), n° I-283 (possibilité pour un propriétaire exploitant de déduire de ses revenus professionnels soumis à l'impôt sur le revenu la valeur locative des terres mises en valeur) et n° I-

284 (déduction fiscale des charges exceptionnelles d'exploitation des bois et forêts supportées par les propriétaires de parcelles sinistrées par les tempêtes de décembre 1999) - **Avant l'art. 12** (p. 6688, 6691) : demande le retrait des amendements de Mme Danièle Pourtaud n° I-237 (création d'une taxe parafiscale sur les ventes en France de supports numériques vierges et de matériels d'enregistrement sur ces supports) et n° I-238 (élargissement du bénéfice du fonds de soutien des radios associatives, créé en 1989, aux télévisions associatives conventionnées par le CSA) - **Art. 12** (*création d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement outre-mer*) (p. 6695, 6697) : sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° I-193 (extension du champ d'application du taux majoré de la réduction d'impôt à certaines communes de la Guadeloupe) et du n° I-194 (consultation des commissions locales instituées dans chaque département d'outre-mer à l'occasion des investissements pour lesquels l'obtention d'un agrément préalable du ministère compétent est nécessaire) et accepte le n° I-41 (précision sur la définition de l'avantage en impôt procuré à l'investisseur et dont les trois quarts doivent être rétrocédés à l'exploitant). Demande le retrait de l'amendement n° I-74 de M. Claude Lise (partage égal de l'avantage fiscal entre l'investisseur et l'entreprise exploitante) - **Après l'art. 12** (p. 6699, 6700) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-42 (diminution de l'assiette de taxe professionnelle pour les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de 5 salariés) et n° I-196 (réduction de la distorsion de concurrence existant au détriment des sociétés de location de voitures pour une longue durée par rapport aux sociétés de crédit-bail) ainsi qu'à l'amendement de M. Denis Badré n° I-88, identique à l'amendement n° I-42 précité - **Art. 12 bis** (*extension du bénéfice de l'amortissement dégressif aux équipements de production d'énergies renouvelables*) (p. 6701 ; 6704) : accepte l'amendement n° I-43 de la commission (ouverture du dispositif de l'amortissement dégressif de l'article 39 AA du code général des impôts aux matériels destinés à économiser l'énergie ou à produire de l'énergie renouvelable) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6705, 6714) : sur les amendements de M. Joseph Ostermann, s'oppose au n° I-166 (mesures d'accélération du remboursement de la TVA) et au n° I-199 (application du taux réduit de TVA au chocolat noir de couverture) et demande le retrait du n° I-197 (conséquences pour les entreprises de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 19 septembre 2000). S'oppose aux amendements de M. Bernard Joly n° I-268 (mesures d'accélération du remboursement de la TVA) et n° I-269 (application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie ainsi qu'aux margarines et graisses végétales). Demande le retrait de l'amendement n° I-210 de M. Philippe Adnot (application aux véhicules 4 X 4 classés "camionnettes" utilisés par les entreprises pour conduire les salariés sur leur lieu de travail du même régime fiscal que les autres véhicules classés "camionnettes"). S'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-124 (baisse de la taxe sur la valeur ajoutée) et n° I-125 (application du taux réduit de TVA aux produits de confiserie) ainsi qu'aux amendements de M. Denis Badré n° I-89 (application du taux réduit de TVA au chocolat et à la margarine) et de M. Michel Pelchat n° I-66 (application du taux réduit de TVA à l'ensemble du chocolat) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6732, 6736) : intérêt du Gouvernement pour les collectivités locales. Intérêt du Gouvernement pour les services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. Contrat de solidarité et de croissance. Progression des dotations en faveur de la péréquation. Libre administration des collectivités locales. Suppression de la vignette automobile. Evolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Autonomie fiscale des collectivités locales. Révision des bases cadastrales. Attribution des dotations budgétaires. Effort engagé par l'Etat en faveur des collectivités locales. Evolution des dotations budgétaires en compensation des suppressions d'impôts locaux. Autonomie financière des collectivités locales - **Art. 5** (*suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, vignette, due par les personnes physiques pour leurs voitures particulières*) (p. 6745, 6746) : s'oppose aux amendements de M. Bernard

Angels n° I-233 (extension de l'exonération de la vignette aux artisans, agriculteurs et commerçants possédant des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes), de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-116 (extension du champ d'application de l'exonération) et n° I-117 (compensation de la recette fiscale en fonction de l'évolution du parc automobile) et de la commission n° I-13 (suppression totale de la vignette), n° I-15 (suppression de la compensation par le biais de la dotation générale de décentralisation), n° I-14 de coordination, n° I-16 (création de trois nouveaux impôts au profit des départements) et n° I-17 (création de nouvelles taxes en complément du dispositif des créations d'impôt au profit des départements) - **Après l'art. 5 ou avant l'art. 26 bis** (p. 6749) : s'oppose aux amendements sur le même objet de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-138 et de M. Joseph Ostermann n° I-157 (suppression du prélèvement de l'Etat destiné à financer la révision des bases locatives) - **Après l'art. 12 (suite)** (p. 6750) : s'oppose à l'amendement n° I-141 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des actifs financiers par l'extension de l'assiette de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 15** (p. 6751) : s'oppose à l'amendement n° I-87 de M. Jean-Claude Carle (extension du bénéfice de la revalorisation des indemnités des maires à leurs adjoints, aux conseillers municipaux, aux présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) - **Avant l'art. 26** (p. 6752, 6753) : s'oppose aux amendements sur le même objet de la commission n° I-52 et de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-137 (indexation du contrat de croissance et de solidarité). Ajustement entre la DGF et le total des dotations aux collectivités locales - **Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6754, 6758) : s'oppose aux amendements identiques n° I-53 de la commission et n° I-221 de M. Pierre Jarlier (montant du financement, hors DGF, des communautés d'agglomération porté à 1,6 milliard de francs) ainsi qu'à l'amendement n° I-136 de Mme Marie-Claude Beaudeau (augmentation du montant de la dotation d'intercommunalité). Demande le retrait de l'amendement n° I-222 de M. Pierre Jarlier (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat). Difficulté de la prévision de l'évolution de la DGF, de la DSU et de la DSR en 2002. Financement des majorations de DGF - **Après l'art. 26** (p. 6760, 6764) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° I-54 (majoration des ressources du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle), au n° I-190 (compensation des exonérations de taxe professionnelle en faveur des groupements situés en zone de redynamisation urbaine ou en zone franche urbaine), au n° I-183 (régime spécifique des communautés urbaines à taxe professionnelle unique percevant une fiscalité additionnelle), accepte le n° I-185 (date du vote de l'arrêt des comptes des collectivités locales) et demande le retrait des n° I-186 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des communes), n° I-189 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des départements), n° I-187 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des régions), n° I-188 (bases brutes de la taxe professionnelle pour le calcul du potentiel fiscal des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) et n° I-184 (report de la date des délibérations en matière de taxe d'habitation) - **Art. 26 bis** (*allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements sociaux à usage locatif*) (p. 6765, 6767) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-55 (mise en place d'une compensation par la voie d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat), n° I-56 (attribution aux départements et aux régions d'une compensation de l'abattement mis en place par l'article) et n° I-57 (attribution aux EPCI d'une compensation de l'abattement mis en place par l'article) ainsi qu'à l'amendement n° I-139 de Mme Marie-Claude Beaudeau (attribution aux départements du dispositif de compensation) - **Après l'art. 26 bis** : s'oppose à l'amendement n° I-191 de M. Bernard Murat (possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les dépendances des habitations) - **Art. 26 ter** (*allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les redevables âgés de plus de 70 ans*) (p. 6769, 6770) : s'oppose à l'amendement n° I-140

de Mme Marie-Claude Beaudou (extension de la franchise d'impôt accordée aux contribuables de la taxe foncière sur les propriétés bâties âgés de plus de 70 ans au redevables de la taxe foncière RMIstes ou bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité) et demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° I-58 de la commission - **Art. 27** (*majoration de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR*) (p. 6771) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-59 (majoration de la DSU) et n° I-60 (financement de la majoration de la DSR) - **Après l'art. 27** (p. 6772, 6774) : s'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° I-102 (majoration de 40 millions de francs de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer), n° I-103 (affectation au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle de l'intégralité de la cotisation nationale de péréquation) et n° I-104 (remise à disposition des collectivités locales de la totalité des sommes nées des compensations) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6774, 6779) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose au n° I-126 (application du taux réduit de TVA au gaz naturel utilisé comme combustible), au n° I-127 (application du taux réduit de TVA aux lunettes correctrices et prothèses auditives), au n° I-128 (application du taux réduit de TVA aux sièges-auto pour enfants), au n° I-130 (application du taux réduit de TVA aux casques motocyclistes homologués) et au n° I-134 (application d'un taux de TVA de 15 % à la restauration traditionnelle) et demande le retrait du n° I-129 (application du taux réduit de TVA aux prestations de déménagement des particuliers). Demande le retrait de l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-200 (application du taux réduit de TVA aux supports de multimédia et aux prestations télématiques). (p. 6781, 6782) : s'oppose à l'amendement n° I-64 de M. Denis Badré (application du taux réduit de TVA à toutes les formes de restauration).

- **Souhaits de bienvenue** - (28 novembre 2000) (p. 6736) : s'associe aux souhaits de bienvenue adressés par M. Jean Faure, vice-président du Sénat, à une délégation du Kazakhstan.

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6807) : s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Bernard Fournier (application du taux réduit de TVA aux prestations juridiques et judiciaires dispensées par les avocats aux particuliers). (p. 6810) : s'oppose aux amendements, sur le même objet, de M. Claude Belot n° I-100, de M. Bernard Angels n° I-230 et de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-131 (application du taux réduit de TVA à certaines livraisons d'énergie calorifique). (p. 6812) : favorable à la mise en place d'un groupe de travail proposé par M. Michel Charasse. S'oppose à l'amendement n° I-205 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de TVA aux livraisons de propane à usage domestique). (p. 6814, 6815) : s'oppose à l'amendement n° I-85 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux remboursements et aux rémunérations versés par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux prestataires pour le balayage ou le nettoyage de la voirie publique) et aux amendements déposés sur le même objet de M. Denis Badré n° I-101, de Mme Marie-Claude Beaudou n° I-135 et de M. Joseph Ostermann n° I-206 (application du taux réduit de TVA au droit d'utilisation des équipements sportifs). (p. 6817, 6819) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, demande le retrait du n° I-132 (application du taux réduit de TVA aux services funéraires) et s'oppose au n° I-133 (application du taux réduit de TVA aux prestations relevant de la collecte et du traitement des déchets ménagers). Demande le retrait de l'amendement de la commission n° I-207 (financement de l'élimination du courrier non adressé) - **Après l'art. 15** (p. 6821) : demande le retrait de l'amendement n° I-180 de M. Joseph Ostermann (application aux revenus de l'entrepreneur individuel des dispositions du code du travail relatives à la saisie des rémunérations des salariés) - **Art. 17** (*modalités d'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance, de la taxe sur les véhicules des*

sociétés et du droit de consommation sur les tabacs) (p. 6823) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-44 de la commission. Financement du coût de la réduction dégressive de CSG et respect des responsabilités financières à l'égard du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. (p. 6827) : complexité des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale - **Art. 18** (*détermination du montant du prélèvement de solidarité pour l'eau affecté au compte d'affectation spéciale n° 902-00 "fonds national de l'eau"*) (p. 6828) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-45 de la commission - **Art. 19** (*modification des quotités de répartition de la taxe d'aviation civile entre le budget annexe de l'aviation civile et le compte spécial n° 902-25 "fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien"*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-46 de la commission - **Art. 19 bis** (*aménagement du régime de la redevance*) (p. 6829, 6830) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-47 de la commission - **Art. 21** (*clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-23 "actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer"*) (p. 6831) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-48 de la commission - **Art. 22** (*clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-26 "fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN"*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-49 de la commission. Solde de trésorerie du FITTVN - **Art. 23** (*création du compte d'affectation spéciale n° 902-33 "fonds de provisionnement des charges de retraites et de désendettement de l'Etat"*) (p. 6836, 6837) : s'oppose aux amendements n° I-73 de la commission des affaires culturelles (affectation de 10 % des recettes liées aux licences UMTS à un fonds de financement de la recherche fondamentale industrielle dans le domaine des télécommunications, de l'espace, des logiciels et du multimédia) et de suppression n° I-50 de la commission - **Après l'art. 23** (p. 6841, 6842) : s'oppose à l'amendement de la commission n° I-285 (rapport au Parlement sur l'évolution de la desserte du territoire par des réseaux à haut débit). Prise en compte du critère de couverture du territoire par le processus de soumission comparative - **Art. 24** (*financement de la revalorisation des retraites agricoles et de diverses mesures d'ordre social en faveur des non-salariés agricoles*) : s'oppose à l'amendement de la commission n° I-51 (dispositif de financement de la revalorisation des petites retraites agricoles) - **Art. 29 et état A annexé** (*équilibre général du budget*) (p. 6866, 6867) : son amendement n° I-287 : prise en compte dans l'équilibre de l'ensemble des amendements votés par le Sénat et des recettes supplémentaires proposées par le Gouvernement ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6868, 6869) : remerciements. Grandes lignes de la politique de finances publiques depuis 1997. Différence d'approche entre la majorité sénatoriale et la majorité soutenant le Gouvernement.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) (p. 7196, 7198) : budget en progression. Compensation des redevances de télévision. Développement de la messagerie interministérielle des administrations en réseau, ADER. Transformation du portail internet "Admifrance" en un portail "service public" de l'administration française. Poursuite de l'effort en faveur du gros entretien des cités administratives. Solution de substitution à la présence d'appelés du service national. Gestion des personnels. Mise en place des crédits relatifs au défenseur des enfants, à la commission nationale de déontologie de la sécurité et au conseil d'orientation des retraites. Fonds spéciaux. Réexamen régulier des organismes rattachés au Premier ministre. Inscription de ce budget dans une logique de clarification et de soutien à la mise en oeuvre des principales priorités du Gouvernement.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (4 décembre 2000) (p. 7199, 7200) : prolongement de l'effort réalisé en 2000. Progression du budget. Animation interministérielle. Sécurisation des systèmes d'information de l'administration. Coordination des moyens civils ou militaires en matière de défense et de sécurité. Contrôle des exportations de matériels de guerre.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (4 décembre 2000) (p. 7201) : plan ambitieux de modernisation. Budget en augmentation. Développement de la politique de communication et de l'action internationale. Modernisation de l'informatique et de la bureautique. Poursuite du programme d'entretien et de rénovation du palais d'Iéna. Renforcement de sa participation au débat public.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7658) : notion de services votés. Ordonnance portant loi organique de 1959. Notion de programme. Exemple du vote intervenu sur le projet de budget du logement à l'Assemblée nationale - **Art. 42** (*autorisation de perception des taxes parafiscales*) (p. 7677) : intervient sur l'amendement de suppression n° II-97 de M. Jean-Claude Carle. Financement des centres techniques industriels. Financement pluriannuel. Budgétisation - **Après l'art. 42** (p. 7678) : accepte l'amendement n° II-98 de M. Jean-Claude Carle (mention dans le rapport visé à l'article 81 de la loi de finances pour 1977 d'un état récapitulatif des taxes parafiscales créées, modifiées ou supprimées dans l'année et des raisons de ces changements).

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Art. 47** (*extension du crédit d'impôt pour dépenses de gros équipements de l'habitation principale aux équipements de production d'énergies renouvelables*) (p. 7686) : s'oppose à l'amendement n° II-61 de la commission (nouvelle rédaction) - **Après l'art. 47** (p. 7687, 7688) : demande le retrait de l'amendement n° II-90 de Mme Danièle Pourtaud (réduction d'impôt plafonnée à 10 000 francs pour les contribuables qui achètent un véhicule utilisant comme carburant le gaz de pétrole liquéfié, GPL, ou le gaz naturel véhicules, GNV). Demande le retrait de l'amendement n° II-104 de M. Francis Grignon (suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, de 5 000 francs pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 francs et 1 000 000 francs) - **Après l'art. 48 undecies ou après l'art. 47** (p. 7690) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° II-27 de M. Joseph Ostermann et n° II-58 de M. Francis Grignon (incitation fiscale en faveur de l'investissement dans les petites entreprises) - **Après l'art. 47 ou après l'art. 48** (p. 7693) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° II-74 de M. Philippe Adnot et n° II-99 de M. Dominique Braye (contribution à l'élimination des déchets produits par la distribution de documents publicitaires) - **Après l'art. 47 (suite)** (p. 7694) : s'oppose à l'amendement n° II-103 de M. René Marquès (exonération de l'impôt sur le revenu des sommes versées aux fonctionnaires et agents de l'Etat rapatriés et anciens combattants de la seconde guerre mondiale) - **Art. 48** (*exonération de taxe professionnelle des équipements et outillages des entreprises de manutention portuaire*) (p. 7695, 7696) : s'oppose à l'amendement n° II-86 de M. Patrice Gélard (transformation de cette exonération facultative en une exonération obligatoire et compensation par l'Etat de cette exonération) - **Après l'art. 48** (p. 7697) : demande le retrait de l'amendement n° II-107 de M. Michel Pelchat (rapport du Gouvernement au Parlement sur les

modalités financières, techniques et de commercialisation de l'interconnexion forfaitaire illimitée, IFI) - **Après l'art. 48 bis** (p. 7698, 7701) : s'oppose à l'amendement n° II-85 de M. Philippe François (possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, pour les dépenses d'investissement générées par un contrat local de sécurité). (p. 7703, 7704) : demande le retrait de l'amendement n° II-96 de M. Thierry Foucaud (augmentation du nombre de jours de formation mis à la disposition de chaque élu local dans le cadre de son mandat) - **Art. 48 ter** (*versement de subventions de fonctionnement par les communes et par les départements aux syndicats représentatifs*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-62 de la commission - **Après l'art. 48 ter** (p. 7705, 7706) : s'oppose à l'amendement n° II-84 de M. Patrick Lassourd (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures perçue précédemment par leurs communes membres pendant la période précédant les délibérations du syndicat mixte) - **Art. 48 quater** (*taxe communale sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière*) (p. 7707) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-63 de la commission - **Art. 48 quinquies** (*extension de l'éligibilité des structures intercommunales à la dotation globale d'équipement*) (p. 7708) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-64 de la commission (application de ces dispositions aux établissements de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité propre) - **Art. 48 sexies** (*réforme des modalités de calcul du potentiel fiscal des communautés de communes à fiscalité additionnelle*) (p. 7709, 7710) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-65 de la commission - **Après l'art. 48 sexies** (p. 7711) : s'oppose à l'amendement n° II-105 de M. Yves Fréville (dépôt d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les effets sur la répartition des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du changement de la définition du potentiel fiscal) - **Art. 48 octies** (*simplification de l'application du régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse exploitants agricoles*) (p. 7712) : son amendement n° II-109 : modification de la date d'entrée en vigueur de cet article ; adopté - **Après l'art. 48 octies** (p. 7713) : s'oppose à l'amendement n° II-35 de M. Joseph Ostermann (baisse de l'impôt sur le revenu). (p. 7714) : s'oppose à l'amendement n° II-106 de M. Bernard Barraux (extension aux fusions de sociétés civiles agricoles de certaines mesures favorables existant pour les sociétés de capitaux) - **Après l'art. 48 septies** (p. 7715) : souhaite que M. Jean-Pierre Placade retire son amendement n° II-100 (possibilité pour les propriétaires bailleurs de logements anciens d'entrer dans le statut du bailleur privé pour les locations en cours dès lors que ces locations répondent aux critères de loyer et de ressources fixés par le statut) au bénéfice de l'amendement n° II-101 de ce dernier (location sous statut de bailleur privé à des ascendants ou des descendants). (p. 7716) : son amendement n° II-110 : avantage fiscal du régime Besson pour l'investisseur qui loue à un ascendant ou à un descendant ; devenu sans objet - **Après l'art. 48 octies (suite)** (p. 7719) : s'oppose à l'amendement n° II-5 de la commission (possibilité de déduction de l'impôt sur le revenu des primes afférentes à des contrats d'assurance visant à constituer un complément de retraite par capitalisation) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7720, 7721) : s'oppose à l'amendement n° II-26 de M. Joseph Ostermann (suppression de la taxe additionnelle au droit de bail acquittée par les propriétaires), ainsi qu'aux amendements identiques n° II-57 de M. Michel Pelchat et n° II-83 de M. Joseph Ostermann (possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques). (p. 7723, 7724) : demande le retrait des amendements de Mme Danièle Pourtaud n° II-91 (application du taux réduit de TVA aux CD-ROM) et n° II-92 (application du taux réduit de TVA aux supports de musique

enregistrée) - **Avant l'art. 48 duodecies** : accepte l'amendement n° II-89 de la commission (règle applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui souhaitent augmenter des taux qui étaient égaux à zéro l'année précédente) - **Art. 48 duodecies** (*report du délai de délibération en matière de fiscalité directe locale*) (p. 7725) : demande le retrait de l'amendement n° II-28 de M. Jacques Valade (report de la date limite de délibération des collectivités et autres organismes compétents en matière de fiscalité directe locale du 15 septembre au 15 octobre) - **Art. 48 terdecies** (*extension aux signataires d'un contrat territorial d'exploitation, CTE, du bénéfice de la dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs*) (p. 7726, 7727) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-66 de la commission - **Après l'art. 48 terdecies** (p. 7728, 7729) : s'oppose à l'amendement n° II-93 de Mme Hélène Luc (augmentation des ressources des deux fonds de compensation des nuisances aéroportuaires d'Orly et de Roissy) - **Art. 48 sexdecies** (*extension de l'applicabilité du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles aux personnes non titulaires de l'établissement "Domaine de Pompadour"*) (p. 7731) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-67 de la commission - **Art. 48 vicies** (*réduction de la contribution pour le remboursement de la dette sociale*) (p. 7732) : s'oppose à l'amendement n° II-68 de la commission (compensation par l'Etat à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, des exonérations accordées) - **Après l'art. 48 unvicies** (p. 7734) : s'oppose à l'amendement n° II-69 de la commission (précisions sur la taxe professionnelle acquittée par France Télécom) - **Art. 48 duovicies** (*rapport sur la péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 7737) : s'oppose aux amendements identiques n° II-70 de la commission et n° II-95 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression du second alinéa de cet article relatif à l'écrêtement de la totalité des bases de taxe professionnelle des communes et établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, départements et régions) - **Après l'art. 48 duovicies** (p. 7738) : demande le retrait de l'amendement n° II-53 de M. Gérard Delfau (abaissement du droit sur les vins doux naturels sans appellation). (p. 7739) : demande le retrait de l'amendement n° II-102 de M. Gérard Miquel (modification du système de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). (p. 7740, 7741) s'oppose à l'amendement n° II-87 de M. Claude Belot (maintien à 0,5 % du taux de la cotisation minimale professionnelle pour les entreprises de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles). (p. 7742, 7744) : s'oppose aux amendements de M. Paul Masson n° II-6 (possibilité pour les groupements de communes de contribuer aux frais de grosses réparations des systèmes d'assainissement non collectif lorsqu'un programme général de réhabilitation est prévu dans leur périmètre de compétence), n° II-7 (possibilité pour un syndicat mixte d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun dans le cadre de programmes préalablement définis) et n° II-8 (travaux de raccordement des eaux usées au collecteur principal dans le cas de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans les communes de moins de 3500 habitants regroupées en communautés de communes, en syndicats de communes ou en syndicats mixtes) - **Avant l'art. 49 A** (p. 7745, 7746) : s'oppose aux amendements de la commission n° II-71 (abaissement du taux de l'amende de 0,5 % en cas de non-déclaration des sommes dues dans un groupe intégré fiscalement dans le cas de subventions et abondements de créances consentis entre les sociétés du groupe) et n° II-72 (possibilité pour les entreprises déficitaires de demander au juge de l'impôt le rétablissement des déficits contestés par l'administration fiscale). : accepte l'amendement n° II-47 de M. Michel Charasse (possibilité pour les fonctionnaires des douanes de consulter les fichiers des cartes grises et des véhicules volés) - **Art. 49 B** (*suppression de l'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques*) (p. 7747) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-73 de la commission - **Après l'art. 49 B** : accepte l'amendement n° II-50 de M. Gérard Miquel (rapport du Gouvernement relatif à

l'ensemble des moyens alloués par l'Etat à la lutte contre l'insécurité routière) - **Seconde délibération** : demande au Sénat, en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat, de procéder à une seconde délibération des articles 31 et Etat B, 32 et Etat C et 52 et pour coordination de l'article 29 et Etat A ; seconde délibération ordonnée.

Seconde délibération :

- (12 décembre 2000) (p. 7755) : souhaits de la commission des finances. Mesures nouvelles. Rétablissement de l'article 52 relatif à la relavorisation des pensions militaires d'invalidité. Ajustement de coordination. Article d'équilibre. Déficit du projet de loi de finances pour 2001 - **Art. 31** (*mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils*) (p. 7756) : ses amendements n° B-1 à B-20 : modification des crédits ; adoptés lors du vote unique - **Art. 32** (*mesures nouvelles - dépenses en capital des services civils*) (p. 7757, 7758) : ses amendements n° B-21 à B-30 : modification des crédits ; adoptés lors du vote unique - **Art. 29** (*coordination*) (p. 7758, 7760) : son amendement n° B-31 : modification des crédits ; adopté lors du vote unique.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7775, 7776) : modifications apportées par le Sénat. Emploi. Amélioration des conditions de vie des concitoyens. Politique budgétaire sérieuse et conséquente. Réduction des déficits publics. Politique d'allègement de la fiscalité. Organisation d'un débat spécifique sur les collectivités territoriales. Réforme de l'ordonnance portant loi organique de 1959.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7903, 7905) : point sur les orientations économiques et budgétaires du Gouvernement. Continuité de la politique de croissance. Baisse continue du déficit public. Amplification du mouvement de baisse d'impôt. Financement des baisses de cotisations sociales sur le travail non qualifié. Importants surplus de recettes fiscales. Respect des objectifs de dépenses. Règlement de dettes internationales. Création d'une agence de la dette. Souci d'une totale transparence. Programme indicatif de financement pour l'année prochaine. Dispositions nouvelles adoptées par l'Assemblée nationale. Projet gouvernemental d'un dispositif d'ensemble sur la prestation dépendance. Souhait d'un travail en commun au-delà des divergences de fond. (p. 7917, 7919) : collectif budgétaire marqué par la franchise et la transparence. Tenue prochaine d'un débat sur la question des reports. Légitimité du droit d'amendement. Distinction entre le déficit du projet de loi de finances rectificative et le déficit de l'exécution. Présence justifiée des nombreux articles fiscaux. Difficulté de prévision des recettes fiscales. Principes novateurs introduits par l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP - **Art. 1er A** (*extension aux indemnités de départ à la retraite du régime fiscal des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 7921) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Avant l'art. 1er** (p. 7921) : s'oppose à l'amendement n° 45 de Mme Marie-Claude Beaudou (majoration des recettes de l'Etat par augmentation du niveau du prélèvement opéré sur les plus-values de cession d'actifs) - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péages*) (p. 7924, 7928) : décisions prises par le Gouvernement dans le respect du droit et en concertation avec les sociétés intéressées. Recherche d'un équilibre économique et financier des concessions. Impact positif de l'application de la TVA de droit commun aux sociétés concessionnaires. Analyse du changement de régime fiscal et intention du Gouvernement en matière d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur les dividendes. Intervient sur l'amendement n° 69 de M. Jean-Claude Gaudin (mise en conformité stricte de l'article 1er à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes). S'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (suppression des mesures législatives

spécifiques limitant les conditions de remboursement de crédit de TVA aux sociétés concessionnaires d'autoroutes). Intervient sur l'amendement n° 52 de M. Michel Charasse (non-mise en oeuvre de pénalité ou d'intérêt de retard en cas de rétroactivité) - **Art. 2** (*affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2000*) (p. 7929) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 3** (*consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA*) (p. 7930) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 4** (*modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de société"*) (p. 7931) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (maintien des versements de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, ERAP, et suppression du volet dépenses de l'article) - **Art. 5** (*abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse*) (p. 7933) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la commission. Intervient sur l'amendement n° 53 de M. Michel Charasse (suppression de l'abandon de créances sur l'agence France-press) - **Art. 5 bis** (*aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles*) (p. 7935, 7936) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission. Intégration de cette disposition dans le collectif budgétaire pour une rapide application - **Art. 5 ter** (*création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat"*) (p. 7937, 7938) : création d'une agence de la dette opérationnelle immédiatement. Transparence et lisibilité des interventions. Transmission du cahier de procédures au Parlement - **Après l'art. 5 ter** (p. 7940, 7942) : caractère contestable du montant des ajustements supplémentaires réclamés dans l'amendement. Cas des départements se trouvant dans les situations inverses. Travaux en cours de la commission consultative sur l'évaluation des charges. S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Jean Arthuis (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat) - **Avant l'art. 6** (p. 7943) : justification du report des recettes non fiscales - **Art. 6 et Etat A** (*équilibre général*) : son amendement n° 79 : prise en compte de l'effet des modifications apportées par le Sénat au cours de l'examen de la première partie ; adopté - **Art. 7 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7958) : estime l'amendement de réduction de crédits n° 40 de M. Charles Descours satisfait - **Art. 12** (*comptes d'affectation spéciale - ouvertures*) (p. 7962) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 13** (*compte de prêt - ouverture*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 16** (*répartition des excédents de redevance*) (p. 7963) : son amendement n° 75 : retour à la répartition initiale de la redevance ; rejeté - **Avant l'art. 17 A** (p. 7964) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Gérard Braun (taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique). - **Art. 17 A** (*réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure*) (p. 7965, 7966) : appréciation des dépenses par foyer fiscal et non plus par personne hébergée. Bénéfice de la réduction d'impôt accordé à tous les résidents accueillis dans un établissement pratiquant la nouvelle tarification. Demande le retrait de l'amendement n° 63 de M. Bernard Angels (taux de réduction d'impôt porté à 50 % dans la limite de trente mille francs des sommes versées) et s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (augmentation du plafond de dépenses pris en compte pour l'application de la réduction d'impôt) - **Art. 17** (*suppression de la majoration de 3 % applicable aux contribuables défaillants ayant opté pour le paiement mensuel de l'impôt*) (p. 7967) : dispositions de l'article 17 n'entraînant pas de rupture d'égalité. Souhaite le retrait de l'amendement de suppression n° 55 de M. Michel Charasse - **Après l'art. 18** (p. 7968) : s'oppose à l'amendement n° 46 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réduction du taux de l'avoir fiscal) - **Art. 19** (*allègement de droits d'enregistrement pour certaines opérations d'intérêt général*) (p. 7969) : accepte

l'amendement n° 20 de la commission (suppression de la référence à la notion de "commissaire priseur") - **Après l'art. 19 bis** (p. 7970) : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions relatives au plafonnement de l'impôt de bourse) - **Art. 19 ter** (*report d'un an des dispositions relatives au droit de succession en Corse*) (p. 7972) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (présentation au Parlement d'un rapport analysant l'impact des mesures sur le règlement des indivisions successorales en Corse) - **Art. 20** (*exonération des impôts dus sur certains transferts effectués au profit d'établissements publics ou de collectivités locales*) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (suppression des dispositions relatives au transfert en franchise d'impôt résultant de la création d'un établissement public chargé de la radio-protection et de sûreté nucléaire). Imminence de la création de l'institut de radio-protection et de sûreté nucléaire - **Après l'art. 20** (p. 7974) : son amendement n° 74 : adaptation du mécanisme de remboursement du versement transport ; rejeté - **Art. 22** (*aménagement du régime des déclarations électroniques et du téléversement des impôts pour les grandes entreprises*) (p. 7977) : assurance d'une sûreté et d'une confidentialité totales pour le système de télé-déclaration. Intervient sur l'amendement n° 57 de M. Michel Charasse (substitution de la faculté à l'obligation de déclaration d'impôt par voie électronique) et s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (moratoire pour l'application des sanctions jusqu'au 1er janvier 2004) - **Art. 24** (*aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture*) (p. 7980) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Michel Charasse (fixation de l'augmentation du produit de la taxe finançant les chambres d'agriculture par référence au revenu agricole plutôt qu'à l'évolution des prix). Extrême variabilité du revenu agricole. Entrave à la possibilité pour les chambres d'agriculture d'engager des actions pluriannuelles. S'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (simplification des dispositions relatives à l'augmentation de la taxe finançant les chambres d'agriculture). Financement des missions des chambres d'agriculture correctement assuré par les dispositions de l'article - **Art. 25** (*modification de la taxe sur les achats de viande*) (p. 7983) : nécessité de satisfaire les besoins nouveaux de financement résultant des mesures de sécurité alimentaire. Conséquences minimales sur le prix de viande final. S'oppose à l'amendement de suppression n° 76 de la commission qui remet en cause l'exonération des professionnels de la filière - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7992, 7993) : volonté du Gouvernement de traduire dans les faits les engagements pris à un niveau international en matière de lutte contre l'effet de serre. Caractère novateur du dispositif introduisant un mécanisme d'incitation-sanction. Engagement d'une longue concertation. Dispositif de la TGAP énergie plus incitatif, plus simple et davantage encadré. Incompatibilité d'un dispositif d'assise à faible rendement avec un système incitatif. S'oppose aux amendements identiques n° 25 de la commission, n° 35 de M. Denis Badré, n° 43 de M. Jean-Pierre Vial, et n° 70 de M. Jean-Paul Emin (suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie), ainsi qu'à l'amendement n° 48 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réduction de la quotité de la taxe sur les consommations intermédiaires d'électricité) - **Après l'art. 27** (p. 7994) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Denis Badré (modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France) - **Art. 27 bis** (*fixation des règles relatives à l'assiette, au taux et aux modalités de recouvrement de la cotisation versée à la caisse de garantie du logement locatif social*) : accepte l'amendement de simplification rédactionnelle n° 26 de la commission - **Art. 27 quater** (*crédit d'impôt de 10 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule roulant au GPL ou avec un système mixte électricité-essence*) (p. 7796) : souci de soutenir les efforts de cette filière. Sur les amendements de la commission, accepte l'amendement rédactionnel n° 27 et s'oppose à l'amendement n° 6 (extension des dispositions de l'article aux véhicules roulant au moyen du gaz naturel véhicules, GNV). Non-utilisation par les particuliers du gaz

naturel pour les véhicules, GNV - **Art. 27 quinquies** (*extension du régime du mécénat aux dons à des organismes à gestion désintéressée qui versent des aides aux entreprises en difficulté et aux PME indépendantes*) (p. 7998) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Roger Besse (déduction fiscale pour les aides à la reprise d'entreprises dans les zones rurales et les zones défavorisées). Caractère excessif de l'application du mécanisme à l'ensemble des reprises d'entreprises - **Art. 27 septies** (*aménagement de la définition des petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire "tertiaire"*) : s'oppose à l'amendement n° 77 de la commission (alignement de la définition des PME prévue par cet article sur la définition communautaire des PME) - **Art. 30** (*interceptions des correspondances émises par la voie des télécommunications*) (p. 8000, 8001) : respect des libertés publiques. Adaptation à l'évolution rapide du secteur des technologies de l'information. Mesures visant à mettre à la charge des opérateurs les dépenses relatives au dispositif d'interception. Publication prochaine d'un décret d'application. S'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Michel Charasse (extension des dispositions de l'article aux missions de service public et de protection des grands intérêts nationaux et remboursement par l'Etat des frais engagés par les opérateurs) - **Art. 31** (*affectation au fonds national pour l'emploi, FNE, d'une partie du produit de la cotisation versée par les employeurs licenciant des salariés âgés de plus de 50 ans*) (p. 8003) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de la commission - **Art. 32** (*versement d'une contribution à l'Etat par les organismes collecteurs paritaires agréés au titre du congé individuel de formation et du compte de temps de formation*) (p. 8004) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 30 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 27 (suite)** (p. 8037) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (modification du taux et de l'assiette de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés) - **Avant l'art. 33** (p. 8038) : s'oppose aux amendements n° 37 et n° 38 de M. Philippe Richert (dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale) - **Art. 33** (*codification du reversement aux collectivités locales de certaines astreintes prononcées par les juridictions administratives*) (p. 8040) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de la commission (affectation des astreintes à la dotation globale d'équipement des communes plutôt qu'au budget général) - **Après l'art. 33** (p. 8041, 8042) : élaboration d'un rapport sur les réseaux de deuxième génération de téléphonie mobile. Adoption par le Gouvernement d'une procédure de soumission comparative pour l'attribution des licences de téléphonie mobile concernant la troisième génération. Amendements remettant en cause le dispositif retenu et son calendrier. Dispositions concernant les relations entre opérateurs prévues par le Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile) repris par M. Michel Pelchat auquel il s'oppose. (p. 8045) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Michel Charasse (maintien des activités du Trésor public lorsque leur suppression réduit le nombre d'établissements bancaires et financiers à moins de deux). Inopportunité de cet amendement dans le cadre d'une loi de finances. Justification de la décision de mettre un terme à l'activité bancaire concurrentielle du Trésor public. Mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les titulaires de comptes de dépôts de fonds particuliers. (p. 8047, 8048) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Michel Pelchat (respect du principe d'égalité en matière de taux de TVA applicable à certains produits alimentaires) ainsi qu'à l'amendement n° 49 de Mme Marie-Claude Beaudeau (surclassement au titre de la dotation globale de fonctionnement des communes riveraines d'aéroports). (p. 8050, 8055) : demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Michel Charasse (modification des modalités de calcul de l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Problèmes de répartition posés par

le développement rapide de l'intercommunalité. Amendement permettant d'amorcer une réflexion sur les problèmes soulevés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Faiblesse sur le plan technique du dispositif proposé. Accepte les amendements n° 65 (dotation de coopération et attribution de péréquation des agglomérations nouvelles) et n° 66 de M. Bernard Angels (versement des avances de fiscalité locale aux établissements publics de coopération intercommunale créés ex nihilo) et, sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 84 de la commission. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de M. Michel Moreigne (gestion des comptes des groupements d'intérêt public de développement local par un comptable public désigné par arrêté ministériel). Son amendement n° 80 : mise en place d'un mode de calcul spécifique du potentiel fiscal des communes membres de syndicats d'agglomérations nouvelles, SAN ; adopté - **Art. 36** (*aménagement du régime fiscal des sociétés mères et filiales pour les groupes bancaires mutualistes*) (p. 8056) : son amendement de coordination n° 82 ; adopté - **Art. 38** (*achèvement du transfert du contentieux de la transfusion sanguine*) (p. 8057) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (statut de droit privé donné à l'établissement français du sang pour le contentieux lié à son activité comme pour son personnel) - **Après l'art. 39** (p. 8058) : sur les amendements de M. Jean-Michel Baylet, s'oppose au n° 50 (levée de la forclusion des demandes de mesures d'aide au désendettement des rapatriés), et accepte le n° 51 (moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés) - **Art. 40** (*rétablissement des prélèvements pour frais de perception sur le produit des impositions sociales*) (p. 8059) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 41** (*autorisation donnée à la caisse de mutualité sociale agricole de Corse d'accorder un plan d'échelonnement de la dette sociale portant sur les cotisations patronales des exercices antérieurs au 31 décembre 1998*) (p. 8060) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Après l'art. 42** (p. 8061, 8062) : accepte l'amendement n° 78 de la commission (modification de la composition du comité consultatif pour la répression des abus de droit) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 81 de la commission (aménagement du régime de la provision pour reconstitution de gisements d'hydrocarbures) - **Coordination de l'article d'équilibre** : demande le renvoi pour coordination de l'article 6 en application de l'article 47 bis du règlement du Sénat - **Art. 6 et Etat A annexé (équilibre général)** (p. 8063, 8064) : son amendement d'équilibre n° 85 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0151 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) (p. 8068) : échec de la commission mixte paritaire. Opposition entre les logiques politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. Réforme de l'ordonnance organique de 1959 - **Question préalable** (p. 8069) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8181, 8183) : persistance du désaccord entre les deux assemblées. Inscription du texte dans la continuité de la politique de croissance menée depuis juin 1997. Réelle transparence budgétaire. Objet de la charte de budgétisation. Atteinte par l'Etat de son objectif en matière d'évolution effective des dépenses. Problème de la constitutionnalité de l'amendement introduit par le Sénat. Points d'accord entre le Gouvernement et la Haute assemblée. Respect du bicamérisme parlementaire - **Art. 1er A** (*extension aux indemnités de départ à la retraite du régime fiscal des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (*régime fiscal des exploitants d'ouvrages de circulation routière à péage*) (p. 8184, 8185) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression des modalités de déduction de la TVA pour les travaux réalisés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes entre le 1er janvier 1996 et le 11 septembre 2000). Impossibilité d'appliquer le système du crédit de départ aux

concessionnaires d'autoroutes dans le droit communautaire. Activité non assujettie à la TVA. Choix laissé aux sociétés concessionnaires d'autoroutes du régime le plus favorable - **Art. 2** (affectation au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC, de la part Etat du droit de consommation sur les tabacs manufacturés perçu en 2001) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3** (consolidation du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA) (p. 8186) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 4** (modification des ressources du compte d'affectation spéciale n° 902-24 "Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés") : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de l'affectation au compte des produits de cessions de titres détenus par l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, ERAP, et suppression de l'affectation des recettes du compte à des dépenses de prises de participation dans les fonds de capital-risque) - **Art. 5** (abandon de créances de l'Etat détenues sur la société nouvelle du journal l'Humanité et sur l'agence France Presse) (p. 8187) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 5 bis** (aménagement de l'assiette de la taxe spéciale alimentant le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de la commission. Souci d'efficacité du Gouvernement - **Art. 5 ter** (création d'un compte de commerce n° 904-22 intitulé "Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'Etat") (p. 8188) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 5 quater** (majoration de la dotation globale de fonctionnement des départements au titre des ajustements liés au transfert de l'aide médicale à l'Etat - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8189) : calcul de la dotation générale de décentralisation effectuée conformément à la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Prise en compte des remarques formulées par les élus locaux. Impossibilité matérielle d'abonder la DGD. Engagement du Gouvernement d'une proposition de modification de la loi de juillet 1999. Attente de l'avis définitif de la commission d'évaluation des charges. S'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 6 et Etat A** (équilibre général) (p. 8197) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (prise en compte des modifications votées par le Sénat) - **Art. 12** (comptes d'affectation spéciale - ouvertures) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 13** (compte de prêts - ouverture) (p. 8198) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Avant l'art. 17 AA** (p. 8199, 8205) : attachement du Gouvernement à ses objectifs d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés aux revenus les plus faibles. S'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (crédit d'impôt en faveur des revenus d'activité). Inconstitutionnalité des amendements sénatoriaux pour des raisons de procédure. S'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beaudeau (majoration de la réduction forfaitaire du montant des rémunérations et émoluments perçus pris en compte pour l'assiette de la contribution sociale généralisée) - **Art. 17 AA** (taux de l'avoir fiscal pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8206, 8207) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission. Situation doublement dérogatoire par rapport à l'avoir fiscal des fondations - **Art. 17 A** (réduction d'impôt pour frais d'hébergement et de cure médicale) (p. 8208) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (augmentation du plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour frais d'hébergement). Projet de loi sur la dépendance prévu dans les prochaines semaines - **Art. 19 ter** (report d'un an des dispositions relatives aux droits de succession en Corse) (p. 8209) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (présentation au Parlement d'un rapport analysant l'impact des mesures relatives au règlement des indivisions successorales en Corse) - **Art. 20** (exonération des impôts dus sur certains transferts effectués au profit d'établissements publics ou de collectivités locales) : s'oppose à l'amendement n° 17 du Gouvernement (suppression de l'exonération d'impôt et de charge des transferts de biens, droits et obligations du

Commissariat à l'énergie atomique et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants au futur Institut de radio-protection et de sûreté nucléaire) - **Art. 22** (obligations de déclaration électronique et de télé-règlement d'impôt pour les grandes entreprises) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (application d'un moratoire pour les sanctions prononcées en cas de non-respect des obligations de dématérialisation) - **Art. 24** (aménagement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture) (p. 8210) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (fixation par la loi de l'augmentation maximale du produit de la taxe pour frais de chambre d'agriculture inscrite au budget de chaque chambre départementale) - **Art. 26** (aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes) (p. 8215) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (rétablissement de la rédaction adoptée pour l'article en première lecture par le Sénat) - **Art. 27 bis A** (modification de l'assiette de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région d'Ile-de-France - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8216) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 22 de la commission - **Art. 27 quater** (crédit d'impôt de 10 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule roulant au GPL ou avec un système mixte électricité essence) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (extension du crédit d'impôt à l'achat de véhicules roulant au gaz naturel véhicule, GNV) - **Art. 27 septies** (aménagement de la définition des petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier de l'exonération de taxes professionnelles dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire "tertiaire") (p. 8217) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (réintroduction du critère de bilan pour l'éligibilité aux exonérations de taxes professionnelles) - **Art. 30** (interceptions des correspondances émises par la voie des télécommunications) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de la commission - **Art. 31** (affectation au fonds national pour l'emploi, FNE, d'une partie du produit de la cotisation versée par les employeurs licenciant des salariés âgés de plus de cinquante ans) (p. 8218) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Art. 32** (versement d'une contribution à l'Etat par les organismes collecteurs paritaires agréés au titre du congé individuel de formation et du compte de temps de formation) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Art. 32 bis** (dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 28 de la commission - **Art. 32 ter** (dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 8219) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 29 de la commission - **Art. 33** (codification du reversement aux collectivités locales de certaines astreintes prononcées par les juridictions administratives) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de la commission (affectation à la dotation globale d'équipement des communes plutôt qu'au budget général du montant de la part des astreintes prononcées par le juge administratif) - **Art. 33 bis** (étendue de la couverture des nouveaux réseaux de téléphonie mobile - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (obligations de desserte du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile) - **Art. 38** (achèvement du transfert du contentieux de la transfusion sanguine) (p. 8220) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (compétence des juridictions judiciaires pour l'ensemble du contentieux) - **Art. 39 bis** (moratoire des dettes fiscales pour les rapatriés) (p. 8221) : le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de la commission (suppression des dispositions techniques tendant à élargir les conditions d'accès aux aides de l'Etat) - **Art. 40** (rétablissement des prélèvements pour frais de perception sur le produit des impositions sociales) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Art. 41** (autorisation donnée à la caisse de mutualité sociale agricole de Corse d'accorder un plan d'échelonnement de la dette sociale portant sur les cotisations patronales des exercices

antérieurs au 31 décembre 1998) (p. 8222) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de la commission.

PASTOR (Jean-Marc), sénateur (Tarn) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 666 (JO Débats du 30 novembre 1999) (p. 6457) - Ministère : Justice - *Prestation compensatoire en cas de divorce* - Réponse le 23 février 2000 (p. 845) - **Divorce**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Discussion générale** (p. 974, 975) : salue le projet de création d'une commission de contrôle des fonds publics accordés aux entreprises. Impact positif sur la création d'emplois. Manque de vision d'ensemble des aides à l'emploi aux échelons national, régional et européen. Rôle fédérateur d'une instance nationale. Présence du Parlement au sein de cette commission. Réflexion politique à mener en vue d'un véritable aménagement du territoire. Le groupe socialiste votera la proposition de loi - **Question préalable** (p. 980) : explications de vote. Exemple de trois grosses entreprises du Tarn pour illustrer l'impuissance du Parlement à avoir une vision globale de toutes les interventions. Le groupe socialiste votera contre la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2966, 2968) : cohabitation indispensable entre les chasseurs et les non-chasseurs. Nécessaire reconnaissance de la chasse dans le respect du droit de propriété. Adaptation de la chasse aux transformations de la société. Enrichissement du projet de loi par les débats parlementaires. Périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. Interrogation sur les intentions européennes relatives à la transposition de la directive dans le droit français. Choix du jour de non-chasse. Rôle des associations communales de chasse agréées, ACCA - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3011) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), ses sous-amendements n° 301 et, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 302 ; adoptés - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3021) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 276 : avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3052) : son amendement, soutenu par M. Bernard Dussaut, n° 277 : statut des gardes de l'ONCFS ; devenu sans objet. (p. 3060) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 278 : composition du conseil d'administration de l'ONCFS ; devenu sans objet - **Art. 2 quater** (*contenu du schéma départemental de mise en valeur cynégétique - art. L. 221-2-2 du code rural*) (p. 3076) : son amendement n° 279 : renforcement du pouvoir du monde de la chasse sur toutes les activités s'exerçant sur les territoires ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 3 bis - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3087) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 297, identique à l'amendement n° 24 de M. Philippe François (suppression du contrôle financier du décret-loi du 25 octobre 1935) ; retiré - **Art. 2 quater (suite)** : son amendement n° 279 ; devenu sans objet (précédemment réservé p. 3076) - **Art. 4** (*coordination et statut des gardes de l'ONCFS*) (p. 3096) : sur l'amendement n° 174 de la commission (intégration des gardes de l'ONCFS dans la fonction publique de l'Etat), son sous-amendement, soutenu par M. Bernard Dussaut, n° 355, sur le même objet que le sous-amendement n° 229 de M. Philippe François (création au sein de la gendarmerie nationale de "brigades vertes" chargées de la police de l'environnement) ; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 174 précité de la commission - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3097) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 280 : missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse ; adopté après modification par les sous-amendements de la commission n° 356 (instauration de la double tutelle), n° 176 (participation des associations de chasseurs spécialisées), n° 178 (missions de coordination de la fédération), n° 179 (affectation de l'excédent des ressources annuelles des fédérations départementales des chasseurs) et n° 351 (fixation d'un plafond aux sommes versées par les fédérations au titre de la péréquation) - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3109) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Bel, n° 281 : suppression de la verbalisation lors du passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3132) : son amendement, soutenu par M. Raymond Courrière, n° 282 : allongement de la période minimum pour bien gérer un territoire d'ACCA ; rejeté. (p. 3134) : son amendement, soutenu par M. Michel Moreigne, n° 283 : impossibilité pour un propriétaire ayant manifesté son opposition à la chasse de prétendre à la qualité de membre de l'association ; retiré - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse*) (p. 3141, 3150) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Louis Carrère, n° 286 : localisation du guichet unique et modernisation des procédures de validation ; n° 288 sur le même objet que l'amendement n° 186 de la commission (création d'un permis de chasser temporaire) ; n° 289, sur le même objet que l'amendement n° 86 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de validation du permis de chasser des étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et non résidents) ; et n° 291, sur le même objet que l'amendement n° 345 du Gouvernement (faculté pour le préfet de restreindre les possibilités de chasser des agents chargés d'assurer la police de la chasse) ; retirés ; n° 287, sur le même objet que l'amendement n° 246 de M. Ladislav Poniatowski (durée de validité du permis de chasser) ; devenu sans objet - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3183) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 292 : proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse fixées par décret par le ministre de tutelle dans le cadre des orientations déterminées dans la loi ; devenu sans objet - **Après l'art. 10** (p. 3196) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 293 : extension à l'ensemble du territoire d'au

moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire ; rejeté - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 3211) : son amendement n° 294 : modification de la liste des départements dans lesquels la chasse de nuit est légalisée ; devenu sans objet - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 3227) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 295 : impossibilité de dédommager les propriétaires opposants en cas de dégâts causés par le grand gibier ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4251, 4253) : désillusion à l'approche de la discussion en nouvelle lecture. Raisons de l'échec de la commission mixte paritaire. Excès commis au cours de la première lecture. Rôle pondérateur de la chasse pour la société. Avec les membres du groupe socialiste, ne participera pas au vote du texte en cas de rétablissement des dispositions votées en première lecture - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4280, 4281) : sur l'amendement n° 9 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture), ses sous-amendements n° 51 : gestion par les fédérations départementales des chasseurs des dégâts causés par le gibier ; retiré ; et n° 52 : suppression de l'obligation de prêter serment pour les gardes des fédérations départementales des chasseurs ; rejeté. Avec le groupe socialiste, s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 9 de la commission - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 4289) : son amendement n° 56 : inscription de la prévention et de la répression du braconnage dans le cadre des plans de chasse ; adopté. (p. 4291) : avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (suppression d'une disposition touchant au droit local de l'exercice de la chasse en Alsace-Moselle) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4294) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Bel, n° 57 : caractère exceptionnel du dispositif fixant le montant des redevances cynégétiques ; retiré - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4301) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 58 : fixation par décret du calendrier de la chasse ; devenu sans objet. (p. 4306, 4307) : avancées significatives concernant le jour de non-chasse, la double tutelle et la notion de guichet unique. Intervient sur l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux") - **Après l'art. 10** (p. 4309) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 59 : jour de non-chasse ; retiré - **Art. 12** (*chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural*) (p. 4312) : son amendement, soutenu par M. Bernard Dussaut, n° 60 : possibilité de compléter la liste par un décret en Conseil d'Etat ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4319) : avancées significatives sur divers points. Avec ses collègues du groupe socialiste, ne participera pas au vote.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural** [n° 0326 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4780, 4781) : prolongement de la loi d'orientation agricole. Discrédit sur les maillons de la chaîne alimentaire lié aux crises récentes. Nécessité de renforcer le dispositif de contrôle existant. Exemples européens visant à l'utilisation de la puce électronique pour l'identification du cheptel bovin. Interrogation sur cette expérimentation. Favorable au dispositif d'agrément des négociants. Avec le groupe socialiste, proposera un amendement tendant à définir la notion de produits fermiers dans le secteur agricole - **Après l'art. 14** (p. 4794) : son amendement n° 24, identique à l'amendement n° 16 de M. Marcel Deneux (modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification) ; adopté.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution (n° 73, 2000-2001) de M. Jean Arthuis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs** [n° 0088 (2000-2001)] - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6325, 6326) : application du principe de précaution par le Gouvernement : interdiction des farines animales. Incidences économiques. Difficultés des éleveurs. Sort de la filière bovine. Traçabilité des produits. Remise en cause des méthodes d'élevage intensif. Loi d'orientation agricole. Développement des cultures d'oléagineux et protéagineux. Dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Accords de Blair House de 1992. Organismes génétiquement modifiés, OGM. Participera sans enthousiasme à la commission d'enquête.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7435, 7437) : climat de suspicion. Remise en cause des systèmes de production. Mise en oeuvre de la loi d'orientation de juillet 1999. Application du principe de précaution. Politique de prévention et de maîtrise des risques. Sécurité alimentaire. Soutien au patrimoine forestier. Développement de l'agriculture multifonctionnelle. Dotation des indemnités compensatoires de handicap naturel, ICHN. Soutien aux filières. Réforme des retraites agricoles. Enseignement agricole. Effets de la crise de l'encéphalite spongiforme bovine, ESB. Le groupe socialiste votera ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 50** (p. 7485) : son amendement de précision, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° II-51 ; adopté.

PATRIAT (François), *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.*

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 18 octobre 2000 (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 394 de M. Louis Althapé : **Commerce et artisanat** (*Politique du Gouvernement en direction des artisans et des petites entreprises*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5400).

n° 396 de M. Guy Vissac : **Maladies du bétail** (*Mesures contre le développement de l'épidémie de "vache folle"*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5944).

n° 398 de Mme Odette Terrade : **Maladies du bétail** (*Mesures contre le développement de l'épidémie de "vache folle"*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5947).

n° 404 de M. Claude Huriet : **Communes** (*Aides versées aux communes après les tempêtes de décembre 1999*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5953).

Questions orales sans débat :

n° 820 de M. André Vallet : **Monnaie** (*Refus d'acceptation de certains billets par les commerçants*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5698).

n° 888 de M. Pierre Hérisson : **Bâtiment et travaux publics** (*Accès à la profession dans les métiers du bâtiment*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5699).

n° 896 de M. Dominique Leclerc : **Carburants** (*Composition du nouveau supercarburant*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5700).

n° 939 de M. Jacques Legendre : **Produits agricoles et alimentaires** (*Conséquences des mesures de précaution sanitaire*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8022).

n° 955 de M. Philippe Richert : **Infirmiers et infirmières** (*Mise en place du projet de soins infirmiers*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8023).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)]** - (8 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5850, 5853) : intérêt de ce texte. Participation. Plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV. Refus de créer une confusion entre épargne salariale et épargne retraite. Rapport de MM. Balligand et de Foucauld. Concertation. Finalités et avantages de cette épargne. Plan d'épargne interentreprises, PEI. Possibilité pour les salariés de bénéficier de l'amélioration des résultats de leur entreprise. Sortie du dispositif. Utilité des fonds. Objectifs : réduction des inégalités entre salariés, relance du dialogue social dans l'entreprise, réorientation de l'épargne vers les petites et moyennes entreprises. Définition du groupe. Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques. Fonds de retraite. Augmentation des revenus. Nécessité d'éviter aux salariés les aléas financiers. Non-substitution de l'épargne salariale aux salaires - **Art. 1er A** (*modification d'intitulés dans le code du travail*) (p. 5854) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 40 et n° 41 (remplacement des mots "épargne salariale" par les mots "intéressement, participation et plans d'épargne salariale") - **Avant l'art. 1er** (p. 5855) : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Guy Fischer (*soumission aux cotisations sociales des sommes versées par les salariés et des abondements des employeurs*) - **Art. 1er** (*ancienneté minimale requise pour bénéficier des dispositifs d'épargne salariale*) (p. 5856) : accepte les amendements identiques de coordination n° 42 de la commission et n° 2 de la commission saisie pour avis - **Art. 2** (*transfert des valeurs épargnées dans un plan d'épargne d'entreprise en cas de départ de l'entreprise*) (p. 5857, 5858) : accepte les amendements identiques n° 43 de la commission et n° 3 de la commission saisie pour avis (limite de l'état récapitulatif fourni au salarié à l'ensemble des sommes épargnées dans l'entreprise) ainsi que les amendements n° 44 (intégration dans cet état récapitulatif des sommes transférées) et n° 46 (autorisation du transfert des sommes détenues par le salarié dans un plan d'épargne interentreprises vers un autre plan d'épargne interentreprises de même nature auquel aurait adhéré son employeur) de la commission. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 45 de la commission et n° 5 de la commission saisie pour avis (suppression du livret d'épargne salariale) - **Art. 3** (*plan d'épargne de groupe*) (p. 5859) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission saisie pour avis (maintien de la rédaction actuelle de l'article L. 444-3 et renvoi du nouveau texte à un article L. 444-3-1). : s'oppose à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la référence au code de la mutualité). (p. 5861) : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code du commerce) et demande le retrait des amendements de M. Marc Massion n° 135 (élargissement de la définition du groupe aux entreprises

constituant une unité économique et sociale) et n° 136 (élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code du commerce). (p. 5862, 5863) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 49 (garantie des accords existant à la date de promulgation de cette loi), le n° 166 de clarification, demande le retrait du n° 50 (précision sur les conditions d'investissement d'un fonds commun de placement d'entreprise en parts d'une société coopérative) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 167 (suppression de l'alinéa autorisant les entreprises à gérer elles-mêmes les fonds communs de placement d'entreprise lorsque ceux-ci sont constitués à 75 % de titres émis par l'entreprise). S'oppose aux amendements n° 126 de M. Marcel Deneux (garantie des accords de participation existant à la date de la promulgation de cette loi) et n° 127 de M. Denis Badré (inclusion dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes prévu à cet article des personnes morales dont les membres appartiennent majoritairement au même périmètre) - **Après l'art. 3** (p. 5864) : demande le retrait de l'amendement n° 128 de M. Denis Badré (possibilité pour les sociétés d'un groupe de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise des sociétés incluses dans le périmètre du groupe) - **Après l'art. 3 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Denis Badré (dépôt limité à l'acte d'adhésion au régime de branche pour les entreprises relevant d'une branche professionnelle ayant conclu une convention ou des accords d'intéressement) - **Art. 3 ter** (*soumission des unités économiques et sociales de plus de 50 salariés à la participation obligatoire*) (p. 5865) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 7 (précision sur les modalités d'application de cet article) et n° 8 de coordination - **Après l'art. 3 ter** (p. 5866) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission saisie pour avis (révision annuelle du taux de rémunération des sommes issues de la participation affectées à un compte courant bloqué) - **Art. 3 quater** (*suppression du régime dérogatoire de blocage de la participation pendant trois ans*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 53 de la commission - **Art. 3 quinquies** (*formation des membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 54 de la commission. (p. 5867) : accepte l'amendement n° 10 de la commission saisie pour avis (extension de ce droit à la formation aux domaines financier et économique) - **Art. 3 sexies** (*compte d'épargne-temps*) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 55 (suppression de la faculté reconnue aux salariés de décider de manière unilatérale de l'affectation du produit de leur épargne salariale dans le compte épargne-temps) et s'oppose au n° 56 rédactionnel - **Art. 3 septies** (*création de sociétés d'investissement à capital variable, SICAV, dédiées à l'épargne salariale*) (p. 5868) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 57 de la commission - **Art. 4** (*provision pour investissement et dispositions diverses relatives à l'épargne salariale*) (p. 5869) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 144 (abaissement de 50 % à 35 % du taux de franchise d'impôt portant sur cette provision) et n° 145 (fixation de ce taux à 50 % pour deux utilisations : les fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail et le financement de l'économie solidaire). (p. 5870, 5872) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 58 (définition des filiales d'une holding en fonction de l'article L. 223-16 du code du commerce) et n° 60 (renforcement des garanties offertes aux accords de participation), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 59 (assouplissement des modalités de calcul de la performance des salariés des holdings) et le n° 61 (validation des accords d'intéressement passés dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail). Demande le retrait de l'amendement n° 146 de M. Guy Fischer (subordination de la signature d'un accord sur l'épargne salariale à l'existence d'un comité d'entreprise) - **Avant l'art. 5** (p. 5873) : sur les amendements de M. Paul Loridant, demande le retrait du n° 147 (contrôle par les salariés de l'utilisation des fonds issus de la participation et de l'intéressement) et s'oppose au n° 148 (affectation du tiers des sommes de la réserve spéciale à l'alimentation d'un fonds

d'investissement) - **Art. 5** (*plans d'épargne interentreprises*) (p. 5874, 5876) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 62 de la commission (élargissement des modalités de conclusion d'un accord instituant un plan d'épargne interentreprises, PEI). Sur les amendements de M. Paul Loridant, demande le retrait du n° 149 (affectation de 10 % de l'épargne collectée à la Caisse des dépôts et consignations et financement de missions d'intérêt général) et s'oppose au n° 150 (centralisation à la Caisse des dépôts et consignations des fonds d'investissement créés en vertu des dispositions du 3 de l'article L. 442-5 du code du travail) - **Art. 5 bis** (*extension aux coopératives agricoles*) (p. 5877) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 63 de la commission. Estime satisfait l'amendement n° 131 de précision de M. Denis Badré - **Art. 6** (*ouverture du plan d'épargne d'entreprise, PEE, à certains mandataires sociaux*) (p. 5878, 5880) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 64 (extension à 500 salariés du seuil en dessous duquel les mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un PEE) et accepte le n° 65 de coordination. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 151 (suppression des paragraphes I énumérant les nouveaux bénéficiaires du PEE et II relatif aux conséquences de cette nouvelle possibilité sur les plafonds des versements susceptibles d'être faits au PEE), n° 152 (majoration de 50 % du plafond de l'abondement dans le PEE en cas d'investissements dans les entreprises solidaires) et n° 153 de codification - **Art. 6 bis** (*fonds de solidarité de l'épargne salariale*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Art. 6 ter** (*affectation des fonds en déshérence au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 5881) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 67 de la commission - **Art. 7** (*création du plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5882, 5885) : s'oppose aux amendements de la commission n° 68 (élargissement des modalités d'institution du PPESV), n° 69 (suppression du plan à terme fixe au profit du seul plan glissant), n° 72 (suppression de la contribution de 8,2 % sur la fraction du versement complémentaire de l'employeur au PPESV supérieure à 15 000 francs), n° 70 (transformation de l'obligation de prévoir des investissements dans des fonds solidaires en simple faculté) et n° 71 (versements aux fonds solidaires réservés à l'initiative des seuls salariés) ainsi qu'aux amendements de conséquence n° 121, n° 122, n° 123, n° 124 et n° 125 de la commission. Sur les amendements de M. Paul Loridant, s'oppose aux n° 154 (modalités de sortie anticipée du PPESV), n° 155 (instauration d'une contribution sur l'abondement de l'employeur au PPESV à partir de 5 000 francs) et n° 156 (augmentation du taux de cette contribution) et demande le retrait du n° 157 (modalités de sortie du PPESV) - **Art. 8** (*dispositions diverses relatives au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, PPESV*) (p. 5886, 5890) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 73 de précision, n° 74 (indexation des plafonds applicables aux versements complémentaires de l'employeur sur le plafond de la sécurité sociale) et n° 79 de coordination, accepte le n° 75 (suppression pour les entreprises de la faculté de versements en actions) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 76 (possibilité offerte aux entreprises d'utiliser la provision pour investissement dans un délai de deux ans), le n° 77 (suppression de la faculté offerte aux entreprises d'utiliser cette provision au titre des stages de formation) et le n° 78 d'harmonisation. S'oppose aux amendements n° 158 de M. Paul Loridant (limite du plafond des versements complémentaires des employeurs) et n° 132 de M. Denis Badré (imposition des intérêts des sommes en déshérence) - **Art. 10 bis** (*prise en compte des considérations éthiques*) : s'oppose à l'amendement n° 86 de la commission (référence à la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et prise en compte de ces considérations dans le cadre des orientations de gestion fixées par le règlement) - **Art. 11** (*diverses dispositions relatives à la négociation collective en matière d'épargne salariale*) (p. 5891, 5892) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 87 rédactionnel et s'oppose aux n° 88 (remplacement de la procédure de consultation du comité d'entreprise par une simple information en cas de création

d'un plan d'épargne d'entreprise par décision unilatérale de l'employeur), n° 89 (renforcement de la sécurité juridique des entreprises soumises au dépôt du règlement du plan d'épargne d'entreprise auprès de la direction départementale du travail) et n° 90 rédactionnel. S'oppose aux amendements n° 138 de M. Marc Massion (intégration dans l'obligation annuelle de négociation dans les entreprises de l'ensemble des couvertures sociales complémentaires) et n° 159 de M. Guy Fischer (assujettissement aux cotisations sociales des montants versés dans le cadre des plans d'épargne) - **Après l'art. 11** (p. 5893, 5894) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission saisie pour avis (extension du champ des entreprises soumises à la négociation annuelle sur la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale) et demande le retrait de l'amendement n° 141 de M. Marc Massion (réévaluation périodique de la qualité des sociétés de gestion, obligation de négocier annuellement le dispositif d'épargne salariale et conclusion des accords relatifs à ce dispositif par les syndicats majoritaires aux élections du comité d'entreprise) - **Art. 12** (*conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise, FCPE*) (p. 5896, 5899) : s'oppose aux amendements de la commission n° 91 (suppression de l'obligation de choisir le président du conseil de surveillance des FCPE diversifiés parmi les représentants des porteurs de parts et suppression d'une disposition créant une dérogation pour les sociétés soumises au statut de la coopération) et n° 93 (encadrement de la faculté reconnue aux FCPE diversifiés d'investir dans les parts des sociétés coopératives). Sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 14 (renforcement de la représentation des salariés actionnaires dans les conseils de surveillance des FCPE diversifiés) et le n° 16 (encadrement du dessaisissement des conseils de surveillance en cas de modifications du règlement des FCPE diversifiés) et s'oppose aux n° 17 (modification de la définition des FCPE diversifiés et de celle des FCPE d'actionnariat salarié) et n° 18 de coordination. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Paul Loridant (postes des conseils de surveillance des FCPE réservés aux salariés porteurs de parts) et demande le retrait de l'amendement n° 140 de M. Marc Massion (caractère non obligatoire du pourcentage de titres de l'entreprise entrant dans la composition de l'actif du FCPE d'actionnariat salarié). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 92 de la commission et n° 15 de la commission saisie pour avis (pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE diversifiés en matière d'apport de titres aux offres publiques d'échange ou d'achat). (p. 5900) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission saisie pour avis (garantie du régime juridique du FCPE d'actionnariat salarié en cas de franchissement de manière transitoire du seuil de détention de titres de l'entreprise). (p. 5901) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 20 (précision sur la composition et modalités de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié) et n° 21 (exercice par le conseil de surveillance des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise) ainsi qu'à l'amendement n° 134 de M. Jean Arthuis (institution de l'élection comme mode unique de désignation des membres du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié). (p. 5902) : s'oppose aux amendements identiques n° 94 de la commission et n° 22 de la commission saisie pour avis (suppression de la communication au conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié des informations normalement transmises au comité d'entreprise). (p. 5903) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 95 de la commission et n° 23 de la commission saisie pour avis (pouvoir de décision du conseil de surveillance des FCPE d'actionnariat salarié en cas d'offre publique d'achat ou d'échange de titres). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 96 (suppression de la référence au rapport simplifié annuel devant être adopté par le conseil de surveillance) et s'oppose au n° 97 (encadrement de la faculté reconnue aux FCPE d'actionnariat salarié d'investir dans les parts de sociétés coopératives). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 24 de la commission saisie pour avis. (p. 5904) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 98 de la commission, n° 164 de M. Joël Bourdin, n° 25 de la

commission saisie pour avis et n° 139 de M. Marc Massion (allongement du délai accordé aux FCPE d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article) - **Art. 13** (*représentation des salariés actionnaires dans les organes dirigeants des sociétés*) (p. 5905, 5907) : s'oppose aux amendements n° 99 et n° 101 de la commission identiques aux amendements n° 26 et n° 27 de la commission saisie pour avis (suppression de l'obligation faite aux entreprises de s'interroger tous les trois ans sur la nécessité de faire élire les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance par les salariés). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 100 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 102 (rétablissement du dispositif supprimé par l'Assemblée nationale relatif au calcul de la part du capital détenue par les salariés) - **Après l'art. 13** (p. 5907, 5911) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 28 (remise par le Gouvernement d'un rapport sur l'application du "rendez-vous obligatoire" institué par la loi du 25 juillet 1994), le n° 29 (amélioration de la possibilité de représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en cas de non-respect du dispositif de "rendez-vous obligatoire"), le n° 31 (extension des cas de consultation des salariés actionnaires prévue par la loi du 25 juillet 1994 afin de leur permettre de désigner des mandataires pour les représenter à l'assemblée générale) et accepte le n° 32 (instauration d'un crédit d'heures pour les salariés mandataires afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 168 de la commission (injonction par le président du tribunal saisi en référé de rendre publique la part de capital détenue par les salariés de la société). S'oppose à l'amendement n° 161 de M. Paul Loridant (présence obligatoire au conseil d'administration d'administrateurs élus par les salariés).

- **Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Art. 14** (*incitations au développement de l'actionnariat salarié*) (p. 5918, 5922) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission saisie pour avis (octroi aux salariés de 5 % des actions émises lors de toute augmentation de capital d'une société). Accepte les amendements identiques n° 110 de la commission et n° 165 de M. Paul Loridant (suppression de la faculté donnée aux entreprises d'abonder les plans d'épargne d'entreprise avec leurs propres titres). Sur les amendements de la commission portant sur le même objet que le n° 110 précité, accepte le n° 104 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 109. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 108 (suppression de la référence à un décret pour le calcul du prix de cession des titres non admis aux négociations sur un marché réglementé) et au n° 106 rédactionnel et accepte les n° 105 et n° 107 rédactionnels. S'oppose à l'amendement n° 162 de M. Paul Loridant (suppression du paragraphe II de cet article relatif au calcul du prix de cession des titres non cotés et à l'élargissement de l'actionnariat salarié). Défense des intérêts des salariés. Fonds de retraite - **Après l'art. 14** (p. 5923, 5926) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'oppose aux n° 34 (modulation dérogatoire de l'aide de l'entreprise en cas d'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise), n° 35 (introduction d'une possibilité de décote sur le prix de souscription des actions d'une société non cotée), n° 36 (assimilation pour l'impôt de solidarité sur la fortune, à un bien professionnel des actions de son entreprise détenues par un salarié), n° 37 (rétablissement du régime du rachat d'une entreprise par ses salariés), n° 38 (dégrogation à l'assujettissement à l'enregistrement pour les cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionnariat salarié) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 39 (intégration de l'actionnariat salarié dans le champ du rapport du Conseil supérieur de la participation) - **Art. 15** (*procédures applicables aux entreprises du secteur public*) (p. 5931) : s'oppose à l'amendement n° 111 de la commission (limite de l'intervention de la commission des participations et des transferts) dans sa rédaction actuelle. Avis du Conseil d'Etat sur l'exclusion du champ de la loi du 6 août 1986 sur les modalités des privatisations, de l'utilisation par une entreprise publique de ses propres titres détenus sous forme

d'autocontrôle - **Après l'art. 15** (p. 5932, 5938) : s'oppose aux amendements de la commission n° 112 (création d'un titre VII "de l'épargne retraite"), n° 113 (mise en place des plans de retraite), n° 114 (contenu des plans de retraite), n° 115 (dispositions fiscales et sociales applicables aux sommes versées sur les plans de retraite), n° 116 (gestion des plans de retraite par des "fonds de retraite"), n° 117 (contrôle des fonds de retraite), n° 118 (règles relatives à l'information des adhérents) et n° 119 (règles prudentielles) - **Intitulé du projet de loi** : s'oppose à l'amendement n° 120 de la commission (nouvel intitulé "Projet de loi sur l'épargne salariale et l'épargne retraite") et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 169 de la commission saisie pour avis (ajout des mots "l'actionnariat salarié") - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5941, 5942) : remerciements. Détournement du texte initial. Question des retraites. Article 7 relatif au PPEV. Regrette l'adoption par le Sénat de certaines dispositions. Attachement du Gouvernement à la retraite par répartition.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7580, 7584) : hommage à Mme Marylise Lebranchu. Perspective de baisse de charges. Diminution de la taxe professionnelle. Diminution de 30 % des charges forfaitaires pour les très petites entreprises constituées de commerçants et d'artisans. Baisse de la TVA globale et baisse de la TVA pour les travaux de rénovation. Création de nouveaux outils financiers. Inversion de la tendance concernant les créations d'emplois. Mise en place des prêts à la création d'entreprises, PCE. Poursuite de l'effort en matière de prêts bonifiés. Application par avance de la directive européenne sur les délais de paiement, ramenés à trente jours. Réforme des appels d'offres pour les petites entreprises. Travaux préparatoires de la loi d'orientation en faveur de l'artisanat. Chèque premier emploi - premier apprenti. Statut de l'entrepreneur. Amélioration de la situation des conjoints. Surendettement. Transmission. Relance du système de la formation. Défis environnemental, de formation et d'innovation. Accompagnement de la création. Diagnostic sur la loi sur les 35 heures. Coût d'un volant d'heures supplémentaires. Abondement du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Relèvement de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, TACA. Réhabilitation de certains métiers. Réforme de la formation et du statut de l'apprentissage. Reprise du dossier des contrats d'installation et de formation des artisans. Suppression de la vignette. Instauration d'un meilleur environnement économique. Soutien de la croissance. Reconstitution des crédits affectés aux associations. Engagement d'une information régulière des consommateurs - **Examen des crédits - Art. 53 quinquies** (*revalorisation du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7585) : déclare irrecevable l'amendement n° II-76 de M. Joseph Ostermann et s'oppose à l'amendement n° II-55 de M. Gérard Cornu (augmentation du droit fixe des chambres de métiers) - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 7586) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-77 de M. Joseph Ostermann (remise d'un rapport au Parlement chaque année par le fonds national de promotion et de communication de l'artisanat) - **Art. 53 sexies** (*communication des informations nécessaires au contrôle concernant la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7587) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-56 de M. René Ballayer.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises - Nouvelle lecture [n° 0021 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8093, 8095) : non-examen du texte en séance

publique du fait du vote par le Sénat de la question préalable au cours des deux premières lectures. Nécessité d'accroître la transparence, l'équité et l'efficacité des aides publiques aux entreprises. Soutien du Gouvernement à cette proposition de loi. Finalité politique et non politicienne de ce texte. Facilité de saisine de la commission dont la création est proposée.

PAUL (Christian), *secrétaire d'Etat à l'outre-mer*.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 29 août 2000 (JO Lois et décrets du 30 août 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 379 de M. Lylian Payet : **Carburants** (*Prix des carburants à La Réunion*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4801).

Questions orales sans débat :

n° 822 de M. André Vallet : **Sports** (*Sécurisation ou interdiction des jeux taurins*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4861).

n° 851 de M. Jean Bizet : **Politique agricole commune (PAC)** (*Financement de la politique agricole commune*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4864).

n° 857 de M. René-Pierre Signé : **Animaux** (*Maîtrise des animaux dangereux*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4862).

n° 886 de M. Christian Demuynck : **Collectivités locales** (*Renforcement du contrôle de légalité*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4863).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer - Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5704, 5708) : processus d'évolution statutaire. Chômage et souffrance sociale. Diminution des points de désaccord entre les deux assemblées. Dépassement de l'opposition stérile entre le développement économique et l'évolution institutionnelle. Volet économique et social. Congé-solidarité. Réduction du temps de travail. Champ des exonérations de charges patronales de sécurité sociale. Liste des secteurs pouvant bénéficier de ces exonérations. Proposition du Gouvernement d'un nouveau système de soutien fiscal aux investissements. Plus grande justice fiscale. Efficacité économique. Inscription des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la liste des secteurs éligibles à ce soutien fiscal. Avantages pour les petites entreprises. Pacte de croissance et de solidarité. Volet institutionnel de ce projet de loi. Différences d'appréciation sur les contraintes juridiques. Double problème de méthode. Evolution statutaire. Article 39 relatif à la création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Débat démocratique et républicain. Consultation de la population. Création de deux départements à La Réunion. Devenir de La Réunion. (p. 5719, 5722) : situation économique et sociale des départements d'outre-mer. Allègement des charges sociales. Coopération régionale. Prime d'éloignement des fonctionnaires. Application des 35 heures. Respect de l'égalité des droits des salariés. Apurement des charges sociales. Prise en compte des difficultés des entreprises outre-mer. Bidépartementalisation de La Réunion. Place et rôle du département. Bidépartementalisation des services

publics et sociaux. Alignement du RMI. Aménagement du territoire. Nouvelle loi de soutien fiscal pour l'investissement. Contrats de plan. Fonds européens. Entrée en vigueur de cette loi. Congrès des élus départementaux et régionaux. Départements français d'Amérique, DFA. Problème des transports. - **Art. 1er** (*préambule*) (p. 5724) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition qui précise que la présente loi a pour objet de poursuivre, avec les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon, la rénovation du pacte qui unit l'outre-mer à la République). (p. 5725) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (possibilité pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion d'évoluer à l'avenir vers des organisations institutionnelles qui leur soient propres) et n° 3 de coordination - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 5727) : s'oppose aux amendements de la commission n° 4 (relèvement de la limite de l'exonération de cotisations sociales patronales de 1,3 SMIC à 1,5 SMIC) et n° 5 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture). (p. 5728) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (ajout dans la liste des secteurs d'activité pouvant bénéficier de l'exonération de charges sociales des secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la formation professionnelle et des transports régionaux, aériens et maritimes) - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 5729) : ses amendements n° 39 : exonération des pêcheurs du paiement des cotisations sociales en cas de catastrophe naturelle pendant les six mois qui suivent cette catastrophe ; et n° 40 de coordination ; adoptés - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 5730) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 7 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et n° 10 (possibilité d'annuler des pénalités et majorations de retard applicables aux créances) et accepte les n° 8 (maintien de la suppression de la référence à la force majeure tout en conservant un tempérament à l'automatisme de la caducité du plan d'apurement en cas de cyclone) et n° 9 (précision de la notion de fraude fiscale en visant l'article 1741 du code général des impôts qui s'y rapporte). Son amendement de coordination n° 41 ; adopté - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 5731, 5732) : son amendement rédactionnel n° 62 ; adopté. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 11 (suppression de la possibilité de remises partielles ou totales de créances fiscales) et accepte les n° 12 rédactionnel, n° 13 de précision et n° 14 de coordination - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 5733) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (relèvement de l'exonération de cotisations sociales prévue à l'article 2 de ce projet de loi) - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 5734) : ses amendements de précision n° 42 et n° 50 ; adoptés - **Art. 9 bis A** (*emplois-jeunes dans les départements d'outre-mer*) : sur les amendements rédactionnels de la commission, accepte le n° 16 et s'oppose au n° 17 - **Art. 9 bis B** (*accès des jeunes au contrat d'accès à l'emploi, CAE - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 18 de la commission - **Art. 9 quater** (*création du congé emploi-solidarité*) (p. 5735) : son amendement n° 43 : application à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté. (p. 5736) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (suppression de l'obligation pour l'entreprise d'avoir réduit la durée du travail à 35 heures pour bénéficier du congé emploi-solidarité) ainsi qu'au sous-amendement n° 63 de M. Claude Lise (possibilité dans le cadre du congé emploi-solidarité d'embaucher un jeune bénéficiaire d'un contrat emploi-jeune parvenu à son terme) et accepte l'amendement n° 58 de ce dernier (possibilité dans le cadre du congé emploi-solidarité d'embaucher un jeune bénéficiaire d'un contrat emploi-jeune parvenu à son terme) - **Art. 9 quinquies A** (*possibilité de transfert des forêts guyanaises dans le patrimoine des collectivités territoriales guyanaises - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5737) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission - **Art. 10** (*institution du titre de travail simplifié*) (p. 5738) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (non-prise en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise des salariés bénéficiant du titre de travail simplifié) - **Après l'art. 11**

(p. 5739) : accepte l'amendement n° 59 de M. Claude Lise (suppression des articles du code du travail qui fixent les modalités d'évolution du SMIC dans les départements d'outre-mer) - **Art. 11 bis** (*dotations spéciales permettant d'assurer le financement des actions d'insertion - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 22 de la commission - **Art. 13 bis** (*convention de retour à l'activité - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5740) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 23 de la commission - **Art. 16** (*fonds régional d'aménagement foncier et urbain*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 24 de la commission - **Art. 18 bis** (*adaptation des programmes scolaires*) (p. 5741) : son amendement de cohérence n° 44 ; adopté - **Art. 21 bis** (*continuité territoriale du service public de l'audiovisuel*) (p. 5742) : accepte l'amendement n° 47 de M. Paul Vergès (affirmation du principe de la continuité territoriale des chaînes publiques). RFO - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 5743) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 26 de la commission et accepte les amendements identiques n° 27 de la commission et n° 60 de M. Claude Lise (possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés des organisations internationales régionales) - **Art. 24 ter** (*rapport bisannuel du Gouvernement sur les échanges aériens, maritimes et des télécommunications dans les départements d'outre-mer*) (p. 5744) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Art. 31** (*programmation des aides de l'Etat au logement*) (p. 5745) : s'oppose aux amendements de la commission n° 29 (saisine obligatoire du conseil régional sur les orientations générales de la programmation des aides au logement), n° 30 de conséquence et n° 31 (transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé) - **Art. 33** (*majoration de la dotation forfaitaire des communes*) (p. 5746) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (suppression du prélèvement de 40 millions de francs sur la dotation d'aménagement prévu pour financer la majoration) - **Art. 36** (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélemy*) : son amendement n° 61 : clarification de la codification des dispositions relatives à l'affectation de la taxe spéciale visée par cet article pour les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ; adopté - **Après l'art. 36** (p. 5747) : s'oppose à l'amendement n° 51 de Mme Lucette Michaux-Chevry (création d'une taxe ad valorem sur toutes les marchandises qui entrent à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy) - **Art. 36 bis** (*contrat de plan pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy*) (p. 5748) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 52 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 37 ter** (*commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens*) (p. 5749) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 53 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 5752) : s'oppose aux amendements de suppression n° 34 de la commission et n° 54 de M. Edmond Lauret. Elections cantonales. Lutte contre le chômage - **Art. 38 bis** (*modalités de la bidépartementalisation de La Réunion*) (p. 5758) : s'oppose aux amendements de suppression n° 35 de la commission et n° 55 de M. Edmond Lauret - **Après l'art. 38 bis** (p. 5759, 5760) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Edmond Lauret (confirmation du statut monodépartemental de La Réunion et soumission de toute modification du périmètre de ce département à une consultation pour avis de sa population). Constitutionnalité de l'amendement - **Chapitre IV** (*De la création de deux départements à La Réunion*) (p. 5760 ; précédemment réservé p. 5750) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 5762) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 37 de la commission. Evolution statutaire. Consultation des populations. (p. 5765) : désir d'évolution statutaire des départements d'outre-mer. - **Titre VII** (*De la démocratie locale et de l'évolution des départements d'outre-mer*) (p. 5765 ; précédemment réservé p. 5761). S'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Art. 40** (*application du projet de loi à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 5766) : accepte l'amendement n° 57 de

M. Victor Reux (possibilité pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier des mesures concernant le revenu de solidarité dont peuvent bénéficier les personnes qui perçoivent depuis au moins deux ans le RMI). Son amendement n° 45 : énumération de l'ensemble des mesures du projet de loi qui s'appliquent à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - **Art. 40 ter** (*extension et adaptation à Saint-Pierre-et-Miquelon de la législation concernant les personnes handicapées*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 38 de la commission - **Après l'art. 41 quater** (p. 5768) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 49 de M. Victor Reux (indemnité versée à certains fonctionnaires retraités territoriaux et hospitaliers de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5771, 5772) : enjeux de ce texte. Exonération des charges sociales. Rejet de l'article 39. Volet institutionnel.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6241, 6243) : sécurité juridique des interventions économiques des collectivités locales. Insertion dans le projet de loi sur la solidarité et le renouvellement urbains, des mesures relatives aux sociétés d'économie mixte, SEM, d'aménagement et de logement. Accord de principe du Gouvernement sur cette proposition de loi. Historique de l'économie mixte. Définition. Essor des SEM depuis la loi de 1983. Synergies entre les projets et les moyens des collectivités locales et des entreprises privées. Risques pour les finances locales. Définition d'un cadre juridique. Insuffisances de la loi de 1983 : relations contractuelles et financières entre les collectivités locales et les SEM ; droit des sociétés ; statut des administrateurs mandataires des collectivités actionnaires. Attachement du Gouvernement à la mixité du capital des SEM. Amélioration de la transparence sur les décisions et la gestion des SEM locales. Accès au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, TVA. Utilité des SEM pour le développement économique outre-mer. (p. 6249, 6250) : réponse aux orateurs : règles de mixité du capital ; contrôle plus étroit ; importance de l'activité des SEM pour le logement social ; prêts ; fonds de compensation de la TVA ; évolutions jurisprudentielles ; évolution des règles communautaires ; avenir des SEM - **Art. 1er** (*concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte - art. L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6251) : son amendement n° 3 : limites à la possibilité de consentir des avances en compte courant d'associés pour les sociétés d'économie mixte locales ; rejeté. (p. 6253) : respect de la règle des 80 % de fonds publics et des 20 % de fonds privés - **Après l'art. 1er** (p. 6254, 6255) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Schosteck (extension des sociétés d'économie mixte au secteur des activités économiques et de développement des territoires) - **Art. 2** (*remboursement par le FCTVA de participations financières versées par les collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte locales dans le cadre d'opérations d'aménagement - art. L. 1615-11 du code général des collectivités territoriales*) : son amendement de suppression n° 4 ; rejeté. Risque de double récupération de la TVA - **Art. 3** (*statut des élus mandataires des collectivités territoriales - art. L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6256) : ses amendements n° 5 : suppression de l'interdiction d'engager des poursuites pénales à l'encontre des élus pour prise illégale d'intérêt du seul fait des fonctions de mandataire d'une collectivité auprès d'une SEM locale ; n° 6 : interdiction au président d'une SEM de participer aux commissions d'appels d'offres pour l'attribution des marchés publics auxquels la société est candidate ; et n° 7 : perte de la qualité de mandataire pour les représentants des collectivités locales percevant des rémunérations non autorisées par une délibération de la collectivité ; rejetés. (p. 6259, 6260) : principe de libre administration des collectivités locales et principe de transparence. Sur son amendement n° 7, s'oppose au sous-amendement n° 14 de M. Michel Caldagués (exclusion des moyens de travail usuels). S'oppose à l'amendement n° 12 de M. André Rouvière (substitution du mot "moyens" au mot "avantages") et s'en remet à la sagesse

du Sénat sur l'article 3 modifié par la commission - **Art. 4** (*prise illégale d'intérêts - art. 432-12 du code pénal*) : son amendement de suppression n° 8 ; rejeté - **Art. 5** (*appréciation des garanties professionnelles et financières - art. L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales*) (p. 6261) : son amendement de suppression n° 9 ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 6262) : son amendement n° 10 : modification de l'objet social des SEM locales soumise à l'approbation préalable de la collectivité ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 6263) : son amendement n° 11 : limitation des atteintes au principe de mixité des capitaux ; rejeté - **Après l'art. 9** (p. 6264) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Descours (création d'un conseil supérieur des sociétés d'économie mixte).

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française [n° 0439 (1999-2000)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6333, 6335) : importance et difficulté du débat. Déséquilibres en termes de fonctionnement, d'organisation et d'expression de la démocratie : répartition des sièges, place des communes, mauvaise représentation de l'opposition. Adhésion des maires de Polynésie et de l'assemblée territoriale à la réforme. Dépôt d'une proposition de loi par chaque parlementaire de Polynésie française. Exigence constitutionnelle du rééquilibrage de la représentation au profit des Iles-du-Vent. Nouvelle répartition des sièges. Concomitance des élections municipales et territoriales. Nécessité de trouver une solution plus équitable. (p. 6343) : divergences sur les modalités de résorption du déséquilibre. Urgence de la réforme. Intérêt des références avancées par M. Jean-Jacques Hyest. Exigence démocratique. Appel et souhaits des maires. Instauration et respect d'un équilibre entre les différents niveaux de responsabilité. Problème de la concomitance des scrutins - **Art. 1er** (*répartition des sièges*) (p. 6345) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (proposition de porter à 49 le nombre de conseillers à l'assemblée de la Polynésie française). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Guy Allouche (proposition de porter à 51 le nombre de membres de l'assemblée de la Polynésie française et nouvelle répartition) - **Après l'art. 1er** (p. 6348) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 2 de M. Yvon Collin et n° 4 de M. Guy Allouche (report des élections municipales). (p. 6349) : rappel de la concomitance des scrutins municipaux et cantonaux en métropole.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6903, 6905) : progression du budget de l'outre-mer. Contrats de plan entre l'Etat et les régions de l'outre-mer. Exonération de charges patronales de sécurité sociale. Loi d'orientation pour l'outre-mer. Nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement. Priorité du soutien à l'emploi et au développement économique. Crédits du fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer, FEDOM. Maintien de l'effort financier du Gouvernement dans les secteurs de l'insertion et du logement social. Objectifs de ralentissement des crédits du RMI dans les départements d'outre-mer. Emplois-jeunes. Primes et sur-rémunérations des fonctionnaires affectés outre-mer. (p. 6906, 6911) : politique d'aide au logement. Sécurité et justice dans les départements d'outre-mer. Agents des collectivités territoriales. Crédits de paiement du fonds d'investissement pour le développement économique et social, FIDES. Progression de l'enveloppe des contrats de plan et des contrats de développement en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. Rapports des pays et territoires d'outre-mer avec l'Union européenne. Situation en Nouvelle-Calédonie. Incidents survenus à Cayenne et difficultés de la Guyane. Importance du pacte de développement. Amélioration nécessaire du montant du RMI. Révision du programme d'options spécifiques à l'éloignement

et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM. Valorisation et reconnaissance de la culture créole. Statut de Mayotte. Bidépartementalisation de La Réunion. Secteur de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon - **Examen des crédits - Art. 62** (*report en 2001 du délai de fixation de la taxe d'équipement*) (p. 6912) : retard dans la mise en oeuvre des textes d'application de la loi de 1996 relative à la zone des cinquante pas géométriques aux Antilles.

- **Proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0112 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) (p. 7799) : se félicite du compromis trouvé. Renforcement de la représentativité. Equilibre de la répartition des sièges. Rappel des propositions du rapporteur et des souhaits du Gouvernement. Equité du scrutin. Prise en compte des exigences démographiques. Respect des critères de la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

PAYET (Lylian), sénateur (La Réunion) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 379 (*JO Débats du 6 octobre 2000*) (p. 4801) - Ministère : Outre-mer - **Prix des carburants à La Réunion** - Réponse le 6 octobre 2000 (p. 4801) - **Carburants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3924, 3927) : caractère réellement inquiétant de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer. Démographie galopante. Exemple de La Réunion. Communications téléphoniques. Déplacements aériens. Absence de centre d'examen à La Réunion pour le concours organisé par La Poste. Priorité absolue accordée à l'emploi. Emplois-jeunes. Caractère dynamique de l'économie réunionnaise. Exonération de cotisations sociales ou aide à la création. Montée de la précarité et du nombre d'allocataires du RMI. Logements sociaux. Possibilité d'instaurer à l'échelon national un revenu minimum étudiant. Egalité sociale. Alignement rapide du RMI. Alignement immédiat de l'allocation de parent isolé. Situation des artisans taxis de La Réunion. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Bidépartementalisation de La Réunion. Coopération régionale. Caractère facultatif de l'enseignement créole.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Après l'art. 7 quinquies** (p. 3984) : son amendement n° 1 : situation des artisans taxiteurs à La Réunion ; retiré - **Art. 11** (*alignement du revenu minimum d'insertion, RMI*) (p. 4005) : son amendement n° 2 : alignement, dès la promulgation de la loi, du RMI sur celui de la métropole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 14** (*alignement de l'allocation de parent isolé*) (p. 4012) : son amendement n° 3 : mise en oeuvre du principe d'égalité sociale entre les citoyens des départements d'outre-mer et de métropole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 14** (p. 4013) : ses amendements n° 4 : extension aux départements d'outre-mer du bénéfice de l'allocation versée aux veuves conjointes ou divorcées de travailleurs salariés ayant élevé au moins cinq enfants ; et n° 5 : alignement des modalités d'attribution du complément familial ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4049, 4050) : se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 31 de la

commission et n° 123 de M. Edmond Lauret. Opinion des élus locaux.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4153) : dispositions relatives à La Réunion. Votera contre ce projet de loi.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5713, 5714) : prestations sociales. Situation à La Réunion. Alignement du RMI. Renforcement des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion. Volet institutionnel. Bidépartementalisation de La Réunion. Se consacrera au développement des deux départements à La Réunion - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5770) : regrette les suppressions adoptées par la majorité sénatoriale. Devenir de La Réunion.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6898, 6899) : application de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Priorité à l'emploi et à l'insertion. Crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM. Emplois-jeunes. Favorable à l'alignement du RMI sur son niveau métropolitain. Situation préoccupante du logement dans les DOM. Statut des employés communaux. Intérêt de la bidépartementalisation. Votera ce projet de budget.

PELCHAT (Michel), sénateur (Essonne) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000) ; fin de la commission d'enquête le 29 juin 2000.

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à l'attribution de la nationalité française aux ressortissants des ex-Territoires d'outre-mer ayant combattu dans une unité de l'armée française [n° 336 (1999-2000)] (11 mai 2000) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre**.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe des RI, tendant à permettre au consommateur de reconnaître le chocolat ne contenant pas de matière grasse végétale de substitution au beurre de cacao [n° 2 (2000-2001)] (2 octobre 2000) - **Consommation**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 313 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1975) - Ministère : Jeunesse - **Cyclisme et sécurité routière** - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1976) - **Sports**

Questions orales sans débat :

n° 858 (JO Débats du 22 juin 2000) (p. 4237) - Ministère : Défense - **Mines antipersonnel et opérations de déminage** - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4856) - **Armement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 0392 (98-99)] - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 51, 53) : multiplication des nouveaux supports. Comparaison de la place de la production nationale dans l'audiovisuel public français avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Sous-financement du secteur public audiovisuel. Paiement de la redevance par l'ensemble des contribuables, remboursement des exonérations, suppression de la taxe en faveur du Centre national de la cinématographie, CNC, sur la redevance et augmentation du taux de cette taxe sur les recettes de publicité. Maintien des recettes commerciales mais insuffisance des réductions prévues de la durée des écrans publicitaires. Constitution de France Télévision en holding : plan d'entreprise sur cinq ans et intégration de Réseau France Outre-mer, RFO. Indépendance d'Arte. Responsabilisation des fournisseurs d'accès à Internet quant aux contenus diffusés. Égalité du traitement du câble et du satellite. Déterminera son vote en fonction des amendements acceptés par le Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 1er A (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne)** (p. 90, 93) : sur l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques), ses sous-amendements n° 101 et n° 102 ; adoptés ; n° 103 ; retiré - **Art. 2 (création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes)** (p. 100, 106) : intervient sur l'amendement n° 254 de M. Paul Vergès (mise en oeuvre de l'égalité d'offre et d'accès à l'image publique sur l'ensemble du territoire de la République). Se déclare favorable aux amendements n° 174 du Gouvernement (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte) et n° 257 de M. Paul Vergès (intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision). Son amendement n° 120 : fin de la fusion entre La Cinquième et Arte ; retiré - **Art. 3 (fusion de La Cinquième et La Sept-Arte)** (p. 111, 112) : son amendement de suppression n° 121 ; retiré. Au nom du groupe des RI, s'abstiendra sur les amendements n° 175 du Gouvernement (prise en compte de la séparation de La Cinquième et de La Sept-Arte et définition des missions de La Cinquième), n° 150 de cohérence de M. Jack Ralite, et n° 205 de Mme Danièle Pourtaud (ajout du rôle de conception des programmes pour Arte) - **Art. 3 bis (Conseil national des programmes)** (p. 114) : se déclare favorable à l'amendement n° 162 de M. André Diligent (nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des programmes) - **Art. 4 (organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte)** - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 (composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales)** (p. 116, 117) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 120) : s'abstiendra sur l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA). Le groupe des RI ne votera pas cet amendement - **Art. 4 bis (interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets)** (p. 129, 130) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes) - **Art. 5 (Institut national de l'audiovisuel, INA)** (p. 141) : sur l'amendement de la commission n° 15 (nouvelle rédaction de cet article), se déclare opposé au sous-amendement n° 152 de M. Jack Ralite (rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement) - **Après l'art. 5** (p. 144) : le groupe des RI

s'abstiendra sur l'amendement n° 238 de M. Michel Charasse (contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle) - **Avant l'art. 6** (p. 145, 146) : ses amendements n° 122 : transformation de la redevance en redevance de communication assise sur toute habitation ; et n° 123 : nouvelle répartition du produit de la redevance ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 158, 162) : se déclare favorable aux amendements n° 154 de M. Jack Ralite (mise en place d'indicateurs qualitatifs), n° 178 du Gouvernement (examen de la décision de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures) et n° 20 rédactionnel de la commission ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision). (p. 164, 167) : son amendement n° 124 : augmentation de la diminution de la durée des écrans publicitaires prévue par cet article ; retiré. Augmentation du produit de la redevance en contrepartie. Se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires). Nécessité d'une inscription dans la loi des réductions de la durée des écrans publicitaires - **Après l'art. 6** : son amendement n° 125 : suppression de la taxe sur la redevance affectée au Centre national de la cinématographie, CNC ; retiré - **Avant l'art. 7 bis** (p. 173) se déclare opposé à l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques) - **Art. 7 bis** (*tarifs de la société Télédiffusion de France, TDF*) (p. 174) : son amendement de suppression n° 126 ; adopté - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 179) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de la commission (transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières) - **Avant l'art. 15** (p. 186) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 136 (insertion d'une division additionnelle : dispositions relatives à la répartition des fréquences) et n° 137 (affectation prioritaire des fréquences libérées par la numérisation des services de communication audiovisuelle aux nouveaux services de télécommunications), ainsi que sur ce dernier, au sous-amendement n° 262 de M. Louis de Broissia (attribution des fréquences analogiques libérées par le passage au numérique à des télévisions d'expression locale et de proximité) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 208) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de la commission (suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA), et opposé à l'amendement n° 216 de Mme Danièle Pourtaud (octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national) - **Après l'art. 16** (p. 214, 215) : se déclare opposé à l'amendement n° 223 de Mme Danièle Pourtaud (création d'un fonds de soutien à l'expression télévisuelle associative) - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) (p. 217, 218) : son amendement n° 127 : application de cet article aux services de radiodiffusion sonore et de télévision dont l'exploitant est établi en France ou relève de la compétence de la France ; retiré. Egalité de traitement entre le câble et le satellite s'agissant des autorisations de diffusion - **Après l'art. 18** (p. 219, 220) : se déclare favorable à l'amendement n° 217 de Mme Danièle Pourtaud (intégration des négociations entre les éditeurs indépendants et les diffuseurs de services dans un cadre permettant le respect d'une concurrence loyale) - **Avant l'art. 20** (p. 223) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission

(attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques). Coût financier - **Après l'art. 20** (p. 230, 231) : son amendement n° 128 : intégration dans les quotas de diffusion entrant dans le décompte des obligations en matière de musique des émissions réalisées sur les plateaux de télévision ; rejeté - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 233) : se déclare favorable à l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 235, 237) : son amendement n° 129 : création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones ; adopté - **Art. 24** (*décret fixant les obligations des services de radiodiffusion sonore ou de télévision distribués par câble ou diffusés par satellite*) (p. 246, 247) : son amendement n° 130 : dispositions favorisant la diffusion d'émissions de variétés consacrées aux jeunes espoirs de la musique et de la chanson francophone ; adopté - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 252, 257) : ses amendements n° 132 : retour à la rédaction initiale du projet de loi alignant les obligations pour la diffusion par câble sur les obligations des autres systèmes ; devenu sans objet ; et n° 172 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 364) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 167 de M. Pierre Hérisson et n° 252 de M. Paul Loridan (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 365) : son amendement n° 173 : contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne ; adopté. (p. 370) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant la transformation du régime de déclaration préalable des bouquets satellitaires en régime d'autorisation par le CSA). Distorsion de concurrence entre le câble et le satellite - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 373) : son amendement n° 133 : mesures renforçant l'efficacité des sanctions financières ; adopté - **Après l'art. 29 ter** (p. 377) : son amendement n° 134 : complément aux sanctions financières pour les radios associatives et les radios commerciales régionales ; adopté - **Avant l'art. 30** (p. 378) : se déclare favorable à l'amendement n° 170 de M. André Diligent (rémunération des réalisateurs par un salaire) - **Après l'art. 30** (p. 382, 383) : se déclare opposé à l'amendement n° 236 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles). Attribution de fréquences aux télévisions locales - **Art. 31 bis** (*installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé*) (p. 385) : son amendement n° 135 : raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble ou le satellite ; retiré - **Après l'art. 32** (p. 388, 389) : se déclare favorable à l'amendement n° 161 de M. Jack Ralite (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur l'état des négociations permettant la mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne d'investissements pour la production de programmes, la création d'un fonds de soutien à l'exportation de programmes européens dans le monde, la mise en place d'un fonds de garantie européen pour la création audiovisuelle). Exception culturelle française. Faiblesse des ressources publiques - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 391) : piratage des productions sur Internet. Renforcement de la présence de la chanson française. Indépendance éditoriale d'Arte. Hommage au personnel de La Cinquième. Réserve concernant le mode

de nomination du président de France Télévision. Le groupe des RI votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1499, 1500) : mise en place d'un tribunal permanent. Adoption de la convention à Rome le 17 juillet 1998. Lenteur des ratifications. Compétence en matière de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Regrette l'introduction à l'initiative de la France de l'article 124 du statut : incompétence de la Cour pour les crimes de guerre pendant une durée de sept ans ; absence de justification. Hommage aux soldats français. Rôle de la chambre préliminaire. Demande au Gouvernement de renoncer à cette disposition de l'article 124 - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1505) : le groupe des RI votera unanimement pour ce texte. A titre personnel, souhaiterait un vote unanime au sein du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3268, 3270) : prise en compte des évolutions technologiques par un accroissement des moyens pour l'audiovisuel public. Retard de la France pour la production de fictions. Souscrit à l'initiative d'UGC de créer une carte d'abonnement au cinéma. Etablissement de quotas de chansons francophones et de sanctions pour leur non-respect. Evolution et pérennisation du mode de financement de l'audiovisuel public : la redevance, la publicité et le fonctionnement de France Télévision. Accord sur la constitution de la holding France Télévision et regret de l'exclusion de Réseau France Outre-mer, RFO. Désaccord sur la présence de France Télévision sur les deux bouquets satellitaires. Garantie d'une égalité de traitement entre le câble et le satellite. Responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet. Accès à Internet haut débit grâce au dégroupage de la boucle locale de France Télécom. Consensus à ce sujet. Nécessité d'inscrire les dispositions sur le dégroupage dans cette loi - **Art. 1er A (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services)** (p. 3289, 3294) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond), ses sous-amendements n° 213 ; rejeté ; n° 214, n° 216, n° 217, n° 215 et n° 219 ; retirés ; n° 218 ; adopté ; et n° 212 ; devenu sans objet. (p. 3302) : intervient sur l'amendement n° 6 précité de la commission - **Avant l'art. 1er** (p. 3304, 3306) : son amendement n° 1 : levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001 ; adopté. Développement de l'Internet à haut débit. Date d'application de la mesure fixée par la Commission européenne. Risques liés à l'utilisation de la procédure réglementaire - **Art. 2 (création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes)** (p. 3313) : soutient l'amendement n° 160 de M. Paul Vergès (organisation de la continuité territoriale des chaînes publiques de télévision dans les départements d'outre-mer confiée à Réseau France outre-mer, RFO, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA).

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3443) : se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). (p. 3445) : le groupe des RI votera l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 5 bis A (contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD)** (p. 3455) : son amendement n° 5 : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil ;

devenu sans objet. (p. 3458, 3459) : sur l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes), se déclare opposé aux paragraphes II et III - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 3503, 3508) : se déclare favorable aux amendements n° 191 de Mme Danièle Pourtaud (engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques), de la commission n° 31 (mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public) et n° 37 (présentation au Parlement des prévisions de dépenses et de recettes publiques et propres des sociétés nationales de programmes), n° 155 de M. Jack Ralite portant sur le même objet que le n° 31 précité et n° 243 du Gouvernement (prévision du remboursement des exonérations de redevances qui pourraient être décidées dans l'avenir) et opposé à l'amendement n° 236 du Gouvernement (suppression de l'approbation par le Parlement du produit attendu des recettes propres des chaînes publiques) - **Après l'art. 6** (p. 3509) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) . Influence de la baisse de la durée des plages publicitaires sur les objectifs de publicité.

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Après l'art. 20** (p. 3541) : le groupe des RI votera l'amendement n° 157 de M. Jack Ralite (réintroduction dans les quotas de diffusion des chaînes des émissions de plateau comprenant une partie musicale) - **Art. 21 (conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 3544) : ses amendements n° 2 et n° 3 : établissement de nouvelles proportions de titres francophones provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ; devenus sans objet - **Art. 22 ter (rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre)** (p. 3555) : se déclare favorable à l'amendement n° 79 de la commission (suppression de l'extension de servitude du câblage des immeubles et de la fixation dans 4 ans de la date d'arrêt de la diffusion analogique et maintien du contenu du rapport relatif à la couverture des zones d'ombre) - **Art. 22 decies (planification des fréquences)** (p. 3562) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 3566, 3571) : ses amendements n° 220 : établissement d'un régime identique pour la diffusion par câble et pour la diffusion par satellite ; n° 221 : pouvoir d'arbitrage et de contrôle du CSA en cas de litige en matière d'indexation ; et n° 224 de cohérence ; rejetés ; n° 222 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; et n° 223 : suppression de la notion de "qualité" ; adoptés. Se déclare favorable à l'amendement n° 198 de Mme Danièle Pourtaud (extension de la clause d'obligation de transport sur le câble à la chaîne TV5) - **Art. 27 (régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite)** (p. 3573, 3575) : ses amendements n° 225 : prévision d'une durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services et obligation pour ces distributeurs de services de contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; adopté ; et n° 226 de coordination ; devenu sans objet - **Art. 27 bis A (reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite)** (p. 3577) : s'abstiendra sur les amendements n° 107 de suppression de la commission et n° 201 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de reprise des programmes de TV5 sur les plates-formes satellitaires). Référence fallacieuse au "must carry" - **Art. 29 quater (sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 3586, 3587) : son amendement de rétablissement n° 4 ; adopté - **Après l'art. 29 quater** (p. 3588, 3589) : se déclare opposé à l'amendement n° 204 de Mme Danièle Pourtaud (création

d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3594, 3595) : "saucissonnage" de la discussion de ce texte. Financement de la télévision. Compensation des exonérations de redevance. Dégrouper de la boucle locale. Débat sur l'attribution des fréquences du numérique hertzien. Se félicite du report de la décision sur l'arrêt de la diffusion analogique. Le groupe des RI votera le texte tel que modifié par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4416, 4417) : responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet. Dualité entre le câble et le satellite : principe d'égalité. Dégrouper de la boucle locale. Avenir de la redevance. Avenir de la production et de la création en France. Garanties pour la pérennisation du remboursement des exonérations de la redevance - **Art. 1er A** (*obligations et responsabilité du fait des contenus des services en ligne des prestataires techniques. Obligation d'identification des fournisseurs de services en ligne*) (p. 4420, 4423) : ses amendements n° 125 : définition des fournisseurs d'accès ; devenu sans objet ; n° 126 : obligation pour le fournisseur d'hébergement d'empêcher l'accès et d'accomplir les diligences appropriées en cas de contenu illicite ; rejeté ; et n° 127 : régime de responsabilité propre aux fournisseurs d'accès encadré par un décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet - **Art. 1er C** (*accès à la boucle locale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4425) : son amendement n° 129 : inscription du dégroupage dans la loi et définition par décret des conditions dans lesquelles l'autorité de régulation des télécommunications, ART, sera amenée à le mettre en oeuvre ; retiré - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 4435, 4436) : son amendement n° 121 : modification de l'article L. 321-5 du code de la propriété intellectuelle, de préférence à l'article 1855 du code civil ; retiré - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 4438, 4439) : se déclare favorable à l'amendement n° 140 du Gouvernement (nécessité pour le Parlement de se prononcer à l'avenir sur le remboursement des futures exonérations de redevance) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 4443, 4444) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de Mme Danièle Pourtaud (pouvoir du CSA de veiller à la diversité des formats) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4449, 4450) : ses amendements n° 135 : retour à une disposition prévoyant deux dérogations pour les quotas de nouveaux talents et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical ; et n° 122 : nouveaux quotas de chansons francophones et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la promotion de jeunes talents ; devenus sans objet - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 4459) : se déclare favorable à l'amendement n° 144 du Gouvernement (possibilité pour le CSA de continuer ses travaux de planification par delà la publication des principales listes de fréquences disponibles) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 4464, 4465) : son amendement n° 128 : contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne ; rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 87 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Après l'art. 27 bis E** (p. 4467) : son amendement n° 136 : non-application de la restriction des 49 % du capital pour les services nationaux de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique ; rejeté - **Art. 30** (*coordination*) (p. 4476) : se déclare favorable à l'amendement n° 145 du Gouvernement (prise en compte des chaînes européennes en langue française parmi les chaînes considérées comme indépendantes au sein de l'offre de services du câble) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4480) : nouvelles technologies : Internet et le numérique hertzien. Alimentation des nouveaux modes de diffusion et de réception des images.

Modestie des budgets consacrés à l'audiovisuel public. Le groupe des RI votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 37 (par priorité)** (p. 5134) : se déclare favorable à l'amendement n° 407 de M. Serge Franchis (saisine du conseil de la concurrence par le conseil supérieur des messageries de presse) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5194) : sur l'amendement n° 22 du Gouvernement (redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes), ses sous-amendements, soutenus par M. François Trucy, n° 644 : suppression du critère des relations avec les autres exploitants de la zone d'attraction ; et n° 645 : suppression du pouvoir donné au médiateur de faire appel des décisions des commissions départementales d'équipement cinématographique ; retirés. Sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma), son sous-amendement, soutenu par M. François Trucy, n° 646 : remplacement d'un prix forfaitaire par place par un prix de référence ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5791, 5793) : forme législative utilisée pour qualifier l'histoire. Procédure de résolution. Valeur symbolique de ce texte. Volet diplomatique et géostratégique de ce processus de reconnaissance. Interrogation sur la compétence du Parlement dans ce domaine. Ne votera pas cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Art. 3** (*mesures favorisant le don par les entreprises de matériels informatiques à leurs salariés*) (p. 6581) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° I-61 : incitation fiscale étendue aux téléphones mobiles ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 6712, 6714) : son amendement n° I-66 : application du taux réduit de TVA à l'ensemble du chocolat ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6939, 6940) : mesures de justice indispensables pour les anciens combattants. Levée de la forclusion pour l'attribution de la retraite du combattant. Politique de la mémoire. Ne votera pas ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48** (p. 7696) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° II-107 : rapport du Gouvernement au Parlement sur les modalités financières, techniques et de commercialisation de l'interconnexion forfaitaire illimitée, IFI ; retiré - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7720) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° II-57 : possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques ; rejeté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Après l'art. 33** (p. 8042, 8046) : reprend l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (obligations de desserte du territoire

national par les opérateurs de téléphonie mobile) ; adopté. Non-respect par le Gouvernement du souci de l'aménagement du territoire. Insuffisante couverture nationale du réseau de la cinquième chaîne et du réseau numérique hertzien. Nécessité de raisonner en terme de couverture du territoire en matière de téléphonie mobile. Remise en cause de l'économie globale du projet de mise en oeuvre des réseaux UMTS. Son amendement n° 7 : respect du principe d'égalité en matière de taux de TVA applicable à certains produits alimentaires ; adopté.

PELLETIER (Jacques), sénateur (Aisne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle relative à la participation électorale lors des consultations référendaires [n° 479 (1999-2000)] (26 septembre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Elections et référendums.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 60 (2000-2001)] (27 octobre 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 26 octobre 2000) - **Droits de l'homme.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - I - Services communs [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 20] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - II - Urbanisme et logement [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 21] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 326 (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2153) - Ministère : Equipement - *Revente d'Air Liberté par British Airways* - Réponse le 28 avril 2000 (p. 2154) - **Transports aériens**

Questions orales sans débat :

n° 729 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 982) - Ministère : Education - *Situation des étudiants de 3e cycle* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1607) - **Etudiants**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 829) : nombreux avantages du texte. Exemples d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Avec le groupe du RDSE, votera la proposition de loi.

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 894) : complémentarité du défenseur des enfants et du médiateur de la République. Hommage à la collaboration entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Le groupe du RDSE votera à l'unanimité ce texte.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1580, 1581) : félicitations aux auteurs de cette proposition de loi ainsi qu'au rapporteur. Abolition de l'esclavage : rôle de l'abbé Grégoire et de Victor Schoelcher. Devoir de mémoire et de vigilance. Esclavage contemporain. Réflexion sur la possibilité d'avoir des instruments de contrôle. Combat des droits de l'homme.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Deuxième lecture [n° 0241 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1898, 1899) : rapport de Mme Irène Théry. Groupe de travail animé par le professeur Dekeuwer-Défossez. Statistiques diverses. Problèmes rencontrés par les débiteurs ou leurs héritiers. Evolution de la société entre 1975 et 2000. Fixation et paiement de la prestation compensatoire. Nécessité d'encourager la révision en cas de changement important des ressources du débiteur ou du créancier. Problème de la transmissibilité aux héritiers. Ses différents amendements - **Art. 1er quater (modalités de versement du capital - art. 276 du code civil)** (p. 1912) : son amendement n° 72 : non-transmissibilité de la prestation compensatoire aux héritiers à moins de conséquences d'une extrême gravité ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2125, 2127) : regrette la déclaration d'urgence. Insuffisance du parc social. Peur du logement social. Cités ghettos. Aggravation des processus de dégradation et de ségrégation. Mutations des villes liées aux évolutions de leurs activités économiques : exemple du Soissonais. Nécessité d'une politique globale d'urbanisme au niveau de l'agglomération. Etablissement d'un quota de logements sociaux. Mesures coercitives à l'encontre de la décentralisation. Mérites de ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil relatives à la prestation compensatoire en cas de divorce - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0397 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4230) : solution inique de la transmissibilité de la charge de la prestation compensatoire aux héritiers. Rappel de ses propositions en première lecture. S'abstiendra.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4573,

4575) : priorité aux principales préoccupations des Français : chômage de longue durée, précarité, retraites et éducation. Avenir des institutions nationales dans leur rapport avec les institutions communautaires. Présidence française de l'Union européenne. Fréquence des modifications constitutionnelles. Transformation en profondeur des institutions et de l'équilibre des pouvoirs par le passage au quinquennat. Nécessaire renforcement des pouvoirs de contrôle et des pouvoirs budgétaires du Parlement. Absence de contre-pouvoir face au Président. Remise en cause du rôle d'arbitre du Président. Favorable à un mandat de sept ans non renouvelable et à une réforme en profondeur des institutions. Avec certains de ses collègues du RDSE, ne votera pas ce projet de loi.

- Demande de discussion immédiate de sa proposition de loi n° 60 (2000-2001) relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 - (7 novembre 2000) (p. 5784, 5785) : acte symbolique. Définition du terme "génocide". Réalité historique du génocide. Entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Respect du droit à la mémoire. Paix durable entre les Turcs et les Arméniens. Reconnaissance par la Turquie du génocide de 1915. Souhaite que la demande de discussion immédiate soit acceptée.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6977, 6980) : stabilité du budget des services communs. Souhait d'une comptabilité analytique pour le budget de personnel. Faiblesse des investissements. Retour à la croissance du secteur du bâtiment. Réforme des aides personnelles au logement. Réduction des moyens d'intervention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. Prêt à taux zéro. Diminution des moyens en faveur de l'accession à la propriété des ménages modestes. Construction sociale. Consolidation du secteur locatif privé intermédiaire. A titre personnel, donne un avis favorable sur l'adoption du budget de l'urbanisme et du logement. La commission des finances rejette les crédits de l'équipement, des transports et du logement.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7299, 7301) : éparpillement des crédits affectés à l'aide publique. Alourdissement du prélèvement communautaire. Manque de coordination au niveau européen en matière d'aide internationale. Réduction spectaculaire des crédits de l'aide publique au développement. Orientation proposée par le Haut Conseil à la coopération internationale. Changement de nomenclature budgétaire et réduction des moyens affectés à l'assistance technique. Risque de banalisation de la coopération française. Insuffisance des crédits du fonds de solidarité prioritaire, FSP.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7379) : rôle de promotion sociale et culturelle de l'école. Amélioration de l'enseignement en milieu rural. Inadaptation scolaire de nombreux jeunes en classe de sixième. Elargissement souhaité à l'école primaire du dispositif de soutien scolaire au collège. Extension de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à la totalité des écoles primaires. Emet un avis favorable mais réservé pour l'adoption du budget de l'enseignement scolaire.

PENNE (Guy), sénateur (Français établis hors de France) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur les projets de loi : 1°) [n° 217 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay ; 2°) [n° 219 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay ; 3°) [n° 220 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 289 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 327 (1999-2000)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 386 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Traités et conventions**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Relations culturelles extérieures et francophonie [n° 95 (2000-2001) tome 2] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0327 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5470) : dynamisme de la coopération culturelle. Modestie de la présence économique. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0217 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 219 (1999-2000) et n° 220 (1999-2000)** (p. 5467) : cadre de la coopération judiciaire. Situation politique et économique du Paraguay. Propose l'adoption de ces trois projets de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0219 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 217 (1999-2000) et n° 220 (1999-2000)** Voir intervention sous le projet de loi n° 217 précité.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 0220 (1999-2000)] - (24 octobre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 217 (1999-2000) et n° 219 (1999-2000)** Voir intervention sous le projet de loi n° 217 précité.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6390, 6391) : situation des recrutés locaux à l'étranger. Personnel en constante augmentation. Faiblesse du budget des affaires étrangères. Mauvaise image de la France en tant qu'employeur. Différence des possibilités de recrutement dans la fonction publique pour les contractuels à l'étranger. Interroge le Gouvernement sur les délais de mise en oeuvre du rapport d'étape - **Art. 1er (concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat)** (p. 6395) : retire les amendements de Mme Monique Cerisier ben-Guiga n° 74 (ouverture des concours réservés aux agents contractuels de nationalité française des services à l'étranger du ministère des affaires étrangères dans les mêmes conditions qu'aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales en France) et n° 75 (accès aux concours réservés de l'éducation nationale).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles extérieures et la francophonie (p. 7284, 7285) : poursuite du développement de l'audiovisuel extérieur. Promotion des filières d'enseignement supérieur. Devenir du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. La commission des affaires étrangères propose de voter le budget du ministère des affaires étrangères pour 2001. (p. 7308, 7309) : objectifs de la politique extérieure de la France. Phénomène de la criminalité organisée. Lutte contre le blanchiment de l'argent. Développement de la cybercriminalité. Coopération au sein de l'Union européenne. Nécessaire régulation de la mondialisation. Le groupe socialiste votera le budget des affaires étrangères - **Examen des crédits - Avant l'art. 49** (p. 7320, 7321) : intervient sur l'amendement n° II-18 de la commission (bénéfice exclusif des crédits affectés au fonds de solidarité prioritaire aux pays inscrits dans la zone de solidarité prioritaire). Désaccord sur l'amputation des crédits opérée par le Gouvernement.

PÉPIN (Jean), sénateur (Ain) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - **Aménagement du territoire [n° 94 (2000-2001) tome 11]** (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 665 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6343) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - **Validation de la qualification professionnelle des coiffeurs non diplômés** - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 20) - **Commerce et artisanat**

n° 828 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3036) - Ministère : Economie - **Situation des buralistes** - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4395) - **Débats de boisson et de tabac**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7234) : baisse importante des crédits de paiement demandés. Programmes du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Prime d'aménagement du territoire, PAT. Schémas de service collectif. Fonds structurels européens. La commission des affaires économiques est défavorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire.

PERCHERON (Daniel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 mai 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 4 octobre 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2127, 2128) : décentralisation définitive du transport ferroviaire régional de voyageurs. Expérience de la région Nord-Pas-de-Calais. Endettement de la SNCF. Impuissance de Réseau ferré de France, RFF. Maîtrise des péages payés à RFF. Exemple de la régionalisation ferroviaire allemande. Dotation de décentralisation. Affectation aux régions d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP.

PERY (Nicole), secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 350 de M. Claude Domeizel : **Sécurité sociale (Retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale)** (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3159).

n° 431 de M. Philippe Darniche : **Enseignement agricole (Enseignement agricole)** (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7842).

Questions orales sans débat :

n° 643 de M. Bernard Murat : **Maisons de retraite et foyers logements (Conséquences du classement des foyers logements en "équipement recevant du public")** (JO Débats du 9 février 2000) (p. 640).

n° 655 de M. Francis Grignon : **Sécurité sociale** (*Remboursement des traitements des maladies orphelines*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 642).

n° 666 de M. Jean-Marc Pastor : **Divorce** (*Prestation compensatoire en cas de divorce*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 845).

n° 671 de M. Charles Descours : **Médicaments** (*Rôle de la Commission de la transparence*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 640).

n° 677 de M. Bernard Cazeau : **Hôpitaux** (*Fermeture du secteur psychiatrique du centre hospitalier Vauclaire*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 840).

n° 693 de M. Georges Mouly : **Caisse d'allocations familiales** (*Prestations sociales*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 841).

n° 700 de M. Jean-François Le Grand : **Hôpitaux** (*Carte hospitalière de la Manche*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 843).

n° 702 de Mme Nicole Borvo : **Sécurité sociale (organismes)** (*Fonctionnement des caisses d'assurance maladie*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 641).

n° 711 de M. Robert Bret : **Hôpitaux** (*Schéma régional d'organisation sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 844).

n° 778 de M. Gérard Delfau : **Travail** (*Malaise du corps des inspecteurs du travail*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2716).

n° 781 de M. Denis Badré : **Téléphone** (*Prévention des risques liés à l'exposition aux rayonnements des antennes-relais de téléphone*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2717).

n° 782 de M. Fernand Demilly : **Enseignement** (*Mise en place des sections d'enseignement général et professionnel adapté*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2720).

n° 787 de M. Georges Mouly : **Handicapés (travail et reclassement)** (*Insertion professionnelle des handicapés*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2718).

n° 788 de M. Léon Fatous : **Hôpitaux** (*Politique d'équipements hospitaliers*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2719).

n° 798 de M. Lucien Lanier : **Collèges** (*Situation du collège Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne*) (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2721).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)** [n° 0019 (1999-2000)] - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 342, 343) : adoption de cette proposition par l'Assemblée nationale et soutien du Gouvernement. Action volontariste du Gouvernement en matière d'emploi et de réduction des inégalités. Suppression du centre d'études des

revenus et des coûts, CERC, dans la loi quinquennale de 1993 et son remplacement par le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, CSERC. Rapport de Mme Join-Lambert. Garanties d'indépendance pour le nouveau CERC. Ouverture et pluralisme. Accord du Gouvernement pour la proposition de la commission d'abroger l'article 78 de la loi quinquennale de 1993 à compter du 1er avril 2000, permettant une création du CERC par décret - **Art. 1^{er}** (*création et mission du CERC*) (p. 348) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (abrogation de l'article 78 de la loi quinquennale du 20 décembre 1993 à compter du 1er avril 2000) - **Art. 2** (*composition du CERC*) : accepte l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3** (*publicité des travaux du CERC*) : accepte l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 4** (*autonomie du CERC dans la poursuite de ses travaux*) (p. 349) : accepte l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 5** (*obligation de communication d'informations au CERC*) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 6** (*modalités d'application par décret en Conseil d'Etat*) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 7** (*mesures de coordination*) : accepte l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Intitulé de la proposition de loi** : accepte l'amendement de coordination n° 8 de la commission.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 990, 991) : nécessité de l'application du principe de parité pour refléter la réalité de la société. Absence des femmes de la vie politique. Travaux antérieurs sur la parité. Approbation des amendements de l'Assemblée nationale concernant les scrutins de liste. Rappel des prochaines échéances électorales. Répercussions positives de l'arrivée massive des femmes dans la vie politique. Précarité et discrimination à l'encontre des femmes. Articulation nécessaire entre vie professionnelle et vie personnelle. Mise en route d'une véritable politique interministérielle et pluriannuelle en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Après l'art. 1er** (p. 1057) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Dinah Derycke (extension de la parité aux élections des délégués dans les organes délibérants des structures intercommunales à fiscalité propre) - **Art. 12 bis** (*rapport d'évaluation de la loi*) (p. 1074) : intervient sur l'amendement n° 32 de M. Gérard Cornu (extension de la parité aux élections professionnelles). Inscription prochaine à l'ordre du jour d'un texte relatif à l'égalité professionnelle - **Après l'art. 15** (p. 1076) : intervient sur l'amendement n° 26 de M. Lucien Neuwirth (éligibilité du conjoint collaborateur d'artisan aux chambres des métiers). Saisine du conseil supérieur de l'égalité professionnelle.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** [n° 0193 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 1096) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (suppression

de la liste alternative) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1097) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Laufoaulu - **Art. 3** (*candidatures au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) (p. 1099) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (suppression du système de listes alternatives) - **Art. 4** (*date d'entrée en vigueur*) (p. 1100) : application du projet de loi au renouvellement intégral des assemblées.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2034, 2035) : état d'avancement des travaux. Evolution indéniable de l'idée d'égalité citoyenne entre les hommes et les femmes dans l'opinion publique. Ambition réformatrice accompagnant la loi sur la parité. Proposition de loi sur l'égalité professionnelle. Points d'accord entre les deux assemblées. Désaccords subsistant sur l'obligation d'alternance pour les élections européennes et sénatoriales, la parité par groupe de six pour les élections municipales et régionales et le seuil d'application du mode de scrutin proportionnel aux communes - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2 500 habitants à 3 499 habitants du mode de scrutin applicable aux communes d'au moins 3 500 habitants*) (p. 2044) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 3 500 habitants*) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de la parité par groupe de six dans les listes) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 2045) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance sur les listes) - **Art. 2 bis** (*dispositions relatives à l'élection des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE*) (p. 2046) : accepte l'amendement rédactionnel n° 17 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga et s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 3** (*dispositions relatives aux élections régionales*) (p. 2047) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats) - **Art. 4** (*dispositions relatives aux élections territoriales en Corse*) (p. 2048) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats) - **Art. 5** (*dispositions relatives aux élections européennes*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance pour les élections européennes) - **Art. 6** (*dispositions relatives aux élections cantonales à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 2049) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats) - **Art. 7** (*dispositions relatives aux élections municipales en Polynésie française*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (relèvement du seuil d'application du principe paritaire aux communes d'au moins 3 500 habitants) - **Art. 8** (*application des articles 1er et 5 du projet de loi dans les collectivités d'outre-mer*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 10 de la commission - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives*) (p. 2050, 2052) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11 (non-application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2 %) et n° 12 de conséquence - **Titre IV** (*dispositions diverses*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la demande de réserve de l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 14** (*démission d'office du conseiller général pour cause d'inéligibilité*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 14 bis** (*démission d'office du conseiller général pour cause d'incompatibilité*) (p. 2053) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Art. 15** (*éligibilité au conseil consultatif d'une commune associée*) : accepte l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Titre IV** (*dispositions*

diverses) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 13 de la commission précédemment réservé p. 2052.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Deuxième lecture [n° 0296 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 2056) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de Mme Dinah Derycke (obligation d'alternance sur les listes pour les élections à l'assemblée territoriale de Polynésie française) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (composition paritaire globale des listes sans obligation d'alternance) - **Art. 3** (*candidatures au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance sur les listes).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4640, 4643) : situation des femmes dans le monde du travail. Chiffres clés de l'inégalité. Nécessité d'une approche globale de l'égalité professionnelle : orientation scolaire, insertion professionnelle et formation continue. Création d'un droit nouveau basé sur la reconnaissance et la validation de l'expérience. Place des femmes dans les instances du dialogue social. Renforcement de la loi Roudy de 1983. Suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie ; directives européennes. Encadrement négocié du travail de nuit : articulation de la vie familiale et sociale, volontariat, contreparties obligatoires, suivi médical et protection des femmes enceintes. (p. 4668, 4669) : dépôt tardif de l'amendement relatif au travail de nuit des femmes en raison de l'urgence. Maintient la position adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale sur l'intégration des propositions faites par les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation sur la refondation sociale. Relève la proposition de Mme Gisèle Printz sur le "ticket halte-garderie". Expression de la volonté politique - **Art. 1er** (*contenu du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail*) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (définition des indicateurs par une convention de branche ou un accord professionnel) - **Art. 1er bis** (*motivation du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail*) (p. 4670) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 2** (*affichage dans l'entreprise du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail*) : sur l'amendement n° 4 de la commission qu'elle accepte (extension à d'autres supports d'information), son sous-amendement n° 64 : maintien de l'obligation d'affichage et extension à d'autres moyens d'information ; adopté - **Art. 3** (*obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise - art. L. 132-27 du code du travail*) (p. 4672) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (simplification dans le déroulement de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 47 de M. Roland Muzeau (périodicité de la négociation portée de trois à deux ans) - **Art. 4** (*sanctions pénales en cas de manquement à l'obligation spécifique de négocier dans l'entreprise - art. L. 153-2 du code du travail*) (p. 4673) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la nouvelle sanction pénale et mise en place d'un dispositif plus souple) - **Art. 5** (*prise en compte de l'égalité professionnelle dans le cadre des négociations annuelles obligatoires dans l'entreprise sur les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail - art. L. 132-27-1 du code du travail*) (p. 4674) : s'oppose à l'amendement rédactionnel de cohérence n° 7 de la commission - **Art. 6** (*obligation de*

négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail) (p. 4675) : s'oppose aux amendements de la commission n° 8 (périodicité de la négociation portée à 5 ans) et n° 9 (suppression de l'obligation de présenter un rapport de situation comparée) ainsi qu'au n° 48 de M. Roland Muzeau (extension du champ de la négociation à la reconnaissance professionnelle et au salaire) - **Art. 7** (*prise en compte de l'égalité professionnelle dans le cadre des négociations obligatoires en matière de salaires, de classifications et de formation professionnelle au niveau de la branche - art. L. 132-12-1 du code du travail*) (p. 4676) : accepte l'amendement rédactionnel de cohérence n° 10 de la commission - **Après l'art. 8** (p. 4677, 4681) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11 (électorat et éligibilité des conjoints collaborateurs d'artisans aux conseils de prud'hommes), n° 12 (doublement de l'aide financière versée pour la garde d'un enfant de moins de trois ans) et n° 13 (modification du régime du congé parental d'éducation) ainsi qu'aux amendements de M. Gérard Cornu n° 14 (amélioration de la protection des conjoints collaborateurs d'artisans et de commerçants par la réévaluation de la part insaisissable du patrimoine), n° 15 (parité dans les élections professionnelles), n° 16 (parité dans les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise), n° 17 (parité dans les élections des délégués du personnel) et n° 18 (promotion des candidatures féminines aux élections professionnelles confiée aux syndicats). Respect du dialogue social engagé au sein du conseil supérieur de l'égalité professionnelle. : demande le retrait de l'amendement n° 49 de M. Roland Muzeau (renversement de la charge de la preuve). (p. 4689, 4691) : son amendement n° 1 : autorisation de principe du travail de nuit ; rejeté (précédemment réservé p. 4645). (p. 4700, 4703) : sur les sous-amendements de la commission déposés sur son amendement n° 1 précité, accepte le n° 54 de précision, les n° 56 et n° 63 rédactionnels, s'oppose au n° 53 rédactionnel, n° 55 (extension des possibilités de dérogation à la durée quotidienne maximale du travail de nuit par simple accord d'entreprise), n° 57 de précision et n° 66 (retour au texte examiné en commission sur la durée moyenne hebdomadaire de travail de nuit), n° 58 (application des dispositions en vigueur du code du travail pour le travail de nuit par cycles), n° 67 (suppression du caractère impératif des contreparties sous forme de repos supplémentaire ou de majoration de rémunération), n° 59 (remplacement de l'autorisation de l'inspecteur du travail par une simple information de celui-ci) et n° 60 (suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application des nouvelles dispositions sur le travail de nuit), et demande le retrait des n° 61 (renforcement de la protection des femmes enceintes) et n° 62 de cohérence. Sur les sous-amendements de M. Roland Muzeau, déposés sur son amendement n° 1 précité, accepte le n° 44 (traitement spécifique du travail de nuit par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT) et s'oppose aux n° 38 (aménagement de la période de travail par un accord collectif au niveau de l'entreprise ou de l'établissement), n° 39 (consultation de l'ensemble des organisations syndicales), n° 40 (cumul du repos compensateur et de la majoration du salaire comme contrepartie), n° 41 (aménagement du travail de nuit soumis à la conclusion d'accords collectifs au niveau de la branche et au niveau de l'entreprise, après consultation du comité d'entreprise), n° 42 (limitation du recours au travail de nuit dans des secteurs définis par décret), n° 43 (avis conforme du comité d'entreprise requis pour l'aménagement du travail de nuit et contreparties basées sur l'addition d'un repos compensateur et d'une majoration de rémunération), n° 45 (changement d'affectation, sans diminution de la rémunération, en cas d'incompatibilité du travail de nuit avec l'état de santé du salarié) et n° 46 (appréciation de l'aptitude d'une salariée enceinte à exercer un travail de nuit, par le médecin du travail en liaison avec le médecin traitant). Sur les sous-amendements de Mme Gisèle Printz, déposés sur l'amendement n° 1 précité, demande le retrait des n° 30 (caractère individuel du licenciement d'un salarié refusant le travail de nuit) et n° 37 (allongement de la durée d'interdiction du travail de nuit des femmes enceintes), et s'oppose aux n° 31 (durée maximale du travail de nuit fixée à

38 heures), n° 33 de conséquence, n° 34 rédactionnel, ainsi qu'au n° 32 (caractère obligatoire du repos supplémentaire), n° 35 (visite médicale semestrielle) et n° 36 (compatibilité des postes de travail avec la santé des salariés vérifiée par un médecin du travail). S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Roland Muzeau (réaffirmation du caractère exceptionnel du travail de nuit en France). (p. 4705) : mise en place de garanties lors de la navette parlementaire.

- **Proposition de loi permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 0044 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7852, 7854) : difficultés de recrutement des entreprises. Tensions sur le marché du travail. Reprise de la croissance. Amélioration de la situation de l'emploi. Adaptation des offres et des demandes d'emploi. Remise en cause inappropriée des dispositions sur la réduction du temps de travail. Recherche d'efficacité économique et de cohésion sociale. - **Question préalable** (p. 7862) : accepte la motion de M. Roland Muzeau n° 1 tendant à opposer la question préalable - **Art. 3** (*extension de dispositions relatives au contingent d'heures supplémentaires applicables aux entreprises de dix salariés au plus aux entreprises de 20 salariés au plus - art. L. 215-5-1 du code du travail*) (p. 7863) : historique du régime spécifique des très petites entreprises. S'oppose à l'adoption de cet article.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8100, 8101) : conclusions du conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Éligibilité au conseil des prud'hommes des conjointes collaboratrices des artisans, des commerçants et des agriculteurs employeurs. Représentation équilibrée des femmes dans les comités d'entreprise et parmi les délégués du personnel. Constitution d'une commission de l'égalité professionnelle. Encadrement du travail de nuit : exigence de protection de la santé ; caractère exceptionnel ; définition ; contreparties ; surveillance médicale ; protection des femmes enceintes ; attribution d'une allocation journalière maternité ; articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Égalité professionnelle dans la fonction publique. Convergence de vues entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Divergence sur la mise en oeuvre du principe de mixité dans les jurys de recrutement aux concours d'accès à la fonction publique - **Chapitre Ier** (*de la négociation collective sur l'égalité professionnelle*) (p. 8108) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la division "Chapitre Ier" et de son intitulé) - **Art. Ier, art. 3, art. 4, art. 5 et art. 6** (p. 8109) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Chapitre II** (*de la représentation des hommes et des femmes dans les élections professionnelles*) (p. 8110) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (suppression de la division "Chapitre II" et de son intitulé) - **Art. 8 bis** (*électorat et éligibilité des conjoints collaborateurs d'artisans aux conseils de prud'hommes*) : son amendement rédactionnel n° 46 ; rejeté - **Art. 8 ter** (*aide à la garde d'enfant des salariés - art. L. 129-3 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8111) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 8 quater** (*extension du temps partiel choisi - art. L. 122-28-1 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 10 de la commission - **Art. 8 quinquies** (*parité pour les élections prud'homales - art. L. 513-6 du code du travail*) (p. 8112) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - **Art. 8 sexies A** (*accord sur la composition des listes de candidats pour les élections au comité d'entreprise - art. L. 433-2 du code du travail*) (p. 8113) : son amendement n° 47 : mise en place d'un examen des listes électorales lors de l'élaboration du protocole d'accord préélectoral-opposabilité ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Après l'art. 8 sexies A** : son amendement n° 48 : mise en place d'un examen des listes de candidatures des délégués du personnel lors de l'élaboration du protocole d'accord préélectoral-opposabilité ;

rejeté - **Art. 8 sexies** (*parité pour les élections au comité d'entreprise - art. L. 433-2 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 8114) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 13 de la commission - **Art. 8 septies A** (*création d'une commission de l'égalité professionnelle au sein du comité d'entreprise - art. L. 434-7 du code du travail*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 8 septies** (*parité pour les élections des délégués du personnel - art. L. 423-2 du code du travail - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 15 de la commission - **Art. 8 octies** (*rapport sur la place des femmes dans les élections professionnelles*) (p. 8115) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Chapitre III** (*de l'encadrement du travail de nuit*) : s'oppose aux amendements identiques n° 17 de la commission et n° 44 de Mme Hélène Luc (suppression de la division "Chapitre III" et de son intitulé) - **Art. 8 nonies** (*travail de nuit - art. L. 213-1 à L. 213-6 et L. 122-25-1-1 du code du travail et art. L. 713-9 du code rural*) (p. 8118, 8121) : ses amendements n° 50 : affectation d'office d'une salariée enceinte à un poste de jour sur décision du médecin du travail ; n° 52 : composition de la garantie de rémunération d'une salariée enceinte affectée provisoirement à un poste de jour ; et n° 51 : conditions d'attribution de l'allocation journalière de maternité versée par la sécurité sociale ; adoptés. Sur ce dernier amendement, accepte les sous-amendements n° 54 et n° 55 de la commission. Sur l'amendement de la commission n° 31 (possibilité de prolonger l'affectation temporaire d'une salariée à un poste de jour à l'issue du congé de maternité) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 49 ; adopté. Sur l'amendement de la commission n° 33 (rétablissement du financement mixte de la garantie de rémunération entreprise - sécurité sociale) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 53 ; adopté. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 32 de cohérence, s'oppose au n° 56 (conditions d'encadrement du travail de nuit) et au n° 35 (choix laissé aux partenaires sociaux de déterminer la nature des contreparties). S'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 30 (suppression du recours à un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application des nouvelles dispositions sur le travail de nuit) et le n° 36 rédactionnel - **Art. 14 bis** (*institution d'un rapport de "situation comparée" dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) (p. 8122, 8123) : s'oppose aux amendement n° 37 et n° 38 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Art. 18** (*renforcement de la mixité dans les jurys et les comités de sélection constitués pour l'avancement des fonctionnaires - art. 58 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Art. 19** (*renforcement de la mixité dans les jurys de la fonction publique territoriale - art. 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) : s'oppose à l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Art. 21** (*renforcement de la mixité pour les jurys de concours de recrutement de la fonction publique hospitalière - art. 30-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986*) (p. 8124) : s'oppose à l'amendement n° 42 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat) - **Art. 22** (*renforcement de la mixité pour les jurys des examens professionnels de la fonction publique hospitalière - art. 35 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986*) : s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission (rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat).

PEYRAT (Jacques), sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 522, 523) : irréalisme de la loi du 31 mai 1990. Hétérogénéité des populations et de leurs coutumes. Absence d'interlocuteur représentatif. Niveau de vie des gens du voyage. Efforts demandés aux communes en matière d'implantation et d'entretien des aires de stationnement. Caractère non satisfaisant de la formule retenue par l'Etat pour sa participation financière. Procédure contraignante d'élaboration du schéma départemental d'accueil. S'interroge sur la capacité de l'Etat à faire respecter une décision de justice ordonnant une expulsion. Ne peut voter en l'état le texte proposé par le Gouvernement.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5790, 5791) : appel de la communauté française arménienne. Reconnaissance de ce génocide par les instances internationales. Entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Rôle de la France dans le processus de paix dans la région du Caucase. Se déclare favorable à cette proposition de loi.

PEYRONNET (Jean-Claude), sénateur (Haute-Vienne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **687** (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7933) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de l'embargo sur la viande bovine britannique* - Réponse le 9 février 2000 (p. 651) - **Produits agricoles et alimentaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 526, 528) : accueil des gens du voyage : tensions avec la population locale ; réticence de certaines communes à réaliser des aires d'accueil ; coût des réparations des aires dégradées ; urgence de créer un nombre de places suffisant. Prise en compte des préoccupations des élus en matière de stationnements illicites. Pouvoirs des préfets. Répartition harmonieuse des rôles entre les communes, les départements et l'Etat pour la création et l'entretien des aires. S'interroge sur la pertinence des commissions régionales et sur l'opportunité du schéma national pour les grands déplacements. Participation financière de l'Etat. Pérennisation du dispositif. Possibilité pour les maires de prendre des mesures de prévention des stationnements illicites ou d'expulsion. Le groupe socialiste votera ce projet de loi - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 548) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Jean-Claude Carle (élaboration de ce schéma uniquement par le représentant de l'Etat dans le département et les communes).

- **Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 1er (suite)** (p. 558) : son amendement n° 38 : élargissement de la composition de la commission consultative des gens du voyage ; retiré. (p. 560) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de la commission (maintien de la coordination régionale des schémas départementaux pour l'Ile-de-France et instauration de commissions interdépartementales dans les autres régions). Votera contre cet article - **Art. 2** (*obligations des communes*) (p. 561, 562) : son amendement de clarification n° 40 ; rejeté - **Art. 3** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat*) (p. 568) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de ce pouvoir) - **Art. 5** (*aide des organismes de sécurité sociale aux personnes gestionnaires d'aires d'accueil*) (p. 574, 575) : ses amendements n° 41 : versement de cette aide sous réserve de la conformité aux normes techniques de l'aire d'accueil ; et n° 42 : versement de cette aide liée à un entretien satisfaisant de cette aire ; rejetés - **Art. 6** (*organisation des interventions sociales relatives aux gens du voyage*) (p. 576, 577) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote des amendements n° 21 de clarification de la commission et n° 62 de M. Dominique Braye (mutualisation des coûts de fonctionnement des aires d'accueil) - **Art. 7** (*majoration de la population prise en compte au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF*) (p. 578, 579) : ses amendements n° 43 : majoration de la population de quatre habitants par place de caravane située sur une aire d'accueil ; adopté ; et de précision n° 44 ; retiré - **Art. 9** (*pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion*) (p. 585) : sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé), son sous-amendement n° 45 : obligation pour les aires aménagées dans des communes non inscrites au schéma départemental de satisfaire aux normes techniques ; rejeté. (p. 589) : intervient sur le sous-amendement n° 75 de M. Michel Charasse (assignation, en cas de stationnement illicite sur un terrain, délivrée à l'ensemble des occupants dont l'identité est connue) déposé sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article rétablissant une distinction supprimée par l'Assemblée nationale entre le recours au juge administratif et le recours au juge judiciaire en fonction de la nature du terrain occupé) - **Art. 9 bis** (*hébergement des gens du voyage dans le cadre d'emplois saisonniers*) (p. 604) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 609, 610) : caractère équilibré du texte transmis par l'Assemblée nationale. Ne pourra pas voter ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - **Discussion générale** (p. 618, 620) : colloque de Villepinte en octobre 1997. Renforcement des liens de confiance et de proximité entre la population et les

personnes exerçant une activité de sécurité. Elaboration dès 1986 d'un code de déontologie de la police. Champ de compétence, indépendance, pouvoirs et rôle pédagogique de cette commission. Favorable au rétablissement proposé par la commission des lois de deux dispositions supprimées par l'Assemblée nationale : obligation de motiver les demandes et préavis lors de vérification sur place. S'interroge sur l'inclusion du personnel pénitentiaire dans le champ de compétence de cette commission. Le groupe socialiste votera ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 721, 722) : travail efficace des services de l'Etat et des départements. Importance de la solidarité nationale. Attente des collectivités locales de la Haute-Vienne. Interrogation sur la durée du soutien de l'Etat et sur la répartition des enveloppes. Souhait de mesures fiscales en faveur des exploitants agricoles. Situation des artisans et des commerçants victimes de pertes d'exploitation.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1519, 1520) : similitude des propositions de la commission des lois pour cette deuxième lecture avec celles de la première lecture. Rappel des grands axes de ce texte. Effort financier de l'Etat. Faculté pour le préfet de se substituer aux communes pour réaliser les aires d'accueil retenues dans le schéma départemental. Schéma national d'accueil pour les grands rassemblements. Votera contre ce texte si le Sénat suit les propositions de la commission - **Art. 1er** (*schéma départemental d'accueil des gens du voyage*) (p. 1528) : votera l'amendement n° 10 de la commission (instauration d'une coordination interdépartementale pour les régions autres que l'Ile-de-France) - **Art. 2** (*obligations des communes*) (p. 1529) : votera contre l'amendement n° 13 de la commission (possibilité de délai supplémentaire pour la réalisation des aires en cas de difficultés techniques ou procédurales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1540) : ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité - Deuxième lecture [n° 0242 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1938) : renforcement des liens de confiance et de proximité entre la population et les personnes publiques ou privées chargées des activités de sécurité. Accord sur la question des personnels pénitentiaires. Droit de saisine de cette commission. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4220) : approbation du projet initial du Gouvernement. Sa suggestion de coopération interdépartementale. Altération de ce texte par les modifications de la commission des lois. Pouvoir de substitution du représentant de l'Etat. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4516, 4517) : entérinement de l'accord conclu entre les convoyeurs de fonds et leurs employeurs. Portée limitée du texte. Politique gouvernementale en faveur de la sécurité du pays. Le groupe socialiste votera le projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours [n° 0405 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4522, 4523) : favorable à la mise en cohérence avec le calendrier électoral du renouvellement de ces conseils d'administration. Légitimité des revendications des sapeurs-pompiers. Rappelle que les trois quarts des interventions de sécurité civile sont effectués par les sapeurs-pompiers

bénévoles. Question du vieillissement dans la fonction publique territoriale. Nécessité d'une étude sur la pénibilité et la dangerosité des métiers de la fonction publique territoriale. Le groupe socialiste votera le texte conforme.

- **Proposition de loi interdisant les candidatures multiples aux élections cantonales** - *Deuxième lecture* [n° 0301 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4530) : modernisation de la vie politique. Conséquences de la revalorisation des indemnités de maire. Le groupe socialiste votera ce texte.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières** [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5573, 5575) : qualité des signataires de la proposition de loi. Echec de l'ambition affichée par ce texte : pouvoirs exorbitants accordés au Sénat ; atteinte au fonctionnement équilibré du bicamérisme. Attachement à l'autonomie fiscale des collectivités. Rôle péréquateur du département rappelé par la commission Mauroy. Importance des dotations d'Etat. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7332, 7334) : budget satisfaisant. Conformité aux priorités identifiées par le Gouvernement. Avenir des adjoints de sécurité, ADS. Nécessité d'une action policière en partenariat avec la justice. Services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. Méfaits de la tempête. Le groupe socialiste votera le budget de la sécurité.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7358, 7359) : baisse des recettes fiscales des collectivités territoriales. Evolution favorable des dotations des collectivités territoriales. Succès de l'intercommunalité. Suppression de la vignette. Association des collectivités territoriales aux négociations nationales relatives aux personnels. Approfondissement de la décentralisation. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

PICHERAL (Jean-François), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (8 mars 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Après l'art. 26** (p. 2519) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade, n° 806 : mesures

prévoyant que l'ensemble des compétences obligatoires des communautés d'agglomération, telles qu'issues de cette loi, est visé par les délibérations prises dans le courant 2000 visant, soit à la création d'une communauté d'agglomération, soit à la transformation d'un EPCI en communauté d'agglomération - sécurisation des transformations d'EPCI en communautés d'agglomération ; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales** [n° 0455 (1999-2000)] - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6248, 6249) : consensus politique. Insuffisance du droit des interventions économiques et de l'économie mixte. Développement des sociétés d'économie mixte, SEM. Esprit de la décentralisation. Attentes des élus. Clarification des relations entre collectivités territoriales et SEM locales. Renforcement de la transparence. Protection des élus locaux. Amendements du Gouvernement visant à améliorer le texte présenté par le rapporteur : meilleur contrôle des collectivités territoriales, proportion de la participation au capital. Dispositions incluses dans le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains.

PIERRET (Christian), secrétaire d'Etat à l'industrie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 263 de M. Jean-Pierre Bel : **Industrie textile** (*Avenir de l'industrie textile*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 197).

n° 281 de M. Pierre Lefebvre : **Poste (La)** (*Avenir de La Poste*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 960).

n° 286 de M. Michel Dreyfus-Schmidt : **Industrie** (*Avenir du groupe Alstom*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 965).

n° 291 de M. Jean-Yves Autexier : **Industrie** (*Restructuration du groupe ABB-Alstom Power*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1329).

n° 292 de M. André Diligent : **Industrie** (*Fermeture de l'usine ALSTOM à Lys-lez-Lannoy*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1330).

n° 304 de M. Marcel Bony : **Nucléaire** (*Enfouissement des déchets radioactifs*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1550).

n° 318 de M. Jean-Pierre Bel : **Industrie textile** (*Remboursement des aides versées à l'industrie textile*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1981).

n° 330 de M. Bernard Fournier : **Poste (La)** (*Mise en place des 35 heures à La Poste*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2157).

n° 334 de M. Michel Teston : **Industrie automobile** (*Rapprochement Renault véhicules industriels - Volvo*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2641).

n° 335 de M. Gérard Larcher : **Internet** (*Prix et qualité d'accès à Internet*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2642).

n° 337 de M. Paul Loridant : **Euro** (*Taux de change de l'euro*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2644).

n° 345 de M. René Trégouët : **Internet** (*Accès des Français à l'Internet à haut débit*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3155).

n° 393 de M. Paul Blanc : **Poste (La)** (*Poste en milieu rural*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5399).

n° 434 de M. Jean-Paul Hugot : **Poste (La)** (*Réorganisation de La Poste et suppression des trains postaux*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7844).

Questions orales avec débat :

n° 20 de M. Alain Lambert : **Fonction publique** (*Effets sur les finances publiques de la politique de la fonction publique*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1992).

Questions orales sans débat :

n° 797 de M. Gérard Braun : **Taxe d'habitation** (*Exonération de taxe d'habitation pour les étudiants logés dans les résidences des CROUS*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5438).

n° 828 de M. Jean Pépin : **Débats de boisson et de tabac** (*Situation des buralistes*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4395).

n° 835 de M. Kléber Malécot : **Maisons de retraite et foyers-logements** (*Taux de TVA sur les travaux dans les locaux d'habitation*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4396).

n° 839 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Personnes âgées** (*Abattement fiscal applicable aux aides aux personnes âgées*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4394).

n° 843 de M. Guy Fischer : **Handicapés** (*Fiscalité des contrats d'assurance de rente-survie*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4397).

n° 845 de M. Gérard Cornu : **Distribution** (*Aides aux détaillants de carburants en milieu rural*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4393).

n° 848 de M. Alain Gournac : **Famille** (*Politique familiale*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5440).

n° 880 de Mme Nicole Borvo : **Etablissements sanitaires et sociaux** (*Situation du centre médico-social Clavel de Paris*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5440).

n° 916 de Mme Nicole Borvo : **Poste (La)** (*Mode de transport du courrier*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8019).

n° 924 de M. Michel Doublet : **Eau et assainissement** (*Redevance d'occupation du domaine public pour une canalisation d'assainissement*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8017).

n° 926 de M. Jean-Patrick Courtois : **Fiscalité** (*Régime fiscal applicable au travail des jeunes*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8018).

n° 942 de M. Jean-Jacques Hyeat : **Sapeurs-pompiers** (*Réforme de la profession de sapeur-pompier*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8021).

n° 944 de M. Christian Demuynck : **Police** (*Armes des agents de police municipale*) (JO Débats du 20 décembre 2000) (p. 8020).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 274, 275) : travail constructif de la première lecture. Echec de la commission mixte paritaire. Consensus sur quatorze articles. Dynamisme, équité et solidarité du service public de l'électricité. Précision sur les missions du service public, ses destinataires et ses opérateurs. Moyens mis en oeuvre pour faire face aux aléas climatiques. Engagement du Gouvernement pour maintenir EDF comme entreprise intégrée dans la production, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité. Importance de l'intégration du gestionnaire du réseau de transport, GRT, à l'opérateur historique. Avenir industriel de l'entreprise. Mise en oeuvre d'une politique nationale de l'énergie. Rôle de la commission de régulation. Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Distinction entre clients éligibles et non éligibles. Souhait d'une adoption rapide du texte. (p. 286, 287) : rôle du Gouvernement au cours du débat parlementaire. Utilisation de la procédure d'urgence. Souhait d'une transposition rapide de la directive afin de lui donner sa place dans l'organisation du droit français. Rôle de la commission de régulation de l'électricité, CRE. Encadrement de l'achat pour la revente d'électricité. Intégration du GRT à EDF. - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 289) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 291, 292) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Pierre Lefebvre (inscription dans la loi du rapprochement entre EDF et Gaz de France) - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 294) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour l'Observatoire national du service public de l'électricité de mener des enquêtes d'opinion et de recueillir les avis des autres organismes) - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 295, 296) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 5** (*mécanisme de compensation*) (p. 297, 298) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Avant l'art. 6** : demande le retrait de l'amendement n° 44 de M. Pierre Lefebvre (coopération plus étroite des entreprises publiques intervenant aux différents stades de la filière) - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 299) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 7** (*autorisation d'exploiter*) (p. 300) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 301) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et à l'amendement n° 45 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la publication de l'avis motivé de la CRE sur les candidats à retenir à la suite d'un appel d'offres) - **Art. 9** (*critères d'attribution des autorisations et critères de choix des réponses aux appels*

d'offres tendant à la création de nouvelles centrales) (p. 302) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 303) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 11** (*rôle des collectivités territoriales en matière de production d'électricité*) (p. 304) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 13** (*statut du gestionnaire du réseau de transport, GRT*) (p. 305, 306) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). Statut du GRT - **Art. 13 bis** (*incompatibilité de certaines activités avec des fonctions précédemment exercées par les agents du GRT*) : demande le retrait de l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 13 ter** (*consultation de la commission de régulation de l'électricité, CRE, sur la compatibilité des activités nouvelles exercées par les agents du GRT avec leurs fonctions précédentes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 307) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission - **Art. 13 quater** (*commission disciplinaire des agents du GRT - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 15 de la commission - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le GRT*) (p. 308) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 309) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 18** (*désignation des gestionnaires des réseaux publics de distribution*) : demande le retrait de l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 21** (*atteinte à la sécurité des réseaux*) (p. 311, 313) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 51 de la commission (place des autorités concédantes et des distributeurs non nationalisés dans les commissions de concertation) et n° 46 de M. Pierre Lefebvre (élargissement des commissions consultatives aux représentants des salariés). (p. 314) : demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. Gérard Cornu (délivrance de l'autorisation de reconstruction ou de réparation d'ouvrages endommagés appartenant au domaine public en cas d'urgence) - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 316) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et demande le retrait de l'amendement n° 47 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte de la production réelle dont l'entreprise a la maîtrise sur le territoire français) - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau*) (p. 317) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 318) : s'oppose aux amendements n° 21 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et n° 48 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la disposition prévoyant l'accompagnement par l'avis de la CRE des décisions de refus de construction d'une ligne directe) - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 319, 320) : s'oppose aux amendements n° 49 de M. Pierre Lefebvre (rapprochement d'EDF et de la CNR dans un cadre défini) et n° 22 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 27** (*droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 321) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la CRE*) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 30** (*services et budget de la CRE*) (p. 322) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement

des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 31** (*consultation de la CRE sur les textes réglementaires et participation aux négociations internationales*) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 32** (*relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur ; rapport annuel*) (p. 323) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 33** (*pouvoirs d'enquête des agents habilités par le ministre et par la CRE*) (p. 324) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 34 bis** (*récapitulatif des attributions de la CRE*) (p. 326) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 327) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 36 bis** (*pouvoir de conciliation de la CRE - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 31 de la commission - **Art. 37** (*coordination des actions du conseil de la concurrence et de la CRE ; information du procureur de la République en matière pénale*) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 39** (*pouvoirs de sanction du ministre chargé de l'énergie*) (p. 328) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 329) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 330) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 45** (*collecte et publication des données statistiques*) : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 331) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour EDF de renégocier les contrats pour les adapter à la réalité des coûts et des tarifs pratiqués sur le marché) - **Art. 49 bis** (*paiement des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité - supprimé par l'Assemblée nationale*) : demande le retrait de l'amendement de rétablissement n° 37 de la commission - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 333) : s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 335, 336) : caractère pragmatique de ce projet de loi. Ouverture de perspectives de développement pour le service public. Souhait d'une application rapide de la loi. Remerciements.

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Discussion générale** (p. 969, 971) : approbation de l'objet du texte : efficacité et justice des dépenses en faveur des entreprises. Pertinence d'un contrôle des fonds publics. Utilité des aides à l'emploi. Lutte contre les abus. Nécessité du rôle de la commission nationale mise en place par la proposition de loi. Composition, saisine et pouvoirs de la commission. Rôle des acteurs du terrain. Le Gouvernement soutient cette proposition de loi. (p. 975, 977) : désaccord avec le rapporteur quant à l'opportunité de ce texte. Adéquation de la proposition de loi aux réalités concrètes. Concentration des aides sur les grands groupes. Meilleure orientation des aides vers les PMI et les PME. Rôle de la commission en tant qu'outil pour l'aménagement du territoire. Objection à la critique concernant un affaiblissement des prérogatives du Parlement. Appel à repousser la motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** : s'oppose à la motion n° 1 de M. Joseph Ostermann, tendant à opposer la question préalable.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (8 décembre 2000) (p. 7535, 7537) : effort du Gouvernement pour la clarification de la présentation des comptes des charges communes. Agrégat des garanties. Provision pour revalorisation salariale. Agence de la dette. Diminution du poids de la dette. Problème des comptes spéciaux. Création du compte d'affectation des ressources Universal mobile telecommunications system, UMTS, au fonds de réserve des retraites, FRR, et à la caisse d'amortissement de la dette publique, CADEP. Financement de l'établissement public de financement et de restructuration, EPFR, et de la société Réseau ferré de France, RFF. Rattachement de l'agence de la dette au Trésor. Structure et moyens de cette agence. Dette publique : données chiffrées. Excédent primaire du budget de l'Etat. Compte d'affectation spéciale "produits de cessions". Volonté d'objectivité, de transparence et de clarté. - **Examen des crédits - Charges communes - Etat B - Titre Ier** : son amendement de coordination n° II-79 ; adopté - **Titre IV** (p. 7538) : son amendement n° II-80 : effet mécanique de l'évolution des recettes fiscales sur le fonds national de péréquation ; adopté - **Comptes spéciaux du Trésor - Art. 38** (*comptes d'affectation spéciale - Opérations définitives - Mesures nouvelles*) : son amendement de coordination n° II-82 ; adopté - **Art. 41 bis** (*comptes d'avances du Trésor - Mesures nouvelles*) (p. 7539) : son amendement de coordination n° II-78 ; adopté.

Budget annexe des monnaies et médailles

- (8 décembre 2000) (p. 7541, 7543) : frappe de 7,6 milliards de pièces, qualité du travail, félicitations aux personnels. 2001, année difficile. Atteinte de l'équilibre du budget par une subvention. Baisse des recettes. Nécessité d'une maîtrise des dépenses. Investissements sur Paris et Pessac. Etudes sur la réouverture d'un atelier de fonderie-laminage en association avec le personnel, les syndicats et les élus. Nécessité de l'équilibre des comptes et de faire face au défi industriel et économique. Développement des activités commerciales. Réflexion et concertation globales sur la situation et le devenir de l'entreprise. Apporte, au nom du Gouvernement, des apaisements et des garanties.

Economie, finances et industrie : Services financiers (et consommation)

- (8 décembre 2000) (p. 7546, 7547) : hommage à M. Bernard Angels pour son rapport présenté en 1999. Difficulté du changement de système de présentation. Modernisation et réforme du ministère des finances. Travail remarquable de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF. Mise en place de plans de surveillance permettant d'assurer un suivi régulier de plusieurs secteurs de la filière alimentaire. Rôle des enquêteurs de cette direction. Retenue à la source. Non-remise en cause de l'action des services financiers tant au niveau du recouvrement qu'au niveau du contrôle. - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7548, 7549) : place de l'usager au coeur de la réflexion. Cohésion sociale. Solidarité nationale. Choix politique. Principes de la réforme-modernisation : simplification, transparence, adaptation-formation aux nouvelles technologies, dialogue avec tous, expérimentation avant généralisation et évaluation continue. Interlocuteur économique unique des entreprises, IEU. Relance de la réforme du ministère, volet essentiel de la réforme de l'Etat. Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7559, 7566) : qualité du budget de l'industrie. Progression des crédits. Augmentation des dépenses d'investissement. Politique énergétique de cohérence. Evolution du périmètre du budget : budgétisation du financement des centres techniques industriels, transfert vers le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement des crédits de l'Institut de protection et de sûreté nucléaires, IPSN. Fin des aides à la construction navale. Atout du nucléaire pour la France. Réforme de l'organisation de la sûreté nucléaire et de la radio-protection : dépôt d'un projet de loi, création d'un nouvel établissement public industriel et commercial indépendant du Commissariat à l'énergie atomique. Déchets de l'industrie nucléaire. Maturité du parc électro-nucléaire français. Satisfaction des besoins. Maintien du savoir-faire technologique et de la compétence des salariés. Processus de croissance de la Commission de régulation de l'électricité, CRE. Bourse de l'électricité. Accélération de la mise en oeuvre de la politique d'enfouissement des réseaux électriques. Question de compétitivité du site "France". Consolidation des crédits du chapitre 66-01. Baisse des crédits de paiement et prise en compte des reports permettant de faire face aux engagements. Aide à l'innovation. Rôle de la taxe générale sur les activités polluantes. Effort en faveur de la formation et des écoles. Construction navale. Contentieux avec la Corée. Mesures prises par le conseil européen "industrie" du 5 décembre 2000. Vigilance du Gouvernement sur les conditions intra-européennes de concurrence. Amélioration du secteur textile. Partage l'orientation ferme des sénateurs quant à la présence postale territoriale. Commission départementale de présence postale territoriale. Attachement au rôle du service public. Nécessité d'une vision globale de La Poste. Couverture de la téléphonie mobile GSM. Utilisation des recettes provenant de la vente des licences Universal mobile telecommunications system, UMTS. Boucle locale radio. Nécessité d'un accès au haut débit pour tous. Directive postale européenne. Rappel de la fermeté du Gouvernement pour défendre un service public postal fort. Mise en oeuvre des 35 heures. Projet de loi relatif à la société de l'information en cours de finalisation. Stratégie industrielle de l'Etat - **Examen des crédits - Après l'art. 53 sexies** (p. 7568) : s'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Pierre Laffitte (rapport annuel au Parlement suivi d'un débat sur les conséquences de la numérisation des fréquences).

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7876, 7880) : défense du service public postal. Risque de déstabilisation des équilibres fondamentaux par une libéralisation brutale. Interrogations sur l'avenir de l'opérateur postal national. Redressement et dynamisme de La Poste. Consolidation des missions de services public dans l'Union européenne. Prix du timbre. Reconnaissance des services d'intérêt général au Conseil européen de Nice. Refus d'une libéralisation excessive. Flou des services spéciaux. Respect du service universel. Adoption d'un compromis équilibré par le Parlement européen garanti par le biais d'accords politiques au niveau européen - **Discussion de la résolution** (p. 7885, 7886) : sur les amendements de M. Pierre-Yvon Trémel, accepte le n° 1 (nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation) et, à défaut, les amendements de repli, n° 2, n° 3 et n° 4. Réduction de la précarité par le contrat d'objectifs et de progrès passé entre le Gouvernement et La Poste.

PINTAT (Xavier), sénateur (Gironde) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

DÉPÔTS

Proposition de loi portant réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu pour réparer les dommages causés par les intempéries aux parcs et jardins, aux vergers et aux paysages français [n° 339 (1999-2000)] (16 mai 2000) - **Impôts et taxes.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 305 rectifié (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [n° 355 (1999-2000)] (24 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 448 (1999-2000)] autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 46 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2995, 2996) : insuffisance du texte voté par l'Assemblée nationale. Prise en compte indispensable de la portée sociale, culturelle et écologique de la chasse. Calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs. Favorable à un cadre juridique pour certaines chasses traditionnelles régionales. Atteinte au droit fondamental de propriété par la fixation du jour sans chasse. Action des fédérations de chasseurs. Souhait d'une chasse responsable gérant les espèces et le milieu biologique. - **Art. 1er (définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural)** (p. 3011) : son amendement n° 214 : inscription dans la loi des qualités de gestionnaires responsables des espèces et des espaces des chasseurs ; retiré. (p. 3012) : son amendement n° 215 : précision sur la création par la chasse d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2 (statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural)** (p. 3052) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), son sous-amendement n° 216 : capacité d'expertise du conseil scientifique placé auprès de l'ONC ; retiré. (p. 3053) : sur l'amendement n° 11 de M. Alain Vasselle, transformé en sous-amendement (possibilité d'une collaboration entre l'ONC, la fédération nationale de la chasse, et les fédérations départementales de la chasse, sur les questions relatives à leurs domaines d'action respectifs), son sous-amendement n° 217 ; devenu sans objet - **Art. 3 (missions des fédérations départementales des chasseurs)** (p. 3078) : sur l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations), son sous-amendement n° 219 : rôle des fédérations en matière de gestion des prélèvements et des territoires, de formation et d'information des chasseurs et du public ; retiré - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA)** (p. 3107, 3108) : son amendement n° 220 : intervention du préfet pour le respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ; retiré. (p. 3111) : son amendement n° 303 : précision du régime de pleine propriété ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3133) : son amendement n° 221, identique à

l'amendement n° 148 de M. Michel Souplet et sur le même objet que l'amendement n° 29 de M. Philippe François (caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA) ; retiré. (p. 3135) : son amendement n° 304 : liberté d'action de l'ACCA pour régler les procédures d'adhésion ; adopté - **Art. 9 bis (règles de sécurité - art. L. 224-13 et L. 224-14 du code rural)** (p. 3170) : son amendement de suppression n° 223 ; retiré - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 3187, 3188) : son amendement n° 120, identique à l'amendement n° 31 de M. Pierre Martin (suppression du jour de non-chasse) ; devenu sans objet. Soutient les amendements n° 90 et n° 91 sur le même objet de M. Ladislav Poniatowski (extension de la pratique du jour de non-chasse) - **Après l'art. 10** (p. 3202, 3205) : ses amendements n° 121 : dérogation à la directive européenne s'agissant de la chasse à la tourterelle des bois ; adopté ; et n° 122 : autorisation de la chasse au pigeon ramier en Ardèche durant le mois de mars ; rejeté. Comptabilité indispensable des espèces - **Après l'art. 23** (p. 3236) : son amendement n° 225 : inscription dans la loi du maintien de la pratique de la chasse dans les zones de protection spéciale et de conservation au titre du réseau Natura 2000 ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 4** (p. 3731) : son amendement n° 90 : réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu pour la remise en état des parcs et jardins, ainsi que des vergers ne générant aucun revenu agricole ; adopté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 4537, 4538) : aggravation de l'effet de serre. Modification de la variabilité du climat. Exemple de la tempête qui s'est abattue sur la France en décembre 1999. Nécessité de faire prévaloir l'intérêt général sur les seules considérations du court terme. Application du principe de précaution. Obligation morale à l'égard des générations futures. Objectif global de réduction de gaz à effet de serre. Insuffisance des conditions de contrôle des émissions. Absence de dispositif de sanction. Mécanismes de flexibilité. Echange des droits d'émission. Problème des pays non industrialisés. Réticence du congrès américain à ratifier le protocole. Conférence de La Haye qui se tiendra à la fin de l'année 2000. Programme national de lutte contre le changement climatique. La commission des affaires étrangères invite le Sénat à adopter le présent projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Art. 1er (habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives)** (p. 5520) : son amendement, soutenu par M. Aymeri de Montesquiou, n° 21 : retrait de la directive "Natura 2000" ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 0448 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 7791, 7792) : ampleur du phénomène du travail des enfants. Effet limité du droit international et des législations nationales. Progressivité de l'objectif du relèvement global de l'âge d'entrée au travail. Approche réaliste et pragmatique de la présente convention. Recherche de la plus large approbation internationale autour de la définition des pires formes de travail des enfants. La commission des affaires étrangères préconise l'adoption du projet de loi autorisant la ratification de cette convention.

PIRAS (Bernard), sénateur (Drôme) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 712 (JO Débats du 3 février 2000) (p. 551) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de la sharka sur l'avenir du secteur fruitier français* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1606) - **Fruits et légumes**

n° 790 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Economie - *Problèmes financiers liés aux frais d'enfouissement des lignes téléphoniques* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3338) - **Téléphone**

n° 910 (JO Débats du 12 octobre 2000) (p. 4970) - Ministère : Equipement - *Financement des réseaux de distribution d'eau potable* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5980) - **Eau et assainissement**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture [n° 0141 (1999-2000)]** - (8 février 2000)
- **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 658) : le groupe socialiste votera cette proposition de loi. Augmentation du nombre de parlementaires siégeant au sein de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Date de mise en oeuvre de la réforme. Rôle de l'office dans le domaine de la génétique.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er** (*chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Paragraphe additionnel après l'art. L. 121-3 du code de l'urbanisme** (p. 2184) : se déclare favorable à l'amendement n° 1044 du Gouvernement (changement de statut des agences d'urbanisme en groupements d'intérêt public, GIP, et rappel de leur mission de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2282) : soutient l'amendement n° 794 de M. Claude Domeizel (possibilité de requalification des quartiers pour des motifs esthétiques). (p. 2284) : soutient l'amendement n° 795 de M. Michel Teston (suppression de la compétence des plans locaux d'urbanisme pour l'identification, en zone de montagne, des hameaux à partir desquels l'urbanisation peut se réaliser en continuité). Se déclare opposé à l'amendement n° 887 de M. Pierre Hérisson (avis de la commission de conciliation) - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU)** (p. 2289, 2290) : soutient l'amendement n° 796 de M. Paul Raoult (précision concernant les modalités d'association de l'établissement

public chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de l'établissement public chargé de la mise en oeuvre de la charte du parc naturel régional) - **Art. 5 (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC))** - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme (cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC)** (p. 2310) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 49 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité de prescriptions dérogoatoires aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation) - **Art. 10 bis (assouplissement de la règle d'urbanisation en continuité en zone de montagne)** (p. 2319) : accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites. Interdiction du "mitage". Satisfaction des petites communes de l'adoption de cet article.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art 19 bis (application des dispositions relatives aux chalets d'alpage)** (p. 2349, 2350) : soutient l'amendement n° 802 de M. Paul Raoult (nouvelle rédaction plus précise de cet article). Le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 684 de la commission - **Après l'art. 20 ter** (p. 2375, 2376) : se déclare opposé à l'amendement n° 920 de M. Pierre Hérisson (avis du préfet lorsque l'architecte des Bâtiments de France a opposé deux refus à un projet) - **Art. 20 sexies (droit de retrait des communes membres d'une communauté de communes adhérant à un EPCI)** (p. 2386) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 126 de la commission des lois saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (obligations de construction de logements sociaux)** - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (obligations de réalisation de logements sociaux)** (p. 2504, 2505) : se déclare opposé à l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5796, 5797) : procédure de discussion immédiate rejetée le 21 mars dernier. Conséquences de la reconnaissance de ce génocide. Etablissement d'une paix durable entre l'Arménie et la Turquie. Attachement de la France à l'Arménie. Votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7466, 7467) : intérêt du Gouvernement pour l'enseignement agricole. Créations de postes. Résorption de la précarité. Remise en cause de la philosophie productiviste. Emergence d'un projet pour un service public d'enseignement agricole, PROSPEA. Place de la multifonctionnalité dans l'enseignement agricole.

Prestations sociales agricoles (budget annexe)

- (7 décembre 2000) (p. 7489) : plan de revolorisation des retraites agricoles. Objectif de mensualisation des pensions. Retraites complémentaires obligatoires. Coefficient de minoration. Le groupe socialiste approuve ce projet de budget.

PLANCADE (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Vice-président de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande (JO Lois et décrets du 27 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Logement [n° 94 (2000-2001) tome 14] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 422 (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7457) - Ministère : Justice - *Grève des avocats pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle* - Réponse le 8 décembre 2000 (p. 7457) - **Professions judiciaires et juridiques**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 0254 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1469, 1470) : histoire d'Air France. Participation de l'Etat. Opération d'échange "salaire contre actions". Ouverture du capital à des actionnaires extérieurs à l'entreprise. Progression du chiffre d'affaires d'Air France. Allègement de la tutelle de l'Etat. Suppression des dispositions relatives à l'obligation d'équilibre financier et prise en compte des obligations de service public. Elargissement du conseil d'administration. Souhaite une plus grande représentation des usagers. Prise en compte de l'exigence environnementale. Réduction du bruit. Fin de la collaboration entre Air France et La Poste dans le cadre de l'aéropostale. Le groupe socialiste votera ce projet de loi - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 1475) : le groupe socialiste votera contre les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 1 (fixation à 23 du nombre des membres du conseil d'administration) et n° 2 (prise en compte de la répartition du capital dans la composition du conseil d'administration) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1476) : en raison de l'adoption des deux amendements de M. Ladislav Poniatowski, le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2113, 2114) : projet situé dans une logique de solidarité. Nécessité d'une réforme de l'urbanisme. Schémas de cohérence territoriale. Plans de déplacements urbains. Décentralisation régionale des services ferroviaires régionaux de transport de voyageurs. Mixité sociale. Rattrapage sur vingt ans de la construction de logements sociaux. Phénomène de ghettoïsation. Recomposition de la ville. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales)** - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme (principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme)** (p. 2173, 2175) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 203 de la commission et n° 62 de la commission des lois saisie pour avis (mention d'un rééquilibrage de l'aménagement de l'espace public ou privé) et opposé à l'amendement n° 204 de la commission (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale) après sa modification par le sous-amendement n° 63 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme (participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2183) : se déclare opposé à l'amendement n° 212 de la commission (synthèse des informations portées à la connaissance des communes annexée au dossier d'enquête publique).

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme (commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme)** (p. 2197) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 214 de la commission (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général) - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme)** - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme (interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002)** (p. 2229) : son amendement n° 789 : consultation de l'autorité organisatrice de transport ; devenu sans objet - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme (initiative de l'élaboration et périmètre du SCT)** (p. 2234) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 78 de la commission des lois saisie pour avis (suppression de la concertation avec les populations concernées et de la notification de la délibération prescrivant l'élaboration du SCT à différentes personnes publiques).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU)** - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2283) : se déclare favorable à l'amendement n° 590 de M. Ambroise Dupont (intégration des zones de publicité dans les plans locaux d'urbanisme) - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme (institutions de servitudes en zones urbaines)** (p. 2287) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 40 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de la possibilité de gel d'emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale) - **Art. 8 bis (aménagement à l'application de l'amendement "Dupont")** (p. 2317, 2318) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 595 de M. Ambroise Dupont (nécessité d'une réflexion préalable à travers la carte communale intégrant une véritable réflexion d'urbanisme) - **Après l'art. 9** : sur l'amendement n° 114 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'acquéreur d'un terrain des caractéristiques de celui-ci, dont l'origine des mentions pour les terrains situés en zone diffuse et l'indication des limites et de la superficie réelle résultant d'un bornage préalable lorsque la parcelle de terrain correspond à un lot de lotissement issu d'une ZAC), soutient le sous-amendement de M. Pierre-Yvon Trémel n° 1029 (mention obligatoire de la délimitation ou du bornage du terrain, ainsi que de sa superficie).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2358) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de

constructions nouvelles). Dictature des directions départementales de l'équipement - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2370) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 124 de la commission des lois saisie pour avis et favorable à l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative). (p. 2379, 2381) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 924 de M. Pierre Hérisson (obligation pour les requérants d'invoquer, dans le délai de recours contentieux, la totalité des moyens fondant leur recours à l'encontre des permis de construire). Se déclare opposé à l'amendement n° 925 du même auteur (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2448, 2449) : le groupe socialiste adoptera sur l'ensemble des amendements et sous-amendements déposés sur cet article la même attitude que le Gouvernement. (p. 2455) : intervient sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Bilan positif du Gouvernement en matière de logement social. (p. 2476) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2498) : son amendement n° 804 : consultation de la conférence intercommunale du logement ; retiré - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2508, 2509) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 302 de la commission, n° 415 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 500 de M. Ladislav Poniatowski - **Après l'art. 26** (p. 2519) : soutient l'amendement n° 806 de M. Jean-François Picheral (mesures prévoyant que l'ensemble des compétences obligatoires des communautés d'agglomération, telles qu'issues de cette loi, est visé par les délibérations prises dans le courant 2000 visant, soit à la création d'une communauté d'agglomération, soit à la transformation d'un EPCI en communauté d'agglomération - sécurisation des transformations d'EPCI en communautés d'agglomération).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), son sous-amendement n° 807 : extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique ; adopté. - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2550, 2555) : ses amendements n° 808 : obligation de voter un budget de fonctionnement du conseil syndical ; adopté ; et n° 809 : extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance pour travaux ; retiré. Le groupe

socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 965 de Mme Odette Terrade portant sur le même objet que son amendement n° 809 précité - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2560, 2568) : se déclare favorable à l'amendement n° 152 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndic à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants). Ses amendements n° 810 : affichage obligatoire des coordonnées du syndic dans l'entrée des immeubles ; n° 811 : fixation par l'assemblée générale des copropriétaires du montant des marchés et contrats à partir duquel un appel d'offres est rendu obligatoire ; et n° 814 : interdiction de nommer comme administrateur provisoire d'une copropriété en difficulté le syndic existant ; adoptés ; et n° 815 : vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 812 de M. Guy Allouche (non-prise en compte des abstentions dans le dénombrement des voix exprimées à la majorité prévue à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965) - **Art. 32** (*interventions des organismes d'HLM dans les copropriétés en difficulté*) (p. 2570) : son amendement de précision n° 816 ; adopté - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2581) : se déclare opposé aux amendements identiques de précision n° 767 de M. Pierre Hérisson et n° 662 de M. Patrick Lassourd ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 1107 de la commission (libre choix d'une société tierce pour l'individualisation des contrats) - **Après l'art. 38 ou après l'art. 38 bis** (p. 2593) : son amendement n° 817 : possibilité pour la région d'Ile-de-France d'avoir des plans de déplacements urbains au niveau local élaborés soit par des syndicats mixtes soit par des établissements publics communaux ; retiré - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2601) : son amendement n° 819 : possibilité de créer, auprès de chaque syndicat mixte de transport, un comité des partenaires du transport public ; adopté - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2606) : se déclare opposé aux amendements n° 517 de suppression de M. Ladislav Poniatowski, n° 891 de M. Michel Mercier (possibilité de regroupement des autorités organisatrices de transports en syndicats mixtes en leur affectant des ressources financières) et n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement). Possibilité pour les entreprises créant leur propre réseau de transport de ne pas acquitter le versement transport - **Art. 43** (*outils d'aide à la décision publique*) (p. 2607) : son amendement n° 821 : création facultative d'un comité des partenaires du transport public auprès de chaque autorité compétente pour l'organisation des transports publics dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2737) : son amendement de précision n° 824 ; retiré - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2745, 2746) : son amendement n° 826 : possibilité de créer, auprès de chaque région, un comité régional des partenaires du transport public ; adopté - **Avant l'art. 52** (p. 2748) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi) - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2786) : se déclare favorable à l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés). Sur celui-ci, se déclare favorable au sous-amendement n° 1071 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif aux autres activités professionnelles par versement d'un dédommagement forfaitaire) et intervient sur le sous-amendement n° 666 de

M. Patrick Lassourd repris par M. Ladislas Poniatowski (compensation du coût du déplacement du salarié).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2819) : se déclare favorable à l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2846, 2847) : son amendement n° 832 : participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social; devenu sans objet - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 2857) : se déclare favorable à l'amendement n° 1020 du Gouvernement (rétablissement du caractère complémentaire de l'activité de vente par rapport à la mission de base de réalisation de logements locatifs sociaux par la fixation d'un seuil de constructions de logements) - **Art. 84** (*agence française pour l'amélioration de l'habitat privé*) (p. 2888) : son amendement n° 833 : financement des associations de locataires par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat; devenu sans objet - **Après l'art. 84** (p. 2891) : soutient l'amendement n° 834 de M. Roger Rinchet (définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, définition de leur objet, contours de l'intervention des communes concernées et énumération des bénéficiaires des aides) - **Art. 85 A** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 2894) : son amendement n° 836 : obligation pour le bailleur d'informer les locataires par voie d'affichage des résultats de la recherche d'amiante, de plomb et de termites; retiré.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 2914) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 387 de la commission (suppression du critère de représentativité pour les groupements de locataires non constitués en association) - **Art. 86 ter** (*représentants des locataires dans les conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, SEM*) (p. 2919) : se déclare opposé à l'amendement n° 648 de la commission (voix consultative des représentants des locataires au sein des conseils d'administration des SEM) - **Après l'art. 88** (p. 2931, 2932) : soutient les amendements n° 840 de M. André Vézinhet (modification de la composition du comité syndical des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et des conditions d'exercice des mandats) et n° 841 de coordination de M. Paul Raoult - **Après l'art. 89** (p. 2934) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 1083 de la commission (modification du régime d'autorisation de la transformation de l'affectation des locaux).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3444) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 211 : exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Art. 5 bis AB** (*exonération du paiement des droits d'auteur au bénéfice des fêtes locales annuelles des petites communes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4434, 4435) : son amendement n° 134 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture; adopté. Procédure du "forfait libérateur" pour les communes adhérentes à l'Association des maires de France. Objections quant à l'atteinte aux droits d'auteur.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 0369 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Art. 3** (*élargissement du conseil d'administration de la société Air France*) (p. 4534) : se

déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (fixation du nombre des membres du conseil d'administration à vingt-trois).

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes) [n° 0305 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4541, 4543) : danger de la concentration des gaz à effet de serre. Lien entre l'augmentation des gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Contraintes du protocole. Mécanismes de flexibilité. Transport aérien. Conférence de La Haye prévue en novembre 2000. Nécessité de voir les Etats-Unis ratifier ce protocole. Place des pays en voie de développement. Situation de la France au regard des objectifs de Kyoto. Adoption du programme national d'action contre le risque de changement climatique. Electricité d'origine nucléaire. Décision de l'Allemagne d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire. Secteur des transports. Le groupe socialiste votera ce projet de loi de ratification.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Art. 20 quater F** (*sanctions des recours abusifs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5305) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 82 de la commission - **Après l'art. 24** (p. 5311) : son amendement n° 247 : non-application du troisième alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales aux cas de retrait d'une commune d'une communauté d'agglomération issue de la transformation d'une communauté de villes pour adhérer à une autre communauté d'agglomération ou à une communauté urbaine jusqu'au 1er janvier 2002; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation** (*statut et compétences de la caisse*) (p. 5356) : se déclare opposé à l'amendement n° 144 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 84** (*agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH*) (p. 5374, 5375) : son amendement n° 250 : financement des associations de locataires par l'ANAH; rejeté - **Art. 85 A** (*définition du logement décent et action en réduction du loyer*) (p. 5378) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 174 de la commission (précision des conditions dans lesquelles le maire peut signaler l'existence d'un logement ne répondant pas aux critères de décence) - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) - **Art. L. 633-2 du code de la construction et de l'habitation** (*définition du conseil de concertation*) : son amendement n° 252 : affirmation du caractère privatif de la chambre; retiré - **Art. L. 633-4 du code de la construction et de l'habitation** (*définition du conseil de concertation*) : son amendement n° 253 : participation des résidents à l'élaboration et à la révision du règlement intérieur; rejeté - **Art. 86 decies** (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) (p. 5385) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 184 de la commission - **Art. 50 bis** (*précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336*) (*aide au transport des personnes à faibles ressources*) (p. 5408) : le groupe socialiste votera contre l'amendement de suppression n° 131 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6538) : son amendement, soutenu par M. Bernard Angels, n° I-228 : possibilité pour les propriétaires-bailleurs de logements anciens de rentrer dans le statut de bailleur privé pour les locations en cours; retiré. (p. 6539) : son amendement, soutenu par M. Bernard Angels, n° I-229 :

modalités d'autorisation de la location d'un logement à des ascendants ou à des descendants ; retiré.

Deuxième partie :

Equipe ment, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour le logement (p. 6981, 6982) : réforme des aides à la personne. Aide à la pierre pour le parc social. Encouragements au parc privé. Moyens en faveur de l'accession sociale à la propriété. Souhait de modification de la définition du champ d'application du statut du bailleur privé. A titre personnel est favorable à l'adoption des crédits du logement. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

Equipe ment, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) - **Examen des crédits - Après l'art. 60 bis** (p. 7024) : son amendement n° II-16 : continuité dans la perception du versement destiné aux transports communs dans les communautés d'agglomération ; adopté.

Equipe ment, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (1er décembre 2000) (p. 7029, 7031) : croissance du trafic aérien. Création d'emplois dans le secteur de la navigation aérienne. Propositions de la commission européenne. Système de la surréservation. Question des nuisances environnementales. Exemple de l'aéroport de Clermont-Ferrand. Création de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires. Lutte contre la pollution atmosphérique. Construction aéronautique. Sort de l'aviation de transport régional, ATR. Le groupe socialiste votera les crédits des transports aériens et du budget annexe de l'aviation civile.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 48 septies** (p. 7714 ; précédemment réservé p. 7712) : ses amendements n° II-100 : possibilité pour les propriétaires bailleurs de logements anciens d'entrer dans le statut du bailleur privé pour les locations en cours dès lors que ces locations répondent aux critères de loyer et de ressources fixés par le statut ; retiré ; et n° II-101 : location sous statut de bailleur privé à des ascendants ou des descendants ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Nouvelle lecture [n° 0090 (2000-2001)]** - (13 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7789) : lien entre l'actionnariat et la composition du conseil d'administration. Le groupe socialiste ne votera pas le texte proposé par la majorité sénatoriale.

PLASAIT (Bernard), sénateur (Paris) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à généraliser l'aménagement du temps scolaire dans les écoles primaires [n° 362 (1999-2000)] (25 mai 2000) - **Enseignement primaire.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 682 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7753) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Conditions d'extension de surfaces commerciales* - Réponse le 9 février 2000 (p. 648) - **Commerce et artisanat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4515, 4516) : colloque national sur la sécurité tenu à Villepinte le 25 octobre 1997. Augmentation de la criminalité et de la délinquance. Exemple de Paris. Accroissement du sentiment d'insécurité. Echec de l'Etat dans sa fonction régalienne. Manque de véritable volonté politique dans les actes du Gouvernement. Texte de circonstance. Refus du Gouvernement de traiter le problème en amont. Dessaisissement de l'Etat au profit des maires et des donateurs d'ordre. Regrette la modestie de ce projet de loi qui traduit l'absence de politique ambitieuse. Urgence de déclencher un véritable plan ORSEC de la sécurité.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4888, 4890) : caractère hétéroclite et décevant des nouvelles régulations économiques. Crainte d'une réglementation masquée. Caractère opportuniste du texte et motivation idéologique du Gouvernement. Nécessité d'une vraie modernisation du droit des sociétés. Absence de réforme de fond. Etat tentaculaire et budgétivore. Multiplication des taxes. Initiative individuelle entravée par la fiscalité sur le revenu. Fuite des diplômés français à l'étranger.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipe ment, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6970) : inquiétude du renforcement de l'Etat dans le domaine touristique. Fragilité de l'économie du tourisme. Faiblesse des dotations financières. TVA sur la restauration et conséquence sur la création d'emplois. Inquiétude due au rachat progressif d'acteurs du tourisme par des groupes étrangers.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7336, 7337) : augmentation de la criminalité et de la délinquance. Données chiffrées. Echec du Gouvernement en matière de sécurité. Manque de moyens affectés à la police de proximité. Faible formation des adjoints de sécurité. Insuffisance chronique des crédits de fonctionnement et d'équipement.

Défense

- (7 décembre 2000) - En remplacement de M. Jean-Claude Gaudin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Air" (p. 7497, 7498) : professionnalisation de l'armée. Recrutement déficitaire. Développement de l'externalisation de fonctions non opérationnelles. Diminution des crédits d'équipement.

Commandes de Rafale et d'A400M. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits. (p. 7506, 7507) : inquiétudes sur l'avenir de l'outil de défense. Professionnalisation des armées. Régression de l'effort militaire. Conséquences du budget 2001 sur la politique européenne de défense. Consolidation de la coopération européenne en matière d'armement. Choix de l'Airbus A400M. Remise en cause du rôle de leader de la France. Place prépondérante du Royaume-Uni. Le groupe des RI ne votera pas ce budget.

POIRIER (Jean-Marie), sénateur (Val-de-Marne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés jusqu'au 23 février 2000.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 918 (JO Débats du 13 octobre 2000) (p. 5084) - Ministère : Intérieur - *Contenu des conventions de coordination policière* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5982) - **Police**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 9** (*dotations de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération*) (p. 3781) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 96 : prise en compte pour le versement de l'attribution au titre de la dotation d'intercommunalité de la date du premier arrêté portant création de la communauté d'agglomération même si celle-ci a été annulée de manière contentieuse, dès lors qu'elle a été recréée avec un périmètre identique au premier ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0428 (1999-2000)] - (26 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4337, 4338) : point d'accord en commission mixte paritaire : possibilité pour certaines communautés d'agglomération de percevoir la dotation globale de fonctionnement d'intercommunalité. Exemple du Val-de-Marne. Nécessité d'améliorer la rédaction de cet article 9. Contentieux.

POIRIEUX (Guy), sénateur (Loire) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

PONCELET (Christian), sénateur (Vosges) RPR.

Président du Sénat ; a présidé les séances des 18, 21, 28 janvier ; 4, 10, 25 février ; 1er, 3, 10, 16, 29 mars ; 6, 25, 26, 27 avril ; 9, 17, 23, 25, 30 mai ; 6, 7, 8, 13, 15, 29 juin ; 2, 3, 5, 19 octobre ; 14, 16, 23 novembre ; 4, 12 et 14 décembre 2000.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Jean-Paul Delevoye, Jean-Pierre Fourcade, Jean Puech et Jean-Pierre Raffarin, relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 432 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

Allocution prononcée en sa qualité de Président du Sénat [n° 453 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Allocutions et communications**.

INTERVENTIONS

- **Eloge funèbre d'Alain Peyrefitte, sénateur de Seine-et-Marne** - (18 janvier 2000) (p. 24, 26) : prononce l'éloge funèbre d'Alain Peyrefitte, sénateur de Seine-et-Marne.

- **Allocution** - (18 janvier 2000) (p. 27, 29) : condoléances aux familles endeuillées par les tempêtes. Dégâts dans les forêts vosgiennes et dans le jardin du Luxembourg. Hommage aux agents des services publics, civils et militaires, aux particuliers ayant apporté leur aide ainsi qu'aux amis d'Europe, d'Amérique et d'Afrique. Nécessité de mesures de prévention. Efficacité des élus locaux. Urgence d'une élaboration d'un statut de l'élu local.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Egypte** - (24 février 2000) (p. 957).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Ghana** - (29 février 2000) (p. 987).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Maroc** - (29 mars 2000) (p. 1673).

- **Réception solennelle de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, devant le Sénat** - (3 mai 2000) (supplément au Journal officiel, Débats parlementaires n° 37).

- **Eloge funèbre de Jean-Jacques Robert, sénateur de l'Essonne** - (9 mai 2000) (p. 2456, 2457) : prononce l'éloge funèbre de Jean-Jacques Robert, sénateur de l'Essonne.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Iraq** - (17 mai 2000) (p. 2811).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Algérie** - (17 mai 2000) (p. 2828).

- **Souhaits de bienvenue au ministre allemand des affaires européennes** - (30 mai 2000) (p. 3382).

- **Rappel au règlement** - (30 mai 2000) (p. 3383) : en réponse au rappel au règlement de M. Claude Estier sur l'inscription à l'ordre du jour du débat sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne, rappelle ce qui s'est décidé lors de la conférence des présidents.

- **Eloge funèbre de Roger Husson, sénateur de la Moselle** - (6 juin 2000) (p. 3608, 3609) : prononce l'éloge funèbre de Roger Husson, sénateur de la Moselle.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Ukraine** - (6 juin 2000) (p. 3621).

- **Allocution** - (29 juin 2000) (p. 4577, 4580) : bilan de la session parlementaire. Rôle de législateur du Sénat. Force de proposition constructive. Usage équilibré du bicamérisme. Adoption de 70 % des lois par le jeu normal de la navette ou d'un accord en commission mixte paritaire. Projet de loi sur

la présomption d'innocence. Exercice du droit d'initiative législative. Rôle d'assemblée de proximité. Modification du régime de la prestation compensatoire en matière de divorce. Débat sur les délits non intentionnels. Déséquilibre croissant entre les initiatives de l'Assemblée nationale et celles du Sénat. Inscription insuffisante par le Gouvernement des propositions de loi sénatoriales à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale. Adaptation difficile du Gouvernement au rythme de la session de neuf mois. Saturation de la capacité d'absorption législative du Sénat. Retrait du texte sur les nouvelles régulations économiques. Importance du projet de loi "solidarité et renouvellement urbains". Rééquilibrage de la charge de travail du Parlement. Recours excessif à la procédure d'urgence. Dérive du rôle de modérateur du Sénat vers une "diabolisation utilitaire". Réflexion nécessaire sur la finalité de la loi. Missions de contrôle : commissions d'enquête et missions d'information proches de l'actualité ; exemple des tempêtes et du naufrage de l'Erika en décembre 1999. Inscription de trois questions orales européennes avec débat. Antenne permanente de Bruxelles. Remerciements. Chaîne parlementaire de Public Sénat. Fête de la Fédération du 14 juillet.

- **Ouverture de la session ordinaire de 2000-2001** - (2 octobre 2000) (p. 4613).

- **Allocution** - (2 octobre 2000) (p. 4613) : salue la présence de M. Jean-Jack Queyranne, nouveau ministre des relations avec le Parlement ; hommage à son prédécesseur, M. Daniel Vaillant.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Mexique** - (2 octobre 2000) (p. 4614).

- **Allocution** - (3 octobre 2000) (p. 4655, 4656) : décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2000 confirmant le Sénat dans sa fonction de grand conseil des collectivités territoriales. Fête de la Fédération du 14 juillet. Mission de contrôle. Sa proposition de loi constitutionnelle visant à l'arrêt du processus de remise en cause de la fiscalité locale. Avenir institutionnel de la Corse. Investigations menées sur les établissements pénitentiaires, le naufrage de l'Erika. Rôle de commission d'enquête de la commission des finances.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5554, 5556) : inscription de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales dans la Constitution. Rapport de M. Pierre Mauroy sur la décentralisation. Consensus. Processus de disparition des ressources propres des collectivités locales. Déresponsabilisation des élus locaux ; distension du lien avec les administrés. Jurisprudence du Conseil constitutionnel : coup d'arrêt au processus d'étatisation des ressources locales. Affirmation du principe de prépondérance des ressources fiscales ; maintien des dotations et de la péréquation. Exception française. Relance de la décentralisation. Principe de compensation des charges transférées. Développement de la démocratie de proximité. Loi Fauchon. Futur statut des élus locaux. Mise en place d'une véritable "république territoriale". Application du principe de subsidiarité. Décision du Conseil constitutionnel confirmant le rôle du Sénat comme représentant des collectivités territoriales ; primauté dans l'élaboration des lois s'y rapportant. Inscription des ressources propres des länder dans la Constitution allemande. (p. 5571) : difficulté d'application de la révision des bases pour la taxe d'habitation.

- **Hommage à Jacques Chaban-Delmas** - (14 novembre 2000) (p. 5984, 5985) : souhaite associer le Sénat à l'hommage solennel rendu à Jacques Chaban-Delmas et propose l'observation d'une minute de silence.

- **Allocution** - (23 novembre 2000) (p. 6425, 6426) : amélioration de la discussion budgétaire : recentrage de la discussion générale, débat sur les finances locales, procédure de "questions-réponses" pour l'examen des dépenses.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 2000) (p. 6426) : informe M. Alain Vasselle du souci de la protection du débat budgétaire lors de la fixation de l'ordre du jour.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7760, 7761) : remerciements. Vocation du Sénat. Examen des fascicules budgétaires. Procédure des questions-réponses. Nouvelle organisation de la discussion budgétaire.

- **Projet de loi de finances rectificative - Nouvelle lecture [n° 0170 (2000-2001)]** - (21 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8223) : respect des délais d'examen du texte par le Sénat.

PONIATOWSKI (Ladislav), sénateur (Eure) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à compléter le code électoral sur la prise en considération du vote blanc [n° 14 (2000-2001)] (10 octobre 2000) - **Elections.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (Urgence déclarée) [n° 31 (2000-2001)] (18 octobre 2000) - **Union européenne.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 339 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2645) - Ministère : Affaires étrangères - *Mise en cause du Chef de l'Etat par le journaliste tunisien Taoufik ben Brick* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2645) - **Président de la République**

n° 358 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3794) - Ministère : Economie - Attribution des licences de téléphonie mobile - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3795) - **Téléphone**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 61, 62) : faiblesse de la production audiovisuelle française : comparaison avec les pays voisins. Influence de la création d'une holding sur le financement des productions. Insécurité du financement futur. Effets néfastes de la disparition de la concurrence dans le secteur audiovisuel public. Non-intégration d'Arte dans la holding : problème de sa séparation avec La Cinquième. Question sur le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et l'élaboration des décrets d'application de ce projet de loi : article de M. Hervé Bourges dans Le Figaro.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 287, 288) : avec le groupe des RI, se réjouit de la proposition du rapporteur de rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture. Constat des insuffisances du réseau de distribution de l'électricité à la suite des tempêtes. Insuffisance de réflexion sur les actions à entreprendre dans l'avenir dans le domaine de la reconstruction, de la réassurance et de la rupture de l'interconnexion - **Art. 21 (atteinte à la sécurité des réseaux)** (p. 311, 312) : rôle de la commission de concertation lors de la reconstruction des réseaux et composition de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 0254 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1466, 1469) : le groupe des RI votera ce texte si ses amendements sont adoptés. Grève des pilotes d'Air France. Exemple de la grève intervenue lors de la coupe du monde de football en juin 1998. Négociations sur l'échange "salaire-actions". Participation réservée aux privilégiés. Ouverture du capital. Réserve de deux sièges au conseil d'administration pour des actionnaires autres que l'Etat et les salariés. Souhaite une augmentation du nombre total de sièges du conseil d'administration. Alliances entre différentes compagnies aériennes - **Art. 3 (élargissement du conseil d'administration de la société Air France)** (p. 1474) : ses amendements n° 1 : fixation à 23 du nombre des membres du conseil d'administration ; et n° 2 : prise en compte de la répartition du capital dans la composition du conseil d'administration ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 1527) : soutient le sous-amendement n° 25 de M. Jean-François Humbert (suppression des représentants de la région) déposé sur l'amendement n° 8 de la commission (composition de la commission consultative des gens du voyage) - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 1531) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (prise en charge par l'Etat de la réparation des dommages éventuels).

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1958, 1960) : enjeux de la lutte contre l'effet de serre. Rôle de l'observatoire national. Rapport d'information annuel de cet observatoire. Collaboration avec les établissements existants. Augmentation des émissions de gaz carbonique. Sommet de

la terre de Rio de Janeiro de 1992. Sommet de Kyoto de 1997. Création d'un marché de "permis de polluer". Reprise des différentes négociations. Augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Ecotaxe. Fiscalité sur les carburants. Sensibilisation des citoyens. Encouragement à la recherche. Engagement de mesures à l'échelon européen. Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Importance en France des énergies nucléaire et hydraulique qui ne dégagent pas de gaz carbonique. Le groupe des RI apporte son soutien à cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2105, 2107) : mesures généreuses mais incomplètes et moyens insuffisants. Nécessité de promouvoir la complémentarité France rurale et France urbaine. Densification des agglomérations. Absence de concertation avec les habitants des villes. Texte axé sur le locatif. Dénomination des documents d'urbanisme. Logique de recentralisation : pouvoir de substitution du préfet, schémas de cohérence territoriale. Contradictions de ce texte sur le logement social. Logements vacants. Moyens du renouvellement urbain. Le groupe des RI votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er (chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales)** (p. 2169, 2170) : ses amendements n° 1 : maintien de l'appellation "schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme", SDAU, au lieu de "schéma de cohérence territoriale" ; retiré ; et n° 2 : maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU ; adopté - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme (principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme)** (p. 2172, 2179) : ses amendements n° 3 rédactionnel, n° 4 : suppression de la référence au respect des objectifs du développement durable ; retirés ; n° 5 : remplacement des mots "mixité urbaine" par les mots "diversité des fonctions urbaines" ; retiré au profit de l'amendement n° 204 de la commission (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale) sous réserve de l'adoption sur celui-ci du sous-amendement n° 63 de la commission des lois saisie pour avis ; n° 6 : prise en compte des sources d'énergie dans les documents d'urbanisme ; adopté ; n° 7 : utilisation équilibrée plutôt qu'économique des espaces urbains et naturels ; et n° 8 : suppression des compétences des documents d'urbanisme en matière de limitation de la circulation automobile ; retirés ; n° 9 : substitution de la notion de maîtrise à la notion de limitation de la circulation automobile ; et n° 10 : intégration de la notion de création architecturale au titre de la qualité de construction ; adoptés - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme (participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2180) : son amendement n° 11 : élaboration des documents d'urbanisme avec le concours de professionnels qualifiés dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme ; retiré - **Art. L. 121-4 du code de l'urbanisme (personnes morales compétentes pour être associées à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2185) : son amendement n° 13 : consultation des organisations représentatives des usagers sur les documents d'urbanisme ; adopté - **Art. L. 121-5 du code de l'urbanisme (consultation des associations locales d'usagers et des associations agréées)** (p. 2186) : son amendement n° 14 : consultation des représentants des propriétaires immobiliers, bailleurs et occupants ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme (compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme)** (p. 2204, 2206) : ses amendements n° 16 : compensation par la dotation globale de fonctionnement des dépenses supportées par les communes résultant de l'élaboration des nouveaux documents ; et n° 17 : gratuité automatique des services de l'Etat pour les communes de moins de 1 000 habitants et possibilité de gratuité pour les autres communes ; retirés -

Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme) - **Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme** (interdiction d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les communes dépourvues de schémas de cohérence territoriale, SCT, à compter du 1er janvier 2002) (p. 2229, 2230) : ses amendements n° 20 : consultation de l'autorité organisatrice de transport ; et n° 21 : report en 2007 de la date d'application de la mesure proposée ; devenus sans objet. Se déclare favorable aux amendements de suppression n° 220 de la commission et n° 77 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-3 du code de l'urbanisme** (initiative de l'élaboration et périmètre du SCT) (p. 2234) : son amendement n° 22 : précision selon laquelle le périmètre du SCT délimite un territoire présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux ; retiré - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT) (p. 2242, 2244) : ses amendements n° 23 et n° 24 : participation des services du département à la demande du président du conseil général ; retirés au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 86 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. L. 122-8 du code de l'urbanisme** (établissement du projet de SCT et procédures de consultation) (p. 2248, 2249) : se déclare favorable à l'amendement n° 91 de la commission des lois saisie pour avis (nécessité d'une majorité des deux tiers au sein de l'organe délibérant pour l'approbation du projet du schéma en cas de désaccord de l'EPCI à fiscalité propre). Son amendement n° 25 : consultation des associations mentionnées à l'article L. 121-5 du code de l'urbanisme, à leur demande, dans un délai de trois mois après notification du projet de schéma au préfet ; adopté - **Art. L. 122-9 du code de l'urbanisme** (clause de sauvegarde) (p. 2250) : ses amendements n° 26 : possibilité pour les communes associées de saisir le préfet lorsqu'elles estiment que l'un de leurs intérêts essentiels est compromis ; retiré ; et n° 28 : suppression des éléments destinés à caractériser les atteintes aux intérêts essentiels de la commune ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite)** - **Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (compétences des EPCI en matière de SCT) (p. 2266) : son amendement n° 32 : soumission des schémas directeurs en cours d'élaboration au régime d'élaboration des schémas de cohérence territoriale ; adopté - **Art. 3** (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - **Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme** (objectifs des PLU) (p. 2278) : son amendement n° 33 : compatibilité entre le POS et les autres documents d'urbanisme en distinguant le schéma de cohérence territoriale des autres documents ; retiré après intégration de l'expression "s'il y a lieu" dans l'amendement n° 231 de la commission (prise en compte par le POS du programme local de l'habitat sans nécessité d'une compatibilité intégrale, avec mention de la compatibilité avec le plan d'exposition au bruit, et application du POS pendant les trois ans suivant l'approbation des documents d'urbanisme visés dans cet article). (p. 2280, 2282) : ses amendements n° 35 : remplacement des mots "le renouvellement urbain" par les mots "l'urbanisation future" ; n° 34 : caractère obligatoire des règles définies par les plans locaux d'urbanisme ; n° 37 : champ d'application des lois "montagne" et "littoral" dans les zones couvertes par ces deux lois ; n° 38 : possibilité de requalification des quartiers pour des motifs d'ordre économique ; retirés ; et n° 36 : possibilité d'invocation de motifs économiques pour imposer une reconstruction ou l'aménagement de bâtiments existants ; retiré puis repris par la commission sous le n° 1084 - **Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme** (institutions de servitudes en zones urbaines) (p. 2286, 2288) : ses amendements n° 39 : obligation de motivation des interdictions provisoires des constructions d'une superficie d'une certaine taille ; n° 40 : suppression de la possibilité de gel d'emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale ; adoptés ; et n° 41 : limitation à dix ans de la réserve publique foncière ; retiré - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU) (p. 2290, 2291) : son amendement n° 43 :

association possible des services départementaux à l'élaboration du plan local d'urbanisme ; adopté - **Art. 4** (intitulé du chapitre IV du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales) - **Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (régime juridique des cartes communales) (p. 2303) : son amendement, soutenu par M. Charles Revet, n° 44 : suppression de l'accord du préfet pour la carte communale ; retiré - **Art. 5** (modifications apportées au chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie législative du code de l'urbanisme consacrée aux zones d'aménagement concerté (ZAC)) (p. 2307, 2308) : ses amendements n° 45 : suppression des dispositions modifiant la date de référence d'évaluation des biens compris dans une ZAC ; n° 47 : suppression des dispositions supprimant les plans d'aménagement de zone, PAZ ; retirés ; et n° 48 de repli ; adopté - **Art. L. 311-6 du code de l'urbanisme** (cahier des charges des cessions ou concessions d'usage de terrains d'une ZAC) (p. 2309) : son amendement n° 49 : possibilité de prescriptions dérogeant aux obligations de droit commun en matière de conditions d'implantation ; adopté après rectification par le Gouvernement - **Art. L. 311-7 du code de l'urbanisme** (application du régime des PLU aux plans d'aménagement de zone, PAZ, existants) (p. 2310) : son amendement n° 46 : maintien de la possibilité de créer un PAZ en ZAC ; devenu sans objet - **Art. 6** (modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme) (p. 2312) : ses amendements n° 50 de suppression et n° 51 de repli ; retirés - **Art. 11** (assouplissement des conditions d'utilisation des biens acquis par préemption) (p. 2322, 2323) : son amendement n° 53 : suppression de la disposition réduisant à cinq ans l'obligation d'informer le propriétaire d'un bien préempté lorsque le titulaire du droit de préemption décide d'utiliser le bien acquis à d'autres fins ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 11 bis** (champ d'application du droit de préemption) (p. 2332) : son amendement n° 521 : exclusion des immeubles acquis par les organismes d'HLM du champ du droit de préemption urbain ; adopté - **Art. 13** (définition et modalités de mise en oeuvre des opérations d'aménagement) (p. 2335, 2336) : son amendement n° 54 : suppression de l'alinéa relatif à la possibilité de recours à des professionnels qualifiés dans les domaines de la conception et de l'aménagement de l'espace ; adopté - **Art. 17** (recette du budget des établissements publics fonciers) (p. 2343, 2344) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° 269 de la commission et intervient sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement dont il souhaite la réserve (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux) - **Après l'art. 19 bis ou après l'art. 20** (p. 2352, 2353) : ses amendements n° 439 : majoration du seuil de surface de plancher à partir duquel une opération visant à augmenter la capacité d'hébergement touristique doit être soumise à la procédure des unités touristiques nouvelles ; et n° 440 : distinction entre les notions d'"extension" et de "renforcement significatif" des remontées mécaniques ; adoptés - **Art. 20** (réalisation d'aires de stationnement) (p. 2362) : ses amendements, soutenus par M. Charles Revet, n° 56 : obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises ; et n° 57 : non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat ; réservés jusqu'à la discussion de l'article 36 - **Après l'art. 20** (p. 2368) : son amendement n° 441 : notification du requérant au bénéficiaire du permis de construire de sa demande d'aide juridictionnelle dans les quinze jours à compter du dépôt de cette demande ; adopté - **Art. 20 bis** (réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit) (p. 2371, 2372) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 124 de la commission des lois saisie pour avis et favorable à l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2374) : le groupe des RI est favorable à l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles

qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative) - **Après l'art. 20 ter ou après l'art. 25** (p. 2376) : son amendement n° 18 : impossibilité d'invoquer l'exception d'irrecevabilité pour des raisons de fond comme de forme après expiration d'un délai de six mois à compter de la prise d'effet d'un document d'urbanisme ; adopté - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2391, 2394) : son amendement de suppression n° 442 ; retiré - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) (p. 2399) : son amendement de suppression n° 443 ; adopté - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*) (p. 2401) : ses amendements n° 444 de suppression ; adopté ; et n° 522 de repli ; devenu sans objet - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2404, 2405) : hostilité à la méthode employée. Favorable à la mixité sociale. Son expérience de président d'un organisme d'HLM. Diminution des charges des locataires. Prise de conscience de certains élus au vu du résultat du dernier recensement. Démolition des logements dans les quartiers à problème. Insuffisance de l'aide de l'Etat. Problèmes liés à un pourcentage trop important d'étrangers dans certains quartiers.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 (suite)** - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2443, 2450) : ses amendements n° 445 : application de cet article aux communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes, de plus de cent mille habitants ; retiré ; n° 449 : application du taux de 20 % à l'agglomération ; devenu sans objet ; et n° 454 : non-application de cet article aux communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumise à une inconstructibilité résultant d'un plan d'exposition au bruit ou d'une servitude relative aux installations classées ; adopté. Sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), ses sous-amendements n° 447 : application de cet article aux logements à vocation sociale ; et n° 452 : non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au moins 20 % des résidences principales ; adoptés ; n° 450 : application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux dans les communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits et les sites classés représentent plus de 25 % de la surface urbanisée ; retiré ; et n° 451 : application d'un taux de 15 % de logements locatifs sociaux aux communes dont la surface urbaine représente moins de 50 % du territoire communal ; rejeté. (p. 2454, 2455) : intervient sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Sa volonté de mixité sociale. Risque de vacances de logements. (p. 2458, 2464) : ses amendements n° 455 : référence à la notion de logement social de la loi d'orientation pour la ville de 1991 ; n° 456 : référence à la notion de logement social de la loi du 26 mars 1996 ; n° 462 : intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés ou aidés du parc immobilier privé ; n° 468 : intégration dans la définition du logement social des logements conventionnés privés, des logements d'insertion privés appartenant aux organismes agréés réalisés avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ou de l'Etat ; n° 469 : intégration dans la définition du logement social des logements acquis par leurs occupants dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété ; n° 463 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux collectivités locales ; n° 464 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à l'Etat ; n° 465 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte ; n° 466 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant aux établissements

industriels ou commerciaux ; n° 470 : intégration dans la définition du logement social des logements appartenant à des associations, des unions d'économie sociale et des organismes sans but lucratif ayant bénéficié de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ou de l'Etat ; retirés ; n° 457 de cohérence ; et n° 467 : intégration dans la définition du logement social des logements financés par des prêts du crédit foncier de France ; adoptés ; n° 460 : intégration des logements non conventionnés mais encadrés par l'Etat dans la définition du logement social ; et n° 461 : intégration des logements du parc privé conventionné au titre de la lutte contre les exclusions et du nouveau dispositif Besson dans la définition du logement social ; rejetés. (p. 2478, 2483) : ses amendements n° 458 : intégration dans la définition du logement social des logements du secteur privé dont le loyer au mètre carré est inférieur ou égal au loyer de référence applicable aux logements sociaux ; rejeté ; n° 473 : intégration dans la définition du logement social des logements régis par la loi de 1948 ; n° 476 : intégration dans la définition du logement social des logements gérés par des organismes sociaux, la SONACOTRA et les associations caritatives ; et n° 479 : prise en compte dans le calcul des logements sociaux des logements ayant bénéficié d'une subvention à la réhabilitation de la part d'une collectivité locale ; retirés ; n° 480 : affectation d'un coefficient de majoration de 2 pour les logements locatifs sociaux construits ou acquis et améliorés à l'aide d'un prêt locatif aidé très social ; et n° 459 : maintien dans le compte des 20 % des logements sociaux aliénés ; adoptés - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2488, 2494) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), ses sous-amendements, soutenus par M. Jean Delaneau, n° 482 : remplacement du millésime 2002 par le millésime 2005 ; et n° 483 : aménagement transitoire de trois ans et réduction du seuil de logements sociaux pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine ; rejetés p. 2503, 2504 ; n° 487 : exonération pour les communes dont le prélèvement est inférieur à 50 000 francs ; adopté p. 2504. Ses amendements, soutenus par M. Jean Delaneau, n° 484 : report au 1er janvier 2005 de la date d'application des dispositions et prélèvement au niveau des ressources fiscales de l'EPCI ; devenu sans objet ; n° 485 : remplacement de la somme de "1 000 francs" par la somme de "500 francs" ; n° 486 : calcul du prélèvement au niveau des EPCI ; et n° 488 : possibilité de dérogations pour les communes ayant perdu plus de 10 % de leur population entre les deux derniers recensements ; retirés. Ses amendements n° 490 : prise en compte de la richesse de la commune pour le calcul du prélèvement sur les ressources fiscales ; n° 491 : prise en compte de certaines dépenses communales au titre des dépenses susceptibles d'être diminuées du prélèvement annuel sur les ressources fiscales ; n° 492 : application du prélèvement pour les communes dont le secteur sauvegardé, les sites inscrits et les sites classés représentent plus de 25 % de la surface urbanisée, si le taux de construction de logements locatifs sociaux représente moins de 15 % des résidences principales ; et n° 493 : application du prélèvement pour les communes dont la surface urbaine représente moins de 50 % du territoire communal, si le taux de construction de logements locatifs sociaux représente moins de 15 % des résidences principales ; retirés. Sur l'amendement n° 298 précité de la commission, son sous-amendement n° 489 : report sur l'année suivante du surplus des dépenses engagées par les communes par rapport au montant de la pénalité, pour le calcul de la pénalité ; adopté p. 2504 - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2495, 2500) : sur l'amendement n° 298 précité de la commission, intervient sur ses sous-amendements précités n° 482, n° 483, n° 487 et n° 489. Son amendement n° 497 : information et recueil de l'avis des conseils généraux sur la répartition de l'offre de logements ; devenu sans objet - **Art. L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation** (*sanctions en cas de non-respect du programme local de l'habitat*) (p. 2505, 2507) : ses amendements n° 498 : précision selon laquelle le conseil départemental de l'habitat examine la cohérence générale de

l'offre de logements et sa répartition sur l'ensemble des zones d'habitat urbain, périurbain et rural; et n° 499 de conséquence; adoptés - **Art. L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation** (*pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2508, 2509) : son amendement de suppression n° 500; adopté; et son amendement de repli n° 501; devenu sans objet - **Après l'art. 26** (p. 2518) : ses amendements n° 523 : possibilité pour les régions, les groupements, les communes, les départements et les EPCI de consentir des aides aux organismes d'HLM; et n° 524 : référence à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation; adoptés; et n° 525 : référence à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation; rejeté - **Art. 26 bis** (*mise à disposition de locaux par un organisme d'HLM*) (p. 2519) : son amendement n° 502 : suppression de l'avis du représentant de l'Etat dans le département; adopté.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Art. L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation** (*extension des possibilités de rétractation*) (p. 2532, 2534) : sur l'amendement n° 130 de la commission des lois saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article réservant la faculté de rétractation au seul acquéreur non professionnel), soutient le sous-amendement n° 573 de M. Roland du Luart (extension de la faculté de se rétracter à tout acquéreur non professionnel, que la promesse soit conclue sous seing privé ou sous forme authentique). Son amendement n° 526 : précision selon laquelle cet article concerne un professionnel vendeur et un acquéreur non professionnel; retiré. Objectif de protection de l'acquéreur privé - **Art. L. 271-2 du code de la construction et de l'habitation** (*interdiction d'un dépôt d'argent avant l'expiration d'un délai de rétractation*) (p. 2536) : ses amendements n° 527 : possibilité d'un versement d'argent par l'acquéreur entre les mains d'un tiers séquestre; et n° 528 : en cas de rétractation, reversement des sommes séquestrées dans un délai de sept jours; retirés - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Art. 14-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*budget prévisionnel de la copropriété*) (p. 2545, 2547) : ses amendements n° 529 : délai de vente d'un budget prévisionnel porté de 4 à 6 mois à compter de la date d'arrêtés des comptes de l'exercice; et n° 503 : constitution d'une avance permanente de trésorerie; retirés - **Art. 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*dépenses de copropriété hors budget prévisionnel*) (p. 2548) : son amendement n° 504 : détermination de deux catégories de dépenses du syndicat : les dépenses inscrites au budget et les autres dépenses décidées par l'assemblée générale; retiré - **Art. 14-3 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** (*plan comptable applicable aux copropriétés*) (p. 2549) : son amendement n° 505 : établissement d'un bilan; retiré - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2551, 2554) : ses amendements n° 507 : précision selon laquelle les copropriétaires qui aggravent les charges communes doivent en supporter le coût dans la limite d'un plafond fixé en Conseil d'Etat; adopté p. 2561; n° 506 : mention dans les règlements de copropriété des modalités de fonctionnement du syndicat coopératif; et n° 530 : suppression du paragraphe IV; adoptés - **Art. 31** (*fonctionnement des copropriétés*) (p. 2559, 2560) : intervient sur son amendement n° 507 précité. Se déclare opposé à l'amendement n° 152 de la commission des lois saisie pour avis (suppression du paragraphe tendant à autoriser le syndicat à faire supporter directement, au copropriétaire qui aurait aggravé le montant des charges communes, les frais correspondants). (p. 2568) : son amendement n° 508 : vote de la mise en harmonie des règlements de copropriété avec la législation à la majorité simple de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 et réduction des frais de publication; adopté - **Art. 34 quater** (*individualisation des contrats de fourniture d'eau*) (p. 2581, 2582) : se déclare favorable aux amendements identiques de précision n° 767 de M. Pierre Hérisson et n° 662 de M. Patrick Lassourd ainsi que, sur ce dernier, au sous-amendement n° 1107 de la commission (libre choix d'une

société tierce pour l'individualisation des contrats) - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2585, 2586) : ses amendements n° 509 : suppression du 1° de cet article confiant de nouvelles attributions aux plans de déplacements urbains; n° 56 : obtention d'une concession à long terme dans une plateforme publique de chargement-déchargement des marchandises et n° 57 : non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat; adoptés précédemment réservés p. 2362 - **Art. 37** (*stationnement public et privé*) - **Art. 28-1-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982** (*mise en conformité des actes pris au titre du pouvoir de police du stationnement et des actes relatifs à la gestion du domaine public routier avec les dispositions prévues au 4 de l'art. 28-1*) (p. 2590) : son amendement de suppression n° 511; adopté - **Art. 28-1-2 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982** (*limitation des déplacements automobiles lors du trajet domicile-travail et vers des zones desservies en transports publics réguliers*) : son amendement rédactionnel n° 512; adopté - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2601, 2602) : son amendement n° 516 : possibilité pour l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics de voyageurs de confier, par convention, à des collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'un réseau de transport; adopté - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2604) : son amendement de suppression n° 517; retiré au profit de l'amendement n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2735) : ses amendements n° 518 : consultation du comité des partenaires du transport public sur l'ensemble des missions confiées au syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF; retiré au profit de l'amendement n° 664 de M. Patrick Lassourd; et n° 519 : représentation au sein du comité des partenaires du transport public des entreprises de transport public; retiré - **Avant l'art. 52** (p. 2748) : se déclare favorable à l'amendement n° 608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi) - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2757) : invocation de l'article 40 de la Constitution. Problèmes d'agressions. Sécurité au cours des trajets de nuit. Nécessité de moderniser les gares et les wagons pour faciliter les contrôles - **Après l'art. 52** (p. 2761) : se déclare favorable à l'amendement n° 325 de la commission (exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Art. L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation** (*objectifs de la politique d'aide au logement*) (p. 2778, 2779) : son amendement n° 531 : définition du logement social; retiré - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2784, 2786) : sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés), reprend le sous-amendement n° 666 de M. Patrick Lassourd, puis le retire (compensation du coût du déplacement du salarié) - **Après l'art. 61 A** (p. 2787) : son amendement n° 532 : possibilité pour les organismes d'HLM de louer librement les aires de stationnement vacantes; adopté - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2790) : se déclare favorable à l'amendement n° 340 de la commission (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété) - **Art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (*règles applicables aux logements sociaux en cas de transfert de propriété*) (p. 2794) : son amendement n° 534 : non-application de ce dispositif aux logements détenus par les sociétés civiles immobilières de location attribués aux

associés ; devenu sans objet - **Après l'art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (p. 2797) : se déclare favorable à la première partie et opposé à la deuxième partie de l'amendement n° 980 de Mme Odette Terrade (pérennisation dans le parc locatif social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et faisant l'objet d'une convention même après l'expiration de celle-ci - application de ce dispositif aux logements appartenant aux sociétés civiles immobilières de la Caisse des dépôts et consignations construits, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et aux logements situés dans des communes en zone urbaine sensible). Sur la première partie de l'amendement n° 980 précité de Mme Odette Terrade, se déclare favorable au sous-amendement n° 1093 du Gouvernement - **Art. L. 411-5 du code de la construction et de l'habitation** (*attribution des locaux commerciaux*) (p. 2798) : son amendement n° 536 : suppression de l'avis consultatif du maire de la commune ; devenu sans objet - **Art. L. 411-6 du code de la construction et de l'habitation** (*conventions d'objectifs signées entre l'Etat et les organismes d'HLM*) : son amendement n° 537 : utilisation de la nouvelle dénomination de l'Union des HLM ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2813, 2817) : sur l'amendement n° 1114 de la commission auquel il est favorable (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété), son sous-amendement n° 1120 : suppression des mots "un îlot, un quartier" ; retiré. Ses amendements n° 538 : nouvelle rédaction du second alinéa du 1 de cet article ; et n° 539 : assistance des personnes physiques pour les contrats de construction de maison individuelle ; retirés. (p. 2820, 2821) : se déclare favorable à l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété) - **Art. 62 ter** (*règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2822, 2823) : son amendement n° 541 : possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emplois par concours ; adopté - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2829) : son amendement n° 544 : inscription dans la loi des possibilités d'intervention des sociétés d'HLM en contrat de construction de maisons individuelles et en contrat de location-accession ; retiré. (p. 2831) : son amendement n° 546 : possibilité pour les sociétés anonymes d'HLM de créer entre elles des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire déterminé ; adopté - **Après l'art. 63** (p. 2833) : son amendement n° 603 : possibilité pour les organismes d'HLM de créer entre eux des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire donné ; adopté - **Art. 63 ter** (*création des conférences communales du logement*) (p. 2835, 2836) : son amendement n° 548 : suppression de l'obligation de créer une commission d'attribution de logements, CALO, dans les communes disposant d'au moins 2 000 logements locatifs sociaux ; adopté - **Après l'art. 64** (p. 2838, 2839) : ses amendements n° 549 et n° 550 : autorisation de délégation du pouvoir d'ordonnateur pour l'exécution d'un mandat de gérance de logements sociaux par l'ordonnateur d'un office d'HLM à un organisme d'HLM ou à une société d'économie mixte dans les conditions de droit commun ; n° 551 : ajout des mandats de gérance de logements locatifs sociaux confiés à un organisme d'HLM parmi les dérogations prévues à l'article 41 de la "loi Sapin" ; et n° 552 : versement de l'aide personnalisée au mandataire en cas de mandat de gérance de logements ; adoptés - **Art. 64 ter** (*modalités de vente de logements sociaux HLM à leurs occupants*) (p. 2841) : son amendement de précision rédactionnelle n° 553 ; adopté - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2845, 2848) : son amendement n° 554 : suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, aux frais de l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés

d'économie mixte ; adopté. Se déclare opposé aux amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). (p. 2851) : son amendement n° 555 : désignation d'une personne qualifiée par les représentants des organismes d'HLM ; retiré. (p. 2854) : son amendement n° 556 : prise en compte de l'effort social du propriétaire pour le calcul des cotisations des bailleurs à la CGLS ; retiré - **Art. 68** (*garantie des opérations d'accession à la propriété*) (p. 2857, 2858) : se déclare opposé à l'amendement n° 1020 du Gouvernement (rétablissement du caractère complémentaire de l'activité de vente par rapport à la mission de base de réalisation de logements locatifs sociaux par la fixation d'un seuil de constructions de logements). Son amendement n° 558 : maintien de la dispense du contrat de promotion immobilière et de la garantie d'achèvement pour les organismes d'HLM ; retiré - **Art. 75** (*procédures de déclaration d'insalubrité*) (p. 2868) : son amendement n° 559 : obligation pour le syndic de copropriété d'informer l'ensemble des copropriétaires lorsque les travaux prescrits ne concernent que les parties communes ; adopté - **Après l'art. 82** (p. 2880, 2881) : ses amendements n° 560 : possibilité de reloger les locataires d'un logement régi par la loi de 1948 dans toute commune de l'agglomération figurant dans le plan global de relogement et incluse dans le périmètre de renouvellement urbain ; et n° 561 : référence aux immeubles inscrits dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain ; adoptés - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2883) : son amendement n° 562 : prévision d'une indemnité couvrant les frais engagés par la collectivité publique pour le relogement de l'occupant d'un logement insalubre ; retiré au profit de l'amendement n° 189 de la commission des lois saisie pour avis (indemnité forfaitaire fixée à douze mois de loyer brut au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre) - **Art. 85** (*règlement amiable des conflits locatifs dans les parcs privés*) (p. 2900) : son amendement n° 564 : possibilité de créer des sections spécifiques au secteur locatif social et privé au sein des commissions départementales de conciliation ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 2914, 2915) : ses amendements n° 567 : suppression de l'obligation de représentativité des associations de locataires au niveau d'un groupe d'immeubles ; et n° 568 : limitation des pouvoirs du conseil de concertation locative ; adoptés - **Après l'art. 86 undecies** (p. 2922, 2923) : ses amendements n° 569 et n° 570 : non-application du double régime du contrôle des sociétés anonymes d'HLM aux sociétés d'HLM soumises aux articles de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ; retirés ; et n° 571 : possibilité de calcul par référence à la surface utile des loyers antérieurement calculés à la surface corrigée ; adopté - **Art. 17 (suite)** (p. 2937, 2938) : sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux), soutient les sous-amendements n° 1118 de M. Charles Revet et n° 1124 à n° 1128 de M. Joël Bourdin - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2944, 2945) : procédure d'urgence. Amendements déposés contre la "recentralisation". Lutte contre les inégalités et l'exclusion. Régionalisation des transports ferroviaires. Obligation d'implantation de logements sociaux dans les villes. Favorable au logement social. Accession sociale à la propriété. Problème de la vacance des logements sociaux. Le groupe des RI votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2985, 2987) : gestion du gibier et des espaces naturels par les chasseurs. Respect par les chasseurs de la réglementation de la chasse. Conséquences sur la chasse du poids économique de l'agriculture. Superficie forestière. Administration des espèces par les chasseurs. Poids économique et financier de la chasse. Problème de la fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. Favorable à

l'étalement des dates proposées par loi de 1998. Atteinte au droit de propriété par l'instauration d'un jour de non-chasse. Approbation du droit de non-chasse. Favorable à l'accroissement des pouvoirs des fédérations de chasseurs - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3011) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), ses sous-amendements n° 234 et n° 233 ; adoptés ; son sous-amendement n° 235 ; retiré. (p. 3012) : son amendement n° 52 : précision de la compatibilité de l'exercice de la chasse avec les usages non appropriatifs de la nature ; retiré. (p. 3015) : se déclare favorable au sous-amendement n° 4 de M. Alain Vasselle déposé sur l'amendement n° 159 précité de la commission - **Après l'art. 1er bis** (p. 3017) : sur l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage), son sous-amendement n° 236 : composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage ; adopté. (p. 3019) : souhait de la désignation d'un tiers des représentants par les fédérations de chasseurs.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3049) : son amendement n° 55, identique à l'amendement n° 8 de M. Alain Vasselle (retour à l'appellation d'origine de l'office national de la chasse, ONC) ; adopté. (p. 3051) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), ses sous-amendements n° 237 : tutelle conjointe du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture pour tout ce qui relève de la chasse ; retiré ; et n° 58 : mention de l'élargissement des missions menées par l'ONC ; adopté ; (p. 3053) : son amendement n° 59 : clarification de la nature juridique des relations entre l'ONC, la fédération nationale et les fédérations départementales ; retiré. (p. 3056, 3057) : se déclare favorable à l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS) et opposé au sous-amendement n° 354 de M. Michel Charasse (référence à la tutelle de l'Etat) déposé sur ce dernier. (p. 3059) : son amendement n° 61 : désignation par les fédérations des chasseurs d'au moins un tiers des membres du conseil d'administration de l'ONC ; retiré. (p. 3063) : sur l'amendement de coordination n° 163 de la commission, son sous-amendement rédactionnel n° 238 ; devenu sans objet. (p. 3064) : sur l'amendement n° 339 du Gouvernement (précisions sur les ressources de l'ONCFS), son sous-amendement n° 63 : distinction entre les ressources de l'ONC provenant de la vente de gibier et celles provenant d'autres produits ; adopté. Son amendement n° 64 : affectation des ressources cynégétiques aux seules activités ayant trait à la chasse et au gibier ; retiré - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3070) : sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 239 : prise en compte des territoires et des chasseurs qui y chassent ; adopté. (p. 3075) : favorable à la prise en compte des territoires - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3078) : sur l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations), ses sous-amendements n° 240 : représentation et défense des intérêts de la chasse et des chasseurs par les fédérations départementales des chasseurs ; n° 241 : missions de service public des fédérations ; et n° 242 : possibilité pour les fédérations d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'infraction aux dispositions du titre du code rural relatif aux fédérations départementales des chasseurs ; retirés. (p. 3079) : son amendement n° 67 : transmission aux fédérations départementales des chasseurs d'une copie des procès-verbaux ; retiré. (p. 3083) : pouvoirs de police de la

chasse des gardes nationaux. Lutte contre le braconnage. (p. 3086) : son amendement n° 70 : suppression de la référence à une tutelle préfectorale a priori ; retiré. (p. 3088) : son amendement n° 71 : suppression de la référence au contrôle financier institué à l'égard des fédérations des chasseurs par le décret du 25 octobre 1935 ; retiré au bénéfice de l'amendement n° 170 de la commission (application aux fédérations départementales des chasseurs des dispositions de l'article L. 111-7 du code des juridictions financières). (p. 3089) : se déclare opposé au sous-amendement n° 349 du Gouvernement (contrôle économique et financier de l'Etat sur les fédérations départementales des chasseurs) déposé sur l'amendement n° 170 précité de la commission - **Après l'art. 4** (p. 3093) : son amendement n° 73 : création de fédérations régionales des chasseurs ; adopté - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3100, 3101) : ses amendements n° 75 : fixation d'un minimum et d'un maximum applicables à la cotisation ; retiré au profit de l'amendement n° 177 de la commission (fixation par la fédération nationale du montant maximum de la cotisation des chasseurs) ; et n° 76, identique à l'amendement n° 27 de M. Alain Vasselle (suppression du contrôle a priori) ; devenu sans objet. (p. 3102) : son amendement n° 77, sur le même objet que l'amendement n° 28 de M. Philippe François (institution d'une charte de la chasse en France) ; devenu sans objet - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3105, 3106) : ses amendements n° 78 : définition des fonctions des ACCA ; adopté après modification par le sous-amendement n° 359 de M. Alain Vasselle (référence à la prévention du braconnage) ; et n° 79 : rôle des ACCA dans la "répression" du braconnage ; devenu sans objet. (p. 3108) : son amendement n° 80 : obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles ; adopté. (p. 3111, 3112) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 281 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de la verbalisation lors du passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition). Son amendement n° 119 : impossibilité pour celui qui exerce le droit de non-chasse de chasser sur l'ensemble des terrains de l'ACCA ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3130, 3131) : ses amendements n° 81 : impossibilité pour le propriétaire de droits de chasse ayant exercé son droit à opposition de prétendre à la qualité de membre de l'ACCA sauf décision souveraine de l'assemblée générale ; n° 82 : charges incombant au propriétaire non chasseur ; n° 83 : effet de l'opposition formulée par le propriétaire ou le détenteur du droit de chasse ; retirés. (p. 3134) : intervient sur l'amendement n° 183 de la commission (décision de l'assemblée générale de l'ACCA pour réguler l'acquisition de très petites parcelles). Crainte d'une injustice - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 3139, 3140) : suggère la modification de l'amendement n° 353 de la commission (entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse*) (p. 3141) : son amendement n° 84 : localisation du guichet unique au siège de la fédération départementale ; retiré. (p. 3143) : objet du guichet unique. Se déclare favorable aux amendements de la commission n° 184 (localisation du guichet unique au siège de la fédération départementale des chasseurs) et n° 185 (suivi des questions financières au sein de chaque fédération départementale par un agent comptable). (p. 3147, 3148) : son amendement n° 246 : durée de validité du permis de chasser ; adopté. Sur l'amendement n° 186 de la commission (création d'un permis de chasser temporaire), son sous-amendement n° 247 : renouvellement du permis de chasser temporaire ; adopté. (p. 3149, 3150) : son amendement n° 86 : modalités de validation du permis de chasser des étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et non résidents ; retiré au profit de l'amendement n° 289 de M. Jean-Marc Pastor sur le même objet que l'amendement n° 86 de M. Ladislav Poniatowski (modalités de validation du permis de chasser des étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et non résidents) - **Art. 8 quater** (*création d'un fichier national des*

permis et des autorisations de chasser) (p. 3167) : son amendement de suppression n° 88 ; adopté - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3185) : son amendement, soutenu par M. Roland du Luart, n° 89 : fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans la loi ; devenu sans objet. (p. 3188) : ses amendements sur le même objet, soutenus par M. Xavier Pintat, n° 90 et n° 91 : extension de la pratique du jour de non-chasse ; retirés au profit de l'amendement n° 300 examiné après l'article 10 (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage) - **Après l'art. 10** (p. 3200) : se déclare opposé à l'amendement n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire) et favorable à l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage) - **Après l'art. 11** (p. 3206) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Raffarin, n° 94 : autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre ; adopté - **Après l'art. 14** (p. 3223) : son amendement n° 110, sur le même objet que l'amendement n° 46 de M. Philippe François (conditions préalables à l'obtention d'un plan de chasse) ; retiré - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3224) : ses amendements n° 107 : fixation par arrêté préfectoral dans chaque département des modalités de destruction des populations d'animaux nuisibles au gibier ; adopté ; n° 108 : règle d'un prélèvement maximal autorisé concernant les espèces de petit gibier ; retiré. (p. 3226, 3227) : souci de l'intérêt de la chasse et d'une meilleure protection du gibier - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 3227) : son amendement n° 111 : exclusivité de l'indemnisation pour les dégâts atteignant un revenu professionnel et exclusion des cas de négligence en matière de protection ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3231) : son amendement n° 113 : sanction contre le braconnage ; adopté - **Art. 20** (*personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural*) (p. 3232, 3233) : son amendement n° 114, identique à l'amendement n° 47 de M. Gérard César (ajout à la liste des personnes habilitées à rechercher et à constater des infractions au droit de la chasse des gardes des fédérations départementales et des gardes particuliers assermentés) ; retiré - **Après l'art. 20** (p. 3234) : son amendement n° 116, identique à l'amendement n° 48 de M. Philippe François (constat par les agents de développement cynégétique au moyen de procès-verbaux des infractions au droit de la chasse) ; retiré - **Art. 21** (*procès-verbaux d'infraction - art. L. 215-6 du code rural*) : son amendement n° 117 : substitution d'une juridiction de proximité à celle de la résidence administrative de l'agent constatant l'infraction ; adopté - **Après l'art. 23** : son amendement n° 118 : modalités de transport du gibier hors période de chasse ; adopté. (p. 3237) : inquiétude relative aux zones de la directive Natura 2000 - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3242, 3243) : amélioration apportée au texte par le Sénat. Souhait d'élaboration d'un texte par la commission mixte paritaire. Travail du rapporteur.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3446) : se déclare favorable à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 30** (*équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 3485) : soutient l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires).

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4257, 4258) : regrette l'absence de Mme Dominique Voynet. Echec de la commission mixte paritaire. Elaboration par l'Assemblée nationale d'un texte enrichi de plusieurs propositions sénatoriales. Opposition au rétablissement du contrôle a priori des fédérations de chasse par le préfet. Favorable à la transmission des procès-verbaux aux associations. Elaboration par les députés d'un schéma départemental très contraignant. Favorable au rétablissement des principales dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 4274) : à titre personnel, ne votera pas l'amendement n° 5 de la commission (reprise du texte voté conforme par les deux assemblées) - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 4278, 4279) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture). Marge de manoeuvre large laissée au Gouvernement par l'amendement précité - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 4280, 4281) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture), et sur celui-ci, opposé au sous-amendement n° 52 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'obligation de prêter serment pour les gardes des fédérations départementales des chasseurs) - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 4291) : son amendement n° 40 : rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat s'agissant des dispositions transitoires relatives à la mise en oeuvre du droit d'opposition cynégétique ; adopté - **Art. 8 A** (*instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasser*) (p. 4292, 4295) : ses amendements n° 41 : réintroduction du texte adopté en première lecture ; n° 42 : contrôle des finances de la fédération départementale par un commissaire aux comptes ; n° 43 : reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture et autorisant le renouvellement du permis ; et n° 44 de coordination ; adoptés - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4306) : crainte de l'avant-projet de décret. (p. 4308) : avec le groupe des RI, votera l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux") - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 4314) : son amendement n° 45 : rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la première lecture concernant les battues administratives contre les nuisibles ; adopté - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 4315) : son amendement n° 46 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4319) : message adressé à l'Assemblée nationale. Votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 0369 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4533, 4534) : régulation du ciel européen. Elargissement du conseil d'administration. Investisseurs institutionnels. Négociations avec la compagnie Alitalia. Se réjouit de la proposition de la commission des affaires économiques qui souhaite revenir au texte adopté par le Sénat en première lecture.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5232, 5233) : procédure d'urgence. Rejet par l'Assemblée nationale de nombreuses dispositions votées par le Sénat en première lecture : sur les documents d'urbanisme, le logement social et la régionalisation ferroviaire des transports de voyageurs. Bouleversement des conseils généraux par les propositions de la commission Mauroy. Le groupe des RI ne votera ce texte de loi que si les amendements de la commission sont

adoptés. Complémentarité entre la France urbaine et la France rurale. Mise en place d'un parcours résidentiel panachant location et acquisition. Actions des organismes d'HLM dans le logement social - **Art. 20 quater A** (*incompatibilité des fonctions des architectes des Bâtiments de France*) (p. 5302) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et opposé à l'amendement n° 246 de M. Jacques Bellanger (nouvelle rédaction de cet article).

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 5491, 5494) : ampleur de l'habilitation qui est demandée. Cumul de deux procédures d'exception. Secteur des télécommunications. Domaine industriel. Matière environnementale. Agriculture et alimentation. Droit de la consommation. Directive postale. Discussion d'une loi postale. "Natura 2000". Propositions complémentaires sur les régions alpine, atlantique, méditerranéenne et continentale. Dispositions relatives au secteur autoroutier. Proposition de loi de transposition de M. Jean-François Legrand adoptée par le Sénat en juin 1998 - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5520) : son amendement n° 11 : retrait de la directive "Natura 2000"; adopté. (p. 5525) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre Lefebvre (retrait de la directive relative à l'application de la fourniture d'un réseau ouvert, ONP, à la téléphonie vocale et à l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel). (p. 5527) : son amendement n° 12 : retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service; adopté - **Art. 2** (*habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour permettre l'application de certaines dispositions du droit communautaire*) (p. 5530) : son amendement n° 13 : prise en compte de la publication du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les substances appauvrissant la couche d'ozone; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - **Art. 4** (*dispositions sur les infrastructures routières*) (p. 5773, 5774) : avantages des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Modernisation du statut des SEMCA. Absence de débat démocratique. Urgence de la ratification par voie d'ordonnances. Propose un amendement qui supprime les dispositions relatives au péage du champ de la future ordonnance. (p. 5777) : son amendement n° 14 : nouvelle rédaction supprimant les dispositions relatives aux péages du champ de l'ordonnance; adopté.

- **Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7866, 7868) : frilosité du Gouvernement sur la nécessaire adaptation de La Poste. Attachement au service public. Mutation spectaculaire de la poste allemande. Le groupe des RI apporte son soutien à cette proposition de résolution.

POURNY (André), sénateur (Saône-et-Loire) RI-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

POURTAUD (Danièle), sénateur (Paris) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (JO Lois et décrets du 4 mai 2000).

Vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Déléguée suppléante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur : - le projet de loi [n° 192 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives; - le projet de loi organique [n° 193 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna [n° 215 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Elections.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Bertrand Delanoë et Claude Estier, relative aux compétences du maire de Paris [n° 103 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Police.**

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Relations culturelles, scientifiques et techniques [n° 93 (2000-2001) tome 12] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 341 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2647) - Ministère : Culture - *Crise du cinéma français* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2647) - **Cinéma**

n° 373 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4268) - Ministère : Famille - *Pilule du lendemain dans les établissements scolaires* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4269) - **Contraception**

Questions orales sans débat :

n° 825 (JO Débats du 19 mai 2000) (p. 2954) - Ministère : Logement - *Reconduction des baux de locataires en situation précaire* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3877) - **Baux de locaux d'habitation**

n° 833 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3037) - Ministère : Santé - *Suppression du service de chirurgie pédiatrique de Saint-Vincent-de-Paul* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4384) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 46, 49) : alliance America on line, AOL-Time Warner. Préservation de l'identité culturelle et du pluralisme. Equilibre entre secteur public et secteur privé. Accroissement du financement du secteur public : création de la holding France Télévision. Indépendance de la Sept-Arte en accord avec le traité franco-allemand de création d'Arte. Complémentarité des lignes éditoriales des différentes chaînes. Indépendance du secteur public par rapport au pouvoir politique. Réforme du financement de l'audiovisuel public. Diminution de la durée de la publicité. Remboursement des exonérations de redevance. Souhaite une augmentation pluriannuelle des moyens des chaînes publiques et la capitalisation de la holding France Télévision. S'oppose à l'exclusivité des chaînes publiques sur Télévision par satellite, TPS. Transposition en droit français de la directive Télévision sans frontières. Pouvoir de contrôle économique attribué au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Suppression du système de reconduction automatique des autorisations de diffuser. Succès des programmes locaux. Obligations de production pour les chaînes hertziennes et les chaînes thématiques du câble et du satellite. Rapport Hadas-Lebel sur le numérique hertzien terrestre. Fixation d'un calendrier pour l'arrêt de la diffusion analogique. Rôle du CSA sur l'attribution des fréquences.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne*) (p. 93) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques) - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 95, 96) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article), ses sous-amendements n° 199 : accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes ; rejeté ; et, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 197 : introduction des mots "missions de service public" ; adopté ; et n° 198 ; rejeté. Son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 200 rédactionnel ; devenu sans objet. Ses amendements n° 201 : diffusion des oeuvres culturelles et artistiques aux heures de grande écoute ; et n° 202 de repli ; devenus sans objet - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 99) : son amendement rédactionnel n° 203 ; rejeté. (p. 107, 108) : son amendement rédactionnel, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 204 ; devenu sans objet. Se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (définition des missions de Réseau France Outre-mer, RFO) - **Art. 3** (*fusion de La Cinquième et La Sept-Arte*) (p. 111) : son amendement n° 205 : ajout du rôle de conception des programmes pour Arte ; devenu sans objet - **Art. 3 bis** (*Conseil national des programmes*) (p. 113) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 206 : réduction de moitié du nombre des membres du conseil consultatif des programmes ; retiré - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux*)

(p. 116) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 119, 120) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) (p. 125) : son amendement, soutenu par M. Henri Weber, n° 207 : suppression de la publicité des débats ; devenu sans objet - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 127, 128) : ses amendements n° 208 : nouvelle rédaction du premier alinéa supprimant la notion d'exclusivité sur le territoire national ; et, soutenu M. Michel Dreyfus-schmidt, n° 209 : précision de l'obligation de transport des chaînes par tout distributeur de services ; devenus sans objet. (p. 130, 131) : position de la Commission européenne - **Art. 5 ter** (*nomination du directeur général de l'INA*) (p. 145) : son amendement n° 210 : allongement à cinq ans de la durée du mandat du président de l'INA ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 160) : sur l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission, son sous-amendement n° 211 : mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision ; adopté. (p. 166) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires) - **Art. 7** (*coordination*) (p. 169) : son amendement rédactionnel n° 212 ; devenu sans objet - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 176) : son amendement de cohérence n° 213 ; devenu sans objet - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure*) (p. 181) : son amendement, soutenu par M. Henri Weber, n° 214 : fixation de la liste des événements d'importance majeure par décret en Conseil d'Etat après avis du CSA ; adopté - **Avant l'art. 15** (p. 185) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 de la commission (dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur le traitement de l'information dans les programmes des sociétés nationales de programmes), ainsi que sur celui-ci, au sous-amendement n° 157 de M. Jack Ralite (application du principe de pluralisme dans le traitement de l'information). (p. 190, 191) : son amendement n° 215 : extension du contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, à l'ensemble des chaînes de télévision et des radios dont les programmes incluent de l'information ; adopté - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 207, 210) : son amendement n° 216 : octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national ; devenu sans objet. Intervient sur les amendements n° 32 de la commission (suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA) et n° 98 de M. Louis de Broissia (attribution de fréquences aux radios généralistes diffusant sur l'ensemble du territoire des programmes d'information politique et générale) - **Après l'art. 16** (p. 211, 217) : ses amendements n° 221 : allongement de six à neuf mois de la durée maximale des autorisations temporaires délivrées par le CSA pour les services de radio ou de télévision ; adopté ; n° 222 : ouverture aux associations du réseau hertzien terrestre ; rejeté ; et n° 223 : création d'un fonds de soutien à l'expression télévisuelle associative ; retiré. Rectifie son amendement n° 222 précité, afin de prendre en compte le sous-amendement n° 263 du Gouvernement (suppression de la disposition prévoyant un seuil maximum de population

fixé par un décret en Conseil d'Etat au-dessus duquel l'autorisation ne peut être attribuée) - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) : se déclare opposée à l'amendement n° 117 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les associations et les sociétés d'économie mixte de faire acte de candidature pour exploiter un service de télévision hertzienne) - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) (p. 218) : se déclare opposée à l'amendement n° 36 de la commission (suppression de la possibilité pour le CSA d'imposer aux services du câble et du satellite la forme juridique de la société à directoire et conseil de surveillance) - **Après l'art. 18** (p. 219) : son amendement n° 217 : intégration des négociations entre les éditeurs indépendants et les diffuseurs de services dans un cadre permettant le respect d'une concurrence loyale ; adopté - **Avant l'art. 20** (p. 223) : le groupe socialiste s'abstiendra sur les amendements de la commission insérant le régime juridique de la diffusion numérique hertzienne dans la loi de 1986 - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 232) : son amendement, soutenu par M. Henri Weber, n° 218 : fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service ; adopté - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 236) : son amendement n° 219 : création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones ; devenu sans objet - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 240) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 220 : refus de reconduction des autorisations en cas de condamnation en vertu de la loi sur la liberté de communication ou pour provocation aux crimes et délits ; devenu sans objet. (p. 242) : le groupe socialiste votera contre cet article - **Art. 23** (*coordination*) (p. 246) : son amendement de coordination n° 224 ; retiré - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 250, 255) : ses amendements n° 225 : obligation pour le câblo-opérateur d'informer le CSA sur sa composition et la structure de l'offre de service ; et n° 226 : modalités d'encadrement des dispositions qui prévoient le nombre minimal de services indépendants en langue française distribués par les réseaux câblés ; devenus sans objet ; n° 229 : obligation de transport des chaînes en clair dite "must carry" étendue à leur reprise sur les bouquets satellitaires ; retiré ; et n° 230 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; adopté. Son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 228 : fixation par le CSA de la durée minimale des contrats passés par les câblo-opérateurs avec les services qui composent leur offre ; adopté. Sur l'amendement n° 63 de la commission (transformation du système de contrôle de l'offre institué par l'Assemblée nationale en une obligation de respecter, dans la gestion de l'offre du câble, les données initiales de l'autorisation), son sous-amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 227 ; retiré. Se déclare opposée aux amendements de la commission n° 59 (restitution au CSA de la latitude dont il dispose actuellement pour définir les obligations des distributeurs de services du câble) et n° 61 (conditions dans lesquelles le CSA pourra affecter un canal à des services associatifs).

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 364) : se déclare opposée à l'amendement n° 167 de M. Pierre Hérisson (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 365, 366) : son amendement n° 231 : contrôle par le CSA de la

contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne ; adopté. (p. 368, 369) : ses amendements n° 232 : précision sur les modalités d'encadrement pour l'application des dispositions relatives au nombre minimal de services indépendants en langue française ; et, soutenu par M. Henri Weber, n° 233 : attribution au CSA du pouvoir de fixer la durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services ; retirés - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 374) : son amendement n° 234 : précision rédactionnelle concernant l'insertion de communiqués dans les programmes ; adopté - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) (p. 375) : sur l'amendement de la commission n° 79 (application aux télévisions et radios publiques de la même procédure d'insertion de communiqués que dans le service privé), son sous-amendement n° 235 ; adopté - **Art. 29** (*sanction pénale du défaut de déclaration d'une offre de services distribuée par satellite ou du défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision distribué par câble ou diffusé par satellite*) : rappelle l'abstention du groupe socialiste sur tous les amendements concernant le régime de la diffusion numérique terrestre - **Après l'art. 30** (p. 381, 384) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 236 : possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles ; rejeté - **Art. 31 bis** (*installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé*) (p. 385) : sur l'amendement de la commission n° 93 (raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble et le satellite), son sous-amendement n° 237, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; devenu sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 391, 393) : transformation du texte par la majorité sénatoriale. Remise en cause de l'indépendance du secteur public par rapport au pouvoir politique. Diminution des pouvoirs du CSA. Assouplissement des incompatibilités des membres du CSA. Législation prématurée sur le numérique hertzien terrestre. Autorisation d'émettre selon la procédure de droit commun pour les associations. Adoption d'amendements du groupe socialiste. Le groupe socialiste votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 994, 996) : première saisine de la délégation depuis sa création. Hommage à la rapidité d'élaboration des textes gouvernementaux. A titre personnel, salue la position claire du Gouvernement. Manque de représentation des femmes dans la vie politique. Nécessité d'un objectif réaliste. Contraintes juridiques imposées au législateur. Champ d'application de la réforme proposée nécessairement limité. Mise en place de mesures d'accompagnement pour inciter les femmes à s'investir dans la vie politique. Caractère ambitieux du texte du Gouvernement. Effet bénéfique des modifications apportées par l'Assemblée nationale. Recommandations de la délégation du Sénat aux droits des femmes. Meilleure participation des femmes aux structures intercommunales à fiscalité propre. Organisation de campagnes d'information. Amélioration du statut de l'élu. Conciliation de l'activité professionnelle, de la vie familiale et de l'engagement politique. Développement de la mixité à tous les niveaux.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - Au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale** -

commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000) - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1034, 1037) : son amendement n° 34 : devoir pour tous les acteurs de la vie politique de garantir le principe constitutionnel de parité ; rejeté. Approbation par la délégation aux droits des femmes du principe de diffusion de la parité - **Avant l'art. 1er A** (p. 1040) : intervient sur l'amendement n° 38 de M. Paul Girod (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives). Proposition de loi sur l'égalité professionnelle déposée à l'Assemblée nationale - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants*) (p. 1055, 1056) : le groupe socialiste se déclare fermement opposé à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes). Sagesse de la disposition votée par l'Assemblée nationale - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1058) : le groupe socialiste se déclare fermement opposé à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes) - **Après l'art. 2** (p. 1065, 1066) : compétences indiscutables des femmes. Difficultés à les exercer. Non-application de la parité sur la liste de la majorité sénatoriale à Paris. Se déclare favorable à l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1079, 1080) : le groupe socialiste réaffirme sa gratitude à l'égard du Gouvernement. Approbation des améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Combat culturel restant à mener pour faire entrer la mixité dans toutes les sphères de la société.

- Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (2 mars 2000) - **Art. 1er** (*candidatures à l'assemblée territoriale de la Polynésie française*) (p. 1096) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la liste alternative) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1097) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Laufoaulu. Pleine application du principe constitutionnel de parité revendiquée par le groupe socialiste dans les collectivités d'outre-mer. - **Art. 3** (*candidatures au congrès et aux assemblées de province de Nouvelle-Calédonie*) (p. 1099) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression du système de listes alternatives).

- Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2041, 2043) : caractère antiprogressiste de la position adoptée par la majorité sénatoriale. Modifications adoptées par l'Assemblée nationale afin de garantir une application effective de la parité. Non-remise en cause de la liberté du choix de l'électeur. Elargissement du nombre de communes soumises au principe de parité. Favorable à titre personnel à l'amendement de la commission des lois exonérant de sanctions financières les partis qui obtiennent une parité d'élus. Souhait d'une extension de la parité aux structures intercommunales à fiscalité propre. Problème de la parité essentiellement culturel. Mesures d'accompagnement de la loi sur la parité. Promotion de la mixité dans toutes les sphères de la société. Exemple de la haute fonction publique. Difficulté pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Statut de l'élue - **Art. 12** (*modulation de l'aide*

publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives) (p. 2052) : à titre personnel, s'abstient sur l'amendement n° 11 de la commission (non-application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2 %).

- Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Deuxième lecture [n° 0296 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3271, 3273) : renforcement du secteur public de l'audiovisuel. Equilibre secteur public-secteur privé. Moyens alloués : baisse du temps de publicité, remboursement des exonérations de redevance. Indépendance du service public par rapport au pouvoir politique. Mise en place du numérique hertzien terrestre. Equipement des téléspectateurs en terminaux numériques. Proposition par la commission des affaires culturelles d'une répartition des canaux multiplexe par multiplexe entre les grands opérateurs historiques. Position différente du Gouvernement et du groupe socialiste : attribution par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, canal par canal ; priorité donnée au service public par l'attribution de deux multiplexes Objectif d'une plus grande diversité des programmes. Interrogations sur la viabilité économique du numérique hertzien terrestre. Place de la production française par rapport à celles des autres pays européens. Recours aux fictions américaines. Réserve quant à l'application dans l'univers numérique des dispositifs anticoncentration. Date retenue pour la publication par le CSA de la liste des fréquences numériques trop proche. Responsabilité des hébergeurs de sites sur Internet. Contrôle des sociétés d'auteurs. Garantie de la pérennité des télévisions locales associatives - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3289, 3295) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond), ses sous-amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 291 ; rejeté ; n° 292 et n° 294 ; adoptés ; n° 295 et n° 293 ; devenus sans objet. Ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 186 : obligation pour l'hébergeur de sites illicites d'accomplir les diligences appropriées s'il constate lui-même l'infraction ou s'il est saisi d'une demande d'un tiers identifié ; n° 187 et n° 188 : réduction des peines encourues pour les défauts de déclaration ; et n° 189 : possibilité pour l'hébergeur de sites de refuser de donner une information pour motif reconnu légitime par l'autorité judiciaire ; devenus sans objet - **Art. 1er** (*missions du secteur public de la communication audiovisuelle*) (p. 3309) : son amendement n° 190 : mention de la création parmi les missions du service public de l'audiovisuel ; devenu sans objet.

- Suite de la discussion - (31 mai 2000) - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés directionnelles de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 3431, 3432) : se déclare opposée à l'amendement n° 16 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques*) (p. 3434) : se déclare opposée à l'amendement n° 21 de la commission

(rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture). Favorable au "must carry" - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3447, 3448) : se déclare opposée à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Plancade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 3503) : son amendement n° 191 : engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques ; adopté. (p. 3506, 3508) : sur les amendements du Gouvernement, se déclare favorable au n° 236 (suppression de l'approbation par le Parlement du produit attendu des recettes propres des chaînes publiques) et opposée au n° 243 (prévision du remboursement des exonérations de redevances qui pourraient être décidées dans l'avenir) - **Après l'art. 6** (p. 3510) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 3513) : se déclare opposée à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 15 G** (*incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3518) : se déclare opposée à l'amendement de rétablissement n° 47 de la commission - **Après l'art. 15 H** (p. 3519) : son amendement n° 192 : insertion d'une étude sur l'évolution de l'environnement concurrentiel des entreprises du secteur audiovisuel en France et dans l'Union européenne dans le rapport du conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; retiré - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) (p. 3520) : se déclare opposée à l'amendement n° 48 de la commission (suppression des nouveaux pouvoirs d'investigation accordés au CSA). Souti de transparence - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 3521, 3523) : se déclare opposée à l'amendement n° 227 de M. Pierre Hérisson (attribution d'un privilège aux programmes contribuant à l'information politique et générale). Son amendement n° 193 : obligation d'une couverture nationale pour les radios généralistes ; retiré au profit de l'amendement n° 50 de la commission (précision sur la portée de la priorité reconnue pour l'attribution des fréquences aux services radiophoniques dont les programmes contribuent à l'information politique et générale).

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Après l'art. 18** (p. 3536) : son amendement n° 194 : élaboration d'un système de contrôle des motivations des diffuseurs de services en cas de refus de diffusion de programmes d'éditions indépendants ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 3541) : se déclare opposée à l'amendement n° 157 de M. Jack Ralite (réintroduction dans les quotas de diffusion des chaînes des émissions de plateau comprenant une partie musicale) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3545) : s'abstiendra sur les amendements identiques n° 61 de la commission et n° 158 de M. Jack Ralite et sur les amendements n° 2 et n° 3 de M. Michel Pelchat portant sur le même objet (établissement de nouvelles proportions de titres francophones provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions) - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 3553) : sur l'amendement de la commission n° 78 (rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe), son sous-amendement n° 196 ; retiré. Son amendement n° 195 : obligation de tenir compte de l'ensemble des modes de réception de la télévision numérique hertzienne ; devenu sans objet - **Art. 22 ter** (*rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre*) (p. 3555) : le groupe socialiste votera contre cet article - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 3561, 3562) : son

amendement de suppression n° 197, soutenu par M. Henri Weber ; adopté. Volonté de transparence du groupe socialiste du Sénat - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 3566, 3568) : ses amendements n° 198 : extension de la clause d'obligation de transport sur le câble à la chaîne TV5 ; adopté ; et, soutenu par M. Henri Weber, n° 199 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; retiré - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 3573, 3574) : son amendement n° 200 : prévision d'une durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services et obligation pour ce distributeur de services de contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; retiré - **Art. 27 bis A** (*reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite*) (p. 3576, 3577) : son amendement n° 201 : obligation de reprise des programmes de TV5 sur les plates-formes satellitaires ; devenu sans objet - **Art. 27 bis F** (*système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations*) (p. 3578, 3580) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 202 : réaménagement de la règle des 49 % de parts de capital détenus par une même personne pour le numérique hertzien terrestre ; devenu sans objet. Reprise en "simulcast" des chaînes existant déjà en analogique - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticoncentration*) (p. 3582) : son amendement, soutenu par M. Serge Lagache, n° 203 : dérogation au dispositif anticoncentration pour l'outre-mer ; devenu sans objet - **Après l'art. 29 quater** (p. 3587, 3589) : son amendement n° 204 : création d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3593, 3594) : nécessité de renforcer l'industrie audiovisuelle publique et privée et intérêt du téléspectateur. Limitation par la droite sénatoriale des pouvoirs d'intervention du législateur et de l'autorité de régulation. Attribution des fréquences. Missions confiées au CSA. Responsabilité des prestataires techniques d'Internet. Dégrouper de la boucle locale. Contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur. Le groupe socialiste ne pourra pas voter ce texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 15** (p. 3833, 3834) : soutient l'amendement n° 95 de Mme Maryse Bergé-Lavigne (instauration à l'échelon supranational d'une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux spéculatifs). "Taxe Tobin".

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Troisième lecture [n° 0300 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4411) : dangers de la procédure de classement des oeuvres dans la législation antérieure. Possibilité de négociation entre l'Etat et le propriétaire. Le groupe socialiste votera ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4414, 4416) : importance des contenus des programmes. Obstination de la droite sénatoriale. Financement de la holding France Télévision. Rentabilité des chaînes diffusées en numérique hertzien. Couverture de l'ensemble du territoire. Organisme en charge de la répartition des canaux entre les diffuseurs : choix du CSA plutôt que d'un "distributeur-ensemblier". Possibilité pour les télévisions associatives d'émettre sur le réseau hertzien. Contrôle des sociétés de perception des droits d'auteur. Responsabilité des hébergeurs de sites. Développement des télévisions locales. Le groupe socialiste votera ce projet de loi s'il n'est pas dénaturé par la majorité sénatoriale - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi du**

30 septembre 1986 (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 4429) : se déclare opposée à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 4439) : se déclare opposée à l'amendement n° 140 du Gouvernement (nécessité pour le Parlement de se prononcer à l'avenir sur le remboursement des futures exonérations de redevance) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 4443, 4444) : son amendement n° 130 : pouvoir du CSA de veiller à la diversité des formats ; rejeté - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4449, 4450) : sur l'amendement n° 53 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), son sous-amendement n° 131 ; devenu sans objet à la suite de son intégration dans l'amendement de la commission précité - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 4462, 4463) : son amendement n° 132 : extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le câble ; adopté. Application du principe de réciprocité - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 4466) : son amendement n° 133 : extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le satellite ; adopté - **Après l'art. 27 bis E** (p. 4468) : se déclare favorable à l'amendement n° 136 de M. Michel Pelchat (non-application de la restriction des 49 % du capital pour les services nationaux de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique) - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticongestion*) (p. 4471) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 101 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 30** (*coordination*) (p. 4476) : se déclare favorable à l'amendement n° 145 du Gouvernement (prise en compte des chaînes européennes en langue française parmi les chaînes considérées comme indépendantes au sein de l'offre de services du câble) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4478, 4479) : position figée du rapporteur. Renforcement du service public et organisation du paysage numérique hertzien. Accession aux fréquences pour les associations. Modulation des quotas de chansons françaises à la radio. Adoption de la clause du "must carry" de TV5 sur le câble et le satellite. Le groupe socialiste ne pourra pas voter le texte issu des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4665, 4666) : réalité des discriminations. Notion de "plafond de verre". Données chiffrées sur l'inégalité salariale. Proposition de loi visant au durcissement de la loi Roudy de 1983 et son élargissement à la fonction publique. Généralisation de la négociation de plans d'égalité. Exemple de l'entreprise Happich en Lorraine. Articulation entre vie professionnelle et vie familiale des femmes. Action volontariste visant à favoriser la parité domestique et familiale.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5196, 5200) : se déclare favorable, avec le groupe socialiste, à l'amendement n° 22 du Gouvernement (redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes). Sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma), ses sous-amendements n° 607 : extension de l'agrément à l'ensemble des formules permettant un accès illimité au cinéma ; et n° 608 : association de l'ensemble des partenaires de la filière cinématographique à la détermination du prix forfaitaire ; adoptés ; n° 647 : garantie d'une juste rémunération pour les exploitants indépendants ; et n° 609 : présentation d'un rapport au Parlement par le directeur

général du centre national de la cinématographie ; retirés. Se déclare favorable à l'amendement n° 23 précité du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) - **Art. L. 521-3 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités financières d'exécution de l'obligation de relogement ou d'hébergement*) (p. 5372) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 168 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 5380) : son amendement de rectification n° 251 ; adopté - **Art. 86 bis** (*mesures relatives aux logements-foyers*) - **Art. L. 633-2 du code de la construction et de l'habitation** (*contenu et modalités d'élaboration du contrat écrit*) (p. 5384) : le groupe socialiste votera contre l'amendement de simplification rédactionnelle n° 181 de la commission - **Après l'art. 86 septies** (p. 5384, 5385) : son amendement n° 271 : obligation de reconduction automatique du bail des locataires en situation précaire, reposant sur le bailleur institutionnel, vers l'acquéreur de l'immeuble ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Avant l'art. 12** (p. 6687, 6691) : ses amendements n° I-237 : création d'une taxe parafiscale sur les ventes en France de supports numériques vierges et de matériels d'enregistrement sur ces supports ; et n° I-238 : élargissement du bénéfice du fonds de soutien des radios associatives, créé en 1989, aux télévisions associatives conventionnées par le CSA ; retirés.

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7086, 7088) : industries de programmes. Mise en oeuvre de la loi du 1er août 2000. Progression des crédits. Désengagement publicitaire du service public. Développement du numérique hertzien terrestre : projet de chaînes gratuites de France Télévision. Concurrence avec le secteur privé. Redevance. Financement des télévisions associatives. Programme Média Plus. Culture et audiovisuel. Le groupe socialiste votera ce projet de budget - **Examen des crédits** - **Après l'art. 46** (p. 7102) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques).

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7112, 7114) : progression du budget de la culture. Seuil du 1 %. Refondation de la politique culturelle. Grands travaux. Affectation de la majeure partie du budget aux institutions parisiennes. Aide aux compagnies et aide à la création. Déconcentration des crédits. Création d'emplois budgétaires. Financement de la culture par les collectivités territoriales. Démocratisation de la culture. Cartes d'abonnement au cinéma. TVA sur le disque. Commerce électronique. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 7286, 7287) : priorité reconnue à l'action audiovisuelle extérieure.

Modernisation de TV 5. Inquiétude au sujet des conditions de la collaboration entre TV 5-Satellimages et France Télévision. Dotation de l'agence de l'enseignement du Français à l'étranger, AEF. Action de l'association française d'action artistique, AFAA. La commission des affaires culturelles a décidé d'adopter les crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Après l'art. 47** (p. 7686) : son amendement n° II-90 : réduction d'impôt plafonnée à 10 000 francs pour les contribuables qui achètent un véhicule utilisant comme carburant le gaz de pétrole liquéfié, GPL, ou le gaz naturel véhicules, GNV ; retiré - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7722, 7723) : ses amendements n° II-91 : application du taux réduit de TVA aux CD-ROM ; et n° II-92 : application du taux réduit de TVA aux supports de musique enregistrée ; retirés.

PRINTZ (Gisèle), sénateur (Moselle) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 18 septembre 1999 par une délégation chargée d'étudier l'organisation des systèmes de soins et l'évolution des dépenses de santé en Espagne [n° 247 (1999-2000)] (1er mars 2000) - Espagne.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) [n° 0019 (1999-2000)]** - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 346) : activités du centre d'études des revenus et des coûts, CERC, de 1965 à 1993. Mise en évidence par ses analyses des inégalités croissantes de répartition des revenus. Création en 1993 du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, CSERC. Proposition de l'Assemblée nationale de création par voie législative d'un nouvel organisme indépendant du pouvoir politique, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, CERC. Votera dans un esprit de conciliation la proposition sénatoriale d'abroger l'article 78 de la loi quinquennale de 1993 et de créer le nouveau CERC par voie réglementaire.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1022, 1023) : mise en oeuvre de la révision constitutionnelle de juin 1999. Projets de loi attendus par les femmes. Regret de l'absence de solution pour les élections cantonales. Favorable à l'abaissement du seuil d'application du scrutin proportionnel pour les élections municipales. Caractère irréversible de l'évolution du rôle de la femme. Obligation d'avoir recours à une loi. Appel aux femmes à se prendre en charge.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA)** (p. 3135) : son amendement, soutenu par M. Raymond Courrière, n° 284 : possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban ; retiré.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4659, 4661) : Non-application de la loi Roudy de 1983. Féminisation de certaines professions. Discriminations. Action sur la formation ; exemple du département de la Moselle. Harmonisation de la vie personnelle et de la vie professionnelle. Développement des modes de garde. Sa proposition de création de "tickets halte-garderie". Encadrement du travail de nuit des hommes et des femmes ; protection spécifique des femmes enceintes. Le groupe socialiste votera cette proposition de loi - **Art. 1er (contenu du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail)** (p. 4670) : se déclare opposée à l'amendement n° 2 de la commission (définition des indicateurs par une convention de branche ou un accord professionnel) - **Art. 1er bis (motivation du rapport de situation comparée - art. L. 432-3-1 du code du travail)** : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 6 (obligation de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle au niveau de la branche - art. L. 123-1 et L. 132-12 du code du travail)** (p. 4675) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de la commission (suppression de l'obligation de présenter un rapport de situation comparée) - **Après l'art. 8** (p. 4692, 4696) : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (autorisation de principe du travail de nuit), ses sous-amendements n° 36 : compatibilité des postes de travail avec la santé des salariés vérifiée par un médecin du travail ; adopté ; n° 31 : durée maximale du travail de nuit fixée à 38 heures ; n° 33 de conséquence et n° 34 rédactionnel ; devenus sans objet ; n° 30 : caractère individuel du licenciement d'un salarié refusant le travail de nuit ; retiré ; n° 32 : caractère obligatoire du repos supplémentaire ; n° 35 : visite médicale semestrielle ; et n° 37 : allongement de la durée d'interdiction du travail de nuit des femmes enceintes ; rejetés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4705, 4706) : le groupe socialiste votera contre la proposition de loi telle qu'elle a été amendée par le Sénat.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - **Question préalable** (p. 6923) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Indicateurs conjoncturels. Avancées de la politique familiale.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0087 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6927) : accord en commission mixte paritaire. Etape importante. Maîtrise de la fécondité. Education sexuelle de la jeune fille. Le groupe socialiste votera le texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (30 novembre 2000) (p. 6941, 6942) : avancées apparaissant dans ce projet de budget. Mise en place de mesures attendues par le monde combattant. Situation des veuves d'anciens combattants. Pension des grands invalides de guerre. Cristallisation des pensions des anciens combattants des pays d'Afrique du nord et des anciennes colonies françaises. Incorporés de force dans les organismes paramilitaires allemands. Indemnisation des orphelins de déportés résistants. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 53 quater** (p. 6953) : son amendement, sur le même objet que l'amendement n° II-9 de M. Francis Grignon, n° II-10 : indemnisation des jeunes d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans les organisations paramilitaires nazies ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 2000) (p. 7069, 7071) : augmentation des crédits pour la troisième année consécutive. Caractère prioritaire pour le Gouvernement de la politique de la ville. Lutte contre l'exclusion dans les quartiers. Aménagement d'espaces citoyens à Thionville. Dispositif "adultes relais". Renforcement des moyens des nouveaux contrats de ville : projet mob-emploi. Reconstitution du fonds de participation des habitants. Crédits réservés à la communication du ministère. Guichet unique pour les financements. Interroge le ministre sur la revalorisation de la fonction des sous-préfets pour la ville. Statut des chargés de mission et des chefs de projet de contrats de ville : rapport de Mme Claude Brévan. Remplacement des appelés du contingent. Programme national de renouvellement urbain : investissements ; renforcement des services publics. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8104, 8106) : accord du groupe socialiste sur le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Réalité des inégalités constatées, y compris dans la fonction publique. Articulation entre vie familiale et vie professionnelle : développement et diversification des modes de garde. Compromis trouvé sur les élections prud'homales, les conjoints collaborateurs et la représentation des femmes sur les listes de candidats. Garanties nécessaires à la levée de l'interdiction de principe du travail de nuit des femmes. Mise en place de garanties sanitaires et légales correctes. Caractère exceptionnel du travail de nuit. Impératifs de protection de la santé. Protection de la femme enceinte. Contreparties. Ne votera pas le texte amendé par la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8125, 8126) : différences de conception de l'égalité professionnelle et des garanties dues aux salariés travaillant la nuit. Dans l'attente des mises au point de la commission mixte paritaire, le groupe socialiste s'abstiendra.

PUECH (Jean), sénateur (Aveyron) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Christian Poncelet, Jean-Paul Delevoye, Jean-Pierre Fourcade et Jean-Pierre Raffarin, relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 432 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Collectivités territoriales.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient.**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5579, 5581) : principe d'autonomie locale à la base de la décentralisation. Charte européenne de l'autonomie locale de 1985. Phénomène de recentralisation. Nécessité pour les élus locaux de maîtriser les engagements et les programmations. Financement local lié au territoire. Responsabilisation de l'élu et du citoyen. Mécanismes de péréquation. Compensation insuffisante des charges transférées par l'Etat. Paradoxe des contrats de plan. Respect de la liberté de gestion des personnels locaux. Affirmation d'une fonction publique locale. Réforme urgente de l'Etat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6458, 6460) : caractère nécessaire et obligatoire de la maîtrise de la dépense publique. Inadaptation de l'offre de travail à la demande des entreprises. Ecart entre les aides à caractère social et le salaire minimum. Hostilité à la réduction du chômage par le partage du temps de travail. Perte de recettes pour les régimes sociaux consécutive au financement des 35 heures. Faiblesse du taux de création d'entreprises. Prélèvements obligatoires. Dette publique. Accroissement des effectifs de la fonction publique. Augmentation des dépenses de fonctionnement et régression des dépenses d'investissement. Assainissement indispensable des comptes. Fiscalité des collectivités locales. Baisse des impôts indissociable de la baisse de la dépense publique et de la maîtrise de la dette. Réforme indispensable de l'Etat. Hommage au travail de la commission des finances, de son président et de son rapporteur général.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports et sécurité routière - 1. Transports - 2. Sécurité routière - 3. Routes

- (1er décembre 2000) (p. 7013, 7014) : retard dans la construction du viaduc de Millau. Demande d'informations au Gouvernement. Souhait de la tenue d'une réunion de travail avec les élus aveyronnais.

Q

QUEYRANNE (Jean-Jack), secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

puis, ministre des relations avec le Parlement le 29 août 2000 (JO Lois et décrets du 30 août 2000).

En qualité de secrétaire d'Etat à l'outre-mer

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 351 de M. Jean Chérioux : **Sécurité publique** (*Problèmes de sécurité publique dans le 20^e arrondissement de Paris*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3160).

Questions orales sans débat :

n° 806 de M. Charles Descours : **Elections sénatoriales** (*Désignation des délégués pour les élections sénatoriales*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3341).

n° 808 de M. François Marc : **Etablissements publics** (*Etendue de la compétence "enseignement scolaire" des structures intercommunales*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3343).

n° 813 de M. Bernard Joly : **Examens, concours et diplômes** (*Report des épreuves des concours d'adjoints administratifs des préfectures*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3343).

n° 827 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Commémorations** (*Commémoration des événements d'octobre 1961*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3871).

n° 832 de M. Gilbert Chabroux : **Radiodiffusion et télévision** (*Situation de la radio "FIP"*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3870).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 0325 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 780, 781) : souhait par de nombreux parlementaires d'une dévolution directe des biens vacants et sans maître aux communes. Réserves du Gouvernement sur le plan juridique et financier. Objet de la modification envisagée pour les articles L. 27 bis du code du domaine de l'Etat et L. 2243-4 du code général des collectivités territoriales. S'en remet à la sagesse du Sénat pour la proposition de loi. (p. 783, 784) : opposition à l'application du principe de subsidiarité. Garantie apportée par la présence du service des domaines. Favorable à la maîtrise de l'Etat dans le domaine de la préhension des biens vacants et sans maître, en association avec les communes.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Nouvelle lecture [n° 0256 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Art. 2** (accès

simple aux règles de droit) (p. 1445) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (définition dans la loi de la mission de service public que constituent la mise à disposition et la diffusion des normes juridiques) - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens*) (p. 1446) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (extension du champ d'application de cet article aux services publics industriels et commerciaux) - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif, régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA*) (p. 1447, 1448) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 4 (communicabilité des documents administratifs de plein droit aux personnes qui en font la demande) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 5 (suppression de la compétence de la CADA pour l'application de l'article L. 111 du livre des procédures fiscales relatif aux personnes assujetties à la taxe départementale sur le revenu) - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes de droit privé subventionnés*) (p. 1449) : s'oppose aux amendements de la commission n° 6 et n° 7 (suppression de la généralisation de la possibilité pour une autorité administrative de communiquer des documents qu'elle n'a pas produits) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant aux départements*) (p. 1452) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la convocation spéciale du conseil général). S'oppose à l'amendement n° 16 de suppression de M. Josselin de Rohan ainsi qu'aux amendements de M. Philippe Darniche n° 25 (fixation par le tribunal administratif d'une somme à consigner auprès du greffe en cas d'action exercée par un contribuable), n° 26 (réparation du préjudice en cas de refus d'autorisation du tribunal administratif) et n° 27 (restitution de la somme consignée auprès du greffe du tribunal administratif - possibilité pour la collectivité territoriale qui s'estime lésée par le recours abusif d'un contribuable de solliciter du juge l'octroi de dommages et intérêts) et au n° 28 de M. Josselin de Rohan (amende fixée par le tribunal administratif pour l'auteur d'une demande jugée abusive ou dilatoire) - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant à la région*) (p. 1454) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la convocation spéciale du conseil régional) et s'oppose aux amendements de M. Josselin de Rohan n° 17 de suppression et n° 29 (sanction des recours abusifs) - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande à l'administration*) (p. 1455) : souhaite que la question abordée par l'amendement n° 18 de M. Daniel Hoefel (extension de la règle de la date d'envoi édictée par cet article pour l'accomplissement des formalités administratives aux délais de recours contentieux applicables aux juridictions administratives) soit examinée lors d'un autre projet de loi - **Art. 21** (*retrait pour illégalité des décisions implicites d'acceptation*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (possibilité pour l'administration de retirer la décision administrative illégale, à la demande d'un tiers intéressé, dans le cas où aucune mesure de publicité de la décision administrative n'a été prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle est intervenue la décision) - **Art. 26 quater** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat*) (p. 1458) : s'oppose aux amendements de la commission n° 9 (fixation à trois ans du contrat à durée déterminée dont peuvent bénéficier les agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics) et n° 10 (suppression de toute référence aux recrutés locaux dans le présent projet de loi) - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales*) (p. 1459) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Après l'art. 27 AA** (p. 1460) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 1 de M. Alain Gérard et n° 20 de M. François Marc (validation de l'inscription en deuxième année des étudiants en médecine et en odontologie de la

faculté de Brest qui avaient été admis à poursuivre ces études).

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1541, 1543) : particularisme mahorais. Caractère provisoire du statut de Mayotte instauré par la loi du 24 décembre 1976. Adaptation de la législation métropolitaine par voie d'ordonnances. Travaux des commissions Bonnelle et Boisadam. Accord du 27 janvier 2000 non approuvé par les parlementaires de Mayotte. Statut de "collectivité départementale". Compétences du conseil général et des communes. Concours de l'Etat dans le cadre du contrat de plan 2000-2004. Rénovation de l'état civil et clarification du statut personnel. Bilan en 2010. Organisation de la consultation des Mahorais. Constitutionnalité de cette consultation. Obligations de clarté et de loyauté de la question posée à la population. Modernisation de Mayotte dans le respect de son identité locale. Invite le Sénat à approuver ce projet de loi. (p. 1565, 1566) : libre choix par les Mahorais de leur avenir. Favorable aux amendements présentés par la commission des lois. Impossibilité de mettre en oeuvre les modalités de la consultation prévue en 1976 et en 1979. Motivations diplomatiques et idéologiques de ce texte. Mise en place d'une politique sanitaire, économique et de formation. Statut personnel. Bilan en 2010. Fonds structurels européens. Fonds européens de développement - **Art. 1er** (*principe d'une consultation de la population mahoraise*) (p. 1567) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (dépôt d'un projet de loi prenant en compte les résultats de la consultation de la population mahoraise avant le 31 décembre 2000) - **Art. 4** (*dispositions du code électoral applicables à la consultation*) (p. 1568) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (impression des bulletins de vote sur des papiers de couleurs différentes) - **Art. 6** (*missions de la commission de contrôle*) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (précision des pouvoirs d'investigation, de contrôle et de vérification, sur pièces et sur place des membres de cette commission) - **Art. 7** (*organisation de la campagne radiotélévisée*) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (application à la consultation organisée à Mayotte de la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinion).

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1569, 1571) : dépôt de cette proposition de loi par Mme Christiane Taubira-Delannon. Nécessité d'effectuer un travail de mémoire. Traite des noirs. Code noir promulgué en 1685. Combat pour l'abolition de l'esclavage. Hommage du Sénat à Victor Schoelcher le 28 avril 1998. Condamnation de l'esclavage dans tous les grands textes internationaux. Concept de "crime contre l'humanité". Dimension symbolique de ce texte. S'oppose à la réécriture par la commission des lois de l'article 1er. Demande l'adoption de ce texte - **Art. 1er** (*reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*) (p. 1582) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (réécriture de cet article en précisant que l'esclavage défini par l'article 212-1 du code pénal constitue un crime contre l'humanité quels que soient le lieu et l'époque où il a été commis) - **Art. 2** (*développement de l'enseignement et de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage*) (p. 1583) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3** (*requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique, ainsi que de la traite dans l'Océan indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3 bis** (*fixation d'une date pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en métropole*) (p. 1584) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Lucette Michaux-Chevry (fixation de cette date au 23 août) et accepte l'amendement n° 4 de la commission (intégration dans la loi de 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, de la création d'un comité de personnalités qualifiées chargées de proposer des lieux et des actions de mémoire, ainsi que de formuler des recommandations relatives au contenu des programmes

scolaires) - **Art. 4** (*comité de personnalités chargées de proposer des lieux et des actions de mémoire*) (p. 1585) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 5** (*possibilité pour les associations défendant la mémoire des esclaves d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité - Deuxième lecture [n° 0242 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1935) : convergence de vues entre les deux assemblées parlementaires. Adoption à l'unanimité de ce texte par le Sénat en première lecture. Accord sur la composition et le renouvellement de la commission nationale. Acceptation des amendements présentés par la commission des lois. Qualité des travaux et richesse des échanges - **Art. 5** (*pouvoirs d'investigation de la commission nationale*) (p. 1937) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (opposition à la commission du secret médical et du secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client) - **Art. 6** (*vérifications sur place*) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement de l'obligation de préavis avant une vérification sur place et possibilité à titre exceptionnel de dispense de ce préavis par la commission) - **Art. 8** (*rapports avec la justice*) (p. 1938) : accepte l'amendement de coordination n° 3 de la commission.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3889, 3893) : concertations préparatoires à ce projet de loi. Emploi. Taux de croissance des départements d'outre-mer. RMI. Indispensable solidarité de la France et de l'Europe. Préparation des contrats de plan et des documents de programmation à l'échelon européen. Effort d'investissement des collectivités publiques. Abaissement du coût du travail. Lutte contre le chômage, le travail dissimulé et le chômage des jeunes. Congé solidarité. Lutte contre l'exclusion. Allocation de retour à l'activité. Titre de travail simplifié. Egalité sociale. Alignement du RMI en trois ans. Crédits pour le logement et l'insertion. Organisation des transports dans les trois départements français d'Amérique. Reconnaissance de la place des départements d'outre-mer dans la République. Valorisation des identités d'outre-mer. Consolidation de l'insertion des départements d'outre-mer dans leur environnement régional. Coopération avec les Etats proches des départements et régions d'outre-mer. Transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. Volet "aide fiscale à l'investissement". Création d'un deuxième département à La Réunion. Consultation des populations. Evolution différenciée des départements et territoires d'outre-mer. Droit à l'évolution statutaire dans la République. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Proposition de la commission des lois de supprimer l'article 39 relatif à la création de ce congrès. (p. 3906, 3908) : contradictions du débat. Institution du congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Rediscussion de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam relatif aux régions ultrapériphériques. Evolution statutaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Suppression de toute possibilité d'évolution à La Réunion. Mayotte. Mesures sociales prévues par la commission des affaires sociales. Augmentation de la TVA. Emploi. (p. 3937, 3940) : départementalisation en outre-mer. Département de La Réunion. Prestations sociales. RMI. Application de la loi sur les cinquante pas géométriques votée en 1996. Décrets d'application. Continuité territoriale. Impossibilité d'utiliser les numéros vert, indigo, azur mis en place par France Télécom. Double contrôle exercé pour l'ensemble des voyageurs au départ des avions à Paris et à l'arrivée outre-mer. Coût des communications sur Internet. Coopération régionale. Dimension culturelle. Langue créole. Dégâts engendrés par le cyclone Lenny à la Guadeloupe. Mesures économiques du projet de loi. Loi "Perben". Exportations. Volet institutionnel. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Quête d'identité. Département de la Guyane. Appartenance des départements d'outre-mer à l'Union européenne. Régions ultrapériphériques. Nouvelle-Calédonie. Bidépartementalisation de La Réunion.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 1er** (*développement des départements d'outre-mer, priorité de la nation*) (p. 3955) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission des affaires économiques saisie pour avis, modifié par le sous-amendement n° 225 de Mme Dinah Derycke (promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes). Accepte l'amendement n° 226 de M. Claude Lise (définition d'une procédure d'évolution institutionnelle ou statutaire dans les départements d'outre-mer) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3956) : son amendement de chrification n° 160 ; adopté. Sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte le n° 58 rédactionnel et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 59 (application de cette exonération totale dans la limite de 1,5 fois le SMIC). (p. 3959) : s'oppose à l'amendement n° 60 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (extension du seuil d'effectif ouvrant droit au bénéfice de l'exonération aux dix premières rémunérations pour toutes les entreprises jusqu'à vingt salariés). S'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 216 (contrat à durée indéterminée pour les salariés visés par cet article) et n° 217 (conditions dans lesquelles le bénéfice de l'exonération reste acquis), ainsi qu'à l'amendement n° 52 de M. Paul Vergès (conservation du bénéfice de l'exonération tant que l'effectif de l'entreprise n'a pas dépassé vingt salariés). (p. 3960) : accepte l'amendement n° 227 de M. Claude Lise (application des dispositions de cet article aux entreprises artisanales). (p. 3963, 3964) : invoque l'article 40 de la Constitution pour l'amendement n° 61 de la commission (extension du champ des secteurs exonérés) et, sur celui-ci, pour le sous-amendement n° 50 de M. Paul Vergès (prise en compte des énergies renouvelables), ainsi que pour les amendements de M. Georges Othily n° 190 (prise en compte dans le champ d'exonération des industries importantes comme le bâtiment, les travaux publics, les transports aériens et maritimes, ainsi que les établissements publics de recherche - prévision d'un doublement de l'aide pour les activités soumises à une forte concurrence internationale, comme l'hôtellerie et la restauration) et n° 191 (extension du champ des secteurs exonérés), de M. Paul Vergès n° 51 (possibilité pour les compagnies aériennes régionales des départements d'outre-mer d'affronter la concurrence), de M. Dominique Larifla n° 229 (extension aux entreprises régionales de transports maritimes et aériens de biens et de personnes) et de M. Claude Lise n° 228 (majoration de l'exonération pour les entreprises du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication). (p. 3965) : accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, n° 62 et n° 64 rédactionnels, et n° 63 de précision ; sur l'amendement n° 65 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, qu'il accepte (condamnation pénale de l'entrepreneur ou du chef d'entreprise pour travail dissimulé, marchandage ou prêt illicite de main-d'oeuvre), son sous-amendement n° 161 : prise en compte de la fraude fiscale dans le dispositif ; adopté - **Art. 3** (*cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants*) (p. 3967) : s'oppose à l'amendement n° 129 de Mme Lucette Michaux-Chevry (cas des employeurs et travailleurs indépendants dans les communes doublement insulaires appartenant à l'archipel de la Guadeloupe). (p. 3968) : son amendement n° 162 : mise en place d'un dispositif de recouvrement coordonné de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs non salariés des professions non agricoles ; rejeté. (p. 3969) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose aux n° 66 (mise en place d'un dispositif de recouvrement coordonné de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs non salariés des professions non agricoles) et n° 67 (abandon des poursuites en recouvrement des médecins installés dans les départements d'outre-mer avant 1968 et qui n'ont jamais cotisé en vue de la retraite), et accepte le n° 68 (suppression du paragraphe IV de cet article relatif à la possibilité pour les marins propriétaires embarqués de bénéficier soit d'un report de paiement de leurs cotisations sociales, soit d'une exonération totale de celles-ci lorsque l'état de catastrophe naturelle est reconnu). Ses amendements n° 163 et n° 164 : suppression des gages introduits par

l'Assemblée nationale ; adoptés - **Art. 5** (*plan d'apurement des dettes sociales*) (p. 3970, 3971) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte le n° 69 de précision et s'oppose au n° 70 (fixation à douze mois de la durée de suspension des poursuites pour non paiement des dettes sociales et prolongation de six mois du délai d'élaboration du plan d'apurement). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 230 de M. Claude Lise (interruption durant la période de suspension des poursuites du calcul des pénalités et des majorations de retard). S'oppose aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 71, n° 72, n° 73 et n° 74 (suppression de la possibilité d'abandon des dettes sociales). Son amendement n° 167 : suppression du paragraphe VI de cet article relatif au certificat de respect du plan d'apurement et des échéances courantes que peut demander chaque année l'entreprise concernée à la caisse de sécurité sociale compétente ; devenu sans objet. (p. 3973) : s'oppose à l'amendement n° 75 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (révision des causes de caducité du plan d'apurement). (p. 3974) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (suppression de la condamnation pénale pour fraude de la liste des condamnations ne permettant pas de bénéficier des dispositions de cet article). (p. 3975) : son amendement de cohérence n° 166 ; adopté - **Art. 6** (*plan d'apurement des dettes fiscales*) (p. 3977) : application du droit commun et de la législation fiscale en vigueur. Situations particulières de l'outre-mer prises en compte par cet article. (p. 3978, 3979) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 231 de M. Claude Lise (suspension du calcul des majorations et intérêts de retard pendant la période mentionnée au premier alinéa de cet article). Sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose aux n° 78 et n° 79 (suppression de la possibilité d'un abandon de créances fiscales), accepte les amendements rédactionnels n° 80 et n° 82 et s'oppose au n° 81 (prise en compte des cas de force majeure). S'oppose à l'amendement n° 132 de Mme Lucette Michaux-Chevry (rôle des chambres de métiers pour la mise en oeuvre du plan d'apurement). Ses amendements n° 168 rédactionnel et n° 169 : suppression du gage afférent à une disposition d'origine parlementaire ; adoptés - **Art. 7** (*institution d'une prime à la création d'emplois pour les entreprises exportatrices*) (p. 3980, 3981) : s'oppose aux amendements de M. Georges Othily n° 193 de précision et n° 194 (fixation de l'aide en fonction du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise dans les secteurs contribuant à la diversification des débouchés commerciaux départementaux). Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements ayant le même objet n° 133 de Mme Lucette Michaux-Chevry et n° 195 de M. Georges Othily (date de départ de l'aide) ainsi qu'à l'amendement n° 84 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (possibilité pour l'Etat de participer au financement des actions visant à favoriser la diversification des débouchés commerciaux des entreprises agréées au titre du présent article). S'oppose à l'amendement n° 83 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (majoration du plafond ouvrant droit à l'exonération prévue à l'article 2 dans la limite du plafond de la sécurité sociale pour les entreprises agréées au titre de cet article) - **Après l'art. 7** (p. 3982) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements ayant le même objet n° 134 de Mme Lucette Michaux-Chevry, n° 196 de M. Georges Othily et n° 136 de M. Lucien Lanier (possibilité de conclure des contrats spéciaux entre les services de l'Etat et les entreprises porteuses de projets) ainsi qu'à l'amendement n° 135 de Mme Lucette Michaux-Chevry (obligation spécifique de conservation des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) - **Art. 7 ter** (*mention obligatoire d'une date limite de consommation sur les produits alimentaires provenant du surplus communautaire*) (p. 3983) : accepte l'amendement de suppression n° 42 de la commission des affaires économiques saisie pour avis -

Art. 7 quater (*extension de la compétence de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'agriculture*) : son amendement n° 170 : appellation de la chambre consulaire de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - **Art. 7 quinquies** (*rapport du Gouvernement sur le rapprochement des taux bancaires dans les départements d'outre-mer et en métropole*) (p. 3984) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission. - **Après l'art. 9 quinquies** (p. 3985) : son amendement n° 182 : aménagement du régime des artisans taxiteurs ; adopté - **Art. 8** (*institution d'un système de parrainage*) (p. 3986) : s'oppose à l'amendement n° 233 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif). Accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 85 et n° 86 (ouverture du dispositif de parrainage aux jeunes en contrat d'accès à l'emploi, en contrat d'adaptation ou en contrat d'orientation), n° 88 (possibilité pour les parrains d'être des anciens salariés d'une autre entreprise), n° 89 de précision et n° 87 de conséquence - **Art. 9** (*projet initiative-jeune*) (p. 3987) : accepte l'amendement n° 234 de M. Dominique Larifla (extension de l'aide de l'Etat aux bénéficiaires d'emplois-jeunes lorsqu'ils sortent du dispositif). (p. 3988) : s'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour les jeunes filles de bénéficier de ce dispositif). S'oppose à l'amendement n° 138 de Mme Lucette Michaux-Chevry (application du dispositif à l'archipel de la Guadeloupe). (p. 3989) : son amendement n° 171 : extension du bénéfice de l'aide à tout organisme agréé par l'Etat lorsque la formation se déroule à l'étranger ; adopté. Sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose au n° 90 (extension du bénéfice de l'aide après prise en compte de l'avis du président du conseil régional) et accepte le n° 91 (possibilité pour les jeunes d'être également éligibles aux aides à la création d'entreprise) - **Après l'art. 9** (p. 3990) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte le n° 92 (extension du champ des activités ouvertes aux emplois-jeunes à la coopération internationale régionale et à l'aide humanitaire) et s'oppose au n° 93 (recentrage du contrat d'accès à l'emploi sur les jeunes les plus en difficulté) - **Avant l'art. 9 bis** (p. 3991) : son amendement n° 172 : insertion d'une division supplémentaire "Dispositions pour l'amélioration de l'activité économique dans les départements d'outre-mer" ; adopté - **Chapitre III** (*Dispositions pour l'amélioration de l'activité économique dans les départements d'outre-mer*) : son amendement de suppression n° 173 ; adopté - **Art. 9 quater** (*création du congé-solidarité*) (p. 3992, 3993) : ses amendements n° 174 : clarification des délais d'application du dispositif ; et n° 175 : fixation par la convention-cadre des engagements respectifs de l'Etat, du conseil régional et du conseil général ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 94 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (clarification des délais d'application du dispositif) au profit de ses deux amendements précités. Sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose au n° 95 (report au 31 décembre 2001 de la date limite de signature de la convention-cadre instituant le congé de solidarité entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires sociaux) et accepte le n° 96, rédactionnel. Son amendement n° 176 : nouvelle rédaction précisant que la convention prévoit les engagements de l'entreprise et de l'Etat ; adopté. (p. 3994) : s'oppose aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 99 (ouverture du congé-solidarité aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté) et n° 98 (réduction de la condition de durée d'affiliation préalable à l'assurance vieillesse de dix à cinq ans). (p. 3995) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte les n° 100 (substitution de l'appellation "congé de solidarité" à l'expression "congé-solidarité"), n° 101, n° 103 et n° 104 rédactionnels et s'oppose au n° 102 (suspension automatique et définitive de l'allocation en cas de reprise d'une activité professionnelle). Son amendement n° 177 : fixation du terme du dispositif au 31 décembre 2006 ; adopté. (p. 3996) : s'oppose aux amendements n° 198 de M. Georges Othily (assouplissement des conditions pour les entreprises) et n° 105 de la commission des affaires sociales saisie pour avis

(suppression de l'obligation faite à l'entreprise de réduction de la durée du travail à 35 heures hebdomadaires pour bénéficier du congé-solidarité). Accepte l'amendement n° 236 de M. Dominique Larifla (dérogation d'âge pour les emplois-jeunes arrivant au terme de leur contrat). (p. 3997) : accepte l'amendement rédactionnel n° 106 de la commission des affaires sociales saisie pour avis - **Après l'art. 9 quater** (p. 3997, 3998) : sur les amendements de M. Georges Othily, s'oppose au n° 200 (gestion de la forêt guyanaise) et oppose l'article 40 de la Constitution aux n° 201 et n° 202 (harmonisation du calcul de l'indemnité de vie chère dans les départements d'outre-mer) et au n° 203 (harmonisation du taux de réduction de l'impôt sur le revenu dans les DOM) - **Art. 9 quinquies** (*rapport sur l'évolution du dispositif d'incitation à l'investissement*) (p. 3999) : s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (obligation pour le Gouvernement de remettre ce rapport au Parlement avant le 15 septembre 2001) - **Après l'art. 9 quinquies** : son amendement n° 178 : élargissement du champ des aides susceptibles d'être accordées par les collectivités locales dans le cadre de conventions avec l'Etat à l'ensemble des actions en faveur du développement économique et de l'emploi ; adopté. Sur son amendement n° 178 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 263 de M. Jean-Jacques Hiest (précision sur les formes que peuvent revêtir les interventions économiques des collectivités locales). (p. 4000) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Robert Bret (garanties en matière de durabilité des investissements incluses dans les futures mesures d'incitation à l'investissement). (p. 4001) : ses amendements n° 179 : création d'une division supplémentaire "de l'organisation des transports" ; n° 180 : maintien de la situation actuelle dans le domaine des transports ; n° 181 : organisation du transport public fluvial en Guyane ; et n° 183 : liberté d'usage pour 10 % de la dotation du fonds d'investissement attribué aux départements et aux communes - affectation de 3 % du fonds d'investissement routier des transports, FIRT, pour l'organisation des réseaux urbains de transport ; adoptés - **Art. 10** (*titre de travail simplifié*) (p. 4003, 4004) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, s'oppose aux n° 107 (extension aux associations du champ d'utilisation du titre de travail simplifié), n° 108 (exclusion des entreprises du secteur agricole du bénéfice du titre de travail simplifié), n° 109 et n° 110 (suppression de l'obligation de déclaration préalable d'embauche pour tout salarié recruté par l'intermédiaire d'un titre de travail simplifié), n° 111 (suppression de la disposition qui prévoit que l'indemnité forfaitaire de 10 % de congés payés pour les bénéficiaires d'un titre de travail simplifié ne s'applique pas dans les professions où il existe une caisse de congés payés) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 112 (non-prise en compte des salariés bénéficiant du titre de travail simplifié dans le calcul des effectifs d'une entreprise) - **Après l'art. 10** (p. 4005) : s'oppose à l'amendement n° 140 de Mme Lucette Michaux-Chevry (aide à l'emploi de personnels de maison) - **Art. 11** (*alignement du revenu minimum d'insertion, RMI*) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements ayant le même objet n° 2 de M. Lylian Payet et n° 219 de M. Robert Bret (alignement, dès la promulgation de la loi, du RMI sur celui de la métropole) - **Après l'art. 11** (p. 4006) : s'oppose à l'amendement n° 113 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (compensation des charges supplémentaires engendrées par l'alignement du RMI par une majoration de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - **Art. 12** (*renforcement de l'insertion et des contrôles*) (p. 4007) : accepte l'amendement n° 237 de Mme Dinah Derycke (prise en compte par le programme local d'insertion de la proportion de femmes bénéficiaires du RMI) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 114 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (possibilité pour les organisations socio-professionnelles et les associations d'insertion d'être associées à l'élaboration du programme local d'insertion) - **Art. 12 bis** (*prime d'éloignement des fonctionnaires affectés dans les départements d'outre-mer*) (p. 4008) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 204 de M. Georges Othily

(suppression de la prime d'éloignement et affectation des montants à un fonds d'aménagement du territoire et des infrastructures) - **Après l'art. 12 bis** (p. 4009) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Georges Othily (gestion des prestations familiales). (p. 4010) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 238 de M. Claude Lise (institution d'un dispositif analogue à la préretraite pour les chômeurs allocataires du RMI de plus de cinquante ans, financé conjointement par l'Etat et par le département sur les crédits d'insertion du RMI) - **Art. 13** (*convention de retour à l'activité*) (p. 4011) : sur les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis, accepte le n° 115 (possibilité pour les titulaires de l'allocation veuvage de bénéficier de l'allocation de retour à l'activité) et le n° 116 rédactionnel; s'oppose au n° 117 (possibilité reconnue aux associations d'embaucher un titulaire de l'allocation de retour à l'activité) et au n° 118 (gestion de l'allocation de retour à l'activité par la caisse d'allocations familiales) - **Après l'art. 13** (p. 4012) : s'oppose à l'amendement n° 119 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (mise en place de conventions de retour à l'activité ouvertes aux personnes allocataires du RMI depuis plus d'un an et signataires d'un contrat d'accès à l'emploi à mi-temps) - **Art. 14** (*alignement de l'allocation de parent isolé*) (p. 4013) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements ayant le même objet n° 3 de M. Lylian Payet et n° 220 de M. Robert Bret (mise en oeuvre du principe d'égalité sociale entre les citoyens des départements d'outre-mer et de métropole) - **Après l'art. 14** (p. 4014) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Lylian Payet n° 4 (extension aux départements d'outre-mer du bénéfice de l'allocation versée aux veuves conjointes ou divorcées de travailleurs salariés ayant élevé au moins cinq enfants) et n° 5 (alignement des modalités d'attribution du complément familial), ainsi qu'à l'amendement n° 221 de M. Robert Bret (alignement des modalités d'attribution du complément familial dans les départements d'outre-mer sur celles de la métropole) - **Art. 16** (*fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU*) (p. 4015) : s'oppose aux amendements de la commission n° 7 (suppression de la consultation des représentants des maîtres d'ouvrages sociaux sur la gestion et l'évaluation de ce fonds) et n° 8 (consultation des représentants des maîtres d'ouvrages sociaux sur la programmation des logements sociaux réalisés grâce au fonds), accepte les amendements identiques rédactionnels n° 9 de la commission et n° 45 de la commission des affaires économiques saisie pour avis, et accepte l'amendement n° 46 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (présidence alternée par le président du conseil général et le président du conseil régional) - **Après l'art. 16** (p. 4016, 4017) : demande le retrait de l'amendement n° 259 de M. Claude Lise (dispositions concernant le traitement particulier des immeubles en indivision dans les départements d'outre-mer) - **Avant l'art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Robert Bret (éducation et formation des jeunes) - **Après l'art. 17** (p. 4018) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Georges Othily (création d'une université de Guyane). Accepte l'amendement n° 239 de Mme Dinah Derycke (reconnaissance des communautés autochtones et locales) - **Art. 18 bis** (*adaptation des programmes scolaires*) (p. 4020) : accepte l'amendement n° 39 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (possibilité reconnue au conseil de l'éducation existant dans chaque département d'outre-mer de rendre un avis sur les programmes scolaires et d'émettre des propositions en vue de l'adaptation de ceux-ci aux spécificités locales) et s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Rodolphe Désiré (apprentissage des langues anglaise et espagnole dès le cours préparatoire) - **Après l'art. 18 bis ou après l'art. 21** (p. 4021) : accepte les amendements ayant le même objet n° 143 de Mme Lucette Michaux-Chevry et n° 242 de M. Dominique Larifla (institution d'un conseil culturel de l'île de Saint-Martin) - **Art. 19** (*réduction des écarts de prix entre la métropole et les départements d'outre-mer en matière de biens culturels*) : demande le retrait de l'amendement n° 241 de M. Claude Lise (alignement du prix du livre dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 19** (p. 4022) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 210 de la commission des affaires

culturelles saisie pour avis (égalité d'accès de Saint-Pierre-et-Miquelon au système d'information des multimédia) - **Art. 20** (*compensation de la non-application de la taxe spéciale sur le prix des places de spectacles cinématographiques dans les départements d'outre-mer pour les entreprises de production qui y sont établies*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 40 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Après l'art. 21** (p. 4023) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 53 de M. Paul Vergès (égalité d'accès aux trois chaînes publiques) - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4026) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 154 de Mme Lucette Michaux-Chevry. Accepte les amendements de la commission n° 10 (possibilité pour les conseils généraux d'outre-mer de formuler des propositions au vu de la conclusion d'accords avec des organisations internationales régionales) et n° 11 (possibilité pour les conseils généraux des départements d'outre-mer de recourir aux sociétés d'économie mixte locales en matière de coopération régionale), ainsi que l'amendement n° 243 de M. Claude Lise (possibilité pour les départements d'outre-mer de devenir membres associés d'organisations internationales régionales) et s'oppose à l'amendement n° 223 de M. Robert Bret (possibilité pour le maire de Saint-Martin d'être autorisé à négocier des accords de coopération entre Saint-Martin (partie française) et Sint-Maarten (partie néerlandaise)) - **Art. 23** (*action internationale des régions d'outre-mer*) (p. 4027, 4028) : accepte les amendements de la commission n° 12 (extension aux conseils régionaux d'outre-mer des dispositions adoptées précédemment pour les conseils généraux), n° 13 rédactionnel et n° 14 (possibilité pour les conseils régionaux d'outre-mer de recourir à des sociétés d'économie mixte en matière de coopération régionale), ainsi que l'amendement n° 244 de M. Claude Lise (création d'une instance de concertation des politiques de coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane). S'oppose à l'amendement de conséquence n° 224 de M. Robert Bret - **Art. 24** (*consultation des assemblées locales des départements d'outre-mer*) (p. 4029, 4030) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (extension aux conseils généraux de la procédure obligeant le Premier ministre à accuser réception sous quinzaine des propositions de modifications législatives formulées par les conseils généraux d'outre-mer), ainsi que les amendements de M. Claude Lise n° 245 (consultation des conseils généraux d'outre-mer par l'autorité de régulation des télécommunications) et n° 246 de conséquence - **Art. 24 bis** (*consultation des conseils régionaux sur les projets d'attribution de concessions portuaires et aéroportuaires*) : Accepte l'amendement n° 16 de la commission (codification dans le code général des collectivités territoriales des dispositions de cet article), ainsi que l'amendement n° 247 de M. Claude Lise (consultation des conseils généraux d'outre-mer sur les projets d'attribution et de renouvellement des concessions portuaires et aéroportuaires) - **Art. 24 ter** (*rapport bisannuel du Gouvernement sur les échanges aériens, maritimes et des télécommunications dans les départements d'outre-mer*) (p. 4031) : accepte l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 26** (*transfert de compétences en matière de gestion et conservation des ressources biologiques de la mer*) (p. 4032) : accepte les amendements de la commission n° 18 (précision sur les conditions de mise à disposition des services techniques de l'Etat s'agissant des compétences transférées aux régions en matière de pêche) et n° 19 (ajout à la liste des actes de la région soumis au contrôle de légalité des décisions qui seront prises par les régions en matière de pêche) - **Art. 28** (*schéma d'aménagement régional*) (p. 4033) : s'oppose à l'amendement n° 47 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (suppression de la disposition prévoyant que les schémas d'aménagement régionaux déterminent la localisation des activités relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication) et accepte l'amendement n° 20 de la commission (possibilité pour les conseils généraux de donner leur avis sur les schémas d'aménagement régionaux lors de

leur élaboration) - **Art. 31** (*programmation des aides de l'Etat au logement*) (p. 4035) : son amendement n° 185 : possibilité pour le conseil régional d'être saisi pour avis par l'Etat ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements de la commission n° 21 (consultation du conseil régional chaque année sur la programmation des aides de l'Etat au logement) et n° 22 (suppression de la consultation du conseil régional par le conseil général prévue à cet article). (p. 4036) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 248 de M. Claude Lise, repris par M. Jacques Larché (transfert au département du bloc de compétences relatif à l'amélioration de l'habitat privé) - **Art. 32** (*dispositions particulières applicables aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy*) (p. 4037) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 157 de Mme Lucette Michaux-Chevry et accepte l'amendement n° 23 de la commission (adjonction des routes départementales à la liste des domaines pouvant faire l'objet d'un transfert de compétences au profit de ces communes) - **Art. 33** (*majoration de la dotation forfaitaire des communes*) (p. 4038) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 24 (suppression du prélèvement de 40 millions sur la dotation d'aménagement prévu par le projet de loi pour financer la majoration de la dotation forfaitaire des communes d'outre-mer) et accepte le n° 25 (prise en compte de la situation particulière des communes enclavées de l'intérieur de la Guyane dans la répartition de la majoration de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - **Après l'art. 33** (p. 4039) : sur les amendements de M. Dominique Larifla, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 249 (création d'une taxe locale sur la production d'alcool prélevée par l'administration des douanes et redistribuée aux communes au prorata de leur population) et s'oppose au n° 250 (réduction du montant de la dotation forfaitaire, à compter de 2001, d'un montant égal à la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale du département au titre de 1996 et revalorisée comme la dotation globale de fonctionnement mise en répartition). Couverture maladie universelle, CMU - **Après l'art. 34** (p. 4041) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Vergès (titularisation du personnel journalier en poste dans les communes de La Réunion) - **Art. 35 bis** (*redevance communale des mines pour les gîtes géothermiques*) (p. 4042) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de suppression n° 26 de la commission et n° 49 de la commission des affaires économiques saisi pour avis - **Art. 36** (*ressources fiscales de la commune de Saint-Barthélemy*) (p. 4043) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (institution au profit des communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin d'une taxe additionnelle sur les carburants destinée à la modernisation des infrastructures routières). (p. 4044) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (institution au profit de la commune de Saint-Barthélemy d'une taxe sur les débarquements des passagers par voie maritime) - **Après l'art. 36** (p. 4045) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (définition dans le contrat de plan d'une enveloppe spécifique pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy) - **Art. 37** (*prise en charge par les communes du premier numérotage des maisons*) : son amendement n° 186 : actualisation de la liste des dispositions du code général des collectivités territoriales non applicables dans les départements d'outre-mer ; adopté - **Art. 37 bis** (*affectation d'une part de la taxe d'embarquement au profit des communes classées comme stations balnéaires*) (p. 4046) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 146 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Après l'art. 37 bis** : accepte l'amendement n° 30 de la commission (création dans chacune des régions d'outre-mer d'une commission de suivi de l'utilisation des fonds structurels européens) - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4047, 4048) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Laurent. (p. 4050) : absence d'étude du coût financier de la mesure proposée - **Après l'art. 38** (p. 4052) : s'oppose à l'amendement n° 158 de Mme Lucette Michaux-Chevry (fiscalité de l'île de Saint-Martin).

- **Proposition de loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté**

urbaine [n° 0277 (1999-2000)] - (15 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4092, 4093) : organisation administrative particulière de Paris, Marseille et Lyon. Légitimité des conseillers d'arrondissement élus au suffrage universel. Obstacle constitutionnel à cet aménagement : décision du Conseil constitutionnel du 28 décembre 1982 sur la définition des arrondissements. Risque d'assimilation des fonctions de conseiller municipal et de conseiller d'arrondissement. Rupture d'égalité entre les communes. Remise en cause de la loi du 12 juillet 1999 sur l'intercommunalité et de la loi relative à la parité. Absence de communauté urbaine à Paris. Le Gouvernement ne peut adhérer à cette proposition.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 4137, 4138) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 33 de la commission et n° 124 de M. Lucien Lanier. Droit à l'évolution des départements d'outre-mer - **Après l'art. 39** (p. 4141, 4142) : s'oppose à l'amendement n° 255 de M. Rodolphe Désiré (application à la Martinique et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 256 de M. Dominique Larifla (impossibilité dans les régions monodépartementales de cumuler les mandats de conseiller général et de conseiller régional) - **Art. 40** (*application du projet de loi à Saint-Pierre-et-Miquelon*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 34 de la commission - **Art. 40 bis** (*compensation des mesures d'exonération de cotisations sociales à la caisse de prévoyance sociale*) (p. 4143) : demande le retrait de l'amendement n° 211 de M. Victor Reux (dépenses d'action sociale publique de la caisse mentionnées à l'article 6) - **Après l'art. 40 bis** : accepte l'amendement n° 214 de M. Victor Reux (allocation temporaire d'invalidité) - **Après l'art. 40 ter** (p. 4145) : accepte les amendements de M. Victor Reux n° 212 (extension du bénéfice de l'allocation spéciale vieillesse aux habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon) et n° 213 (possibilité pour la caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile de valider les services antérieurs à l'inscription au registre du personnel navigant professionnel au titre desquels des cotisations ont été versées au régime local de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 41 quater** (*création d'un observatoire de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4146) : son amendement de précision n° 187 ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de la commission. Accepte l'amendement n° 257 de Mme Dinah Derycke (établissement de la cartographie dressée par l'observatoire de la fonction publique par sexe et par fonction) - **Art. 42** (*commission des comptes économiques et sociaux et de suivi de la loi d'orientation*) (p. 4148) : accepte l'amendement de précision n° 36 de la commission ainsi que l'amendement n° 258 de Mme Dinah Derycke (mention dans le futur rapport d'évaluation de la loi de l'impact des mesures prévues sur l'égalité entre les hommes et les femmes) - **Art. 43** (*création d'un observatoire des prix et des revenus à La Réunion*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 37 de la commission. Son amendement n° 188 : extension à chaque département d'outre-mer de la création d'un tel observatoire ; adopté - **Après l'art. 43** (p. 4150) : se déclare opposé aux amendements sur le même objet n° 122 de M. Yann Gaillard et n° 151 de M. Edmond Laurent (création d'un comité de coordination de la commande publique dans chaque département d'outre-mer).

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours [n° 0405 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4520, 4521) : hommage à la diligence du rapporteur et de la commission dans l'examen du texte. Mise en cohérence avec le calendrier électoral du renouvellement des premiers conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours. Réforme des

conditions d'aptitude physique des sapeurs-pompiers professionnels. Meilleure prise en compte de la spécificité de cette profession. Le Gouvernement soutient cette proposition de loi - **Art. 3** (*cessation anticipée d'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels âgés d'au moins cinquante ans*) (p. 4526) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la notion de mise à la retraite systématique à cinquante-cinq ans).

- **Proposition de loi interdisant les candidatures multiples aux élections cantonales** - *Deuxième lecture* [n° 0301 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4527, 4529) : adoption de l'article 1er de cette proposition de loi dans les mêmes termes par les deux assemblées. Pouvoir d'initiative du Sénat. Fusion de cantons appartenant à des séries de renouvellement différentes. Exemple du département du Rhône. Proposition d'une solution conciliant le libre choix de l'électeur et la durée du mandat de conseiller général. Elargissement aux contribuables des actions en justice appartenant aux départements et aux régions. Harmonisation entre les différentes catégories de collectivités de la procédure devant les assemblées délibérantes. Régime fiscal des indemnités de fonction des élus locaux. Demande l'adoption de cette proposition de loi.

En qualité de ministre des relations avec le Parlement

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 387 de M. Bernard Fournier : **Agriculture** (*Contrats territoriaux d'exploitation*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5394).

n° 390 de M. Pierre Jarlier : **Montagne** (*Indemnité compensatoire de handicap naturel*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5396).

n° 397 de M. Georges Mouly : **Questions parlementaires** (*Réponses des ministres aux questions des parlementaires*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5946).

n° 403 de M. Jean-Pierre Schosteck : **Sécurité** (*Sécurité des convoyeurs de fonds*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5952).

n° 415 de M. Aymeri de Montesquiou : **Environnement** (*Natura 2000*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7451).

n° 416 de Mme Nicole Borvo : **Politique sociale** (*Agenda social européen*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7452).

n° 421 de Mme Anne Heinis : **Chasse** (*Conformité aux directives européennes de la législation française en matière de chasse*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7456).

n° 426 de M. Jean Faure : **Parlement** (*Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi adoptée par le Sénat*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7837).

n° 427 de M. Ambroise Dupont : **Maladies du bétail** (*Conséquences de la crise de la "vache folle"*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7838).

n° 432 de M. Jacques Machet : **Maladies du bétail** (*"Vache folle" et primes à l'élevage*) (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7843).

INTERVENTIONS

- **Allocution** - (2 octobre 2000) (p. 4613, 4614) : assure le Sénat de sa disponibilité en tant que ministre des relations avec le Parlement. Session parlementaire marquée par l'organisation des scrutins municipaux et cantonaux du mois de mars.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques** [n° 0321 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Titre II (par priorité)** (*lutte contre les pratiques anticoncurrentielles*) - **Chapitre Ier (par priorité)** (*procédure devant le conseil de la concurrence*) (p. 5126) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 210 de la commission - **Avant l'art. 32 (par priorité)** (p. 5127, 5128) : s'oppose aux amendements de la commission n° 209 (nomination des rapporteurs du conseil de la concurrence) et n° 211 (désignation des membres du conseil de la concurrence) - **Art. 32 (par priorité)** (*attributions du ou des rapporteurs généraux adjoints*) (p. 5129) : son amendement de codification n° 486 ; adopté - **Après l'art. 32 (par priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 212 de la commission (autosaisine du conseil de la concurrence sur les questions de principe) - **Art. 32 bis (par priorité)** (*notion d'abus de dépendance économique*) (p. 5130) : son amendement de codification n° 487 ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 213 de la commission - **Art. 32 ter (par priorité)** (*actes interruptifs de la prescription*) : son amendement de codification n° 488 ; adopté - **Art. 33 (par priorité)** (*notification des griefs et délais de consultation*) (p. 5131) : son amendement de codification n° 489 ; adopté - **Art. 34 (par priorité)** (*procédure simplifiée*) (p. 5132) : ses amendements de codification n° 490 et n° 491 ; adoptés. S'oppose aux amendements de la commission n° 214 de cohérence et n° 215 de conséquence et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 387 de M. Gérard Cornu. Son amendement de cohérence n° 492 ; devenu sans objet - **Art. 35 (par priorité)** (*protection du secret des affaires*) : son amendement de codification n° 493 ; adopté - **Art. 36 (par priorité)** (*recours à l'expertise*) : ses amendements de codification n° 494 et n° 495 ; adoptés. Accepte l'amendement n° 216 de la commission (limitation des enquêtes à la durée de l'instruction et à la demande des seules parties) - **Avant l'art. 37 (par priorité)** (p. 5133, 5134) : s'oppose à l'amendement n° 407 de M. Serge Franchis (saisine du conseil de la concurrence par le conseil supérieur des messageries de presse) - **Art. 37 (par priorité)** (*mesures conservatoires*) : son amendement de codification n° 496 ; adopté - **Art. 38 (par priorité)** (*durcissement et atténuation des sanctions de pratiques anticoncurrentielles*) (p. 5135) : son amendement de codification n° 497 ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (25 octobre 2000) (p. 5484, 5485) : Echec du coup d'Etat des militaires de Côte d'Ivoire.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire** [n° 0473 (1999-2000)] - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5485, 5487) : directives relatives aux télécommunications. Refonte du code de la mutualité. Réforme du code de la voirie routière. Recours à la procédure des ordonnances prévu par l'article 38 de la Constitution. Retard en matière de transposition de directives. Procédures d'infraction pour défaut de transposition. Projet de loi portant diverses

transpositions d'adaptation communautaire, DDAC. Projets de loi de ratification. Devenir de l'Union européenne. (p. 5511, 5512) : délégation de pouvoir législatif. Droit d'amendement. Respect par l'Europe du principe de la subsidiarité. Démarche de ratification. Evolution en matière constitutionnelle - **Question préalable** (p. 5515, 5516) : s'oppose à la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable. Rôle du Parlement par rapport au débat européen. Révision constitutionnelle de 1999 - **Art. 1er** (*habilitation à transposer par voie d'ordonnances cinquante directives ou parties de directives*) (p. 5520) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 33 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à un système de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans). (p. 5521, 5522) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 21 de M. Xavier Pintat (retrait de la directive "Natura 2000"). Arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 6 avril 2000. (p. 5523, 5524) : s'oppose aux amendements identiques n° 15 de la commission des affaires sociales saisie pour avis et n° 34 de Mme Nicole Borvo (retrait de la directive relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail). S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 35 (retrait de la directive relative à la protection des jeunes au travail) et n° 36 (retrait de la directive relative à l'égalité entre les hommes et les femmes). (p. 5525) : accepte l'amendement n° 16 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (retrait de la directive relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté). (p. 5526) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 37 (retrait de la directive relative à la concurrence dans les marchés des services de télécommunications), n° 38 (retrait de la directive relative à la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications), n° 39 (retrait de la directive relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications), n° 40 (retrait de la directive relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert, ONP), n° 41 (retrait de la directive modifiant les directives 90-387 et 92-44 en vue de les adapter à un environnement concurrentiel dans le secteur des télécommunications), n° 44 (retrait de la directive relative à l'application de la fourniture d'un réseau ouvert, ONP, à la téléphonie vocale et à l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel), n° 45 (retrait de la directive relative aux équipements hertziens et aux équipements terminaux de télécommunications et à la reconnaissance mutuelle de leur conformité) et n° 46 (retrait de la directive modifiant la directive 90-388 en vue de garantir que les réseaux de télécommunications et les réseaux câblés de télévision appartenant à un seul et même opérateur constituent des entités juridiques distinctes). (p. 5528) : s'oppose aux amendements identiques n° 12 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 43 de M. Pierre Lefebvre (retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service). Intérêt de cette directive pour le service postal - **Art. 2** (*habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour permettre l'application de certaines dispositions du droit communautaire*) (p. 5530) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission, ainsi que l'amendement n° 13 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (prise en compte de la publication du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les substances appauvrissant la couche d'ozone).

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi n° 60 (2000-2001) de M. Jacques Pelletier relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** - (7

novembre 2000) (p. 5787, 5788) : souvenir des victimes. Tradition d'asile de la France. Position du Gouvernement. Politique extérieure. Réconciliation entre la Turquie et l'Arménie. Entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Image de compréhension et d'ouverture de la France. Amitié avec le peuple arménien et avec le peuple turc.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Art. unique** (*reconnaissance publique du génocide arménien de 1915*) (p. 5805) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), ainsi que pour le sous-amendement n° 4 de M. Dominique Braye (prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle) déposé sur celui-ci.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0132 (2000-2001)]* - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8134, 8135) : demande au Sénat d'approuver les conclusions de la commission mixte paritaire. Transposition de la directive "Natura 2000". Directive postale. Préservation du service postal. Réflexion à mener dans les deux chambres sur les modalités de transposition des directives européennes. Développement du droit communautaire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0123 (2000-2001)]* - (21 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8162, 8163) : courtiers maritimes et francisation des navires. Accord du conseil des ministres européens des transports sur le "paquet sécurité maritime". Réforme de la réglementation européenne portant sur les sociétés de classification, le contrôle des navires dans les ports et l'élimination progressive des navires à simple coque. Modalités de retrait des navires à simple coque. Réforme du fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, FIPOL. Ratification de la convention dite "HNS" qui traite de l'indemnisation des dommages liés au transport maritime de substances chimiques. Avancées de la réglementation maritime communautaire. Naufrage de l'Erika. Engagements communautaires en matière ferroviaire. Situation future des courtiers maritimes. Profession de courtier interprète et conducteur de navire. Conditions d'indemnisation de la perte du droit de présentation par les courtiers de leur successeur à l'agrément ministériel. Activité de commissionnaire de transport. Accepte les conclusions de la commission mixte paritaire.

R

RAFFARIN (Jean-Pierre), sénateur (Vienne) RI.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Président de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec MM. Christian Poncelet, Jean-Paul Delevoye, Jean-Pierre Fourcade et Jean Puech, relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 432 (1999-2000)] (22 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 308 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1554) - Ministère : Premier ministre - *Avenir de la décentralisation* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1554) - **Décentralisation**

n° 367 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4263) - Ministère : Intérieur - *Application de l'intercommunalité* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4264) - **Communes**

n° 385 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5392) - Ministère : Economie - *TVA dans le secteur de la restauration* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5392) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Questions orales sans débat :

n° 661 (JO Débats du 24 novembre 1999) (p. 6209) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Développement des magasins d'usine* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 14) - **Commerce et artisanat**

n° 756 (JO Débats du 16 mars 2000) (p. 1402) - Ministère : Logement - *Installation de matériels de sécurité autour des piscines à usage privatif* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1791) - **Piscines**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 717, 719) : hommage à l'action des élus, des services des collectivités territoriales, de l'Etat et des bénévoles. Importance des dégâts en matière agricole, dans le domaine de l'élevage et dans la filière horticole dans les Deux-Sèvres, en Charente et en Charente-Maritime. Mesures en faveur de la forêt. Situation des conchyliculteurs à la suite de la marée noire et de la tempête. Conséquences de la marée noire et de la tempête sur les activités touristiques. Proposition d'un programme régionalisé de reconstruction sur trois ans en

Poitou-Charentes. Souhait d'un partage de l'effort de reconstruction entre les collectivités territoriales et la solidarité nationale.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 794, 796) : remerciements. Travail de collaboration constructif. Relance de la dynamique des PME, source de création de richesses. Simplification entraînée par la nouvelle économie. Devoir des politiques d'accélérer la dynamique. Recherche de l'épargne de proximité. Intérêt du statut du créateur. Exemple de dynamiques mises en place au Québec. Place de l'action publique, notamment dans les marchés publics. Rôle de l'éducation et de la formation.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2130, 2131) : expérimentation non terminée de décentralisation des transports ferroviaires de voyageurs dans sept régions de France. Procédure d'urgence. Responsabilité de la cohérence sociale. Texte de recentralisation. Responsabilités des collectivités territoriales. Indexation insuffisante des financements accordés aux collectivités territoriales. Contrats de plan. Evolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Nécessité d'investir. Espace national victime de la nouvelle économie. Importance de la régionalisation du ferroviaire.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-1 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des schémas de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2226) : sur l'amendement n° 219 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant qu'un projet d'aménagement et de développement durable sera établi au vu d'un diagnostic préalable des besoins et définira des objectifs), se déclare favorable au sous-amendement n° 912 de M. Pierre Hérisson (intégration dans le SCT des éléments relatifs à l'implantation artisanale). (p. 2228) : mise en place par la loi de juillet 1996 des schémas d'urbanisme commercial. Exemple de l'agglomération de Niort. Contrats de plan de la région Poitou-Charentes.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 40 quinquies** (*participation des départements à l'élaboration des plans de déplacements urbains*) (p. 2598) : sur l'amendement rédactionnel n° 314 de la commission, son sous-amendement n° 605 ; retiré - **Art. 41** (*création d'un syndicat mixte pour favoriser la desserte périurbaine*) (p. 2600, 2602) : son amendement n° 606 : possibilité pour deux autorités organisatrices de transport de s'associer au sein d'un syndicat mixte de transport ; adopté - **Après l'art. 41** (p. 2603) : son amendement n° 607 : possibilité, par voie de convention, pour deux ou plusieurs autorités organisatrices de transport, d'organiser les services de transport relevant de leurs compétences ; adopté - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2605, 2606) : intervient sur l'amendement n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement). Maîtrise de l'urbanisme commercial. Exemple de la ville de Montpellier.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51** (*transfert des compétences ferroviaires aux régions*) (p. 2744) : se déclare favorable à l'amendement n° 317 de la commission (suppression de l'alinéa exposant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine du service public des transports) - **Avant l'art. 52** (p. 2746, 2748) : son amendement, soutenu par M. Josselin de Rohan, n° 608 : remise aux régions d'un rapport présentant l'état des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des compétences prévu à l'article 52 de cette loi ; adopté.

Caractère hermétique de la comptabilité de la SNCF - **Art. 52** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 2749, 2755) : ses amendements n° 610 : augmentation de la dotation générale de décentralisation en rapport avec les efforts financiers nécessaires à l'aménagement des conditions d'accès aux gares, à leur modernisation et à leur remise en état ; et n° 612 : indexation de la dotation générale de décentralisation sur la croissance nominale du produit intérieur brut, PIB ; irrecevables (article 40 de la Constitution) ; et n° 611 : compensation des tarifs sociaux décidés par l'Etat ; adopté. Ses amendements, soutenus par M. Josselin de Rohan, n° 609 : prise en compte du nécessaire rajeunissement de l'âge moyen du parc de matériel roulant ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; n° 613 : compensation de toute augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire ; devenu sans objet ; et n° 614 : précision selon laquelle la compensation de l'augmentation des charges due à une modification législative ou réglementaire sera intégrale ; adopté. (p. 2757) : utilisation de l'article 40 de la Constitution. Impôt "Gayssot" pour financer les dépenses dans le ferroviaire. - **Après l'art. 52** (p. 2759) : son amendement n° 615 : exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région ; retiré au profit de l'amendement n° 325 de la commission portant sur le même objet. (p. 2763, 2765) : son amendement, soutenu par M. Josselin de Rohan, n° 616 : réévaluation de la dotation de l'Etat pour l'exploitation des services et pour le renouvellement du matériel, lors de chaque reconstitution de l'offre régionale liée à une modification de la consistance des services transférés aux régions, résultant d'une modification des services d'intérêt national ; adopté. Intervient sur son amendement n° 616 précité. Son amendement n° 617 : création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux ; adopté - **Art. 53** (*convention SNCF-région*) (p. 2766) : son amendement rédactionnel n° 618, soutenu par M. Josselin de Rohan ; devenu sans objet - **Art. 53 bis** (*inscription d'office*) (p. 2767) : son amendement n° 619 : organisation d'une procédure progressive ; adopté - **Art. 55** (*convention entre autorités organisatrices de transport*) (p. 2769) : son amendement de suppression n° 635 ; adopté - **Après l'art. 59 bis** (p. 2771) : déception des régions. Financement du TGV Aquitaine et du TGV Est. Consultation insuffisante du Parlement sur les décisions concernant les grandes infrastructures. S'abstiendra sur l'amendement n° 979 de M. Pierre Lefebvre (remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur les conditions de financement des investissements et de l'exploitation des transports collectifs de voyageurs).

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2998, 2999) : rôle des territoires. Nécessaire prise en compte de la valeur culturelle de la ruralité. Ressources humaines des associations de chasseurs. Souhait de la défense de tous les territoires par le ministre de l'aménagement du territoire.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3075) : souhait d'une solution lors de la commission mixte paritaire - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3107) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 78 de M. Ladislav Poniatowski et n° 144 de M. Michel Souplet (définition des fonctions des ACCA), ainsi qu'à l'amendement n° 79 de M. Ladislav Poniatowski (rôle des ACCA dans la "répression" du braconnage).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Après l'art. 11** (p. 3206) : soutient l'amendement n° 94 de M. Ladislav Poniatowski (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 4** (p. 3729) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 de M. Philippe

François (imputation sur le revenu global des producteurs forestiers d'une somme forfaitaire et représentative de la restitution du forfait forestier précédemment imposé au titre des parcelles sinistrées). Défaute de consommation des crédits du plan d'urgence en Charente-Maritime. (p. 3730, 3731) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Claude Huriet (répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999). Exemple du port de La Rochelle - **Art. 6** (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3739, 3740) : déception des élus locaux : absence d'information sur la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Augmentation soudaine dans certaines régions du poids de la fiscalité régionale avant l'annonce du dispositif gouvernemental. Contrats de plan. Compensation partielle. S'interroge sur l'autonomie réelle des collectivités locales. Part des dotations de l'Etat dans les budgets régionaux. Recentralisation sournoise : exemple de la réforme ferroviaire. (p. 3744) : son amendement n° 98 : dégrèvement de la taxe d'habitation ; retiré. (p. 3746) : se rallie à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4586) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Paul Lorient (responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale). Affaiblissement de la fonction présidentielle.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Avant l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5409) : son amendement n° 228 : établissement par la SNCF et pour chaque région d'un rapport présentant l'état de ses comptes six mois et dix-huit mois après la promulgation de la loi pour l'année 2000, d'une part, et pour l'année 2001, d'autre part ; adopté - **Art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*compensation financière de la part de l'Etat*) (p. 5412, 5413) : son amendement n° 233 : révision, au titre de la dotation de 2003, de la part de la compensation correspondant à la contribution pour l'exploitation des services transférés, afin de tenir compte des incidences des nouvelles règles comptables mises en oeuvre par la SNCF sur les charges du service ferroviaire régional ; adopté après modification par le sous-amendement n° 299 du Gouvernement sur lequel il intervient. Ses amendements n° 229 : mode d'évaluation de la compensation ; n° 230 : prise en compte du rajeunissement de l'âge moyen du parc matériel ; et n° 231 : accès gratuit au transport pour les demandeurs d'emploi ; irrecevables (article 40 de la Constitution) ; et n° 232 : prise en compte de la dotation nécessaire à la remise et au maintien en état des gares et points d'arrêt ; adopté - **Après l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5414, 5415) : ses amendements n° 234 : exonération de taxe professionnelle des véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région ; et n° 235 : création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux ; adoptés - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5417, 5419) : se déclare favorable à la première partie et opposé à la deuxième partie de l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF) - **Art. 53 bis (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*inscription d'office*) (p. 5420) : son amendement n° 236 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5422) : le groupe des RI votera ce texte

amélioré par le Sénat. Remerciements au rapporteur. Nécessité de la régionalisation du transport ferroviaire de voyageurs et de la décentralisation.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)]** - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5569, 5570) : volonté de restaurer l'efficacité de la République. Démocratie locale. Réforme de l'Etat par la voie de la décentralisation. Recherche d'autonomie financière des collectivités territoriales. Multiplication des dotations financières. Renforcement de la légitimité des sénateurs. Critiques du rapport Mauroy. Approuve totalement la présente proposition de loi.

RAINCOURT (Henri de), sénateur (Yonne) président du groupe RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Alain Gournac, Pierre Laffitte, Jean Arthuis et Josselin de Rohan, permettant de faire face aux pénuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles à la poursuite de la croissance économique [n° 44 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Emploi**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Jean Arthuis, Guy-Pierre Cabanel et Josselin de Rohan, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs [n° 73 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Agroalimentaire**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 283 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 962) - Ministère : Premier ministre - *Position du Gouvernement sur le maintien de M. Roland Dumas à la présidence du Conseil constitutionnel* - Réponse le 25 février 2000 (p. 962) - **Conseil constitutionnel**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 213 (1999-2000)** (p. 1105, 1106) : refus de dialogue de la part de l'Assemblée nationale. Intérêt électoral du Gouvernement dans les derniers textes votés. Le groupe des RI se prononcera contre les textes déformés par la majorité de l'Assemblée nationale et apportera son soutien aux propositions de la commission.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 212 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité.

- **Proposition de loi tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 0084 (1999-2000)]** - (11 mai 2000) - **Après l'art. 2**

(p. 2665) : son amendement, soutenu par M. José Balareello, n° 26 : plafonnement de la participation financière accordée par certaines collectivités territoriales à leurs agents par le biais des titres-restaurant ; retiré.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3394, 3396) : réforme institutionnelle. Défense européenne. Sécurité. Fiscalité. Conférence intergouvernementale. Elargissement de l'Union européenne. Réconciliation franco-allemande. Question identitaire. Coopérations renforcées. Propositions du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 0331 (1999-2000)]** - (31 mai 2000) - **Art. 30 (équipements sportifs scolaires - art. 40 de la loi du 16 juillet 1984)** (p. 3486, 3487) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Carle (prévision de locaux destinés à la pratique du sport dans tous les établissements scolaires).

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels - Deuxième lecture [n° 0308 (1999-2000)]** - (15 juin 2000) - **Demande de retrait de l'ordre du jour** (p. 4121) : indignation de l'ensemble de la majorité sénatoriale devant l'attitude du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Nouvelle lecture [n° 0364 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4183, 4184) : mouvement de recentralisation généré par ce projet de loi. Attaque contre le Sénat. Propositions de la majorité sénatoriale pour adapter les institutions. Avec le groupe des RI, votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4254, 4256) : déplore l'absence de Mme Dominique Voynet. Travail du rapporteur. Conditions de l'échec de la commission mixte paritaire. Contestation de l'amendement du Gouvernement remettant en cause des dispositions votées en termes identiques par les deux assemblées. Liberté des usagers de la nature. Légitimité de la chasse. Intégration de la chasse dans l'environnement. Souhait de l'inscription des dates de chasse dans la loi. Favorable à la liberté de fixer localement le jour de non-chasse. Attachement à la garantie de la chasse traditionnelle et au principe de subsidiarité. Avec le groupe des RI, votera les amendements du rapporteur.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4568, 4570) : lecture d'une déclaration de François Mitterrand lors du débat sur le quinquennat en 1973. Renforcement de la liberté démocratique des Français. Mise en jeu plus fréquente de la responsabilité du Président de la République. Réduction des risques de cohabitation. Maintien du calendrier électoral tel qu'il est prévu, sans manipulation des institutions à des fins partisans. Le groupe des RI votera ce texte.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Question préalable** (p. 5516) : le groupe des RI ne prendra pas part au vote sur la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable.

RALITE (Jack), sénateur (Seine-Saint-Denis) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (5 juin 2000).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 42, 44) : avenir du secteur public de l'audiovisuel. Remise en cause de la loi "Léotard". Dépôt du rapport du groupe d'étude des états généraux de la culture. Bataille pour l'exception culturelle. Proposition d'un sommet de la pensée, de l'esprit et de la culture à Paris. Question des nouvelles technologies : le numérique et Internet. Colloque international à l'automne : "Technologies, culture et humanité". Sa proposition de loi se traduisant par des amendements sur ce texte. Loi spécifique sur Internet à venir. Liberté de création et de recherche. Traitement spécifique de la Sept-Arte. Soutien de la production audiovisuelle nationale. Souhaite un rapport sur l'augmentation du financement de l'audiovisuel public. Démocratisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et de son conseil d'administration. Enjeux pour la télévision dans le domaine du local. Problème du numérique hertzien. Libération de la pensée et de l'imaginaire, départ nouveau pour la télévision.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne*) (p. 89) : sur l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques), ses sous-amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 143 : exclusion du dispositif des fournisseurs d'accès à des services de correspondance privée ; et n° 144 : compétence de l'autorité judiciaire ; rejetés - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 95, 98) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article) sur lequel il intervient, son sous-amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 145 : missions essentielles de l'audiovisuel ; rejeté - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 101, 109) : ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 146 : fin de la fusion entre La Cinquième et Arte ; devenu sans objet ; n° 147 : introduction de la Société Française de Production, SFP, au sein de France Télévision ; n° 148 : création de sociétés de rédaction garantissant le respect des conventions collectives ; et n° 149 : définition d'un tronc commun de missions à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel ; rejetés - **Art. 3** (*fusion de La Cinquième et La Sept-Arte*) (p. 111) : son amendement de cohérence, soutenu par M. Ivan Renar, n° 150 ; devenu sans objet - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 115) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 134, 135) : sur l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 151 : respect par l'INA des droits conventionnels ; retiré ; et n° 152 : rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 157, 158) : ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 153 : signature des contrats d'objectifs et de moyens dans le cadre des missions de service public définies par l'article 43-7 de la loi du 30 septembre 1986 ; et n° 154 : mise en place d'indicateurs qualitatifs ; adoptés - **Après l'art. 6** (p. 167) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 155 : dépôt dans le délai d'un an d'un rapport au Parlement sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public ; rejeté - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 175) : sur l'amendement n° 26 de la commission (transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières), son sous-amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 156 : suppression de la référence aux scènes de pornographie ou de violence gratuite ; rejeté - **Avant l'art. 15** (p. 185) : sur l'amendement n° 29 de la commission (dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur le traitement de l'information dans les programmes des sociétés nationales de programmes), son sous-amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 157 : application du principe de pluralisme dans le traitement de l'information ; adopté - **Avant l'art. 20** (p. 226, 227) : intervient sur l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques) - **Après l'art. 20** (p. 230) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 158 : intégration dans les quotas de diffusion entrant dans le décompte des obligations en matière de musique des émissions réalisées sur les plateaux de télévision ; rejeté - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 236, 238) : son amendement n° 159 : création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones ; adopté. (p. 239) : intervient sur l'amendement n° 189 du Gouvernement (suppression de l'obligation d'une contribution à la recherche et à la formation en audiovisuel pour les chaînes du câble et du satellite) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 260) : soutient l'amendement n° 250 de M. Paul Lorient (création d'une aide aux télévisions locales par prélèvement sur les ressources provenant de la publicité sur les supports hors médias imprimés).

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 362) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 160 : création de télévisions locales de proximité à titre expérimental après autorisation par le CSA ; rejeté - **Art. 29** (*sanction pénale du défaut de déclaration d'une offre de services distribuée par satellite ou du défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision distribué par câble ou diffusé par satellite*) (p. 376) : le groupe CRC s'abstiendra sur les amendements de la commission n° 81 de coordination et n° 82 (extension des dispositions pénales instituées par le projet de loi aux distributeurs de services en numérique procédant à des modifications de l'offre sans informer ou sans accord du CSA) - **Après l'art. 32** (p. 387, 388) : son amendement n° 161 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur l'état des négociations permettant la mise en oeuvre d'une politique audiovisuelle européenne ; adopté. Financement du programme MEDIA - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 393) : responsabilité publique : nécessité d'une coopération internationale ouverte. Texte imprégné d'un libéralisme caricatural. Exception culturelle. Ne peut pas approuver ce projet de loi dans sa forme actuelle.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2477) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et

de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Pétition de la population du Raincy à l'initiative de son maire contre le logement social.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 46** (*ressources du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF*) (p. 2611) : évolution sensible de ces ressources. Préservation future de la quotité de la dotation budgétaire au STIF. Nécessité de préciser la portée réelle du principe d'indexation de la dotation - **Après l'art. 46** (p. 2616) : se déclare favorable à l'amendement n° 1058 du Gouvernement (possibilité pour la régie autonome des transports parisiens, RATP, de constituer des filiales ayant pour vocation de construire ou d'exploiter des réseaux et des lignes de transports en commun de voyageurs situés en dehors de la région d'Ile-de-France).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 2860, 2862) : chiffres de l'insalubrité à Aubervilliers. Lutte contre le saturnisme. Amélioration des outils juridiques de l'action contre les taudis. Problématique du relogement des grandes familles. Nécessité d'une réponse à l'échelle régionale. Souhaite le versement aux villes intervenantes de subventions de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH. Propose la création d'un fonds de lutte contre l'insalubrité - **Art. 76** (*sanctions du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 2870) : soutient l'amendement n° 988 de Mme Odette Terrade (réalisation de la créance dans un délai de deux ans et inscription de celle-ci au premier ordre) - **Après l'art. 76** (p. 2871, 2872) : soutient les amendements n° 989 de Mme Odette Terrade (déductibilité automatique de la subvention de la créance des propriétaires défaillants) et n° 990 de M. Pierre Lefebvre (avance par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, aux communes des sommes nécessaires aux travaux de sortie d'insalubrité) - **Art. 84** (*agence française pour l'amélioration de l'habitat privé*) (p. 2888) : sur l'amendement n° 382 de la commission (nouvelle rédaction de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation relatif à la mission de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), soutient le sous-amendement n° 1132 de Mme Odette Terrade.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Deuxième lecture* [n° 0286 (1999-2000)] - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3276, 3279) : engagement de Mme Catherine Tasca au service de la culture et de la création. Promotion de la diversité culturelle. Exemple de la manifestation festive RN 2000 entre la porte de la Villette et l'aéroport du Bourget. Notion ouverte de l'exception culturelle. Rôle de l'école pour l'éveil aux images. Nécessité de la mise en oeuvre d'une responsabilité publique et sociale à tous les niveaux en faveur du pluralisme des idées. Invention française d'opérateurs publics transnationaux. Projet Prismes élaboré par Métafort à Aubervilliers. Son projet de rassemblement mondial de la culture à Paris. Appel de Nouméa par M. Paul Vergès et Mme Tjibaou pour la sauvegarde de la diversité - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3288) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond), son sous-amendement n° 147 ; rejeté ; et ses sous-amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 148 et n° 149 ; rejetés - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 3311, 3314) : sur l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission, son sous-amendement soutenu par M. Ivan Renar, n° 150 ; adopté. Ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 151 : introduction de la société française de production, SFP, au sein de la holding France Télévision ; et n° 152 : définition des missions des sociétés de l'audiovisuel public ; rejetés.

- **Rappel au règlement** - (31 mai 2000) (p. 3429) : regrette les trop nombreuses interruptions dans la discussion du projet de loi sur la liberté de communication.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Deuxième lecture* [n° 0286 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 3439, 3440) : se déclare opposé à l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3444) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). Nécessité d'un débat plus approfondi sur la question. (p. 3447) : se déclare opposé à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants). Tarifs des bibliothèques - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 3453) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 153 : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil ; devenu sans objet. (p. 3458) : sur l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes), se déclare opposé aux paragraphes II et III - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 3503, 3504) : ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 154 : engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques ; devenu sans objet ; et n° 155 : mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 3509) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 156 : établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Après l'art. 20** (p. 3540, 3542) : son amendement n° 157 : réintroduction dans les quotas de diffusion des chaînes des émissions de plateau comprenant une partie musicale ; rejeté. Disposition déjà adoptée par le Sénat le 14 novembre 1995 - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3544) : son amendement n° 158 : établissement de nouvelles proportions de titres francophones provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ; adopté - **Art. 29 quater** (*sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3586) : son amendement de rétablissement n° 159 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3592, 3593) : dimensions artistique, culturelle, sociale et industrielle de la communication insuffisamment traitées. Question des nouvelles technologies et du numérique. Subsistance en deuxième lecture des points de désaccord de la première lecture. Contradiction de la majorité sénatoriale entre le souhait d'une gestion plus libérale du service public audiovisuel et du renforcement des industries de programmes. Le groupe CRC ne votera pas ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Art. 1er A** (*obligations et responsabilité du fait des contenus des services en ligne des prestataires techniques. Obligation d'identification des fournisseurs de services en ligne*)

(p. 4418) : son amendement de suppression n° 137, soutenu par M. Ivan Renar ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5198, 5204) : sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma), ses sous-amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 621 et n° 623 : association de l'ensemble des partenaires de la filière cinématographique à la détermination du prix forfaitaire ; adoptés ; et n° 622 : garantie d'un prix minimum par entrée ; rejeté. Son amendement n° 456 : interdiction du forfait illimité pour les grosses entreprises ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Art. 46** (*répartition, entre les organismes du secteur public et de la communication audiovisuelle, des ressources publiques affectées au compte spécial n° 902-15*) (p. 7098, 7099) : programme Média Plus. Accord entre Vivendi, Canal Plus et Universal. Carte UGC. Limite des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Son opposition à l'article 133, alinéa 5, relatif au vote à la majorité qualifiée dans le domaine culturel.

Culture

- (2 décembre 2000) (p. 7118, 7119) : son attachement à la création artistique et aux questions culturelles. Objectif du seuil de 1 %. Souhaite, pour les budgets de la culture et de la communication, une référence au produit intérieur brut, PIB. Manifestations culturelles de cet été en province : en Corse, à Uzeste, à Bussang et à Aubervilliers - **Examen des crédits - Etat B - Titres III et IV** (p. 7126, 7127) : exception culturelle. Fusion Vivendi-Canal Plus-Universal. Intermittents du spectacle. Article 133-5 résultant du traité d'Amsterdam - **Etat C - Titres V et VI** (p. 7128, 7129) : mobilisation des artistes pour le maintien du pluralisme culturel. Propositions.

RAOULT (Paul), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2** (*modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme*) - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2243) : son amendement n° 792 : association des parcs naturels régionaux à l'élaboration des SCT ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-7 du code de l'urbanisme** (*association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU*) (p. 2289) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 796 : précision concernant les modalités d'association de l'établissement public chargé de l'élaboration

du schéma de cohérence territoriale et de l'établissement public chargé de la mise en oeuvre de la charte du parc naturel régional ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art 19 bis** (*application des dispositions relatives aux chalets d'alpage*) (p. 2349) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 802 : nouvelle rédaction plus précise de cet article ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Après l'art. 88** (p. 2932) : son amendement de coordination n° 841, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7261, 7262) : politique de l'eau. Fonds national de solidarité pour l'eau. Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA. Inquiétude des professionnels de l'élevage.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7469, 7470) : renforcement du dispositif sanitaire national au niveau communautaire. Soutien du Gouvernement à l'ensemble des secteurs de l'agriculture. Sécurité sanitaire. Lutte contre les pollutions. Succès des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Sa proposition de revalorisation de la prime à l'herbe. Votera ce projet de budget.

RAUSCH (Jean-Marie), sénateur (Moselle) RDSE-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Recherche [n° 94 (2000-2001) tome 7] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Recherche

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan (p. 7599, 7600) : construction d'un synchrotron de troisième génération. Souhait de constitution d'une société civile portant le projet.

Approbation quant à la continuité du soutien des sciences de la vie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Interrogations et inquiétudes : volume de recrutement des établissements publics à caractère scientifique et technologique, vieillissement de la pyramide des âges, problème de la désaffection des post-doctorants pour la recherche publique française. Rappel de la loi sur l'innovation et la recherche. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

RENAR (Ivan), sénateur (Nord) CRC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre titulaire du Comité d'orientation des programmes de la Société nationale de programme La Cinquième (anciennement Télévision du savoir) (JO Lois et décrets du 14 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie [n° 52 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 356 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3792) - Ministère : Premier ministre - *Grève de la faim du maire de Masnières en réponse à la fermeture d'une verrerie* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3792) - **Emploi**

Questions orales sans débat :

n° 741 (JO Débats du 9 mars 2000) (p. 1304) - Ministère : Culture - *Publicité des sites Internet à la télévision* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1599) - **Radiodiffusion et télévision**

n° 792 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Culture - *Statut des professeurs d'enseignement artistique* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2723) - **Enseignants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 87, 88) : se déclare opposé à l'amendement n° 94 de M. Pierre Laffitte (institution d'un conseil supérieur des technologies de l'information) - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des*

contenus des services de communication audiovisuelle en ligne) (p. 90, 91) : sur l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques), soutient les sous-amendements de M. Jack Ralite n° 143 (exclusion du dispositif des fournisseurs d'accès à des services de correspondance privée) et n° 144 (compétence de l'autorité judiciaire) - **Art. 1er** (*missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte*) (p. 95, 96) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article), soutient le sous-amendement n° 145 de M. Jack Ralite (missions essentielles de l'audiovisuel) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 100, 110) : soutient les amendements de M. Paul Vergès n° 254 (mise en oeuvre de l'égalité d'offre et d'accès à l'image publique sur l'ensemble du territoire de la République), n° 257 (intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision), n° 256 (définition par conventions pluriannuelles des objectifs et garantie des moyens dévolus à RFO) et n° 255 (mise en oeuvre du principe d'égalité d'accès à l'image) et de M. Jack Ralite n° 146 (fin de la fusion entre La Cinquième et Arte), n° 147 (introduction de la Société Française de Production, SFP, au sein de France Télévision), n° 148 (création de sociétés de rédaction garantissant le respect des conventions collectives) et n° 149 (définition d'un tronc commun de missions à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel) - **Art. 3** (*fusion de La Cinquième et La Sept-Arte*) (p. 111) : soutient l'amendement de cohérence n° 150 de M. Jack Ralite - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 135, 141) : sur l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), soutient les sous-amendements de M. Jack Ralite n° 151 (respect par l'INA des droits conventionnels) et n° 152 (rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement) - **Après l'art. 5** (p. 144) : s'abstiendra sur l'amendement n° 238 de M. Michel Charasse (contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 157, 158) : soutient les amendements de M. Jack Ralite n° 153 (signature des contrats d'objectifs et de moyens dans le cadre des missions de service public définies par l'article 43-7 de la loi du 30 septembre 1986) et n° 154 (mise en place d'indicateurs qualitatifs). (p. 162) : se déclare favorable à l'amendement n° 178 du Gouvernement (examen de la décision de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures) - **Après l'art. 6** (p. 167, 168) : soutient l'amendement n° 155 de M. Jack Ralite (dépôt dans le délai d'un an d'un rapport au Parlement sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 172) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 23 de la commission (suppression du monopole de Télédiffusion de France, TDF, à l'égard des diffuseurs publics pour la diffusion numérique hertzienne de terre) et demande un scrutin public - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 175, 179) : sur l'amendement de la commission n° 26 (transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières), soutient le sous-amendement n° 156 de M. Jack Ralite (suppression de la référence aux scènes de pornographie ou de violence gratuite). Se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission, précité - **Avant l'art. 15** (p. 185) : sur l'amendement n° 29 de la commission (dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur le traitement de l'information dans les programmes des sociétés nationales de programmes), soutient le sous-amendement n° 157 de M. Jack Ralite (application du principe de pluralisme dans le traitement de l'information) - **Avant l'art. 20** (p. 226) : s'abstiendra sur l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques) - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication*

audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre) (p. 229) : au nom du groupe CRC, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de la commission (suppression de la contribution à la formation et à la recherche dans le domaine audiovisuel, des services de radios et de télévisions diffusés par voie hertzienne terrestre) - **Après l'art. 20** (p. 230) : soutient l'amendement n° 158 de M. Jack Ralite (intégration dans les quotas de diffusion entrant dans le décompte des obligations en matière de musique des émissions réalisées sur les plateaux de télévision).

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 353, 354) : équilibre entre dynamisme du marché de l'art et protection du patrimoine national. Amendements prévoyant une concurrence entre la puissance publique et les acquéreurs privés. Rôle des pouvoirs publics pour la conservation des oeuvres dans l'intérêt général. Le groupe CRC se déclare favorable au maintien du texte en l'état - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 361) : s'abstiendra sur le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 362, 364) : soutient l'amendement n° 160 de M. Jack Ralite (création de télévisions locales de proximité à titre expérimental après autorisation par le CSA). Soutient les amendements de M. Paul Loridant n° 253 (établissement de contrats pluriannuels entre les collectivités territoriales et une personne morale exploitant un service local de télévision conventionné), n° 251 (établissement de contrats entre les communes ou groupements de communes et une personne morale exploitant un réseau par câble des services de radiodiffusion) et n° 252 (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 19** ("*mutualisation*" d'un prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives) (p. 1269) : intervient sur l'amendement n° 96 de M. Jean-Guy Branger (affectation des fonds prélevés au Fonds national pour le développement du sport, FNDS, et redistribution par celui-ci) - **Art. 32** (*conditions d'accès aux fonctions d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités physiques et sportives - art. 43 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1285) : se déclare favorable à l'amendement n° 101 du Gouvernement (précisions sur les diplômés et sur leur délivrance par des établissements sous contrôle de l'Etat).

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Deuxième lecture [n° 0253 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1431) : suppression par l'Assemblée nationale des mesures fiscales proposées par la commission des finances. Votera les amendements de la commission relatifs à la suppression de l'indemnisation du refus de reconduction du certificat de libre circulation. Son opposition aux articles introduits par l'Assemblée nationale à l'initiative du Gouvernement sur la suppression du visa d'exportation pour les films cinématographiques et sur la suppression du conseil d'orientation du centre Georges-Pompidou - **Art. 6 ter** (*suppression du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou*) (p. 1437) : intervient sur l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) (p. 1438) : se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive [n° 0239 (1999-2000)]** - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1628, 1630) : projet de loi attendu. Implication des collectivités locales dans la protection de leur patrimoine. Missions publiques de l'Etat en matière archéologique. Substitution d'un établissement public à l'association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN. Favorable à l'élargissement de l'assiette de la redevance. Préoccupation relative aux modifications substantielles apportées par la commission. Amendements déposés par le groupe CRC et prenant en compte les intérêts du patrimoine. Mesures insuffisantes en faveur des recherches en sciences humaines. Avec les membres du groupe CRC, déterminera son vote en fonction du texte élaboré - **Art. 1er** (*définition de l'archéologie préventive et compétences de l'Etat*) (p. 1636) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction réaffirmant les responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'archéologie préventive), ses sous-amendements n° 20 : mission de service public de l'archéologie préventive ; adopté ; et n° 21 : distinction entre l'archéologie préventive et l'archéologie de sauvetage ; rejeté - **Art. 1er bis** (*rôle de l'Etat*) (p. 1638) : sur l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction précisant les conditions d'exercice des compétences de l'Etat en matière d'archéologie préventive), son sous-amendement n° 22 : durée des opérations de diagnostics et de fouilles ; rejeté - **Art. 1er ter** (*carte archéologique nationale*) (p. 1641) : sur l'amendement n° 5 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant l'opposabilité de la carte aux tiers), son sous-amendement n° 23 : suppression de la référence à la carte archéologique dans le deuxième alinéa de l'amendement n° 5 précité de la commission ; rejeté - **Après l'art. 1er ter** (p. 1644) : sur l'amendement n° 6 de la commission (services d'archéologie des collectivités territoriales), son sous-amendement n° 24 : réduction de la redevance archéologique des collectivités territoriales au prorata de l'ensemble des dépenses consacrées par lesdites collectivités à l'archéologie ; rejeté - **Art. 2** (*création d'un établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive*) (p. 1645, 1646) : sur l'amendement n° 7 de la commission (suppression du monopole d'exécution des fouilles et attribution à l'établissement public d'un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial), son sous-amendement n° 25 : création d'un établissement public administratif ; rejeté. (p. 1647, 1648) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 précité de la commission - **Art. 4** (*redevances archéologiques*) (p. 1651, 1652) : ses amendements n° 26 : remplacement de la notion de diagnostic par la notion d'évaluation ; devenu sans objet ; et n° 27 : système déclaratif pour asseoir la redevance archéologique ; rejeté - **Art. 4 bis** (*commission de recours*) (p. 1654, 1655) : sur l'amendement n° 15 de la commission (représentation équitable des différentes catégories de personnes appelées à siéger au sein de la commission compétente pour examiner les contestations relatives à la détermination de la redevance), son sous-amendement n° 28, identique au sous-amendement n° 40 de M. Philippe Richert (élargissement du nombre des membres de la commission) ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1657) : avec le groupe CRC, votera contre le projet de loi issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3288, 3291) : sur l'amendement de la commission n° 6 (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond), soutient les sous-amendements de M. Jack Ralite n° 148 et n° 149 - **Avant l'art. 1er** (p. 3307) : le groupe CRC votera contre les amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001). Demande un scrutin public. Souhaite le maintien du monopole de France Télécom en vertu de ses missions de service public - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses*

missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes) (p. 3311, 3314) : sur l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission, soutient le sous-amendement n° 150 de M. Jack Ralite. Soutient les amendements du même auteur n° 151 (introduction de la société française de production, SFP, au sein de la holding France Télévision) et n° 152 (définition des missions des sociétés de l'audiovisuel public).

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3443, 3444) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). Nécessité d'un débat plus approfondi sur la question - **Art. 5 bis A (contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD)** (p. 3455, 3456) : soutient l'amendement n° 153 de M. Jack Ralite (liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil) - **Art. 6 (contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public)** (p. 3503, 3505) : soutient les amendements de M. Jack Ralite n° 154 (engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques) et n° 155 (mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public) - **Après l'art. 6** (p. 3509, 3510) : soutient l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Art. 9 (protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne)** (p. 3513) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture). Problème de la définition de la violence et de la pornographie.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Après l'art. 11 bis** (p. 3816) : son amendement, soutenu par Mme Hélène Luc, n° 64 : diminution des crédits du budget de l'emploi affectés au financement d'exonérations sociales ; retiré.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0344 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4407) : suppression du monopole des commissaires-priseurs au profit de sociétés de forme commerciale. Consensus dégagé en commission mixte paritaire. Solution équitable retenue pour l'indemnisation, les ventes sur Internet et la prestation compensatoire. Concurrence anglo-saxonne. Les sénateurs du groupe CRC voteront le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Troisième lecture [n° 0300 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4411) : accord des deux assemblées permettant de faciliter l'acquisition par l'Etat des trésors nationaux. Le groupe CRC votera le texte tel qu'il est soumis au Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)]** - (27 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4417, 4418) : contexte concurrentiel fondé sur l'audimat. Réduction de la publicité sur les chaînes publiques. Mise en oeuvre du numérique. Débat sur les contenus et les programmes. Absence de débat sur les missions du service public de l'audiovisuel. Responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet. Risques pour la liberté de la vie privée.

Actions en faveur de l'industrie des programmes à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne. Exception culturelle - **Art. 1er A (obligations et responsabilité de fait des contenus des services en ligne des prestataires techniques. Obligation d'identification des fournisseurs de services en ligne)** (p. 4419, 4423) : soutient l'amendement de suppression n° 137 de M. Jack Ralite. Texte à venir sur la société de l'information - **Art. 9 (protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne)** (p. 4440) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 35 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 4463) : se déclare favorable à l'amendement n° 132 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le câble) - **Art. 27 sexies (conditions d'application du dispositif anticoncentration)** (p. 4471) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 101 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4478) : maintien des désaccords entre les deux chambres. Souhaite une multiplication des chaînes au service de la création. Question du financement de l'audiovisuel. Le groupe CRC ne votera pas le texte tel qu'amendé par le Sénat. Missions de la télévision.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Deuxième lecture [n° 0357 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4813, 4814) : réaffirmation du rôle de l'Etat en matière d'archéologie préventive. Rédaction de l'Assemblée nationale conciliant les intérêts de l'archéologie et les besoins d'aménagement. Amendements proposés par le groupe CRC : organisation de l'établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive, régime juridique des découvertes mobilières lors de fouilles préventives et régime des redevances d'archéologie. Montant de la redevance. Rôle moteur de l'Etat en matière d'archéologie préventive. - **Art. 2 (création d'un établissement chargé de la recherche en archéologie préventive)** (p. 4819) : son amendement n° 32 : transfert au pouvoir réglementaire de la répartition des compétences au sein du conseil d'administration de l'établissement public ; adopté - **Art. 2 ter (régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion de fouilles préventives)** (p. 4822, 4823) : son amendement n° 33 : destination des objets mobiliers dont l'Etat ou les collectivités territoriales sont propriétaires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 38 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de déroger au dépôt dans le musée le plus proche du lieu de découverte des objets mobiliers dont l'Etat et les collectivités territoriales sont propriétaires). Se déclare favorable au sous-amendement n° 38 précité - **Art. 4 (redevances d'archéologie préventive)** (p. 4825) : son amendement n° 34 : désignation du redevable en cas de réalisation des travaux par lots ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4834) : débat constructif. Différences d'approche entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Avec le groupe CRC, s'abstiendra sur le texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5200) : sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma), soutient les sous-amendements de M. Jack Ralite n° 621 et n° 623 (association de l'ensemble des partenaires de la filière cinématographique à la détermination du prix forfaitaire), ainsi que le n° 622 (garantie d'un prix minimum par entrée).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Après l'art. 5** (p. 6403, 6404) : soutient l'amendement n° 50 de Mme Nicole Borvo (situation juridique des associations para-administratives et de leurs personnels). Son amendement n° 51 : possibilité pour les personnels des associations accomplissant une mission d'intérêt général d'être repris sous contrat à durée indéterminée ; devenu sans objet. (p. 6406) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 de M. Jacques Mahéas (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7085, 7086) : augmentation des crédits. Inadéquation entre les mutations du secteur audiovisuel et l'accompagnement budgétaire. Difficultés de la télévision publique : politique des programmes. Suggestion d'associer la représentation nationale à l'orientation des missions du service public de l'audiovisuel. Eclatement de la télévision. Aides à la presse écrite. S'interroge sur le maintien d'une presse d'information libre, pluraliste et indépendante. Internet. Nouvel environnement numérique. Modernisation de l'agence France-Presse. Soutien du groupe CRC sur ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 46** (p. 7103) : se déclare opposé à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques).

Culture

- (2 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7127, 7128) : son amendement visant à réduire les crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité pour abonder ceux du ministère de la culture. Insuffisance des crédits consacrés au spectacle vivant. Réforme de l'aide aux compagnies : exemple de la région Nord-Pas-de-Calais. Politique des achats d'oeuvres. Son souhait de calculer le 1 % réservé à la culture par rapport au produit intérieur brut, PIB.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7386) : importance de la fluidité des formations. Valorisation de l'enseignement professionnel. Votera ce budget.

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) (p. 7408, 7409) : nécessité d'un meilleur encadrement pour remédier à l'échec étudiant. Souhait de la reconduction du plan social étudiant. Etranglement financier des universités. Exemple de l'université des sciences et des technologies de Lille. Objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Le groupe CRC approuve ce projet de budget.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) - **Examen des crédits** (p. 7596) : le groupe CRC s'abstient sur les crédits de l'industrie.

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7600, 7601) : progression des crédits de la recherche. Plan pluriannuel de recrutement. Baisse importante du ratio de la dépense intérieure de recherche-développement. Pauvreté de certaines régions au niveau de l'emploi scientifique. Réflexion à mener sur les critères de choix d'implantation des équipements en région. Attente de réponse gouvernementale sur le projet SOLEIL. Désaffectation des étudiants pour les filières scientifiques. Amointrissement du rôle social et de formation des centres de culture scientifique, technique et industrielle. Renforcement du poids de la recherche-développement par rapport au PIB. Le groupe CRC votera ce budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7613) : souhait d'un vote positif du budget. Budget d'espoir pour les années à venir. - **Etat C - Titre VI** (p. 7615) : félicitations au ministre. Attachement du groupe CRC à une importante hausse des crédits pour les prochaines années. Votera l'amendement n° II-81 du Gouvernement (renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion).

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Nouvelle lecture [n° 0129 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8074) : regrette l'échec de la CMP. Interrogation sur les conséquences du statut de nature industrielle et commerciale de l'établissement public. Avec le groupe CRC, votera contre le projet de loi modifié par la majorité sénatoriale - **Art. 2 ter (régime juridique des découvertes mobilières réalisées à l'occasion des fouilles préventives)** (p. 8079) : avec le groupe CRC, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (dépôt des vestiges appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales).

REUX (Victor), sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation [n° 342 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, pour l'outre-mer [n° 394 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 0163 (1999-2000)]** - (24 février 2000) - **Question préalable** (p. 980) : explications de vote. Hommage à la qualité du rapport de M. Joseph Ostermann. Désaccord sur la constitution d'une commission de contrôle. Remise en cause des pouvoirs parlementaires. Inapplicabilité du dispositif. Caractère politique de la proposition. Le groupe du RPR votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3902, 3905) : caractère particulièrement modeste du titre

IV relatif au développement de la culture et des identités ultramarines. Propositions formulées dans le rapport de MM. Claude Lise et Michel Tamaya. Effectifs scolarisés outre-mer. Exemple de la Guyane et du nombre d'élèves d'origine étrangère. Niveaux de formation particulièrement bas. Maintien d'un noyau d'enseignants guyanais. Régime indemnitaire d'éloignement des enseignants. Création d'un IUFM de plein exercice à Cayenne. Problème de la reconnaissance des langues et cultures régionales d'outre-mer. Adaptation des programmes scolaires aux spécificités ultramarines. L'Assemblée nationale a proposé une commission ad hoc pour adapter les programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques aux spécificités de chaque département. Souhaite que le conseil de l'éducation nationale qui existe dans chaque département d'outre-mer puisse rendre tout avis sur les programmes. Reconnaissance des langues régionales. Soutien financier aux entreprises de production cinématographique établies dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Assimilation des départements d'outre-mer à la nation et contribution au rayonnement culturel international de la France. Inégalités culturelles imputables à l'insularité. Situation financière fragile des collectivités territoriales. Mesures tendant, en matière de biens culturels, à la réduction des écarts de prix entre les départements d'outre-mer et la métropole. Conditions d'accès à Internet. Situation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Extension aux départements d'outre-mer de la loi du 10 août 1981 relative au prix unique du livre. Création d'un fonds destiné à promouvoir les échanges éducatifs, culturels ou sportifs des départements d'outre-mer vers la métropole ou les pays situés dans leur environnement régional. Caractère disparate des dispositions du projet de loi. Sous réserve de l'adoption de ses amendements, accepte les dispositions du titre IV de ce projet de loi. (p. 3932, 3934) : contexte économique et social de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Eradication de la pêche industrielle. Fragilisation du pouvoir d'achat. Baisse de la couverture des importations par les exportations. Trafic portuaire inexistant. Réduction du temps de travail à 35 heures. Travaux de recherche pétrolière au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Exonération de cotisations sociales. Abandon partiel et apurement des dettes sociales et fiscales. Application de la loi de 1975 visant les personnes handicapées. Domaine agricole. Initiatives éventuelles des jeunes. Allocation temporaire d'invalidité. Institution de l'allocation spéciale vieillesse. Rôle de la Caisse de prévoyance sociale. Régularisation de la situation des personnels navigants de la société Air Saint-Pierre sur le plan de leur retraite. Volet institutionnel. Dispositif visant à l'élection à la proportionnelle du bureau du conseil général. Domaine culturel. Fonds pour le développement des échanges éducatifs, culturels et sportifs. Comportement de la compagnie Air France. Compagnie locale Air Saint-Pierre. Réduction des écarts de prix entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la métropole pour l'accès au multimédia. Réduction du prix du livre dans les départements d'outre-mer. Compensation des écarts de prix pour l'accession aux hautes technologies. Cahier des charges visant le transfert des compétences sur les ressources de la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Incitations pouvant attirer les capitaux extérieurs. Investissement de l'épargne locale. Sera attentif aux réponses du Gouvernement et au sort qui sera réservé à ses propositions d'amendements.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3962) : soutient, à titre personnel, l'amendement n° 127 de M. Lucien Lanier (définition des secteurs éligibles, comme le secteur du bâtiment et des travaux publics, des transports aériens et maritimes, ainsi que les entreprises et établissements publics de recherche) - **Après l'art. 10** (p. 4004) : soutient, à titre personnel, l'amendement n° 140 de Mme Lucette Michaux-Chevry (aide à l'emploi de personnels de maison) - **Avant l'art. 17** (p. 4017) : à titre personnel, s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Robert Bret (éducation et formation des jeunes) - **Après l'art. 17** (p. 4018) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Georges Othily (création d'une université de Guyane) - **Art. 18 bis** (*adaptation des*

programmes scolaires) (p. 4019) : son amendement n° 39 : possibilité reconnue au conseil de l'éducation existant dans chaque département d'outre-mer de rendre un avis sur les programmes scolaires et d'émettre des propositions en vue de l'adaptation de ceux-ci aux spécificités locales ; adopté - **Après l'art. 18 bis ou après l'art. 21** (p. 4021) : accepte les amendements ayant le même objet n° 143 de Mme Lucette Michaux-Chevry et n° 242 de M. Dominique Larifla (institution d'un conseil culturel de l'île de Saint-Martin) - **Art. 19** (*réduction des écarts de prix entre la métropole et les départements d'outre-mer en matière de biens culturels*) : accepte l'amendement n° 241 de M. Claude Lise (alignement du prix du livre dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 19** (p. 4022) : son amendement n° 210 : égalité d'accès de Saint-Pierre-et-Miquelon au système d'information des multimédia ; adopté - **Art. 20** (*compensation de la non-application de la taxe spéciale sur le prix des places de spectacles cinématographiques dans les départements d'outre-mer pour les entreprises de production qui y sont établies*) : son amendement rédactionnel n° 40 ; adopté - **Après l'art. 21** (p. 4023) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 53 de M. Paul Vergès (égalité d'accès aux trois chaînes publiques) - **Art. 22** (*action internationale des départements d'outre-mer*) (p. 4025) : soutient, à titre personnel, l'amendement de suppression n° 154 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 32** (*dispositions particulières applicables aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy*) (p. 4037) : à titre personnel, soutient l'amendement de suppression n° 157 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Après l'art. 38** (p. 4052) : soutient, à titre personnel, les amendements de Mme Lucette Michaux-Chevry n° 147 (insertion d'une division additionnelle intitulée "dispositions relatives à l'archipel de la Guadeloupe") et n° 158 (fiscalité de l'île de Saint-Martin).

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Art. 40 bis** (*compensation des mesures d'exonération de cotisations sociales à la caisse de prévoyance sociale*) (p. 4143) : à titre personnel, son amendement n° 211 : dépenses d'action sociale publique de la caisse mentionnées à l'article 6 ; retiré - **Après l'art. 40 bis** : à titre personnel, son amendement n° 214 : allocation temporaire d'invalidité ; adopté - **Après l'art. 40 ter** (p. 4144, 4145) : à titre personnel, ses amendements n° 212 : extension du bénéfice de l'allocation spéciale vieillesse aux habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon ; et n° 213 : possibilité pour la caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile de valider les services antérieurs à l'inscription au registre du personnel navigant professionnel au titre desquels des cotisations ont été versées au régime local de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adoptés - **Art. 41 quater** (*création d'un observatoire de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4147) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 35 de la commission.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Art. 40** (*application du projet de loi à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 5766) : son amendement n° 57 : possibilité pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier des mesures concernant le revenu de solidarité dont peuvent bénéficier les personnes qui perçoivent depuis au moins deux ans le RMI ; adopté - **Après l'art. 41 quater** (p. 5767) : son amendement n° 49 : indemnité versée à certains fonctionnaires retraités territoriaux et hospitaliers de Saint-Pierre-et-Miquelon ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) (p. 6901, 6903) : accroissement des crédits affectés aux emplois-jeunes. Difficultés structurelles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Attente d'une action sur la pêche. Défisiscalisation. Discriminations à l'égard du secteur du logement et des investissements productifs à Saint-Pierre-et-Miquelon. Regret de l'absence d'une antenne du ministère de l'environnement à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nécessaire revalorisation des retraites du secteur privé et de la situation des fonctionnaires en poste à Saint-Pierre-et-Miquelon. Problèmes rencontrés par la chaîne Réseau France Outre-mer. Votera le projet de budget pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

REVET (Charles), sénateur (Seine-Maritime) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec Mme Annick Bocandé et M. Patrice Gélard, visant à instaurer une procédure simplifiée permettant aux collectivités territoriales d'entreprendre des travaux d'urgence en cas d'intempéries graves [n° 420 (1999-2000)] (20 juin 2000) - **Risques naturels**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 344 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2650) - Ministère : Agriculture - *Coulées de boue consécutives aux orages s'étant abattus sur le département de la Seine-Maritime* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2650) - **Catastrophes naturelles**

n° 391 (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5397) - Ministère : Emploi - *Couverture maladie universelle* - Réponse le 20 octobre 2000 (p. 5397) - **Sécurité sociale (prestations)**

Questions orales sans débat :

n° 819 (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2803) - Ministère : Justice - *Répression des fausses alertes adressées aux services d'incendie et de secours* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4382) - **Téléphone**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-1 du code de l'urbanisme** (*principes fondamentaux applicables aux documents d'urbanisme*) (p. 2175, 2176) : se déclare favorable à l'amendement n° 204 de la commission (objectif de mixité sociale dans l'habitat en zone urbaine et en zone rurale) après modification par le sous-amendement n° 63 de

la commission des lois saisie pour avis. Exemple de la commune de Fongueusemare. Complémentarité entre le milieu urbain et le milieu rural.

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2197) : se déclare favorable à l'amendement n° 214 de la commission (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général). Argument du "mitage". Exemple du département de l'Ardèche et de son canton en Seine-Maritime. (p. 2200) : sur l'amendement de coordination n° 215 de la commission, son sous-amendement n° 1072 : droit pour toute commune de saisir la commission départementale de conciliation en cas de conflit né de l'élaboration d'un document d'urbanisme ; adopté. (p. 2202) : se déclare favorable à l'amendement n° 216 de la commission (effet suspensif de la saisine de la commission de conciliation).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 2 (suite) - Art. L. 122-18 du code de l'urbanisme** (*compétences des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, en matière de schéma de cohérence territoriale, SCT*) (p. 2266) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de M. Ladislav Poniatowski (soumission des schémas directeurs en cours d'élaboration au régime d'élaboration des schémas de cohérence territoriale). Intervient sur l'amendement n° 1062 de la commission (approbation des modifications mineures du SCT par l'organe délibérant de l'établissement public l'ayant élaboré, après enquête publique) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-2 du code de l'urbanisme** (*institutions de servitudes en zones urbaines*) (p. 2288) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de la possibilité de gel d'emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale). Son accord pour la mixité sociale - **Art. 4 (intitulé du chapitre IV du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré aux cartes communales) - Art. L. 124-2 du code de l'urbanisme** (*régime juridique des cartes communales*) (p. 2304) : soutient l'amendement n° 44 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'accord du préfet pour la carte communale).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 16 (projet architectural et paysager des lotissements)** (p. 2340) : intervient sur l'amendement n° 121 de la commission des lois saisie pour avis (obligation de mention du projet architectural et paysager pour les seuls projets de lotissements comprenant plus de cinq lots) - **Art. 17 (recette du budget des établissements publics fonciers)** (p. 2342, 2343) : intervient sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux). Favorable à ce type d'établissement. Souhaite un examen minutieux de cet amendement - **Après l'art. 19 bis** (p. 2355) : se déclare favorable à l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Exemple du département de la Seine-Maritime. - **Art. 20 (réalisation d'aires de stationnement)** (p. 2362) : soutient les amendements de M. Ladislav Poniatowski n° 56 (obtention d'une concession à long terme dans une plate-forme publique de chargement-déchargement des marchandises) et n° 57 (non-application des dispositions de cet article aux stationnements liés à l'habitat).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51 (transfert des compétences ferroviaires aux régions)** (p. 2741, 2742) : équilibre entre les grandes agglomérations, les villes

moyennes et le milieu rural. Amélioration souhaitable des liaisons ferroviaires Le Havre-Rouen-Paris et Le Havre-Rouen-Bruxelles. Diversification des offres de transport. Remise en service des lignes secondaires de transport ferroviaire - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2789) : se déclare favorable à l'amendement n° 340 de la commission (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2819, 2820) : se déclare favorable à l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété). Son expérience de président de l'OPAC de Seine-Maritime - **Art. 62 ter** (*règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2823) : se déclare favorable à l'amendement n° 541 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emplois par concours) - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2831) : se déclare favorable à l'amendement n° 546 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les sociétés anonymes d'HLM de créer entre elles des sociétés anonymes d'HLM afin de renforcer la coordination de leur action sur un territoire déterminé). - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2847) : se déclare favorable à l'amendement n° 554 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, aux frais de l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte) et opposé aux amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Placade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social) - **Art. 82** (*procédure relative aux immeubles menaçant ruine*) (p. 2876) : exemple des sinistres ayant touché la Seine-Maritime au cours des cinq dernières années. Question concernant la possibilité pour les maires d'enclencher la procédure de péril lorsqu'un propriétaire refuse de partir alors que ses voisins en sont d'accord. Indemnisation des victimes par le fonds de prévention des risques naturels majeurs - **Après l'art. 84** (p. 2893) : intervient sur l'amendement n° 834 de M. Roger Rinchet (définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, définition de leur objet, contours de l'intervention des communes concernées et énumération des bénéficiaires des aides).

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 17** (*suite*) (p. 2936) : sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux), son sous-amendement n° 1118, soutenu par M. Ladislav Poniatowski ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Après l'art. 4** (p. 3730) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Claude Huriet (répartition encadrée des aides et des avantages au titre des dommages causés par les intempéries à la fin de l'année 1999). Exemple de la Seine-Maritime.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 8** (*fonds de compensation pour la TVA : modification du taux de compensation et modalités exceptionnelles de remboursement concernant les réparations des dommages liés aux intempéries de novembre et décembre 1999*) (p. 3774) : votera l'amendement n° 61 de M. Thierry Foucaud (extension aux intempéries survenues au mois de mai en Haute-Normandie et dans les départements voisins) - **Après l'art. 9 bis** (p. 3785, 3788) : ses amendements n° 88 : application directe du taux réduit de TVA aux travaux d'entretien courant, de gros entretiens et de grosses

réparations engagés par les organismes d'HLM ; n° 94 : possibilité pour les grandes entreprises, à partir de 1993, de répartir leurs bases d'imposition par apport ou par scission ; adoptés.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural [n° 0326 (1999-2000)]** - (5 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4783) : amélioration de la qualité sanitaire des denrées d'origine animale. Interrogation sur l'importation de viande provenant de bovins élevés aux anabolisants - **Après l'art. 14** (p. 4794) : interrogation sur la publication d'un texte réglementaire définissant le produit fermier. Se déclare favorable aux amendements identiques n° 16 de M. Marcel Deneux, n° 22 de M. Jean Bizet et n° 24 de M. Jean-Marc Pastor (modalités d'utilisation de la référence aux modes d'élevage pour les volailles ne bénéficiant pas d'un signe d'identification).

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Après l'art. 52 (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (p. 5415) : se déclare favorable à l'amendement n° 235 de M. Jean-Pierre Raffarin (création d'un fonds de développement des transports collectifs régionaux, départementaux et locaux) - **Art. 52 bis A (précédemment réservé le 18 octobre 2000, p. 5336)** (*cohérence d'ensemble des services ferroviaires*) (p. 5418) : se déclare favorable à la première partie et opposé à la deuxième partie de l'amendement n° 297 du Gouvernement (cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national assurée par l'Etat - mise en oeuvre confiée à la SNCF).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 2** (p. 6549) : se déclare favorable à l'amendement n° I-77 de M. Roland du Luart (augmentation du plafond de réduction d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants). (p. 6555, 6557) : son amendement n° I-78 : institution d'un fichier national interrogeable sur l'état d'endettement des personnes physiques ; retiré.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6989, 6990) : faible consommation des crédits du logement social. Nécessité d'une politique dynamique en matière de restructuration des banlieues. Mise en oeuvre de la mixité sociale. Mesures destinées à faciliter l'attribution du permis de construire. Le groupe des RI ne votera pas les crédits de l'urbanisme et du logement.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7461, 7462) : conséquences de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB, sur l'ensemble de la filière. Interdiction d'utilisation des farines carnées. Solutions de substitution. Exemple de la Seine-Maritime. Incitation à la production d'oléagineux, protéagineux et légumineuses. Systématisation des tests de dépistage.

REVOL (Henri), sénateur (Côte-d'Or) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire.

Membre titulaire du comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 174 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 175 (1999-2000)] (20 janvier 2000) - **Energie**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 141 (1999-2000)] modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 198 (1999-2000)] (2 février 2000) - **Parlement**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur le clonage, la thérapie cellulaire et l'utilisation thérapeutique des cellules embryonnaires, établi par M. Alain Claeys, député, et M. Claude Huriet, sénateur, au nom de cet office [n° 238 (1999-2000)] (24 février 2000) - **Recherche scientifique et technique**.

Rapport d'information, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les conséquences des installations de stockage des déchets nucléaires sur la santé publique et l'environnement, établi par Mme Michèle Rivasi, députée, au nom de cet office [n° 272 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Environnement**.

Rapport d'information, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les conditions d'implantation d'un nouveau synchrotron et le rôle des très grands équipements dans la recherche publique ou privée, en France et en Europe, Tome I : les conditions d'implantation d'un nouveau synchrotron, établi par M. Christian Cuvilliez, député, et M. René Trégouët, sénateur, au nom de cet office [n° 273 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Recherche**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les programmes multilatéraux de soutien à la recherche et à l'innovation : perspectives pour les petites et moyennes entreprises françaises, établi par M. Pierre Laffitte, sénateur, au nom de cet office [n° 311 (1999-2000)] (7 avril 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 avril 2000) - **Recherche**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires (première partie : analyse des incidents survenus à la centrale nucléaire du Blayais lors de la tempête du 27 décembre 1999 : enseignements sur le

risque d'inondation des installations nucléaires) établi par M. Claude Birraux, député, au nom de cet office [n° 316 (1999-2000)] (12 avril 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 avril 2000) - **Energie**.

Rapport d'information, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité des tunnels routiers et ferroviaires français, établi par M. Christian Kert, député, au nom de cet office [n° 337 (1999-2000)] (16 mai 2000) - **Équipement et grands travaux**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Développement rural [n° 94 (2000-2001) tome 3] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les conditions d'implantation d'un nouveau synchrotron et le rôle des très grands équipements dans la recherche publique ou privée, en France et en Europe. Tome II : le rôle des très grands équipements dans la recherche publique ou privée en France et en Europe, établi par M. Christian Cuvilliez, député, et par M. René Trégouët, sénateur, au nom de cet office. [n° 154 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Recherche**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 728 (JO Débats du 24 février 2000) (p. 939) - Ministère : Education - *Ouverture de Kourou à d'autres lanceurs qu'Ariane* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1192) - **Espace**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 275, 278) : attitude constructive du Sénat. Echec de la commission mixte paritaire. Responsabilité du Gouvernement vis-à-vis des partenaires européens. Conditions d'examen du texte. Ton polémique du rapport de nouvelle lecture de l'Assemblée nationale. Modalités de délivrance de l'autorisation d'exercice de l'activité de négoce. Avenir du régime juridique du gestionnaire du réseau de transport, GRT. Silence sur le financement futur des retraites des agents soumis au statut des industries électriques et gazières. Publication des décrets d'application. Avis motivé adressé par la commission européenne à la France pour non-transposition de la directive. Propose le rétablissement du texte adopté au Sénat en première lecture. (p. 287) : accord sur le GRT en fin de première lecture - **Art. 1er (définition du service public de l'électricité)** (p. 289) : son amendement n° 1 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 2 (missions du service public de l'électricité)** (p. 291, 292) : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 42 de M. Pierre Lefebvre (inscription dans la loi du rapprochement entre EDF et Gaz de France) - **Art. 3 (mise en oeuvre et contrôle des missions de service public)** (p. 294) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 43 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour l'Observatoire national du service public de l'électricité de mener des enquêtes d'opinion et de recueillir les avis des autres organismes) - **Art. 4 (tarifs et plafonds de prix)** (p. 295, 296) : son amendement n° 4 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ;

adopté - **Art. 5** (*mécanisme de compensation*) (p. 297) : son amendement n° 5 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Avant l'art. 6** (p. 298) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre Lefebvre (coopération plus étroite des entreprises publiques intervenant aux différents stades de la filière) - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 299) : son amendement n° 6 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 7** (*autorisation d'exploiter*) (p. 300) : son amendement n° 7 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 301) : son amendement n° 8 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la publication de l'avis motivé de la commission de régulation de l'électricité, CRE, sur les candidats à retenir à la suite d'un appel d'offres) - **Art. 9** (*critères d'attribution des autorisations et critères de choix des réponses aux appels d'offres tendant à la création de nouvelles centrales*) (p. 302) : son amendement n° 9 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 303) : son amendement n° 10 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 11** (*rôle des collectivités territoriales en matière de production d'électricité*) (p. 304) : son amendement n° 11 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 13** (*statut du gestionnaire du réseau de transport, GRT*) (p. 305) : son amendement n° 12 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 13 bis** (*incompatibilité de certaines activités avec des fonctions précédemment exercées par les agents du GRT*) (p. 306) : son amendement n° 13 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 13 ter** (*consultation de la commission de régulation de l'électricité, CRE, sur la compatibilité des activités nouvelles exercées par les agents du GRT avec leurs fonctions précédentes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 307) : son amendement de rétablissement n° 14 ; adopté - **Art. 13 quater** (*commission disciplinaire des agents du GRT - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 15 ; adopté - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le GRT*) (p. 308) : son amendement n° 16 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 309) : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 18** (*désignation des gestionnaires des réseaux publics de distribution*) : son amendement n° 18 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 21** (*atteinte à la sécurité des réseaux*) (p. 311) : son amendement n° 51 : place des autorités concédantes et des distributeurs non nationalisés dans les commissions de concertation ; adopté. (p. 313) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Pierre Lefebvre (élargissement des commissions consultatives aux représentants des salariés). (p. 314) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Gérard Cornu (délivrance de l'autorisation de reconstruction ou de réparation d'ouvrages endommagés appartenant au domaine public en cas d'urgence) - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 315, 316) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau*) (p. 317) : son amendement n° 20 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 318) : son amendement n° 21 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 48 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la disposition prévoyant l'accompagnement par l'avis de la CRE des décisions de refus de construction d'une ligne directe) - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 319) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Pierre Lefebvre

(rapprochement d'EDF et de la CNR dans un cadre défini). (p. 320) : son amendement n° 22 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 27** (*droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 321) : son amendement n° 23 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la CRE*) : son amendement n° 24 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 30** (*services et budget de la CRE*) (p. 322) : son amendement n° 25 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 31** (*consultation de la CRE sur les textes réglementaires et participation aux négociations internationales*) : son amendement n° 26 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 32** (*relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur ; rapport annuel*) (p. 323) : son amendement n° 27 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 33** (*pouvoirs d'enquête des agents habilités par le ministre et par la CRE*) (p. 324) : son amendement n° 28 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 34 bis** (*récapitulatif des attributions de la CRE*) (p. 326) : son amendement n° 29 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 327) : son amendement n° 30 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 36 bis** (*pouvoir de conciliation de la CRE - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 31 ; adopté - **Art. 37** (*coordination des actions du conseil de la concurrence et de la CRE ; information du procureur de la République en matière pénale*) : son amendement n° 32 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 39** (*pouvoirs de sanction du ministre chargé de l'énergie*) (p. 328) : son amendement n° 33 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 329) : son amendement n° 34 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 330) : son amendement n° 35 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 45** (*collecte et publication des données statistiques*) : son amendement n° 36 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 331) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Pierre Lefebvre (possibilité pour EDF de renégocier les contrats pour les adapter à la réalité des coûts et des tarifs pratiqués sur le marché) - **Art. 49 bis** (*paiement des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 37 ; adopté - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 333) : son amendement n° 38 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 335) : contradiction entre la procédure d'urgence et le calendrier d'examen du texte. Place médiocre de la France en matière d'électricité dans le cadre de l'Union européenne.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture [n° 0141 (1999-2000)]** - (8 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 657, 658) : modification de la composition et du mode de fonctionnement de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Fonctionnement et rôle actuel de l'office. Suppression de la distinction entre membre titulaire et membre suppléant. Augmentation du nombre des membres de l'office. Bureau de l'office. Nombre des membres du conseil scientifique chargé d'assister l'office. Date d'entrée en

vigueur du dispositif. Propose l'adoption de l'ensemble de la proposition de loi sans modification.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour le développement rural (p. 7428, 7429) : conséquences des tempêtes. Renégociation de la réforme des indemnités compensatoires de handicap naturel, ICHN. Progression des crédits consacrés à la forêt. Revalorisation nécessaire de la dotation allouée aux bâtiments d'élevage. Succès mitigé des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7606, 7607) : rappel des déclarations du ministre quant à la politique de la recherche. Politique spatiale. Participation de la France et du centre national des études spatiales au programme d'exploration martienne. Relance du programme d'astronomie de recherche d'exoplanètes COROT, Convection, Rotation et Transits planétaires. Programme Pléiades, renforçant la synergie civilo-militaire. Soutien à l'initiative Global Monitoring for Environment, GMES. Déception quant à la part spatiale du budget civil de recherche et de développement technologique. Position dominante des Etats-Unis dans le domaine des nouvelles technologies d'information et de communication. Rappel de la dépendance française, en particulier par l'utilisation du système américain de positionnement GPS. Surveillance des traités internationaux de protection de l'environnement. Position de la France dans l'Europe spatiale. Volonté politique pour la construction de l'Europe spatiale. Demande au Gouvernement de garantir la stabilité du budget du centre national d'études spatiales, CNES. - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7615) : remercie le Gouvernement d'avoir déposé l'amendement n° II-81 (renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion). Rejoint ses collègues sur la coordination indispensable de ces recherches. Votera l'amendement.

RICHARD (Alain), ministre de la défense.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **310** de M. Christian Demuyck : **Aviation militaire** (*Programme NH 90*) (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1556).

n° **331** de M. Claude Huriet : **Service national** (*Document remis aux jeunes lors de la journée d'appel de préparation à la défense*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2158).

n° **11** de M. Hubert Haenel : **Armée** (*Etat de la mise en place des instruments politiques et militaires nécessaires à la gestion des crises*) (JO Débats du 22 novembre 2000) (p. 6287).

Questions orales sans débat :

n° **685** de M. Michel Duffour : **Industrie aéronautique** (*Réorientation des missions de la SNECMA*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 655).

n° **719** de M. Philippe Richert : **Etablissements publics** (*Classement des emplois de direction des EPCI*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1187).

n° **722** de M. Bertrand Auban : **Armement** (*Candidature du char Leclerc de GIAT-Industries en Grèce*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1188).

n° **730** de M. Jacques Legendre : **Français (langue)** (*Emploi de la langue française dans le cadre de l'Assistance publique*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1186).

n° **738** de M. Jacques Legendre : **Libertés publiques** (*Système d'espionnage "Echelon"*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1608).

n° **780** de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Transports aériens** (*Développement du trafic aérien et construction d'un aéroport international*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3330).

n° **800** de M. Serge Lagauche : **Autoroutes** (*Bouclage de l'A 4-A 86 à Joinville-le-Pont*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3328).

n° **802** de M. Roland du Luart : **Maladies du bétail** (*Stratégie de communication des pouvoirs publics concernant les maladies frappant les productions animales*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3327).

n° **805** de M. Jean-François Le Grand : **Service national** (*Diffusion auprès des jeunes effectuant leur journée de préparation à la défense d'un journal guide trimestriel*) (JO Débats du 31 mai 2000) (p. 3326).

n° **817** de M. Rémi Herment : **Anciens combattants et victimes de guerre** (*Mise à disposition des crédits prévus par le rapport Mingasson*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4388).

n° **849** de M. Fernand Demilly : **Aviation militaire** (*Avion de transport militaire du futur, ATF*) (JO Débats du 28 juin 2000) (p. 4389).

n° **868** de M. René-Pierre Signé : **Gendarmerie** (*Situation de la gendarmerie rurale*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5680).

n° **875** de M. Daniel Hoeffel : **Politique culturelle** (*Situation de l'Institut français de Fribourg-en-Brisgau*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5682).

n° **897** de M. Dominique Braye : **Sécurité publique** (*Redéploiement des forces de police et de gendarmerie dans les Yvelines*) (JO Débats du 8 novembre 2000) (p. 5683).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national - Deuxième lecture [n° 0179 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Après

l'art. 17 (p 750, 751) : son amendement n° 5 : création d'un statut d'officier sous contrat ; adopté. Officiers servant sous le régime des officiers de réserve en situation d'activité, ORSA - **Intitulé du projet de loi** (p. 752) : son amendement n° 6 : ajout au titre du projet de loi des mots : " et à diverses mesures relatives à la réforme du service national" ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7514, 7521) : mise en place d'une force de réaction rapide au sein de l'Europe. Constitution d'une capacité européenne d'action militaire. Adaptation de l'outil militaire. Professionnalisation des armées. Lancements de programmes européens. Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, OCCAR. Réforme de la direction des constructions navales. Comparaison avec le budget d'investissement du Royaume-Uni. Mise en place d'indicateurs de cohérence. Recrutement de fonctionnaires civils. Externalisation. Mesures indemnitaires. Augmentation du budget de la gendarmerie : renforcement des effectifs. Création des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, PSIG, réorganisation du secteur rural, diversification du recrutement et poursuite de l'action en faveur des infrastructures. Redressement de l'ensemble des crédits de fonctionnement. Augmentation des taux d'activité des armées. Développement des exercices interalliés. Prise en compte de la hausse du prix des carburants. Optimisation de la gestion des crédits. Poursuite de la politique de commandes pluriannuelles. Amélioration du taux de disponibilité des matériels. Dysfonctionnement du Charles-de-Gaulle. Satisfaction des besoins en équipements. Politique de dissuasion. Stabilité des crédits de la recherche. Préparation d'un projet de loi de programmation militaire en cohérence avec le modèle d'armée 2015.

RICHEMONT (Henri de), sénateur (Charente) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la Commission supérieure de codification.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française (22 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 480 (97-98)], adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'une Commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 173 (1999-2000)] (20 janvier 2000) - **Sécurité publique.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 242 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant création d'une Commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 290 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Sécurité civile.**

Rapport d'information, fait au nom de la mission commune d'information chargée d'examiner l'ensemble des questions liées à la marée noire provoquée par le naufrage du navire "Erika", de proposer les améliorations concernant la réglementation applicable et de définir les mesures propres à prévenir de telles situations [n° 441 (1999-2000)] (27 juin 2000) - **Environnement.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'assistance maritime et à la protection de l'environnement [n° 126 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Environnement.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 776 (JO Débats du 30 mars 2000) (p. 1697) - Ministère : Economie solidaire - *Système des retraites* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2013) - **Retraite**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 0484 (98-99)]** - (1er février 2000) - **Discussion générale** (p. 467, 469) : accélération de la libéralisation européenne des modes de transport routier, aérien et maritime. Attribution du pavillon français. Hommage au rôle des courtiers maritimes dans l'affaire de l'Erika. Disparition de leur privilège. Ses amendements sur ce sujet. Quasi-impossibilité de mettre en oeuvre des réformes par la seule loi française dans le domaine de la responsabilité maritime. Nécessité d'améliorer la sécurité maritime : mesures visant à interdire le chargement ou le déchargement de navires de plus de vingt ans dans les ports des Etats membres de l'Union européenne ; durcissement de l'obligation de contrôle des navires en escale dans les ports ; coopération étroite entre les pays membres de l'Union européenne - **Art. 1er** (*suppression du monopole des courtiers interprètes et conducteurs de navires*) (p. 482, 483) : son amendement n° 19 : simplification de la rédaction de cet article ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 485, 486) : son amendement n° 20 : désignation d'un expert chargé d'évaluer la situation économique de la profession de courtier maritime et éventuellement de modifier l'indemnisation prévue ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 488) : son amendement n° 21 : instauration d'une période transitoire de trois ans ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 615, 617) : déclaration de politique générale de M. Lionel Jospin en 1997. Création en 1993 du Haut conseil de la déontologie de la police nationale. Extension à toutes les forces de sécurité. Réserves et interrogations de la commission des lois. Accessibilité à tous les citoyens. Rôle des parlementaires. Propositions de la commission des lois : élargissement du champ de compétence de cette commission à l'administration pénitentiaire ; saisine du procureur de la République pour toute dénonciation calomnieuse ; rétablissement de certaines dispositions figurant dans le texte initial et supprimées par l'Assemblée nationale ; renforcement de l'information des auteurs de la saisine ; renouvellement par moitié des membres de la commission ; limitation des incompatibilités ; possibilité de fixer des délais de réponse. Interroge le Gouvernement sur les moyens accordés à cette commission - **Art. 1er** (*création et champ de compétence de la commission nationale de déontologie de la sécurité*) (p. 621, 622) : ses amendements n° 1 : extension du champ de compétence de cette commission aux agents de l'administration pénitentiaire ; n° 2 : suppression de la référence aux gardes-chasse et aux gardes-pêche ; et n° 3 : extension du champ de compétence de cette commission aux bénévoles assurant une mission de sécurité ; adoptés. Sur son amendement n° 1 précité, s'oppose au sous-amendement n° 24 de M. Robert Bret (extension à tous les personnels exerçant des activités de sécurité dans tout lieu où des personnes sont privées de liberté) - **Art. 2** (*composition de la commission nationale*) (p. 623, 624) : ses amendements n° 4 : augmentation du nombre de membres de la commission ; n° 5 : suppression de la référence à une personnalité "connue en raison de ses compétences en matière de droits de l'homme" et augmentation du nombre de personnalités qualifiées ; n° 6 : renouvellement de la commission par moitié tous les trois ans ; n° 7 : limitation de l'incompatibilité à l'exercice, à titre principal, d'une activité dans le domaine de la sécurité ; n° 8 : cessation de fonction des parlementaires membres de la commission, lorsqu'ils cessent d'appartenir à l'assemblée au titre de laquelle ils ont été désignés ; n° 9 : détermination par tirage au sort des quatre membres dont les mandats prendront fin à l'issue d'un délai de trois ans ; adoptés. Accepte l'amendement n° 23 du Gouvernement (désignation du président de la commission par décret du Président de la République) - **Art. 4** (*saisine de la commission nationale*) : ses amendements n° 10 rédactionnel et n° 11 : obligation pour la commission d'accuser réception de la saisine des parlementaires ; adoptés - **Art. 5** (*pouvoirs d'investigation de la commission nationale*) (p. 625) : ses amendements n° 12 : motivation des demandes de communication de documents adressées à des autorités publiques ; n° 13 : motivation des demandes de communication de documents adressées à des personnes privées ; et n° 14 : possibilité de refuser de divulguer à la commission l'ensemble des informations relevant de secrets protégés par la loi ; adoptés - **Art. 6** (*vérifications sur place*) : son amendement n° 15 : limitation des vérifications sur place aux lieux où se sont déroulés les faits et rétablissement du préavis destiné à permettre aux agents concernés et à leurs supérieurs hiérarchiques ou employeurs d'être présents ; adopté - **Art. 7** (*suites de la saisine*) (p. 626) : son amendement n° 16 : suppression de la mention relative à l'information par la commission de l'auteur de la saisine ; adopté - **Art. 8** (*rapports avec la justice*) : ses amendements n° 17 : possibilité d'incriminer les dénonciations calomnieuses ; et n° 18 de coordination ; adoptés - **Art. 9** (*rapports avec l'autorité disciplinaire*) (p. 627) : son amendement n° 19 : possibilité pour la commission d'imposer à l'autorité disciplinaire un délai de réponse ; adopté - **Après l'art. 9** : son amendement n° 20 : information du parlementaire auteur de la saisine ; adopté - **Art. 13 bis** (*délit d'entrave*) : son amendement n° 21 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté - **Art. 14** (*application dans les territoires d'outre-mer*) (p. 628) : son amendement n° 22 : prise en compte des modifications constitutionnelles intervenues ou en cours relatives à la Polynésie et à la Nouvelle-Calédonie ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les conséquences et les suites des intempéries et de la marée noire intervenues fin décembre 1999** - (9 février 2000) (p. 737) : hommage à la solidarité. Conventions internationales régissant la responsabilité des armateurs et la réglementation en matière de sécurité. Convention sur le fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, FIPOL. Question de l'augmentation du plafond des limitations des responsabilités et des limites de réparation incombant au FIPOL. Souhait d'une dimension européenne des contrôles et d'une réflexion sur l'avenir de la flotte de commerce battant pavillon national. Nécessité d'une compétitivité de la flotte.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité - Deuxième lecture [n° 0242 (1999-2000)]** - (5 avril 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1935, 1936) : adoption à l'unanimité de ce texte par le Sénat en première lecture. Elargissement à l'administration pénitentiaire du champ d'application de ce projet de loi. Désaccords avec l'Assemblée nationale : définition du secret et obligation de préavis avant une vérification sur place. Proposition par la commission des lois d'un nouvel amendement. Espère le vote de ce texte à l'unanimité avec l'accord du Gouvernement - **Art. 5** (*pouvoirs d'investigation de la commission nationale*) (p. 1937) : son amendement n° 1 : opposition à la commission du secret médical et du secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client ; adopté - **Art. 6** (*vérifications sur place*) : son amendement n° 2 : rétablissement de l'obligation de préavis avant une vérification sur place et possibilité à titre exceptionnel de dispense de ce préavis par la commission ; adopté - **Art. 8** (*rapports avec la justice*) (p. 1938) : son amendement de coordination n° 3 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la chasse - Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)]** - (22 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4253, 4254) : attachement à la subsidiarité. Regret de la faible reconnaissance des agents employés par les fédérations départementales de chasseurs. Souhait d'une police de proximité au bénéfice des fédérations de chasseurs.

RICHERT (Philippe), sénateur (Bas-Rhin) UC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'archéologie préventive (5 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait, avec M. Philippe Nachbar, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement de

la Bibliothèque nationale de France [n° 451 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Bibliothèques**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (Urgence déclarée) [n° 32 (2000-2001)] (18 octobre 2000) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 307 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1553) - Ministère : Aménagement du territoire - *Risques encourus par les personnes ayant participé au nettoyage des plages à la suite du naufrage de l'Erika* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1553) - **Pollution et nuisances**

Questions orales sans débat :

n° 638 (JO Débats du 4 novembre 1999) (p. 5663) - Ministère : Economie - *Conséquences de la baisse de la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 19) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 719 (JO Débats du 11 février 2000) (p. 835) - Ministère : Intérieur - *Classement des emplois de direction des EPCI* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1187) - **Etablissements publics**

n° 743 (JO Débats du 9 mars 2000) (p. 1304) - Ministère : Santé - *Toxicité de la cargaison de l'Erika* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2029) - **Pollution et nuisances**

n° 794 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2063) - Ministère : Emploi - *Avenir financier des hôpitaux universitaires de Strasbourg* - Réponse le 31 mai 2000 (p. 3332) - **Hôpitaux**

n° 955 (JO Débats du 28 novembre 2000) (p. 6667) - Ministère : Santé - *Mise en place du projet de soins infirmiers* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8023) - **Infirmiers et infirmières**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 0392 (98-99)] - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 59, 61) : points de divergence. Création d'une holding regroupant les chaînes publiques et excluant Arte. Flou sur les missions des chaînes. Efforts sur la production et les programmes. Réduction du temps des écrans publicitaires : comparaison avec la télévision allemande. Absence d'allusion au numérique terrestre dans ce texte : retard de la France. Convergence entre la télévision, l'ordinateur et le téléphone. Retard dans la création de télévisions de proximité. Réflexion sur la modernisation des ressources. Remise en cause du principe de la redevance.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 170) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 163 : remise en cause du monopole de Télédiffusion de France, TDF, par l'introduction d'une concurrence ; retiré - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 255) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 164 : possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels ; adopté - **Avant l'art. 26 bis** (p. 258) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 169 : légalisation des

subventions versées par les collectivités locales aux télévisions locales ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Art. 27 (régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite)** (p. 365) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 165 : contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture** [n° 0195 (1999-2000)] - (15 mars 2000) - **Art. 1er (représentation des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L.284 du code électoral)** (p. 1386) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (retour au dispositif adopté par le Sénat en première lecture) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1398) : regret de voir l'apport du Sénat balayé par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive** [n° 0239 (1999-2000)] - (28 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1630, 1632) : concertation préalable insuffisante entre le ministère et la communauté scientifique. Absence de prise en compte de la décentralisation par le projet de loi. Inadaptation du cadre législatif à l'archéologie préventive. Mission de surveillance et de police de l'Etat à l'égard des fouilles archéologiques. Récent développement de l'archéologie préventive. Interrogation des partenaires économiques sur la légitimité de l'archéologie préventive et sur la validité de ses fondements juridiques. Association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN. Critique de l'instauration d'une redevance archéologique. Inquiétude relative à la création d'un établissement public. Approbation de la position du rapporteur. Force de l'ancrage territorial de l'archéologie. Nécessaire organisation de l'archéologie par le service public. Lien étroit entre une réforme cohérente de l'archéologie et la décentralisation. Votera le texte amendé par le Sénat - **Art. 2 (création d'un établissement public chargé de la recherche en archéologie préventive)** (p. 1648) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 de M. Bernard Joly (attribution à l'Etat du mobilier archéologique issu des opérations d'archéologie préventive) - **Art. 4 bis (commission de recours)** (p. 1654, 1655) : sur l'amendement n° 15 de la commission (représentation équitable des différentes catégories de personnes appelées à siéger au sein de la commission compétente pour examiner les contestations relatives à la détermination de la redevance), son sous-amendement n° 40 : élargissement du nombre des membres de la commission ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1657) : votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - **Art. 29 ter (sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986)** (p. 4474) : le groupe de l'UC s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 110 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4480, 4481) : correction au cours des navettes de certaines insuffisances de ce texte. Soutien à la production française. Caractère dépassé du financement de l'audiovisuel par la redevance. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports - Deuxième lecture** [n° 0375 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Art. 11 bis (contrôle des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires)** (p. 4775) : son amendement, soutenu par M. Jean Huchon, n° 6 : aggravation des sanctions ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Deuxième lecture** [n° 0357 (1999-2000)] - (5 octobre 2000) - **Art. 2 bis (convention entre l'établissement public et l'aménageur)**

(p. 4820) : son amendement, soutenu par M. André Maman, n° 30 : fixation des délais de réalisation des opérations archéologiques par le représentant de l'Etat dans le département ; devenu sans objet - **Après l'art. 2 bis** (p. 4821) : son amendement, soutenu par M. André Maman, n° 29 : possibilité de prolonger la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière du temps nécessaire à la réalisation des travaux d'archéologie ; adopté - **Art. 4 (redevances d'archéologie préventive)** (p. 4826) : son amendement, soutenu par M. André Maman, n° 31 : fixation d'une valeur plafonnée aux redevances de fouilles pour les travaux d'aménagement autres que les constructions affectées à l'habitation ; rejeté.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 5489, 5491) : recours à la législation par voie d'ordonnances. Transposition des directives instituant un système général de reconnaissance des diplômes et des formations professionnelles. Opérateurs historiques de télécommunications. Directive "télévision sans frontières". Incompatibilité entre le droit national et les règles communautaires pour la profession d'agent artistique. La commission des affaires culturelles attend des garanties du Gouvernement pour l'avenir et donne un avis favorable à l'adoption de ces mesures.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Art. 42 (création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante)** (p. 6201) : se déclare favorable aux amendements n° 117 de M. Bernard Joly (délai d'instruction des dossiers ramené à trois mois), n° 97 de M. Guy Fischer (retour au délai de trois mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation pour la présentation d'une offre d'indemnisation par le fonds) ainsi qu'aux amendements identiques n° 127 de la commission et n° 98 de M. Guy Fischer (suppression du dernier alinéa du IV de l'article prévoyant la transaction juridique obligatoire).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Art. 1er (concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat)** : son amendement, soutenu par M. Daniel Eckenspieller, n° 97 : extension du dispositif aux personnels civils étrangers recrutés par les forces françaises stationnées en Allemagne avant l'annonce présidentielle de leur retrait ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 6728, 6729) : anticipation du vote du projet de loi de finances par l'annonce de la suppression de la vignette. Diminution de l'autonomie financière des départements. Interrogation sur l'établissement des nouvelles bases pour les dotations des départements. Injustice entre les catégories des bénéficiaires d'exonérations.

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7242) : priorité du Gouvernement accordée à l'espace urbain. Exemple de l'attribution des licences UMTS.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7264, 7266) : population attentive aux conséquences des accidents ayant des effets sur l'environnement. Réforme de la politique de l'eau. Evolution des priorités environnementales. Prévention des risques naturels. Décharges industrielles. Mise à contribution des collectivités territoriales. Diminution des crédits consacrés à la politique des sites et des paysages.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)] - Suite de la discussion** - (19 décembre 2000) - **Avant l'art. 33** (p. 8038, 8039) : ses amendements n° 37 et n° 38 : dotations de solidarité des établissements publics de coopération intercommunale ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'archéologie préventive - Nouvelle lecture [n° 0129 (2000-2001)]** - (19 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8073, 8074) : opposition entre le Sénat et le Gouvernement quant aux moyens à mettre en oeuvre pour parvenir aux objectifs. Opposition au mode de détermination des redevances. Soutiendra les amendements présentés par la commission.

RINCHET (Roger), sénateur (Savoie) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 799, 802) : désintérêt des Français pour leur industrie. Lien entre le développement de l'emploi et le développement de l'entreprise. Attentes des investisseurs et des chefs d'entreprise à la recherche de locaux. Rôle majeur de la pépinière d'entreprises dans les territoires. Réussite du développement économique liée à une volonté locale forte. Importance des structures d'accueil. Rapprochement indispensable entre les enseignants et les praticiens de l'entreprise. Effet négatif de la décentralisation sur la suppression des comités d'expansion. Action du Gouvernement. Intérêt du guichet unique pour les entreprises. Souhait d'un renforcement du budget de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, et d'un abondement du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Nécessaire changement des mentalités.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60 (objectifs et moyens de la politique d'aide au logement)** - **Art. L. 301-2 du code de la construction et de l'habitation (moyens de la politique du logement)** (p. 2779) : son amendement, soutenu par M. André Vézinhet, n° 827 : création d'aides publiques à l'investissement pour des installations utilisant des énergies renouvelables ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Après l'art. 84** (p. 2890) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Placade, n° 834 : définition des opérations de réhabilitation

de l'immobilier de loisir, ORIL, définition de leur objet, contours de l'intervention des communes concernées et énumération des bénéficiaires des aides ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7268, 7269) : lutte contre l'effet de serre. Echec provisoire de la conférence de La Haye. Importance de la réduction des émissions de gaz carbonique. Conséquence de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes aux consommations intermédiaires d'énergie. Exemple de la commune de Montmélian dans l'utilisation des énergies renouvelables.

RISPAT (Yves), sénateur (Gers) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)] - (23 mai 2000) - Discussion générale (p. 2996, 2997) : sensibilité des élus ruraux pour la chasse. Nécessaire prise en compte de l'aspect humain de la chasse. Défense de l'espace agricole et rural par les chasseurs. Opposé aux réglementations nouvelles imposées aux chasseurs. Favorable à l'abandon du jour de non-chasse et à la possibilité de chasser la palombe en février. Souhait d'une adaptation modérée des textes européens et de la loi Verteille.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7448, 7450) : situation dramatique des agriculteurs. Crise de la "vache folle". Sécurité alimentaire. Interdiction des farines animales. Crise de confiance alimentaire. Application du principe de précaution. Relance de la filière oléoprotéagineuse. Remise en cause des accords de Blair House. Aide aux éleveurs. Soutien aux viticulteurs. Revalorisation des retraites agricoles. Réforme des statuts du Crédit agricole.

ROBERT (Jean-Jacques), sénateur (Essonne) RPR.

Décédé le 18 mars 2000 (JO Lois et décrets du 21 mars 2000) - Eloge funèbre le 9 mai 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France (JO Lois et décrets du 11 février 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à protéger le patrimoine des artisans et commerçants [n° 182 (1999-2000)] (25 janvier 2000) - **Commerce et artisanat.**

ROCCA SERRA (Louis-Ferdinand de), sénateur (Corse-du-Sud) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la gestion et l'utilisation des dépenses éventuelles et accidentelles depuis 1990 [n° 444 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Finances publiques.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Charges communes [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 7] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 273 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 594) - Ministère : Economie - *Réorganisation des services fiscaux* - Réponse le 4 février 2000 (p. 595) - **Administration**

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les charges communes (p. 7530, 7531) : importants transferts de crédits. Manque de lisibilité. Caractère paradoxal et hétéroclite de ce budget. Incertitudes sur l'évaluation de certaines dotations. Caractère contraint de ce budget. Réforme de la comptabilité de l'Etat. Secteurs d'intervention des engagements à moyen et long terme de l'Etat. Propose l'adoption de ces crédits au nom de la commission des finances - **Examen des crédits - Charges communes - Etat B - Titre Ier** (p. 7537) : accepte l'amendement de coordination n° II-79 du Gouvernement - **Titre IV** (p. 7538) : accepte l'amendement n° II-80 du Gouvernement (effet mécanique de l'évolution des recettes fiscales sur le fonds national de péréquation).

ROHAN (Josselin de), sénateur (Morbihan) président du groupe RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du comité pour la Commémoration des origines : "De la Gaule à la France".

Membre titulaire de la commission supérieure du Cr dit maritime mutuel.

D P TS

Proposition de loi, d pos e avec MM. Paul Dubrule, Philippe Fran ois et Alain G rard, instituant un droit d'acc s aux communes o  sont organis es des manifestations culturelles sur la voie publique [n  478 (1999-2000)] (21 septembre 2000) (rattach e pour ordre au proc s-verbal de la s ance du 29 juin 2000) - **Communes**.

Proposition de loi organique, d pos e avec plusieurs de ses coll gues, tendant   harmoniser les conditions d' ligibilit  aux mandats  lectoraux et aux fonctions  lectives [n  6 (2000-2001)] (4 octobre 2000) - **Elections**.

Proposition de loi, d pos e avec plusieurs de ses coll gues, tendant   harmoniser les conditions d' ligibilit  aux mandats  lectoraux et aux fonctions  lectives [n  7 (2000-2001)] (4 octobre 2000) - **Elections**.

Proposition de loi, d pos e avec MM. Alain Gournac, Pierre Laffitte, Jean Arthuis et Henri de Raincourt, permettant de faire face aux p nuries de main-d'oeuvre et de lever les obstacles   la poursuite de la croissance  conomique [n  44 (2000-2001)] (24 octobre 2000) - **Emploi**.

Proposition de r solution, d pos e avec MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel et Henri de Raincourt, tendant   la cr ation d'une commission d'enqu te sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d' levage et les cons quences qui en r sultent pour la sant  des consommateurs [n  73 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Agroalimentaire**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n  295 (JO D bats du 10 mars 2000) (p. 1332) - Minist re : Premier ministre - *Pr sence des nationalistes dans les n gociations sur l'avenir institutionnel de la Corse* - R ponse le 10 mars 2000 (p. 1332) - **Etat**

n  429 (JO D bats du 15 d cembre 2000) (p. 7839) - Minist re : Premier ministre - *Modalit s de la privatisation de la Compagnie g n rale maritime* - R ponse le 15 d cembre 2000 (p. 7840) - **Privatisations**

Questions orales sans d bat :

n  670 (JO D bats du 1er d cembre 1999) (p. 6573) - Minist re : Int rieur - *R glementation des "rave parties"* - R ponse le 19 janvier 2000 (p. 23) - **Ordre public**

n  809 (JO D bats du 10 mai 2000) (p. 2524) - Minist re : Equipement - *R seau transeurop en de fret ferroviaire* - R ponse le 14 juin 2000 (p. 3875) - **Ports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Nouvelle lecture* [n  0256 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant aux d partements*) (p. 1450) : ses amendements, soutenus par M. Alain G rard, n  16 de suppression ; devenu sans objet ; et n  28 : amende fix e par le tribunal administratif pour l'auteur d'une demande jug e abusive ou dilatoire ; adopt  - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant   la r gion*) (p. 1453) : ses amendements, soutenus par M. Alain G rard, n  17 de suppression ; devenu sans objet ; et n  29 : sanction des recours abusifs ; adopt .

- **Projet de loi relatif   la solidarit  et au renouvellement urbains** [n  0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - **Discussion g n rale** (p. 2094, 2096) : ensemble disparate et touffu. Renforcement des pouvoirs de l'Etat et usage de la contrainte. Contestation de la politique du logement des villes. Politique d'accession sociale   la propri t . Volont  gouvernementale de privil gier le d veloppement des m tropolles par rapport au d veloppement rural. Son opposition   la proc dure d'urgence. D centralisation du transport ferroviaire r gional. Compensation pour les r gions de la hausse des co ts d'exploitation du r seau ferr . Respect des obligations des parties : l'Etat, la r gion et R seau ferr  de France, RFF. R gion de Bretagne. Le groupe du RPR votera ce projet de loi tel qu'il aura  t  amend  par le S nat.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Avant l'art. 52** (p. 2747) : soutient l'amendement n  608 de M. Jean-Pierre Raffarin (remise aux r gions d'un rapport pr sentant l' tat des comptes de la SNCF et permettant le calcul de la compensation du transfert des comp tences pr vu   l'article 52 de cette loi) - **Art. 52** (*compensation financi re de la part de l'Etat*) (p. 2752, 2755) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n  609 (prise en compte du n cessaire rajeunissement de l' ge moyen du parc de mat riel roulant), n  613 (compensation de toute augmentation des charges due   une modification l gislatives ou r glementaire) et n  614 (pr cision selon laquelle la compensation de l'augmentation des charges due   une modification l gislatives ou r glementaire sera int grale). (p. 2757, 2758) : "emprunt Gaysot". Refus gouvernemental de faire b n ficier les r gions des moyens de faire face aux charges nouvelles en mati re de transport - **Apr s l'art. 52** (p. 2760) : se d clare favorable   l'amendement n  325 de la commission (exon ration de taxe professionnelle pour les v hicules ferroviaires destin s au transport r gional de voyageurs dont l'acquisition a  t  financ e par une r gion). (p. 2764) : soutient l'amendement n  616 de M. Jean-Pierre Raffarin (r  valuation de la dotation de l'Etat pour l'exploitation des services et pour le renouvellement du mat riel, lors de chaque recomposition de l'offre r gionale li e   une modification de la consistance des services transf r s aux r gions, r sultant d'une modification des services d'int r t national) - **Art. 53** (*convention SNCF-r gion*) (p. 2766) : soutient l'amendement r dactionnel n  618 de M. Jean-Pierre Raffarin.

- **D claration du Gouvernement, suivie d'un d bat, sur les orientations de la pr sidence fran aise de l'Union europ enne** - (30 mai 2000) (p. 3396, 3399) : construction europ enne. Aspirations des europ ens. S curit  des biens et des personnes. S curit  des transports. S curit  alimentaire. S curit  du travail et de la protection sociale. D fense de l'euro. Probl mes agricoles. R formes institutionnelles. Conf rence intergouvernementale. Pond ration des voix au sein du Conseil europ en. Possibilit s de vote   la majorit  qualifi e. Assouplissement des proc dures de coop ration renforc e. Cr ation d'une constitution europ enne. Charte europ enne des droits fondamentaux. Conseil des ministres. Absence de poids politique de l'Europe. Refondation de l'Europe.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif   la dur e du mandat du Pr sident de la R publique** [n  0423 (1999-2000)] - (29 juin 2000) - **Apr s l'art. unique** (p. 4587) : se d clare oppos    l'amendement n  20 de Mme Nicole Borvo (abrogation de l'article 16 de la Constitution). (p. 4594, 4595) : se d clare oppos  aux amendements de Mme Nicole Borvo n  27 (suppression de l'article 40 de la Constitution), n  28 (suppression de la pratique du vote bloqu ), n  29 (mise en place d'une journ e hebdomadaire d'initiative des assembl es), n  30 (inscription des projets et des propositions de loi adopt s dans une assembl e   l'ordre du jour de l'autre assembl e dans un d lai d'un mois), n  31 (abrogation de l'article 49-3 de la Constitution), n  32 (contr le r gulier de

l'activité internationale de l'Etat par le Parlement) et n° 33 (extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux résidents étrangers non communautaires). Atteinte au "parlementarisme rationalisé".

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer** - *Nouvelle lecture* [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Art. 39** (*création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer*) (p. 5764, 5765) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 37 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6442, 6445) : dérive du collectif budgétaire d'automne. Débudgétisation de certaines dépenses sociales. Dépenses publiques de la France et des partenaires européens. Efforts des partenaires européens sur la charge des prestations sociales et la rémunération des agents publics. Négociations salariales dans la fonction publique. Absence de sincérité de l'évaluation des effectifs budgétaires dans la loi de finances. Progression du nombre de fonctionnaires. Incohérence de la politique de la fonction publique. Avenir des emplois-jeunes. Réaction du Gouvernement face au dérapage de la dépense publique. Evolution des dépenses publiques contraire aux exigences d'une gestion saine. Financement de la baisse des prélèvements obligatoires. Déficit budgétaire. Endettement de la France. Perspectives de croissance freinées. Saturation des capacités de production. Insuffisance des créations d'entreprises. Manque d'investissement des entreprises. Favorable à l'avis du président et du rapporteur général de la commission des finances.

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique** [n° 0478 (1999-2000)] - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7847, 7848) : maintien de la garantie du droit d'aller et venir. Difficulté des petites communes à financer des manifestations culturelles. Encadrement du dispositif. Invite à l'adoption de ce texte.

ROUJAS (Gérard), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification (JO Lois et décrets du 4 mai 2000).

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 855 (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3945) - Ministère : Défense - *Avenir des personnels de la circulation aérienne d'essais et réceptions* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4860) - **Transports aériens**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7508, 7509) : mise en oeuvre d'une force européenne de réaction rapide. Progression du budget de la gendarmerie. Redéploiement des forces de sécurité. Relance du recrutement des gendarmes adjoints. Remise en cause des conditions de travail et de vie des gendarmes. Recentrage de leurs missions vers la sécurité publique et le service de proximité. Hommage à leur engagement. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

ROUVIÈRE (André), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre suppléant du Conseil supérieur de la Réserve militaire (JO Lois et décrets du 8 novembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 137 (1999-2000)] autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (ensemble 11 annexes) [n° 186 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Traités et conventions**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 12 au 17 septembre 2000 en Syrie [n° 51 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 863 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4629) - Ministère : Justice - *Circulation de véhicules-épaves* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8029) - **Automobiles**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national** - *Deuxième lecture* [n° 0179 (1999-2000)] - (9 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 752) : se réjouit de l'accord dégagé sur l'ensemble du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999** [n° 0066 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 758, 759) : modification de la structure d'EUTELSAT. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (ensemble 11 annexes)** [n° 0137 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 761, 762) : accroissement des fraudes douanières consécutif au développement des

échanges commerciaux internationaux et à la mondialisation de l'économie. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1500, 1501) : lutte contre l'impunité. Limites des tribunaux ad hoc. Compétences de la Cour : crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes d'agression et crimes de guerre. Lenteur des ratifications ; refus de la Chine et des Etats-Unis. Rôle de la France dans l'aboutissement de la Convention de Rome du 17 juillet 1998. Suspicion entraînée par l'application de l'article 124 : crimes de guerre exclus de la compétence de la Cour pénale pendant sept ans. Souhaite une adhésion sans réserve de la France. Le groupe socialiste votera le projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6243, 6244) : importance des sociétés d'économie mixte, SEM, en matière de décentralisation et d'aménagement du territoire. Intérêt pour les collectivités territoriales. Adaptation du statut des SEM aux exigences de la transparence. Recherche de souplesse. Exemple de difficulté d'obtention des prêts en matière de création ou de réhabilitation de logements sociaux. Sa proposition d'autoriser les organismes prêteurs autres que la Caisse des dépôts et consignations à apporter leur concours - **Art. 3 (statut des élus mandataires des collectivités territoriales - art. L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)** (p. 6258, 6259) : son amendement n° 12 : substitution du mot "moyens" au mot "avantages" ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) (p. 7307, 7308) : volonté du Gouvernement de donner à la France les moyens de jouer un rôle mondial. Importance de l'aide accordée aux Français résidant hors de France. Effort à entreprendre en matière d'audiovisuel extérieur. Amélioration de la situation des consulats. Simplification de la délivrance des visas. Votera le budget des affaires étrangères.

Défense

- (7 décembre 2000) (p. 7512, 7513) : budget de la gendarmerie en augmentation. Priorité du Gouvernement pour les questions de sécurité. Malaise ressenti par les gendarmes. Association des femmes de gendarmes. Sous-effectifs permanents. Sa proposition de créer des brigades "volantes". Absence de prévention dans le monde rural. Budget de la défense en adéquation avec les besoins des armées. Europe de la défense. Le groupe socialiste votera ce budget.

ROYAL (Ségolène), ministre déléguée, auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, chargée de l'enseignement scolaire.

puis, ministre déléguée à la famille et à l'enfance le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

En qualité de ministre déléguée, auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, chargée de l'enseignement scolaire

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 692 de Mme Nicole Borvo : **Education (ministère de l')** (*Situation de la direction de la programmation et du développement*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1189).

n° 723 de Mme Hélène Luc : **Education (ministère de l')** (*Résorption progressive des classes à effectifs chargés voire surchargés*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1191).

n° 728 de M. Henri Revol : **Espace** (*Ouverture de Kourou à d'autres lanceurs qu'Ariane*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1192).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 888, 890) : favorable à la création du défenseur des enfants. Actions du Gouvernement menées en faveur des enfants. Autonomie du défenseur des enfants. Recours au médiateur de la République. Elargissement des compétences du défenseur des enfants à la sphère privée. Remplacement de l'appellation "médiateur des enfants" par "défenseur des enfants". Imputation sur le budget du Premier ministre. Espoir d'une amélioration du sort des enfants défavorisés.

- **Proposition de loi visant à améliorer la détection d'enfants maltraités [n° 0125 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 894, 897) : hommage à la classe de CM1-CM2 de l'école primaire publique du Mesnil-sur-Oger à l'origine de ce texte. Réponse aux attentes des Français sur les droits des enfants. Actions menées au sein du système scolaire. Lutte contre les violences sexuelles. Devoir d'information des personnels de l'éducation nationale. Création d'une mission spécifique de prévention des violences sexuelles. Diffusion de documents pédagogiques. Promotion de l'éducation à la sexualité et à la vie. Développement de l'éducation à la santé. Sensibilisation dès l'école maternelle. Mise en place de rencontres éducatives au sein des collèges. Visites médicales périodiques obligatoires. Suivi des indications médicales décelées. Augmentation des effectifs du personnel médico-social. Protocole national d'organisation des soins et des urgences dans les établissements scolaires. Lutte contre les carences éducatives et la maltraitance psychologique. Renforcement de l'aide aux victimes. Hommage à la commission des affaires culturelles du Sénat. Orientations futures de la politique de la santé scolaire. Accent mis sur le repérage et le traitement de la maltraitance. Procédure d'intervention en urgence. Bien-fondé du changement de titre de la proposition de loi. Affectation des infirmières sur des postes fixes. Participation accrue des médecins de ville et des services hospitaliers. Recrutement de médecins associés à l'éducation nationale. Bilan de santé à l'entrée en sixième. Amélioration de la formation initiale et continue. Sensibilisation des élèves au phénomène de la maltraitance. Information des parents. Education des adolescents à la parentalité. Soutien au texte de la proposition de loi. (p. 904, 905) : désaccord sur l'emploi du terme "sinistrée" pour qualifier la santé scolaire. Reconnaissance de la nécessité d'un effort supplémentaire en faveur de la médecine scolaire. Volonté politique de créer des emplois. Engagement de donner des suites au rapport de deux inspections générales. Engagement d'un bilan écrit sur l'application des recommandations de ce rapport. Avis négatif sur la proposition de Mme Hélène Luc de retour au texte initial. Ciblage de l'effort médical sur les élèves à risque plutôt qu'un renforcement du rythme des visites médicales - **Art. 1er (insertion dans le code de la santé publique d'un titre II bis relatif à la prévention et à la détection des faits de mauvais traitements à enfants)** (p. 906) : s'oppose à

l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc (réintroduction dans le texte d'une visite médicale annuelle).

En qualité de ministre déléguée à la famille et à l'enfance

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 363 de M. André Jourdain : **Emploi** (*Sortie des emplois-jeunes et assurance chômage*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3799).

n° 364 de M. Alain Vasselle : **Emploi** (*Baisse du chômage et montée du RMI*) (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3800).

n° 365 de Mme Odette Terrade : **Contraception** (*Pilule du lendemain dans les établissements scolaires*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4262).

n° 373 de Mme Danièle Pourtaud : **Contraception** (*Pilule du lendemain dans les établissements scolaires*) (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4269).

n° 376 de M. Jean Delaneau : **Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)** (*Discussions sur l'avenir de l'UNEDIC*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4799).

n° 392 de Mme Claire-Lise Champion : **Enfants** (*Modes de garde de la petite enfance*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5398).

n° 423 de M. Adrien Gouteyron : **Emploi** (*Pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activité*) (JO Débats du 8 décembre 2000) (p. 7459).

Questions orales sans débat :

n° 804 de M. Georges Mouly : **Hôpitaux** (*Développement du service de gériatrie du centre hospitalier général de Tulle*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3881).

n° 815 de M. Daniel Hoeffel : **Traités et conventions** (*Convention de l'OIT traitant des droits de la maternité*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3880).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5631, 5633) : débat important. Responsabilité parentale. Interruption volontaire de grossesse, IVG, chez les toutes jeunes filles. Violences sexuelles. Protocole national de soins. Démarche éducative globale. Rappel de ses actions. Position du Conseil d'Etat annulant une partie du protocole. Problème de la gratuité de la pilule du lendemain. Nombre élevé d'IVG en France. Médicalisation de la contraception. Risque de banalisation de la contraception d'urgence. Rappel des différentes possibilités d'aide aux jeunes en difficulté pendant les vacances scolaires - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5664) : progression de la cause des adolescentes. Progrès introduits par la gratuité. Réaffirmation des valeurs fondamentales. Hommage rendu au travail des infirmières scolaires.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 0064 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 12** (*modification des règles d'affectation de la CSG - art. L. 135-3 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale, art. 154 quinquies du code général des impôts*) (p. 6097) : s'oppose aux amendements de suppression n° 12 de la commission et n° 50 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 13** (p. 6098, 6099) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Guy Fischer (rétablissement des élections des administrateurs de la sécurité sociale). Conférence de la famille. Mesures importantes en faveur de la famille - **Avant l'art. 14** (p. 6100) : demande le retrait de l'amendement n° 86 de M. Guy Fischer (indexation des prestations familiales sur les salaires). Caractère nécessairement redistributif de la politique familiale - **Art. 14** (*renforcement de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, AFEAMA - art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6101, 6102) : diminution de la charge des familles modestes. Demande le retrait de l'amendement n° 13 de la commission (maintien à son niveau actuel du plafond de la majoration de l'allocation pour l'emploi d'une aide maternelle). Difficulté des familles confrontées au remboursement des sommes indues. Surendettement des familles - **Après l'art. 14** (p. 6103, 6106) : s'oppose aux amendements n° 61 de M. Philippe Nogrix (suppression de l'article 18 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille pour permettre aux familles des départements d'outre-mer de disposer des mêmes libertés de choix que les familles de métropole) et n° 66 de Mme Annick Bocandé (maintien d'une aide aux familles d'au moins trois enfants lorsqu'elles n'ont plus qu'un seul enfant à charge). Efforts sur l'analyse du besoin des familles - **Art. 15** (*création de l'allocation et du congé de présence parentale*) (p. 6110) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (suppression de la condition de ressources pour les parents bénéficiaires de l'allocation de présence parentale au titre de l'assurance vieillesse). Dispositif financier doublé d'un dispositif juridique. Volonté politique de publier le décret d'application - **Art. 16** (*prise en charge par la CNAF des majorations de pensions pour enfant - art. L. 135-3 et L. 223-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6112, 6113) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Rôle du conseil d'administration de la CNAF - **Art. 17** (*cumul de l'allocation parentale d'éducation, APE, avec la reprise d'une activité professionnelle - art. L. 532-4-1 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6114) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Guy Fischer (élargissement de la possibilité de réouverture d'une APE à un changement de situation professionnelle) - **Après l'art. 17** (p. 6115) : demande le retrait de l'amendement n° 89 de M. Guy Fischer (versement des allocations familiales dès le premier enfant) - **Art. 18** (*fonds d'investissement pour les crèches*) (p. 6117) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (création d'un compte de réserve spécifique au sein de la CNAF).

Nouvelle lecture [n° 0108 (2000-2001)] - (30 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6913, 6914) : conséquences du redressement des comptes de la sécurité sociale pour les retraités et les familles. Amélioration de la couverture maladie et accidents du travail. Remise en cause de la cohérence du texte par le Sénat. Souhaite le maintien du texte adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale. Echec de la commission mixte paritaire - **Question préalable** (p. 6923, 6924) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Avancée sociale du texte.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0087 (2000-2001)]** - (30 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6925, 6926) : hommage aux rapporteurs. Remerciements aux groupes politiques. Suppression de l'obligation d'information du médecin scolaire. Délivrance de la contraception d'urgence sans prescription médicale. Intervention des infirmiers scolaires. Publication rapide des décrets d'application. Gratuité de la contraception d'urgence en pharmacie. Rôle des familles et de l'école.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 0448 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7790, 7791) : Sensibilisation de la France à la question de l'exploitation des enfants. Adoption à l'unanimité de la présente convention par l'Organisation internationale du travail, OIT. Non-assimilation de la prostitution à une quelconque forme de travail. Rôle déterminant de la France dans l'élaboration de la convention.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili [n° 0400 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale** (7794, 7795) : Prise en compte de l'activité professionnelle française des réfugiés chiliens retournés dans leur pays. Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers, et au droit d'asile, dite loi "Reseda". Nécessité d'un accord international pour la coordination de régimes de sécurité sociale en matière de pension.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble deux annexes) [n° 0376 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 377 (1999-2000)** (p. 7796) : traité d'entraide judiciaire posant pour principe la volonté des parties de coopérer. Caractère très méticuleux de la procédure américaine. Condition de double incrimination exigée pour le traité d'extradition. Cas des refus d'extradition. Traité permettant de susciter une réelle réciprocité. (p. 7797) : prise en compte de la structure fédérale des Etats-Unis dans le traité d'entraide.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation) [n° 0377 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 376 (1999-2000)** - Voir intervention sous le projet de loi précité.

RUFIN (Michel), sénateur (Meuse) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'adoption.

S

SAPIN (Michel), ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 20 (2000-2001)] (12 octobre 2000) - **Fonction publique.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 22 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Retraite** (*Régimes de retraite*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2686).

Questions orales sans débat :

n° 753 de M. Pierre Hérisson : **Services publics** (*Grève des trésoreries*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1784).

n° 760 de M. Patrice Gélard : **Poste (La)** (*Réforme de La Poste*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1783).

n° 765 de M. Gérard Cornu : **Fonction publique territoriale** (*Conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1782).

n° 824 de M. Serge Franchis : **Fonction publique territoriale** (*Cumul d'activités des agents de la fonction publique territoriale*) (JO Débats du 14 juin 2000) (p. 3868).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** [n° 0258 (1999-2000)] - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4643, 4644) : loi Roudy de 1983. Instauration d'une véritable égalité dans la fonction publique. Disparités. Nécessité d'un cadre législatif. Principe d'une représentation équilibrée. Parité administrative. Accès des femmes aux postes de responsabilité. Amélioration de la formation et articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Mesures de réciprocité à l'égard des hommes - **Art. 14 bis** (*institution d'un rapport de situation comparée dans la fonction publique - art. 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) (p. 4682, 4683) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 20 (maintien de l'intitulé du rapport actuellement en vigueur : "rapport dressant le bilan des mesures prises pour garantir, à tous les niveaux de la hiérarchie, le respect du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique"), n° 21 (suppression de l'obligation de présentation d'indicateurs pertinents dans le rapport) et n° 22 (révision périodique par le Gouvernement des dispositions relatives aux recrutements distincts entre hommes et femmes) - **Art. 17** (*renforcement de la mixité dans les jurys de concours de recrutement de la fonction publique d'Etat - art. 20 bis de la loi n° 84-16 du 11*

janvier 1984 précitée) (p. 4684, 4685) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission saisie pour avis (rétablissement d'une clause de sauvegarde) et sur ce dernier au sous-amendement n° 65 de M. Patrice Gélard (mixité prévue dans les décrets organisant les concours) - **Art. 18** (*renforcement de la mixité dans les jurys et les comités de sélection constitués pour l'avancement des fonctionnaires - art. 58 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée*) (p. 4686) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 24 de la commission saisie pour avis - **Art. 19** (*renforcement de la mixité dans les jurys de la fonction publique territoriale - art. 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 25 de la commission saisie pour avis - **Art. 20 bis** (*renforcement de la mixité au sein des comités techniques d'établissement - art. 23 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) (p. 4687) : son amendement de suppression n° 51 ; adopté - **Art. 21** (*renforcement de la mixité pour les jurys de concours de recrutement de la fonction publique hospitalière - art. 30-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 27 de la commission saisie pour avis - **Art. 22** (*renforcement de la mixité pour les jurys des examens professionnels de la fonction publique hospitalière - art. 35 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée*) (p. 4688) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 28 de la commission saisie pour avis - **Art. 23** (*modalités d'entrée en vigueur des dispositions du titre II*) : accepte l'amendement de coordination n° 29 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 24** (p. 4689) : son amendement n° 52 : extension de la suppression de la condition d'âge pour les hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge dans la loi du 3 janvier 1975 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou d'allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées ; adopté. Principe de parité et de traitement égal.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale** [n° 0020 (2000-2001)] - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6378, 6380) : historique des plans de titularisation, bilan du dernier, travaux de l'observatoire de l'emploi public. Réformes indispensables empêchant la reconstitution de la précarité. Protocole du 10 juillet 2000. Dispositions spécifiques à chacune des trois fonctions publiques. Emplois à temps non complet dans les communes de moins de deux mille habitants. Assouplissement des règles de cumul. Modernisation des concours. Dispositions pratiques pour la fonction publique territoriale. Transformation des crédits de rémunération en emplois budgétaires. Mise en cohérence de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale. Dispositions relatives au temps de travail. Situation de la fonction publique hospitalière. Hommage au travail du rapporteur, M. Daniel Hoeffel. (p. 6391) : remerciements aux sénateurs - **Art. 1er** (*concours réservés et examens professionnels dans la fonction publique de l'Etat*) (p. 6392) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (augmentation de la durée de présence au cours de l'année de référence). (p. 6393) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 43, n° 44, n° 45 et n° 46 (élargissement du dispositif proposé). (p. 6395) : demande le retrait des amendements de Mme Monique Cerisier ben-Guiga n° 74 (ouverture des concours réservés aux agents contractuels de nationalité française des services à l'étranger du ministère des affaires étrangères dans les mêmes conditions qu'aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales en France) et n° 75 (accès aux concours réservés de l'éducation nationale). Son amendement de cohérence n° 100 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement de conséquence n° 2 de la commission. Demande le retrait de l'amendement n° 97 de M. Philippe Richert (extension du dispositif aux personnels civils étrangers recrutés par les forces françaises stationnées en Allemagne avant l'annonce présidentielle de leur retrait) - **Art. 3** (*conditions communes pour bénéficier des concours*

réservés et de l'intégration directe dans la fonction publique territoriale) (p. 6397) : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Nicole Borvo (formulation plus large et plus souple des fonctions). S'oppose à l'amendement de conséquence n° 3 de la commission. S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Philippe Darniche (élargissement du dispositif aux personnes recrutées en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984). (p. 6398) : s'oppose à l'amendement n° 48 de Mme Nicole Borvo (mise en place d'examens professionnels). Demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Fernand Demilly (élargissement du dispositif aux agents non titulaires de catégorie A n'en bénéficiant pas) - **Art. 4** (*intégration directe des agents contractuels dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale*) (p. 6399) : s'oppose aux amendements de M. Philippe Darniche n° 72 (suppression des mentions relatives aux fonctions exercées à la date du recrutement et à une obligation d'affectation au sein d'une collectivité afin de rendre éligibles au dispositif des agents contractuels qui auraient eu plusieurs affectations depuis leur recrutement initial) et de M. René Garrec n° 55 (suppression des conditions de la non-mobilité ou de l'absence de l'évolution de carrière au sein de la collectivité) et accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Art. 5** (*concours réservés aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale*) (p. 6400) : son amendement rédactionnel n° 101 ; adopté. (p. 6401) : accepte les amendements rédactionnels n° 5 et de cohérence n° 6 de la commission - **Après l'art. 5** : sur l'amendement de conséquence n° 7 de la commission, son sous-amendement de précision n° 102 ; adopté. (p. 6405) : accepte l'amendement de M. Jacques Mahéas n° 77 (recrutement dérogatoire d'agents de droit privé d'une association dissoute en agents non titulaires de droit public). Estime satisfait par celui-ci les amendements de M. Claude Huriet n° 36 (possibilité pour le département de Meurthe-et-Moselle de recruter des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales), de M. Michel Mercier n° 68 (situation dans le département du Rhône des employés de l'association de gestion des personnels privés des affaires sanitaires et sociales) et n° 69 (possibilité pour les départements de recruter, dans le domaine médico-social, des personnels travaillant dans les associations). S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 50 (situation juridique des associations para-administratives et de leurs personnels), de la commission n° 98 (maintien du bénéfice d'un contrat à durée indéterminée pour les agents employés dans les associations para-administratives), de M. Ivan Renar n° 51 (possibilité pour les personnels des associations accomplissant une mission d'intérêt général d'être repris sous contrat à durée indéterminée), de M. Guy Allouche n° 78 (réparation d'une éventuelle situation de précarité des personnels des associations accomplissant une mission d'intérêt général et recrutés en application de l'article 63 de la loi du 12 juillet 1999) (p. 6408) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Nicole Borvo (élargissement des possibilités d'intégration) - **Avant l'art. 6** (p. 6409) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Nicole Norvo (possibilité pour les titulaires d'emplois jeunes en poste dans les collectivités territoriales d'être titularisés) - **Art. 7** (*concours et examens professionnels réservés aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière*) (p. 6410) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 8 de conséquence et accepte le n° 9 rédactionnel - **Art. 10** (*validation des acquis professionnels - troisième concours - concours sur titres - déconcentration de l'organisation des concours de la fonction publique de l'Etat - art. 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984*) (p. 6411, 6412) : accepte les amendements de la commission rédactionnels n° 10 et n° 11 et de précision n° 12. Ses amendements sur le même objet n° 103 et n° 104 : extension du texte aux candidats disposant d'une expérience à titre bénévole dans le milieu associatif ; rejetés - **Art. 13** (*suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6413) : s'oppose aux amendements n° 13 de la commission (maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps non

complet dans les petites collectivités), n° 25, identique au n° 13 précité, et n° 37 de repli de M. Daniel Eckenspieller.

- **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 13** (*suite*) (p. 6492) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (assouplissement des règles relatives au cumul d'une activité privée et d'une activité publique pour les agents employés à temps très réduit). (p. 6494) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Claude Domeizel (conférence régionale ou interdépartementale de l'emploi territorial). (p. 6495, 6496) : sur les amendements de M. Alain Vasselle, accepte le n° 60 (information des délégations régionales ou interdépartementales en matière de concours - convention conclue par les centres de gestion) et s'oppose aux n° 59 (mise en réseau informatisé des centres de gestion), n° 61 et n° 62 (conventions conclues par les centres de gestion). S'oppose à l'amendement de conséquence n° 15 de la commission. Son amendement n° 105 : ouverture de certains concours aux responsables bénévoles d'associations ; devenu sans objet. Accepte l'amendement rédactionnel n° 17 de la commission. (p. 6497) : accepte les amendements identiques n° 18 de la commission et n° 80 de M. Claude Domeizel (reconnaissance de l'expérience professionnelle pour l'admission aux concours externes de la fonction publique territoriale). Accepte l'amendement n° 42 de M. Pierre Hérisson (extension de la mise à disposition au service à temps complet), ainsi que l'amendement de repli n° 64 de M. Alain Vasselle. (p. 6498, 6500) : s'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle sur le même objet n° 66 et n° 65 (développement des services de remplacement des centres de gestion) et n° 67 (possibilité pour les centres de gestion de plus de 50 agents de créer leur propre comité technique paritaire), et demande le retrait de l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 53 (adaptation des cadres d'emplois et création de nouveaux cadres pour tenir compte de l'évolution des missions de service public) - **Art. 14** (*validation de l'expérience professionnelle pour l'admission à concourir en externe - concours de troisième voie dans la fonction publique hospitalière*) (p. 6501) : accepte les amendements rédactionnels n° 19 et n° 20 de la commission. Son amendement n° 106 : inclusion des candidats disposant d'une expérience à titre de bénévole dans le milieu associatif ; rejeté. Son amendement n° 107 : précision sur les responsables bénévoles des associations ; rejeté - **Après l'art. 14** (p. 6502) : s'oppose à l'amendement de M. Claude Domeizel n° 88 (relations entre les centres de gestion et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL) et sur cet amendement, au sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 110. (p. 6503) : sur les amendements de M. Claude Domeizel accepte le n° 85 (application à des fonctionnaires figurant sur une liste d'aptitude ou momentanément privés d'emploi des dispositions de l'article 41 de la loi de 1984) et le n° 87 (clarification de la situation des fonctionnaires) et demande le retrait des n° 84 (prise en compte du reclassement des fonctionnaires, momentanément privés d'emploi ou figurant sur des listes d'aptitude) et n° 83 (modalités d'ouverture du congé spécial) - **Art. 15** (*réduction et aménagement du temps de travail dans la fonction publique territoriale - art. 7-1 (nouveau) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6504, 6505) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (affirmation des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'aménagement du temps de travail). Suggestion d'un décret en Conseil d'Etat pour appliquer l'article. (p. 6507) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements sur le même objet de M. Michel Charasse n° 89, de M. Pierre Hérisson n° 27 (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Schosteck. (p. 6509) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (abaissement du seuil de fonctionnalité des emplois de directeur général de service et de directeur adjoint des services des communes de 3 500 à 5 000 habitants). (p. 6510) : s'oppose aux amendements de M. Francis Giraud, n° 38 (reconnaissance du statut de pupille de la Nation pour les orphelins des sapeurs-pompier décédés

en service commandé), n° 39 (modalités de validation des services accomplis par les sapeurs-pompiers professionnels en qualité de fonctionnaire territorial) et n° 40 (rentes de réversion et pensions d'orphelin des ayants cause des sapeurs-pompiers décédés en service commandé). (p. 6512, 6514) : accepte l'amendement n° 90 de M. Claude Domeizel (base légale de l'action sociale des collectivités territoriales) et estime satisfait l'amendement n° 58 de M. René Garrec (action sociale des collectivités territoriales), puis accepte celui-ci sous réserve que l'ensemble des fonctions publiques soit visé. (p. 6515) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 91 de M. Jacques Mahéas (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature) et n° 99 de la commission (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature - simplification du régime des seuils démographiques). (p. 6516) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 92 (directeurs généraux des services des EPCI), n° 93 (emplois fonctionnels des EPCI) et n° 94 (délégation de signature aux directeurs généraux des services techniques des EPCI). Accepte l'amendement n° 30 de la commission (division additionnelle : dispositions diverses) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6518) : remerciements pour le travail constructif. Recherche de solutions à la précarité. Remerciements au rapporteur. Explication concernant l'urgence. Points de désaccord. Maintient sa position.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (4 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7223, 7225) : situation des anciens fonctionnaires d'Afrique du Nord. Disparités de statut des personnels locaux recrutés sur place. Attractivité de la fonction publique.

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (4 décembre 2000) (p. 7204, 7205) : mise à niveau des crédits d'évaluation dans les contrats de plan Etat-région. Renforcement des moyens du nouveau conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. Relance de l'action du commissariat général du plan. Analyse des transformations de la société et de l'économie. Relance du dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques. Création du conseil national de l'évaluation, CNE, en 1999. Détermination du Gouvernement à maintenir à un haut niveau l'action du commissariat général du plan.

Journaux officiels (Budget annexe)

- (4 décembre 2000) (p. 7206, 7207) : excédent d'exploitation. Gratuité de certaines annonces. Intégration des nouvelles technologies de la communication. Amélioration du site internet. Volonté de maîtrise des coûts. Adaptation de l'outil de production.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (4 décembre 2000) (p. 7216, 7221) : future réforme de présentation du budget. Modernisation de la gestion publique. Mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi public. Observatoire de l'emploi public. Dimension nouvelle donnée à la réforme de l'Etat. Concentration des créations d'emplois dans l'éducation, la justice et la sécurité. Transparence sur la réalité de l'emploi public. Ajustement de l'emploi à travers le projet de loi sur la résorption de la précarité. Rôle des emplois-jeunes. Application des 35 heures. Pouvoir d'achat des fonctionnaires. Reconductio

SAUNIER (Claude), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Avant le titre Ier** (p. 4913, 4914) : son amendement, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 430 : insertion d'un titre additionnel : régulation des transactions financières ; rejeté - **Avant l'art. 1er** (p. 4922) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 434 : taux spécifique de l'impôt de bourse pour les opérations menées par les non-résidents ; rejeté.

SAUTTER (Christian), ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Fin de ses fonctions ministérielles le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 268 de Mme Josette Durrieu : **Administration** (*Réorganisation des services fiscaux*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 590).

n° 269 de M. Alain Vasselle : **Administration** (*Réorganisation des services fiscaux*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 591).

n° 270 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Dotations globales de fonctionnement (DGF)** (*Répartition de la dotation globale de fonctionnement*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 592).

n° 272 de M. André Dulait : **Administration** (*Réorganisation des services fiscaux*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 594).

n° 273 de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra : **Administration** (*Réorganisation des services fiscaux*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 595).

n° 276 de M. Philippe Marini : **Fiscalité** (*Existence d'une "cagnotte" fiscale*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 598).

n° 298 de M. Paul Blanc : **Impôts et taxes** (*Niveau atteint par les prélèvements obligatoires*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1335).

n° 300 de M. Jean-Philippe Lachenaud : **Impôts et taxes (Fiscalité et prélèvements obligatoires)** (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1337).

SCHOSTECK (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Membre titulaire de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (JO Lois et décrets du 30 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption (9 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - la proposition de loi [n° 234 (98-99)] adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ; - la proposition de loi [n° 406 (97-98)] de M. Michel Duffour et plusieurs de ses collègues relative à la célébration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine [n° 262 (1999-2000)] (8 mars 2000) - **Droits de l'homme**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 244 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, instaurant une journée nationale à la

mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 353 (1999-2000)] (24 mai 2000) - **Cérémonies et fêtes légales**.

Proposition de loi, déposée avec M. Jacques Legendre, tendant à assurer le maintien de la proportionnalité des indemnités de tous les élus municipaux [n° 398 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Collectivités territoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 380 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 427 (1999-2000)] (21 juin 2000) - **Ordre public**.

Avis, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Sécurité civile [n° 97 (2000-2001) tome 3] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 314 (1999-2000)] adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 165 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Droits de l'homme**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 403 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5951) - Ministère : Intérieur - *Sécurité des convoyeurs de fonds* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5952) - **Sécurité**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Après l'art. 7** (p. 447) : sur l'amendement n° 11 de M. Alain Vasselle (faculté pour les collectivités territoriales d'assurer la défense des élus locaux), son sous-amendement n° 20 ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité [n° 0480 (97-98)]** - (3 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 628) : possibilité pour cette commission d'apporter des garanties à l'ensemble des citoyens. Extension de son champ de compétence à l'administration pénitentiaire. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Propositions de résolution n° 165 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et n° 183 (1999-2000) tendant à créer une commission d'enquête sur la situation des établissements pénitentiaires en France [n° 0209 (1999-2000)]** - (10 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 777, 778) : émotion consécutive à la publication du livre du médecin-chef de la prison de la Santé. Dysfonctionnements graves relevés lors de l'examen du budget de la justice pour 2000. Extension des prérogatives de la Commission nationale de la déontologie de la sécurité aux établissements pénitentiaires. Réflexion souhaitable sur le placement sous surveillance électronique. Missions de la prison. Avec le groupe du RPR, votera la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les établissements pénitentiaires.

- **Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 0325 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Discussion générale** (p. 783) : mise en lumière par la proposition de loi d'un problème pour les

communes. Danger de l'automatisme de la mesure. Longueur de la procédure d'expropriation. Respect indispensable du droit de propriété.

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Art. 14** (*priorité aux petites entreprises dans les marchés publics*) (p. 824) : son amendement n° 24 : notion de "mieux-disant"; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 828) : qualité des réflexions du groupe de travail "nouvelles entreprises et territoires". Voie économique inadaptée du Gouvernement. Nécessité des souscriptions directes des particuliers dans le capital des sociétés non cotées. Avec le groupe du RPR, votera cette proposition de loi.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1°) n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises, 2°) n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1343, 1344) : accélération de la libéralisation du marché de l'art. Incitations fiscales destinées au maintien du patrimoine artistique en France. Insuffisance des crédits alloués par le budget au rachat d'oeuvres d'art. Rôle des entreprises et des collectionneurs privés dans la défense et la protection du patrimoine artistique. Avec le groupe du RPR, votera les conclusions de la commission des finances.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs - Deuxième lecture [n° 0195 (1999-2000)]** - (15 mars 2000) - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire pour l'élection des sénateurs - art. L. 294 du code électoral*) (p. 1393) : en cas de scrutin proportionnel, parité sur les listes et non dans l'élection.

- **Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)]** - (23 mars 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1571, 1572) : dépôt de cette proposition de loi par Mme Taubira-Delannon. Devoir de mémoire. Commémoration au Sénat du cent cinquantième anniversaire du décret d'abolition de l'esclavage signé par Victor Schoelcher. Rappel historique. Combat de certains philosophes au XVIII^e siècle pour l'abolition de l'esclavage. Révoltes d'esclaves. Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Notion de crime contre l'humanité. Contenu de ce texte. Refus de la commission des lois de procéder à une hiérarchisation entre les crimes et entre les victimes. Formes modernes de l'esclavage. Création d'un comité de personnalités chargé de proposer des lieux et des actions de mémoire. Propose l'adoption de cette proposition de loi - **Art. 1er** (*reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*) (p. 1581, 1582) : son amendement n° 1 : réécriture de cet article en précisant que l'esclavage défini par l'article 212-1 du code pénal constitue un crime contre l'humanité quels que soient le lieu et l'époque où il a été commis ; rejeté. Modification de cet amendement pour prendre en compte le sous-amendement n° 8 de Mme Lucette Michaux-Chevry - **Art. 2** (*développement de l'enseignement et de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage*) (p. 1583) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3** (*requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique, ainsi que de la traite dans l'Océan indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité*) : son amendement de suppression n° 3 ; rejeté - **Art. 3 bis** (*fixation d'une date pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en métropole*) (p. 1584) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Lucette Michaux-Chevry (fixation de cette date au 23 août). Son amendement n° 4 : intégration dans la loi de 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, de la création d'un comité de personnalités qualifiées chargées de proposer des lieux et des actions de mémoire, ainsi que de formuler des recommandations relatives au contenu des programmes scolaires ; adopté - **Art. 4** (*comité de personnalités chargées*

de proposer des lieux et des actions de mémoire) (p. 1585) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 5** (*possibilité pour les associations défendant la mémoire des esclaves d'exercer les droits reconnus à la partie civile*) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 1586) : son amendement n° 7 : proposition de loi tendant à perpétuer le souvenir du drame de l'esclavage ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-7 du code de l'urbanisme** (*compensation des charges dues à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2208) : se déclare favorable à l'amendement n° 910 de M. Pierre Hérisson (responsabilité pour faute de l'Etat du fait de son activité de conseil dans l'élaboration de documents d'urbanisme).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2381) : se déclare favorable à l'amendement n° 925 de M. Pierre Hérisson (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2430) : son opposition à la procédure d'urgence sur ce texte. Article coercitif et aux antipodes de la décentralisation. Risque encouru par les finances locales. Inapplicabilité des mesures proposées : exemple du département des Hauts-de-Seine. Densification de l'urbanisation. Définition du logement social. - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2464) : son amendement n° 941 : intégration dans la définition du logement social des logements non conventionnés de la société civile immobilière de la Caisse des dépôts et consignations ; rejeté. (p. 2472) : intervient sur l'amendement n° 708 de M. Michel Caldaguès (rétablissement dans la définition du logement social des logements locatifs gérés par les organismes d'HLM et des logements des sociétés d'économie mixte et des bailleurs se référant à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation). Souhaite le rattachement des habitations bon marché, HBM, à la catégorie des logements sociaux. (p. 2474) : intervient sur son amendement n° 941 précité - **Avant l'art. 26** (p. 2514, 2515) : son amendement n° 647 : possibilité pour les sociétés d'économie mixte, SEM, qui construisent ou gèrent des logements de bénéficier de prêts ou subventions alloués par les collectivités locales ; retiré. Sur l'amendement n° 1047 du Gouvernement (possibilité pour les communes et les départements d'accorder des subventions d'investissement aux sociétés d'économie mixte immobilières intervenant dans le domaine du logement social et du logement intermédiaire), son sous-amendement n° 1090 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Paragraphes II et III** (*conséquences des modifications des articles L. 271-1 à L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation sur la loi du 31 décembre 1989 et sur le code civil*) (p. 2538, 2539) : son amendement n° 631 : obligation pour le vendeur d'un terrain à bâtir d'informer l'acheteur des limites, des dimensions et de la surface du terrain selon un plan établi par un géomètre ; rejeté - **Art. 29** (*interdiction de créer des logements de surface réduite ou insuffisamment équipés*) (p. 2544) : intervient sur l'amendement n° 139 de la commission des lois saisie pour avis (précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans). Responsabilité des décideurs publics.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 64** (*mise en gérance d'immeubles appartenant à des organismes d'HLM*) (p. 2838) : intervient sur l'amendement n° 356 de la commission (nouvelle rédaction de cet article prévoyant des

délégations au gérant et renvoyant à un décret les précisions concernant les conditions d'exercice de cette gérance).

- **Proposition de loi instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France [n° 0244 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4504, 4505) : volonté d'entretenir le devoir de mémoire. Action courageuse et efficace de nombreux Français durant l'Occupation. Responsabilité de l'Etat français. Complémentarité des manifestations de commémoration. Difficultés rencontrées par le Parlement français pour exprimer des positions n'ayant pas de portée normative. La commission propose d'adopter sans modification la proposition de loi - **Art. unique** (p. 4508, 4509) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Charasse (élargissement de l'objet de la proposition de loi).

- **Projet de loi relatif à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées [n° 0380 (1999-2000)]** - (28 juin 2000) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4514, 4515) : contexte de la grève générale des convoyeurs de fonds. Refonte de l'ensemble de la réglementation relative à la protection du transport de fonds. Projet de loi en préparation réglant l'exercice de l'ensemble des activités de sécurité privées. Objet du présent projet de loi visant à limiter la phase piétonne du transport de fonds et à permettre son exercice à l'écart du public. Panorama du secteur du transport de fonds. Travaux législatifs antérieurs. Risques encourus par les convoyeurs de fonds. Approbation par la commission des mesures proposées. Difficulté de réaliser des aménagements. Nécessité de la mise en oeuvre d'un nouveau protocole de sécurité. Réflexion à mener sur la réorganisation des flux de monnaie fiduciaire. Obligations de l'Etat en matière de sécurité. Proposition de la commission d'adopter le texte sans modification.

- **Proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales [n° 0455 (1999-2000)]** - (21 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6245, 6247) : fondement de la loi de 1983. Essor de l'économie mixte locale. Difficultés économiques, juridiques et administratives rencontrées par les sociétés d'économie mixte, SEM : crise de l'immobilier, concours financiers des collectivités locales interdits, application de la loi Sapin sur le régime de mise en concurrence pour les délégations de service public. Notion d'entreprise publique locale. Salue la convergence de vues de l'ensemble des groupes politiques. Loi sur la solidarité et le renouvellement urbains. Possibilité d'avances en comptes courants d'associés. Statut des élus mandataires au sein des SEM. Développement des SEM transfrontalières. Ambiguïté de l'expression "économie mixte". Sa proposition de la remplacer par "société d'économie locale" - **Après l'art. 1er** (p. 6254, 6255) : son amendement n° 13 : extension des sociétés d'économie mixte au secteur des activités économiques et de développement des territoires ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Après l'art. 15** (p. 6506) : sur l'amendement n° 27 de M. Pierre Hérisson (législation relative à la communication des élus sortants dans la période précédant les élections), son sous-amendement n° 41 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6516, 6517) : le groupe du RPR votera le texte. Regrette l'urgence déclarée sur ce texte. Hommage au travail de M. Daniel Hoefel et de M. Alain Vasselle.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (27 novembre 2000) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6572, 6573) : soutient l'amendement de M. Alain Gérard n° I-147 (attribution d'un quotient familial

de 1,2 aux personnes seules). (p. 6576, 6579) : soutient l'amendement n° I-150 de M. Joseph Ostermann (rétablissement du plafond d'origine pour l'emploi d'un salarié à domicile pour la garde d'enfants de moins de trois ans). Exemple du nombre de places de crèches à Châtillon dans les Hauts-de-Seine. Soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-152 (création d'un crédit d'impôt aux particuliers pour frais de déménagement) - **Après l'art. 6** (p. 6614, 6615) : soutient l'amendement n° I-158 de M. Joseph Ostermann (création d'une déduction pour l'acquisition et la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité).

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour la sécurité civile (p. 7330, 7332) : progression des crédits pour la sécurité civile. Dévouement des personnels de sécurité civile. Nécessité d'une révision des lois de 1996 sur la sécurité civile. Enseignement à tirer de la gestion des catastrophes naturelles. Observation du rapport de la Cour des comptes sur la prévention des inondations. Réforme des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. La commission des lois s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits de la sécurité civile.

SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard), ministre de la recherche.

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 21 de M. Jean Arthuis : **Déchets** (*Stockage des déchets radioactifs*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1968).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Recherche

- (8 décembre 2000) (p. 7607, 7612) : progression du budget en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Priorités de ce budget : politique de l'emploi scientifique, renforcement des moyens de fonctionnement et d'investissement des laboratoires, dynamisation des disciplines prioritaires (sciences du vivant, sciences et technologies de l'information et de la communication). Mise en place d'un département des sciences et technologies de l'information et de la communication au centre national de la recherche scientifique. Augmentation des moyens du commissariat à l'énergie atomique. Accroissement des moyens d'intervention des réseaux de recherche et d'innovation technologique. Création d'un nouveau réseau dédié au multimédia. Installation de centres nationaux de recherche technologique. Fonds national de la science. Fonds de la recherche et de la technologie. Effort accru pour les recherches liées à l'énergie et à l'environnement et à la culture scientifique et technique. Place dans les programmes politiques des grands enjeux scientifiques. Politique de l'innovation. Décret relatif à l'application de la loi sur l'innovation et la recherche. Budget consacré à la construction aéronautique. Rôle de la France

leader de la politique spatiale européenne. Dotation du centre national d'études spatiales. Programme GALILEO. Lancement de la phase de définition du système de satellite d'observation de la terre Pléiades. Relance de la collaboration avec les Etats-Unis sur Mars. Lancement du satellite COROT. Diminution de la subvention du centre national d'études spatiales. Rapport de la recherche au PIB. Amélioration du régime des stock-options. Réflexion sur l'allocation de recherche. Dépenses de personnels constantes dans toutes les organisations. - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7613) : influence de la baisse de la TVA sur les subventions versées aux établissements publics en ce qui concerne le titre III. - **Etat C - Titre VI** (p. 7614) : son amendement n° II-81 : renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion ; adopté. (p. 7615, 7616) : coordination indispensable. Création d'un groupement d'intérêt scientifique comportant la présence de tous les partenaires. Création d'un comité directeur, d'un conseil scientifique et d'un secrétariat général. Extension du cercle des spécialistes à des sociologues et à des psychologues.

SEILLIER (Bernard), sénateur (Aveyron) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la Commission consultative de l'action humanitaire.

Membre titulaire du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 4 février 2000).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) [n° 0019 (1999-2000)]** - (26 janvier 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 343, 345) : création en 1965 du centre d'études des revenus et des coûts, CERC ; son remplacement dans la loi quinquennale de 1993 à l'initiative de la commission des affaires sociales du Sénat par le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, CSERC. Organisation du CSERC. Rapport de Mme Join-Lambert. Maintien du principe d'une équipe de petite taille. Mission étendue à la connaissance des inégalités sociales. Obligation d'information imposée aux collectivités locales par voie législative. Indépendance du nouveau CERC, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale - **Art. 1er (création et mission du CERC)** (p. 348) : son amendement n° 1 : abrogation de l'article 78 de la loi quinquennale du 20 décembre 1993 à compter du 1er avril 2000 ; adopté - **Art. 2 (composition du CERC)** : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3 (publicité des travaux du CERC)** : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 4 (autonomie du CERC dans la poursuite de ses travaux)** (p. 349) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 5 (obligation de communication d'informations au CERC)** : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 6 (modalités d'application par décret en Conseil d'Etat)** : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 7 (mesures de coordination)** : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - **Intitulé de la proposition de loi** : son amendement n° 8 de coordination ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1505, 1506) : mise en place d'une Cour pénale permanente en contradiction avec la qualité actuelle de l'ordre politique international. Malgré la finalité de la Cour, qu'il partage, ne votera pas pour cette ratification.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence [n° 0012 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5638, 5639) : hypocrisie des adultes incitant à une vie sexuelle précoce. Notion du couple. Non-banalisation de la relation sexuelle. Nécessité pour le politique d'une prise en considération du bien personnel et du bien de la société. Caractère normatif du développement des campagnes en faveur de la contraception. Incohérences de cette proposition de loi : vente libre effective du NorLevo dans les pharmacies et délai d'efficacité de ce produit. Débat médiatisé. Rejette cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5797, 5798) : souhait d'un acte solennel par les descendants des victimes. Doutes sur la constitutionnalité de cette proposition. Vérité historique du génocide arménien. Se déclare opposé à cette proposition de loi.

SERGEANT (Michel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 31] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) (p. 3653, 3654) : constat de la réussite de la politique menée par le Gouvernement. Taux de croissance élevé. Réductions d'impôt. Baisse du chômage. Bons résultats dus à la politique gouvernementale autant qu'à la conjoncture. Mesures concernant les collectivités territoriales et les services publics. Souhait d'une affectation de moyens supplémentaires à l'intercommunalité. Nécessité d'une péréquation de la taxe professionnelle. Souci du maintien de la qualité des services publics malgré la réduction des dépenses. Objectifs prioritaires de croissance, d'amélioration de l'emploi, de cohésion sociale et de renforcement des services publics.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 18 bis** (p. 5105) : son amendement, soutenu par M. Bernard Dussaut, n° 341 : assouplissement du plafond d'émission de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés dans les établissements de crédit coopératifs ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6453, 6455) : situation favorable des collectivités locales. Budget de consolidation. Limitation de la progression du taux d'imposition des collectivités locales. Evolution satisfaisante de la fiscalité directe des collectivités locales. Débat sur la nécessaire autonomie financière des collectivités locales et le principe de leur libre administration. Importante autonomie fiscale des collectivités locales. Concours de l'Etat aux recettes des départements. Condition de modernisation de la taxe d'habitation. Abondement de la DGF par des majorations exceptionnelles. Abondement de la dotation de solidarité rurale. Dépenses d'investissement des collectivités locales. Mise en oeuvre de la réforme des marchés publics.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (28 novembre 2000) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 26** (*financement des communautés d'agglomération*) (p. 6757) : difficile prévision du nombre des nouvelles communautés d'agglomération et communautés de communes. Intervient sur l'amendement n° I-222 de M. Pierre Jarlier (financement des communautés de communes ayant opté pour une taxe professionnelle unique par un prélèvement sur recettes de l'Etat).

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7052, 7053) : hausse des crédits. Recettes et réformes des modalités de fonctionnement du Fonds national pour le développement du sport, FNDS. Equipements sportifs. Dimension sociale du sport. Statut des bénévoles. Emplois-jeunes. Développement des actions en faveur de la jeunesse. Renforcement de la lutte contre le dopage. Stade de France. Transferts de joueurs de football. Résultats des jeux olympiques de Sydney. Propose l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0130 (2000-2001)]** - (18 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7910, 7911) : reconnaissance des efforts de transparence faits par le Gouvernement. Fruits de la politique économique et budgétaire mise en oeuvre par la gauche depuis 1997. Poursuite de la hausse des recettes fiscales. Approbation de la décision du report des recettes non fiscales. Bonne maîtrise des dépenses. Déficit budgétaire inférieur aux prévisions. Allègements fiscaux. Le groupe socialiste apporte son soutien au projet de loi de finances rectificative.

SIGNÉ (René-Pierre), sénateur (Nièvre) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **297** (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1334) - Ministère : Budget - *Harmonisation fiscale européenne* - Réponse le 10 mars 2000 (p. 1334) - **Fiscalité**

n° **410** (JO Débats du 17 novembre 2000) (p. 6164) - Ministère : Agriculture - *Situation de la filière bovine* - Réponse le 17 novembre 2000 (p. 6165) - **Elevage**

Questions orales sans débat :

n° **663** (JO Débats du 24 novembre 1999) (p. 6210) - Ministère : Agriculture - *Problèmes de l'élevage ovin* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 6) - **Elevage**

n° **713** (JO Débats du 9 février 2000) (p. 693) - Ministère : Aménagement du territoire - *Gestion des espaces naturels par les communes* - Réponse le 23 février 2000 (p. 849) - **Bois et forêts**

n° **766** (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1590) - Ministère : Equipement - *Application des 35 heures aux personnels de la DDE de la Nièvre* - Réponse le 26 avril 2000 (p. 2021) - **Travail (durée du)**

n° **834** (JO Débats du 23 mai 2000) (p. 1900) - Ministère : Agriculture - *Aides à la diversification des productions agricoles dans la Nièvre* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4391) - **Agriculture**

n° **857** (JO Débats du 22 juin 2000) (p. 4237) - Ministère : Intérieur - *Maîtrise des animaux dangereux* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4862) - **Animaux**

n° **868** (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4629) - Ministère : Défense - *Situation de la gendarmerie rurale* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5680) - **Gendarmerie**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7390, 7391) : approbation des créations d'emplois. Recours aux technologies nouvelles. Nécessité de renforcer et de rationaliser l'enseignement professionnel. Nombre élevé de postes de directeurs d'école vacants. Futur professionnel des emplois-jeunes. Votera ce budget avec l'ensemble du groupe socialiste.

SOUCARET (Raymond), sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (5 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 642 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5846) - Ministère : Economie - *Suppression des postes de correspondants locaux des douanes et droits indirects* - Réponse le 9 février 2000 (p. 643) - **Douanes**

SOUPLET (Michel), sénateur (Oise) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Membre de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs (JO Lois et décrets du 23 novembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la chasse (25 mai 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur [n° 94 (2000-2001) tome 10] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 0254 (98-99)]** - (10 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 829, 830) : lourdeur des formalités administratives pour créer une entreprise en France. Avec le groupe de l'UC, votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 2 (modification du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme)** - **Art. L. 122-6 du code de l'urbanisme (association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de SCT)** (p. 2242) : son amendement de suppression n° 904 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 20 bis (réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit)** (p. 2371) : se déclare favorable à l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas

augmentation de la population). Exemple de l'aéroport de Roissy.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 88 (abrogation de l'article L. 111-3 du code rural)** (p. 2929) : son amendement, soutenu par M. Daniel Hoeffel, n° 719 : restauration du principe de réciprocité de distances d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments, introduit par l'article 105 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2993, 2994) : nécessité de moderniser le droit de chasse. Insuffisance du texte du Gouvernement. Dispositions de la proposition de loi sénatoriale portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse. Souhait d'un meilleur partage des missions, des compétences et des ressources entre l'Office national de la chasse et les fédérations. Nécessité d'accroître les pouvoirs des fédérations de chasseurs. Opposé à la tutelle de l'Etat sur le budget des fédérations. Souhait d'une inscription dans le projet de loi du rôle et de la mission des conseils régionaux de la chasse. Complexité de la fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. Favorable à la fixation de dates échelonnées. Dégâts causés par le grand gibier. Favorable au transfert d'indemnisation des dégâts causés par le gibier aux fédérations départementales des chasseurs. Excellent travail du rapporteur. Rôle des chasseurs dans l'aménagement du territoire et la protection des animaux. Souci unanime d'améliorer le texte - **Art. 1er (définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural)** (p. 3011) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), soutient le sous-amendement n° 299 de M. Roland du Luart. (p. 3012) : son amendement n° 124 : suppression de la phrase "faisant éventuellement penser que les usages de la nature autres que la chasse pourraient se faire sans contrainte ni respect du droit de propriété" ; retiré. (p. 3013) : son amendement n° 125 : possibilité pour des non-chasseurs d'accompagner les prises de gibier et les battues réglementaires sans nécessairement avoir de permis de chasse ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2 (statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural)** (p. 3049, 3050) : son amendement n° 126, identique à l'amendement n° 8 de M. Alain Vasselle (retour à l'appellation d'origine de l'office national de la chasse, ONC) ; adopté. (p. 3052) : son amendement, soutenu par M. Philippe Nogrix, n° 127 sur le même objet que l'amendement n° 10 de M. Gérard César (placement de la chasse sous la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt) ; retiré. (p. 3053) : son amendement n° 128, identique à l'amendement n° 59 de M. Ladislav Poniatowski (clarification de la nature juridique des relations entre l'ONC, la fédération nationale et les fédérations départementales) ; retiré. (p. 3059) : son amendement n° 129 : représentation de 50 % de chasseurs dans le conseil d'administration de l'ONC ; retiré. (p. 3061) : avec le groupe de l'UC, se rallie à l'amendement n° 162 de la commission (précision relative à la composition du conseil d'administration de l'office) et retire son amendement n° 129 précité au profit de ce dernier. (p. 3063) : son amendement n° 130, identique à l'amendement n° 14 de M. Gérard César (nomination du futur directeur général de l'ONC en conseil des ministres) ; retiré. (p. 3064) : son amendement n° 131 : précision sur la destination des fonds versés par les chasseurs ; retiré. (p. 3067, 3068) : son amendement n° 132, identique à

l'amendement n° 16 de M. Philippe François (élargissement des modes de financement de l'ONCFS) ; retiré - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3071) : sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 133, identique au sous-amendement n° 17 de M. Alain Vasselle (attribution aux présidents de société de chasse d'un mandat de représentation de leurs adhérents) ; retiré. (p. 3073) : précision relative à l'amendement n° 165 précité - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3079) : ses amendements n° 134 de coordination, identique à l'amendement de coordination n° 19 de M. Philippe François ; n° 135, identique à l'amendement n° 67 de M. Ladislav Poniowski (transmission aux fédérations départementales des chasseurs d'une copie des procès-verbaux) et n° 136 : responsabilisation des fédérations sur des missions de service public d'intérêt général ; retirés. (p. 3085) : son amendement n° 137 : approbation par l'autorité administrative des statuts régissant l'activité des fédérations départementales de la chasse ; devenu sans objet. (p. 3086) : son amendement n° 138, identique à l'amendement n° 70 de M. Ladislav Poniowski (suppression de la référence à une tutelle préfectorale a priori) ; retiré. (p. 3088) : son amendement n° 139, identique à l'amendement n° 71 de M. Ladislav Poniowski (suppression de la référence au contrôle financier institué à l'égard des fédérations des chasseurs par le décret du 25 octobre 1935) ; retiré. (p. 3090) : application de la décentralisation - **Art. 5** (*création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural*) (p. 3099, 3100) : ses amendements n° 140 : constitution de la fédération nationale de la chasse et élection de son président ; et n° 141 : cotisation fédérale ; devenus sans objet. (p. 3101, 3102) : ses amendements n° 142, identique à l'amendement n° 27 de M. Alain Vasselle (suppression du contrôle a priori) et n° 143, sur le même objet que l'amendement n° 28 de M. Philippe François (institution d'une charte de la chasse en France) ; devenus sans objet - **Art. 6** (*réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA*) (p. 3106) : son amendement n° 144, identique à l'amendement n° 78 de M. Ladislav Poniowski (définition des fonctions des ACCA) ; retiré. Son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 145, identique à l'amendement n° 80 de M. Ladislav Poniowski (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6 (suite)** (p. 3130, 3133) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 146 sur le même objet que l'amendement n° 81 de M. Ladislav Poniowski (impossibilité pour le propriétaire de droits de chasse ayant exercé son droit à opposition de prétendre à la qualité de membre de l'ACCA sauf décision souveraine de l'assemblée générale) ; adopté. Ses amendements, soutenus par M. Pierre Hérisson, n° 147 : augmentation du délai de modification ainsi que du délai pendant lequel est valable l'option en faveur du droit de non-chasse ; et n° 148, sur le même objet que l'amendement n° 29 de M. Philippe François (caractère souverain de la décision de l'assemblée générale de l'ACCA) ; retirés - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 3175) : son amendement n° 150, identique à l'amendement n° 30 de M. Alain Vasselle (reprise des termes de la loi de 1998 en y ajoutant les dates d'ouverture et de fermeture, la référence au carnet de prélèvement ainsi que les éléments législatifs permettant une conformité à la directive européenne) ; retiré. (p. 3188) : son amendement n° 149, identique à l'amendement n° 31 de M. Pierre Martin (suppression du jour de non-chasse) ; devenu sans objet - **Après l'art. 10** (p. 3198) : soutient l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage) - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3225) : intervient sur l'amendement n° 107 de M. Ladislav

Poniowski (fixation par arrêté préfectoral dans chaque département des modalités de destruction des populations d'animaux nuisibles au gibier). Importance de la régulation par la destruction d'animaux - **Art. 20** (*personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural*) (p. 3232, 3233) : son amendement n° 156, identique à l'amendement n° 47 de M. Gérard César (ajout à la liste des personnes habilitées à rechercher et à constater des infractions au droit de la chasse des gardes des fédérations départementales et des gardes particuliers assermentés) ; retiré - **Après l'art. 20** (p. 3234) : son amendement n° 157, identique à l'amendement n° 48 de M. Philippe François (constat par les agents de développement cynégétique au moyen de procès-verbaux des infractions au droit de la chasse) ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3241) : travaux de la commission et du rapporteur. Souhait d'aboutir à un texte en commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [n° 0414 (1999-2000)] - (22 juin 2000) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 4273) : opposé à la remise en cause d'un texte voté conforme par les deux assemblées. Problème de la législation sur les oiseaux ou les animaux protégés - **Art. 10** (*périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural*) (p. 4308) : avec le groupe de l'UC, votera l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture prévoyant des dates dans le respect de la directive "oiseaux"). Souhait de défendre l'intérêt des chasseurs, du monde rural et de l'écologie - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4318, 4319) : intransigeance du rapporteur de l'Assemblée nationale et de certains commissaires ayant conduit à l'échec de la commission mixte paritaire. Concessions de la majorité sénatoriale. Avec ses collègues du groupe de l'UC, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques** [n° 0321 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Art. 19 (par priorité)** (*extension de la liste des professions soumises aux dispositions de la loi "anti-blanchiment"*) (p. 5035) : se déclare opposé à l'amendement n° 610 du Gouvernement (transposition du projet de directive européenne sur la lutte contre le blanchiment).

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Art. 27 A** (*dérogation à l'interdiction des ententes anticoncurrentielles*) (p. 5115) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 139 de la commission des affaires économiques saisie pour avis.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7589, 7590) : balance commerciale française excédentaire. Evolution positive du commerce extérieur. Réduction des marges de manoeuvre des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE, en matière de soutien aux exportations. Prise en compte par l'Union européenne des intérêts français dans les négociations internationales. Interroge le ministre sur le vote à la majorité qualifiée. Accroissement des entreprises françaises sur les marchés. Interroge le ministre sur l'avancement des discussions avec l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Satisfaction de la commission quant à la poursuite de la réforme des organismes d'appui au commerce extérieur. Interrogation sur le regroupement de l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises, CFME-ACTIM, et du Centre français du commerce extérieur, CFCE, au sein d'une même

structure juridique. Soutien au développement international des petites et moyennes entreprises, PME. Satisfaction quant à la réforme de la procédure d'assurance prospection. Poursuite des efforts des pouvoirs publics en faveur des exportations. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

SOUVET (Louis), sénateur (Doubs) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale jusqu'au 28 janvier 2000.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à permettre au consommateur d'identifier clairement le chocolat pur beurre de cacao [n° 452 (1999-2000)] (29 juin 2000) - **Consommation**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Travail et emploi [n° 96 (2000-2001) tome 4] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 26 (2000-2001)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la lutte contre les discriminations [n° 155 (2000-2001)] (19 décembre 2000) - **Droits de l'homme**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 726 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 882) - Ministère : Santé - *Paradoxe des points ISA* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1178) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption - Deuxième lecture** [n° 0135 (1999-2000)] - (8 février 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 690) : peines proportionnées. Principe de non-rétroactivité de la loi pénale. Non-rétroactivité fiscale. Le groupe du RPR votera ce projet de loi, satisfait de la rédaction retenue par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** [n° 0207 (1999-2000)] - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1218, 1219) : texte attendu par le monde sportif. Inquiétude des professionnels de haute montagne. Importance de l'expérience. Problème de l'unification des règles, de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience des personnes. Souhait d'une différenciation des diplômes selon les fonctions exercées.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (4 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour le travail et l'emploi (p. 7136, 7138) : diminutions de crédits consécutives à la baisse du chômage. Décalage entre la politique de l'emploi du Gouvernement et le cycle conjoncturel. Risques de pénurie de main-d'oeuvre. Etendue des dépenses engagées pour les 35 heures. Transferts de charges au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC. Bilan et avenir du programme "emplois-jeunes". Attitude constructive du Sénat. Prise en compte insuffisante des changements intervenus sur le marché du travail. Adoption d'une nouvelle convention d'assurance chômage. Programme trajet d'accès à l'emploi, TRACE. Lutte contre le chômage structurel. Clarification des relations financières entre l'Etat et l'UNEDIC. La commission des affaires sociales propose le rejet des crédits consacrés au travail et à l'emploi - **Examen des crédits - Art. 58** (*suppression de l'exonération de cotisations d'allocations familiales concernant les entreprises des zones de revitalisation rurale et les entreprises nouvelles exonérées d'impôts*) (p. 7163) : son amendement de suppression n° II-2 ; adopté.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (4 décembre 2000) (p. 7175, 7177) : absence d'une grande politique de prévention en matière de santé. Données chiffrées sur la prévention de l'alcoolisme. Insuffisance de la lutte contre les cancers et le sida. Freins au développement des soins palliatifs. Obstacles administratifs au travail des personnels des services sociaux. Difficultés de mise en oeuvre de la loi relative à la couverture maladie universelle, CMU. Le groupe du RPR ne votera pas ces crédits.

SUTOUR (Simon), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2 mars 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna (26 avril 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (26 avril 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives (16 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prestation compensatoire en matière de divorce (25 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer (28 juin 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (6 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire (6 décembre 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 725 (JO Débats du 23 février 2000) (p. 882) - Ministère : Emploi - *Situation de l'hôpital d'Alès* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1175) - **Hôpitaux**

n° 793 (JO Débats du 26 avril 2000) (p. 2062) - Ministère : Equipement - *Travaux d'aménagement sur la liaison routière Nîmes-Alès* - Réponse le 17 mai 2000 (p. 2722) - **Routes**

n° 895 (JO Débats du 3 octobre 2000) (p. 4634) - Ministère : Equipement - *Avenir de l'aéroport de Nîmes-Garons* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5691) - **Aéroports**

n° 923 (JO Débats du 18 octobre 2000) (p. 5218) - Ministère : Santé - *Création d'un registre du cancer dans le département du Gard* - Réponse le 20 décembre 2000 (p. 8025) - **Santé**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives** - *Deuxième lecture [n° 0136 (1999-2000)]* - (22 février 2000) - **Discussion générale** (p. 864, 866) : juge administratif, gardien des libertés publiques. Complexité des répartitions de compétence. Développement de la culture de l'urgence. Accroissement des requêtes. Nécessaire amélioration des procédures d'urgence. Se déclare favorable aux amendements proposés par la commission : appel en matière de référé-liberté porté devant le Conseil d'Etat, suppression du référé-liberté accordé au préfet, mise en place d'un référé à heure fixe. Procédure contradictoire écrite ou orale. Réserve émise sur la non-application de la procédure contradictoire et de l'audience publique lors du tri des requêtes en référé. Le groupe socialiste votera ce texte marquant un réel progrès pour la justice du quotidien.

- **Projet de loi organisant une consultation de la population de Mayotte [n° 0237 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1562, 1563) : mission d'étude d'une délégation de la commission des lois à Mayotte. Caractère provisoire du statut de cette île depuis vingt-cinq ans. Attachement de la population mahoraise à la République française. Accord du 27 janvier 2000. Proposition d'un nouveau statut de collectivité départementale : importance du qualificatif "départemental", modernisation des structures, mesures économiques et sociales. Se déclare satisfait du retrait de l'amendement de la commission des lois sur la rédaction de la question posée à la

population mahoraise. Le groupe socialiste votera les autres amendements de la commission.

- **Proposition de loi relative à la validation législative d'un examen professionnel d'accès au grade de premier surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire [n° 0245 (1999-2000)]** - (4 avril 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1807) : le groupe socialiste votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 0473 (1999-2000)]** - (25 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5504, 5505) : retard de la France dans le domaine de la mise en oeuvre du droit communautaire. Constitutionnalité du projet de loi. Le groupe socialiste s'opposera à certains amendements relatifs aux différents retraits de directives. Caractère exceptionnel du recours à la procédure des ordonnances de l'article 38 de la Constitution - **Question préalable** (p. 5517) : le groupe socialiste ne votera pas la motion n° 20 de Mme Nicole Borvo, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1er (habilitation à prendre par ordonnance les mesures requises pour permettre l'application de certaines dispositions de droit communautaire)** (p. 5528, 5529) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 12 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 43 de M. Pierre Lefebvre (retrait de la directive relative aux règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et à l'amélioration de la qualité du service).

- **Suite de la discussion** - (7 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5783) : opposition du groupe socialiste aux différents amendements visant au retrait de directives à l'exception de celui sur "Natura 2000". Le groupe socialiste votera contre le texte amendé par la majorité sénatoriale.

T

TASCA (Catherine), ministre de la culture et de la communication.

dans le Gouvernement Jospin le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 341 de Mme Danièle Pourtaud : **Cinéma** (*Crise du cinéma français*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2647).

Questions orales sans débat :

n° 852 de M. Gérard Delfau : **Livres** (*Avenir des librairies*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4853).

n° 865 de M. Yann Gaillard : **Bibliothèques** (*Droit de prêt en bibliothèques*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4854).

n° 874 de M. Daniel Hoeffel : **Patrimoine (protection du)** (*Ratification par la France de la convention unidroit*) (JO Débats du 11 octobre 2000) (p. 4854).

INTERVENTIONS

- **Réponse à des souhaits de bienvenue** - (28 mars 2000) (p. 1619) : se réjouit de commencer l'exercice de ses nouvelles fonctions de ministre de la culture et de la communication au Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3257, 3259) : grands enjeux du projet de loi. Développement d'un projet ambitieux pour le service public. Définition législative des missions confiées au secteur public audiovisuel. Moyens financiers et structurels alloués au secteur public. Rénovation de l'environnement contractuel des entreprises concernées. Régulation du secteur audiovisuel. Effet dynamique de cette loi sur la production audiovisuelle. Concertation entre diffuseurs et producteurs. Avenir du secteur audiovisuel. Numérique terrestre : équilibre entre le secteur privé et le secteur public et entre les opérateurs existants et les nouveaux. Internet : application des principes républicains. (p. 3281, 3285) : convergence avec le Sénat sur plusieurs objectifs essentiels. Nécessité d'un service public audiovisuel fort. Diversité culturelle. Enjeu du passage de l'analogique au numérique. Périmètre de la holding France Télévision. Question du financement du service public. Remboursement des exonérations de redevance. Contexte européen. Problème des nominations des présidents des chaînes. Etat des lieux de la production et de la diffusion en France. Examen par le CSA des candidatures pour l'accès aux canaux. Problème de la couverture nationale en numérique terrestre. Rôle majeur d'une offre gratuite pour l'équipement des ménages en numérique. Nécessité d'un partage équilibré entre chaînes payantes et offre gratuite. Répartition des fréquences du numérique par canal ou par multiplexe. Mesures anticoncentration. Contrôle des sociétés d'auteurs. Son avis sur l'initiative d'UGC de proposer un abonnement annuel au cinéma. Responsabilité de la France dans l'élaboration de nouveaux contenus et capacité à produire des programmes

originaux - **Art. 1er A** (*responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne - obligation d'identification des éditeurs de ces services*) (p. 3294, 3301) : remerciements au Parlement pour ce travail sur la responsabilité des hébergeurs. Lutte contre le piratage des oeuvres. Conception française de la liberté d'expression. Garantie du droit à l'anonymat. Définition des "diligences appropriées". Son amendement n° 228 : retrait des fournisseurs d'accès du champ d'application de cet article ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (réécriture de cet article en lui apportant des améliorations de forme et quelques aménagements de fond). Sur les sous-amendements de M. Pierre Hérisson, portant sur l'amendement n° 6 précité, s'oppose aux n° 171, n° 172, n° 176 identique au sous-amendement n° 216 de M. Michel Pelchat, n° 179 et n° 180, demande le retrait des n° 174, n° 175 et n° 177 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 178. Sur les sous-amendements de M. Alain Joyandet portant sur l'amendement n° 6 précité, s'oppose aux n° 161, n° 162 et n° 164 et demande le retrait du n° 163. S'oppose aux sous-amendements de M. Jack Ralite n° 147, n° 148 et n° 149 portant sur l'amendement n° 6 précité. Sur les sous-amendements de M. Michel Pelchat, portant sur l'amendement n° 6 précité, s'oppose aux n° 213, n° 216 identique à l'amendement n° 176 de M. Pierre Hérisson, n° 219 et n° 212, demande le retrait du n° 217 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 218. Sur les sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud portant sur l'amendement n° 6 précité, accepte le n° 291, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 292 et n° 294 et s'oppose aux n° 295 et n° 293. Sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, accepte le n° 186 (obligation pour l'hébergeur de sites illicites d'accomplir les diligences appropriées s'il constate lui-même l'infraction ou s'il est saisi d'une demande d'un tiers identifié), s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 187 et n° 188 portant sur le même objet (réduction des peines encourues pour les défauts de déclaration) et s'oppose au n° 189 (possibilité pour l'hébergeur de sites de refuser de donner une information pour motif reconnu légitime par l'autorité judiciaire) - **Avant l'art. 1er** (p. 3306) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001). Proposition ne rentrant pas dans le champ d'application de cette loi - **Art. 1er** (*missions du secteur public de la communication audiovisuelle*) (p. 3309) : s'oppose aux amendements n° 7 de la commission (réécriture simplifiée de cet article affirmant la vocation généraliste du service public de l'audiovisuel) et n° 190 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la création parmi les missions du service public de l'audiovisuel) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 3310, 3314) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 8 (substitution de la notion de coordination à la notion de conduite des politiques de programmes), n° 11 (suppression de l'alinéa prévoyant la création de filiales numériques de France Télévision) et n° 12 (rétablissement dans la rédaction du Sénat des dispositions relatives à Réseau France Outre-mer, RFO) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 9 (précision du caractère divers du public touché par la programmation de France 2) et n° 10 rédactionnel, ainsi que sur ce dernier pour le sous-amendement n° 150 de M. Jack Ralite. Sur les amendements de M. Jack Ralite, s'oppose au n° 151 (introduction de la société française de production, SFP, au sein de la holding France Télévision) et accepte le n° 152 (définition des missions des sociétés de l'audiovisuel public). S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Paul Vergès (organisation de la continuité territoriale des chaînes publiques de télévision dans les départements d'outre-mer confiée à Réseau France outre-mer, RFO, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA). Ses amendements n° 229 de coordination ; adopté ; et n° 230 rédactionnel ;

devenu sans objet - **Art. 2 bis** (*activités de diversification de France Télévision*) (p. 3315) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (précision sur le cadre juridique des activités concurrentielles de diversification de France Télévision dans le numérique), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 231 : suppression de la référence à l'absence de recours à des ressources publiques ; rejeté - **Art. 3** (*missions de la société la Sept-ARTE*) : son amendement n° 289 : nouvelle dénomination de la Sept-ARTE : ARTE-France ; adopté - **Art. 3 bis** (*conseil consultatif des programmes*) (p. 3316) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (remplacement du conseil consultatif des programmes par le comité consultatif d'orientation des programmes réunissant des personnalités qualifiées) ainsi que sur celui-ci pour le sous-amendement n° 165 de M. Louis de Broissia (représentation des associations familiales).

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 3431) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 15 (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation des membres du conseil d'administration de France Télévision) et s'oppose aux n° 16 (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) et n° 17 (limitation de la non-application des articles 101 à 105 de la loi du 24 juillet 1966 aux conventions passées entre France Télévision et l'une de ses filiales). Son amendement n° 232 : application du dernier alinéa de cet article aux conventions conclues entre l'Etat et les sociétés visées au premier alinéa du I de l'article 53 de la loi de 1986 ; devenu sans objet - **Art. 47-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer et Radio-France*) (p. 3433) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (nomination des présidents des conseils d'administration par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le CSA) - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 19 de la commission - **Art. 47-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*retrait des mandats des présidents*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 20 de la commission - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques*) (p. 3434) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 3435, 3442) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 22 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture), les n° 23, n° 26 et n° 27 rédactionnels, et s'oppose au n° 24 (suppression de la précision concernant la propriété des supports originaux). S'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 134 (suppression du transfert prévu à l'INA du droit d'exploitation sous forme d'extraits des archives des sociétés nationales de programmes) et n° 137 (interdiction pour l'INA de conclure avec les sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD, des conventions relatives aux modes d'exploitation des archives audiovisuelles et aux modalités de calcul des rémunérations dues aux auteurs et artistes-interprètes). Sur l'amendement n° 24 précité de la commission, accepte le sous-amendement n° 135 de M. Michel Charasse (précision selon laquelle l'INA demeure propriétaire des supports techniques). Son amendement de conséquence n° 233 ; adopté - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3443) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (suppression d'une disposition prévoyant l'extinction, au décès de l'artiste-interprète, du droit à rémunération pour les modes d'exploitation des oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs à 1986). (p. 3445) : s'oppose à l'amendement

n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants). (p. 3449, 3451) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose au n° 140 (possibilité pour tout titulaire de droits de devenir associé d'une société de perception de droits) et accepte le n° 141 (affectation à des actions d'intérêt général des droits perçus par les sociétés de droits au titre des régimes de gestion collective obligatoire qui n'ont pu être répartis soit en application des conventions internationales, soit parce que leurs destinataires n'ont pu être identifiés ou retrouvés) - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 3454, 3455) : sur l'amendement n° 28 de la commission (établissement d'une liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil et modification de la composition de la commission de contrôle), ses sous-amendements n° 234 ; devenu sans objet ; et n° 235 ; adopté. (p. 3457) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Michel Charasse (paragraphe I : liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil - paragraphes II et III : contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits par la Cour des comptes). Accepte l'amendement n° 28 précité de la commission et sur celui-ci, accepte les sous-amendements de M. Michel Charasse n° 206 et n° 208, s'oppose aux n° 207 et n° 210 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 209. S'oppose aux amendements identiques n° 5 de M. Michel Pelchat, n° 146 de M. Jean Bernard et n° 153 de M. Jack Ralite (liste des informations accessibles aux sociétaires sans référence à l'article 1855 du code civil) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 3502, 3508) : ses amendements n° 290 : réintroduction de la nouvelle dénomination pour la Sept-ARTE : ARTE-France ; n° 238 : identification de l'évolution des ressources consacrées au développement de programmes ; n° 243 : prévision du remboursement des exonérations de redevances qui pourraient être décidées dans l'avenir ; et n° 244 : suppression de l'affectation à une dépense particulière du remboursement des exonérations ; adoptés ; et n° 236 : suppression de l'approbation par le Parlement du produit attendu des recettes propres des chaînes publiques ; rejeté. Sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 29 (représentation de l'Etat par le ministre chargé de la communication et le ministre chargé des finances), n° 30, n° 32, n° 33 et n° 38 de cohérence ; accepte les n° 31 (mise en oeuvre d'indicateurs de qualité permettant d'évaluer les attentes et la satisfaction du public), n° 35 de cohérence et n° 36 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 34 (extension à tous les présidents d'organismes de l'audiovisuel public de l'obligation de présenter le bilan de l'exécution du contrat d'objectifs aux deux assemblées) et n° 37 (présentation au Parlement des prévisions de dépenses et de recettes publiques et propres des sociétés nationales de programmes). Accepte les amendements, portant sur le même objet, n° 191 de Mme Danièle Pourtaud et n° 154 de M. Jack Ralite (engagements pris au titre de la diversité et de l'innovation parmi les axes prioritaires du développement des chaînes publiques) ainsi que l'amendement n° 155 de ce dernier portant sur le même objet que le n° 31 précité de la commission - **Après l'art. 6** (p. 3509) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Jack Ralite (établissement d'un rapport sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public). Dépôt d'un rapport sur la redevance - **Art. 7** (*coordination*) (p. 3510) : son amendement de rectification n° 246 ; adopté. S'oppose à l'amendement de cohérence n° 39 de la commission - **Art. 8** (*dispositions transitoires*) (p. 3511) : son amendement n° 247 : possibilité pour France Télévision de rémunérer les professionnels impliqués dans sa mise en place ; adopté - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 3512, 3514) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture). Désaccord sur l'interprétation de

la directive européenne - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure, campagnes télévisées contre le dopage, diffusion locale des événements sportifs*) - **Art. 20-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*interdiction de retransmettre en exclusivité les événements d'importance majeure*) (p. 3515) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (rétablissement de l'avis consultatif du CSA sur le décret fixant la liste des événements d'importance majeure) - **Art. 20-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*diffusion de programmes informant des dispositions législatives contre le dopage et pour la préservation de la santé du public*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 42 de la commission - **Art. 20-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** (*possibilité pour les télévisions locales de diffuser des événements sportifs locaux*) : son amendement de suppression n° 248 ; adopté - **Art. 13** (*réglementation du télé-achat et des services d'auto-promotion*) : son amendement n° 249 : possibilité pour les décrets d'application de prévoir un régime spécifique aux chaînes entièrement consacrées au télé-achat ; adopté - **Chapitre 1er A** (*dispositions relatives à la répartition des fréquences - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3516) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 43 de la commission - **Art. 15 A** (*répartition des fréquences par le Premier ministre*) : s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission (affectation préférentielle des fréquences libérées par le passage au numérique de terre aux nouveaux services de télécommunications et de télévision locale) - **Art. 15 B** (*compétence du CSA pour veiller au caractère non discriminatoire des relations entre éditeurs et distributeurs de services*) (p. 3517) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de la commission (transmission au Parlement par le CSA d'un rapport annuel sur le traitement de l'information et la mise en oeuvre du pluralisme dans les programmes des sociétés nationales de programmes) - **Art. 15 C** (*rapport annuel sur l'application du droit de réponse dans l'audiovisuel - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 46 de la commission - **Art. 15 G** (*incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3518) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 47 de la commission - **Art. 15 H** (*respect du pluralisme dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) : son amendement de coordination n° 250 ; adopté - **Après l'art. 15 H** (p. 3519) : s'oppose à l'amendement n° 192 de Mme Danièle Pourtaud (insertion d'une étude sur l'évolution de l'environnement concurrentiel des entreprises du secteur audiovisuel en France et dans l'Union européenne dans le rapport du conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) (p. 3520) : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (suppression des nouveaux pouvoirs d'investigation accordés au CSA) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les programmes pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 3521, 3522) : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Pierre Hérisson (attribution d'un privilège aux programmes contribuant à l'information politique et générale). (p. 3523, 3524) : s'oppose aux amendements de la commission n° 49 (suppression de la disposition insérant dans la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques "la contribution à la production de programmes réalisés localement"), n° 50 (précision sur la portée de la priorité reconnue pour l'attribution des fréquences aux services radiophoniques dont les programmes contribuent à l'information politique et générale) et n° 51 (précision sur l'insertion dans la loi de 1986 de la disposition prévoyant la restitution au CSA des fréquences radiophoniques non utilisées et restriction aux radios privées du champ d'application de cette mesure), ainsi qu'au n° 193 de Mme Danièle Pourtaud (obligation d'une couverture nationale pour les radios généralistes). Son amendement n° 252 : suppression de la disposition prévoyant la restitution au bout de six mois des fréquences radiophoniques non utilisées ; rejeté - **Art. 16 bis** (*délivrance d'autorisations temporaires pour des services de radiodiffusion sonore ou de*

télévision par voie hertzienne terrestre) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 52 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 3533, 3535) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 53 de cohérence et n° 54 rédactionnel et accepte le n° 55 rédactionnel. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 144 de M. Gaston Flosse (réservation de l'accès des fréquences aux sociétés, sans limitation aux sociétés commerciales). Ses amendements n° 253 et n° 254 rédactionnels ; adoptés ; et n° 257 : suppression du contrôle par le CSA du paiement des cotisations des adhérents des associations concernées ; retiré au profit de l'amendement n° 55 précité de la commission - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) : son amendement n° 258 : possibilité pour les chaînes du câble et du satellite de rediffuser un même programme à des horaires décalés ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3536) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 194 de Mme Danièle Pourtaud (élaboration d'un système de contrôle des motivations des diffuseurs de services en cas de refus de diffusion de programmes d'éditeurs indépendants) - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle*) (p. 3537) : s'oppose à l'amendement n° 56 de la commission (alignement sur le droit commun de la concurrence des conditions de saisine du conseil de la concurrence en matière de contrôle des concentrations économiques dans le secteur de la communication audiovisuelle) - **Art. 20 A** (*droit d'usage des ressources radioélectriques par les sociétés nationales de programmes*) (p. 3538) : s'oppose à l'amendement n° 57 de la commission (attribution à France Télévision des fréquences correspondant à la diffusion de deux offres publiques en mode numérique). Inquiétudes non fondées de la commission sur les moyens du développement du secteur public - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) (p. 3539, 3540) : s'oppose aux amendements n° 168 de M. Louis de Broissia (obligation pour les diffuseurs de consacrer une partie de leur contribution à la production d'oeuvres émanant d'entreprises de productions indépendantes d'une société de télévision) et n° 58 rédactionnel de la commission - **Après l'art. 20** (p. 3541) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Jack Ralite (réintroduction dans les quotas de diffusion des chaînes des émissions de plateau comprenant une partie musicale) - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 3543) : s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Louis de Broissia (définition des critères mesurant l'indépendance) - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) : s'oppose aux amendements de cohérence n° 59 et n° 60 de la commission. (p. 3544, 3547) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 61 de la commission et n° 158 de M. Jack Ralite ainsi que pour les amendements de M. Michel Pelchat n° 2 et n° 3 portant sur le même objet (établissement de nouvelles proportions de titres francophones provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions). Sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 62 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture fixant le régime de conventionnement des services de radio ou de télévision diffusés en numérique de terre et le régime de déclaration préalable des autres services diffusés en mode numérique), n° 64 de cohérence et n° 65 (possibilité de révision régulière des conventions passées avec les éditeurs de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 63 (modification de la liste des obligations susceptibles de figurer dans les programmes du câble et du satellite). S'oppose à l'amendement n° 181 de M. Claude Belot (suppression de la disposition permettant au

CSA de faire figurer dans les conventions des services de télévision des obligations relatives aux services associés aux programmes de télévision diffusés). Son amendement n° 260 : suppression d'une disposition prévoyant la caducité des autorisations télévisuelles en cas de modification substantielle de l'autorisation délivrée ; devenu sans objet - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 3548, 3550) : s'oppose aux amendements n° 66 à n° 76 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture). Son amendement n° 262 : exclusion des services radiophoniques du champ de cet article ; adopté - **Art. 22 bis A** (*conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre*) : s'oppose à l'amendement n° 77 de la commission (suppression des conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre à l'exception de celles relatives au multiplexage) - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 3553, 3554) : ses amendements n° 264 : prise en compte des contraintes techniques et économiques ; n° 263 : organisation d'une consultation contradictoire en matière de planification entre le CSA et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés ; et n° 274 : suppression du droit pour les canaux locaux du câble d'être automatiquement rediffusés en hertzien terrestre numérique ; devenus sans objet. S'oppose à l'amendement n° 78 de la commission (rétablissement du système d'attribution des autorisations multiplexe par multiplexe), ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements n° 170 de M. Alain Joyandet et n° 196 de Mme Danièle Pourtaud. S'oppose à l'amendement n° 195 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de tenir compte de l'ensemble des modes de réception de la télévision numérique hertzienne) - **Art. 22 ter** (*rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre*) (p. 3555) : s'oppose à l'amendement n° 79 de la commission (suppression de l'extension de servitude du câblage des immeubles et de la fixation dans 4 ans de la date d'arrêt de la diffusion analogique et maintien du contenu du rapport relatif à la couverture des zones d'ombre) - **Art. 22 quater** (*sélection des distributeurs de services par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 3557) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 80 de la commission - **Art. 22 quinquies** (*interopérabilité des systèmes de contrôle d'accès en diffusion hertzienne terrestre numérique*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 81 de la commission - **Art. 22 sexies** (*extension de la couverture dans une zone d'autorisation des services diffusés par la voie hertzienne terrestre en mode numérique*) (p. 3558) : s'oppose aux amendements de la commission n° 82 de cohérence et n° 83 de conséquence - **Art. 22 septies** (*règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 3559, 3560) : son amendement de rectification matérielle n° 273 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement de suppression n° 84 de la commission. Projet de loi à venir relatif aux nouvelles régulations économiques. Spécificités du secteur de l'audiovisuel - **Art. 22 octies** (*régime juridique des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre sur canal micro-ondes*) : son amendement n° 288 : clarification du régime de la diffusion micro-ondes, dite MMDS, multipoints microwave distribution system ; adopté. S'oppose à l'amendement de coordination n° 85 de la commission - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 3561, 3563) : accepte l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud et s'oppose aux amendements de la commission n° 86 et n° 87 (application de cet article aux seuls services locaux de télévision en mode analogique) - **Art. 23** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 88 de la commission - **Art. 24** (*décret fixant les obligations des services de radiodiffusion sonore ou de télévision distribués par câble ou diffusés par satellite*) (p. 3564) : son amendement n° 275 : régime spécifique pour les chaînes entièrement consacrées au télé-achat ; adopté - **Art. 24 bis** (*attribution des fréquences satellitaires de radiodiffusion directe*) : son amendement de précision rédactionnelle n° 276 ; adopté - **Art. 25** (*définition de la*

notion de distributeur de services) : s'oppose à l'amendement n° 89 de la commission (rétablissement de la définition adoptée par le Sénat en première lecture) - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 3565) : s'oppose aux amendements identiques n° 90 de la commission et n° 145 de M. Gaston Flosse (suppression de la disposition relative à la diffusion par micro-ondes en Polynésie française). (p. 3566, 3571) : ses amendements n° 279 rédactionnel ; et n° 278 : renforcement des pouvoirs du CSA en matière d'équilibre des relations économiques entre chaînes et câblo-opérateurs ; adoptés. Sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 91 (restitution au CSA de la liberté dont il dispose actuellement pour définir les obligations des câblo-opérateurs), n° 92 de coordination, n° 95 identique à l'amendement n° 222 de M. Michel Pelchat (possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels), n° 94 (faculté pour le CSA de fixer la durée minimale des contrats entre les câblo-opérateurs et les services distribués sur les réseaux), n° 96 (suppression d'une disposition qui institue un contrôle du CSA sur la composition de l'offre du câble) et n° 97 (réduction à quinze jours du délai d'opposition du CSA à la modification de l'offre de services) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 93 (fixation par le CSA du seuil de services indépendants du distributeur figurant obligatoirement dans l'offre du câble). Sur les amendements de M. Michel Pelchat, s'oppose aux n° 220 (établissement d'un régime identique pour la diffusion par câble et pour la diffusion par satellite), n° 221 (pouvoir d'arbitrage et de contrôle du CSA en cas de litige en matière d'indexation) et n° 224 de cohérence et accepte le n° 223 (suppression de la notion de "qualité"). Sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 198 (extension de la clause d'obligation de transport sur le câble à la chaîne TV5) et s'oppose au n° 199 portant sur le même objet que les amendements identiques précités n° 95 de la commission et n° 222 de M. Michel Pelchat - **Art. 26 bis A** (*conventions relatives à l'exploitation du canal local du câble*) (p. 3572) : accepte l'amendement de suppression n° 98 de la commission - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 3574, 3576) : s'oppose aux amendements de la commission n° 99 (possibilité d'une contribution des distributeurs au développement des services diffusés), n° 100 de cohérence, n° 101 (pouvoir du CSA de fixer les seuils de services indépendants dans les bouquets satellitaires sous la forme de décision homologuée par décret en Conseil d'Etat), n° 102 (possibilité pour le service satellitaire contrôlé par un distributeur de services d'entrer dans le quota minimum de services indépendants dans un bouquet satellitaire), n° 103 (pouvoir du CSA de fixer par une décision homologuée par décret en Conseil d'Etat la durée minimale des contrats passés entre les distributeurs de services satellitaires et les éditeurs de services), n° 104 (réduction à quinze jours du délai dans lequel le CSA peut s'opposer à l'exploitation ou à la modification d'une offre de services diffusée par satellite), n° 105 de coordination et n° 106 (retour au texte du Sénat concernant les modalités d'exercice du pouvoir de décision confié au CSA par cet article). S'oppose aux amendements identiques n° 200 de Mme Danièle Pourtaud et n° 225 de M. Michel Pelchat (prévision d'une durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services et obligation pour ces distributeurs de services de contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels). S'oppose à l'amendement de coordination n° 226 de M. Michel Pelchat - **Art. 27 bis A** (*reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite*) (p. 3577, 3578) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 107 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 201 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de reprise des programmes de TV5 sur les plates-formes satellitaires). Nécessité du "must carry" - **Art. 27 bis E** (*système anticongestion monomédia, seuils de détention du capital de services de télévision autorisés*) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 108 de la commission - **Art. 27 bis F** (*système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations*) (p. 3579, 3580) : s'oppose aux amendements n° 109 de suppression de la commission et n° 202 de Mme Danièle Pourtaud (réaménagement de la règle des 49 % de parts de capital détenus par une même personne pour le numérique hertzien terrestre) - **Art. 27 ter** (*système anticoncentration applicable aux offres de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 3581) : s'oppose à l'amendement n° 110 de la commission (rétablissement du dispositif anticoncentration voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 27 quater** (*limitation du cumul de positions multimédias sur le plan national*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 111 de la commission - **Art. 27 quinquies** (*limitation du cumul des positions multimédias sur le plan régional et local*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 112 de la commission - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticoncentration*) (p. 3582) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 113 de conséquence de la commission et n° 203 de Mme Danièle Pourtaud (dérogation au dispositif anticoncentration pour l'outre-mer) - **Art. 27 septies** (*retrait des autorisations en cas de modification substantielle des conditions de leur octroi*) (p. 3583) : accepte l'amendement de suppression n° 114 de la commission - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 3584) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 115 (possibilité, au lieu d'obligation, pour le CSA d'insérer un communiqué dans les programmes en cas de manquement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision à ses obligations) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 116 (suppression des modifications apportées par l'Assemblée nationale à une disposition concernant la location-gérance de services de communication audiovisuelle en cas de cessation d'activité du titulaire de l'autorisation) - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) : accepte l'amendement n° 117 de la commission (extension aux diffuseurs publics de la sanction automatique d'insertion d'un communiqué dans les programmes) - **Art. 28 sexies** (*régime des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 118 de la commission - **Art. 28 septies** (*recours contre les décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 3585) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 119 de la commission - **Art. 28 octies** (*sanction de la non-application des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 120 de la commission - **Après l'art. 28 octies** : son amendement de coordination n° 285 ; adopté - **Art. 29** (*sanctions pénales pour défaut de déclaration d'une offre de services distribués par satellite et pour défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion ou de télévision distribué par câble ou par satellite*) (p. 3586) : s'oppose aux amendements de la commission n° 121 de cohérence et n° 122 de coordination. Son amendement de coordination n° 282 ; adopté - **Art. 29 ter** (*sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 123 de la commission - **Art. 29 quater** (*sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3587) : s'oppose aux amendements identiques de rétablissement n° 124 de la commission, n° 4 de M. Michel Pelchat et n° 159 de M. Jack Ralite - **Après l'art. 29 quater** (p. 3588) : s'oppose à l'amendement n° 204 de Mme Danièle Pourtaud (création d'un fonds de soutien pour les télévisions locales associatives conventionnées par le CSA) - **Art. 30 BA** (*prolongation de la durée des autorisations des services faisant l'objet d'une reprise intégrale et simultanée en mode numérique par voie hertzienne terrestre*) (p. 3590) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 125 de la commission. Son amendement n° 283 de précision rédactionnelle ; devenu sans objet - **Art. 30 C** (*adaptation des conventions des services de radiodiffusion sonore ou de télévision afin de définir les modalités de leur rediffusion à*

des horaires décalés) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 126 de la commission - **Art. 30** (*coordination*) (p. 3591) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission n° 127, n° 128 et n° 129 - **Art. 30 bis** (*communiqués du Gouvernement dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de la commission - **Art. 30 ter** (*exercice du droit de grève dans les sociétés nationales de programmes*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 131 de la commission - **Art. 31** (*dispositions transitoires*) (p. 3592) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 132 de la commission - **Après l'art. 31** : son amendement n° 286 : constitution d'un groupement d'intérêt public afin d'assurer l'accueil et l'orientation des journalistes en France ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3595) : remerciements. Calendrier de travail particulièrement difficile. Construction d'une vraie ambition culturelle et démocratique pour la communication. Préoccupations d'exigence des contenus, d'égalité des chances, de pluralisme démocratique. Présidence française de l'Union européenne.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0344 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - Discussion générale** (p. 4403, 4404) : accord de la commission mixte paritaire. Avenir de la profession de commissaire-priseur et développement du marché de l'art en France. Indemnisation des commissaires-priseurs fondée sur la dépréciation de valeur du droit de présentation. Modalités de calcul de l'indemnisation. Composition de la commission nationale d'indemnisation fondée sur le principe de la parité entre professionnels et fonctionnaires. Maintien du mécanisme du prix garanti avec recours à un organisme d'assurance et du mécanisme de l'avance. Réglementation applicable aux ventes aux enchères sur Internet et à toute transaction portant sur des biens culturels ; protection du marché de l'art.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - Troisième lecture [n° 0300 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - Discussion générale** (p. 4408, 4409) : amendements de l'Assemblée nationale. Absence d'indemnisation pour le renouvellement du refus de certificat. Etendue des compétences du ministre de la culture sur la décision de renouveler le refus de délivrance du certificat en cas de refus de vente du trésor national par le propriétaire. Réouverture de la procédure d'estimation et d'acquisition après un refus de certificat. Entente entre les deux assemblées. Nécessité d'une amélioration du niveau des crédits d'acquisition des trésors nationaux. Remerciements.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 0418 (1999-2000)] - (27 juin 2000) - Discussion générale** (p. 4412, 4413) : longueur du processus législatif. Persistance des désaccords en commission mixte paritaire. Moyens du secteur audiovisuel public. Modalités de la régulation du secteur audiovisuel et rôle du CSA. Avenir du secteur audiovisuel. Débat sur le numérique terrestre. Réaffirmation du rôle pivot du secteur public - **Art. 1er A** (*obligations et responsabilité du fait des contenus des services en ligne des prestataires techniques. Obligation d'identification des fournisseurs de services en ligne*) (p. 4421, 4422) : son amendement n° 146 : modifications rédactionnelles rapprochant cet article de la loi "informatique et libertés" ; adopté. Sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 2 (retour à la dénomination "services de communication en ligne" adoptée par le Sénat en deuxième lecture), n° 3 (obligation pour les fournisseurs d'accès à des services en ligne de déférer à une injonction de la justice de supprimer l'accès à un site sous peine de voir leur responsabilité engagée), n° 4 (rétablissement des dispositions

adoptées par le Sénat en deuxième lecture), n° 5 et n° 7 rédactionnels et n° 8 (rétablissement des sanctions pénales adoptées par le Sénat en deuxième lecture dans le cas des éditeurs de services fournissant une fausse identité) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 rédactionnel. S'oppose aux amendements n° 137 de suppression de M. Jack Ralite et de M. Michel Pelchat n° 125 (définition des fournisseurs d'accès), n° 126 (obligation pour le fournisseur d'hébergement d'empêcher l'accès et d'accomplir les diligences appropriées en cas de contenu illicite) et n° 127 (régime de responsabilité propre aux fournisseurs d'accès encadré par un décret en Conseil d'Etat) - **Art. 1er C** (*accès à la boucle locale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4425) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission - **Art. 1er** (*missions du secteur public de la communication audiovisuelle*) (p. 4426) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 4427) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 2 bis** (*activités de diversification de France Télévision*) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 3 bis** (*conseil consultatif des programmes*) (p. 4428) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 4** (*organes de direction de la société France Télévision et des sociétés nationales de programmes*) - **Art. 47-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 4429) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 17 et s'oppose au n° 18 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 47-3 de la loi du 30 septembre 1986** (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer et Radio-France*) (p. 4430) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 47-3-1 de la loi du 30 septembre 1986** (*nomination des présidents de conseil d'administration par le CSA par décision motivée*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de la commission - **Art. 47-4 de la loi du 30 septembre 1986** (*retrait des mandats des présidents*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 21 de la commission - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité pour la reprise des programmes des chaînes publiques*) (p. 4431) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) : accepte les amendements de la commission n° 23 et n° 24 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), et s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture). Possibilité pour les auteurs de requérir à une gestion individuelle de leurs droits - **Art. 5 bis AA** (*droits des artistes interprètes décédés sur les exploitations d'oeuvres audiovisuelles non prévues par les contrats de production antérieurs au 1er janvier 1986 - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4433) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Michel Charasse (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en deuxième lecture dans une nouvelle rédaction supprimant la rétroactivité de son application) - **Art. 5 bis AB** (*exonération du paiement des droits d'auteur au bénéfice des fêtes locales annuelles des petites communes - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4435) : s'oppose aux amendements identiques n° 25 de la commission et n° 134 de M. Jean-Pierre Placade (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 5 bis A** (*contrôle des comptes et de la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits, SPRD*) (p. 4436) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Michel Pelchat (modification de l'article L. 321-5 du code

de la propriété intellectuelle, de préférence à l'article 1855 du code civil) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 4437, 4438) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 26, n° 29 et n° 32 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), au n° 27 rédactionnel, aux n° 28, n° 30 et n° 33 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture). Ses amendements n° 139 : pouvoir du conseil d'administration de France Télévision de modifier en cours d'exercice la répartition initiale de la redevance entre les sociétés filiales ; et n° 140 : nécessité pour le Parlement de se prononcer à l'avenir sur le remboursement des futures exonérations de redevance ; adoptés - **Art. 6 bis** (*rapport sur le financement de l'audiovisuel public - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4439) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 34 de la commission - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis de programmes ou de messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et respect de la dignité de la personne*) (p. 4440) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure, campagnes télévisées contre le dopage, diffusion locale des événements sportifs*) - **Art. 20-2 de la loi du 30 septembre 1986** (*interdiction de retransmettre en exclusivité les événements d'importance majeure*) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 20-3 de la loi du 30 septembre 1986** (*diffusion de programmes informant des dispositions législatives contre le dopage et pour la préservation de la santé du public*) (p. 4441) : accepte l'amendement de suppression n° 37 de la commission - **Intitulé du chapitre 1er A avant l'article 15 A** (*dispositions relatives à la répartition des fréquences - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 38 de la commission - **Art. 15 A** (*répartition des fréquences par le Premier ministre*) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 15 B** (*compétence du CSA pour veiller au caractère non discriminatoire des relations entre éditeurs et distributeurs de services*) (p. 4442) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 15 C** (*rapport annuel sur l'application du droit de réponse dans l'audiovisuel - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 41 de la commission - **Art. 15 G** (*incompatibilités applicables aux membres du CSA après la cessation de leurs fonctions - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 42 de la commission - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) (p. 4443) : s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 4444) : accepte l'amendement n° 130 de Mme Danièle Pourtaud (pouvoir du CSA de veiller à la diversité des formats) et s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 16 bis** (*délivrance d'autorisations temporaires pour des services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 45 de la commission - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4445) : sur les amendements de la commission s'oppose au n° 46 de cohérence et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 47 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture). Ses amendements n° 141 rédactionnel et n° 142 de clarification ; rejetés - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la*

communication audiovisuelle) (p. 4446) : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 20 A** (*droit d'usage des ressources radioélectriques par les sociétés nationales de programmes*) (p. 4447) : s'oppose à l'amendement n° 49 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 50 de la commission - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 4448, 4451) : s'oppose aux amendements de la commission n° 51, n° 52, n° 54 et n° 56 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) et au n° 55 de cohérence. Accepte l'amendement n° 53 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) après modification par le sous-amendement de Mme Danièle Pourtaud n° 131 qu'elle accepte. Accepte les amendements de M. Michel Pelchat n° 135 (retour à une disposition prévoyant deux dérogations pour les quotas de nouveaux talents et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical) et n° 122 (nouveaux quotas de chansons francophones et de nouvelles productions pour les radios spécialisées dans la promotion de jeunes talents) - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 4452, 4453) : s'oppose aux amendements de la commission n° 57, n° 60, n° 61, n° 62, n° 63, n° 64, n° 66, n° 67 et n° 68 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), n° 58 et n° 59 de cohérence et n° 65 de coordination - **Art. 22 bis A** (*conditions techniques de diffusion des services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre*) (p. 4454) : son amendement n° 143 : extension de l'objectif d'interopérabilité des moteurs d'interactivité aux chaînes en clair et renvoi à un arrêté interministériel de la définition des conditions techniques de cette interopérabilité ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 69 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 bis** (*régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques*) (p. 4456) : s'oppose à l'amendement n° 70 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 ter** (*rapport au Parlement sur le passage à la diffusion hertzienne numérique de terre*) : s'oppose à l'amendement n° 71 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 quater** (*sélection des distributeurs de services par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 4457) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de la commission - **Art. 22 quinquies** (*interopérabilité des systèmes de contrôle d'accès en diffusion hertzienne terrestre numérique*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 73 de la commission - **Art. 22 sexies** (*extension de la couverture dans leur zone d'autorisation des services diffusés par la voie hertzienne terrestre en mode numérique*) (p. 4458) : s'oppose aux amendements de la commission n° 74 de cohérence et n° 75 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 septies** (*règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 4459) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 22 octies** (*régime juridique des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre sur canal micro-ondes*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 77 de la commission - **Art. 22 decies** (*planification des fréquences*) (p. 4460) : son amendement n° 144 : possibilité pour le CSA de continuer ses travaux de planification par delà la publication des principales listes de fréquences disponibles ; rejeté - **Art. 23** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 78 de la commission - **Art. 25** (*définition de la notion de distributeur de services*) (p. 4461) : s'oppose à l'amendement n° 79 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 26**

(*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 4462, 4464) : s'oppose aux amendements de la commission n° 80, n° 81, n° 82, n° 83, n° 84 et n° 86 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) et n° 85 de cohérence. Accepte l'amendement n° 132 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le câble) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 4465, 4466) : s'oppose aux amendements de la commission n° 87, n° 88, n° 89, n° 90, n° 91, n° 92, n° 94 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), et n° 93 de coordination ainsi qu'au n° 128 de M. Michel Pelchat (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne). Accepte l'amendement n° 133 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV 5 de la clause d'obligation de transport sur le satellite) - **Art. 27 bis A** (*reprise des programmes des chaînes publiques par les distributeurs de services par satellite*) (p. 4467) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 95 de la commission - **Art. 27 bis E** (*système anticoncentration monomédia, seuils de détention du capital de services de télévision autorisés*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 96 de la commission - **Après l'art. 27 bis E** (p. 4468) : accepte l'amendement n° 136 de M. Michel Pelchat (non-application de la restriction des 49 % du capital pour les services nationaux de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique) - **Art. 27 bis F** (*système anticoncentration monomédia, limites de cumul d'autorisations*) (p. 4469) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 97 de la commission - **Art. 27 ter** (*système anticoncentration applicable aux offres de services diffusés par voie hertzienne terrestre numérique*) (p. 4470) : s'oppose à l'amendement n° 98 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 27 quater** (*limitation du cumul de positions multimédias sur le plan national*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 99 de la commission - **Art. 27 quinquies** (*limitation du cumul des positions multimédias sur le plan régional et local*) (p. 4471) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 100 de la commission - **Art. 27 sexies** (*conditions d'application du dispositif anticoncentration*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 101 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 4472) : accepte l'amendement n° 102 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) : accepte l'amendement n° 103 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 28 sexies** (*régime des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 104 de la commission - **Art. 28 septies** (*recours contre les décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) (p. 4473) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 105 de la commission - **Art. 28 octies** (*sanction de la non-application des décisions prises par le CSA pour le règlement des litiges entre opérateurs du numérique de terre*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 106 de la commission - **Art. 29** (*sanctions pénales pour défaut de déclaration d'une offre de services distribués par satellite et pour défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion ou de télévision distribué par câble ou par satellite*) (p. 4474) : s'oppose aux amendements de la commission n° 107 et n° 109 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture), et n° 108 de coordination - **Art. 29 ter** (*sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 110 de la commission - **Art. 29 quater** (*sanctions pénales attachées au non-respect des quotas de chansons francophones - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à

l'amendement n° 111 de rétablissement de la commission - **Art. 30 BA** (*prolongation de la durée des autorisations des services faisant l'objet d'une reprise intégrale et simultanée en mode numérique par voie hertzienne terrestre*) (p. 4475) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 112 de la commission - **Art. 30 C** (*adaptation des conventions des services de radiodiffusion sonore ou de télévision afin de définir les modalités de leur rediffusion à des horaires décalés*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 113 de la commission - **Art. 30** (*coordination*) (p. 4476) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission n° 114, n° 115 et n° 116. Son amendement n° 145 : prise en compte des chaînes européennes en langue française parmi les chaînes considérées comme indépendantes au sein de l'offre de services du câble ; rejeté - **Art. 30 bis** (*communiqués du Gouvernement dans les programmes des sociétés nationales de programmes*) (p. 4477) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 117 de la commission - **Art. 30 ter** (*exercice du droit de grève dans les sociétés nationales de programmes*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 118 de la commission - **Art. 31** (*dispositions transitoires*) : s'oppose à l'amendement n° 119 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture) - **Inintitulé du projet de loi** (p. 4478) : s'oppose à l'amendement n° 120 de la commission (modification de l'intitulé : projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et le livre Ier du code de la propriété intellectuelle).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5194, 5205) : ses amendements n° 22 : redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes ; adopté ; et n° 23 : encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma ; adopté après modification par le sous-amendement n° 607 de Mme Danièle Pourtaud qu'elle accepte, et par les sous-amendements analogues n° 608 de Mme Danièle Pourtaud, n° 621 et n° 623 de M. Jack Ralite (association de l'ensemble des partenaires de la filière cinématographique à la détermination du prix forfaitaire) pour lesquels elle s'en remet à la sagesse du Sénat, et le n° 646 de M. Michel Pelchat (remplacement d'un prix forfaitaire par place par un prix de référence) auquel elle s'oppose. Sur son amendement n° 22 précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Pelchat n° 644 (suppression du critère des relations avec les autres exploitants de la zone d'attraction) et n° 645 (suppression du pouvoir donné au médiateur de faire appel des décisions des commissions départementales d'équipement cinématographique). Sur son amendement n° 23 précité, s'oppose au sous-amendement n° 622 de M. Jack Ralite (garantie d'un prix minimum par entrée) et aux sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 647 (garantie d'une juste rémunération pour les exploitants indépendants) et n° 609 (présentation d'un rapport au Parlement par le directeur général du centre national de la cinématographie). S'oppose à l'amendement n° 456 de M. Jack Ralite (interdiction du forfait illimité pour les grosses entreprises). Son amendement n° 156 : non-application de la notion de contrôle joint aux entreprises de l'audiovisuel ; rejeté. Son amendement de coordination n° 24 ; adopté - **Après l'art. 75** (p. 5212) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Michel Charasse (droits à rémunération des héritiers d'artistes décédés).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7092, 7093) : amélioration de la situation de la presse. Fonds de modernisation. Maintien d'une diversité de titres d'information politique et générale. Presse à l'école. Diminution des aides directes à la presse. Avenir de l'agence France-Presse, AFP. (p. 7094, 7095) :

fonds d'aide au multimédia. Papier journal. Plan de modernisation des Nouvelles Messageries de la presse parisienne, NMPP. Statut des correspondants locaux de presse. Télévisions locales. Remise à plat du spectre général des fréquences. Phénomène de concentration dans l'audiovisuel. Engagement du Gouvernement en faveur d'un audiovisuel fort. Remboursement des exonérations de redevance. Répartition des moyens supplémentaires entre les différentes entreprises publiques. Programmes régionaux de France 3. (p. 7096, 7097) : redevance : coût de sa perception ; réflexion sur son maintien. Avenir du financement de l'audiovisuel public. Desserrement de la dépendance des chaînes publiques à l'égard des recettes commerciales. Effort de soutien à la production. Débat sur le contenu des émissions. Projet numérique terrestre de France Télévision. Enjeux de l'audiovisuel dans l'espace européen - **Examen des crédits - Art. 46** (*répartition, entre les organismes du secteur public et de la communication audiovisuelle, des ressources publiques affectées au compte spécial n° 902-15*) (p. 7099) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-17 de la commission - **Après l'art. 46** (p. 7101) : s'oppose à l'amendement n° II-33 de M. Alain Joyandet (exonération de la redevance aux foyers situés en zone d'ombre ne recevant pas les chaînes publiques). (p. 7104) : s'oppose à l'amendement n° II-36 de M. Pierre Laffitte (institution d'un fonds alimenté par les recettes tirées de la cession des licences d'attribution des fréquences hertziennes).

- **Proposition de loi instituant un droit d'accès aux communes où sont organisées des manifestations culturelles sur la voie publique [n° 0478 (1999-2000)]** - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7846, 7847) : atteinte au principe constitutionnel de liberté d'aller et venir et au principe de gratuité de l'accès à la voie publique. Essor des manifestations culturelles reposant sur leur gratuité. Développement économique local. Démocratisation culturelle. Refus de la mercantilisation des arts et traditions populaires. Le Gouvernement s'oppose à l'adoption de cette proposition de loi.

TAUGOURDEAU (Martial), sénateur (Eure-et-Loir) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 717 (*JO Débats* du 10 février 2000) (p. 765) - Ministère : Economie - *Avenir des buralistes* - Réponse le 8 mars 2000 (p. 1182) - **Débats de boisson et de tabac**

TERRADE (Odette), sénateur (Val-de-Marne) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Secrétaire de la délégation du Sénat pour la planification.

Vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (18 mai 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile (18 octobre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Consommation et concurrence [n° 94 (2000-2001) tome 9] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 365 (JO Débats du 23 juin 2000) (p. 4261) - Ministère : Famille - *Pilule du lendemain dans les établissements scolaires* - Réponse le 23 juin 2000 (p. 4262) - **Contraception**

n° 398 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5946) - Ministère : Agriculture - *Mesures contre le développement de l'épidémie de "vache folle"* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5947) - **Maladies du bétail**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 février 2000) - **Art. 2 (obligations des communes)** (p. 562) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 48 : dispense de l'obligation de participer à l'accueil permanent des gens du voyage défini par le schéma départemental, pour les communes disposant d'emplacements susceptibles d'être occupés temporairement lors de grands rassemblements ; retiré - **Art. 3 (pouvoir de substitution du représentant de l'Etat)** (p. 566) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 49 : intervention obligatoire de l'Etat en cas de refus d'une commune de participer à la mise en place du schéma départemental d'accueil ; devenu sans objet - **Art. 4 (participation financière de l'Etat à l'aménagement des aires d'accueil)** (p. 572) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 50 : suppression d'un plafonnement des dépenses fixé par décret ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 6** (p. 577) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 51 : abrogation de la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ; retiré - **Art. 9 (pouvoirs de police du maire - procédure d'expulsion)** (p. 587) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 52 : non-application de ces dispositions aux personnes propriétaires du terrain sur lequel elles stationnent ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi instituant un défenseur des enfants - Deuxième lecture [n° 0097 (1999-2000)]** - (23 février 2000) - **Discussion générale** (p. 891, 892) : satisfaction du groupe CRC. Attention accordée aux droits de l'enfant. Effort de consensus salubre. Souhait d'une application rapide. Nécessité de l'indépendance organique du défenseur des enfants. Reconnaissance des améliorations apportées au texte initial. Désaccord sur le renvoi au médiateur de la République et sur l'appellation "défenseur des enfants". Le groupe CRC votera ce texte sans hésitation.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions**

électives [n° 0192 (1999-2000)] - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1006, 1008) : hommage à la célérité du Gouvernement. Evolution du concept de parité dans l'opinion. Action des militantes féministes. Droit de vote des femmes. Sous-représentation des femmes en politique. Contraste avec leur implication croissante dans la vie active. Projets de loi visant à moderniser les institutions. Instauration d'un véritable statut de l'élu. Extension souhaitée du scrutin proportionnel. Satisfaction d'un texte fondé sur la parité et non sur les quotas. Hommage au travail des femmes députées de la majorité. Approbation des modifications apportées par l'Assemblée nationale. Conservatisme de la majorité sénatoriale. Le groupe CRC s'opposera à tout amendement tendant à limiter la portée effective de la parité.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1041) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 38 de M. Paul Girod (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives), repris par M. Alain Vasselle - **Art. 2 (dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable)** (p. 1058) : se déclare opposée à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Efficacité du système d'alternance pour la représentation équilibrée des deux sexes. Respect de la lettre et de l'esprit de la révision constitutionnelle.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1° n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises, 2° n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1345, 1346) : approche globale nécessaire pour promouvoir la création artistique. Désaccord avec le rapporteur sur les menaces du marché de l'art. Rôle des collectionneurs privés et des mécènes. Absence de prise en compte des préoccupations de défense du patrimoine. Avec le groupe CRC, ne votera pas les conclusions de la commission des finances.

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Deuxième lecture [n° 0243 (1999-2000)]** - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1520, 1521) : objectif de réaliser un juste équilibre entre les devoirs et les droits de chacun. Manque de places d'accueil. Possibilité pour le préfet de se substituer à la collectivité territoriale pour réaliser des aires d'accueil. Nécessité de prévoir des terrains familiaux. Emergence d'autres problèmes non traités par ce texte. Possibilité de considérer les résidences mobiles comme de véritables logements. RMI. Carnet de circulation. Le groupe CRC réaffirme sa volonté de voir les gens du voyage bénéficier des mêmes droits et devoirs que les gens sédentaires. Soutient le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale - **Art. 1er (schéma départemental d'accueil des gens du voyage)** (p. 1526) : le groupe CRC votera contre les amendements de la commission n° 6 (suppression de la faculté reconnue au représentant de l'Etat d'approuver seul le schéma départemental) et n° 7 (suppression du caractère opposable du schéma départemental) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1540) : votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** - *Nouvelle lecture* [n° 0295 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 296 (1999-2000)** (p. 2039, 2040) : caractère essentiel de ces deux projets de loi pour le développement et la modernisation de la vie politique. Désaccord persistant entre les deux assemblées. Nécessité d'imposer par la loi l'accès des femmes aux fonctions et mandats électifs. Le groupe CRC soutient l'abaissement du seuil à 2 500 habitants pour l'application du scrutin proportionnel aux élections municipales. Opposition à l'adoucissement des pénalités financières. Nécessité de l'instauration d'un statut de l'élu. Problème de la parité dans les conseils généraux. Réflexion à mener sur l'extension du scrutin proportionnel - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2053, 2054) : regrette l'absence d'accord sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'application de la parité. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale refusées par la majorité sénatoriale. Le groupe CRC votera contre le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'Assemblée de la Polynésie française et de l'Assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna** - *Deuxième lecture* [n° 0296 (1999-2000)] - (25 avril 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 295 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - (26 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2096, 2099) : crise de la ville. Traitement global et cohérent de la politique de la ville. Risque d'aggravation de la ghettoïsation des quartiers. Refus par la majorité sénatoriale de contribuer au niveau de chaque commune à une répartition équilibrée du logement social. Coopération intercommunale. Procédures de concertation avec les élus locaux et les populations. Modernisation du droit de l'urbanisme. Mixité sociale. Elaboration des plans de déplacements urbains et régionalisation des transports ferroviaires. Missions, prérogatives et statuts des organismes de logement. Pérennisation du parc social. Lutte contre l'insalubrité. Nécessaire renouvellement urbain. Jugement positif du groupe CRC sur ce texte.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) - **Art. L. 121-2 du code de l'urbanisme** (*participation de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme*) (p. 2183) : au nom du groupe CRC, se déclare opposée à l'amendement n° 212 de la commission (synthèse des informations portées à la connaissance des communes annexée au dossier d'enquête publique).

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er** (*suite*) - **Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2196, 2197) : se déclare opposée aux amendements identiques n° 214 de la commission et n° 70 de la commission des lois saisie pour avis (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 17** (*recette du budget des établissements publics fonciers*) (p. 2343) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 269 de la commission et favorable à l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux) - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2370, 2373) : exemple du développement urbain de Villeneuve-le-

Roi. Au nom du groupe CRC, se déclare opposée aux amendements n° 124 de suppression de la commission des lois saisie pour avis et n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Art. 20 sexies** (*droit de retrait des communes membres d'une communauté de communes adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, EPCI*) (p. 2386) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 126 de la commission des lois saisie pour avis - **Art. 23** (*modification des valeurs forfaitaires servant au calcul de la taxe locale d'équipement*) (p. 2399, 2400) : le groupe CRC ne votera pas les amendements de suppression n° 281 de la commission et n° 443 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 24** (*réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*) (p. 2401) : se déclare opposée aux amendements de suppression n° 282 de la commission et n° 444 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) (p. 2405, 2406) : intégration des nouveaux logements sociaux dans l'environnement. Propos insultants de la majorité sénatoriale. Ville d'Orly. Pertinence des programmes de démolition et de reconstruction. Obligation d'une répartition équilibrée des différents types d'habitat sur l'ensemble du territoire. Opposition à l'application du dispositif de cet article au niveau intercommunal. Concrétisation nécessaire de la valeur nationale qu'est la solidarité.

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*suite*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2444, 2450) : son amendement n° 961 : application de cet article aux villes qui accusent une perte de population ; devenu sans objet. Sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), se déclare opposée au sous-amendement n° 452 de M. Ladislav Poniatowski (non-application de cet article aux communes dont le nombre de logements sociaux représentait au 31 décembre 1995 au moins 20 % des résidences principales) - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2492, 2493) : se déclare opposée aux amendements portant sur le même objet n° 297 de la commission et n° 411 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux) - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2499) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 962 : suppression de la dérogation prévue au troisième alinéa pour les communes regroupées au sein d'un EPCI ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 30** (*plan comptable des copropriétés*) - **Paragraphes II à IV** (*nouvelle rédaction des articles 18 et 10 de la loi du 10 juillet 1965 et obligation légale d'ouverture d'un compte séparé propre à chaque syndicat*) (p. 2554) : son amendement, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 965 : extension de trois à six ans de la durée pendant laquelle les provisions pour travaux peuvent être requises et création d'un fonds de prévoyance ; rejeté - **Art. 36** (*renforcement du contenu des plans de déplacements urbains*) (p. 2587, 2588) : soutient l'amendement n° 967 de M. Pierre Lefebvre (précision selon laquelle l'intégration du prix du stationnement dans la billettique des transports collectifs sera optionnelle). Financement des transports collectifs. Exemple d'Euralille à Lille - **Art. 42** (*versement transport additionnel*) (p. 2605) : partage de la voirie essentiellement au bénéfice du réseau automobile. Gagnants du développement des transports collectifs : les entreprises et les grands groupes de la distribution. Pertinence du versement transport. Se déclare opposée aux amendements n° 517 de suppression de M. Ladislav Poniatowski, n° 891 de M. Michel Mercier (possibilité de regroupement des autorités

organisatrices de transports en syndicats mixtes en leur affectant des ressources financières) et n° 663 de M. Patrick Lassourd (financement des transports en commun dans un espace d'au moins 50 000 habitants incluant une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants assuré par une taxe additionnelle sur les amendes de stationnement).

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) (p. 2773, 2774) : concrétisation du droit au logement. Dispersion des moyens publics d'intervention dans le domaine du logement. Origine de l'aide personnalisée au logement. Libération des loyers du privé. Souhait des parlementaires communistes du retour de l'aide à la pierre - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2786) : intervient sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) - **Après l'art. L. 411-3 du code de la construction et de l'habitation** (p. 2795, 2796) : son amendement n° 980 : pérennisation dans le parc locatif social des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et faisant l'objet d'une convention même après l'expiration de celle-ci - application de ce dispositif aux logements appartenant aux sociétés civiles immobilières de la Caisse des dépôts et consignations construits, acquis ou améliorés avec une aide de l'Etat et aux logements situés dans des communes en zone urbaine sensible ; première partie adoptée et deuxième partie rejetée. Déconventionnement du patrimoine de filiales de la société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations et des sociétés d'économie mixte dans le Val-de-Marne - **Avant l'art. 62** (p. 2799, 2800) : son amendement n° 981 : dépôt d'un rapport sur l'avenir des offices publics d'aménagement et de construction et des offices publics d'habitations à loyer modéré ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2818) : accession sociale à la propriété. Entourage fiscal et financier de cette mesure. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété) - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2828) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 1115 de la commission (définition des compétences des sociétés anonymes d'HLM en matière d'aménagement et d'accession sociale à la propriété) - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2846) : soutient l'amendement n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). (p. 2850, 2851) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 983 et n° 984 (création d'un troisième collège au sein du conseil d'administration composé de représentants d'élus locaux et d'associations de locataires). (p. 2854) : son amendement n° 985 : prise en compte, pour le calcul de la réduction, du nombre de bénéficiaires potentiels des aides lorsque la politique de modernisation des loyers a eu pour effet de ne pas ouvrir le droit au versement de l'allocation ; retiré - **Art. 71** (*abrogations de conséquences*) (p. 2859) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 986 : suppression du supplément de loyer de solidarité ; devenu sans objet - **Art. 76** (*sanctions du refus d'exécuter les travaux demandés*) (p. 2870) : son amendement, soutenu par M. Jack Ralite, n° 988 : réalisation de la créance dans un délai de deux ans et inscription de celle-ci au premier ordre ; rejeté - **Après l'art. 76** : son amendement, soutenu par M. Jack Ralite, n° 989 : déductibilité automatique de la subvention de la créance des propriétaires défaillants ; retiré - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) (p. 2884) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 992 : indemnité forfaitaire fixée à deux ans du loyer brut initial au bénéfice de la collectivité publique ayant procédé au relogement de l'occupant d'un logement insalubre ; retiré -

Art. 84 (*agence française pour l'amélioration de l'habitat privé*) (p. 2887) : son amendement n° 993 : financement des associations de locataires par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; rejeté. Sur l'amendement de la commission n° 382 (nouvelle rédaction de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation relatif à la mission de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), son sous-amendement n° 1132, soutenu par M. Jack Ralite ; rejeté - **Après l'art. 84** (p. 2891) : son amendement n° 994 : définition des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir, ORIL, dans le code de la construction et de l'habitation ; retiré. Notion de "villages résidentiels de tourisme" - **Art. 85 A** (*règlement amiable des conflits locatifs dans le parc privé*) (p. 2895) : son amendement n° 995 : extension de la notion de décence à l'ensemble des logements ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Art. 86** (*concertation au sein du parc social*) (p. 2914) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 387 de la commission (suppression du critère de représentativité pour les groupements de locataires non constitués en association) - **Art. 17** (**précédemment réservé le 4 mai p. 2344**) (**suite**) : sur l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux), son sous-amendement n° 1133 ; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna - Nouvelle lecture [n° 0363 (1999-2000)]** - (20 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4161, 4162) : échec de la commission mixte paritaire. Dispositions relatives à l'alternance des candidats de chaque sexe. Cohérence et efficacité du dispositif retenu par l'Assemblée nationale. Applicabilité du principe de la parité sur l'ensemble du territoire de la République. Démarche du Sénat en retrait par rapport à l'Assemblée nationale - **Art. 2** (*dispositions relatives à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 4164) : le groupe CRC se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (composition paritaire des listes sans contrainte supplémentaire).

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage - Nouvelle lecture [n° 0352 (1999-2000)]** - (21 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 4206, 4207) : incompatibilité entre l'approche du Sénat et celle de l'Assemblée nationale partagée par le groupe CRC. Opposition sur le pouvoir de substitution accordé au représentant de l'Etat dans le département en matière d'approbation du schéma départemental et de réalisation des aires d'accueil. Insuffisance du nombre de places. Conception de la décentralisation de la majorité sénatoriale. Préférence pour des schémas départementaux. Effort financier du Gouvernement. Compétence du seul juge civil pour les mesures d'expulsion. Souhaite le dépôt d'un projet de loi global sur les gens du voyage. Le groupe CRC votera contre les amendements de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4221) : le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Après l'art. unique** (p. 4592) : soutient l'amendement n° 26 de Mme Nicole Borvo (création pour le peuple d'une voie d'accès à l'initiative de la loi et renforcement du pouvoir d'initiative législative du Parlement).

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [n° 0258 (1999-2000)]** - (3 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4662, 4664) : réaffirmation plus large et plus contraignante de la loi Roudy de 1983. Persistance des inégalités. Extension à la fonction publique. Propositions du groupe CRC. S'oppose à la

suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes ; strict encadrement de ce travail. Notion de discrimination positive. Transcription de la directive européenne - **Après l'art. 8** (p. 4681) : soutient l'amendement n° 18 de M. Roland Muzeau (promotion des candidatures féminines aux élections professionnelles confiée aux syndicats). (p. 4693, 4698) : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (autorisation de principe du travail de nuit), soutient les sous-amendements de M. Roland Muzeau, n° 40 (cumul du repos compensateur et de la majoration du salaire comme contrepartie), n° 42 (limitation du recours au travail de nuit dans des secteurs définis par décret), n° 44 (traitement spécifique du travail de nuit par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT) et n° 46 (appréciation de l'aptitude d'une salariée enceinte à exercer un travail de nuit, par le médecin du travail en liaison avec le médecin traitant).

- **Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)]** - (10 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4883, 4886) : rappel de "l'affaire Michelin". Déception du groupe CRC devant le manque d'ambition politique et d'efficacité du texte. Rejoint les députés communistes dans leur analyse du texte comme une adaptation à la logique spéculative. Souhait de réformes structurelles. Amendements présentés par le groupe CRC. Mise en oeuvre de la taxe Tobin sur les flux transnationaux de capitaux. Rétablissement du droit de timbre et de l'impôt de bourse. Proposition destinée à s'attaquer aux spéculations abusives. Lutte contre le blanchiment de l'argent. Régulation de la concurrence. Amendement visant à interdire les offres d'accès illimité aux cinémas. Secteur de l'agro-alimentaire. Extension du rôle du conseil de la concurrence. Dépôt par le groupe CRC d'une proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle des fonds publics accordés aux entreprises. Souhait de mieux dissocier les pouvoirs dans les entreprises. Modifications apportées par les différentes commissions saisies. Sens particulier donné à la définition de nouvelles régulations économiques par les rapporteurs. Insatisfaction des parlementaires communistes du fonctionnement actuel de l'économie de marché.

- **Suite de la discussion** - (11 octobre 2000) - **Art. 11** (*information du ministre chargé de l'économie des projets d'offres publiques visant une entreprise d'assurance*) (p. 4967, 4968) : soutient les amendements de M. Paul Loridant n° 444 (extension de l'obligation d'information à toutes les offres publiques visant une entreprise d'assurance installée en France), n° 443 (qualité de président du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier) et n° 442 (information des assemblées parlementaires).

- **Suite de la discussion** - (12 octobre 2000) - **Après l'art. 70 quater (par priorité)** (p. 5073, 5074) : ses amendements n° 471 : insertion d'une division additionnelle : de la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés ; et n° 477 : dispositif relatif aux conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir entre deux entreprises ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (17 octobre 2000) - **Avant l'art. 27 A** (p. 5113) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 455 : mise en oeuvre par l'Etat de dispositions exceptionnelles en cas de situation de crise ; retiré - **Art. 28** (*commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles*) (p. 5150) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 457 : recommandation de la commission au sujet des fluctuations excessives des prix ; devenu sans objet - **Art. 29** (*pratiques commerciales abusives : définition et sanctions par le juge*) (p. 5165) : sur l'amendement n° 207 de la commission (détermination et sanctions des pratiques commerciales abusives), son sous-amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 458 : respect d'un préavis en cas de mise en oeuvre d'une rupture de relations commerciales ; retiré - **Après l'art. 31 quinquies** (p. 5180) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 459 : interdiction de la pratique publicitaire limitée aux seuls organismes non soumis aux impôts commerciaux ; retiré - **Avant l'art. 48** (p. 5182, 5183) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 461 : extension du champ d'investigation du conseil de la

concurrence ; et n° 462 : mise en oeuvre d'un plan de licenciement collectif soumise à autorisation préalable de l'autorité administrative dans le cas d'entreprises réalisant des bénéfices ; rejetés - **Art. 50** (*notification obligatoire des concentrations et autosaisine du conseil de la concurrence*) (p. 5186) : son amendement rédactionnel n° 463, soutenu par M. Paul Loridant ; retiré - **Art. 51** (*autorisation par le ministre d'une opération notifiée*) (p. 5187) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° 464 : cas d'une opération de concentration réalisée sous forme d'une offre publique ; retiré - **Art. 52** (*délais et conditions d'autorisation de concentrations*) (p. 5188) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 465 : intégration de la publication des résultats de l'offre publique dans le délai initial de décision du ministre de l'économie ; retiré - **Art. 53** (*avis du conseil et sanction du non-respect des règles d'autorisation des concentrations*) (p. 5191) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 466 : prise en compte des conséquences sociales dans l'avis du conseil de la concurrence ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains - Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)]** - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5233, 5234) : échec de la commission mixte paritaire. Attachement du groupe CRC aux ambitions affirmées dans ce projet de loi. Approbation de la logique de l'article 25 traitant de la mixité sociale. Meilleure répartition de l'offre de logement locatif social. Partage du devoir de solidarité entre toutes les communes. Renforcement de la cohérence des politiques urbaines. Lutte contre la dégradation des logements. Nécessité d'accorder des ressources nouvelles aux autorités organisatrices de transport. Souhaite l'abrogation du supplément de loyer de solidarité. Pérennisation du logement social. Rôle primordial des associations de locataires. Le groupe CRC souhaite l'adoption rapide de ce texte - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 5319) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 98 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 30** (*budget prévisionnel, plan comptable et compte séparé du syndicat*) (p. 5329) : son amendement n° 258 : constitution d'un fonds de prévoyance spécifique pour travaux ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (19 octobre 2000) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 5349) : son amendement n° 259 : remplacement des mots "de la mission d'intérêt général" par les mots "des missions de service public" ; rejeté - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) - **Art. L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation** (*statut et compétences de la caisse*) (p. 5355) : son amendement rédactionnel n° 261 ; devenu sans objet - **Art. L. 452-2 du code de la construction et de l'habitation** (*composition du conseil d'administration*) (p. 5356) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 260 : présence d'élus des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de la caisse de garantie ; rejeté - **Art. L. 452-7 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités d'application*) (p. 5359, 5360) : son amendement de coordination n° 262 ; devenu sans objet. Le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement de simplification rédactionnelle n° 153 de la commission - **Art. 71** (*abrogations de conséquence*) (p. 5363) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 263 : suppression du supplément de loyer de solidarité ; rejeté - **Art. 83** (*sanction de la déclaration d'insalubrité ou de péril*) - **Art. L. 521-3 du code de la construction et de l'habitation** (*modalités financières d'exécution de l'obligation de relogement ou d'hébergement*) (p. 5372) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 168 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 84** (*agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH*) (p. 5374) : son amendement n° 264 : financement des associations de

locataires par l'ANAH ; rejeté - **Art. 85 A** (*définition du logement décent et action en réduction du loyer*) (p. 5378) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° 174 de la commission (précision des conditions dans lesquelles le maire peut signaler l'existence d'un logement ne répondant pas aux critères de décence) - **Art. 86** *decies* (*bilan des attributions au titre du contingent préfectoral*) (p. 5385) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 184 de la commission.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence** [n° 0012 (2000-2001)] - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5640, 5642) : félicitation au Gouvernement pour l'autorisation de la délivrance du NorLevo. Données chiffrées sur les grossesses non désirées chez les adolescentes. Problème des jeunes filles soumises à des rapports sexuels contraints. Méconnaissance de la contraception. Moyens pour la mise en place de campagnes d'information. Détournement du message de la protection contraceptive lors des récentes campagnes sur le sida. Nécessité d'une éducation sexuelle pertinente et permanente auprès des adolescents. Historique et objet de la proposition de loi. Suppression de l'obligation d'une prescription médicale pour la délivrance des contraceptifs d'urgence. Délivrance du NorLevo par les infirmières scolaires. Nécessité de création de postes d'infirmières. Remerciements à Mme Janine Bardou et à M. Lucien Neuwirth. Souhaite que ses collègues ne refusent pas toute évolution à propos des questions de société. Lien entre la pilule du lendemain et la baisse du nombre d'interruptions volontaires de grossesse, IVG, dans des pays voisins. Le groupe CRC soutient avec énergie et conviction la proposition de loi - **Art. unique** (*contraceptifs - art. L. 5134-1 du code de la santé publique*) (p. 5651) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique et ajout de la délivrance à titre gratuit aux mineures), son sous-amendement n° 7 : accès à la contraception d'urgence des mineures disposant de faibles ressources ; adopté ; son sous-amendement, soutenu par M. Roland Muzeau, n° 8 : extension des dispositions aux infirmières présentes dans les centres de vacances et de loisirs ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5663) : texte perfectible. Respect du caractère exceptionnel de la délivrance du NorLevo par les infirmières scolaires. Nécessité de faire confiance aux femmes. Le groupe CRC votera ce texte.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - **Après l'art. 31** (p. 6151) : son amendement n° 93, soutenu par Mme Nicole Borvo, sur le même objet que l'amendement n° 54 de M. Lucien Neuwirth (rétablissement de la filière d'enseignement de la gynécologie médicale sans conditions particulières) ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi sur la contraception d'urgence** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0087 (2000-2001)] - (30 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6927, 6928) : accord en commission mixte paritaire. Esprit constructif des débats. Prise en compte de la détresse des adolescentes. Délivrance de la contraception d'urgence sans autorisation médicale et à titre gratuit. Rôle et effectifs des infirmières scolaires. Non-autorisation de délivrance pour les infirmières des centres de vacances agréés. Souhait du groupe CRC d'une campagne d'information. Le groupe votera le texte.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (1er décembre 2000) (p. 6965, 6966) : place du tourisme dans l'économie française. Augmentation du budget du tourisme. Volonté de renforcer l'intervention de l'Etat. Réduction des inégalités sociales et territoriales. Extension de l'accès au chèque-vacances. Campagne "tourisme et

handicap". Triplement des crédits du tourisme destinés aux contrats de plan Etat-régions. Amélioration de la situation sociale des saisonniers du tourisme. Le groupe CRC soutient ce projet de budget.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6990, 6991) : budget de reconduction. Sous-consommation des crédits destinés à la construction. Urgence d'améliorer l'aide à la pierre. Abrogation du surloyer. Allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, TFPB. Réforme des aides à la personne. Revalorisation de l'aide personnalisée au logement, APL. Subsistance de conditions de logement indignes. Le groupe CRC votera les crédits du logement.

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7442, 7443) : restauration de la confiance. Multiplication des crises alimentaires. Difficultés de la filière bovine. Légitime rémunération des producteurs. Garantie de la sécurité alimentaire. Effort budgétaire significatif du Gouvernement. Création de l'agence européenne de sécurité alimentaire.

Economie, finances et industrie : Services financiers (et consommation)

- (8 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour la consommation et la concurrence (p. 7544, 7545) : important budget aux crédits modestes. Crédits permettant de renforcer les moyens d'inspection de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF. Augmentation des moyens de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Soutien des actions du mouvement consommériste et de l'institut national de la consommation, INC. Sécurité des produits. Intensification des contrôles. Plan de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. Nécessité de renforcer l'information des consommateurs ayant recours à des crédits renouvelables. Protection limitée du consommateur en matière de commerce électronique. Votera à titre personnel ces crédits. Indique que la commission des affaires économiques s'en remettra à la sagesse du Sénat.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7553, 7554) : consolidation de la croissance. Investissement marqué par la rationalisation et la flexibilisation de l'outil de production. Risque d'une mise en cause de la croissance. Nécessité d'un investissement générateur d'emplois et de revenus. Besoin d'une véritable politique industrielle. Modestie du budget de l'industrie, de La Poste et des Télécommunications. Effet de levier des dotations budgétaires globalement médiocres. Se félicite du soutien à l'innovation et à la recherche industrielle. Recul des crédits destinés à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne. Sélectivité de la politique en faveur de la recherche et de l'innovation. Rôle de l'innovation. Utilisation des nouvelles technologies. Reconversion des "vieilles industries". Fièvre dérégulatrice de la Commission européenne dans certains domaines. S'interroge sur les exigences d'égalité et de sécurité et sur les garanties des services publics à la française. Indique que le groupe CRC s'abstiendra sur les crédits de ce ministère - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7567) : interroge le Gouvernement sur la directive initiale du commissaire

Bolkestein et sur ses propositions. Demande au nom du groupe CRC des éclaircissements.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7573) : budget de dépense fiscale. Rappel des mesures votées en première partie. Effet de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale. Besoins de formation. Soutien du principe d'une cotisation sociale additionnelle pour les revenus financiers des entreprises. Souhait d'une nouvelle politique publique en faveur des PME, du commerce et de l'artisanat. Allègement de la contrainte financière pesant sur le secteur. Effet de levier de l'engagement de la banque de développement des PME. Nécessité de la création d'une ligne prioritaire de prêt aux entreprises. Rappel de l'attachement du groupe CRC à la pérennité du financement des actions du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Hommage à Mme Marylise Lebranchu. Le groupe CRC votera ce budget.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) (p. 7592, 7593) : décalage entre les engagements budgétaires et la réalité des concours publics. Excédent du commerce extérieur. Reconnaissance de la qualité France. Coût des matières premières énergétiques. Glissement du déficit énergétique du pays. Nécessité de mesures fiscales diverses et de solutions audacieuses. Dépendance vis-à-vis du dollar en matière de prix ou des matières premières. Reconsidération du problème de l'Irak. Renforcement de l'indépendance énergétique. Alliances industrielles. Remise en question de la politique agricole commune. Risque de dégradation de la capacité exportatrice. Le groupe CRC votera ces crédits pour 2001.

- **Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0111 (2000-2001)]** - (20 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 8106, 8107) : inégalités persistantes. Adhésion du groupe CRC à l'économie générale de la proposition de loi initiale. Regrette le rejet systématique des amendements déposés par le groupe. Favorable au maintien d'un principe d'interdiction du travail de nuit avec conditions dérogatoires. Se déclare opposée à l'essentiel des amendements déposés par la majorité sénatoriale. Recherche du progrès social. Le groupe CRC ne votera pas ce texte.

TESTON (Michel), sénateur (Ardèche) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 334 (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2641) - Ministère : Industrie - *Rapprochement Renault véhicules industriels - Volvo* - Réponse le 12 mai 2000 (p. 2641) - **Industrie automobile**

Questions orales sans débat :

n° 744 (JO Débats du 9 mars 2000) (p. 1305) - Ministère : Economie - *Réforme du code des marchés publics* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1611) - **Marchés publics**

n° 841 (JO Débats du 25 mai 2000) (p. 3115) - Ministère : Education - *Conditions de fonctionnement du lycée et du collège de Privas* - Réponse le 28 juin 2000 (p. 4392) - **Etablissements scolaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2141, 2142) : régionalisation des transports ferroviaires de voyageurs. Bilan positif des expérimentations. Définition par l'Etat des obligations générales de service public. Compatibilité des conventions passées entre la SNCF et les régions avec le droit européen de la concurrence. Question de la compensation apportée aux régions pour assurer leurs nouvelles compétences : souhaite l'attribution au secteur ferroviaire d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP. Responsabilité des élus en matière de sécurité. Assouplissement de la règle d'urbanisation en continuité en zone de montagne et possibilités de constructions dans les zones de massif.

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3 (intitulé du chapitre III du titre II du livre Ier de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU) - Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme (objectifs des PLU)** (p. 2284) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 795 : suppression de la compétence des plans locaux d'urbanisme pour l'identification, en zone de montagne, des hameaux à partir desquels l'urbanisation peut se réaliser en continuité ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 51 (transfert des compétences ferroviaires aux régions)** (p. 2741) : processus de décentralisation. Souhaite des garanties du Gouvernement au sujet du maintien du principe de l'unicité du service public ferroviaire.

Nouvelle lecture [n° 0456 (1999-2000)] - (18 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5239, 5240) : question de la constructibilité en zone de montagne. Identification des hameaux à partir desquels l'urbanisation peut se réaliser en continuité. Possibilité de constructions nouvelles de taille et de capacité d'accueil limitées. Extension des possibilités de dérogation au principe de constructibilité limitée.

TORRE (Henri), sénateur (Ardèche) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement public de réalisation de défaisance .

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 33] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (30 novembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6884, 6886) : écart de près de 20 % entre le montant du budget présenté et le montant réel des dépenses du secrétariat d'Etat à l'outre-mer. Reports de crédits. Présentation du budget de l'outre-mer. Aides à l'emploi. Crédits et fonctionnement du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, et du fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer, FIDES. Sur-rémunération des fonctionnaires en poste outre-mer. Eventuelle suppression des primes d'éloignement. Réserve sur l'alignement du RMI dans les trois ans. Financement de la solidarité en faveur des communes d'outre-mer. Aides fiscales à l'embauche et à l'investissement. Proposition de bidépartementalisation de La Réunion. Au nom de la commission des finances, propose l'adoption des crédits de l'outre-mer - **Examen des crédits - Art. 62** (report en 2001 du délai de fixation de la taxe d'équipement) (p. 6912) : agences pour la mise en valeur des zones des cinquante pas géométriques.

TRAUTMANN (Catherine), ministre de la culture et de la communication.

Fin de ses fonctions ministérielles le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 672 de M. Jean-Patrick Courtois : **Associations** (Assujettissement à la taxe professionnelle des associations organisant des spectacles vivants) (JO Débats du 23 février 2000) (p. 852).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 32, 37) : essor des transmissions satellitaires et de la numérisation des signaux. Convergence de l'audiovisuel, de la téléphonie et de l'informatique. Fin des inégalités culturelles et diversité de la pensée. Débat sur la télévision numérique de terre. Développement des télévisions locales. Refondation du service public. Rôle de la Sept-Arte, de La Cinquième et de France 2. Création d'une holding. Indépendance éditoriale et autonomie financière de la Sept-Arte. Maintien de la redevance. Remboursement intégral au compte spécial de la redevance du montant des exonérations. Diminution de la durée de la publicité. Passage à cinq ans du mandat des dirigeants de l'audiovisuel public. Développement et diversification des programmes et des services audiovisuels. Obligations des grandes chaînes hertziennes à l'égard de la production indépendante étendue aux chaînes thématiques du câble et du satellite. Déclaration des plates-formes satellitaires au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Rapport Hadas-Lebel sur la télévision numérique de terre. Principe de régulation : respect de la concurrence et du pluralisme. Transposition de la directive européenne concernant la protection des mineurs ou le droit d'accéder à une diffusion en clair des événements d'importance majeure. (p. 69, 73) : impossibilité d'une prospective sur la diffusion numérique. Consolidation du groupe France Télévision préalable au passage au numérique terrestre. Elaboration du Livre blanc. Rapport Hadas-Lebel. Financement de France Télévision. Dotation des entreprises de production. Mise en oeuvre du fonds de modernisation de la presse. Développement de la vocation de La Cinquième. Banque de programmes et de services, BPS. Historique de la décision de non-intégration d'Arte dans la holding France Télévision.

Développement des télévisions de proximité. Responsabilité des prestations techniques d'Internet. Contrôle du CSA sur la composition des offres des câblo-opérateurs. Nomination du président de France Télévision par le CSA. Exonération des charges fiscales et sociales des radios associatives.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 87) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Pierre Laffitte (institution d'un conseil supérieur des technologies de l'information) - **Art. 1er A** (responsabilité des prestataires techniques à raison des contenus des services de communication audiovisuelle en ligne) (p. 91, 92) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (définition des conditions de responsabilité des prestataires techniques). Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Pelchat n° 101, n° 102 et n° 103. Sur les sous-amendements de M. Jack Ralite, s'oppose au n° 143 (exclusion du dispositif des fournisseurs d'accès à des services de correspondance privée) et accepte le n° 144 (compétence de l'autorité judiciaire) - **Art. 1er B** (déclaration préalable des services de communication audiovisuelle autres que les services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre ou distribués par le câble) (p. 94) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de coordination de la commission - **Art. 1er** (missions des sociétés nationales de programmes et de la société La Cinquième-Arte) (p. 96, 97) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction plus concise de cet article). Sur celui-ci, accepte les sous-amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 197 (introduction des mots "missions de service public"), n° 198 et n° 199 (accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes) et s'oppose au n° 145 de M. Jack Ralite (missions essentielles de l'audiovisuel). Accepte les amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 200 rédactionnel, n° 201 (diffusion des oeuvres culturelles et artistiques aux heures de grande écoute) et n° 202 de repli - **Art. 2** (création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes) (p. 99, 100) : accepte l'amendement rédactionnel n° 203 de Mme Danièle Pourtaud. (p. 101, 110) : son amendement, portant sur le même objet que le n° 146 de M. Jack Ralite sur lequel elle intervient, n° 174 : fin de la fusion entre La Cinquième et Arte ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Paul Vergès n° 254 (mise en oeuvre de l'égalité d'offre et d'accès à l'image publique sur l'ensemble du territoire de la République), n° 257 (intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision), n° 256 (définition par conventions pluriannuelles des objectifs et garantie des moyens dévolus à RFO) et n° 255 (mise en oeuvre du principe d'égalité d'accès à l'image). Sur les amendements de M. Jack Ralite, s'oppose au n° 147 (introduction de la Société Française de Production, SFP, au sein de France Télévision) et au n° 148 (création de sociétés de rédaction garantissant le respect des conventions collectives) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 149 (définition d'un tronc commun de missions à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel). Sur les amendements de la commission, s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 4 et n° 5 (définition des missions de Réseau France Outre-mer, RFO) et accepte le n° 6 (précisions concernant les accords pluriannuels de coopération entre RFO et les sociétés Radio France et France Télévision). Accepte l'amendement rédactionnel n° 204 de Mme Danièle Pourtaud. - **Art. 3** (fusion de La Cinquième et La Sept-Arte) (p. 111, 112) : son amendement n° 175 : prise en compte de la séparation de La Cinquième et de La Sept-Arte et définition des missions de La Cinquième ; adopté. Sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 260 de la commission (référence à la banque de programmes et de services). S'oppose à l'amendement de suppression n° 121 de M. Michel Pelchat, et accepte les amendements n° 150 de cohérence de M. Jack Ralite et n° 205 de Mme Danièle Pourtaud (ajout du rôle de conception des programmes pour Arte) - **Après l'art. 3** (p. 113) : son amendement n° 176 : missions de la société La Sept-Arte ; adopté - **Art. 3 bis** (Conseil national des programmes) (p. 114) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. André Diligent (nouvelles dénomination et composition du conseil consultatif des

programmes) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 115) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (liberté de choix donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, pour la désignation de quatre membres du conseil d'administration de France Télévision). (p. 119, 124) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 47-3 de la loi n° 86-1067** (*composition du conseil d'administration de Réseau France Outre-mer, RFO, et Radio France*) (p. 125) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (nomination des présidents des conseils d'administration par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) (p. 126) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission et accepte l'amendement n° 207 de Mme Danièle Pourtaud (suppression de la publicité des débats) - **Art. 47-4 de la loi n° 86-1067** (*retrait des mandats des présidents*) (p. 127) : s'oppose aux amendements n° 12 rédactionnel et n° 13 de coordination de la commission - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 129) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes) et accepte les amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 208 (nouvelle rédaction du premier alinéa supprimant la notion d'exclusivité sur le territoire national) et n° 209 (précision de l'obligation de transport des chaînes par tout distributeur de services) - **Art. 5** (*Institut national de l'audiovisuel, INA*) (p. 137, 139) : sur l'amendement de la commission n° 15 (nouvelle rédaction de cet article) auquel elle s'oppose, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 152 de M. Jack Ralite (rôle de l'INA en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement) et s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Charasse n° 239, n° 240, n° 241, n° 242 et n° 243 ainsi qu'au n° 151 de M. Jack Ralite (respect par l'INA des droits conventionnels). S'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 244 (respect par l'INA des droits intellectuels, moraux et patrimoniaux des auteurs des oeuvres déposées), n° 245 (droit de propriété de l'INA sur les seuls supports matériels et techniques), n° 246 (ajout de la mention des artistes solistes), n° 247 (rémunération des artistes solistes sans contrat ou dont le contrat est caduc) et n° 248 (interdiction d'exploiter commercialement la possibilité de consulter les archives) et accepte l'amendement n° 142 de M. Daniel Eckenspieller (droit de propriété de l'INA sur les supports originaux). (p. 140, 141) : intervention du Gouvernement auprès du président de l'INA afin d'obtenir des propositions - **Après l'art. 5** (p. 142, 144) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Michel Charasse (contrôle par la Cour des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits institués par le code de la propriété intellectuelle). Etude en cours de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles - **Art. 5 ter** (*nomination du directeur général de l'INA*) (p. 145) : accepte les amendements identiques n° 16 de la commission et n° 210 de Mme Danièle Pourtaud (allongement à cinq ans de la durée du mandat du président de l'INA) - **Avant l'art. 6** : s'oppose aux amendements de M. Michel Pelchat n° 122 (transformation de la redevance en redevance de communication assise sur toute habitation) et n° 123 (nouvelle répartition du produit de la redevance).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 157, 165) : ses amendements n° 177 de coordination ; adopté ; et n° 178 : examen de la décision

de remboursement des exonérations de redevance au cas par cas pour les exonérations futures ; rejeté. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 17 (signature des contrats d'objectifs et de moyens par le ministre des finances), au n° 20 rédactionnel et au n° 22 (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires), accepte les n° 18 (présentation d'un rapport annuel par tous les présidents des sociétés de l'audiovisuel public) et n° 21 (suppression de l'affectation obligatoire des remboursements d'exonération de redevance aux dépenses de programmes et de développement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 19 (communication d'un bilan des contrats d'objectifs au Conseil supérieur de l'audiovisuel). Accepte les amendements de M. Jack Ralite n° 153 (signature des contrats d'objectifs et de moyens dans le cadre des missions de service public définies par l'article 43-7 de la loi du 30 septembre 1986) et n° 154 (mise en place d'indicateurs qualitatifs). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 115 de la commission saisie pour avis (indication d'un budget prévisionnel pour les sociétés de programmes et de moyens en annexe du projet de loi de finances). Sur l'amendement rédactionnel de la commission n° 20 précité, accepte le sous-amendement n° 211 de Mme Danièle Pourtaud (mention de la répartition intégrale des ressources publiques issues de la redevance entre les sociétés dépendant de la holding France Télévision) - **Après l'art. 6** (p. 168) : s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Jack Ralite (dépôt dans le délai d'un an d'un rapport au Parlement sur le financement des sociétés de l'audiovisuel public) - **Art. 7** (*coordination*) (p. 169, 170) : ses amendements de coordination n° 179, n° 180, n° 181, n° 182, n° 183 et n° 184 ; adoptés. Accepte l'amendement rédactionnel n° 212 de Mme Danièle Pourtaud et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 258 de M. Jacques Valade - **Avant l'art. 7 bis ou après l'art. 7 bis** (p. 171) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (suppression du monopole de Télédiffusion de France, TDF, à l'égard des diffuseurs publics pour la diffusion numérique hertzienne de terre), et s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Philippe Richert (remise en cause du monopole de Télédiffusion de France, TDF, par l'introduction d'une concurrence). (p. 173) : s'oppose à l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques) - **Art. 7 bis** (*tarifs de la société Télédiffusion de France, TDF*) (p. 174) : accepte les amendements de suppression n° 24 de la commission et n° 126 de M. Michel Pelchat - **Art. 8** (*dispositions transitoires*) : son amendement de coordination n° 185 ; adopté. S'oppose à l'amendement de coordination n° 25 de la commission - **Art. 9** (*protection des mineurs vis-à-vis des programmes ou des messages susceptibles de nuire à leur épanouissement et au respect de la dignité de la personne*) (p. 176, 180) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (transposition exacte des articles de la directive Télévision sans frontières). Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements n° 156 de M. Jack Ralite (suppression de la référence aux scènes de pornographie ou de violence gratuite) et n° 95 de M. Louis de Broissia (suppression de la référence aux scènes de violence gratuite), et accepte le n° 96 de ce dernier (introduction de la référence à la discrimination pour des raisons de moeurs). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de cohérence n° 213 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure*) (p. 181) : accepte l'amendement n° 214 de Mme Danièle Pourtaud (fixation de la liste des événements d'importance majeure par décret en Conseil d'Etat après avis du CSA). Son amendement n° 186 : suppression de l'alinéa portant sur la diffusion de messages contre le dopage ; adopté - **Art. 10 bis** (*conditions d'exploitation des systèmes d'accès sous condition*) (p. 182, 183) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement

n° 27 de la commission (modification de l'insertion de cet article dans la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986). Son amendement n° 261 de précision ; adopté - **Art. 13** (*réglementation du télé-achat et des services d'autopromotion*) (p. 184) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de la commission (exclusion des services consacrés exclusivement à l'autopromotion de la liste prévue à cet article) - **Avant l'art. 15** (p. 185, 191) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de la commission (dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur le traitement de l'information dans les programmes des sociétés nationales de programmes) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 157 de M. Jack Ralite (application du principe de pluralisme dans le traitement de l'information). S'oppose aux amendements de la commission n° 136 (insertion d'une division additionnelle : dispositions relatives à la répartition des fréquences) et n° 137 (affectation prioritaire des fréquences libérées par la numérisation des services de communication audiovisuelle aux nouveaux services de télécommunications), ainsi que sur ce dernier au sous-amendement n° 262 de M. Louis de Broissia (attribution des fréquences analogiques libérées par le passage au numérique à des télévisions d'expression locale et de proximité). Sur les amendements de M. Louis de Broissia, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 97 (rapport annuel du CSA, sur l'application du droit de réponse) et s'oppose aux n° 107 (incompatibilités des fonctions de membre du CSA), n° 108 (ouverture de l'accès au CSA à des personnalités de toutes origines), n° 109 (passage d'un an à six mois de la durée d'interdiction des prises de position publique par les anciens membres du CSA) et n° 110 (modification du régime applicable aux membres du CSA ayant cessé leurs fonctions). Accepte l'amendement n° 215 de Mme Danièle Pourtaud (extension du contrôle du CSA, à l'ensemble des chaînes de télévision et des radios dont les programmes incluent de l'information) - **Art. 15** (*informations recueillies par le CSA pour l'accomplissement de ses missions*) (p. 205) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (suppression des dispositions relatives au droit d'information du CSA sur les offres présentées par les distributeurs de services comportant des programmes d'information pour l'attribution de marchés publics ou de délégations de service public) - **Art. 15 bis** (*pouvoir de recommandation du CSA*) (p. 206) : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de la commission - **Art. 16** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre*) (p. 207, 211) : son amendement n° 187 : suppression de la référence à la protection de l'environnement ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements de la commission n° 32 (suppression de "la contribution à la production de programmes réalisés localement" de la liste des critères d'attribution des fréquences radiophoniques par le CSA), n° 34 (inscription du critère de "juste partage" des fréquences radiophoniques) et n° 33 de conséquence, et à ceux de M. Louis de Broissia n° 98 (attribution de fréquences aux radios généralistes diffusant sur l'ensemble du territoire des programmes d'information politique et générale) et n° 99 (remise à la disposition du CSA des fréquences non utilisées pendant un an). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 216 de Mme Danièle Pourtaud (octroi aux radios généralistes de fréquences leur permettant de couvrir l'ensemble du territoire national) - **Après l'art. 16** (p. 212, 215) : sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, accepte le n° 221 (allongement de six à neuf mois de la durée maximale des autorisations temporaires délivrées par le CSA pour les services de radio ou de télévision) et s'oppose au n° 223 (création d'un fonds de soutien à l'expression télévisuelle associative). Sur l'amendement n° 222 du même auteur, qu'elle accepte (ouverture aux associations du réseau hertzien terrestre), son sous-amendement n° 263 : suppression de la disposition prévoyant un seuil maximum de population fixé par un décret en Conseil d'Etat au-dessus duquel l'autorisation ne peut être attribuée ; devenu sans objet après avoir été pris en compte dans l'amendement n° 222 précité - **Art. 17** (*modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 216) : s'oppose à l'amendement n° 117 de la commission saisie pour avis

(possibilité pour les associations et les sociétés d'économie mixte de faire acte de candidature pour exploiter un service de télévision hertzienne) - **Art. 18** (*conventionnement des services de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusés par satellite ou distribués par le câble*) (p. 217, 218) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Michel Pelchat (application de cet article aux services de radiodiffusion sonore et de télévision dont l'exploitant est établi en France ou relève de la compétence de la France). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 35 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 36 (suppression de la possibilité pour le CSA d'imposer aux services du câble et du satellite la forme juridique de la société à directoire et conseil de surveillance) - **Après l'art. 18** (p. 219) : s'oppose à l'amendement n° 217 de Mme Danièle Pourtaud (intégration des négociations entre les éditeurs indépendants et les diffuseurs de services dans un cadre permettant le respect d'une concurrence loyale) - **Art. 19** (*pouvoirs du conseil de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle*) (p. 220, 221) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission (alignement sur le droit commun des conditions de saisine du conseil de la concurrence en matière de contrôle des concentrations économiques dans le secteur de la communication audiovisuelle) - **Avant l'art. 20** (p. 222) : objectifs du Gouvernement en matière de numérisation de la diffusion terrestre de la télévision. Adaptations au cadre juridique existant. S'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques). (p. 228) : coût financier de l'amendement précité n° 38 de la commission. Respect d'un temps de concertation - **Art. 20** (*décret fixant les obligations des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre*) (p. 229) : son amendement rédactionnel n° 188 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de la commission (suppression de la contribution à la formation et à la recherche dans le domaine audiovisuel, des services de radios et de télévisions diffusés par voie hertzienne terrestre) - **Après l'art. 20** (p. 230, 232) : s'oppose aux amendements identiques n° 128 de M. Michel Pelchat et n° 158 de M. Jack Ralite (intégration dans les quotas de diffusion entrant dans le décompte des obligations en matière de musique des émissions réalisées sur les plateaux de télévision) ainsi qu'à l'amendement de coordination n° 40 de la commission - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 233, 234) : s'oppose à l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service). Nécessité de prise en compte par décret de la diversité des situations - **Art. 21** (*conventionnement des candidats à l'attribution de fréquences pour la diffusion de services de radiodiffusion sonore et de télévision par voie hertzienne terrestre*) (p. 235, 239) : s'oppose aux amendements de la commission n° 41 de coordination et n° 42 (obligation de conventionnement pour les services de radio et de télévision figurant dans les multiplexes numériques de terre et non conventionnés pour d'autres supports). S'oppose aux amendements identiques n° 129 de M. Michel Pelchat et n° 159 de M. Jack Ralite (création de deux types de dérogations aux quotas radiophoniques existants de chansons francophones) et accepte l'amendement portant sur le même objet n° 219 de Mme Danièle Pourtaud. Son amendement n° 189 : suppression de l'obligation d'une contribution à la recherche et à la formation en audiovisuel pour les chaînes du câble et du satellite ; rejeté - **Art. 22** (*durée et reconduction hors appel aux candidatures des autorisations d'usage des fréquences hertziennes terrestres par les services de radiodiffusion sonore et de télévision*) (p. 239, 242) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse pour le n° 43 de rectification et s'oppose aux n° 44 (durée initiale des autorisations délivrées aux multiplexes numériques de terre fixée à dix ans), n° 45, n° 46 et n° 47 portant sur le

même objet (pouvoir du CSA d'apprécier l'application des critères de refus de la reconduction d'autorisation d'un service de radio et de télévision), n° 48 (suppression de la disposition prévoyant la possibilité de reconduction des autorisations pour les services de radiodiffusion et de télévision diffusés par voie hertzienne pour une seule période de cinq ans), n° 49 de rectification et n° 50 (modalités de diffusion, dans une offre numérique, des services autorisés à la place des services nationaux, dont l'autorisation n'a pas été reconduite). Accepte l'amendement n° 220 de Mme Danièle Pourtaud (refus de reconduction des autorisations en cas de condamnation en vertu de la loi sur la liberté de communication ou pour provocation aux crimes et délits) - **Après l'art. 22** (p. 244, 245) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 51 (introduction dans la loi de 1986 d'un régime d'accès des opérateurs privés aux fréquences hertziennes terrestres numériques) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 52 (transmission au Parlement à l'issue d'un délai de quatre ans d'un bilan du passage à la diffusion hertzienne numérique). Sur l'amendement n° 51 précité, s'oppose au sous-amendement n° 196 de M. Alain Joyandet (obligation pour les bénéficiaires des différents canaux de rechercher les solutions techniques et financières à une couverture de la totalité du territoire français) - **Art. 23 (coordination)** (p. 246) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 53 de la commission - **Art. 24 (décret fixant les obligations des services de radiodiffusion sonore ou de télévision distribués par câble ou diffusés par satellite)** (p. 247, 248) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Michel Pelchat (dispositions favorisant la diffusion d'émissions de variétés consacrées aux jeunes espoirs de la musique et de la chanson francophone) et accepte l'amendement de précision n° 54 de la commission. Ses amendements n° 190 : prise en compte des frais de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles en substitution à la contribution de droit commun ; et n° 191 : application aux chaînes thématiques du câble et du satellite des mesures destinées à assurer la fluidité des droits et la circulation des oeuvres ; adoptés - **Art. 24 bis (attribution des fréquences satellitaires de radiodiffusion directe)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 55 de la commission - **Art. 25 (définition de la notion de distributeur de services)** : s'oppose à l'amendement n° 56 de la commission (extension de la définition de distributeur de services aux distributeurs de multiplexes numériques de terre) - **Art. 26 (obligations des distributeurs de services par câble)** (p. 250, 257) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 57 rédactionnel et n° 58 (obligation pour le câblo-opérateur d'informer le CSA sur sa composition et la structure de l'offre de services), s'oppose aux n° 59 (restitution au CSA de la latitude dont il dispose actuellement pour définir les obligations des distributeurs de services du câble), n° 60 (restitution au CSA de la compétence dont il dispose actuellement de fixer le seuil de services indépendants du distributeur dans l'offre du câble) et n° 63 (transformation du système de contrôle de l'offre institué par l'Assemblée nationale en une obligation de respecter, dans la gestion de l'offre du câble, les données initiales de l'autorisation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 61 (conditions dans lesquelles le CSA pourra affecter un canal à des services associatifs) et n° 62 identique à l'amendement n° 228 de Mme Danièle Pourtaud (fixation par le CSA de la durée minimale des contrats passés par les câblo-opérateurs avec les services qui composent leur offre). S'oppose aux amendements n° 104 de M. Gaston Flosse (suppression de dispositions particulières pour le territoire de la Polynésie française) et de Mme Danièle Pourtaud n° 229 (obligation de transport des chaînes en clair dite "must carry" étendue à leur reprise sur les bouquets satellitaires) et n° 226 (modalités d'encadrement des dispositions qui prévoient le nombre minimal de services indépendants en langue française distribués par les réseaux câblés). S'oppose aux amendements identiques n° 230 de Mme Danièle Pourtaud, n° 172 de M. Michel Pelchat, n° 112 de M. Louis de Broissia et n° 164 de M. Philippe Richert (possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels). Accepte les amendements n° 225 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le câblo-opérateur

d'informer le CSA sur sa composition et la structure de l'offre de service) et n° 132 de M. Michel Pelchat (retour à la rédaction initiale du projet de loi alignant les obligations pour la diffusion par câble sur les obligations des autres systèmes). Sur l'amendement n° 63 précité de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 227 de Mme Danièle Pourtaud. Sur l'amendement n° 61 précité de la commission, son sous-amendement n° 192 : suppression de la disposition prévoyant l'intervention du CSA dans le partage des frais de réalisation ; adopté - **Avant l'art. 26 bis** (p. 259, 261) : s'oppose aux amendements de la commission saisis pour avis n° 118 (possibilité pour les départements et les communes d'apporter des aides aux télévisions locales et à certaines entreprises de production audiovisuelle) et n° 119 (possibilité pour les télévisions locales d'accéder aux aides de l'Etat) ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° 168 de M. Pierre Hérisson et n° 250 de M. Paul Loridant (création d'une aide aux télévisions locales par prélevement sur les ressources provenant de la publicité sur les supports hors médias imprimés).

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 0444 (98-99)]** - (26 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 354, 356) : libéralisation du contrôle de la circulation des biens culturels. Renforcement des collections des collectivités territoriales. Lacunes de la loi de 1992 : protection des biens culturels inopérante au terme d'une durée de trois ans, fixation du prix. Instauration d'une procédure d'acquisition précédée par une estimation contradictoire de l'oeuvre. Allègement des formalités administratives d'exportation. Projets de loi à venir portant modification du régime des objets mobiliers figurant dans la loi de 1913 et portant réforme des musées - **Art. 2 (conditions de délivrance du certificat)** (p. 357) : son amendement n° 5 : suppression de la formalité d'avis conforme du ministre et de la commission chargée d'émettre un avis sur les refus de certificat ; adopté - **Avant l'art. 5 et après l'art. 5** (p. 358) : sur les amendements de la commission saisis pour avis, s'oppose au n° 1 (instauration d'avantages fiscaux pour les biens classés à la demande de leur propriétaire) et demande le retrait des n° 2 (procédure de classement d'un objet mobilier de droit lorsqu'il est demandé par son propriétaire) et n° 4 (modification de la procédure de la dation) - **Art. 5 (modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé)** (p. 360, 361) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission saisi pour avis (possibilité d'offres privées dans le cadre des procédures de retrait de certificats).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Avant l'art. 26 bis** (p. 363, 364) : s'oppose aux amendements n° 160 de M. Jack Ralite (création de télévisions locales de proximité à titre expérimental après autorisation par le CSA), n° 166 de M. Pierre Hérisson et n° 253 de M. Paul Loridant portant sur le même objet (établissement de contrats pluriannuels entre les collectivités territoriales et une personne morale exploitant un service local de télévision conventionné), n° 251 de M. Paul Loridant (établissement de contrats entre les communes ou groupements de communes et une personne morale exploitant un réseau par câble des services de radiodiffusion), ainsi qu'aux amendements identiques n° 165 de M. Pierre Hérisson et n° 252 de M. Paul Loridant (extension aux télévisions locales non commerciales du bénéfice du fonds de soutien à l'expression radiophonique) - **Art. 27 (régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite)** (p. 366) : s'oppose aux amendements identiques n° 113 de M. Louis de Broissia, n° 165 de M. Philippe Richert, n° 173 de M. Michel Pelchat et n° 231 de Mme Danièle Pourtaud (contrôle par le CSA de la contribution des distributeurs de services par satellite au développement de l'industrie des programmes française et européenne). (p. 367, 370) : son amendement, identique à l'amendement n° 67 de la commission, n° 193 : suppression de l'alinéa prévoyant la transformation du régime de

déclaration préalable des bouquets satellitaires en régime d'autorisation par le CSA ; adopté. S'oppose aux amendements de la commission n° 64 (restitution au CSA de sa compétence sur la fixation des seuils des services indépendants pour les bouquets du satellite), n° 65 (suppression du critère de l'absence de contrôle par un autre distributeur que celui qui a la responsabilité du bouquet considéré), n° 68 (réduction à quinze jours du délai dans lequel le CSA peut s'opposer à l'exploitation ou à la modification d'une offre de services diffusée par satellite), n° 69 et n° 70 de coordination, au n° 232 de Mme Danièle Pourtaud (précision sur les modalités d'encadrement pour l'application des dispositions relatives au nombre minimal de services indépendants en langue française), ainsi qu'aux amendements identiques n° 66 de la commission et n° 233 de Mme Danièle Pourtaud (attribution au CSA du pouvoir de fixer la durée minimale des contrats passés entre les distributeurs de bouquets satellitaires et les éditeurs de services indépendants) - **Art. 27 bis** (*droit pour les communes et leurs groupements de confier à une personne morale l'exploitation du canal affecté à la commune ou au groupement de communes*) (p. 371) : son amendement n° 194 : possibilité pour les communes de recueillir l'avis du CSA avant de conclure avec le canal local du câble le contrat d'objectifs et de moyens ; adopté - **Avant l'art. 28** : s'oppose à l'amendement n° 71 de la commission (extension aux offres de services diffusées en numérique de terre du régime anticoncentration de la loi de 1986) - **Art. 28** (*pouvoirs de sanction du CSA*) (p. 372, 374) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 72 (remplacement d'une obligation par une possibilité pour le CSA de lancer la procédure de sanction contre un opérateur), n° 73 rédactionnel, n° 74 (suppression de la mise en place du système dit de "l'écran noir" dans l'art. 42-1 de la loi de 1986), n° 75 (précision rédactionnelle sur l'art. 42-4 de la loi de 1986 concernant le dispositif de "l'écran noir"), de coordination n° 77 et n° 78 et demande le retrait du n° 76 (précision rédactionnelle concernant l'insertion de communiqués dans les programmes). Accepte les amendements n° 133 de M. Michel Pelchat (mesures renforçant l'efficacité des sanctions financières) et n° 234 de Mme Danièle Pourtaud (précision rédactionnelle concernant l'insertion de communiqués dans les programmes) - **Art. 28 bis** (*sanctions applicables aux diffuseurs de l'audiovisuel public*) (p. 375) : accepte l'amendement n° 79 de la commission (application aux télévisions et radios publiques de la même procédure d'insertion de communiqués que dans le service privé) et, sur celui-ci, le sous-amendement n° 235 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 29** (*sanction pénale du défaut de déclaration d'une offre de services distribuée par satellite ou du défaut de conventionnement d'un service de radiodiffusion sonore ou de télévision distribué par câble ou diffusé par satellite*) (p. 376) : s'oppose aux amendements de la commission n° 80 et n° 81 de coordination, et n° 82 (extension des dispositions pénales instituées par le projet de loi aux distributeurs de services en numérique procédant à des modifications de l'offre sans informer ou sans accord du CSA) - **Art. 29 bis** (*attribution des fréquences de diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 83 de la commission - **Art. 29 ter** (*sanction pénale de la fourniture d'informations inexactes dans le cadre des obligations prévues aux articles 27 et 33 de la loi du 30 septembre 1986*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 84 de la commission - **Après l'art. 29 ter** (p. 377) : s'oppose à l'amendement n° 134 de M. Michel Pelchat (complément aux sanctions financières pour les radios associatives et les radios commerciales régionales) - **Avant l'art. 30** (p. 378, 379) : sur les amendements de M. André Diligent, s'oppose au n° 170 (rémunération des réalisateurs par un salaire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 171 (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur la situation des réalisateurs) - **Art. 30** (*coordination*) (p. 380, 381) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 85, n° 86, n° 87 et n° 88, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 89 et n° 90, et accepte le n° 91. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 259 de M. Jacques Valade - **Après**

l'art. 30 (p. 382, 384) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 236 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de ne pas faire appel à candidatures pour l'attribution des fréquences disponibles) - **Art. 31** (*dispositions transitoires*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 92 de la commission - **Art. 31 bis** (*installation d'antennes paraboliques collectives dans les immeubles collectifs d'habitation ou raccordement de ces immeubles à un réseau câblé*) (p. 386) : son amendement de suppression n° 264 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 93 de la commission (raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble et le satellite), ainsi que, sur celui-ci, au sous-amendement n° 237 de Mme Danièle Pourtaud. S'oppose à l'amendement n° 135 de M. Michel Pelchat (raccordement des immeubles neufs à un système de réception autorisant indifféremment le câble ou le satellite) - **Après l'art. 32** (p. 388) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 161 de M. Jack Ralite (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur l'état des négociations permettant la mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne d'investissements pour la production de programmes, la création d'un fonds de soutien à l'exportation de programmes européens dans le monde, la mise en place d'un fonds de garantie européen pour la création audiovisuelle). Programme MEDIA - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 394, 395) : remerciements. Cohérence nécessaire du dispositif relatif à l'évolution du CSA.

- **Propositions de loi discutées conjointement : 1° n° 468 (1998-1999) tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises, 2° n° 469 (1998-1999) portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 0250 (1999-2000)]** - (9 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1341, 1343) : intérêt du marché international de l'art pour notre marché national. Crédits pour les acquisitions. Bilan du dispositif des datations depuis sa création. Apport essentiel des mécènes et des collectionneurs. Harmonisation fiscale européenne indispensable au développement du marché de l'art. Droit de suite. Renforcement nécessaire du dialogue avec les pays à forte capacité d'intervention économique sur le marché de l'art. Annonce d'un projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1913. Proposition de loi dérogeant aux principes généraux du droit fiscal français. Dation en paiement. Maintien indispensable de l'exonération des oeuvres d'art de l'impôt de solidarité sur la fortune - **Art. 1er** (*actualisation du seuil d'application de la taxe forfaitaire sur les oeuvres d'art*) (p. 1347) : s'oppose à l'adoption de l'article 1er - **Art. 2** (*extension de l'exemption de droits de reproduction à l'ensemble des catalogues de vente*) : s'oppose aux dispositions prévues par l'article 2 - **Art. 3** (*octroi d'un crédit d'impôt en matière de droits de mutation aux personnes faisant don à l'Etat d'une oeuvre d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique*) (p. 1348) : s'oppose à l'adoption de l'article - **Art. 4** (*octroi d'une réduction d'impôt sur le revenu pour les personnes faisant don à l'Etat d'une oeuvre d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique*) (p. 1349) : s'oppose aux dispositions de l'article - **Art. 5** (*exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour les objets mobiliers classés*) : s'oppose aux dispositions de l'article - **Art. 6** (*agrément de droit au titre de la dation en paiement des oeuvres classées à l'issue d'un refus de certificat*) (p. 1350, 1351) : garantie apportée par la procédure d'agrément. Jurisprudence de la commission des datations - **Art. 7** (*instauration d'une procédure d'expertise contradictoire préalable au classement des objets d'art mobiliers en mains privées*) : s'oppose à l'adoption de l'article - **Art. 8** (*assouplissement du régime fiscal des achats d'oeuvres d'art ancien et contemporain par les entreprises*) (p. 1352) : caractère prématuré de ces dispositions. S'oppose à l'adoption de cet article - **Art. 9** (*gage*) : s'oppose à l'adoption de l'article.

- **Proposition de loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions**

de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane - *Deuxième lecture* [n° 0253 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1428, 1429) : fluidité du marché et protection des chefs d'oeuvre du patrimoine national. Dispositions fiscales à examiner dans le cadre de l'amélioration de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Initiatives du Gouvernement concernant le centre national de la cinématographie et le centre national d'art et de culture Georges-Pompidou - **Art. 2** (*conditions de délivrance du certificat*) (p. 1432) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du principe de publication des avis de la commission consultée par le ministre sur les décisions de refus de certificat) - **Art. 5** (*modalités d'acquisition par l'Etat de biens auxquels le certificat a été refusé*) (p. 1433, 1434) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 2 et n° 3 rédactionnels, s'oppose aux n° 4 (faculté pour l'Etat, en cas de refus d'une offre d'achat, de renouveler le refus de certificat) et n° 5 (précision selon laquelle le renouvellement du refus de certificat n'ouvre droit à aucune indemnité) et estime le n° 6 (possibilité offerte aux propriétaires en cas de renouvellement du refus de certificat de demander une nouvelle expertise du bien) satisfait par la nouvelle rédaction de l'article 9-1 de la loi du 31 décembre 1992 - **Art. 6 bis** (*suppression du visa d'exportation pour les films cinématographiques*) (p. 1435) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Art. 6 ter** (*suppression du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou*) (p. 1436, 1437) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 7** (*dispositions transitoires*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission.

TRÉGOUËT (René), sénateur (Rhône) RPR.

Nommé secrétaire du Sénat le 19 janvier 2000 (JO Lois et décrets du 20 janvier 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne jusqu'au 22 mars 2000.

Délégué chargé des relations avec les organismes européens d'évaluation de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 19 octobre 2000).

Membre titulaire du comité d'orientation des programmes de la société Télévision du savoir jusqu'au 13 décembre 2000.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Recherche [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 34] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 345 (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3155) - Ministère : Industrie - *Accès des Français à l'Internet à haut débit* - Réponse le 26 mai 2000 (p. 3155) - **Internet**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 0392 (98-99)] - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 67, 69) : rôle du législateur face à la fusion prévisible du téléviseur, du téléphone et de l'ordinateur. Télévision de proximité. Projet coûteux de réseau national du numérique hertzien. Mariage entre la télévision et Internet : fusion American on line, AOL-Time Warner. Avenir de La Cinquième dans France Télévision. Appui de La Cinquième sur la banque de programmes et de services, BPS.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature** [n° 203 (1999-2000)] - (8 février 2000) - **Après l'art. 4** (p. 677) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Pierre Laffitte (généralisation à partir de janvier 2002 de l'échange des données et des informations sur supports et réseaux électroniques pour l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales). Sécurité des transactions électroniques. (p. 678) : son amendement n° 10 : création de l'Agence du logiciel libre ; retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Deuxième lecture* [n° 0286 (1999-2000)] - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3266, 3268) : conséquences de la fusion télévision, Internet et téléphone. Nouvelles technologies : la ligne numérique à paires asymétriques, ADSL, la boucle locale radio, BLR et la téléphonie de troisième génération, UMTS. Accélération du dégroupage pour la mise en oeuvre de la technologie ADSL. Impossibilité pour 25 % des Français d'accéder à ces nouvelles technologies. Place primordiale de l'éducation. Son inquiétude quant à l'insertion de La Cinquième dans la holding France Télévision. Rôle de la télévision dans l'éducation. Création d'une banque nationale de programmes éducatifs. Avenir des chaînes éducatives - **Avant l'art. 1er** (p. 3306) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 1 de M. Michel Pelchat, n° 133 de M. Alain Joyandet et n° 142 de M. Pierre Hérisson (levée du monopole sur les boucles locales à compter du 1er janvier 2001). Nécessité d'utiliser la voie législative pour permettre le développement rapide de la technologie ADSL.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6455, 6457) : téléphonie de troisième génération, UMTS. Déploiement des nouvelles technologies. Objectifs ambitieux de l'UMTS dans le domaine d'internet et de l'image. Retard de la France dans le déploiement du câble, de la ligne numérique à paires asymétriques, ADSL, de la boucle locale radio, BLR, du satellite et de l'UMTS dans le monde rural.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 23** (p. 6840) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-182 : remboursement de 50 % de la redevance à tout opérateur ayant déployé le téléphone mobile

de troisième génération sur 95 % du territoire métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer ; retiré.

Deuxième partie :

Recherche

- (8 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7597, 7598) : budget encore insuffisant. Réforme du centre national de la recherche scientifique, CNRS. Approbation des priorités : sciences du vivant, technologies de l'information. Rejet des crédits par la commission des finances : budget de facilité, insuffisance de la contribution des entreprises, rendement médiocre de la recherche française. Evaluation des fonds d'intervention. Critères d'appréciation. Manque d'ouverture à la communication de certains grands organismes. Définition des très grands équipements. Besoin d'une société civile pour piloter le projet SOLEIL de synchrotron de troisième génération. Programmation à moyen terme des crédits pour l'espace. Programme GALILEO de positionnement par satellite. Obligation du respect du plan stratégique du centre national d'études spatiales à moyen terme. Vision pluriannuelle pour l'emploi scientifique. Préservation du caractère attractif de la filière doctorale. Insuffisance de la mobilité public-privé. Durabilité des engagements du Gouvernement. Rappel des conditions de vote du projet de loi sur l'innovation et la recherche. Absence de décision pour les stock-options - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7614) : accepte l'amendement n° II-81 du Gouvernement (renforcement de la recherche sur les encéphalopathies subaiguës transmissibles et sur les maladies à prion).

TRÉMEL (Pierre-Yvon), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 660 (JO Débats du 24 novembre 1999) (p. 6209) - Ministère : Education - *Situation de l'enseignement bilingue français-breton* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 10) - **Langues régionales**

n° 745 (JO Débats du 9 mars 2000) (p. 1305) - Ministère : Economie - *Augmentation des redevances de mouillage* - Réponse le 29 mars 2000 (p. 1611) - **Ports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Après l'art. 9** (p. 2318) : sur l'amendement n° 114 de la commission des lois saisie pour avis (information de l'acquéreur d'un terrain des caractéristiques de celui-ci, dont l'origine de ces mentions pour les terrains situés en zone diffuse et indication des limites et de la superficie réelle résultant d'un bornage préalable lorsque la parcelle de terrain correspond à un lot de lotissement issu d'une ZAC), son sous-amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade n° 1029 : mention obligatoire de la délimitation ou du bornage du terrain, ainsi que de sa superficie ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) (p. 7472, 7473) : effets de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB. Sentiment d'abandon du monde rural. Rattrapage des crédits consacrés à l'enseignement. Revalorisation des retraites agricoles. Compensations à la hausse du prix du gazole dans la filière pêche. Difficultés de la formation maritime et aquacole. Soutien à la politique menée par le Gouvernement - **Après l'art. 50** (p. 7484) : son amendement n° II-52 : instauration du régime temporaire de retraite de l'enseignement privé, RETREP, pour les personnels de l'enseignement agricole privé ; adopté.

Economie, finances et industrie : Industrie (et poste)

- (8 décembre 2000) (p. 7554, 7556) : satisfaction au regard d'un budget en progression. Ligne de conduite avisée et ambitieuse. Priorités du budget : soutien à l'innovation, amélioration de la compétitivité des entreprises, accompagnement des mutations industrielles, politique énergétique. Poursuite de l'effort de maîtrise de l'énergie. Satisfaction quant aux conclusions du Conseil des ministres européens : fermeté à l'égard de la Corée du Sud, possibilité de rétablir l'aide à la construction navale, allongement de la durée des crédits export, aides à la recherche. Vigilance envers les voisins européens. Interrogation sur le rétablissement de la ligne technologies marines et sur le soutien à l'institut de recherche de la construction navale. Augmentation des crédits du budget de La Poste. Conciliation de la poursuite de la conquête d'une place compétitive avec les missions de service public et de présence territoriale. Passage aux 35 heures. Déprécarisation des emplois. Interroge le Gouvernement sur la réduction de la fracture numérique et sur le futur projet de loi sur la société de l'information. Problème de l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire. Le groupe socialiste votera ce budget.

Economie, finances et industrie : Services financiers : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (8 décembre 2000) (p. 7578, 7579) : stabilisation de ce budget. Nécessité d'une politique forte en faveur de l'artisanat. Préparation professionnelle des artisans. Projet de loi d'orientation pour l'artisanat. Problème de l'apprentissage. Rôle du réseau des chambres de métiers. Manque d'attractivité des métiers manuels. Statut pour l'apprenti. Souscrit à la création d'un observatoire des conditions de la vie quotidienne des apprentis. Interroge le Gouvernement sur les mesures en faveur du secteur public de la formation, le financement des chambres des métiers, la limitation de l'exonération de la vignette, les crédits du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Le groupe socialiste votera ce budget.

Economie, finances et industrie : Commerce extérieur

- (8 décembre 2000) (p. 7593, 7594) : mise en application du contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2000-2002. Inscription du budget dans une poursuite de la réforme du service de l'expansion économique. Souci de présence de l'Etat au travers des entreprises françaises dans le monde. Amélioration de la collecte et de la diffusion de l'information économique. Restructuration des organismes d'appui au commerce extérieur. Mutation des crédits attribués à l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises, CFME-ACTIM. Réduction du

coût budgétaire des procédures financières. Insuffisante clarté des comptes du commerce extérieur. Amélioration des dispositifs en faveur des petites et moyennes entreprises. Création de la mission PME. Désaffectation relative des PME à l'égard de l'assurance prospection. Réforme du dispositif dans les régions. Nécessité de la réforme de l'Organisation mondiale du commerce. Le groupe socialiste votera ce budget.

- Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques et du plan sur la proposition de résolution (n° 89, 2000-2001) de M. Gérard Larcher, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la communauté (n° E-1520) [n° 0122 (2000-2001)] - (14 décembre 2000) - **Discussion générale** (p. 7868, 7871) : défense d'un service public de qualité. Risque de disparition du service universel. Prise en compte de la multifonctionnalité du secteur postal. Favorable à une ouverture progressive des marchés postaux à concurrence. Rejet du modèle allemand. Situation de France Télécom. Mesures gouvernementales en faveur de l'adaptation de La Poste. Avec le groupe socialiste, est favorable au compromis équilibré proposé par le Parlement européen entre le maintien d'un service public de qualité et l'ouverture du marché. Rôle irremplaçable des services d'intérêt général. Se déclare opposé à la proposition de résolution - **Discussion de la résolution** (p. 7882) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Bellanger, n° 1 : nouvelle rédaction de la résolution - délimitation des services réservés, suppression des services spéciaux et suppression du calendrier prévoyant une nouvelle étape de libéralisation ; et de repli n° 2, n° 3 et n° 4 ; rejetés.

TRUCY (François), sénateur (Var) RI.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 12 octobre 2000).

Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Gérard Larcher, Pierre Hérisson, Paul Girod et Louis Althapé, en application de l'article 73 bis, du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté (n° E-1520) [n° 89 (2000-2001)] (21 novembre 2000) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Gérard Larcher, Paul Girod, Pierre Hérisson et Louis Althapé, relative à l'entreprise nationale La Poste [n° 104 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Postes et télécommunications**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - II - Défense - Dépenses ordinaires [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 44] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 267 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 200) - Ministère : Economie - *Dispositions fiscales en faveur des victimes des tempêtes du mois de décembre* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 200) - **Catastrophes naturelles**

n° 361 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3797) - Ministère : Affaires étrangères - *Politique africaine du Gouvernement* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3797) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion - (20 janvier 2000) - **Avant l'art. 7 bis** (p. 172, 173) : soutient l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (obligation pour les sociétés assurant la diffusion et la transmission des programmes audiovisuels de donner accès à leurs sites d'émission aux exploitants des services de télévision ou à leurs prestataires techniques) - **Art. 17 (modalités d'attribution des autorisations d'utiliser les fréquences pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre)** (p. 216) : soutient l'amendement n° 117 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les associations et les sociétés d'économie mixte de faire acte de candidature pour exploiter un service de télévision hertzienne).

- Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)] - (7 juin 2000) - **Après l'art. 3** (p. 3715, 3716) : soutient l'amendement n° 89 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA à l'ensemble des produits chocolatés).

- Projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques [n° 0321 (1999-2000)] - Suite de la discussion - (17 octobre 2000) - **Après l'art. 54 ter** (p. 5195, 5199) : sur l'amendement n° 22 du Gouvernement (redéfinition des conditions d'octroi des autorisations des multiplexes), soutient les sous-amendements de M. Michel Pelchat n° 644 (suppression du critère des relations avec les autres exploitants de la zone d'attraction) et n° 645 (suppression du pouvoir donné au médiateur de faire appel des décisions des commissions départementales d'équipement cinématographique). Sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (encadrement des pratiques commerciales concernant les cartes d'abonnement au cinéma), soutient le sous-amendement n° 646 de M. Michel Pelchat (remplacement d'un prix forfaitaire par place par un prix de référence).

- Projet de loi relatif à l'épargne salariale [n° 0011 (2000-2001)] - (8 novembre 2000) - **Art. 3 (plan d'épargne de groupe)** (p. 5860) : soutient l'amendement n° 163 de M. Joël Bourdin (élargissement de la définition du groupe aux entreprises liées entre elles au sens de l'article L. 225-180 du code du commerce ou constituant une unité économique et sociale) - **Art. 12 (conseils de surveillance des fonds**

communs de placement d'entreprise, FCPE) (p. 5904) : soutient l'amendement n° 164 de M. Joël Bourdin (allongement du délai accordé aux FCPE d'actionnariat salarié pour mettre leurs règlements en conformité avec les dispositions de cet article).

- **Suite de la discussion** - (9 novembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5939, 5940) : dispositif hybride et complexe présenté au Sénat. Immobilisme du Gouvernement en matière de retraite. Hommage au travail des deux commissions. Le groupe des RI votera le texte résultant des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Après l'art. 12 quinquies (suite)** (p. 6814) : soutient l'amendement n° I-85 de M. Roland du Luart (application du taux réduit de TVA aux remboursements et aux rémunérations versés par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux prestataires pour le balayage ou le nettoyage de la voirie publique).

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les dépenses ordinaires (p. 7493, 7495) : budget en régression. Professionnalisation des armées. Détérioration de la qualité des effectifs. Difficultés de recrutement des militaires du rang. Déficit en personnels civils. Progression des dépenses de rémunérations et de charges sociales. Diminution des crédits de fonctionnement courant et d'entretien. Imprévision du prix du pétrole. Persistance des écarts avec l'armée britannique. Politique d'externalisation. Charge croissante des missions de service public. Prévision budgétaire insuffisante pour les opérations extérieures, OPEX. La commission des finances propose le rejet de ces crédits.

Articles de totalisation des crédits :

- (11 décembre 2000) - **Art. 30** (*budget général - services votés*) (p. 7660) : enjeu financier. Le groupe des RI souhaite affirmer la nécessité de maîtrise des dépenses publiques. Désendettement de l'Etat et diminution du déficit budgétaire. Le groupe des RI votera l'article 30.

Articles non rattachés :

- **Après l'art. 48** (p. 7696) : soutient l'amendement n° II-107 de M. Michel Pelchat (rapport du Gouvernement au Parlement sur les modalités financières, techniques et de commercialisation de l'interconnexion forfaitaire illimitée, IFI) - **Après l'art. 48 undecies** (p. 7721) : soutient l'amendement n° II-57 de M. Michel Pelchat (possibilité d'examen de la constitutionnalité des dispositions prévues à l'article 278 bis du code général des impôts en subordonnant leur application à leur conformité au principe d'égalité devant les charges publiques).

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7771, 7772) : manipulation budgétaire. Mystification fiscale. Marchandage politique. Charges de la dette. Déficit budgétaire. Transparence des comptes publics. Réforme de la procédure budgétaire et de l'ordonnance portant loi organique de 1959. Modernisation de la vie politique. Le groupe des RI votera le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

TÜRK (Alex), sénateur (Nord) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

U

ULRICH (Maurice), *sénateur (Paris) RPR.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

V

VAILLANT (Daniel), ministre des relations avec le Parlement.

puis, ministre de l'intérieur le 29 août 2000 (JO Lois et décrets du 30 août 2000).

En qualité de ministre des relations avec le Parlement

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 257 de M. Nicolas About : **Enseignement** (*Réglementation des sorties scolaires*) (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 192).

n° 284 de Mme Josette Durrieu : **Guerres et conflits** (*Guerre en Tchétchénie*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 963).

n° 285 de M. Jacques Legendre : **Politique internationale** (*Situation au Kosovo*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 964).

n° 322 de M. Jacques Machet : **Biocarburants** (*Utilisation des biocarburants et de l'éthanol en particulier*) (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1984).

n° 344 de M. Charles Revet : **Catastrophes naturelles** (*Coulées de boue consécutives aux orages s'étant abattus sur le département de la Seine-Maritime*) (JO Débats du 12 mai 2000) (p. 2650).

n° 346 de M. Aymeri de Montesquiou : **Justice** (*Création d'un espace judiciaire européen*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3156).

n° 349 de M. Nicolas About : **Contrats** (*Recours abusif au PACS*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3158).

n° 353 de M. Joël Bourdin : **Aides publiques** (*Modulation des aides directes européennes à l'agriculture*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3162).

Questions orales sans débat :

n° 714 de M. Paul Girod : **Transports aériens** (*Avenir du centre de parachutisme de Laon*) (JO Débats du 8 mars 2000) (p. 1193).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** - Deuxième lecture [n° 0141 (1999-2000)] - (8 février 2000)
- **Discussion générale** (p. 656, 657) : élargissement de la composition de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Date d'entrée en vigueur de cette réforme.

- **Projet de loi n° 488 (98-99) portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, discuté conjointement avec les propositions de loi, 1°) n° 244 (98-99) visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit et 2°) n° 246 (98-99) visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature** [n° 203 (1999-2000)] - (8 février 2000) - **Discussion générale** (p. 659, 662) : développement du commerce électronique sur Internet. Validité des contrats de vente passés sous forme électronique. Travaux préparatoires à ce projet de loi. Reconnaissance juridique du document électronique comme mode de preuve. Confusion entre l'écrit et son support. Redéfinition de la preuve littérale dans le but de la rendre indépendante de son support. Réponse à la question du régime de la preuve contraire. Conflit entre une preuve littérale sous forme électronique et une preuve littérale sous forme traditionnelle. Reconnaissance de la valeur juridique de la signature électronique. Lien indissociable entre la signature et le message. Présomption de fiabilité en faveur des signatures électroniques répondant à des exigences fixées par décret. Extension du marché des certifications. Dématérialisation de l'acte authentique. Prise en compte de la diversité des actes authentiques. Garantie de la pérennité de l'acte. Le Gouvernement souscrit à la proposition de la commission des lois qui souhaite établir le principe de la dématérialisation de l'acte.

- **Rappel au règlement** - (24 février 2000) (p. 968) : réponse au rappel au règlement de M. Philippe Marini. Report de la discussion de la proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels justifié par la demande d'un groupe de la majorité d'approfondir la réflexion et limité à quelques jours.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République [n° 0423 (1999-2000)]** - (29 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4600) : se réjouit de voir le texte adopté dans les mêmes termes par le Sénat et l'Assemblée nationale.

- **Allocution** - (29 juin 2000) (p. 4581, 4582) : respect du rythme de travail du Parlement. Bilan législatif. Importance de l'initiative parlementaire. Bon fonctionnement du bicamérisme. Usage modéré de la procédure d'urgence. Travail des chaînes parlementaires. Fête de la Fédération du 14 juillet. Relance du processus de la décentralisation. Remerciements.

En qualité de ministre de l'intérieur

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 386 de M. Jacques Bellanger : **Racisme et antisémitisme** (*Multiplication des actes antisémites*) (JO Débats du 20 octobre 2000) (p. 5393).

Questions orales sans débat :

n° 876 de M. Patrice Gélard : **Elections sénatoriales** (*Portée des recommandations émises par le Conseil constitutionnel concernant la réforme du mode de scrutin sénatorial*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5452).

n° 891 de M. Marcel Bony : **Groupements de communes** (*Emplois fonctionnels et intercommunalité*) (JO Débats du 25 octobre 2000) (p. 5453).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses**

implications fiscales et financières [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5556, 5559) : attachement du Gouvernement à la libre administration des collectivités locales. Position du Sénat sur les lois de décentralisation. Loi de 1999 sur l'intercommunalité. Reconnaissance du pouvoir budgétaire et financier des collectivités sans inscription rigide dans la Constitution. Référence à la rédaction remarquable de l'article 72 de la Constitution. Future réforme d'ensemble des ressources des collectivités locales. Evolution des grandes dotations de l'Etat. Système de péréquation. Principe de compensation intégrale des transferts de compétences. Propositions de la commission Mauroy. Respect de l'unité de la fonction publique. Maintien de la liberté de choix du Gouvernement sur le lieu du dépôt des projets de loi. Relance de la décentralisation. Le Gouvernement s'oppose à cette proposition de loi. (p. 5587, 5589) : lien entre la présente proposition de loi et certaines suggestions formulées par la commission pour l'avenir de la décentralisation. Avantages des modalités de compensation des réformes fiscales récentes. Nécessité d'une bonne adéquation entre les décisions fiscales nationales et le régime des impôts locaux. Engagement du Gouvernement de déposer au Parlement avant la fin de l'année 2001 un rapport relatif aux voies et moyens d'une réforme d'ensemble des ressources des collectivités locales. Renforcement du caractère péréquateur des dotations. Adéquation de la fiscalité et des dotations avec les missions des collectivités locales. Volonté du Gouvernement d'un approfondissement de la décentralisation - **Art. 1er** (art. 72-1 de la Constitution - *définition de l'autonomie fiscale*) (p. 5590, 5591) : défavorable à la constitutionnalisation de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Insuffisances et contradictions dans la rédaction de l'article auquel il s'oppose - **Art. 2** (art. 72-2 de la Constitution - *compensation intégrale et concomitante des charges transférées*) (p. 5592) : s'oppose à l'adoption de l'article 2 - **Art. 3** (art. 72-3 de la Constitution - *vote des projets ou propositions de loi relatifs à l'administration des collectivités territoriales*) (p. 5594) : s'oppose à la soumission systématique au Sénat des projets de loi relatifs à l'organisation et aux compétences des collectivités locales selon la procédure retenue pour les lois organiques. Equilibre des institutions de la V^e République.

- **Projet de loi organique modifiant la loi n° 62-1292 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 0016 (2000-2001)]** - (31 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5606, 5607) : modifications techniques, suite aux observations du Conseil constitutionnel. Dispositions du projet de loi. Modalités de répartition départementale de la composition du collège électoral. Extension à de nouvelles catégories d'élus de la possibilité de présentation d'un candidat. Modifications du cadre financier de l'élection présidentielle. Actualisation des références au code électoral. Prise en compte du passage à l'euro. Modification du plafond de remboursement des dépenses électorales - **Art. 1er** (*élus habilités à présenter un candidat à la présidence de la République - art. 3, paragraphe 1, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel*) (p. 5614, 5615) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (détermination du département de rattachement des conseillers régionaux et des conseillers à l'assemblée de Corse et extension de la possibilité de parrainage aux maires délégués des communes associées, aux maires des arrondissements de Lyon et Marseille, aux présidents de certaines structures intercommunales et aux parlementaires européens de nationalité française élus en France), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 14 : suppression de la distinction opérée entre députés européens français selon leur lieu d'élection ; rejeté - **Art. 2** (*actualisation des dispositions applicables à l'élection du Président de la République - âge d'éligibilité - financement des campagnes présidentielles - art. 3, paragraphe 2 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 2 et n° 3 de la commission (maintien à 23 ans de l'âge d'éligibilité du Président de la République). (p. 5616) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (intégration,

parmi les dispositions du code électoral applicables à l'élection présidentielle, de règles relatives à l'outre-mer). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (fixation par le Conseil constitutionnel, en cas de dépassement du plafond des dépenses, de la somme versée au Trésor public par le candidat) - **Art. 3 bis** (*réexamen des comptes de campagne - art. 3-III de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République*) (p. 5617, 5618) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 4** (*remboursement forfaitaire des dépenses électorales - art. 3, paragraphe V, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République*) (p. 5619) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression de l'augmentation du plafond de remboursement des dépenses). (p. 5621) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (pouvoir d'appréciation du Conseil constitutionnel sur une méconnaissance de la législation concernant les comptes de campagnes), et sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Michel Charasse (retour au texte initial, marge d'appréciation du Conseil constitutionnel similaire à celle du Conseil d'Etat) - **Après l'art. 4** (p. 5622) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (adaptation à l'euro) - **Art. 5** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 5623) : accepte l'amendement de coordination n° 9 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) (p. 7341, 7347) : données chiffrées sur le projet de budget. Effectifs de la police. Situation des adjoints de sécurité, ADS. Développement de la police de proximité. Fonctionnement du réseau de transmission numérique ACROPOL. Logement des policiers. Partenariat en matière de sécurité. Elaboration des statistiques en matière de délinquance. Evolution de la délinquance. Cas particulier de la ville de Paris. Subventions aux syndicats. Abondement du budget par les sociétés d'assurance. Budget de la sécurité civile. Conséquences des catastrophes de l'année passée. Réflexion à mener sur les questions de sécurité civile. Situation immobilière des préfetures et des sous-préfetures. Remerciements. Réponse à l'interpellation de M. André Vallet au sujet des effectifs de policiers - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7349) : effort particulier accompli en matière d'effectifs de police à Strasbourg - **Etat C - Titre V** (p. 7350) : existence d'un programme de rénovation systématique et de création de centres et de locaux de rétention.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (6 décembre 2000) (p. 7364, 7368) : détermination du Gouvernement à renforcer la déconcentration. Respect des dispositions du contrat de croissance et de solidarité. Proposition de prolongation d'un an de ce contrat. Progression des dotations des collectivités locales. Financement des communautés d'agglomération. Evolution des dotations de solidarité urbaine et de solidarité rurale, DSU et DSR. Accord sur l'accroissement de la péréquation financière. Effort du Gouvernement en faveur des communes victimes de catastrophes naturelles. Mise en oeuvre d'une nouvelle étape de la décentralisation. Attachement à la fiscalité locale et respect de l'autonomie des collectivités locales. Futur projet de loi sur l'approfondissement de la démocratie locale.

VALADE (Jacques), sénateur (Gironde) RPR.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 23 février ; 3, 8, 9 mars ; 26 avril ; 9, 16, 18, 24, 25 mai ; 13, 21, 27, 28 juin ; 3,

10, 17, 18 octobre ; 7, 28 novembre ; 1er, 2, 7, 14 et 19 décembre 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement supérieur [n° 93 (2000-2001) tome 5] (23 novembre 2000) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2947) : compliments aux rapporteurs.

- **Souhaits de bienvenue au ministre des transports de l'Union indienne** - (21 juin 2000) (p. 4202, 4203).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Moldavie** - (28 juin 2000) (p. 4520).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - IV - Mer

- (1er décembre 2000) (p. 7045) : salue l'initiative de la commission des finances de moderniser la discussion budgétaire.

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 7** (*coordination*) (p. 169) : son amendement n° 258 de coordination, soutenu par M. Adrien Gouteyron ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 280, 283) : échec de la commission mixte paritaire. Hommage aux agents d'EDF à la suite des tempêtes. Interrogation sur la déclaration d'urgence sur le texte et sur le déroulement de la discussion. Dispositif rétrograde proposé par l'Assemblée nationale. Organisation de la concurrence. Suppression par l'Assemblée nationale du rapport relatif au fonctionnement du gestionnaire de réseau de transport, GRT. Soutien par le groupe du RPR de la position de la commission des affaires économiques. Rôle de la production décentralisée et des technologies nouvelles.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Art. 30**

(*coordination*) (p. 381) : son amendement de coordination n° 259, soutenu par M. Adrien Gouteyron ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Education nationale - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7404, 7405) : pauvreté du budget de l'enseignement supérieur. Insuffisance des créations d'emplois. Modestie des mesures visant à remédier à l'échec dans les premiers cycles. Stagnation des effectifs des étudiants. Inadaptation des premiers cycles aux bacheliers non généraux. Nécessité d'un système d'aides sociales plus adaptées. Mise en oeuvre du plan université du troisième millénaire, U3M. Remarques sur le contenu des formations supérieures. Propositions du rapport de M. Pierre Mauroy "pour l'avenir de la décentralisation". La commission des affaires culturelles donne un avis défavorable quant à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 2001.

Articles non rattachés :

- (11 décembre 2000) - **Art. 48 duodecies** (*report du délai de délibération en matière de fiscalité directe locale*) (p. 7724) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° II-28 : report de la date limite de délibération des collectivités et autres organismes compétents en matière de fiscalité directe locale du 15 septembre au 15 octobre ; retiré.

VALLET (André), sénateur (*Bouches-du-Rhône*) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre titulaire de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation des jeux.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises (3 octobre 2000).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (25 octobre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2001 (12 décembre 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000 (19 décembre 2000).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Claude Gaudin et Francis Giraud, tendant à instituer une mesure fiscale en faveur de la prévention contre les incendies en milieu forestier [n° 224 (1999-2000)] (17 février 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 février 2000) - **Forêts (incendies)**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Claude Gaudin et Francis Giraud, relative à la révision du plan d'occupation des sols d'une commune membre d'une communauté urbaine [n° 278 (1999-2000)] (21 mars 2000) - **Collectivités territoriales**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation - Sécurité [n° 92 (2000-2001) tome 3 annexe 29] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 306 (JO Débats du 24 mars 2000) (p. 1552) - Ministère : Education - *Réformes en cours dans l'éducation nationale* - Réponse le 24 mars 2000 (p. 1552) - **Education (ministère de l')**

n° 430 (JO Débats du 15 décembre 2000) (p. 7840) - Ministère : Premier ministre - *Etat des négociations sur l'avenir institutionnel de la Corse* - Réponse le 15 décembre 2000 (p. 7841) - **Collectivités locales**

Questions orales sans débat :

n° 820 (JO Débats du 17 mai 2000) (p. 2804) - Ministère : Economie - *Refus d'acceptation de certains billets par les commerçants* - Réponse le 8 novembre 2000 (p. 5698) - **Monnaie**

n° 822 (JO Débats du 18 mai 2000) (p. 2905) - Ministère : Jeunesse - *Sécurisation ou interdiction des jeux taurins* - Réponse le 11 octobre 2000 (p. 4861) - **Sports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage [n° 0460 (98-99)]** - (2 février 2000) - **Discussion générale** (p. 525, 526) : échec de la loi du 31 mai 1990 : importance des coûts des aires d'accueil et réticence de la population locale à les financer sur le budget municipal. Niveau de vie des gens du voyage. Participation financière de l'Etat. Difficulté de faire exécuter des arrêtés d'expulsion en cas d'occupation illicite de terrain. Le groupe du RDSE votera ce texte sous réserve de l'adoption des amendements des deux commissions.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (6 décembre 2000) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7326, 7328) : manque d'ambition et de

réforme dans le projet de budget. Analyse des crédits par agrégat. Manque de transparence dû à la politique de globalisation des crédits. Inadaptation de la politique immobilière. Manque de moyens affectés à la sécurité civile. Retard dans la mise en oeuvre de la réforme des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. Problèmes de personnels. Persistance du sentiment d'insécurité chez les Français. La commission des finances propose le rejet des crédits de la sécurité et de l'administration pour 2001. (p. 7346, 7347) : inexactitude des chiffres donnés par le ministre au sujet des effectifs de policiers par rapport à ceux de la Cour des comptes.

Education nationale - I - Enseignement scolaire

- (6 décembre 2000) (p. 7385, 7386) : proposition d'un débat d'orientation budgétaire concernant l'éducation nationale. Dérive du budget de l'éducation nationale. Interrogation sur la situation réelle de la hausse de crédits. Gestion des maîtres auxiliaires.

VASSELLE (Alain), sénateur (Oise) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Comité national des retraités et des personnes âgées.

Membre titulaire du comité de surveillance du Fonds de solidarité vieillesse ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 23 mars 2000).

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites (JO Lois et décrets du 8 juin 2000).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (16 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale [n° 356 (1999-2000)] (24 mai 2000) - **Sécurité sociale**.

Proposition de loi relative au statut de l'élu [n° 59 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Elus locaux**.

Rapport, fait avec MM. Jean-Louis Lorrain et Charles Descours, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 [n° 64 (2000-2001)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 67 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 266 (JO Débats du 21 janvier 2000) (p. 199) - Ministère : Emploi - *Rapports Charpin et Teulade sur l'avenir des retraites* - Réponse le 21 janvier 2000 (p. 200) - **Retraite**

n° 269 (JO Débats du 4 février 2000) (p. 590) - Ministère : Economie - *Réorganisation des services fiscaux* - Réponse le 4 février 2000 (p. 591) - **Administration**

n° 321 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1983) - Ministère : Enseignement professionnel - *Projets du Gouvernement pour l'enseignement professionnel* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1984) - **Enseignement technique et professionnel**

n° 364 (JO Débats du 9 juin 2000) (p. 3799) - Ministère : Emploi - *Baisse du chômage et montée du RMI* - Réponse le 9 juin 2000 (p. 3800) - **Emploi**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 0009 (1999-2000)]** - (27 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 426, 429) : difficultés des élus locaux à exercer leur tâche. Nécessité d'une réforme. Causes de l'accroissement des mises en examen des élus locaux. Sa proposition de loi relative à la démocratie locale ; inclusion de ces mesures dans le projet de loi sur la présomption d'innocence. Consultation de la juridiction administrative préalable à la mise en examen. Complexité de la culpabilité non intentionnelle. Distinction de la faute directe et indirecte. Non-adéquation du texte examiné. Importance du choix de la juridiction compétente. Amélioration des règles de procédure pénale. Extension du champ d'application de la responsabilité pénale de la personne morale. Conséquences financières. Propositions du rapport Massot. Réflexion à mener sur la pénalisation accrue de la vie publique. Répercussions sur les candidatures aux prochaines élections municipales. Nécessité d'une réforme globale de la justice - **Art. 1er** (*encadrement de la responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 434, 436) : suivra la position de la commission sur l'amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intégration dans le code pénal de la notion de faute autre que légère, sauf en matière de circulation et de législation du travail) - **Art. 6** (*extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales*) (p. 442) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 du Gouvernement (refus de l'extension de la responsabilité pénale des collectivités territoriales) - **Après l'art. 7** (p. 446, 449) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Michel Charasse (simplification de la procédure des marchés publics dans les situations d'urgence). Ses amendements n° 9 et n° 10 : facilitation de la délocalisation du jugement de certaines affaires ; retirés. Ses amendements n° 11, n° 12 et n° 13 : faculté pour les collectivités territoriales d'assurer la défense des élus locaux ; adoptés. Son amendement n° 14 : possibilité pour le préfet d'élever le conflit dès la phase d'instruction pénale ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 451, 452) : exploitation médiatique des mises en cause d'élus locaux. Amalgame dans l'opinion publique. Conséquences électorales. Nécessité d'aller plus loin dans le respect de la présomption d'innocence. Votera ce texte.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 193 (1999-2000)** (p. 1020, 1022) : rejet du dispositif adopté par l'Assemblée nationale. Non-respect des engagements du Premier ministre. Hommage au rapporteur de la commission des lois. Interrogation sur la pertinence d'une mise en oeuvre stricte de la parité dans toutes les élections à la proportionnelle. Distorsion de la représentation

nationale en résultant. Prise en compte des contraintes spécifiques aux femmes. Prétexte de la parité pour modifier les modes de scrutin. Nécessité de la création d'un véritable statut de l'élu.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)]** - (29 février 2000) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 192 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [n° 0192 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (1er mars 2000) - **Avant l'art. 1er A** (p. 1039) : reprend l'amendement n° 38 de M. Paul Girod (application du principe de parité au sein des juridictions civiles, pénales ou administratives) ; retiré - **Art. 1er A** (*extension aux communes de 2000 à 3499 habitants du mode de scrutin applicable à celles d'au moins 3500 habitants*) (p. 1045, 1046) : intervient sur les amendements de suppression n° 3 de la commission et n° 22 de M. Francis Grignon. Respect de l'esprit et de la lettre de la Constitution par le texte initial du projet de loi. Revendications féminines axées en priorité sur l'égalité professionnelle. Prétexte de la parité pour modifier les modes de scrutin - **Art. 1er** (*dispositions relatives aux élections municipales dans les communes d'au moins 2000 habitants*) (p. 1052, 1053) : sur l'amendement n° 4 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires par groupe de six personnes), se déclare favorable au sous-amendement n° 39 de M. Simon Loueckhote (report de l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2007) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 1059, 1060) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance de candidats des deux sexes sur les listes). Différence entre les modes de scrutin relatifs aux deux chambres. Difficulté d'application de la parité à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi organique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna [n° 0193 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (2 mars 2000) - **Art. 2** (*candidatures à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*) (p. 1097, 1098) : intervient sur l'amendement de suppression n° 5 de M. Robert Lafoaou. Effets pervers de l'application du principe de parité dans les territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1123) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1137) : rétablissement en troisième lecture du texte voté en première lecture, qu'il accepte. Absence de débat consensuel.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes - Deuxième lecture [n° 0222 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (30 mars 2000) - **Art. 8 bis** (*membres du Gouvernement entendus comme témoins*) (p. 1731) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision prévoyant que les faits concernés ne doivent pas relever de leur fonction) - **Après l'art. 9 ou avant l'art. 9 ter A** (p. 1734) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Michel Charasse (principe de non-exploitation des dénonciations anonymes). Risque d'exploitation d'une

dénonciation pour des raisons médiatiques - **Art. 10 ter** (*procédure avant la décision en matière de détention provisoire*) (p. 1749, 1750) : soutient l'amendement n° 93 de M. Hubert Haenel (indication des raisons pour lesquelles une personne placée en détention provisoire ne peut bénéficier du régime de l'emprisonnement individuel, dans l'ordonnance du juge des libertés) - **Art. 18 bis A** (*placement sous surveillance électronique*) (p. 1759) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de la commission (précision selon laquelle le bénéfice du placement sous surveillance électronique est une modalité d'application de la détention provisoire, décidée préalablement) - **Art. 18 ter** (*référé-liberté*) (p. 1763) : harmonisation européenne de la procédure pénale. Application de l'instruction à charge et à décharge aux délits non intentionnels. Responsabilité des magistrats.

- **Suite de la discussion** - (4 avril 2000) - **Art. 19 bis** (*commission de suivi de la détention provisoire*) (p. 1797) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 42 de la commission - **Après l'art. 19 bis** (p. 1798, 1800) : son amendement n° 88 : possibilité d'aiguillage des plaintes déposées par des personnes se considérant victimes d'un élu ou d'un agent public entre les juridictions pénales et les juridictions administratives ; retiré.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives - Nouvelle lecture [n° 0295 (1999-2000)]** - (25 avril 2000) - **Art. 2** (*dispositions relatives aux élections sénatoriales dans les départements où le scrutin proportionnel est applicable*) (p. 2045) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression de l'obligation d'alternance sur les listes). Problème d'application de la parité dans le cas d'un nombre impair de candidats - **Art. 4** (*dispositions relatives aux élections territoriales en Corse*) (p. 2048) : intervient sur l'amendement n° 6 de la commission (suppression des sous-ensembles paritaires de six candidats) ; constate le manque de volonté de compromis de la part du Gouvernement - **Art. 12** (*modulation de l'aide publique aux partis en fonction de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe aux élections législatives*) (p. 2051) : intervient sur l'amendement n° 11 de la commission (non-application de la pénalisation dans le cas d'un écart de pourcentage entre élus inférieur à 2 %). Incohérence d'un traitement différencié du corps électoral suivant le type d'élection. Statut de l'élu. Projet de loi dicté par une arrière-pensée électorale.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Après l'art. 19** (p. 2348) : souhaiterait le retrait de l'amendement n° 957 de M. Gérard Le Cam (mise en oeuvre d'une procédure de déclaration préalable pour toute division de propriété de biens situés dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2350, 2351) : regrette la suppression de l'article 19 bis. Exemple des régions de Bretagne, Normandie et Picardie. (p. 2357) : intervient sur l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles). Souhaite l'élaboration d'un dispositif souple - **Art. 20 bis** (*réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans les zones C définies par le plan d'exposition au bruit*) (p. 2372, 2373) : se déclare favorable à l'amendement n° 275 de la commission (possibilité de renouveler ou réhabiliter les habitations situées dans les zones de bruit des aéroports s'il n'y a pas augmentation de la population) - **Après l'art. 20 ter** (p. 2375) : intervient sur l'amendement n° 919 de la commission (interdiction aux architectes des Bâtiments de France d'exercer une mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que celles qui les emploient ou au profit de personnes privées dans l'aire géographique de leur compétence administrative). Exemple de confusion des rôles de l'architecte des Bâtiments de France dans le département de l'Oise. Souhaite l'instauration d'une véritable concurrence au sein des

entreprises agréées par les monuments historiques. (p. 2380, 2381) : se déclare favorable à l'amendement n° 925 de M. Pierre Hérisson (inscription dans la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 francs pour recours abusif contre des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol) - **Art. 20 quater** (*reconnaissance de la vacance de biens*) (p. 2385) : défavorable aux dispositions de cet article. Atteinte au droit de propriété - **Art. 21** (*institution d'une participation des riverains au financement des voies nouvelles*) (p. 2394) : se déclare opposé à l'amendement n° 765 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les communes de répartir sur l'ensemble des riverains d'une voie nouvelle et existante le coût d'amélioration de la voie et d'extension des réseaux associés nécessaires pour permettre des constructions nouvelles).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2440) : sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE), son sous-amendement n° 1064 : application de cet article aux communes membres d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes pour lesquelles il existe une ville-centre de plus de quinze mille habitants ; adopté. (p. 2452, 2453) : intervient sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Atteinte à la souveraineté du peuple. (p. 2463, 2466) : sur l'amendement n° 285 de la commission (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur acquisition), son sous-amendement n° 1100 : intégration des logements-étudiants ; retiré. Sur l'amendement n° 407 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (intégration, dans la définition du logement social, des logements en accession sociale à la propriété pendant les dix années suivant la date de leur vente), son sous-amendement n° 1065 : intégration des logements financés par un prêt conventionné, par un prêt à taux zéro ou un prêt PAP ; retiré. Sur l'amendement rédactionnel et de précision n° 410 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, ses sous-amendements n° 1066 rédactionnel ; adopté ; n° 1067 : introduction de la notion de résidence sociale ; et n° 1068 : prise en compte des populations en situation d'exclusion ou de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur besoin de protection ; rejetés ; et n° 1099 rédactionnel ; retiré. (p. 2474) : intervient sur son sous-amendement n° 1100 précité, déposé sur l'amendement n° 285 précité de la commission. (p. 2476, 2477) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Politique sociale des municipalités de droite - **Art. L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation** (*obligations de réalisation de logements sociaux*) (p. 2501, 2502) : sur l'amendement n° 298 de la commission (définition du contenu de la contribution proposée par la commission en lieu et place du prélèvement prévu), soutient les sous-amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 1059 (précision concernant les dépenses réelles fonctionnelles prises en compte pour le taux de 5 % correspondant au maximum de la contribution due) et n° 1061 (dispense de contribution de la commune pendant la durée d'éventuelles procédures de recours). Sur l'amendement n° 298 précité de la commission, son sous-amendement n° 1069 : dispense de contribution des bourgs-centres bénéficiant de la dotation de solidarité rurale ; adopté. Sur l'amendement n° 412 de la commission des lois saisie pour avis, similaire à l'amendement n° 298 précité de la commission, son sous-amendement n° 1070 : précision

concernant la pondération en fonction du potentiel fiscal moyen de la commune ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Art. 28** (*délai de rétractation et interdiction d'un dépôt d'argent par les acquéreurs d'un bien immobilier d'habitation*) - **Paragraphes II et III** (*conséquences des modifications des articles L. 271-1 à L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation sur la loi du 31 décembre 1989 et sur le code civil*) (p. 2539) : se déclare favorable à l'amendement n° 631 de M. Jean-Pierre Schosteck (obligation pour le vendeur d'un terrain à bâtir d'informer l'acheteur des limites, des dimensions et de la surface du terrain selon un plan établi par un géomètre) - **Après l'art. 28 ou après l'art. 30 bis** (p. 2541) : intervient sur l'amendement n° 151 de la commission des lois saisie pour avis (inscription dans la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la propriété des immeubles bâtis, de l'obligation de porter à la connaissance de l'acquéreur d'un lot le diagnostic technique prévu pour la mise en copropriété des immeubles construits depuis plus de 15 ans, lors de la vente initiale ainsi que pour les reventes, pendant une durée de trois ans après le diagnostic). Différence de traitement entre les ventes de terrains et les ventes d'immeubles - **Art. 29** (*interdiction de créer des logements de surface réduite ou insuffisamment équipés*) (p. 2544) : sur l'amendement n° 139 de la commission des lois saisie pour avis (précision concernant la portée du diagnostic technique obligatoire préalable à toute mise en copropriété d'un immeuble construit depuis plus de 15 ans), se déclare opposé au sous-amendement n° 1092 du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Après l'art. 52** (p. 2760) : se déclare favorable à l'amendement n° 325 de la commission (exonération de taxe professionnelle pour les véhicules ferroviaires destinés au transport régional de voyageurs dont l'acquisition a été financée par une région) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2781) : se déclare favorable à l'amendement n° 828 de M. Gérard Miquel (possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH) - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2784, 2786) : sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés), son sous-amendement n° 1071 : extension du dispositif aux autres activités professionnelles par versement d'un dédommagement forfaitaire ; adopté. Sur l'amendement n° 417 précité de la commission des affaires sociales saisie pour avis, intervient sur le sous-amendement n° 666 de M. Patrick Lassourd (compensation du coût du déplacement du salarié), repris par M. Ladislav Poniatowski - **Art. 61** (*pérempté du logement social*) (p. 2789) : se déclare favorable à l'amendement n° 340 de la commission (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accès à la propriété).

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 62** (*statut des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2820) : intervient sur l'amendement n° 1114 de la commission (définition des compétences des OPAC en matière d'aménagement et d'accès sociale à la propriété). Consécration de l'accès sociale à la propriété. Promotion de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire national. - **Art. 62 ter** (*règles d'avancement des fonctionnaires détachés dans les offices publics d'aménagement et de construction, OPAC*) (p. 2823) : se déclare favorable à l'amendement n° 541 de M. Ladislav Poniatowski (possibilité pour les fonctionnaires territoriaux des OPAC de changement de cadre d'emplois par concours) - **Art. 63** (*compétences et règles d'administration provisoire des organismes privés d'habitation à loyer modéré, HLM*) (p. 2825) : diminution du champ d'intervention des sociétés anonymes d'HLM. Avancées notables grâce à l'amendement n° 1115 de la

commission (définition des compétences des sociétés anonymes d'HLM en matière d'aménagement et d'accès sociale à la propriété) - **Après l'art. 63** (p. 2833) : son amendement n° 848 : possibilité pour les sociétés d'HLM de réaliser du logement social comme mandataires de maîtres d'ouvrage public ; adopté - **Art. 67** (*constitution et compétences de la caisse de garantie du logement locatif social*) (p. 2844, 2849) : intervient sur l'amendement n° 362 de la commission (octroi à la caisse de garantie du logement social du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial). Autonomie du fonds de garantie spécifique pour l'accès sociale à la propriété et du fonds de garantie pour le logement locatif social. Intervient sur l'amendement n° 554 de M. Ladislav Poniatowski (suppression de l'alinéa relatif à la participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, aux frais de l'Union et des fédérations groupant les organismes d'HLM, et aux frais de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte) et sur les amendements portant sur le même objet n° 832 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 982 de M. Pierre Lefebvre (participation de la caisse de garantie du logement locatif social, CGLLS, au financement des associations de locataires pour leurs activités dans le secteur du logement social). Sur l'amendement n° 363 de la commission (création d'un fonds pour l'accès à la propriété HLM), son sous-amendement d'appel n° 1121 ; retiré - **Art. 72** (*procédure de déclaration d'insalubrité*) (p. 2863) : intervient sur l'amendement n° 422 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article élargissant la procédure aux immeubles exploités). Préservation des droits du propriétaire.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Art. 1er A** (*clarification des compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse*) (p. 3009) : se déclare favorable à l'amendement n° 158 de la commission (initiatives du Gouvernement pour rendre compte de l'articulation du droit communautaire et du droit national) - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3012, 3013) : sur l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats), son sous-amendement n° 4 ; adopté - **Avant l'art. 1er bis** (p. 3016) : son amendement n° 6 : confirmation dans la loi de l'existence du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, CNCFS ; retiré - **Après l'art. 1er bis** (p. 3019) : se déclare favorable au sous-amendement n° 236 de M. Ladislav Poniatowski (composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) déposé sur l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3023, 3024) : ses amendements n° 326 : avis du CNCFS sur la réintroduction des prédateurs ; et n° 327 : objet de l'étude préalable ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3048, 3049) : son amendement n° 8 : retour à l'appellation d'origine de l'office national de la chasse, ONC ; adopté. (p. 3053) : sur l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS), son sous-amendement n° 11 : possibilité d'une collaboration entre l'ONC, la fédération nationale de la chasse, et les fédérations départementales de la chasse, sur les questions relatives à leurs domaines d'action respectifs ; rejeté. (p. 3062) : composition du futur conseil de l'office national de la chasse. Se déclare favorable à l'amendement n° 278 de M. Jean-Marc Pastor (composition du conseil d'administration de l'ONCFS). (p. 3064) : sur l'amendement n° 339 du Gouvernement (précisions sur les ressources de l'ONCFS), son sous-amendement n° 15 : affectation des redevances

cynégétiques ; adopté - **Art. 2 bis** (vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural) (p. 3070, 3071) : sur l'amendement n° 165 de la commission (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 17 : attribution aux présidents de société de chasse d'un mandat de représentation de leurs adhérents ; retiré. (p. 3073, 3075) : possibilité de cumuler deux voix en qualité de chasseur et de représentant du territoire. Frais de gestion de la formule "un chasseur - une voix". Interrogation sur la référence au seuil de territoire - **Art. 3** (missions des fédérations départementales des chasseurs) (p. 3078) : sur l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations), ses sous-amendements n° 329 : missions d'aide et de conseil à la gestion des fédérations ; et n° 330 : réintroduction de la notion de répression ; adoptés. (p. 3082) : importance des actions des fédérations - **Après l'art. 3 bis** (p. 3091, 3092) : intervient sur l'amendement n° 172 de la commission (schéma de mise en valeur cynégétique). Souhait de voir fixer des minima et des maxima - **Art. 5** (création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural) (p. 3100, 3101) : ses amendements n° 25, sur le même objet que l'amendement n° 175 de la commission (élection du président de la fédération nationale des chasseurs) ; et n° 27 : suppression du contrôle a priori ; devenus sans objet. (p. 3103, 3104) : contradiction entre les sous-amendements de la commission n° 351 (fixation d'un plafond aux sommes versées par les fédérations au titre de la péréquation) et n° 179 (affectation de l'excédent des ressources annuelles des fédérations départementales des chasseurs) déposés sur l'amendement n° 280 de M. Jean-Marc Pastor (missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse) - **Art. 6** (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA) (p. 3106) : son amendement n° 332, sur le même objet que l'amendement n° 79 de M. Ladislav Poniatowski (rôle des ACCA dans la "répression" du braconnage) ; retiré. (p. 3107) : sur l'amendement n° 78 de M. Ladislav Poniatowski (définition des fonctions des ACCA), son sous-amendement n° 359 : référence à la prévention du braconnage ; adopté. Son amendement n° 333 : rôle du propriétaire exerçant le droit de non-chasse en matière de régulation des prédateurs ; retiré. (p. 3109) : devoir du propriétaire sur son territoire. Se déclare favorable à l'amendement n° 80 de M. Ladislav Poniatowski (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles).

- **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 8** (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural) (p. 3154) : conditions de l'examen du permis de chasser. Intervient sur l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (codification des épreuves pratiques du permis de chasser) - **Art. 10** (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural) (p. 3174, 3175) : son amendement n° 30 : reprise des termes de la loi de 1998 en y ajoutant les dates d'ouverture et de fermeture, la référence au carnet de prélèvement ainsi que les éléments législatifs permettant une conformité à la directive européenne ; retiré. (p. 3176, 3178) : sur l'amendement n° 197 de la commission (réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire), son sous-amendement n° 361 : encadrement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse ; retiré. Intervient sur le sous-amendement n° 249 de M. Gérard Larher (conciliation du calendrier de la chasse avec le respect de la directive européenne) déposé sur l'amendement n° 197 précité. Difficultés consécutives à un arrêté pris à l'échelon régional. (p. 3188, 3189) : son amendement n° 334 : application du jour sans chasse aux forêts domaniales ; devenu sans objet. (p. 3192) : votera l'amendement n° 197 précité de la commission modifié par le sous-amendement précité n° 249 de M. Gérard Larher - **Après l'art. 10** (p. 3195) : intérêt de l'amendement n° 273 de M. Pierre Martin (période d'ouverture de la chasse à la perdrix grise, à la caille de blés et au lièvre). (p. 3198) : sur l'amendement n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération

d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage), son sous-amendement n° 362 : suspension de l'exercice de la chasse à tir, une journée par semaine, dans les forêts domaniales ; rejeté - **Art. 12** (chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural) (p. 3214) : se déclare favorable à l'amendement n° 200 de la commission (liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté) - **Après l'art. 12** (p. 3214, 3215) : soutient l'amendement n° 296 de M. Pierre Hérisson (réintroduction de la possibilité de chasser avec des lévriers) - **Après l'art. 13 A** (p. 3216) : intervient sur l'amendement n° 254 de M. Aymeri de Montesquiou (établissement de la date de broyage de la jachère) - **Art. 13** (plan de chasse) (p. 3218, 3220) : ses amendements n° 335 : ajout aux intérêts forestiers des intérêts agricoles ; et n° 336 : consultation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage avant l'établissement du plan de chasse ; retirés. Regret de la suppression de la consultation des propriétaires et détenteurs de droits de chasse - **Art. 14** (prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural) (p. 3226, 3227) : se déclare favorable à l'amendement n° 107 de M. Ladislav Poniatowski (fixation par arrêté préfectoral dans chaque département des modalités de destruction des populations d'animaux nuisibles au gibier) - **Art. 20** (personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural) (p. 3232, 3233) : son amendement n° 337 : ajout à la liste des personnes habilitées à chercher et à constater des infractions au droit de la chasse des agents techniques des fédérations et des gardes particuliers ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000 [n° 0351 (1999-2000)]** - (7 juin 2000) - **Art. 6** (allègement de la taxe d'habitation) (p. 3747) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la part régionale de la taxe d'habitation et réduction des frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de cette taxe et des taxes foncières). Absence d'engagement du Gouvernement sur une réforme des finances locales.

- **Suite de la discussion** - (8 juin 2000) - **Art. 9** (dotation de compensation de la taxe professionnelle : financement des communautés d'agglomération) (p. 3778, 3779) : intervient sur l'amendement n° 10 de la commission (majoration du montant de cette dotation). Interroge le Gouvernement sur le devenir de la dotation globale de fonctionnement des communes - **Après l'art. 9** (p. 3784) : intervient sur l'amendement n° 63 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation forfaitaire des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale) - **Après l'art. 9 bis** (p. 3790, 3791) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Jean-Claude Carle (revalorisation des indemnités des adjoints au maire, des conseillers municipaux, des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale). Nécessité d'élaborer un véritable statut de l'élu local. Coût financier de cette mesure - **Après l'art. 15** (p. 3832) : se déclare favorable à l'amendement de M. Jacques Oudin n° 69 (augmentation du plafond du quotient familial) - **Art. 17** (prise en compte de la redevance d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale) (p. 3842) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de M. Jacques Oudin (rétablissement de la prise en compte de cette redevance dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale) - **Après l'art. 17** (p. 3843) : son amendement n° 86 : possibilité pour les structures intercommunales à fiscalité propre de prendre comme année de référence pour le calcul de leur coefficient d'intégration fiscale et de leur dotation globale de fonctionnement, soit la première année de mise en place de la structure soit l'année N-1 ; retiré au profit de l'amendement n° 99 de la commission (suppression de l'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement des communautés de communes tant que son montant n'atteint pas 120 % du montant de la première année).

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs** - *Nouvelle lecture* [n° 0364 (1999-2000)] - (20 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4185, 4186) : interrogation sur l'avis du Conseil constitutionnel en cas de saisine. Possibilité pour le Sénat de tenir compte du dernier recensement par le biais de la loi organique tendant à modifier la répartition des sièges. Atteinte à la souveraineté du peuple. Recul de la démocratie par l'extension de la proportionnelle. Votera le texte issu des débats du Sénat.

- **Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels** - *Deuxième lecture* [n° 0308 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (28 juin 2000) - **Art. 1er** (*responsabilité pénale pour des faits non intentionnels*) (p. 4494, 4498) : intervient sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (précision sur la responsabilité pénale des auteurs indirects). Réduction de la portée du texte initial du fait de la modification apportée par l'Assemblée nationale. Intervient sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (proposition d'une définition plus précise de la faute caractérisée en cas de causalité indirecte). Souci d'une interprétation restrictive du terme "caractérisée" - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4501) : se félicite du consensus réalisé sur ce texte. Persistance de certaines difficultés. Nécessité de se montrer vigilant sur l'application de ce texte et de le compléter d'urgence. Elaboration nécessaire d'un véritable statut de l'élu.

- **Proposition de loi relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des services d'incendie et de secours** [n° 0405 (1999-2000)] - (28 juin 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4527) : nécessité d'accompagner l'amélioration du statut des sapeurs-pompiers de mesures financières permettant aux collectivités d'en maîtriser les incidences financières. Exemple du département du Nord.

- **Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières** [n° 0432 (1999-2000)] - (26 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 5565, 5567) : dysfonctionnements dans l'application des lois de décentralisation. Caractère novateur et constructif de la proposition de loi. Rôle du Sénat et bicamérisme équilibré. Réforme structurelle des finances locales. Dérive de non-compensation des transferts de charges. Exemple des contrats de plan signés par le conseil régional de Picardie. Clarification des compétences. Caractère insupportable de la masse des prélèvements obligatoires. Devenir des collectivités locales par rapport à l'intercommunalité et à la Communauté européenne. Votera cette proposition de réforme constitutionnelle.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001** [n° 0064 (2000-2001)] - (14 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse - **Discussion générale** (p. 6002, 6006) : mise en sommeil par le Gouvernement du dossier de la réforme des retraites. Caractère favorable de la conjoncture économique entraînant un surcroît de recettes. Origine de l'excédent de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, CNAV. Rapport Charpin. Rapport Teulade. Incohérence du projet de loi. Financement des 35 heures. Pouvoir d'achat des retraités. Situation du fonds de solidarité vieillesse, FSV. Interrogation sur les ressources du fonds de réserve et sur les intentions du Gouvernement. Mission d'étude sur les retraites effectuée en Suède et en Italie par la commission. Nécessité d'engager des réformes de fond. Besoins de financement des régimes de retraite entre 2006 et 2020. Coexistence problématique des dettes et des réserves. Amendement destiné à garantir l'efficacité financière et la transparence juridique des sommes collectées sous le contrôle du Parlement.

- **Suite de la discussion** - (15 novembre 2000) - **Art. 5** (*simplification du calcul de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles* - art. L. 731-15, L. 731-19 et L. 731-21 du code rural) (p. 6076) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 62 de M. Philippe Arnaud et

n° 103 de M. Jean Bernard (maintien, pour les exploitants relevant d'un régime réel, de la possibilité d'opter pour une assiette de cotisations sociales et de CSG/CRDS constituée par les revenus professionnels de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues) - **Art. 9** (*horaires d'équivalence, durées maximales de travail spécifiques et allègements de cotisations patronales de sécurité sociale* - art. 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998, art. 19 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000) (p. 6084) : complexité du financement des 35 heures - **Art. 11** (*affectation de diverses taxes à des organismes de sécurité sociale* - art. L. 131-10 et L. 241-2 du code de la sécurité sociale, art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999) (p. 6095) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 11 de la commission et n° 49 de la commission saisie pour avis. Complexité du dispositif financier du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, FOREC - **Avant l'art. 14** (p. 6100) : politique sociale du Gouvernement au détriment de la politique familiale - **Après l'art. 14** (p. 6103) : propose de réserver l'amendement n° 61 de M. Philippe Nogrix (suppression de l'article 18 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille pour permettre aux familles des départements d'outre-mer de disposer des mêmes libertés de choix que les familles de métropole). (p. 6105) : absence de politique familiale du Gouvernement en faveur des familles nombreuses. Se déclare favorable à l'amendement n° 66 de Mme Annick Bocandé (maintien d'une aide aux familles d'au moins trois enfants lorsqu'elles n'ont plus qu'un seul enfant à charge) - **Art. 15** (*création de l'allocation et du congé de présence parentale*) (p. 6111) : satisfaction de la mise en place de l'allocation de présence parentale. Initiative du Sénat étendant le bénéfice du congé parental aux descendants de personnes âgées dépendantes - **Art. 16** (*prise en charge par la CNAF des majorations de pensions pour enfant* - art. L. 135-3 et L. 223-1 du code de la sécurité sociale) (p. 6112) : objectif du Gouvernement d'allègement des charges du fonds de solidarité vieillesse pour le financement des 35 heures - En tant que rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse : - **Art. 19 A** (*abrogation de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite*) (p. 6118) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté. Surprise de l'avis favorable du Gouvernement sur l'amendement de l'Assemblée nationale insérant cet article. Attachement de la majorité sénatoriale aux plans d'épargne retraite. Réforme des retraites abandonnée par le Gouvernement. (p. 6120) : volonté de préserver et de consolider les retraites par répartition - **Art. 20** (*répertoire national des retraites et des pensions* - art. L. 161-17-1 nouveau du code de la sécurité sociale) (p. 6124) : absence de prise en compte de l'avis de la CNIL par le Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (16 novembre 2000) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse - **Art. 21** (*cumul emploi-retraite*) (p. 6133, 6134) : son amendement n° 45 : possibilité pour un commerçant d'une petite commune rurale de cumuler pendant un certain temps sa retraite et son revenu d'activité ; adopté. Mention de la non-hostilité du Gouvernement à une évolution de la législation - **Art. 22** (*prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse des cotisations versées à l'ARRCO/AGIRC au titre des périodes de chômage et de préretraite indemnisées par l'Etat* - art. L. 135-3 du code de la sécurité sociale) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté. Opposition aux dispositifs mis en place à partir du FSV pour assurer le financement du FOREC. (p. 6135, 6136) : objet du FSV. Contestation du dispositif retenu pour le remboursement de la dette due à l'AGIRC et à l'ARRCO - **Art. 24** (*affectation du prélèvement de 2% au FSV et au fonds de réserve des retraites* - art. L. 135-3, L. 241-2 et L. 245-16 du code de la sécurité sociale) : son amendement de suppression n° 19 ; adopté - **Art. 25** (*alimentation du fonds de réserve pour les retraites* - art. L. 135-6 du code de la sécurité sociale) (p. 6139, 6141) : absence de dispositif de gestion des ressources du fonds. Son amendement n° 20 : suppression de l'affectation au fonds de réserve du produit des licences UMTS et esquisse d'un statut pour le fonds de

réserve ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 107 de M. Claude Domeizel (création d'un établissement public et prévision des modalités de son fonctionnement - ressources du fonds de réserve et organisation des conditions du transfert de ses avoirs). Transparence de la gestion financière assurée par son amendement n° 20 précité - **Art. 26** (*régime spécial de sécurité sociale des marins - art. L. 12 et L. 41 du code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance*) (p. 6143) : accepte l'amendement n° 111 de Mme Yolande Boyer (modification de l'assiette des cotisations vieillesse acquittées) - **Art. 27** (*fonds additionnel d'action sociale - art. L. 726-3 du code rural*) : son amendement n° 21 : affectation du solde du fonds additionnel d'action sociale ; adopté - **Avant l'art. 28** : soutient l'amendement n° 56 de M. Bernard Murat (possibilité pour les praticiens exerçant à titre libéral dans les établissements de santé de choisir de percevoir leurs honoraires directement ou par l'intermédiaire de l'administration hospitalière). (p. 6144) : soutient l'amendement n° 57 de M. Bernard Murat (gratuité de la délivrance du certificat médical pour l'obtention de la première délivrance d'une licence sportive).

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - (22 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 6389, 6390) : mesures complétant le dispositif mis en place en 1996 pour la fonction publique territoriale. Interrogation sur le dysfonctionnement reconstituant des effectifs de non titulaires. Souhait de connaître les types de concours proposés aux bénéficiaires des emplois-jeunes. Modernisation du recrutement. Emploi dans les petites communes. Problème du renvoi à des décrets d'application. Hommage aux centres de gestion. Manque de coordination de leurs actions et de leur réseau informatique. Absence de mesures concrètes dans le dispositif législatif sur les 35 heures de la fonction publique territoriale. Organisation du temps de travail des agents à temps non complet sur un cycle différent du cycle hebdomadaire. Interroge le Gouvernement sur des mesures dérogatoires au sujet de la loi sur les 35 heures - **Art. 13** (*suppression du recrutement contractuel à temps non complet dans les petites communes - rôle des centres de gestion dans la gestion prévisionnelle - troisième concours - rapport sur la résorption de l'emploi précaire - art. 3-14, 34 et 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984*) (p. 6414) : intervient sur les amendements identiques n° 13 de la commission et n° 25 de M. Daniel Eckenspieller (maintien de la possibilité de recrutement contractuel à temps non complet dans les petites collectivités). Position de l'Association des maires de France.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 2000) (p. 6426) : déplore l'interruption de l'examen du texte relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

- **Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [n° 0020 (2000-2001)]** - **Suite de la discussion** - (24 novembre 2000) - **Art. 13 (suite)** (p. 6493) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (assouplissement des règles relatives au cumul d'une activité privée et d'une activité publique pour les agents employés à temps très réduit). (p. 6494, 6495) : son amendement n° 59 : mise en réseau informatisé des centres de gestion ; retiré. Son amendement n° 60 : information des délégations régionales ou interdépartementales en matière de concours - convention conclue par les centres de gestion ; adopté. Ses amendements n° 61 et n° 62 : conventions conclues par les centres de gestion ; devenus sans objet. (p. 6497) : soutient l'amendement n° 42 de M. Pierre Hérisson (extension de la mise à disposition au service à temps complet). Son amendement de repli n° 64 ; devenu sans objet. (p. 6498, 6499) : ses amendements sur le même objet n° 66 et n° 65 : développement des services de remplacement des centres de gestion ; n° 67 : possibilité pour les centres de gestion de plus de 50 agents de créer leur propre comité technique paritaire ; retirés - **Après l'art. 14** (p. 6502) : sur l'amendement de

M. Claude Domeizel n° 88 (relations entre les centres de gestion et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL), son sous-amendement n° 110 ; rejeté. (p. 6503) : se déclare opposé aux amendements de M. Claude Domeizel n° 85 (application à des fonctionnaires figurant sur une liste d'aptitude ou momentanément privés d'emploi des dispositions de l'article 41 de la loi de 1984) et n° 87 (clarification de la situation des fonctionnaires) - **Après l'art. 15** (p. 6509) : intervient sur l'amendement n° 35 de la commission (abaissement du seuil de fonctionnalité des emplois de directeur général de service et de directeur adjoint des services des communes de 3 500 à 5 000 habitants). (p. 6512, 6513) : votera l'amendement n° 58 de M. René Garrec (action sociale des collectivités territoriales). Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. (p. 6515) : intervient sur les amendements n° 91 de M. Jacques Mahéas (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature) et n° 99 de la commission (liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'avantages en nature - simplification du régime des seuils démographiques).

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7276, 7277) : hausse du coût global du traitement des ordures ménagères. Exemple du département de l'Oise. Non-respect des engagements d'Eco-Emballage.

VECTEN (Albert), sénateur (Marne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001), adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement agricole [n° 93 (2000-2001) tome 7] (23 novembre 2000) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Troisième lecture [n° 0212 (1999-2000)]** - (2 mars 2000) - **Après l'art. 1er ter** (p. 1121, 1122) : son amendement n° 25 : diminution du nombre de députés de 84 sièges et du nombre de sénateurs de 50 sièges ; rejeté. Se déclare personnellement favorable à une réelle limitation du cumul des mandats. Maîtrise de la dépense publique. Revalorisation du rôle du Parlement et de la fonction de parlementaire. Ne votera pas les propositions de la commission - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 1125, 1128) : son amendement n° 26 : extension du régime d'incompatibilité aux fonctions de vice-président membre du bureau d'un conseil régional ou d'un conseil général et d'adjoint au maire ainsi qu'au président ou vice-président d'un établissement public à fiscalité propre ; devenu sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1137, 1138) : favorable à une stricte limitation du cumul des mandats. Son expérience dans le département de la Marne. Souhaiterait une nouvelle réflexion plus approfondie. Votera contre ce texte.

- Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Nouvelle lecture [n° 0213 (1999-2000)] - (2 mars 2000) - **Après l'art. 3 sexies** (p. 1145) : estime l'amendement n° 67 du Gouvernement (maintien de la fraction défiscalisée des indemnités des élus locaux pour les communes de moins de 500 habitants) dépendre du texte sur le statut de l'élu - **Art. 8 (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen)** - **Art. 6-2 de la loi du 7 juillet 1977 (incompatibilité entre le mandat européen et une fonction de chef d'exécutif d'une collectivité territoriale)** (p. 1149) : son amendement de cohérence n° 36 ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1158) : votera contre ce projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement agricole (p. 7430) : ralentissement de l'effort engagé. Résorption de l'emploi précaire. Diminution des dépenses pédagogiques. Evolution préoccupante des subventions aux établissements d'enseignement privé. Absence de réflexion prospective sur l'enseignement agricole. Insuffisance des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits. Perspective de rupture de la paix scolaire.

VÉDRINE (Hubert), ministre des affaires étrangères.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations [n° 171 (1999-2000)] (19 janvier 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du travail [n° 191 (1999-2000)] (26 janvier 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 217 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam [n° 218 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 219 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay [n° 220 (1999-2000)] (9 février 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale [n° 252 (1999-2000)] (1er mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, la fortune, les successions et les donations. [n° 285 (1999-2000)] (22 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (ensemble deux annexes) [n° 294 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 327 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 328 (1999-2000)] (3 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne [n° 367 (1999-2000)] (30 mai 2000) - **Gouvernement (déclarations).**

Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble deux annexes) [n° 376 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation) [n° 377 (1999-2000)] (31 mai 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire [n° 399 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili [n° 400 (1999-2000)] (7 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 448 (1999-2000)] (28 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 473 (1999-2000)] (7 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Union européenne.**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part (ensemble sept annexes, quatre protocoles, un acte final, douze déclarations communes et un échange de lettres)

[n° 484 (1999-2000)] (27 septembre 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole, relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (ensemble trois annexes) [n° 19 (2000-2001)] (11 octobre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu [n° 62 rectifié (2000-2001)] (31 octobre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes, entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant l'interprétation de la convention relative au service militaire des doubles nationaux du 16 novembre 1995 [n° 70 (2000-2001)] (8 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole portant amendement à la convention européenne sur la télévision transfrontière [n° 100 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 19 juin 1980 [n° 99 (2000-2001)] (23 novembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques en date du 26 novembre 1996 [n° 127 (2000-2001)] (6 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine [n° 173 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine [n° 174 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Cuba [n° 175 (2000-2001)] (3 janvier 2001) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2000) - **Traités et conventions.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 325 de M. Adrien Gouteyron : **Droits de l'homme** (*Reconnaissance du génocide arménien*) (JO Débats du 28 avril 2000) (p. 2153).

n° 377 de M. Claude Estier : **Politique internationale** (*Situation au Proche-Orient*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4799).

n° 378 de M. Daniel Goulet : **Politique internationale** (*Situation au Proche-Orient*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4800).

n° 380 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Politique internationale** (*Situation au Proche-Orient*) (JO Débats du 6 octobre 2000) (p. 4802).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1493, 1497) : lutte contre l'impunité. Dépassement d'une conception abusive de la souveraineté des Etats. Ratification de la Convention de Rome signée le 17 juillet 1998. Révision constitutionnelle du 28 juin 1999. Lenteur des procédures de ratification. Tribunaux ad hoc. Historique de la mise en place d'une cour permanente. Rôle de la France. Accès des victimes. Principe de complémentarité des juridictions nationales. Création d'une chambre préliminaire. Conditions de saisine ; pouvoirs du Conseil de sécurité. Compétences : crimes contre l'humanité, génocides et crimes de guerre. Utilisation par la France de l'article 124 du statut : compétence de la Cour pour les crimes de guerre reportée à une échéance de sept ans ; période transitoire tendant à éviter les recours abusifs. Rejet du statut par les Etats-Unis. Promotion du droit romano-germanique. Rôle dissuasif et préventif de la Cour. Prévention politique et diplomatique des conflits. (p. 1504, 1505) : consensus sur la création de la Cour. Elargissement nécessaire du Conseil de sécurité. Information du Parlement sur l'opportunité de raccourcir la période transitoire d'application de l'article 124.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) (p. 3383, 3388) : construction de l'Europe. Rôle et avenir de l'Europe. Croissance et plein emploi. Justice sociale. Renforcement du pôle économique. Pôle monétaire. Harmonisation fiscale. Lutte contre la criminalité. Innovation. Adaptation du cadre réglementaire européen aux exigences de la société de l'information. Education. Mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs en Europe. Santé publique et protection des consommateurs. Exemple de la "vache folle". Accès de tous à des services publics de qualité. Conférence de La Haye de novembre 2000 sur la lutte contre l'effet de serre. Sécurité dans les transports. Maîtrise de la politique d'immigration et du droit d'asile. Réalisation d'un espace judiciaire européen. Action européenne contre le dopage. Introduction en janvier 2002 des billets et des pièces en euro. Forces armées. Sécurité européenne. Elargissement de l'Europe. Charte européenne des droits fondamentaux. Réforme des institutions de l'Union européenne. Ouverture d'une nouvelle conférence intergouvernementale. Taille et organisation de la Commission européenne. Généralisation du champ du vote à la majorité qualifiée dans les domaines communautaires. Poids relatif de chaque Etat membre dans les décisions prises par le Conseil de l'Union européenne. Organisation et méthodes de travail de la Commission et du Conseil. Restructuration du Conseil européen. Poursuite du projet de construction d'une Europe forte. Discours du ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer. Réflexion sur l'Europe à plus long terme. (p. 3414, 3417) : rôle de la présidence. Conférence intergouvernementale. Coopération renforcées. Elargissement de l'Union européenne. Propositions du ministre allemand des ministres étrangers, M. Joschka Fischer.. Fédéralisme. Possibilité d'écrire une constitution. Débat démocratique et politique sur l'avenir de l'Europe.

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]*Deuxième partie :***Affaires étrangères**

- (5 décembre 2000) (p. 7309, 7314) : travail de reconstruction de la politique étrangère de la France. Objectif d'un monde multipolaire coopératif et organisé. Sauvegarde des prérogatives gouvernementales. Exemples du droit d'ingérence et de l'exception culturelle. Elargissement de l'Union européenne. Adaptation de la politique étrangère au phénomène de globalisation. Enjeux du Conseil européen de Nice. Stabilisation des crédits des affaires étrangères. Dispersion des crédits de l'action extérieure. Politique immobilière. Caractère prioritaire de l'aide aux Français de l'étranger. Influence de l'évolution du dollar. Situation des agents recrutés localement. Politique des visas. Réforme du Conseil supérieur des Français à l'étranger, CSFE. Rôle du Conseil de l'Europe. Remerciements - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7319) : s'oppose à l'amendement de réduction de crédits n° II-46 de M. Michel Charasse déposé à titre personnel.

VERGÈS (Paul), sénateur (La Réunion) CRC.**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 8 mars 2000) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 26 avril 2000).

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 159 (1999-2000)] (12 janvier 2000) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1999) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur sa proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 293 (1999-2000)] (29 mars 2000) - **Environnement**.

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion - (19 janvier 2000) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des sociétés nationales de programmes*) (p. 100, 110) : ses amendements, soutenus par M. Ivan Renar, n° 254 : mise en oeuvre de l'égalité d'offre et d'accès à l'image publique sur l'ensemble du territoire de la République ; n° 257 : intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, à la holding France Télévision ; n° 256 : définition par conventions pluriannuelles des objectifs et garantie des moyens dévolus à RFO ; rejetés ; et n° 255 : mise en oeuvre du principe d'égalité d'accès à l'image ; retiré.

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)] - (7 mars 2000) - **Art. 8** (*fédérations sportives - art. 16 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1231) : sur l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et clarification de sa rédaction en supprimant des dispositions inutiles ou d'ordre réglementaire), son sous-amendement n° 54, soutenu par Mme Hélène Luc ; adopté.

- Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité [n° 0234 (98-99)] - (23 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1578, 1580) : acte de repentance du pape Jean-Paul II. Histoire de l'esclavage : dans l'antiquité ; servage au Moyen Age ; controverse de Valladolid ; déportations et anéantissement de millions d'hommes ; code noir signé par Colbert ; résurgence de la traite et de l'esclavage au XVIIe siècle. Séquelles de cette politique esclavagiste. Histoire de La Réunion. Projet de création d'une Maison des civilisations et de l'Unité réunionnaise. "Esclaves marrons". Abolition de l'esclavage en 1794 et en 1848. Attente de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité par tout l'outre-mer français.

- Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)] - (6 avril 2000) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 1953, 1955) : création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. Nécessité de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les conséquences du réchauffement climatique. Elévation du niveau de la mer. Rôle de la France dans la mise en place d'engagements internationaux. Protocole de Kyoto de 1997. Connaissance approfondie des émissions de gaz à effet de serre et de leurs conséquences sur le réchauffement climatique. Importante capacité de recherche de la France. Etude confiée à l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. Amélioration des moyens et de la coordination de la recherche scientifique française. Coopération en faveur des pays en voie de développement. Exemple du cyclone qui s'est abattu sur Madagascar. Rôle de l'observatoire national. Proposition de recentrer les missions de l'observatoire sur la collecte et la diffusion des informations. Concertation avec les scientifiques et les responsables administratifs. Souhaite que l'observatoire exerce ses missions en liaison avec les établissements et instituts de recherche concernés, et avec le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GEIEC. Mission de sensibilisation du public et d'information des collectivités territoriales. Recommandations en matière de prévention. Composition et règles de fonctionnement de cet observatoire. Notion de responsabilité à l'égard des générations futures - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1967) : unanimité au sein de la commission des affaires économiques. Rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'évolution du climat et de ses conséquences prévisibles sur la géographie. Explosion démographique. Mondialisation des échanges. Exemple de l'île de la Réunion. Création d'un observatoire national. - **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25 quater** (*exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties*) (p. 2512) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 964 : extension de l'exonération aux logements appartenant aux sociétés d'économie mixte, SEM, s'ils sont conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation et, dans les départements d'outre-mer, aux logements appartenant aux SEM construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'Etat ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (17 mai 2000) - **Art. 78** (*obligation d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants*) (p. 2873) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 991 : possibilité d'intervention publique quels que soient le régime de la propriété et les modalités d'occupation des logements concernés ; retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)]** - (29 mai 2000) - **Art. 2** (*création de la société holding France Télévision, définition de ses missions et de celles des autres sociétés nationales de programmes*) (p. 3313) : son amendement, soutenu par M. Michel Pelchat, n° 160 : organisation de la continuité territoriale des chaînes publiques de télévision dans les départements d'outre-mer confiée à Réseau France outre-mer, RFO, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; rejeté. Prise en compte des possibilités techniques.

- **Projet de loi d'orientation pour l'outre-mer [n° 0342 (1999-2000)]** - (13 juin 2000) - **Discussion générale** (p. 3921, 3924) : inutilité des exercices de globalisation. Très grande diversité de situations. Situation réunionnaise. Taux de chômage. Exonération des charges sociales pour les petites entreprises. Conquête de marchés extérieurs. Intégration spécifique à l'Union européenne et insertion dans notre environnement géo-économique. Progression démographique. Globalisation des échanges. Jeunesse réunionnaise. Niveau de formation. Politique de transfert du savoir-faire. Aggravation des inégalités et de l'exclusion. Son amendement visant à l'alignement immédiat du RMI. Principe de la suppression de la prime d'éloignement dans les fonctions publiques d'Etat. Bidépartementalisation de La Réunion. Histoire de La Réunion. Coût de la création d'un second département. Développement différencié des régions d'outre-mer dans le cadre de la République.

- **Suite de la discussion** - (14 juin 2000) - **Art. 2** (*exonération de cotisations sociales patronales*) (p. 3958) : son amendement n° 52 : conservation du bénéfice de l'exonération tant que l'effectif de l'entreprise n'a pas dépassé vingt salariés ; devenu sans objet. (p. 3962) : sur l'amendement n° 61 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (extension du champ des secteurs exonérés), son sous-amendement n° 50 : prise en compte des énergies renouvelables ; adopté. Son amendement n° 51 : possibilité pour les compagnies aériennes régionales des départements d'outre-mer d'affronter la concurrence ; devenu sans objet - **Après l'art. 21** (p. 4023) : son amendement n° 53 : égalité d'accès aux trois chaînes publiques ; adopté - **Après l'art. 34** (p. 4040, 4041) : son amendement n° 57 : titularisation du personnel journalier en poste dans les communes de La Réunion ; rejeté. Problème de la surrémunération - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 4048) : se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 31 de la commission et n° 123 de M. Edmond Lauret. Réforme historique.

- **Suite de la discussion** - (20 juin 2000) - **Art. 43** (*création d'un observatoire des prix et des revenus à La Réunion*) (p. 4149) : se déclare favorable à l'amendement n° 188 du Gouvernement (extension à chaque département d'outre-mer de la création d'un tel observatoire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4151, 4152) : ampleur et diversité des mesures contenues dans le projet de loi. Défisiscalisation. Egalité sociale. Création d'un congrès dans les régions monodépartementales d'outre-mer. Création d'un deuxième département à La Réunion. Ne pourra voter ce texte.

Nouvelle lecture [n° 0028 (2000-2001)] - (7 novembre 2000) - **Discussion générale** (p. 5714, 5715) : égalité et développement. Effort budgétaire. Créations d'emplois. Attente des Réunionnais. Réformes qui restent sans réponses. Volet institutionnel. Situation à La Réunion. Reconnait les efforts consentis par ce projet de loi - **Art. 21 bis** (*continuité territoriale du service public de l'audiovisuel*) (p. 5741) : son amendement n° 47 : affirmation du principe de la continuité territoriale des chaînes publiques ; adopté. RFO - **Art. 38** (*création de deux départements à La Réunion*) (p. 5751) : son

amendement n° 48 : dénomination du département du Nord et du département du Sud de La Réunion ; devenu sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5768, 5769) : dispositions économiques, sociales et culturelles de ce projet de loi. Suppression de la création d'un deuxième département à La Réunion. Remise en cause de l'aménagement équilibré du territoire. Consultation de la population. Souhaite que l'Assemblée nationale en dernière lecture rétablisse un deuxième département à La Réunion.

VÉZINHET (André), sénateur (Hérault) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2133, 2134) : constat d'éclatement urbain. Prise en compte globale des principales politiques urbaines. Simplicité du plan local d'urbanisme, PLU. Politique cohérente de transports à l'échelle de l'agglomération. Sa satisfaction de voir réaffirmés et précisés la place de l'habitat social, le rôle des HLM et le dialogue avec les locataires. Définition du logement décent - **Art. 1er** (*chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme : dispositions communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*) (p. 2171) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 202 de la commission, n° 60 de la commission des lois saisie pour avis et n° 2 de M. Ladislas Poniatowski (maintien de l'appellation "plans d'occupation des sols", POS, au lieu de "plans locaux d'urbanisme", PLU).

- **Suite de la discussion** - (2 mai 2000) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 121-6 du code de l'urbanisme** (*commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme*) (p. 2199) : intervient sur l'amendement n° 214 de la commission (extension de la compétence de la commission de conciliation à l'ensemble des permis de construire délivrés au nom de l'Etat et élargissement de sa composition au président du conseil général).

- **Suite de la discussion** - (3 mai 2000) - **Art. 3** (*intitulé du chapitre III du titre II du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, consacré au régime des plans locaux d'urbanisme, PLU*) - **Art. L. 123-10 du code de l'urbanisme** (*mise à l'enquête publique du projet de PLU*) (p. 2297) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 103 de la commission des lois saisie pour avis et n° 779 de M. Jean-Claude Gaudin (accord des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale auquel l'élaboration du plan d'occupation des sols a été confiée) - **Art. 6** (*modification de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme*) (p. 2313) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 253 de la commission (substitution de l'appellation "convention publique d'aménagement" à l'appellation "convention").

- **Suite de la discussion** - (4 mai 2000) - **Art. 17** (*recette du budget des établissements publics fonciers*) (p. 2343) : se

déclare opposé à l'amendement de suppression n° 269 de la commission et favorable à l'amendement n° 1009 du Gouvernement (nouvelle réglementation applicable aux établissements publics fonciers locaux) - **Après l'art. 19 bis** (p. 2360, 2361) : département de l'Hérault. Se déclare opposé à l'amendement n° 273 de la commission (possibilité dans les zones rurales caractérisées par l'absence de toute pression foncière de déroger aux dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'urbanisme afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'implantation de constructions nouvelles).

- **Suite de la discussion** - (9 mai 2000) - **Art. 25** (*obligations de construction de logements sociaux*) - **Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation** (*champ d'application*) (p. 2451, 2452) : intervient sur l'amendement n° 283 de la commission (prise en compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale pour définir le champ d'application du dispositif proposé par cet article ou à défaut, utilisation du critère de l'agglomération fixé par l'INSEE). Commune de Montpellier. Comparaison du parc privé de logements sociaux au parc d'HLM. (p. 2475) : intervient sur l'amendement n° 410 rédactionnel et de précision de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Mise en cause permanente de la position du rapporteur - **Art. L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation** (*calcul du prélèvement annuel et affectation*) (p. 2493, 2494) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 297 de la commission (réécriture de cet article prévoyant la création d'un contrat d'objectifs fixant un objectif de réalisation de logements sociaux).

- **Suite de la discussion** - (10 mai 2000) - **Après l'art. 42** (p. 2606) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 820 : légalisation de l'application de la délibération instituant et fixant le versement transport sur le périmètre étendu de la communauté d'agglomération ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 47** (*consultation des partenaires du transport public en Ile-de-France*) (p. 2735) : soutient l'amendement n° 823 de M. Jacques Bellanger (élargissement des compétences du comité des partenaires du transport public à la question de la stratégie tarifaire et du développement du syndicat des transports d'Ile-de-France, STIF) - **Art. 60** (*objectifs et moyens de la politique d'aide au logement*) - **Art. L. 301-2 du code de la construction et de l'habitation** (*moyens de la politique du logement*) (p. 2779) : soutient l'amendement n° 827 de M. Roger Rinchet (création d'aides publiques à l'investissement pour des installations utilisant des énergies renouvelables) - **Paragraphes II et III** (*compétences des collectivités territoriales et de la région en matière d'habitat*) (p. 2781) : soutient l'amendement n° 828 de M. Gérard Miquel (possibilité pour un pays organisé en syndicat mixte de mener à bien une opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH) - **Art. 61** (*pérennité du logement social*) (p. 2790) : intervient sur l'amendement n° 340 de la commission (reconnaissance, comme participant d'un service d'intérêt général, des compétences des organismes d'HLM en matière de gestion locative de logements sociaux et d'accession à la propriété) - **Après l'art. 61** (p. 2799) : son amendement n° 831 : création des offices publics de l'habitat se substituant aux offices publics d'aménagement et de construction et aux offices publics d'habitations à loyer modéré ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (18 mai 2000) - **Après l'art. 88** (p. 2931) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Placade, n° 840 : modification de la composition du comité syndical des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et des conditions d'exercice des mandats ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (1er décembre 2000) (p. 6984, 6986) : réforme en profondeur des aides personnelles au logement. Création d'un barème unique des aides au logement dans le secteur locatif. Articulation avec la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Application de la loi relative à la lutte contre les exclusions dans le département de l'Hérault. Retard pris dans la mise en oeuvre de l'aide à la médiation locative. Reconstitution des aides à la pierre. Insuffisance de la production de logements sociaux. Simplification et réorganisation indispensables du secteur de la construction sociale. Politique menée à l'égard des locataires. Dynamisme du secteur du bâtiment. Le groupe socialiste votera le projet de budget.

VIAL (Jean-Pierre), sénateur (Savoie) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 29 mars 2000).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 831 (JO Débats du 24 mai 2000) (p. 3037) - Ministère : Equipement - *Avancement du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin* - Réponse le 14 juin 2000 (p. 3872) - **Transports ferroviaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 0207 (1999-2000)]** - (7 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1221, 1222) : cinquième projet de loi sur le sport depuis 1998. Recours à la procédure d'urgence. Texte aux thèmes divers et désordonnés. Absence de dispositions en faveur du droit d'accès aux activités physiques et sportives pour les personnes handicapées. Faiblesse des moyens du ministère de la jeunesse et des sports. Absence de dispositions en faveur du bénévolat. Maintien indispensable de la distinction entre bénévoles et professionnels, entre diplômés et qualifications ou expériences. Nécessaire prise en compte de la prévention des risques et du maintien d'une sécurité optimale pour les pratiquants par la formation. Appréciation de la spécificité de la montagne par la législation.

- **Suite de la discussion** - (8 mars 2000) - **Art. 33** (*conditions d'exercice de la libre prestation de services d'éducateurs sportifs - art. 43-2 de la loi du 16 juillet 1984*) (p. 1289) : sur l'amendement n° 20 de la commission (principe de la liberté de circulation des éducateurs sportifs - conditions d'exercice pour les migrants dont la qualification serait d'un niveau inférieur au diplôme français, son sous-amendement n° 51 : distinction du régime spécifique auquel sont soumis les sports à risques du droit commun des autres activités physiques et sportives ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains [n° 0279 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (16 mai 2000) - **Art. 61 A** (*congé de représentation des salariés siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'HLM*) (p. 2784) : sur l'amendement n° 417 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (versement d'une compensation financière aux salariés), son sous-amendement n° 698 ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** - *Nouvelle lecture* [n° 0331 (1999-2000)] - (31 mai 2000) - **Art. 12** (*comité national olympique et sportif, CNOSF*) - *art. 19 de la loi du 16 juillet 1984* (p. 3477) : son amendement, soutenu par M. Bernard Murat, n° 49 : élargissement du champ de contrôle établi au profit du CNOSF ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2000** [n° 0130 (2000-2001)] - (18 décembre 2000) - **Art. 26** (*aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes*) (p. 7989) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° 43 : suppression de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie ; adopté.

VIDAL (Marcel), sénateur (Hérault) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 17 novembre 2000).

DÉPÔTS

Avis, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Cinéma - Théâtre dramatique [n° 93 (2000-2001) tome 2] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains** [n° 0279 (1999-2000)] - *Suite de la discussion* - (27 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 2144) : définition d'une politique de la ville. Prise en compte globale des politiques d'urbanisme, de logement et de déplacements. Redéfinition des objectifs des documents d'urbanisme et amélioration des procédures. Décentralisation à l'échelon de la commune de l'élaboration des documents d'urbanisme.

- **Projet de loi de finances pour 2001** [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (2 décembre 2000) (p. 7055, 7056) : progression de ces crédits pour la troisième fois consécutive. Lutte contre le dopage. Nécessité d'une politique européenne d'ensemble. "Rencontres européennes des jeunes". Rôle de l'office franco-allemand de la jeunesse, OFAJ. Maison d'Heidelberg à Montpellier. Reconnaissance des multipartenariats des collectivités territoriales, des associations et des familles. Pratique du golf en France. Accès aux activités sportives des personnes handicapées. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Culture

- (2 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour le cinéma et le théâtre dramatique (p. 7110, 7112) : situation économique du cinéma : fréquentation ; production ; implantation des

multiplexes ; rapport de M. Francis Delon ; apparition de nouvelles pratiques commerciales. Augmentation du budget du cinéma. Maison du cinéma. Mesures européennes en faveur de la création cinématographique. Augmentation des crédits du théâtre. Manque de lisibilité des documents budgétaires. Au nom de la commission des affaires culturelles, émet un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (p. 7120, 7121) : à titre personnel : priorités du budget de la culture. Accès à la culture pour le plus grand nombre. Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette. Progression des crédits. Pourcentage symbolique du "1 % culturel". Stagnation des crédits d'acquisition : exemple du centre Georges-Pompidou. Situation de la Bibliothèque nationale de France, BNF. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7272, 7273) : nouvelle procédure de discussion budgétaire. Progression des crédits de l'environnement. Rôle essentiel des directions régionales de l'environnement, DIREN.

VILLEPIN (Xavier de), sénateur (Français établis hors de France) UC.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale des bourses de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la défense antimissiles du territoire (NMD) aux Etats-Unis [n° 417 (1999-2000)] (14 juin 2000) - **Défense**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000 [n° 457 (1999-2000)] (3 juillet 2000) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 29 juin 2000) - **Proche-Orient**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Kosovo du 5 au 8 octobre 2000 [n° 56 (2000-2001)] (26 octobre 2000) - **Europe de l'Est**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part** [n° 0095 (1999-2000)] - (9 février 2000) - Président de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 705) : protestation contre les raids aériens au Liban. Favorable à la ratification de l'accord. Souhait de la réconciliation, de l'unification économique et de la paix au Proche-Orient.

- **Projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** [n° 0192 (1999-2000)] - *Suite de la discussion* - (1er mars 2000) - **Après l'art. 2** (p. 1066) : intervient sur l'amendement n° 36 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga

(parité des candidatures pour les élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE). Approuve les propos de M. Charles de Cuttoli sur la nécessité d'une concertation au sujet des Français de l'étranger.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0238 (98-99)]** - (21 mars 2000) - Président de la commission des affaires étrangères - **Demande de discussion immédiate** (p. 1479, 1480) : intervient sur la demande de discussion immédiate, formulée par MM. Gilbert Chabroux, Robert Bret et quarante-neuf de leurs collègues, en application de l'article 30, alinéas 1 et 4, du règlement du Sénat, sur la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien. Problèmes juridiques, constitutionnels et diplomatiques qu'engendrerait un tel débat. Restauration de la stabilité dans la région du Caucase Sud. Rappelle que le Gouvernement n'a pas souhaité l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour prioritaire. Invite le Sénat à ne pas inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne** - (30 mai 2000) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 3388, 3390) : négociations institutionnelles. Elargissement de l'Union européenne. Nouvelle pondération des voix au Conseil européen. Coopérations renforcées. Solidarité franco-allemande pour l'Europe. Politique étrangère et de sécurité commune. "Missions de Petersberg". Capacité militaire européenne. Ambition de la France pour l'Europe de demain.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (6 juin 2000) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 3627, 3629) : souhait d'un budget de la défense en accord avec les ambitions de l'Union européenne. Déploie la réduction des crédits d'équipement. Financement des commandes globales. Financement des opérations extérieures. Insuffisance du budget du ministère des affaires étrangères. Erosion des objectifs. Réduction de l'aide publique bilatérale au développement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0328 (1999-2000)]** - (24 octobre 2000) - Président de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5471, 5472) : stabilité institutionnelle de la République dominicaine. Accroissement de l'influence régionale. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi n° 60 (2000-2001) de M. Jacques Pelletier relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915** - (7 novembre 2000) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 5787) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la demande de discussion immédiate de cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0060 (2000-2001)]** - (7 novembre 2000) - Président de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5789, 5790) : geste politique. Argument juridique. Incidences diplomatiques. Relations entre la Turquie et l'Arménie. Possibilité de maintenir une portée symbolique à ce texte. Votera contre le texte qui est proposé - **Art. unique (reconnaissance publique du génocide arménien de 1915)** (p. 5805) : ne pourra voter l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet (reconnaissance des autres génocides du vingtième siècle), ni le sous-amendement n° 4 de M. Dominique Braye (prise en compte de tous les génocides perpétrés depuis le génocide arménien au cours du vingtième siècle), déposé sur l'amendement précité.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion générale :

- (23 novembre 2000) (p. 6457, 6458) : décalage entre les hypothèses optimistes du projet de budget et l'évolution de la situation économique internationale. Montant des prélèvements obligatoires. Dépenses publiques par rapport au PIB. Absence de coordination des politiques économiques des pays membres de l'Union européenne. Retard de la France en matière de réduction du déficit et de la dette. Croissance des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Urgence d'une réforme de la fiscalité. Intérêt d'un tableau comparatif des taux d'imposition des pays de la zone euro. Hommage au président et au rapporteur général de la commission des finances. Avec les membres de l'UC, votera les amendements et suivra les avis de la commission des finances sur le projet de budget.

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (5 décembre 2000) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 7289, 7290) : stagnation des moyens consentis à l'action diplomatique de la France. Effort important de modernisation non reconnu par le ministère de l'économie et des finances. Erosion de l'aide publique au développement. Conseil européen de Nice. Place de l'Union européenne sur la scène internationale. Evolution dans les Balkans. La commission des affaires étrangères votera les crédits du ministère des affaires étrangères pour 2001 malgré les insuffisances qu'elle a relevées.

Défense

- (7 décembre 2000) - En remplacement de M. Jean Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour le nucléaire, l'espace et les services communs (p. 7495, 7496) : poursuite des programmes d'observation Hélios II et de télécommunications Syracuse III. Degré d'engagement de l'Allemagne et de l'Italie dans les programmes d'observation radar. Difficultés persistantes de consommation des crédits d'équipement pour l'armement. Evolution de la direction des constructions navales, DCN. Situation difficile du service de santé des armées. Diminution des crédits consacrés au nucléaire. Financement de la dissuasion nucléaire dans la prochaine loi de programmation militaire. (p. 7499, 7500) : non-respect de la revue de programme. Sous-consommation des crédits. Prochaine loi de programmation militaire. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits. Avancées de la défense européenne sous présidence française. Relations France-OTAN. Mécanisme de suivi et d'évaluation des engagements des pays membres. Importance des efforts budgétaires fournis par la Grande-Bretagne.

VINÇON (Serge), sénateur (Cher) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du conseil supérieur de la Réserve militaire (JO Lois et décrets du 8 novembre 2000).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 12 au 17 septembre 2000 en Syrie [n° 51 (2000-2001)] (25 octobre 2000) - **Proche-Orient**.

Avis, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2001 [n° 91 (2000-2001)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Forces terrestres [n° 95 (2000-2001) tome 6] (23 novembre 2000) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 484 (1999-2000)] autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part (ensemble sept annexes, quatre protocoles, un acte final, douze déclarations communes et un échange de lettres) [n° 144 (2000-2001)] (13 décembre 2000) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de résolution [n° 41 (2000-2001)] présentée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, par M. Hubert Haenel, sur la proposition de règlement du Conseil portant création du dispositif de réaction rapide (n° E 1465) [n° 160 (2000-2001)] (20 décembre 2000) - **Union européenne**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'élargissement du conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat, et portant modification du code de l'aviation civile [n° 0254 (1999-2000)]** - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1470, 1471) : commission de contrôle créée par le Sénat le 13 décembre 1990 chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique d'Air France. Ouverture du capital et privatisation. Position exceptionnelle occupée par Air France. Manque d'alliances avec les autres compagnies aériennes. Avantages de la privatisation. Le groupe du RPR adoptera ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 0238 (98-99)]** - (21 mars 2000) - **Demande de discussion immédiate** (p. 1478, 1479) : intervient sur la demande de discussion immédiate, formulée par MM. Gilbert Chabroux, Robert Bret et quarante-neuf de leurs collègues, en application de l'article 30, alinéas 1 et 4, du règlement du Sénat, de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915. Position du Gouvernement. Anticonstitutionnalité de ce texte. Autres génocides du XX^e siècle. Règlement des conflits dans la région du Caucase. Politique étrangère de la France. Drames et souffrances du peuple arménien. Le groupe du RPR se déclare opposé à l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [n° 0229 (1999-2000)]** - (22 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1501, 1503) : instrument de lutte contre l'impunité des grands criminels. Limites des tribunaux internationaux spéciaux. Signature de la convention de Rome le 17 juillet 1998 ; refus de participation de la Chine et des Etats-Unis. Modification de notre Constitution le 28 juin 1999. Entrée en vigueur soumise à la ratification par 60 pays. Rôle influent de la France : principe de complémentarité, obligation de coopération des Etats, rôle d'une chambre préliminaire et droits des victimes. Favorable à l'application de l'article 124 du statut : crimes de guerre exclus de la compétence de la Cour ; lutte contre les plaintes injustifiées et abusives ; période de transition de sept ans ; information du Parlement. Hommage aux Etats africains, partisans de la Cour pénale internationale. Le groupe du RPR adoptera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (29 novembre 2000) - **Art. 28 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)** (p. 6802) : politique européenne de la défense. (p. 6806) : financement de la politique de la défense.

Deuxième partie :

Défense

- (7 décembre 2000) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Forces terrestres" (p. 7497) : remise en cause des engagements pris en 1998. Détérioration de la disponibilité opérationnelle des matériels de l'armée de terre. Diminution critique des crédits de fonctionnement. Augmentation de la charge de travail des personnels, sans contrepartie. Recul de la défense dans l'ordre des priorités gouvernementales. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ce budget. (p. 7504, 7505) : crédits en diminution. Politique de défense ambitieuse du Royaume-Uni. Affaiblissement de nos capacités militaires. Remise en cause des conditions de vie et de travail des personnels. Insuffisance des crédits d'équipement. Non-respect de la loi de programmation militaire. Déclin des armées. Modèle d'armées 2015 compromis. Le groupe du RPR votera contre ce projet de budget.

Vote sur l'ensemble :

- (12 décembre 2000) (p. 7767, 7769) : remerciements. Evolution des dépenses publiques. Absence de maîtrise dans ce budget. Dépenses de fonctionnement. Financement de dépenses structurelles. Réduction des crédits d'investissement. Créations de postes dans l'éducation nationale. Politique fiscale du Gouvernement. Le groupe du RPR votera le projet de loi de finances dans le texte qui résulte des travaux du Sénat.

VISSAC (Guy), sénateur (Haute-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 319 (JO Débats du 7 avril 2000) (p. 1981) - Ministère : Education - *Devenir des réformes dans l'éducation nationale* - Réponse le 7 avril 2000 (p. 1982) - **Education (ministère de l')**

n° 396 (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5944) - Ministère : Premier ministre - *Mesures contre le développement de l'épidémie de "vache folle"* - Réponse le 10 novembre 2000 (p. 5944) - **Maladies du bétail**

Questions orales sans débat :

n° 599 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 5024) - Ministère : Agriculture - *Situation des entrepreneurs de travaux forestiers* - Réponse le 19 janvier 2000 (p. 5) - **Bois et forêts**

n° 662 (JO Débats du 24 novembre 1999) (p. 6209) - Ministère : Equipement - *Financement des travaux sur les routes nationales dans la région Auvergne* - Réponse le 23 février 2000 (p. 846) - **Contrats de plan**

n° 683 (JO Débats du 21 décembre 1999) (p. 7889) - Ministère : Aménagement du territoire - *Coût du recyclage des déchets pour les communes* - Réponse le 5 avril 2000 (p. 1792) - **Déchets**

n° 915 (JO Débats du 13 octobre 2000) (p. 5083) - Ministère : Agriculture - *Reconstitution des forêts dévastées par la tempête de 1999* - Réponse le 15 novembre 2000 (p. 5967) - **Bois et forêts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination [n° 0448 (1999-2000)]** - (13 décembre 2000) - **Explications de vote** (p. 7794) : exploitation d'enfants dans le métro. Demande au ministre d'exercer un contrôle sur cette situation.

VOYNET (Dominique), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 274 de M. Philippe Darniche : **Pollution et nuisances** (*Marée noire consécutive au naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 4 février 2000) (p. 595).

n° 299 de M. Bernard Fournier : **Gouvernement** (*Modalités de la visite de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement au salon de l'agriculture*) (JO Débats du 10 mars 2000) (p. 1336).

n° 352 de M. Philippe Nogrix : **Pollution et nuisances** (*Marée noire consécutive au naufrage de l'Erika*) (JO Débats du 26 mai 2000) (p. 3161).

n° 402 de M. Roland Courteau : **Environnement** (*Changements climatiques et sommet de La Haye*) (JO Débats du 10 novembre 2000) (p. 5950).

Questions orales sans débat :

n° 650 de M. Gérard Delfau : **Sécurité sociale** (*Financement de la santé publique*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1602).

n° 669 de M. Jean Faure : **Bois et forêts** (*Politique de diversification énergétique et de valorisation de la forêt française*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 653).

n° 683 de M. Guy Vissac : **Déchets** (*Coût du recyclage des déchets pour les communes*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1792).

n° 689 de M. Serge Franchis : **Catastrophes naturelles** (*Contribution de l'Etat à la réalisation du plan de prévention des risques naturels de la ville d'Auxerre*) (JO Débats du 9 février 2000) (p. 654).

n° 712 de M. Bernard Piras : **Fruits et légumes** (*Conséquences de la sharka sur l'avenir du secteur fruitier français*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1606).

n° 733 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Animaux** (*Lutte contre la multiplication des ragondins*) (JO Débats du 5 avril 2000) (p. 1793).

n° 740 de M. Roger Besse : **Services publics** (*Suppression de services publics*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1603).

n° 742 de M. Jean Bizet : **Impôts et taxes** (*Conséquences de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes aux produits phytosanitaires*) (JO Débats du 29 mars 2000) (p. 1604).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 0159 (1999-2000)]** - (6 avril 2000) - **Discussion générale** (p. 1955, 1958) : évolution du climat. Rôle de la France dans la négociation internationale. Engagement commun souscrit par les Etats membres de la Communauté européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Protocole de Kyoto de 1997. Adoption par le Gouvernement d'un nouveau programme national de lutte contre le changement climatique. Mesures prises dans le domaine du logement. Contrats de plan en matière de transports. Extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises. Présidence par la France du Conseil de l'Union européenne à partir du mois de juillet. Réunion du G8 sur l'environnement. Atelier international sur les politiques et mesures de lutte contre l'effet de serre. Application du protocole de Kyoto. Conférence de La Haye qui aura lieu en novembre 2000. Coopération avec les pays en voie de développement. Mission interministérielle de l'effet de serre. Montée des niveaux des mers. Rôle de l'observatoire national. Recherche sur les impacts du changement de climat et information sur les risques liés à ce changement. Collaboration avec les établissements existants. Politiques de coopération avec les pays du Sud. Accepte cette proposition de loi. (p. 1963, 1965) : explosion des émissions de gaz à effet de serre. Echelon national. Secteur des transports. Fiscalité. Modification des comportements individuels. Programme national de lutte contre l'effet de serre. Exemple de la taxe sur le kérosène. Mécanismes de Kyoto. Mise en oeuvre conjointe. Coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement. Mise en place d'un marché de "permis d'émissions". Nouvelles énergies. Diffusion massive des technologies. Départements et territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - (23 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 2959, 2963) : qualité du travail des rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Recherche d'un compromis entre les demandes des chasseurs et les demandes des non-chasseurs. Nécessité de mettre en place un accès partagé par les usagers de la nature à

des espaces naturels protégés. Souci de préserver l'environnement. Prise en compte de la transformation des milieux naturels. Place de la chasse dans la gestion des milieux. Limites apportées à l'exercice du droit de chasser. Rénovation de l'organisation du monde de la chasse. Développement des missions de l'Office national de la chasse, ONC. Rôle des fédérations de chasse. Mise en conformité des règles de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA, avec l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Inscription indispensable dans la loi de dispositions permettant de faire valoir un droit de non-chasse. Améliorations apportées au permis de chasser. Nécessaire modernisation de la législation nationale et mise en accord du droit national avec le droit européen. Fixation des périodes de chasse. Chasse à la passée. Chasse de nuit. Souhait d'un dialogue entre les chasseurs et les non-chasseurs. (p. 3003, 3004) : demande de la procédure d'urgence par le Gouvernement. Etat d'esprit ayant présidé aux travaux. Volonté de respecter le droit communautaire. Nombreuses démarches entreprises par le ministère. (p. 3005, 3007) : calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs. Echec des négociations en 1994. Arrêt du Conseil d'Etat du 3 décembre 1999. Echec du retour à la loi de 1998. Sagesse des propositions du Gouvernement. Motivation de la mise en place du jour sans chasse. Volonté de réconciliation entre chasseurs et non-chasseurs. Conclusion de l'étude commandée par l'union nationale des fédérations départementales de chasseurs, UNFDC. Chasse et Révolution française - **Art. 1er A** (*clarification des compétences communautaires et nationales sur la réglementation de la chasse*) (p. 3008, 3009) : demande le retrait de l'amendement n° 158 de la commission (initiatives du Gouvernement pour rendre compte de l'articulation du droit communautaire et du droit national) - **Art. 1er** (*définition de la pratique de la chasse et de l'acte de chasse - art. L. 220-1 du code rural*) (p. 3014) : s'oppose à l'amendement n° 159 de la commission (nouvelle rédaction de l'article affirmant le rôle de la chasse dans la gestion des espèces de la faune sauvage et de leurs habitats). Sur les sous-amendements déposés sur ce dernier, s'oppose au n° 234 et au n° 235 de M. Ladislav Poniatowski, au n° 301 et au n° 302 de M. Jean-Marc Pastor, au n° 299 de M. Michel Souplet, au n° 255 de M. Gérard Le Cam, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 233 de M. Ladislav Poniatowski et le n° 4 de M. Alain Vasselle - **Avant l'art. 1er bis ou après l'art. 1er bis** (p. 3017, 3018) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Alain Vasselle (confirmation dans la loi de l'existence du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, CNCF) ainsi qu'à l'amendement n° 160 de la commission (objet et composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) et au sous-amendement n° 236 de M. Ladislav Poniatowski déposé sur ce dernier (composition du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage). S'oppose à l'amendement n° 307 de M. Yvon Collin (statut du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) - **Art. 1er bis** (*encadrement des pratiques tendant à l'introduction ou à la réintroduction d'espèces prédatrices*) (p. 3022) : son amendement n° 338 : nouvelle rédaction de l'article permettant de respecter les engagements internationaux en cas de réintroduction volontaire de prédateurs ; rejeté. (p. 3024, 3025) : accepte l'amendement de suppression n° 243 de Mme Maryse Bergé-Lavigne ainsi que l'amendement n° 276 de M. Jean-Marc Pastor (avis des conseils municipaux et des conseils généraux lors de l'étude d'impact sur la réintroduction des prédateurs) à défaut de l'adoption de son amendement n° 338 précité. Etudes préalables à la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. (p. 3029) : accepte le sous-amendement n° 352 de M. Michel Charasse ayant le même objet que l'amendement n° 276 précité déposé sur son amendement n° 338 précité.

- **Suite de la discussion** - (24 mai 2000) - **Art. 2** (*statut et missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS - art. L. 221-1 du code rural*) (p. 3049) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Alain Vasselle, n° 55 de M. Ladislav Poniatowski et n° 126 de M. Michel Souplet (retour à l'appellation d'origine de l'office national de la chasse, ONC). (p. 3055, 3056) : s'oppose à l'amendement n° 161 de la commission (instauration de la

double tutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture et de la forêt pour le nouvel office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS) et sur celui-ci, aux sous-amendements n° 248 (attribution à l'ONCFS du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) de M. Gérard Larcher, n° 228 de M. Philippe François (concertation entre chasseurs et forestiers), n° 258 de M. Gérard Le Cam (prépondérance des fédérations pour la formation) et n° 354 de M. Michel Charasse (référence à la tutelle de l'Etat), accepte les sous-amendements n° 58 de M. Ladislav Poniatowski (mention de l'élargissement des missions menées par l'ONC) et n° 259 de M. Gérard Le Cam (rééquilibrage du financement de l'ONC), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 11 de M. Alain Vasselle (possibilité d'une collaboration entre l'ONC, la fédération nationale de la chasse, et les fédérations départementales de la chasse, sur les questions relatives à leurs domaines d'action respectifs). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 277 de M. Jean-Marc Pastor (statut des gardes de l'ONCFS). (p. 3061) : s'oppose aux amendements n° 129 de M. Michel Souplet (représentation de 50 % de chasseurs dans le conseil d'administration de l'ONC), n° 162 de la commission (précision relative à la composition du conseil d'administration de l'office) et n° 278 de M. Jean-Marc Pastor (composition du conseil d'administration de l'ONCFS). (p. 3063, 3064) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 163 de la commission et, sur celui-ci, au sous-amendement rédactionnel n° 238 de M. Ladislav Poniatowski, aux amendements identiques n° 14 de M. Gérard César et n° 130 de M. Michel Souplet (nomination du futur directeur général de l'ONC en conseil des ministres). Son amendement n° 339 : précisions sur les ressources de l'ONCFS ; adopté après modification par les sous-amendements n° 63 de M. Ladislav Poniatowski (distinction entre les ressources de l'ONC provenant de la vente de gibier et celles provenant d'autres produits), qu'elle accepte, et n° 15 de M. Alain Vasselle (affectation des redevances cynégétiques), auquel elle s'oppose. S'oppose à l'amendement n° 257 de M. Gérard Le Cam (affectation des ressources constituées par les redevances cynégétiques à des études concernant directement la chasse). (p. 3067, 3068) : demande le retrait des amendements identiques n° 16 de M. Philippe François et n° 132 de M. Michel Souplet (élargissement des modes de financement de l'ONCFS). S'oppose à l'amendement n° 164 de la commission (maintien de la coopération technique entre l'office et les fédérations et possibilité pour les fédérations départementales de chasseurs de bénéficier de la mise à disposition de fonctionnaires de l'Etat) - **Art. 2 bis** (*vote dans les assemblées générales des fédérations départementales des chasseurs - art. L. 221-4 du code rural*) (p. 3069) : sur l'amendement n° 165 de la commission qu'elle accepte (principe du vote "un chasseur - une voix" réservé à l'élection des membres du conseil d'administration de chaque fédération départementale), son sous-amendement n° 340 : possibilité de prendre en compte les droits de vote non seulement des personnes physiques mais aussi des personnes morales ; adopté. (p. 3072, 3073) : sur les sous-amendements déposés sur l'amendement n° 165 précité de la commission, accepte le n° 306 de M. Gérard César (introduction de la notion de territoire) et s'oppose au n° 17 de M. Alain Vasselle (attribution aux présidents de sociétés de chasse d'un mandat de représentation de leurs adhérents) et au n° 133 de M. Michel Souplet, identique à celui-ci, ainsi qu'au n° 239 de M. Ladislav Poniatowski (prise en compte des territoires et des chasseurs qui y chassent), au n° 250 de M. Gérard César (reconnaissance de la représentativité des chasseurs propriétaires) et demande le retrait du n° 260 de M. Ladislav Poniatowski (détermination des pouvoirs de vote) - **Art. 2 quater** (*contenu du schéma départemental de mise en valeur cynégétique - art. L. 221-2-2 du code rural*) (p. 3076) : accepte l'amendement n° 279 de M. Jean-Marc Pastor (renforcement du pouvoir du monde de la chasse sur toutes les activités s'exerçant sur les territoires) et en demande la réserve ainsi que pour l'amendement de suppression n° 166 de la commission - **Art. 3** (*missions des fédérations départementales des chasseurs*) (p. 3081) :

s'oppose à l'amendement n° 167 de la commission (caractéristiques des fédérations). Sur les sous-amendements déposés par M. Alain Vasselle sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 329 (missions d'aide et de conseil à la gestion des fédérations) et s'oppose au n° 330 (réintroduction de la notion de répression). (p. 3083, 3084) : approuve l'engagement du Sénat en faveur de la répression du braconnage. Gardes de l'office national de la chasse. (p. 3085) : s'oppose aux amendements n° 168 de coordination de la commission et n° 137 de M. Michel Souplet (approbation par l'autorité administrative des statuts régissant l'activité des fédérations départementales de la chasse). (p. 3086, 3087) : s'oppose aux amendements identiques n° 70 de M. Ladislav Poniatowski et n° 138 de M. Michel Souplet (suppression de la référence à une tutelle préfectorale a priori), aux amendements n° 22 de M. Gérard César (suppression de la tutelle de l'Etat sur les fédérations) et n° 169 de la commission (contrôle a posteriori du préfet). (p. 3088, 3089) : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Gérard César, n° 71 de M. Ladislav Poniatowski et n° 139 de M. Michel Souplet (suppression de la référence au contrôle financier institué à l'égard des fédérations des chasseurs par le décret du 25 octobre 1935) ainsi qu'aux amendements identiques n° 24 de M. Philippe François et n° 297 de M. Jean-Marc Pastor (suppression du contrôle financier du décret-loi du 25 octobre 1935). Accepte l'amendement n° 170 de la commission (application aux fédérations départementales des chasseurs des dispositions de l'article L. 111-7 du code des juridictions financières) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 349 : contrôle économique et financier de l'Etat sur les fédérations départementales des chasseurs ; rejeté. Respect des observations de la Cour des comptes - **Art. 3 bis** (constitution de partie civile des fédérations départementales de chasseurs et transmission des procès-verbaux - art. L. 221-2-1 nouveau du code rural) (p. 3090) : s'oppose à l'amendement n° 171 de la commission (transmission au président de la fédération départementale des chasseurs d'une copie des procès-verbaux dressés pour constater des infractions à la réglementation sur l'exercice de la chasse) - **Après l'art. 3 bis** (p. 3091) : s'oppose à l'amendement n° 172 de la commission (schéma de mise en valeur cynégétique) - **Après l'art. 4** (p. 3094) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Ladislav Poniatowski (création de fédérations régionales des chasseurs) - **Art. 4** (coordination et statut des gardes de l'ONCFS) (p. 3096) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 174 de la commission (intégration des gardes de l'ONCFS dans la fonction publique de l'Etat) et s'oppose au sous-amendement n° 229 de M. Philippe François (création au sein de la gendarmerie nationale de "brigades vertes" chargées de la police de l'environnement) - **Art. 5** (création de la fédération nationale des chasseurs - art. L. 221-8 du code rural) (p. 3100) : son amendement n° 341 : prise en compte des différentes cotisations dues aux fédérations ; devenu sans objet. (p. 3102, 3103) : s'oppose à l'amendement n° 280 de M. Jean-Marc Pastor (missions et rôle joués par la fédération nationale de la chasse) et sur celui-ci aux sous-amendements de la commission n° 356 (instauration de la double tutelle), n° 176 (participation des associations de chasseurs spécialisées), n° 178 (missions de coordination de la fédération), n° 179 (affectation de l'excédent des ressources annuelles des fédérations départementales des chasseurs) et n° 351 (fixation d'un plafond aux sommes versées par les fédérations au titre de la péréquation), de M. Gérard Le Cam n° 263 (objet du fonds de péréquation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 262 (modalités de mise en oeuvre de la péréquation) de M. Gérard Le Cam, ainsi que pour les amendements n° 140 de M. Michel Souplet (constitution de la fédération nationale de la chasse et élection de son président) et n° 175 de la commission (élection du président de la fédération nationale des chasseurs). S'oppose à l'amendement n° 180 de la commission (règles de contrôle de l'exécution des missions de service public applicables à la fédération nationale) - **Art. 6** (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA) (p. 3106) : s'oppose aux amendements identiques n° 78 de M. Ladislav Poniatowski et n° 144 de M. Michel Souplet (définition des fonctions des ACCA),

n° 79 de M. Ladislav Poniatowski et n° 332 de M. Alain Vasselle (rôle des ACCA dans la "répression" du braconnage), ainsi qu'au sous-amendement n° 359 de M. Alain Vasselle (référence à la prévention du braconnage) déposé sur l'amendement n° 78 précité. (p. 3108, 3109) : s'oppose aux amendements identiques n° 80 de M. Ladislav Poniatowski et n° 145 de M. Michel Souplet (obligation pour un propriétaire de procéder à la destruction des nuisibles). (p. 3110, 3112) : s'oppose aux amendements n° 281 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de la verbalisation lors du passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition), n° 227 de M. Philippe François (accroissement de la latitude donnée par le législateur au ministre pour fixer dans chaque département le seuil d'opposition aux ACCA), n° 303 de M. Xavier Pintat (précision du régime de pleine propriété) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 119 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité pour celui qui exerce le droit de non-chasse de chasser sur l'ensemble des terrains de l'ACCA). Accepte finalement l'amendement déjà voté n° 227 précité de M. Philippe François.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution [n° 0015 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 16 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** (p. 3123, 3124) : principes consacrés par la conférence de Rio de 1992 sur le développement durable. Objets des amendements apportés aux protocoles. Demande l'approbation des quatre projets de loi. (p. 3127, 3128) : importance des démarches de coopération. Politique de protection des espaces remarquables. Nécessité de maîtriser l'urbanisme.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique [n° 0016 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 17 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs [n° 0017 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 18 (1999-2000)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 0018 (1999-2000)]** - (25 mai 2000) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 15 (1999-2000), n° 16 (1999-2000) et n° 17 (1999-2000)** Voir son intervention sous le projet de loi n° 15 précité.

- **Projet de loi relatif à la chasse [n° 0298 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (25 mai 2000) - **Art. 6** (réforme du régime de fonctionnement des associations communales de chasses agréées, ACCA) (p. 3130) : s'oppose à l'amendement n° 181 de la commission (respect par le titulaire de l'exercice de la chasse de la réglementation et des restrictions identiques à celles s'appliquant sur les territoires voisins et ressortant des usages locaux). (p. 3132, 3133) : s'oppose aux amendements n° 147 de M. Michel Souplet (augmentation du délai de modification ainsi que du délai pendant lequel est valable l'option en faveur du droit de non-chasse), n° 83 de M. Ladislav Poniatowski (effet de l'opposition formulée par le propriétaire ou le détenteur du droit de chasse), n° 182 de la commission (allongement du délai de préavis) et n° 282 de M. Jean-Marc Pastor (allongement de la période minimum pour bien gérer un territoire d'ACCA). S'en remet à la

sagesse du Sénat pour l'amendement n° 264 de M. Gérard Le Cam (maintien du droit de chasser du fermier prévu dans le statut du fermage). (p. 3134, 3136) : s'oppose aux amendements n° 183 de la commission (décision de l'assemblée générale de l'ACCA pour réguler l'acquisition de très petites parcelles), n° 81 de M. Ladislav Poniatowski (impossibilité pour le propriétaire de droits de chasse ayant exercé son droit à opposition de prétendre à la qualité de membre de l'ACCA sauf décision souveraine de l'assemblée générale) et n° 146 de M. Michel Souplet sur le même objet ainsi qu'au n° 283 de M. Jean-Marc Pastor (impossibilité pour un propriétaire ayant manifesté son opposition à la chasse de prétendre à la qualité de membre de l'association) et au n° 284 de Mme Gisèle Printz (possibilité pour les communes urbaines d'Alsace-Moselle situées dans de grandes agglomérations d'instituer la non-chasse sur la totalité de leur ban). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 304 de M. Xavier Pintat (liberté d'action de l'ACCA pour régler les procédures d'adhésion) - **Après l'art. 6** (p. 3136, 3138) : s'oppose à l'amendement n° 285 de M. Michel Moreigne (possibilité pour les associations communales de chasse agréées, ACCA, ou les sociétés de chasse de transporter du gibier pour les repas associatifs en période de non-chasse). Dispositions d'ordre réglementaire - **Art. 7 (dispositions transitoires)** (p. 3139, 3140) : s'oppose à l'amendement n° 353 de la commission (entrée en vigueur du droit d'opposition cynégétique) - **Art. 8 A (instauration du guichet unique pour la validation du permis de chasse)** (p. 3141, 3142) : son amendement n° 342 : versement du produit des droits d'inscription à l'ONCFS ; adopté. (p. 3144, 3145) : s'oppose aux amendements de la commission n° 184 (localisation du guichet unique au siège de la fédération départementale des chasseurs) et n° 185 (suivi des questions financières au sein de chaque fédération départementale par un agent comptable) et accepte le sous-amendement n° 360 de M. Michel Charasse (rôle de régisseur de recettes du comptable public et nomination de celui-ci conjointement par le président de la fédération et le trésorier payeur général) déposé sur l'amendement n° 185 précité. (p. 3147, 3148) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 246 de M. Ladislav Poniatowski (durée de validité du permis de chasser), n° 287 de M. Jean-Marc Pastor sur le même objet, et n° 186 de la commission (création d'un permis de chasser temporaire) ainsi que pour le sous-amendement n° 247 de M. Ladislav Poniatowski (renouvellement du permis de chasser temporaire) déposé sur l'amendement n° 186 précité. (p. 3149, 3150) : son amendement n° 343 : application du droit commun pour les étrangers non résidents titulaires d'un permis de chasse ; adopté. Sur les amendements de coordination de la commission, demande le retrait du n° 187 et s'oppose au n° 188. Son amendement n° 344 : mise en place d'un guichet unique à la perception ; devenu sans objet. (p. 3151) : son amendement n° 345 : faculté pour le préfet de restreindre les possibilités de chasser des agents chargés d'assurer la police de la chasse ; retiré - **Art. 8 (création du permis de chasser accompagné - art. L. 223-1-1 du code rural)** (p. 3152) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 189 (initiation à la chasse à tir) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 190 rédactionnel. (p. 3153, 3154) : s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (codification des épreuves pratiques du permis de chasser). Fraude au permis de chasser - **Après l'art. 8** (p. 3165) : s'oppose à l'amendement n° 252 de M. Jacques Bimbenet (protection des chasseurs détenteurs de fusils à pompe) - **Art. 8 bis (formation initiale et continue des chasseurs)** (p. 3166) : accepte les amendements de la commission n° 191 (mise à disposition des armes de chasse pendant la formation) et, rédactionnel, n° 192 - **Art. 8 quater (création d'un fichier national des permis et des autorisations de chasser)** (p. 3167) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 193 de la commission et n° 88 de M. Ladislav Poniatowski - **Art. 9 (affectations du produit des redevances cynégétiques et des sommes perçues lors de la délivrance des licences de chasser - art. L. 223-23 du code rural)** (p. 3168) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 194 de la commission (répartition des redevances cynégétiques entre l'ONC et les fédérations départementales des chasseurs) - **Après l'art. 9**

(p. 3169) : s'oppose aux amendements n° 267 de M. Gérard Le Cam (redevance cynégétique "gibier d'eau") et n° 325 de M. Pierre Martin (affectation du timbre national "gibier d'eau") - **Art. 9 bis (règles de sécurité - art. L. 224-13 et L. 224-14 du code rural)** (p. 3170) : s'oppose aux amendements de la commission n° 195 de suppression et n° 196 de coordination - **Art. 10 (périodes d'ouverture de la chasse et jour hebdomadaire d'interdiction de la chasse - art. L. 224-2 du code rural)** (p. 3171, 3173) : solution au conflit proposée par le Gouvernement. Choix par le Gouvernement de la loi pour fixer les principes de détermination des périodes de chasse et du règlement pour les modalités d'application. Opposition aux propositions de la commission et à celles des sénateurs socialistes. Favorable au principe d'éventuelles dérogations. (p. 3177, 3180) : s'oppose aux sous-amendements n° 361 de M. Alain Vasselle (encadrement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse) et n° 249 de M. Gérard Larcher (conciliation du calendrier de la chasse avec le respect de la directive européenne) déposés sur l'amendement n° 197 de la commission (réécriture de l'article en distinguant et en fixant le calendrier de la chasse aux oiseaux migrateurs et celui de la chasse au gibier sédentaire). (p. 3186, 3187) : rappel de son audition devant la commission lors de la présentation du projet de loi. (p. 3189, 3190) : s'oppose aux amendements n° 197 précité de la commission, n° 209 (échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage - journée hebdomadaire de non-chasse) et n° 210 (modalités de fixation du jour sans chasse) de M. Roland Courteau, n° 292 de M. Jean-Marc Pastor (proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse fixées par décret par le ministre de tutelle dans le cadre des orientations déterminées dans la loi), n° 89 de M. Ladislav Poniatowski (fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans la loi), n° 334 de M. Alain Vasselle (application du jour sans chasse aux forêts domaniales), n° 268 de M. Pierre Lefebvre (établissement d'un calendrier national de la chasse figurant dans la loi et suppression de la référence au jour de non-chasse) ainsi qu'aux amendements identiques n° 31 de M. Pierre Martin, n° 120 de M. Xavier Pintat et n° 149 de M. Michel Souplet (suppression du jour de non-chasse). (p. 3193) : position du Gouvernement arrêtée en comité interministériel et défendue à Bruxelles - **Après l'art. 10** (p. 3194) : s'oppose aux amendements n° 198 de la commission (réglementation de la chasse au gibier sédentaire) et n° 273 de M. Pierre Martin (période d'ouverture de la chasse à la perdrix grise, à la caille de blés et au lièvre). (p. 3196) : s'oppose à l'amendement n° 199 de la commission (conditions de la chasse au gibier d'eau). (p. 3199) : s'oppose aux amendements n° 253 de M. Aymeri de Montesquiou (activités cynégétiques dans les parcs et enclos non attenants à une habitation), n° 270 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte de la réalité pour proposer le jour de non-chasse), n° 293 de M. Jean-Marc Pastor (extension à l'ensemble du territoire d'au moins un jour de non-chasse à tir au gibier sédentaire) et n° 300 de M. Roland du Luart (liberté pour chaque fédération d'avoir un ou plusieurs jours de non-chasse afin de favoriser une gestion durable de la faune sauvage) ainsi qu'au sous-amendement n° 362 de M. Alain Vasselle déposé sur celui-ci (suspension de l'exercice de la chasse à tir, une journée par semaine, dans les forêts domaniales). (p. 3203, 3205) : s'oppose aux amendements de M. Xavier Pintat n° 121 (dérogation à la directive européenne s'agissant de la chasse à la tourterelle des bois) et n° 122 (autorisation de la chasse au pigeon ramier en Ardèche durant le mois de mars) - **Après l'art. 11** (p. 3206, 3207) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Ladislav Poniatowski (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre) - **Art. 12 (chasse de nuit au gibier d'eau - art. L. 224-4-1 du code rural)** (p. 3212, 3214) : son amendement n° 346 : rapport du Gouvernement au Parlement évaluant l'incidence de la chasse de nuit au gibier d'eau ; adopté. Opposition à l'allongement de la liste des départements où la chasse de nuit serait légalisée. S'oppose à l'amendement n° 200 de la commission (liste des départements dans lesquels la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté) -

Après l'art. 12 (p. 3215) : s'oppose à l'amendement n° 296 de M. Pierre Hérisson (réintroduction de la possibilité de chasser avec des lévriers) - **Après l'art. 13 A** (p. 3216) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 254 de M. Aymeri de Montesquiou (établissement de la date de broyage de la jchère) - **Art. 13** (*plan de chasse*) (p. 3218, 3223) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 201 (régulation des espèces concernées à travers la définition d'un nombre d'animaux à tuer au moyen du plan de chasse) et au n° 204 (maintien de la taxe-bracelet prévue pour le chevreuil) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 202 (liste des espèces sur lesquelles doit s'appliquer le plan de chasse) et n° 203 (modalités d'élaboration du plan de chasse). S'oppose à l'amendement n° 336 de M. Alain Vasselle (consultation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage avant l'établissement du plan de chasse). Sur les amendements de M. Aymeri de Montesquiou, s'oppose aux n° 317 (exclusion des enclos de l'application du plan de chasse), n° 319 (transport et commercialisation de gibier mort), n° 320 (publication de l'arrêté fixant les règles à respecter pour l'organisation de la production de gibier destiné à être réintroduit dans la nature), n° 321 (suppression du marquage de gibiers provenant des élevages agréés) et n° 322 (statut des différents gibiers à poils vivant à l'intérieur des parcs et attachés aux sols sur lesquels ils vivent) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 318 (suppression de la taxe pour les éleveurs de grand gibier ainsi que pour les propriétaires d'enclos). Son amendement n° 347 : suppression des taxes afférentes au plan de chasse ; rejeté - **Art. 14** (*prélèvement maximum autorisé - art. L. 225-5 du code rural*) (p. 3225, 3226) : s'oppose aux amendements de M. Aymeri de Montesquiou n° 323 de suppression, de M. Ladislas Poniatowski n° 107 (fixation par arrêté préfectoral dans chaque département des modalités de destruction des populations d'animaux nuisibles au gibier) et n° 108 (règle d'un prélèvement maximal autorisé concernant les espèces de petit gibier) et de la commission n° 205 (fixation du prélèvement maximum autorisé à l'échelon du département) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 272 de M. Gérard Le Cam tendant à modifier l'amendement n° 205 précité - **Art. 14 bis** (*indemnisation des dégâts de gibier - art. L. 226-1 et L. 226-5 du code rural*) (p. 3227, 3230) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de M. Ladislas Poniatowski (exclusivité de l'indemnisation pour les dégâts atteignant un revenu professionnel et exclusion des cas de négligence en matière de protection) et s'oppose à l'amendement n° 295 de M. Jean-Marc Pastor (impossibilité de dédommager les propriétaires opposants en cas de dégâts causés par le grand gibier). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 206 de coordination et s'oppose au n° 207 (indemnisation des dégâts de gibier par les fédérations départementales des chasseurs) - **Art. 14 ter** (*suppression de la redevance grand gibier et sanglier*) : s'oppose à l'amendement n° 208 de la commission (affectation au fonds de péréquation géré par la fédération nationale des chasseurs du produit de la redevance nationale "grand gibier") - **Après l'art. 18** (p. 3231) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 113 de M. Ladislas Poniatowski (sanction contre le braconnage) - **Art. 20** (*personnes habilitées à rechercher et constater les infractions au droit de la chasse - art. L. 228-7 et L. 228-31 du code rural*) (p. 3232) : s'oppose aux amendements identiques n° 47 de M. Gérard César, n° 114 de M. Ladislas Poniatowski et n° 156 de M. Michel Souplet (ajout à la liste des personnes habilitées à rechercher et à constater des infractions au droit de la chasse des gardes des fédérations départementales et des gardes particuliers assermentés) ainsi qu'à l'amendement n° 337 de M. Alain Vasselle (ajout à la liste des personnes habilitées à chercher et à constater des infractions au droit de la chasse des agents techniques des fédérations et des gardes particuliers) - **Après l'art. 20** (p. 3234) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Gérard César (concours des fédérations départementales au respect de l'ordre public cynégétique) - **Art. 21** (*procès-verbaux d'infraction - art. L. 215-6 du code rural*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 117 de M. Ladislas Poniatowski (substitution d'une juridiction de proximité à celle de la résidence administrative de l'agent constatant l'infraction) - **Après l'art. 23** (p. 3235, 3238) : s'oppose aux

amendements n° 118 de M. Ladislas Poniatowski (modalités de transport du gibier hors période de chasse) et n° 225 de M. Xavier Pintat (inscription dans la loi du maintien de la pratique de la chasse dans les zones de protection spéciale et de conservation au titre du réseau Natura 2000). Non opposition à l'exercice du droit de chasse et à l'adoption de mesures restrictives par la désignation des zones. Son amendement n° 348 : entrée en vigueur des dispositions de la présente loi relatives à l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux récoltes et au financement des comptes d'indemnisation des dégâts ; adopté - **Seconde délibération** (p. 3239) : demande qu'il soit procédé à une seconde délibération sur l'article 1er bis, en application de l'article 43, alinéa 4 du règlement ; demande rejetée - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3243) : profonde modification du texte par le Sénat. Déception à la suite des débats au Sénat.

- **Proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale [n° 0318 (1999-2000)]** - (4 octobre 2000) - **Discussion générale** (p. 4723, 4725) : préoccupation croissante des citoyens à propos du lien environnement-santé. Politique menée aux niveaux communautaire et national. Rapport de la mission d'Odette Grzegorzulka et André Aschieri. Rôle de l'agence française de sécurité environnementale, AFSSE, en matière d'expertise et de coordination. Avis du comité de la prévention et de la précaution. Préférence du Gouvernement pour une structure sous forme de tête de réseau. Multiplicité des organismes et risque de déséquilibrer l'agence. Nécessité d'éviter l'affaiblissement de l'Institut national de l'environnement industriel des risques, INERIS. Décision du Gouvernement de fusionner l'office de protection contre les rayonnements ionisants, OPRI, avec l'institut de protection et de sûreté nucléaire, IPSN. Hostilité du Gouvernement à l'intégration de l'expertise sur le nucléaire au sein de l'AFSSE. Dotation budgétaire de l'AFSSE. Invite le Sénat à voter le texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en première lecture. (p. 4739, 4740) : problème de l'inclusion du centre national d'études vétérinaires et alimentaires, CNEVA, dans l'agence française de sécurité sanitaire des aliments. Missions de l'INERIS et doute quant à sa vocation à devenir le noyau dur de l'AFSSE. Renforcement des capacités de recherche et d'expertise en matière de sûreté et de radio-protection par la fusion de l'IPSN et de l'OPRI. Distinction claire à faire entre recherche, expertise et mise en oeuvre des dispositions réglementaires - **Titre Ier** (*veille et alerte sanitaires environnementales*) (p. 4741) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (nouvel intitulé : sécurité, veille et alerte sanitaires environnementales) - **Art. 1er** (*extension du rôle et de la composition du comité national de sécurité sanitaire - art. L. 796-1 du code de la santé publique*) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (changement de référence législative suite à l'entrée en vigueur du nouveau code de la santé publique) - **Après l'art. 1er** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (extension des missions de l'institut de veille sanitaire) - **Art. 2** (*création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale - chapitre VII bis nouveau du livre VIII du code de la santé publique, art. L. 797-1 à L. 797-5 nouveau*) (p. 4743, 4750) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 9 (transfert des compétences de l'OPRI et de l'INERIS à l'agence) et n° 13 (missions d'évaluation conduites par l'agence effectuées au nom de l'Etat), accepte les n° 4, n° 6, n° 7 (prise en compte de l'entrée en vigueur du nouveau code de la santé publique), n° 11 de coordination et n° 15 (changement de référence législative suite à la nouvelle rédaction du code de la santé publique), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 5 (prise en compte de l'entrée en vigueur du nouveau code de la santé publique), n° 10, n° 12, n° 14 et n° 16 (changement de référence législative suite à la nouvelle rédaction du code de la santé publique). Accepte l'amendement n° 18 de M. François Autain (définition plus précise de la mission de l'agence) - **Après l'art. 2** (p. 4750, 4752) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (affectation de 2 % de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux ressources de l'agence) - **Art. 4**

(*extension des missions de l'institut de veille sanitaire*) (p. 4753) : accepte l'amendement n° 17 de coordination de la commission - **Art. 5** (*compétence de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale en matière de qualité de l'air - art. 3, 4 et 11 de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie*) (p. 4754) : accepte l'amendement n° 21 de la commission - **Après l'art. 6** (p. 4755) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. François Autain (dissolution du conseil supérieur de l'hygiène publique de France).

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (5 décembre 2000) (p. 7244, 7249) : publication des décrets d'application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, LOADDT. Décret relatif au service public. Travail en partenariat des maisons de services publics. Schémas de services collectifs. Négociation des contrats de plan Etat-région. Réorientation de la politique des transports en faveur de l'intermodalité et du rail. Réforme des fonds structurels à l'échelon communautaire. Refonte du régime de la prime d'aménagement du territoire, PAT. Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Présentation des crédits de l'aménagement du territoire. Priorité à la mise en place des contrats d'agglomération et de pays. Augmentation des moyens de soutien à la localisation des activités et à la création d'emplois. Réforme des zonages. Plates-formes d'initiative locale. Projet euroméditerranée. Choix du site pour le troisième aéroport.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (5 décembre 2000) (p. 7251, 7253) : remise en cause de la procédure "expérimentale" de discussion budgétaire. Mise en place de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. (p. 7256, 7257) : institut de formation pour l'environnement. Publication des décrets d'application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Volet "énergie" de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Cartographie des risques naturels. Politique des sites et des paysages. (p. 7258, 7259) : plans départementaux d'élimination des déchets ménagers. Tourisme écologique. Procédure de vidange des étangs. (p. 7260, 7264) : moyens affectés à l'ADEME. Application du projet de loi sur l'eau. Crédits du Fonds national de solidarité pour l'eau. Renforcement du rôle du Parlement. Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA. Programme interministériel d'efficacité énergétique. (p. 7265, 7269) : répartition des prélèvements sur l'eau. Action en faveur des sites dépollués. Réduction de la pollution de l'eau. Situation des réserves naturelles. Dépassement du seuil de 80 % de subventions pour les réserves naturelles. Statut des agents des réserves naturelles. Ratification du protocole de Kyoto. Lutte contre l'effet de serre. Directive européenne sur les énergies renouvelables. Réduction de la facture énergétique et de la facture d'eau. (p. 7270, 7275) : classement des sites dans le réseau Natura 2000. Lutte contre le développement de plantes exotiques dans le Sud de la France. Elaboration du décret portant agrément des conservatoires régionaux des espaces naturels. Mission du Conservatoire du littoral. Rôle et effectif des directions régionales de l'environnement, DIREN. Zones d'assainissement collectif et non collectif - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7276, 7277) : relance de l'activité de l'ADEME. Coût du traitement des ordures ménagères.

W

WEBER (Henri), sénateur (Seine-Maritime) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 26 octobre 2000).

Membre de la délégation du Sénat pour l'Union européenne.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 288 (JO Débats du 25 février 2000) (p. 966) - Ministère : Santé - *Relèvement des primes d'assurance demandées par AXA aux parents de handicapés* - Réponse le 25 février 2000 (p. 966) - **Handicapés**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)]** - (18 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 57, 59) : amélioration du financement de l'audiovisuel. Garantie de la fluidité des droits audiovisuels. Création de chaînes thématiques, de télévisions régionales et de proximité. Attribution de fréquences service par service et non multiplexe par multiplexe. Passage de l'analogique au numérique. Diminution de la durée des écrans publicitaires. Importance de l'équilibre entre le secteur privé et le secteur public pour la qualité de la télévision. Mesures positives du projet de loi. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (19 janvier 2000) - **Art. 4** (*organes de direction de France Télévision, des sociétés nationales de programmes, et de La Cinquième-Arte*) - **Art. 47-1 de la loi n° 86-1067** (*composition des conseils d'administration de France Télévision, France 2, France 3 et La Cinquième-Arte, et mode de nomination du président de France Télévision et des directeurs généraux des trois filiales*) (p. 120) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (nomination du président du conseil d'administration de France Télévision par décret en conseil des ministres sur une liste proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - **Art. 47-3-1 de la loi n° 86-1067** (*nomination du président des conseils d'administration par le CSA par décision motivée*) (p. 126) : soutient l'amendement n° 207 de Mme Danièle Pourtaud (suppression de la publicité des débats) - **Art. 4 bis** (*interdiction des clauses d'exclusivité de la diffusion des chaînes publiques dans les bouquets de programmes, obligation de diffusion gratuite des chaînes publiques dans les bouquets*) (p. 131, 132) : intervient sur l'amendement n° 14 de la commission (droit pour les télévisions publiques d'autoriser ou de refuser la diffusion de leurs programmes).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 2000) - **Art. 6** (*contrats d'objectifs et de moyens, financement des organismes de l'audiovisuel public*) (p. 166) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la diminution légale de la durée des écrans publicitaires) - **Art. 10** (*retransmission en clair des événements d'importance majeure*) (p. 181) : soutient l'amendement n° 214 de Mme Danièle Pourtaud (fixation de la liste des événements d'importance majeure par décret en Conseil

d'Etat après avis du CSA) - **Avant l'art. 15** (p. 189, 190) : se déclare opposé à l'amendement n° 109 de M. Louis de Broissia (passage d'un an à six mois de la durée d'interdiction des prises de position publique par les anciens membres du CSA) - **Avant l'art. 20** (p. 224, 225) : s'abstiendra sur l'amendement n° 38 de la commission (attribution à France Télévision de deux multiplexes numériques) - **Art. 20 bis** (*critères de détermination des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes en vue du calcul des obligations d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production*) (p. 232, 233) : soutient l'amendement n° 218 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'une durée maximale de trois ans pour la détention des droits de diffusion par l'éditeur de service). Instauration de la fluidité des droits.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité - Nouvelle lecture [n° 0174 (1999-2000)]** - (25 janvier 2000) - **Discussion générale** (p. 278, 279) : efficacité et dévouement du service public de l'électricité à la suite des deux tempêtes de 1999. Opposition entre la bonne volonté de l'Assemblée nationale et l'intransigeance de la majorité sénatoriale. Retard insignifiant dans la transposition de la directive. Prudence et équilibre de la transposition par l'Assemblée nationale. Maintien par l'Assemblée nationale de dispositions introduites par le Sénat. Souci de conciliation de l'Assemblée nationale. Rôle de la commission de régulation de l'électricité, CRE. Opposition aux propositions de la majorité sénatoriale relatives au gestionnaire du réseau de transport, GRT. Nécessaire encadrement du "trading". Ambitions du projet de loi. Avec le groupe socialiste, votera contre l'ensemble des amendements de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 0392 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 janvier 2000) - **Art. 27** (*régime juridique des distributeurs d'offres de services par satellite*) (p. 369) : soutient l'amendement n° 233 de Mme Danièle Pourtaud (attribution au CSA du pouvoir de fixer la durée minimale des contrats liant les distributeurs de services sur le satellite aux éditeurs de services).

Deuxième lecture [n° 0286 (1999-2000)] - (29 mai 2000) - **Discussion générale** (p. 3274, 3276) : projet de loi équilibré concernant le passage de la télévision analogique à la télévision numérique de terre. Mesures anticoncentration. Amélioration des rapports de force entre producteurs et diffuseurs. Accord pour une attribution des nouvelles fréquences par service et non par multiplexe sur appel d'offres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Baisse de la production audiovisuelle française. Contradiction entre la reconnaissance du rôle éducatif de la télévision et le sous-financement de la production. Faiblesse de la dotation allouée en France pour assurer la transition au numérique hertzien par rapport à la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Le groupe socialiste votera ce projet de loi sauf s'il est dénaturé par la droite sénatoriale.

- **Suite de la discussion** - (31 mai 2000) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 3448) : se déclare favorable à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Placade (exonération du paiement des droits d'auteur pour les fêtes patronales ou locales organisées une fois par an dans les communes de moins de 500 habitants).

- **Suite de la discussion** - (5 juin 2000) - **Art. 22** (*decies (planification des fréquences)*) (p. 3561, 3563) : soutient l'amendement de suppression n° 197 de Mme Danièle Pourtaud - **Art. 26** (*obligations des distributeurs de services par câble*) (p. 3568, 3569) : soutient l'amendement n° 199 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité pour le CSA de fixer des obligations aux distributeurs de services destinées à contribuer au développement de l'industrie des programmes audiovisuels).

- Projet de loi de finances pour 2001 [n° 0091 (2000-2001)]

Deuxième partie :

Communication

- (2 décembre 2000) (p. 7091, 7092) : crédits supplémentaires. Coût de la collecte de la redevance. Financement de l'audiovisuel public. Comparaison avec les ressources de l'audiovisuel en Allemagne et en Angleterre. Définition caricaturale de la télévision publique par opposition à la télévision privée. Audience. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Z

ZUCCARELLI (Emile), ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Fin de ses fonctions ministérielles le 27 mars 2000 (JO Lois et décrets du 28 mars 2000).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 256 rect. (1999-2000)] (7 mars 2000) - **Administrations (relations avec le public)**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 289 de M. Jean-Jacques Hyest : **Travail (durée du)** (*Mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique*) (JO Débats du 25 février 2000) (p. 967).

Questions orales sans débat :

n° 640 de M. Yann Gaillard : **Médecins** (*Titres exigés des médecins de prévention*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 11).

n° 660 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Langues régionales** (*Situation de l'enseignement bilingue français-breton*) (JO Débats du 19 janvier 2000) (p. 10).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Nouvelle lecture* [n° 0256 (1999-2000)] - (21 mars 2000) - **Discussion générale** (p. 1439, 1440) : échec de la commission mixte paritaire. Obligation pour les administrations d'organiser un accès simple aux normes de droit. Diffusion des textes juridiques. Obligation pour toute administration qui détient un document de le communiquer à celui qui en fait la demande. Recours des associations devant le juge. Transparence sur l'utilisation des fonds publics. Transposition législative de la jurisprudence "Berkani" relative aux agents non titulaires de la fonction publique. Articles qui appliquent ces dispositions aux agents contractuels de l'Etat et à ceux des collectivités territoriales. Position de la commission des lois sur ce sujet. Recrutés locaux. Articles 13 bis et 13 ter relatifs à l'exercice par le contribuable des actions appartenant au département et à la région.

